NAZIONALE
B. Prov.
XIX
274
NAPOLI
BIBLIOTECA VITT. EM. DI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XIII
Palchetto
Num.° d' ordine 29346 2 38 2

142
5
19-23

B. P. L.
XIX
23-78

Digitized by Google

HISTOIRE METALLIQUE DES XVII PROVINCES DES PAYS-BAS.

TOME PREMIER.

NAPOLI

642813

HISTOIRE METALLIQUE DES XVII PROVINCES DES PAYS-BAS,

DEPUIS L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT, JUSQU'A' LA PAIX DE BADE EN MDCCXVI.

TRADUITE DU HOLLANDOIS

DE MONSIEUR

GERARD VAN LOON.

TOME PREMIER.

A LA HAYE,

Chez { P. GOSSE, J. NEAULME. / P. DE HONDT.

MDCCXXXII.

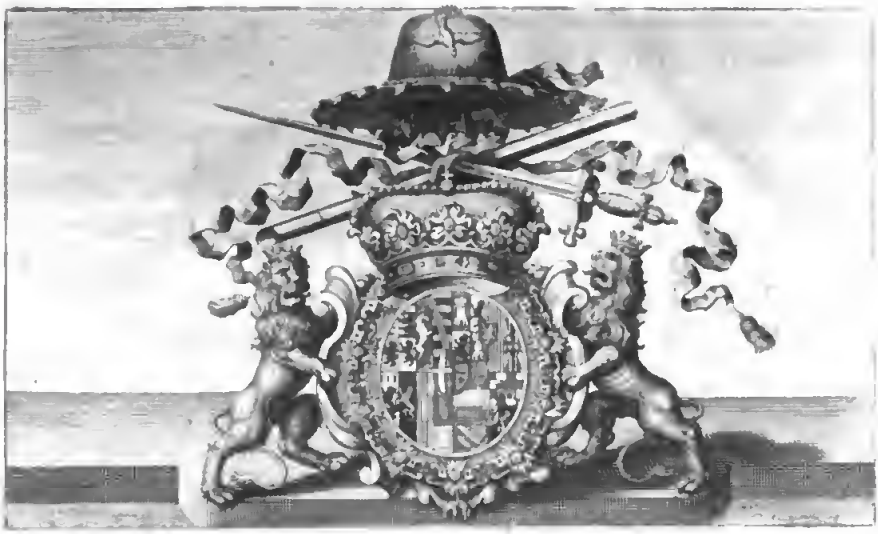

A

SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE EUGENE

DE SAVOYE,

ET

DE PIEMONT, &c.

MARQUIS DE SALUCES, &c.

CHEVALIER DE LA TOISON D'OR, &c.

CONSEILLER ACTUEL

DU CONSEIL PRIVÉ, ET DE CONFERENCE, &c.

PRÉSIDENT

DU CONSEIL DE GUERRE, &c.

LIEUTENANT-GENERAL,

VELT-MARECHAL

DE SA MAJESTÉ IMPERIALE

ET

CATHOLIQUE

ET

DE L'EMPIRE, &c.

VICAIRE-GENERAL

D'ITALIE, &c.

COLONEL D'UN REGIMENT

DE DRAGONS,

&c. &c. &c.

MON-

MONSEIGNEUR,

De toutes les voyes que l'amour de la Gloire & le deſir de l'Immortalité a fait inventer aux hommes pour ſauver leurs Noms & leurs belles Actions de l'oubli, on peut dire avec vérité, qu'il n'y en a point de plus propre à les flater de cette eſperance, ni tout à la fois de plus noble & de plus ingénieuſe, que les Médailles. L'expérience a fait voir que tous les autres Monumens ne réſiſtent point au pouvoir du Tems, & que tôt ou tard ils éprouvent le ſort commun des choſes humaines, qui eſt de ſe conſumer & de ſe détruire. Ces Arcs de Triomphe, ces énormes Coloſſes, qui ſembloient promettre une durée ſi conſtante à l'orgueil de ceux qui les avoient élevés, ont péri

plus vîte que les Noms mêmes qu'ils devoient ſervir à perpétuer ; tandis que les Médailles les plus anciennes ſont encore entre nos mains, & ne ceſſent point de nous repréſenter les Noms & les Evenemens qu'on leur a confiés : de ſorte que ſi elles doivent un jour devenir inutiles à l'uſage glorieux pour lequel elles ſont inventées, il y a beaucoup d'apparence que ce ne ſera que dans le Naufrage général du Monde, où la Religion nous apprend que tout doit être détruit, ou prendre une nouvelle forme. Mais comme il eſt certain, MONSEIGNEUR, *que malgré cette deſtruction inévitable qui mettra fin, comme à tout le reſte, à la Gloire la plus juſte & aux Monumens qui l'auront conſervée, il y a néanmoins une eſpece d'Immortalité qui eſt le*

mo-

motif & le prix de toutes les grandes Actions des Héros, & qui conſiſte à vivre dans le ſouvenir des hommes, auſſi longtems du moins qu'il y en aura ſur la Terre; il ſemble que rien ne doit être plus cher & plus précieux à ceux qui aſpirent à cet avantage, que les moyens qu'on a reconnu les plus infaillibles pour y parvenir.

C'eſt, MONSEIGNEUR, *dans la confiance que cette réflexion nous inſpire, que nous prenons la liberté de Vous offrir l'Hiſtoire Métallique des Païs-Bas. Perſonne n'eſt plus intereſſé que Vous à tout ce qui peut ſervir de ſoutien ou de luſtre à la Gloire, puiſque perſonne n'eut jamais tant de Gloire à conſerver. Toutes les Actions de votre Vie portent un Caractere éclatant, qui excite l'admi-*

ration du Siecle où Vous vivez, & qui Vous répond de celle de la Poſterité. De quelque côté qu'on jette les yeux dans la Carriere où Vous avez marché, on ne découvre que des Victoires, des Triomphes, des Miracles de Valeur & de Prudence, des Honneurs acquis dans la Guerre & dans la Paix; enfin, tous les traits qui forment les Héros du prémier ordre, & qui aſſurent la réputation la plus durable. Si toutes ces Merveilles ne ſe trouvent point réunies dans l'Ouvrage que nous avons l'honneur de Vous préſenter, on y en verra du moins une partie aſſez brillante pour ſe former l'idée la plus ſublime du cours entier d'une Vie, dont chaque circonſtance eſt ſi glorieuſe : & lorſqu'après avoir admiré ici cette multitude de Victoires qui rendront

vos

vos Campagnes de Flandres éternellement mémorables, on ſera informé d'ailleurs que Vous étiez le même en Italie, en Hongrie, & dans tous les lieux où votre Valeur a trouvé les mêmes occaſions de ſe ſignaler; il n'y aura perſonne, MONSEIGNEUR, *qui ne s'accorde à Vous attribuer ce caractere extraordinaire d'Héroïſme, qui conſiſte également dans le nombre & dans la grandeur des Exploits, & qui ne Vous regarde comme un de ces Exemples rares, en qui ſe réuniſſent tous les avantages de la Naiſſance, de la Fortune & de la Vertu.*

Nous nous flatons, MONSEIGNEUR, *que Vous recevrez favorablement un Ouvrage, que nous avons une ſi juſte raiſon de Vous offrir. Votre approbation, & l'honneur que Vous nous fe-*

ferez en l'acceptant, vont nous procurer à nous-mêmes la plus grande Gloire que nous puiſſions eſperer dans notre condition : c'eſt celle de Vous donner un témoignage public du profond reſpect avec lequel nous ſommes,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

Les très humbles, très obeïſſans & très dévoués Serviteurs,

P. Gosse & J. Neaulme.
P. De Hondt.

PRE-

PREFACE.

NOus avons aujourd'hui tant de Livres (1) qui traitent de la connoiſſance des Médailles anciennes, qu'on a lieu d'en être ſurpris, ſi l'on conſidere que ce n'eſt que depuis la renaiſſance des Lettres, c'eſt à dire (2) vers le commencement du XVI Siecle, qu'on a entrepris d'écrire ſur cette matiere. Depuis ce tems-là, chaque Païs, chaque Langue a produit un grand nombre d'Ouvrages, deſtinés à répandre du jour ſur cette belle Science. On ne doit pas croire, cependant, que la matiere ſoit épuiſée : c'eſt un Païs d'une étendue immenſe, où il y aura toujours des découvertes à faire ; & qui renferme une infinité de choſes de la derniere importance, que les plus habiles Obſervateurs ne connoîtront jamais, ou ne connoîtront qu'imparfaitement. C'eſt de quoi conviennent tous ceux qui ſe ſont appliqués à ce genre d'Etude : ils reconnoiſſent unanimement, qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Anciens euſſent décrit eux-mêmes leurs Médailles, afin d'épargner à la Poſterité un travail pénible, dont on ne peut ſe flater de voir la fin, & qui ne laiſſe par conſéquent aucun eſpoir de le conduire jamais à ſa perfection. On a pouſſé l'amour pour les Anciens juſqu'à faire les recherches les plus laborieuſes ſur leurs Chauſſures (3), leurs Clochettes (4), leurs Anneaux (5), leurs Vertes (6), ſur les Lits & les Salles (7) où ils prenoient leurs repas, & ſur mille minuties pareilles. Ceux qui font de ſi grands efforts, pour ſauver du naufrage général de la ténébreuſe Antiquité ces précieux débris qu'on voit flotter çà & là, ſe propoſent ſans doute de les conſacrer à l'utilité publique : mais ne commettent-ils pas la même faute que l'on reproche aux Anciens, en s'attachant uniquement à ces Curioſités étrangeres, tandis qu'ils négligent celles de leur propre Païs qui les touchent de ſi près, & qu'ils les regardent comme inutiles ou peu intereſſantes ? C'eſt cet étrange travers qui dès la (8) fin du XIII Siecle faiſoit dire à *Melis Stoke*, ſur un ſujet pareil, (*) *qu'il étoit honteux de ſavoir l'Hiſtoire des Nations étrangeres, & d'ignorer celle du Païs de ſa naiſſance.*

(1) Banduri Bibloth. Numiſmatica.

(2) Cur. Patini Hiſt. Numiſm. pag. 181.

(3) Ant. Bynæus de Calceis Hebræorum. Jul. Nigronius de Caliga Veterum.

(4) Hier. Magius de Tinnitabulis.

(5) Joann. Kirchmannus de Annulis.

(6) Ant. Nerus de Arte Vitraria &c.

(7) Petr. Ciacconius de Triclinio.

(8) Corn. van Alkemade, dans l'Epitre Dedicatoire qu'il a miſe à la tête de la Chronique de Melis Stoke, pag. 2.

* En

(*) *Want het dinct mi wesen ſchande,*
Dat die Liede van den Lande
Anders weeten veele weerden,
Ende ſi des hebben verbeten
Waren ſi selve ſyn geboren,
Ende wie ſi waren hier te voren,
Die 't Land wonnen ende erve,
Daer ſi of nutten die bederve.

On s'eſt contenté de rendre la penſée de ces Vers ; qui ſont pris de l'Epitre Dédicatoire de Melis Stoke à Florent V. Comte de Hollande, *v.* 15. & ſuiv.

En effet, la Poſterité pourra ſe plaindre avec raiſon, de ce qu'ayant devant les yeux la faute que les Anciens ont faite à cet égard, on ne laiſſe pas d'y tomber comme eux. Mais pourquoi anticiper ſur l'avenir? notre Siecle ne fournit déja que trop dequoi fonder ce reproche. Ne trouve-t-on pas dès à préſent dans les Cabinets des Curieux un grand nombre de Médailles, dont on ignore & dont vraiſemblablement on ignorera toujours la véritable origine? Dira-t-on pour juſtifier cette négligence, que l'Etude des Médailles modernes n'a ni agrément ni utilité? C'eſt une opinion aſſez généralement reçue, mais qui n'en eſt pas moins fauſſe: car que peut-on dire des Médailles antiques, qui ne puiſſe être appliqué aux modernes? Je conviens qu'on doit faire plus de cas de celles-là, & qu'elles méritent le prémier rang, à cauſe de leur antiquité: mais celles-ci contiennent des faits qui nous intereſſent bien plus particulierement, & qui ne nous permettent point de les négliger. Trouve-t-on, par exemple, ſur les Pieces anciennes, les Images de ces Princes qui dans les Siecles paſſés ſe ſont plû à répandre le ſang Chrétien? on trouve ſur les nôtres, les Portraits des Grands-hommes dont le ſang a cimenté les fondemens de la République. Trouve-t-on ſur celles-là les Couronnes triomphales, civiques, murales, obſidionales, qui étoient autrefois la recompenſe de la Valeur? on voit ſur celles-ci les marques des differens Ordres de Chevalerie, accordées à la Naiſſance, aux Vertus militaires, & au Savoir. En quoi les dernieres ont l'avantage de marquer avec tant de clarté le tems & les motifs de ces ſortes de recompenſes, qu'en ſuppoſant que les Ecrits hiſtoriques anciens & modernes vinſſent à périr tous à la fois, elles fourniroient de bien plus grands ſecours que les autres pour reparer cette perte. Il eſt vrai que les Pieces antiques ſont aujourd'hui d'un grand uſage pour débrouiller (1) la Chronologie, pour expliquer les paſſages obſcurs, & pour découvrir les fautes des Hiſtoriens de l'Antiquité; mais c'eſt un mérite emprunté, qu'elles ne doivent qu'à l'imperfection des autres Monumens, & qui éclateroit bien plus ſur les Médailles modernes, ſi les Hiſtoires des derniers tems avoient les mêmes défauts: deſorte qu'à cet égard on peut les comparer aux Bequilles, qui ne ſont utiles qu'aux Boiteux & aux Eſtropiés. Les partiſans des Médailles antiques conviendront ſans doute de cette vérité. Mais peut-être objecteront-ils, qu'on ne peut faire que très peu de fond ſur les Pieces modernes, ou du moins, qu'on ne peut y en faire autant que ſur les anciennes, parce qu'elles n'ont point été frappées, comme celles-ci, par ordre des Souverains, ou par de certaines Familles qui en avoient obtenu le privilege. J'avoue

(1) Spanhemii Præfatio & Uſus Numiſmatum, pag. 899.

que

que l'avantage ſeroit très conſiderable, ſi l'on étoit en droit d'en conclure que ces Médailles nous offrent toujours la Vérité ſans alteration. Mais qui nous aſſurera que ces Maiſons privilegiées n'ont jamais paſſé les bornes du Vrai, pour augmenter la gloire de leur nom ? Qu'on en juge par les Médailles des Empereurs, ſur-tout par celles qui furent frappées dans ces tems où Tacite (1) dit que la diſtribution des honneurs & des richeſſes ſe meſuroit ſur l'empreſſement que chacun témoignoit à courir au-devant de la ſervitude : combien de fois ne vit-on point alors l'adulation prodiguer les éloges & les titres les plus pompeux, à des hommes que leurs forfaits rendoient dignes de l'exécration publique ? C'eſt ainſi qu'Antoine donne à l'impudique Cleopatre le titre de *Déeſſe* ; que l'infame Heliogabale s'arroge celui de *Dieu* ; c'eſt ainſi qu'un Tibere, un Caligula, un Neron, & autres Monſtres pareils, partagent avec les Auguſtes & les Trajans des honneurs preſque divins. Mais en ſuppoſant que les Médailles anciennes, frappées par ordre des Souverains, n'atteſtent rien que de vrai ; de quel droit refuſera-t-on la même créance aux Pieces modernes qui doivent leur naiſſance à des ordres pareils ? Or le nombre de ces dernieres eſt très conſiderable, puiſqu'on en pourroit produire plus de mille, ſoit Médailles ou Jettons, qui ont été frappées depuis la fondation de la République. A l'égard de celles que les Curieux ou les Artiſtes eux-mêmes ont publiées, quoiqu'elles ne puiſſent aller de pair avec les prémieres pour l'autorité, on doit néanmoins déférer à leur témoignage, autant qu'à celui des Hiſtoriens contemporains. Que ſeroit-ce ſi parmi ces derniers, il ne faloit ajouter foi qu'à ceux à qui l'Autorité publique a mis la plume à la main ? A quel petit nombre les réduiroit-on ; & parmi ceux-ci encore, combien peu s'en trouveroit-il d'une fidelité au-deſſus de tout ſoupçon ? On ſait que ces Perroquets de Cour, comme les appelle le politique Boccalin, ne diſent ordinairement que ce que leurs Maitres leur ont appris, & dont ils ont voulu que le Publie fût inſtruit. Mais ſi c'eſt-là un défaut des Auteurs dont je parle, il faut convenir que c'eſt ſouvent auſſi celui des Médailles publiées par les Souverains. En effet, quel Maitre des Monnoyes, ſous les Empereurs par exemple, de qui ils tenoient leurs Charges & leurs appointemens, eût oſé flétrir leur mémoire comme elle le méritoit, en expoſant à la Poſterité l'odieux tableau de leurs crimes ? Je conclus donc, que ſi les Médailles anciennes ont l'avantage de l'antiquité, les Modernes ont celui de la clarté ; qu'on doit les eſtimer les unes & les autres ; mais que les dernieres nous touchant de plus près, méritent particulierement notre attention.

(1) Annal. lib. 1. cap. 2.

Ce ſont les avantages dont je viens de parler, & un ſecret dépit de voir tomber dans l'oubli tant de beaux Monumens hiſtoriques de notre Patrie, qui m'ont excité à décrire les Médailles qui concernent l'Hiſtoire des Païs-Bas. Quoique je ne me ſois point propoſé dans l'exécution de ce deſſein, d'obſerver toutes les règles qu'on doit ſuivre dans une Hiſtoire complete, mais dont le Plan ſetoit renfermé dans les bornes ordinaires; on doit néanmoins regarder cet Ouvrage comme un Récit abregé des principaux Evenemens que fournit l'Hiſtoire des XVII Provinces.

Il n'y a perſonne qui n'ait éprouvé combien les Récits fabuleux ſont ſéduiſans : la Jeuneſſe, avide de ſavoir, les recherche avec empreſſement; ſouvent même ils plaiſent & touchent davantage qu'une Hiſtoire véritable. La raiſon de cette difference eſt ſenſible : un Ecrivain fidele, obligé de ſuivre le fil des Evenemens, & de les rapporter dans l'ordre où ils ſont arrivés, ſe voit ſouvent forcé de paſſer d'une extrémité à l'autre : au-lieu que l'Auteur d'un Roman jouït d'une entiere liberté ; maitre de ſon ſujet, il en diſpoſe à ſon gré les differentes parties, afin de leur donner une ſuite naturelle; il ſoutient l'attention du Lecteur par une intrigue bien ménagée, & par des circonſtances intereſſantes, qui à travers mille détours le conduiſent au dénouement. Je n'ai eu garde de prendre de pareilles libertés dans cette Hiſtoire : rien n'eſt plus éloigné du Plan que je me ſuis propoſé. Comme je ne rapporte les faits qu'afin de mettre dans leur vrai point de vue les Médailles dont ils ont été l'occaſion, j'ai fait ſervir l'Hiſtoire aux Médailles qui ſont mon véritable objet : deſorte que je ſuis obligé, tantôt de m'étendre ſur des choſes peu importantes, tantôt de raconter en peu de mots des Evenemens dont le récit demanderoit de plus grands détails. Je me ſers ſouvent du ſtile figuré, qui ne conviendroit point à toute autre Hiſtoire : mais j'ai cru qu'il étoit à ſa place dans un Ouvrage comme celui-ci, où le récit abregé & la ſucceſſion rapide d'une multitude de faits & des Médailles qui les concernent, occupe agréablement l'eſprit. Je n'ai donc emprunté de l'Hiſtoire, que ce qui étoit néceſſaire à mon ſujet. Cependant, la ſuite n'en eſt point interrompue : ce ſont des Parties differentes, qui forment un Tout complet, & d'autant mieux lié, que j'ai preſque toujours donné à ma narration toute la clarté néceſſaire pour faire entendre les Emblèmes & les Inſcriptions des Médailles, ſans le ſecours d'une ennuyeuſe explication. Je me flate que le Public ne deſapprouvera point ce nouveau genre d'écrire. Il m'a donné lieu d'être plus impartial, que ne le ſont d'ordinaire les Hiſtoriens : mon Plan ne m'engageant point à entrer dans la diſcuſſion des affai-

res

res délicates, je n'en parle qu'autant qu'il le faut pour répandre du jour ſur les Médailles dont je donne la deſcription ; & dans ces occaſions mêmes, eonrent de dire la vérité & de ne point perdre le fil de mon Hiſtoire, j'abandonne au Lecteur le jugement du fait, & le choix des opinions.

Ayant à écrire l'Hiſtoire des Païs-Bas, il m'a ſemblé que la Langue du Païs même convenoit mieux que toute autre à mon deſſein ; quoi qu'en puiſſent dire les partiſans de la Langue Françoiſe qui lui donnent hautement la préférence, tant à cauſe des agrémens qu'ils y trouvent, que parce que l'uſage en eſt devenu aujourd'hui preſque général. D'ailleurs, la Langue Hollandoiſe ne cede à aucune autre, pour l'énergie & la richeſſe, auſſi-bien que pour la pureté originelle. Car qui ne ſait que le rapport que les Langues Eſpagnole, Portugaiſe & Françoiſe ont avec la Latine, eſt la marque du joug que les Romains impoſerent autrefois à ees Nations ? La Langue Angloiſe fournit les mêmes preuves de la Conquête des Saxons : & chez combien d'autres Peuples ne trouveroit-on pas dequoi appuyer cette remarque ? Auſſi nos Souverains, regardant la pureté de leur Langue comme une preuve certaine de leur Liberté, ont toujours eu grand ſoin de n'en point employer d'autre dans les occaſions d'éclat, & de témoigner par-là combien ils en étoient jaloux. Sous le Gouvernement de Charles-Quint & de Philippe ſon Fils, ils n'ont jamais permis (1) que les affaires d'Etat fuſſent traitées dans une Langue étrangere, qu'après une Proteſtation ſolennelle que eette démarche ne porteroit aucun préjudice à leur Liberté par rapport à l'uſage de la Langue du Païs. Viglius d'Ayta même, ce profond Politique dont nous aurons occaſion de parlet plus d'une fois dans cet Ouvrage, étoit ſi fort (2) dans les mêmes ſentimens, qu'aſſiſtant en Friſe, où il étoit né, à une Audienee publique que les Etats de la Province donnoient à un Ambaſſadeur d'Eſpagne, il ne voulut jamais lui répondre que dans ſa Langue maternelle, quelque porté qu'il fût d'ailleurs pour l'Eſpagne, & quelque mécontentement que l'Ambaſſadeur témoignât de ce procedé. On ſait quelle fut la terreur, qu'inſpira aux Hollandois l'arrivée du Due d'Albe : les Etats, voulant prévenir les pourſuites ſanguinaires que les Troubles des dernieres années donnoient lieu de craindre, firent effacer des Regîtres publics les noms de tous les Membres qui avoient été députés aux Aſſemblées de la Province, depuis (3) le 22 de Mai 1563, juſqu'au 5 de (4) Juin 1568, afin d'en enſevelir la mémoire. Cependant ees mêmes Etats, obligés de féliciter le nouveau Gouverneur ſur ſon arrivée ; tout redoutable qu'il

(1) Bor. Nederl. Beroerten. XXI. boek. fol. 17.

(2) D. Grauwinkel van de Opperſte Magt. II. deel. pag. 649.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 22 Mey 1563. fol. 12.

(4) Ibid. 5 Juny 1568. fol. 17.

 étoit,

étoit, & quoiqu'il n'entendît point la Langue du Païs, ne voulurent jamais le complimenter en François, qu'après (1) une Proteſtation ſemblable à celle dont j'ai parlé. Il eſt vrai que ſous le Gouvernement du Comte de Leyceſter, tandis que la diſcorde ſembloit avoir établi ſon ſiege dans le cœur de l'Etat, on publia quelques Actes en François, en faveur du Gouverneur qui n'entendoit pas non plus la Langue de ces Provinces. Mais dès que les Etats de Hollande ſe furent apperçus de cette innovation, ils firent (2) prier très inſtamment le Gouverneur Anglois & le Conſeil d'Etat, de ſe ſervir deſormais de la Langue Hollandoiſe dans toutes les affaires publiques; & ils ordonnerent à leurs Députés aux Etats-Généraux d'appuyer fortement leur remontrance, & de demander en particulier des Lettres de remiſſion pour ce qui s'étoit fait de contraire à l'ancien uſage, afin que le paſſé ne tirât point à conſéquence pour l'avenir. Enfin, lorſque l'Emploi d'Hiſtoriographe de l'Etat fut conferé à Juſte Menyn, (3) avec douze-cens florins d'appointemens; par le prémier Article de ſes Inſtructions ils exigerent de lui dans des termes ſi forts la connoiſſance de la Langue du Païs, qu'il refuſa de prêter ſerment, juſqu'à ce qu'on eut déclaré (4) qu'il ne s'agiſſoit que de la Langue telle qu'on la parloit alors à la Cour. En voilà aſſez pour répondre à ceux qui rougiſſent d'employer le Langage du Païs de leur naiſſance, & de ſuivre le louable exemple de leurs Ancêtres.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Febr. 1567. fol. 8.

(2) Ibid. 7 Maart 1586. fol. 105.

(3) Reſol. der Gecommitt. Raad. van Holl. 26 Juny 1595. fol. 339.

(4) Ibid. 25 Aug. 1595. fol. 356.

A l'égard de mes Preuves, quoique je fuſſe pleinement aſſuré de n'avoir rien écrit qu'après des Auteurs dignes de foi; cependant, comme la plupart des choſes que je rapporte ne ſe ſont paſſées ni de mon tems, ni ſous mes yeux, j'ai cru, pour ne laiſſer aucun doute au Lecteur, devoir indiquer partout mes garants: en quoi j'ai moins eu en vue la reputation d'avoir beaucoup lu, que celle d'avoir bien prouvé ce que j'avance. J'ai donc marqué à la marge, les Livres & les pages des Auteurs que je cite; & à l'égard des Réſolutions des Etats, j'ai non-ſeulement indiqué le jour où elles ont été priſes, mais j'ai fait enſorte qu'on pût trouver ſans peine celle dont il s'agit, en marquant la page où elle ſe trouve dans les Regîtres imprimés: ſans cette attention, les Magiſtrats, & les autres perſonnes qui ont la liberté de conſulter ces Pieces, auroient pu être effrayés du grand nombre des Réſolutions priſes dans un même jour, & négliger d'y avoir recours. Je dois néanmoins avertir ceux qui ne connoiſſent point ces Regîtres, que dans ceux des Etats de Hollande & des Conſeillers-Députés de la même Province, dont les prémiers commencent à l'an 1544, les pages ſont numero-

merotées par ordre : mais que la même choſe n'a été obſervée dans les Regîtres des Etats-Généraux que depuis l'an 1686, quoiqu'on ait commencé à les imprimer longtems auparavant ; & qu'on a négligé pareillement d'y marquer à la tête de chaque jour, les noms des Membres qui ſe trouvoient préſens à l'Aſſemblée. Il ne m'a donc pas été poſſible d'apporter la même préciſion, en citant les Réſolutions des Etats-Généraux antérieures à l'année que je viens d'indiquer. Si d'ailleurs il m'arrive quelquefois de renvoyer à une Réſolution poſtérieure au fait qu'il s'agit d'établir, c'eſt parce que ces faits y ſont ſouvent rapportés avec plus d'étendue ou de clarté.

Tel eſt le Plan ſur lequel j'ai entrepris de décrire les differentes ſortes de Médailles qui concernent l'Hiſtoire des Païs-Bas. Les Curieux les diſtinguent avec raiſon en trois Claſſes; les MEDAILLES proprement dites, les JETTONS, & les MONNOYES DE NECESSITE'. La difference de ces trois ſortes de Pieces, & de l'uſage auquel elles ont été deſtinées, eſt ſi grande, que je me crois obligé de la faire connoitre avant que d'entrer en matiere. Je commence par les MEDAILLES.

Il n'y en a point qui plaiſent tant à la vue, ſoit par leur grandeur, leur richeſſe, ou la perfection du type, ſoit par d'autres agrémens : auſſi ſont-elles deſtinées uniquement à tranſmettre à la Poſterité, d'une maniere claire mais abregée, la mémoire des Evenemens, ou des Perſonnes à l'honneur de qui elles ont été frappées. On pourroit donc les comparer à tous égards à ces Pieces que l'on jettoit au Peuple, & que les Romains appelloient *Miſſilia*, ſi comme celles-ci elles devoient toujours leur origine à l'Autorité ſuprême. Mais quoique la plupart de celles qu'on a recueillies depuis environ trois-cens ans qu'on a commencé d'en faire, n'ayent été publiées que par les Graveurs mêmes, il ne me paroit point qu'on doive les rejetter. Car c'eſt ſur ces ſortes de Pieces qu'on trouve marqués la Naiſſance, la Mort, les Mariages des Princes; les Batailles, les Traités, la fondation des Edifices & des Univerſités, & mille autres Evenemens mémorables & intereſſans, éclaircis par des Légendes dont le ſtile concis & énergique ne plait pas moins que la beauté des figures. D'ailleurs, comme je l'ai déja remarqué, elles méritent autant de créance que les Hiſtoriens contemporains. Il eſt vrai que l'on trouve des Médailles, mais en petit nombre, qui n'ont été faites que bien des années après les Evenemens dont elles font mention: celles-là, quoique rejettées par les Connoiſſeurs, ſont miſes au rang des

Monumens authentiques par ceux qui ignorent le tems de leur publication. C'eſt ce qui m'a déterminé à leur donner place dans cette Hiſtoire, mais en y joignant cette marque * afin de les diſtinguer: d'un côté, pour prévenir l'accuſation d'avoir produit des Pieces ſuppoſées; & de l'autre, afin que les jeunes-gens qui s'appliquent à cette Etude, ne les trouvant point dans mon Ouvrage, ne ſoupçonnaſſent pas qu'elles me ſont inconnues à cauſe de leur rareté. Je dois avertir cependant, qu'on trouve dans Bizot pluſieurs Eſtampes de Médailles, que j'ai omiſes, non par ignorance ou par inattention, mais à deſſein. En voici la raiſon. Lorſque cet Auteur fit imprimer à Paris en 1687 ſon Hiſtoire Métallique de Hollande, in folio; pour donner plus de luſtre à ſon Ouvrage, il fit graver tous les Jettons au-delà de leur véritable grandeur, & comme de grandes Médailles, ſans en avertir ſes Lecteurs. Cette inexactitude jetta dans une erreur très conſiderable, Pierre Mortier, Libraire d'Amſterdam: car lorſqu'il publia la même Hiſtoire, augmentée d'un grand nombre de Pieces, prémierement en Hollandois en 1688, & deux ans après en François; ayant découvert les Jettons que l'Abbé Bizot avoit donnés comme des Médailles, & les prenant pour des Pieces differentes, il les fir graver deux fois, l'une comme Médailles, & l'autre comme Jettons. Cette mépriſe confirma dans leur erreur les perſonnes qui croyoient que ces Pieces, transformées en Médailles par Bizot, exiſtoient réellement, telles qu'il les avoit repréſentées, & les porta à redoubler leurs efforts pour les recouvrer, à quelque prix que ce fût. Mais après bien des recherches, qui ne pouvoient manquer d'être infructueuſes, quelques-uns prirent le parti de les faire mouler, jetter en fonte & ciſeler, de la même grandeur que Bizot leur avoit donnée; afin de rendre leurs Suites completes & de remplir, en attendant, les places qu'ils deſtinoient aux prétendus Originaux, s'ils avoient le bonheur de les découvrir. Voilà pourquoi l'on rencontre quelquefois de ces Médailles: mais comme elles ne doivent leur origine qu'à la double erreur dont j'ai parlé, j'ai cru devoir les paſſer ſous ſilence, & me contenter de les donner une ſeule fois, dans leur véritable grandeur, & telles qu'elles ont été frappées d'abord.

Les JETTONS, qui compoſent la ſeconde Claſſe, ont été nommés ainſi parce qu'anciennement, avant que l'uſage des Chiffres Arabes fût auſſi univerſellement répandu qu'il l'eſt aujourd'hui, on s'en ſervoit pour les calculs, en les rangeant d'une certaine façon. Car quoique l'Art de compter & de calculer ait été, pour ainſi dire, créé avec l'Homme, il y a néanmoins

moins une grande diverſité dans la maniere dont on s'y eſt pris en divers tems & chez les differentes Nations. La plus ancienne méthode eſt ſans doute celle de compter par les doigts : ce ſont des Tables arithmetiques, que la Nature, ſoigneuſe de pourvoir à nos beſoins, fournit à tous les hommes. C'eſt de-là qu'eſt venue la coutume, reçue chez tous les Peuples de la Terre, de partager les nombres par dixaines. On y découvre auſſi l'origine du mot Hollandois *tien* [dix] qui vient de *teen* [orteil], & celle du mot Allemand zehen, [*zehen*] qui ſignifie l'un & l'autre : car il eſt vraiſemblable qu'après avoir compté ſur les doigts juſqu'à dix, & ne pouvant aller au-delà, on a eu recours aux orteils ; & c'eſt ce que certains Indiens (1) pratiquent encore aujourd'hui. Autrefois les Romains calculoient auſſi par leurs doigts, en comptant juſqu'à cent ſur la main gauche, & les centaines (2) ſur la droite : c'eſt pourquoi parmi eux les doigts étoient conſacrés à Minerve, qui, ſelon (3) Tire-Live, inventa l'Arithmetique. Dans la ſuite, ils employerent de petits cailloux ; auxquels nos Ancêtres ſubſtituerent de petites pieces de metal, rondes, (4) plattes & polies, ſur leſquelles on grava avec le tems, des fleurs, des feuillages, & d'autres ornemens : tels étoient les Jettons que je découvris en Brabant, dans l'ancienne Abbaye de Groenendaal, où j'en trouvai une boite roure remplie. Mais après que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, eut réuni ſous ſa domination les principales parties des Païs-Bas, on commença de frapper les Jettons, & d'y mettre le nom de ce Prince, ſes Armes & ſes Titres, accompagnés d'une Légende qui recommandoit l'exactitude des calculs. Enfin, ſous Philippe le Bel, mais principalement ſous Charles-Quint, l'uſage s'introduiſit d'y marquer les principaux Evenemens qui concernoient l'Etat, & d'en perpétuer ainſi la mémoire. Alors les Jettons devinrent des Monumens conſacrés par l'Autorité ſouveraine : car le choix des Emblèmes & des Inſcriptions ne dépendoit point du Graveur ; mais chaque année on préſentoit aux Etats-Généraux, à ceux des Provinces particulieres, & au (5) Conſeil d'Etat, divers Deſſeins, dont on choiſiſſoit celui qui convenoit le mieux aux conjonctures du tems. C'eſt ainſi qu'en 1578, lorſqu'on eut préſenté aux Etats-Généraux, ſelon la coutume, differens Projets pour les nouveaux Jettons de l'année courante, ils les remirent (6) à De Bye Maitre des Comptes de Hollande, pour choiſir ceux qu'il jugeroit les plus utiles à l'Etat & les plus convenables à la ſituation des affaires ; afin qu'après que le Graveur des Etats auroit fait les Coins, le Maitre de la Monnoye de Dordrecht fît frapper le nombre de Jettons néceſſaire, & que le Greffier (7) les diſtribuât aux differentes

(1) Robert Harcourt Reystogt naar Guiana, pag. 20.

(2) Juven. Sat. X. v. 249.

(3) Lib. VII. cap. 3.

(4) Carol. Patini Hiſt. Numiſm. pag. 94.

(5) Reſol. van den Raad van Staate, 21 Jan. 1595.

(6) Reſol. der Staat. General, 4 April 1578.

(7) Ibid. 15 April 1592.

***

per-

perſonnes qui occupoient les Charges du Païs. Cette diſtribution ſe faiſoit aux dépens du Tréſor public, coutume qui s'eſt établie il y a longtems: car la commodité du calcul qui ſe fait avec les Jettons en ayant bientôt introduit l'uſage dans toutes les Chambres des Comptes & dans les autres Aſſemblées qui ont part au Gouvernement; comme ces calculs ſe faiſoient pour l'utilité publique, on commença dès avant la fin du XV Siecle à diſtribuer pour Etrennes toutes les années, aux fraix du Public, comme on diſtribue aujourd'hui les Almanacs, un certain nombre de Jettons d'argent & de cuivre, à chaque Membre de l'Etat; tels que le Gouverneur-général, ceux des Provinces particulieres, les Membres des Etats de chaque Province, ceux des Chambres des Comptes de Bruxelles, de Flandre, de Hollande & de Gueldre; les Inſpecteurs du Canal de Bruxelles, & d'autres Officiers publics. Ces Jettons étoient renfermés dans une bourſe magnifique, ou dans une boite d'argent, dont le couvercle étoit orné des Armes de la Province, de la Ville, ou de l'Aſſemblée. Il y avoit même, comme on peut le démontrer par les Légendes des Jettons frappés dans ces tems-là, un Officier établi exprès pour cette diſtribution, afin qu'elle ſe fit dans l'ordre, & conformément aux Arrêts du Conſeil: car le nombre des Jettons étoit proportionné à la qualité & à la dignité de chaque Officier, & varioit ſelon le nombre des perſonnes qui avoient aſſiſté aux Aſſemblées. En voici quelques exemples. En 1592, les Etats-Généraux (1) firent frapper dix-huit (*) *Jets* de Jettons d'argent, quoiqu'ils n'en euſſent fait faire qu'onze (2) deux ans auparavant. En 1629, les Etats de Hollande ayant envoyé à l'Aſſemblée des Etats-Généraux un Député de plus qu'à l'ordinaire, le Conſeil d'Etat de la Province (3) fit faire huit Jets de Jettons au-lieu de ſept; & ſix ſeulement l'année ſuivante, (4) parce qu'on avoit diminué de deux le nombre des Députés. Ainſi l'on ne doit pas être ſurpris de voir la dépenſe de ces Jettons monter tantôt à (5) ſept-mille ſix-cens quarante-ſix florins, huit ſols; & tantôt à (6) trente-mille deux-cens vingt-deux florins: d'autant plus qu'autrefois le Jet n'étoit compté qu'à raiſon de (7) quarante-huit florins, au-lieu qu'à préſent il en vaut (8) quatre-vingt-un. Quoique l'uſage de donner des Jettons ſoit aboli dans les Provinces-Unies depuis un certain nombre d'années, on trouve cependant dans les Réſolutions (9) des Etats-Généraux, qu'en 1654, au-lieu de ces Pieces, ils firent diſtribuer la même valeur en argent (10) par leur Agent, qui depuis l'année 1647 (11) recevoit auſſi un Jet de Jettons. Ce nouveau Règlement ſubſiſte encore aujourd'hui: chaque année vers

(1) Reſol. der Staat Generaal, 23 April 1592.
(2) Ibid. 26 Mey 1590.
(3) Ibid. 15 Jan. 1629.
(4) Ibid. 15 April 1631.
(5) Ibid. 24 July 1596.
(6) Ibid. 13 Febr. 1619.
(7) Ibid. 29 Jan. 1630.
(8) Ibid. 22 Nov. 1672.
(9) Ibid. 2 Jan. 1655.
(10) Ibid. 2 Jan. 1654.
(11) Ibid. 2 Jan. 1647.

(*) On entend par *Jet*, un certain nombre de pieces, néceſſaire pour calculer.

vers la fin de Décembre, le jour même où l'on règle les Etrennes, l'Agent des Etats-Généraux reçoit un ordre formel de prendre, ſelon l'ancien uſage, ſur ce qu'on appelle la *Liſte* (1) des Jettons, la ſomme de deux-mille ſoixante & onze florins, treize ſols, pour en faire la repartition ordinaire, ſuivant l'Ordonnance établie pour toujours. Voici de quelle maniere ſe fait cette diſtribution. Trois Jets, de quatre-vingt-un florins chacun, aux Députés de Gueldre. Sept à ceux de Hollande, ſavoir, quatre pour les Députés ordinaires de la Province, deux pour ſes deux Conſeillers-Députés, & un pour ſon Conſeiller-Penſionaire qui a ſéance aux Etats-Généraux : mais lorſqu'Amſterdam envoye un Député ordinaire, & qu'ainſi il ſe trouve cinq Députés ordinaires de Hollande dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux, alors le Conſeiller-Penſionaire & tous les Conſeillers-Députés de Hollande reçoivent pour trois ans cette ſomme, non des Etats-Généraux, mais de la Province même. Les cinq autres Provinces reçoivent chacune deux Jets; le Greffier, ſon Commis, l'Agent, le Receveur-général & ſon Commis, un Jet chacun; & enfin on diſtribue aux *Clercs* des Etats & à ceux du Greffier, en tout quarante-huit florins treize ſols. Il paroit par ce que j'ai dit, que les Etats de Hollande donnent auſſi chaque année à leurs Conſeillers-Députés, au-lieu de Jettons, une certaine ſomme dont la diſtribution ſe fait par le Secretaire de la Province: l'année 1723, qui eſt celle où j'écris, on a pris pour cet uſage chez le Receveur-général, ſelon l'ancienne coutume, (2) neuf-cens ſoixante & douze florins, qui ont été partagés entre les Conſeillers-Députés, le Conſeiller-Penſionaire, le Secretaire, & les deux Commis des Finances de Hollande, à raiſon de quatre-vingt-un florins chacun. Depuis l'établiſſement du Conſeil d'Etat, on a diſtribué auſſi toutes les années quelques Jettons aux perſonnes qui le compoſent. L'Aſſemblée elle-même faiſoit frapper ces Pieces, & en choiſiſſoit (3) les Deſſeins: mais le nombre n'en étoit point fixé. Ainſi l'on voit qu'en 1589 on donna, (4) aux dépens de l'Etat, à chaque Conſeiller ou Officier de ce Corps, cinquante ou ſoixante Jettons d'argent, outre les Jettons de cuivre ordinaires; cinq ans après, le poids (5) d'un marc & demi d'argent, en Jettons; & l'année ſuivante, (6) cent Jettons d'argent de dix ſols chacun. Dans la ſuite, cette dépenſe a été établie ſur un pied fixe; & au-lieu de Jettons, le Tréſorier-général diſtribue aujourd'hui une ſomme de ſeize-cens-vingt florins aux Membres du Conſeil d'Etat; ſavoir : un Jet de quatre-vingt-un florins à chacun des douze Conſeillers; autant au Tréſorier-général, au Receveur-général, & au Secretaire du Conſeil : un Jet, mais de quarante-cinq florins ſeulement, à

(1) Ibid. 28. Dec. 1713. fol. 1659.

(2) Reſol. der Ge-comm. Raad van Hol. 4 Jan. 1723.

(3) Reſol. van den Raad van Staate, 22 Jan. 1591.

(4) Ibid. 23 Dec. 1589.

(5) Ibid. 18 April 1594.

(6) Ibid. 9 Jan. 1596.

l'Avocat-Fiſcal, aux quatre Commis des Finances de la Généralité, au Commis du Secretaire du Conſeil, à celui du Tréſorier-général, au ſecond Commis du Receveur-général, & à l'Agent de Leurs Hautes Puiſſances. Les Conſeillers & les Maitres de la Chambre générale des Monnoyes, établie à La Haye, reçoivent pareillement un préſent annuel d'un marc d'argent, au-lieu des Jettons qui étoient en uſage autrefois. Anciennement, la diſtribution des Jettons ſe faiſoit auſſi en Zélande, parmi les Députés aux Etats, les Officiers du Tréſor-public, & les Magiſtrats particuliers de l'Ile de Walchere; de même qu'à Utrecht & en Gueldre, pour l'uſage de la Chambre des Comptes & des Etats de la Province: comme il paroit par un grand nombre de ces Pieces que l'on trouve dans les Cabinets des Curieux. A l'égard des Païs-Bas Catholiques, l'uſage des Jettons de cuivre & d'argent y eſt établi depuis longtems, & y ſubſiſte encore dans toute ſon étendue. Sous Charles II, le prémier jour de l'an, le Conſeil des Finances faiſoit préſenter par le Receveur-général au Gouverneur de ces Provinces qui réſidoit à Bruxelles, une bourſe magnifiquement brodée, qui contenoit cent Jettons d'argent, dont les Emblèmes & les Deviſes étoient differens, ſelon les conjonctures. La même choſe s'eſt pratiquée ſous Philippe V; & de-plus, chaque Membre du Conſeil Royal, que le Roi d'Eſpagne venoit (1) de ſubſtituer au Conſeil Privé, a reçu toutes les années cent Jettons d'argent, des deux Receveurs-généraux, le Vicomte d'Alvarado & le Baron d'Hiembecque. Mais depuis 1717 ces Etrennes ont été doublées; & le Receveur-général, par ordre du Conſeil des Finances, a remis au Marquis de Prié deux-cens Jettons d'argent; & autant au Secretaire du Prince Eugene de Savoye, comme Gouverneur-général des Païs-Bas Catholiques, afin qu'il les envoyât à ce Prince à Vienne. Le même uſage s'obſerve encore à Tournay, à Gand & dans ſon Territoire, à Oſtende, dans la Châtellenie de Courtray, dans celle d'Ypres, dans la Ville & le Franc de Bruges, & à Namur. Dans cette derniere Province on diſtribue outre cela, à l'arrivée d'un nouveau Gouverneur & Grand-Bailly, un grand nombre de Jettons, qui, en mémoire de ſa priſe de poſſeſſion, portent d'un côté ſes Armes & ſes Titres, & de l'autre les Armes de la Province. C'eſt ainſi qu'en 1715, lorſque le Comte de Lannoy fut fait Gouverneur & Grand-Bailly de Namur, on y diſtribua (2) treize-cens-trois Jettons d'argent, & deux-mille ſix-cens ſeize de cuivre; ſavoir, cent-ſoixante-huit d'argent & trois-cens trente-ſix de cuivre, au nouveau Gouverneur; & la moitié à chaque Membre de l'Aſſemblée des Etats. Cet uſage conſtant a produit, depuis un grand nombre d'an-

(1) Europ. Merkur. 1702. II. deel. pag. 75.

(2) Selon les Archives de la Monnoye d'Anvers.

d'années, une Suite non interrompue des Gouverneurs de cette Province, de leurs Titres, & de l'année de leur Inſtallation. Et comme ces Pieces, de même que les autres Jettons dont j'ai parlé, doivent leur naiſſance à l'Autorité Souveraine, on peut s'aſſurer de la Succeſſion de ces Gouverneurs & des autres faits atteſtés par les differentes ſortes de Jettons, avec autant de certitude, pour le moins, qu'on en trouve à établir par les Médailles antiques la Succeſſion des Conſuls Romains. Un Lecteur judicieux verra ſans peine, par ce que je viens de dire, combien eſt grande l'autorité des Jettons de ces Provinces, & quelle eſt l'erreur de ceux qui en font moins de cas que des Médailles de l'ancienne Rome, pour ne rien dire de celles qui ont été frappées dans des tems poſtérieurs.

Je ne crains point d'avancer qu'on doit ajouter la même foi aux Pieces connues ſous le nom de MONNOYES OBSIDIONALES, & qu'on appelle dans ces Provinces, PIECES DE NE'CESSITE', ou MONNOYES MILITAIRES. On les nomme ainſi, parce que ce ne ſont ni des Médailles, ni des Jettons; mais de certaines Pieces irrégulieres, frappées dans le tems d'un Siege ou d'une Néceſſité preſſante de l'Etat, par ordre des Souverains, ou du Gouverneur de la Ville aſſiegée; & qu'on trouve ſouvent dans la bizarrerie de leur figure, dans le peu de valeur & le choix de leur matiere, des preuves ſenſibles de la Néceſſité qui les a fait frapper. A l'égard de leur forme, du choix & de la valeur de la matiere, il y en a de rondes, de quarrées, d'octogones, & de pluſieurs autres figures: on en trouve d'or, d'argent, d'étain, de plomb, de papier, de carton; quelquefois même ce ſont de ſimples empreintes ſur de la cire ou du pain à cacheter. La Légende ſert ſouvent auſſi à faire connoitre les fâcheuſes circonſtances qui en ont été l'occaſion. Telle eſt, entre autres, l'Inſcription des Pieces qui furent faites à Ypres pendant le Blocus, en 1583, QUID NON COGIT NECESSITAS? *A quoi ne réduit point la Néceſſité?* de celles de Deventer, URGENTE NECESSITATE DAVENTRIÆ, *Dans l'urgente Néceſſité de Deventer*; de Breda, NECESSITATIS ERGO, *Par neceſſité*; & de beaucoup d'autres; qui outre de pareilles Légendes, & le milleſime, portent encore ſouvent les Armes de la Ville ou du Gouverneur. Mr. de Surville, Gouverneur de Tournay, eſt le prémier & le ſeul qui ait oſé faire graver ſon effigie ſur de pareilles Pieces, qu'il fit faire de ſa Vaiſſelle d'argent: ce fut en 1709, pendant le Siege de cette Ville. Son procedé déplut extrèmement à la Cour de France: mais l'A-

cadémie des Inſcriptions (1) ayant été conſultée par les Miniſtres, allégua en ſa faveur, que ces ſortes de Pieces ne peuvent être appellées Monnoyes, qu'improprement; que ce ſont plutôt des eſpeces de Mereaux, de Gages publics des obligations contractées par le Gouverneur; qu'il n'y a aucune Loi à cet égard; & qu'on doit les regarder (2) comme des Médailles frappées dans la vue d'éterniſer la gloire que les Gouverneurs ont acquiſe dans la défenſe des Places, ſans préjudicier au Droit de battre monnoye qui appartient à la Couronne. Quoi qu'il en ſoit, on doit remarquer encore au ſujet des Monnoyes de Néceſſité, qu'outre les Armes de la Ville ou du Gouverneur, qui ſont la prémiere & la principale empreinte, elles ont ordinairement un petit Ecuſſon ou quelque autre Marque, qui y a été miſe dans la ſuite; pour faire voir que l'Etat, la Ville, le Prince, ou la Societé de qui ſont ces Marques & ces Ecuſſons, a dédommagé ceux qui avoient reçu ces Pieces pour un prix au-deſſus de leur valeur intrinſeque. C'eſt la raiſon pourquoi l'on trouve rarement des Monnoyes Obſidionales de Leyden, qui n'ayent en petit les Armes de Hollande; parce que cette Province échangea preſque toutes ces Pieces contre de la monnoye de meilleur aloi. Remarquons enfin, qu'on doit mettre au rang des Pieces de Néceſſité, certaines Monnoyes courantes, dont le prix a été hauſſé, ſoit dans le tems qu'on armoit pour délivrer Harlem, ſoit pendant le Siege de Steenwyk; & qui pour cette raiſon, outre le Coin ordinaire, ont dans un petit Ecuſſon les Armes de la Province ou de la Ville qui en a augmenté la valeur. Les Amateurs conſervent ces Pieces avec autant de ſoin que les Médailles & les Jettons, parce qu'elles portent, auſſi bien que les autres Monnoyes de Néceſſité, la marque des calamités de l'Etat.

(1) Hiſt. & Mémoir. de l'Acad. Royale des Inſcript. tom. I. pag. 348. Edit. d'Amſterd.

(2) Ibid. pag. 352.

On donne à ces trois ſortes de Pieces le nom de Médailles des Païs-Bas, non qu'elles ayent toutes été frappées dans ces Provinces; mais parce que le ſujet en eſt pris, ou de leur Hiſtoire même, ou des Evenemens auxquels elle eſt liée. On les trouvera ici repréſentées dans leur véritable grandeur. Je n'en rapporte aucune que je n'aye vu moi-même, ou dont je n'établiſſe l'exiſtence ſur le témoignage des Auteurs de qui je les ai priſes. Au reſte, j'ai raſſemblé indifferemment les Médailles frappées dans des tems de proſperité, & celles qui doivent leur naiſſance aux malheurs de ces Provinces. Car comme le Corps humain ne jouït jamais d'une ſanté ſi ferme, qu'il ne ſoit ſujet au dérangement que cauſent les maladies & d'autres accidens imprévus: de même, il n'y a point d'Etat qui dans le plus haut point de

proſ-

proſperité ne ſe voye expoſé à être ébranlé par la viciſſitude des choſes humaines, & dont la gloire ne ſoit quelquefois obſcurcie tout à coup par les ſombres nuages de l'adverſité. Ces ſortes de traits, dans une Hiſtoire, ne ſont qu'en rehauſſer l'éclat : (1) tels que les ombres d'un Tableau, qui, bien loin de le déparer, donnent du relief & de la force aux figures principales. Pour plaire au goût, il faut lui offrir un aſſaiſonnement qui le pique & le flate tout à la fois : les mets qui n'ont que de la douceur, quelque agréables qu'ils nous paroiſſent d'abord, nous dégoûtent bientôt. C'eſt ce que Boccalin nous apprend par un trait allégorique, lorſqu'il dit que les Chanſons champêtres des Napolitains, après avoir été dévorées au commencement avec avidité par des eſprits affamés, cauſerent dans la ſuite à la plupart d'entre eux de ſi grands deſordres dans les entrailles (2), par leur extrême fadeur, que les Inſpecteurs de la Police Poëtique défendirent avec raiſon de débiter deſormais de pareilles denrées ſur le Parnaſſe. Les gens ſenſés portent le même jugement du Recueil hiſtorique des Médailles frappées ſous le Regne de Louis XIV, malgré la magnificence de cet Ouvrage. En effet, ce Soleil de la France n'y paroiſſant jamais qu'en ſon midi, & environné du brillant éclat de la Victoire, on ne peut y arrêter longtems ſes regards, & l'on eſt contraint de fermer de tems en tems les yeux, de peur d'en être ébloui. La même règle a lieu à l'égard de la beauté des Médailles. On en trouve ſur le même ſujet, de très bien gravées, & d'autres qui le ſont très mal. Mais comme je n'ai entrepris que de les expliquer, & non d'en porter mon jugement, je les raſſemble toutes indifféremment, tant pour donner du relief à celles qui le méritent, que parce que je ne les rapporte point à cauſe de leur beauté, mais comme des preuves hiſtoriques. Si je n'avois eu en vue que l'ornement, & le plaiſir du Lecteur, j'aurois mieux fait ſans doute de donner à d'autres Pieces plus parfaites, que les plus habiles Maitres nous ont laiſſées, la place qu'occupent dans mon Ouvrage un grand nombre de Médailles informes.

(1) Traj. Boccalini, Ragguagli di Parnaſſo, Part. I. chap. XIX. & Part. II. ch. XLVI.

(2) Ibid. Part. I. ch. XXXI.

Chaque Médaille eſt inſerée à l'année même dont elle porte la date, immédiatement après le récit de l'Evenement auquel elle ſe rapporte : c'eſt une règle dont je ne m'écarte jamais. Cependant, comme on en trouve quelquefois qui ne regardent aucun Fait particulier, & qui ont ſeulement été frappées en général à la louange de certaines perſonnes, quoique le milléſime y ſoit marqué ; j'ai pris la liberté, à l'exemple des Amateurs de Médailles antiques, de les placer plus tôt ou plus tard, ſans avoir égard à la date, ſelon l'occaſion que l'Hiſtoire me fournit de parler de ces perſonnes

avec plus d'étendue. Je donne les Médailles telles qu'elles ſont, avec les mêmes fautes que l'on remarque quelquefois dans les Légendes, le milléſime, ou les figures : de ſorte que ſi l'on trouve ici de ces fautes, on ne doit point les mettre ſur le compte du Graveur. Je dois avertir enfin, que dans la deſcription que je fais des Médailles, je ne mets points les Légendes en abregé, comme elles ſont très ſouvent ſur la Piece même ; mais tout au long, pour la commodité du Lecteur : avec cette difference, que les lettres que j'ajoute pour achever le mot, ſont plus petites que les autres.

Voilà ce que j'avois à dire ſur la méthode que j'ai ſuivie dans cet Ouvrage. Il contient près de trois-mille Médailles des Païs-Bas, que j'ai recueillies avec beaucoup de peine. J'avoue même que je n'en ſerois point venu à bout, & qu'ainſi le Public auroit été privé pour toujours de cette Collection, ſi Mr. André Schoemaker, cet incomparable Amateur des Médailles de notre Patrie, ne m'eût continuellement ſecondé par ſes recherches, & par un commerce de lettres de près de douze années. Ce Curieux infatigable avoit ſu, ſans le ſecours des Langues étrangeres, former peu à peu un Recueil de Médailles des Païs-Bas, le plus complet qu'on eût vu juſqu'alors. Il avoit fait mouler ou graver en cuivre, avec beaucoup de peine & de dépenſe, & rangé ſelon leur ſuite chronologique, toutes les Médailles qu'il avoit découvertes, & qui étoient inconnues avant lui ; & c'eſt ce Recueil qui m'a ſervi de guide dans mes recherches ſur l'Hiſtoire de ces Provinces. Ce Tréſor ineſtimable a été acquis par Mr. Balthazar Scott, Conſeiller, Echevin, & Receveur des Droits de l'Etat, à Amſterdam ; & il a tellement augmenté entre ſes mains & par ſes ſoins, qu'il eſt digne aujourd'hui de la magnificence des plus grands Princes. La recherche des Médailles, & les meſures néceſſaires pour faire graver les Planches, m'ont donné lieu d'entretenir auſſi un commerce de lettres très régulier avec Mr. Chriſtofle Beudeker, d'Amſterdam. Quoiqu'en général, l'induſtrie ne naiſſe point avec nous, le jugement & le goût qu'il fait paroitre dans toutes ſortes de choſes lui ſont ſi naturels, qu'on peut dire que cette maxime ne ſe vérifie point en lui ; & c'eſt une preuve, qu'il n'y a point de règle qui n'ait ſes exceptions. Cet éloge n'a rien d'outré : j'en fais juges tous ceux qui ont eu le bonheur de voir l'ordre admirable & les ornemens ingénieux de ſon Cabinet de Coquillages, de Médailles, d'Eſtampes & de Livres : ſur-tout ce prodigieux Recueil de

Cartes

Cartes des Païs-Bas, tant deſſinées que gravées, dont le nombre excede celui des Cartes que le célebre Blaauw a publiées de toutes les parties du Monde. Je ſuis entré dans ce détail, afin de ne point ravir à ces Meſſieurs, par mon ſilence, la louange qui leur eſt dûe; & de profiter de cette occaſion ſi naturelle de leur témoigner ma reconnoiſſance, dans la Préface d'un Ouvrage auquel ils ont eu tant de part, par la recherche des Médailles, & par le ſoin qu'ils ont pris d'en diriger les Gravures.

Je finis en priant mes Lecteurs de faire uſage de mon travail, & d'avoir de l'indulgence pour les fautes qui pourront s'y être gliſſées, puiſque c'eſt le ſort des choſes humaines, de n'être jamais ſans défaut. Je verrai même avec plaiſir, qu'un autre entreprenne de polir & de perfectionner mon Ouvrage, afin de le rendre plus utile. A l'égard de ceux qui, au-lieu de chercher une nourriture ſolide dans le bon grain que je leur offre, (1) s'attacheront à ramaſſer la paille dont il eſt mêlé, dans la vue de s'attirer les applaudiſſemens de la multitude par la découverte d'un Tréſor qui leur paroit ſi précieux; je ne leur envie point cette frivole récompenſe d'un travail plus frivole encore : je conſens qu'ils offrent au Public ce digne fruit de leurs recherches, & qu'ils en retirent le leger profit auquel ils doivent s'attendre. Ils peuvent s'aſſurer du moins que je n'imiterai point ce Voyageur, (2) qui s'étant mis en chemin dans les plus grandes chaleurs, choqué du chant importun des Sauterelles deſcendit de cheval pour les tuer, & négligea de pourſuivre ſa route. Ces Cenſeurs déraiſonnables peuvent compter que je pourſuivrai la mienne ſans me détourner, en publiant les deux volumes ſuivans; & que, loin de m'offenſer de leurs clameurs, je me ferai un plaiſir de les traiter en vrayes Sauterelles, en les laiſſant chanter juſqu'à perdre leurs forces.

(1) Traj. Boccalini Ragguagli di Parnaſſo, Part. I. chap. C.

(2) Ibid.

*****

DOCTISSIMO CLARISSIMOQUE VIRO

DOMINO

GERARDO VAN LOON,

HISTORIAM BELGICAM

erutis undequaque antiquitatis monumentis illuſtranti.

TU, qui tenebris geſta ab origine
Sepulta longis Belgiadum eruens,
Plaudente tandem veritate,
Reſtituis rediviva luci;

Quâ luce nomen conſpicuum tibi
GERARDE ſigis! Belgica ſe vetus
Tuo ſtylo, tuo labore
Compta, novæ dabit intuendam.

At laude quantâ Belgica Te nova
Tollet recenſens e tumulo Patres?
Ventura te citabit ætas,
Hiſtoriæ Patriæ Parentem.

Diſ-

Diſponis æquo ſic folia ordine,
Antro Sibyllæ quæ volitantia
Situ vagante, nemo quivit
In ſeriem revocare primam.

Oblivioſi temporis eripis,
Semeſa quamvis, dentibus; & ſimul
Curâ redintegras fideli,
Exitio monumenta ſolvens,

Quàm cara nobis, caraque poſteris,
Futura deinceps tam Tibi gloriæ:
Cunctis legenda; at & legendus
Resque virosque eris inter ipſe.

Ne Roma jactes Hiſtoricos, tuæ
Quos famæ adulans eloquium, facit
Geſtis tuis celebriores,
Hiſtoricos ſimiles Poëtis,

Priſca inquinantes tempora fabulis.
Candore gaudet Belgica patrio,
Signata quo gens noſtra ſplendet,
Italico neque picta fuco.

Fulget metallis nobile opus tuum;
Tuum at metallis fortius his opus,
Chartas tui perenniores
Ære libri facietque ſeclis:

Simulque noſtris Hiſtoricis fidem
Augebit. Illo magnus Hugo novâ
Donabitur face : illo & Hoofdi ,
Firma Tibi baſis erigetur.

Si Patriæ ingens Grotius eſt decus ,
Major ſtylo quàm nomine , cujus es
GERARDE *laudis æmulator ,*
Hunc imitans , es & ipſe magnus.

SEBASTIANUS DE LADERIR.

HIS-

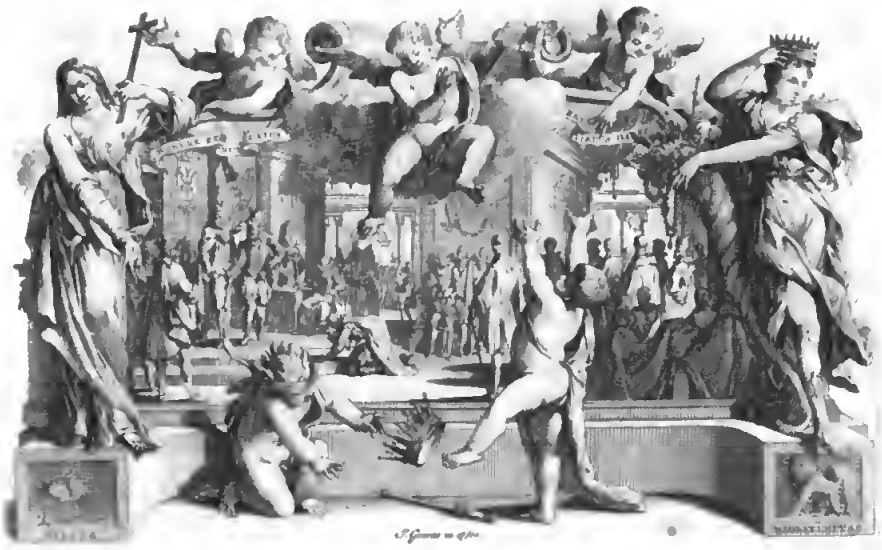

HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

L'Histoire des Païs-Bas, que j'ai entrepris d'écrire ſelon la ſuite des Médailles frappées dans ces Provinces, & dans les Païs étrangers, offre partout les Evenemens les plus ſurprenans, tant dans l'Egliſe, que dans le Gouvernement politique, & dans la Guerre. On y verra les diſputes les plus vives s'élever au ſujet de la Religion; la Foi prêchée par les armes; les Cérémonies de l'Egliſe Romaine rejettées par les uns, défendues par les autres; une Reformation ſe roidir contre les efforts du Deſpotiſme, croitre par l'oppreſſion; & ſe frayer enfin par l'épée une route à la Liberté. Mais à peine a-t-elle fait gouter ſes douceurs, qu'on voit l'Etat déchiré de nouveau par les diſſenſions des Théologiens; & les Sujets prenant parti dans ces querelles, ſe diviſer entre eux, citer leurs Concitoyens devant les Tribunaux, & enfin les retrancher tout à fait de leur Communion.

On y verra la forme du Gouvernement entierement changée. On y verra la plus puiſſante Monarchie de l'Europe tomber ſi bas, qu'elle eſt forcée de reconnoitre ſes Sujets pour un Peuple libre. On la verra, trop foible pour ſoutenir plus longtems la Guerre, réduite à leur demander la

Paix ; & après l'avoir enfin obtenue, implorer même leur ſecours.

Au milieu d'une Guerre cruelle, du ſein même des Troubles domeſtiques on verra naître une République des mieux règlées, qui couvrira l'Océan de ſes Flottes, qui étendra ſon Commerce par tout l'Univers, & ſon Empire maritime juſques aux deux Indes.

Dans cette Hiſtoire, la Liberté briſera le joug que la Tyrannie s'efforce de lui impoſer. Mais à peine paroîtra-t-elle affermie, qu'ébranlée par de nouveaux dangers, elle ſe verra plus d'une fois ſur le point de crouler ſur ſes fondemens : ſemblable à un Vaiſſeau qui, ſauvé de la tempête, court riſque de faire naufrage dans le Port. On y verra le même Etat, qui dans ſa naiſſance s'eſt offert en-vain à l'Empire de pluſieurs Princes, parvenir à un aſſez haut degré de puiſſance & de gloire, pour être l'Aſyle des Rois détrônés, l'Arbitre des Princes diviſés par la Guerre, le Liberateur des Souverains opprimés : diſons plus, on le verra aſſez accrédité pour placer un de ſes Sujets ſur le Trône d'un Royaume voiſin. Si l'on veut comparer les Guerres des autres Peuples avec celles que cette République a ſoutenues depuis plus de cent ans, on ſera obligé d'avouer que jamais, avec ſi peu de forces, on n'en a entrepris de plus ſanglantes dans leurs commencemens, de plus opiniâtres dans leur durée, de plus fortunées & de plus glorieuſes dans leur fin. Quel nombre prodigieux de Villes aſſiegées & priſes, de Forteresſes bâties & ruinées, de Batailles données ſur Mer & ſur Terre ! Combien de Païs rendus deſerts, de Peuples réduits à la mendicité, & d'hommes de tout rang détruits par le fer, par l'eau & par le feu !

Par la prémiere Guerre, les Provinces-Unies défendent leurs Droits, fondent & affermiſſent leur Liberté. Dans les deux ſuivantes, elles diſputent l'Empire de la Mer à la Puiſſance maritime la plus formidable de toute la Chrétienté. Mais peu de tems après, une quatrieme les jette dans un abattement & dans un embaras ſi terrible, qu'elles attendent déja en tremblant leur chute prochaine.

Pour donner en un mot une idée exacte de la grandeur de mon projet, je dirai hardiment, que l'Hiſtoire des Païs-Bas eſt l'Hiſtoire de l'Europe entiere. C'eſt ici que les forces de tous les Souverains ſe ſont raſſemblées : c'eſt ici qu'on a perfectionné l'Art de fortifier les Villes & les Citadelles : c'eſt ici qu'on a porté la Diſcipline militaire à un degré ſi éminent, qu'elle ne cede en rien à tout ce que les Nations les plus fameuſes de l'Antiquité ont trouvé de plus achevé dans ce genre.

Parmi tant d'Evenemens ſinguliers, qui ont varié la fortune de l'Egliſe & de l'Etat, on découvrira mille rares exemples de Vertus héroïques, & de Vices infames. On verra un grand nombre de Perſonnages, tant Citoyens qu'Etrangers, ſoutenir avec la derniere valeur la Cauſe publique, au mépris de leurs interêts particuliers ; & d'autres ſur un Echaffaut ſacrifier à la précieuſe Liberté les reſtes d'un ſang, qu'ils avoient auparavant prodigué dans les Batailles. D'un autre côté, on trouvera des Sujets abâtardis, qui perdant tout ſentiment d'honneur, offriront de ſoumettre aux volontés arbitraires des Princes cette Liberté ſi cherement achetée ; afin d'établir leur propre grandeur ſur les ruines de la République.

Enfin, on démêlera dans la ſucceſſion confuſe de tant d'Evenemens oppoſés, une rare conſtance dans les dangers les plus preſſans, des liaiſons d'amitié indiſſolubles, des haines irréconciliables ; le parjure, le meurtre & le viol, traités de ſimple badinage ; des horreurs payées par d'autres horreurs ; l'innocence opprimée, les forfaits protegés ; en un mot, la Vertu & le Crime pouſſés aux derniers excès.

Voilà un abregé des particularités remarquables que nous trouverons ſur près de trois-mille Médailles : Annales d'airain, que l'art & les ſoins de nos Ancêtres nous ont laiſſées, pour nous inſpirer l'horreur du Crime, & pour nous aiguillonner à l'amour héroïque de la Patrie.

AUTREFOIS, les Provinces des Païs-Bas ont été gouvernées chacune à part par differens Princes, (1) à qui on donnoit les Titres de Ducs & de Comtes. Mais dans la ſuite elles ont été réunies peu à peu, par les Guerres, par le décès des Souverains ſans héritiers mâles, par des Traités de Paix, & par des Mariages. A la fin, Philippe Duc de Bourgogne (2) fut aſſez heureux pour en voir toutes les plus conſiderables parties raſſemblées ſous ſa puiſſance. Après y avoir affermi ſon autorité, en éblouiſſant les yeux de ſes nouveaux Sujets par la magnificence d'une ſuperbe Cour, il mourut âgé de ſoixante & douze ans, & laiſſa (3) ſon Fils Charles héritier de ſes vaſtes Etats. Ce jeune Prince, qui par ſon ambition & par ſon humeur guerriere s'étoit acquis le ſurnom (4) de *Hardi*, donna d'abord dans des projets conformes à ſes penchans. Déja redoutable à ſes Voiſins par la réunion de tant d'Etats puiſſans, il s'ennuyoit de voir ſon Gouvernement ſoumis aux Loix fondamentales des Provinces, & il étoit honteux de ceder en Titre à ceux qui lui étoient

(1) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 3.

(2) P. K. Hooft Ned. Hiſt. fol. 1.

(3) Memoires de Philip. de Commines Liv. II. Chap. 1.

(4) Heuterus in Berlandum.

étoient inférieurs en forces. Pour ſatisfaire à ſes deſirs inquiets, il ſollicita (1) pluſieurs fois l'Empereur Frederic & les Etats de l'Empire, de rétablir dans les Païs ſoumis à ſes ordres l'ancien Royaume de Bourgogne, & d'accorder le Titre du Pouvoir ſuprême à un Prince qui dans une Cour Royale portoit déja le Sceptre & (2) d'autres marques de la Royauté. Mais voulant en même tems, par la force des armes, étendre ſes frontieres aux dépens de ſes Voiſins, il réuſſit mal dans l'un & dans l'autre de ces projets. Non-ſeulement l'Empire fut trop jaloux de la puiſſance formidable de Charles, pour vouloir l'appuyer encore du Titre qu'il briguoit; mais ſon Armée ayant été (3) défaite par les Suiſſes près de Nancy, il y perdit avec la vie toutes ſes eſperances ambitieuſes. Marie ſa Fille unique fut héritiere de toutes ces Provinces: mais cette Princeſſe encore mineure, bien loin d'être en état d'entrer dans les vues de ſon Pere, fut à peine capable de maintenir ſon autorité parmi ſes Sujets, (4) diviſés par les Factions reſſuſcitées des *Hoekſch* & des *Kabbeljaauwſch*.

Il eſt vrai que par ſon mariage avec (5) Maximilien Archiduc d'Autriche, qui a fait paſſer la Souveraineté des Païs-Bas dans cette auguſte Maiſon, elle ſembloit s'être procuré un appui aſſez ferme pour la faire triompher des diſcordes civiles: mais, par un malheur imprévu, une chute qu'elle fit à la Chaſſe (6) lui cauſa la mort, & fut une ſeconde ſource de Troubles domeſtiques. Elle laiſſa deux Enfans mineurs, Philippe & Marguerite; & comme les (7) Etats du Païs diſputoient à Maximilien leur Pere le droit d'en avoir la Tutele, il n'étoit pas poſſible que les Provinces ne fuſſent engagées par cette diſſenſion dans de nouveaux malheurs.

Philippe, à qui les agrémens de ſa perſonne procurerent le ſurnom de *Beau*, parut réunir tout ce qui étoit néceſſaire pour exécuter les hautes entrepriſes de ſon Ayeul, & pour introduire dans ces Païs un pouvoir illimité & deſpotique. Epoux de (8) Jeanne, Fille de Ferdinand Roi d'Arragon & d'Iſabelle Reine de Caſtille, il hérita par le décès de Jean, Frere unique de ſa Femme, de tous les Royaumes d'Eſpagne; & cette Succeſſion fut le nœud fatal, qui attacha les Pais-Bas à cette Couronne. Mais à peine ce grand Monarque eut-il atteint ſa vingt-huitieme année, à peine fut-il débarqué en Eſpagne pour s'en mettre en poſſeſſion, qu'il finit ſes jours à (9) Burgos dans le Royaume de Grenade. Sa mort tranſmit à Charles ſon aîné (10) la poſſeſſion de tant de riches Provinces, avec l'eſpoir flateur d'établir à la fin dans celles du Païs-Bas une autorité indépendante des Loix. Cette eſperance étoit d'autant mieux fondée, que déja (11) héritier des Couronnes d'Eſpagne, de Sicile & de Naples, & poſſeſſeur d'autres Etats puiſſans, il vit les richeſſes de l'Amerique ſe répandre dans ſon ſein, & le Diadême Impérial poſé ſur ſa tête à la fleur de ſon âge.

Ce Prince, vrai *Belge* de naiſſance & d'inclination, (12) aimoit ſes Compatriotes, dont il étoit tendrement chéri; ce qui lui applaniſſoit la route qui pouvoit le conduire au but de ſes Ancêtres. Il y ſeroit parvenu, ſelon toutes les apparences, ſi l'étendue de ſes Etats (13) diſperſés par toute l'Europe ne lui eût fourni continuellement des occupations nouvelles. La jalouſie de ſes Voiſins ne ceſſa point de pouſſer les Peuples ſoumis à ſon Empire, de ſédition en ſédition, de revolte en revolte; & cette jalouſie, ſoutenue par ſa propre ambition, le força pendant toute ſa vie de donner tout ſon loiſir & tous ſes ſoins à des Guerres avec les Etrangers & avec ſes propres Sujets.

Son Fils Philippe s'entêta du même projet, & crut que la gloire de l'exécuter étoit reſervée à ſes forces & à ſa prudence: mais il prit de (14) fauſſes meſures, qui firent échouer ſes deſſeins, & qui plongerent les Païs-Bas dans toutes les miſeres qu'une longue & funeſte Guerre peut traîner après elle. C'eſt par la maniere dont il pouſſa ſes entrepriſes, & par les cataſtrophes qui en furent les ſuites, que j'entrerai dans le détail de cette Hiſtoire.

L'EMPEREUR CHARLES, ou laſſé du poids de la Puiſſance ſuprême, que ſon âge & la foibleſſe de ſon corps ne lui permettoient plus de ſupporter; ou voulant mettre la gloire dont ſes grandes actions l'avoient comme raſſaſié, à couvert des caprices de la Fortune qui (15) ſembloit abandonner ſon parti, prit à la fin la réſolution extraordinaire de ſe dépouiller volontairement de tous ſes Etats. Pour cet effet, il fit aſſembler le 25 d'Octobre de l'an 1555, tous les Etats des Païs-Bas, avec les Chevaliers de la Toiſon, dans la grand' Salle de la Cour de Bruxelles. S'y étant rendu avec Philippe ſon Fils, & avec une ſuperbe Suite, (16) compoſée des Chefs de la Nobleſſe étrangere & de celle du Païs, il dépoſa ſolennellement la Souveraineté de ces Provinces & de la Bourgogne; & ſans y conſerver la moindre prétention, il en revêtit ſon Fils Philippe. Cette Cérémonie éclatante fut accompagnée des plus fortes marques de tendreſſe mutuelle, que ſe donnerent l'Empereur & le Prince. Philippe (17) ſe

1555.

(1) E. van Meteren Ned. Hiſt. fol. 4.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 2.
(3) Mémoires de Commines Liv. V. Chap. 8.
(4) Ibid. Liv. V, Ch. 16. 17. J. van Heemskerk Batav. Academ. p. 574.
(5) Memoires de Commines Liv. VI. Ch. 3.
(6) Ibidem.
(7) Meteren Ned. Hiſt. fol. 6.
(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 2. Meteren Ned. Hiſt. fol. 11.
(9) Abregé de l'Hiſt. d'Eſpagne pag. 269.
(10) Meter. Ned. Hiſt. fol. 11.
(11) Hooft Ned. Hiſt. fol. 2. & 2.
(12) Bentivoglio Hiſt. der Ned. Oorl. p. 5.
(13) Hooft Ned. Hiſt. fol. 2.
(14) Ibid. fol. 2.
(15) Ibid. fol. 3.
(16) Meter. Ned. Hiſt. fol. 27.
(17) Hooft Ned Hiſt. fol. 3.

1555. ſe jetta aux pieds de Charles, en verſant des larmes, & après avoir témoigné que ſes épaules étoient trop foibles pour ſoutenir un tel fardeau, il accepta avec reconnoiſſance le rare bienfait de ſon auguſte Pere. L'Empereur déclara ſes Sujets libres du ſerment qu'ils lui avoient autrefois prêté; & après avoir ratifié par ſon Sceau & par ſa ſignature les Patentes du tranſport de ſes Etats ſur ſon Fils, il obligea le nouveau Souverain de venir occuper ſon Trône. (1) Auſſi-tôt qu'il s'y fut placé, les Plénipotentiaires des differentes Provinces vinrent lui rendre hommage, & lui jurer fidelité : après quoi le jeune Prince jura à ſon tour, qu'il conſerveroit leurs Loix & leurs Privileges.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Oct. 1555. fol. 54.

Un Evenement ſi admirable, & dont il y a eu ſi peu d'exemples, fournit non-ſeulement de l'exercice aux meilleures plumes de ce tems, mais fut encore le ſujet de deux Médailles frappées pour éterniſer une ſolennité ſi admirable. Les voici.

I. La prémiere repréſente le nouveau Souverain, en Buſte armé; avec cette Légende :

PHILIPPUS REX, PRINCEPS HISPANIARUM, ÆTATIS SUÆ ANNO XXVIII. 1555.

LE ROI PHILIPPE, PRINCE DES ESPAGNES, A LA VINGT-HUITIEME ANNÉE DE SON AGE. 1555.

(2) Abregé de l'Hiſt. d'Eſpagne pag. 304.

Il étoit né à (2) Valladolid, le 21 de Mai l'an mille cinq-cens vingt-ſept.

Sur le Revers, Apollon qui mene le Char du Soleil, tiré par quatre Chevaux, & qui ſemble vouloir recréer & animer les Régions qu'on voit au bas de la Médaille :

JAM ILLUSTRABIT OMNIA.

C'EST A PRESENT QU'IL VA TOUT ECLAIRER.

On

On vouloit exprimer par cette Deviſe, l'eſperance que les Peuples avoient conçue, que ce Prince devenu leur Souverain, ſemblable au Soleil bienfaiſant, leur donneroit une nouvelle vie, par un (1) Gouvernement doux & paternel. 1555.

(1) Réſol. der Staat. van Holl. 26. Oct. 1555. fol. 55.

Sur la ſeconde on trouve le même Buſte & la même Légende : mais ſur le Revers, on voit l'Epouſe de ce Prince, coiffée à la maniere de ces tems ; avec cette Légende :

MARIA I. REGina ANGLiæ, FRANCiæ, ET HIBERNiæ, FIDEI DEFENSATRIX.

MARIE I. REINE D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET D'IRLANDE, PROTECTRICE DE LA FOI.

Par cette Foi, il faut entendre la Religion Catholique-Romaine, puiſque le Titre de *Défenſeur de la Foi* avoit été donné par la (2) Cour de Rome à Henri VIII. Pere de cette Reine, comme une récompenſe de ſon zèle contre Luther, avant que la Reformation eût été introduite dans ce Royaume, & que ce Prince ſe fût déclaré *Chef de l'Egliſe Anglicane*. Cette Reine elle-même s'attacha avec beaucoup de zèle (3) à la Religion de ſes Peres, qui fut la dominante en Angleterre, juſqu'à ce qu'Eliſabeth étant montée ſur le Trône fit ceſſer le Culte de l'Egliſe Romaine, & entraina avec elle dans la Reformation la plus grande partie de ſes Sujets. Cette Princeſſe néanmoins, ſuivie en cela de tous ſes Succeſſeurs, conſerva le Titre dont nous parlons, quoique dérivé de l'autorité du Pape, & ne fit que l'appliquer à la *Foi* dont elle étoit *Protectrice*.

(2) De Larrey Hiſt. d'Anglet. tom. 1. p. 144.

(3) De Larrey Hiſt. d'Anglet. tom. 1. p. 770.

(4) De Larrey Hiſt. d'Anglet. tom. 1. p. 810.

Marie avoit épouſé (4) l'année précedente le Roi Philippe, qui avoit perdu ſa prémiere femme Marie, fille de Jean III. Roi de Portugal ; & qui avant ce Mariage avoit reçu de ſon Pere le Royaume de Naples, comme il venoit alors d'en recevoir la Bourgogne & les Pais-Bas. Ces derniers Etats, à cauſe des abſences continuelles de l'Empereur, avoient été gouvernés pendant (5) vingt-cinq ans par ſa Sœur Marie Reine de Hongrie, (6) dont l'Epoux étoit mort à la fleur de ſa jeuneſſe, dans une Bataille contre les Turcs donnée près de Mohats.

(5) Meter Ned. Hiſt. fol. 4. verſo.

(6) Luckii Syll. fol. 62.

On avoit vu dans ſa maniere de gouverner, une heureuſe union de la douceur de ſon ſexe, & du courage intrépide qui convient aux hommes les plus généreux. Bien loin de plier ſous un ſi peſant fardeau, elle avoit ſu (7) dans l'abſence de Charles, qui étoit engagé dans des Guerres continuelles avec la France & avec d'autres Etats voiſins, mettre ſur pied de formidables Armées, & remporter par ſa ſage conduite de glorieuſes Victoires. En garantiſſant de cette maniere les Païs-Bas des inſultes des Princes jaloux qui tâcherent en vain d'en troubler le profond repos, elle avoit rempli les cœurs de tous les Sujets, d'une vive reconnoiſſance, dont ils voulurent lui donner des marques par la (8) Médaille ſuivante.

(7) Fam. Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 37. & 98.

(8) Octav. Strada Gen. Auſtr. Duc. fol 485.

Le Buſte de la Reine, entouré de ces paroles :

MARIA REGINA HUNGariæ ET BOHemiæ ETC : LUDOVici UXOR, PHILippi REGis HISPaniarum FILia.

MARIE REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME ETC. EPOUSE DE LOUIS, ET FILLE DE PHILIPPE ROI D'ESPAGNE.

1555. Au Revers on voit, ſur une Mer calme, un Vaiſſeau à trois mâts, dont les voiles ſont ferlées, & qui eſt éclairé d'un Soleil, qui y darde ſes rayons à plomb. L'Inſcription eſt tirée des Eglogues de Virgile *.

* Ecl. 1. 5. 6.

HIS DEUS OCIA FECIT.

UNE DIVINITE' LEUR A PROCURE' CE REPOS.

Un Gouvernement ſi doux, & qui produiſoit de ſi heureux fruits pour la tranquillité du Païs & pour le bonheur des habitans, changea ſous un nouveau Maître. Dès que Charles-Quint, dont le pouvoir ſouverain étoit la ſource de l'autorité de Marie, eut cedé ſes Etats à ſon Fils Philippe, il falut de néceſſité que cette autorité expirât. Mais l'amour de cette Princeſſe pour les Peuples ne fut pas renfermé dans les mêmes bornes. Elle parut avec ſon auguſte Frere dans la célebre Aſſemblée de Bruxelles, & elle y témoigna (1) ſa conſtante tendreſſe pour ces Païs, qui avoient été pendant un ſi grand nombre d'années l'objet de tout ſon zèle. Elle marqua même, que dans cette révolution elle auroit été mortifiée de renoncer à ſon Gouvernement, ſans la perſuaſion où elle étoit, que Philippe, *la ſeconde Eſperance de la Patrie*, devenu Maître de ces Etats, prendroit lui-même les rênes de l'Empire. Après un diſcours ſi touchant, cette ſage Gouvernante (2) prit congé de l'Empereur ſon Frere & des Etats, qui lui témoignerent à l'envi la plus vive gratitude. Son départ, & l'entrée de Philippe dans la poſſeſſion & dans le Gouvernement des Païs-Bas, furent célebrés par le Jetton ſuivant, qui d'un côté tend à conſerver la mémoire de cette Princeſſe, & qui de l'autre exprime les grandes eſperances qu'on avoit conçues du nouveau Souverain.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 17. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 3.

La Gouvernante, avec des ailes, comme les Anciens * dépeignoient la Victoire. Cette Princeſſe tient d'une main une Couronne de Laurier, & de l'autre une branche de Palmier :

* Oudaan R. Moog. p. 343.

MARIA Dei Gratia Regina Hungariæ.

MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE HONGRIE.

Au Revers, la Reine, repréſentée de la même maniere, tient une Couronne de Laurier ſuſpendue ſur la tête de Philippe, qui, habillé à la Romaine, a dans ſa main un Bâton de commandement, marque de la Souveraineté qui venoit de lui être cedée.

PHILIPPUS SPES ALTERA PATRIÆ.

PHILIPPE, LA SECONDE ESPERANCE DE LA PATRIE.

Certainement, les cœurs des fideles *Belges* étoient remplis des plus flateuſes eſperances. Elles (3) étoient fondées ſur le ſouvenir récent de tant de grandes choſes que l'Empereur Charles avoit glorieuſement exécutées, dans un ſi grand nombre de Guerres ſanglantes, qu'il avoit entrepriſes pour étendre ſa renommée & la puiſſance de ces heureuſes Provinces. Ils n'en attendoient pas moins de ſon Fils. Ils ſe perſuadoient, que digne d'un tel Pere, il en ſuivroit les nobles exemples, en gouvernant avec une ſage douceur, en gagnant les cœurs des Peuples, & en augmentant encore dans tout le cours de ſon Empire cette Proſperité, qui, ſous la direction de l'auguſte Charles, les avoit élevés au faîte de la puiſſance & de la richeſſe. L'attente d'un ſi grand bonheur (4) préparoit tous les eſprits à la fidelité & à la ſoumiſſion. Tout le Païs retentiſſoit des Eloges de Philippe; & pour éterniſer la haute opinion qu'on avoit de ce Prince, on mit au jour les trois Jettons ſuivans.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 4.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 17. verſo.

I. Le

1555.

I. Le Buſte du Roi, avec cette Légende:

PHILIPPUS AUSTRIACUS, CAROLI V. CAESARIS FILIUS.

PHILIPPE D'AUTRICHE, FILS DE L'EMPEREUR CHARLES V.

Au Revers, on voit encore une Victoire tenant d'une main une branche de Palmier, & ſuſpendant de l'autre une Couronne de Laurier ſur la tête du nouveau Souverain, qui eſt aſſis à ſa droite & habillé à la Romaine. L'Inſcription, qui tend à exprimer ces eſperances & la confiance des Sujets, eſt celle-ci.

PHILIPPUS SPES ALTERA PATRIÆ.

PHILIPPE, LA SECONDE ESPERANCE DE LA PATRIE.

II. Le Buſte du Prince, avec la même Inſcription; ſur le Revers on voit auſſi, dans une eſpece de Cadre fort orné, les mêmes paroles qui ſe trouvent au Revers de la prémiere.

PHILIPPUS SPES ALTERA PATRIÆ.

PHILIPPE, LA SECONDE ESPERANCE DE LA PATRIE.

III. Des expreſſions plus pathétiques & plus ſublimes embelliſſent la troiſieme: peut-être ont-elles eu leur ſource dans la flaterie, accoutumée à adorer le Soleil levant; peut-être auſſi qu'elles ſont l'effet naturel d'un nouveau Regne, qui ſe montre d'ordinaire par ſes plus beaux côtés. Quoi qu'il en ſoit, on trouve ſon Buſte, comme ſi c'étoit celui d'un autre (1) Trajan, honoré par ces paroles:

(1) Dion Caſſ. lib. LXVIII. p. 774.

DIVO PHILIPPO, OPTIMO PRINCIPI.

A PHILIPPE REÇU PARMI LES DIEUX, LE MEILLEUR DES PRINCES.

Cette expreſſion, *Reçu parmi les Dieux*, fait alluſion aux anciens Empereurs Romains, qu'on ne plaçoit pas ſeulement dans le Ciel après leur mort, mais qu'on traitoit encore de (2) Divinités pendant leur vie, & qu'on honoroit même par des (3) Supplications, par des Autels & par des Sacrifices. Au Revers on voit une Femme, qui repréſente les Païs-Bas. Elle eſt aſſiſe auprès d'un Trophée compoſé d'Armes & d'autres inſtrumens de Guerre. (4) Dans ſa droite elle tient une branche de Palmier, & dans ſa gauche une Torche allumée. L'Inſcription eſt le titre qui fut donné autrefois à (5) l'Empereur Tite:

(2) Virg. Ecl. 1. v. 6. Ovid. paſſim per omnes libros Triſt. & dePonto.
(3) Hor. l. IV. Od. 5. v. 33. 34. 35. Epiſt. 1. lib. II. v. 15. & 16.
(4) Oudaan R. Moog. p. 538.
(5) Sueton. in vitâ Titi Veſp. c. 1.

AMOR ET DELICIÆ GENERIS HUMANI.

L'AMOUR ET LES DELICES DU GENRE-HUMAIN.

On y trouve encore ces quatre Lettres D. P. O. P. qui expriment les mêmes paroles qu'on a déja vues ſur la Tête.

DIVO PHILIPPO OPTIMO PRINCIPI.

A PHILIPPE REÇU PARMI LES DIEUX, LE MEILLEUR DES PRINCES.

La tendreſſe, que l'Empereur Charles avoit eu pour ſon Fils, l'avoit toujours porté à ne négliger aucune occaſion favorable d'augmenter la puiſſance de ce Prince,

1555. ce, & de donner par-là un nouvel éclat à la ſplendeur de ſa Maiſon. De-là ces efforts qu'il fit auprès des Allemands pour procurer à Philippe la (1) Dignité Impériale, & pour mettre ainſi le comble à la grandeur de ce jeune Souverain. Mais la Nation Germanique, inſtruite par les actions du Pere, de ce qu'elle devoit attendre du Fils, fut très éloignée d'entrer dans les vues de Charles. D'ailleurs, le pouvoir exceſſif de Philippe faiſoit peur à tous les Princes de l'Empire; plus ils voyoient ſa puiſſance ſupérieure à celle de chacun d'entre eux, plus ils croyoient que la peſanteur de ſon joug étoit à craindre pour tous enſemble. C'eſt pour des raiſons d'une ſi grande force qu'ils lui (2) fermerent le chemin du Trône Impérial, en y plaçant Ferdinand ſon Oncle, qui avoit déja été élu à Cologne Roi des Romains, le 5. Janvier de l'an 1531, & qui dans cette qualité avoit été couronné à Aix-la-Chapelle le 11. du même mois. L'Empereur Charles, pour remplir en quelque ſorte ce vuide dans la grandeur de ſon Fils, voulut du moins, pendant qu'il vivoit encore, faire briller toutes ſes Couronnes ſur la tête de Philippe. Il ne differa pas longtems l'exécution de ce deſſein; & quelques jours après lui avoir cedé les Païs-Bas, il ſe démit en ſa faveur, avec une ſolennité ſemblable à la prémiere, de la (3) Souveraineté des Eſpagnes, des Indes, & de tous les Etats qui lui étoient encore ſoumis, excepté ſeulement l'Empire. La mémoire de cette ſeconde Ceſſion, dont on voit peu d'exemples dans les Siecles précedens, fut livrée à l'admiration de la Poſterité par les trois Médailles ſuivantes.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 8.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 3.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 17. verſo.

(4) Luckii Syll. fol. 277.

I. Le nouveau Roi, en (4) Buſte, armé, avec le Collier de la Toiſon d'or.

PHILIPPUS II. DEI GRATIA REX HISPANIARUM.

PHILIPPE II. PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES.

(5) Oudan R. Moog. p. 271. Ovid. Heroid. Epiſt. 9. 17. & 18. Metam. L. IX 9. 199. Sen. Trag. Hercul. fur. 9. 72. & 73. Herc. Oet. 9. 1243. 1244.

Au Revers, (5) Hercule le Tirynthien, qui, pour procurer du repos à Atlas, charge ſes épaules du Globe céleſte.

UT QUIESCAT ATLAS.

AFIN QU'ATLAS SE REPOSE.

Cet Atlas, Roi des Ethiopiens, avoit fait de grands progrès dans l'Aſtronomie; ce qui donna occaſion à l'Antiquité crédule de feindre qu'il a été comme le Directeur du cours des Aſtres, & que tout le (6) Ciel a repoſé ſur ſes épaules. Cette Fable convenoit parfaitement à Charles-Quint, qui, ſe déchargeant du fardeau de l'Empire ſur ſon Fils, s'aſſuroit pour le reſte de ſes jours une vie tranquille.

(6) Ovid. Metam. l. II. 9. 296. & 297. l. IV. 9. 661. 662.

II. La ſeconde, dont le Revers eſt le même pour les Figures & pour l'Inſcription que celui de la prémiere, fait voir le Buſte armé du même Roi, repréſenté du côté gauche, & entouré de ces ſurprenantes paroles:

PHILIPPUS DEI GRATIA, ET CAROLI V. AUGUSTI PATRIS BENIGNITATE, HISPANIARUM REX.

PHI-

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ET PAR LA BONTE' DE SON AUGUSTE PERE CHARLES V, ROI DES ESPAGNES. 1556.

III. On n'y voit que ces paroles, autour du Buſte de Charles, couronné de Laurier :

IMPERATOR CAESAR CAROLUS V. AUGUSTUS.

L'EMPEREUR CESAR CHARLES V. AUGUSTE.

Cette Légende exprime le ſeul Titre d'Empereur qui lui appartenoit encore, après qu'il eut cedé tous ſes Etats héréditaires à Philippe. Au Revers, on voit celui-ci en Buſte, armé, au milieu de ces paroles:

PHILIPPUS HISPANIARUM ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE ROI DES ESPAGNES ET DU NOUVEAU MONDE D'OCCIDENT.

L'Eſpagne & les Indes, ajoutées aux autres Etats de ce Prince, dans la force de ſa jeuneſſe, l'éleverent au plus haut degré de grandeur & lui attirerent les plus grands reſpects. Il ſe vit revéré de ſes Sujets, & craint de toutes les Puiſſances de l'Europe. Tous les Princes ſe diſputant l'avantage de gagner ſes bonnes graces, voulurent ſe prévenir les uns les autres à les briguer, & lui envoyerent les (1) Ambaſſades les plus ſolennelles pour le féliciter du nouvel accroiſſement de ſa puiſſance. Ses Sujets ne firent pas de moindres efforts pour lui plaire. On ſe ſervit d'abord dans les Actes & dans les Edits, de ſon nom & de ſes nouveaux Titres. On briſa (2) le Sceau de ſon Pere, pour n'employer que le ſien; & on frappa de la Monnoye & des Jettons, embellis de ſes Armes & des Titres de ſes Dignités. La vérité de ce fait paroit évidemment par pluſieurs Jettons de ce tems, qu'on trouve encore ſans peine. Je me contenterai d'en placer ici un ſeul.

(1) Meter Ned. Hiſt. fol. 18.

(2) Hooft. Ned. Hiſt. fol. 3.

Philippe, en Buſte armé, repréſenté du côté droit, avec cette Inſcription nouvelle:

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES.

Au Revers ſont ſes Armes, écartelées de tous les Royaumes qu'il avoit acquis par ſes Alliances, & par l'abdication de ſon Pere. On y a joint l'année de ſon avenement à la Couronne, avec cette Inſcription :

GITONES DEL BUREO DE SU MAGESTAD. 1555.

JETTONS DU BUREAU DE SA MAJESTE' 1555.

1556. Nous avons vu, qu'après la Ceſſion des Royaumes d'Eſpagne, rien n'étoit reſté à Charles V, excepté l'Empire. Il avoit réſolu de ſe ſervir d'une Flotte qu'on équipoit pour lui en Zélande, pour ſe faire tranſporter en Eſpagne, afin (3) d'y paſſer le reſte de ſa vie dans un Couvent, tranquille, & débaraſſé des grandeurs humaines, & ne jouiſſant que d'un revenu de cent-mille écus. Pour exécuter ce deſſein, il dépoſa les marques de ſa derniere Dignité, la Pourpre Impériale, le 17 de Janvier l'an 1556; & il députa Guillaume Prince d'Orange, pour remettre à ſon (4) Frere Ferdinand la Couronne, le Sceptre, & les autres marques du Pouvoir Souverain. Peu de tems après, il partit pour l'Eſpagne. Au commencement de la même année, Philippe, qui avoit reçu en même tems de la main de ſon Pere la proprieté

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 4.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 17. verſo.

1556. té de ces Païs, & la Guerre, fit une Trêve de cinq ans avec le (1) Roi de France, par la médiation du Cardinal Polus. Celui-ci avoit été envoyé en Angleterre par le Pape, en qualité de Nonce; & conformément à la Requête du Parlement, il avoit levé, en préſence de Marie & de Philippe, qui avoit paſſé la Mer pour cet effet, (2) l'Excommunication que le Souverain-Pontife avoit lancé contre tout le Royaume. Ce fait arriva après qu'on eut appaiſé les troubles violens excités par Thomas Wyat, par le Duc de Suffolk, & par leurs partiſans, pour maintenir la Religion Reformée, & pour empêcher, en plaçant Jeanne Gray Fille du Duc ſur le Trône, que le mariage (3) de Marie ne fit paſſer l'Angleterre entre les mains des Eſpagnols. Mais cette entrepriſe ayant échoué, il avoit falu que Thomas Wyat & Henri Gray expiaſſent leur faute en perdant la tête, & qu'ils entrainaſſent dans leur ſort Jeanne Gray, à qui leur ſeule audace tenoit lieu de crime: leurs (4) adhérans avoient été punis auſſi par differens ſupplices. Les cinq Pieces ſuivantes, en partie Médailles, & en partie Jettons, concernent cette Révolution, & éterniſent la Victoire remportée ſur les Rebelles, auſſi bien que le Rétabliſſement de la Religion Romaine. Les quatre prémieres furent frappées à la gloire de Philippe, & la cinquieme à celle de ſon Epouſe.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 4.

(2) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. I. p. 835.

(3) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. I. p. 806. 812. 813.

(4) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. I. p. 817.

I. La prémiere repréſente le Buſte armé de Philippe, tourné du côté gauche, & entouré de ces paroles:

PHILIPPUS Dei Gratia HISPANIARUM ET ANGLIÆ REX.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DE L'ANGLETERRE.

Au Revers, on le voit ſous la figure de Bellerophon, aſſis ſur un Cheval ailé, & combattant la lance à la main une Chimere, qui a deux têtes, outre une troiſieme de Serpent poſée ſur la queue. C'eſt une alluſion ſenſible aux trois Chefs de la Rebellion.

HINC

HINC VIGILO 1558. 1556.

D'ICI JE VEILLE 1558.

II. La ſeconde, qui regarde le même ſujet, ſavoir le rétabliſſement de la Religion Romaine, repréſente, comme la prémiere, le Buſte du Roi du côté gauche, avec la même Légende; mais le Revers étale un Pélican, qui nourrit ſes Petits de ſon propre ſang.

PRO LEGE, REGE, ET GREGE.

POUR LA LOI, LE ROI ET LE PEUPLE.

III. On trouve dans les Deſſeins de J. Oudaan, un Jetton qui contient préciſément les mêmes choſes. Nous nous contentons de le placer ici, ſans en faire une inutile deſcription.

IV. Le Buſte couronné du Roi Philippe.

REX PHILIPPUS ANGLIÆ, FRANCIÆ, NEAPOLIS; PRINCEPS HISPANIARUM.

PHILIPPE ROI D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET DE NAPLES; PRINCE DES ESPAGNES.

Au Revers, la Légende ſuivante, au milieu d'une Couronne de Laurier.

FIDEI DEFENSOR.

DEFENSEUR DE LA FOI.

V. La cinquieme repréſente le Buſte de la Reine, du côté gauche, entouré de ce Titre:

MARIA I. REGINA ANGLIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ; FIDEI DEFENSATRIX.

MARIE I. REINE D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET D'IRLANDE; PROTECTRICE DE LA FOI.

Au Revers elle eſt repréſentée, la Couronne ſur la tête, aſſiſe ſur une Roche, & occupée à diſpenſer la Juſtice. Sa main gauche tient un flambeau vengeur, qui met le feu aux armes des Rébelle; & de la droite elle tend à ceux qui étoient rentrés dans le devoir, une branche d'Olivier, comme une marque de leur grace. Les opniâtres, au contraire, ſont expoſés aux plus féveres châtimens du Ciel.

CÆCIS VISUS, TIMIDIS QUIES.

AUX AVEUGLES LA VUE, AUX TIMIDES LE REPOS.

Philippe paroiſſoit avoir peu d'attachement pour cette (1) Princeſſe, ſoit à cauſe qu'elle le ſurpaſſoit conſiderablement en âge, ſoit parce que le Parlement continuoit opiniâtrement à ne vouloir pas permettre qu'il fût couronné, quoique cet honneur ſemblât lui être dû conformément à un Article du Contrat de Mariage. Auſſi ne reſta-t-il pas longtems avec elle; mais, piqué d'un dépit ſecret, il paſſa bien-tôt dans les Païs-Bas. Arrivé à Anvers, où il fut reçu par les habitans de cette puiſſante Ville marchande avec toute la pompe poſſible, il y célebra, (2) dans l'Egliſe conſacrée à Dieu en mémoire de la Mere du Sauveur, le prémier Anniverſaire de ſon Inſtallation dans la Dignité de Chef de l'Ordre de la Toiſon d'or. Le même jour que (3) l'Empereur ſon Pere lui avoit cedé les Païs-Bas, il l'avoit élevé auſſi à cet honneur, en préſence de quelques (4) Têtes couronnées & de pluſieurs autres Perſonnages du plus haut rang. Depuis cette Epoque, pluſieurs Membres de cet Ordre illuſtre étoient décedés; ce qui porta Philippe, afin de mieux célebrer la mémoire de ſon Inſtallation, à tenir le vingt & deuxieme Chapitre, & à y créer (5) dix-neuf nouveaux Chevaliers, pour remplacer ceux qui étoient morts. Cet Ordre célebre a été érigé à Bruges, par Philippe le Bon Duc de Bourgogne, l'an 1429, à l'occaſion de ſon mariage avec Elizabeth de Portugal. Il ne

(1) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. I. p. 854.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 6.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 5.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 3.

(5) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 67.

1556. l'avoit compoſé que de vingt-ſix Chevaliers (1) ſous un Chef, & Philippe fut dans cette Dignité ſon cinquieme Succeſſeur. Sur la célebration de l'Anniverſaire dont il s'agit ici, on frappa les deux Jettons ſuivans.

(1) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 64.

I. On y voit tourné du côté gauche le Buſte de Philippe, qui, pour conſerver la mémoire de cette ſolennité, plaça dans le Chœur de cette Cathédrale trois panneaux de vitres, (2) enrichis de ſes Armes. Ce Buſte eſt entouré de ces paroles:

(2) J. le Roy March. S. R. Imp fol. 30.

PHILIPPUS, DEI GRATIA, REX HISPANIARUM, REX BURGUNDIÆ.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, ROI DE BOURGOGNE.

Ce dernier Titre paroit embaraſſant. On ne ſait ſi ce Prince l'a affecté parce qu'il eſperoit rétablir bien-tôt l'ancien Royaume de Bourgogne, ou bien s'il faut l'attribuer à l'inattention du Graveur. Le Revers fait voir une Toiſon étenduë, & éclairée d'en-haut par un rayon de lumiere.

SEXTUS ORDINIS AUREI VELLERIS SUPREMUS. 1556.

SIXIEME CHEF DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR. 1556.

II. Le ſecond Jetton eſt en tout pareil au prémier, excepté qu'il donne à Philippe le titre de *Duc de Bourgogne*; & que ſon Buſte, armé, & orné du Collier de l'Ordre, y eſt tourné du côté droit.

Un des dix-neuf Chevaliers nouveaux fut Guillaume (3) Prince d'Orange, qui depuis ſeize ans avoit commandé les Armées de l'Empereur avec differens ſuccès. Il tiroit ſon origine de la Maiſon de Naſſau, une des plus (4) illuſtres de l'Allemagne. La Principauté d'Orange y étoit entrée par le mariage de Henri de Naſſau avec (5) Claude de Châlons; & Guillaume en portoit le Titre, comme le Chef de ſa Famille. La tendreſſe que Charles V avoit pour lui, l'avoit arraché a l'éducation de ſon Pere, (6) qui étoit attaché aux Dogmes de Luther, & l'avoit ſoumis à celle de Marie Gouvernante des Païs-Bas, afin qu'il fût élevé par elle dans la Religion Romaine. Sorti à peine de l'Enfance, il fut employé par ſon Maitre (7) dans les affaires de l'Empire; & avant qu'il fût parvenu à la virilité, on lui confia les Commandemens les plus importans, & les négociations les plus délicates & les plus épineuſes. L'Empereur le connoiſſoit: il lui trouvoit un (8) eſprit judicieux, & une grande intelligence dans l'Art de la Guerre; & nous verrons ces deux excellentes qualités du Prince d'Orange briller dans toute ſa conduite avec le plus grand éclat. J'ai cru devoir dire un mot de ſon origine & de ſon éducation, avant que de placer ici un Jetton qui fut frappé la même année de ſon Inſtallation dans l'Ordre, avec les marques de ſa nouvelle Dignité.

(3) Guiciardin Beſch. der Nederl. fol. 67.

(4) Bentivogl. Verh. van de Prov. van Nederl. p. 56.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 75.

(6) Strada de bello Belg. Dec. 1. p. 176.

(7) Strada de bello Belg. Dec. 1. p. 77.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 907.

Sur un des côtés de cette Médaille, on voit quatre Fleurs-de-Lys jointes en forme de Croix, au milieu de ces paroles Françoiſes:

GAR-

L'autre côté eſt embelli des Armes de ce Prince, ſurmontées d'une Couronne, & entourées du Collier de l'Ordre de la Toiſon.

GUILLAUME DE NASSOU, PRINCE D'ORENGE. 1556.

Les autres nouveaux Membres de cet Ordre furent Henri Duc de Brunſwic, Don Gonzalo Duc de Seſſe, Ferdinand Archiduc d'Autriche, Don Carlos Prince héréditaire d'Eſpagne, Louis Henriquez Duc de Medina de Rio Secco, & Amirante de Caſtille; Alonzo d'Arragon Duc de Cardonne, Charles Baron de Barlemont, Philippe de Stavele Baron de Chaumont, Charles de Brimeu Comte de Megue, (1) Philippe de Montmorency Comte de Horne, Jean de Glimes Marquis de Bergue, Jean de Montmorency Seigneur de Courrieres, Jean Comte d'Oſtfriſe, Antonio Doria Marquis de S. Etienne, François Ferdinand d'Avalos Marquis de Peſquaire, le Seigneur Sforze Comte de S. Flour, Vradisſlas Baron de Bernſteyn, & Philippe de Croy Duc d'Arſchot. On voit par-là que parmi les dix-neuf nouveaux Chevaliers, il n'y a eu que ſept Seigneurs des Païs-Bas. Le prémier étoit le (2) Duc d'Arſchot, dont nous donnerons dans la ſuite une idée mieux circonſtantiée. Il ſuffit de remarquer ici, qu'il fut honoré de la Dignité dont nous parlons en même tems que le Prince d'Orange, dont il traverſa dans la ſuite les deſſeins & les interêts avec l'ardeur la plus conſtante. On trouve de ce Duc un Jetton, où l'année n'eſt pas marquée, mais qui fait voir ſes Armes bordées du Collier de l'Ordre. Je croi que je ne le ſaurois mieux placer qu'ici, où je fais mention de ſon élevation à cette Dignité.

(1) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 67.

(2) Mauſ. de la Toiſon d'or. fol. 187.

Son Buſte; & au Revers, l'Ecu de ſes Armes, ſurmonté d'une Couronne; parti (3) de Croy & de Renty, & bordé du Collier de l'Ordre.

(3) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 17.

PHILIPPE SYRE DE CROY, DUC D'ARSCHOT, PRINCE DE CHIMAY ET DE PORCEAN. Z.

Le Duché d'Arſchot eſt entré dans la Maiſon de Croy, qui tire ſon nom d'un Village de Picardie près d'Amiens, par le mariage d'Antoine de Croy avec Marguerite de Lorraine, (4) Dame d'Arſchot, de Bierbeek & de Heverlé. Pour Chimay, il fut acheté du Sire de Moreul, par (5) Jean de Croy Frere d'Antoine. Charles le Hardi Duc de Bourgogne l'érigea d'abord en Comté, en faveur de Jean; & pour l'amour de Charles de Croy, Petit-fils de celui-ci, l'Empereur (6) Maximilien en fit dans la ſuite une Principauté. Anne, Héritiere de Charles de Croy, fut Mere du Duc d'Arſchot dont il s'agit ici.

(4) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 17.

(5) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 24.

(6) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 119.

C'eſt en gagnant les cœurs de ſes Sujets par des bienfaits de cette nature, que Philippe entra dans la poſſeſſion de ſes nouveaux Etats, après avoir fait, comme j'ai déja dit, (7) une Trève avec la France. Elle fut bientôt rompue, & après un intervalle de moins d'une année, la Guerre ſe réveilla avec plus de violence (8) que jamais. Voici l'origine de cette rupture. Paul IV, de la Maiſon de Caraffe, étant alors Souverain-Pontife, voulut s'emparer, par la force des armes, du Royaume de Naples, dont ſa Famille étoit originaire; & par les étroites liaiſons qu'il avoit avec la France, il engagea dans cette nouvelle Guerre le Roi Henri ſon Allié. Cette affaire cauſa d'abord ſur les frontieres des Païs-Bas des craintes & des menaces mutuelles, qui éclaterent en hoſtilités l'an 1557, par une entrepriſe que forma le Seigneur de Châtillon, qui avoit juré lui-même la Trève au nom du Roi de France. Il avoit projetté de ſurprendre la Ville de (9) Douay, la veille des Rois, & il fit de ſon mieux pour l'exécuter. Mais ce deſſein ayant mal réuſſi, il permit à ſes Soldats d'exercer la rage & le dépit que leur inſpira le mauvais ſuccès de leur entrepriſe, ſur la petite Ville de Lens, qu'ils avoient priſe ſans peine; ils la pillerent

(7) Strada de bello Belg. Dec. 1. p. 19.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 6.

1557.

(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 19.

1557. rent avec une licence effrénée, & par-là ils donnerent le ſignal d'une nouvelle Guerre dans les Païs-Bas. Le Roi d'Eſpagne vit avec plaiſir cette Trêve violée; tout le blâme en retomboit ſur la France, & elle lui donnoit l'occaſion qu'il ſouhaitoit ardemment de faire la Guerre à ce Royaume. Il réſolut d'abord de réunir (1) ſes forces, & de les employer en même tems contre ſon Ennemi, ſans négliger celles que ſon mariage avec la Reine d'Angleterre pouvoit lui procurer. Pour cet effet il paſſa la Mer, & fut porter ſon Epouſe à partager avec lui la vengéance de l'affront qu'il venoit de recevoir des François. Non ſeulement elle fit déclarer (2) la Guerre au Roi de France par un Héraut; mais elle envoya encore aux Païs-Bas, ſous le Commandement du Comte de Pembroke, des troupes auxiliaires, conſiſtant en (3) ſept à huit-mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie. La concorde & la bonne intelligence qui regnoient alors entre ces deux Peuples furent célebrées par un Jetton, frappé pour ſervir dans le Bureau des Finances du Roi.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 7.

(2) De Larrey Hiſt. d'Angler. Tom. I. fol. 895.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 19.

La Roſe d'Angleterre, avec les marques diſtinctives de la Bourgogne, de l'Arragon, & de la Caſtille, attachées les unes aux autres, ſous une Couronne Royale:

GETOIRS DU BUREAU DES FINANCES. 1557.

Au Revers, les Ecus des Armes des deux Epoux:

CONCORDES SERVAT AMICITIA.

L'AMITIE' ENTRETIENT LEUR UNION.

Philippe, de retour d'Angleterre, où il venoit d'obtenir de cette maniere ce qu'il avoit deſiré, fit d'abord aſſembler un bon nombre de Troupes par le Prince d'Orange, le Duc d'Arſchot, les Comtes d'Egmont, de Megue, de Manſfeld, & de Barlemont. Il en compoſa une Armée de (4) trente-cinq-mille Fantaſſins & de douze-mille Chevaux, & il en fit Généraliſſime Emanuel-Philibert Duc de Savoye. Ce Prince, uni par le ſang au Roi d'Eſpagne, avoit donné ſous le Regne de Charles V dans la Guerre contre les François, des preuves éclatantes & ſoutenues de ſa valeur & de ſa conduite. Le Roi en étoit tellement convaincu & en conſervoit tant de reconnoiſſance, qu'il l'avoit fait Succeſſeur de la (5) Reine Marie dans le Gouvernement des Païs-Bas & de la Bourgogne, qu'elle avoit dépoſé au tems de la fameuſe Abdication de Charles. Dans ſa prémiere enfance il avoit été deſtiné aux Dignités Eccléſiaſtiques; & dès l'âge de trois ans il avoit été élevé au (6) Cardinalat. Mais après la mort de ſes Freres ainés, le Duc Charles ſon Pere trouva à propos de changer ſa deſtination, & de le rendre capable du maniement des affaires du Monde. Ce jeune Prince ayant parfaitement bien répondu aux vues du Duc, paſſa en (7) Allemagne à l'âge de vingt ans, pour apprendre le métier de la Guerre dans les Armées de l'Empereur, la meilleure Ecole de cet Art qu'il y eût dans ce tems-là. Ses excellentes qualités & ſes rares talens gagnerent tellement le cœur de Charles, que l'an quarante-ſix il lui donna dans la Ville d'Utrecht (8) l'Ordre illuſtre de la Toiſon d'or. Depuis ce tems il demeura toujours étroitement attaché à la Maiſon d'Autriche, & il ſoutint dans la Guerre dont il s'agit ici, en rendant ſa valeur avantageuſe à Philippe, les ſervices conſiderables qu'il avoit rendus (9) à l'auguſte Pere de ce Roi. J'ai fait copier d'un vieux Livre de Médailles, qui ſe trouve à Rome, le Coin ſuivant, qui conſerve la mémoire de ce grand Capitaine.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 7.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 18.

(6) Joan. Toſi vita Em. Phil. fol. 9.

(7) Joan Toſi vita Em. Phil. fol. 10.

(8) Guicciardin Beſchr. der Ned. fol. 67.

(9) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 19.

Son

Son Buſte armé, tourné du côté gauche :

EMANUEL PHILIBERTUS DUX SABAUDIÆ.

EMANUEL PHILIBERT, DUC DE SAVOIE.

Ce Prince, honoré du (1) Commandement-général des forces des Païs-Bas, parut bientôt à leur tête ſur les frontieres de la France. Il fit d'abord ſemblant d'en vouloir à la Ville de Guiſe ; mais après avoir été pendant trois jours devant cette Place, il fit marcher l'Armée bruſquement vers S. Quentin, (2) qui étoit deſtitué de la plus grande partie de ſa Garniſon, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à ſe voir inveſti. Ce ſtratagême étoit l'effet du (3) ſage conſeil de Ferdinand Gonzague, un des plus célebres Capitaines de ſon Siecle. Philippe, inſtruit de la grande expérience de ce Général, l'avoit fait venir aux Païs-Bas au commencement de cette Guerre, quoique ſa ſanté fût alors en mauvais état, & il avoit confié à ſon courage le Commandement d'une partie de ſon Armée. Cependant, ce deſſein ſi heureuſement exécuté fut fatal à ſon habile Inventeur. Voulant pendant la nuit aller reconnoître la Place aſſiegée, il eut le malheur de tomber de cheval, & de ſe bleſſer tellement, qu'il fut forcé de ſe faire porter à Bruxelles. Ce fut là que la haute eſtime que lui attiroient ſes vertus militaires lui procura pendant tout le cours de ſa maladie (4) pluſieurs viſites du Roi, & de pluſieurs autres grands Seigneurs & Princes. Mais des diſtinctions ſi flateuſes ne l'empêcherent pas de mourir à (5) la cinquante & unieme année de ſon âge. Les derniers devoirs lui furent rendus à Bruxelles en préſence de toute la Cour, avec une magnificence proportionnée à ſon mérite ; & ſon corps fut porté en Italie, où il fut enterré à (6) Mantoue dans l'Egliſe de S. Pierre. A l'âge de dix-ſept ans il étoit venu en Eſpagne à la Cour de l'Empereur Charles, qui lui donna d'abord une Compagnie de cent Chevaux-Legers. Dans cette Charge il accompagna le Connêtable de Bourbon au Siege & à la priſe de Rome ; & lorſque ce Capitaine y perdit (7) la vie, il fut fait Général en Chef de toute la Cavalerie-Legere, & Gouverneur de Naples. Etant aſſiegé dans cette Ville par François I Roi de France, il fit une ſortie aſſez bien conduite, & aſſez heureuſe, pour ſe rendre maître de tout le bagage des Ennemis, & pour les forcer à (8) lever le Siege. Cette belle action lui fraya le chemin au Commandement-général des Troupes de l'Empereur en Italie, vacant par la mort du (9) Prince d'Orange ; & il ſe montra bientôt digne de cette élevation, en prenant, à ſa gloire immortelle, la fameuſe Ville de Florence, après un Siege d'onze mois. Il ne fit point paroître moins de valeur, d'intrépidité & de prudence dans les Guerres de Hongrie, de Sicile, d'Afrique, de Provence, & ſur-tout dans celle que l'Empereur fit dans les Païs-Bas au Duc de Gueldre. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent, qu'on ait célebré la mémoire de ce Capitaine & celle de ſon Epouſe, (dont on voit les deux (10) Portraits unis dans un panneau de vitres donné à une des Egliſes de Bruxelles) par la Médaille ſuivante, qui fut frappée du tems qu'il fut Généraliſſime de l'Empereur en Italie.

(1) Joan. Tonſi vita Em. Phil. fol. 112.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 19. verſo.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 7.

(4) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 200.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 20.

(6) Mauſol. de la Toiſon d'or p. 141.

(7) Hooft Rampz. der verheff. van den huyze Medicis. fol. 190.

(8) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 200.

(9) Hooft Rampz. der verheff. van den huyze Medicis. fol. 191.

(10) Mauſol. de la Toiſon d'or p. 141.

1557.

Autour du Buſte armé de ce Héros, Fils de François Marquis de Mantoue, & d'Iſabelle d'Eſte Fille d'Hercule Duc de Ferrare, on voit les paroles ſuivantes :

FERdinandus GONZaga, PRÆFectus GALLIÆ CISALpinæ, TRIBunus MAXimus LEGionum CAROLI V. CÆSaris AUGusti.

FERDINAND GONZAGUE, GOUVERNEUR DE LA GAULE CISALPINE, GENERALISSIME DES TROUPES DE L'EMPEREUR CHARLES CINQ CESAR AUGUSTE.

(1) Blaſon de la Toiſon d'or, fol. 200.

Au Revers, le Buſte de ſon Epouſe, Héritiere de (1) Ferrand & d'Antoinette des Baux. Elle y paroit coiffée d'une maniere libre, aiſée, & fort agréable :

ISABELLA CAPUA PRINCeps MALFICTæ, FERDINandi GONZagæ UXOR.

ISABELLE DE CAPOUE, PRINCESSE DE MOLFETTA, EPOUSE DE FERDINAND GONZAGUE.

Le Siege de S. Quentin fut pouſſé cependant avec vigueur ; & les François, étonnés de cette entrepriſe, ramaſſerent au plus vite leurs forces ſous (2) Mr. de Montmorenci, afin de tâcher de ſauver la Ville, en y faiſant entrer par quelque moyen tout ce dont elle avoit beſoin pour ſa défenſe. Mais la marche que firent les François pour exécuter ce deſſein, & les meſures que prirent les Aſſiegeans pour le rendre infructueux, donnerent occaſion à une Bataille où les Ennemis furent défaits, ſur-tout par la (3) conduite & par les excellens conſeils du Comte d'Egmont. Cette Victoire étoit des plus glorieuſes, & la perte des François très conſiderable, puiſqu'ils laiſſerent ſur le Champ de bataille plus de (4) deux-mille morts. Un bon nombre de leurs gens faits priſonniers, avec tout leur Bagage, releverent la gloire du Vainqueur, & furent entre ſes mains comme le gage de plus grands ſuccès à l'avenir. Parmi les Priſonniers, qui étoient en auſſi grand nombre que les morts, ſe trouverent le Connêtable Jean de Bourbon, Prince du Sang Royal, & pluſieurs perſonnes (5) de la prémiere diſtinction. Cette grande Action augmenta la terreur des armes Belgiques, & donna un nouvel éclat à la gloire du Comte d'Egmont, qui avoit le plus contribué à ce grand évenement, par une attaque très vive, & ſoutenue avec la plus haute valeur. On vit d'abord paroître, à l'honneur de ce Capitaine, une Médaille, qui le repréſentoit en Buſte armé, avec ſes Titres ; & dont le Revers étaloit deux Armées en Bataille, avec cette (6) Légende : PUGNANDO RESTITUIT REM : *IL A RETABLI LES AFFAIRES EN COMBATTANT.* Je n'ai jamais pu trouver cette Piece ; mais bien un Jetton frappé pour célebrer la gloire de cet illuſtre Comte. Comme l'an-

(2) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 10.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 8.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 9.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 19. verſo.

(6) Mauſ. de la Toiſon d'or. p. 166.

l'année n'y eſt pas marquée, je croi pouvoir me hazarder à la placer ici, pour éterniſer la mémoire de ce grand homme. 1557.

L'Ecu de ſes Armes, couronné, & bordé du Collier de l'Ordre de la Toiſon, dont l'Empereur l'avoit honoré en même tems que le Duc (1) Philibert de Savoye :

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 67.

LAMORAL PRINCE DE GAVRE, COMTE D'EGMONT.

Sur le Revers, les Armes en lozange de ſon (2) Epouſe, Fille de Jean Comte Palatin de Simmeren, & de Beatrix de Bade. Il l'avoit (3) épouſée à Spire, en préſence de l'Empereur Charles, de Ferdinand ſon Frere Roi de Hongrie, de l'Archiduc Maximilien Fils de Ferdinand, des ſept Electeurs, & des plus illuſtres Princes de l'Empire. La Légende eſt celle-ci.

(2) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 227.

(3) Montanus over Guicciard. Beſchr. der Nederl. fol 237. Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 329.

SABINE PALATINE, DUCHESSE EN BAVIERE.

Une Victoire ſi belle donna à l'Armée des Païs-Bas toute la liberté néceſſaire pour pouſſer le Siege avec vigueur. Auſſi ne négligea-t-elle rien pour venir à bout de cette Ville, & par (4) la ſappe, & par la force ouverte ; ſur-tout depuis que le Roi lui-même étoit venu animer par ſa préſence la valeur des Soldats. Ils avancerent tellement les Travaux, que le 27 d'Août on vit les murailles de la Ville ouvertes par onze differentes breches, & tout fut prêt pour y donner l'Aſſaut au prémier ſignal. On l'entreprit (5) avec tout le ſilence poſſible, par quatre differens endroits à la fois, & le combat fut longtems auſſi douteux que ſanglant ; juſqu'à ce que les Aſſaillans pénetrerent dans la Ville par une Tour mal gardée. Ce fut alors que tout ceda au Vainqueur. La Place fut priſe d'Aſſaut, & la Garniſon paſſée au fil de l'épée. Le carnage fut affreux. Rien ne put retenir la fureur du Soldat, irrité par l'opiniâtre défenſe des Ennemis. La Ville fut entierement ſaccagée, & en partie miſe en cendres. A ce ſecond ſuccès des armes du Roi, joint au prémier, on eſt redevable de la (6) Médaille ſuivante.

(4) Meter Ned. Hiſt. fol. 19. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 9.

(6) Luckil Syll. fol. 183.

Le Roi vainqueur, en Buſte armé, couronné de Laurier, & entouré de ces paroles :

PHILIPPUS DEI GRATIA HISPANIARUM ET ANGLIÆ REX.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET D'ANGLETERRE.

Au Revers, le Buſte de S. Quentin Patron de la Ville, ayant à chaque épaule la tête d'un Clou, pour marquer la nature du ſupplice ſous lequel ce Martyr expira, dans la Perſécution faite par (7) l'Empereur Diocletien. La Légende eſt en Allemand.

(7) Godeau Hiſt de l'Egliſe Tom. II. p. 25. 26.

ANNO MDLVII. DEN X. TAG AUGUSTI, WARD DURCH KUNIG PHI-

1557. PHILIP ZU HISPANIE UND ENGELAND DER FRANZOSEN GESCHLAGEN, DER CONNESTABEL UND BEST ADEL GEFANGEN; VOLGEND DEN XXVII. DES SELBEN, DIE STAT SANCT QUINTIN MIT DEM STURMB EROBERT UND GEPLUNDERT.

L'AN 1557, LE 10 D'AOUT, LES FRANÇOIS FURENT BATTUS PAR PHILIPPE ROI D'ESPAGNE ET D'ANGLETERRE, LE CONNETABLE FAIT PRISONNIER, AVEC LA PRINCIPALE NOBLESSE; ENSUITE LE 27 DU MEME MOIS LA VILLE DE S. QUENTIN FUT PRISE D'ASSAUT, ET SACCAGÉE.

On prit encore le Catelet, Ham, Noyon, & Chaulny. Ces deux prémieres Places (1) furent munies de nouvelles fortifications, auſſi bien que S. Quentin; mais on brula les deux autres, comme incapables de défenſe. Le Roi d'Eſpagne jugea à propos de borner là pour cette Campagne les rapides progrès de ſes armes victorieuſes, que l'approche de l'Hiver alloit bientôt arrêter. Il congédia même la (2) plus grande partie de ſon Armée, ou par mépris pour des Ennemis vaincus, ou par un eſprit d'épargne, que la diſette des vivres paroiſſoit rendre en quelque ſorte néceſſaire. Il avoit été obligé de faire des dépenſes prodigieuſes pour nourrir un ſi grand nombre de Soldats, parce que le prix du Grain, qui règle d'ordinaire celui des autres choſes néceſſaires à la vie, étoit ſi exorbitant, (3) qu'on payoit quinze ſols un pain, que l'année ſuivante on acheta pour le tiers. Dans la Province d'Overyſſel, & ailleurs, quantité de perſonnes moururent de (4) faim; & les Etats de Hollande, après avoir fait faire par leur Stathouder & par ſes Conſeillers une (5) recherche exacte de ce qu'il y avoit de Grains dans tout le Païs, défendirent par un Edit de faire de la Biere au-deſſus de trente ſols le tonneau. Ce n'eſt pas tout: ils donnerent des ordres ſi rigoureux contre le tranſport de toutes ſortes de Blé, qu'ils ne permirent d'envoyer cent tonneaux de Seigle à Bruxelles, que par la ſeule raiſon que le Roi y tenoit ſa Cour; encore ne le ſouffrirent-ils que ſous la condition expreſſe, qu'on permit à Bruxelles qu'un pareil nombre de (6) tonneaux de Froment paſſât dans la Province de Hollande. La précaution que l'on eut de ne pas mettre les Grains à un prix fixe, de peur que ceux qui faiſoient le Négoce par Mer ne le fiſſent paſſer en d'autres Païs, excita de grands murmures parmi les gens du commun, toujours mal (7) inſtruits des raiſons politiques qui règlent la conduite de ceux qui les gouvernent. La cherté extraordinaire du Blé les porta à en attribuer la cauſe à differens Marchands, à qui le malheur public avoit donné occaſion de faire des profits conſiderables; & ils menacerent de ſe venger cruellement de ceux qui, cachant le Blé dans leurs Magaſins, en faiſoient monter le prix par leur indigne avarice. Ils s'obſtinerent à ne pas reconnoître que cette calamité publique étoit l'effet des châtimens de Dieu; & ils voulurent à toute force s'en prendre à l'humeur intereſſée des *Monopoleurs*. Ces plaintes menaçantes porterent (8) les Etats à défendre par un Edit de vendre le Blé ſous-main, à moins que de l'avoir expoſé auparavant en vente publique. Ils réſolurent (9) encore, que la défenſe rigoureuſe du tranſport des Grains auroit lieu, juſqu'à ce que le prix d'un tonneau de Seigle baiſſât juſqu'à (10) vingt-huit pieces de vingt-huit ſols *; & celui du tonneau de Froment, juſqu'à trente-huit. Par tout ce qu'on vient de dire ſur ce ſujet, il eſt aiſé de comprendre le but du Jetton ſuivant.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 9.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 20.

(3) P. Boxhorn. der Nederl. Beroerten, I. Boek fol. 91. verſo.

(4) Kronyk van Deventer p. 103.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 7. Nov. 1556. fol. 98.

(6) Ibid 25. Nov. 1556. fol. 102.

(7) Corn. Tacit. Annal. VI. l. 6.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 5. Maart 1557. fol. 7.

(9) Ibid. 3. May 1557. fol. 48.

(10) Ibid. 9. Maart. 1558. fol. 15.

* Gouldguldens. *En Hollande, on ſe ſert toujours de cette ſorte de monnoye pour marquer le prix du Blé.*

Les paroles contenues dans le verſet 26 de l'XI. Chapitre des Proverbes de Salomon:

QUI

QUI ABSCONDIT FRUMENTA, MALEDICETUR IN POPULIS; 1557.
BENEDICTIO SUPER CAPUT VENDENTIS.

QUI RESERVE LE BLE', SERA MAUDIT DES PEUPLES; MAIS LA TETE DE CELUI QUI LE VEND SERA BENIE.

Au Revers, on lit ces expreſſions du (1) Roi-Prophete David : (1) PſXLI. ℣. 2.

BEATUS QUI INTELLIGIT SUPER EGENUM ET PAUPEREM;
IN DIE MALA LIBERABIT EUM DOMINUS. 1557.

BIEN-HEUREUX EST CELUI QUI SE CONDUIT SAGEMENT ENVERS LE PAUVRE; LE SEIGNEUR LE DELIVRERA AU JOUR DU MAL. 1557.

1558. Les François cependant, éveillés par des (2) adverſités ſi accablantes, ne négligerent rien pour faire de nouvelles levées; & rien ne les anima davantage, que la ſécurité mépriſante de leur Ennemi, qui venoit de congédier la plus grande partie de ſes Troupes. Ils ramaſſerent ſur les côtes de la Mer une Armée formidable ſous le Duc de Guiſe, qui, par une marche bruſque, s'empara à l'improviſte de (3) Nieullay, & du Fort du Risbane ſitué à l'embouchure du Port de Calais; fermant par-là de tous côtés cette Ville importante, & l'empêchant de recevoir du ſecours par Mer & par Terre. Cet heureux ſuccès lui procura le moyen de pouſſer le Siege de cette Ville avec toute la vigueur poſſible, & de la forcer en peu de tems de ſe rendre (4) par Capitulation. Avec un pareil bonheur il ſe rendit maître de la Ville de Guines, dont la priſe fut ſuivie de celle du Château. Et de cette maniere les Anglois perdirent en peu de tems, avec Calais, tout ce qui leur reſtoit de leurs pénibles conquêtes en France, & dont ils avoient conſervé la poſſeſſion pendant plus de deux Siecles. Le Roi Philippe avoit pronoſtiqué ce malheur à l'Angleterre, il y avoit déja longtems, & il lui avoit offert (5) ſon ſecours pour le prévenir : mais la défiance qu'on y avoit conçue de lui, & la crainte qu'on eut qu'il ne s'emparât lui-même de Calais qui étoit ſi fort à ſa bienſéance, porterent les Anglois à rejetter une offre qui leur auroit été ſi avantageuſe. Si cette perte les mortifioit cruellement, elle cauſa une joye inexprimable à la France, qui fut charmée de ſe voir maîtreſſe de ces Places, qui avoient toujours donné une libre entrée dans le Royaume aux armes des Anglois; & d'avoir tiré, pour ainſi dire, de ſon pied une épine qui lui cauſoit tant de douleur. Pour témoigner ſa joye d'un évenement ſi favorable, & pour en féliciter ſon Monarque, elle fit frapper la (6) Médaille ſuivante.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 9.

(3) De Larrey Hiſt. d'Angler. tom. I. p. 904.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 20.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 20.

(6) De Bye France Metall. fol. 30.

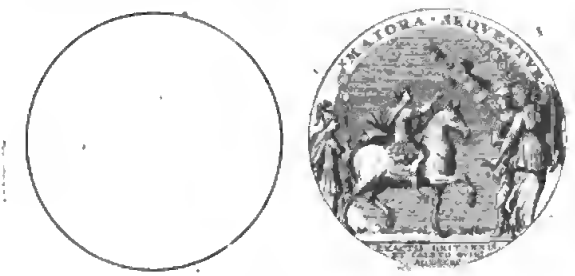

Le Buſte du Roi de France, couronné de Laurier, & entouré de ces paroles :

HENRICUS II. REX CHRISTIANISSIMUS.

HENRI II. ROI TRES-CHRETIEN.

Ce côté n'eſt pas repreſenté ici, parce que je n'ai jamais vu la Médaille, qui ne ſe trouve

1558. pas même dans le Cabinet du Roi de France. L'Eſtampe de ce côté n'eſt pas non plus dans Mezerai (1), dont j'ai tiré le Revers que voici.

(1) Hiſt. de France fol. 1148.

Le même Prince, habillé à la Romaine, ſur un Cheval vigoureux, au milieu de deux Soldats dont chacun porte une Enſeigne à la maniere des Romains (2). Il eſt précedé par une Victoire : (2) Oudaan R. Moog. p. 525.

EXACTIS BRITANNIS, ET CALETO GUINIAQUE RECEPTIS.

LES ANGLOIS ETANT CHASSEZ, ET CALAIS ET GUINES REPRIS.

Cet avantage en faiſoit eſperer aux François de plus conſiderables ; ce qui eſt marqué par l'Inſcription qui eſt au-deſſus de la Tête du Roi :

MAJORA SEQUENTUR.

DE PLUS GRANDES VICTOIRES SUIVRONT.

Cette triſte nouvelle remplit d'étonnement toute l'Angleterre, & ſur-tout la Reine, qui mourut de chagrin, ou de maladie, ou de ces deux cauſes réunies, le 17 du mois de (3) Novembre ſuivant. L'indiſpoſition de la Reine anima encore les eſperances des François, qui, la ſachant hors d'état d'envoyer de nouveaux ſecours à Philippe, firent lever en Allemagne cinq-mille Chevaux & quatorze-mille Fantaſſins. Ces Troupes ſe jetterent tout d'un coup devant Thionville, & l'attaquerent avec tant de vigueur & de ſuccès, (4) qu'en peu de tems la Place fut contrainte de capituler, & de ſe ſoumettre aux armes victorieuſes des François. La Fortune ne leur fut pas moins favorable en Flandre. Le Maréchal de Thermes, Gouverneur de Calais, ayant laiſſé derriere lui Gravelines & Bourbourg, inveſtit à l'improviſte la Ville de Dunquerque, dont la Bourgeoiſie n'ayant point de Garniſon qui la ſoutint, perdit courage dès le prémier Aſſaut. Elle réſolut d'abord de traiter avec l'Ennemi ; mais ſe fiant trop ſur la bonne-foi des Aſſiegeans, pendant la Capitulation (5) leur Ville fut emportée par ſurpriſe, & pillée de la maniere la plus barbare. Mons S. Vinoc eut le même ſort, & tout le Païs d'alentour fut cruellement ravagé par l'avarice inſatiable du Soldat vainqueur. Toutes ces raiſons porterent le Roi d'Eſpagne à envoyer de ce côté-là le Comte d'Egmont, avec douze-mille hommes d'Infanterie & trois-mille Cavaliers. Ce grand Général étant arrivé par des marches précipitées auprès de Gravelines le 13 de Juillet, (6) tomba tout d'un coup ſur les Troupes ennemies, & les défit entierement. Cette Victoire augmenta conſiderablement la gloire de ce fameux Capitaine, & procura à ſon auguſte Maitre le titre d'*Invincible*. Les Habitans des Païs-Bas crurent voir pleinement remplies par cet avantage les hautes eſperances qu'ils avoient conçues de leur nouveau Prince, comme d'un Soleil levant. Pour en témoigner leur ſatisfaction, ils firent frapper, ſelon le témoignage de Luckius (7), la Médaille ſuivante & un Jetton ; l'un & l'autre deſtinés à célebrer cette Victoire, & la gloire de leur Souverain.

(3) De Larrey Hiſt. d'Anglet. tom. I. p. 926.

(4) Hooft. Ned. Hiſt. fol. 12.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 13.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 11.

(7) Syll. fol. 185.

Le

1558.

I. Le Buſte armé du Roi Vainqueur, entouré de ces paroles :

PHILIPPUS HISPANIARUM REX INVICTISSIMUS.

PHILIPPE TRES INVINCIBLE ROI DES ESPAGNES.

Au Revers, le même Prince, qui ſous la figure d'Apollon conduit le Char du Soleil, (1) tiré par quatre Chevaux : (1) Oudaan R. Moog. p. 236.

JAM ILLUSTRABIT OMNIA.

CEST A PRESENT QUIL VA TOUT ECLAIRER.

Il venoit effectivement de diſſiper les nuages épouvantables qui ſembloient menacer la Flandre, & ſes Victoires brillantes ſembloient répandre un jour de proſperité & de gloire ſur ſes Etats & ſur ſes Sujets; une lumiere agréable & réjouïſſante paroiſſoit ſucceder à l'obſcurité la plus épaiſſe & la plus noire.

II. Le Jetton dont nous avons parlé, repréſente la même allégorie, dans des paroles un peu differentes. On y voit le Buſte du Roi, avec la Légende ſuivante :

GECTOIRS POUR LE BUREAU DES FINANces. 1558.

Au Revers, une main ſortant des nuées, tient un Globe terreſtre, environné de pluſieurs Cercles céleſtes en forme de Sphere.

POST TENEBRAS LUCEM.

APRES LES TENEBRES LA LUMIERE.

La proſperité des armes Eſpagnoles & Angloiſes ne ſe borna point là dans le cours de cette année. La Reine Marie avoit mis en Mer le 15 de Juillet une Flotte formidable, ſous la conduite de Mylord Clinton. En comptant les Vaiſſeaux de tranſport, elle étoit compoſée de cent-vingt voiles; & outre les Gens de mer, cette Princeſſe y avoit fait embarquer quelques milliers de Soldats, qui devoient faire une Deſcente en Bretagne, & s'il étoit poſſible, ſe rendre maîtres de Breſt. Avec quelque ſecret qu'on eût ménagé cette entrepriſe, le Roi de France en fut averti, & fit (2) tellement fortifier & munir les avenues de la Ville, qu'il paroiſſoit impoſſible de former quelque deſſein ſur elle, ſans s'expoſer à la honte inévitable d'y échouer. Il falut donc prendre d'autres meſures, & jetter les yeux ſur quelque Place maritime de la même Province. Un Armement ſi conſiderable devoit être employé à l'exécution de quelque projet qui en valût la peine; d'autant (2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 15.

1558. tant plus que le Roi Philippe, en reconnoiſſance de ce que la Reine ſon Epouſe entretenoit dans les Païs-Bas un Régiment Anglois pour ſa Garde, ſous la conduite du Chevalier Guillaume Pickering, s'étoit engagé par un Article du Traité d'Alliance, de joindre ſes forces navales à celles de l'Angleterre. Il l'avoit fait dans cette occaſion, & ſa Flotte, outre quelques Vaiſſeaux de tranſport, conſiſtoit en vingt grands Vaiſſeaux de Guerre commandé par Antoine de Bourgogne Seigneur (1) de Wakkene & de Capelle, Vice-Amiral du Comte de Horne. Le 29 du même mois les deux Flottes réunies arriverent près du Conquet, une Ville de moindre importance que Breſt qu'on avoit d'abord eu en vue, mais ſituée pourtant ſur un des coins de la Bretagne. On débarqua ſept-mille hommes, (2) qui attaquerent la Place avec une intrépidité étonnante, & qui non ſeulement s'en rendirent maîtres, mais qui la mirent encore en cendres, après l'avoir pillée. Après cette conquête, ces Troupes victorieuſes ſe partagerent en différentes Bandes, pillerent le plat-païs, & remplirent tout de flâmes & d'horreur. Les François, voulant arrêter un ravage ſi terrible, firent d'abord monter à cheval l'Arriere-Ban, ſous le commandement de Mr. de Querſimond, pour faire tête aux Ennemis. Ceux-ci, voyant qu'outre cette Nobleſſe, tous les habitans de la Province ſe préparoient à fondre ſur eux, jugerent à propos de regagner leurs Vaiſſeaux; mais comme la retraite ne ſe fit pas avec le même ordre qu'on avoit obſervé dans le débarquement, quatre Compagnies des Païs-Bas, qui s'étoient engagées trop avant, furent coupées & en partie taillées en pieces, en partie faites priſonnieres. Quoique cette Expédition n'eût pas des ſuites fort importantes, elle cauſa pourtant une épouvante générale par toute la France. Il y a même de l'apparence qu'elle donna occaſion à faire frapper la Médaille ſuivante, à l'honneur de l'Amiral, Comte de Horne, ſous les auſpices duquel ſon Vice-Amiral avoit exécuté une entrepriſe ſi bien concertée.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 21.

(2) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. I. p. 916.

L'Amiral des Païs-Bas, en Buſte, armé.

PHILIPPUS BARO DE MONTMORENCY, COMES DE HORN, ADMIRALUS ETC.

PHILIPPE BARON DE MONTMORENCY, COMTE DE HORNE, AMIRAL ETC.

La Maiſon de Montmorency eſt une des plus anciennes (3) de la France, où ſes Branches ont été honorées des prémieres Charges de l'Etat depuis le X. Siecle. Mais Jean de Montmorency abandonnant le parti de Louis XI Roi de France, ſe mit au ſervice de Charles le Hardi Duc de Bourgogne. Deshérité de ſon Pere pour cette raiſon, il fut comblé de bienfaits & de graces par la Maiſon de Bourgogne, & devint le Chef de la Branche des Montmorencys des Païs-Bas. Son Petit-fils Joſeph de Montmorency étant mort, Anne d'Egmont Veuve de ce dernier épouſa Jean Comte de Horne, qui avoit été d'abord Chanoine de Liege, mais qui avoit enſuite hérité de ce Comté, par le décès de ſon Frere (4) mort ſans Enfans. Mais ayant auſſi le malheur de ne point laiſſer d'Enfans après lui, il trouva bon d'adopter ceux du prémier lit de ſon Epouſe, en conſideration de leur Grand-mere Marie qui étoit de la Maiſon de Horne (5). C'eſt pour cette raiſon que Philippe, l'aîné de ces Enfans, qui lui ſucceda dans le Comté de Horne, en porte ici le Titre.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 330.

(4) Mauſ. de la Toiſon d'or. p. 99.

(5) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 237.

Au Revers, on voit en perſpective, Neptune Dieu de la Mer. Sur le devant de ſon Char eſt aſſiſe

ſe une Femme, couronnée par la Victoire. La Légende, qui fait alluſion à l'Alliance entre l'Eſpagne & l'Angleterre, eſt celle-ci : 1558.

FIDES ET SANCTA SOCIETAS.

LA FIDELITE' ET L'ALLIANCE SAINTEMENT OBSERVE'E.

Le gain de cette Bataille, joint au ſuccès de la Deſcente en Bretagne, anima le courage d'un des Partis, à meſure qu'il excitoit de la crainte dans l'autre, & fut pour tous les deux un motif également puiſſant de faire de nouveaux préparatifs de Guerre. Philippe ne ſongeoit qu'à pouſſer plus loin le ſuccès de ſes armes, & Henri faiſoit tous ſes efforts pour ſe garantir des pertes qui ſembloient le menacer. Les deux Rois enfin parurent en perſonne à la tête de deux formidables Armées, & ſuivis de la principale Nobleſſe de leurs Cours, auprès de Dourlens (1) & de Pierrepont ſur les frontieres des Païs-Bas; de maniere que tout le monde s'attendoit à une Bataille ſanglante, qui décideroit du ſort de toute la Guerre. Cette attente fut néanmoins trompée. Le Roi de France eut ſoin de faire ſes Campemens avec tant de précaution, qu'il étoit impoſſible de l'attaquer ſans desavantage; ce qui porta Philippe à ſéparer ſon Armée, & à partir pour ſa Cour de Bruxelles, où il célebra le 29 de Décembre (2) les funerailles de ſon Pere, avec toute la magnificence imaginable. Ce grand Prince, après s'être déchargé de tous ſes Etats, avoit pris le parti de paſſer le reſte de ſa vie en Eſpagne. C'eſt là que, près de Placenza, dans une petite maiſon nouvellement bâtie auprès d'un Couvent d'Hieronimites, il s'étoit occupé à faire de petits ouvrages curieux, tels que des Montres, auxquels il travailloit de ſes propres mains; mais ſur-tout à ſe préparer à la mort, que la foibleſſe de ſon corps, laquelle s'augmentoit tous les jours, lui faiſoit regarder comme très prochaine. Pour rendre même plus profondes les impreſſions que faiſoit ſur lui l'idée du trépas, (3) il voulut célebrer ſolennellement ſes propres funerailles. Mais à peine cette cérémonie fut-elle achevée, qu'il ſe ſentit attaqué d'une fievre violente. Elle le conſuma peu à peu, lui fit perdre de jour en jour tout ce qui lui reſtoit encore de forces, & lui ôta enfin la vie le 21 de Septembre, à l'âge de cinquante-huit ans. Cette mort ſembloit avoir été annoncée par un Phénomene extraordinaire. Vers la fin du mois d'Août (4) on vit paroître dans le Ciel une grande Comete, qui au commencement n'étoit gueres lumineuſe, mais qui acquit de nouveaux degrés de ſplendeur à meſure que la maladie de l'Empereur augmentoit, juſques au moment de ſa mort, après laquelle on prétend qu'elle diſparut. C'étoit de la même maniere que (5) l'an 1539 une Comete avoit paru dans le Ciel, un mois avant la mort de l'Epouſe (6) de ce Prince. Cette même année, outre le trépas de ce grand Empereur, on vit encore avec étonnement celui de trois Rois (7), de quatre Reines, d'un Pape, de dix Cardinaux, de deux Electeurs, d'un Doge de Veniſe, & de pluſieurs autres Princes qui tenoient le prémier rang dans l'Europe. Il n'eſt donc pas ſurprenant, que le Phénomene dont nous venons de parler ait été conſideré comme le Précurſeur de tant de Funerailles Royales, & qu'on en ait voulu conſerver le ſouvenir par le Jetton ſuivant.

(1) Bor Ned. Beroert. fol. 12. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 17.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 12.

(4) De Larrey Hiſt. d'Angleterre. Tom. I. p. 910.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 13.

(6) A. Ulloa, Leven van K. Karel. fol. 103.

(7) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 24.

Une Comete, ſous une Couronne Royale :

MONSTRANT REGIBUS ASTRA VIAM.

LES ASTRES MARQUENT AUX ROIS LA ROUTE QU'ILS DOIVENT SUIVRE.

Le Revers repréſente un Cyprès, arbre que le Paganiſme avoit conſacré à Pluton. Les Romains

1558. en plantoient des branches devant les maiſons puiſſantes (1) où il y avoit quelque mort (2), & auprès des Buchers (3) de leurs Amis. En un mot, le Cyprès étoit une marque conſtante de triſteſſe & de deuil (4). La Légende eſt celle-ci :

(1) Lucani Pharſ. Lib. III. v. 442.
(2) Plin. Lib. XVI. cap. 33.
(3) Ovid. Triſt. Lib. III. Eleg. 13. v. 21. & 22.
(4) Horat. Epod. V. v. 18. Ovid. Metam. Lib. X. v. 142.

AEQUITAS, AEQUALITAS.

EQUITE', EGALITE'.

Peut-être voulut-on ſignifier par ces paroles, que la *Juſtice* de la Mort paroît en ce qu'elle met l'*Egalité* entre tous les Hommes; ou bien, qu'il étoit juſte & équitable que le même prodige prédit le même accident à tant de perſonnes d'un rang égal.

La même Cérémonie funebre fut encore réiterée à Bruxelles le jour ſuivant, avec beaucoup de ſolennité, en préſence du Roi & de toute la Cour en grand deuil, par Robert Evêque de Liege, (5) Frere du Marquis de Bergue. Ce Prélat rendit ce devoir au défunt Empereur, ou pour ſe rendre agréable au Roi avec toute ſa Maiſon, ou en conſideration de la liaiſon néceſſaire qu'il avoit avec ce Prince, avec qui il partageoit la Souveraineté de Maſtricht. C'eſt dans cette Ville, comme dans pluſieurs autres d'Allemagne, qu'on voit un ſuperbe Palais (6) appartenant aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui fut inſtitué l'an 1190, par le Roi Henri & par le Patriarche de Jeruſalem, pour défendre la Religion Chrétienne contre les Turcs. Cet Ordre s'étoit attiré une extrême conſideration, non ſeulement à cauſe que ſon Inſtitution avoit été approuvée par le Pape Celeſtin III; mais encore parce qu'elle avoit été confirmée par l'Empereur Henri VI, & fort applaudie (7) par tous les Princes d'Allemagne. Au reſte, quoiqu'il ait été inſtitué à Jeruſalem, il a pourtant acquis ſa plus grande réputation & ſon plus grand crédit dans la Ville de Ptolemais, ſous Herman de Saltza ſon quatrieme Grand-Maitre. Ses vertus militaires, ſource d'un grand nombre de belles actions qu'il fit dans la Terre-Sainte contre les Mahometans, furent ſi éclatantes, que le Duc de Mazovie, Souverain de quelques autres Provinces dans la Pologne, lui envoya une Ambaſſade ſolennelle, comme à ſon Héritier préſomptif, pour en obtenir du ſecours contre les Infideles. Enſuite, pour attirer cet Ordre en Allemagne, (8) ce Prince lui fit préſent de Culm, de Libovie, & de tous les Païs que les Chevaliers pourroient conquérir ſur les Payens dans la Pruſſe. Là-deſſus pluſieurs de ces Chevaliers, commandés par un Lieutenant du Grand-Maitre, vinrent en Allemagne, du conſentement du Pape & de l'Empereur. Ils ſe rendirent d'abord très formidables. Ils défirent les Payens dans pluſieurs occaſions, les chaſſerent de pluſieurs Provinces, conquirent la Courlande & une grande partie de la Pruſſe, érigerent cinq Evêchés dans l'une, & quatre dans l'autre, & bâtirent pluſieurs Villes & Châteaux dans ces Etats, ſubjugués par le bonheur de leurs armes. Ils y envoyerent des Colonies, (9) & y introduiſirent par-tout notre ſainte Religion, avec l'applaudiſſement de pluſieurs Peuples Chrétiens, qui, animés par un zèle pieux, & par l'eſperance d'en obtenir du ſecours dans des occaſions preſſantes, leur firent bâtir des Hôtels, qu'ils enrichirent de revenus conſiderables. C'eſt ainſi que l'an 1280, (10) immédiatement après la Conquête de la Pruſſe, ils s'établirent à Utrecht, à Anvers (11), à Malines, & à Maſtricht. Dans le tems de la ſolennité qui nous a engagés dans cette digreſſion, il ſe trouvoit dans cette derniere Ville un Bailli de cet Ordre, nommé Gautier d'Yler, comme il paroit par une Médaille, qui cette même année fut frappée à ſon honneur.

(5) Ulloa, Leven van K. Karel. fol. 221. verſo.

(6) Guicciardin Beſch. der Nederl. fol. 114.

(7) Heiſs, Hiſt. de l'Empire Tom. III. p. 124.

(8) Heiſs, Hiſt. de l'Empire Tom. III. p. 125.

(9) Ibid. Tom. III. p. 126.

(10) Hiſt. Epiſc. Traject. fol. 543.

(11) Le Roy, March. S. R. Imp. fol. 49.

Le

Le Buſte de ce Seigneur, avec les marques de ſon Ordre ; ſavoir, un Habit blanc (1) & une Croix d'or. (1) Heiſs, Hiſt. de l'Empire Tom. III. p. 125.

DOMINUS GUALTHERUS AB IILER, BAJULIVUS TRAJECTENSIS, ÆTATIS SUÆ 53.

LE SEIGNEUR GAUTIER D'YLER, BAILLI DE MASTRICHT, A L'AGE DE 53 ANS.

Au Revers on voit, au-deſſus du nom de celui qui a fait la Médaille, l'Ecu des Armes de ce Bailli, avec cette Sentence (2) : (2) Ann. Senecæ Troas Act. II. v. 257.

MODERATA DURANT. ANNO 1558.

LES CHOSES MODEREES SONT DURABLES. 1558.

On conçut pourtant une vive eſperance de voir bientôt la Paix rétablie entre les deux Rois les plus puiſſans de la Chrétienté. Le Roi de France, conſiderant les forces redoutables de Philippe, paroiſſoit plutôt réſolu de prévenir en offrant la Paix, les calamités dont la Guerre le menaçoit, que de décider la querelle par le ſort incertain d'une Bataille. Dans cette diſpoſition, il fit faire au Roi d'Eſpagne, ſous la médiation de la Ducheſſe Douairiere de Lorraine (3), pluſieurs propoſitions avantageuſes, qui tendoient à une ſincere reconciliation entre les deux partis. D'abord cette affaire fut traitée d'une maniere ſecrete, par le Connêtable de France, priſonnier de Philippe, & par le Prince d'Orange, (4) qui avoit reçu de ſon Maitre les Pouvoirs néceſſaires pour entamer une affaire ſi importante. Cette Négociation eut aſſez d'effet pour qu'on nommât l'Abbaye de Corcamp pour le Congrès, & que les Plénipotentiaires s'y aſſemblaſſent au mois d'Octobre. Philippe cependant, animé par le feu de ſa jeuneſſe & par les careſſes de la Fortune, témoignoit noblement, qu'il étoit également prêt & à pouſſer les ſuccès de ſes armes, & à favoriſer une Paix juſte & équitable. On trouve cette déclaration de ce Prince ſur un Jetton frappé dans cette même année : le voici.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 16.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 21. verſo.

1559.

Le Roi, en Buſte, cuiraſſé, tenant d'une main une Epée nue, & de l'autre une branche d'Olivier. La Légende conſiſte dans cet hémiſtiche de Virgile (1) :

(1) Æneid. Lib. II. v. 61.

IN UTRUMQUE PARATUS. 1559.

PREPARÉ A L'UN ET A L'AUTRE. 1559.

Le Revers repréſente l'Ecu de ſes Armes, non pas écartelé, comme du vivant de Marie, des Royaumes acquis par ſon alliance avec cette Princeſſe ; mais uniquement compoſé des Quartiers de ſes Etats héréditaires.

GECTOIRS POUR LE BUREAU DES FINANCES.

Le Roi Henri étoit bien perſuadé que des Princes Alliés ne pourſuivent une Guerre qu'ils ont commencée enſemble, qu'auſſi longtems qu'ils ſont attachés par des interêts communs : il ſavoit que dès que cette liaiſon manque, ils renoncent ſouvent aux Alliances, aux dépens de leurs Conféderés, & ſacrifient la bonne-foi à leurs propres avantages. Ces conſiderations le porterent à commencer par faire la Paix avec l'Angleterre, qui n'étoit engagée dans cette Guerre que par le mariage de ſa Reine ; & qui, après la mort de Marie, avoit des interêts tout differens ſous le Gouvernement d'Eliſabeth, que le Parlement avoit déclarée légitime Héritiere de ſa Sœur. Cette Princeſſe ayant embraſſé une autre Religion que Marie, avoit beſoin de repos pour introduire de nouveau & pour affermir dans ſes Etats la Reformation, commencée par Henri ſon Pere & par Edouard ſon Frere. L'ancienne amitié fut donc rétablie ſans peine entre l'Angleterre & la France (2) ; ce qui facilita tellement la négociation entre les Rois de France & d'Eſpagne, que la Paix fut conclue entre ces deux prémieres Puiſſances de l'Europe à Câteau-Cambreſis (3) le 3 d'Avril, au grand avantage & à la grande gloire du Roi Philippe. Dans ce Traité furent compris de côté & d'autre, le Pape, l'Empereur & l'Empire, les Electeurs avec toutes les Villes Impériales, les Rois de Pologne, de Danemarc, de Suede, d'Ecoſſe, & la Reine d'Angleterre ; les Républiques (4) de Veniſe, de Genes, de Luques, des Suiſſes, & des Griſons ; les Ducs de Savoye, de Lorraine, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, de Parme & de Plaiſance. Il ſembloit par conſéquent, que cette Paix ne regardât pas ſeulement les deux Monarques qui y étoient principalement intereſſés ; mais qu'elle fût la Paix générale de tous les Souverains, de tous les Etats, & de toutes les Villes de la Chrétienté. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on ait voulu éterniſer dans les Païs-Bas la mémoire de la concluſion d'un Traité ſi important, par les Médailles & par les Jettons que voici.

(2) De Larrey Hiſt. d'Angleт. Tom. III. p. 12.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 18.

(4) Ibid. fol. 19.

1559.

I. Le Buſte du Roi Philippe, au milieu de ces paroles :

PHILIPPUS HISPANIARum ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE, ROI DES ESPAGNES, ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

Le Revers repréſente en perſpective le Temple de Janus (1) fermé, devant lequel un tas confus d'Armes eſt brulé par une Paix, couronnée d'une branche d'Olivier, & tenant une Corne d'abondance :

(1) Oudaan, R. Moog. pag. 488.

PACE TERRA MARIQue COMPOSITA. MDLIX.

LA PAIX PAR MER ET PAR TERRE CONCLUE. 1559.

II. La ſeconde, qu'on trouve dans Luckius (2), porte auſſi le Buſte du Roi, avec la même Légende :

(2) Syll. fol. 194.

PHILIPPUS HISPANIARum ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE, ROI DES ESPAGNES, ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

On voit ſur le Revers, deux mains jointes, ſelon la coutume des anciens Romains, en ſigne de l'union rétablie (3) par le Traité de Paix.

(3) Oudaan, R. Moog. pag. 387.

FELICITAS TEMPORUM REGUM CONCORDIA.

L'UNION DES ROIS FAIT LA FELICITE' DES TEMS.

III. Le troiſieme eſt un Jetton, qui repréſente le Buſte de Philippe, avec cette Légende défectueuſe :

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REGIS, COMITIS HOLLANDIÆ.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, COMTE DE HOLLANDE.

Le Revers repréſente les Armes de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht, de Friſe, & d'Overyſſel, à cauſe que ces cinq Provinces avoient à la Haye une même Chambre des Comptes (4) :

(4) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 233.

PACE TANDEM CONFECTA.

LA PAIX ETANT ENFIN CONCLUE.

1559. IV. Le Buſte du Roi, environné des mêmes Armes.

PACE TANDEM CONFECTA.

LA PAIX ETANT ENFIN CONCLUE.

Le Revers porte l'Ecu de la Ville de Dort, avec ces paroles en Hollandois :

LEGGELT VAN DE MUNTERS VAN HOLLAND.

JETTONS DES MONNOYEURS DE HOLLANDE.

Certainement, la France acheta bien cher cette Paix, par la reddition (1) d'un nombre incroyable de Châteaux & de Villes fortifiées, dont elle ſe défit, comme ſi elle n'eût eu deſormais rien à craindre d'une nouvelle Guerre. Le Roi Philippe s'étoit engagé à rendre S. Quentin, Ham & le Catelet, avec leurs Territoires, auſſi bien que l'Evêché de Terouane; mais à condition que cette Ville ruïnée ne ſeroit jamais ni rebâtie, ni fortifiée. Le Roi Henri promit de ſa part de rendre les Villes de Thionville, de Maribourg (2), de Damvillers, de Montmedy, & d'Ivois : la derniere, démantelée, comme un équivalent pour Terouane; mais les autres avec toutes leurs fortifications dans leur entier : & il étoit ſtipulé, qu'avant la reddition de toutes ces Places, chaque Roi pourroit en tirer ſon Artillerie & ſes Munitions. Par un autre Article du même Traité, le Roi d'Eſpagne devoit être remis en poſſeſſion du Comté de Charolois & du Bailliage de Heſdin. En un mot, toutes les Places conquiſes dans l'eſpace de huit années devoient retourner à leurs anciens Maitres (3). Nos Peres, ſoigneux de laiſſer à la Poſterité la mémoire des évenemens conſiderables, nous ont donné ſur trois Jettons un Monument authentique de cette reſtitution réciproque.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 19.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 25.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 18.

I. Le Buſte du Roi Philippe, au milieu de ces paroles :

PACE TANDEM CONFECTA.

LA PAIX ETANT ENFIN CONCLUE.

Sur le Revers, on voit diſpoſés en forme de croix, les Ecus de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Friſe & d'Overyſſel.

ACCIPE QUOD TUUM, ALTERIQUE DA SUUM.

RECEVEZ VOTRE BIEN, ET RENDEZ A UN AUTRE CE QUI LUI APPARTIENT.

II. Le ſecond porte les mêmes Ecus, qui environnent le Buſte du Roi d'Eſpagne; & cette Inſcription :

PACE TANDEM CONFECTA.

LA

LA PAIX ETANT ENFIN CONCLUE. 1559.

Sur le Revers, on voit au milieu d'une Couronne de Laurier, l'Inſcription déja mentionnée:

ACCIPE QUOD TUUM, ALTERIQUE DA SUUM. 1559.

RECEVEZ VOTRE BIEN, ET DONNEZ A UN AUTRE CE QUI LUI APPARTIENT. 1559.

III. Le troiſieme, qui a le même Revers que le ſecond, repréſente les mêmes Ecus des cinq Provinces, au milieu de ces paroles:

PACE TANDEM CONFECTA.

LA PAIX ETANT ENFIN CONCLUE.

Par un Article de cette Paix, ſtipulé en faveur de l'Evêché de Liege (1), le Roi de France étoit encore obligé de reſtituer à ce Dioceſe le fameux Château de Bouillon, qui pendant la derniere Guerre dans l'année 1552 étoit tombé entre les mains des François, faute d'avoir été pourvu de ce qui étoit néceſſaire pour ſa défenſe. Cette reſtitution néanmoins ne préjudicioit point au Droit du Seigneur de Sedan, qui, en qualité d'Héritier de la Maiſon de La Mark, portoit le Titre de Bouillon, comme d'un bien qui lui appartenoit. Ce Château, très bien fortifié, & aſſez ſpacieux pour contenir une nombreuſe Garniſon, eſt ſitué ſur le ſommet d'une Montagne, & paſſe, à cauſe de ces differentes raiſons, pour imprenable (2). Il eſt environ à ſeize lieues de Liege, & à quatre d'Ivois. Au pied de la Montagne il a un nouveau Fauxbourg à la place du vieux, & il étend ſa Juriſdiction, ſous le titre de Duché, ſur un grand nombre de Villages & de Terres. C'eſt de l'ancienne Ville qui eſt près de ce Château, qu'empruntoit ſon nom le fameux (3) Godefroi de Bouillon, connu par ſon heureuſe Expédition dans la Terre-Sainte. La néceſſité où il s'étoit trouvé d'amaſſer de l'argent pour les beſoins & le ſuccès de ſon voyage, lui avoit fait vendre à la fin de l'XI Siecle, ſa Ville héréditaire à Obert Evêque de Liege, pour une ſomme conſiderable; mais à cette condition, qu'à ſon retour & après le rembourſement de cette ſomme, elle lui ſeroit reſtituée. Il lui fut impoſſible de remplir ce Traité de ſa part, étant mort l'an 1100, la prémiere année de l'établiſſement de ſon nouveau Royaume à Jeruſalem (4). C'eſt par-là que le Dioceſe de Liege avoit acquis ſur ce Duché un Droit, en vertu duquel la France fut obligée de rendre cet antique & célebre Château (5) à Robert de Bergue (6), qui étoit alors Evêque de Liege. On frappa ſur ce ſujet le Jetton ſuivant.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 19.

(2) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 385.

(3) Ibid. fol. 386.

(4) Fleury Hiſt. Eccl. Liv. LXV. pag. 3.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 19.

(6) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 111.

La Figure du Château rendu. Au Revers, au-deſſus de l'Ecu de Robert de Bergue, Fils d'Antoine de Bergue & de Jaqueline de Croy (7), deux mains qui ſe ſerrent, & qui tiennent le Caducée de Mercure, Emblême ordinaire de la Paix (8).

(7) Blaſon de la Toiſon d'or. p. 203.

(8) Oudaan, R. Moog. p. 263.

FOEDERE INTER REGES HISPANIARUM ET GALLIÆ INITO: BULLONIO ROBERTO BERGES, EPISCOPO LEODIENSIS ECCLESIÆ, RESTITUTO. 1559.

LA PAIX CONCLUE ENTRE LES ROIS D'ESPAGNE ET DE FRANCE: ET BOUILLON RENDU A ROBERT DE BERGUE, EVEQUE DE L'EGLISE DE LIEGE. 1559.

1559.

Pour ſerrer (1) de la maniere la plus étroite les liens de cette nouvelle union, un Article du Traité donnoit en mariage au Roi Philippe, Iſabelle Fille ainée (2) de France, âgée de onze ans, avec une Dot de quatre-cens-mille Ecus. Comme c'étoit au Roi Henri à ſatisfaire le prémier aux differentes parties du Traité qui le regardoient, & à vuider dans l'eſpace de trois mois toutes les Places qu'il avoit priſes, on lui envoya en qualité d'Otages le Prince d'Orange (3), le Comte d'Egmont, & les Ducs d'Arſchot & d'Albe. Ce dernier étoit muni d'un Plein-pouvoir pour repréſenter à Paris la perſonne de ſon Maitre, dans la Cérémonie des Fiançailles, qui furent célebrées avec la plus grande pompe dans l'Egliſe de Notre-Dame, le 27 de Juin (4). Ce mariage cauſa une joye inexprimable en France & aux Païs-Bas. La Ville d'Anvers ſurtout pouſſa à cette occaſion le luxe & la prodigalité juſqu'aux derniers excès. Non ſeulement on y érigea des Trophées & des Arcs de Triomphe; mais les habitans de toutes ſortes de Nations employerent encore huit jours conſécutifs (5) à repréſenter des Pieces de Théatre, à allumer des Feux d'artifice, à faire retentir partout le buit du Canon, à faire couler du vin, & à donner au Peuple des Bœufs rôtis tout entiers. On dreſſa des mâts frottés de graiſſe, au haut deſquels on plaça des Prix conſiderables pour ceux qui auroient l'adreſſe d'y monter. On propoſa d'autres Prix de la Courſe pour les femmes, & l'on ſuſpendit autour du Clocher de Notre-Dame trois-cens lanternes, qui fourniſſoient tous les ſoirs un ſpectacle agréable à toute la Ville; pendant que dans les maiſons des Citoyens opulens on s'abimoit dans les délices des Feſtins les plus ſomptueux. Ce ſont-là des échantillons des plaiſirs brillans qui marquerent la joye que cette Paix inſpiroit aux Peuples, & qui étoit encore animée par le mariage qui étoit le prémier fruit de cette reconciliation, & qui paroiſſoit devoir être un garant ſûr de ſa conſtance (6). Pour donner des preuves plus durables de la joye publique, on fit frapper les Jettons que voici.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 22.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 19.
(3) Bor Ned. Beroer. I. Boek. fol. 13.
(4) Mezeray, Abr. de l'Hiſt. de France Tom. V. pag. 629.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 20. Meter. Ned. Hiſt. fol. 25. verſo.
(6) Strada de bello Belg. Dec. I. p. 22.

I. Le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé, environné de ces Titres:

PHILIPPUS II. HISPANIARUM ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE II. ROI DES ESPAGNES ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

Au Revers, on voit le Buſte de ſa jeune Epouſe, coiffée avec la derniere magnificence, ſelon la mode de ces tems.

ISABELLA VALESIA, PHILIPPI II. HISPANIARUM REGIS UXOR.

ISA-

ISABELLE DE VALOIS, EPOUSE DE PHILIPPE II, ROI DES ESPAGNES. 1559.

II. Les Buſtes du Roi & de la nouvelle Reine, ſous une Couronne Royale.

PHILIPPUS ET ISABELLA, REGES HISPANIARUM.

PHILIPPE ET ISABELLE, ROI ET REINE DES ESPAGNES.

Le Revers repréſente le Paon de Junon, Déeſſe protectrice du Mariage (1); attaché au Caducée de Mercure. (1) Oudaan. R. Moog. pag. 289.

CONCORDIA.

UNION.

Cet Emblème ſignifie, que la Paix étoit comme ratifiée & ſcéllée (2) par ce Mariage, qui devoit affermir la Concorde dans les ames des Rois reconciliés. (2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 22.

III. Sur le troiſieme Jetton, frappé à Lille, on voit ſous une Couronne Royale, les Buſtes de Philippe & d'Iſabelle.

PHILIPPUS ET ISABELLA, HISPANIARUM REX.

PHILIPPE ET ISABELLE, ROI D'ESPAGNE.

Au Revers, l'Ecu couronné de la nouvelle Reine, uni à celui de ſon Epoux:

QUI BIEN GETERA, SON COMPTE TROUVERA.

IV. Utrecht nous a fourni le dernier, qui repréſente Philippe, en Buſte armé, au milieu de ces Titres:

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX, DOMINUS TRAJECTI.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, SEIGNEUR D'UTRECHT.

Le Revers repréſente la jeune Epouſe:

ISABELLA DE VALOIS, PHILIPPI HISPANIARUM REGIS UXOR.

ISABELLE DE VALOIS, EPOUSE DE PHILIPPE ROI D'ESPAGNE.

Nous avons vu avec quel dévouement le Duc Emanuel-Philibert de Savoye s'étoit attaché aux interêts du Roi Philippe, & avec combien d'ardeur & de ſuccès il les avoit ſoutenus pendant tout le cours de cette Guerre. Auſſi ne fut-il pas oublié dans ce Traité de Paix, dans lequel le Roi ne manqua pas d'exiger pour la Maiſon de ce Prince une reparation entiere de toutes les pertes qu'elle avoit ſouffertes de la part de la France, pendant le Regne du Duc Charles III. Car lorſque Philibert II étoit venu à déceder ſans laiſſer aucun Enfant (3) de ſes deux mariages, & qu'il eut laiſſé ſes Etats à ſon Frere uterin Charles III, le Roi de France, comme Fils de Louiſe propre Sœur de Philibert, non ſeulement prétendit avoir un Droit manifeſte ſur la Savoye; mais il ſoutint encore, que la Comté de Niſſe lui appartenoit, comme Succeſſeur des Princes de la Maiſon d'Anjou, Comtes de Provence & Rois de Naples. Le Duc Charles ne s'embaraſſa gueres de ces prétentions du Roi de France, qui lui paroiſſoient mal fondées & contraires à l'équité. Cependant, tandis que Charles-Quint, (4) ſon Parent & ſon Protecteur, étoit occupé à la Guerre d'Afrique, il ſe vit attaqué à l'improviſte par la France l'an 1535; & n'étant point état de tenir tête à un Ennemi ſi puiſſant, il fut bientôt dépouillé de la meilleure partie de ſes Etats. Il eſt vrai que l'Empereur, revenu (3) Buffier, Hiſt. des Maiſons Souv. Tom. I. pag. 361. (4) Ulloa, Leeven van K. Karel fol. 89.

1559. venu victorieux de ſon Expédition d'Afrique, ſongea pluſieurs fois au rétabliſſement de ce Prince injuſtement opprimé; mais, continuellement occupé par des Guerres nouvelles contre les Princes ſes voiſins, il n'eut point le loiſir d'exécuter ce projet: de maniere que le Duc fut obligé de paſſer le reſte de ſa vie à Verceil, dans une eſpece d'Exil (1). Après ſa mort, ſon Fils Emanuel-Philibert n'eut d'autre eſperance que dans la puiſſante protection du Roi Philippe, qui pourtant, pendant toute la Guerre dont nous avons parlé, avoit été obligé de differer le deſſein de le remettre en poſſeſſion de ſes Etats héréditaires. Mais dès qu'on fut entré en négociation, il ſut ſi bien faire valoir les Droits du Duc, qu'il lui fit rendre tout ce que les Rois François & Henri avoient pris à ſon Pere en-deçà & au-delà des Monts (2), excepté Turin, Pignerol, Chieri, Quieras, & Villeneuve dans le Païs d'Aſti. Ces Villes néanmoins devoient être reſtituées par la France à leur légitime Souverain, dans l'eſpace de trois ans (3) après la déciſion du Procès qui regardoit l'Héritage de la Grand-Mere du Roi. Le Duc, remis de cette maniere dans la paiſible poſſeſſion de la plus grande partie de ſes Etats, avantage que jamais toute la puiſſance de l'Empereur Charles n'avoit pu procurer à ſon Pere, s'attendoit avec confiance à rentrer par les ſoins de Philippe dans les Villes exceptées, après la fin du Procès dont nous avons parlé. Il lui demande du moins cette grace, dans la Médaille ſuivante.

(1) Buffier Hiſt. des Maiſons Souv. Tom. I. p. 362.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 19.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 25. verſo.

Le Duc, à qui les (4) Etats de Hollande avoient fait préſent cette même année de dix-mille florins, en conſideration des grands ſervices qu'il avoit rendus au Païs; le Duc, dis-je, paroit ici en Buſte armé, environné de ce Titre:

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 10. Febr. 1559. fol. 16.

EMANUEL PHILIBERTUS, DUX SABAUDIAE.

EMANUEL PHILIBERT, DUC DE SAVOYE.

Le Revers repréſente le Roi Philippe, aſſis dans ſon Conſeil, avec une Couronne ſemblable à celle des anciens Romains (5). Le Duc, qui eſt debout à côté de lui, ſemble lui adreſſer les paroles ſuivantes:

(5) Oudaan. R. Moog pag. 87.

QUOD NON PATER PATRI, PHILIPPE CONCTANDO RESTITUE.

PHILIPPE, RENDEZ MOI EN TEMPORISANT, CE QUE VOTRE PERE N'A PU RENDRE AU MIEN.

Comme la plus grande partie de cet avantage lui étoit déja procurée par ce Roi, le Duc ſemble le reconnoitre pour Pere de ſes Etats, par ces paroles, qu'on lit ſur l'Exergue de cette Médaille.

PHILIPPUS PATER PATRIAE.

PHILIPPE PERE DE LA PATRIE.

Environ le tems de ce double Traité, du moins au Printems de la même année, la Confrérie de l'Arbalête célebra ſa Fête ordinaire à Bruxelles, en tirant l'Oiſeau. Des cinq Confréries qui ſe trouvent dans cette Ville, & qui s'exercent à differentes ſortes d'Armes, celle-ci eſt la premiere & la plus ancienne. Outre S. George, qui eſt ſon Patron, elle a pour Protectrice la Mere de notre Sauveur; & elle a été inſtituée l'an 1213 (6). C'eſt une coutume de ces Confréries, de s'aſſembler chaque année ſur le Cimetiere de l'Egliſe de N. D. du Sablon, & de tirer de l'Arba-

(6) Eryci Puteani Brux. Septen. fol. 73.

balête à un Perroquet de cuir, attaché au haut d'une perche fort longue, qu'on dreſſe ſur le petit Clocher de cette Egliſe. Cette Place n'étoit autrefois qu'un ſimple Cimetiere; mais l'an 1304. elle fut donnée à cette Confrérie, (pour y conſacrer une Egliſe à Dieu, en mémoire de la Sainte Vierge) par l'Intendante de l'Hôpital de S. Jean, du conſentement de l'Abbé de Diligem Directeur de cet Hôpital, & ſur un ordre formel de Jean Duc de Brabant (1). Non ſeulement les differens Membres de cette Confrérie ſe mettent ſur les rangs, dans l'eſperance de s'acquérir en abattant l'Oiſeau le Rang & le Titre de Roi; on invite encore à venir briguer cet honneur, les perſonnes du prémier ordre, (2) & les Princes mêmes qui peuvent alors ſe trouver dans la Ville. Si ces Seigneurs ne ſont pas dreſſés eux-mêmes à manier cette ſorte d'Arc, il leur eſt permis de choiſir un des plus adroits d'entre les Confreres, de l'établir leur Lieutenant, & de le faire tirer pour leur compte. Parmi les Grands, qui par leur propre adreſſe, ou par celle de leurs Subſtituts, ont en differens tems abattu l'Oiſeau, & ſe ſont acquis par-là la Royauté de cette Confrérie, je trouve Robert de Croy (3) Evêque de Cambray; le Prince Héréditaire Charles, (4) depuis Empereur; Marguerite d'Autriche, (5) Douairiere du Duc Emanuel-Philibert de Savoye; Philippe de Lalaing, Seigneur de Hoogſtrate; le Cardinal de la Marque, Evêque de Liege; Lamoral (6) Comte d'Egmont; Philippe II, (7) Roi d'Eſpagne; & Philippe II, Duc d'Arſchot (8) & Prince de Chimay. Dans la Fête dont il s'agit ici, les Membres de la grande Confrérie inviterent (9) à diſputer le Prix, parmi d'autres perſonnes de la plus haute qualité, le Comte d'Egmont; d'autant plus qu'il étoit fort habile à ſe ſervir de l'Arbalête, & que huit ans auparavant il avoit eu l'honneur d'abattre l'Oiſeau de ſes propres mains. Son humeur, naturellement facile & complaiſante, le porta à faire cette grace à cette Societé de Bourgeois. En tirant à ſon tour, il eut pour la ſeconde fois l'honneur de faire tomber l'Oiſeau (10); & il s'entendit déclarer Roi de la Grande Confrérie, aux acclamations d'une multitude preſqu'innombrable de ſpectateurs. Dans ces occaſions, on ſe ſervoit de certaines Médailles, que le Bedeau de la Confrérie donnoit à chaque Membre, & qu'apparemment il alloit recueillir à meſure que chacun tiroit, & manquoit l'Oiſeau. En voici une.

1550.

(1) Eryci Puteani Brux. Septen. fol. 74.

(2) Ibid. fol. 57.

(3) En 1509.

(4) 1512.

(5) 1518.

(6) 1551.

(7) 1557.

(8) 1558.

(9) 1559.

(10) Eryci Puteani Brux. Septen. fol. 76.

La Vierge Marie, dans une Chaloupe à voiles; avec cette Légende, qui marque qu'elle étoit Protectrice (11) de cette Confrérie:

(11) Ibid. fol. 73.

O MATER DEI, MEMENTO NOSTRI!

O MERE DE DIEU, SOUVENEZ-VOUS DE NOUS!

Le Revers repréſente l'Arbalête de cette Confrérie, au milieu de ces paroles en Flamand:

TEEKENE VAN DEN GROOTER GULDEN IN BRUESELLE.

MARQUE DE LA GRANDE CONFRERIE A BRUXELLES.

Peu de jours avant la fin de Juin, le Duc Emanuel-Philibert de Savoye fit ſon Entrée ſolennelle à Paris (12), accompagné du Duc de Brunſwik & du Prince d'Orange, & ſuivi de plus de cent Gentilshommes de marque. Il y venoit pour épouſer Marguerite, Sœur du Roi, qui par le Traité de Paix (13), outre la reſtitution de ſes Etats, lui avoit promis cette Princeſſe en mariage, avec une Dot de trois-cens-mille Ecus, & les revenus du Duché de Berri (14) pendant toute la vie de la Princeſſe. Henri fit à ſon Beau-frere les plus grandes careſſes, & le reçut en propre perſonne au bas du grand Eſcalier du Louvre (15). Toute la Cour nageoit dans les délices, toute la Ville retentiſſoit de cris de joye; & le Roi fit faire un Tournoi magnifique devant ſon Palais, pour honorer par-là le mariage

(12) Mezeray, Abr. de l'Hiſt. de France. tom. V. pag. 631.

(13) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 22.

(14) Hooft Ned Hiſt. fol. 19.

(15) Mezeray, Abr. de l'Hiſt. de France. tom. V. pag. 631.

1559. de ſa Sœur. Mais ces plaiſirs brillans, & tous les projets de la pompe nuptiale aboutirent à une Tragédie funeſte, & à de triſtes funerailles. Henri voulut dans ce Tournoi eſſayer ſa force & ſon adreſſe contre le Comte de Montgommery (1), Capitaine de ſes Gardes du Corps. Mais en courant contre lui pour la troiſieme fois, le caſque ouvert, un éclat de la lance du Comte, qui s'étoit rompue ſur la cuiraſſe du Roi, entra par l'œil de ce malheureux Prince & pénetra juſqu'au cerveau: bleſſure dont il mourut le 10 de Juillet (2). Cette cataſtrophe peu attendue changea la joye dans la douleur la plus amere, & fut le ſujet de ces deux Médailles.

(1) Hooft. Ned. Hiſt. fol. 20.

(2) Mezeray, Abr. de l'Hiſt. de France Tom. V. pag. 630.

I. Le Buſte de la Reine Douairiere, (3) Fille unique de Laurent de Medicis; avec cette Légende: (3) Blaſon de la Toiſon d'or. pag. 258.

KATHARINA DE MEDICIS, REGINA FRANcorum.

CATHERINE DE MEDICIS, REINE DES FRANÇOIS.

Le Revers repréſente une Lance briſée, entourée de ces paroles:

HINC DOLOR, LACHRIMÆ HINC.

DE-LÀ NOTRE DOULEUR, DE-LÀ NOS LARMES.

II. La ſeconde ſe trouve chez Luckius (4). Elle eſt ſemblable en tout à la prémiere, excepté que la Reine n'y eſt pas en habit de Veuve, comme elle eſt repréſentée dans l'autre. (4) Syll. fol. 196.

La conſternation & l'abattement de la Cour étoient inexprimables. Il ſembloit que ce tronçon de lance qui avoit frappé l'œil du Monarque, eût percé le cœur de tous ſes Sujets. Le Duc de Savoye ſur-tout paroiſſoit inconſolable, non ſeulement à cauſe de la tendreſſe qu'il avoit conçue pour ſon futur Beau-frere; mais principalement, parce qu'il craignoit que ce funeſte accident ne ruïnât les eſperances qu'il avoit fondées ſur ſon mariage. Ayant appris des Medecins appellés auprès du Roi, qu'il n'y avoit aucune eſperance de guériſon pour ce Prince, & qu'on ne devoit s'attendre qu'à le voir bientôt privé de la vie, il ne négligea rien pour preſſer la concluſion de ſon mariage. Il y réuſſit; & cette cérémonie ſe fit ſans la moin-

moindre pompe (1) dans l'Egliſe de Notre-Dame, le 9 de Juillet, la veille de la mort de Henri. Il y a des Auteurs qui prétendent que le Roi, regardant ſa mort comme certaine, fit appeller devant ſon lit ſa Sœur Marguerite & le Duc de Savoye, & que là il fit donner la Bénédiction du mariage à (2) ce couple auguſte, par le Cardinal de Lorraine, en préſence de la prémiere Nobleſſe de ſa Cour. Quoi qu'il en ſoit, on trouve cette Médaille frappée pour conſerver la mémoire de cet Hymenée. 1559.

(1) Mezeray, Abr. de l'Hiſt. de France Tom. V. fol. 631.

(2) Joan Tonſi vita Em. Phil. fol. 134.

Le Duc Emanuel-Philibert, en Buſte armé.

EMANUEL PHILIBERTUS, DUX SABAUDIAE.

EMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOYE.

Sur le Revers, le Buſte de la Princeſſe-Royale de France, magnifiquement coiffée. Elle étoit alors âgée de trente-ſept ans.

MARGARITA DE FRANTIA, Dux SABAUDIAE.

MARGUERITE DE FRANCE, DUCHESSE DE SAVOYE.

La maniere dont le Roi Philippe venoit d'obtenir pour le Duc de Savoye Marguerite de France, Tante de ſa Fiancée, donna un nouvel éclat à la réputation qu'il avoit acquiſe par une Paix ſi glorieuſe. Il parvint au plus haut faîte de la gloire chez ſes Sujets du Païs-Bas, & toutes les Cours des Souverains commencerent à retentir du bruit de ſon nom (3). Les Habitans de ces Provinces, enorgueillis par avance des avantages qu'ils attendoient de ces differens Traités, & déja accoutumés à obeïr à la Maiſon de Bourgogne, avoient le cœur & la bouche remplis des grandes choſes que l'Empereur Charles avoit exécutées, & que Philippe venoit, pour ainſi dire, de couronner. Ils ſe dévouoient entierement à leur Prince, & ils étoient prêts à lui donner les plus fortes preuves de l'obeïſſance qu'ils lui devoient, & d'une fidelité inviolable. Ils étoient ravis de la vaſte puiſſance de leur Souverain, à laquelle ils croyoient tout poſſible. Il eſt vrai que les Politiques habiles n'en jugeoient pas tout à fait de même (4). Il ſentoient que des Etats ſi étendus, & ſi éloignés les uns des autres, manquoient, pour ainſi dire, de reins & de nerfs; & que les differens membres en étoient incapables de ſe prêter mutuellement des ſecours prompts & efficaces. Mais quoique ces conſiderations fuſſent bien fondées, le nom de Philippe étoit devenu la terreur de toutes les Puiſſances voiſines, & l'on s'imaginoit que rien ne pouvoit réſiſter à la force de ſes armes victorieuſes. C'eſt dans cette idée qu'on a frappé la Médaille ſuivante, où la flatterie brille plus que l'exacte vérité.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 20.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 5.

1559.

Le Buſte armé du Roi, couronné de Laurier :

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES.

Le Revers le repréſente comme un Héros armé, avec cette Inſcription :

OMNIS POTESTAS EI SUBJECTA.

TOUTE PUISSANCE LUI EST SOUMISE.

Au milieu de tant d'applaudiſſemens, Philippe célebra pour la ſeconde fois (1) l'Inſtitution de l'Ordre de la Toiſon, dans l'Egliſe de S. Bavon (2), Cathédrale de Gand, où il avoit fait venir tous les Chevaliers qui étoient à portée. Trois jours y furent employés à rendre les derniers honneurs aux Chevaliers défunts, & à en choiſir d'autres à leur place (3). D'onze Seigneurs qui furent honorés de cet Ordre, il n'y en eut que cinq originaires des Païs-Bas, ſavoir, Philippe de Montmorency Seigneur de Hachicourt, Florent de Montmorency Baron de Montigni, Philippe Comte de Ligny, Antoine de Lalaing Comte de Hoogſtrate, & Guillaume de Croy Marquis de Renti. Ce dernier étoit Fils de Philippe (4) prémier Duc d'Arſchot, & Frere d'un autre Philippe de Croy, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite avec étendue. Ce prémier Duc d'Arſchot avoit ſervi très glorieuſement l'Empereur Charles dans toutes ſes Guerres ; en quoi il fut noblement imité par ſon Fils, dont il s'agit ici. Etant (5) Colonel de mille Chevaux-legers, il ſe trouva à la Bataille de Gravelines, où il ſervoit en qualité d'Officier-Général (6) ſous le Comte d'Egmont. Il ſe diſtingua extrêmement dans cette Action, & contribua beaucoup à la glorieuſe Victoire que les Eſpagnols remporterent ſur les François. Il y a même bien de l'apparence qu'il fut honoré par le Roi de l'Ordre de la Toiſon, en conſideration des ſervices conſiderables qu'il lui avoit rendus dans ce Combat. Il ne jouït pas longtems de cette Dignité, puiſqu'il mourut (7) l'an 1565, dans ſon Château de Renti. Il fut enterré à Chevres dont il étoit Seigneur, petite Ville (8) ſituée ſur la Riviere d'Hunel, à une lieue d'Ath, & à cinq lieues de Mons. Il laiſſa d'Anne de Reneſſe ſon Epouſe, morte à Condé l'an 1586 à l'âge de cinquante ans, deux Filles, dont l'une, nommée Louiſe, épouſa en prémieres noces Maximilien de Bourgogne Seigneur de Ter-Veer ; & en ſecondes, Jean de Bourgogne Seigneur de Fremont. Sa Fille cadette, Anne, ſe maria en prémieres noces à Emanuel de Lalaing Seigneur de Montigni, qui fit dreſſer à Chevres (9) un Monument magnifique ſur le Tombeau des Auteurs de la vie de ſon Epouſe. Après la mort d'Emanuel, elle ſe remaria à Philippe de Croy Comte de Solré, dont nous ſerons obligés de parler dans la ſuite. J'ai trouvé bon de rapporter ces choſes d'une maniere un peu circonſtanciée, tant parce que le luſtre de la célebre Maiſon de Croy paroiſſoit l'exiger, que pour placer ici un Jetton qui conſerve la mémoire de Guillaume Marquis de Renti, & de ſa Femme Anne de Reneſſe.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 27.
(2) Delices des Païs-Bas. Tom. II. p. 36.
(3) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 67.
(4) Imhof, Not. Germ. Procer. fol. 376.
(5) Meter Ned. Hiſt. fol. 21.
(6) Mauſ. de la Toiſon d'or, p. 207.
(7) Mauſol. de la Toiſon d'or p. 207.
(8) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 364.
(9) Mauſ. de la Toiſon d'or. pag. 108.

Le

L'Ecu couronné de Guillaume de Croy, entouré du Colier de l'Ordre de la Toiſon d'or, pour marquer qu'il avoit été élevé à cet honneur : avec cette eſpece de *Rebus* pour Légende :

SOUFFRIR VAINCRA CROY.

Au Revers, l'Ecu de ſon Epouſe, en lozange, & timbré d'une Couronne ; avec ce Cri de guerre de ſa Maiſon :

DOUBTER N'EN FAULT RENESSE.

Une Paix avantageuſe ayant ainſi ſuccedé à cette ſanglante Guerre, Philippe n'eut plus d'autre ſoin que d'affermir ſa puiſſance au-dedans de ſes Etats. Il crut avoir ſurtout lieu d'eſperer de parvenir au but de ſes auguſtes Ancêtres, en établiſſant ſon pouvoir dans les Païs-Bas d'une maniere moins limitée. Il ſembloit être invité à cette entrepriſe par la ſituation favorable de ſes affaires. La Paix nouvellement conclue venoit de décider tous les differends des Puiſſances voiſines ; (1) les frontieres du Païs étoient aſſurées par une Barriere conſiderable ; & il ſembloit que les Habitans ſe fuſſent dévoués à ſes interêts, à proportion du ſuccès de ſes armes. Comme ce Prince avoit réſolu d'établir le Siege de ſon Empire en Eſpagne, & (2) de faire exécuter de là ſes ordres & ſes réſolutions dans cette vaſte étendue d'Etats dont il étoit le Maitre, il fit tous les préparatifs néceſſaires pour paſſer dans ce Royaume. Mais avant que d'exécuter ce deſſein, il examina avec toute l'attention poſſible l'état des affaires des Païs-Bas, & il fit tous ſes efforts pour y régler ſi bien le Gouvernement dans ſes differentes parties, (3) qu'il n'eût rien à craindre des deſordres qui naiſſent d'ordinaire dans un Païs, de l'abſence du Souverain. Il établit pour cet effet des Gouverneurs ou *Stadhouders* particuliers : le Prince d'Orange (4) le devint de la Hollande, de la Zélande, & d'Utrecht ; le Comte d'Egmont, de la Flandre ; le Seigneur de Barlemont, de Namur ; le Comte d'Aremberg, de la Friſe, d'Overyſſel, de Groningue, & de Lingen ; d'autres Provinces furent confiées aux ſoins d'autres Seigneurs de la prémiere Nobleſſe du Païs (5). Pour le Gouvernement général, vacant par le retour du Duc de Savoye dans ſes Etats, le Roi trouva bon d'en honorer ſa Sœur-naturelle Marguerite de Parme. Par-là il crut s'inſinuer de plus en plus (6) dans l'eſprit des Habitans, qui conſervoient toujours la plus haute vénération pour la mémoire de l'Empereur Charles, Pere de cette Princeſſe. Il ne doutoit pas d'ailleurs que ce choix ne plût infiniment à des gens déja accoutumés au Gouvernement d'une Femme, & qui devoient croire leurs anciens Privileges en ſureté ſous une Princeſſe ſi étroitement liée par le ſang au Roi même. Ayant pris une réſolution ſi prudente, & ſi propre à tranquilliſer les eſprits de ſes Sujets, il convoqua à Gand au mois d'Août les Etats-Généraux des Provinces. Dans cette Aſſemblée, il établit la Ducheſſe de Parme Gouvernante-générale, & la recommanda comme la plus propre à cette importante Charge, à cauſe de ſa qualité éminente, & de ſa naiſſance dans le Païs, où elle avoit été enſuite élevée, (7) & dont elle poſſédoit parfaitement la Langue. Les Habitans des Païs-Bas, ayant encore la mémoire récente des douceurs qu'ils avoient goûtées ſous la conduite de la Tante de cette Ducheſſe, approuverent de tout leur cœur un choix duquel ils ſe promettoient les mêmes avantages. Cette eſperance les porta à faire frapper la Médaille ſuivante, à l'honneur du Souverain, & de la Gouvernante qu'il venoit de leur donner.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 19.

(2) Bentivogl. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 10.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 20.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 29.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 21.

(6) Ibid. pag. 24.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 7. Auguſti 1559. fol. 94.

1559.

Le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé, avec ces Titres :

PHILIPPUS HISPANIARum ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE, ROI DES ESPAGNES, ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

Au Revers, le Buſte de la Ducheſſe ſa Sœur :

MARGARETA AB AUSTRIA, Dux Parmæ ET Placentiæ, GERManiæ INFERioris Gubernatrix.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

Cette Princeſſe étoit Fille-naturelle de Charles-Quint, qui l'avoit eue quatre ans avant que de ſe marier, d'une Demoiſelle nommée Marguerite de Geſt (1), Fille de Jean de Geſt & de Marie de Coquambe, l'un & l'autre de Familles nobles d'Oudenarde. L'Empereur l'avoit fait élever à la Cour de Bruxelles, par ſa Tante Marguerite Douairiere de Savoye, & Gouvernante des Païs-Bas. Après la mort de cette Princeſſe, Charles confia le Gouvernement des Païs-Bas, avec l'éducation de ſa Fille, à la Reine Marie ſa Sœur. Dès qu'elle fut en âge de maturité, il la donna en mariage à Alexandre de Medicis Duc de Toſcane, après que le projet de la marier à Hercule de Ferrare eut manqué pour certaines raiſons. Les noces furent célebrées à Naples (2) avec une pompe royale, & l'on fit dans la Ville de Florence l'Entrée la plus magnifique à cet illuſtre couple. Au milieu de ces ſolennités, il parut tout d'un coup une tache extraordinaire & effrayante dans le Soleil ; ce qui fut la ſource de la prédiction d'un grand nombre de deſaſtres, & fit croire au Peuple que ce mariage avoit été contracté ſous de malheureux auſpices. En effet, avant la fin de l'année, Alexandre fut cruellement aſſaſſiné par Laurent ſon Couſin ; & Marguerite ayant à peine goûté les douceurs du mariage, fut réduite à pleurer ſon Epoux. Coſme, qui lui ſucceda dans ſa Souveraineté, voulant s'affermir dans la poſſeſſion de ſes Etats, demanda en mariage à Charles la Douairiere de ſon Prédéceſſeur. (3) Mais l'Empereur, croyant qu'il étoit de ſes interêts de s'aſſurer de l'amitié du Pape Paul III, aima mieux la donner à Octave Farneze, Petit-fils du Grand-Pontife ; qui, après la mort du Duc d'Urbin, avoit été élevé à la Dignité de Gouverneur de Rome, & peu de tems après à celle de Duc de Camerino. Ce mariage n'étoit pas des mieux aſſortis par rapport à l'âge de ceux qui l'avoient contracté, puiſque l'Epoux avoit à peine treize ans, au-lieu que l'Epouſe en avoit près de vingt. Après une abſence de deux ans, que ce jeune Prince employa à un Expédition en Afrique, il revint vers la Princeſſe, (4) qui en moins d'un an depuis ſon retour, le rendit Pere de deux Enfans, préſqu'en même tems que l'Empereur lui donna encore les Duchés de Parme & de Plaiſance. C'eſt en vertu de cette Donation, que la Gouvernante en porte les Titres ſur la Médaille dont je viens de parler. J'ai cru devoir m'étendre un peu ſur cette Princeſſe, tant parce qu'elle joue un rôle conſiderable dans cette Hiſtoire, que pour avoir occaſion de placer ici cette Médaille.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 35. 36.

(2) Ibid. Dec. I. p. 36.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 39.

(4) Ibid. Dec. I. p. 40.

Oc-

1559.

Octave Farneze, qui avoit accompagné ſon Epouſe dans ſon voyage au Païs-Bas (1), paroît en Buſte armé, au milieu de ces Titres : (1) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 44.

OCTAVIUS FARNESIUS, PARMÆ ET PLACENTIÆ DUX II.

OCTAVE FARNEZE, SECOND DUC DE PARME ET DE PLAISANCE.

Le Pape Alexandre, qui ſe faiſoit nommer Paul III, avoit donné ces Etats à ſon Fils Pierre Louis Farneze (2) qui fut le prémier Duc de cette Maiſon. Mais après qu'il eut été aſſaſſiné par une Conjuration, qui avoit pour ſource la haine qu'il s'étoit attirée par ſes débauches, il eut pour Succeſſeur ſon Fils Octave, que l'Empereur confirma dans cette Souveraineté, en conſideration de ſon mariage avec la Princeſſe Marguerite. On voit le Buſte de cette Princeſſe ſur le Revers de la Médaille, avec ces Titres : (2) Introd. à l'Hiſt. des Maiſons Souv. add. p. xxvii.

MARGARETA AB AUSTRIA, DUX PARMÆ ET PLACENTIÆ.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE.

Après avoir établi de cette maniere des Gouverneurs dans les Pais-Bas, le Roi nomma encore les Membres d'un Conſeil des Finances, qui devoit avoir ſoin des Domaines & des Revenus du Souverain. (3) Il en fit Surintendans, Louis de Flandre Seigneur de Prat, Charles de Barlemont, & Philippe de Montmorenci Seigneur de Hachicourt, tous trois Chevaliers de la Toiſon d'or. Il leur donna pour Adjoints un Tréſorier, un Receveur-général (4), deux Greffiers, & trois Conſeillers, ou plutôt Commis. Le prémier de ceux-ci étoit Juſte Damhouder. Il avoit épouſé Louiſe de Chantraines, (5) d'une famille noble de l'Artois ; & il avoit donné au Monde ſavant, par pluſieurs Ouvrages qu'il avoit rendus publics, de grandes preuves de l'Erudition qu'il avoit acquiſe à l'Univerſité de Louvain, ſous Nicolas Heems, Jean Hazius & d'autres fameux Profeſſeurs. Pour prix de pluſieurs Ambaſſades dont il s'étoit glorieuſement acquitté, l'Empereur l'avoit fait Chevalier ; & l'an 1551 (6) il avoit été élevé par le même Empereur à la Charge de Commis des Finances, dans laquelle nous le voyons ici confirmé de nouveau par le Roi Philippe. Il s'acquitta de cet Emploi avec fidelité & avec gloire pendant trente ans, & juſques à ſa mort, qui arriva à Anvers le 20 de Janvier de l'an 1581, ſix ans après qu'il eut perdu ſon Epouſe. Les corps de l'un & de l'autre furent portés à Bruges, (7) Lieu de ſa naiſſance, & enterrés ſous un Monument ſomptueux, dans l'Egliſe de Sainte Marie, à laquelle il avoit donné de grands revenus. Quoique ſon nom ſoit ſuffiſamment garanti de l'oubli par ſes Ecrits ſavans & immortels, je ne laiſſerai pas de placer ici une Médaille frappée pour conſerver ſa mémoire. Je n'ai pu trouver cette Piece nulle-part, que dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier à La Haye.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 21.

(4) Guicciardin Beſch. der Nederl. fol. 39.

(5) Sweertii Athenæ Belg. fol. 493.

(6) Sanderi Status Auſtr. fol. 16.

(7) Sweertii Athenæ Belg. fol. 494.

1559.

Son Buſte, dont la tête eſt couverte d'un Bonnet Doctoral; & le corps, d'une Robe.

JODOCUS DAMHOUDERIUS, EQUES AURATUS. 1566.

JOSSE DAMHOUDER, CHEVALIER. 1566.

Au Revers, l'Ecu de ſes Armes, ſurmonté d'un Heaume. C'eſt un Damier; Armes parlantes, puiſque *Damhouder* en Hollandois ſignifie celui qui tient un Damier. L'Inſcription eſt une eſpece de Deviſe, qui fait alluſion & à ſes Armes & à ſon nom, dont la prémiere ſyllabe ſignifie auſſi une *Digue*.

SONDER VALLEN STAET DAMHOUDERE.

SANS TOMBER SE TIENT DAMHOUDER.

Dans le même tems que Philippe règloit ainſi la direction de ſes Finances, il choiſit encore les Membres de ſon Conſeil Privé. Ce Conſeil, qui étoit compoſé d'ordinaire de dix ou douze perſonnes, tant Juriſconſultes (1) que Gentilshommes d'une capacité reconnue, étoit fort ancien, & avoit un pouvoir très étendu, tant par rapport au Gouvernement politique, qu'à l'adminiſtration de la Juſtice; mais étant diviſé à la fin par Charles-Quint en deux differens Corps, (2) il avoit perdu beaucoup de ſa ſplendeur & de ſon autorité. Cet Empereur avoit pourtant conſervé au Corps qui gardoit le nom de Conſeil Privé, le droit de faire des Loix, des Ordonnances & des Edits, la déciſion des diſputes touchant les Limites des differentes Provinces, le pouvoir de donner ou de refuſer des Lettres de grace, & pluſieurs autres Privileges, qui élevoient ce Conſeil au-deſſus de tous les Tribunaux ſubalternes. Dans l'occaſion dont il s'agit ici, Philippe nomma Membres de ce Conſeil, Philippe Nigri, Chancelier de l'Ordre de la Toiſon (3); Charles Perrenot, Abbé de Faverne, & Frere de l'Evêque d'Arras; Hermes de Wingen; Philibert de Bruxelles; Simon Reynart; Nicolas Micaut, Seigneur d'Indevelde; Chriſtophle d'Aſſonville; Charles Granjan, Seigneur de Romain; Philippe Kuebel; & Joachim Hopper. Comme de tout tems les Gardes des Sceaux avoient préſidé à ce Conſeil, Philippe éleva à cette Dignité le Garde des Sceaux d'alors, appellé Viglius de Zwichem. On le voit repréſenté dans cette Dignité éminente ſur quelques Jettons, qui trouvent ici leur place naturelle.

(1) Sanderi Status Aulic. fol. 6.

(2) Guicciardin Beſchr. der Ned. fol. 38.

(3) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 39.

I. Le premier, qui fut frappé l'an 1561, porte ſon Buſte, la tête découverte:

VIGLIUS ZUICHEMUS, PRÆSES Z.

VI.

VIGLIUS DE ZWICHEM, PRESIDENT ETC. 1559.

Le Revers repréſente ſon Emblème ordinaire : c'eſt une Table, ſur laquelle il y a un Livre ouvert, avec une Chandelle allumée, & une Clepſydre; avec ces paroles tirées de la Préface de Pline devant ſon Hiſtoire naturelle :

VITA MORTALIUM VIGILIA.

LA VIE DES MORTELS N'EST QU'UNE VEILLE DE LA NUIT.

Par cet Emblème & par cette Deviſe, qui ſont alluſion à ſon nom, il veut marquer que la vie, ainſi que le remarque (1) Eraſme, eſt de courte durée : mais il veut ſurtout ſignifier qu'elle exige une vigilance, une exactitude, & une circonſpection conſtantes ; & qu'il eſt ſéant à l'homme qui craint Dieu, de ſe préparer à quitter ſon poſte avec honneur, dès que ſon heure ſera écoulée, & le flambeau de ſa vie éteint.

(1) Adag. Cent. III. fol. 844.

II. Le ſecond eſt plus petit ; mais, à cette ſeule difference près, en tout ſemblable au prémier. Il ſuffit par conſéquent de le placer ici, ſans en faire la Deſcription.

Enfin, le Roi d'Eſpagne trouva bon d'établir un troiſieme Conſeil, appellé le Conſeil d'Etat, & de lui confier l'adminiſtration des affaires qui concernoient la Guerre & la Paix (2). Sous le Regne des Ducs de Bourgogne, toute l'autorité de ce Conſeil étoit entre les mains d'un Chancelier. Mais l'Empereur Charles jugea à propos de s'en mettre en poſſeſſion lui-même, irrité contre le Chancelier d'alors, qui avoit refuſé de ſcéller le Traité qu'il avoit conclu avec le Roi de France, Priſonnier. Cependant, après le décès de ſa Tante Marguerite Gouvernante de ces Provinces, lorſqu'il donna le Gouvernement à ſa Sœur la Reine de Hongrie, (3) il mit auprès d'elle quelques-uns des prémiers Nobles du Païs, ſous le Titre de Conſeil d'Etat, afin qu'elle déliberât avec eux ſur les affaires les plus importantes & les plus épineuſes. Mais cette Princeſſe, & ſon Succeſſeur Emanuel-Philibert de Savoye, ne ſongerent gueres à convoquer ce Conſeil, qu'ils conſideroient comme un obſtacle à l'étendue de leur autorité. Ce fut juſtement parce que Philippe en avoit la même idée, que, jaloux de ſon pouvoir, il réſolut de le rétablir ; & de le donner à la Ducheſſe ſa Sœur, (qu'il en fit Préſidente) comme un contrepoids de la grande puiſſance qu'il lui confioit. Il choiſit pour Membres de ce Conſeil, l'Evêque d'Arras (4), Antoine Perrenot ; le Prince d'Orange ; les Comtes d'Egmont, de Horne, & de Boſſu ; les Barons de Glayon, & de Barlemont ; avec les fameux Juriſconſultes Philibert de Bruxelles, Simon Reynart, & Viglius de Zwichem Préſident du Conſeil Privé. Comme nous avons déja eu pluſieurs fois occaſion de parler de ce fameux Homme de robbe, qui a joué un rôle conſiderable dans le Gouvernement pendant les Troubles dont nous parlerons bientôt, il ne ſera pas inutile de s'étendre un peu ſur ſon origine, ſur ſon caractere, & ſur ſa fortune. Il étoit né en Friſe, à une demi-lieue de Leuwarde, (5) le 19 d'Octobre de l'an 1507. Pour lui faire apprendre les prémiers principes des Sciences, on l'envoya d'abord à Deventer, & enſuite à La Haye & à Leyde. Après quoi on le mit à l'Univerſité de Louvain, afin qu'il s'y perfectionnât dans les Langues Latine & Grecque, & qu'il y étudiât les Principes de la Juriſprudence Romaine. Il acheva cette derniere ſorte d'Etudes à Dole en Franche-Comté, & enfin il reçut le Degré de Docteur dans l'un & l'autre Droit, (6) à Valence en Dauphiné, avec les applaudiſſemens que méritoient ſes talens. C'eſt avec ce Titre qu'il eſt repréſenté ſur les deux Médailles ſuivantes.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 21.

(3) Sanderi Status Aulic. fol. 2.

(4) Guicciardin Beſchr. d. Nederl. fol. 36

(5) Suffrid. Petr. de Scriptor. Friſiæ. pag. 307.

(6) Ibid. pag. 314.

1559.

I. La prémiere, frappée l'an 1571, eſt entourée d'un Cercle formé par un Serpent, Emblême de l'immortalité que ſon érudition & ſes talens lui avoient acquiſe. La Tête de cette Piece porte la même Deviſe (1) & le même Emblême dont nous avons déja parlé. Dans le Livre ouvert ſur une table, on voit ces paroles :

(1) Voy. dans l'Explication precedente, l'allusion contenue dans ces paroles.

DEUS OPTIMUS MAXIMUS.

DIEU TRÈS BON ET TRÈS GRAND.

Au Revers, ſon Buſte, avec ſon Inſcription :

VIGLIUS ZUICHEMUS AB AYTA, JURIS UTRIUSQUE DOCTOR.

VIGLIUS DE ZWICHEM D'AYTA, DOCTEUR DANS L'UN ET L'AUTRE DROIT.

II. La ſeconde, frappée l'an 1568, eſt plus petite ; mais elle a la même Tête & le même Revers : il y a ſeulement une difference peu eſſentielle dans le Nom & dans le Titre ; & le Buſte eſt repréſenté avec un Bonnet Doctoral, qui n'eſt point dans la prémiere.

Le Titre de Docteur lui donna moins d'éclat, que l'étendue de ſon Savoir, dont il avoit donné de très grandes preuves dans des Aſſemblées publiques, à Avignon & dans l'Italie (2) où il avoit fait quelque ſéjour. Son nom devint très célebre en Allemagne, dès qu'il eut rendu publiques ſes Diſſertations ſavantes ſur les Teſtamens, & ſur d'autres matieres de Droit. Le prémier Prince qui lui donna des marques ſolides d'eſtime, fut François de Waldek Evêque de Munſter, qui l'an 1534 le fit Conſeiller de ſa Cour. Mais il n'eut pas été revêtu de cette Dignité pendant quelques mois, que l'Empereur le nomma Conſeiller de la Chambre Impériale de Spire, (3) & lui procura par-là une occaſion favorable de développer & de faire briller de plus en plus ſon Savoir & ſes rares talens. Il en donna une ſi haute opinion, qu'avant moins de ſept ans il fut fait Profeſſeur en Droit-Civil dans l'Univerſité d'Ingolſtat, par Guillaume Duc de Baviere. Il s'acquitta de cette Charge avec honneur juſques à l'an 1543, qu'il plut à la Reine Marie, alors Gouvernante des Pais-Bas, de le rappeller dans ſa Patrie, & de le placer dans le Grand Conſeil de Malines. C'eſt par ces degrés d'honneur & de dignité que ſon Erudition l'a élevé peu à peu, & qu'enfin on l'a vu occuper le rang de Préſident (4) dans le Conſeil Privé de l'Empereur Charles, à Bruxelles. On peut même dire avec vérité, que dans le Gouvernement du Païs un grand nombre de choſes importantes ont été faites par ſes conſeils & par ſon adminiſtration. Sa Dignité de Préſident du Conſeil Privé ſe trouve ſur ces deux Médailles.

(2) Suffrid. Petr. de Scriptor. Friſiæ. pag. 318

(3) Ibid. pag. 326.

(4) Suffrid. Petr. de Scriptor. Friſiæ. pag. 336.

I. Son

1559.

I. Son Buſte, tourné du côté gauche, & entouré de ce Titre :

VIGLIUS ZUICHEMUS, PRÆSES SECreti CONsilii CÆSAREÆ ET REGIÆ MAjestatis.

VIGLIUS DE ZWICHEM, PRESIDENT DU CONSEIL PRIVÉ DE SA MAJESTÉ IMPERIALE ET ROYALE.

Au Revers, ſa Deviſe ordinaire.

II. La ſeconde a préciſément la même Tête. Mais le Revers repréſente l'Ecu de ſes Armes, ſurmonté d'un Heaume. Ces Armes conſiſtent dans une Gerbe de froment. On lit au-deſſus ſa Deviſe ordinaire :

VITA MORTALIUM VIGILIA.

LA VIE DES MORTELS EST UNE VEILLE DE LA NUIT.

Après avoir règlé de cette maniere les affaires politiques des Païs-Bas, par la diſtribution de tant de Charges conſiderables, le Roi quitta l'Aſſemblée des Etats, & (1) partit pour la Zélande, où il trouva une Flotte conſiderable qui l'attendoit. Elle conſiſtoit en vingt Vaiſſeaux Eſpagnols & Biſcayens, trente Felouques, & quarante autres Navires, tous pourvus abondamment de tout ce qui étoit néceſſaire dans un ſi long voyage pour l'entretien d'un ſi grand Monarque, ſuivi d'une nombreuſe Cour. Le 26 d'Août ce Prince s'embarqua à Fleſſingue, (2) & fit voile avec quatre-vingt-dix Vaiſſeaux, qui étant pouſſés d'un vent favorable, arriverent en quinze jours auprès de Laredo en Biſcaye. Cependant, devant ce Port même la Flotte eſſuya un orage auſſi ſubit que violent, qui couta la vie à un grand nombre de perſonnes, mais qui n'empêcha pas pourtant le Roi de parvenir juſqu'au rivage, quoiqu'à travers mille périls. Plus ces dangers avoient été terribles, & plus l'heureuſe arrivée de Philippe dans ſes Royaumes héréditaires excita de joye dans les cœurs de ſes Sujets. Ils en donnerent des marques éclatantes, qu'ils redoublerent encore quelque tems après à l'occaſion du mariage de leur Souverain, qui fut alors conſommé. Le Cardinal de Burgos & le Duc de l'Infantade reçurent à Roncevaux au mois de Fevrier 1560, Iſabelle Fiancée du Roi, qui venoit d'être conduite juſqu'aux frontieres d'Eſpagne par le Roi de Navarre (3) & par le Car-

1560.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 26.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 46.

(3) Mezeray, Abr.

1560. Cardinal de Bourbon. Les Noces furent célebrées avec une magnificence, une pompe & des dépenſes incroyables. (1) Outre les fraix ordinaires de la Maiſon de ce grand Roi, ceux des Fêtes qui furent données dans cette occaſion monterent à deux-mille Ducats par jour (2). Les Habitans des Païs-Bas prirent part à cette joye; & pour en donner des marques, on fit frapper les Jettons ſuivans, qui expriment la conſommation de ce Mariage.

Chron. Tom. V. pag. 12.
(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 26.
(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 27.

I. Sur le prémier, frappé dans la Flandre Walonne, on voit le Buſte du Roi, avec cette Légende:

PHILIPPUS, Dei Gratia, HISPANIARUM REX. 1560.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES. 1560.

Au Revers, le Buſte de la nouvelle Reine:

ISABELLE, FILLE DU ROI DE FRANCE HENRI.

II. Le ſecond repréſente l'Ecu d'Iſabelle, en lozange, parti de France & des Etats de ſon Epoux:

PHILIPPUS ET ISABELLA, Dei Gratia, HISPANIARUM REGES, FLANDRIÆ COMITES.

PHILIPPE ET ISABELLE, ROI ET REINE DES ESPAGNES, COMTE ET COMTESSE DE FLANDRE.

Au Revers, les Armes du Roi Philippe, ſurmontées d'une Couronne; avec cette Légende:

Gectoirs DE LA CHAMBRE DES COMPTES A LILLE. 1560.

Ce ne fut que l'année d'après le départ du Prince, que les Troupes Eſpagnoles ſortirent du Païs-Bas, (3) après y avoir commis pendant un ſéjour auſſi long qu'incommode, des excès qui refroidirent extrêmement la vive tendreſſe que les Habitans avoient ſenti pour leur Prince. Le Peuple diſoit en murmurant, que le Roi (4) ayant perdu beaucoup de monde auprès de Tripoli, avoit un beſoin extrême de nouveaux Soldats; & qu'en les tirant de ces Provinces, il faiſoit ſemblant de faire à ſes Sujets une grace, dont au fond ils n'étoient redevables qu'aux Turcs, & aux orages qui avoient ruïné ſa Flotte. Le mécontentement ſe fortifia dans les eſprits, dès qu'ils eurent découvert (5) les changemens qu'on alloit faire dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, (6) & les Myſteres d'Etat qui en étoient les motifs. L'approbation que donnoit le Pape à l'érection de pluſieurs nouveaux Evêchés, avoit déja été connue du Roi avant ſon départ de la Zélande; cependant, on ne la rendit publique que le 8 de Janvier de cette année: ce qui étonna beaucoup les Habitans, & leur fit prévoir les grands Troubles que cette innovation devoit trainer après elle. On vit, pour ainſi dire, naitre tout d'un coup trois nouveaux Archevêchés; le principal étoit celui de Malines, (7) le ſecond celui de Cambray, & le troiſieme celui d'Utrecht. Il y avoit déja très longtems que Cambray avoit ſes Evêques particuliers (8), puiſque l'an 595 (9) un certain Gangerus en étoit déja le cinquieme Evêque. Dans le tems dont il s'agit ici, la Dignité Epiſcopale de cette Ville étoit tombée en partage à Maximilien de Bergue; & par l'érection de ſon Siege en Archevêché, il devoit avoir deſormais dans ſa dépendance les Evêchés de Tournai, (10) d'Arras, de S. Omer & de Namur. La mémoire de ce Prélat ſe trouve conſervée ſur le Jetton ſuivant.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 23. Dec. 1560. fol. 97.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 27.
(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 32.
(6) Reſol. der Staat. van Holl. 23. Febr. 1561. fol. 11.
(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 27.
(8) Arn. Raiffi Belg. Chriſt. pag. 66.
(9) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 349.
(10) Hooft Ned. Hiſt. fol. 27.

L'Ecu

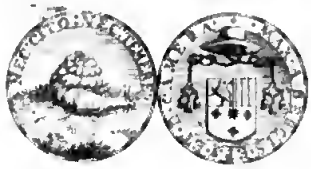

L'Ecu de ſes Armes (1), ſous un Chapeau Epiſcopal ; avec cette Légende :

(1) Repreſ de la Nobleſſe de Flandre.

MAXIMILIANUS A BERGIS, EPISCOPUS ET DUX CAMERACENSIS.

MAXIMILIEN DE BERGUE, EVEQUE ET DUC DE CAMBRAI.

On lui donne ce dernier Titre, à cauſe que l'Empereur Maximilien avoit érigé cette Ville en Duché, en faveur de Charles de Croy, (2) l'an 1510.

(2) Miræi Diplom. Belg. pag. 237.

Le Revers repréſente un Limaçon, qui ſort de ſa coquille ; avec cette Deviſe : (3)

(3) Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 185.

NEC CITO, NEC TEMERE.

NI PRECIPITAMMENT, NI TEMERAIREMENT.

Utrecht a eu de même ſes Evêques particuliers, depuis que dans le VII. Siecle (4) cette Ville fut convertie à la Religion Chrétienne par le zèle de Willebrord. Le pouvoir de ces Prélats s'étendoit ſur le Temporel, auſſi bien que ſur le Spirituel, puiſqu'ils avoient reçu cette Province en Fief de Charles-Martel (5). Autrefois, le droit de les élire appartenoit au Clergé & au Peuple, & le Prince ne s'étoit reſervé que le pouvoir d'approuver & de confirmer l'Election. Mais dans la ſuite, Conrad III Roi des Romains ayant renoncé à ce Droit (6), l'Election tomba entierement en partage au Clergé ; & à la fin aux ſeuls Chanoines des cinq Egliſes principales. C'eſt ſur ce pied-là que l'Evêché d'Utrecht s'eſt ſoutenu pendant un grand nombre d'années, nonobſtant les Troubles & les Guerres Civiles, qui forcerent enfin l'an 1528 le cinquante-huitieme Evêque, Henri Fils de Philippe Comte Palatin du Rhin, de ceder ſolennellement tout le Pouvoir temporel (7) à l'Empereur Charles. Cette Ceſſion ſe fit le 21 d'Octobre. Depuis cette Epoque, Utrecht a eu encore deux Evêques, qui ayant été élevés à la Dignité Archiépiſcopale, eurent ſous leur dépendance les (8) Evêchés de Harlem, de Middelbourg, de Leuwarde, de Deventer & de Groningue. Dans le tems dont il s'agit ici, ce Siege étoit vacant. George d'Egmont Fils de Jean (9) Comte d'Egmont, qui avoit été élu Evêque d'Utrecht l'an 1536, étoit mort (10) le 26 de Septembre de l'année précedente, dans ſon Abbaye de S. Amant, ſituée entre Tournay & Valenciennes. Il eſt fait mention de lui ſur la Médaille ſuivante, frappée un an avant ſa mort. J'ai eu le bonheur de la trouver à Anvers.

(4) Batav. Sacra fol. 37.

(5) Ibid. fol. 39.

(6) Ibid. fol. 51.

(7) Ibid. fol. 240.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 27.

(9) Batav. Sacra fol 246. A.

(10) Ibid. fol. 246. B.

1560.

Elle repréſente ſon Buſte, en Habits Sacerdotaux. Sa tête eſt couverte d'un Bonnet quarré. Il tient dans ſa main droite les Gands qu'on met aux Evêques à leur Sacre ; & l'on voit à ſa main gauche l'Anneau Epiſcopal, qui eſt en uſage depuis plus de ſix-cens (1) ans, comme un Emblême de l'étroite union qu'il doit y avoir entre un Evêque & ſon Egliſe. La Légende eſt celle-ci :

(1) Edm. Martenne de Ant. Eccleſ. Ritibus Tom. II. p. 617.

DOMINUS GEORGIUS DE EGMOND, EPISCOPUS TRAJECTENSIS. ANNO 1558. ÆTATIS SUÆ 54.

MESSIRE GEORGE D'EGMOND, EVEQUE D'UTRECHT, L'AN 1558, L'AN 54 DE SON AGE.

Quoique les deux Evêchez dont nous venons de parler, euſſent fleuri depuis pluſieurs Siecles ; ils furent obligés pourtant par cette nouvelle élevation, conformément aux Lettres du Pape, de ceder le rang à l'Evêché de Malines, (2) qui étant érigé auſſi en Archevêché malgré ſa nouveauté, avoit pour Suffragans les (3) Evêques de Bois-le-Duc, de Ruremonde, de Gand, de Bruges, & d'Ypres. Ce qui paroit avoir ſurtout porté Philippe (4) à ne rien négliger pour obtenir de la Cour de Rome cette augmentation des Evêques des Païs-Bas, c'eſt-à-dire la grande étendue des anciens Evêchés, & la multitude du Peuple qui croiſſoit de jour en jour. Il y a des perſonnes qui ſont d'opinion que l'Empereur Charles (5) eût exécuté plutôt ce projet, ſi les Guerres continuelles qui l'occupoient ne lui en euſſent pas ôté le loiſir ; & que ſe voyant par-là hors d'état de l'entreprendre, il l'avoit recommandé à ſon Fils, comme une affaire de la plus grande importance. Quoi qu'il en ſoit, Philippe pouſſa d'abord la choſe avec vigueur, & il fut aſſez heureux pour y réuſſir. Comme il avoit le droit d'élire ces Prélats, ſous l'approbation du Pape, il honora de l'Archiépiſcopat de Malines, (6) & du premier Rang entre tous les Eccléſiaſtiques de ces Provinces, Antoine Perrenot, Membre du nouveau Conſeil d'Etat, & Evêque d'Arras. On trouve les Médailles ſuivantes, qui font mention de ce Prélat comme Evêque d'Arras.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 32.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 27.

(4) Nic. Burgundi Hiſt Belg. pag. 22.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 31.

(6) Bor Ned. Beroert. I. Bork. fol. 19.

I. La

1560.

I. La prémiere représente le Buſte de ce Prélat, en Habits Epiſcopaux, & tenant en main la Croſſe Paſtorale; avec cette Légende :

ANTONius PERRENOT, EPIscopus ATREBATENsis.

ANTOINE PERRENOT, EVEQUE D'ARRAS.

Les Catholiques le conſideroient comme un homme qui alloit épurer les *Eaux ſalutaires*, c'eſt à dire la Doctrine de leur Egliſe, de la contagion de la nouvelle Reformation; ce qui donna lieu à l'Emblême ſuivant, qu'on voit au Revers. C'eſt une Licorne, qui, dans un Bois où elle

1560. eſt environnée d'un grand nombre d'autres Animaux, ſe déſaltere dans une Source. Les Naturaliſtes (1) prétendent que cet Animal, lorſqu'il veut boire, enfonce ſa corne dans l'eau, & par-là il ôte tout le venin & toute l'impureté qui peuvent s'y trouver; rendant ainſi ſervice aux autres, auſſi-bien qu'à lui-même. C'eſt ce qui eſt exprimé ici par cette Deviſe:

(1) Barthol. de Unicornu cap. 24. pag. 220. Joach. Camerarii Emblem. Centur. II. Symb. 12. J. H. van Linſchoten Schipv. naar Ooſtind. fol. 70.

CAETERIS AEQUE AC SIBI.

POUR LES AUTRES, AUSSI BIEN QUE POUR SOI-MEME.

II. Sur la ſeconde, on voit ſon Buſte, tourné du côté droit; avec ce Titre:

ANTONIus PERRENOT, EPISCopus ATREBATENsis.

ANTOINE PERRENOT, EVEQUE D'ARRAS.

Le Revers repréſente le Vaiſſeau d'Enée, qui, attaqué par un horrible orage, excité contre lui par la vieille haine & par la perſécution conſtante de Junon, eſt en danger de périr ſur les Rochers, avec les Compagnons de ſa ſuite; ou d'être attiré par la monſtrueuſe Scylla, & de devenir la proye de ſes Chiens dévorans. Il ſemble pourtant ranimer ſes Troyens abattus, par ce mot:

DURATE.

SOYEZ FERMES.

(2) Virg. Ecl. 6. v. 74. &c. Lib. III. Æneid. v. 424. &c.

Les anciens Poëtes (2) ont débité, que cette Scylla avoit ſa demeure près du rivage de Sicile. Ils l'ont dépeinte comme un Monſtre auſſi grand qu'affreux. Juſqu'à la ceinture, elle a la forme d'une belle Femme; mais par le bas, ſon corps, entouré de Chiens dévorans & d'autres Monſtres, ſe termine en deux longues queues de Dauphin, dont, ſelon la Fable, elle ſe ſert pour envelopper les Vaiſſeaux qui en approchent, & les trainer ſur les Rochers, afin de livrer ainſi les Matelots à la faim cruelle de ſes Chiens. Elle paroit ici de la même maniere, tenant de ſes deux mains une rame briſée, dont elle ſemble vouloir aſſommer des malheureux qui luttent contre les vagues, &c. qu'elle deſtine à être la proye de ſa Meute affamée. On la trouve dans la même attitude ſur quelques Médailles Romaines (3).

(3) Oudaan, R. Moog. p. 165.

III. La troiſieme Piece eſt un coin de Médaille, que j'ai trouvé à Bruxelles. Elle repréſente le Buſte du Prélat, tourné du côté gauche; avec cette Légende:

ANTonius PERRENOT, EPIscopus ATREBATENsis.

ANTOINE PERRENOT, EVEQUE D'ARRAS.

IV. Ce Buſte ſe trouve préciſément de la même maniere ſur la Tête de la quatrieme; avec la même Légende:

ANTONIus PERRENOT, EPIscopus ATREBATensis.

ANTOINE PERRENOT, EVEQUE D'ARRAS.

Sur le Revers, on voit encore un Vaiſſeau avec des Mâts briſés, & en danger de périr. Un Démon ſort d'entre les vagues, donnant avec deux trompettes, qu'il tient dans la bouche, le ſignal d'un horrible orage, qui précipite dans la Mer pluſieurs Matelots, que des Monſtres marins dévorent. Neptune irrité paroit ſortir de l'Abîme, armé de ſon Trident, dont il ſemble vouloir percer les Monſtres. Il menace les Vents, & il les appaiſe. La Deviſe eſt la même dont nous avons déja parlé:

DURATE.

SOYEZ FERMES.

V. La cinquieme repréſente auſſi le Buſte de l'Evêque, au milieu du même Titre:

ANTONIus PERRENOT, EPIScopus ATREBATensis.

ANTOINE PERRENOT, EVEQUE D'ARRAS.

Au Revers, l'Ecu de ſes Armes, ſous un Chapeau Epiſcopal. Il eſt d'argent, à une double Aigle & quatre Bandes de ſable:

DU-

DURATE. 1560.

SOYEZ FERMES.

VI. Une Mer agitée, contre laquelle lutte un Vaiſſeau dont les voiles ſont déchirées & les mâts briſés. On voit ſur le Revers, au milieu d'un Ecuſſon fort orné, ſa Deviſe ordinaire :

DURATE.

SOYEZ FERMES.

Le Pere de ce Prélat, Nicolas Perrenot, s'étant tiré par ſon génie & par ſes talens, de la baſſeſſe dans laquelle il étoit né, étoit parvenu à l'Emploi de Secretaire de Madame Marguerite, Douairiere de Savoye (1), & Gouvernante des Païs-Bas. C'eſt par-là qu'il avoit jetté la baſe de la grandeur de ſon Fils, qui ayant embraſſé l'état Eccléſiaſtique, & poſſédant ſept Langues (2), ſe montra dès ſa jeuneſſe un Politique ruſé. Plus avancé en âge, il ſurpaſſa ſon Pere même, qu'il avoit pris pour modele dans l'art de manier les affaires d'Etat. Il fut d'abord Chanoine, enſuite Archidiacre à Beſançon, où il étoit né ; & ce fut par ces degrés qu'il s'éleva aux plus hautes Dignités de l'Egliſe ; dans leſquelles ne perdant jamais de vue celui à qui il en étoit redevable, il ſoutint toujours les interêts de Philippe ſon bienfaiteur. Dans ces diſpoſitions, il conſerva toujours les liaiſons d'amitié les plus étroites avec Charles Comte de Barlemont, & Viglius, qui étoient entierement dévoués à la grandeur du Roi & au maintien de la Religion Catholique-Romaine. Il fit auſſi tous ſes efforts pour faire réuſſir les projets du Roi, par rapport à l'augmentation des Evêchés. Cette même année, ce Prince nomma Evêque d'Anvers Philippe Nigri (3) Docteur en Droit, Doyen de l'Egliſe de Sainte Gudule à Bruxelles, & Chancelier de l'Ordre de la Toiſon. Il établit dans le nouveau Dioceſe de Harlem, Nicolas Nieuwland, autrefois Vicaire de George d'Egmont, (4) après l'avoir propoſé au Pape Pie IV, qui approuva ce choix. C'eſt avec le même ſuccès qu'il nomma prémier Evêque de Middelbourg, (5) Nicolas de Caſtro, qui fut confirmé dans cette Dignité par les Lettres du S. Pere le 10 de Mars ; & qu'il réuſſit à faire élire par les Chanoines des cinq Egliſes principales d'Utrecht, Frederic Schenk (6) Succeſſeur de George d'Egmont, & prémier Archevêque de cette Ville. Comme ce Prince travailloit avec une pareille ardeur à remplir les autres nouveaux Evêchés, il y eut un grand nombre de perſonnes, qui, ou par zèle pour la Religion Catholique, ou parce qu'ils trouvoient leurs avantages dans l'exécution de ces projets, éleverent juſqu'au Ciel la pieté que Philippe faiſoit briller dans un établiſſement ſi ſalutaire. Ils s'efforçoient de faire voir, qu'en augmentant de cette maniere les Evêchés, le Roi n'avoit en vue que le bien de l'Egliſe, qui étoit étroitement lié avec l'interêt général de tous ces Païs. Selon eux, ce n'étoit qu'une indigne malice, qui portoit certains Mécontens à débiter que ſous ce beau prétexte, Philippe ne cherchoit que ſa propre grandeur ; & ils ſoutenoient au contraire, que l'amour ſeul de la Religion lui avoit inſpiré les deſſeins qu'il exécutoit avec tant de zèle. Ce fut pour éterniſer cette ardeur pieuſe de Sa Majeſté, qu'on fit frapper le Jetton ſuivant, qui a été renouvellé l'an 1563.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 6.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 60.

(3) Swertii Athenæ Belg. fol. 645.

(4) Hiſt. Epiſcop. Harlem. fol. 15.

(5) Ibid. fol. 12. 1561.

(6) Batav. Sacra, Par. II. fol. 14.

La Tête repréſente le Buſte du Roi, au milieu d'une Couronne de Laurier, ſans Légende.

Au Revers, un Temple de figure ronde ; emblème des nouveaux Evêchés :

PIETAS PHILIPPI. 1561.

LA PIETE' DE PHILIPPE. 1561.

1561. Malgré les éloges que quelques perſonnes prodiguoient à ces nouveautés introduites dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, elles choquoient extrêmement un grand nombre de Sujets, comme contraires à leurs interêts, ou comme oppoſées à leurs ſentimens en matiere de Religion. Ceux qui y trouvoient le plus à redire, furent les Moines (1), qui voyoient que l'augmentation des Evêchés alloit rogner les Revenus de leurs Couvens, dont une partie, ſous l'approbation du Pape comme Chef Souverain de l'Egliſe, étoit deſtinée à la ſubſiſtance des nouveaux Prélats. Elles ne plaiſoient gueres non plus aux Eccléſiaſtiques Séculiers, (2) qui, pour la plupart, abimés dans les délices & dans toutes ſortes de déſordres, craignoient de tomber ſous une Diſcipline plus attentive & plus ſévere. Enfin, elles faiſoient trembler le plus grand nombre des Sujets tant Catholiques que Proteſtans, qui craignoient qu'elles ne ſerviſſent de route à l'Inquiſition pour s'introduire dans le Païs. Ce mécontentement général qui, quoiqu'excité par de differens motifs, ſe couvroit du ſeul prétexte de l'amour de la Patrie, éclata bientôt en murmures & en plaintes. On crioit par-tout, que ces innovations alloient bientôt violer & abolir entierement les Libertés & les anciens Privileges des Provinces; qu'on verroit la faveur introduire dans les nouveaux Dioceſes plus de Courtiſans, que de Perſonnes lettrées; (3) que ces Favoris de la Cour conſumeroient dans la magnificence & dans le luxe de leurs maiſons, des Revenus deſtinés par les Ancêtres à l'entretien des Perſonnes religieuſes qui ſe dévoueroient à une pauvreté volontaire; enfin, que ce prétexte de la Religion cachoit une Politique dangereuſe, puiſque Sa Majeſté étant maîtreſſe de l'Election, ne manqueroit pas de placer dans les nouveaux Evêchés des Prélats, qui lui étant redevables de toute leur grandeur, ne reconnoîtroient d'autre Loi que ſa volonté. On ne s'en tint pas à des murmures impuiſſans: lorſque le Miniſtere voulut ſe ſaiſir des Abbayes d'Alegem, de S. Bernard ſur l'Eſcaut, & de Tongerlo, deſtinées à l'entretien de l'Archevêque de Malines & des (4) Evêques d'Anvers & de Bois-le-Duc, on vit une émeute générale dans tout le Clergé. Ce n'eſt pas tout: les Eccléſiaſtiques qui jouiſſoient de ces Bénéfices, & qui avoient le droit de prendre ſéance dans l'Aſſemblée des Etats, dreſſerent une Requête pour ſupplier qu'on les garantît de pareilles violences, & qu'ils fuſſent reçus à plaider leur Cauſe & à ſoutenir leur Droit. Cette démarche du Clergé ranima le courage de ceux qui s'étoient ſéparés de l'Egliſe Romaine, (5) & les Egliſes de Roumonde, de Deventer, de Groningue & de Leuwarde, encouragées par cet exemple, refuſerent de ſe ſoumettre aux ordres de la Cour donnés en faveur des nouveaux Evêques. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que deux Jettons, frappés cette année-ci, ou au commencement de l'année ſuivante, à l'honneur de l'Archevêque de Cambray, ne portent ni le Titre ni les marques de la Dignité Archiépiſcopale, quoique ce Prélat eût déja été nommé Archevêque l'année précedente.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 33.

(2) Nic. Burgund. Hiſt. Belg. Pag. 38.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 31.

(4) Bor Nederl. Beroerten I. Boek fol. 20.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 36.

I. La Tête repréſente l'Ecu (6) des Armes du Prélat, ſous un Chapeau Epiſcopal; car il n'eſt orné que de ſix houpes, au-lieu qu'il en faut dix pour caractériſer la Dignité Archiépiſcopale (7). La Légende eſt celle-ci:

(6) De Rouk Ned. Herauld. fol. 322.

(7) Le Trophée d'Armes, p. 38. & fig. 27.

MAXimilianus A BERGIS, EPiscopuS ET Dux CAMEracensis.

MAXIMILIEN DE BERGUE, EVEQUE ET DUC DE CAMBRAY.

Au Revers on voit une Pendule, dont, ſelon Guichardin (8), l'invention doit être attribuée aux Habitans des Païs-Bas. Elle ſert de corps à la Deviſe ordinaire de cet Evêque:

(8) Beſchr. der Nederl. fol. 4. verſo.

NEC CITO, NEC TEMERE. 1561.

NI

NI PRECIPITAMMENT, NI TEMERAIREMENT. 1561.

II. Le ſecond, qui fut frappé au commencement de l'an 1562, fait voir ſous le même Chapeau Epiſcopal, l'Ecuſſon de l'Evêque, écartelé de ſes propres Armes, & de celles de Cambray. La Légende eſt préciſément la même : 1562.

MAXIMILIANUS A BERGIS, EPISCOPUS ET DUX CAMERACENSIS.

MAXIMILIEN DE BERGUE, EVEQUE ET DUC DE CAMBRAY.

Au Revers, un Limaçon ; avec la même Deviſe :

NEC CITO, NEC TEMERE. 1562.

NI PRECIPITAMMENT, NI TEMERAIREMENT. 1562.

Ce Maximilien avoit été d'abord Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Lire, & Aumônier de Sa Majeſté Impériale. Dans cette Charge, il avoit donné des preuves ſi peu ordinaires d'une pieté profondément enracinée, que lorſque Robert de Croy, ſoixante & douzieme Evêque de Cambray, (1) fut décedé le dernier d'Août de l'an 1556, il fut nommé dix jours après Evêque & Due de Cambray, par le Roi Philippe, qui trouva bon dans la ſuite de lui donner le rang d'Archevêque. Quoique juſques-là les oppoſitions du Clergé l'euſſent empêché de prendre ce dernier Titre, il ſut ſi bien ſe ſervir des talens qui lui étoient naturels, qu'il adoucit peu à peu les eſprits irrités, & qu'il vainquit enfin tous les obſtacles qui lui fermoient la route de ſa nouvelle grandeur. C'eſt par-là que le 21 de Mars, en préſence de François Richardot auquel l'Archevêque de Malines avoit tranſporté ſon Evêché d'Arras, il parvint à faire lire ſolennellement (2) & de l'aveu du Clergé de ſon Dioceſe, dans le Chœur de ſa Cathédrale, les Lettres du Pape qui érigeoient l'Egliſe de Cambray en Archevêché, & à ſe faire mettre dans la pleine poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité. Dès que cette Cérémonie fut achevée, on entonna le Te-Deum, tout le Canon des remparts fut tiré, on congratula le Prélat ſur ſa nouvelle élevation, & l'on frappa des Jettons avec les marques de ſa nouvelle grandeur. Tel eſt celui-ci.

(1) Arn. Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 281.

(2) Ibid. pag. 283.

L'Ecu de ſes Armes, ſous un Chapeau Archiépiſcopal ; avec ce Titre nouveau :

MAXIMILIANUS A BERGIS, ARCHIEPISCOPUS CAMERACENSIS, DUX CAMERACI.

MAXIMILIEN DE BERGUE, ARCHEVEQUE ET DUC DE CAMBRAY.

1562. Au Revers, un Limaçon : (1)

(1) Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 185.

NEC CITO, NEC TEMERE.

NI PRECIPITAMMENT, NI TEMERAIREMENT.

Au commencement de cette même année, l'Egliſe Cathédrale de Gand, appellée de S. Bavon, perdit ſon prémier Prévôt, (2) qui avoit été auparavant Abbé de l'Abbaye du même nom, qu'on avoit trouvé à propos d'anéantir. Il ne ſera ni inutile, ni deſagréable d'entrer ici dans le détail de l'antiquité de cette Abbaye, & des raiſons du changement dont je viens de parler. Elle fut fondée au commencement du VII Siecle, par S. Amand. Depuis Floribert ſon prémier Abbé, mort l'an 639, (3) ou ſelon d'autres l'an 642, elle a eu pendant environ neuf-cens ans qu'elle a fleuri, ſoixante Abbés conſécutifs, dont le dernier fut un certain Luc Munich. C'eſt ſous ce Prélat qu'arriva le changement dont il eſt ici queſtion. L'Empereur Charles, ne voulant rien négliger pour tenir les Gantois en bride, voulut employer le terrein de cette Abbaye pour y bâtir une Citadelle (4) propre à ce deſſein. Pour cet effet, muni de l'aveu de l'Abbé & de ſes Moines, il demanda & il obtint du Pape Paul III une permiſſion, accordée à Rome le 24 de Juillet (5) de l'an 1536, de tranſporter tous les Religieux de cette Abbaye à l'Egliſe Cathédrale de S. Jean, qui fut nommée dans la ſuite de S. Bavon. Le S. Pere voulut bien permettre encore que l'Abbaye fût changée en Prévôté, & les Religieux en Chanoines; mais pourtant à condition qu'ils conſerveroient leurs Revenus, leurs Prérogatives, & la Juriſdiction qu'ils avoient, tant par rapport au Temporel qu'au Spirituel, ſur pluſieurs Villages voiſins (6). Il fut ſtipulé encore, que le Prévôt retiendroit la Croſſe & la Mitre, anciennes marques de la Dignité qu'il venoit de perdre. Quoique les Loix & les Règles, que ce Chapitre nouvellement érigé devoit ſuivre, euſſent déja été rendues publiques par Luc Munich le dernier de Juillet de l'an 1537 (7), ce ne fut pourtant que le 12 d'Avril (8) de l'an 1540, que les nouveaux Chanoines furent tranſportés du Couvent de S. Bavon à l'Egliſe de S. Jean. Malgré ce changement, le Prévôt ne laiſſa pas de conſerver toujours le Titre d'Abbé de S. Bavon (9), comme il paroit évidemment par la Médaille ſuivante, qui fut frappée trois ans avant la mort de ce Prélat.

(2) Ant. Sanderi Gandavum pag. 370.

(3) Ibid. pag. 349.

(4) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 289.

(5) Sanderi Gandav. pag. 370.

(6) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 289.

(7) Sanderi Gandav. pag. 369.

(8) Ibid. pag. 371.

(9) Ibid. pag. 370.

Au-deſſous de l'épaule droite de ſon Buſte, qui paroit ici couvert d'une Chaſuble magnifiquement brodée, on voit ces chiffres, 1559. La Légende eſt celle-ci :

LUCAS Munich, ABBAS Sancti BAVONIS GANDENSIS, ÆTatis LXVI.

LUC MUNICH, ABBE' DE S. BAVON A' GAND, A' L'AGE DE LXVI ANS.

Sur le Revers on voit, entre les lettres L. M. les prémieres de ſon nom, ſes Armes & ſa Croſ-

Croſſe, à laquelle il y a un Voile attaché, ce qui caractériſoit anciennement la Dignité Abbatiale. Voici l'Inſcription : (1) 1562.

(1) Pſeaume CXIX. *v.* 144.

INTELLECTUM DA MIHI, DOMINE, ET VIVAM.

DONNEZ MOI DE L'INTELIGENCE, SEIGNEUR, ET JE VIVRAI.

C'eſt le paſſage d'un Pſeaume, où David ſouhaite de comprendre la droiture des témoignages de Dieu.

Ce Prévôt de S. Bavon avoit une grande eſtime pour Viglius de Zwichem, Préſident du Conſeil Privé à Bruxelles. Voyant (2) qu'après la mort de Jaqueline d'Amant, Epouſe de Viglius, de laquelle il n'avoit aucun héritier, ce Magiſtrat ſe dévouoit abſolument à la dévotion, (3) & ſe trouvant lui-même foible & dans un âge aſſez avancé, il le demanda au Roi pour Succeſſeur dans ſa Prévôté, ſous le Titre de Coadjuteur. Non ſeulement il l'obtint ; mais ſur le point de ſortir de ce monde, (4) après avoir porté la Mitre pendant vingt-ſept ans, il le nomma encore héritier de ſa riche Succeſſion, le 18 de Janvier de l'an 1562. Le 21 du même mois, Viglius prit poſſeſſion de la Prévôté par Procuration ; & après que, dans le même mois, on eut rendu les derniers devoirs à Luc Munich avec toute la pompe uſitée en pareille occaſion, il fut reçu ſolennellement (5) dans ſon Egliſe le 3 de Fevrier, par tout ſon Chapitre. Ayant été ordonné enſuite Sous-Diacre, Diacre, & Prêtre, par l'Archevêque Perrenot, avec les interſtices règlés par les Loix Eccléſiaſtiques, il dit ſa prémiere Meſſe le Dimanche avant la Touſſaints, & il reçut la Bénédiction ſolennelle (6) dudit Prélat, comme une eſpece de confirmation de ſa Prêtriſe. Ainſi il n'officia dans ſon Egliſe pour la prémiere fois avec la Mitre & la Croſſe (7), comme Prévôt de S. Bavon, que le jour de Pâque de l'an 1564. Ces marques de ſa nouvelle Dignité, la Mitre & la Croſſe, paroiſſent ſur les deux Médailles ſuivantes, frappées pour conſerver la mémoire de ce changement de condition de Zwichem.

(2) Franc. Sweerti Ath. Belg. fol. 701.

(3) Suffrid. Petr. de Script. Friſiæ pag. 338.

(4) Sanderi Gandav. pag. 372.

(5) Sanderi Gandav. pag. 372.

(6) Suffrid. Petr. de Script. Friſiæ. p. 341.

(7) Sanderi Gandav. pag. 372.

I. Le Buſte de Viglius, que le Roi avoit auſſi élevé au rang de Chevalier (8). Il a la tête raſée, pour marque de ſa Prêtriſe ;

(8) Suffrid. Petr. de Script. Friſiæ pag. 336.

VIGLIUS ZUICHEMUS AB AYTA, JURIS UTRIUSQUE DOCTOR.

VIGLIUS DE ZWICHEM D'AYTA, DOCTEUR DE L'UNE ET DE L'AUTRE JURISPRUDENCE.

Au Revers, ſon Ecu écartelé de ſes Armes, & de celles de ſa Prévôté de Gand ; avec la Mitre & la Croſſe, marques de la Dignité Abbatiale :

VITA MORTALIUM VIGILIA.

II. La ſeconde eſt en tout ſemblable à la prémiere, excepté qu'elle eſt plus petite, & que le Buſte y eſt couvert d'un Bonnet Doctoral.

Quinze jours avant le décès de Luc Munich, arriva auſſi la mort de Philippe Nigri, Doyen de Bruxelles, Membre du Conſeil Privé de Sa Majeſté, & nommé à l'Evêché d'Anvers. Par-là la Charge de Chancelier de l'Ordre de la Toiſon devint vacante, (1) ce qui obligea les Chevaliers qui étoient à portée, de s'aſſembler pour nommer, ſelon leurs Loix fondamentales, trois perſonnes capables & pour les offrir à Sa Majeſté, qui comme Chef de l'Ordre avoit le droit de choiſir celui qui lui agréoit le plus. En recueillant les ſuffrages, on vit que la pluralité des voix ſe déclaroit pour Maximilien de Bergue Archevêque de Cambray, pour Charles de Croy (2) Evêque de Tournay, & pour Viglius de Zwichem. Ce dernier ne fut nommé dans le fond que pour déterminer le choix du Roi ſur un des deux autres. Cependant Perrenot, qui s'étoit dévoué aux interêts de Viglius, comme Viglius s'étoit juſqu'alors toujours déclaré pour les ſiens, employa auprès du Roi d'Eſpagne tout ſon crédit pour procurer à ſon Ami cette nouvelle Dignité. Il y réuſſit ſi bien, qu'au mépris de ces deux excellens Prélats, Sa Majeſté confera à ce Préſident (3) la Charge de Chancelier de ſon Ordre. On croira ſans peine, qu'un choix ſi peu attendu ne put qu'aigrir cruellement contre Perrenot les eſprits de tous ceux qui avoient déja adjugé, pour ainſi dire, une Dignité ſi conſiderable à un des deux Evêques déchus de leur eſperance. En conſéquence du choix que le Roi venoit de faire, le nouveau Chancelier prêta le ſerment, & fut introduit dans l'Aſſemblée des Chevaliers par le Comte d'Egmont, le plus ancien de ceux qui étoient préſens. Le Titre que cette nouvelle Charge procurot à Zwichem, ſe trouve ſur les deux Médailles ſuivantes.

(1) Suffrid. Petr. de Script. Friſiæ p. 341.

(2) Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 271.

(3) Suffrid. Petr. de Script. Friſiæ p. 342.

I. Son Buſte, avec le Bonnet Doctoral, au milieu de ſes Titres:

VIGILIUS, PRÆPositus Sancti BAVonis, PRÆSes SECReti CONsilii Regiæ MAjestatis, ET CANCellarius ORDinis AUrei VELleris.

VIGLIUS, PREVOT DE SAINT BAVON, PRESIDENT DU CONSEIL PRIVE' DE SA MAJESTE' ROYALE, ET CHANCELIER DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR.

Le

1562.

Le Revers repréſente ſur une Table une Clepſydre, & une Chandelle allumée auprès d'un Livre ouvert :

VITA MORTALIUM VIGILIA.

LA VIE DES MORTELS EST UNE VEILLE DE LA NUIT.

II. La ſeconde a la même Tête, & la même Deviſe ſur le Revers : mais au-lieu de cet Emblême, on y voit le nouvel Ecu des Armes de Viglius, avec la Mitre & la Croſſe.

Par la mort de Philippe Nigri, l'Evêché d'Anvers fut déclaré vacant, pour la prémiere fois (1) depuis ſon érection. Il eſt vrai que le défunt n'avoit pas encore pris poſſeſſion de ſa Dignité Epiſcopale, à cauſe de la forte réſiſtance des Magiſtrats de cette Ville. Il eſt vrai même que le Roi, en conſideration du grand Négoce d'Anvers, avoit conſenti que la déciſion de cette affaire importante fût differée juſqu'à ſon retour (2) dans ces Provinces. Néanmoins, ſans faire attention à ces difficultés & à ſa promeſſe, le Roi trouva bon de confier le Gouvernement Eccléſiaſtique de cette Ville à François Van Zon, ainſi nommé du Lieu de ſa naiſſance, ſitué au Quartier de Peelland dans la Mairie de Bois-le-Duc (3). Ce Prélat s'étoit attiré la faveur de Philippe, & par ſes qualités perſonelles, & par le zèle avec lequel il avoit pouſſé l'affaire des Evêchés nouveaux. Il joignoit une grande Erudition à ſon Eloquence naturelle, & étant devenu Chanoine d'Utrecht, il en donna de fortes preuves dans le Colloque de Wormes, & dans le Concile de Trente. Il eut même l'honneur d'être envoyé par le Roi au Pape, pour le faire conſentir à l'érection des nouveaux Evêchez. Il manïa cette affaire épineuſe (4) avec une grande dexterité, & il la fit réuſſir tellement à la ſatisfaction de Philippe, que pour l'en récompenſer, il lui donna d'abord l'Evêché de Bois-le-Duc, & enſuite celui d'Anvers. L'élevation de ce Prélat ne bleſſoit pas tant la vue des Habitans des Pais-Bas, que celle de Perrenot, qui (5) ſe faiſoit alors appeller de Granvelle, du nom d'une Seigneurie que ſon Pere avoit achetée. Quoiqu'il poſſedât déja les Dignités les plus conſiderables, il fut encore honoré par le Pape de la Pourpre de Cardinal. Il obtint ſans doute ce rang par l'interceſſion du Roi, qui par ce moyen vouloit ſuppléer au défaut de ſa naiſſance, (6) l'égaler en autorité aux plus grands Seigneurs du Païs, & rendre ſon Miniſtere plus reſpectable en l'aſſurant par-là contre les diſcours & les entrepriſes de ſes ennemis. Les Seigneurs de la plus haute Nobleſſe, voyant de cette maniere la grandeur de ce Prélat établie ſur la ruïne de la leur, en conçurent la plus forte indignation, s'éloignerent de lui les uns après les autres, éviterent ſa compagnie avec ſoin, & s'unirent enſemble pour réſiſter mieux à ſon immenſe pouvoir. Leur averſion pour lui éclata de la maniere la plus viſible, quand, pour prendre poſſeſſion de ſon nouveau rang, il fit ſon Entrée à Malines. Aucun de ces Grands ne fut préſent à cette ſolennité, ſous prétexte qu'ils n'y avoient pas été invités par le Cardinal; qui prétendoit à ſon tour ne les avoir pas priés, de peur de s'attirer un refus (7) qui eût rejailli ſur ſa Dignité, inférieure, ſelon les Gens d'Egliſe, à celle des Enfans de Roi, mais égale à celle de tous les autres Princes de Sang Royal. Quoi qu'il en ſoit, on le voit dépeint en qualité de Cardinal, ſur ce coin de Médaille qui a été fait apparemment à l'occaſion de laquelle nous venons de parler.

(1) Bor Nederl. Beroert. I. Boek. fol. 49.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 36.

(3) Jan Oudenhoven Beſchr. van de Meyery van 's Hertogenb. pag. 20.

(4) Sweertii Athenæ Belg. fol. 255.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 6.

(6) Ibid. fol. 27.

(7) Ibid. fol. 34.

1562.

Son Buſte, en Habit Epiſcopal, tourné du côté droit ; avec cette Légende :

ANTonius, Sacræ Romanæ Ecclesiæ PresBiter, CARDinalis GRANVELANUS.

ANTOINE, PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, CARDINAL DE GRANVELLE.

L'éclat de cette grandeur eccléſiaſtique (1) bleſſa d'autant plus les yeux du Peuple, que c'étoit une choſe très extraordinaire dans un homme de ſi baſſe naiſſance. D'ailleurs, il étoit vain & emporté : (2) ſon penchant ſembloit le porter plus du côté du Monde, que du côté de l'Egliſe : il paroiſſoit ſe plaire dans les factions & dans les querelles ; & il aimoit à marquer ſa ſupériorité ſur les autres, plutôt par des manieres inſolentes, que par une conduite ſage & poſée. Il poſſedoit pourtant de rares talens pour les grandes affaires : mais, plus fait à tenir les rênes d'un Gouvernement deſpotique, qu'à bien uſer d'un Pouvoir limité, il vouloit faire de ſa volonté une Loi ſuprême, tenir lui ſeul les rênes de l'Etat, & exclure tous les autres du Miniſtere. Cette conduite impérieuſe avoit pour appui la connivence de la Gouvernante (3), qui nouvellement arrivée d'Italie, & encore novice dans le Gouvernement de ces Païs, ſembloit abandonner le gouvernail à ce hardi Pilote. La jalouſie & la haine des Nobles s'attachoient à ſes pas, comme une ombre perpétuelle. Ils voyoient avec plaiſir les mouvemens cauſés par l'érection des nouveaux Evêchés, & les Troubles qui prenoient de jour en jour des forces, & qui étoient excités par le renouvellement (4) de l'Edit de l'an 1550 (5), dans lequel l'Autorité Royale donnoit les derniers coups à la Liberté de conſcience. Bien loin de prendre des meſures pour en prévenir les dangereuſes ſuites, ils n'y prêtoient pas la moindre attention. C'étoient de ces Troubles mêmes, qu'ils attendoient l'unique moyen de remettre l'Etat ſous un Gouvernement limité, (6) & l'occaſion d'exercer leur vengeance ſur le Cardinal, en le chargeant, comme auteur (7) de toutes ces innovations, des funeſtes deſordres qu'elles trainoient après elles, quoiqu'ils y puiſaſſent eux-mêmes une ſecrete ſatisfaction. Ces diſſenſions des Catholiques-Romains procurerent du repos aux nouvelles Sectes. Mais la négligence avec laquelle on adminiſtroit la Juſtice, encouragea une Troupe de deſeſperés à ſe livrer à toute leur fureur. Voyant ce grand nombre de preuves dont on tâchoit d'appuyer les Opinions contraires touchant les Articles de Foi, ils ſe mirent dans l'eſprit que toutes ces Opinions ne differoient gueres entre elles, & ne valoient pas mieux les unes que les autres. Là-deſſus, renverſant les limites qui ſéparent la Vertu du Vice, ils s'abandonnerent aux crimes & aux deſordres les plus impies (8), pillerent le Plat-païs, & pouſſerent impunément l'inſolence au plus haut point. L'audace de quelques-uns de cette Bande alla ſi loin, qu'ils oſerent forcer le Couvent de Filles d'Oudergem. Les Religieuſes s'étant ſauvées dans le Dortoir, ils les ſommerent de ſe rendre ; & après avoir pillé l'Egliſe, ils la réduiſirent en cendres. Les Sentences prononcées contre pluſieurs perſonnes, pour cauſe d'Héréſie, ne trainoient pas après elles des ſuites moins funeſtes.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 27.

(2) Bentivogl. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 29.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 32.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 17. Apr. 1564 fol. 27.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 32.

(6) Ibid. fol. 36.

(7) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 23.

(8) Hooft Ned Hiſt. fol. 37.

On oſa les tirer des Priſons à force ouverte, ou les arracher des mains de ceux qui les conduiſoient au dernier ſupplice (1). Ces préſages ſiniſtres donnerent lieu aux habiles gens d'alors de prédire à l'Etat des orages plus funeſtes encore, comme il paroit par le Jetton ſuivant. 1562.

(1) Meter. Ned Hiſt. fol. 33.

La Tête de ce Jetton, qui a été frappé à Anvers pour la Zélande, comme on le voit par les Armes de cette Province, repréſente Jeſus-Chriſt dormant dans une Nacelle. Ses Diſciples, ſe voyant en danger de périr à cauſe de l'orage qui ſe renforce, ſemblent éveiller leur Maitre par ces paroles : (2)

(2) Matth. VIII. 9-25.

DOMINE, SALVA NOS! PERIMUS. 1562.

SEIGNEUR, SAUVE NOUS! NOUS PERISSONS. 1562.

Au Revers, on voit un Roi avec le Sceptre & la Couronne, aſſis ſur un Cheval marin, au milieu des vagues irritées ; & pour Légende : (3)

(3) Pſ. LXXVII. 9. 20.

IN MARI VIA TUA, ET SEMITÆ TUÆ IN AQUIS MULTIS.

TON CHEMIN EST DANS LA MER, ET TES VOYES DANS LES GRANDES EAUX.

Cette tempête naiſſante frappa bientôt les yeux du Miniſtere, qui ne ſavoit quelles meſures prendre pour la calmer. Ce que la Gouvernante trouva de plus convenable, ce fut de faire informer le Roi du fâcheux état de ſes affaires, par une perſonne capable ; afin qu'il employât à tems les moyens néceſſaires pour diſſiper ces nuages menaçans, qui ſembloient annoncer un bouleverſement total, s'ils venoient à crever. Les rares talens du Baron de Montigny, Frere du Comte de Horne, lui attirerent cette importante commiſſion (4). Il partit pour la Cour d'Eſpagne : mais après pluſieurs Conférences avec le Roi, il revint au mois d'Août, n'apportant avec lui que des eſperances. Tandis qu'on envoyoit ainſi ſolliciter en Eſpagne des ſecours étrangers, un des principaux Auteurs de tant de troubles ne laiſſoit pas de ſe conſerver dans la plus haute faveur à la Cour. Granvelle, mépriſant la haine des Grands, & les deſordres dangereux quelle avoit excités, & qui naturellement devoient être ſuivis par des deſordres encore plus funeſtes, oſa pourtant braver ce vent contraire, ſans baiſſer les voiles & ſans changer de route. Sûr d'avoir pour appui la (5) faveur du Roi, il eut la hardieſſe de tourner en ridicule le luxe des des Seigneurs & des ſimples Gentilshommes, qu'on regardoit alors comme une choſe louable, & tout à fait bienſéante à la Nobleſſe ; ſoit que la corruption des mœurs eût introduit cette opinion ; (6) ou que la Politique du Roi y eût donné lieu, afin d'affoiblir le pouvoir des Maiſons les plus opulentes. Ce qui choquoit, entre autres, les ennemis de Perrenot, c'étoit une Statue qu'il avoit fait dreſſer ſur ſa Maiſon de Cantecroy. (7) C'étoit une Femme, qui tenoit d'une main une Coupe, & de l'autre une Eguiere. Cet Emblême étoit expliqué par ſa Deviſe ordinaire : DURATE, *PERSEVEREZ.* Il vouloit ſignifier par-là, que ſon œconomie le mettoit en état de ſe ſoutenir plus longtems que les Nobles, dont le luxe & la prodigalité cauſeroient dans peu la ruïne ; & qui abandonnant, comme des inſenſés, le ſoin de leurs affaires, & ſe jettant imprudemment dans des dépenſes exceſſives, ſeroient bientôt la proye des Uſuriers, qui, (8) comme autant de Scyllas, les attendoient pour les dévorer. Voilà du moins le ſens qu'on donnoit à cette Statue & à ſon Inſcription. On ne prêtoit pas une ſignification moins odieuſe à quelques Médailles frappées par ordre du même Cardinal, quoiqu'elles ne repréſentaſſent que l'Emblême ordinaire

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 37.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 73.

(6) Reyd Hiſt. der Ned. Oorl. fol. 2.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 37.

(8) Cicero in Orat. pro Pub. Sext. *Comparez avec cette Explication, la ſeconde de ſes Médailles décrites ci-deſſus, où il eſt repréſenté comme Evêque d'Arras, pag 48.*

1563. de ce Prélat, ſavoir, une Mer irritée. On prétendoit que par-là il vouloit faire entendre, que ſous la protection du Neptune Eſpagnol, (c'eſt à dire du Roi,) il ſe croyoit en ſureté au milieu des Orages politiques, qui, quoiqu'excités pour ſa perte & pour l'avancement de la Reformation, n'abîmeroient que leurs Auteurs, qui, précipités hors du Vaiſſeau de l'Etat, ſeroient livrés à la fureur de la Mer & de ſes Monſtres.

I. La prémiere de ces Médailles repréſente le Buſte du Prélat; en Habits Epiſcopaux; avec cette Légende:

ANTonius PERRENOT, Sacræ Romanæ Ecclesiæ PresBiteR, CARDinalis, ARCHIEPIscopus MECHLiniensis.

ANTOINE PERRENOT, PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, CARDINAL, ARCHEVEQUE DE MALINES.

Au Revers, le Vaiſſeau d'Enée, dans un affreux orage, & prêt à être englouti par les flots, qui précipitent pluſieurs Matelots dans la Mer. Neptune armé de ſon Trident, & prêt à frapper, menace les Vents furieux, pour arracher à une mort preſque certaine les malheureux Troyens, dont quelques-uns pour ſauver leur vie montent dans les mâts, tandis que d'autres ſe jettent dans la Chaloupe. Le Héros Troyen ſe tient debout auprès du gouvernail, & paroit ranimer les Compagnons de ſes malheurs, par ce mot, qu'on voit au-deſſus d'un Arc-en-ciel:

DURATE.

PERSEVEREZ.

II. On voit encore ſur la ſeconde, le même Buſte du Prélat, en Habit Epiſcopal; mais tourné du côté gauche, & la tête découverte:

ANTonius, Sacræ Romanæ Ecclesiæ PresBiteR, CARDinalis GRANVELANUS.

AN-

ANTOINE, PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, CARDINAL DE GRANVELLE. 1563.

Le Revers repréſente le même Vaiſſeau avec des voiles déchirées, & balotté par une horrible tempête. Enée ſe tient auprès du gouvernail, & encourage ſes Compagnons par ce même mot:

DURATE.

PERSEVEREZ.

III. Le même Buſte, avec l'Habit Epiſcopal, mais tourné du côté droit; avec les mêmes Titres:

ANTonius, Sacræ Romanæ Ecclesiæ PresBiteR, CARDinalis GRANVELANUS.

ANTOINE, PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, CARDINAL DE GRANVELLE.

Au Revers, un Vaiſſeau dont le grand mât eſt briſé & jetté dans la Mer:

DURATE.

PERSEVEREZ.

IV. Sur la quatrieme on trouve encore le Buſte de l'Archevêque, environné de ces Titres:

ANTonius PERRENOT, Sacræ Romanæ Ecclesiæ PresBiteR, CARDinalis GRANVELLANus.

ANTOINE PERRENOT, PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, CARDINAL DE GRANVELLE.

Au Revers, un Vaiſſeau en danger de périr par une rude tempête, qui a déja briſé les mâts & les cordages.

DURATE.

PERSEVEREZ.

V. Sur la derniere on voit d'un côté l'Ecu des Armes de Perrenot, timbré d'un Chapeau Archiépiſcopal; & de l'autre, un Vaiſſeau environné d'une Mer irritée, avec ce mot dans un petit Cartouche:

DURATE.

PERSEVEREZ.

Ce mot eſt pris indubitablement du Vers 211 du I. Livre de l'Eneïde de Virgile;

DURATE, & voſmet rebus ſervate ſecundis.

PERSEVEREZ, & conſervez-vous pour une meilleure fortune.

Ce ſont des paroles que le pieux Enée adreſſe à ſes Troyens fatigués & rebutés, dans le tems que, par le ſecours de Neptune, échapés de la fureur d'Eole, ils venoient de deſcendre ſains & ſaufs ſur les côtes de Libye. Il veut calmer par-là la douleur & les inquietudes de ſes chers Compatriotes, & les exhorter par l'eſperance d'un ſort plus heureux, à pouſſer leur entrepriſe. Pour le Cardinal de Granvelle, il ſemble prendre ce Vers dans un autre ſens. Il anime les Nobles, d'une maniere ironique, à continuer toujours dans leur luxe ruïneux; & il s'exhorte lui-même très ſérieuſement à braver la haine de ſes Ennemis, & à ne point coder à leurs attaques.

Ce qui irritoit de plus en plus les eſprits des Grands, c'eſt que par la connivence de la Gouvernante des Païs-Bas, le Cardinal tiroit à lui non ſeulement toutes les gran-

1563. grandes affaires, mais encore le pouvoir de donner ſelon ſon bon-plaiſir toutes les Charges eccléſiaſtiques & politiques (1). Ce n'eſt pas tout : il arrivoit ſouvent, qu'après avoir congédié le Conſeil, il laiſſoit là les Princes d'Orange & de Gavere, & le Comte de Horne, comme des perſonnes inutiles, pour aller déliberer à part avec Viglius & Barlemont. C'eſt-là ce qui parut ſur-tout à ces Seigneurs, offenſant au ſuprême degré. Un mépris ſi outrageant frappa de la maniere la plus vive l'imagination du Comte d'Egmont, du Comte de Bergue, & du Baron de Montigny. Un jour qu'ils ſe trouverent dans un feſtin avec pluſieurs Nobles du prémier ordre ; après que le vin eut banni de leurs Ames *Belgiques* toute la défiance des Cours, ils ſe mirent à parler à cœur ouvert ſur la conduite impérieuſe du Cardinal, & donnerent un libre cours à la juſte indignation qu'elle excitoit dans leurs cœurs. Celui-ci diſoit, que l'ambition, l'avarice & les autres qualités odieuſes de ce ſuperbe Etranger ne pouvoient pas être ſupportées par de grandes Ames ; celui-là ſoutenoit, que c'étoit leur propre moderation, qui animoit l'inſolence de ce Prêtre. On réſolut à la fin unanimement, de le tourner en ridicule, & de lui rendre affront pour affront. Le ſort ayant donné à Egmont (2) le choix de la maniere d'exécuter ce deſſein, il ordonna à la compagnie de donner à tous leurs Laquais (3) des habits noirs, ſur les manches deſquels on feroit broder des bonnets de fou. Son but étoit de ſatiriſer par-là la Dignité de Cardinal que ſon Ennemi avoit acquiſe depuis peu, & de venger la Nobleſſe des railleries que ce Prélat avoit faites ſur les extravagances de leur luxe. Cette réſolution fut priſe dans la maiſon de Gaſpar Schets, Seigneur de Grobbendonk, qui régaloit alors la compagnie. C'étoit un Poëte eſtimé (4), & un très grand Connoiſſeur de Médailles. (5) Il m'eſt tombé entre les mains une petite Médaille qui le concerne, & qui eſt frappée l'an 1569. Comme je ne trouve pas dans l'Hiſtoire qu'il ait fait cette année-là rien de particulier, je me ſers de cette occaſion de placer ici cette Piece.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 41.

(2) Bentiv. Ned. Hiſt. pag. 23.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 233.

(4) Fr. Sweertii Athenæ Belg. fol. 265.

(5) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 302.

La Tête porte ſon Buſte, tourné du côté gauche ; avec cette Légende :

GASPARus SCHETZ, Dominus DE GROBBendonk.

GASPAR SCHETZ, SEIGNEUR DE GROBBENDONK.

Grobbendonk eſt un Château ancien & magnifique, dans le Village & Seigneurie d'Ouwen, ſitué dans la Mairie de Zandhoven ; & il y a déja plus de cent-cinquante ans que ce Château appartient à la famille de Crayenheym. L'an 1435, la poſſeſſion en fut acquiſe par Arnaud Brand, de la famille duquel il ſortit par le don qu'en fit Marguerite Brand (6) à Philippe Seigneur de Cleves, qui à ſon tour en fit proprietaire André de Maſtaing. Après la mort de celui-ci, ſon Fils Philibert de Maſtaing le vendit l'an 1545 à Eraſme, Pere de Gaſpar Schetz. En faveur d'Antoine Schetz Fils de Gaſpar, (7) qui défendit avec tant de valeur la Ville de Bois-le-Duc contre le Prince Frederic-Henri, cette Terre fut érigée en Baronie par l'Archiduc Albert & par ſon Epouſe Iſabelle. Enſuite elle reçut du Roi Philippe IV le Titre de Comté, le 3 de Juin l'an 1637.

(6) Le Roy Proſp. Caſt. Nobil. Brabantiæ. fol. 90.

(7) Le Roy March. S. R. J. fol. 215.

Au Revers on voit une Clepſydre :

TEMPORA FATA DABUNT.

LES TEMS AMÈNERONT LES DESTINÉES.

Le trépas, deſtinée générale & certaine de tous les hommes, tomba en partage à ce Gaſpar Schetz le 9 de Novembre (8) 1580, dans la Ville de Mons en Hainaut. Au reſte, au deſſus de ce Chiffre, 1569, on trouve ſur ce Revers les mots ſuivans, ſéparés par la Clepſydre :

(8) Franc. Sweertii Ath. Belg. fol. 265.

L'HEURE VIENDRA.

La

1563.

La famille célebre des Schets eſt originaire de Maſtricht (1). Le Négoce d'Anvers l'attira dans cette Ville, où elle acquit non ſeulement de grands tréſors, mais encore les honneurs de la Nobleſſe dans la perſonne de Gaſpar Schets, qui, honoré par le Roi de la Charge de Tréſorier-général (2), trouva par-là occaſin de porter ſa famille à un plus haut degré de grandeur. Il avoit encore acheté l'année précedente, de Charles de Brimeu, (3) la Seigneurie de Wezemale ſituée entre Louvain & Arſchot, & célebre par ſon magnifique Château, par ſon titre d'ancienne Baronnie, par ſon Village qui eſt très peuplé, & par la Dignité de (4) Maréchal de Brabant qui y eſt annexée : auſſi fut-elle toujours poſſedée par des Seigneurs très riches & très puiſſans. Depuis ce tems il acquit encore du Seigneur Antoine Witham la Seigneurie de Hautven, ſituée près de Geel. Ce fut le dernier de Juin (5) de l'an 1565. Après ſa mort, elle tomba en partage à ſon Fils Melchior-Nicolas Schets, & enſuite à ſon Petit-fils Ignace-Auguſtin Schets. Celui-ci, d'abord Chanoine, depuis Archidiacre, & Vicaire-général de Tournay, fut nommé enſuite à l'Evêché de Rurmonde. Il fut conſacré Evêque de Namur l'an 1667; & douze ans après, devenu Evêque de Gand, il y mourut (6) l'an 1680, préciſément un ſiecle après la mort de ſon Grand-pere. Celui-ci avoit encore deux Freres cadets. L'ainé, Melchior, étoit Seigneur de Rumpſt, Willebrouk, & de pluſieurs Villages qui en dépendent (7); & le plus jeune de tous, Baltaſar, avoit acheté (8) quatre ans avant la date dont il s'agit, la Seigneurie de Hobooke. J'ai bien voulu rapporter ces particularités d'une maniere un peu détaillée, parce que l'union & la concorde de ces trois Freres ſe trouvent immortaliſées par le Jetton ſuivant.

(1) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 90.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 21. Febr. 1564. fol. 12.

(3) Le Roy Proſp. Caſt. Nobil. Brab. fol. 15.

(4) Guicciardin Beſchr. der Ned. fol. 124.

(5) Le Roy March. S. R. I. fol. 332.

(6) Délices des Pays-Bas Tom. III. p. 22.

(7) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 90.

(8) Le Roy March. S. R. I. fol. 369.

Les Armes de cette Famille, ſavoir, un Corbeau qui étend ſes ailes; avec cette Légende :

GASPAR, MELCHIOR, BALTASAR SCHETS. 1556.

Le Revers repréſente encore deux Corbeaux, (9) emblème de la concorde. Ils ſont ſéparés par un Sceptre élevé ſur un piédeſtal. L'Inſcription eſt tirée du diſcours que tint Micipſa (10) Roi de Numidie à ſes trois Fils, lorſqu'il étoit ſur le point de quitter la vie; & elle eſt très propre à dépeindre l'union de ces trois Freres :

(9) Camerarii Embl. Cent. III. Symb. 57.

(10) Salluſt. in Bello Jugurth. cap. 10.

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

LES PETITES CHOSES S'AGRANDISSENT PAR LA CONCORDE.

L'impunité avec laquelle les Grands accabloient de leurs railleries le Cardinal de Granvelle, excita pluſieurs perſonnes d'un moindre rang à expoſer au grand jour & à cenſurer les deſordres des autres Eccléſiaſtiques (11), dont ce Prélat étoit conſideré comme le Chef. Ceux qui ſe ſignaloient à cet égard étoient les *Rhétoriciens* des Villes & des Villages, qui tous les ans dans leurs Aſſemblées attaquoient le Cler-

(11) Hooft Ned. Hiſt. fol. 36.

1563. Clergé par leurs Pieces de Théatre, & par les queſtions qu'ils ſe propoſoient les uns aux autres. Ils y employoient les Vers & la Proſe, le comique & le ſérieux. De tout tems, le goût pour la Poëſie a paru en quelque ſorte naturel aux Habitans des Pais-Bas. Nous apprenons dans l'Hiſtoire (1), que parmi les Allemands, avant même que l'Art d'écrire leur fût connu, pendant que les Druides s'occupoient à faire des Sacrifices, les Bardes, qui étoient une eſpece de Prêtres (2), immortaliſoient les grandes actions des Héros défunts, par des Chanſons, qui étoient les ſeules Annales de ces Peuples. On ſait auſſi que les plus anciennes Hiſtoires de la Hollande ſont deux Chroniques écrites en Vers, par Nicolas Colin & par Melis Stoke. Mais à meſure que les mœurs ſe ſont polies, la Poëtique a acquis auſſi parmi nous plus d'art & de politeſſe. On a même établi dans pluſieurs Villes, & même dans quelques Villages, avec l'approbation du Magiſtrat, des Aſſemblées connues ſous le nom de (3) *Chambres de Rhetorique*, qui ſe diſtinguoient les unes des autres par des Emblèmes & par des Deviſes, & à qui les Princes ont accordé des Privileges très honorables. Ces Chambres non ſeulement publioient de tems en tems des Poëmes, mais c'étoient elles d'ordinaire qui, lorſque les Princes faiſoient une Entrée ſolennelle dans les Villes, compoſoient les Inſcriptions, & adreſſoient à leur Souverain des Harangues en Vers. Elles s'occupoient encore à faire & à repréſenter des Tragédies & des Comédies. Dans certaines occaſions, une de ces Chambres envoyoit aux autres des Liſtes circulaires (4), qui propoſoient certains Prix deſtinés à celle qui dans le jour marqué paroitroit avec le plus d'éclat & de pompe; à celle qui ſe diſtingueroit par les Emblèmes les plus ſignificatifs, quoiqu'ils ne les accompagnaſſent d'aucunes expreſſions en Proſe ni en Vers (5); à celle qui renfermeroit dans un nombre de Vers limité, les Sentences les plus belles & les plus inſtructives des Philoſophes & des Poëtes de l'Antiquité, à celle qui apporteroit, & qui chanteroit avec le plus d'art les Chanſons nouvelles les plus agréables; enfin, à celle qui répondroit le mieux, & dans les meilleurs Vers, aux Queſtions qui avoient été propoſées. Ces Chambres avoient encore pluſieurs autres occupations de cette nature, qui exerçoient l'eſprit d'une maniere auſſi utile qu'agréable. Les Rhétoriciens de Gand, par exemple, connus ſous le nom de *Fontaniſtes*, avoient propoſé de l'aveu de l'Empereur l'an 1539, la Queſtion ſuivante: *Qu'eſt-ce qui donne le plus de conſolation à un mourant?* Des dix-neuf Chambres (6) qui parurent dans cette Ville avec pompe & avec un grand nombre de leurs Membres, celle qui gagna le prémier Prix fut celle d'Anvers, la plus ancienne de toutes, & diſtinguée par le Titres de *Violettes* (7). Celle-ci, à ſon tour, propoſa neuf Prix, dont la Chambre de Bruxelles, nommée la *Guirlande de Ste. Marie*, remporta celui qui étoit deſtiné à la plus grande magnificence. Ce ne fut point ſans juſtice, puiſque ces Rhétoriciens de Bruxelles firent leur Entrée au nombre de trois-cens-quarante, parfaitement bien montés, & tous habillés de velours cramoiſi richement brodé d'argent. Ils menoient avec eux ſept Chars de triomphe à la Romaine, outre ſoixante & dix-huit autres tout chargés de Statues, d'Emblèmes, & d'autres ornemens pompeux. Le neuvieme & dernier Prix étoit pour le *Maitre-Fou* (8), c'eſt à dire pour celui qui feroit le Fou de la maniere la plus plaiſante & la plus naïve, ſans choquer la pudeur, & ſans tourner en ridicule quelque Particulier que ce fût. Il eſt vraiſemblable que dans cette occaſion le Prix fut gagné par un certain Jean Wielen Oomken, ou du moins, qu'il y brilla extrêmement, puiſque dans cette année même on a trouvé bon de conſerver ſa mémoire par le coin de Médaille que voici.

(1) Corn. Tacit. de Morib. German. cap. 2. & 3. Annal. Lib. II. cap. 88.

(2) Sedius Lib. II. cap. 41.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 36.

(4) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 79.

(5) Schatkift der Philoſopen en Poeten enz.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 29. verſo.

(7) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 79.

(8) Oudenhoven Beſchr. van 's Hertogenb. pag. 40.

1563.

En partie de l'un, & en partie de l'autre côté de ſon Buſte, orné d'un habit de Rhétoricien & d'une Echarpe, on lit ces paroles :

JAN WALRAVENZ. NIET SONDER WIELLE OOM.

JEAN FILS DE WALRAVE. RIEN SANS ROUE, MON ONCLE.

Ces dernieres paroles ſont ſa Deviſe. Chacun de ces Bouffons avoit la ſienne, qui étoit comme le centre où aboutiſſoient toutes ſes plaiſanteries. C'eſt ainſi qu'un de ces Bouffons qui avoit pour ſa Deviſe, *Tout avec douceur*, frappoit d'une queue de Renard trempée dans le miel, tous ceux qui l'approchoient trop. Un autre, en prononçant, *Tout avec meſure*, donnoit tout doucement d'une bandouliere dans le viſage à tous ceux qu'il trouvoit ſous ſa main. La Légende de la Planche en queſtion, eſt en François:

MAITRE OOMKEN, PRINCE COuRONNE' DES DOCTEURS A QUATRE OREiLLES. ÆTatis 56. 1563.

Parmi ces quatre oreilles, on comptoit apparemment ceux du Bonnet ou de la Marotte de ces Plaiſans de profeſſion.

Les railleries de ces gens déplurent tellement, quelque agréables qu'elles fuſſent au Peuple (1), que l'année d'après, dans une Aſſemblée du Clergé à Haarlem (2), on défendit à ces Rhétoriciens tous leurs divertiſſemens, à moins qu'ils ne fuſſent auparavant examinés & approuvés de l'Evêque du Lieu, ou de ceux qui étoient munis de ſon Plein-pouvoir. La Princeſſe de Parme trouva auſſi très mauvaiſes les Livrées Satiriques des Nobles, inventées par le Comte d'Egmont. Elle eut aſſez de pouvoir pour les obliger de changer dans un trouſſeau de fleches (3) le bonnet qu'ils avoient fait broder ſur les manches de leurs Laquais. Mais elle ne réuſſit pas à bannir de leurs ames la haine opiniâtre qu'ils y nourriſſoient contre le Cardinal. Quelqu'un même eut l'audace d'offrir au Cardinal en guiſe de Placet, un papier plié, dans lequel ſa figure étoit exactement tracée. On l'y trouvoit aſſis ſur une grande quantité d'œufs, comme s'il pondoit des Evêques, qui ſortoient de la coque, l'un par la Mitre, l'autre par un bras, l'autre par une jambe (4). Un Diable voltigeoit au-deſſus de la tête du Cardinal, & ſembloit prononcer ces paroles : *Celui-ci eſt mon Fils, écoutez-le.* Ce n'eſt pas tout :

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 36.
(2) Batav. Sacra Part. II. fol. 308.
(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 38.
(4) Ibid. fol. 42.

1563. le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & de Horne écrivirent au Roi touchant la conduite odieuſe de Granvelle, & les diſſenſions qui en découloient, comme d'une ſource féconde ; afin qu'il plût à Sa Majeſté d'ôter du Païs cette pierre d'achoppement. Mais la réponſe froide & indifferente du Roi leur ôta cette eſperance, & ne fit que donner de nouvelles forces à l'inſolent orgueil de ce Prélat : ce qui engagea les Chevaliers de l'Ordre de la Toiſon, les Comtes & les prémiers Nobles du Païs, à ſe liguer contre Granvelle, & à porter un trouſſeau de fleches (1) ſur leurs chapeaux & ſur leurs manteaux, comme une marque de leur Confédération. Les Nobles du Brabant oſerent même déclarer, qu'ils avoient réſolu de ne plus paroître deſormais avec Perrenot à l'Aſſemblée des Etats. Celui-ci, voyant à la fin qu'il pouſſoit ſes entrepriſes contre vent & marée, jugea à propos d'amener les voiles, de peur qu'en ſuivant avec obſtination le ſens de ſa Deviſe, *Durate*, il ne fît faire naufrage à toute ſon Autorité. Il commença à ſe trouver moins ſouvent dans les Aſſemblées où il s'agiſſoit de diſpoſer des Charges Eccléſiaſtiques & Civiles. Mais voyant que cette moderation ne faiſoit qu'encourager la haine mortelle de ſes Ennemis, il fit courir le bruit de ſon départ prochain, ſous prétexte qu'il avoit envie d'aller rendre viſite à ſa Mere en Franche-Comté. Cependant, il n'exécuta ce deſſein qu'au mois d'Avril (2) de l'année ſuivante 1564. L'eſperance de ce départ, où peu de perſonnes lui ſouhaitoient un heureux voyage, porta ſes Ennemis à lui dire adieu par les deux petites Médailles que voici.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 44.

(2) Ibid. fol. 45.

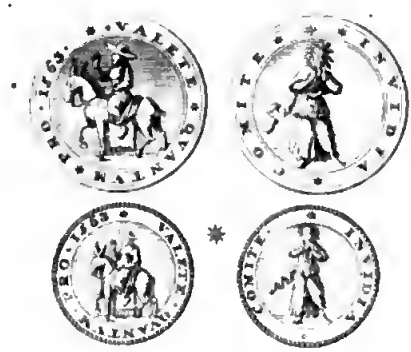

I. Le Cardinal prêt à partir, aſſis ſur un Ane, & levant la main pour donner la derniere bénédiction à ſes Favoris :

VALETE, QUANTUM PRO. 1563.

JE SALUE TOUS CEUX QUI ME VEULENT DU BIEN. 1563.

Le Revers repréſente l'Envie, qui, animée des plus noires paſſions, ronge ſon propre cœur :

INVIDIA COMITE.

L'ENVIE L'ACCOMPAGNANT.

II. La ſeconde, excepté qu'elle eſt plus petite que la prémiere, lui eſt en tout ſemblable, comme on peut le voir du prémier coup d'œil. Elle n'a pas beſoin, par conſéquent, d'une Deſcription particuliere.

La nouvelle de cette diſcorde, qui s'augmentoit tous les jours, ne remplit l'eſprit de Philippe que de penſées mortifiantes ; d'autant plus que ſes affaires d'Afrique ſembloient le menacer des plus grands malheurs. Les Pirates Turcs, animés par pluſieurs avantages remportés ſur ſes Vaiſſeaux, avoient raſſemblé des forces conſiderables ; & ſous la conduite de Dragut, Chef redoutable de ces Ecumeurs de Mer, ils avoient aſſiegé la Ville d'Oran avec trente Galeres. L'importance de cette Place dépendante d'Alger, & ſituée ſur les côtes de Barbarie à une lieue de Marzelquivir, & à vingt de Tremiſen (3), porta le Roi, dès qu'il fut à l'extrêmité où cette Ville étoit réduite, à vouloir ſoutenir ſa gloire parmi ces Infideles.

(3) Baudrand Dict. Géog. fol. 1320.

deles. Pour cet effet, il ordonna à Jean-André Doria de faire équiper une Flotte conſiderable, dans les Ports de Mer de ſes Etats les plus voiſins d'Oran. Mais il faloit du tems pour un Armement ſi conſiderable, & le funeſte état où ſe trouvoient les Aſſiegés, ne ſouffroit pas un long délai. C'eſt pourquoi François Mendoza eut ordre de prendre les devans avec l'Eſcadre qui étoit toute prête à Barcelone, où il attendoit les autres Vaiſſeaux qui devoient compoſer cette Armée navale. Les Chrétiens d'Oran étoient déja réduits à une ſituation ſi triſte, que depuis pluſieurs jours il ſuppléoient aux vivres ordinaires en mangeant de la chair de Cheval & d'Ane, & qu'ils ne s'attendoient qu'à un Eſclavage inévitable, s'ils n'aimoient mieux mourir glorieuſement les armes à la main. Mais l'arrivée de Mendoza délivra ces malheureux de tous ces malheurs, qu'ils conſideroient déja comme certains. La vue de la Flotte qui venoit à leur ſecours, fit pouſſer aux Aſſiegés mille cris de joye; & elle répandit tant de terreur & un étonnement ſi général parmi les Aſſiegeans, que levant le Siege de la maniere la plus honteuſe, ils abandonnerent à leurs Ennemis leurs Vivres, leur Artillerie, & leurs Munitions. Le bruit d'un ſi heureux évenement ſe répandit en tous lieux; & pour en immortaliſer la mémoire, on fit en Hollande les trois Jettons ſuivans. 1563.

I. La prémiere de ces Pieces, qui furent toutes frappées de nouveau l'année ſuivante, fait voir le Buſte du Roi, tourné du côté droit; avec cette Légende, conçue en Latin très défectueux:

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REGIS, COMITIS HOLLANDIÆ.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, COMTE DE HOLLANDE.

Au Revers, on trouve rangées en croix les Armes de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Friſe & d'Overyſſel; avec ces mots:

ORANA TURCARUM OBSIDIONE LIBERATA. 1563.

LES TURCS FORCEZ DE LEVER LE SIEGE D'ORAN. 1563.

II. Le ſecond offre encore aux yeux le Roi, en Buſte armé, mais tourné du côté gauche. Le Revers & les Inſcriptions ſont préciſément les mêmes.

III. Le dernier a auſſi le même Revers: mais ſur la Tête, on voit les Armes de Dort, avec ces mots:

LEGGELT VAN DE MUNTERS VAN HOLLAND.

JETTONS DES MONNOYEURS DE HOLLANDE.

1564. Par le départ du Cardinal, on vit d'abord le Gouvernement dans toutes les Provinces mis ſur un autre pied (1), & la concorde rétablie parmi les Grands qui compoſoient le Conſeil d'Etat; où le Prince d'Orange, avec les Comtes de Horne & d'Egmont, voulurent bien paroitre de nouveau, touchés par les exhortations de la

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 47.

1564. la Gouvernante. Plus ces Seigneurs avoient négligé les affaires du Gouvernement, plus ils avoient connivé à des actions criminelles dans la ſeule vue d'envelopper le Cardinal dans des embaras continuels; & plus ils s'efforcerent alors de marquer une ardeur extraordinaire à remettre l'ordre par-tout, travaillant bien ſouvent des journées entieres ſans ſe donner le moindre relâche. Il eſt très vraiſemblable, qu'un motif d'interêt contribua à leur inſpirer un ſi grand zèle pour le bien-public. Ils ſentoient bien que le Peuple, attentif à de ſi heureux changemens dans le Miniſtere, s'attacheroit à eux, & leur donneroit mille éloges, qui ſeroient autant de cenſures indirectes de la conduite du Cardinal & de ſes Favoris. C'eſt ainſi que tout le Gouvernement prit une nouvelle face, & que les Sujets eurent la ſatisfaction de voir finir un grand nombre d'affaires importantes, qu'on avoit rejettés, ou differées, pour rendre Granvelle l'objet de la haine publique. (1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 48. Ces trois Seigneurs (1) avoient inſtruit le Roi par des lettres écrites de leur propre main, de leur retour dans le Conſeil d'Etat. Ils étoient unanimement d'avis, que la reforme des mœurs corrompues du Clergé, & le ſoin de donner au Peuple de bonnes inſtructions, étoient les ſeuls moyens efficaces d'arrêter le cours des nouvelles Opinions, qui croiſſoient à meſure qu'elles étoient opprimées, & à qui la Perſécution ſembloit donner de nouvelles forces. Conſéquemment à cette idée, ils trouverent bon de ne pas faire exécuter à la rigueur les Edits ſéveres du Roi ſur les affaires de la Religion : ce qui fit ceſſer peu à peu les violences odieuſes qu'on avoit exercées ſur les conſciences, & rendit l'Inquiſition moins terrible (2), privée, comme elle étoit, du ſoutien du Bras ſéculier. Par ces meſures ils s'attiroient de plus en plus la bienveillance du Peuple, & ſurtout des Ennemis de l'Egliſe Romaine, qui fonderent ſur leur conduite les eſperances les plus flateuſes. Comme dans la Guerre, une Victoire remportée par la valeur du ſimple Soldat tourne principalement à la gloire du Général; c'eſt ainſi que dans le ménagement des affaires politiques, le zèle de ces trois Seigneurs, qui leur gagnoit l'amour du Peuple, fut mis en grande partie ſur le compte du Souverain, & ranima pour lui la bienveillance de ſes Sujets. Ce fut-là apparemment la raiſon pour laquelle on recommença à prodiguer des éloges à Philippe, comme on avoit fait au commencement de ſon Regne : témoin le Jetton ſuivant. (2) Ibid. fol. 47.

Son Buſte armé ; avec cette Légende :

DIVO PHILIPPO, OPTIMO PRINCIPI.

A PHILIPPE MIS AU NOMBRE DES DIEUX, LE MEILLEUR DES PRINCES.

Au Revers, une Femme, repréſentant les Païs-Bas, & tenant dans la main gauche une Torche allumée. Elle eſt aſſiſſe auprès d'un Trophée compoſé de differentes Armes, qui déſignent ſans doute celles que les Eſpagnols avoient priſes depuis peu ſur les Turcs :

(3) CONFITEANTUR TIBI OMNES REGES. 1564. (3) Pſeaum. CXXVIII. v. 4.

QUE TOUS LES ROIS TE LOUENT. 1564.

Les moyens dont on s'étoit ſervi pour moderer le pouvoir de l'Inquiſition, quoiqu'employés dans de très bonnes vues, ne répondirent point à la fin qu'on s'étoit propoſé. (4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 47. Ils cauſerent au contraire (4) un relâchement général dans l'adminiſtration de la Juſtice, qu'on commença à négliger de plus en plus, tant dans le Grand-Conſeil, que dans les Cours particulieres des differentes Provinces. Il eſt vrai que Granvelle étoit parti ; mais il avoit laiſſé dans les Païs-Bas les Fauteurs du

du Miniſtere précedent, qui ne négligerent rien pour exciter des brouilleries dans le Gouvernement, afin de rendre la pareille aux Grands dont nous parlons, & de leur attirer autant ou plus de haine qu'ils n'en avoient ſu attirer eux-mêmes au Cardinal par une Politique toute ſemblable. Ces Troubles nouveaux furent encore augmentés par le zèle indiſcret & mal placé des Proteſtans, qui, voyant la ſéverité des Loix faites contre eux ſuſpenduë, oſerent exercer leur Culte ſans la moindre circonſpection. Leur conduite bleſſa (1) bientôt la vue du Clergé, qui, dans le ſeul deſſein de s'y oppoſer avec ſuccès, ſe rangea du côté de Perrenot, fit tous ſes efforts pour ranimer la vigueur des Loix contre ceux qui s'étoient ſéparés de l'Egliſe Romaine, & pour armer le Gouvernement contre des gens dont la hardieſſe tiroit chaque jour de nouvelles forces de la moderation des Cours de Juſtice. Les plaintes des Eccléſiaſtiques toucherent vivement la Gouvernante, qui préferoit à toutes les affaires Politiques les interêts de ſa Religion. Elle ſe rendit en perſonne dans le Conſeil d'Etat, (2) afin d'y faire prendre des meſures efficaces pour rétablir l'adminiſtration de la Juſtice, & pour reparer les breches qu'on avoit faites dans la Foi de ſes Peres. Après pluſieurs déliberations, on trouva les ſentimens partagés : les Eccléſiaſtiques preſſoient l'exécution exacte des Edits contre les Proteſtans ; & les Seigneurs ſoutenoient de toutes leurs forces la moderations qu'ils avoient trouvé bon d'introduire. On réſolut enfin de faire inſtruire le Roi une ſeconde fois, de l'état chancelant de ſes affaires, & de lui envoyer pour cet effet une perſonne de la plus haute conſideration. Après avoir balancé entre le Prince d'Orange & les Comtes d'Egmont & de Horne, on chargea le ſecond de cette commiſſion ; (3) & à l'honneur du dernier & de ſon Epouſe, on fit cette même année le Jetton ſuivant.

1564.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 48.

(2) Ibid. fol. 49.

(3) Ibid. fol. 50.

Les Buſtes de l'un & de l'autre, ſous une Couronne de Comte. La Légende contient leurs deux noms de Batême :

PHILIPPUS. WALBURCH. 1564.

PHILIPPE. WALBURGE. 1564.

Le Revers repréſente les Armes de la Maiſon de Montmorency, ſavoir une Croix & ſeize Aigles. L'origine de ces Armes ſont ſeize Drapeaux, qu'un des Ancêtres (4) de ce Comte prit en Flandre ſur les Ennemis, du tems d'Othon IV. Derriere cet Ecu on voit un Vaiſſeau en Mer, avec ce mot Grec, Deviſe (5) des Montmorencys :

(4) Monet Pratique des Armoir. pag. 133.

(5) Monet Origine des Armoir. p. 28. & 67.

APLANOS.

SANS DETOUR.

1565. Le Comte d'Egmont étant parti pour l'Eſpagne au mois de Janvier 1565, (6) y fut très bien reçu par le Roi. Accablé d'honneurs & de préſens, il revint à Bruxelles (7) à la fin d'Avril, & il y remit les Inſtructions que Sa Majeſté lui avoit données. Il y ajouta de bouche, que le Roi, porté de cœur à favoriſer ces Païs, y envoyeroit au plus vîte de groſſes ſommes d'argent, pour reparer le mauvais état des Finances de ces Provinces. Il ordonna de la part de Sa Majeſté à la Gouvernante & au Conſeil d'Etat, de trouver des expédiens pour remettre ſur un bon pied l'adminiſtration de la Juſtice qui y étoit négligée. Pour ce qui regardoit les affaires de la Religion (8), Son Alteſſe reçut ordre de ſon Frere de conſulter ſur ce ſujet délicat les plus habiles Théologiens ; mais de ne pas ſe relâcher cependant dans ſon zèle contre les Héréſies, dont elle devoit arrêter les progrès par les moyens qui lui paroitroient les plus convenables. Enfin, le Roi fit dire par ce Comte, que l'Ile de Malthe, qui étoit un Fief du Royaume de Sicile, ayant une cruelle Guerre à ſoutenir contre le Turc, empêchoit Sa Majeſté, dont cette Ile relevoit,

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 148.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 51.

(8) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 154.

1565. voit, de ſe tranſporter au Païs-Bas (1); mais qu'elle avoit réſolu de faire ce voyage l'année ſuivante, dès qu'elle auroit ſurmonté cet obſtacle. L'Ile de Malthe, autrefois appellée Mélite, & connue aux Chrétiens par le naufrage de S. Paul (2), a été poſſedée, après la chute de l'Empire d'Occident, par les Sarazins, juſques à l'an 1089. C'eſt alors que cette Ile fut priſe par Roger Roi de Sicile, & unie à ſes autres Etats. Enfin Charles-Quint, après que les Turcs eurent pris Rhodes, la donna en Fief aux Chevaliers de S. Jean l'an 1530 (3). Ces Chevaliers tirent leur origine de Jeruſalem, où leur Ordre fut inſtitué dans le tems que cette Ville étoit entre les mains des Chrétiens, & ils y prirent leur nom d'une Egliſe appellée l'Egliſe de S. Jean. Ils ſe tinrent d'abord à Jeruſalem, pour la ſureté des Pélerins. Dans la ſuite, ils ont demeuré ſucceſſivement dans la Ville de Ptolemaïde en Syrie, dans l'Ile de Chypre, dans celle de Rhodes, & enfin à Malthe. C'eſt là que depuis quelques années ils avoient troublé tellement par leurs Courſes perpétuelles le Commerce des Turcs dans l'Archipel, & qu'ils leur avoient cauſé des pertes ſi conſiderables en prenant un grand nombre de leurs Vaiſſeaux, que Soliman II. réſolut (4) à la fin d'exterminer cette retraite de Pirates, & d'en chaſſer les Chevaliers à main armée. Pour cet effet, ayant embarqué un bon nombre de Troupes ſur une Flotte bien équipée, il leur fit mettre pied à terre dans cette Ile (5), avec ordre de s'en mettre en poſſeſſion à quelque prix que ce fût. La vue des fortifications qui rendoient cette Ville preſque imprenable, ne détourna pas ſes Généraux de l'exécution de cette entrepriſe. Réſolus de hazarder tout, ils attaquerent par des Aſſauts redoublés le Fort S. Elme, une des quatre principales Fortereſſes de l'Ile, & ils le prirent enfin, quoiqu'avec une perte conſiderable de leurs meilleurs Soldats. Cet heureux commencement ſembla redoubler leur valeur & leurs forces, & les flata de l'entiere réuſſite de leur deſſein. Cependant, l'opiniâtreté inouïe avec laquelle les Aſſiegés ſe défendoient, fit tirer tellement le Siege en longueur, que le Roi d'Eſpagne eut tout le tems néceſſaire pour raſſembler une puiſſante Armée navale, & pour l'envoyer à leur ſecours ſous la conduite de Don Garcie de Tolede. Les Infideles marquerent ici autant de lâcheté, que ceux de la même Religion qui avoient voulu prendre Oran. A peine les Troupes de Philippe furent-elles débarquées, (6) qu'ils ſe mirent en fuite, en abandonnant la Fortereſſe qu'ils avoient priſe, & en mettant le feu à toutes les munitions qu'ils avoient préparées pour pouſſer le Siege avec vigueur. Quoique l'amour pour le Roi ſe fût extrêmement refroidi dans les Païs-Bas, on n'y laiſſa pas de prendre part à ſa joye, & d'éterniſer ce glorieux évenement par les ſix Jettons que voici. 1565.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol 51.

(2) Act. des Apôtr. Chap. XXVIII. v. 1.

(3) Hubners Staatk. Hiſtori III. Deel, I. Stuk pag. 396.

(4) Ibid. pag. 406.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 39. verſo.

(6) Ibid.

I. Un Cavalier armé de toutes pieces, & foulant aux pieds de ſon cheval un tas d'Armes Turques.

TUR-

TURCA FUGATO. 1565. 1565.

LES TURCS MIS EN FUITE. 1565.

Au Revers, une Galere, ſur la poupe de laquelle on voit une Victoire avec une Couronne dans la main :

MELITA LIBERATA.

LE SIEGE DE MALTHE LEVÉ.

II. La Tête du ſecond eſt préciſément la même. Le Revers offre aux yeux une Galere, chargée d'un Trophée compoſé d'Armes conquiſes :

TURCÆ CLASSE DEVICTA.

LA FLOTTE DU TURC VAINCUE.

III. Le troiſieme, quoiqu'il concerne le même ſujet, ne fut frappé que l'année ſuivante, auſſi bien que les autres qui ſuivent. Le Revers fait voir la même Galere qui paroit ſur le prémier; mais la Tête repréſente un Héros armé, qui tient de la main droite l'Etendard de la Bourgogne, & qui marche ſur des Turcs terraſſés :

VIRTUTE DEI SABAOTH. 1566.

PAR LA FORCE DU DIEU DES ARMEES. 1566.

IV. Le quatrieme a la même Tête ; mais ſur le Revers on voit l'Ecu des Armes de la Reine, avec ces paroles :

QUI BIEN GECTERA, SON COMPTE TROUVERA.

V. Le Revers du cinquieme, qui a encore la même Tête, repréſente, au-deſſus d'une Cuiraſſe couronnée de Laurier, un Ecuſſon fort orné, ſoutenu de deux Enfans nuds, & contenant la Deviſe ordinaire du Roi (1) :

(1) Spectat. in ſuſcept. Phil. Hiſp. Princ.

NEC SPE, NEC METU. 1566.

NI PAR ESPERANCE, NI PAR CRAINTE. 1566.

VI. La Tête du ſixieme eſt auſſi entierement la même. Sur le Revers on trouve l'Ecu des Provinces Walonnes, ſurmonté d'une Couronne :

CALCULUS CAMERÆ INSULENSIS. 1566.

JETTON DE LA CHAMBRE DE LILLE. 1566.

Cette joye excitée par le bonheur des armes du Roi auroit été dans ces Provinces plus entiere & plus vive, ſi l'on eût pu trouver des remedes efficaces pour diſſiper les humeurs malignes, qui cauſoient une langueur preſque mortelle à tout le Corps de l'Etat. Le ſoin de découvrir ces remedes faiſoit l'objet eſſentiel de toutes les déliberations du Miniſtere. Depuis le retour du Comte d'Egmont, la Gouvernante avoit ſouvent conſulté ſa propre conſcience & celle des Conſeillers, (2) ſur les meſures qu'il faloit prendre pour maintenir la Religion Catholique. Après quelques jours de déliberation, on réſolut de faire une Convocation de Théologiens, pour règler par leurs conſeils une affaire ſi épineuſe : on trouva bon pourtant de les aſſembler ſous prétexte de les entendre ſur certaines choſes qui regardoient le Concile de Trente. Cette préeaution avoit été ordonnée par le Roi lui-même, afin de cacher au Peuple qu'on tînt Conſeil ſur le changement des Edits portés contre les Hérétiques. Ce Prince politique prévoyoit qu'une telle particularité, devenue publique, augmenteroit la hardieſſe des Proteſtans, qui pourroient ſe flater que le Roi, deſeſperant de parvenir à ſes fins par la route ordinaire, ſe-

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 52.

1565. roit porté un jour par la conſtante fermeté de leur zèle, à renoncer à toute ſéverité contre eux. Conformément à cette réſolution, on convoqua les Evêques d'Ypres, de Namur, & de S. Omer, le Préſident du Conſeil de Flandre, deux Membres du Haut Conſeil de Malines, le Prévôt de Valcour Théologien de Louvain, Corneille Fils de Jean nommé à l'Evêché de Gand, Warnar Bernards Profeſſeur & prémier Lecteur en Droit-Canon dans l'Univerſité de Louvain, & Hippolyte de Perſyn (1) Préſident du Conſeil d'Utrecht. Toutes ces perſonnes, fameuſes par leur eſprit & par leur érudition, eurent ordre de ſe rendre à Bruxelles le 25 de Mai. Il m'eſt tombé entre les mains une petite Médaille concernant le dernier de ces Grands-hommes, qui étoit Hollandois (2) & né à La Haye. Il fut d'abord Chef du Conſeil du Plat-païs (3) dans la Friſe. Le Roi le fit enſuite, le 19 (4) de Mai 1557, Préſident du Conſeil d'Utrecht, à la place d'Adrien Verburg qui étoit devenu Préſident du Conſeil de Flandre. Quoique cette Piece n'ait été frappée que quatre ans après le tems dont il s'agit ici, je croi pouvoir la placer aſſez naturellement dans cet endroit, puiſque je viens de faire mention de celui qui en eſt le ſujet.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 260.

(2) Ibid. fol. 233.

(3) Winſemii Hiſt. Friſiæ fol. 21.

(4) Suffrid. Petr. de Script. Friſiæ p. 384.

Autour de ſon Buſte, on voit la Légende que voici :

HIPPOLYTUS PERSYN, PRÆSES TRAJECTI.

HIPPOLYTE PERSYN, PRESIDENT DU CONSEIL D'UTRECHT.

(5) Suffrid. Petr. de Scriptor. Friſiæ. pag. 383.

Ce Conſeil avoit été établi par l'Empereur Charles, le 11 d'Avril 1530 (5), & ce Perſyn en fut le cinquieme Préſident.

Le Revers repréſente une Lampe à l'antique, avec ces paroles, qui font alluſion à la Parabole qu'on trouve dans l'Evangile de S. Matthieu chap. XXV. ℣. 1. & ſuivans :

EXPECTATIONI SALUTIS. Anno 1569.

POUR L'ATTENTE DU SALUT. L'AN 1569.

Lorſque ces Meſſieurs ſe trouverent aſſemblés dans un appartement different de celui du Conſeil, la Gouvernante leur expliqua de bouche en peu de paroles les véritables cauſes de leur convocation. Enſuite elle leur donna à chacun des Inſtructions qui contenoient la même choſe, avec ordre de les tenir ſecretes, & de retourner à l'Aſſemblée dans trois jours, pour dire leurs ſentimens ſur chaque Article de cet Ecrit, & pour donner leurs ſuffrages ſur les meſures qu'il y avoit à prendre. Ce fut le 1. de Juin que ſe tint cette ſeconde Aſſemblée. On commença par raiſonner fort au long ſur la Reforme des mœurs du Clergé, & ſur le ſoin d'inſtruire le Peuple, & particulierement la Jeuneſſe (6). Enſuite on délibera ſur le changement des peines prononcées contre les Hérétiques, & la plupart des ſuffrages alloient à s'en tenir aux Maximes reçues ; avec cette reſtriction pourtant, qu'on laiſſeroit à la diſcretion de ceux qui devoient avoir ſoin des Ames, de moderer la rigueur des Loix à l'égard des Mineurs, & des Repentans. Cette Déclaration ayant été communiquée au Conſeil, le Comte de Horne & les Princes d'Orange & de Gavere ſoutinrent qu'il ne falloit pas tant rechercher quels ſupplices l'Héréſie (7) méritoit ſelon le Droit, que la maniere de les conformer aux conjonctures préſentes, de peur d'exciter des Troubles nouveaux. La Gouvernante, aſſez portée d'elle-même à adoucir la ſéverité des Loix ſur les matieres qui regardoient la Conſcience, propoſa le ſentiment de ces Seigneurs aux Eccléſiaſtiques & aux autres Perſonnes de l'Aſſemblée, afin qu'après avoir examiné l'affaire avec plus d'at-

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 52.

(7) Ibid. fol. 53.

ten-

tention, ils puſſent la règler par une réſolution unanime. Ils paſſerent trois jours à conteſter ſur cet Article capital : mais enfin, le prémier ſentiment l'emporta. Ils mirent leur Réſolution par écrit, & l'ayant tous ſigné, ils la préſenterent à la Gouvernante, qui la mit entre les mains du Conſeil d'Etat. C'eſt là que les voix furent de nouveau partagées. Orange, Egmont, Horne (1) & Mansfelt refuſerent de donner leurs ſuffrages ſur ce ſujet, ſous prétexte que le Roi ne le leur avoit pas commandé expreſſément. Cette diviſion ne pouvoit que jetter la Ducheſſe de Parme dans les plus fâcheux embaras. Ce qu'elle trouva de plus expédient, fut d'envoyer cette Réſolution, avec un détail de tout ce qui venoit de ſe paſſer, au Roi ; qui cependant avoit donné de nouveaux ordres, pour punir du dernier ſupplice quelques Anabaptiſtes, & d'autres perſonnes accuſées d'Héréſie. Par cette ſéverité, & par la découverte des diviſions qui troubloient le Gouvernement, le feu de la Diſcorde, qui avoit été caché juſqu'alors, parut prêt (2) d'éclater avec la derniere violence. Le politique Viglius en fut effrayé ; & prévoyant les deſaſtres qui menaçoient la Patrie, il ſongea à ſe démettre de ſes Charges, ſous prétexte de ſon grand âge (3). Il crut qu'en ſe retirant des orages de la Cour, il ſe déroberoit, dans le Port de la retraite, à l'effet de ces nuées épaiſſes & noires qui alloient crever ſur l'Etat. Ce n'étoit pas le ſeul dont le cœur fût agité par de pareilles allarmes ; d'autres marquerent leurs craintes ſur l'état chancelant des affaires, par ce Jetton-ci. *1565.*

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 54.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 164.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 54.

Un Vaiſſeau ſans mâts & ſans voiles, dans une Mer agitée :

(4) INCERTUM QUO FATA FERENT. 1565.

(4) Virg. Æneid. Lib. III. v. 7.

IL EST INCERTAIN OÙ LES DESTINEES NOUS PORTERONT. 1565.

Au Revers, l'Eſperance ; avec ces paroles :

SPES ALMA SUPERSIT.

QUE DU MOINS L'ESPERANCE FAVORABLE NOUS RESTE.

Pendant que les affaires des Païs-Bas flottoient ainſi dans une fâcheuſe incertitude, la Gouvernante reçut d'Eſpagne (5) un ordre abſolu de faire imprimer avec approbation du Roi, publier & exécuter les Règlemens du Concile de Trente. Il ne ſera pas hors d'œuvre de faire voir ici de quelle nature ce Concile a été, & de quelle maniere les choſes y ont été conduites. Martin Luther, Moine de l'Ordre de S. Auguſtin, ayant entrepris la Reformation des mœurs que tout le monde deſiroit ſi ardemment (6), oſa paſſer juſqu'à reformer la Doctrine, à Wittemberg, au commencement du Siecle dont nous parlons. Ayant été excommunié pour cette raiſon par le Pape Leon X, il en appella à un Concile général (7). Les differentes opinions, nées de la Doctrine de ce Reformateur, allumerent bientôt le feu de la diſcorde dans tous les Royaumes & dans tous les Etats de l'Europe ; de maniere que la convocation d'un Concile fut jugée de la derniere néceſſité pour remettre le calme dans le Monde Chrétien. Quoique les interêts divers, & les differentes vues que chacun ſe propoſoit dans cette importante affaire, retardaſſent beaucoup l'exécution de ce deſſein, le Pape Paul III donna enfin l'an 1537 (8) les ordres néceſſaires pour tenir cette Aſſemblée à Mantoue, contrainte en quelque ſorte par les inſtances réiterées de l'Empereur Charles-Quint, des Princes de l'Empire, & de pluſieurs autres Souverains. Mais un differend ſur la Juriſdiction, né entre le Duc de cet Etat & le Pape, fut cauſe qu'au-lieu de Mantoue l'on nomma Vicenze (9), & enſuite Trente. C'eſt là que le Concile commença.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 54.

(6) Boſſuet Hiſt. des Variat. Tom. I. pag. 3.

(7) Polani Hiſt. Conc. Trident. pag. 8.

(8) Bonanni Num. Pontif. fol. 275.

(9) Petri Polani Hiſt. Conc. Trident. pag. 74.

1565. Mais ayant été interrompu ſous le Pontificat de Jules III & des deux Papes ſuivans, il fut convoqué de nouveau par Pie IV, l'an 1560. On en fit l'ouverture le 12 de Décembre; & après que dans vingt-cinq Séances la Reformation eut été condamnée, la Doctrine de l'Egliſe Romaine expliquée, & la Diſcipline touchant ſes differens Membres règlée, cette fameuſe Aſſemblée prit fin l'an 1563, ſes Decrets ayant été approuvés & ſignés par deux-cens-cinquante-cinq des Membres du Concile (1). Le Pape ordonna un jour d'actions de graces par toute la Chrétienté. Enſuite il envoya ces Decrets, ratifiés & confirmés par ſon autorité, à toutes les Egliſes particulieres, en priant tous les Rois & les Princes de prêter main-forte à l'exécution de tous les Articles qui venoient d'être déterminés. Cet Evenement a donné lieu à la (2) Médaille ſuivante.

(1) Barth. Caranza Collect. Concil. pag. 446.

(2) C. Molinet Hiſt. Sum. Pontif. fol. 72.

Le Buſte du Pape, habillé d'une Chaſuble, avec ce Titre :

PIUS IV, PONTIFEX MAXIMUS.

PIE IV. PAPE.

Au Revers on voit Jeſus-Chriſt, enſeignant dans le Temple parmi les Docteurs de la Loi. Et parce que l'Egliſe Romaine ſoutient qu'elle eſt infaillible & invariable dans la Doctrine, on a mis au bas ces paroles : (3)

(3) Pſeaum. CII. v. 28.

TU AUTEM IDEM IPSE ES.

POUR TOI, TU ES TOUJOURS LE MEME.

Sur une affaire auſſi délicate que l'étoit l'introduction des Règlemens du Concile de Trente, la Ducheſſe jugea à propos de conſulter les Evêques, les Gouverneurs de Province & les differens Conſeils, auſſi bien que les Univerſités de Louvain & de Douai. Quoique les avis fuſſent très differens, on en vint enfin à la réſolution d'exécuter la volonté du Roi, ſans faire attention au ſentiment de Viglius, qui juſques alors avoit toujours preſſé avec ardeur l'exécution des commandemens de Sa Majeſté. Auſſi (4) embaraſſé que pluſieurs autres Membres de l'Aſſemblée nouvellement convoquée ſur les dernieres lettres de Philippe, il étoit d'avis, que pour éviter les plus terribles inconvéniens, il faloit attendre de nouveaux ordres, avant que de rendre publique la volonté de la Cour. La Gouvernante elle-même paroiſſoit pancher de ce côté-là. Mais le Prince d'Orange, qui juſqu'alors avoit toujours été porté à adoucir la ſéverité de l'Inquiſition, déclara que le ſens clair des Ordonnances du Roi ne laiſſoit plus lieu à aucun ſubterfuge plauſible, & qu'on ne pouvoit en differer l'exécution, ſans ſe rendre ouvertement coupable de deſobeiſſance à la volonté du Souverain. Il ne diſſimuloit pourtant pas, qu'en prenant ce parti on s'expoſoit viſiblement à des dangers inévitables. Son ſentiment l'emporta, ſur-tout parce qu'il étoit ſoutenu par le Conſeil Privé, & par le Conſeil d'Etat. Conformément à cette Réſolution (5), on expédia aux Evêques, aux Gouverneurs de Provinces & aux Conſeils particuliers, des Lettres, accompagnées chacune d'un Extrait des Inſtructions du Roi, qui contenoient un ordre abſolu de maintenir le Concile, les Edits, & l'Inquiſition. Par-tout où ces Lettres furent reçues, on vit la fumée des Troubles ſe changer, pour ainſi dire, en flâme; & cet incendie gagna en moins de rien toutes les Provinces. De tous côtés on attaquoit impunément le Roi & ſes Miniſtres, par des diſcours ſéditieux. Les moins flegmatiques (6) proteſtoient ſans détour, qu'il étoit impoſſible de ſupporter plus longtems une ſéverité, qui avoit moins pour but l'affermiſſement de la Religion

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 67.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 165.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 68.

ligion Romaine, que l'étendue illimitée de l'Autorité Royale : qu'il étoit tems de s'oppoſer ouvertement à l'exécution de ces Edits ſanguinaires, & de briſer les entraves de la plus indigne ſervitude, qui devenant de plus en plus peſantes, mettroient bientôt le Peuple hors d'état de ſe donner le moindre mouvement, & le contraindroient à ſouffrir patiemment des choſes encore plus cruelles. C'étoit-là ſur-tout le ſentiment de Henri de Brederode, Prémier Noble du Païs, puiſque du côté paternel il étoit deſcendu de Suffrid fils d'Arnaud, ou Arnulphe Comte de Hollande (1); & du côté maternel, ſelon quelques Hiſtoriens (2), des Empereurs de Conſtantinople. Ce Seigneur, voulant inſpirer ſon ardeur à ſes Compatriotes, fit frapper le Jetton ſuivant dans la Ville de Viane, dont il étoit Seigneur. 1565.

(1) Hadr. Junii Batavia cap. 19. Marc. Hampconii Frifia, pag. 41.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 75.

La main de Mucius Scevola, tenant une épée, & environnée de flâmes :

AGERE, AUT PATI FORTIORA. 1565.

AGIR, OU SOUFFRIR, PLUS FORTEMENT ENCORE. 1565.

Le Revers repréſente, au-deſſus de deux branches de Laurier brulantes, les Armes de Brederode; ſavoir, une Hure de Sanglier, qui jette des flâmes de tous côtés; avec ces paroles, qui ſont la Deviſe de cette Maiſon :

ETSI MORTUUS, URIT.

QUOIQUE MORT, IL BRULE CE QUI EN APPROCHE.

C'eſt une alluſion au ſentiment d'Oppien & d'autres Poëtes (3), qui débitent que l'haleine d'un Sanglier pouſſé à bout par les Chiens & par les Chaſſeurs, s'échauffe tellement par ſes angoiſſes & par ſa rage, que ſes dents paroiſſent bruler tout ce qu'elles touchent. Sur l'Exergue on voit encore cette Inſcription :

(3) Oppian. Lib. III. Ovid. de Arte am. Lib. II. v. 384. Metam. Lib. VIII. v. 289 & 356, 357. Lib. X. v. 550. Mart. Lib. XI. Epigr. 70.

CALCULUS VIANÆ.

JETTON DE VIANE.

1566. Nous avons dit que les ordres de la Gouvernante (4) pour introduire les Réglemens du dernier Concile, & pour maintenir l'Inquiſition conformément aux Edits, furent envoyés à tous les Gouverneurs de Province. A peine furent-ils reçus par le Prince d'Orange, que, malgré ſon ſuffrage qu'il avoit donné pour l'exécution de la volonté royale (5), il déclara qu'il étoit incapable d'y mettre la main, à cauſe de la rigueur exceſſive des Loix dont il s'agiſſoit. Il demanda même qu'il lui fût plutôt permis de ſe démettre de ſes Emplois, que d'encourir la haine publique, & de voir mettre ſur ſon compte tous les deſaſtres qui menaçoient les Païs & les Peuples qui étoient confiés à ſes ſoins. Il voyoit que ſi l'on ſuivoit les Edits ſanguinaires portés contre les Hérétiques, on traineroit au Bucher cinquante à ſoixante-mille Sujets de ſes Gouvernemens, qui, liés par le ſang, par des alliances & par le commerce civil à un nombre de perſonnes beaucoup plus conſiderable, inſpireroient une pitié générale aux Catholiques mêmes, & dégouteroient de leurs Charges les Juges, forcés à prononcer des Sentences conformes à des Loix ſi peu humaines. Pour preuve que ce Prince raiſonnoit juſte, on vit dans la Ville d'Anvers (6), où le Négoce qui y fleuriſſoit avoit aſſemblé un grand nombre d'Etrangers de differentes Religions, une Satire très piquante contre le Roi, affichée dans trois ou quatre differens endroits de la Ville. Dans cette Piece on exhortoit ceux qui veilloient au maintien des Loix, à citer Philippe, qui fauſſoit ſes Sermens en violant les Privileges du Païs; à le citer, dis-je, devant la Cham-

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 69.
(5) Ibid. fol. 68.
(6) Ibid. fol. 71.

1566. bre de Spire (1), où reſſortiſſoit le Brabant, Membre & Tributaire de l'Empire ſous le cinquieme Cercle de l'Allemagne ; & dans cette qualité, compris dans les Traités de Paix de Religion conclus à Paſſau & à Augsbourg : ſi cette reſſource étoit interdite, on les excitoit à chercher du ſecours chez les Etats des Provinces, ſans craindre qu'on taxât de ſéditieux tous les efforts qu'ils pourroient faire pour ſe ſauver du cruel Tribunal de l'Inquiſition. On n'entendoit pas des plaintes moins ameres dans d'autres Villes, où le Commerce étoit moins floriſſant. Les plus hardis croioient par-tout, qu'on avoit tort de les confondre avec les ſtupides Habitans du Perou, ou avec les Mexicains incapables de ſe défendre ; que les Peuples des Païs-Bas avoient aſſez de lumieres pour démêler les obligations & les relations mutuelles qu'il y a entre un Souverain & ſes Sujets ; que peut-être, plutôt qu'on ne s'y attendoit, on prendroit certaines meſures pour ſoutenir par la Guerre les Droits & les Privileges de la Patrie ; que ſi un jour le Lion Belgique vouloit bien ſe ſouvenir de ſes forces, & rappeller ſa vigueur, les entraves de l'Inquiſition ſeroient peu capables de retenir ſa généreuſe colere. Les ſentimens qui regnoient alors chez la Nation ont été très bien exprimés, dans des tems poſtérieurs, par la Médaille que voici.

(1) Bor Nederl. Beroerten. I. Boek fol. 24. verſo.

Le Buſte de la Gouvernante ; avec cette Légende :

MARGARETA DE AUSTRIA, Dux Parmæ ET Placentiæ, GERMANIÆ INFERIORIS GUBernatrix.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

Le Revers eſt tiré du Livre intitulé, (1) *Nederlandſche Geldenklank.* Il repréſente le Lion Belgique, enchainé, & ſous la preſſe de l'Inquiſition, ſerrée par la Gouvernante, le Cardinal de Granvelle, & un Soldat Eſpagnol, qui ſont entourés de pluſieurs Spectateurs, aux pieds deſquels on voit les Privileges du Païs jettés ignominieuſement à terre :

(1) Par Adr. Valerius. pag. 15.

QUID PREMITIS ? REDEAT SI NOBILIS IRA LEONIS. 1566.

POURQUOI LE PRESSEZ-VOUS ? MALHEUR A VOUS, SI LE LION RENTRE DANS SA GENEREUSE COLERE! 1566.

Animées par des motifs ſi puiſſans, & par des plaintes ſi légitimes, les quatre Villes principales du Brabant entrerent enſemble dans une eſpece de Ligue, & envoyerent des Plénipotentiaires à Bruxelles, pour repréſenter au (3) Chancelier & au Conſeil, que conformément aux prérogatives anciennes, le Brabant n'avoit jamais été aſſervi à une Inquiſition ; que par conſéquent, elles ne pouvoient pas, ſans violer leurs Libertés, exécuter les Edits du Roi ; & qu'elles ſupplioient humblement qu'ils fuſſent revoqués. Rebutés en quelque ſorte par le Conſeil de Brabant, les Plénipotentiaires s'adreſſerent directement à la Gouvernante, qui ayant entendu à pluſieurs repriſes leur déclaration nette & ferme, & inſtruite à la fin de

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 69.

de la ſolidité de leurs raiſons (1), leur fit donner par le Conſeil une réponſe favorable. La ſévérité des Edits étant ainſi adoucie en leur faveur, d'autres (2) furent portés par cet exemple à faire la même démarche, dans l'eſperance d'en voir les mêmes ſuccès. Les Comtes de Mansfelt & de Megen, le Marquis de Bergue, le Baron de Montigny, & d'autres Seigneurs, proteſtoient ouvertement que le pouvoir & l'inclination leur manquoient également pour mettre en exécution des Loix ſi cruelles, & pour ſervir de Satellites à l'Inquiſition. Le Prince d'Orange déclaroit ſur-tout avec fermeté, qu'il ne vouloit pas prêter la main à l'exécution de ces Edits ſanguinaires, & qu'il ne le pouvoit pas ſans violer ſa conſcience. Ce n'eſt pas tout; voyant qu'il demandoit en-vain à la Gouvernante la démiſſion de ſes Charges, il réſolut avec le Comte de Horne (3) de ne plus paroître au Conſeil d'Etat, & il ſe retira chez lui. Je ne ſai ſi c'eſt pour cette raiſon, ou pour quelque autre, qu'on a voulu cette année conſerver la mémoire de ce Comte & de ſon Epouſe, par les deux Médailles ſuivantes. 1566.

(1) Bor Nederl. Beroert. I. Boek. fol. 28. verſo.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. 30. July 1566. fol. 33.
(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 70.

I. Le Comte, en Buſte armé; avec ces Titres:

PHILIPPUS, BARO DE MONTMORENCY, COMES DE HORN, ADMIRALLUS, ZC. 1566.

PHILIPPE, BARON DE MONTMORENCY, COMTE DE HORNE, AMIRAL ETC. 1566.

Cette Dignité, dans laquelle le Roi l'avoit confirmé (4) avant ſon départ pour l'Eſpagne, eſt une des prémieres du Païs. L'Amiral avoit la Surintendance de toutes les affaires de la Marine, & il étoit Généraliſſime de toutes les Forces maritimes du Roi. Il avoit une portion dans toutes les Confiſcations, & dans tout le Butin qu'on faiſoit par Mer; ce qui, joint à un certain Droit ſur toutes les (5) Marchandiſes qui entroient & ſortoient du Païs, lui donnoit un revenu de Prince. On lit, que le Prince Frederic-Henri, rempliſſant cette Charge de la part des Provinces-Unies, y profita par la dixieme part qui lui revenoit des Priſes faites par la Hollande ſeule, de la ſomme d'un million neuf-cens-mille florins (6), dans le court eſpace de vingt & deux ans.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 31.
(5) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 42.
(6) Reſol. der Staat. van Holl. ten tyde van J. de Wit genomen. fol. 205.

Sur le Revers, on voit le Buſte de ſon Epouſe, qui étoit Fille de Guillaume Comte de Nuenar (7) & d'Anne Comteſſe de Wiede; avec cette Inſcription:

WALBOURG DE NUENAR, CONTESSE DE HORN. 1566.

(7) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 249.

II. La ſeconde eſt plus petite que la prémiere, mais à cela près, preſque entierement la même; & par conſéquent il ſuffit de l'indiquer ici.

1566. Cette conduite remarquable des prémiers d'entre les Nobles fit de profondes impreſſions ſur les eſprits des perſonnes d'un moindre rang. N'aſpirant qu'à une Revolte, ils ne s'étoient tenus juſques-là en repos, que faute de Chefs auxquels ils puſſent ſe fier : mais alors, voyant le Conſeil diviſé, la Nobleſſe irritée, & les Magiſtrats peu portés à maintenir les Loix dont l'exécution leur avoit été ordonnée, ils oſerent lever la tête à l'exemple des grands Seigneurs, dont ils attendoient plutôt de l'appui que des ſupplices. C'eſt ainſi que la fureur des Peuples, reprimée auparavant par la crainte, étoit, pour ainſi dire, impatiente de ſe déborder. Preſſés de tous côtés, & ne trouvant d'autre moyen que la force ouverte pour ſe dérober à l'Inquiſition, quelques téméraires oſerent tirer par force, des Cachots, leurs Amis qui y étoient enfermés pour cauſe de Religion (1), & en arracher d'autres aux Bourreaux qui les conduiſoient au ſupplice. Par-là l'on vit l'Autorité du Magiſtrat, ſi néceſſaire dans tous les Gouvernemens, violée, les rênes de l'Etat arrachées au Miniſtere, & un reſte de reſpect pour le Souverain ſur le point de s'évanouir entierement. L'eſprit de revolte ſe répandit par-tout avec la derniere violence, comme ſi l'on eût fait les derniers efforts pour tout troubler, dans l'eſperance de voir renaitre de ce cahos général un Gouvernement heureux & paiſible. C'étoient-là des Pronoſtics auſſi ſûrs, que terribles, d'une Guerre Civile prochaine, dont les principes, déja fixés dans les principaux Membres de l'Etat, y cauſoient des friſſons qui annonçoient des maladies deſeſperées. Dans ces fâcheuſes conjonctures, les Zélandois ſe tournerent du côté de Dieu, afin d'être garantis par ſon ſecours, des oppreſſions prochaines qui alloient les accabler, à moins que ſa main toute-puiſſante ne les en ſauvât en détruiſant ſes Ennemis & les leurs. C'étoit dans les reſſources qui leur reſtoient du côté du Ciel, qu'ils mettoient uniquement leur confiance, comme il paroit par ce Jetton.

(1) Bor Ned. Beroert. I. Boek fol. 29. verſo.

Les Armes de cette Province, qui coupent en deux ces chiffres, 1566; marque certaine, que c'eſt dans l'année & dans la Province ſuſdites, que cette Piece a vu le jour. La Légende eſt celle-ci : (2)

(2) Pſ. CXLIV. 7. 7.

LIBERA ME DE AQUIS MULTIS.

DELIVREZ MOI DES GROSSES EAUX.

De l'autre côté, on voit un Roi ſur un Cheval marin, le Sceptre à la main, & la Couronne ſur la tête :

(3) AD NIHILUM DEDUCat INIMICOS MEOS.

(3) Pſ. CVIII. 7. 14.

IL DETRUIRA MES ENNEMIS.

Selon le génie de la Langue Hébraïque, les Eaux ſignifioient ſouvent la perſécution, & toutes ſortes de malheurs. C'étoient ces ſortes d'Eaux, qui paroiſſoient alors prêtes à abîmer les Habitans, à cauſe de l'Inquiſition, dont juſques-là le joug leur avoit été inconnu. Il y avoit déja longtems que ce Tribunal exerçoit en Eſpagne les plus grandes ſéverités. Elle avoit été inſtituée contre les Mores & les Juifs (4) qui, forcés par les Rois à recevoir la Religion Catholique, ſe rejettoient ſecretement (5) dans le Culte & dans les Dogmes qu'ils avoient abjurés. De l'Eſpagne elle paſſa dans les Païs-Bas, par le mariage du Duc Philippe avec l'Héritiere de cette Couronne; mais elle y parut ſous des apparences moins inhumaines. Les opinions de Jean Hus répandues dans l'Allemagne, celles de Wiclef en Angleterre, & celles des Vaudois en France, s'étant ranimées, ſe communiquerent dans ces Païs par le commerce des Habitans avec des Troupes étrangeres, & ſur-tout par le moyen du Négoce. De-là nâquirent pluſieurs Sectes. Mais la li-

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 29.
(5) Sam. Puffend. Introd. ad Hiſt. Eur. pag. 53.

liberté qu'on s'attribuoit de changer de Religion (1) devint la ſource de pluſieurs Héréſies impies & horribles, comme celle de David Joriſz de Delft, & de Jean Beukelſz de Leyde. Ce fut-là le grand motif qui porta l'Empereur Charles (2) à vouloir mettre ordre par des Edits aux affaires de la Religion dans les Païs-Bas, après avoir écouté & condamné Luther à Wormes dans l'Allemagne. Des châtimens pécuniaires, on en vint peu à peu à des peines corporelles; & le relâchement des Juges ſur ces ſortes de ſujets obligea ce Prince de réiterer juſques à ſept fois les Edits, & d'en augmenter la rigueur. La Doctrine de Luther & de Calvin gagnant pourtant de jour en jour plus de terrein, le Roi Philippe voulut pouſſer les deſſeins de ſon Pere (3); & en faiſant publier des Loix plus rigoureuſes que les Edits précedens, il tâcha de détruire entierement par le feu & par le fer tous les Dogmes qui differoient des ſiens. Ce fut cette Inquiſition, dont j'ai parlé déja trop ſouvent pour n'en pas découvrir l'origine, qui remplit nos Provinces d'exilés; les Echaffauts, de cadavres; & un grand nombre de familles, de deuil & de miſere. Pluſieurs perſonnes, entre leſquels étoit Brederode (4), qui s'étoit toujours oppoſé avec vigueur à l'établiſſement de ce Tribunal, le conſideroient comme un myſtere de Politique; qui, ſous prétexte d'un zèle religieux, n'avoit pour but que de ſatisfaire à une ambition inſatiable, en introduiſant par le fer & par le feu un Deſpotiſme abſolu. C'eſt évidemment à cette opinion de Brederode, que fait alluſion un Jetton (5) frappé par ſon ordre dans cette même année, où la rigueur exercée contre les Conſciences avoit excité des mouvemens ſi vifs dans l'eſprit des Peuples. 1566.

(1) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 10.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 31.

(3) H. de Groot. Ned. Jaarb. fol. 13.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 78.

(5) *Quoique je n'aye pu découvrir ce Jetton, j'ai cru cependant, à cauſe de la mention qui en eſt faite ici, devoir lui deſtiner une place en blanc, afin de l'y inſerer au cas qu'on le déterrât dans la ſuite.*

On ne voit ſur la Tête, ni figure, ni emblême; mais uniquement cette Inſcription, qui marque le lieu ou il a été frappé:

ESCU DE VIANE.

C'étoit, comme nous avons vu, une des Seigneuries de Henri de Brederode. Le Revers repréſente le *Fer à feu*, marque diſtinctive de la Bourgogne.

PAR FLAMMES, ET PAR FEU.

Notre illuſtre Hiſtorien Hooft (6), faiſant ſes réflexions ſur cette Piece, dit que le Seigneur de Brederode & de Viane vouloit ſignifier par ce Jetton, que lui & les ſiens braveroient le feu & les flâmes, pour ſervir la Maiſon de Bourgogne; ou bien, que faiſant alluſion au *Fer* en queſtion, il a voulu faire entendre, que cette auguſte Famille ſongeoit à affermir ſon Empire par les moyens les plus violens. Quoi qu'il en ſoit, les perſonnes éclairées de ce tems conſideroient ces ſortes de Pieces comme des bouillons d'un ſang échauffé, qu'il ſeroit difficile à la Cour de calmer, quand même elle voudroit adoucir ſes meſures & prendre une autre conduite.

(6) Ned. Hiſt. fol. 78.

L'évenement répondit bientôt à ces triſtes prédictions. Le fer & le feu de l'Inquiſition introduite par force, devinrent de plus en plus inſupportables au Peuple; & la Nobleſſe, tant Catholique que Proteſtante, (7) s'aſſembla en grand nombre, prémierement à Breda, & enſuite à Hoogſtrate & dans d'autres lieux, ſous prétexte de former des parties de plaiſir; mais dans dans le fond, pour déliberer ſur les conjonctures préſentes. Dans ces occaſions, ces Nobles ne négligerent rien pour pénetrer les ſentimens les uns des autres, & pour découvrir des moyens propres à calmer la douleur des Peuples, en remettant dans leur prémier luſtre les Privileges violés, & les Libertés qu'ils avoient héritées de leurs ancêtres. Anfin de pouſſer ce deſſein avec vigueur, & d'inſpirer dans ces circonſtances délicates un courage invincible à la Nobleſſe mécontente, le Seigneur Henri de Brederode fit renouveller & publier une ſeconde fois le Jetton ſuivant.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 71.

1566.

La main droite de Mucius Scevola, armée d'un poignard, & environnée de flâmes:

AGERE AUT PATI FORTIORA. 1566.

AGIR, OU SOUFFRIR, PLUS FORTEMENT ENCORE. 1566.

Ces paroles ſont à peu près les mêmes que celles qui, ſelon le témoignage de Tite-Live, furent prononcées par Mutius Scevola, l'an 247 après la fondation de Rome. Cette Ville étant alors aſſiegée & réduite à l'extrêmité par Porſenna (1), ce Romain entreprit de délivrer ſa Patrie d'un ſi preſſant danger, en donnant la mort au Roi au milieu de ſes Gardes. Mais ayant tué, au-lieu de ce Prince, un de ſes Secretaires, il mit ſa main droite dans les flâmes, & la laiſſa bruler d'un air ferme & inébranlable. (1) Tit. Liv. Lib II. cap. 12.

Sur le Revers on voit, au milieu des flâmes, une Hure de Sanglier, au-deſſus de deux branches de Laurier brulantes, qui ſe traverſent comme une Croix de Bourgogne:

ETSI MORTUUS, URIT.

QUOIQUE MORT, IL REPAND DES FLAMES.

Nous avons déja expliqué le ſens de cette Deviſe, auſſi bien que cette Inſcription:

CALCULUS VIANÆ.

JETTON DE VIANE.

Cette Piece tendoit évidemment à exciter les Nobles à défendre la Liberté violée de la Patrie, & à ſouffrir avec conſtance, à l'exemple de Scevola, les deſaſtres les plus terribles, s'ils étoient obligés de ſuccomber ſous des forces ſupérieures, ou ſous la malignité du Deſtin.

Ce Jetton ſe répandit dans tout le Païs, avec un grand nombre de Libelles (2), dont les uns contenoient des Satires ſur les violences des Eſpagnols, & d'autres l'Apologie de la Reformation. Ces differentes Pieces étoient entre les mains de tous les Habitans, & fournirent aux Nobles la matiere de pluſieurs déliberations. Ils s'aſſemblerent pluſieurs fois en differens endroits, afin de trouver les expédiens néceſſaires pour garantir la Liberté, des périls qui la menaçoient de toutes parts. Ceux qui ſe montrerent dans cette occaſion les plus zèlés & les plus ardens, furent Henri de Brederode, Louis de Naſſau Frere du Prince d'Orange, Florent de Pallant Comte de Culembourg, & Guillaume Comte de Bergue. Ils pouſſerent l'affaire ſi loin, qu'on ſe donna rendez-vous prémierement à Breda, & enſuite à Hoogſtrate. C'eſt là que pluſieurs Nobles mécontens projetterent une Ligue (3), qui allant de main en main, fut en peu de tems acceptée & ſignée par près de quatre-cens perſonnes, avec promeſſe de ſe trouver tous à Bruxelles dans un jour fixé. Pour donner plus d'éclat à cette Ligue, Henri de Brederode, comme Chef des Ligués, trouva bon de faire ſon entrée dans cette Ville le 3 d'Avril, accompagné du Comte Louis de Naſſau & d'une nombreuſe Nobleſſe, ſuivie par un nombre conſiderable de Domeſtiques. Le quatrieme jour de ce mois fut employé à des préparatifs (4), en attendant les Comtes de Bergue & de Culembourg. Quoique le jour ſuivant ces Seigneurs ne fuſſent pas encore arrivés, les Ligués ne laiſſerent pas de demander Audience. Elle leur fut accordée, & la Gouvernante y deſtina l'heure de midi, pour éviter le concours tumultueux de la populace. Le tems marqué étant proche, on vit Brederode & le Comte Louis ſortir de l'Hôtel

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 72.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 171.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 75.

tel de Culembourg, & marcher vers la Cour avec une gravité décente, précedés de plus de trois-cens Gentilshommes, dont ils formoient eux-mêmes le dernier rang. Lorſqu'ils furent arrivés devant la Ducheſſe, Brederode prit la parole pour tous; & après avoir fini ſa Harangue, il donna à Son Alteſſe une Requête ſignée ſeulement d'une maniere vague au nom de toute cette illuſtre Troupe (1). Comme cette démarche fit alors un très grand bruit dans ces Provinces, un Curieux a trouvé à propos dans des tems poſtérieurs de l'immortaliſer par la Médaille ſuivante. 1566.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 185.

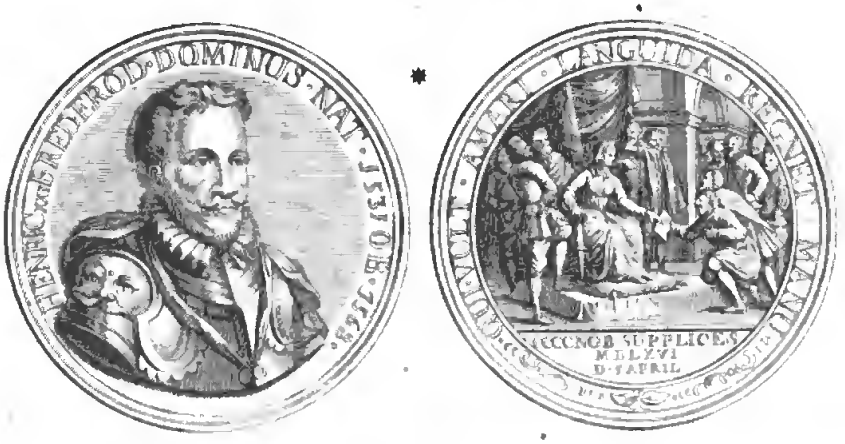

La Tête repréſente le Buſte armé du Seigneur de Viane, Chef de tous les Ligués, tant Proteſtans que Catholiques:

HENRICus XXI. BREDERODæ DOMINUS, NATus 1531.
OBiit 1568.

HENRI XXI. SEIGNEUR DE BREDERODE, NE' EN 1531.
MORT EN 1568.

Sur le Revers on voit Brederode, accompagné des Nobles, tendre à la Gouvernante une Requête, qu'elle paroit recevoir. On lit autour de la Piece cette Maxime politique (2):

(2) Senecæ Theb. act. IV. v. 659.

QUI VULT AMARI, LANGUIDA REGNET MANU.

QUI VEUT ETRE AIME' EN TENANT LES RENES DE L'ETAT, NE DOIT PAS TENIR LA MAIN TROP FERME.

Quoiqu'il n'y eût pas réellement quatre-cens Nobles qui préſenterent cette Requête; cependant, parce qu'elle avoit été ſignée par autant de gens de qualité, on lit ſur l'Exergue ces paroles:

CCCC. NOBILES SUPPLICES. MDLXVI. Die
5 APRILis 1566.

QUATRE-CENS NOBLES SUPPLIANS, LE 5 D'AVRIL 1566.

1566.

Dans cette Requête, après avoir repréſenté leur obeiſſance & leur fidelité pour le Roi, ils déclaroient, que malgré la haine que leur procedé alloit leur attirer vraiſemblablement, ils ſe hazardoient, pour le ſervice du Roi (1), à développer devant Son Alteſſe les conjonctures dangereuſes des affaires, & à l'avertir que ſi l'on continuoit à proteger l'Inquiſition, les fâcheuſes ſuites qu'on en prévoyoit, ébranleroient l'Etat juſqu'à ſes fondemens. Ils demandoient par conſéquent, que les Edits du Roi touchant l'Inquiſition, & touchant la Religion en général (2), fuſſent reformés en préſence d'une Aſſemblée générale des Etats; & qu'en attendant on en ſuſpendit d'abord l'exécution, afin de ſe garantir des triſtes inconvéniens dont ils étoient déja, & dont ils ſeroient de plus en plus les ſources fécondes. La Gouvernante, cachant le mieux qu'il lui fut poſſible (3) les inquiétudes & l'indignation que lui cauſoit cette affaire, reçut la Requête, & répondit aux Supplians, qu'elle examineroit leurs demandes, avec les Seigneurs du Conſeil; & qu'en peu de tems elle leur feroit ſavoir ſes réſolutions. C'eſt avec cette réponſe, que les Seigneurs ligués s'en retournerent à l'Hôtel de Culembourg, dans le même ordre & avec la même gravité avec laquelle ils en étoient partis. Parmi les Nobles qui ſignerent cette Ligue (4), & qui préſenterent la Requête en queſtion, étoit Jean Seigneur d'Argenteau & d'Hermalle. Je me fais un devoir de ne pas oublier ici ce Seigneur, dont la Maiſon étant une des plus nobles du Limbourg (5), tire ſon nom de la très ancienne & très fameuſe Seigneurie d'Argenteau, dont le Château, relevant de la Citadelle d'Anvers (6), eſt ſitué entre Liege & Viſet, ſur une roche eſcarpée près du rivage oriental de la Meuſe (7). Il y a déja pluſieurs Siecles, que ſes Seigneurs ſe ſont rendus célebres dans la Guerre. Les Hiſtoires font mention ſur-tout des actions héroiques de Reginald ou Renaud III, de Guillaume, & de Jaques d'Argenteau. Le prémier ſoutint glorieuſement la Guerre de Liege, & défendit ce Pais avec ſuccès contre les Ennemis de cette Ville. Le ſecond marcha avec ſes Troupes au ſecours de ſon Parent, le Comte de Namur, & le troiſieme entra avec le Comte de Juliers & de Gueldre (8) dans une Guerre formelle, qui finit par la médiation de l'Evêque de Liege. Ce dernier eut pour Fils Reginald ou Renaud V, qui fut enterré l'an 530 dans l'Egliſe d'Hermalle, où ſon Epouſe fut enſévelie auſſi ſeize ans après. Cette Seigneurie, ſituée dans le Pais de Liege vis à vis d'Argenteau, appartient à cette Maiſon, auſſi bien que celle de Linſmeau (9) dans la Mairie d'Orp. Dans la ſuite, l'an 1587, le Roi donna en Fief à Jean d'Argenteau cette derniere Seigneurie, qui a Haute Juſtice, en faveur du Droit qu'y avoit ſa Mere, qui ſe nommoit Eve. J'ai voulu rapporter ce détail d'une maniere un peu circonſtanciée, parce qu'on trouve Argenteau & Hermalle parmi les Titres de ce Seigneur, ſur la Piece ſuivante.

(1) Bor Nederl. Beroert. II. Boek fol. 41. verſo.

(2) H. de Groot Nederl. Jaarb. fol. 20.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. 1. p. 185.

(4) Bor Nederl. Beroert. II. Boek fol. 38. verſo.

(5) Delices des Pais-Bas. Tom. 1. p. 283.

(6) Le Roy Proſp. Caſt. & Præt. Proc. Brab. fol. 129.

(7) Aitzema zaaken van Staat en Oorlog. II. Deel, fol. 168.

(8) J. Le Roy Proſp. Caſt & Præt. Proc. Brab. fol. 129.

(9) Ibid. fol. 9.

Ce Seigneur, en Buſte armé; avec cette Légende:

JEAN, SEIGNEUR D'ARGENTEAU, HERMALLE &c.

Au

1566.

Au Revers, l'Eſperance tenant une Ancre de ſa main gauche, & ayant à ſa droite une Grue qui de ſa patte droite tient un caillou : Emblême de la Vigilance (1). L'Inſcription eſt la Deviſe ordinaire de cette famille :

(1) Joach. Camerarii Symb. cent. III. Embl. 27.

PLUS QUE JAMAIS ARGENTEAU.

Après qu'on eut déliberé à la Cour de la Gouvernante ſur la Requête des Nobles (2), cette Princeſſe y répondit le jour ſuivant par écrit, qu'elle repréſenteroit au Roi leur prémiere demande, le plus favorablement qu'il ſeroit poſſible; mais qu'elle étoit obligée de refuſer abſolument la ſeconde, puiſque la choſe n'étoit aucunement en ſon pouvoir (3). Tandis que cette affaire ſe traitoit au Palais de la Princeſſe, la Populace inſulta la Nobleſſe liguée par le terme injurieux de *Gueux*, que ceux qui entendoient mal le François changerent en celui de *Geuſen*, & qui eſt devenu enſuite très commun, comme un nom de Parti ou de Secte. D'autres diſent (4) que l'Auteur de ce ſobriquet fut le Baron de Barlemont, qui, voyant la Gouvernante étonnée de la vue de tant de Nobles, voulut l'encourager en diſant, *Ce ne ſont que des Gueux* (5). Quoi qu'il en ſoit, ce nom, reçu par les Nobles comme quelque choſe de précieux, devint bientôt le Titre le plus honorable de cette illuſtre Ligue. Le 6 d'Avril, Brederode ſe trouvant à table avec d'autres Seigneurs de ſon parti dans l'Hôtel de Culembourg (6), ſe mit au cou une Beſace, & ayant rempli de vin une Taſſe de bois telle qu'en portoient les Mendians, il y fit boire à ſon exemple tous les Convives. Il leur déclara en même tems, qu'en reſtant toujours fidele au Roi, non ſeulement il riſqueroit tout pour la défenſe des Libertés de la Patrie, quand il devroit ſe réduire à la beſace; mais qu'il étoit prêt encore à immoler ſa vie pour une ſi bonne Cauſe. Tous ceux qui étoient du feſtin, ayant pris tour à tour la Beſace & la Taſſe, firent la même déclaration les uns après les autres, au milieu d'un cri perpétuel de VIVENT LES GUEUX (7)! Se divertiſſant enſemble l'après-dîner à jouer à la boule, ils enfoncerent tous, pour marquer leur concorde, un petit clou dans deux boules de bois, que j'ai encore vues depuis peu dans l'Hôtel d'Orange à Bruxelles. Pluſieurs de ces Seigneurs parurent le lendemain dans les rues, habillés de bure griſe, & portant à leur ceinture, comme une marque d'honneur, une petite Beſace, & une petite Taſſe de bois (8) ou Calebaſſe. On en voit ici pluſieurs repréſentées.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 77.

(3) H. de Groot Nederl. Jaarb. fol. 21.

(4) Nic. Burgundi Hiſt Belg. pag. 135.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 78.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 186.

(7) Ibid. pag. 187.

(8) Hooft Ned Hiſt. fol. 78.

V.
1566
Il de Brederode.
III.
IV.
VI.
VII.

I. Une Taſſe de bois de Henri de Brederode. Elle ſe trouve à Bruxelles dans le Cabinet de Médailles du Prince de Rubempré. Au fond on voit ces paroles, écrites par abbréviation : 1566.

DYNASTA VIANÆ, HENRICUS DE BREDERODE. 1566.

HENRI DE BREDERODE, SEIGNEUR DE VIANE. 1566.

Elles ſont de la propre main de ce Seigneur, comme il m'a paru avec évidence, en les comparant avec ce qu'il a écrit lui-même dans ſes Heures.

II. C'eſt la même Taſſe que j'ai d'abord repréſentée, poſée ſur le côté, afin qu'on en pût lire l'Inſcription. Elle eſt debout ici, afin qu'on en voye le pied, qui eſt d'argent. Il eſt vraiſemblable que c'eſt la même dont on ſe ſervit dans l'Hôtel de Culembourg, pour boire à la ronde à la ſanté des *Gueux*.

III. La ſeconde Taſſe eſt d'or, & la Calebaſſe qui y eſt jointe, eſt une Perle fine. Un Seigneur de la Maiſon de Merode la porta dans cette circonſtance à ſon chapeau ; & dans la ſuite il en fit préſent à ſon Aumônier Daniel Gys, comme une récompenſe des ſervices eccléſiaſtiques que ce Miniſtre lui avoit rendus en ſecret dans ces conjonctures délicates. Ce précieux joyau eſt poſſedé à préſent par Mr. l'Avocat Joſias Hubrechts de Leyde. C'eſt un bien héréditaire, qui eſt venu juſqu'à lui du Frere de Daniel Gys, ſon Grand-pere du côté maternel.

IV. Eſt encore une Taſſe d'or, qui aura été portée ſelon toutes les apparences au chapeau de quelque Noble, comme la prémiere. On y lit cette Inſcription :

WIE VEL DIEN GEUS?

QUI ABATTRA CE GUEUX?

V. Eſt une Taſſe de bois, qui ſe trouve parmi les curioſités raſſemblées par Mr. Henri Conſtantin de Halmale, Grand-Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Anvers. Les Soldats de Schenk en portoient de cette ſorte pendant qu'ils défendoient la Ville de Bonn, qui leur fut enlevée par le Prince de Chimai : chacun des morts avoit ſur lui une pareille Taſſe. Le College de Cologne en a conſervé trois, comme un monument de cette particularité. Dans la ſuite on en a donné une au Comte de Truxes, & une autre à la Famille de Halmale.

VI. La cinquieme Taſſe eſt conſervée à Utrecht dans le Cabinet du Baron Daniel de Milan Viſconti, Seigneur de Nyveld. Elle eſt de bois, ornée par en-haut & par en-bas d'un bord d'argent, où ſont gravées ces paroles :

VIVE LES GUEUX!

VII. La derniere a appartenu à Mr. Jean Dellafaille, de ſon vivant Conſeiller & Grand-Bailli de Delft, très curieux en Médailles Romaines, en Coquilles rares, & autres objets dignes d'attention. Elle eſt poſſedée à préſent par ſon Fils ainé Mr. Bernard Dellafaille, Auditeur de la Chambre des Comptes des Domaines de Hollande.

Alors, comme à préſent, la Taſſe de bois étoit dans le Brabant, auſſi-bien que la Beface, une marque diſtinctive & comme la livrée des Mendians. Munis de cette piece néceſſaire à leur profeſſion, ils ſe trouvoient certains jours de la ſemaine dans des Cloitres, où, après avoir aſſiſté à un Catéchiſme, ils recevoient chacun, à proportion qu'ils avoient bien ou mal répondu, une portion de ſoupe, du reſte des Moines. C'eſt par ce moyen vil & mépriſé que le Profeſſeur Thomas Stapleton ſut parvenir au plus haut degré d'érudition, malgré ſa pauvreté & la baſſeſſe de ſa naiſſance. Sûr, graces à ſon Ecuelle, des vivres qui lui étoient abſolument néceſſaires, il s'appliqua prémierement aux Langues, & enſuite aux Sciences les plus relevées, avec tant de ſuccès, qu'on l'honora des Profeſſorats les plus diſtingués dans l'Univerſité de Louvain. Il n'oublia jamais ſon Ecuelle nourriciere. Dans les feſtins qu'on donna lorſqu'il fut élevé à ces Charges importantes, non ſeulement il fit boire les prémieres ſantés dans cette Taſſe, enrichie alors d'un pied d'argent ; mais il voulut encore qu'après ſa mort on la joignît aux riches ornemens de ſon Tombeau compoſé de marbre, comme un exemple & comme un éguillon pour d'autres Génies diſtingués, que la baſſeſſe de leur extraction ſemble condamner aux ténebres. Que le Lecteur me pardonne cette digreſſion ; je ne l'ai faite que par le même motif qui a porté ce Grand-homme à faire parade de ſon Ecuelle de Mendiant. La Calebaſſe tire ſon origine de l'uſage qu'en faiſoient les Pélerins ; ſorte de

1566. gens qui, pour faire pénitence, ou pour remplir certains Vœux, entreprennent un voyage vers l'Oratoire éloigné de quelque Saint, comme de S. Jaques en Eſpagne, ou de Lorette en Italie. Ils doivent y aller en mendiant, & ils portent ce vaſe attaché à leur Bourdon, afin de ſe ſervir de l'eau qu'ils y conſervent lorſqu'ils ont à traverſer des lieux ſecs & arides. C'eſt par cette raiſon que les Nobles ligués s'en ſervoient, auſſi-bien que de l'Ecuelle & de la Beface, comme d'un emblème de la Pauvreté, & pour tourner en plaiſanterie le nom de Gueux qu'on leur avoit donné avec tant d'indignité. Ce n'eſt pas tout; ces Seigneurs (1) voulant graver dans la mémoire les uns des autres le Vœu qu'ils avoient fait, de défendre les Privileges du Pais juſques à la beface, ſe firent un honneur de porter ſur la poitrine certaines Médailles attachées à des rubans, & jointes bien-ſouvent à une Ecuelle & à une Calebaſſe. Voici quelques-unes de ces Pieces.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 184.

La prémiere, qui ſe trouve dans Luckius (2), repréſente Philippe en Buſte armé, avec cette Légende :

(2) Syll. fol. 221.

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX, Z.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES.

Au Revers, deux mains jointes, emblème de la Fidelité (3), tiennent une double Beface :

(3) Oudaan, R. Moog. P. 394.

JUSQUES A PORTER LA BESACE.

II. Le Roi, en Buſte armé, tourné du côté gauche:

EN TOUT FIDELLES AU ROI.

Au Revers on voit deux Nobles, dont l'un porte à ſon côté une Beface & une Calebaſſe, & dont l'autre a une Médaille ſur la poitrine. Ce dernier met la main gauche ſur la garde de ſon épée, & il leve les doigts de la main droite, comme prêt à faire un ſerment :

JUS-

JUSQUES A' PORTER LA BESACE. 1566.

III. La troiſieme, où ſont attachées une Ecuelle & deux Calebaſſes, offre aux yeux le Buſte armé de Philippe (1):

(1) Nic. Burg. Hiſt. Belg. pag. 137. & 138.

EN TOUT FIDELLES AU ROI.

Sur le Revers, une double Beface eſt tenue par deux mains jointes:

JUSQUES A' PORTER LA BESACE.

IV. La quatrieme, qui a la même Tête, fait voir ſur le Revers deux Nobles portant une petite Ecuelle à leur chapeau; & à leur ceinture, une Beface & une Calebaſſe. Ils ſe donnent la main, pour marquer qu'ils étoient entrés dans la Ligue:

JUSQUES A' PORTER LA BESACE. 1566.

Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'entre les pieds de ces Nobles, on voit les lettres ſuivantes, V. L. G. c'eſt à dire:

VIVENT LES GUEUX!

C'eſt ainſi qu'ils ſe railloient de ce ſobriquet, pour déclarer que ce n'étoit pas un amas de Mendians ou une troupe de la plus vile Populace; mais la fleur de la Nobleſſe, qui s'étoit liguée ſi ſolennellement pour la défenſe des Libertés de la Patrie. Ils conſideroient cette injure comme le plus glorieux de leurs Titres, pourvu ſeulement qu'aux dépens de tout leur bien, ils pûſſent ſauver la Patrie.

V. La cinquieme eſt en tout ſemblable à la troiſieme, excepté qu'elle eſt plus petite, & qu'on n'y voit ni Ecuelle ni Calebaſſe. Cette difference ſe voit mieux dans la Planche, qu'on ne ſauroit l'exprimer par la deſcription la mieux détaillée.

VI. La ſixieme repréſente le Buſte du Roi, tourné du côté gauche:

EN TOUT FIDELLES AU ROI.

Le Revers fait voir une main, qui ſe chauffant au-deſſus d'un feu, eſt ſaiſie par un Serpent. C'eſt une alluſion évidente à l'Hiſtoire de l'Apôtre S. Paul, qui, jetté par un triſte naufrage dans l'Ile de Malthe (2), & voulant augmenter le feu devant lequel il ſe chauffoit, de quelques ſarmens qu'il avoit ramaſſés, fut mordu par un Serpent, mais ſans aucune ſuite fâcheuſe. L'Inſcription eſt priſe d'une des Epitres de cet Apôtre (3):

(2) Act des Apôtr. ch. XXVIII. ℣. 3.
(3) Aux Rom ch. VIII. ℣. 31.

SI DEUS NOBISCUM, QUIS CONTRA NOS?

SI DIEU EST POUR NOUS, QUI SERA CONTRE NOUS?

Cette Conféderation déclarée des plus illuſtres d'entre les Nobles contre la rigueur des Edits, rendit le courage à toutes les Sectes, qui refuſerent de ſe ſoumettre à la Diſcipline de l'Egliſe. Voyant, pour ainſi dire, que le Ciel s'éclairciſſoit de ce côté-là, elles s'y jetterent toutes, pour ſe délivrer de l'oppreſſion qui les accabloit, & pour reſpirer un air plus libre. Elles regardoient ces Nobles comme leur unique appui; & ceux-ci, remarquant que leur union étoit traitée de Conſpiration manifeſte contre le Roi, leur tendirent les bras, pour ſe rendre plus redoutables par ce nouvel accroiſſement de forces. Ils ſe trouvoient en partie Membres du Gouvernement, & en partie Chefs des Provinces particulieres; & pour favoriſer leurs Compatriotes, ils négligerent la ſévérité des Edits dont l'exécution leur étoit confiée, en connivant (4), par-tout où ils avoient de l'autorité, au libre exercice des nouvelles Religions. Ce fut alors qu'on vit une multitude innombrable de gens ſortir comme de leurs caches, pour profiter de l'embaras où ſe trouvoit le Miniſtere, qui n'oſoit entreprendre de diſſiper des Aſſemblées ſi nombreuſes, ou faute de pouvoir, ou de peur de s'attirer la haine publique en entamant une affaire ſi difficile & ſi épineuſe. On vit bientôt ceux qui avoient été exilés pour cauſe de Religion, rentrer dans leurs Villes à la lueur de cette nouvelle Liberté; &, joints à un grand nombre de Religieux fatigués de l'auſterité de la Vie monaſtique, courir

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 83.

1566. aux Prêches qu'on faiſoit dans les champs, & à un Culte accompagné de cérémonies toutes nouvelles. Le concours des auditeurs étoit incroyable (1). Les uns y étoient attirés par zèle pour leur Religion, & les autres par un motif de curioſité. On y alloit ſans armes, dans les lieux où les Magiſtrats s'étoient relâchés; & avec des armes, par-tout où l'on ſe croyoit expoſé à quelque violence. Les Sermons faits contre le Culte des Images émurent tellement le Peuple, choqué des abus qui s'étoient gliſſés dans la Religion, qu'il jetta en même tems le froment & la paille, & ſe mit à piller les Egliſes, prémierement en Flandre, enſuite à Anvers (2), & à la fin par toutes les Provinces (3). On briſa toutes les Images, & l'on détruiſit, comme un butin abandonné au zèle, les Tréſors de Vaſes d'or & d'argent aſſemblés depuis pluſieurs Siecles. On ne s'en tint pas là; on exerça même une rage aveugle contre les Bibliotheques, contre les Tombeaux, leurs Inſcriptions (4), & même contre les Cadavres. Lorſque la nouvelle de ces inſolences parvint à Bruxelles, la Gouvernante en eut d'abord tant de frayeur, qu'elle reſolut d'abandonner la Cour & de s'enfuir à Mons en Hainaut, (5) où elle croyoit être plus en ſureté. Mais, ranimée par les diſcours des Seigneurs de ſon Conſeil, elle prit le parti de demeurer, & ſongea à s'attirer les Nobles Catholiques en leur écrivant des lettres pleines de douceur (6), dans leſquelles, en leur offrant une Amniſtie générale, elle leur dépeignit avec les couleurs les plus vives la ruïne prochaine de leur Religion. C'eſt par-là qu'elle crut pouvoir affoiblir les autres, ou du moins les remplir de défiance, & les réduire enſuite par la force des armes (7). En ſe laiſſant conduire par ces vents favorables, elle eſperoit de ſauver encore le Vaiſſeau de l'Etat abandonné à ſes ſoins, & de le conduire dans un Port aſſuré, malgré les orages furieux qui ſembloient l'attaquer de toutes parts. C'eſt appatemment cette réſolution héroique de braver des tempêtes ſi violentes, qui donna lieu à faire frapper la Medaille ſuivante.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 198.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 101.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 45.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 99.

(5) Ibid. fol. 107.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 239.

(7) Ibid. pag. 242.

Sur la Tête, on voit cette Légende, autour du Buſte de la Princeſſe:

MARGARETA DE AUSTRIA, Dux PARMÆ ET PLACENTIÆ, GERMANIÆ INFERIORIS GUBERNATRIX.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

Au Revers on la voit en Amazone, couronnée de Laurier, tenant dans la main droite une Epée nue, & dans la gauche deux branches, l'une d'Olivier, & l'autre de Palmier. Elle ſe tient inébranlable ſur une roche, en dépit d'un Ouragan qui excite des vagues furieuſes; comme ſi, mettant ſa confiance dans la protection du Ciel, elle ſe faiſoit fort de ſauver l'Etat, repréſenté par un Navire qu'on voit en perſpective. L'Inſcription eſt celle-ci:

FAVENTE DEO.

PAR LA FAVEUR DE DIEU.

Les lettres que la Gouvernante écrivit au nom de Sa Majeſté, à pluſieurs Nobles Catholiques (8) qui s'étoient déclarés avec les Proteſtans contre l'Inquiſition, eurent le pouvoir de les faire renoncer à la Ligue, parce que les brigandages exercés dans les Egliſes les menaçoient d'un joug encore plus inſupportable (9) que l'In-

(8) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 249.

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 124.

l'Inquiſition, de la part de leurs Compatriotes qui paroiſſoient n'avoir conſpiré que contre la Religion Romaine. Le Duc d'Arſchot donna le prémier branle à cette révolution. Juſques-là il s'étoit tenu en repos, ſans entrer dans aucune brigue avec qui que ce fût; mais alors il ſe déclara ouvertement contre les Iconoclaſtes, ou les Deſtructeurs d'Images. Il en donna une marque ſenſible, en allant en Pélerinage à Halle, pour viſiter une Statue de la bienheureuſe Vierge, que ſes Ancêtres (1) avoient donnée à cette Egliſe; voulant convaincre ainſi tout le monde de ſon dévouement pour la Religion de ſes Peres (2). Lui & tous ſes domeſtiques, pour contrequarrer les Nobles qui faiſoient parade de la Beface, ou pour faire dépit aux Iconoclaſtes (3), portoient à leurs chapeaux une Médaille, qui d'un côté repréſentoit le Buſte de Jéſus-Chriſt, & de l'autre l'Image de Notre-Dame de Halle. Equipé de cette maniere avec toute ſa Suite, il entra à Bruxelles de la maniere la plus ſolennelle, & parut à la Cour, à la grande ſatisfaction de la Ducheſſe (4). Cette Princeſſe crut même trouver dans les Médailles dont je viens de parler, un moyen ſûr de détacher des Proteſtans, les véritables Catholiques-Romains, auxquels elle ſe fioit le plus. Elle communiqua par écrit ſon idée (5) au Pape Pie V; qui, pour donner cours à ces Médailles diſtinctives, en conſacra pluſieurs, & accorda à tous ceux qui en porteroient une avec l'Image de quelque Saint, le pardon de pluſieurs péchés, pour leſquels l'Egliſe Romaine (6) croit pouvoir infliger des peines à tous ſes Membres. C'eſt par-là, ſelon Strada (7), que l'uſage de porter des Médailles marquées des Images des Saints s'eſt établie non ſeulement chez les Catholiques des Païs-Bas, mais encore chez ceux de toute l'Europe. Du moins juſqu'à préſent, en vertu d'une permiſſion du S. Siege, on frappe encore à Halle pour ceux qui y vont en Pélerinage, les mêmes Médailles, de différente grandeur. En voici de quatre ſortes. 1566.

(1) J. Lipſii Virgo Hall. fol. 5.

(2) Nic. Burg. Hiſt. Belg. pag. 232.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 107.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 190.

(5) Ant. Gabit. in Vita Pii. Lib. VI. cap. 2.

(6) Suarii Diſp. 50. Sect. 3. de Indulgent.

(7) De Bello Belg. Dec. I. pag. 190.

I. & II. On voit ſur la Tête des deux plus grandes, l'Image de notre Seigneur, avec cette Légende :

SALVATOR MUNDI.

LE SAUVEUR DU MONDE.

Au Revers, l'Image de Notre Dame de Halle :

NOTRE DAME DE HAL.

III. & IV. Les deux dernieres ſont ſemblables aux autres, excepté que la Tête de la plus petite n'a point de Légende, & que ſur celle de l'autre on ne voit que ce mot :

SALVATOR.

LE SAUVEUR.

Cependant, pluſieurs autres Nobles Catholiques demeuroient toujours attachés à la Ligue; & voulant d'ailleurs s'aſſurer la faveur de ceux de leur Communion, que les déſordres précedens avoient extrêmement aigris, ils prirent des meſu-

1566. res, conjointement avec la Nobleſſe Reformée, pour faire punir ces excès. Mais cette conduite déplut (1) à l'aveugle multitude, qui ne pouvoit ſouffrir qu'on blâmât les déſordres paſſés. Déſorte qu'un grand nombre de Confédérés, étourdis de tant d'embaras, préfererent les faveurs préſentes de la Cour & leur interêt particulier, au bien général de leur Patrie, qui leur paroiſſoit très éloigné & très incertain. Ils commencerent donc à prêter l'oreille aux offres de la Gouvernante, & ne ſongerent qu'à rentrer en grace. Ils prirent d'autant plus facilement ce parti, que la plupart, ſoit Gentilshommes ou Officiers, étoient attachés au Comte d'Egmont, qui, entierement oppoſé à cet égard au Prince d'Orange, aimoit mieux plier ſous l'orage, que de le ſoutenir. Dans ces conjonctures favorables, la Gouvernante ne trouvant pas un aſſez puiſſant appui dans les Troupes Allemandes commandées par Eric de Brunſwick, donna ordre de faire de nouvelles levées dans les Provinces Walonnes (2). Elle ordonna aux Magiſtrats des Villes & du Plat-païs de ſoutenir par-tout l'Autorité Royale. Elle fit enrôller des Bourgeois; & déclara ennemie de l'Etat (3) la Ville de Valenciennes, qui refuſoit de recevoir Garniſon. Cette déclaration fut appuyée par la force. Noircarmes, qui gouvernoit le Hainaut à la place du Marquis de Bergue, ſe trouvant dans ces quartiers à la tête d'un nombre conſiderable de Troupes, ſe prépara bientôt à couper les vivres à cette Ville, & à y mettre le Siege (4). A peine fut-elle inveſtie au commencement de l'an 1567, qu'une Troupe de Walons ramaſſés & ſans diſcipline, qui vouloit y jetter du ſecours, fut ſurpriſe & miſe en déroute, dans le Village de Waterloo, par le Seigneur de Raſſigem. Ce ne fut pas là le ſeul malheur de cette Milice; elle fut rencontrée dans ſa fuite, & entierement taillée en pieces par Noircarmes, ſuivi de quelques Cavaliers & de dix Compagnies d'Infanterie (5). Profitant de cet heureux ſuccès, ce Capitaine ſe jetta tout d'un coup devant Tournay (6), où la Religion Reformée étoit déja prêchée librement & ouvertement dans la Cathédrale. Le Bourgeois, étonné de cette apparition ſoudaine d'une Armée ennemie, & accablé de la défaite des Walons, ouvrit ſes portes, & ſe rendit à diſcretion (7). Le Vainqueur entra dans la Ville, déſarma les Habitans, & fit pendre tous les Miniſtres & tous les Chefs des Proteſtans qu'il put attraper. Il ſe ſervit enſuite de l'Evêque Gilbert d'Oignies, élevé à cette Dignité l'année précedente, (8) & du ſecours de tout le Clergé (9), pour introduire dans cette Ville la Religion Catholique; & ayant rétabli les Chanoines dans l'Egliſe de Ste. Marie, il la fit conſacrer de nouveau; après quoi il y aſſiſta à une Action de graces ſolennelle, avec tous les Eccléſiaſtiques, qu'il avoit remis dans la poſſeſſion de leurs biens & de leurs Charges. La mémoire de cette ſolennité ſe trouve conſervée ſur une petite Médaille, qui fut frappée quelques années après. 1567.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 124.

(2) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 25.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 125.

(4) Ibid. fol. 126.

(5) Ibid. fol. 127.

(6) Nic. Burg. Hiſt. Belg. pag. 296. & 297.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 128.

(8) Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 271.

(9) Strada de Bello Belg. Dec I. pag. 258.

La Tête repréſente l'Image de Marie, Mere de notre Sauveur; en mémoire de laquelle la Cathédrale de cette Ville a été conſacrée à Dieu (10), par Chilperic Roi de France:

(10) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 323.

ORA Pro NOBIS, SanctA MARIA.

PRIEZ POUR NOUS, SAINTE MARIE.

Au Revers, au-deſſus des chiffres qui marquent l'an 1570, on lit cette Inſcription Latine:

OFFICio REFECTO ECCLESiÆ TORNACENSis.

LE SERVICE DE L'EGLISE DE TOURNAY RETABLI.

Cet évenement abattit les Ligués, autant qu'il relevoit le courage de la Gouvernante, qui voyoit ſes forces s'augmenter de jour en jour. Déja le Comte d'Aremberg avoit levé pour ſon ſervice un Régiment de cinq Compagnies, & Charles de Brimeu Comte de Megue un autre de dix (11). D'autres Troupes venoient d'é-

(11) Meter. Ned. Hiſt. fol. 47.

d'être levées par Gilles de Barlemont Seigneur d'Hierges, par Jean de Croy Comte de Rieulx, & par le Comte Charles de Mansfelt. Se voyant ſi puiſſamment ſoutenue, elle fit punir avec la derniere ſéverité, non ſeulement ceux qui étoient coupables de ſacrileges & qui avoient oſé porter les armes contre elle, mais encore ceux qui, non contens de prêcher la Religion Proteſtante, avoient eu la hardieſſe de s'ériger formellement en Paſteurs. Elle remit en même tems en vigueur toute la ſéverité des Edits, ſous prétexte (1) que tout ce qu'elle avoit relâché à cet égard lui avoit été arraché par la crainte, & que les Ligués avoient rompu les prémiers l'Accord dont cette moderation devoit être le fruit. Brederode, voyant ainſi ſes grands deſſeins ſur le point d'être entierement ruïnés, envoya à Bruxelles le Seigneur Guillaume de Blois (2), pour demander à Son Alteſſe une ſeconde Audience. Cette démarche fut ſans ſuccès : ce qui porta Brederode le 8 de Février à renouveller cette demande en envoyant à la Ducheſſe une Requête, en ſon propre nom, & au nom de tous les Nobles ligués. La fierté avec laquelle elle y répondit, fondée ſur la connoiſſance qu'elle avoit de ſes forces, répandit une telle conſternation parmi le petit nombre de ceux qui étoit encore attachés à la Ligue, que les Chefs ne ſongerent plus qu'à s'en débaraſſer le mieux qu'il leur ſeroit poſſible. (3) Ils prirent ce parti avec d'autant plus d'ardeur, que les Créatures du Roi débitoient comme une choſe certaine, qu'il ſe tranſporteroit dans le Païs (4) au prémier jour; nouvelle qui étoit confirmée par toutes les lettres de la Cour d'Eſpagne (5). Dans cette idée, ils trouverent infiniment plus ſûr pour eux de plier les voiles, que de ſuivre leur courſe & de s'expoſer à la tempête de la colere du Prince. Comme la plupart des Sujets eſperoient que la préſence de Sa Majeſté diſſiperoit bientôt des Troubles ſi dangereux, on frappa dans cette confiance le Jetton ſuivant. 1567.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 2. Nov. 1566. fol. 52.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 128.

(3) Ibid. fol. 129.

(4) Bor Ned. Beroerr. III. Boek. fol. 94.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 280.

Le Roi, en Buſte armé; avec cette Légende :

PHILIPPo Rege, Patre Patriæ, EX HISPANIA EXPECTATO. 1567.

LE ROI PHILIPPE, PERE DE LA PATRIE, ETANT ATTENDU D'ESPAGNE. 1567.

Au Revers, un Temple, au-deſſus duquel on voit le Globe de la Terre, traverſé d'une Lance & d'un Faiſceau (6), qui forment une Croix de Bourgogne; au-deſſous d'une Balance en équilibre :

(6) Voy. l'explication de ces Faiſceaux dans Oudaan R. Moog pag. 542.

COMITE CLEMENTIA.

ACCOMPAGNE' DE LA CLEMENCE.

Cette Piece exprime le deſir impatient avec lequel les Habitans des Païs-Bas attendoient leur Souverain, qu'ils conſideroient comme le véritable Pere de la Patrie. Elle marque qu'ils eſperoient que ſa préſence rétabliroit dans le Monde Belgique, fondé ſur l'Egliſe; non ſeulement la Religion, mais encore l'ordre & la Diſcipline dans les affaires politiques & militaires, & l'autorité de la Maiſon de Bourgogne. C'eſt ce qui eſt déſigné par les differens Emblêmes de cette Piece. Pour la Balance en équilibre, elle déſigne l'attente où l'on étoit, que le Roi calmeroit les Troubles de l'Etat, en ſe conduiſant avec une juſtice impartiale, & conforme aux Loix fondamentales du Païs. On ſe flatoit, que ce ſeroit-là l'unique moyen dont Sa Majeſté voudroit bien ſe ſervir pour parvenir à ſon but; & qu'au-lieu d'y employer la force des armes, dont le bruit public menaçoit ces Provinces, elle daigneroit y venir accompagnée de ſa ſeule clémence (7). On ſuppoſoit, que le parti le plus ſûr qu'on puiſſe prendre pour dompter une multitude furieuſe, c'eſt de l'adoucir par des careſſes; puiſque la patience même, quand on l'accable d'un joug trop rude, ſe livrant d'ordinaire au deſeſpoir, eſt ſujette à ſecouer ce joug, & à s'abandonner aux plus téméraires entrepriſes.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 158.

1567. Ce qui rendoit encore plus vraiſemblable l'arrivée prochaine du Roi (1), c'eſt qu'il avoit déja fait équiper pluſieurs Vaiſſeaux, qu'il avoit nommé les Officiers de ſa Maiſon qui devoient l'accompagner, & qu'il avoit envoyé Jean d'Acuña au Duc de Savoye (2), pour le conſulter ſur le tems auquel il devoit partir, & ſur la route qu'il ſeroit le mieux de ſuivre. D'ailleurs, il avoit demandé au Roi de France des Paſſeports, pour prendre en ſureté ſon chemin par les Etats de ce Monarque. Il avoit averti toutes les Cours de ſon deſſein, & il les avoit aſſurées que les préparatifs qu'on faiſoit en Eſpagne, ne regardoient que ſes Sujets des Païs-Bas. Quoique ce projet n'eût point de ſuite, il produiſit pourtant pour Philippe cet effet avantageux, qu'un grand nombre de Nobles, dont la fidelité chancelloit déja, fut ramené par la frayeur, & prit le parti de ſe ranger du côté de la Gouvernante. Cette Princeſſe eut l'habileté de ſaiſir les eſprits qui ſe trouvoient dans cet état flottant, & de ſe les aſſurer en leur faiſant prêter un nouveau Serment; ou du moins, de diſtinguer par-là ſes Ennemis d'avec ſes Amis (3). Par ce Serment, les Gouverneurs des Provinces, les Officiers politiques & militaires, les Magiſtrats, ceux qui poſſédoient des Fiefs, en un mot tous ceux qui avoient quelque autorité (4), s'obligeoient non ſeulement à ſoutenir deformais la Religion Catholique, à punir les Sacrileges, & à détruire l'Héréſie; mais encore, à ſervir le Roi fidelement & ſans réſerve, contre tous ceux qu'il déclareroit ſes Ennemis. Quoique la nouveauté de ce projet parût d'une très dangereuſe conſéquence à des gens judicieux, Pierre-Erneſt Comte de Mansfelt oſa le prémier l'appuyer dans le Conſeil par ſon ſuffrage. Il fut ſuivi par les Comtes d'Egmont, de Megue, & de Barlemont, & par Philippe de Croy Duc d'Arſchot. Ce dernier entra dans ce deſſein avec d'autant plus de chaleur, que juſqu'alors il s'étoit attaché inviolablement à la Foi de ſes Peres, & qu'il avoit toujours exécuté les ordres du Roi ſans donner ſur lui la moindre priſe. La Religion Catholique, & la volonté de ſon Prince avoient été comme deux Etoiles qui avoient dirigé ſon cours d'une maniere fixe, dans tous les orages qui venoient de tomber ſur l'Egliſe & ſur l'Etat. Ce fut pour rendre juſtice à ſa fidelité inviolable, qu'on frappa cette année à Anvers le Jetton ſuivant.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 19. Aug. 1567. fol. 26.

(2) Strada de Bello Belg Dec. I. pag. 280.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 128.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Febr. 1567. fol. 11. & 14 Maart fol. 13.

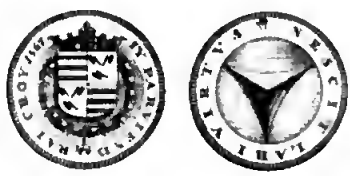

L'Ecu de ſes Armes, couronné, & entouré de l'Ordre de la Toiſon d'or. La Légende conſiſte dans ſa Deviſe ordinaire: (5)

(5) Mauſol. de la Toiſon d'or pag. 187.

JY PARVIENDRAI, CROY. 1567.

Le Revers repréſente un Chauſſe-trappe à quatre Angles, qui, de quelque maniere qu'on la jette, a toujours une de ſes pointes en-haut:

NESCIT LABI VIRTUS.

LA VERTU SE SOUTIENT TOUJOURS.

Cette conduite ſans reproche ſembloit autoriſer le Duc d'Arſchot (6) à s'exprimer dans le Conſeil, avec plus de liberté que les autres Grands. Il s'en ſervit très ſouvent dans l'occaſion dont il s'agit, contre ceux qui refuſoient de prêter le nouveau Serment. Selon lui, la néceſſité de défendre la Liberté opprimée n'étoit qu'un prétexte, dont certains ambitieux ſe ſervoient pour s'aggrandir, & pour fonder par-tout le Pais le libre exercice de la Religion Reformée, ſur les ruïnes de la Religion de leurs Peres. Pour ce qui regardoit les plaintes que l'on faiſoit ſur les deſordres commis par les Eſpagnols ſous le Miniſtere précedent, il ſoutenoit qu'elles étoient extrêmement outrées. Du moins, diſoit-il, ils n'ont jamais porté la violen-

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 224. De Groot Ned. Hiſt. fol. 223.

ce

ce juſqu'à piller les Egliſes, à briſer les choſes ſacrées, & à détruire des objets que leur Antiquité du moins rend reſpectables, & doit mettre à l'abri de la profanation. Il ne nioit pas abſolument, qu'il n'y eût quelques Abus dans le Gouvernement : mais il diſoit, que l'Or même n'étoit pas ſans mélange, que l'Eté le plus agréable étoit ſujet à des orages, que l'amertume accompagnoit la plus grande douceur, & que, ſelon un Proverbe du Païs, le deſagrément ſe gliſſoit même dans les choſes les plus aimables (1). C'eſt à ces ſortes de diſcours que font alluſion les trois Pieces ſuivantes, dont la prémiere fut faite à ſon honneur cette même année. 1567.

I. Le Buſte du Duc, orné du Collier de l'Ordre de la Toiſon. Au-deſſous du bras briſé eſt l'année 1567 ; & cette Légende ſe trouve ſur la Tête & ſur le Revers:

PHILIPPE DE CROY, DUC D'ARSCHOT, PRINCE DE CHIMAY ET PORCEAN, CONTE DE BEAUMONT ET SENNINGHEM.

Au Revers, une Main ſortant d'une nuée tient une Ruche ; & l'on voit ſur une Banderolle qui voltige en l'air, les paroles ſuivantes :

DULCIA MIXTA MALIS.

LE BIEN EST MELE' AU MAL.

II. La ſeconde eſt un Jetton. On y voit l'Ecuſſon couronné du Duc, avec ce Titre :

PHILIPPE DE CROY, DUC D'ARSCHOT.

Au Revers, une Main ſortant d'une nuée & tenant une Ruche d'où ſortent pluſieurs Abeilles:

DULCIA MIXTA MALIS.

LE BIEN EST MELE' AU MAL.

III. La troiſieme, qui eſt auſſi un Jetton, eſt preſque en tout ſemblable à la ſeconde. On y voit ſeulement quelque difference, à l'égard du nombre & de l'arrangement des Abeilles qui ſortent de la Ruche. La Planche même rend cette difference plus ſenſible, que ne le ſauroit faire une deſcription.

Quoique rien ne ſoit plus frivole & plus puérile, que de faire remonter une Maiſon illuſtre juſques à Adam, par une ſuite continuée de Princes ; certains fau-

1567. teurs indiſcrets de la Famille de Croy ont tâché d'en donner une Généalogie de cette nature. C'eſt ce qu'on voit dans l'Egliſe de Heverlée auprès de Louvain, où tous les prétendus Princes de cette Maiſon ſont repréſentés, en partie par des Tableaux, & en partie par des Statues. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette Maiſon eſt une des plus nobles de tout le Païs, & qu'elle a de tout tems fourni un grand nombre de Sujets qui ont rempli les prémiers Poſtes de l'Etat. L'an 1429, lorſque Philippe le Bon Duc de Bourgogne inſtitua à Bruges (1) l'Ordre de la Toiſon d'or, Antoine de Croy Seigneur de Renti, & Jean de Croy prémier Comte de Chimay, furent au nombre des vingt-cinq prémiers Chevaliers. Depuis ce tems, pluſieurs autres Seigneurs de cette Maiſon (2) ont été diſtingués par cette marque d'honneur. Il a plu même à l'Empereur Charles d'ériger le Marquiſat d'Arſchot en Duché, en faveur de Philippe de Croy; moins parce que cette Terre étoit extrêmement conſidérable, que parce que la Famille même paroiſſoit digne d'un Titre ſi relevé (3). Ce fut ce Philippe qui bâtit le Palais de Beaumont, & le Château de Claire-Fontaine; & c'eſt de lui, & d'Anne de Croy Princeſſe de Chimay, que nâquit Philippe dont il s'agit ici, qui, après la mort de ſon Pere, lui avoit ſuccedé l'an 1549 (4), en qualité de Fils ainé, dans le Duché d'Arſchot, dans les Comtés de Beaumont & de Senninghem, & dans les Baronies de Roſſelaar, Bierbeek, Heverlée &c. Il étoit encore Chambellan-héréditaire de Brabant; & autrefois il avoit été honoré par Marie Reine de Hongrie du Commandement général de toutes les Troupes du Païs, qu'elle envoyoit au ſecours de l'Empereur dans la Guerre qu'il eut à ſoutenir contre le Duc Guillaume de Cleves. Dans la ſuite, Philippe, avant que de s'embarquer pour l'Eſpagne, lui avoit donné une des Compagnies d'Ordonnance (5). Sept ans après, il fut envoyé par le même Roi avec le Caractere d'Ambaſſadeur (6) à la Diete convoquée à Francfort par l'Empereur Ferdinand I. C'eſt là qu'il congratula au nom de ſon Maitre Sa Majeſté Impériale, ſur l'élevation de Maximilien ſon Fils à la Dignité de Roi des Romains. Il fut marié deux fois. Sa prémiere Epouſe fut Jeanne d'Halewin & de Commines, dont la mémoire ſe trouve conſervée ſur les deux Jettons ſuivans.

(1) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 64.

(2) Ibid. fol. 65. &c.

(3) Ibid. fol. 109.

(4) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 241.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 30.

(6) Blaſon de la Toiſon d'or. pag. 241.

I. Ce Duc, en Buſte armé, orné du Collier de l'Ordre de la Toiſon:

PHILIPPE, SYRE DE CROY, DUC D'ARSCHOT.

Au Revers paroit le Buſte de cette Dame, dont on voit à Heverlée une Statue de bronze, & qui y a été enterrée, auſſi-bien qu'un très grand nombre de perſonnes de la Maiſon de ſon Epoux. La Légende eſt celle-ci:

JEANNE DE HALEWIN, DUSSSE D'ARSCHOT.

II. Le ſecond, qui a été frappé dès l'an 1562, offre aux yeux l'Ecuſſon couronné de Philippe de Croy, avec ſa Deviſe ordinaire (7):

(7) Manſol. de la Toiſon d'or p. 187.

JE PARVIENDRAI, CROY. 1562.

Au Revers, on voit l'Ecu de Jeanne d'Halewin, en lozange, entouré de ces paroles qui ſont le Cri de guerre de ſa Maiſon:

RAISON LE VEULT, HALEWIN.

Cette Dame lui donna trois Enfans: Marguerite de Croy, qui fut mariée à Pierre de Hennin Comte de Boſſu, mais qui mourut ſans laiſſer de poſterité: Charles de Croy, dont nous aurons occaſion de parler ci-après; il mourut l'an 1612, ſans laiſſer aucun Enfant ni de ſa prémiere Femme Marie de Brimeu, ni de ſa ſeconde (8) Dorothée de Croy Havré: Enfin Anne de Croy, qui, faute de Succeſſeurs

(8) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 312.

ſeurs collateraux, fit paſſer par ſon mariage avec Charles de Ligne Prince d'Aremberg, tous les Biens Seigneuriaux de la Maiſon de Croy dans celle d'Aremberg, où ils ſe trouvent encore aujourd'hui. La ſeconde Femme de notre Philippe, ſecond Duc d'Arſchot, qu'il épouſa après la mort de Jeanne de Halewin arrivée l'an 1581 (1), fut Jeanne de Blois, Fille de Louis Seigneur de Treſlon & de Charlotte d'Humieres. C'eſt à la ſtérilité de cette Dame, & aux autres raiſons que nous venons d'alléguer, que la Maiſon d'Aremberg doit des Seigneuries ſi conſiderables. Sa mémoire, & celle de cette ſeconde Epouſe, eſt conſervée ſur un Jetton, qui à la vérité ne fut frappé que l'an 1585, mais auquel je croi devoir donner place ici, pour appuyer par-là ce que je viens d'avancer. 1567.

(1) Mauſolée de la Toiſond'or pag. 187.

Le Buſte du Duc, avec cette Légende :

PHILIPPE SYRE DE CROY, DUC D'ARSCHOT.

Au Revers, l'Ecuſſon de ſon Epouſe, uni au ſien :

JEANNE DE BLOYS, DUCHESSE D'ARSCHOT. 1585.

La Gouvernante, dont la fine Politique avoit ſi avantageuſement énervé la prémiere Ligue des Nobles, ne fut pas moins heureuſe du côté des armes, qu'elle avoit employées contre Valenciennes ſous la conduite éprouvée de Noircarmes. Depuis que cette Ville eut refuſé de recevoir Garniſon, dans la confiance qu'elle avoit aux ſecours des Nobles ligués, la Ducheſſe avoit taché, conformément aux ordres du Roi (2), de l'obliger plutôt par un Traité que par la voye des armes, à lui ouvrir ſes portes. Pour cet effet, le Comte d'Egmont & le Duc d'Arſchot, de la Maiſon duquel nous venons de parler, avoient été envoyés aux Habitans en qualité de Médiateurs, dans l'eſperance que le poids de leur nom & de leur autorité ſeroit plus d'effet ſur les Bourgeois, que la vue des armes qui brilloient devant leurs murailles. Mais le Traité étant rompu entierement par un ſoupçon conçu contre Noircarmes, ce Général eut ordre de la Gouvernante d'attaquer la Ville ſans délai, & de la forcer à l'obeïſſance. Là-deſſus on ſe fuit en poſſeſſion du Fauxbourg de la Porte de Mons (3), on ouvrit la Tranchée avec très peu de perte, & l'on commença à battre vigoureuſement les murailles, prémierement avec douze & enſuite avec vingt & deux pieces de Canon, qu'on avoit tirées de Tournay. Dans quatre heures de tems, les Bourgeois virent leurs eſperances renverſées avec un grand pan de murailles, & envoyerent un Trompette pour tâcher d'obtenir par Capitulation, ce qu'ils n'oſoient point attendre d'une plus longue réſiſtance. Ils propoſerent de rendre la Ville, aux mêmes conditions qui leur avoient été offertes par Egmont & par Arſchot. Mais Noircarmes le refuſa abſolument (4). Il fit non ſeulement continuer l'attaque avec plus de vigueur qu'auparavant, mais il ordonna encore à ſes Soldats de ſe préparer à un Aſſaut général, qu'ils étoient effectivement en état de donner, à cauſe que le foſſé étoit comblé en partie par les ruïnes de la muraille (5). Dans cette extrémité, ſe voyant expoſés à un péril inévitable, ſans avoir aucun ſecours à attendre des Nobles diſperſés, & bien moins encore de la France, les malheureux Aſſiegés n'eurent d'autre parti à prendre que de ſe rendre à diſcretion, & de ſe ſoumettre à la miſericorde de la Gouvernante. Noircarmes s'étant ainſi rendu maitre de la Ville le 24 de Mars (6), fit pendre deux Miniſtres Proteſtans, & décapiter le Gouverneur Michel Herlin & ſon Fils. Il fit ſouffrir d'autres ſupplices à pluſieurs Reformés, & à ceux qui s'étoient montrés les plus ardens contre les ordres de la Cour. Je croi que ce fut pendant ce Siege, qui avoit rendu les vivres & l'argent également rares dans Valenciennes, que fut frappée cette Piece de monnoye de plomb, la prémiere de cette nature qui ait paru durant les Troubles des Païs-Bas.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 259.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 49. verſo.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 262.

(5) Nic. Burgundi Hiſt. belg. pag. 330.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 141.

1567.

Il n'y a ni Emblème, ni Deviſe. On y voit ſeulement, entre les chiffres qui marquent l'année de ce Siege, la Croix de Bourgogne & le Fer à feu; preuve qu'on prétendoit alors n'avoir pris les armes que contre le mauvais Miniſtere, ſans en vouloir au Souverain lui-même.

Après la réduction de Valenciennes, la Religion Catholique & l'Autorité Royale furent rétablies les armes à main dans tout le Païs d'alentour; & la Ducheſſe, dont les Troupes avoient encore eu le bonheur de ſurprendre & de défaire auprès d'Oofterweel (1) celles qui avoient été ramaſſées par le Seigneur de Thoulouſe, ſe vit en état de tourner ſes vues ſur Anvers, la prémiere des Villes marchandes de tout le Païs. C'eſt là que, par la connivence des Magiſtrats, le commerce familier des Bourgeois avec les Négocians étrangers de differentes Religions avoit donné plus de force & d'étendue au Proteſtantiſme, que par-tout ailleurs. Dans cette Ville extraordinairement peuplée on avoit vu, depuis la deſtruction des Images, les differentes Opinions des Habitans produire des défiances & des animoſités, qui par la médiation du Prince d'Orange & du Comte de Hoogſtrate avoient été calmées pluſieurs fois, au grand contentement du Magiſtrat, mais auſſi au grand péril de la vie de ces Seigneurs. Malgré ce ſuccès de ſes ſoins, le Prince d'Orange, (qui pour d'autres ſervices ſignalés avoit reçu l'année précedente des États de Hollande un préſent (2) de cinquante-cinq-mille francs,) étoit bien perſuadé que ce n'étoit pas là le moyen de s'attirer les bonnes graces de la Gouvernante (3), qui triomphoit par-tout. Il la voyoit croitre en puiſſance, à meſure que la diviſion s'augmentoit parmi la Nobleſſe liguée; & il crut que le meilleur parti qu'il pût prendre c'étoit de projetter un Accord entre les Luthériens & les Calviniſtes, afin de ſe retrancher dans ce Corps réuni, contre les attaques qu'on lui préparoit. Il en étoit parfaitement bien inſtruit, puiſqu'il avoit eu le bonheur (4) d'intercepter des lettres de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne écrites à la Cour de France, dans leſquelles il avoit vu de redoutables marques de la colere du Roi contre lui, & de la vengeance dont il le menaçoit. Mais ſentant qu'il lui étoit impoſſible de réuſſir (5) dans ce Projet de réunion, il ne trouva point à propos de demeurer plus longtems à Anvers. Il ſortit de cette Ville le 11 d'Avril, & paſſant par ſa Ville de Breda, il ſe rendit en Allemagne, pour ſe dérober, comme dans un Port aſſuré, à l'orage qui étoit ſur le point d'éclater ſur ſa tête. A la nouvelle de ce départ, une conſternation générale ſe répandit dans tout le Païs. Un nombre incroyable de Nobles ſuivit cet exemple. Tous les Miniſtres Proteſtans (6) quitterent Anvers; leur Culte ceſſa tout d'un coup; & le Magiſtrat, pouſſé ſur-tout par le Bourguemeſtre Antoine de Strale, fit dire à la Gouvernante, que la Ville, zélée à marquer ſon obeïſſance au Roi, étoit prête à recevoir la Garniſon qu'elle lui deſtinoit pour maintenir le repos parmi les Citoyens. C'eſt ainſi que le 26 de ce mois, Anvers fut occupé par ſeize Compagnies d'Infanterie commandées par le Comte de Mansfelt. Deux jours après (7), la Ducheſſe y fit ſon Entrée ſolennelle, avec une grande ſuite de la prémiere Nobleſſe de la Cour, & avec une Eſcorte de cinq-cens Cavaliers. Elle fut reçue auprès de la porte avec la ſoumiſſion la plus profonde, & complimentée par le Bourguemeſtre Antoine de Strale & par les autres Magiſtrats. Il m'eſt tombé entre les mains une Médaille concernant ce Bourgemeſtre, qui étoit Frere du Seigneur de Hildegondsberg.

(1) Bor Nederl. Beroert. III. Boek fol. 110.

(2) Reſol. der Staat. van Hol. 30 Nov. 1566. fol. 61.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 112.

(4) Nic. Burg. Hiſt. Belg. p. 284.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 133.

(6) Ibid. fol. 145.

(7) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 174.

Son

1567.

Son Buſte, ayant la tête découverte :

ANTONIus A STRALE, DominUS DE MERXEM ET DAMBRUGGE.

ANTOINE DE STRALE, SEIGNEUR DE MERXEM ET DE DAMBRUGGE.

Ce ſont deux grands Villages, qui ont chacun un très beau Château, & qui ſont ſitués dans la Mairie de Zandhoven (1) à une demi-lieue d'Anvers. Ils ont fait anciennement partie des Domaines des Seigneurs de Breda : mais du tems de Jean I, Duc de Brabant, ils ſont tombés en partage aux Seigneurs de Bergopzoom, qui l'an 1515 ont vendu le Château à Guillaume Draak. C'eſt Anne, Fille de ce dernier, qui l'a porté en Dot au Chevalier Goſwin Pere d'Antoine de Strale. Après la mort de Goſwin, ce Château qui eſt un Fief ſe trouva dévolu à Antoine le 24 d'Août de l'an 1549 ; & en 1561 il acheta de Jean Marquis de Bergue la magnifique Seigneurie de Merxem & de Dambrugge, pour la ſomme de quarante trois-mille francs. (2)

(1) J. Le Roy Proſp. Caſt. & Prat. Proc. Brab. fol. 103.

(2) Ibid. fol. 203.

Au Revers, la Fortune, dans une Conque, flottant ſur une Mer calme ; avec cette Inſcription:

VIRTUTE ET CONSTANTIA.

PAR LA VERTU ET PAR LA CONSTANCE.

Utrecht fut bientôt obligé de ſuivre l'exemple d'Anvers. Ce fut le Comte de Megue qui, par ordre de la Gouvernante, y introduiſit une Garniſon, pour garantir cette Ville des entrepriſes de Brederode. Ce Seigneur, après avoir perdu (3) le Commandement d'une des quatorze Compagnies d'Ordonnance, à cauſe qu'il continuoit à refuſer de prêter le nouveau Serment, réſolut de chercher une reſſource dans les armes. Dans ce deſſein il avoit non ſeulement fait fortifier ſa Ville de Viane (4), mais il avoit encore levé des Troupes, qui, augmentées de jour en jour par quantité de Refugiés, faiſoient une petite Armée de pluſieurs milliers de Soldats. Les Etats d'Utrecht, voyant que Brederode avoit déja pillé le Couvent de Marieward, dont il avoit fait l'Abbé priſonnier, trouverent bon de lever deux Compagnies chacune de quatre-cens hommes, & de les placer avec mille Paiſans armés dans un Village vis à vis de Viane, afin d'empêcher les Troupes de Brederode d'étendre plus loin leurs Courſes (5). Cette précaution ayant rendu ſes deſſeins inutiles de ce côté-là, il s'en alla vers Amſterdam, où il fut bientôt ſuivi par la plupart de ſes Soldats, (6) qui cherchoient à s'enrichir par le pillage. Mais trouvant les Portes de cette Ville fermées, & les Habitans ſur leurs gardes, ils pillerent & ruinerent entierement le Couvent des Chartreux qui étoit près de là. Ils en firent autant au Couvent d'Egmont (7). Après quoi ils paſſerent par la Nord-Hollande juſqu'à Medenblik, où s'étant embarqués, ils ſe ſauverent tous du Pais. La raiſon de cette retraite précipitée étoit, que le Comte de Megue, avec ſon Régiment & les trois Compagnies qui avoient été poſtées à Vreeſwyk vis à vis de Viane, ſuivoit par-tout & ſerroit de près cette Milice ramaſſée. Par cette Expédition du Comte de Megue, il n'étoit reſté dans le Village dont je viens de parler, que les Paiſans armés, & une Compagnie des Etats, ſous la conduite d'Etienne de Witt. (8) La Garniſon que Brederode avoit laiſſée à Viane en fut avertie, ce qui lui inſpira

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 264.

(4) H. de Groot Neder. Jaarb. fol. 27.

(5) Bor Neder. Beroert. III. Deel fol. 107. verſo.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 147.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 50. verſo.

(8) Bor Neder. Beroert. III. Boek fol. 119. verſo.

1567. ſpira le deſſein de paſſer la Leck, de s'emparer du Fort de Vreeſwyk (1) qui tenoit Viane en bride, & de faire par-là une diverſion avantageuſe à leurs Compagnons qui étoient pourſuivis par le Comte de Megue. Cette entrepriſe, qui devoit s'exécuter le 2 de Mai, fut confiée aux Capitaines Albert Uchtenbroek, Nicolas de Nivelt, & Jean de Reneſſe. Etienne de Witt, inſtruit de leur deſſein, prépara tout pour une vigoureuſe défenſe, & repouſſa les Aſſaillans avec tant de conduite & de bravoure, qu'une grande partie d'entre eux demeura ſur la place, & qu'on en fit pluſieurs priſonniers, entre leſquels étoit Jean de Reneſſe. Pour marque de cette Victoire, ils furent menés à Utrecht, & enfermés dans le Château de Vredenbourg. La Ducheſſe, voulant récompenſer une ſi belle action, éleva Etienne de Witt à la Dignité de Chevalier, & enſuite à la Charge de Droſſart de la Ville & du Païs de Viane (2), après que cette Forteresſe eut été conquiſe pour elle par le Duc Erie de Brunſwick. Ce fut pour conſerver le ſouvenir de ce nouveau Chevalier & de ſa Victoire, qu'on frappa la Médaille ſuivante.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 148.

(2) Bor Nederl. Beroert. III. Boek fol. 119. verſo.

Ce Chevalier, en Buſte armé, avec une Chaine d'or, marque de ſa Nobleſſe:

STEPHANUS DE WITT, ULTRAJECTENSIS, EQUES AURATUS.

ETIENNE DE WITT, D'UTRECHT, CHEVALIER DORE'.

Cette épithete étoit donnée aux Chevaliers, à cauſe des Eperons dorés (3) qu'on leur mettoit lors de leur Inſtallation, parmi d'autres cérémonies qui dans ces occaſions étoient en uſage. Au reſte, ſi cet Etienne s'eſt acquis cette Dignité par les armes, ſon Fils Jean s'eſt fait une grande réputation dans la République des Lettres par ſon rare ſavoir. Son Erudition lui procura un Canonicat (4) dans le Chapitre de Ste. Marie à Utrecht. Il a fait pluſieurs Ouvrages très eſtimés, & l'an 1622, à la fin de Septembre, voyant que la Reformation prenoit le deſſus dans ſa Patrie, il prit le parti de s'en aller à Rome.

(3) De Rouck Herault. Ned. fol. 137.

(4) Hiſt. Epiſc. Ultraj. fol. 126.

Au Revers on voit cette Inſcription, renfermée dans une Couronne Civique:

OB PATRIAM DEFENSAM, VI. NONAS MAJ. CIↃIↃLXVII.

POUR AVOIR DEFENDU LA PATRIE, LE SECOND DE MAI 1567.

C'eſt ainſi que tout répondoit aux vœux de la Gouvernante. Maitreſſe d'Anvers, elle y fit détruire deux Egliſes nouvellement bâties par les Proteſtans, deſarmer les Bourgeois, & empriſonner & punir rigoureuſement (5) ceux qui s'étoient ſignalés à exciter des Troubles. La Ville de Bois-le-Duc, qui non ſeulement avoit refuſé de recevoir Garniſon, mais qui avoit même oſé mettre en priſon les Députés de Son Alteſſe, ne balança plus à obeir & à ouvrir ſes portes. Déja dans toute la Gueldre le Culte des Proteſtans étoit ſuſpendu, en vertu d'un Accord. Aremberg introduiſit la même choſe en Friſe, quoiqu'il n'y entrât qu'à la tête de ſoixante Maitres & de quatre Compagnies de Fantaſſins. Ce ſuccès fut dû, ou à la rapidité avec laquelle il exécuta ce deſſein, ou à la réputation qu'il avoit d'être doux, & porté à la clémence. Dans cette révolution ſubite, il y eut juſqu'à ſoixante & dix Nobles Friſons de la Ligue, qui prirent le parti de la fuite. Etonné de tant de deſaſtres, Brederode lui-même, voyant tous ſes deſſeins deſeſperés, trouva à propos de quitter Amſterdam (6), avec ſon Epouſe Emilie Comteſſe de Nieuwenaar, & avec

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 145.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fo. 50. verſo.

avec un nombre conſiderable de Nobles, & de paſſer en Allemagne par la Ville d'Embden, ſituée dans la Friſe orientale. A peine furent-ils partis, que preſque tous les Bourgeois Proteſtans d'Amſterdam prirent la réſolution d'abandonner leur Patrie. Le Magiſtrat étant devenu par-là maitre de ſes actions, obtint par le moyen du Bourguemeſtre Juſte Buyk (1), qui étoit à Bruxelles, à peu près les mêmes conditions qui avoient été accordées à ceux d'Anvers; & le 9 de Mai on reçut dans la Ville quelques Soldats de Noircarmes, qui avoit réuſſi depuis peu à mettre Garniſon dans la Ville de Maſtricht. Cinq jours auparavant, Aremberg s'étoit auſſi aſſuré pour le Roi, de Groningue; & à cauſe de l'abſence du Prince d'Orange, la Gouvernante avoit nommé par proviſion le Comte de Boſſu, Gouverneur de la Hollande (2). Les affaires prirent ainſi tout une autre face dans chaque Province. Chacun ſe montroit zèlé (3) pour le ſervice du Roi, & les ordres de la Gouvernante étoient ſuivis auſſi-tôt que connus. Il y a même beaucoup d'apparence que cette tranquillité générale, qui étoit l'effet de la prudente vigilance de cette Princeſſe, auroit ſubſiſté longtems, ſi les Eſpagnols n'euſſent pas pouſſé trop loin leurs ambition (4). Quoi qu'il en ſoit, la Politique ſenſée de la Ducheſſe a été immortaliſée par les Médailles ſuivantes. 1567.

(1) Bor Nederl. Beroert. III. Boek. fol. 220.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 149.

(3) Bentivogl. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 67.

(4) H. de Groot Neder. Jaarb. fol. 28.

I. Le Buſte de la Gouvernante victorieuſe, avec ces Titres :

MARGARETA AB AUSTRIA, Dux Parmæ et Placentiæ, Caroli V Filia.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE, FILLE DE CHARLES V.

Le Revers repréſente, au-deſſus de l'an 1567, un Arc de triomphe, dans l'ouverture duquel on voit la Paix foulant un Monſtre aux pieds, & tenant dans la main gauche une Corne d'abondance, & dans la droite un flambeau dont elle ſe ſert pour mettre le feu à un monceau d'Armes arrachées aux Rebelles :

BELGICI TUTELA.

LA DEFENSE DES PAYS-BAS.

II. Le même Buſte de la Ducheſſe, avec cette Légende :

1567. MARGARETA AB AUSTRIA, Dux Parmæ et Placentiæ, Germaniæ Inferioris Gubernatrix.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

Au Revers, on la voit comme une courageuſe Amazone, ſe tenant ferme ſur un rocher au milieu des orages qui l'environnent. Dans ſa droite elle porte une Epée; & dans ſa gauche deux branches, l'une de Palmier, & l'autre de Laurier: Emblême qui ſignifie, que ſous la protection du Ciel elle avoit par ces deux moyens arraché ces Provinces de l'orage des troubles, & rétabli dans un moment (1) leur tranquillité:

(1) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oord. pag. 67.

(2) A DOMINO FACTUM EST ISTUD. 1567.

(2) Pſ. CXVIII. v. 23.

CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR. 1567.

III. La troiſieme eſt préciſément la même que la ſeconde, excepté que la derniere eſt plus petite; difference que la Planche rend ſenſible, ſans le ſecours d'une Deſcription.

IV. Le Buſte de la Gouvernante, avec ces Titres:

MARGARETA AB AUSTRIA, Dux Parmæ Placentiæque.

MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME ET DE PLAISANCE.

Au Revers, une fleur ſur laquelle le Soleil répand ſes rayons; avec cette Deviſe:

UT INTER SIDERA.

COMME PARMI LES ASTRES.

V. La cinquieme ne mérite pas de Deſcription, parce que ce n'eſt qu'une copie de la précedente.

La Fleur repréſentée ſur le Revers des deux dernieres, paſſe dans l'eſprit de certains Curieux, pour celle qu'on appelle en François une *Marguerite*; & par conſéquent ils y trouvent une alluſion au nom de cette Princeſſe. D'autres au contraire la croyent un *Tourne-ſol*, qui a la proprieté, à ce que l'on débite, de ſe tourner continuellement vers le Soleil. C'eſt de la même maniere, ſelon cette idée, qu'en calmant les Troubles, cette Princeſſe avoit eu uniquement en vue les ordres du Roi; & que comme le Tourne-ſol, la plus grande des fleurs, ſe règle ſur le Soleil, le plus grand des Aſtres; ainſi Marguerite, la plus grande des Femmes de ſon tems, s'étoit règlée ſur la volonté du plus grand des Rois.

Un jour après que le Prince d'Orange fut parti d'Anvers, la Gouvernante, frappée du bruit qui s'étoit répandu qu'on armoit puiſſamment en Eſpagne contre les Pais-Bas, écrivit au Roi, que ſes affaires étoient entierement règlées dans ces Provinces; que de nouvelles Troupes n'étoient point néceſſaires pour y maintenir l'Autorité Royale; qu'elles ne feroient qu'épuiſer les Revenus de Sa Majeſté (3), & appeſantir le fardeau ſous lequel les Habitans ne ſoupiroient déja que trop; enfin, qu'elles n'y trouveroient rien à faire, puiſque, par le moyen de celles qu'elle avoit employées, la Revolte avoit été arrêtée, les Sacrileges punis, & le calme preſque rétabli généralement (4). Après avoir reçu une nouvelle ſi ſatisfaiſante, le Roi aſſembla cinq de ſes Conſeillers qui avoient le plus de part à ſa confiance, pour ſavoir leur avis ſur cette queſtion: S'il faloit continuer les préparatifs de Guerre, quoique les deſordres euſſent ceſſé dans les Pais-Bas; ou s'il valoit mieux s'en tenir là, & ſe remettre entierement du ſoin des affaires de ces Provinces à la conduite de ſa Sœur? Quoique la plupart des ſuffrages, préferant la douceur à la ſéverité, allaſſent à prendre le dernier de ces deux partis, le prémier ne laiſſa pas d'être préferé par le Roi (5), qui ne crut pas devoir négliger une occaſion ſi favorable de domter ces Païs, & de les réduire une fois pour toutes à une ſervitude abſolue. Il voyoit que les Etats voiſins obſervoient, pour la plupart, d'une maniere inviolable la Paix qu'ils avoient faite avec lui; & que d'autres, qui pouvoient lui être ſuſpects, avoient trop d'embaras chez eux pour être en état

(3) Strada de Bello Belg Dec. I. pag. 289.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 152.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 283.

état de traverſer ſes deſſeins. Ces conjonctures ne pouvoient que le confirmer dans ſa réſolution ; & le choix que Sa Majeſté venoit de faire des meſures les plus rudes, donna occaſion à la Piece ſuivante. 1567.

Autour du Roi, en Buſte armé, ſe trouvent les Titres ſuivans :

PHILIPPUS HISPANIARUM REX, GRANATÆ, CASTILIÆ, ARRAGONIÆ, LEGIONIS, CATALAUNIÆ; MEDIOLANENSIUM DUX. 1567.

PHILIPPE, ROI D'ESPAGNE, DE GRENADE, DE CASTILLE, D'ARRAGON, DE LEON, DE CATALOGNE; DUC DE MILAN. 1567.

Au Revers, un Bras armé, tenant une Epée nue, dont la pointe ſert d'appui à une Croix. Sur une banderolle voltigeante on voit cette Inſcription :

HIS TANDEM.

PAR CES MOYENS, A' LA FIN.

C'eſt à dire, que le Roi alloit défendre la Religion à la pointe de l'épée.

Conformément à cette réſolution, Sa Majeſté fit marcher vers Genes un bon nombre de vieux Soldats (1) tirés de Naples, de Sicile & de Sardaigne. Pour les remplacer, il fit lever en Eſpagne quatorze Compagnies, ſans compter trois autres qui devoient être tranſportées aux Païs-Bas. Le Comte de Lodron reçut ordre de faire dans le Tirol un Régiment Allemand de douze-cens hommes. D. Sanche d'Avila, Gouverneur de la Citadelle de Pavie, & Lopes Saxata eurent chacun le Commandement de cent Chevaux-Legers Italiens; & l'on donna à Pedro Montanez Gouverneur de Novare, (2) une Cornette de cent Eſpagnols peſamment armés. Le Baron de Vergy, Lieutenant du Gouverneur de la Franche-Comté, le Baron de Chereau, & les Seigneurs de Clereaux & de Monmartin eurent ordre de lever dans cette Province trois-cens Lances & cent Cuiraſſiers. Enfin on ordonna à tous les Capitaines de la vieille Cavalerie Italienne, de remettre ſur pied leurs Compagnies, affoiblies par une longue Paix. Le Commandement-général (3) de toutes ces Troupes deſtinées à une Expédition ſi importante fut donné au Duc d'Albe, qui avoit le plus pouſſé (4) le Roi à châtier ſes Sujets, & qui paſſoit avec juſtice pour le prémier Capitaine de toute l'Eſpagne. Un de ſes Fils, Don Frederic, fut nommé Général de l'Infanterie, & le Commandement de la Cavalerie fut confié à la conduite de ſon autre Fils Don Ferdinand (5). Il m'eſt tombé entre les mains une petite Piece qui concerne ce Duc ; la voici.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 287.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 150.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 287.

(4) Nic. Burg. Hiſt. Belg. pag. 232.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 150. Bor Ned. Beroerr. fol. 128. verſo.

Ce Duc, en Buſte armé, orné du Colier de l'Ordre de la Toiſon, dont il avoit été honoré (6) par le Pere de Philippe, à Utrecht l'an 1546. La Légende eſt celle-ci :

(6) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 67.

Cette Expédition étant ainſi règlée, toutes choſes furent bientôt miſes en état de l'entreprendre. Ce fut le 10 de Mai, que par ordre du Roi le Duc d'Albe fit voile du Port de Carthagene vers l'Italie, (1) avec une puiſſante Flotte chargée de gens de Guerre, & de tout ce qu'il faloit pour pouſſer cette entrepriſe avec vigueur. D'Italie il devoit prendre ſa route vers la Bourgogne & les Païs-Bas, par les Alpes & par les chemins arides & difficiles de la Savoye. La Gouvernante n'avoit rien négligé pour arrêter l'exécution de ce deſſein, & connoiſſant le caractere du Généraliſſime capable d'exciter des Troubles, (2) elle avoit déja depuis longtems fait tous ſes efforts pour détourner le Roi du projet de l'envoyer. Mais ce Duc ſe trouvant à la tête d'une ſi redoutable Armée, donna de tout autres impreſſions à Sa Majeſté. Il montra un zèle extraordinaire pour l'exécution de cette entrepriſe, & proteſta hautement, que les armes ſeules étoient capables de rétablir dans les Païs-Bas l'autorité du Roi, conſiderablement affoiblie, ſelon lui, ſous le Gouvernement d'une Femme, par une trop dangereuſe moderation. Dans ces ſentimens il précipita tant ſes marches, qu'à la douzieme il gagna la Franche-Comté. Etant paſſé de là par la Lorraine dans le Païs de Luxembourg, il ſéjourna quelque tems à Thionville, & donna le tems à ſes Troupes de ſe repoſer dans la Ville & aux environs (3). Charles de Barlemont & Philippe Noircarmes l'y vinrent complimenter de la part de la Ducheſſe, qu'il avoit fait avertir de ſon arrivée par Don Franciſco d'Ibarra (4). Ce Capitaine fut reçu dans tous les autres endroits des Provinces, alors tranquilles (5), avec toute les ſolennités poſſibles, & avec un concours général des Peuples, ſans qu'aucun des Habitans, ſoit par crainte, ſoit par un eſprit de ſécurité, ſongeât ſeulement à s'oppoſer à l'entrée de tant de Troupes étrangeres. Reçu à Bruxelles avec beaucoup de pompe, il partagea ſes Soldats nouvellement arrivés, dans toutes les Villes conſiderables du Païs (6). Il mit Garniſon à Bruxelles même, malgré la Ducheſſe, & quoique cette Ville ſe fût toujours ſoumiſe avec zèle aux volontés du Roi. Il montra en même tems à la Gouvernante les ordres de Sa Majeſté, qui, en laiſſant à Son Alteſſe le Gouvernement politique, donnoient à ce Capitaine une autorité abſolue & ſans bornes à l'égard des affaires militaires. Peu de tems après, il trouva à propos de faire voir à cette Princeſſe des Inſtructions bien plus amples (7), en vertu deſquelles il avoit le pouvoir de bâtir des Citadelles, de nommer des Magiſtrats & des Gouverneurs de Provinces, de prendre connoiſſance des Troubles paſſés, & de punir les coupables. Une autorité ſi peu limitée ne fut pas vaine entre ſes mains. Le 9 de Septembre, ayant prié à dîner dans l'Hôtel de Culembourg (8) les Comtes d'Egmont & de Horne, ſous prétexte de les conſulter ſur un projet de fortifier Thionville, à cauſe d'une violente Guerre civile qui s'étoit élevée en France; il les fit arrêter avec leurs Secretaires, & mit le ſcéllé ſur tous leurs Papiers. Ces Seigneurs, extrêmement étonnés d'un traitement ſi peu attendu, voulurent ſe prévaloir de la prérogative des Chevaliers de l'Ordre de la Toiſon, qui ne peuvent être jugés que par ceux qui ſont diſtingués par la même marque d'honneur & liés par le même ſerment. Cette raiſon fut rejettée, & par l'ordre du Duc ils furent conduits par trois-mille Cavaliers hors du Brabant, à la Citadelle de Gand, contre un Privilege dont les plus vils des Habitans avoient toujours joui (9). Nous trouvons dans Luckius (10) la mémoire de ces deux malheureux Seigneurs, conſervée par la Médaille ſuivante.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 159.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 292.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 161.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 296.

(5) Reſol. der Staat. van Hol. 8. Jan. 1568. fol. 3.

(6) De Groot Ned. Jaarb. fol. 31.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 53. Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 297.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 163.

(9) De Groot Ned. Jaarb. fol. 31.

(10) Syll. fol. 284.

On

On voit ſur la Tête, le Comte de Horne en Buſte armé, avec le Collier de l'Ordre :

PHILIPPUS BARO DE MONTMORENCY, Z. COMES DE HORN, ADMIRALLUS.

PHILIPPE BARON DE MONTMORENCY, ETC. COMTE DE HORNE, AMIRAL.

Horne, autrefois ſeulement une Seigneurie, fut enſuite comme Fief de l'Empire érigé en Comté, par l'Empereur Frederic III, en faveur de Jaques de Horne (1). Ce Comté, ſitué dans le Païs de Liege près de Roermonde, ſur le rivage oriental de la Meuſe, a un beau Château; & outre la Ville de Weert (2) où les Comtes tiennent leur Réſidence, elle étend ſa Juriſdiction ſur pluſieurs Villages & ſur pluſieurs Seigneuries.

(1) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 137.

(2) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 335.

Le Revers repréſente le Buſte armé du Comte d'Egmont, avec le Collier du même Ordre :

AMURATUS PRINCEPS GAVERANUS, COMES EGMONTANUS, FLANORIÆ ARTESIÆQUE PRÆFECTUS.

LAMORAL PRINCE DE GAVRE, COMTE D'EGMONT, GOUVERNEUR DE FLANDRE ET D'ARTOIS.

On mit encore en priſon Jean Kaazenbrood Seigneur de Bakkerzéel, & le Chevalier Antoine van Strale (3) Bourgemeſtre d'Anvers, qui poſſedoit de très grands biens. Le même ſort tomba en partage à pluſieurs perſonnes de la prémiere diſtinction de Malines, de Bruxelles, de Louvain, & d'autres endroits des Païs-Bas. On reçut en même tems d'Eſpagne, non ſeulement la nouvelle de la mort de Jean de Glimes Marquis de Bergue, (4) qu'on ſoupçonnoit être cauſée par le poiſon; mais encore de l'empriſonnement de Florent de Montmorency, Baron de Montigny. Ces deux Seigneurs avoient été députés au Roi par la Gouvernante l'année d'auparavant (5), pour l'inſtruire de l'état des affaires du Païs, & pour lui propoſer l'adouciſſement des Edits. Conſternés de tant de malheurs, les Habitans ſe hâterent plus que jamais à quitter leurs Villes, & les triſtes cris des opprimés s'étendirent dans tous les Etats voiſins. Ce qui excita le Seigneur de Brederode, Chriſtofle de Leefdaal, & ſix autres Nobles fugitifs, à ſe liguer plus étroitement pour la défenſe de leur malheureuſe Patrie contre le Duc d'Albe, par la Convention ſuivante, que j'ai copiée moi-même ſur l'original, exactement, & mot à mot.

(3) Bor Ned. Beroert. IV. Boek, fol. 331. verſo.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 158.

(5) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 21.

„ Il eſt ſuffiſamment connu de tout le
„ monde, avec combien de zèle & d'af-
„ fection pour la Patrie nous nous ſom-
„ mes conduits de tout tems, dans tous
„ nos deſſeins, & dans toutes nos ac-
„ tions, quelque mauvais tour qu'ayent
„ voulu y donner nos envieux Calomnia-
„ teurs. Ils ont ſu nous rendre tellement
„ odieux au Roi notre très clément Sei-
„ gneur, qu'à peine pouvons-nous nous
„ promettre que Sa Majeſté aura la moin-
„ dre bonté pour nous, & qu'il voudra
„ prêter l'oreille à d'autres raiſons qu'à
„ celles

1567. „ celles dont nos Ennemis ſe ſervent pour „ lui donner de nous des idées très contraires à la vérité. Nous voyons pourtant tous les jours, de nos yeux, quelles gens ce ſont que nos Calomniateurs. „ Nous voyons que le Gouverneur-général, les Gouverneurs particuliers & leurs „ adhérens ſe conduiſent ſans avoir égard „ aux Loix de Dieu tout-puiſſant, non „ plus qu'aux Privileges, Statuts, Droits „ & Libertés du Païs; & qu'ils n'ont „ d'autre but que de ſatisfaire leur ambition & leur cruauté. Ils ſemblent alterés de notre ſang; ils nous ôtent la „ vie, par les ſupplices les plus tyranniques qu'ils puiſſent inventer; ils confiſquent nos biens, & réduiſent nos pauvres Enfans à aller mendier leur pain. „ Ils ſoutiennent que les Enfans d'un Hérétique (c'eſt ainſi qu'ils nous appellent) ne peuvent pas hériter du bien „ de leurs Pere & Mere, ni de celui „ de leurs Parens, même dans le ſixieme degré. C'eſt de cette maniere qu'ils „ ſongent à poſſeder tout eux-mêmes, & „ à nous ruiner ſans reſſource & pour jamais. Ils oſent même déclarer ouvertement, qu'ils s'étonnent qu'on permette encore à quelques-uns de nos „ Compatriotes de demeurer ici, puiſque tout le Païs leur a été donné par „ le Roi avant leur départ d'Eſpagne. „ Dans une prétention ſi injuſte, ils ne „ font pas la moindre diſtinction entre les „ Papiſtes & les Hérétiques; marque certaine, qu'ils ne ſont pas venus ici, „ comme ils ont débité d'abord, pour redreſſer les affaires du Païs & pour y „ rétablir la proſperité, mais pour en cauſer l'entiere & éternelle deſtruction, & „ pour nous réduire à une ſervitude auſſi „ durable qu'accablante. Il n'eſt pas difficile de remarquer que leur véritable „ intention eſt de mettre notre Patrie „ dans le même état où ſe trouvent les „ malheureuſes Indes, dont ils ont fait „ autrefois la Conquête. Pour y parvenir, ils inventent tous les moyens poſſibles de détruire & d'extirper entierement les Chefs principaux, les Seigneurs, les Gentilshommes, les Marchands & les bons Bourgeois, ſans faire „ la moindre attention aux ſervices ſignalés que nos Ancêtres ont rendus depuis „ longtems à la Couronne, aux dépens „ de la derniere goute de leur ſang, & „ du dernier denier de leur bien. Témoin le Comte d'Egmont, qui a été cauſe que Sa Majeſté a remporté deux „ grandes Victoires, qui ont remis & „ raffermi ſur ſa tête la Couronne, déja „ chancelante & prête à tomber. Quelle eſt la récompenſe qu'en reçoit ce malheureux Seigneur? Un *Marane*, une „ eſpece de *More Renégat* vient dans le „ Païs; il le ſaiſit en pleine Cour, & il „ le met en priſon, comme ſi c'étoit un „ vil Brigand, ou un infame Meurtrier. „ La même choſe arrive au Comte de „ Horne, qui a ſuivi le Roi par-tout „ pendant douze années, qui l'a ſervi „ comme un Eſclave, & qui a dépenſé „ tout ſon bien en lui rendant des ſervices ſignalés qui ſont connus de tout le „ monde. Pour prix de ſon zèle, on le „ fait prendre par une troupe de Laquais, „ & on le jette dans une Priſon, comme s'il avoit mérité dix-mille morts. „ On voit encore avec évidence, qu'ils „ n'aſpirent qu'à notre ruine totale, en „ ce qu'ils ont envoyé en France, comme à la boucherie, le Comte d'Aremberg, avec le reſte de Nobles qui étoit „ encore demeuré dans le Païs. Ils ne „ les ont expoſé à une mort preſque certaine, que pour ſe mettre plus facilement & avec plus de liberté en poſſeſſion de notre pauvre Patrie. Comment n'ont-ils pas traité le Seigneur de „ Montigny, qui n'avoit entrepris le „ voyage d'Eſpagne que dans la vue de „ rendre un ſervice conſiderable à Sa Majeſté, en redreſſant les affaires de ſes „ Etats? Ils l'ont empriſonné, ſans qu'on „ puiſſe ſavoir s'il eſt mort ou vivant; & „ c'eſt-là le prix de ſa fidelité. Dieu ſait „ comment ils ont agi avec le Marquis „ de Bergue, de glorieuſe mémoire! Du „ moins après ſa mort, on a confiſqué „ ſes biens, & on les a donné avec ſon „ Epouſe à un Eſpagnol, par la ſeule „ raiſon que telle étoit la volonté du Roi. „ Nous laiſſons là les ſervices qui ont été „ rendus à Sa Majeſté par pluſieurs Seigneurs & braves Gentilshommes qui „ ſont à préſent chaſſés & exilés du Païs, „ avec confiſcation de leurs biens, ſous „ prétexte du zèle que nos Calomniateurs „ prétendent avoir pour la Religion, & „ dont ils ſont chargés, *comme un Singe „ de bois, qui grince des dents contre „ tous les paſſans.* Ils ont beaucoup de „ Religion, en effet, ſi elle conſiſte à „ vomir des blaſphèmes, à exercer des „ brigandages, à violer les femmes, à „ aſſaſſiner les honnêtes-gens de la maniere la plus cruelle, & à commettre „ toutes ſortes d'affreux deſordres, en „ quoi ils ſont Maitres-paſſés. En conſiderant ce que nous venons de rapporter, & mille autres exemples de leur „ tyrannie qui tous les jours nous frappent les yeux, que devons-nous attendre, ſinon qu'ils perſévereront dans leur „ tyrannie & dans leur cruauté, à moins „ qu'on n'y pourvoye par les moyens qu'il

„ plai-

„ plaira à la Miſericorde divine de nous „ fournir, & que nous pouvons nous en „ promettre dans une Cauſe qui, devant le Ciel & devant la Terre, ne „ peut que paſſer pour bonne & pour „ juſte? A toutes ces conſiderations il faut „ encore joindre celle-ci; c'eſt qu'il a „ plu à Dieu de nous mettre du nombre „ de ces gens de bien, & qu'il ne nous a „ pas donné un courage moins élevé qu'à „ nos Ancêtres, qui ont toujours appuyé „ & défendu la liberté & la tranquillité „ de leur Patrie. Obligés, comme une „ poſterité digne d'eux, de marcher ſur „ leurs traces, nous nous trouvons portés par l'honneur & par le devoir à „ nous unir & à employer tout ce qui „ nous reſte de moyens pour la défenſe „ de nos Familles, pour rétablir la liberté, la proſperité & la tranquillité dans „ notre Patrie, & pour rendre le repos „ & la ſureté à tant de perſonnes opprimées, chaſſées, & réduites à la derniere miſere. Et puiſque pour exécuter „ un deſſein comme le nôtre, il eſt de la „ derniere néceſſité de ramaſſer quelque „ argent, nous avons réſolu par un véritable motif de conſcience, de contribuer chacun tout ce que nous pouvons „ ſelon notre foible pouvoir. Nous ſavons „ bien qu'une ſomme ſi modique ne ſuffit „ pas pour faire la Guerre à notre Ennemi le *Moriſque*; mais nous eſperons „ que la protection & l'aſſiſtance du Pere „ des miſericordes ne nous manquera jamais. En tout cas, nous croyons qu'il „ vaut mieux mourir en braves gens au „ lit d'honneur pour la plus juſte des „ Cauſes, que de tomber dans l'eſclavage de gens qui ne ſont que des Eſclaves eux-mêmes. En formant ce projet, „ non ſeulement nous avons la ſatisfaction de faire notre devoir; mais nous „ pouvons nous promettre encore une „ gloire éternelle, en rétabliſſant avec l'aide de Dieu la Liberté de notre Patrie, „ & en arrachant aux mains de nos Ennemis tant de malheureux Priſonniers. „ Nous ne doutons pas que des conſiderations ſi fortes n'excitent tous les gens „ de bien & d'honneur à s'unir à nous „ par un principe de vertu & de gloire; „ & nous prions le Tout-puiſſant, que „ par ſa divine Providence il veuille tellement diriger nos deſſeins, qu'ils tournent à la gloire de ſon Nom, & à notre Salut. 1567.

„ Conſideré ce que deſſus, je m'engage à contribuer ſur le champ, la „ ſomme de deux-cens florins de Brabant.

CHRISTOFLE DE LEEFDAEL.

„ Conſideré ce que deſſus, nous ſous-ſignés avons réſolu, par un motif de „ conſcience, & d'amour pour la Patrie, „ de contribuer promptement une ſomme „ de douze-mille francs.

H. DE BREDERODE.

„ Je ſous-ſigné, conſideré ce que deſſus, offre de contribuer quatre cens flo„ rins de Brabant.

THIERRY SONOY.

„ Moi CRISPIN D'ALBRUCX, je „ promets deux-cens francs, avec ma „ perſonne.

„ Conſideré ce que deſſus, je ſous-ſigné promets de fournir, par un pur „ motif de conſcience, quatre-cens flo„ rins de Brabant.

ADOLFE VANDER AA.

„ Et moi ſous-ſigné, je conſens à don„ ner pour le même deſſein, cent florins „ argent comptant.

GUILLAUME DE SEVENBERGH.

„ Conſideré ce que deſſus, je ſous-ſi„ gné m'engage à contribuer, par un pur „ motif de conſcience, cent écus d'or.

Ut.

THIERRY DE HAAFTEN.

„ Et moi A. DOMBERCH, je promets „ deux-cens francs, avec ma perſonne.

1567.

A cette Convention, dont chacun des Sous-ſignés avoit une Copie, étoit attaché, au-lieu de Sceau, cette petite Médaille d'argent doré.

Le Buſte du Roi Philippe, avec cette Inſcription Françoiſe:

1567.

EN TOUT FIDELLES AU ROY. 1567.

Au Revers, deux Mains droites jointes enſemble, & tenant une double Beface :

JUSQUES A' PORTER LA BESACE.

Les grand deſſeins de Brederode n'eurent pas de fort grandes ſuites. Il ne ſurvêcut pas longtems à ſes malheurs. Il mourut le 15 de Fevrier (1) de l'année ſuivante, au Château de Harnhof ou Harenbourg, dans la Forteresſe de Rekelinghuſen, & fut enterré à Gemmen dans le Païs de Cleves ; ayant eu pendant ſa vie, parmi tant de deſaſtres, le ſeul bonheur de ſe dérober par la fuite aux chaines que le Duc d'Albe lui préparoit certainement. Ce Général s'étoit ſaiſi des Comtes d'Egmont & de Horne, ſans en donner auparavant aucune connoiſſance à la Gouvernante, qu'il en fit avertir par Mansfelt & par Barlemont (2) lorſque le coup étoit déja frappé. Il s'en excuſa auprès d'elle par un ordre formel du Roi de tenir cette affaire ſecrete, afin que la haine générale dont elle ſeroit ſuivie ne pût tomber nullement ſur cette Princeſſe, & qu'en conſervant l'amour des Peuples, elle pût réuſſir à leur rendre cette action ſupportable. Cette juſtification ne ſatisfit la Gouvernante en aucune maniere. Quoiqu'elle fût aſſez politique pour cacher ſon mécontentement devant les deux Députés du Duc, il n'en étoit pas moins réel. Elle craignoit (3) que de pareils projets ne s'exécutaſſent pluſieurs fois dans la ſuite, & qu'on ne mit ſur ſon compte une bonne partie de ces violences, puiſqu'elle avoit encore le nom de Gouvernante, quoique dans le fond toute la réalité du Gouvernement fût entre les mains du Duc d'Albe. Les allarmes de la Ducheſſe furent encore augmentées, quand elle vit ce Général établir un nouveau Tribunal, qu'il appelloit le *Conſeil des Troubles*, & à qui d'autres donnoient le nom de *Conſeil du Sang*. Il étoit compoſé d'environ douze Juges (4), la plupart Eſpagnols, ou partiſans de l'Eſpagne. Ils avoient ordre de punir non ſeulement ceux qui avoient eu part actuellement aux Troubles, mais encore ceux qui s'en étoient rendus en quelque ſorte coupables, par quelque action, ou par quelque négligence. Au reſte, ils devoient connoitre de toutes ces choſes à l'excluſion de tous les Juges, à qui ſeuls, ſelon les Loix & les Coutumes du Païs, l'adminiſtration de la Juſtice appartenoit. Frappée d'une nouveauté ſi dangereuſe, & prévoyant qu'elle ſeroit une ſource de malheurs pour les Habitans, Son Alteſſe ſouhaita d'être entierement déchargée du Gouvernement (5). Ayant obtenu cette démiſſion du Roi Philippe, avec un préſent conſiderable en argent comptant & une penſion annuelle, elle s'en retourna en Italie, après avoir pris congé par lettres des Etats, à qui il n'étoit plus permis de s'aſſembler ; & c'eſt ainſi qu'elle laiſſa toute l'Adminiſtration des affaires entre les mains du Duc (6). Ce départ cauſa une douleur inexprimable à tous les Habitans (7). Ils conſideroient Marguerite comme une Princeſſe née & élevée parmi eux, qui avoit leurs manieres & leurs mœurs ; ils la pleuroient encore, comme une perſonne d'un courage & d'une conſtance héroïques, qui par ſa conduite avoit arraché l'Etat aux orages les plus dangereux, & qui l'avoit remis dans un calme parfait. Ces regrets étoient encore redoublés par la ſéverité du nouveau Gouverneur, qui avoit déja commencé à tirer le Païs de cet état tranquille, & à le plonger dans une Mer de larmes. Pour mettre fin aux affaires paſſées ſous le Gouvernement de Marguerite, je croi pouvoir placer ici la Médaille ſuivante, quoiqu'on n'y ait pas marqué l'année où elle fut faite.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 147.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 300.

(3) Ibid. Dec. I. pag. 301.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 164.

(5) Ibid. fol. 165.

(6) De Groot Ned. Jaarb. fol. 30.

(7) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 79.

Le

1567.

Le Buſte de la Ducheſſe, devant laquelle eſt placé un Vaſe plein de fruits de differentes ſortes :

MARGareta, UXor ALEXandri FLORentiæ; ET OCTavii PARmæ DUCum, CAROli V. IMPeratoris FILia.

MARGUERITE, EPOUSE D'ALEXANDRE DUC DE FLORENCE, ET D'OCTAVE DUC DE PARME, FILLE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT.

Au Revers, une Baſſe de viole, renverſée ſur l'archet :

VERSA EST IN LACHRIMAS.

ELLE EST TOURNEE EN LARMES.

Il ne ſera pas difficile au Lecteur de ſe mettre de lui-même au fait du ſens de cet Emblème : La concorde, renaiſſante dans le Païs par la ſage conduite de la Gouvernante, avoit fait pouſſer aux Habitans mille Chants d'allégreſſe. Peut-on être ſurpris que ces Chants fiſſent place aux larmes & aux gémiſſemens, lorſque le départ de la Princeſſe livroit le Païs aux cruautés du *Conſeil des Sang* ?

HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SECOND.

1567.

DE's que la Gouvernante fut partie, le Duc d'Albe prit ſa place, & ſe chargea de l'Adminiſtration des affaires, avec un pouvoir bien plus illimité. Il prit d'abord la réſolution de s'aſſurer des plus puiſſantes Villes du Païs, & pour cet effet, les Régimens qu'il avoit amenés furent mis dans les Villes de Gand (1), d'Edingue, de Lire, de Dieſt, & d'Anvers. Pour mieux tenir cette derniere Place en bride, il fit bâtir une Citadelle très forte, avec cinq Baſtions réguliers; & les Habitans eux-mêmes furent obligés de contribuer quatre-cens-mille francs (2) pour cet ouvrage, qui couta plus d'un million au-delà de cette ſomme. Il fit ſortir de toutes les Forteresſes les Troupes Walonnes qu'il y avoit trouvées en arrivant; & parce qu'elles lui étoient ſuſpectes, il les fit caſſer en partie (3), & en partie incorporer dans ſes propres Troupes. Il ôta aux Gantois les Clefs des Portes de la Ville; & au commencement de l'an ſoixante-huit, il fit citer (4) publiquement un grand nombre de Nobles, en ſpécifiant ce que chacun avoit à ſa charge, & leur ordonna de paroitre devant lui à Bruxelles. De ce nombre étoient le Comte Louis de Naſſau, Antoine de Lalain Comte de Hoogſtrate, Guillaume Comte de Bergue, Florent de Pallant Comte de Culembourg, Henri Seigneur de Brederode, Guillaume Prince d'Orange, & pluſieurs autres qui avoient pris le parti de la retraite. Pour ſe défendre contre ces accuſations, le Prince d'Orange ne ſe contenta pas d'adreſſer une Réponſe détaillée (5) au Procureur-général du Roi, & au Duc lui-même; il fit encore imprimer une Apologie beaucoup plus détaillée encore, pour ſoutenir ſon innocence contre tous ceux qui vouloient le faire paſſer pour criminel. Ce n'eſt pas tout: il voulut faire voir à tout l'Univers que ſon ame étoit calme au milieu de la perſécution, ne ſe ſentant coupable en aucune maniere des deſordres qui étoient arrivés pendant les Troubles. Pour cet effet il fit frapper la Médaille ſuivante.

1568.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 162.

(2) Ibid. fol. 166.

(3) Ibid. fol. 162.

(4) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 156. verſo. Byvoegſ. van authent. ſtukken, fol. 14.

(5) Ibid. fol. 161. Byvoegſ. &c. fol. 3.

Le Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

GUI-

GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ. 1568.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

Au Revers, une Mer ſur laquelle flotte en ſureté un nid d'Alcyons. Tandis que quatre Vents, qui ſemblent être détournés par une main plus élevée ſur l'horiſon, ſemblent perdre toutes leurs forces contre un Rocher inébranlable. L'Inſcription, qui dans la ſuite a été toujours la Deviſe (1) de ce Prince, eſt celle-ci : (1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 228. verſo.

SÆVIS TRANQUILLUS IN UNDIS.

TRANQUILLE AU MILIEU DES ONDES CRUELLES.

Le Duc d'Albe, non content d'avoir cité devant lui le Prince d'Orange, fit encore enlever de l'Univerſité de Louvain, contre les Privileges (2), Philippe-Guillaume Comte de Buren, Fils ainé de ce Prince, & le fit conduire en Eſpagne, afin que ce jeune Seigneur y fût élevé dans la Religion Catholique & dans l'obeïſſance qu'il devoit au Roi. En même tems on rendit public un Ecrit (3) contenant tous les Cas dans leſquels, en contribuant, & même en aſſiſtant à certaines actions, on s'étoit expoſé au Jugement du nouveau Tribunal, nommé d'ordinaire le Conſeil du Sang. Ces Cas étoient d'une ſi prodigieuſe étendue, qu'un nombre inexprimable d'Habitans s'y trouvoit envelopé, ou par des actions, ou par des paroles, ou par quelque négligence, ou même en ne s'étant pas oppoſé à ce que d'autres pouvoient avoir commis d'irrégulier. Dans un champ ſi vaſte d'accuſations, il étoit facile de ſoumettre à la ſéverité du Conſeil du Sang tous ceux qui étoient en état de traverſer les deſſeins du Gouverneur, auſſi-bien que ceux dont les biens confiſqués pouvoient contribuer conſiderablement à ſoutenir les fraix où la Patrie s'engageoit de plus en plus, ſur-tout par l'entretien d'un ſi grand nombre de Troupes. Bientôt ce ne fut plus qu'un jeu, que de prodiguer le ſang humain. Il ſembloit que les bouches des Eſpagnols ne s'ouvroient que pour parler de donner la torture, de pendre & de brûler (4), ſans faire preſque la moindre diſtinction entre les Catholiques & les Proteſtans C'eſt cette cruauté effrénée, qui dans des tems poſtérieurs a donné occaſion à des Curieux de mettre au jour la Médaille ſuivante.

(2) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek, fol. 157. verſo. Verantw. van den Prins van Oranje, pag. 55.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 53.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 165.

La Tête repréſente la deſtruction des Images, & les ſupplices qui en ont été les ſuites. L'Inſcription qu'on voit ſur le Revers, tend à tourner en ridicule Vargas, Préſident du Conſeil du Sang, puiſque ce ſont les mêmes paroles Latines, qu'on prétend lui être échapées (5) d'une maniere encore plus défectueuſe, en condamnant un Catholique : (5) Reyd Hiſt. der Ned. Oorl. fol. 5. Puffendorf Introd. ad Hiſt. Eur. p. 68.

HÆRETICI FRAXERUNT TEMPLA; CATHOLICI NIHIL FECERUNT CONTRA; ERGO OMNES DEBENT PATIBULARI. ANNO 1568.

1568. *LES HERETIQUES ONT BRISE LES TEMPLES ; LES CATHOLIQUES NE S'Y SONT POINT OPPOSEZ ; IL FAUT DONC QU'ILS SOIENT TOUS PENDUS. L'AN* 1588.

Avec de pareilles maximes, il n'eſt pas étonnant que toutes les potences fuſſent pleines, & que les roues, les poteaux & les arbres pliaſſent ſous le poids des cadavres. Il y avoit très peu de familles, qui ne pleuraſſent quelque Parent mort dans les ſupplices. Il eſt certain même que cet affreux Conſeil avoit rendu des Provinces entieres deſertes, par la mort, par l'exil, & par la crainte que leur fureur inſpiroit aux Habitans. Pluſieurs, en perdant les Auteurs de leur vie, perdoient en même tems tout moyen de ſubſiſter ; & d'autres étoient réduits à la beſace, par la confiſcation du peu de bien qui leur reſtoit encore. Mais ce qui porta la Tyrannie aux excès les plus inouïs, fut la Sentence que l'Inquiſition donna le 16 de Fevrier (1) contre tous les Habitans du Païs, par laquelle ils furent déclarés tous, à l'exception d'un petit nombre dont les noms étoient ſpécifiés, Hérétiques, ou Fauteurs de l'Héréſie, & criminels de Leze-Majeſté, les uns par action, les autres par omiſſion. Le Roi même, ratifiant cette Sentence dix jours après, voulut, conformément à un ordre qui devoit être donné à tous les Avocats-Fiſcaux, qu'elle fût exécutée ſans la moindre grace, ſans avoir égard à la naiſſance (2), à l'âge, & au rang, & ſans aucun Appel aux Tribunaux ſupérieurs, ou en Reviſion. La Juſtice n'étoit pas mieux obſervée dans la maniere dont on diſpoſoit des Charges & des Dignités. Les Habitans s'en virent preſque entierement privés ; ou ſi par grace on honoroit un Citoyen de quelque Emploi, il étoit d'une nature à briller par des Titres fort éclatans, & à ne donner que des revenus fort minces, propre en un mot à ruïner quelqu'un honorablement. C'étoit le vrai moyen d'ôter à des perſonnes magnanimes & riches tout moyen de réſiſter à la Tyrannie, & d'accoutumer à l'Eſclavage des gens lâches & pauvres, bercés par l'eſpoir des récompenſes. Enfin, la *Juſtice* paroiſſoit entierement morte, & la *Vérité* dangereuſement malade. La *Fourberie* au contraire faiſoit des progrès continuels, non ſeulement chez ceux qui gouvernoient, mais encore parmi les Sujets. Quelques-uns, ſous prétexte de chercher la liberté de conſcience, (3) s'enfuioient pour ſe dérober aux pourſuites des Créanciers, auxquels ils n'étoient pas en état de ſatisfaire. D'autres retournoient à la Meſſe, où ils n'avoient pas été pendant des années entieres, munis de fauſſes Atteſtations, qui déclaroient qu'ils avoient toujours vécu dans la Religion Catholique. A peine trouvoit-on encore quelque trace de la *Fidelité* qui doit regner entre des Citoyens ; & certaines gens pouſſoient la mauvaiſe-foi juſques à aller dénoncer leurs Amis, avec leſquels ils avoient autrefois couru au Prêche avec l'apparence d'un très grand zèle. Ce ſont vraiſemblablement des deſordres de cette nature, qui font le ſujet du Jetton ſuivant, frappé dans l'année dont il s'agit ici.

(1) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 160. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 170.

(3) Ibid. fol. 159. & 165.

Une tige garnie de fleurs ; avec cette Légende :

JUSTITIA IS GESLAGEN DOOD;
VERITAS DIE LYD IN NOOD.

LA JUSTICE A CESSE DE VIVRE,
ET LA VERITE' VA LA SUIVRE.

Au Revers, on voit la Mort, à la faulx de laquelle les Sentences prononcées contre tant de malheureux, fourniſſoient une riche moiſſon. L'Inſcription, en partie Latine, en partie Hollandoiſe, auſſi-bien que la précedente, eſt celle-ci :

FAL-

1568.

FALLACITAS IS GEBOREN,
EN FIDES HEEFT DI STRIT VERLOREN.
1568.

LA FOURBERIE A LA VICTOIRE,
ET LA BONNE-FOI PERD SA GLOIRE.
1568.

Certainement, ſi jamais la Fourberie triompha de la Bonne-foi, ce fut alors. Il ſembloit que les Eſpagnols ſe fiſſent un jeu de ſe moquer de leur parole, la plus ſaintement donnée. Non ſeulement le Duc d'Albe avoit violé ouvertement (1) le Droit de l'Hoſpitalité, en mettant la main ſur les Comtes d'Egmont & de Horne; mais, au mépris de l'Amniſtie (2) accordée par la Gouvernante, il fit encore empriſonner & condamner par le Conſeil du Sang, dans l'eſpace d'un ſeul mois, une foule de perſonnes de tout âge & de toute condition, tant à Anvers qu'ailleurs. En-vain les Magiſtrats de cette Ville Marchande, voyant un ſi grand nombre de leurs Citoyens devenir les victimes de cette perfidie, & livrés à la Juriſdiction illimitée du Conſeil du Sang, contre leurs anciens Privileges, s'adreſſerent-ils au Gouverneur avec toute l'humilité poſſible. En-vain lui rappellerent-ils la parole que la Ducheſſe avoit ſi ſolennellement donnée à ſes Sujets (3), & lui repréſenterent-ils le tort que ce procedé extraordinaire faiſoit à leur Commerce. Il parut même indigné du diſcours de ces Députés. Il leur déclara, qu'il s'étonnoit de l'impudente hardieſſe avec laquelle ceux d'Anvers oſoient parler pour des Hérétiques; & que ſi à l'avenir ils avoient le front de ſe hazarder à une démarche pareille, il les feroit punir de mort, afin qu'ils ſerviſſent d'exemple aux autres. Il ajouta, que Sa Majeſté aimoit mieux voir toutes ces Provinces dépeuplées, & changées en Deſert, que d'y ſouffrir un ſeul Hérétique. D'autres Villes, & les Etats (4) de Provinces entieres, n'intercederent pas avec plus de fruit pour leurs (5) Miniſtres, qu'on avoit empriſonnés pour des actions qu'ils n'avoient faites que par l'ordre de leurs Supérieurs. Ce qui paſſoit ſur-tout pour un crime de la derniere énormité, c'étoit d'avoir l'audace de ſe prévaloir des anciens Privileges du Païs. On dit que dans une de ces occaſions, Vargas donna à ceux qui ſe rendoient coupables de cette inſolence, la réponſe ſuivante en Latin Eſpagnoliſé : (6) NON CURAMUS VESTROS PRIVILEGIOS : *Nous nous embaraſſons bien de vos Privileges* ! C'étoit un crime digne de mort, que de nommer ſeulement les Libertés des différentes Provinces, puiſque l'Inquiſition, par la Sentence dont nous avons parlé, avoit annullé tous les Privileges du Païs. (7) Ainſi, malheur à tous ceux qui ſongeoient ſeulement à s'oppoſer, de quelque maniere que ce fût, aux ordres abſolus des Eſpagnols ! C'eſt ce qu'ils ont fait voir eux-mêmes évidemment par le Jetton ſuivant, qui fut frappé cette même année pour la Gueldre.

(1) Bewyzen van de onſch. van den Graaf van Hoorne, pag. 34, 35, & ſſ.
(2) H. de Groot Nederl. Jaarb. fol. 23.
(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 169.
(4) Reſol. der Staat. van Hol. 22 Mey 1566. fol. 11.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 169.
(6) Verantw. van den Prins van Oranje, pag. 55. Bor Ned. Beroert. IV. Boek, fol. 160. verſo.
(7) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 160. verſo.

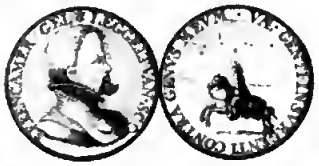

Philippe, en Buſte armé, avec cette Légende en Hollandois :

LEGGELT VAN 'S CONINGS REKENCAMER IN GELDERLAND.

JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DU ROI,
EN GUELDRE.

Au Revers, un Homme à cheval; avec ces paroles, priſes du Livre de Judith : (8)

(8) Ch. XVI. 9. 10.

VÆ GENTI INSURGENTI CONTRA GENUS MEUM!

1568. *MALHEUR AU PEUPLE QUI SELEVE CONTRE MA RACE!*

Il ſembla que le Ciel, irrité par tant de crimes qu'on pouſſoit de jour en jour à de nouveaux excès, voulût combler par des punitions directes le malheur des Habitans du Païs-Bas. Tout le Païs fut comme accablé d'une longue & inſupportable gelée (1), qui rendit les vivres extrêmement chers, ſur-tout ceux qui ſont néceſſaires à la nourriture des Beſtiaux. (2) Cette diſette alloit ſi loin, que le foin ſeulement qu'une Vache conſume par an, coutoit vingt-cinq ou vingt-ſix pieces de vingt-huit ſols, ce que vaut à peine une Vache même dans des tems ordinaires. Tous ces maux réunis répandirent une douleur amere & générale dans le cœur des Habitans. Ils tâchoient à l'envi, de trouver quelque moyen de délivrer leur Patrie de tant de malheurs qui l'accabloient. Leurs yeux ſe tournoient vers le Prince d'Orange, comme vers l'unique reſſource des Provinces opprimées. Ce Seigneur, mettant à l'écart tout ce qui auroit pu refroidir dans ſes deſſeins un eſprit trop circonſpect, prit enfin la réſolution de tenter la fortune par la voye des armes, & d'attaquer de tous côtés, dans le cœur du Païs-même, le Duc d'Albe, encore mal affermi dans ſon Gouvernement. Cependant, avant que de mettre en exécution une entrepriſe ſi difficile, il jugea à propos de faire publier le 28 de Juin (3) un Manifeſte imprimé. Dans cette Piece, après avoir dépeint avec les couleurs les plus vives la conduite des Eſpagnols, qui menaçoient les Païs-Bas d'une ruine entiere & d'un eſclavage éternel (4), il déclaroit que, pouſſé par ſon amour pour des Provinces autrefois ſi libres, & par le ſerment qu'il avoit prêté autrefois de ſoutenir leurs Droits & leurs Privileges, il avoit réſolu de prendre les armes en leur faveur (5). Il exhortoit en même tems tous les Sujets de ſe ſervir d'une défenſe néceſſaire autant que légitime, pour ſe délivrer de la Tyrannie des Eſpagnols qui prenoit tous les jours de nouvelles forces, pour maintenir leurs Libertés héréditaires, & pour garantir leurs Femmes & leurs Enfans du joug de la ſervitude, dont ils commençoient déja à ſentir le poids. Ce Manifeſte étoit ſoutenu par un grand nombre de Pieces ſemblables en François & en Flamand, qui ne tendoient (6) qu'à convaincre l'Univers de la juſtice de ce deſſein, & à inſpirer aux Habitans une noble ardeur pour la défenſe de leur précieuſe Liberté. Les Eſpagnols ne laiſſoient pas de pareils Ecrits ſans réponſe. Il y en eut même qui débitoient que toutes ces raiſons n'étoient qu'un prétexte, dont le Prince d'Orange pallioit des deſſeins ambitieux, qu'il vouloit exécuter aux dépens des pauvres Habitans. Pour ce qui concernoit la perte de la Liberté, qu'on faiſoit tant valoir, ils ſoutenoient qu'il ne faloit point du tout l'attribuer à l'ambition des Eſpagnols, mais à la liberté effrénée que chacun avoit oſé uſurper pendant les derniers Troubles. Le moyen le plus ſûr, ſelon eux, de remettre cette Liberté dans ſon prémier luſtre, c'étoit de punir ſévérement, & par des coups d'éperon redoublés (7), les coupables, qui, comme des chevaux fougueux, avoient pris le mords aux dents & briſé les rênes; & d'un autre côté, de combler de graces & de récompenſes ceux qui étoient demeurés dans la fidelité qu'ils devoient à Dieu & au Roi. Ce même ſens eſt exprimé d'une maniere emblématique par le Jetton ſuivant.

(1) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek. fol. 164.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 171.
(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 61.
(4) Bor Ned. Beroet. IV. Bock. fol. 181.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 196.
(6) De Groot Ned. Jaarb. fol. 33. Bor Ned. Beroert. IV. Boek, fol. 182.
(7) De Groot Ned. Jaarb. fol. 34.

Le Roi, en cuiraſſe, tenant d'une main un Sabre nud, & de l'autre une Couronne de Laurier :

POENA ET PRÆMIO.

PAR LE SUPPLICE, ET PAR LA RECOMPENSE.

Au

1568.

Au Revers, un Cheval ſans bride, emblème des Troubles & des déſordres paſſés. L'Inſcription eſt priſe de la Pharſale de Lucain (1) :

(1) Pharſ. Lib. III. v. 145 & 146.

LIBERTAS LIBERTATE PERIT. 1568.

LA LIBERTE' PERIT PAR LA LIBERTE'. 1568.

Le Prince d'Orange, cependant, voulant exécuter ſon deſſein de mettre une Armée ſur pied, s'étoit adreſſé à quelques Souverains d'Allemagne (2), & après leur avoir expoſé l'extrémité où ces Pais étoient réduits, il avoit obtenu d'eux la permiſſion de lever dans leurs Terres (3) le nombre de Soldats qu'il leur avoit demandé. Il fit acheter des armes, ramaſſer toutes ſortes de munitions de Guerre, il expédia des Commiſſions pour des Officiers; & dans une grande partie de l'Allemagne on battoit la caiſſe pour enrôler des Soldats en ſon nom. Le Comte Jean de Naſſau donna au Prince, dans cette occaſion, une preuve bien éclatante de ſon amour fraternel (4). Pour être en état de lui fournir une groſſe ſomme d'argent, il engagea tous ſes Biens & toutes ſes Seigneuries; & l'on peut dire que, toutes proportions gardées, cet effort qu'il fit pour aſſiſter puiſſamment ſon Frere, ſurpaſſa de beaucoup tout ce que firent autrefois Charles-Quint & Charles de Bourgogne, pour Chriſtierne Roi de Danemare & pour Edouard Roi d'Angleterre, leurs Beaux-freres détrônés, quoique la puiſſance & la richeſſe de ces deux Bienfaiteurs fuſſent infiniment ſupérieures à celles du Comte de Naſſau. Le Prince lui-même, qui (5) avant ſon départ de Hollande avoit emprunté des Etats de cette Province, en leur engageant ſes Terres, la ſomme de dix-huit-mille francs, voulant faire voir qu'il étoit réſolu de tout ſacrifier pour la Cauſe commune, vendit ſes joyaux les plus précieux, ſa Vaiſſelle d'or & d'argent, ſes Tapiſſeries, en un mot tout ce qui avoit ſervi d'ornement à ſes Maiſons. Il ne ſe reſerva que l'eſperance de réuſſir par la *Protection Divine*, dans une Expédition qu'il n'entreprenoit que *pour l'amour des Loix, du Roi, & du Peuple.* Ces paroles, qu'il avoit fait mettre dans ſes Drapeaux (6), & la généroſité avec laquelle il vendit ou hypothequa tous ſes Biens, donnerent lieu à la Médaille ſuivante.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 173.

(3) Ibid. fol. 175.

(4) Reyd Hiſt. der Ned. Oorl. fol. 6.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 16 Dec. 1567. fol. 22.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 196.

L'Ecu des Armes du Prince, bordé du Colier de l'Ordre de la Toiſon :

GUILIELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS URANIAE, COMES NASSAVIÆ, CATTIMELIBOCI, DIETZIÆ, &c. BARO DOMINUSQUE BREDAE.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, DE CATZENELBOGEN, DE DIETZ ETC. BARON ET SEIGNEUR DE BREDA.

Au Revers, un Pélican, qui s'ouvre la poitrine pour nourrir ſes Petits de ſon ſang : Emblème qui ſe trouvoit auſſi dans les Drapeaux (7) du Prince, auſſi-bien que les paroles ſuivantes :

(7) Meter Ned. Hiſt. fol. 61.

PRO LEGE, REGE, ET GREGE.

POUR LES LOIX, POUR LE ROI, ET POUR LE PEUPLE.

1568.

Au-deſſus & au-deſſous de cet Emblème, on voit encore ces deux mots :

DIVINO FAVORE.

SOUS LA DIVINE PROTECTION.

Outre le Prince d'Orange, pluſieurs Nobles refugiés, voyant que tout eſpoir de grace étoit perdu pour eux, réſolurent de prendre les armes, & de donner de l'exercice au Duc d'Albe de differens côtés. Le Comte de Berg ſe tenoit auprès de Weert (1), faiſant tous ſes efforts pour ramaſſer des Troupes. Les Habitans, qui de toutes parts abandonnoient les Villes, lui en fournirent bien-tôt un bon nombre, avec lequel il entreprit de ſe rendre maître de ſon propre Château de 's Herenberg, que le Comte de Megue occupoit pour le Duc d'Albe. Il donna le Commandement de ces Troupes au Capitaine Criſpin de Zeltbrug, qui réuſſit dans ſon entrepriſe ſur le Château dont je viens de parler. Mais, Sanche de Lodogno étant ſurvenu avant qu'on eût eu le tems de s'y fortifier & d'y faire entrer des vivres & des munitions, Zeltbrug fut obligé de l'abandonner avec la même promptitude qu'il s'en étoit ſaiſi. Dans le Païs de Cleves, (2) le Seigneur de Villers avoit aſſemblé deux-mille hommes, pour leſquels il attendoit des armes de Cologne. Avec cette petite Armée, il tâcha de s'emparer de Roermonde, prémierement par Négociation, enſuite par ſtratagème, & enfin par la force ouverte. Mais ces Troupes ayant été attaquées à l'improviſte par Lodron & par d'Avila, elles furent défaites à Dalem dans le Territoire de Liege. Villers lui-même fut fait priſonnier, avec le Seigneur de Huy, & conduit à Bruxelles. Parmi les Nobles de diſtinction qui armerent alors pour ſauver la Patrie, il y en avoit un, nommé Adolphe van der Aa, qui s'étant déja ligué auparavant avec Brederode, & ayant promis de contribuer quatre-cens francs monnoye de Brabant, avoit été cité pour cette raiſon parmi les autres, par le Duc d'Albe, & condamné par contumace à perdre la tête & les biens (3). Son Frere, Philippe van der Aa, prit le même parti. Le Prince d'Orange, pendant ſes prémieres Expéditions (4), entretint avec lui une correſpondance ſecrete, & l'employa dans pluſieurs affaires importantes que ſon abſence ne lui permettoit pas de ménager lui-même. Selon toutes les apparences, ces deux Gentilshommes étoient Freres, & Fils de Jean van der Aa, Secretaire du Conſeil Privé & du Conſeil d'Etat (5), établi par le Roi Philippe avant ſon départ. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain non ſeulement que ce Philippe ſigna la Ligue avec Brederode, & (6) préſenta à la Gouvernante la Requête qui en fut la ſuite ; mais qu'il eut enſuite un commerce ſecret de Lettres avec le Prince d'Orange ; & que pour ſoutenir les Droits de ſa Patrie, il prit les armes avec lui en 1570 & 1572. Pour le récompenſer de ce zèle généreux, le Prince le donna pour Conſeiller (7) à Thierry de Sonoy, qu'il fit Gouverneur de la Nord-Hollande, dès que ce Païs ſe fut déclaré contre les Eſpagnols. Dans cet Emploi, Philippe s'acquitta noblement de ſon devoir. Ce fut lui ſur-tout qui anima, par ſes Lettres, & par l'eſperance d'un prompt ſecours (8), les Habitans d'Alemaar à ſe défendre conſtamment contre les Ennemis qui les aſſiegeoient. Dans la Pompe funebre du Prince, il eut l'honneur, avec Herman d'Uytenhorſt, de mener (9) le ſeptieme Cheval de parade, qui marchoit devant l'Etendard du Comte de Naſſau. J'ai cru devoir entrer ici dans ce détail, parce que dans la vente des Médailles de Monſieur Adrien Wittert van der Aa, Seigneur de Cronenbourg, ce Coin de Médaille m'eſt tombé entre les mains.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 176.

(2) Ibid. fol. 176.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 54.

(4) Ibid. fol. 66. verſo.

(5) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 38.

(6) Bor Ned. Beroert. II. Book. fol. 38. verſo.

(7) Ibid. VI Book, fol. 328.

(8) Ibid. VI. Book, fol. 332.

(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 230.

Elle

Elle repréſente le Buſte armé de notre Philippe, qui devint dans la ſuite Grand-Bailly de Gorcum (1). Sur ſa poitrine on voit une Médaille, où vraiſemblablement eſt l'Image du Prince d'Orange. La Légende eſt celle-ci :

(1) Reſol. der Staat. van Hol. 23 Mey 1582. fol. 259.

PHILIPPIS VAN DER A. ÆTATIS.....

PHILIPPE VAN DER A. AGE' DE....

Les Nobles dont je viens de parler ne faiſoient pas leurs préparatifs de Guerre d'une maniere ſi ſecrete, que le Duc d'Albe n'en fût bientôt averti. Voyant que ceux qu'il avoit cités ne comparoiſſoient pas au jour marqué, il déclara le 5 de Mai (2) le Prince d'Orange criminel de Leze-Majeſté, & digne de mort & d'être dépouillé de tous ſes Biens, tant à eauſe des crimes dont il étoit accuſé, que pour avoir oſé prendre les armes contre le Roi. De pareilles Sentences furent prononcées contre Louis Comte de Naſſau, le Comte de Hoogſtrate, le Comte de Berg, le Seigneur de Brederode, & le Comte de Culembourg. L'Hôtel du dernier, qui étoit à côté de celui d'Egmont, avoit ſervi, comme nous avons vu, à l'Aſſemblée des Nobles pour y projetter la Ligue. Pour cette raiſon, par ordre du Duc, & par Sentence du Conſeil du Sang, (3) il fut raſé juſques aux fondemens, & l'on y dreſſa (4) une Colonne de marbre avec un Chapiteau quarré, ſur les quatre faces duquel on mit en quatre differentes Langues l'Inſcription ſuivante. *Pendant que Philippe II, Roi Catholique d'Eſpagne, regnoit ſur ces Provinces des Pais-Bas, & qu'elles étoient gouvernées en ſon nom par Ferdinand Alvarez de Tolede, Sentence fut donnée de raſer rez-piérez-terre l'Hôtel de Florent de Pallant Comte de Culembourg, à cauſe du ſouvenir exécrable de la Conjuration qui y a été tramée contre le Culte de l'Egliſe Catholique-Romaine, contre Sa Majeſté Royale, & contre ces Provinces mêmes. L'an du ſalut mille cinq-cens ſoixante-huit, le vingt-huitieme de Mai.* Dans la ſuite, pendant le Gouvernement des Etats-Généraux, ce Monument a été renverſé & mis en pieces (5) par la multitude irritée, & le terrein eſt demeuré vuide juſqu'au tems de la Trève. Ce fut alors que l'Archiduc Albert & ſon Epouſe Iſabelle firent venir d'Eſpagne une Religieuſe, nommée Anne, amie de la fameuſe Théreſe, avec le Pere Thomas, l'une & l'autre de l'Ordre des Carmes déchauſſés. En leur faveur, l'Archiduc & l'Archiducheſſe firent bâtir ſur le terrein de ce Palais raſé un magnifique Couvent d'hommes, (6) duquel tous les Couvens du même Ordre qui ſe trouvent dans ces Païs, tirent leur origine. Lorſque je me trouvai en Brabant l'an mille ſept-cens vingt, les Religieux de ce Cloître me montrerent dans leur Jardin un quarré très profond, creuſé exprès, où l'on veut qu'ait été l'Appartement dans lequel les Nobles ligués ont tenu leur Aſſemblée. Quoi qu'il en ſoit, on trouve une Médaille du Proprietaire de cet Hôtel raſé. Comme elle eſt ſans année, je croi pouvoir lui donner une place ici.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 179.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 55.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 179.

(5) Bor Ned. Beroert. IV. Boek, fol. 177. verſo.

(6) Hiſt de l'Archiduc Albert pag. 338.

1568.

Autour du Buſte armé du Comte, refugié alors, mais qui dans la ſuite a pris ſéance (1) avec le Seigneur de Carnes dans la Nobleſſe de Hollande, on voit cette Légende en Hollandois :

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 10 Dec. 1574. fol. 234.

FLORIS GRAAF VAN CULENBORCH, VRIHEER VAN PALANT. Z.

FLORENT, COMTE DE CULENBOURG, SEIGNEUR DE PALLANT ETC.

Au Revers, l'Ecu de ſes Armes, avec cette Deviſe :

FAVENTE DEO.

SOUS LA FAVEUR DE DIEU.

Ce Seigneur, qui étoit étroitement uni au Seigneur de Brederode & aux Comtes de Bergue & de Naſſau (2), s'étoit toujours conduit comme un des Chefs des Ligués, ſur-tout à cauſe de ſon zèle pour la Religion Reformée, qu'il avoit embraſſée ouvertement. Mais voyant Egmont ſe déclarer pour le Roi, il s'enfuit du Païs avant l'arrivée du Duc d'Albe. Dans la ſuite, il mena toujours une vie retirée, & il fit voir clairement, qu'il n'étoit pas l'homme qu'il faloit pour ſoutenir avec vigueur le deſſein de délivrer ſa Patrie. Dès que les affaires eurent pris un autre tour, qu'il fut rentré dans la paiſible poſſeſſion de ſa Ville héréditaire de Culembourg, & qu'il jouit de cette liberté dont il avoit projetté avec les autres le rétabliſſement, il vécut d'une maniere obſcure (3), juſques à l'an 1598. Ce fut le 9 de Septembre de cette année qu'il mourut à Culembourg, laiſſant un Fils & une Fille, qui le firent enterrer dans le Sepulcre de ſes Peres le 18 de Novembre, (4) avec une pompe funebre convenable à ſon rang. Ce Seigneur a toujours montré un penchant égal pour le repos, & pour la Liberté; perſuadé, que la prémiere de ces ſituations ne pouvoit ſubſiſter ſans la derniere. Dans cette diſpoſition, pendant qu'il jouiſſoit de cette tranquillité précieuſe, il fit frapper de tems en tems quelques Médailles qui témoignent ſon amour ardent pour la Liberté, qui lui étoit plus chere que la vie. J'en placerai ici quatre, qui furent frappées l'an 1590 & 1591.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 173, 183, & 186.

(3) De Groot Ned. Hiſt. fol. 375.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 417.

I. II. III. IV. Toutes quatre, quoiqu'elles ſoient de differente grandeur, repréſentent la même cho-

choſe. Les Têtes ont l'Ecu du Comte, timbré d'une Couronne; avec cette Légende : 1568.

FLORENTIUS, COMES DE CULEMBORG.

FLORENT, COMTE DE CULEMBOURG.

Au Revers, l'an 1590, ou 1591, qui marquent les années où ces Pieces ont vu le jour; & dans un Quarré bordé de feuillage, ces paroles :

LIBERTAS VITA CARIOR.

LA LIBERTE' PLUS CHERE QUE LA VIE.

Le Comte Louis de Naſſau, conformément à ce qui avoit été réſolu, s'étoit jetté dans le Païs de Groningue avec les Troupes qu'il avoit ramaſſées. Dans cette Expédition faite à l'improviſte, il ſurprit d'abord le Château de Wedde, dont il fit comme le rendez-vous (1) de ceux qui auroient envie de le joindre; & le concours y fut ſi grand, que dans trois jours de tems il s'y raſſembla près de ſept-cens hommes (2). Ces Troupes, qui augmentoient de jour en jour, s'emparerent peu après d'Appingendam; & lui-même ayant reçu un renfort de cent Chevaux que lui avoit mené ſon Frere Adolphe, il contraignit le Seigneur de Groesbeek de ſe jetter dans Groningue, après une Eſcarmouche des plus chaudes. Par-là il ſe vit maître abſolu de la Campagne, & il mit ſous contribution & la Ville & le Territoire de Groningue. Ces progrès du Comte forcerent le Duc d'Albe à envoyer de ce côté-là le Comte d'Aremberg (3) Gouverneur de Groningue, avec quatorze-cens Fantaſſins & une Compagnie de Cavalerie, ſuivi du Comte de Megue qui conduiſoit quatre-cens Cavaliers tant Eſpagnols qu'Albanois. Le Général de ce Camp-volant avoit ordre d'obſerver le Comte Louis, & d'empêcher ſes Courſes, ſans en venir à une Bataille. Mais les Soldats Eſpagnols, ſe perſuadant que des meſures ſi lentes feroient ſoupçonner leur valeur, contraignirent Aremberg à attaquer les Ennemis malgré lui, & lui attirerent par-là une défaite entiere, dans le Combat qui ſe donna auprès de Heyligerlée le 24 de Mai. Aremberg y périt lui-même, avec plus de cinq-cens Eſpagnols; & le Vainqueur y prit ſix Pieces de campagne de Groningue, nommées (4) *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*; la Vaiſſelle du Général, & un butin très conſiderable. Cet heureux ſuccès lui couta ſon Frere Adolphe, & un petit nombre de Cavaliers (5). Ce fut-là la prémiere branche, que l'amour de la Liberté du Païs arracha du tronc de cette Famille illuſtre. C'étoit un Seigneur d'une très grande eſperance, & qui n'avoit encore que vingt-huit ans (6); ce qui rendit ſa perte d'autant plus douloureuſe à ſon Frere Louis. C'eſt apparemment pour célebrer la glorieuſe Victoire qu'avoit remporté ce dernier, qu'on a fait le Coin ſuivant.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 56. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 177.

(3) Meter Ned. Hiſt. fol. 56. verſo. Hooft Ned. Hiſt. fol. 177.

(4) Bor Ned. Beroert. IV. Boek. fol. 167. verſo. Hooft Ned. Hiſt. fol. 178.

(5) Bor Ned Beroert IV. Boek. fol. 167. verſo.

(6) Genéal. des Comtes de Naſſau.

Le Comte, en Buſte armé, tenant dans la main gauche le Bâton de commandement :

LUDOVIcus, COMES NASSOVIUS.

LOUIS, COMTE DE NASSAU.

1568. Le Duc, frappé de cette nouvelle, & plein d'un violent dépit, parut vouloir ſe venger de ſa perte (1) ſur les Priſonniers d'Etat. D'autres motifs pouvoient le porter encore à cette démarche : il vouloit vraiſemblablement montrer par-là, qu'il avoit une confiance inébranlable (2) ſur l'Etat préſent des affaires : peut-être auſſi avoit-il envie de ſe tirer d'un grand embaras, où il étoit engagé par la garde de tant de Priſonniers illuſtres, dont l'évaſion auroit eu des ſuites terribles pour lui. Le prémier de Juin (3) il fit décapiter les deux Barons de Batenbourg, avec pluſieurs autres Nobles des plus diſtingués. Le même ſort (4) tomba en partage le jour d'après, aux Seigneurs de Villers & d'Huy, & à deux autres. Mais les Victimes les plus effrayantes qu'on le vit immoler à ſa rage, furent les Comtes d'Egmont & de Horne, qui furent exécutés le 5 du même mois, après avoir été condamnés le jour auparavant par le Conſeil du Sang à perdre les biens & la tête. Le Duc avoit fait conduire ces deux Priſonniers ſous une grande Eſcorte (5) de la Citadelle de Gand, qui juſques-là leur avoit ſervi de priſon, & il les avoit fait mener à Bruxelles dans l'Hôtel qu'on appelle la *Maiſon du pain*. C'eſt là que la Sentence de mort leur fut annoncée par Martin Rithoven Evêque d'Ypre (6). La conſternation des deux Comtes, que cette nouvelle frappa comme un coup de tonnerre, fut proportionnée à la ſéverité exceſſive de la Sentence. Mais bientôt leur courage fut ramener le calme dans leur ame. Egmont ayant employé toute la nuit à ſe préparer à la mort, écrivit encore une lettre au Roi (7), pour lui demander pardon s'il avoit jamais offenſé Sa Majeſté, & pour recommander à ſa pitié ſon Epouſe avec onze Enfans. Cependant, l'heure d'exécuter la Sentence étant arrivée, il ſortit courageuſement de l'Hôtel dont j'ai parlé (8), & monta les degrés de l'Echaffaut en liſant le Pſeaume (9) cinquantieme. Ce fut alors (10) que l'amour ineffaçable, que tous les hommes ont pour la vie, lui fit demander à Julien Romero s'il n'y avoit plus de grace à eſperer. Mais celui-ci ne lui ayant répondu qu'en hauſſant les épaules, il ſe mit à genoux, & ayant baiſſé ſon bonnet ſur ſes yeux, il reçut le coup mortel. La cruelle deſtinée de ce Prince ſe trouve éternisée par la Médaille que voici; mais le ſtile des Vers qu'on y lit fait aſſez comprendre qu'elle a été faite dans des tems poſtérieurs.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 197.

(2) Bor Ned. Beroerr. IV. Boek fol. 173.

(3) Ibid. fol. 169. verſo.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 57.

(5) Ibid. fol. 57.

(6) Bor Ned. Beroerr. IV. Boek fol. 170. verſo.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 182.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol 58.

(9) *Le LI. ſelon l'Hébreu.*

(10) Hooft Ned. Hiſt. fol. 182.

Ce Comte, en Buſte armé, ayant au cou le Colier de l'Ordre de la Toiſon, dont il avoit été honoré à Utrecht par l'Empereur Charles (11) l'an quarante-ſix :

(11) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 67.

AMURAT, PRINCEPS GAVERÆ, COMES EGMONTANUS, FLANDRIÆ ARTESIÆQUE PRÆFECTUS.

LAMORAL, PRINCE DE GAVERE, COMTE D'EGMONT, GOUVERNEUR DE FLANDRE ET D'ARTOIS.

Certaines gens font venir la Maiſon d'Egmont des anciens Rois Friſons; mais d'autres ſoutiennent avec plus de vraiſemblance, qu'elle deſcend de Meſſire Berwold, lequel, du tems de Thierry VI, Comte de Hollande, fut choiſi par Gautier Abbé d'Egmont pour Protecteur ou Avoué de

de ſon Couvent ; & qui pour récompenſe de ſes ſervices reçut de ce Prélat une Métairie (1) & ſix Manſes, moyennant une redevance annuelle. Il s'enrichit dans cet Emploi, & devint par achat Proprietaire de ce même Bien ; ce qui donna occaſion à ſes Enfans de s'allier aux plus illuſtres familles du Païs. Cette famille reçut un nouvel éclat (2) l'an 1486, lorſque Maximilien Roi des Romains érigea ces Terres en Comté en faveur de Jean d'Egmont, dont le Fils acquit par héritage la Principauté de Gavere, ayant épouſé Françoiſe de Luxembourg, dont le Frere, nommé Jaques, mourut (3) ſans laiſſer d'Enfans. Cette Principauté tomba en partage à Lamoral Fils puiſné de ce Comte d'Egmont, avec les autres Biens Seigneuriaux de cette Maiſon, à cauſe que ſon Frere étoit mort dans le célibat à Carthagene en Eſpagne. Lamoral entra dans ce riche héritage l'an 1540. 1568.

(1) S. van Leeuwen Batav. Illuſtr. fol. 946.
(2) Ibid. fol. 952.
(3) Hiſt. du Cambreſis Part. III. pag. 359.

Au Revers, on voit deux branches de Palmier en ſautoir, emblème de la Victoire, ſelon l'uſage des anciens Romains (4). Sous ces branches on lit en Hollandois les Vers ſuivans, faits par Jean Oofterwyk, fameux Libraire d'Amſterdam :

(4) Oudaan, R. Moog. p. 343.

DIT 'S EGMOND, DIE OP 'T MOORTSCHAVOT
'T MEINEDIG SWAART GONG DOOR DEN STROT,
EN DIE OP DE OEVER VAN ZYN LEEVEN
NOCH TROTSTE 'T GODLOOS VLOEKGESPAN,
DAT HEM ZYN VONNIS HAD GEGEVEN:
DE ONNOSELHEIT VREEST GEEN TIRAN.
ONTHALST TOT BRUSSEL,
DEN 5 JUNY, ANNO 1568.

CEST EGMONT, CE COEUR NOBLE ET HAUT,
QUI SUR UN INFAME ECHAFFAUT
S'OFFRIT D'UN AIR FIER, INTREPIDE,
AU TRANCHANT D'UN GLAIVE PERFIDE.
JUSQUES SUR LE BORD DU TREPAS
IL OSA BRAVER LES INGRATS,
AUTEURS D'UNE AFFREUSE SENTENCE.
DANS LES PLUS FUNESTES INSTANS,
UN COEUR, SUR DE SON INNOCENCE,
CRAINT PEU LA RAGE DES TYRANS.
DECAPITE' A' BRUXELLES,
LE 5 JUIN L'AN 1568.

A la place de ce grand Capitaine, on vit bientôt paroître ſur le Théatre odieux où étoit le cadavre d'Egmont couvert de drap noir, Philippe de Montmorency Comte de Horne, portant le deuil de lui-même pendant ſa vie ; mais auſſi courageux, auſſi intrépide, que l'avoit été le Compagnon de ſon infortune. Il fit à Dieu (5) la confeſſion de ſes péchés, ſouhaita aux Spectateurs toute ſorte de proſpérité, & les pria de vouloir bien joindre leurs prieres aux ſiennes. Enſuite mettant bas avec ſon manteau tout eſpoir de grace, il tira ſur ſes yeux un bonnet de laine, & en s'écriant, (comme avoit fait le Comte d'Egmont) *Seigneur, je remets mon eſprit entre vos mains*, il reçut le coup mortel du Bourreau, qui s'étoit tenu caché juſques-là ſous l'Echaffaut (6). Les deux corps furent d'abord mis dans des cercueils ; & conformément à la Sentence, les têtes furent expoſées ſur des pointes de fer (7) : mais après que cet affreux ſpectacle eut duré deux heures, le Gouverneur les fit ôter, & placer auprès des cadavres. Le corps d'Egmont (8) fut porté à Zottegem dans la Flandre, & celui de l'Amiral à Kempen. Leur Pompe funebre fut célebrée par les differens Ordres de Religieux, & par les Grands Corps de métiers. Cependant, on vit aux funerailles d'Egmont plus de pompe & de ſolennité, qu'à celles du Comte de Horne, qui en mourant avoit paru moins attaché que l'autre à la Religion Catholique. Le ſouvenir de la funeſte mort de l'Amiral a été conſervé auſſi par la Médaille ſuivante, qui ne porte pas non plus des marques d'antiquité.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 183.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 58. Bor Nederl. Beroert. IV. Boek, fol. 171. verſo.

(7) Bor Ned. Beroert. IV. Boek, fol. 170.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 183.

1568.

L'Amiral, en Buſte armé, avec le Colier de l'Ordre de la Toiſon, qu'il avoit reçu (1) du Roi Philippe à Anvers, l'an cinquante-ſix. La Légende eſt celle-ci :

(1) Guicciardin Beſchr. der Ned. fol. 67.

PHILIPPUS BARO DE MONTMORENCY, Z. COMES DE HORN, ADMIRALLUS.

PHILIPPE, BARON DE MONTMORENCY, ETC. COMTE DE HORNE, AMIRAL.

Au Revers, on voit ſous deux branches de Palmier en ſautoir, les Vers ſuivans, faits en Hollandois par le même Auteur:

DIT 'S HOORNE, DIE HET ZELFDE LOT
MET EGMONT SMAAKTE OP 'T MOORDSCHAVOT,
IN 'T BERRENEN DER STAATSGEVAAREN.
HAD GY ORANJES RAAD GELOOFT,
GY WAARD GEEN PRINÇE ZONDER HOOFT.
DUS SNEUVELEN VRYHEYDTS MARTELAAREN.
ONTHALST TOT BRUSSEL,
DEN 5 JUNY, ANNO 1568.

CEST HORNE, QUI DU GRAND EGMONT
PARTAGEA LA MORT ET L'AFFRONT;
ET, VICTIME DE L'IBERIE,
MOURUT POUR SA CHERE PATRIE.
SIL EUT SUIVI LE GRAND NASSAU,
SA TETE ECHAPOIT AU BOURREAU.
DECAPITE' A' BRUXELLES,
LE 5 JUIN 1568.

Après s'être défait ainſi de ces prétendus Criminels d'Etat, & de quelques autres, le Duc alla joindre en perſonne les Troupes qu'il avoit fait aſſembler, & qu'il avoit fait marcher, ſous la conduite (2) du Colonel Vitelli, vers Groningue, par Couverde & par Deventer, avec une grande quantité d'Artillerie, de Pontons & d'autres inſtrumens de Guerre. Le Comte Louis avoit tenu cette Ville en quelque ſorte bloquée, depuis la Victoire qu'il avoit remportée. Mais, inſtruit de la marche des Ennemis, il trouva à propos de ramaſſer ſon Armée, & de lever le blocus; ce

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 186.

ce qu'il n'exécuta pas ſi habilement, que dans ſa retraite vers Jemmingue il ne perdit trois-cens hommes de ſon Arriere-garde. Toute ſon Armée ne conſiſtoit qu'en huit-mille Fantaſſins, tant François & Allemands, que gens du Païs, & en deux-mille Cavaliers. Avec ce petit nombre de Troupes il eſperoit, en ſe campant avantageuſement, d'éluder la prémiere chaleur des Eſpagnols & les prémiers efforts du Duc. Celui-ci, inſtruit par des Païſans qui étoient tombés entre ſes mains, & par des Déſerteurs, de la ſituation du Camp de ſon Ennemi, & du nombre de ſes Troupes, poſta à une demi-lieue de l'Armée du Comte, la ſienne (1) qui étoit forte environ de vingt-mille hommes. Il ordonna d'abord à Romero de commencer par de legeres Eſcarmouches, afin de tirer par-là de leur poſte avantageux, des gens qui n'entendoient pas ſuffiſamment le métier de la Guerre. Cette conduite eut tout le ſuccès qu'il en pouvoit attendre. On en vint bientôt à une Bataille générale, qui de la part des Troupes du Comte fut auſſi mal ſoutenue, qu'elle fut commencée avec vigueur. La Victoire ne balança pas longtems; elle ſe déclara bientôt pour le grand nombre & pour la grande expérience. On fit un carnage affreux des vaincus; & ſelon le rapport des vainqueurs, le nombre de leurs Ennemis morts dans ce combat pouvoit aller juſqu'à ſept-mille. On ne ſavoit pas alors ce que c'eſt que de faire quartier, & un grand nombre des fuyards perdit la vie dans les eaux & dans les marais. Le Comte Louis lui-même ne ſauva ſa vie (2) qu'en paſſant l'Ems, ſelon quelques-uns, à la nage, & ſelon d'autres, dans un bateau. Les Eſpagnols firent un très riche butin. Ils prirent treize Drapeaux, ſeize pieces de Canon, entre leſquels étoient les ſix de Groningue que Louis de Naſſau avoit pris ſur le Comte d'Aremberg, un grand nombre de chevaux de main & de bagage, une grande quantité de vivres, & beaucoup de Vaiſſelle d'argent, & d'argent monnoyé. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent que le Duc d'Albe (3) fit ſonner fort haut cette Victoire, & qu'il en envoya au Conſeil d'Etat un détail auſſi circonſtancié que pompeux. D'autres n'avoient pas de cet avantage des idées moins grandes que lui; ce qu'ils témoignerent en faiſant frapper à ſon honneur les deux Médailles que voici.

1568.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 60.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 188.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 61. Bor Nederl. Beroert. IV. Boek, fol. 175. verſo.

I. & II. Sur les deux Têtes, on voit ſon Buſte armé; avec cette Légende:

FERDINANDUS TOLETANUS, ALBÆ DUX, BELGII PRÆFECTUS.

FERDINAND DE TOLEDE, DUC D'ALBE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

Le Revers de l'une & de l'autre repréſente un Autel entre deux Trophées. Sur le côté de l'Autel expoſé aux yeux, on voit ces paroles:

DEO PATRUM NOSTRORUM.

1568.

AU DIEU DE NOS PERES.

La nouvelle de cette Victoire auroit certainement rempli de joye toute l'Eſpagne, ſi elle n'étoit pas venue dans un tems où le Roi & toute la Cour étoient plongés dans la douleur la plus amere à cauſe de Dom Carlos, Fils unique de Philippe & Hétitier de ſes Etats, qui avoit été empriſonné (1) par ordre de ſon Pere. Quelques-uns attribuent le malheur de ce jeune Prince, au deſſein qu'il avoit formé de ſecourir les Habitans du Païs-Bas, même aux dépens de la vie de ſon Pere. D'autres prétendent qu'il avoit vêcu dans une grande familiarité avec ſa Belle-mere, qui lui ayant été promiſe, lui avoit été arrachée pour devenir Epouſe de Philippe. Tout ce qu'Antonio Perez, (2) Secretaire d'Etat, en dit, c'eſt qu'il avoit été convaincu d'entretenir des correſpondances avec les Ennemis du Roi. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Philippe lui-même fut ſon Accuſateur, & qu'il fut condamné à mort par les Inquiſiteurs qui étoient ſes Juges. Le Roi ſigna cette fatale Sentence, non ſans ſe faire les violences les plus terribles, & toute la grace qu'il fit à ce Fils infortuné, fut de lui laiſſer choiſir le genre de ſa mort. Cette eſpece de grace ne fut qu'un nouvel embaras pour cet illuſtre Criminel. Tantôt il paroiſſoit pancher pour un genre de mort, tantôt pour un autre; tantôt toutes les manieres de mourir lui ſembloient également affreuſes, & il s'abandonnoit à la rage & au deſeſpoir. Il ne ceſſoit d'invectiver contre l'inhumanité de ſon Pere, & contre la cruauté de ſon Conſeil. Accablé de ſon horrible deſtinée, il s'écrioit ſouvent : *O malheureux Fils du plus malheureux des Peres !* Devenu plus calme à la fin, & préparé à la mort par ſon Confeſſeur, il fut, ſelon le rapport de Perez, étranglé dans ſa chambre avec un cordon de ſoye, par quatre Eſclaves. D'autres (3) diſent qu'il prit du poiſon; & d'autres, qu'il ſe fit ouvrir les veines. L'occaſion que j'ai eue ici de parler de ce malheureux Prince, me porte à donner place dans cet endroit à une Médaille & à un Coin qui ont été faits à ſon honneur, quoique dans un tems de beaucoup antérieur à ſa mort.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 189.

(2) Korn. van Alkemade Munt der Graav. van Holl. fol. 189. enz.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 191.

I. Ce malheureux Prince, en Buſte armé, tenant dans la main droite un Bâton de commandement :

CAROLUS, PHILIPPI FILIUS, HISPANIARUM PRINCEPS, ÆTATIS ANNO XII.

CHARLES, FILS DE PHILIPPE, PRINCE DES ESPAGNES, AGÉ DE DOUZE ANS.

Au

Au Revers, une Femme tenant d'une main un Livre, & de l'autre une Torche allumée entre deux branches. Elle foule aux pieds un monceau de differentes ſortes d'Armes : 1568.

CONSOCIATIO RERUM DOMINA.

L'UNION MUTUELLE EST LA MAITRESSE DES AFFAIRES.

II. Le Coin repréſente le Buſte du jeune Prince, entouré d'une double Chaine d'or :

CAROLUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM PRINCEPS.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE DES ESPAGNES.

Dès que le bruit de la mort violente du Fils unique du Roi ſe répandit dans les Païs-Bas, tous les eſprits y furent frappés d'une terreur & d'une conſternation inexprimables (1). On avoit eſperé que ce Prince, montant un jour ſur le Trône de ſon Pere, auroit mis fin à la Tyrannie; mais alors on ne pouvoit que deſeſperer de la clémence du Roi, puiſque ſa ſévérité n'avoit pas épargné même ſon Fils unique. D'ailleurs le Gouvernement du Duc d'Albe devenoit, à meſure du ſuccès de ſes armes, plus deſpotique & plus inſupportable à des gens libres. Après avoir défait entierement ſes Ennemis à Jemmingue, il ſe tranſporta à Groningue, où ayant convoqué tous ceux qui avoient quelque Charge politique ou eccléſiaſtique (2), il les cenſura amerement, en leur reprochant avec les expreſſions les plus terribles, la deſtruction des Images, la Ligue, & la priſe des armes. En prenant ſon chemin par Amſterdam & par Utrecht, il fit couper la tête dans la prémiere de ces Villes à trois Citoyens très eſtimés (3); & dans la derniere, il fit décapiter une Femme fort riche & âgée de quatre-vingt-quatre ans (4), quoiqu'elle ne fût coupable que d'avoir autrefois logé un Miniſtre Calviniſte. Etant revenu en Brabant, il ſuivit la même route ſanglante. Par ſon ordre, le Conſeil du Sang condamna le 11 d'Août (5) le Chevalier Antoine de Stralе (6), ancien Bourguemeſtre d'Anvers, à perdre la tête dans la Ville de Vilvorde. Sa famille étoit originaire de Cologne (7), & pendant la derniere Guerre avec la France il avoit été Directeur-général des Affaires militaires dans tout le Païs-Bas. Le Comte de Lodron l'avoit arrêté à Anvers, d'où il avoit été tranſporté prémierement à Bruxelles, & dans la ſuite au Château de Vilvorde (8). Son humeur douce & facile l'avoit rendu ſi aimable aux yeux de tout le monde, que le Conſeil du Sang déclara lui-même qu'on auroit pu lui faire grace (9). Les ſervices qu'il avoit rendus au Gouvernement étoient d'ailleurs très conſiderables. Par ſon moyen, les Soldats étrangers avoient été toujours parfaitement bien payés. Il avoit appaiſé la Revolte du Peuple d'Anvers; & il avoit contribué beaucoup à la défaite des Ennemis à Ooſterweel, en les empêchant d'être ſecourus. Enfin, c'étoit lui qui avoit procuré à la Gouvernante une libre entrée à Anvers, avec autant de Troupes qu'elle avoit trouvé à propos d'y mener. Toutes ces conſiderations ne le déroberent pas à l'exécution de ſa cruelle Sentence; & l'on a voulu conſerver la mémoire de cet évenement, par cette Médaille, qui a été frappée dans des tems poſtérieurs.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 192.

(2) Ibid. fol. 188.

(3) Ibid. fol. 193.

(4) Ibid. fol. 189.

(5) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 177. verſo.

(6) Ibid. IV. Boek, fol. 131. verſo.

(7) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 90.

(8) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 131. verſo.

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 192.

Son Buſte, habillé à la maniere de ces tems; avec cette Légende :

1568. ANTONIUS A STRALE, DOMINUS DE MERXEM ET DAMBRUGGE.

ANTOINE DE STRALE, SEIGNEUR DE MERXEM (*) ET DE DAMBRUGGE.

(*) *V. sur ces Seigneuries le Liv. I. pag. 95.*

Au Revers, un Chronogramme qui exprime ſes Dignités & ſa deſtinée, & qui marque l'Epoque de cet Evenement.

ANTONIVS A STRALE, CONSVL ANTWERPIENSIS, INIVSTA ALBANI GVBERNATORIS SENTENTIA PRO IVRE PATRIÆ VILVORDIÆ DECOLLATVS FVIT.

ANTOINE DE STRALE, BOURGUEMESTRE D'ANVERS, PERDIT LA TETE POUR LES LIBERTEZ DU PAYS, A VILVORDE, PAR L'INJUSTE SENTENCE DU DUC D'ALBE GOUVERNEUR.

Des punitions ſi ſéveres aliénoient de plus en plus des Eſpagnols les Habitans de ces Provinces, & leur faiſoient deſirer ardemment quelque ſecours étranger. Ces diſpoſitions du Peuple inſpiroient au Prince d'Orange une ferme eſperance de réuſſir dans ſon Expédition, pour laquelle il avoit ramaſſé dans l'Evêché de Treves dix-huit-mille Fantaſſins, & ſept-mille Chevaux (1), à qui il fit paſſer la revue dans le même Païs. Dès que le Duc fut inſtruit de la marche du Prince, qui n'étoit commencée qu'au mois de Septembre, il conduiſit vers Maſtricht (2) vingt-mille hommes d'Infanterie, & ſix-mille Cavaliers, dans le deſſein d'empêcher au Prince d'Orange le paſſage de la Meuſe, & déluder par-là tous ſes projets. Cependant, en dépit de toutes ſes précautions, le Prince, deſtitué de tout ce qu'il faloit pour dreſſer des Ponts, ne laiſſa pas de paſſer le Fleuve avec tout ſon monde & avec vingt Pieces de campagne. Mais malgré toute ſon habileté, il ne lui fut pas ſi facile d'engager les Eſpagnols dans une Bataille. Le Duc d'Albe aimant mieux agir d'une maniere défenſive, qu'offenſive, & ayant ruiné tous les Moulins, reſtoit toujours dans ſon Poſte avantageux, (3) réſolu de ne rien hazarder contre un Ennemi, que la famine & le mauvais tems contraindroient bientôt à vuider le Païs. En effet, comme les vivres deviennent bientôt rares où l'argent comptant manque (4), le Prince fut obligé de changer de Camp à différentes fois, dans le deſſein d'éprouver ſa fortune ſur quelque Ville, puiſqu'il voyoit tous ſes ſtratagêmes inutiles pour attirer au Combat un Ennemi auſſi expérimenté que le ſien. Il jetta d'abord les yeux ſur Dieſt, qui lui appartenoit, & dont les Habitans étoient portés pour lui. Mais le Duc y fit entrer à tems quelques Troupes, & ſe ſaiſit d'un Poſte où il pouvoit couvrir en même tems Louvain & Bruxelles. Cette précaution ruina entierement tous les deſſeins du Prince d'Orange, & lui fit prendre le parti de repaſſer la Meuſe, puiſqu'il lui étoit impoſſible de s'emparer d'aucune Place forte, & que l'Hyver étoit prochain. Mais la Riviere étant trop enflée, & le paſſage par Liege lui ayant été refuſé par l'Evêque, il fut contraint de tourner ſes pas vers le Hainaut. Il entra par le Cambreſis dans les Terres de France, & il ſe vit enfin dans l'Allemagne, après avoir traverſé la Champagne & la Lorraine. Arrivé auprès de Strasbourg, il fut obligé de congédier ſon Armée (5), qu'il ne pouvoit plus retenir ſous la Diſcipline militaire, n'ayant pas dequoi la payer. Il s'attendoit en-vain au ſecours d'argent qui lui avoit été promis par ſes Adhérens ſecrets, qui ſe trouvoient dans différentes Villes des Pais-Bas. D'ailleurs, ces Troupes commençoient à lui être tout à fait inutiles. Il n'avoit aucune raiſon d'eſperer que quelques Places ſe déclaraſſent pour lui dans ſon abſence, puiſque perſonne n'avoit branlé dans le tems qu'il s'étoit trouvé dans le Païs avec des forces conſiderables. C'eſt ainſi que le Duc d'Albe remporta ſur ces deux Freres deux Victoires ſignalées, par des moyens tout à fait différens. Tel fut le ſuccès de la prémiere Expédition du Prince, de la retraite duquel le Duc d'Albe inſtruiſit par des lettres très détaillées, non ſeulement le Roi ſon Maitre, mais encore pluſieurs autres Souverains de l'Europe. Il en écrivit auſſi de Cîteau-Cambreſis avec beaucoup d'oſtentation (6) au Conſeil d'Etat, en dépeignant avec les couleurs les plus odieu-

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 195.

(2) Ibid. fol. 196.

(3) Ibid. fol. 197.

(4) Ibid. fol. 198.

(5) Ibid. fol. 200.

(6) Ibid. fol. 209.

odieuſes les deſordres que les Troupes de ſon Ennemi avoient commis ſur les Terres de l'Empire. Depuis ce tems, il commença à ſe mettre fortement dans l'eſprit, que de ce côté-là, qui avoit été l'unique reſſource de la Nobleſſe refugiée, ſes Ennemis n'avoient plus le moindre ſecours à attendre (1). Il eſt certain même qu'il s'imaginoit fermement, qu'alors tous les obſtacles étoient ſurmontés, qu'aucune entrepriſe de dehors n'étoit plus à craindre, & que la Religion (2) auſſi bien que la Puiſſance abſolue du Roi étoient affermis deſormais ſur des fondemens inébranlables. Dans cette idée, il caſſa (3) une partie de ſa Cavalerie Allemande, & de ſon Infanterie Walonne; il envoya au ſecours du Roi de France contre ſes Sujets rebelles, le Comte de Mansfelt, avec deux-mille Chevaux & vingt-cinq Compagnies d'Infanterie, & il mit le reſte de ſon Armée en differentes Garniſons (4). Lui-même, accompagné de ſon Fils Frederic, fit le 20 de Décembre, devant une grande multitude de Peuple accouru de tous côtés, ſon Entrée ſolennelle à Bruxelles, avec toute l'apparence d'un Triomphe pompeux (5). Par-là il voulut marquer, que ſa conduite ſage & prudente lui avoit attiré autant de gloire, qu'elle avoit été utile à l'Egliſe & au Roi. On voit du moins ce ſentiment exprimé ſur les Médailles ſuivantes, qu'on a frappé à l'honneur du Duc après la retraite du Prince d'Orange. 1568.

(1) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 184.

(2) Bentivogl. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 212.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 200.

(4) Meteren Ned. Hiſt. fol. 62. verſo. en 63.

(5) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 212.

I. Au Revers de la prémiere, on voit deux Anges volans, qui tiennent chacun une Couronne de Laurier, en ſigne de la double Victoire du Duc. Cet Emblème, aſſez clair de lui-même, n'eſt appuyé d'aucune Inſcription. La tête repréſente le Gouverneur, en Buſte armé, avec cette Légende:

DOMINUS FERDINANDUS A TOLEDO, DUX ALBAE.

DON FERNAND DE TOLEDE, DUC D'ALBE.

II. Le Vainqueur, en Buſte armé, avec ce Titre:

FERDINANDUS ALVAREZ A TOLETO, DUX ALVÆ.

FERDINAND ALVAREZ DE TOLEDE, DUC D'ALBE.

Au Revers, au-deſſus de ces chiffres, 1568, qui marquent l'Epoque, on voit un Char de triomphe tiré par deux Hiboux, qui étant conſacrés à Pallas la Déeſſe de la Sageſſe, déſignent la Prudence dont s'étoit ſervi le Duc, pour défaire le Prince d'Orange ſans le combattre. Ce Char eſt occupé par le Gouverneur, couronné de la main d'une Victoire qui eſt derriere lui; pendant qu'un Zéphir favorable fait voler devant lui differentes fleurs. Dans la main droite il tient une Lance, pour ſignifier, qu'il avoit vaincu le Comte Louis à force ouverte; dans ſa gauche eſt l'Egide de Minerve, qui exprime la Victoire qu'il avoit remportée ſur le Prince d'Orange en ſe tenant ſur la défenſive. L'Inſcription eſt celle-ci:

RELIGIONEM ET OBEDIENTIAM REDINTEGRAVIT.

IL A RETABLI LA RELIGION ET L'OBEÏSSANCE.

1569. A proportion que tout rioit au Duc, tout le monde le craignoit & s'empreſſoit à lui faire ſa cour. On marquoit une joye générale, des Victoires qu'il avoit remportées; quoiqu'au fond du cœur on eût été charmé qu'elles fuſſent tombées en partage au Prince d'Orange & à ſon Frere. Au commencement de l'année ſuivante,

1569. les Etats de Hollande (1) prirent la réſolution de faire complimenter ſolennellement de leur part le Gouverneur triomphant, ſur les ſervices qu'il avoit rendus à ſa Patrie en la défendant contre ſes Ennemis. Cette réſolution fut exécutée le 21 de Mars (2) à Bruxelles. Dans cette Ville, auſſi bien que par-tout le Païs, on avoit déja fait pluſieurs Proceſſions à l'occaſion de ces grands ſuccès, & par un ordre exprès du Duc; on y avoit célebré auſſi des jours d'Actions de graces & de Prieres (3), pour remercier le Ciel de tant de proſperités, & pour en obtenir une continuation de faveurs ſi ſignalées, afin que toutes les entrepriſes pûſſent tourner à la gloire de Dieu, & au bien du Peuple. Dans cette même année, la gloire & la joye du Gouverneur furent conſiderablement augmentées par une Ambaſſade ſolennelle, que le Pape lui envoya, comme à un illuſtre Défenſeur de l'Egliſe (4), pour lui préſenter de la part de Sa Sainteté un Chapeau & une Epée qui brilloient d'or & de pierres précieuſes, & que le Saint Pere avoit bénis lui-même avec les cérémonies de l'Egliſe. Il reçut ce préſent magnifique au commencement du mois de Mai, dans l'Egliſe Carhédrale, pendant la Grand-Meſſe, au bruit de l'Artillerie & aux acclamations du Peuple, accompagnées de tout ce qui pouvoit marquer une joye extraordinaire; & le Duc, par reconnoiſſance, fit employer le reſte du jour à des Courſes & à des Tournois (5). Pour conſerver la mémoire de ces Fêtes, où l'on avoit auſſi vu des Combats de Taureaux, divertiſſement favori des Eſpagnols, on fit la Médaille & le Jetton que voici.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 8 Febr. 1569. fol. 3.
(2) Ibid. 21 Maart 1569. fol. 19.
(3) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 184. verſo.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 205.
(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 347.

I. Le Revers de la Médaille offre aux yeux un Taureau attaqué à coups de lance par quatre Cavaliers, & aſſailli par autant de Chiens. La tête repréſente le Buſte du Gouverneur victorieux, entouré du Colier de l'Ordre de la Toiſon :

FERDINANDUS TOLETANUS, ALBÆ DUX, BELGII PRÆFECTUS.

FERDINAND DE TOLEDE, DUC D'ALBE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

II. Sur la Tête du Jetton, on voit en perſpective un Palais, devant lequel eſt un Homme, les bras croiſés, couvert depuis les pieds juſqu'à la tête d'une robe de deuil, telle qu'en portent les Juges en Brabant quand ils annoncent à des Criminels la Sentence de mort. Peut-être encore eſt-ce une repréſentation de celui qui, dans les Combats de barriere repréſentés devant l'Hôtel de Ville de Bruxelles, conduiſoit une des Troupes, précedé par des Tambours, & dont on voit la figure dans l'Hiſtorien Bor (6). L'Inſcription eſt :

(6) Ned. Beroert. IV. Boek fol. 184. verſo.

JOYE EN LA MAISON.

C'eſt vraiſemblablement une alluſion à ce vieux Proverbe Flamand (7), *Quand la joye eſt dans la maiſon, la douleur eſt à la porte.* On vouloit exprimer par-là, que le Duc d'Albe & les ſiens verroient peut-être bientôt changer leur joye, par un revers ſemblable à celui qui avoit fait ſucceder, dans l'ame des Adhérens du Prince d'Orange, une douleur auſſi amere que ſecrete, à la joye la plus vive excitée (8) par l'Expédition de ce Prince. Cette Inſcription pourroit auſſi ſignifier, que les gens du Païs, qui, dupes des apparences, prenoient part à la joye des Eſpagnols, verroient peut-être bientôt devant eux des Juges avec des robes de deuil, qui, en leur annonçant la mort, les deſabuſeroient de la confiance qu'ils avoient priſe au Gouverneur & dans ſes Favoris. Cette explication paroit ſoutenue par le Revers du Jetton, où l'on voit le *Monde*, dont on dit, *qu'il ne demande qu'à être trompé* (9); & ſur le Globe même le mot ſuivant, qui exprime les apparences trompeuſes des choſes mondaines :

(7) H. L. Spiegel Bypraaks Almanak in Slagtm.
(8) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 347.
(9) Spiegel Bypraaks Almanak, in Winterm.

ABUSION.

Je

Je laiſſe au Lecteur le choix de ces Explications, & je me ſers pour cela de l'Inſcription même qui eſt autour de ce Revers : 1569.

CHASCUN A SON ADVTS. 1569.

Le Duc d'Albe, voyant les Troupes du Prince congédiées, ſe crut entierement en ſureté par rapport aux Affaires étrangeres. Dans ce calme, il crut devoir s'appliquer uniquement à règler & à augmenter tellement les revenus de ſon Maitre, qu'ils puſſent fournir à entretenir toujours une Armée formidable, & à bâtir pluſieurs Forteresſes propres à brider les Sujets mécontens. Pour cet effet, il exigea des Etats, qu'il avoit convoqués à Bruxelles au mois de Mars, prémierement une fois pour toutes le Centieme-denier (1) de tous les biens des Habitans, & enſuite le Vingtieme-denier des biens immeubles (2), & le Dixieme des biens meubles, à payer par le Vendeur, toutes les fois que ces biens changeroient de proprietaire. Chacun fut ſurpris d'une demande ſi extraordinaire (3), qui fut pourtant d'abord accordée par ceux de Hainaut & d'Artois, à condition ſeulement qu'ils ne ſeroient tenus à rien, ſi les autres Provinces s'obſtinoient à ne pas prendre le même parti (4). Après une longue Négociation, accompagnée de la part des Eſpagnols de terribles menaces, les Provinces héréditaires s'accorderent avec le Duc (5). Il ſe déſiſta de ſa demande pour deux années, à condition qu'elles lui payeroient annuellement (6) deux millions, dont chaque Province fourniroit ſa quote-part à proportion de ſes richeſſes. Pour les Etats des autres Provinces, ils rejetterent abſolument cette demande exorbitante, animés par la conduite héroïque de ceux d'Utrecht (7), qui s'oppoſoient avec la derniere vigueur à des innovations ſi accablantes ; les Eccléſiaſtiques mêmes de cette Ville ayant proteſté, que ſans choquer leur conſcience, & ſans violer leur ſerment, ils ne pouvoient pas ſoumettre les biens de l'Egliſe à de pareilles charges. Le Duc d'Albe, outré de cette réſiſtance, & brulant de rage de ce qu'un ſi petit Pais oſoit traverſer ſes deſſeins, réſolut de réduire les Etats de cette Province à de telles extrémités, qu'ils ſe croiroient encore trop heureux en lui accordant ſa demande. Il commença par envoyer dans cette Ville un Régiment d'Infanterie (8), qui, non content d'extorquer des Bourgeois deux-mille quatre-cens florins par ſemaine, leur faiſoit encore éprouver mille inſolences. Ce ne fut pas tout : au mois de Décembre il ordonna aux Magiſtrats de la Ville, & enſuite aux Etats de toute la Province, de comparoitre devant lui, ou devant le Conſeil des Troubles, pour rendre compte d'un Accord qu'on avoit fait avec les Proteſtans le 27 d'Août 1566 (9), par lequel on avoit cedé aux Calviniſtes (10) l'Egliſe de S. Jaques, avec promeſſe de leur en donner une ſeconde, ſi celle-ci n'étoit pas aſſez grande. Un traitement ſi dur rempliſſoit toute la Ville de plaintes ameres ; mais elles n'amollirent point le cœur des Eſpagnols, qui reprochoient aux Bourgeois, que ce n'étoit pas chez le Duc qu'ils devoient chercher la ſource de leurs larmes, mais plutôt chez les *Gueux*, & chez ceux qui avoient été leurs fauteurs & qui continuoient encore à l'être. Ce même reproche ſe trouve ſur une Médaille frappée cette année à Utrecht.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 206.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 24 Maart 1569. fol. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

(3) Ibid. 5 April 1569. fol. 28- 31.

(4) Bor Ned. Beroert. IV. Boek. fol. 206.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 208.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 17 Oct. 1569. fol. 70. 71. &c.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 207.

(8) Bor Ned. Beroert. IV. Boek. fol. 207.

(9) Hooft Ned Hiſt. fol 208.

(10) Ibid. fol. 206.

Le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé, au-deſſus des Armes d'Utrecht :

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX CATHOLICUS. 1569.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI CATHOLIQUE D'ESPAGNE. 1569.

1569. Il faut faire ici une attention particuliere au mot CATHOLICUS, entierement exprimé, & oppoſé aux quatre lettres qui ſur le Revers forment le mot *GEUX*, autour d'un Serpent entortillé. Par cette dénomination, on n'entendoit plus dès-lors que les *Reformés*, quoiqu'elle eût déſigné au commencement tous les Nobles ligués, de quelque Religion qu'ils fuſſent. L'Inſcription, qui eſt tirée de Terence (1), eſt celle-ci :

(1) In Andr. Act. 1. Sc. I. v. 99.

HINC ILLAE LACRIMAE.

DE LA' VIENNENT CES LARMES.

(2) Adag. Cent. I. fol. 123. C'eſt à dire, ſelon Eraſme (2), c'eſt-là la ſource des Troubles paſſés & des déſaſtres préſens.

La retraite du Prince d'Orange ayant ruiné entierement l'eſperance que les Nobles refugiés avoient fondé ſur ſon Expédition, de rentrer dans leur Patrie & dans leurs biens, ils chercherent à l'envi leur rétabliſſement & leur reconciliation avec le Roi victorieux, par l'interceſſion d'autres Souverains. Ils ne crurent pas pouvoir trouver une plus puiſſante protection que celle de l'Empereur (3) Maximilien, & de la Diete de l'Empire qu'il avoit convoquée à Spire au mois de Mai. Pour cet effet, pluſieurs de ces Nobles (4) ſe tranſporterent dans cette Ville; entre autres, le Comte de Culembourg, le Comte de Bergue, la Comteſſe de Horne, & le Seigneur de Batenbourg. Le Prince d'Orange lui-même, dégoûté en quelque ſorte de la Guerre par le mauvais ſuccès de ſes armes (5), avoit fait tous ſes efforts auprès de l'Empereur, pour être remis par ſon moyen dans les bonnes graces du Roi. Maximilien, qui étoit naturellement bon & généreux (6), quoique juſques-là on l'eût fort peu écouté en Eſpagne, voulut bien reprendre cette Négociation, & il envoya à cette Cour ſon propre Frere l'Archiduc Charles. Celui-ci s'acquitta de cette commiſſion avec beaucoup de zèle & d'ardeur (7), & non content d'avoir expoſé les raiſons de l'Empereur & de la Diete de vive voix, il les appuya encore par écrit. Mais une Ambaſſade ſi ſolennelle ne produiſit pas le fruit qu'on en avoit attendu. Philippe parut même mécontent de l'interêt que prenoient les Princes de l'Empire à ſes Sujets rebelles; il ſoutenoit que les Troubles des Païs-Bas étoient comme une affaire domeſtique, qu'il étoit le maitre de règler comme il le trouveroit à propos; d'autant plus que, conformément à un Contrat fait l'an 1548 (8), ces Provinces n'étoient plus ſoumiſes à l'Empire ni à ſa Juriſdiction. Il ne laiſſa pas de témoigner beaucoup d'amitié à l'Ambaſſadeur, & une haute conſideration pour celui qui l'avoit envoyé. Il promit même, que la clémence auroit ſon tour dès qu'il en ſeroit tems, & autant qu'il la trouveroit convenable à l'état de ſes affaires. Au reſte, quoique ces efforts de Maximilien fuſſent entierement infructueux, les Refugiés n'en furent pas moins gré à l'Archiduc, qui avoit bien voulu ſe charger lui-même d'une Négociation ſi épineuſe, & à l'honneur duquel on avoit déja auparavant frappé la Médaille ſuivante.

1570.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 64.

(4) Bor Ned. Beroert. V. Boek, fol. 229. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 203.

(6) Heiſs Hiſt. de l'Empire, Tom. III. pag. 16.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 203.

(8) Ibid. fol. 204.

L'Archiduc en Buſte armé, tourné du côté droit; avec ce Titre :

CAROLUS, ARCHIDUX AUSTRIÆ. 1567.

CHARLES, ARCHIDUC D'AUTRICHE. 1567.

Au Revers, on voit au milieu de la Mer, la Fortune (9), Emblème ordinaire de ce Prince. Elle appuye ſes pieds ſur deux Dauphins. La Deviſe eſt cette Sentence tirée de Virgile (10) :

(9) Typotii Icæog. Tom. II. pag. 258.

(10) Eneid. Lib. X. v. 284.

AUDAÇES FORTUNA JUVAT.

LA FORTUNE AIDE CEUX QUI SONT ENTREPRENANS.

Ceux

Ceux d'Utrecht avoient auſſi attendu de l'Ambaſſade de l'Archiduc en Eſpagne quelque heureuſe ſuite, qui pût les ſoulager dans les extrémités où ils ſe voyoient réduits. Mais, déchus de cet eſpoir, ils furent obligés de paroître comme accuſés devant le Conſeil des Troubles. Les Etats de cette Province alléguerent pour leur défenſe, que l'accuſation intentée contre eux ne regardoit que quelques-uns de leurs Membres (1), qui, en faiſant le Contrat en queſtion avec les Calviniſtes, s'étoient ſervi, pour s'attirer plus d'autorité, du nom de tout le Corps, & cela dans une Aſſemblée qu'on pouvoit regarder comme particuliere. Ils ſoutenoient par conſéquent, que route l'Aſſemblée ne devoit pas être reſponſable d'une irrégularité, dont quelques Membres particuliers s'étoient rendus coupables en leur propre & privé nom. Ceux de la Ville ſe juſtifioient par les raiſons les plus ſolides : ils diſoient qu'ils avoient fait le Contrat dont il s'agit, dans les meilleures intentions du monde, en qualité de Magiſtrats qui devoient avoir ſoin de tous leurs Sujets ; qu'ils n'avoient fait que ſuivre les routes que la Gouvernante leur avoit tracées elle-même ; & qu'ils avoient exécuté à la lettre l'article principal des ordres de cette Princeſſe, en retenant la Ville dans la Religion Romaine & dans l'obeïſſance du Roi. Toutes ces raiſons n'ébranlerent pas le Duc d'Albe. Par une Sentence donnée le 14 de Juillet à Anvers, (2) le Clergé des cinq Egliſes d'Utrecht perdit le droit de donner les prémiers ſuffrages dans l'Aſſemblée des Etats, & même d'y aſſiſter. Elle déclaroit encore tous les Nobles qui avoient été préſens à la concluſion du Contrat, déchus de toute leur autorité, de même que les Villes d'Utrecht, d'Amersfort, de Wyk, & de Rhenen. Elle confiſqua tous les Domaines & tous les Revenus, tant de la Ville que des Corps de métiers, & annulla leurs Libertés, Droits, Privileges, & Prérogatives ; le tout juſqu'à ce qu'il plut à Sa Majeſté d'en décider autrement. C'étoit-là une triſte reſſource pour les condamnés : avec qu'elle apparence pouvoient-ils attendre quelque grace, ſur-tout par rapport aux affaires de la Religion, d'un Roi qui n'avoit pas épargné ſon Fils unique, mais qui, pour donner un exemple effrayant de ſa ſéverité, l'avoit livré à la mort, principalement, ſelon l'opinion la plus commune, parce qu'il panchoit vers la Doctrine des Proteſtans ? On voit aſſez quel étoit le ſentiment de Philippe à cet égard, par la déclaration qu'il en fait lui-même ſur ce Jetton, frappé à Lille.

1570.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 212.

(2) Ibid. fol. 213.

Le Buſte du Roi, avec cette Inſcription :

GECToIR POUR CEULX DES COmPTES A' LILLE.

Au Revers, un Sabre nud, entouré d'une corde. On dit qu'un (3) Roi des Sicambres (Peuple qu'on croit (4) avoir habité autrefois la Gueldre, ou quelque Païs voiſin) avoit la coutume de faire toujours porter devant lui une pareille marque de ſa juſtice inexorable. Comme Philippe, il avoit fait périr ſon Fils par la corde, pour le punir d'un crime qu'il avoit commis. Il vouloit que ſes Sujets euſſent continuellement devant les yeux l'inſtrument de cette punition, & que par-là ils ſe miſſent fortement dans l'eſprit, que les ſupplices les plus rigoureux ſuivroient de près leurs fautes. L'Inſcription eſt cette Sentence de Virgile (5) :

(3) Paradyn Prinſel. Devyzen, pag. 363.

(4) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 136. Ar. van Slichtenhorſt Beſchr. van Gelderl. 1. Boek, fol. 6. & 16.

DISCITE JUSTITIAM, MONITI. 1570.

QU'UN TEL AVERTISSEMENT VOUS ENSEIGNE A OBSERVER LES LOIX. 1570.

(5) Æneid. Lib. VI. *v.* 620.

Cette Sentence, émanée contre ceux d'Utrecht, marquoit évidemment que le Roi s'arrogeoit ſur ces Provinces un pouvoir ſans bornes ; & que le Duc, ne redoutant plus rien, croyoit marquer ſa clémence (6), & non ſon peu de courage & de force, en n'exécutant point ſur les Païs-Bas le Jugement prononcé contre eux par l'Inquiſition au mois de Fevrier 1568, qui avoit condamné tous ces Peuples à perdre la vie, comme s'ils

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 213.

1570. n'avoient eu qu'une ſeule tête à couper. Il ne lui étoit pas difficile de remarquer pourtant, que par ſes ſéverités redoublées il inſpiroit pour lui aux Habitans moins d'amour que de crainte ; & il ſavoit que cette crainte ſe diſſipe aiſément, quand par quelques cauſes imprévues on voit décroître la puiſſance ſupérieure qui eſt la ſource de cette paſſion gênante. Ces motifs le porterent à vouloir faire paroître quelque rayon de ſa clémence, pour effacer la haine qu'il s'étoit attirée par un Gouvernement ſi dur & ſi farouche. Pour parvenir à ce but, il réſolut de publier une Amniſtie générale, conforme à la promeſſe que le Roi avoit faite à l'Archiduc, en faveur de tous ceux qui, dans l'eſpace de deux mois, viendroient avec un vrai repentir ſe déclarer Enfans de l'Egliſe (1), & abjurer leurs Erreurs entre les mains des Commiſſaires du S. Pere. Ce deſſein fut exécuté le 16 de Juillet à Anvers, devant la Maiſon de Ville, où il avoit fait dreſſer un magnifique Théatre, dont les degrés couverts de drap rouge étoient occupés par ſes Gardes. Au milieu de ce Théatre il étoit aſſis lui-même ſur un Trône Royal (2), couvert de drap d'or, & environné d'ornemens ſuperbes ; tandis qu'un homme habillé d'une longue robe, & ſe tenant au milieu de deux Hérauts, liſoit l'Amniſtie en queſtion (3) devant une grande multitude de Peuple. Cette démarche ne fut pas auſſi agréable, qu'il l'avoit cru, aux Habitans, qui lui en étoient très peu obligés (4), parce qu'ils voyoient cette grace reſſerrée par un ſi grand nombre d'exceptions, qu'elle paroiſſoit par-tout équivoque, & qu'il étoit preſque impoſſible de s'y fier. Les Eſpagnols ne laiſſerent pas d'en parler de la maniere la plus magnifique, & d'élever juſqu'au Ciel la merveilleuſe bonté de leur Monarque. Selon eux, l'Autorité Royale, auparavant foulée indignement aux pieds par les Rebelles, s'étoit relevée noblement ſous la conduite d'un ſi illuſtre Gouverneur ; & après avoir triomphé de tous les obſtacles, elle ſe voyoit mieux affermie que jamais. La clémence du Roi n'avoit attendu que cet heureux moment, pour briller de la maniere la plus éclatante ; & dès que les épais nuages dont les Troubles du Païs avoient couvert ce Soleil bienfaiſant, s'étoient diſſipés, il ſe plaiſoit à répandre ſur ſes Sujets les plus agréables rayons de ſes faveurs. C'eſt à ces éloges de Philippe que fait alluſion le Jetton ſuivant, frappé cette année à Anvers, pour conſerver la mémoire de cette Amniſtie.

(1) Bor Ned. Beroert. V. Boek. fol. 231. verſo.

(2) Bentiv. Ned. Hiſt. pag. 118.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 64.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 214. Meter. Ned. Hiſt. fol. 65.

La Tête repréſente une Femme armée ; Emblême de la force des armes qu'on avoit employée. Elle foule aux pieds des herbes & des fleurs :

ATTRITA RECRESCO.

FOULEE, JE FLEURIS DAVANTAGE.

(5) Joach. Camerarii Symb. Cent. I. Embl. 75.

C'eſt-là une proprieté que les Naturaliſtes attribuent principalement au Crocus (5) ou à la plante du Safran, qui, avant que de fleurir, étant foulée aux pieds, en produit des fleurs d'autant plus grandes & plus belles.

Le Revers repréſente un Soleil, qui, perçant de ſes rayons un nuage épais, répand ſa lumiere ſur tout un Païs :

CLARIOR E NEBULIS. 1570.

PLUS BRILLANT, APRE'S AVOIR DISSIPE' LES BROUILLADS. 1570.

Les Habitans qui, contre l'attente des Eſpagnols (6), n'avoient pas marqué la moindre joye de cette Amniſtie tant vantée, trouverent bientôt une meilleure occaſion de faire des réjouiſſances extraordinaires. Ce fut le quatrieme Mariage du Roi. Peu de tems après la mort déplorable du Prince héréditaire (7), on avoit vu

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 54.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 292.

vu mourir auſſi Iſabelle de France, que le Roi avoit épouſée l'an ſoixante, après la Paix de Câteau-Cambreſis, & qui étoit décedée l'an ſoixante-huit, ſans laiſſer à ſon Epoux un Fils qui pût hériter de ſes vaſtes Etats. Cette raiſon importante excita Philippe à jetter les yeux ſur une quatrieme Femme; & il donna ordre à ſon Ambaſſadeur de demander à l'Empereur Maximilien, qui avoit épouſé la Sœur du Roi, ſa Fille Anne d'Autriche. Cette démarche avoit déja été faite l'an ſoixante-neuf, & Sa Majeſté Impériale avoit d'abord conſenti à ce mariage, pour lequel le Pape avoit donné la Diſpenſe, (1) ſans laquelle cette Alliance auroit été impoſſible entre de ſi proches Parens, puiſque Philippe étoit l'Oncle de la Princeſſe. Les Fiançailles furent célebrées avec beaucoup de pompe dans la Cathédrale de Prague (2), en préſence du Nonce du Pape, & des Ambaſſadeurs de France, de Pologne, de Veniſe, & d'Eſpagne. Après la fin de la cérémonie, ce dernier donna, de la part de ſon Maitre, à la Princeſſe fiancée une quantité conſiderable de Pierres précieuſes & de joyaux de grand prix, avec une lettre de ce Monarque, où il l'appelloit ſon Epouſe, & Reine d'Eſpagne. Ce mariage faiſoit monter cette Princeſſe ſur un Trône, dont l'opinion commune rendoit les Tréſors inépuiſables, qui avoit fourni à l'Empereur Charles les moyens de répandre par-tout la terreur de ſes armes, & dont le pouvoir s'étendoit ſur plus de Royaumes qu'elle ne comptoit d'années. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on ait célebré dans les Pais-Bas l'élevation de cette nouvelle Reine par le Jetton ſuivant. 1570.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 216.

(2) Bor Ned Beroert V. Boek. fol. 225. verſo.

Le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé:

GECTOIR POUR LA CHAMBRE EN GUELDRE.

On doit remarquer ſur la Tête de ce Jetton, deux Epoques, ſavoir 1568, & 1569. La prémiere, qui eſt derriere le dos du Roi, déſigne l'année de la mort de ſa derniere Femme Iſabelle de France; & la ſeconde marque le tems auquel il fit demander la nouvelle Reine, & qu'elle lui fut accordée. On voit encore ſur le Revers, devant le Buſte de la Princeſſe, une troiſieme Epoque, 1570, qui eſt celle de la conſommation du mariage. Au reſte, deux mains tiennent au-deſſus de la Tête de la Reine une Couronne Royale; & l'Inſcription, tirée de l'Evangile de S. Luc (3), eſt celle-ci: (3) Ch. I. v. 52.

ET EXALTAVIT HUMILES.

ET IL A ELEVE LES HUMBLES.

Les Fiançailles ayant été ainſi célebrées à Prague, on vit paroitre le Préſident de la Cour de Juſtice de Hollande dans l'Aſſemblée des Etats de cette Province, qui ne ſe tenoit pas alors, comme à préſent, à la Cour, mais dans une Salle du Couvent des Peres de l'Oratoire dans le Voothout à La Haye. Il leur dit que la Reine avoit réſolu de traverſer les Païs-Bas, & de paſſer de là en Eſpagne par Mer; & que le Duc d'Albe trouvoit convenable (4) que ces Provinces portaſſent à Nimegue, où cette Princeſſe devoit ſe trouver le 19 d'Août, un préſent de Toiles fines, de beaux meubles, & de Tapiſſeries du Pais, le tout marqué des Armes des differens Etats. Que le Duc étoit d'avis qu'on y pouvoit employer la ſomme de deux-cens-mille francs; & qu'il étoit juſte que la Hollande y contribuât vingt-huit-mille florins. La prémiere partie de cette propoſition fut d'abord acceptée avec la ſatisfaction la plus grande (5), & l'Huiſſier des Etats eut ordre auſſi d'aller préparer des Appartemens à Nimegue pour les Députés qu'on devoit y envoyer. Ils s'y trouverent au nombre de douze, le 9 du mois matqué. Le Duc y étant arrivé auſſi (6) le jour ſuivant, leur donna Audience, & ils lui déclarerent qu'ils conſentoient avec plaiſir à la ſomme de deux-cens mille francs deſtinée au préſent qu'on feroit à la Reine; mais que la quote-part qu'ils devoient y fournir n'é-

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 28 July 1570. fol. 51.

(5) Ibid. 9 Aug. 1570. fol. 62.

(6) Ibid. 10 Aug. 1570. fol. 64.

1570. n'étoit qu'un huitieme de toute la ſomme, & par conſéquent qu'on les avoit taxé trop haut de trois-mille florins. Le Duc fut extraordinairement choqué de cette limitation: il leur témoigna qu'il s'étonnoit extrêmement d'une épargne ſi exceſſive, dans une occaſion (1) où il ne s'agiſſoit pas d'une contribution ordinaire, mais d'un don gratuit deſtiné à marquer la tendreſſe des Habitans pour l'Epouſe de leur Souverain. Cette Princeſſe cependant ayant deſcendu le Rhin, vint à Nimegue, où elle fut complimentée par le Gouverneur & par les Députés de tous les Etats particuliers. Elle reçut le préſent en queſtion d'une maniere ſi gracieuſe, & avec tant de marques qu'il lui étoit agréable, que le Roi lui-même trouva bon dans la ſuite de témoigner par des lettres (2) l'obligation ſinguliere qu'il avoit aux Etats de Hollande, de tous les honneurs qu'on avoit rendus à ſon Epouſe dans ſon paſſage par ces Provinces. De Nimegue, Sa Majeſté paſſa par terre à Anvers, où le 29 elle fit une Entrée pompeuſe, à travers un grand nombre de magnifiques Arcs de triomphe, accompagnée de ſes deux Freres (3), Albert & Wenceſlas, qui devoient être élevés à la Cour d'Eſpagne. Le Jetton ſuivant conſerve la mémoire de ces deux Princes, & de leurs deux Freres Matthias & Maximilien, qui étoient reſtés à la Cour Impériale, & au prémier deſquels les Etats des Païs-Bas déférerent dans la ſuite le Gouvernement-général de ces Provinces.

(1) Reſol. der Staat. van Hol. 23 Aug. 1570. fol. 65.

(2) Ibid. 2 Maart 1571. fol. 25.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 65.

Les Buſtes de Matthias & de Maximilien, habillés ſelon la mode de ces tems-là :

MATTHIAS, MAXIMILIANUS, ARCHIDUCES AUSTRIÆ.

MATTHIAS ET MAXIMILIEN, ARCHIDUCS D'AUTRICHE.

Le Revers repréſente les Buſtes des deux Princes leurs Freres, qui alloient en Eſpagne :

ALBERTUS, WENCESLAUS, ARCHIDUCES AUSTRIÆ.

ALBERT ET WENCESLAS, ARCHIDUCS D'AUTRICHE.

Après avoir paſſé quelques jours dans des fêtes continuelles, & à voir tout ce que la Ville d'Anvers a de remarquable, la nouvelle Reine partit au mois de Septembre pour la Zélande, en prenant ſon chemin par Berg-op-zoom. Le 25 du même mois, (4) elle s'embarqua à Fleſſingue; & ayant le vent favorable, elle fit voile pour l'Eſpagne, avec vingt-ſix Vaiſſeaux commandés par le Comte de Boſſu, & ſuivie de pluſieurs Vaiſſeaux marchands & Bâtimens de tranſport (5), qui avec les autres faiſoient une Flotte de quatre-vingt-dix Navires. En chemin, l'Amiral Anglois Charles Howard vint la complimenter au nom de la Reine Eliſabeth ſa Maitreſſe, & la conduire juſques à l'extrémité des côtes d'Angleterre avec huit Vaiſſeaux de Guerre (6). Il l'invita auſſi de la part de la Reine, d'interrompre ſon voyage & de mettre pied à terre dans un des Ports de ce Royaume : mais, ſoit qu'elle en fût détournée par le ſort de Marie Stuart qu'Eliſabeth avoit miſe en priſon, quoique ſa proche parente; ſoit que la ſaiſon avancée la portât à achever ſon voyage au plus vite, elle remercia de vive voix l'Amiral, & ſa Maitreſſe par une lettre. Le vent continuant toujours à la favoriſer, elle arriva bientôt heureuſement ſur les côtes de Biſcaye, où ſa Flotte jetta l'ancre dans le Port de S. André. (7) C'eſt là que la Reine fut reçue & complimentée de la part de ſon Epoux par Gaſpar de Zuniga, Cardinal de Burgos & Frere du Duc de Bejar. De là il conduiſit Sa Majeſté & les Archiducs ſes Freres, avec une belle ſuite, juſques à Segovie,

(4) Bor Ned. Beroert. V. Bock. fol. 233.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 216.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 65.

(7) Leeven van Alva. III. Boek pag. 347.

govie, où le Roi s'étoit tranſporté auſſi avec les principaux Seigneurs de ſa Cour. A la mémoire de ce quatrieme Mariage, qui fut célebré à Segovie (1) le 12 de Novembre, avec tout autant de pompe & de marques de joye que les trois autres, on a frappé les quatre Médailles ſuivantes. 1570

(1) Marian. Sum. ad Hiſt. Hiſp. pag. 25.

I. Le Roi, en Buſte armé; avec ces Titres:

PHILIPPUS II, HISPANIARUM, ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

Au Revers, le Buſte de la nouvelle Reine; avec cette Légende:

ANNA REGINA, PHILIPPI II, HISPANIARUM REGIS CATHOLICI.

LA REINE ANNE, EPOUSE DE PHILIPPE II, ROI CATHOLIQUE D'ESPAGNE.

II. Le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé; avec ces Titres:

PHILIPPUS II, HISPANIARUM ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

Au Revers, le Buſte de ſa quatrieme Epouſe:

ANNA AUSTRIACA, PHILYPPI CATHOLICI.

ANNE D'AUTRICHE, EPOUSE DE PHILIPPE, ROI CATHOLIQUE.

Comme cette Princeſſe étoit née à (2) Cigale le 11 de Novembre (3) de l'an quarante-neuf, on lit ſur ſon bras briſé:

(2) Octav. Strada Gen. Auſt. Duc. pag. 507.
(3) Abregé de l'Hiſt. d'Eſpagne pag. 300.

ÆTATIS 21.

1570. *DANS LA VINGT ET UNIEME ANNÉE DE SON AGE.*

III. La Tête de la troiſieme offre aux yeux la nouvelle Epouſe de Philippe :

ANNA AUSTRIACA, PHILYPPI CATHOLici.

ANNE D'AUTRICHE, FEMME DE PHILIPPE ROI CATHOLIQUE.

Ce Titre de Roi Catholique d'Eſpagne fut donné par le Pape à Ferdinand V, après qu'il eut chaſſé de l'Eſpagne les Maures & les Juifs. On voit encore ici ſur ſon épaule briſée :

ÆTatis 21.

DANS LA VINGT ET UNIEME ANNÉE DE SON AGE.

Le Revers repréſente un Arbre de Coco, ou Cocotier, avec cette Inſcription :

FELICITATI PATRIÆ.

POUR LE BONHEUR DE LA PATRIE.

Pour comprendre cet Emblème, il faut remarquer que cet arbre ne produit rien qui ne ſoit à l'uſage de la vie humaine. Son ſuc frais ſert de Vin aux Indiens : repoſé pendant quelque tems, ce ſuc devient Vinaigre ; & diſtillé dans un Alambic, il tient lieu d'Eau de vie. Sa noix leur fournit des mets & de la boiſſon. Du bois qui envelope cette noix, ils font des vaſes & d'autres curioſités agréables, par le moyen du Tour. L'écorce extérieure de cette noix eſt une eſpece de chanvre. Les feuilles de l'arbre même couvrent leurs maiſons, & attachées enſemble forment les voiles de leurs navires (1).

(1) J. Nieuwhof Gezantſ. aan den Keyz. van China, II. Deel, fol. 141. J. H. van Linſchooten Schipv. naar Ooſtind. fol. 79. en 80.

IV. La quatrieme, qui ne m'eſt tombée entre les mains qu'après que la Planche précedente a été entierement gravée, & que j'ai trouvée à Amſterdam dans le Cabinet de Mr. Chriſtoffle Beudeker, repréſente d'un côté le Buſte du Roi, avec cette Légende :

PHILIPPus, Dei Gratia, HISPaniarum REX, Z.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, ETC.

Autour du Buſte de ſa Fiancée, qui eſt repréſenté ſur le Revers, on voit le Titre ſuivant :

ANNA AUSTRIACA, REGINA DE HISPANIA.

ANNE D'AUTRICHE, REINE D'ESPAGNE.

La joye que témoignoient les Habitans des Païs-Bas, du mariage de leur Souverain, fit bientôt place à la plus amere douleur, quand ils ſe virent accablés par un fléau terrible ; effet de la patience laſſée du juſte Ciel. Le jour même de la Touſſaints (2), un orage affreux fit enfler prodigieuſement la Mer, qui répandit ſes ondes dévorantes preſque ſur tout le Païs, & cauſa par-là une miſere qui paſſe l'imagination, & des dommages irréparables. Le ſouvenir de cette inondation fait encore frémir, quand on jette les yeux ſur une ſi grande étendue de Païs, que les eaux couvrent encore aujourd'hui. Il y avoit trois pieds d'eau dans la plupart des Villes de Hollande. La Digue du Zyp * n'ayant pu réſiſter à l'inondation, il y eut plus de cent maiſons entrainées par les flots, & à peine ſe ſauva-t-il un homme ou

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 217.

* En Nord-Hollande.

ou une piece de Bêtail, dans toute l'étendue de Païs qui porte ce nom. Les Iles Zélandoiſes furent ſur le point de ſuccomber ſous les ondes amoncelées, qui avoient déja englouti Zaftingen. Dans la Friſe, tant Orientale qu'Occidentale, toutes les campagnes reſſembloient à une vaſte Mer, & plus de vingt-mille hommes y étoient péris, ſurpris par la rapidité de l'inondation (1). Les hauteurs, les collines, les arbres & les toits fourmilloient de ceux qui s'y étoient ſauvés, & qui furent obligés d'attendre juſqu'au lendemain pour être conduits en ſureté, dans des Bâtimens plats qu'on envoya à leur ſecours. (2) Ce fut pendant ce jour même qu'on avoit ſi ardemment deſiré, que le funeſte ſpectacle s'offrit aux yeux dans toute ſon horreur, & que chacun découvrit les pertes qu'il avoit ſouffertes dans cette nuit affreuſe. Chacun vit alors flotter çà & là, ou arrêtés ſur les collines, les cadavres de ſes Parens & de ſes Amis, dont on avoit oublié de s'informer, dans l'attention qu'on avoit eue pour ſon propre péril, ou dont les épaiſſes ténebres qui accompagnoient l'orage avoient caché le triſte ſort. On eſtimoit que cette horrible inondation avoit fait périr plus de cent-mille perſonnes. Pour le Bêtail abîmé dans les flots, il étoit tellement innombrable, qu'on ne pouvoit pas même former là-deſſus de conjectures plauſibles. Quoique la Zélande eût extrêmement ſouffert, l'Ile de Walcheren n'avoit pas reçu de fort grands dommages (3). Sa Ville Capitale, pour en témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance, & pour conſerver la mémoire de ce funeſte évenement, fit frapper le Jetton que voici. 1570.

(1) P. Winſem. Chronyk van Vriesland pag. 551.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 356.

(3) Joh. Fruytiers Rymbeſchr. van den Watervloed 1570. pag. 17. verſo.

Cette Piece, qui fut frappée à Anvers pour ceux de Middelbourg, repréſente d'un côté les Armes de la Province, timbrées d'une Couronne; & plus haut celles de la Capitale: avec ces paroles, tirées du Prophete Daniel: *

* Seconde Addit. au Chap. III. p. 78.

BENEDICITE MARIA ET FLUMINA DOMINO. 1570.

VOUS MERS, ET VOUS FLEUVES, BENISSEZ LE SEIGNEUR. 1570.

Le Revers offre aux yeux une Ville attaquée par une violente tempête, & tellement environnée de tous côtés par les ondes furieuſes, qu'à peine elle éleve ſes bâtimens au-deſſus de la ſurface des eaux amoncelées:

A CUNCTIS HOSTIBUS NOS REDDE SECUROS.

GARANTISSEZ-NOUS DE TOUS NOS ENNEMIS.

Il ſemble que les Zélandois, qui ſont fort expoſés aux eaux, & qui ont continuellement à luter avec elles, ayent voulu glorifier Dieu par le moyen de ce Jetton, en lui témoignant la confiance où ils étoient qu'il ne les avoit châtiés que paternellement, & pour leur bien; & que deſormais il les délivreroit de la fureur de l'Océan, & de celle de tous leurs autres Ennemis.

Cette inondation avoit auſſi ruïné, ou du moins retardé pluſieurs entrepriſes, que le Prince d'Orange avoit cru pouvoir exécuter par ſes forces navales. Une bonne partie de ſa Flotte qu'il avoit ramaſſée ſur l'Ems, & en Angleterre (4), & qui lui avoit procuré des avantages conſiderables par la priſe de pluſieurs Vaiſſeaux Eſpagnols, étoit tellement endommagée par l'orage, qu'elle étoit incapable de tenir la Mer. Avec le reſte de ſa Flotte, qui étoit encore en état de ſervir, il ne trouvoit pas à propos de mettre en exécution les deſſeins qu'il avoit projettés contre le Texel, Horne, ou Enkhuyſen; ſoit qu'il ne crût pas ſes forces ſuffiſantes, ſoit qu'il n'oſât pas les hazarder dans ces Mers très difficiles à connoitre, d'autant plus que l'orage avoit renverſé les Fanaux & tranſporté les Bancs de ſable. Par des raiſons ſemblables, il falut encore renoncer à d'autres entrepriſes, qui regardoient

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 218.

1571. Dort, Delft, (1) Rotterdam & la Brille. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que pendant qu'on tramoit tant de projets importans, le Duc d'Albe demeuroit dans une parfaite ſécurité. Enivré de ſa proſperité & du ſuccès de ſes armes, il les ignoroit abſolument, quoiqu'ils fuſſent d'une nature à ne pouvoir demeurer cachés. Il s'imaginoit avoir ſoumis les Habitans pour jamais, rétabli la Religion & l'Autorité Royale, & mis tout le monde abſolument hors d'état de rien tenter & de troubler de nouveau par la voye des armes ces Provinces, à qui il avoit rendu la paix & la tranquillité par des moyens ſi rudes. Sa ſécurité alla même ſi loin, que croyant avoir ſurmonté tout obſtacle, il demanda à ſon Maitre (2) la permiſſion de ſe démettre de ſon Gouvernement, puiſqu'il avoit employé ſa vie avec tant de ſuccès au ſervice de Dieu & du Roi. On voit ce ſentiment clairement exprimé ſur deux Médailles, qu'on fit frapper à ſon honneur dans cette même année.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 219.

(2) Ibid. fol. 223.

I. Le Duc, en Buſte armé, tourné du côté droit :

FERDINANDUS TOLETANUS, ALBÆ DUX, BELGII PRÆFECTUS. 1571.

FERDINAND DE TOLEDE, DUC D'ALBE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS. 1571.

Au Revers, un Flambeau dans un chandelier, ſoutenu par un Lion & par deux Grues :

DEO ET REGI
VITÆ USUS.

L'USAGE DE LA VIE EST POUR DIEU ET POUR LE ROI.

Par cet Emblème & par cette Deviſe il vouloit ſignifier, que dans les Païs-Bas il avoit conſacré toute ſa vie au ſervice de Dieu & à la proſperité du Roi, dont il venoit d'affermir l'Autorité avec tant de ſuccès. Le Lion ſignifie ici la valeur intrépide, avec laquelle il avoit entierement défait le Comte Louis à Jemmingue. Les deux Grues (3) expriment la vigilance infatigable qu'il avoit employée pour obſerver le Prince d'Orange, & pour le vaincre ſans combat. Le tout enſemble marque, que ces deux vertus étoient les moyens par leſquels il avoit ſurmonté tant de périls, en calmant les Troubles, & en fondant la ſureté de l'Egliſe & de l'Etat ſur une baſe inébranlable. Cette vie du Duc, ſi bien employée, eſt ici offerte à Dieu comme un ſacrifice d'actions de graces; & au Roi, comme la cauſe de tant d'heureux évenemens. On trouve un ſens à peu près ſemblable ſur la ſeconde Médaille, par laquelle le Gouverneur déclare n'avoir exécuté de ſi hautes entrepriſes, que ſous les auſpices & à la gloire du meilleur des Princes.

(3) Joach. Camerarii Symb. Cent. III. Embl. 27.

II. La Tête eſt en tout ſemblable à celle de la prémiere. Mais au Revers on voit cette Inſcription :

OPTIMO PRINCIPE. 1571.

SOUS LE MEILLEUR DES PRINCES. 1571.

La demande du Duc d'Albe lui auroit été accordée (4), & il auroit eu pour Succeſſeur dans le Gouvernement le Duc de Medina-Celi qui pour-lors étoit Viceroi de Sicile, s'il ne s'étoit pas donné trop de mouvemens (5) pour ſe faire remplacer par ſon Fils Ferdinand de Tolede, à quoi il trouva de très grands obſtacles a la Cour. Il fit néanmoins ſemblant de préparer tout pour ſon départ de ces Provinces; mais avant que de prendre ſérieuſement ce parti, il voulut éterniſer la mémoire de ſon Gouvernement, en

(4) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 120.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 223.

en ſe faiſant ériger une Statue de bronze dans le Château d'Anvers : comme s'il eût craint que, ſans ce Monument, le ſouvenir de tant de cruautés qu'il avoit exercées s'effaçât trop tôt de l'eſprit de ces Peuples. Un piédeſtal quarré, appuyé ſur quatre marches de pierre de taille bleue, portoit la Statue du Duc, qui ſurpaſſoit la taille ordinaire des hommes. Elle étoit entierement armée, excepté la tête & le bras droit qui s'étendoit vers la Ville, comme pour la proteger. Sous ſes pieds étoit un Corps à quatre bras (1) & à deux têtes, Embleme de la Fourberie, applicable à la Nobleſſe & aux Villes, qui formoient les deux différens Membres des Etats (2). Cette figure monſtrueuſe tenoit d'une main un Ecrit, & des trois autres une Torche, une Hache ou un Marteau briſé. A ſes oreilles on voyoit, au-lieu de joyaux, des Ecuelles & des Calebaſſes, comme en avoient porté les Nobles ligués ; & elle avoit autour du cou une Beſace, d'où ſortoient pluſieurs Serpens (3). Le pied gauche du Duc foulоit un Maſque arraché au Monſtre, & une Maſſe d'armes. Toutes ces particularités faiſoient allusion à la Requête préſentée par Brederode & par les Nobles ligués, de même qu'aux Séditions, à la deſtruction des Images, & à d'autres deſordres qui avoient réduit le Pais aux dernieres extrémités. Le Maſque que le Gouverneur foule aux pieds, pouvoit ſignifier le prétexte de la Liberté, duquel les Nobles avoient voulu auroriſer leurs deſſeins ; & par la Maſſe d'armes il faut entendre, vraiſemblablement, l'Expédition inutile du Prince d'Orange. La mémoire de ce Monument pompeux ſe trouve conſervée, ou plutôt renouvellée par cette Médaille, qui a pour Auteur Nicolas Chevalier.

1571.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 67. verſo.

(1) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 185. verſo.
(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 348.

La Statue du Duc, telle que nous venons de la décrire, avec une Inſcription Grecque un peu défectueuſe, & qu'il faut redreſſer ainſi :

ΑΛΕΞΙΚΑΚΟΣ ΗΩΣ.

L'AUBE DU JOUR, QUI CHASSE LE MAL.

C'eſt-là une alluſion au nom du Gouverneur, puiſque *Alba* ſignifie en Eſpagnol (4) l'Aube du jour. Cette Inſcription ſe trouvoit auſſi ſur la façade droite du Piédeſtal (5). Elle étoit au-deſſus d'un Berger, qui menoit ſon Troupeau vers la prairie ; tandis qu'on voyoit des Lions, des Loups, des Chats-huants, des Chauve-ſouris, avec d'autres Oiſeaux de nuit & de proye, s'enfuir de tous côtés devant l'*Aurore des Eſpagnols*. Par tous ces Animaux, on vouloit exprimer les Rebelles. Au reſte, on lit ſur l'Exergue les mêmes paroles qui ſe trouvoient ſur le Monument, au-deſſous des pieds du Vainqueur :

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol 224.
(5) Bor Nederl. Beroert. IV. Boek fol. 185. verſo.

JUNGELINGI OPUS, EX ÆRE CAPTIVO.

OUVRAGE DE JONGELING, FAIT D'AIRAIN PRIS SUR L'ENNEMI.

En effet, l'Artiſan s'appelloit Jaques Jongeling (6), Statuaire Allemand, (7) & un des plus célebres alors de toute l'Europe. Il avoit fait ce Monument, des ſix Canons de Groningue perdus par le Comte d'Aremberg, & repris par le Duc d'Albe ſur le Comte de Naſſau.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 67. verſo.
(7) Bentivogl. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 120.

Le Revers offre aux yeux la même Inſcription Latine, qu'on voyoit ſur la (8) façade de devant du Monument même :

FERDINANDO ALVARES A TOLEDO, ALBAE DUCI, PHILIPPI II HISPANIARUM APUD BELGAS PRÆFECTO, QUOD EXTINCTA SEDITIONE, REBELLIBUS PULSIS, RELI-

(8) Bor Ned. Beroert. IV. Boek, fol. 185. verſo.

1571. GIONE PROCURATA, JUSTITIA CULTA, PROVINCIÆ PACEM FIRMARIT, REGIS OPTIMI MINISTRO FIDELISSIMO POSITUM.

A L'HONNEUR DE FERDINAND ALVARES DE TOLEDE, DUC D'ALBE, LE PLUS FIDELE MINISTRE DU MEILLEUR DES ROIS, POUR AVOIR ETEINT LA SEDITION, DEFAIT LES REBELLES, ASSURE LA RELIGION, MAINTENU LA JUSTICE, ET RETABLI LA PAIX DE CES PROVINCES.

Le plan de ce Monument, avec tous ſes Emblèmes & Inſcriptions, avoit été inventé & tracé par (1) Benoit Arias Montanus, le plus éclairé Théologien que l'Eſpagne ait eu pendant le XVI. Siecle. Peu content d'avoir appris à fond, dans l'Univerſité d'Alcala, les Langues Latine & Grecque, il s'inſtruiſit encore dans la ſuite dans l'Hébreu, l'Arabe, le Syriaque, & le Chaldaïque; & en voyageant par l'Italie, la France, l'Angleterre & les Pais-Bas, il acquit une connoiſſance parfaite des Langues de tous ces Pais. Cette vaſte Erudition lui attira tant d'eſtime, que le Roi, voulant faire imprimer une Bible dans ces Provinces, à l'imitation de celle qui avoit paru à Alcala (2) en quatre Langues par le ſoin du Cardinal Ximenès, le choiſit pour diriger cet important ouvrage. Pour cet effet, il l'envoya au Pais-Bas l'an ſoixante-huit, avec ordre au Duc d'Albe de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir dans l'exécution de cette entrepriſe, & de l'entretenir chez lui à Anvers comme un Domeſtique chéri de Sa Majeſté. Le Roi le recommanda de la même maniere à l'Univerſité de Louvain; & il exhorta Plantin, célebre Imprimeur, à entreprendre cet ouvrage important, ſous la direction d'un ſi ſavant homme, & de l'achever au plus vîte, dans un tems où cette production ne pouvoit être que d'un uſage conſiderable, à cauſe des fréquentes diſputes ſur les Articles de Foi & ſur le ſens de l'Ecriture. Le Cardinal de Granvelle (3) eut ſoin de fournir à notre Montanus des Copies exactes des vieux Manuſcrits de la Bible, qui ſe trouvoient dans la Bibliotheque du Vatican. D'autres encore s'empreſſoient de differentes manieres à ſeconder le travail de ce Savant, qui enfin, (4) le 23 de Juillet de cette année même, publia à Anvers en huit volumes in folio tous les Saints Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, en Chaldaïque, en Hébreu, en Grec, & en Latin. Mais bientôt, des gens qui n'approuvoient pas ſon travail, porterent au S. Siege des accuſations contre lui. Il fut même obligé de ſe tranſporter à Rome pour juſtifier ſa conduite. La choſe ne lui fut pas difficile, & il réuſſit ſans beaucoup de peine à fermer la bouche à ſes Adverſaires; ce qui ne lui donna pas moins de gloire, que l'exécution de l'important projet par laquelle il s'étoit attiré cette deſagréable affaire. Pour éterniſer la mémoire de cette entrepriſe ſi heureuſement achevée, on donna au Public la Médaille ſuivante.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 348.

(2) Du Pin Biblioth. des Aut. Eccleſ. Tom. XVI. pag. 161.

(3) In Præfat. Bibl. Polygl.

(4) Du Pin Biblioth. des Aut. Eccleſ. Tom. XVI. pag. 161.

Son Buſte, orné du Colier de l'Ordre de S. Jaques (5):

BENEDictus ARIAS MONTANUS; ÆTatis 43.

BENOIT ARIAS MONTANUS, A L'AGE DE 43 ANS.

(5) Th. de Rouk Nederl. Heraut, fol. 180.

Cet-

Cette Epoque eſt juſte, puiſqu'il étoit né l'an 1528. 1571.

Au Revers, on le voit repréſenté, un livre à la main, & dans la poſture d'un autre Archimede. Cette Médaille fait alluſion à une particularité de la vie de ce grand Mathématicien. Ayant trouvé, par l'accroiſſement des eaux, le ſecret de découvrir le vol qu'avoit fait un Orfevre (1) en mélant de l'argent à l'or d'une Couronne, qu'Hieron Roi de Syracuſe avoit vouée & conſacrée aux Dieux, il en fut tellement tranſporté de joye, qu'il ſortit du Bain, & que ſans prendre garde à ſa nudité, il courut chez lui, en criant par les rues, *Je l'ai trouvé ! Je l'ai trouvé !* Or comme Montanus avoit trouvé les moyens de venir à bout d'un ouvrage ſi épineux, il n'eſt pas étonnant qu'on ait orné ſa Médaille de cette glorieuſe Inſcription :

(1) Vitruv. de Architect. Lib. IX. cap. 3.

EΥΡΗΚΑ !

JE L'AI TROUVE !

On trouve auſſi le même Emblême & la même Deviſe ſur la Planche qui eſt devant le Titre de la Bible en queſtion ; preuve ſolide, que c'eſt à cette occaſion que cette Médaille a été frappée.

Le Roi, qui avoit lieu de ſe féliciter de l'heureux ſuccès d'une ſi belle entrepriſe, trouva bientôt une autre matiere de joye dans la Victoire importante & glorieuſe que ſa Flotte, jointe à celle du Pape & des Venitiens, remporta cette année ſur les Turcs auprès de Lepante. Je donnerai ici de ce Combat un récit un peu circonſtancié, parce qu'un Prince de la Maiſon Royale dont nous étions alors Sujets (2), commandoit en Chef les forces navales, & qu'il eut le plus grand honneur de cette Victoire, la plus grande & la plus brillante qu'on ait jamais remportée ſur les Turcs par Mer. L'Empire Ottoman, qui à la faveur des diſſenſions continuelles qui naiſſoient entre les Princes Chrétiens étoit parvenu a un degré formidable de puiſſance, étoit gouverné dans ce tems par Selim II, (3) ſon treizieme Empereur. Ce Prince, fier de la grandeur de ſes forces, avoit rompu l'année précedente, de la maniere la plus perfide, la Paix qu'il venoit de jurer ſolennellement. Il avoit armé contre les Chrétiens, & ſon grand deſſein étoit d'arracher l'Ile de Chypre à la République de Veniſe. Cet Etat, qui ne ſe trouvoit pas aſſez puiſſant pour tenir tête à un Ennemi ſi redoutable, envoya un Ambaſſadeur au Pape, qui fit la même choſe à l'égard du Roi d'Eſpagne, afin de former une Alliance contre les Infideles. Philippe goûta cette propoſition ; & envoya au Cardinal de Granvelle, qui depuis ſon départ du Païs-Bas faiſoit ſon ſejour à Rome, un plein-pouvoir pour agir de concert (4) avec le Cardinal François Pacheco & avec ſon Ambaſſadeur Jean de Zuniga, & pour conclure l'Alliance en queſtion, aux conditions les plus avantageuſes qu'il ſeroit poſſible, avec les Venitiens & avec le Pape. Une pareille Négociation avoit déja été commencée pluſieurs fois, mais elle avoit été toujours rompue à cauſe des interêts oppoſés des Parties. Dans celle-ci, les mêmes difficultés traverſerent encore un deſſein ſi utile ; mais elles furent bientôt levées par la grande expérience que le Cardinal de Granvelle avoit acquiſe aux Pais-Bas en maniant les affaires d'Etat les plus difficiles. L'Alliance projettée fut donc conclue à Rome le 25 de Mai (5), & ſignée par les Ambaſſadeurs des differentes Puiſſances, dans un Conſeil ſecret. Le ſouvenir de cet évenement eſt conſervé par la Médaille ſuivante.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 224.

(3) Hubner ſtaatk Hiſt. 1. Deel 11. ſtuk pag 470.

(4) Strada de Bello Belg Dec. I. pag. 138.

(5) Diar. Cornel. Firman. Lib. IV. cap. 6 & 7.

Le Buſte du Pape, prémier Auteur de cette Ligue, couronné de la Tiare Papale :

1571. PIUS V, GHISLERIUS, BOSCHENSIS, PONTIFEX MAXIMUS.

PIE V, GHISLERI, DE BOSCHI, SOUVERAIN-PONTIFE.

(1) Ciac de vitis Pontif. fol. 992.

Avant que de parvenir au Pontificat, il s'appelloit MICHEL GHISLERI (1). Il étoit né à Boſchi, petite Ville dépendante de Tortone, dans le Milanois.

Au Revers, deux Femmes, & un Homme armé. Celle qui eſt au milieu, & qui embraſſe les deux autres figures, & qui a à ſes pieds un Agneau, repréſente le S. Pere. Par l'Homme armé, qui ſe tient au-deſſus d'une Aigle, eſt exprimé le Roi d'Eſpagne. L'autre Femme, ſous laquelle on voit le Lion de S. Marc, figure la République de Veniſe, qui reconnoit cet Evangeliſte pour ſon Patron & pour ſon Protecteur. L'Inſcription eſt celle-ci :

FOEDERIS IN TURCAS SANCTIO.

CONCLUSION DE L'ALLIANCE CONTRE LES TURCS.

Le Roi d'Eſpagne fut ſi content de la conduite de Granvelle, que, pour reconnoitre ſes ſervices & pour honorer ſes grands talens, il le nomma Viceroi de Naples. Ce Prince ayant déclaré ſon Frere-naturel, Commandant en chef de ſes forces navales ; le Pape de ſon côté ordonna des Prieres publiques, pour obtenir du Ciel les avantages les ſuccès qui étoient le but de cette Ligue. Le S. Pere, ſuivi d'un très grand nombre d'Eccléſiaſtiques, alla en Proceſſion ſolennelle, de l'Egliſe de S. Pierre à celle du S. Eſprit. Dans la prémiere il conſacra, après la célébration de la Meſſe, trois Etendards ou Drapeaux de damas rouge, où étoit peint Jeſus-Chriſt (2) crucifié, ayant aux côtés de ſa Croix les Apôtres S. Pierre & S. Paul, avec cette Deviſe : DANS CE SIGNE VOUS VAINCREZ. Il donna de ſes propres mains un de ces Drapeaux à Marc-Antoine Colonna, à qui il avoit donné le Commandement de ſa Flotte (3). Le ſecond fut envoyé à Sebaſtien Venerio, à la conduite duquel les Venitiens avoient confié leur Armée navale. Le dernier fut mis entre les mains de (4) Don Juan d'Autriche, à Naples, avec la plus grande ſolennité, par le Cardinal de Granvelle, qui y ajouta un Bâton de commandement, auſſi conſacré par le S. Pere, parce que ce Prince devoit être Amiral-Général non ſeulement de la Flotte Eſpagnole, mais encore de celle du Pape & des Venitiens (5). Cette Cérémonie a été immortaliſée, à l'honneur du Cardinal, par les deux Médailles ſuivantes.

(2) Bonanni Num. Pontif. Tom. I. fol. 296.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 66. verſo.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 139.

(5) Marina Summ ad Hiſt. Hiſp. pag. 26. Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 510.

I. & II. Ces deux Médailles ſont en tout ſemblables, excepté que l'une eſt plus grande que l'autre. Les deux Têtes repréſentent le Buſte du Prélat, en Habits Epiſcopaux :

ANTONIUS, SACRÆ ECCLESIÆ ROMANÆ PRESBITER, CARDINALIS GRANVELLANUS.

AN-

ANTOINE, PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, 1571.

CARDINAL DE GRANVELLE.

Au Revers on voit Granvelle dans les mêmes ornemens, aſſis ſur un fauteuil devant l'Autel. Entouré de pluſieurs Nobles, il tend à Don Juan, qui eſt à genoux devant lui ſur un carreau, l'Etendard conſacré, tel que je viens de le dépeindre. L'Inſcription de la Médaille eſt la même que celle du Drapeau :

IN HOC VINCES.

DANS CE SIGNE VOUS VAINCREZ.

Conformément aux conditions de cette Alliance, le Pape mit en Mer douze Galeres ; les (1) Venitiens cent quatorze, avec ſix Galéaſſes & deux autres gros Navires ; & le Roi d'Eſpagne joignit à cette Flotte quatre-vingt-une Galeres, avec vingt gros Vaiſſeaux. Toute cette Armée navale, en y comptant les Vaiſſeaux fournis par le Grand-Maitre de Malthe & par d'autres Princes, conſiſtoit en deux-cens neuf Galeres & ſix Galéaſſes, & en ſoixante-cinq Vaiſſeaux de tranſport de différentes ſortes, remplis de vivres & de munitions de guerre (2). Elle portoit vingt-trois-mille Soldats expérimentés, outre les Pilotes, les Matelots & les Volontaires, dont le nombre étoit conſiderable. Avec cette formidable Flotte, qui s'étoit aſſemblée auprès de l'Ile de Corfou, Don Juan, honoré de la Dignité de Grand-Amiral, alla chercher les Turcs, dont les forces navales, faiſant deux-cens-ſoixante Galeres, ſe tenoient auprès de Lepante. Le 7 d'Octobre les deux Flottes ſe découvrirent auprès des Iles Curſolaires. Là-deſſus celle des Chrétiens prit la pleine Mer, & ſe partagea en cinq Diviſions. L'Aile droite étoit conduite par Jean-André Doria, la gauche par Auguſtin Barbarigo, & (3) Don Juan lui-même commandoit le Corps de bataille. Après s'être fait mener de bord en bord pour exhorter tout le monde à faire ſon devoir, il donna le ſignal du Combat, en faiſant tirer une groſſe piece d'Artillerie, & en arborant l'Etendard conſacré. La Bataille commença avec un vent contraire aux Chrétiens, qui pourtant leur devint bientôt favorable, & au bruit affreux d'un ſi grand nombre de combattans, dont les cris firent retentir la Mer, qui ſembloit gémir ſous le faix de ces deux puiſſantes Flottes. Les Ennemis, donnant des marques de la plus haute valeur, emporterent dans le prémier choc trois Galeres de Barbarigo. En récompenſe, les ſix Galéaſſes ſe firent un paſſage affreux parmi les Infideles, en faiſant de leur gros Canon un fracas inexprimable, en briſant les Galeres & en renverſant de tous côtés Soldats & Rameurs. Profitant de ce deſordre, les autres Vaiſſeaux des Chrétiens prirent les Ennemis en flanc, & rompant leur ordre de bataille, ils les obligerent à ceder de toutes parts. L'Amiral des Turcs fut abordé, & emporté par Don Juan lui-même. Un grand nombre de leurs autres Navires fut brulé, coulé à fond, ou forcé d'échouer ſur les côtes. Il n'y en eut que cinquante qui ſe ſauverent par la fuite. Ce terrible Combat (4) fit périr par le feu, par le fer, & par l'eau, trente-cinq-mille hommes, ſavoir dix-mille Chrétiens, & vingt-cinq mille Infideles. On fit priſonniers trois-mille cinq-cens Turcs, on leur prit cent trente Galeres, & l'on délivra de ſervitude douze-mille Eſclaves Chrétiens. Cette glorieuſe Victoire a été célebrée par pluſieurs Médailles (5) ; mais, pour ne nous pas éloigner de notre but, il nous ſuffira de placer ici celles qui ont été deſtinées à célebrer la gloire de Philippe, & des Princes de ſa Maiſon.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 224.

(2) Ibid. fol. 225.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 66. verſo.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 226.

(5) Bonanni Num. Pont. fol. 297. &c.

1571.

I. La prémiere, qui fut frappée par la Ville d'Utrecht, repréſente d'un côté le Roi Philippe, armé de toutes pieces, & montant un cheval bardé. On voit en perſpective cette Ville, qui étoit alors fort brouillée avec le Duc d'Albe, & qui peut-être aura fait paroitre cette Médaille pour calmer ſa dangereuſe colere. Autour de Philippe on voit ces Titres pompeux :

DIVO PHILIPPO, TRIUMPHATORI, HISPANIARUM REGI, DOMINO TRAJECTI.

A' PHILIPPE MIS AU NOMBRE DES DIEUX, TRIOMPHANT DE SES ENNEMIS, ROI DES ESPAGNES, SEIGNEUR D'UTRECHT.

Au Revers, le Roi armé, aſſis ſur un grand Dauphin, & environné de pluſieurs petits. Dans ſa main droite il tient une Croix, pour marquer, que le ſeul but de ſon Armement avoit été la défenſe de la Religion Chrétienne. Voici l'Inſcription :

OTHOMANICA CLASSE DELETA. 1571.

LA FLOTTE OTTOMANE ETANT ENTIEREMENT RUINEE. 1571.

II. La ſeconde, qui a été faite à l'honneur de Don Juan, le repréſente en Buſte armé, & couronné de Laurier :

JOANNES AUSTRIÆ, CAROLI V FILIUS, ÆTATIS SUÆ ANNO XXIIII.

JEAN D'AUTRICHE, FILS DE CHARLES-QUINT, DANS LA VINGT-QUATRIEME ANNEE DE SON AGE.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 506.

Cette Epoque eſt fautive. Né à Ratisbonne le 24 de Fevrier (1) l'an 45, ce Prince devoit être alors dans ſa 27e. année.

(2) Oudaan, R. Moog. p. 539.

Au Revers, on voit, ſur une Colonne navale, telle qu'on en trouve ſur pluſieurs Médailles Romaines (2), la Statue du Vainqueur, qu'une Victoire ailée couronne. Dans la perſpective on découvre les deux Flottes, rangées en ordre de bataille :

CLASSE TURCICA AD NAUPACTUM DELETA. 1571.

LA

LA FLOTTE DES TURCS ETANT RUINEE AUPRES DE LEPANTE. 1571. 1571.

III. La troiſieme Piece eſt un Jetton frappé à l'occaſion de cette Victoire, à l'honneur du Roi Philippe & de ſon Epouſe. La Tête repréſente leurs deux Buſtes, avec cette Légende :

PHILIPPO ET ANNÆ AUSTRIACIS. 1571.

A' PHILIPPE ET ANNE D'AUTRICHE. 1571.

Au Revers, une Femme qui déſigne le Païs-Bas. Elle tient d'une main une Corne d'abondance, & de l'autre une Image de la Victoire, qui porte de chaque main une Couronne, pour le Roi & pour la Reine. L'Inſcription paroit une ſuite de celle qu'on trouve ſur la Tête :

OPTIMIS PRINCIPIBUS.

LES MEILLEURS DES PRINCES.

Pour faire mieux connoitre qui, ſous la figure de cette Femme, offre ces Couronnes au Roi & à la Reine, on lit ſur l'Exergue :

BELGIA.

LES PAYS-BAS.

Alexandre Farneze, Fils de Marguerite de Parme, s'étoit trouvé dans ce Combat comme Volontaire, & il y avoit donné les plus éclatantes preuves de bravoure. Dès qu'on fut ſur le point d'en venir aux mains (1), il entra dans ſa propre Galere, qui étoit rangée à côté de celle de Marc-Antoine Colonna, & au milieu de la Flotte. Ayant découvert le Vaiſſeau de Muſtafa Tréſorier de la Flotte ennemie, il l'aborda vigoureuſement, quoiqu'outre ſon Equipage ordinaire il fût défendu par trois-cens Janiſſaires choiſis, à cauſe des grandes richeſſes qui s'y trouvoient. Les Chrétiens furent repouſſés deux fois, avec un ſuccès douteux : mais enfin le jeune Héros, plus conduit par l'ardeur de ſon courage que par ſa prudence, ſe jetta dans la Galere ennemie, & à coups d'eſpadon ouvrit un ſanglant paſſage aux ſiens. Déja il étoit ſur le point de s'en rendre maitre, quand le Gouverneur d'Alexandrie vint au ſecours de ſon Compagnon Muſtafa, ce qui fit d'abord changer de face à ce Combat particulier. Le jeune Alexandre ne perdit point courage pourtant ; il fut courageuſement ſoutenu par les Soldats qu'il avoit rangés ſur la poupe de ſa Galere, & à la fin il ſe rendit maitre de l'un & de l'autre Navire, après que Muſtafa eut perdu la vie & que le Gouverneur d'Alexandrie eut été bleſſé & pris. Il laiſſa à ſes gens tout le butin, (2) qui étoit ſi riche, que quelques Soldats eurent pour leur part deux-mille écus d'or. Il ne voulut pour lui que la gloire de ce grand ſuccès, devenue encore plus brillante par cette générosité, qui lui attira l'eſtime des Officiers & l'amour des Soldats, avec qui il avoit partagé le danger, ſans prétendre la moindre part aux dépouilles des Ennemis. Ce courage viril, qu'il avoit marqué dans un âge ſi tendre, le mit fort avant dans la faveur du Roi. Les bonnes graces d'un Monarque (3) ſont la route la plus courte & la plus ſûre à la grandeur ; c'eſt un vent favorable, que tous les Courtiſans cherchent, mais qui leur échape bien ſouvent (4) par ſa prodigieuſe inconſtance. Il n'en fut pas ainſi du jeune Alexandre : il ſut s'en ſervir ſi heureuſement, qu'il parvint à de grandes tichefſes, à des Dignités éclatantes, & même à la fin au Gouvernement-général des Païs-Bas (5), où il n'acquit pas moins de gloire que dans la Bataille dont nous venons de parler. Ce fut vraiſemblablement ce Combat qui donna occaſion à frapper, ou à renouveller la Médaille ſuivante.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 456.

(2) Ibid. pag. 457.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 6.

(4) Boccal. Kundſch. van Parn. II. Deel hoofdſt. 23. 1572.

(5) Strada de Bello Belg Dec I. pag. 459.

1572.

Ce jeune Prince, en Buſte armé ; avec ce Titre :

ALEXANDER FARNEZIUS, PARMÆ PLACENTIÆQUE PRINCEPS, ANNO XIII NATIVITATIS.

ALEXANDRE FARNEZE, PRINCE DE PARME ET DE PLAISANCE, DANS LA TREIZIEME ANNÉE DE SON AGE.

Il y a dans cette Epoque une faute encore bien plus groſſiere que celle que nous avons remarquée ſur la Médaille de ſon Oncle Don Juan. Il étoit né à Rome, dans la même année que ſon Oncle nâquit en Allemagne ; ce fut l'an quarante-cinq, dans lequel ſon Biſayeul le (1) Pape Paul III ouvrit le Concile de Trente. Cette faute pourroit venir de ce que cette Médaille ne fut alors que renouvellée, & qu'on la laiſſa telle qu'elle étoit auparavant, en ne changeant que l'année marquée ſur le Revers. Quoi qu'il en ſoit, ce Revers repréſente un beau Cheval, ſur qui, au travers d'une Couronne qui déſigne les bonnes graces de Philippe, la Fortune favorable fait pleuvoir de grands Tréſors, environnés de deux ailes, qui marquent la rapidité de ſon bonheur. Le ſens de cet Emblème eſt éclairci par les paroles ſuivantes :

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 451.

HUJUS AURA. MDLXXII.

PAR LA FAVEUR DE CELUI-CI ; ou, DE CELLE-CI. 1572.

L'Eſpagne ſe réjouït ſur-tout d'une Victoire ſi ſignalée, s'applaudiſſant qu'un Prince ſi étroitement uni au Roi par le ſang eût acquis une gloire ſi diſtinguée pour lui, des avantages ſi conſiderables pour toute la Chrétienté, & un ſi vif redoublement d'éclat pour toute ſon auguſte Maiſon. Cette joye de l'Eſpagne, quelque grande qu'elle fût, fut encore extrêmement augmentée par un heureux fruit du dernier mariage du Roi ; je veux dire par la naiſſance d'un Fils (2), qui reparoit la perte que ce Royaume avoit ſouffserte par la mort violente de Don Carlos, & qui par ſa bonne conſtitution ſembloit promettre à ſon Pere qu'un jour il lui ſuccederoit dans ſon puiſſant Empire. Le Prince nouveau-né, nommé Don Diegue, (3) fut bientôt batiſé avec la pompe la plus ſolennelle, & tout ce jour ſe paſſa en fêtes & en toutes ſortes de divertiſſemens. Cette heureuſe naiſſance d'un Héritier de tant de Couronnes fut auſſi célebrée dans les Païs-Bas. A Leyden (4), entre autres, le Magiſtrat publia un ordre de faire une Proceſſion ſolennelle, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il avoit donné au Roi un Enfant mâle. On vit paroitre encore dans ces Provinces un Jetton, qui repréſente cette naiſſance comme une des plus grandes graces dont le Ciel pût favoriſer ces Païs.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 227.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 379. Meter. Ned. Hiſt. fol. 212. verſo.

(4) J. Orlers Beſchr. van Leyden. pag. 563.

(5) Oudaan R. Moog. pag. 538.

Une Galere qui porte un Trophée (5), compoſé de toutes ſortes d'Armes Turques :

TURCÆ CLASSE DEVICTA.

LA

LA FLOTTE DU TURC ETANT VAINCUE. 1572. 1572.

Au Revers, on voit la Déeſſe Junon, avec le Paon qui lui eſt conſacré. Elle porte du bras gauche une Corne d'abondance (1), ayant à ſon côté droit un Enfant nud. C'étoit à cette Déeſſe que le (2) Paganiſme Idolatre attribuoit le ſoin du (3) Mariage, de la fertilité des Femmes, & de leur heureux Accouchement; auſſi les Femmes lui adreſſoient-elles leurs prieres & leurs vœux, quand elles étoient en travail d'enfant (4). L'Inſcription eſt tirée d'un Vers de Virgile (5):

(1) Oudaan R. Moog. pag. 469.
(2) Ibid. pag. 290.
(3) Virg. Lib. IV. Æneid. v. 59. & 166. Ovid Heroid. Ep. II. v. 41.
(4) Terent. Andr. Act. III. ſc. 1.
(5) Ecl. IV. v. 7.

JAM NOVA PROGENIES. 1572.

A' PRESENT ON VOIT UN NOUVEAU REJETTON. 1572.

Il faut ſous-entendre, *deſcendu du Ciel*, comme il paroit par la ſuite du Vers Latin en queſtion.

Certainement, l'âge déja avancé du Roi, qui étoit ſans Hoir mâle, pouvoit faire conſiderer ce jeune Prince comme un préſent du Ciel. Auſſi Philippe voulut témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance d'un bienfait ſi grand, en prolongeant en faveur des Habitans des Païs-Bas, le tems limité pour les recevoir en grace: cette réſolution fut priſe à Madrid, le 22 de Fevrier (6); & quelque tems après, elle fut rendue publique dans tout le Païs-Bas, par un Edit. Dans cette Piece il faiſoit ſavoir à ſes Sujets, que pour cette fois il vouloit bien encore leur donner des preuves de ſa bonté & de ſa clémence naturelle, non ſeulement pour leur montrer le zèle ardent qu'il avoit pour leur bonheur temporel & ſpirituel, mais ſur-tout pour témoigner par-là ſa reconnoiſſance à Dieu, qui avoit bien voulu bénir & lui & ſes Etats, en lui donnant un Fils, (7) Héritier de tous ſes Royaumes, Principautés & Domaines. Il déclaroit, que touché de cette faveur du Ciel, après avoir mûrement déliberé là-deſſus avec ſon Lieutenant le Duc d'Albe, il avoit trouvé bon, pour l'amour de ceux d'entre ſes Sujets qui avoient tardé trop longtems à recourir à ſa bonté, de prolonger de trois mois entiers l'Amniſtie de l'an 1570. Cette eſpece de grace a fait frapper dans les Païs-Bas ce Jetton-ci.

(6) Bor Ned. Beroert. V. Boek fol. 232.

(7) Ibid. fol. 232. verſo.

La Tête repréſente la même Déeſſe Protectrice du Mariage, avec ſon Paon, la Corne d'abondance & l'Enfant nud; comme la Médaille précedente. On y voit auſſi les mêmes paroles:

JAM NOVA PROGENIES.

A' PRESENT ON VOIT UN NOUVEAU REJETTON.

Au Revers, on voit le Soleil, Emblème de la Bénignité, percer de ſes rayons des nuées épaiſſes, qui ſignifient les Troubles des Païs-Bas:

CLARIOR E NEBULIS.

PLUS BRILLANT APRE'S AVOIR DISSIPE' LES BROUILLARDS.

Comme le Duc d'Albe avoit affermi l'Autorité Royale & la Religion Romaine par la violence, & les armes à la main; obeï par crainte, plutôt que par amour, il étoit forcé de ſe ſoutenir par les mêmes voyes (8). Pour cet effet il lui faloit un grand nombre de Soldats, & de fortes ſommes d'argent pour les payer. Nous avons vu, que pour ramaſſer l'argent qui lui étoit néceſſaire, il avoit déja exigé l'an ſoixante neuf, une fois pour toutes, le Centieme-denier de tout ce que poſſedoient les Habitans, le Vingtieme-denier (9) des biens-fonds, & le Dixieme des biens meubles, à payer par le Vendeur toutes les fois que ces biens changeoient de maitre. Nous avons vu encore, qu'il avoit renoncé à cette demande

(8) Boccal. Kundſch. van Parn. I. Deel, hoofdſtuk 21.

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 206.

1572. pour deux années (1), content d'une groſſe ſomme d'argent à laquelle chaque Province contribueroit ſelon ſes moyens, pour ſe racheter d'une ſi terrible charge. Mais continué dans le Gouvernement-général comme malgré lui, & voyant les deux années ſur le point d'expirer, il réſolut de remettre cette affaire ſur le tapis, & de la pouſſer de toutes ſes forces (2). Dans cette intention, il projetta un Edit au nom de Sa Majeſté. Mais les Etats, & ſur-tout ceux de Hollande, refuſerent de le faire publier, & firent voir au Duc que ſon deſſein étoit ſujet à de terribles difficultés (3). Ceux d'Amſterdam ſe ſignalerent ſur-tout à cet égard; ce qui fut cauſe qu'on les cita devant la Cour de Hollande, qui les condamna à une amende de vingt-cinq-mille francs. Utrecht s'opiniâtroit auſſi à refuſer de ſe ſoumettre à cet Edit. Cette Ville avoit déja été punie de ſa fermeté, par les inſolences des Soldats qu'on y avoit mis en Garniſon; (4) mais cette punition ne contenta pas le Gouverneur, qui expédia un ordre aux Magiſtrats de lui remettre toutes les Pieces originales qui fondoient leurs Libertés & leurs Privileges, dont il les déclara déchus. On comprend ſans peine, qu'ils ne devoient pas être fort prompts à obeïr à un commandement ſi rude & ſi extraordinaire. Pour les y obliger, la Garniſon fut miſe ſous les armes, les Magiſtrats furent menacés de la priſon, & les Citoyens du pillage. Se voyant menacés d'un danger ſi preſſant, qui deviendroit inévitable par une plus longue obſtination, pluſieurs jugerent qu'il faloit ceder au tems. Il y en eut pourtant d'autres, dont la merveilleuſe conſtance alloit à braver cet orage (5): *Si nous ſommes condamnés à perdre la tête*, diſoient-ils aux Eſpagnols, *eh bien! qu'on nous l'ôte: mais tant que nous vivrons, nous défendrons les Libertés de notre Patrie.* Ces braves gens, réſolus de ne point plier le cou ſous un fardeau ſi accablant, prirent le parti de riſquer le tout pour le tout. Ils imiterent la conduite des Ligués du tems de Brederode, ſongerent à s'unir étroitement, & entretinrent des correſpondances ſecretes avec le Prince d'Orange. Par une Médaille qu'ils firent frapper cette année, ils témoignerent publiquement, que d'un côté ils vouloient demeurer fideles à leur Souverain; mais que de l'autre, fideles auſſi à leurs engagemens mutuels, ils riſqueroient tout pour leur Liberté.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 208.

(2) Ibid. fol. 221. Reſol. der Staat. van Holl. 11 Aug. 1571. fol. 60.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 222.

(4) Ibid. fol. 226.

(5) Ibid. fol. 227.

Une Ecuelle & une Calebaſſe de Mendiant ſont attachées aux bords de cette Piece, dont la Tête repréſente le Buſte de la Reine d'Eſpagne, au-devant duquel on voit cette Légende :

ANnA AUSTRIAca, PHILippi HISPaniarum REGis UXOR.

ANNE D'AUTRICHE, EPOUSE DE PHILIPPE ROI DES ESPAGNES.

Pour déclarer que leur deſſein n'étoit pas de ſe ſouſtraire à l'obeïſſance du Roi, mais qu'ils ſongeoient uniquement à défendre les Privileges de leur Ville, comme ils y étoient obligés par leur devoir & par leur ſerment, ils firent mettre derriere le Buſte de la Reine les paroles ſuivantes :

TIENERON FOY. 1572.

Au Revers, le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé; & au-devant du Buſte ces paroles :

PHilippuS II, Dei Gratia, HISPaniarum REX, COMes HOLLandiæ.

PHILIPPE II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, COMTE DE HOLLANDE.

Dans

Dans le deſſein de témoigner qu'ils vouloient perſévérer dans la fidelité & dans la ſoumiſſion qu'ils avoient jurées à Philippe en le reconnoiſſant pour leur Souverain, ils placerent ces mots derriere ſon Buſte : 1572.

EN TOUT FIDELes AU ROY.

Malgré cette diſpoſition tumultueuſe des eſprits, le Duc ordonna qu'on exigeât par force, & à quelque prix que ce fût, le Dixieme & le Vingtieme-denier. Mais il n'y eut pas une ſeule Ville dans le Pais qui voulût être la prémiere à ſe courber ſous la ſervitude, dans une affaire ſi odieuſe. Pour les y contraindre pourtant, il réſolut de commencer par Bruxelles même, le Lieu de ſa réſidence, & d'obliger cette Ville à donner l'exemple aux autres. (1) Dès que le bruit s'en fut répandu, tous les Bourgeois fermerent unanimement leurs boutiques, en diſant qu'ils n'avoient rien à vendre, & que par conſéquent leurs biens n'étoient ſujets à aucun droit. Par-là, perſonne ne pouvant avoir des vivres pour ſon argent, le commerce fut abſolument arrêté, le déſordre ſe mit par toute la Ville, & la rage du Duc d'Albe monta au plus haut degré. Se croyant aſſez fort pour fouler aux pieds toute conſideration, il réſolut d'abord de faire un terrible exemple, & de faire pendre aux portes de leurs maiſons les plus impétueux Doyens des Corps de métiers, ſans le conſentement deſquels, ſelon les anciens Privileges, il n'eſt pas permis de charger le Peuple du moindre Impôt. Déja les échelles étoient dreſſées, les Bourreaux ſe préparoient à cette horrible exécution, & Don Frederic étoit occupé (2) chez Viglius à dreſſer les Sentences de mort; quand par bonheur on reçut la nouvelle de la perte de La Brille, priſe par ceux qu'on appelloit les *Gueux de Mer*. Ce fut la ſeule choſe qui arrêta ce projet ſanguinaire. Elle fit comprendre en même tems au Duc, la faute qu'il avoit faite en tirant des frontieres, & des Places maritimes, les Troupes dont il s'étoit ſervi pour forcer ceux d'Utrecht par toutes ſortes de mauvais traitemens à ſe ſoumettre à une charge inſupportable. La Brille avoit été priſe de la maniere que voici. Le Comte de la Marck, Seigneur de Lumey, que le Prince d'Orange avoit fait Amiral des Gueux de Mer, aſſiſté de pluſieurs autres Nobles & Officiers, s'étoit rendu maître de pluſieurs Navires Eſpagnols, & ſe voyoit une Flotte de vingt-ſix Vaiſſeaux. Ce fut le 1. d'Avril l'après-dînée, qu'avec ces forces (3) il fut porté en quelque ſorte malgré lui, & par un vent contraire, dans l'embouchure de la Meuſe devant la Jettée même de cette Ville. Il la ſomma, au nom du Prince d'Orange, de ſe rendre, & ne donna aux Habitans que deux heures pour déliberer. Ce tems étant expiré, les Soldats commandés par Roobol ſaiſirent un Mât, & ayant briſé la Porte du Nord à coups redoublés, ils s'ouvrirent à eux & à leurs Compagnons un paſſage dans la Ville; qui de cette maniere fut priſe d'aſſaut, & reduite ſous l'obeïſſance du Prince. La priſe de cette Ville, une Ligue nouvelle des Nobles, & le refus du Dixieme-denier ſont le ſujet de cette Médaille, qui fut frappée alors.

(1) Hooft Ned Hiſt. fol. 227.

(2) Ibid. fol. 228.

(3) Ibid. fol. 229.

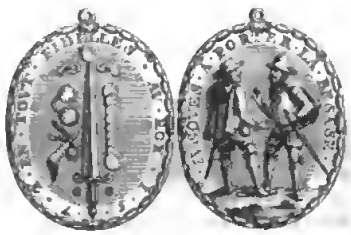

Une Epée nue, en pal, entre deux Oreilles humaines. Sur la pointe de l'Epée on voit une Piece de monnoye, & neuf autres au côté gauche. De l'autre côté, on trouve une paire de Lunettes, & une eſpece de Flûte. La Légende eſt celle-ci :

EN TOUT FIDELLES AU ROY. 1572.

Le Revers offre aux yeux deux Nobles, qui ont une Médaille au cou, & une Beface à leur côté. Ils foulent aux pieds quelques Pieces de monnoye, & en ſe donnant la main droite ils ſemblent s'engager à s'oppoſer à la nouvelle Impoſition :

1572. *JUSQUES A' PORTER LA BESASE.*

Tous les Emblèmes de cette Médaille ont un ſens qu'il n'eſt pas difficile de deviner. Par la Flûte & par les Oreilles coupées, on a voulu ſignifier, que quoique le Duc d'Albe, en habile Oiſeleur, eût tiré de ſa Flûte les ſons les plus doux, & qu'il eût voulu leur faire goûter cette nouvelle charge ſous prétexte des beſoins extraordinaires de l'Etat; on n'avoit point eu d'oreilles pour des tons ſi ſéducteurs. La Piece de monnoye ſur la pointe de l'Epée a un ſens aſſez clair. Les Nobles veulent dire par-là, que plutôt que de ſe ſoumettre à cet Impôt odieux, ils repouſſeroient le Dixieme-denier à grands coups d'épée. Par la paire de Lunettes il faut entendre, qu'après la priſe de La Brille, qui ſignifie des *Lunettes* en Hollandois, le Duc verroit plus clair dans ſes affaires, & changeroit peut-être de penſées & de conduite. C'eſt pour ces mêmes raiſons qu'un certain Canton de l'Ile de Voorne, nommé *De vier Polders* par les gens du Païs, & ſitué à l'Eſt de la Ville & du Port de La Brille, en mémoire de ce que le Comte de Boſſu fut défait & chaſſé par les Gueux de Mer lorſqu'il voulut reprendre cette Ville, prit pour Armes, (1) de gueules, à une Epée d'argent en pal, ſur la pointe de laquelle eſt une Piece de monnoye d'or. A côté de cette Epée, on voit neuf autres Pieces de la même ſorte. On fit courir dans le même tems une Eſtampe, qui repréſentoit le Duc d'Albe à qui le Comte de la Mark, ſe tenant derriere lui, (2) mettoit une grande paire de Lunettes ſur le nez. Toutes les rues retentiſſoient de Chanſons ſatiriques, faites contre le Duc à l'occaſion de cet évenement. On ſe faiſoit ſur-tout un plaiſir de chanter ce *Rebus* (3), qui conſiſtoit en deux petits Vers:

(1) Kaarte-boek van 't land van Voorne, num. VIII.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 361.

(3) Bor Nederl. Beroert. VI. Boek fol. 206.

Den eerſten dag van April,
Verloor Duc d'Alva zynen Bril.

C'eſt à dire:

„ Le prémier jour d'Avril,
„ D'Albe perdit ſa Bril.

Ce dernier mot ſignifie en Langue du Païs, & la Ville de La Brille, & une paire de Lunettes, dont apparemment la Ville tire ſon nom, puiſqu'autrefois elle avoit une paire de Lunettes pour Armes.

Dès que le Duc d'Albe fut inſtruit de ce malheur, il donna ordre au Comte de Boſſu, Gouverneur de la Province de Hollande, & qui ſe trouvoit alors à Utrecht, (4) de marcher de ce côté-là avec ſes Troupes, & d'éteindre le feu de la Guerre dans ſa naiſſance. Utrecht fut ainſi délivré de ſa Garniſon incommode; & le Comte, après avoir ramaſſé tout ce qui ſe trouvoit de gens de guerre dans ces cantons, les fit embarquer à Schiedam & à Maaslandſluys. Il prit heureuſement terre avec ſa petite Armée dans l'Ile de Voorne, où eſt La Brille; plein d'eſperance de réuſſir dans ſon deſſein, puiſque, faute de forces ſuffiſantes, le Seigneur de Lumey l'avoit laiſſé débarquer tranquillement. En approchant de la Place, il vit le Fauxbourg de la Porte du Sud brulé, les Vergers du Nieuwland abattus, & ceux qui étoient plus proches de la Ville occupés par les Soldats de la Garniſon, qui le ſaluerent d'abord par de rudes décharges de mouſqueterie. Dans ces entrefaites, un des Gueux ouvrit la petite Ecluſe de Nieuwland, ce qui inonda tous les chemins qui ſont au-dedans des Digues (5), & força l'Ennemi de marcher vers la Ville par une ſeule route, ſavoir par la Digue du Nieuwland, expoſée à la groſſe Artillerie de la Place, qui fit un feu continuel & terrible ſur les Eſpagnols. Ils ne laiſſerent pas de pouſſer leur pointe. Mais lorſque quelques gens de la Ville s'étant coulés adroitement vers Berniſſe eurent brulé en partie, & en partie coulé à fond ou abandonné aux flots les Vaiſſeaux que les Eſpagnols y avoient laiſſés, les Ennemis, effrayés d'ailleurs par les eaux qui croiſſoient à tout moment, perdirent entierement courage. Il ſe débanderent auſſi-tôt, & prirent la fuite vers Berniſſe. Quelques-uns ſe ſauverent à la nage, d'autres en ſe jettant dans les Navires qui flottoient çà & là, ou en ſaiſiſſant ſeulement les bords de ces Navires; & ils ſe crurent heureux d'atteindre le Nouveau Beyerland. Pluſieurs de ces fuyards périrent dans la boue des foſſés & des marais; & le Comte, avec ſes Soldats à moitié morts de froid & de fatigue, gagna à la fin Dort. Cette Ville refuſant de lui ouvrir ſes portes, il fut forcé de prendre avec ſes Troupes haraſſées le chemin de Rotterdam, où l'on voulut bien le recevoir lui-même, mais non pas ſes gens de guerre. Il obtint à la fin la permiſſion de les faire entrer par petites Brigades, les meches éteintes. Mais, abuſant bientôt de la facilité des Habitans, il ſe rendit maître d'une des Portes, après avoir ſurpris le Corps de garde, ſe jetta dans la Ville avec ſes Soldats, & maſſacra plus de trois-cens Bourgeois qui avoient pris les armes. Ses gens commirent mille cruelles inſolences à l'égard des autres, ſans épargner leurs Femmes & leur Filles; & la Ville fut expoſée à leur rage depuis le 9 d'Avril, juſques

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 231.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 71.

au

au 13 d'Août. Pendant ce tems-là, il avoit auſſi ſurpris de nuit Delſhaven, occupé par les Gueux; & en y exerçant mille cruautés, il avoit tâché d'empêcher que la Revolte ne s'étendit d'avantage. Mais il ne fit par-là que s'attirer chez les Hollandois une haine implacable, quoiqu'il fût né dans les Pais-Bas, & qu'il eût été auparavant très conſideré dans toutes les Provinces (1). On trouve la mémoire de ce Seigneur conſervée ſur un Jetton frappé l'an ſoixante-huit à Utrecht, dont il avoit été fait Gouverneur l'année précedente. Comme cette Piece ne contient rien d'hiſtorique, je croi que venant de faire mention de celui qui en eſt le ſujet, je puis la placer ici. 1572.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 232.

L'Ecu couronné de Maximilien de Hennin, Comte de Boſſu; qui dans la ſuite s'étant déclaré pour les Etats-Généraux, reçut des Etats de Hollande (2), en reconnoiſſance de ſes ſervices, une Penſion annuelle de cinq-mille francs. L'Inſcription eſt le Cri de guerre de ſa Famille:

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 24 Sept. 1578. fol. 23. & 24.

ESPOER ME CONTENTE, BOUSSU. 1568.

Au Revers, l'Ecu couronné de ſon Epouſe, Charlotte de Werchin, Dame d'Icumont, Fille de Pierre de Werchin (3) Chevalier de la Toiſon, & d'Helene de Vergi:

(3) Blaſon de la Toiſon d'or. fol. 234. Guicciard. Beſchr. der Ned. fol. 67. en 366.

NON SANS CAUSE, WERCHIN.

Le Gouverneur-général voyant, par le malheureux ſuccès de l'entrepriſe de Boſſu ſur La Brille, juſqu'à quel point il étoit important de conſerver les Places maritimes, & craignant pour Fleſſingue où il avoit commencé de bâtir une Citadelle (4), & où il n'y avoit que quelque peu de Soldats Walons; il détacha du Brabant vers cette Place huit Compagnies Eſpagnoles, commandées par Oſorio Angelo. Les Habitans, inſtruits de la marche de ces nouveau hôtes, entrerent d'abord en conference les uns avec les autres: ils éclaterent en ſuite ouvertement en murmures; & animés par les partiſans du Prince, ils chaſſerent les Walons de la Ville, le jour même de Pâques. Ils firent feu de l'Artillerie de leurs Vaiſſeaux, contre la nouvelle Garniſon qui leur venoit, & ils la forcerent à une promte retraite (5). Antoine de Bourgogne Gouverneur de Zélande, ayant appris à Middelbourg une particularité ſi peu attendue, ſe tranſporta au plus vîte à Fleſſingue, où il fit aſſembler au ſon de la cloche les Bourgeois devant l'Hôtel de Ville (6). Il leur mit d'abord devant les yeux, d'une maniere douce & ſuppliante, l'affront qu'ils avoient fait à Sa Majeſté, en chaſſant honteuſement ſes Troupes; & il leur promit, en s'offrant lui-même pour Otage, que s'ils vouloient rentrer dans leur devoir, le Gouverneur-général oublieroit tout, & feroit leur paix avec le Roi. Ces paroles calmerent un peu la prémiere ardeur des Citoyens, & pluſieurs d'entre eux commencerent à prêter l'oreille à cette propoſition; mais, entrainés de nouveau par les partiſans du Prince qui s'étoient fourrés dans la plus grande preſſe, ils ſe mirent tous enſemble à accabler le Gouverneur de leurs cris & de leurs huées. Celui-ci ayant fait ſigne de la main, qu'il avoit encore quelque choſe à leur dire, & remarquant un moment de tranquillité dans la multitude, prit la choſe ſur un autre ton. Il leur repréſenta vivement l'énormité de leur faute (7), la redoutable puiſſance du Roi, & les déplorables malheurs qui leur pendoient ſur la tête. Mais les menaces ne firent pas plus d'effet que les promeſſes, ſur une Populace furieuſe qui ne ſuivoit que ſa paſſion. On ne lui répondit que par des cris menaçans, qui ne lui promettoient rien de bon, & qui lui firent prendre le parti de ſe taire & de ſonger à regagner Middelbourg; ce qui lui réuſſit. Il m'eſt tombé entre les mains une petite Médaille concernant ce Seigneur, qui s'expoſa alors à de très grands dangers pour le ſervice de ſon Maitre.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 233.

(5) Bor Ned. Beroert. VI. Boek. fol. 268.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 234.

(7) Meter Ned. Hiſt. fol 71. verſo.

1572.

Le Buſte armé de ce Gouverneur. Il fut tué (1) l'année ſuivante, ſur la Digue entre Rammekens & Middelbourg, d'un coup de fuſil qui partoit d'un bateau. Son Fils lui ſucceda dans la Charge d'Amiral de Flandre :

(1) Bor Ned. Beroert. VI. Boek, fol. 321. verſo. & 322. Et XXXVII. Boek. fol. 46. verſo. (2) Meter. Ned. Hiſt. fol 89. verſo.

ANTONIUS A BURGONDIA, DOMINUS DE WACKENE, ARCHITHALASSUS FLANDRIÆ.

ANTOINE DE BOURGOGNE, SEIGNEUR DE (2) WACKENE, AMIRAL DE FLANDRE.

Au Revers, une Main tenant une Epée, au milieu des flâmes qu'on voit ſur un Autel :

VIRTUTI FORTUNA CEDIT.

LA FORTUNE CEDE A' LA VERTU.

Il ſembloit qu'avec le Gouverneur, tout le reſpect pour le Roi fût ſorti de la Ville. Les Habitans ſe mirent d'abord à raſer la Citadelle qu'on avoit commencée; ils ſe déclarerent contre le Duc d'Albe, jurerent fidelité au Prince d'Orange, & demanderent à ceux de La Brille du ſecours & des Troupes (3). Ils eurent même l'audace de faire pendre Don Pedro Pacheco, Ingénieur-général, & proche Parent du Duc d'Albe. Il s'étoit jetté dans leurs mains, ne ſachant rien de cet évenement inopiné, & il ne ſubit ce triſte ſort qu'à cauſe de la haine qu'on avoit conçue contre (4) toute ſa Nation, & ſurtout contre le Duc. Dans cette révolution des affaires de Zélande, Campveer, ou Vére, (5) ſe mit auſſi du côté du Prince, & l'on commença de ce côté-là une Guerre ſi inhumaine, que quiconque fut pris de côté & d'autre, fut pendu ſur le champ & ſans le moindre délai. On dit même que l'animoſité fut ſi violente & ſi outrée, qu'on vit un homme attacher ſon Frere à la potence, de ſes propres mains. Ziriczée fut contraint de prendre auſſi le parti des prétendus Rebelles, & l'exemple des Villes Zélandoiſes entraina bientôt pluſieurs Villes de la Nord-Hollande. Enkhuyzen, longtems flottante & occupée par des Troubles domeſtiques, ſe déclara enfin contre le Duc, ſe rangea du côté du Prince, & planta ſon Drapeau (6) ſur les remparts. Thierry de Sonoy, Lieutenant de ce Prince, arriva alors heureuſement & très à propos dans ce Païs, où il fut reçu à bras ouverts, & où il trouva qu'à l'exemple d'Enkhuyzen, Medenblick, Horn, Edam, Alcmaar, Monnikendam, & Purmerende s'étoient déclarés contre les Eſpagnols, les unes avec plus, les autres avec moins de difficulté. A peu près dans le même tems, on vit une révolution pareille dans la Sud-Hollande. Quelques Avanturiers (7) de La Brille oſerent pénetrer bien avant dans le Païs, dans l'eſperance de faire entrer quelques Villes dans le parti du Prince. De La Brille ils paſſerent à Geervliet. Etant entrés de là dans le Spuy, ils parvinrent à Pietershoek, & enſuite à Swyndrecht, d'où ils arriverent, cachés dans deux Chariots, devant la Ville d'Oudewater. Les Portes leur en furent ouvertes la nuit, par quelques Habitans qui étoient d'intelligence avec eux; & le reſte de la Bourgeoiſie ne tarda pas à ſe déclarer pour le Prince. Le bruit de cet évenement ſe répandit au long & au large, & anima extrêmement le courage des partiſans que le Prince avoit à Tergau. Sur l'invitation d'un des principaux d'entre eux, nommé Herman Sterre (8), une troupe d'environ ſoixante & dix hommes, tant Bourgeois d'Oudewater qu'Etrangers, forma le hardi deſſein de ſe rendre maître de cette Ville. Ce fut le 21 de Juin, que ces Soldats faits à la hâte ſe trouverent de très grand matin devant une des Portes (*) de Tergau. Ils avoient quelques intelligences au-dedans, qui leur faciliterent le moyen de forcer cette Porte. Ils y entrerent, occuperent le grand Marché, convoquerent le Conſeil & la Bourgeoiſie (9), & leur firent prêter le Serment de fidelité au Roi, & au Prince d'Orange en qualité de ſon Lieutenant dans cette Province. Depuis cette révolution, cette Ville s'attacha inviolablement au Prince; & dans des tems poſtérieurs (10) on y introduiſit la coutume

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 234.

(3) Ibid. fol. 237.

(4) Ibid. fol. 238.

(5) Ibid. fol. 246.

(6) Ibid. fol. 247.

(7) Wabri Beſchr. van Gouda pag. 343.

(8) Ibid. Pag. 344.

(*) *De Kleyweg-poort.*

(9) Ibid. Pag. 347.

(10) Reſol. van de Vroedſch. der Stad Gouda, 1 Jan. 1651.

tume de donner à tous les Conſeillers aſſemblés pour les affaires du Païs, une petite Médaille d'argent, de la valeur de vingt-deux ſols. Ce que je viens de dire de cette Ville me donne une occaſion naturelle de placer ici cette Piece. 1572.

La Tête repréſente en perſpective la Ville de Gouda, ou Tergau, ſituée ſur le bord du Fleuve Iſſel, qui eſt figuré par un Dieu qui verſe de l'eau d'une Urne :

NUMMUS SENATORIUS.

MEDAILLES DES CONSEILLERS.

Au Revers, on voit les (1) Buſtes des Fondateurs de la Ville, ſur deux piédeſtaux ; ſavoir, celui du Chevalier Kats, & celui de Florent V Comte de Hollande. Ce fut en effet Kats, qui étant Tuteur de Florent V, jetta les fondemens (2) de cette Ville, l'an 1272. Au milieu de ces Buſtes eſt Jaqueline de Baviere Comteſſe de Hollande, qui ſe tient ſur un Tambour entouré de pluſieurs Inſtrumens de guerre. Elle ſoutient d'une main les Armes de Tergau, & dans l'autre elle a un Etendard où ſe trouvent ces paroles :

(1) Walvis Beſchr. der Stad Gouda pag. 3.
(2) Ibid. pag. 6.

JACOBA COMITISSA.

LA COMTESSE JAQUELINE.

On prétend (3) que Jaqueline ſe trouvant à Tergau dans les plus grands embaras, ajouta aux Armes de cette Ville une Couronne d'épines, qui borde l'Ecuſſon. Ces Armes mêmes ſont de gueules, au Pal d'argent, entre ſix Etoiles d'or, trois d'un côté & trois de l'autre. Selon quelques-uns, ce Pal déſigne la raye blanche qu'on trouve dans le Ciel, & que la (4) Fable & les Aſtronomes appellent la Voye lactée.

(3) Ibid. pag. 62.
(4) Ovid. Metam. Lib. I. p. 169.

PER ASPERA AD ASTRA.

A TRAVERS LES DIFFICULTEZ ON SELEVE AUX ASTRES.

D'autres (5) prétendent que ce Pal ou cette raye blanche ſignifie l'Iſſel, qui arroſe cette Ville. En effet, on trouve pluſieurs de ces Pals dans les Armes des Villes qui ſont ſituées ſur des Rivieres. Au reſte, au-deſſus des Buſtes du Comte Florent & du Chevalier Kats, on lit ces paroles:

(5) Walvis Beſchr. van Gouda, pag. 62.

CONDITORIBUS URBIS.

AUX FONDATEURS DE LA VILLE.

Dès que Tergau eut ſecoué le joug, les Bourgeois s'y trouverent dans un état ſi triſte (6), qu'ils devoient s'attendre naturellement à manquer bientôt de toutes les choſes néceſſaires à la vie. Ils auroient été ſans doute expoſés à ce malheur, ſi ceux de Dort, quoiqu'ils ne ſe fuſſent pas encore déclarés contre le Gouverneur-général, ne les euſſent généreuſement ſecouru dans ce preſſant beſoin, en leur envoyant une bonne quantité de blé. Cette démarche devint pour Dort une eſpece d'engagement, qui l'obligea à prendre promtement ſon parti. Elle le fit, & ſuivant l'exemple de Leyden, qui depuis peu s'étoit rangée du côté du Prince, elle reçut Garniſon de ce Protecteur de la Liberté Belgique, qui en avoit mis auſſi dans les autres Villes de Hollande qui s'étoient tirées d'entre les mains du Duc. Leur nombre étoit déja ſi grand, que dans toute la Province il n'y avoit aucune Ville qui tint encore pour le Gouverneur-général, excepté Amſterdam, Rotterdam, Woerden, Schoonhoven (7), Naarden, Muyden, Weeſp, & Delft. Cette derniere Ville, qui juſques-là avoit fermé ſes portes également aux Eſpagnols & aux partiſans du Prince, ne ſe déclara contre l'Eſpagne que lorſqu'elle put le faire avec moins de danger. Elle eſt fort ancienne, ayant été entourée de murailles (8) dans l'onzieme Siecle, par (9) Geoffroy de Lorraine ſurnommé le Boſſu, qui avoit uſurpé par force le Comté de Hollande. Il favoriſa de pluſieurs Privileges les Bourgeois de cette Ville, & ſurtout les *Gens-d'armes*, qu'on appelle vulgairement dans les Villes de Hollande les (*) *Tireurs*. Du tems des prémiers Comtes,

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 254.
(7) Ibid. fol. 255.
(8) Bleyswyk Beſchryv. van Delft, pag. 58. Melis Stoke Rymkronyk fol. 35.
(9) Korn. van Alkemade, & Munt der Graav. van Holl. fol. 19. Hadr. Junii Batavia, cap. 17.
(*) *Schutters.*

1572. tes, chaque Ville étoit obligée en tems de Guerre de fournir un certain nombre de Citoyens armés, qui ſuivoient les Drapeaux du Souverain, & qui, pour être en état de s'acquiter bien de leur devoir, étoient dreſſés à manier toutes ſortes d'Armes (1). Quoique cette coutume ait été changée par Charles le Hardi, qui établit le prémier l'uſage d'enrôler les Soldats & de les entretenir avec la paye militaire, & qui fut imité en cela par ſes Succeſſeurs, les Compagnies des *Tireurs* n'ont pas laiſſé de demeurer ſur pied, & de s'exercer aux armes. On en voit une preuve inconteſtable dans la Societé militaire de Delft, qui eſt nommée la *Confrerie* (2), & qui eſt certainement un reſte de cette ancienne Milice. Elle conſiſte en quelques Membres de la Régence, en quelques Capitaines & autres Officiers des Compagnies de la Ville, & dans un bon nombre de principaux Bourgeois. Le dernier Lundi de chaque mois, ces Meſſieurs s'exercent à tirer de l'Arquebuſe; & une fois chaque année ils tirent l'Oye pour un certain Prix. Celui qui l'abbat, eſt appellé Roi, & pendant toute l'année il eſt exemt, avec toute ſa famille, des Impôts de la Ville (3). Dans un Feſtin qu'on donne à cette occaſion dans le *Doele*, une Fille lui vient mettre une Couronne de Laurier, en lui donnant un baiſer, faveur dont il la récompenſe en lui faiſant préſent d'un Ducaton. Je placerai ici une Liſte de tous ceux qui ont été Rois de cette Confrérie depuis l'an 1638: elle m'a été fournie par Mr. Julien de Groenewegen, un des quarante Conſeillers de la Ville, Caiſſier du Département de la Compagnie des Indes Orientales du même Lieu, & Syndic de la Societé militaire dont il s'agit ici.

(1) Bleyswyk Beſchryv. van Delft, pag 561. & 562. Hadr. Junii Batav. cap. 16.

(2) Ordonn. van den Doele 26. Nov. 1589. Bleyſwyk Beſchryv. van Delft pag. 563.

(3) Bleyſwyk Beſchryv. van Delft pag. 568.

1638. Corneille Bleyſwyk.
1639. Jaart van Ruyven.
1640. Abram de Ridder.
1641. Corneille Bleyſwyk.
1642. Abram de Ridder.
1643. Abram de Ridder.
1644. Michel Verſtege.
1645. Lambert van Kuyk.
1646. Corneille Bleyſwyk.
1647. François Meerman Fils de Jean.
1648. Martin Graſwinkel.
1649. Lambert van Kuyk.
1650. Lambert van Kuyk.
1651. Daniel vander Brugge.
1652. Jaques Delff.
1653. Pierre van Ruyven.
1654. Pierre van Ruyven.
1655. Thierry vander Piet.
1656. Hugo 's Gravezande.
1657. Pierre vander Meer.
1658. Michel Vrouweling.
1659. Daniel vander Brugge.
1660. Jean Bogaart.
1661. Albert Hodenpyl.
1662. Jaques Graſwinkel.
1663. Guillaume vander Hiel.
1664. Daniel vander Brugge.
1665. Albert Hodenpyl.
1666. Jean Graſwinkel.
1667. Daniel vander Brugge.
1668. Albert Hodenpyl.
1669. Gerard Verſtege.
1670. Guillaume vander Hiel.
1671. Jean van Perſyn.
1672. Guillaume van Muylwyk.
1673. Jean van Graſwinkel.
1674. Chrétien vander Burg.
1675. François vander Merwede van Muylwyk.
1676. Abram Koekebakker.
1677. Thierry Groenewegen vander Made.
1678. Thierry Groenewege vander Made.
1679. Guillaume vander Merwede van Muylwyk.
1680. Chrétien vander Burg.
1681. Leonard Haring.
1682. Daniel vander Hoeve.
1683. Lambert Twent.
1684. Nicolas Koekebakker.
1685. Nicolas Koekebakker.
1686. Corneille van Haring.
1687. Lambert Twent.
1688. Gilles Grommé.
1689. Lambert Twent.
1690. Gilles Grommé.
1691. Nicolas Keyzer.
1692. Joachim Brugman.
1693. Pierre Kruymel.
1694. Nicolas Keyzer.
1695. Joachim Brugman.
1696. François Koppens.
1697. On ne tira point cette année, à cauſe que l'Hôtel où s'aſſemblent les *Tireurs* étoit occupé alors par un des Plénipotentiaires de France au Congrès de Ryſwyk.
1698. Joachim Brugman.
1699. François Koppens.
1700. Antoine de Man.
1701. Pierre Kruymel.
1702. Nicolas Keyzer.
1703. Nicolas Keyzer.
1704. Nicolas Keyzer.
1705. Martin Pauw.
1706. Daniel vander Hoeve.
1707. Corneille van Haring.
1708. Corneille van Haring.
1709. Balthazar Antheunis.
1710. François Koppens.
1711. Balthazar Antheunis.
1712. Balthazar Antheunis.

1713. A-

1713. Adrien vander Heul.
1714. Balthazar Antheunis.
1715. Leonard van Ophoven.
1716. Abraham Keyzer.
1717. François Koppens.
1718. Thierry Ingilby.
1719. Balthazar Antheunis.
1720. Balthazar Antheunis.
1721. Jaques vander Lelie.
1722. Jean vander Burch.

1572.

Pour honorer l'adreſſe de ces Rois des Tireurs, on leur attache au cou une des Médailles ſuivantes.

I. La prémiere, qui eſt une eſpece d'Ovale d'argent doré, offre aux yeux l'Ecu couronné de la Ville de Delft. On y voit auſſi le jour & l'année qu'elle fut gagnée par Mr. Jaques Delff, un des quarante Conſeillers de la Ville, & Intendant du Port :

JACOBUS DELFF.
5 OCTOBER
1652.

JAQUES DELFF,
5 D'OCTOBRE
1652.

Le Revers repréſente une Couronne, traverſée de deux Arquebuſes en ſautoir; avec ces deux petits Vers :

DIE CONINCK SCHIET,
DEES PRYS GENIET.

C'eſt à dire :

AU ROI DE L'OYE
CE PRIX S'OCTROYE.

Ces ſortes de Médailles, avec très peu de difference au moins, furent données aux Rois juſques à l'an 1704.

II. La ſeconde ſorte, qui eſt ronde & d'or, a été miſe autour du cou des Rois depuis 1705 juſqu'à l'année 1717. On y voit l'Ecu des Armes de Delft à côté de deux Arquebuſes, qui ſont les inſtrumens dont on ſe ſert dans cet Exercice. L'Inſcription Hollandoiſe eſt :

DELFSE CONFRERIEPENNING.

C'eſt à dire :

1572. *MEDAILLE DE LA CONFRERIE DE DELFT.*

Sous ces Armes on voit l'an 1716. Ce fut alors que ce Prix fut gagné par Abraham Keyzer, Capitaine d'une Compagnie de Bourgeois, par lequel cette Piece m'a été fournie.

Au Revers, ſous deux Arquebuſes poſées en ſautoir & liées de deux branches de verdure, on lit ces deux Vers Hollandois :

SOO IEMANT TOT DIT GOUT WIL G'RAECKEN,
MOET MET SYN LOOT DE LEY NET KRAECKEN.

C'eſt à dire :

QUICONQUE VEUT ME MERITER,
L'ARDOISE DOIT FAIRE SAUTER.

Il faut ſavoir qu'on ne ſauroit abattre l'Oye, à moins que de briſer un petit rond d'ardoiſe auquel l'Oye eſt attachée. Comme le coin de cette Médaille fut rompu par hazard l'an 1717, j'ai fait le Deſſein d'une troiſieme, à la priere de cette Societé ; & depuis l'an 1718 c'eſt celle dont on fait préſent aux Rois.

III. La Societé militaire des *Tireurs*, repréſentée par une Femme aſſiſe. Elle s'appuye du bras gauche ſur les Armes de la Ville. Elle tient une Arquebuſe de la main droite, & de la gauche une Corne d'abondance, qui répand un grand nombre de Médailles :

SOCIETAS SCLOPETARIA.

LA CONFRERIE DE L'ARQUEBUSE.

Au Revers, pluſieurs Arquebuſes liées enſemble, & attachées à un Ecuſſon vuide, & préparé pour y graver les Armes de chaque nouveau Roi. Sur l'Exergue il y a un autre vuide, pour y placer l'année. L'an 1718, l'Ecuſſon dont il s'agit fut rempli du nom de Mr. Thierry Ingilby, qui eſt à préſent un des quarante Conſeillers de la Ville. Au reſte, on voit une Victoire tenir en l'air une Couronne de Laurier, au-deſſus de l'Ecu du Roi des *Tireurs* :

DEXTERITATIS PRAEMIUM.

PRIX DE L'ADRESSE.

Je demande pardon au Lecteur, de cette Digreſſion, où je me ſuis laiſſé entrainer par l'attachement que j'ai pour ma Ville natale. Je reviens à l'Hiſtoire.

La revolte de tant de Villes, que j'ai nommées, fut bientôt ſuivie de celle de pluſieurs autres, animées par la haine générale que la demande du Dixieme-denier avoit excitée dans tous les Habitans. Le Comte de Berg, qui avoit épouſé la Sœur du Prince, avoit favoriſé les hauts deſſeins de ce grand homme en s'aſſurant lui-même de (1) Zutphen, Deutekom & Doesbourg ; & par le moyen de ſon Lieutenant Glyzenbourg, de Harderwyk, Hattem, Elbourg, & Oldenzeel. Il mit après cela lui-même le Siege devant la Ville de Campen, qui ſe voyant inveſtie du côté de l'eau, par ſept Galeres que Sonoy avoit envoyées au Comte, lui fut livrée le 11 de Juillet, par le moyen des partiſans du Prince qui ſe trouvoient dans la Ville. Zwol, Haſſelt, Steenwyk, Geelmuyde & Vollenhove ſuivirent cet exemple. Après quoi le Comte s'empara d'Amersfoort ; ce qui détermina ceux de Naarden, déja fort portés pour le Prince, (2) à ſe déclarer ouvertement pour lui. Une ſi grande révolution, arrivée en ſi peu de tems, paſſe en quelque ſorte toute croyance ; mais il faut l'attribuer à l'averſion inconcevable que les Eſpagnols s'étoient attirée par leurs violences tyranniques, & par la dure Impoſition du Dixieme-denier. On comprend aiſément, que les Habitans doivent s'être laiſſé entrainer ſans peine par l'eſperance de la Liberté que le Parti du Prince leur mettoit continuellement devant les yeux, & par celle de ſe dégager d'une charge ſi inſupportable. Le Prince faiſoit extrêmement valoir ces deux puiſſans motifs ; & dans les Inſtructions qu'il avoit données à ſon Lieutenant Sonoy, il lui avoit fortement recommandé (3) de s'en ſervir ſans reläche. La force de ces motifs paroit dans tous les évenemens de ce tems. La Ville d'Enkhuyzen, en ſe rendant, avoit abjuré non ſeulement le Duc d'Albe & ſes Adhérens ; mais elle avoit encore abju-

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 256.

(2) Ibid. fol. 257.

(3) Bor Ned. Beroert VI. Boek, fol. 273.

abjuré, pour ainſi dire, le Dixieme & le Vingtieme-denier (1). Ceux de Fleſſingue témoignerent dans le troiſieme Article (2) d'un certain Manifeſte où ils rendoient raiſon de leur revolte, que le Dixieme-denier étoit un des plus forts motifs de leur conduite. Dans La Brille, le Comte de Lumey fit une Déclaration ſemblable, auſſi-bien que le Seigneur de Zwieten (3), qui avoit pris Tergau ; & leur conduite fut imitée dans d'autres endroits par d'autres principaux partiſans du Prince. Cette averſion univerſelle pour le Dixieme-denier a donné lieu au Coin de Médaille ſuivant, à l'honneur de dix braves Guerriers, qui ſe ſont ſignalés à délivrer leurs Compatriotes d'une charge ſi accablante. 1572.

(1) Bor Ned. Beroert. VI. Boek, fol. 272.
(2) Ibid. fol. 269.
(3) Walvis Beſchryv. van Gouda pag 347.

Au milieu on voit le Prince armé, comme le Chef des neuf autres :

PRINCEPS URANIÆ.

LE PRINCE D'ORANGE.

Autour de la figure du Prince & de cette Inſcription, on voit les Ecus des neuf Seigneurs, entre autres du Comte de Lumey, du Seigneur Emmery de Lier, qui étoit ſorti du Brabant avec le Prince en qualité de Gentilhomme, & qui a été le prémier Gouverneur de Willemſtad ; du Comte de la Lippe, du Baron de Bronkhorſt, & de pluſieurs autres qui ſe ſont fortement oppoſés au Dixieme-denier :

TANTI HEROËS DECEM ALBANO DECIMAM.

ANNO 1572. 4. JUNII.

DIX SI GRANDS HEROS DISPUTENT AU DUC D'ALBE LE DIXIEME-DENIER. L'AN 1572. LE 4 DE JUIN.

Cette averſion du Peuple pour le Dixieme-denier parut encore, lorſque Mons en Hainaut fut pris par Louis de Naſſau, Frere du Prince, le 24 de Mai (4). En entrant dans la Ville, il fit crier par ſes Soldats dans toutes les rues (5) : *France! Liberté ! Ne craignez rien : le Prince d'Orange vient vous garantir du Dixieme-denier, & de tous les Impôts du Duc d'Albe.* La perte de cette Ville fut plus ſenſible à ce Duc, que celle de toutes les autres : il la conſideroit comme une porte par où la Guerre entreroit bientôt du côté de la France, qui ne ſouhaitoit rien tant que de brouiller les affaires de l'Eſpagne. Il ſavoit d'ailleurs que le Prince travailloit avec ardeur à lever en Allemagne une nouvelle Armée (6), pour venir l'attaquer dans le cœur du Païs, & pour ſoutenir puiſſamment les Villes revoltées. Des raiſons de cette importance le porterent à laiſſer là pour un tems la Hollande & la Zélande, & à employer contre Mons les Troupes qu'il avoit ramaſſées auprès de Berg-op-zoom (7) pour remettre dans le devoir les Villes maritimes qui s'étoient déclarées contre lui (8). Il crut devoir, avant toutes choſes, reprendre Mons, pour prévenir la Guerre qu'il craignoit de la part de la France. Pour cet effet, il détacha vers la fin de Juin ſon Fils Don Frederic, pour inveſtir la Ville avec quatre-mille Fantaſſins & quatre-cens Cavaliers. Avant que de s'y tranſporter en perſonne, il fit venir de Hollande le peu d'Eſpagnols qui s'y trouvoient encore. Il les y croyoit fort inutiles ; puiſque les Etats de cette Province aſſemblés à Dort, animés par un diſcours pathétique de Philippe de Marnix (9), Seigneur de Ste.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 248.
(5) Ibid. fol. 249.
(6) Ibid. fol. 259.
(7) Ibid. fol. 248.
(8) Ibid. fol. 258.
(9) Ibid. fol. 259.

1572. Ste. Aldegonde, n'avoient pas ſeulement reconnu le Prince d'Orange pour Gouverneur, mais qu'ils avoient encore réſolu de trouver l'argent néceſſaire pour l'entretien de ſes Troupes (1). L'Armée de ce Prince conſiſtoit (2) en ſept-mille Cavaliers Allemans, & dix-ſept-mille Fantaſſins. Avec ces forces, il paſſa bientôt le Rhin & la Meuſe; il prit Roermonde, Malines, Louvain (3), Dendermonde, & Oudenarde. Son grand but étoit d'avancer toujours du côté de ſon Frere Louis de Naſſau, qui avoit grand beſoin de ſon ſecours. Le (4) 8 de Septembre enfin il découvrit les Coureurs des Aſſiegeans, & il ſe poſta entre Mons & Valenciennes. Dans cette Expédition, qui n'étoit pas moins hardie que la prémiere, ſes Amis lui ſouhaitoient ardemment tout le ſuccès qui ſuit d'ordinaire les entrepriſes faites avec intrépidité. C'eſt ce qu'on voit exprimé ſur la Médaille ſuivante (5), qu'on croit avoir été frappée à l'occaſion de cette ſeconde Expédition.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 270. Meter. Ned. Hiſt. fol. 77. verſo.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 270.
(3) Ibid. fol. 272.
(4) Ibid. fol. 273.
(5) Lukii Syll. fol. 241.

Le Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

(6) Æneid. Lib. X. v. 284.

Au Revers, un vieux Chêne bien enraciné. L'Inſcription, qui eſt tirée de Virgile (6), eſt celle-ci:

AUDACES FORTUNA JUVAT.

LA FORTUNE FAVORISE LES GUERRIERS ENTREPRENANS.

Cette Sentence pourtant ne ſe trouva gueres vraie dans cette occaſion. Le Prince eut bien l'intrépidité d'attaquer ſon Ennemi dans ſon Poſte, qui étoit très avantageux; mais il fut repouſſé avec beaucoup de perte (7). La nuit ſuivante, il fut aſſailli lui-même tellement à l'improviſte (8), que toutes ſes Troupes furent miſes en déſordre, & qu'il courut grand riſque de la vie. Il y a même apparence qu'il eût été maſſacré en dormant dans ſa Tente, s'il n'eût pas été éveillé par ſon Chien, qui, non content d'aboyer, s'étoit mis à lui égratigner le viſage. Depuis cette rencontre, ne voyant pas la moindre apparence de pouvoir percer les retranchemens de l'Ennemi, & de le forcer par-là à lever le Siege, il trouva bon de décamper. Il mit Garniſon dans Malines, repaſſa la Meuſe, & enſuite le Rhin à Orſoy (9). Ce fut là qu'il congédia ſon Armée. Cette retraite obligea le Comte Louis à rendre Mons ſous d'honnêtes conditions (10). Elle fut auſſi cauſe que Dieſt, Dendermonde & Oudenarde quitterent le parti du Prince; & que Malines, abandonnée par ſa Garniſon, fut pillée par les Eſpagnols. Dans ces entrefaites, le Prince d'Orange étoit parti pour la Hollande, à l'invitation des Etats de cette Province (11). Il prit ſon chemin par l'Overyſſel. Le 20 d'Octobre il vint à Campen, d'ou il ſe tranſporta par Mer à Enkhuyzen (12), où il fut reçu, comme dans toutes les Villes de Hollande qu'il honora de ſa préſence, avec les plus grandes marques d'eſtime & de tendreſſe. Une foule prodigieuſe de Peuple accouroit de tous côtés pour le voir. On le regardoit comme le Liberateur de la Patrie, qui avoit déja ſacrifié pour la ſeconde fois au bien-public tout ce qu'il poſſedoit.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 273.
(8) Ibid. fol. 274.
(9) Ibid. fol. 275.
(10) Ibid. fol. 276.
(11) Bor Nederl. Beroert. VI. Boek fol. 302.
(12) Meter. Ned Hiſt. fol. 82. verſo.

doit. C'étoit à lui ſeul qu'on attribuoit la Déclaration faite, comme par force, par le Roi d'Eſpagne à Madrid le 15 de Juin : Déclaration par laquelle ce Monarque avoit renoncé au Dixieme & au Vingtieme-denier, en préſence des Députés des Etats de Brabant, de (1) Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Lille, de Douai & d'Orchies. Onze jours après, le Duc lui-même inſtruiſit le Comte de Boſſu, ſon Lieutenant, de cette réſolution du Roi, avec ordre de la communiquer (2) aux Etats de Hollande. Cet heureux changement remplit de joye tous les Habitans, qui faiſoient retentir les rues de Chanſons à la gloire de l'illuſtre Sang de Naſſau. On eût dit qu'ils n'avoient plus rien à craindre, qu'ils étoient deſormais dans un Port aſſuré, & qu'une Mer même de deſaſtres ne pouvoit plus leur nuire (3). Ce zèle extraordinaire pour le Prince fit frapper, à ſon arrivée, cette petite Médaille, qui eſt la prémiere des deux ſuivantes. 1572.

(1) Bor Ned. Beroerr. VI. Boek fol. 280. verſo.

(2) Ibid. fol. 280.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 284.

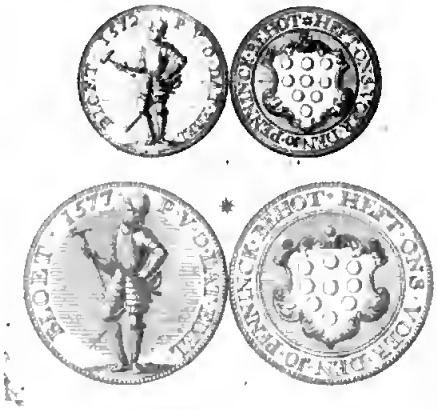

I. Le Prince d'Orange, armé de toutes pieces, ayant un marteau dans la main droite. L'année précedente, ceux de Tergau, en faiſant une Proceſſion ſolennelle le jour de la Touſſains, avoient déja repréſenté ſur leurs Arquebuſes & ſur leurs autres armes (4) le Prince d'Orange, armé d'un marteau, ayant le Duc d'Albe ſous ſes pieds. L'Inſcription conſiſte dans ce Vers Hollandois :

(4) Walvis Beſchryv. van Gouda, pag. 342.

PRINS VAN ORANJE, DAT EDEL BLOET,

1572.

LE PRINCE D'ORANGE, CE NOBLE GUERRIER,

1572.

Au Revers, neuf Pieces de monnoye dans un Cartouche, autour duquel on lit ce Vers, qui répond à celui de la Tête :

HEEFT ONS VOER DEN 10. PENNINCK BEHOET.

NOUS A GARANTIS DU DIXIEME-DENIER.

II. Une Piece ſemblable fut frappée l'an 1577. Je me contente de la placer ici, ſans en faire une Deſcription, parce qu'excepté la grandeur, elle eſt en tout ſemblable à la prémiere.

Les Eſpagnols ayant le mouvement plus libre par la reddition de Mons, tournerent leurs armes du côté de la Gueldre, & exercerent les plus affreuſes cruautés dans la Ville de Zutphen, qu'ils avoient priſe d'aſſaut (5). Le Comte de Berg en fut tellement effrayé, qu'il ſortit au plus vite de Campen avec ſa Femme, ſes Enfans, ſon train, & tout ſon bagage. Par-là toutes les Villes qu'il avoit occupées furent abandonnées, & contraintes de rentrer (6) ſous l'obeïſſance des Eſpagnols. Amersfort ſuivit cet exemple. La terreur des Armes Eſpagnoles ſe répandit juſques dans la Friſe, & le Comte Juſte de Schouwenbourg, Lieutenant du Prince, abandonna toute cette Province ſans aucune néceſſité. Le Prince d'Orange, d'un autre côté, étant arrivé en Hollande (7), convoqua les Etats à Harlem, & règla avec eux tout ce qui étoit le plus néceſſaire pour défendre cette Pro-

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 284.

(6) Ibid. fol. 285.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 82. verſo.

1572. vince contre les Eſpagnols. Sous le bon-plaiſir de ces Etats ; il fit élire de nouveaux Conſeillers, & il remit ſur pied par ce moyen la Cour de Juſtice, qui ne ſe trouvant pas aſſez en ſureté à La Haye, tint ſa prémiere Séance à Delft le 10 de Fevrier de l'année ſuivante. Dans cette même Aſſemblée des Etats, on mit encore ordre à tout ce qu'il faloit pour forcer Middelbourg, qui juſques-là étoit reſté attaché au Parti du Duc d'Albe. Les Zélandois, quoique défaits par Mondragon devant Tergoes qu'ils avoient aſſiegé (1) pour la ſeconde fois, ne perdirent point courage (2), & furent fort éloignés de ſuivre l'exemple des François & des Anglois, qui, bientôt fatigués de cette Guerre, s'en étoient retournés chez eux. Malgré l'échec qu'ils avoient reçu, ils oſerent mettre le Siege (3) devant une Ville, telle qu'étoit Middelbourg dans ce tems-là. Pour en venir à bout, ils percerent les Digues, pour priver la Ville de tout ſecours par terre ; & lui rendirent les Eaux également inutiles, en les couvrant de Vaiſſeaux bien équipés. De cette maniere cette Ville puiſſante étoit comme un membre immobile, à qui l'on avoit retranché toute communication avec les forces de l'Eſpagne. Lorſque le Siege eut duré quelque tems, & que la miſere fut devenue affreuſe dans la Ville, on pourvut à Anvers vingt gros Vaiſſeaux Marchands de toutes ſortes de vivres, & on les équipa de Soldats de pluſieurs differentes Nations. Cette Flotte arriva heureuſement dans la Ville ; mais en même tems elle ſe vit dans un très grand embaras par la difficulté de s'en retourner. Cependant quatorze de ces Vaiſſeaux (4) échaperent aux Zélandois, mais les ſix autres tomberent entre leurs mains ; & par repréſailles, ils exercerent ſur leurs priſonniers des cruautés ſi horribles, que depuis ce tems-là les Eſpagnols apprirent à renoncer à leur barbarie, & à faire la guerre avec plus d'humanité (5). Ce ſecours ne ſoulagea pas extrêmement la Ville, qui ſe trouvoit réduite à la plus grande extrémité. S'il y avoit une plus grande quantité de vivres, il y avoit auſſi plus de bouches, puiſque les Vaiſſeaux y avoient apporté plus de Soldats frais, qu'ils n'en avoient tiré de fatigués. Pour faciliter la ſubſiſtance de la Garniſon, & pour l'animer en continuant à la bien payer, les Magiſtrats firent frapper des Pieces de Monnoye extraordinaire, qu'on appelloit *Monnoye de néceſſité*. En voici quelques-unes.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 280.
(2) Ibid. fol. 281.
(3) Ibid. fol. 282.
(4) Ibid. fol. 283.
(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 85.

(6) Fig. van goude en zilvere penn. te Antw. by Guilliam van Parys, 1581.
(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 98.

I. La prémiere a eu cours pour cinquante ſols (6). Au-deſſus & du côté droit, on voit les Armes de Zélande ; & du côté gauche, celles de la Ville même. Au milieu on trouve dans un rond les lettres ſuivantes, D. R. P. F. MIDD. Elles ſignifient (7) :

DEO REGIQUE POPULUS FIDELIS MIDDELBURGENSIS. 1572.

LE PEUPLE DE MIDDELBOURG, FIDELE A DIEU ET AU ROI. 1572.

Au

1572.

Au-deſſus de ces lettres on voit une petite Croix, apparemment parce que Middelbourg étoit encore attachée à l'Egliſe Romaine; au-lieu que celles qui avoient ſecoué le joug, accordoient aux Proteſtans le libre exercice de leur Religion.

II. La ſeconde Piece eſt également grande, & de la même valeur que la prémiere. Elle n'a point en-haut les Armes de Zélande; mais on voit au milieu les mêmes lettres, que d'autres expliquent ainſi:

DEO, REGI, PATRIÆQUE FIDELES MIDDELBURGENSES. 1572.

CEUX DE MIDDELBOURG FIDELES A' DIEU, AU ROI ET A' LA PATRIE. 1572.

III. La troiſieme, en tout ſemblable à la prémiere, eſt ſeulement plus petite, & de moindre valeur. Elle n'a eu cours que pour vingt-cinq ſols (1).

(1) Fig van goude en zilvere penn. te Antw. by Guilliam van Parys, 1581.

IV. La quatrieme, de la même valeur que la précédente, eſt en tout ſemblable à la ſeconde, ayant du côté droit les Armes de Zélande, & du côté gauche celles de Middelbourg.

Le Gouverneur-général, vivement touché du triſte état de Middelbourg, réſolut de faire une puiſſante diverſion, en attaquant la Ville de Harlem. Il ne ſe flata pas ſeulement de tourner de ce côté-là toutes les forces des Ligués, & de trouver par-là un moyen de ſecourir Middelbourg avec moins de péril; mais encore de couper par la priſe de Harlem la communication entre les Villes de Sud-Hollande & celles de Nord-Hollande, & de les prendre ainſi ſans peine les unes après les autres. Il confia l'exécution de ce grand deſſein à ſon Fils (2) Don Frederic, qui, après s'être emparé de Sparendam (3), fit inveſtir la Ville de pluſieurs côtés, le 11 de Décembre, par une Armée de plus de vingt-cinq-mille hommes. Harlem eſt comptée parmi les Villes les plus conſiderables de Hollande, plutôt comme une Ville très étendue, que comme une Place forte par nature ou par art. Elle très ancienne, & paroit avoir emprunté ſon nom des *Herules* (4), ancien Peuple qui l'a autrefois habitée. Harlem, à ce que prétendent certains Auteurs, vient de *Herulheim*, mot Allemand qui ſignifie le *Païs* ou le *Territoire des Herules*; comme *Heimraad* ſignifie *Conſeil du Païs*, ou du *Territoire*. Les Habitans font extrêmement valoir l'ingénieuſe valeur que leurs Ancêtres témoignerent dans la ſeconde Croiſade (5), à la priſe de Damiete. Ils ſoutiennent que par le moyen d'un Vaiſſeau dont la proue étoit armée d'une ſcie, leurs Peres briſerent une chaine qui fermoit le Port de cette Ville, & qu'ils ouvrirent ainſi le paſſage aux Aſſiegeans. On dit que pour perpétuer la gloire de cette action, leurs Armes, qui conſiſtent en quatre Etoiles, ont été enrichies (6) par l'Empereur, d'une Epée d'argent, & d'une Croix par le Patriarche de Jeruſalem. Cette Ville a reçu encore un nouveau ſurcroit de réputation, par Laurent Coſter un de ſes Citoyens, qui environ l'an 1440 a trouvé l'Art de l'Imprimerie. Il eſt vrai que ceux de Mayence s'attribuent cette glorieuſe & utile Invention; mais c'eſt ſans fondement, ſelon l'opinion de quelques-uns, (7) qui prétendent que Jean Fauſtus, un des Garçons de Coſter, auſſi-tôt qu'il fut inſtruit du ſecret de ſon Maitre, lui vola la nuit de Noël tous ſes inſtrumens, & s'enfuit avec ce butin, par Amſterdam & par Cologne, à Mayence. La mémoire de la priſe de Damiete, & de l'Invention de la Typographie, ſe trouve conſervée ſur deux Médailles, dont on fait préſent à tous les Conſeillers de la Ville lors qu'ils ſe trouvent dans les Aſſemblées.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 193.
(3) Ibid. fol. 196.
(4) Oudan, R. Moog. p. 19. & 20.
(5) Korn. van Alkemade, Munt der Graav. van Holl. fol. 29.
(6) P. Montanus over Gutcciardin Beſchr. der Nederl. fol. 197.
(7) Ibid. fol. 202. Meter. Ned. Hiſt. fol. 89.

1572.

Ces deux Pieces ſont ſemblables en tout, excepté la grandeur. On voit ſur la Tête un Vaiſſeau, qui briſe une chaine qui eſt employée à fermer un Port. Dans l'Exergue ſont les Armes de la Ville, augmentées de la maniere que nous avons vu ci-devant :

VICIT VIM VIRTUS.

LA VALEUR EST VENUE A' BOUT DE LA FORCE.

Au Revers, Harlem, ſous la figure d'une Femme habillée à la Romaine, & éclairée de la lumiere du Ciel, c'eſt à dire de la faveur divine. Par cette faveur cette Ville a remporté, à ſa gloire immortelle, le prix de l'Invention de la Typographie. C'eſt pour cette raiſon qu'on voit cette Femme tenir une Couronne de la main droite, & s'appuyer de la gauche ſur une Preſſe. On comprend aiſément ce que ſignifie cette figure de Femme, par l'Inſcription :

HARLEMUM.

HARLEM.

Comme apparemment cet Art ſera auſſi durable que le Monde, on lit ſur une Colonne qui a deux Livres pour baſe :

TYPOGRAPHIA.

L'ART D'IMPRIMER.

Il faut encore remarquer deux lettres qui ſe trouvent ſur le Revers, S. C. qui ſignifient, comme autrefois chez les Romains (1) :

(1) P. Jobert Science des Medailles, pag. 97.

SENATUS CONSULTO.

PAR UN DECRET DU SENAT.

Ceux de Harlem firent connoitre qu'ils n'avoient nullement dégéneré de la valeur de leurs Ancêtres. Quoique les Magiſtrats (2) pour la plupart fuſſent d'avis de traiter avec les Eſpagnols, les Bourgeois réſolurent de ſe défendre & de ſoutenir de tout leur pouvoir la Garniſon, qui n'étoit que de douze-cens hommes. (3) On vit bientôt Soldats & Bourgeois pêle-mêle, aidés même par trois-cens Femmes qui avoient à leur tête une Héroine nommé Kenauw Haſſelaar, Fille de Simon, faire tous leurs efforts pour mettre la Ville en état de défenſe. On éleva plus haut les remparts & les parapets, on affermit ceux qui étoient trop foibles, & ſur-tout on ne négligea rien pour mettre en bon état le Ravelin de la Porte de la Croix, duquel dépendoit en quelque ſorte la conſervation de la Place. Ce qui étoit le plus embaraſſant, c'étoit la diſette des vivres. Cependant à la faveur de la glace, qui empêchoit les Vaiſſeaux Ennemis d'approcher & les Aſſiegeans de ſe loger dans les Terres baſſes, les Habitans reçurent quelque ſecours du côté du Lac, dont le paſſage leur étoit encore ouvert. Par la même route, pluſieurs Corps de Troupes s'y jetterent auſſi; de maniere qu'avant que ce chemin fût bouché aux Aſſiegeans, ils ſe virent une Garniſon de quatre-mille hommes très bien diſciplinés. Depuis ce tems-là, le Comte de La Marck tâcha d'y mener un nouveau ſecours (4) du côté de Leyden; mais ſes gens furent défaits, & tout le Convoi tomba entre les mains des Eſpagnols. Cet heureux ſuccès les anima à ſerrer la Ville encore de plus près, quoique ce fût au milieu de l'Hiver. Pour cet effet ils firent une Tranchée qui finiſſoit entre la Porte de la Croix & celle de S. Jean : c'eſt là qu'ils dreſſerent une Batterie de quatorze pieces de Canon, dont ils commencerent à battre vigoureuſement la Ville (5) le 18 de Décembre. Cette Artillerie fit un terrible effet ſur les remparts : mais les Aſſiegés ne s'en mettoient

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 293.

(3) Ibid. fol. 296.

(4) Ibid. fol. 297.

(5) Ibid. fol. 298.

gue-

gueres en peine, & par un travail infatigable ils reparoient de nuit, tout ce qui avoit été renverſé pendant le jour. Déja dès le commencement du Siege, on avoit eu ſoin de ſoutenir le courage & la vigilance de la Garniſon, en la bien payant; & pour cet effet on fit frapper ces Pieces de monnoye extraordinaires (1), avant la fin de l'année dont nous rapportons ici les évenemens. 1572.

(1) Theod. Schrevel. Beſchr. van Haarlem, pag 115.

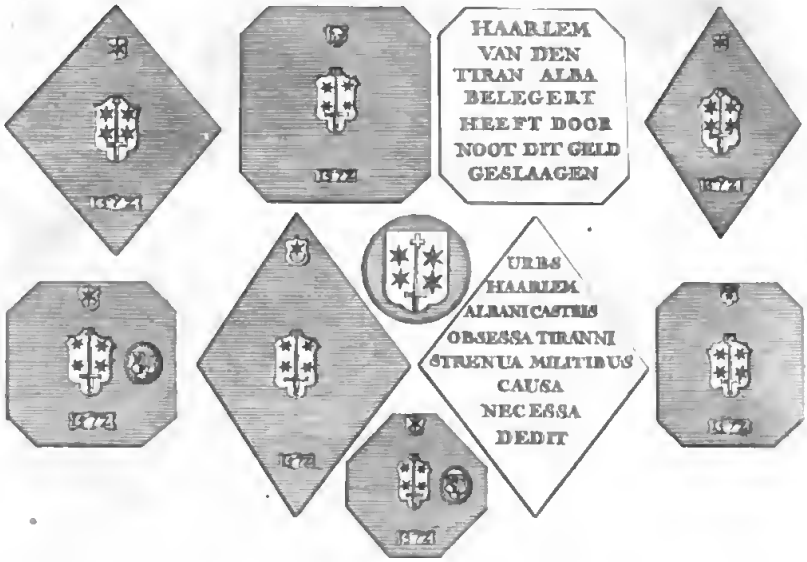

I. Sur la prémiere, qui a eu cours pour trente ſols, on voit au-deſſus de l'an 1572, les Armes de Harlem; & au haut, un Ecuſſon plus petit, où il n'y a qu'une Etoile.

II. La ſeconde, qui eſt de la même valeur, repréſente encore au-deſſus de l'an 1572, les Armes de Harlem. On y voit un autre petit Ecuſſon, où il y a une Tête de Mort. Au Revers on lit ces paroles Hollandoiſes, qui apparemment y auront été gravées dans des tems poſtérieurs:

HAARLEM, VAN DEN TIRAN ALBA BELEGERT, HEEFT DOOR NOOT DIT GELD GESLAGEN.

HARLEM, ASSIEGE' PAR LE TYRANNIQUE DUC D'ALBE, A FRAPPE' CETTE MONNOYE PAR NECESSITE'.

III. La troiſieme n'a valu que quinze ſols; mais, excepté ſa petiteſſe, elle eſt en tout ſemblable à la prémiere.

IV. La quatrieme eſt du même prix. Au milieu, au-deſſus de l'an 1572, on voit les Armes de Harlem; & dans un des coins en-haut, un autre Ecuſſon où il y a un Croiſſant & une Etoile. Du côté gauche on trouve encore les Armes de Hollande, pour marquer que les Etats de cette Province ont retiré cette Monnoye extraordinaire, en donnant à la place de la Monnoye courante.

V. La cinquieme eſt une Piece ronde, où, ſans le nom de l'année, on ne trouve que les Armes de la Ville.

VI. La ſixieme, qui a paſſé pour trente ſols, repréſente les mêmes Armes & au-deſſous la même Epoque. On y voit dans un coin, en-haut, un petit Ecuſſon, rempli d'un Croiſſant & d'une Etoile.

Au Revers on lit deux Vers Latins, qui ne ſont pas trop bons. Il y a de l'apparence qu'après la fin du Siege, quelque Curieux les y aura gravés, afin que la Poſterité n'ignorât point à quelle occaſion elle a été frappée.

1572. URBS HARLEM, ALBANI CASTRIS OBSESSA TYRANNI, STRENUA MILITIBUS CAUSA NECESSA DEDIT.

HARLEM, ASSIEGE' PAR L'ARMEE DU TYRAN D'ALBE, A DONNE' CES PIECES-CI AUX SOLDATS, DANS UNE URGENTE NECESSITE'.

VII. La ſeptieme, de la valeur de trente ſols, a outre les Armes de Harlem, & l'an 1572, un autre petit Ecuſſon avec trois Etoiles.

VIII. La derniere eſt en tout ſemblable à la quatrieme, mais plus épaiſſe & plus petite, & elle forme un octogone plus régulier. Au reſte, les petits Ecuſſons qui ſe trouvent ſur ces Pieces, contiennent apparemment les Armes de quelques Bourguemeſtres, de quelques Inſpecteurs des Maiſons de Charité, ou bien de quelques Intendans de la Monnoye.

On vit bien dans ce Siege, que le promt payement ſoutient le courage des Soldats. Les Eſpagnols en firent une rude épreuve (1) le 21 de Décembre, lorſqu'ayant donné trop inconſiderément l'Aſſaut au Ravelin, ils furent repouſſés avec une très grande perte des leurs. Ils ne laiſſerent pas de pouſſer toujours le Siege avec vigueur, & de mettre par-là les Habitans dans une fort triſte ſituation. Quoique l'argent extraordinaire qu'on avoit frappé eut ſubvenu en quelque ſorte à la cherté des vivres, elle augmentoit de jour en jour par la continuation du Siege. 1573. Il ne tint pas au Prince d'Orange, que tant de braves gens ne fuſſent ſoulagés: il détacha vers Harlem le Capitaine Philippe de Koning, avec environ deux-mille-hommes. Mais un brouillard épais les ayant (2) ſéparés, ils furent défaits en partie, & en partie repouſſés. Les Eſpagnols, enflés de cet avantage, inſulterent aux Habitans, en leur jettant par-deſſus les remparts la tête du Capitaine de Koning, qui avoit perdu la vie dans cette Action. Mais ceux-ci, plutôt irrités qu'abattus par cette inhumanité, la payerent par une inhumanité plus grande. La nuit même, ils firent pendre douze de leurs Priſonniers Eſpagnols; ils couperent la tête à onze de ces cadavres, & les ayant enfermées dans un tonneau, ils le firent rouler dans les Tranchées des Ennemis, avec cette Inſcription: *Puiſque le Duc d'Albe nous aſſiege à cauſe du Dixieme-denier, il n'a qu'à prendre ces dix têtes en payement; & pour qu'il ne ſe plaigne pas d'être payé trop tard, l'onzieme tête que nous lui envoyons peut tenir lieu d'interêt.* A des paroles ſi fieres, ils joignoient des actions qui ne l'étoient pas moins. Le 24 de Mars de l'an 1573, ils firent au nombre de mille hommes, tant Bourgeois que Soldats, une vigoureuſe Sortie, avec tant de ſuccès, qu'ils firent mordre la pouſſiere à plus de huit-cens Eſpagnols. Pour marque de leur victoire ils rentrerent dans la Ville avec deux Fauconneaux de bronze, cinq Pierriers, neuf Etendards, & un très grand butin. Cet avantage, quoique conſiderable, ne les délivroit pas pourtant du Siege; & les Magiſtrats furent obligés cette année, comme la précedente, de faire frapper pluſieurs Pieces de néceſſité (3).

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 296.

(2) Ibid. fol. 301.

(3) S. Ampling Beſchr. van Haarlem. pag. 203.

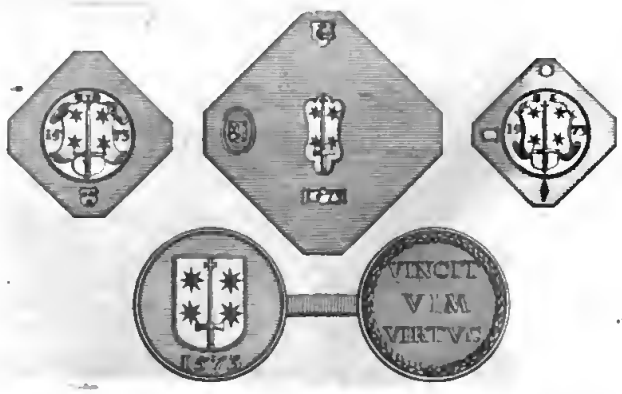

I. La prémiere ne faiſoit que la ſixieme partie (4) de la ſuivante, qui valoit trente ſols. Au mi-

(4) Muntbeeldenaar by Guill. van Parys te Antw. 1581.

milieu ſont les Armes de la Ville, entre ces chiffres, 15 — 73. Au-deſſous, un petit Ecuſſon avec trois Etoiles. 1573.

II. La ſeconde, de la valeur de trente ſols, a les Armes de Harlem au-deſſus de l'an 1573; vers le haut, un petit Ecuſſon avec un Globe; & du coté droit, les Armes de Hollande, pour marquer que cette Province a échangé ces Pieces dans la ſuite.

III. La troiſieme eſt encore plus petite que la prémiere, & n'aura fait apparemment que la huitieme partie de la ſeconde. Outre les Armes de Harlem, on y voit encore au bas un Lis dans un petit Ecuſſon; & du côté droit, un autre Ecuſſon qui eſt vuide.

IV. La quatrieme eſt ronde, & (1) offre aux yeux les Armes de la Ville, au-deſſus de l'an 1573. Au Revers, la Deviſe ordinaire de Harlem, au milieu d'une Couronne Civique: (1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 313.

VINCIT VIM VIRTUS.

LE COURAGE VIENT A BOUT DE LA FORCE.

Outre cette précaution à l'égard de la Monnoye, les Magiſtrats avoient règlé (2) le prix du blé & de la viande, avec défenſe expreſſe d'en exiger davantage. La diſette cependant augmentant tous les jours; après avoir conſumé tout le grain, on commença à faire une eſpece de pain de toutes ſortes de graines inuſitées. Enſuite il falut ſe contenter de troncs de choux, d'herbages & d'autres choſes qu'on avoit jettées parmi les immondices, de l'herbe (3) qui croiſſoit entre les pavés; & enfin le cuir de Bœuf & de Cheval, qui avoit ſervi à faire des ſouliers, devint la nourriture des Bourgeois, qui s'en repaiſſoient après l'avoir fait bouillir. Il n'y avoit que les riches, qui pûſſent ſoulager leur faim en mangeant des Chats, des Rats & d'autres mets pour leſquels on a communément de l'horreur, & qui ſe vendoient alors à des prix exorbitans. Une ſi grande miſere venoit de ce que le Lac de Harlem, par lequel les Habitans avoient reçu de tems en tems quelque ſecours, étoit alors occupé par les Vaiſſeaux ennemis ſous le commandement du Comte de Boſſu, qui dans un Combat naval, donné (4) le 28 de Mai, avoit défait & mis en fuite la Flotte du Prince d'Orange. Les Etats de Hollande & de Zélande furent extrêmement ſenſibles à cette triſte ſituation de la Ville. Pour tâcher d'en faire lever le Siege, on ramaſſa des Troupes de tous côtés; & cette Expédition, dont le Prince avoit voulu ſe charger lui-même, fut confiée, à la priere des Etats mêmes (5), au Baron de Batenbourg. Pour trouver les Finances néceſſaires pour cet entrepriſe, & pour toutes les autres affaires qui concernoient le bien-public, les Etats avoient déja donné ordre que dans toutes les Villes on mit entre les mains de ceux qu'ils avoient commis pour cela, (6) tous les Vaſes d'or & d'argent des Egliſes, des Cloitres, des Corps de métiers & des Confréries, en un mot, tous ces Tréſors inutiles qui ſervent plus à la pompe qu'à la dévotion (7). Tout ce qu'on empruntoit de cette maniere, devoit être envoyé à la Monnoye pour en faire des eſpeces courantes. Mais comme une Guerre de ſi longue durée abſorboit de terribles ſommes d'argent, & qu'elle exigeoit de plus en plus des fraix prodigieux, les Etats ſe virent obligés cette année de hauſſer d'un huitieme (8) la valeur ordinaire des Pieces de monnoye qu'ils devoient répandre dans le public. Pour que ces Pieces fuſſent reconnoiſſables dans le Commerce, & qu'on pût les échanger dans la ſuite, on y fit ajouter un petit Coin avec les Armes de Hollande ou de Zélande. Pluſieurs de ces Pieces ſubſiſtent encore. Nous en placerons ici quelques-unes, pour prouver ce que nous venons de dire. D'autres preuves nous manquent, puiſque parmi les Pieces authentiques des Etats de Hollande, on ne trouve aucune Réſolution de cette année, ni de l'année précedente; & que dans les Regîtres journaliers de l'Etat, on ne trouve rien qui concerne ce rehauſſement des Eſpeces.

(2) Ibid. fol. 303.

(3) Ibid. fol. 320.

(4) Ibid. fol. 316.

(5) Ibid. fol. 320.

(6) Bor Ned. Beroert. VI. Bock fol. 282.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 260.

(8) Ibid. fol. 313.

1573.

I. II. III. IV. La prémiere Piece eſt un Philippus, ou un Ecu entier; la ſeconde, un demis Ecu; la troiſieme, un quart d'Ecu; & la quatrieme, la huitieme partie d'un Ecu. Comme elles ne contiennent rien d'hiſtorique excepté le petit Coin dont il s'agit, je n'en ferai aucune Deſcription. Je remarquerai ſeulement, que le prix de toute la Monnoye fut rehauſſé (1) le 18 de Fevrier. Le ſol, & les pieces de neuf, de dix, & d'onze dutes, furent hauſſés d'une dute, c'eſt à dire d'un huitieme de ſol. Les Pieces d'un ſol & demi, de deux ſols moins un liard, de deux ſols & un liard, & de deux ſols & demi, furent hauſſées d'un liard. Toutes ces Pieces n'étoient point marquées du petit Coin; on ne l'ajoutoit qu'aux Pieces plus grandes, dont la valeur fut augmentée de la maniere ſuivante. On hauſſa de deux liards les Pieces de trois ſols & demi; d'un ſol, celles de ſept ſols; de quatre ſols, celles de trente-deux ſols; & ainſi du reſte, ſelon la même proportion.

(1) Orlers Beſchr. der Stad Leyden pag. 567 en 568.

Le Baron de Batenbourg, qui devoit commander le ſecours de Harlem, ſe mit en marche au commencement de Juillet avec environ quatre-mille Fantaſſins, parmi leſquels il y avoit un grand nombre de Volontaires de Delft, de Leyden, de Rotterdam & d'autres Villes. Sa Cavalerie conſiſtoit en ſix-cens hommes, commandés par le Seigneur de Carloo (2). Il avoit avec lui ſept Pieces de campagne, & il eſcortoit quatre-cens Chariots chargés de vivres, qu'il eſperoit de conduire dans la Ville en s'ouvrant un paſſage par le Quartier des Allemands. Mais ceux-ci, auſſi-bien que tous les autres Aſſiegeans, ayant eu avis de ce deſſein, étoient ſur leurs gardes. Ils étoient rangés en ordre de bataille au-dedans & au-dehors des retranchemens, & reçurent tellement les gens du Baron, qu'il y périt lui-même avec une grande partie de ſes Troupes. Tous les Chariots, toute l'Artillerie, & tous les Drapeaux tomberent entre les mains des Ennemis. La nouvelle de cette défaite fit trembler toute la Province; (3) & le Prince envoya dire aux Aſſiegés de ſe tirer d'affaire le mieux qu'il leur ſeroit poſſible. Là-deſſus quelques-uns des Bourgeois propoſerent de laiſſer dans la Ville les Femmes & les Enfans, & de ſe jetter au milieu des Ennemis le ſabre à la main, pour s'ouvrir un paſſage, ou du moins pour ne pas mourir impunément. Mais ce funeſte projet étant parvenu aux oreilles des Femmes, elles pouſſerent des cris ſi lamentables, qu'elles amollirent les cœurs les plus farouches, & qu'elles détournerent les plus audacieux d'un deſſein dicté par le deſeſpoir. Pendant qu'on ſe trouvoit dans cette diſpoſition flottante, le Fils du Duc, bien inſtruit de ce qui ſe paſſoit parmi les Aſſiegés, envoya dans la Ville, au nom du Comte d'Everſtein, une Lettre (4) par laquelle il avertiſſoit les Habitans, *qu'il y avoit encore pardon pour eux, s'ils vouloient ouvrir leurs Portes; & qu'on ne puniroit perſonne, qui ne fût coupable de leur propre aveu.* Ce rayon d'eſperance fit prévaloir le ſentiment qu'il faloit traiter avec les Eſpagnols, puiſqu'à moins que de prendre ce parti, il faloit périr par la faim ou par le fer. Conformément à cette réſolution, quelques Députés ſortirent de la Ville, & l'Accord fut conclu le 13 de Juillet au matin. Les conditions portoient: *Qu'on rendroit la Ville à diſcretion; mais que le Général Eſpagnol ſe contenteroit* (5) *d'une ſomme de deux-cens-quarante-mille francs: Que les Habitans payeroient pour racheter la Ville du pillage, cent-mille francs d'abord, & le reſte dans trois mois.* La Bourgeoiſie ſe ſoumit à ces conditions. C'eſt ainſi que Harlem fut pris après un Siege de ſept mois, & après avoir eſſuyé plus de dix-mille coups

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 320.

(3) Ibid. fol. 322.

(4) Ibid. fol. 323.

(5) Ibid. fol. 324.

coups de canon ; moins forcée à ſe rendre par les armes des Ennemis, que par une famine inſupportable. La mémoire de cet évenement eſt conſervée ſur la petite Piece de néceſſité que voici, où l'on n'a fait que graver au burin ce qui a du rapport à la priſe de la Ville : car dans ce tems-là on ne ſongeoit gueres à Harlem à frapper des Médailles. 1573.

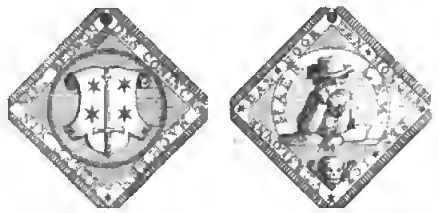

Les Armes de la Ville ; & au Revers, un Bourgeois, entouré de ce mot :

HAERLEM.

Sous lui on voit une Tête de Mort, appuyée ſur quelques oſſemens, pour marquer le grand nombre de gens qui avoient péri dans la Ville pendant & après le Siege. L'Inſcription Hollandoiſe, qui ſe trouve de l'un & de l'autre côté de cette Piece, conſiſte en ces deux Vers :

DES CONINKS MACHT EN HEEFT MIN NIET BEDWONGEN,
DAN DOOR DEN HONGER BEN ICK VERSLONNE.

LE FER NE M'A POINT ABATTU,
MAIS C'EST LA FAIM QUI M'A VAINCU.

Cet Accord, conclu le 13, fut exécuté le jour ſuivant. La Garniſon, qu'on avoit flaté juſqu'alors de l'eſperance du pardon, eut ordre de mettre bas les armes, & de s'enfermer en partie dans le Couvent de Ste. Catherine, en partie dans celui de Ste. Urſule, & le reſte dans l'Egliſe de Bakeneſſe ; pendant que les Bourgeois étoient obligés de demeurer dans le Cloître du Zyl, & leurs Femmes dans la Cathédrale. Don Frederic étant entré là-deſſus dans la Ville, s'aſſura de tous les Capitaines & de tous les Enſeignes, qu'il (1) fit conduire à un Château près de là, nommé (*) le Château de Cleves. Le jour d'après, le Duc d'Albe lui-même vint voir les Fortifications de la Ville, & les Ouvrages qu'on avoit fait pour la prendre ; mais, ſans entrer dans la Place, il s'en retourna le ſoir à Amſterdam. Ce fut alors qu'on commença tout d'un coup à exercer la plus cruelle rage contre la Garniſon & contre les Bourgeois, & pluſieurs jours ſuffirent à peine pour aſſouvir cette fureur. Des quatre-mille Soldats qui avoient été dans la Ville au commencement du Siege, il n'en reſtoit que mille huit-cens, dont plus de la moitié périt alors par l'épée, ou par la corde. Il y en a même qui prétendent (2) que plus de deux-mille eurent cette déplorable fin. On pendoit les Proteſtans ; & la ſeule grace qu'on faiſoit à ceux qui ſe déclaroient Catholiques, c'étoit de leur couper la tête : ce qui donnoit de l'occupation à cinq Bourreaux, aidés de leurs Valets. Mais comme leurs bras ſe fatiguoient à pendre & à décapiter tant de malheureux, on trouva un moyen plus court pour les expédier : trois-cens Soldats, liés deux à deux, furent jettés & noyés dans l'embouchure du Lac de Harlem (3) ; exécution auſſi prompte que terrible. Un Miniſtre Luthérien, Aumônier du Capitaine Steenbach, fut pendu ; on coupa la tête au Colonel Ripperda, à ſon Lieutenant, à un Miniſtre Proteſtant de la Ville, & à un Bâtard du Cardinal de Granvelle. Le même ſort tomba en partage à Lancelot de Brederode, Seigneur de Veenhuyzen ; (4) à Roſigny ; à Jean Seigneur de Duyvenvoorde, Colonel des Bourgeois ; & à Simon Schorel Receveur de La Brille. Les Soldats malades n'échaperent pas même à la barbarie Eſpagnole, puiſqu'ils furent tous décapités ſur le Chantier de l'Hôpital. Triſte ſpectacle ! évenement bien déplorable ſans doute pour ceux qui, par un excès de zèle, & ſans y être obligés par leur profeſſion, s'étoient mêlés volontairement de cette Guerre, qui, après leur avoir attiré tant de miſeres, les

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 324.
(*) *'t Huys te Kleef.*

(2) Bentivogl. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 180.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 325.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 274.

1573. fit périr encore par une mort ſi funeſte ! Il auroit mieux valu mourir en combattant, que de donner dans le piege des Eſpagnols, par un eſpoir fort équivoque de pardon. Ce ſentiment eſt exprimé ſur la Piece ſuivante.

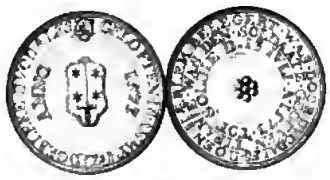

Sur un des côtés on lit, outre la date de la priſe de la Ville, ces Vers Hollandois :

DOEN HAERLEM BELEGERT WAS DOOR DUC D'ALFS TIRANIE,
WAS DEN SOLDAATE GEGEVEN TOT SOLDIE.
DEN 13 JULI ANNO 1573.

TANDIS QUE HARLEM ETOIT ASSIEGE' PAR LA TYRANNIE DU DUC D'ALBE,
ON PAYOIT AVEC CES PIECES LES SOLDATS.
LE 13 JUILLET 1573.

Il paroit par ceci, que ce n'a été qu'une Piece de *Monnoye extraordinaire*, & qu'on n'y a gravé ces Vers qu'après la reddition de la Ville. Au Revers on voit encore, comme ſur les autres Pieces de cette ſorte, les Armes de la Ville & celles de Hollande, avec l'an 1573 dans lequel elle a été frappée ; & que les promeſſes équivoques des Eſpagnols rendirent funeſte à tant de braves gens. C'eſt ce qui eſt exprimé ſur ce Revers, par ces mots Hollandois :

DUC D'ALFS GELOFTEN IS AN MYN GEBLEKE.

JE SUIS UN EXEMPLE DES PROMESSES DU DUC D'ALBE.

Après que la cruauté Eſpagnole ſe fut ainſi plutôt fatiguée, que ſatisfaite dans la malheureuſe Ville de Harlem, Don Frederic tourna ſes vues du côté d'Alemar, & ſe mit en marche vers cette Ville (1) le 21 d'Août, avec environ ſeize-mille hommes, & un train ſuffiſant d'Artillerie, de vivres, & de munitions. Contre ſon attente, il trouva les Portes fermées, & les Bourgeois moins abattus par le triſte ſort de ceux de Harlem, qu'animés à une défenſe opiniâtre ; de maniere qu'il ſe vit obligé d'entreprendre un nouveau Siege. A peine l'eut-il commencé, qu'il apprit la nouvelle de la priſe de Geertruydenberg (2) par les Soldats du Prince. Mais ce malheur ne le détourna pas de ſon deſſein ; il n'en fut que plus porté à pouſſer avec vigueur ſes deux Attaques, l'une contre la Porte de Ftiſe, l'autre contre la Tour rouge. Les Bourgeois, de l'autre côté, ſoutenoient de toutes leurs forces la Garniſon, qui fatiguoit continuellement les Ennemis par de fauſſes Sorties, & par-là les tenoit ſans ceſſe ſous les armes, & les empêchoit de pouſſer leurs Travaux. Souvent auſſi elle tomboit ſur les Eſpagnols, réellement, & avec beaucoup de ſuccès. Les Magiſtrats firent de leur côté, en véritables Peres de la Patrie, tout ce qu'on pouvoit attendre de leur zele. Pour remédier à la rareté de l'argent, ils firent frapper vers la fin de Septembre des Pieces d'étain (3) pour la valeur de dix-mille francs. Elles étoient de ſix, de treize, & de trente ſols (4), & on les donna aux Soldats avec promeſſe de les échanger après la fin du Siege. J'ai eu le bonheur de trouver quatre eſpeces differentes de cette *Monnoye de néceſſité*.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 330.

(2) Ibid. fol. 331.

(3) Ibid. fol. 334.

(4) Bor Ned. Beroert. VI. Boek. fol. 334. verſo.

I. Les

1573.

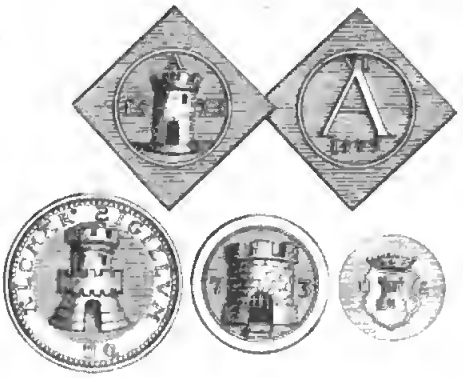

I. Les Armes de la Ville, ſavoir une Tour. Au deſſus, un A, qui ſignifie Alcmar. De l'un & de l'autre côté de la Tour, l'année du Siege, 15 — 73.

Au Revers on trouve encore un A, & l'an 1573. Au-deſſus de l'A on voit en Chiffres Romains, VI, ce qui marque la valeur de cette piece, qui eut cours pour ſix ſols.

II. La ſeconde repréſente le Sceau de la Ville, qu'on y a mis apparemment, faute d'autre Coin. Au milieu eſt la même Tour, qui conſtitue les Armes d'Alcmar. On y lit encore cette Inſcription défectueuſe, qui aura été apparemment de vieille date & faite dans un tems d'ignorance, auſſi bien que le Sceau même :

SIGILLUM DE ALCMAR.

SCEAU D'ALCMAR.

III. La troiſieme n'offre aux yeux que la Tour, au milieu de l'an 7-3.

IV. Sur la quatrieme on ne voit que les Armes de la Ville, entre ces lettres, I. S, qui ſignifient *UN SOL.* Je doute de l'authenticité de cette derniere Piece, à cauſe de la Couronne qui eſt au-deſſus de l'Ecuſſon.

Par un travail aſſidu & favoriſé par deux Batteries, l'une de neuf, l'autre de ſept groſſes pieces (1), qui faiſoient un feu continuel à l'endroit des deux Attaques, Don Frederic avoit réuſſi enfin à jetter ſur le foſſé deux Ponts, l'un appuyé ſur des tonneaux, & l'autre ſur des bateaux plats. Il avoit auſſi aſſez élargi les breches, pour donner un Aſſaut général. On le hazarda vers le milieu du mois de Septembre, à trois heures après midi. Dès que le ſignal dont on étoit convenu eut été donné, les Eſpagnols en pouſſant des cris terribles commencerent l'attaque avec fureur, auprès de la Porte de Friſe. Ayant été repouſſés avec toute la valeur imaginable (2), ils retournerent à la charge par un ſecond Aſſaut, qui n'eut pas plus de ſuccès que le prémier. Celui-ci fut encore ſuivi d'un troiſieme, que la Garniſon, aidée par les Bourgeois, ſoutint avec la même opiniâtreté. Elle repouſſa de même trois autres Attaques conſécutives, que l'Ennemi avoit faites du côté de la Tour-rouge. Le jour prit fin cependant, & les Aſſaillans furent contrains de quitter le Combat, qui leur avoit déja couté plus de mille hommes, au-lieu que les Aſſiegés n'avoient perdu que treize Bourgeois & vingt-quatre Soldats. Cet avantage conſiderable, remporté par ceux de la Ville, fut un terrible affront pour la fleur de l'Armée Eſpagnole, & découragea tellement ces Troupes juſques-là invincibles, que les promeſſes ni les menaces ne furent plus capables de les potter à renouveller l'Aſſaut (3). La nuit ſuivante, les Aſſiegés trainerent un des Ponts, par la breche, dans la Ville. Comme ils avoient ouvert les Ecluſes, & que leur effet commençoit déja à ſe faire ſentir par l'humidité du terrein, les Aſſiegeans étoient menacés d'une inondation à la prémiere haute marée. Cette crainte, & celle de quelque deſaſtre encore plus terrible, porta Don Frederic à lever le Siege & à ſe retirer avec ſes Troupes. Dans ſa retraite, il eut encore la mortification de voir ceux

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 332.

(2) Ibid. fol. 333.

(3) Ibid. fol. 334.

1573. de la Ville tomber ſur ſon Arriere-garde, & en défaire une bonne partie. La mémoire de la levée de ce Siege ſe trouve conſervée ſur cette petite Médaille, qu'on donne à tous les Membres du Conſeil lorſqu'il eſt aſſemblé.

La Tour ſignifie ici la Ville même. On voit de chaque côté de cette Tour une Piece d'artillerie, dont le feu eſt détourné par la foudre qui tombe du Ciel : Emblême de la faveur divine, qui avoit rendu inutiles les Aſſauts donnés à la Place en deux differens endroits, & qui avoit inſpiré à la Garniſon un courage invincible, figuré ici par deux Lions couchés au pied de la Tour. Du côté gauche eſt la Victoire ; du côté droit, le Dieu du Commerce ; & au milieu dans une Couronne de Laurier, une Epée en pal, dont la garde s'appuye ſur deux Faiſceaux, & dont la pointe ſoutient la Balance de la Juſtice :

SENATUS CONSULTO.

PAR DECRET DU SENAT.

Au Revers, Alcmar, figuré par un Guerrier, ſe tient ſur un Pont qui fait alluſion à celui que les Habitans avoient trainé dans la Ville. Dans ſa gauche eſt un Boucher, avec les Armes d'Alcmar ; & dans ſa droite, une Epée entourée de deux Couronnes, qui repréſentent la gloire qu'on avoit acquiſe en repouſſant les deux differentes Attaques. Il foule aux pieds un Sabre & une Maſſue, Emblêmes de la violence. Dans un des coins on voit uo Trophée, compoſé d'Armes arrachées aux Eſpagnols ; & dans l'autre, uo Autel. Sur la façade expoſée aux yeux, eſt le Chapeau de la Liberté, entre deux Epées ; & l'Autel même eſt chargé d'une Bible, qui ſert d'appui à une chandelle allumée.

ALCMARIA VICTRIX.

LA VILLE D'ALCMAR VICTORIEUSE.

Ces Emblêmes ſignifient l'un & l'autre, que la valeur de ceux d'Alcmar avoit terraſſé la fureur Eſpagnole ; & qu'en repouſſant les deux Aſſauts, elle avoit acquis le droit de s'attribuer les deux Couronnes attachées à l'Epée. L'Autel figure la Liberté affermie, qui ſervant d'appui à la Reformation, repréſentée par un Flambeau, la faiſoit briller avec un nouvel éclat.

Après que les Eſpagnols eurent été forcés de lever le Siege, ils eurent encore un autre deſaſtre, qui releva extrêmement le courage des partiſans du Prince. Le Comte de Boſſu ayant mis à la voile le 3 d'Octobre avec une Flotte de trente Vaiſſeaux, avoit remporté d'aſſez grands avantages dans un Canton de la Nord-Hollande nommé *Waterland* (1) ; après quoi il étoit entré dans la Zuider-Zée, pour diſputer l'Empire de la Mer aux Nord-Hollandois qui étoient ſortis avec leur Flotte. Les Vaiſſeaux de ceux-ci étoient de beaucoup plus foibles que ceux du Comte ; mais ils étoient en plus grand nombre, & les Nord-Hollandois bruloient d'envie d'en venir aux mains. L'onzieme du même mois, conduits par leur Amiral Corneille Fils de Thierry, ils tomberent ſur les Eſpagnols avec toute l'intrépidité poſſible. Boſſu, qui commandoit en Chef la Flotte ennemie, & qui montoit un Vaiſſeau nommé (2) *l'Inquiſition*, ſe vit d'abord inveſti & abordé par l'Amiral Hollandois & par trois autres petits Navires. Mais pendant qu'il ſe défendoit avec la plus grande valeur, ſes Ennemis s'étoient déja rendus maitres d'un gros Vaiſſeau de guerre de ſa Flotte, & de trois autres d'un moindre rang. Là-deſſus le reſte de ſon Armée navale prit la fuite, ſans ſe mettre en peine de ſon Amiral que les Hollandois avoient abordé. Il ne laiſſa pas de ſe défendre avec la derniere opiniâtreté, ſe tenant lui-même ſur le tillac, & ſe défendant contre tant d'Ennemis pendant toute la nuit (3) : mais enfin, ne ſe voyant plus que quinze hommes en état de combattre, il jugea à propos de ſe rendre au Vainqueur avec ſon Vaiſſeau, ſous la

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 335.

(2) Ibid. fol. 335.

(3) Ibid. fol. 336.

la ſeule condition qu'on lui accorderoit une priſon honnête. Le College de l'Amirauté de Nord-Hollande, ſenſiblement touché de cette Victoire, voulut en immortaliſer le ſouvenir par la Médaille ſuivante. 1573.

Les Armes de l'Amirauté de la Nord-Hollande, entre trois P. P. P. qui ſignifiant :

PUGNO PRO PATRIA.

JE COMBATS POUR LA PATRIE.

L'Inſcription eſt celle-ci :

SACRA ANCHORA CHRISTUS.

CHRIST EST NOTRE DERNIERE ESPERANCE.

Le Revers offre aux yeux les deux Flottes qui ſe combattent. Les Vaiſſeaux Eſpagnols ſont reconnoiſſables par des Croix qui ſont au haut du mât, & les Hollandois par le Pavillon du Prince. L'Inſcription eſt un jeu de mots, & ſur le nom du Vaiſſeau que montoit Boſſu, (qu'on équipa dans la ſuite (1) pour garder la Riviere d'Ems,) & ſur l'Inquiſition Eſpagnole : (1) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Mey 1582. fol. 238.

INQUISITIO INQUIRENDO NIMIS SEDULO SE IPSAM PERDIT.

L'INQUISITION, EN FAISANT DES RECHERCHES TROP SOIGNEUSES, SE PERD ELLE-MEME.

De trois-cens Priſonniers qu'on avoit fait, un tiers fut envoyé à Enkhuyzen ; & le Comte de Boſſu, avec le reſte, fut conduit à Horne (2). En y entrant, il fut accablé par les invectives du Peuple, qui lui imputant le carnage fait autrefois à Rotterdam, & le deſſein de traiter les Nord-Hollandois de la même maniere, le menaçoit d'être bientôt puni de tant de cruautés. Le Gouverneur Sonoy envoya d'abord des Exprès aux Etats de Hollande, pour leur donner la nouvelle d'une Victoire ſi ſignalée. Ils ſavoient que le ſort de toute la Nord-Hollande avoit dépendu du ſuccès de ce Combat, & pour cette raiſon ils ordonnerent dans toute la Province un Jour de Jeûne, de Prieres, & d'Actions de graces (3), afin que le Peuple reconnût ſolennellement, avec humilité & avec gratitude, qu'il devoit à Dieu ſeul un ſuccès ſi éclatant. Le Pavillon de l'Amiral ennemi fut ſuſpendu par ceux de Horne dans leur Egliſe Cathédrale (4), pour être un monument de cette Victoire glorieuſe. Dans la ſuite ils firent mettre au-deſſous de ce Pavillon, un Chronogramme conçu en quatre Vers Hollandois, faits par un certain Cornelle Thamſon (5). Le voici :

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 337.

(3) Kronyk van Hoorn pag. 91.

(4) Bor Nederl. Beroert. VI. Boek fol. 337. verſo.

(5) Kronyk van Hoorn pag. 92.

DOOR LOVTER GHEWELT, VAN MENICH HELT,
DER VRIE WESTVRIESCHE NATIE,
WERD BOSSOV GEVELT : DIT HIER GESTELT,
TOT LOFTEKEN VAN GODS GRATIE.

1573. C'eſt-à-dire :

Monument de la Protection Divine, par laquelle pluſieurs Heros du Peuple libre de la Weſt-Friſe (ou Nord-Hollande) défirent l'Amiral Boſſu.

La mémoire de ce Pavillon ainſi ſuſpendu eſt conſervée ſur la Médaille ſuivante.

La Tête repréſente la même Bataille navale. Au Revers, eſt le Chronogramme dont nous venons de parler, au-deſſus duquel on voit les lettres C. W, qui ſignifient CORNEILLE WYNTJES qui étoit Intendant de la Monnoye. Sous ces lettres eſt la date ſuivante.

11. OCTOBER 1573.

L'ONZIEME D'OCTOBRE 1573.

C'eſt le jour où cette Victoire conſiderable fut remportée ſur les Eſpagnols. Au bas du Revers on trouve encore l'an 1615 : ce fut cette année apparemment (1) qu'on mit ces Vers ſous le Pavillon Eſpagnol.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 337.

Comme la levée du Siege d'Alcmar avoit aſſuré au Parti du Prince toute la Nord-Hollande, la défaite de Boſſu le rendoit abſolument maitre de ces Mers ; & les Eſpagnols, qui connoiſſoient l'importance de cet avantage, commencerent à craindre de plus en plus pour Middelbourg, Capitale de l'Ile de Walcheren & de toute la Zélande. Leur crainte étoit d'autant mieux fondée, que cette Ville, bloquée depuis longtems, commençoit à ſentir une grande diſette de vivres, & ſurtout de blé (2). Il étoit tems de prendre les meſures néceſſaires pour y jetter quelque ſecours. Cette entrepriſe fut confiée à la conduite de Mr. de Beauvois, qui ayant fait équiper un bon nombre de Vaiſſeaux à Anvers, partit avec cette Flotte le 16 de Novembre. Il la mena à Berg-op-zoom ; & de là à Roemerswaal, dans l'eſperance de la conduire ſurement juſques à Middelbourg. Mais avant que d'y parvenir, il rencontra l'Armée navale du Prince, qui étant plus forte que la ſienne, tenoit toutes les avenues fermées. Il ſembla pourtant ſe préparer à lui donner bataille ; mais un vent contraire ſoufflant avec force empêcha ſon deſſein, ou du moins lui donna un prétexte honorable de l'abandonner & de ramener ſes Vaiſſeaux à Berg-op-zoom. Six de ſes Navires, moins bons voiliers que le reſte, ne pouvant pas le ſuivre, chercherent un aſyle dans Roemerswaal, où ils furent bientôt inveſtis & contraints de ſe rendre à la Flotte des Etats. Les gens de guerre qui s'y étoient embarqués, & qui conſiſtoient en ſix-cens Walons (3), furent auſſi forcés de ſe rendre aux Vainqueurs. Les deux tiers ſe rangerent ſous les Etendards du Prince, & les deux-cens autres, conformément à la Capitulation, furent menés à Berg-op-zoom ; dont dès-lors le Port fut ſi étroitement bloqué, qu'une chaloupe n'oſoit pas entreprendre d'en ſortir pour aller du côté de Middelbourg. Par-là cette Ville aſſiegée, à laquelle les vivres avoient été coupés ſi longtems par Mer & par Terre, tomba dans la même miſere ſous laquelle ceux de Harlem avoient gémi autrefois. La nourriture ordinaire y manqua bientôt ſi abſolument, que la chair de Chevaux, de Chiens, de Chats, & de Rats devinrent des mets délicieux, & qu'on fut heureux d'avoir au-lieu de pain (4) certains gâteaux de grai-

(2) Ibid. fol. 340.

(3) Ibid. fol. 341.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 98.

ne

ne de Lin, & d'Orge germé, qui ſervent d'aliment aux Vaches. Tout étoit bon, pourvu qu'il appaiſât la cruelle faim, & qu'il tendit à prolonger une malheureuſe vie. Les Aſſiegés néanmoins perſévererent dans leur fidelité pour le Roi, & continuant dans les meſures qu'ils avoient priſes l'année précedente pour payer la Garniſon, ils firent frapper les cinq *Pieces de néceſſité* ſuivantes, d'or, d'argent, de plomb, & de papier. 1573.

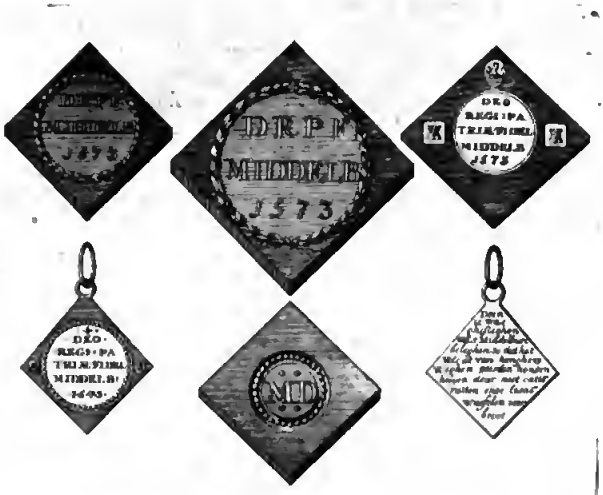

I. & II. La prémiere étoit de la valeur de quinze ſols; la ſeconde, de trente. L'Inſcription eſt renfermée dans une Couronne Civique:

DEO, REGI, PATRIÆQUE FIDELES MIDDELBURGENSES. 1573.

CEUX DE MIDDELBOURG, FIDELES A' DIEU, AU ROI, ET A' LA PATRIE. 1573.

III. La troiſieme, qui eſt de papier, a du côté droit & du côté gauche les Armes de Middelbourg, vers le haut celles de la Zélande, & au milieu la même Inſcription.

IV. La Tête de la quatrieme, qui eſt un Ducat d'or (1), porte la même Inſcription, avec les Armes de Zélande & de Middelbourg. Sur le Revers on lit ces quatre Vers Hollandois:

(1) Fig. van goude en zilvere penn. te Antw. by Guilliam van Parys, 1581.

DOEN IC WAS GHESLEGEN,
WAS MIDDELBURG BELEGHEN;
ZO DAT HET VOLC AT VAN HONGERS WEGHEN,
PEERDEN, HONDEN, HUYEN DEUR NOOT,
CATTEN, RATTEN, ENDE LISAENWAEFELEN VOOR BROOT.

LORSQUE JE FUS FRAPPEE,
MIDDELBOURG ETOIT ASSIEGE';
ET LE PEUPLE REDUIT A' MANGER LES CHEVAUX,
LES CHATS, LES RATS, LE CUIR,
ET DES GATEAUX DE GRAINE DE LIN, AU-LIEU DE PAIN.

V. La cinquieme eſt de plomb. Il n'y a que ces deux lettres M. D. qui ſignifient MIDDELBURG.

1573. Cette fidelité, qui ſe ſoutenoit contre une ſi cruelle diſette & contre tant d'autres miſeres inſéparables d'un ſi long Blocus, n'eut point du tout le ſuccès qu'elle ſembloit mériter. La derniere rencontre, qui avoit été ſi deſavantageuſe à Mr. de Beauvois, avoit extrêmement diminué dans les cœurs de ceux de Middelbourg l'eſperance de ſe voir un jour délivrés. Ce qui contribuoit beaucoup à leur deſeſpoir, c'eſt que déja auparavant ils avoient perdu le Château de (1) Rammekens, autrement nommé Zébourg. Boiſot Amiral de Zélande, ſe ſervant du tems que le Commandant en étoit ſorti pour exécuter quelque entrepriſe avec la plus grande partie de ſa Garniſon, s'étoit jetté tout d'un coup devant cette Forteresſe, & par un feu terrible ſoutenu par la ſappe il l'avoit forcée à ſe ſoumettre au Prince d'Orange le 5 d'Août. Ce Château, ſitué ſur le rivage de l'Ile de Walcheren, au Sud-Eſt, & bâti exprès pour défendre l'entrée du Port de Middelbourg, ſervit dès-lors aux Aſſiegeans d'un moyen ſûr pour couper de ce côté-là les vivres aux Aſſiegés, & fut une des principales cauſes de la reddition de la Ville-même. Elle ne ſe livra pourtant au Vainqueur qu'au commencement de l'année ſuivante, quoique les Etats de Zélande n'épargnaſſent rien pour la réduire (2), en redoublant le nombre des Navires qui gardoient les paſſages. Toutes ces meſures néanmoins les rendoient ſi ſûrs du ſuccès de cette pénible entrepriſe, qu'ils ſe conſideroient déja comme maîtres de la Place, & qu'ils en féliciterent le Prince d'Orange par la Piece ſuivante.

(1) Bor Nederl. Beroert. VI. Boek fol. 329. verſo.

(2) Ibid. fol. 329.

C'eſt une Piece d'argent, en lozange, qui n'offre aux yeux que l'Inſcription que voici :

MIDDELBURGO AB HISPANIS, DUCE PRINCIPE AURAICÆ, VINDICATO, REIPURLICA GRATITUDINIS ERGO CUDI CURAVIT. 1573.

MIDDELBOURG ETANT ARRACHE' AUX ESPAGNOLS, SOUS LA CONDUITE DU PRINCE D'ORANGE, LA REPUBLIQUE A VOULU LUI EN TEMOIGNER SA GRATITUDE EN FAISANT FRAPPER CETTE PIECE.

Les armes Eſpagnoles eurent cette année un meilleur ſuccès contre les Turcs, que contre les Habitans des Pais-Bas, quoique les Venitiens euſſent fait leur Paix particuliere avec la Porte, & que Philippe fût chargé ſeul de tout le fardeau de cette Guerre. Depuis la fameuſe Victoire de Lépante, les Chrétiens n'avoient entrepris rien de conſiderable, & la Flotte Eſpagnole rempliſſoit inutilement les Ports des Royaumes de Naples & de Sicile. Le Roi, voulant montrer à la fin qu'il étoit capable de tenir tête lui ſeul aux forces Ottomanes, donna ordre à Don Juan ſon Frere-naturel de conduire la Flotte vers l'Afrique. Etant partie de Palerme, forte de plus de cent Galeres, elle jetta l'ancre à la Rade de Tunis, pour rétablir ſur le Trône, & dans la poſſeſſion de cette Ville, le Roi Amida, qui avoit été chaſſé de l'un de l'autre. Les Turcs & les Maures, avertis de l'arrivée des forces Chrétiennes, s'étoient retirés pour la plupart dans les Bois, avec tout ce qu'ils avoient pu emporter : ce qui facilita extrêmement aux Eſpagnols la priſe de Tunis, auſſi bien que de Bizerte, d'autant plus que les Maures n'avoient pas voulu permettre aux Turcs de fortifier ces Places. Don Juan s'en étant rendu maître avec ſi peu de peine, plaça ſur le Trône Mehemet, Neveu d'Amida, mais ſeulement comme Viceroi, ou comme Roi tributaire de l'Eſpagne. Il trouva à propos de préferer ce Prince à ſon Oncle, parce que celui-ci étoit autant haï du Peuple, que l'autre en étoit aimé. Réſolu de bien affermir ce nouveau Monarque dans ſa Royauté,

té, il conſidera qu'il n'étoit pas poſſible de fortifier aſſez bien Tunis, pour garantir cette Ville des entrepriſes des Turcs. Pour cette raiſon, il bâtit un Fort conſiderable, avec ſix Baſtions, entre cette Ville & Bizerte, afin qu'en cas de beſoin ces deux Places pûſſent ſe ſoutenir mutuellement. Le Gouvernement de ces nouvelles conquêtes fut donné au Colonel Gabriel Serbellon; & l'on y laiſſa ſous le commandement d'André Salazar trois-mille Italiens, autant d'Eſpagnols, un Régiment de Cavalerie, & un bon nombre de Mineurs. Après avoir ainſi tout réglé, Don Juan ſe rembarqua, menant avec lui Amida (1) & ſes Fils. Il arriva d'abord à Meſſine, & enſuite à Naples, où ces Princes embraſſerent la Religion Chrétienne, & où le Vainqueur fit au milieu de Novembre ſon Entrée triomphante, parmi les marques les plus fortes d'une vive allégreſſe. Les Habitans des Pais-Bas, quoique par la mauvaiſe conduite des Miniſtres du Roi leur amour pour la Maiſon d'Eſpagne fût, ſi-non éteint, du moins fort refroidi, firent pourtant frapper la Médaille ſuivante, pour célebrer la gloire de Don Juan, & pour dérober à l'oubli une Victoire ſi brillante. J'ai trouvé à propos d'inſerer ici cette Piece, parce que dans la ſuite ce Prince eſt parvenu au Gouvernement de ces Provinces. 1573.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 513.

Ce Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

JOANNES AUSTRIÆ, CAROLI V FILIUS, ÆTATIS SUÆ ANNO XXIIII.

JEAN D'AUTRICHE, FILS DE CHARLES V, AGÉ DE VINGT-QUATRE ANS.

Il y a ici, dans la date, le même défaut que nous avons vu (2) ſur une Médaille de ce Prince frappée deux ans auparavant. Il étoit alors réellement à la fin de ſa vingt-huitieme année. (2) *Voy. ci-deſſus pag.* 140.

Au Revers, Don Juan, ſous la figure de Neptune, met les Turcs en fuite auprès de Tunis. Il eſt armé d'un Trident, ſurmonté des Armes d'Eſpagne, & qui par-là repréſente les forces Eſpagnoles:

VENI ET VICI.

JE SUIS VENU ET J'AI VAINCU.

Le Duc d'Albe n'en pouvoit pas dire autant par rapport aux Habitans des Pais-Bas, dont le Gouvernement lui étoit confié depuis ſix ans. En arrivant, il trouva les Troubles domeſtiques appaiſés par la ſage Politique de la Gouvernante-générale: mais la ſévérité farouche de ſon Adminiſtration les ranima avec tant de fureur, que ce Païs ſi floriſſant fut abîmé dans un gouffre de malheurs & de miſeres. Deſeſperant à la fin de reparer par les armes ce qu'il avoit gâté par ſa roideur auſtere, il fit auprès du Roi les plus grands efforts pour être déchargé du Gouvernement de ces Provinces (3). On lui accorda ſa demande; mais moins pour l'obliger, que pour ôter aux Habitans l'objet de leur haine générale, & pour les reconcilier avec le Roi par la conduite moderée de Don Louis de Requezens, que le Duc avoit nommé pour ſon Succeſſeur. Il avoit été Gouverneur de Milan, d'où étant parti ſous l'Eſcorte de deux Régimens de Cavalerie, il avoit été reçu à Bruxelles le 17 de Novembre (4), avec une ſolennité & une joye proportionnées à la haine que ſon Prédéceſſeur s'étoit attirée. Le Duc d'Albe lui-même, accompagné de ſon (3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 341.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 93. verſo.

1573. Fils Frederic, étoit venu dans cette Ville, en partie pour le congratuler, & en partie pour lui tranſporter le Gouvernement tant politique que militaire, après lui avoir donné quelques inſtructions qu'il croyoit lui devoir être utiles : il s'aquitta de ce devoir le 1. de Décembre (1). Mais, trop fier pour ſe montrer ſans autorité dans un Païs qu'il avoit gouverné avec un pouvoir ſans bornes, il partit le jour après pour la Lorraine, eſcorté de quatre Compagnies de Cavalerie. On prétend que pendant ce voyage, étant logé chez l'Oncle du Prince, Louis Comte de Koningſteyn, il ſe vanta d'avoir fait périr par la main du Bourreau dix-huit-mille perſonnes, pour crime d'Héréſie ou de Sédition. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit l'horreur de la Nation; & comme les hommes attendent toujours un meilleur ſort de ces ſortes de changemens, on célebra dans le Païs, par le Jetton ſuivant, le départ du Duc d'Albe, ou plutôt le bonheur qu'on avoit eu de chaſſer les Eſpagnols de la plus grande partie de la Hollande & de la Zélande.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 341.

La Hollande, figurée par une Femme, & reconnoiſſable par les Armes de cette Province. Elle eſt au milieu d'un Enclos fait de clayes. Sa tête eſt couverte d'un Chapeau, ſymbole de la Liberté; & ſa main droite tient une Epée, pour marquer qu'elle avoit acquis cette Liberté par la force des armes t

LIBERTAS PATRIÆ. 1573.

LA LIBERTE' DE LA PATRIE. 1573.

Cet Emblème & cette Inſcription ſignifient, que par les avantages remportés pendant cette année, la Liberté s'étoit fixée dans la Hollande, défendue par l'étroite alliance des Villes, qui lui ſervoit de barriere, & qui ſauroit bien la garantir de toute inſulte. L'origine de cet Enclos, ou Parc, qu'on voit ſur la Monnoye Hollandoiſe, eſt très remarquable. Elle eſt décrite très exactement par Mr. Corneille d'Alkemade (2), de la maniere que voici. „ Guillaume VI, Comte de Hollande, aſſiegeant Hageſteyn au commencement de l'Eté de l'an 1406, fit bâtir ſur la Lek deux „ Forts l'un au-deſſus, l'autre au-deſſous de la Forteresſe. Il boucha le paſſage de la Riviere de „ ce côté-là par une grande Jettée de pieux & de pilotis, & entoura ſon Camp d'un foſſé très pro„ fond, pour couper ainſi aux Aſſiegés tout ſecours & toute communication par terre & par eau, „ & pour les forcer par les armes & par la diſette à ſe rendre. Ce Château cependant, défendu „ par un bon nombre de braves gens, & pourvu de tout ce qui eſt néceſſaire pour ſoutenir un „ long Siege, fit une réſiſtance ſi opiniâtre, que l'Hyver, & la gelée qui approchoit, ſembloient pro„ mettre à la Garniſon des occaſions favorables pour contraindre le Comte à lever le Siege. Mais „ il prit à tems toutes les précautions poſſibles pour rendre cette eſperance vaine. Il fit entourer tous ſes „ retranchemens d'un Enclos fait de branches de Saules entrelacées, au-dedans & autour duquel les Ten„ tes des Nobles & des Villes, chacune avec leurs Armes, étoient placées de telle maniere, que ni en „ Hyver ni en Eté, perſonne ne pouvoit entrer dans le Château, ni en ſortir, ſans être vu. Par-là „ Hageſteyn, après une belle & vigoureuſe défenſe, fut enfin contraint de ſe rendre au Vainqueur, „ ſous certaines conditions aſſez dures, que le Comte ſcella d'un nouveau Sceau, où il avoit fait „ graver exprès un Enclos de clayonnage, qui repréſentoit ſon Camp. Cette nouveauté lui plut „ tant, que peu de tems après il fit frapper des Pieces de monnoye, ſur leſquelles ſes Armes ou „ celles du Comté de Hollande étoient renfermées dans un Enclos ſemblable; ce qui fut approuvé „ & imité par ſes Succeſſeurs. Cette coutume s'établit même tellement, qu'après avoir ſecoué le „ joug, les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, nonobſtant l'abolition des Armes & des Titres „ des Comtes avec tout ce qui en dépend, exprimée dans l'Edit de l'an 1581, ont renfermé ſur leur „ Monnoye les Armes de la Province dans un Enclos entouré des Armes de la Nobleſſe & des dix-huit „ Villes qui ont voix aux Etats. C'eſt ainſi que le fameux Siege de Hageſteyn, & la maniere dont „ le Comte enferma ſon Camp, a introduit le Parc que l'on voit ſur la Monnoye & ſur les Mé„ dailles, & qui eſt ſi familier aux yeux des Habitans, quoi qu'un grand nombre d'entre eux n'ait „ point ſongé à en déterrer l'origine.

(2) Munt der Graaven van Holl. fol. 98.

Au Revers, le Prince, ſous la figure d'un Berger, chaſſe une Chevre qui veut ſucer le lait d'une autre:

DIF-

DIFFUGITE, CAPRIMULGI. 1573.

HORS D'ICI, VOUS QUI TRAYEZ NOS CHEVRES.

C'eſt apparemment une alluſion à ces Vers ſatiriques qui parurent alors ſous une Eſtampe, que je conſerve :

Den Edelen Prinſe daar ghy meed' wonds ghekken,
Sal u te water en land beſpringen al.
Vertreckt met uw vuyl' ſoghen en jonghe ſpecken,
Loopt guyten loopt, ef GEUS u daartoe dwinghen ſal.

C'eſt-à-dire : „ Cet illuſtre Prince dont vous avez voulu faire l'objet de vos railleries, va bientôt „ vous attaquer par Mer & par Terre. Fuyez, ſcélérats, avec vos ſales Truyes & leurs Petits ; „ fuyez, ou le GUEUX vous y forcera.

Au reſte, nous apprenons de Dapper (1) ce qu'il faut entendre par *Caprimulgi*, ou Trayeurs de Chevres. „ Dans l'Ile de Candie, *dit-il*, il y a un Oiſeau appellé *Caprimulgus* ; les Flamands „ lui donnent le nom de *Fon*. Il y en a même un grand nombre dans cette Ile, quoi qu'en di- „ ſe Solin. De nuit, cet animal vole par les Villes avec beaucoup de bruit, & en pouſſant de „ grands cris ; mais de jour, il eſt tout auſſi aveugle qu'un Chat-huant. Il eſt de la grandeur & „ de la groſſeur d'un Coucou, & ſe tient d'ordinaire ſur les rochers qui ſont près de la Mer. „ Comme les Bergers de ce Païs laiſſent pendant la nuit leurs Troupeaux dans les prairies, ces Bê- „ tes leur cauſent de grands dommages, en venant pendant les ténebres ſucer le lait des Che- „ vres.

(1) Beſchr. van de Archipe, fol. 263.

Quoi qu'il en ſoit, voici, à mon avis, le ſens de cette Inſcription. Les Hollandois, qui ſont déſignés ici par les Chevres, ayant ſecoué le joug, proteſtent que deſormais les Eſpagnols, exténués par une avarice ſemblable à la Conſomption, ne ſeroient plus nourris & recréés par le Lait de cette Province ; c'eſt à dire par les Tréſors provenus du Dixieme-denier, ou par les ſommes qu'on leur avoit données pour ſe racheter de cette dure Impoſition. Ils avertiſſent donc leurs Oppreſſeurs de vuider le Païs, avec le Duc d'Albe Chef des *Trayeurs de Chevres*, puiſque le Prince d'Orange étoit devenu *Paſteur général* de la Patrie.

Peu de jours après le départ du Duc d'Albe du Païs-Bas, la Lune y parut avec une tache d'une grandeur très extraordinaire. C'étoit déja le troiſieme Phénomene qui avoit été apperçu dans le Ciel, en moins d'un an ; champ vaſte pour les prédictions des Aſtrologues. Le prémier étoit une Etoile nouvelle, & entierement inconnue, que l'on découvrit ſur la fin de l'année précedente près du Signe de Caſſiopée, & qui paroiſſoit immobile, contre l'ordinaire des autres Etoiles ; (2) ce qui, ſelon Corneille Gemma, menaçoit les mortels des plus terribles cataſtrophes. Ce Pronoſtic gagna d'autant plus la confiance du Peuple, que peu de tems après, la Mer renverſant toutes les Digues de la Friſe, inonda preſque toute cette Province, au grand dommage des Habitans. On obſerva encore à la fin du mois de Janvier de l'année dont nous parlons, une vapeur brillante qui ſembloit faire dans le Ciel une fente, que les Grecs nomment *Chaſma* (3). Ce Phénomene fut ſuivi dans le Brabant d'une Inondation terrible, qui mit ſous l'eau une partie de la Ville de Malines, renverſa un grand pan des murailles de celle de Leeuwen, entraina pluſieurs maiſons dans le Plat-païs ; força, par la preſſion violente des eaux, les remparts de Louvain, arracha de leurs fondemens pluſieurs Ponts de pierre, & fit crouler la pluparr des Edifices de la Ville baſſe. Ces nouveaux deſaſtres accréditerent conſiderablement les prédictions des Aſtrologues, & firent attendre aux eſprits crédules des malheurs encore plus déplorables. Il y eut même alors des perſonnes aſſez fieres de leurs intelligences avec les Aſtres, pour prophétiſer (4) qu'à l'Equinoxe du Printems il arriveroit, ſinon un bouleverſement total, du moins une révolution étonnante dans le Gouvernement des Païs-Bas. On vit dans ces Provinces le 9 de Décembre une Eclypſe de Lune tout auſſi grande, ſelon l'obſervation de Corneille Gemma, que celle qui avoit paru dans le tems que l'Empereur Charles-Quint tranſmit à Philippe ſa Souveraineté de ces Païs. Là-deſſus on ne manqua pas d'avancer avec confiance, qu'on verroit bientôt ſe vérifier une Prédiction mentionnée dans un Livre de (5) Thaddeus Hagecius (*), Medecin de l'Empereur Maximilien II ; & que la Tête couronnée que menaçoit cette Prophétie, ſeroit celle du Roi Philippe. On en étoit d'autant plus ſûr, que la mort (6) de ſon Pere & de ſa Mere, comme nous l'avons rapporté ci-devant, avoit été précedée

(2) Winſemii Hiſt. Friſ. fol. 159.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 308.

(4) Winſemii Hiſt. Friſ. fol. 161.

(5) Ibid. fol. 184.

(*) *Apodixis.*

(6) Strada de Bello Belg Dec I. pag. 13.

1573. cedée par des Signes extraordinaires. Des gens plus judicieux ſe moquerent ouvertement de ces Pronoſtics ſuperſtitieux, perſuadés que ces Phénomenes, quoique rares, ne paroiſſoient point pour annoncer des malheurs, mais qu'ils avoient leur ſource dans des cauſes naturelles. Cette opinion étoit encore adoptée par les Courtiſans, qui, convaincus de l'inquiétude que ces ſortes de Prophéties donnent aux Souverains, ſoutenoient que bien loin que le ſort des hommes fût ſoumis à des corps inanimés, le Sage pouvoit commander aux Aſtres, en mépriſant ces Phénomenes, ou en les expliquant d'une maniere conforme à ſes interêts. Du moins eſt-il probable que ce fut pour tourner en ridicule ces Prédictions mal-fondées, qu'on frappa la même année à Anvers le Jetton ſuivant.

Le Roi Philippe, en Buſte armé :

PHILIPPUS, Dei Gratia, HISPANIARUM REX. 1573.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES. 1573.

Le Revers repréſente le nouvel Aſtre dont nous avons parlé. L'Inſcription eſt celle-ci :

SAPIENS DOMINABITUR ASTRIS.

LE SAGE COMMANDERA AUX ASTRES.

C'eſt ici qu'il faudroit finir l'Hiſtoire des affaires des Païs-Bas qui ont rapport à cette année, ſi je ne trouvois à propos de parler encore d'un Jetton qui fut frappé à l'honneur de Louis de Barlemont, dans ſa qualité d'Archevêque de Cambray. Son Prédéceſſeur Maximilien de Bergue s'étant ſéparé l'an 1570 de la belle Suite qui accompagnoit la nouvelle Reine Anne d'Autriche lorſqu'elle s'en alloit en Eſpagne après ſes Fiançailles, avoit pris la route de Berg-op-zoom; & il y étoit mort ſubitement (1) d'une attaque d'Apoplexie le 29 d'Août. Le 4 de Septembre de la même année, Louis de Barlemont, Fils du Comte Charles de Barlemont, fut élu à la place du Prélat défunt, à cauſe de ſon zèle peu commun pour la Religion. Les Troubles du Païs l'empêcherent de prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité avant l'année 1577, dans laquelle il le fit ſans la moindre ſolennité. Les grandes révolutions qui arriverent enſuite à Cambray pendant le Gouvernement de Baudouin de Gavere Baron d'Inchy, & de Jean Seigneur de Baligny, le porterent, de l'aveu du Pape, à (2) transferer ſon Siege Archiépiſcopal à Mons en Hainaut, où dans le mois d'Octobre il convoqua une Aſſemblée du Clergé de ſon Dioceſe. De cette maniere, exilé en quelque ſorte & deſtitué de ſes Revenus Epiſcopaux, il parvint l'an 1593, à la nomination du Roi d'Eſpagne & avec l'approbation du Pape Clement VIII, à l'Evêché de Tournay (3), vacant par le décès de Jean Vendeuil. Malgré cette eſpece d'équivalent, il ne renonça jamais à ſa tendreſſe pour ſon Egliſe de Cambray, & il ne négligea rien pour animer le Duc de Parme & le Comte de Fuentes à réduire cette Ville par la force des armes. Le dernier de ces Généraux y réuſſit à la fin l'an (4) 1595; & Barlemont, après un (5) Exil de ſeize années, rentra dans la poſſeſſion de ſon Egliſe Archiépiſcopale. Mais, ſoit que ſon heure fût venue, ou qu'elle fût hâtée par la joye exceſſive que lui donna ſon rétabliſſement, il mourut à Mons en Hainaut le 15 de Fevrier de l'année ſuivante. J'ai voulu rapporter cette affaire d'une maniere un peu circonſtanciée, parce que je trouve la mémoire de ce Prélat conſervée ſur le Jetton ſuivant, frappé la même année.

(1) Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 184.

(2) Ibid. pag. 187.

(3) Ibid. pag. 188.

(4) Montanus over Gulcc. Beſchr. der Nederl. fol. 370.

(5) Raiſſi Belg. Chriſt. pag. 189.

Soi

1573.

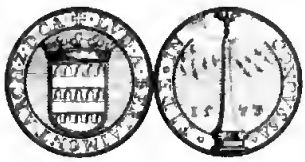

Son Ecu couronné ; avec ces Titres :

LUDovicus A BERLAIMONT, ARCHiepiscopus ET Dux CAmeracensis.

LOUIS DE BARLEMONT, ARCHEVEQUE ET DUC DE CAMBRAY.

On voit au Revers, entre l'année 15—73, une Piramide, ſur la pointe de laquelle eſt une Colombe entourée d'une lumiere céleſte. C'eſt un Emblême du S. Eſprit, parce que cette Perſonne adorable de la Trinité deſcendit ſous la forme, ou à la maniere d'une Colombe, lorſque Jeſus-Chriſt fut batiſé par S. Jean ſon Précurſeur (1). La Légende eſt ſa Deviſe ordinaire (2) :

(1) Voy. l'Evang. de S. Jean Ch. III. *v.* 16.

(2) Raiſſ Belg. Chriſt. pag. 190.

FIDE INCONCUSSA.

D'UNE FOI INEBRANLABLE.

Cette Deviſe convenoit parfaitement à ſa conduite ; ce qu'on voit confirmé par ſon Epitaphe, que l'on trouve encore de nos jours à Mons, (3) dans l'Egliſe des Sœurs-noires, fondée par ce Prélat.

(3) Ibid. pag. 189.

1574. Au commencement de l'année 1574, les rênes du Gouvernement des Païs-Bas furent ſaiſies par Don Louis de Requezens, de la Maiſon des Ducs de Seſſa, & Grand-Maitre de l'Ordre de S. Jaques (4) dans le Royaume de Caſtille. Il s'étoit acquis une grande réputation par ſon habileté dans la Politique & dans la Guerre. Ses talens pour la prémiere avoient paru avec éclat pendant qu'il avoit gouverné le Duché de Milan ; & ceux qu'il avoit pour les Armes avoient brillé dans ſes Expéditions contre les Turcs & contre les Mores, qu'il avoit conduites comme (5) Viee-Amiral de Don Juan d'Autriche. Une grande douceur regnoit dans ſon naturel, & cette vertu recevoit un nouvel éclat, par la comparaiſon qu'on en faiſoit avec la ſéverité dont avoit uſé le Duc d'Albe (6) ſon Prédéceſſeur. On crut même avoir lieu d'eſperer que par ſa patience ſinguliere, & par ſes manieres affables, il regagneroit entierement le cœur des Peuples des Païs-Bas. Son inclination le porta autant que les ordres du Roi, à ne rien négliger pour répondre à cette attente, & il employa toutes ſes forces pour redreſſer par la douceur les irrégularités dont le Gouvernement précedent avoit été la funeſte ſource. A peine ſe vit-il affermi dans ſon autorité, qu'il reprima dans pluſieurs Villes l'inſolence des Soldats. Ce n'eſt pas tout ; voyant que le Monument que l'orgueilleux Duc d'Albe s'étoit dreſſé à lui-même, choquoit ſouverainement les yeux des Peuples, & étoit odieux au Roi-même, il le fit ôter, à la grande ſatisfaction de ceux d'Anvers, le eacha ſecretement ſous (7) les remparts du Château, & en envoya un modele en Eſpagne (8). On voit par-là qu'il n'y a point de Monument plus durable, que ceux que les bienfaits d'un Prince lui élevent dans les ames des Sujets. L'Autorité du Duc d'Albe n'avoit eu pour appui que la terreur de ſes armes. Dès qu'il les eut quittées, il vit diſparoitre l'apparence même du reſpect & de la ſoumiſſion qu'elles avoient extorquées aux Habitans ; & ſon Monument renverſé fut plus nuiſible à ſa gloire, que l'érection de cette orgueilleuſe Statue n'avoit été propre à élever cette gloire & à l'étendre. Cette vérité ſe trouve confirmée d'une maniere frappante, par une Médaille qui fut faite à l'occaſion de cet évenement.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 93. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 341.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 380.

(7) Hooft Ned Hiſt. fol. 530.

(8) Strada de Bello Belg. Dec. I p. 380.

1574.

Le Monument du Duc, comme nous l'avons décrit ci-deſſus :

POSITA ANNO 1571; 19^A. MAJI.

DRESSÉ LE 19 DE MAI, L'AN 1571.

Au haut on découvre une piece de Canon, avec une Fournaiſe. La raiſon en eſt non ſeulement que cette Statue, comme nous l'avons dit, avoit été faite des (1) pieces d'Artillerie gagnées ſur Louis de Naſſau ; mais ſur-tout parce que, briſée dans la ſuite, elle avoit repaſſé par la fonte qui lui avoit rendu ſon ancienne forme. A côté de la Statue on voit le téméraire Icare s'élever ſur des plumes, qui, jointes avec de la cire, ſe détachent par le voiſinage du Soleil, & tombent à terre (2):

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 224.

(2) Ovid. Metam. Lib VIII. Fab. 3.

OMNIS QUI SE EXALTAT HUMILIABITUR.
MATTHÆI 23. LUCÆ 14 ET 18.

QUICONQUE SE LEVE, SERA ABAISSÉ. S. MATTHIEU 23. S. LUC 14 ET 18.

Cette Sentence fait alluſion à l'orgueil d'Icare, & du Duc d'Albe, dont la chute étoit auſſi honteuſe, que leur élevation avoit été téméraire. Le même ſens ſe découvre dans cette autre Inſcription aſſez obſcure, qui environne cette Piece d'un double tour :

ICARUS UT LYMPHIS, FUIT HÆC LIBAMINE MOLES
FORNACI, HORRIBILEM POST CANIT ORE SONUM:
ILLE QUOD AUDACI COEPIT GAUDERE VOLATU,
HIC POPULI FUSO SANGUINE LÆTUS ERAT.

Ce mauvais Latin ſignifie à peu près ceci :

COMME ICARE FUT IMMOLÉ À L'EAU, CE MONUMENT LE FUT À LA FOURNAISE, AU SORTIR DE LAQUELLE SA BOUCHE FAIT ENTENDRE UN BRUIT AFFREUX. ICARE EUT CE SORT, PARCE QU'IL SE REJOUISSOIT DANS SON VOL TEMERAIRE; ET LE DUC D'ALBE, PARCE QU'IL SE PLAISOIT À VERSER LE SANG DU PEUPLE.

Le ſens de ce Vers a du rapport aux paroles ſuivantes de Strada (3). „ Comme cette Statue „ d'airain avoit été faite de pieces d'Artillerie, elle fut rendue alors à ſa prémiere forme, & l'on „ en fit de nouvelles pieces de Canon. Cette derniere particularité déplut à beaucoup de perſonnes: „ elles voyoient à regret que le Monument d'un homme formé, pour ainſi dire, par la terreur „ même, & qui n'avoit été que trop craint, fût changé en inſtrumens de Guerre, qui après ſon „ départ devoient encore effrayer les Païs-Bas ".

(3) De Bello Belg. Dec. I. Pag. 443.

Le Revers de la Piece repréſente la chute de Lucifer :

LUCIFER SIC OCCIDIT ANTRIS SUPERBUS NIMIUM.

C'EST

1574.

CEST AINSI QUE LE TROP SUPERBE LUCIFER FUT PRECIPITE' DANS LES ABIMES.

Cette comparaiſon de la chute de Lucifer, avec le renverſement de la Statue du Duc, eſt éclaircie par cette autre Légende :

ITA UT LUCIFER EX SUMMO COELI HABITACULO SPONTANEA ELATIONE DEJECTUS EST; SIC ALBANUS IN CASTRO ANTverpienSI DIE 9^A. MENSIS JUNII 1574. IN TERRAm PROLAPSus EST.

COMME LUCIFER, A' CAUSE DE SON INSOLENT ORGUEIL, FUT PRECIPITE' DU HAUT DU CIEL; AINSI LE DUC D'ALBE TOMBA A' TERRRE DANS LE CHATEAU D'ANVERS, LE 9. DE JUIN 1574.

Quelque propre que fût la conduite du nouveau Gouverneur à s'inſinuer dans le cœur des Sujets, elle fut incapable de porter les Zélandois (1) à abandonner le Siege de Middelbourg, qui ſe trouvoit réduit aux dernieres extrémités. Il avoit fort à cœur de ſauver cette Ville. Auſſitôt qu'il étoit entré dans le Gouvernement, il avoit donné ordre qu'on équipât une Flotte formidable, tant à Berg-op-zoom qu'à Anvers. Tout fut prêt à la fin de Janvier; & d'abord les forces maritimes d'Anvers, qui conſiſtoient en trente gros Vaiſſeaux, ſortirent du Port ſous le commandement de Don Sanche Gouverneur du Château. Le 29 du même mois l'Eſcadre de Berg-op-zoom mit auſſi en Mer, ſous la conduite du Seigneur de (2) Glimes & de Julien Romero. Elle étoit forte de plus de ſoixante & dix Navires, grands & petits. Boiſot Amiral de Zélande, averti du départ de ces deux Flottes, après avoir tenu Conſeil de guerre, alla à la rencontre de Glimes & de Romero, à la faveur d'un vent de Nord-Oueſt. Ses forces conſiſtoient en plus de ſoixante voiles. Dans le même tems on détacha le Vice-Amiral Corneille Fils de Nicolas, pour amuſer Don Sanche d'un autre côté. Boiſot s'étant avancé contre le reflux juſqu'auprès de Roemerswaal, découvrit la Flotte Eſpagnole qui deſcendoit avec la marée, & bientôt il l'eut à la portée du canon. On ne tarda pas d'en venir aux mains avec toute la vigueur poſſible, au milieu d'un affreux tonnerre du canon, dont le bruit faiſoit retentir l'air, la terre, & les eaux. L'Amiral Zélandois fut (3) abordé par les Eſpagnols, pendant que ſa Flotte aborda avec la même ardeur neuf Vaiſſeaux ennemis. Romero voyant Boiſot dans cet embaras, s'attacha à ſon autre bord, & jetta ſur ſon tillac un grand nombre de Soldats; mais ils n'y demeurerent pas longtems. Boiſot ayant fait ſauter le pont de ſon Navire avec de la poudre, les Eſpagnols ſauterent en l'air, & leurs membres épars furent jettés dans la Mer, ou demeurerent attachés aux cordages. Ce ſuccès anima tellement l'Amiral Zélandois, qu'il ſe rendit maitre du Navire de Romero, pendant que celui-ci ſe hâtoit avec ſon monde de ſe dérober au péril, & de gagner la Terre, les uns avec la chaloupe, & les autres en nageant (4). Le ſort de Glimes fut encore plus triſte : tué ſur le tillac, il laiſſa ſon cadavre & ſon Vaiſſeau en proye aux Soldats du Prince. Enfin les Zélandois remporterent de tous côtés une Victoire complette. La fâcheuſe nouvelle en parvint bientôt à la Flotte de Don Sanche, qui ſans coup férir prit le parti de la retraite; tandis que Mondragon qui commandoit dans Middelbourg ſongeoit à ſauver ſa Garniſon, & à remettre la Ville entre les mains du Prince ſous des conditions équitables. L'Accord fut fait (5) le 18 de Fevrier, & conformément au Traité, Middelbourg & Armuyde furent livrés aux Zélandois; qui virent par-là non ſeulement l'Iſle de Walcheren, mais encore toute leur Province entierement délivrée des Eſpagnols. Pour éterniſer leur reconnoiſſance pour un bienfait ſi ſignalé du Ciel, les Etats de Zélande firent frapper les trois Pieces ſuivantes.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 381.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 345.

(3) Ibid. fol. 347.

(4) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 191.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 381.

1574.

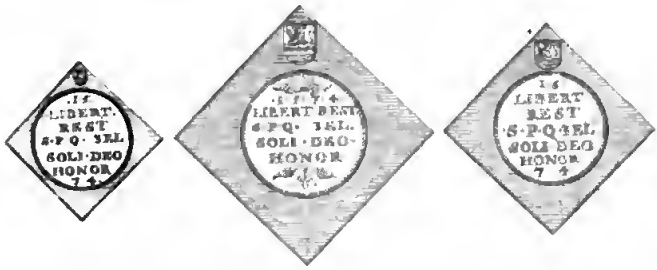

La prémiere eſt une *Risdale*, ou Piece de cinquante ſols ; la ſeconde, une demie Risdale ; & la derniere eſt un Ducat d'or. Elles different en grandeur ; mais elles ont toutes ſous les Armes de Zélande la même Inſcription:

LIBERTatis RESTitutæ Senatus PopulusQue ZELandiæ SOLI DEO HONORem. 1574.

LE SENAT ET LE PEUPLE DE ZELANDE DONNENT A' DIEU SEUL LA GLOIRE DE LEUR LIBERTE' RETABLIE. 1574.

La perte de Middelbourg & d'Armuyde fut bientôt ſuivie de la levée du Siege de Leyden, qui avoit été bloqué par les Eſpagnols pendant quatre mois (1). Pour bien faire comprendre cet évenement, il ſera bon de prendre la choſe d'un peu plus haut. Nous avons vu qu'à la fin de l'année précedente, Don Frederic avoit été forcé de lever le Siege d'Alcmar, après y avoir perdu une grande partie de ſon Armée. Il voulut s'en dédommager par la priſe de Leyden, (2) & ſachant qu'il y avoit diſette de vivres dans cette Ville, il commanda à Don Franciſco Baldez, Maréchal de camp des Eſpagnols, de reſſerrer cette Ville par un blocus, pour eſſayer de la forcer par ce moyen à lui ouvrir les portes. La vigoureuſe réſiſtance que les Eſpagnols avoient trouvée à Harlem (3) leur faiſoit parfaitement bien comprendre, qu'il n'étoit pas aiſé de réduire toutes les Villes revoltées par la force des armes ; ils voyoient que ſi toutes les Villes de la même force que celle-là montroient la même fermeté, perſonne de ceux qui vivoient alors ne pouvoit eſperer de voir un jour la fin de cette Guerre. Conformément à cet ordre, Baldez ramaſſa les Troupes néceſſaires à l'exécution de ſon deſſein, & le dernier d'Octobre il ſe vit avec elles devant Leyden. Cette Ville, quoique la plus expoſée aux efforts de l'Ennemi, avoit négligé de ſe pourvoir des choſes néceſſaires à ſa défenſe ; & à peine fut-elle inveſtie, qu'elle ſe trouva dans une très fâcheuſe ſituation. Il eſt vrai qu'elle avoit un bon nombre d'Habitans : mais comme ils vivoient, pour ainſi dire, au jour la journée, étant pour la plupart Cardeurs & Fileurs de laine, Tiſſerans, ou Corroyeurs, il leur étoit impoſſible de ſubſiſter pendant que les Manufactures n'alloient pas leur train, & il faloit de néceſſité qu'en grande partie ils fuſſent nourris aux dépens des Hôpitaux publics. Ces Maiſons, auſſi bien que celles de Delft & d'autres Villes, avoient droit, en vertu d'une ancienne Prérogative, de faire frapper certaines Pieces de cuivre, & de les donner aux Pauvres en cas de néceſſité. C'eſt ce qui ſe fit alors dans la Ville aſſiegée ; & afin qu'on ne fît pas un mauvais uſage de cette Aumône, ces Pieces n'avoient cours que chez les Boulangers, & chez d'autres Marchands qui vendoient les denrées les plus eſſentiellement néceſſaires au ſoutien de la vie, & qui à la fin de chaque ſemaine les échangeoient dans les Hôpitaux contre de la Monnoye courante. Sous le Regne de Charles-Quint, l'uſage de ces Pieces avoit été aboli, parce qu'elles étoient auſſi reçues dans les Cabarets & dans les Berlans, qui les troquoient à peu de perte chez les Marchands dont nous avons parlé. Mais dans ces triſtes conjonctures cette coutume fut renouvellée, de l'aveu du Prince d'Orange en qualité de Lieutenant du Roi Philippe. Dès le commencement du Siege, on introduiſit de nouveau cette Monnoye de cuivre, conformément à une (4) Réſolution priſe dans le Conſeil de la Ville aſſiegée, le 12 de Novembre 1573. Par ce Décret, l'Hôpital de Ste. Catherine fut autoriſé à

(1) Bor Ned. Beroert. VI. Boek, fol. 348.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 340.

(3) Ibid. fol. 326.

(4) Reſolutiebook van den Gerechte van Leyden, C. fol. 100.

à frapper des Pieces de cuivre, qui devoient avoir cours par-tout pour la quatrieme partie d'un ſol. Ce qui prouve manifeſtement que cette Monnoye, frappée pendant le Blocus par ordre de cet Hôpital, doit avoir rang parmi les *Pieces de néceſſité.* 1574.

Une Roue ſurmontée d'une Couronne, & entourée de pluſieurs Faulx. Ce ſont les Armes de cet Hôpital, qui reconnoiſſoit Sainte Catherine pour ſa Proteƈtrice. On donna dans la ſuite à cet Hôpital les revenus du Couvent de Sainte Agnès (1), afin de le mettre en état de fournir à la ſubſiſtance des Malades ordinaires, auſſi-bien qu'à celle des Peſtiferés & des Maniaques, qui avoient été affligés de ces maladies pendant le Siege.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Febr. 1575. fol. 83. & 84.

Au Revers eſt l'Ecu de Leyden, ſous l'an 1573. L'Inſcription eſt en Hollandois :

GEDENCT DEN ARMEN.

SOUVENEZ-VOUS DES PAUVRES.

Dès que Baldez fut arrivé devant Leyden, il détacha vers La Haye Romero, qui prit ce Bourg ſans peine, quoique par ordre du Prince d'Orange, & par les conſeils du Seigneur de Ste. Aldegonde, on eût commencé à le fortifier. Le même Romero ſe rendit encore maître de Maaslandſluys, & en même tems de la perſonne du Seigneur de Ste. Aldegonde, Favori du Prince, & inſtruit de tous les ſecrets de l'Etat ; ce qui répandit dans ces quartiers au long & au large la terreur des Armes Eſpagnoles. Baldez cependant s'étoit retranché devant Leyden. D'abord il fit bâtir des Forts à Voorſchoten, Waſſenaar, (2) Zoeterwoude, & quelque tems après au Village appellé Leydſendam, comme auſſi au Vieux Canal ou Oude Wetering, au Kaag, à Leyderdorp, à Kouwkerk, à Alfen, à Bodegrave, à Neerbrugge, à Kamerik & à Harmele. Par-là les vivres furent entierement coupés à la Ville ; & à la fin de l'année la diſette y devint ſi grande, que non ſeulement les pauvres, mais encore les riches ne ſubſiſtoient que d'alimens inuſités. Les Magiſtrats ne laiſſerent pas de prendre toutes les précautions imaginables contre ce triſte inconvénient : non ſeulement ils firent une liſte exacte de tous les vivres (3), qu'ils eurent ſoin de faire vendre à un prix modique ; mais ſur-tout ils ne négligerent rien, malgré la diſette générale de l'argent, pour payer la Garniſon, qui par de continuelles Sorties s'efforçoit de faire entrer quelques vivres dans la Ville. Pour en trouver les moyens, les Bourguemeſtres & les Conſeillers, s'appuyant ſur l'approbation du Prince comme Lieutenant du Roi, réſolurent de faire frapper deux ſortes de Monnoyes de papier (4) ; & cette réſolution fut rendue publique le 19 de Décembre de la même année ſoixante & treize. La direƈtion de cette Monnoye extraordinaire fut confiée à Hugo Gaal Fils de Nicolas, à Gerard Fils de Wiggert, & à Thierry van Keſſel ; qui furent autoriſés, non ſeulement à la faire frapper, mais encore à s'en ſervir pour payer les arrerages de la Garniſon. Conformément à cette réſolution, on commença à frapper au commencement de cette année les deux ſortes de Pieces de néceſſité que voici ; & l'on ſe ſervit pour cet effet des Litanies de l'Egliſe Romaine, que le changement de la Religion publique avoit rendues inutiles. J'ai découvert cette particularité par quelques-unes de ces Pieces, dont le papier collé enſemble s'étoit détaché.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 340.

(3) J. Orlers Beſchr. van Leyden, pag. 447.

(4) Ibid. pag. 477.

I. La prémiere de ces Pieces, qui a eu cours pour (5) vingt ſols, offre aux yeux le Lion de la Hol-

(5) Ibid. pag. 476.

1574 Hollande, ſous une Couronne & entre cette date, 15-74. Le Lion ſe tient ſur ſes pattes de derriere; & de celles de devant il porte une Lance, chargée du Chapeau de la Liberté:

HÆC LIBERTATIS ERGO.

CEST POUR L'AMOUR DE LA LIBERTE'.

On voit encore au-deſſous du Chapeau, l'Ecu de Hollande en petit; marque certaine qu'après le Siege ces Pieces ont été échangées par ordre des Etats de cette Province, contre de la Monnoye courante, ſelon la valeur que la néceſſité leur avoit fait donner.

Autour du bord du Revers on lit cette Inſcription Hollandoiſe:

GODT BEHOEDE LEYDEN.

DIEU CONSERVE LEYDEN.

Au milieu on trouve les Armes de cette Ville, entourées des lettres initiales ſuivantes: N. O. V. L. S. G. I. P. A. C. (1) qui ſignifient:

(1) Bor Ned. Beroert. VII. Boek. fol. 42.

NUMMUS OBSESSÆ URBIS LUGDUNI, SUB GUBERNATIONE ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS AURAICI CUSUS.

PIECE DE MONNOYE DE LA VILLE DE LEYDEN ASSIEGE'E, FRAPPE'E SOUS LE GOUVERNEMENT DU TRE'S ILLUSTRE PRINCE D'ORANGE.

II. La ſeconde, qui eut cours pour, (2) cinq ſols, repréſente ſous une Couronne le Lion de la Hollande, qui d'une griffe tient un ſabre nud, & de l'autre l'Ecu de Leyden:

(2) J. Orlers Beſchr. van Leyden, pag. 476.

PUGNO PRO PATRIA. 1574.

JE COMBATS POUR LA PATRIE. 1574.

Entre les pieds du Lion on voit encore les Armes de Hollande en petit: nous venons d'en expliquer la raiſon. Le Revers porte l'Inſcription ſuivante, au milieu d'une Couronne Civique:

LUGDUNUM BATAVORUM.

LEYDEN.

Pendant que ces choſes arriverent à Leyden, Don Louis de Requezens apprit que le Comte Louis de Naſſau, ayant levé une Armée en Allemagne, venoit au ſecours de ſon Frere le Prince d'Orange, & que le 21 de Fevrier il étoit arrivé près de Maſtricht avec trois-mille Cavaliers & ſix-mille Fantaſſins. Cette nouvelle l'obligea à donner ordre à Baldez de lever le Siege de Leyden, & d'aller arrêter avec ces Troupes le Comte de Naſſau. Cet ordre fut exécuté le 21 de Mars (3). La Ville de Leyden ſe vit délivrée de ce prémier Siege, & le 27 (4) on y eut ſoin d'échanger les Pieces de papier contre de la Monnoye courante. L'Armée de Baldez ſe forma à La Haye. Elle conſiſtoit en cinq-mille Fantaſſins & en trois Compagnies de Cavalerie; & elle prit ſa route par Harlem, pour marcher vers la Gueldre. D'autres Troupes tirées de la Hollande, de la Friſe, & d'autres Provinces qui étoient à portée, prirent le même chemin ſous la conduite de Don Sanche d'Avila, de Julien Romero, de Mondragon, & du Seigneur d'Hierges. Après avoir reçu du Gouverneur-général (5) ordre d'attaquer Louis de Naſſau, elles lui livrerent bataille le 14 d'Avril (6) ſur la Bruyere de Mook. Elle fut funeſte au Parti du Prince, qui y perdit deux de ſes Freres, Louis qui avoit trente-ſept ans (7), & Henri qui n'en avoit pas encore trente-trois. Trois-mille cinq-cens de leurs Soldats eurent le même ſort; & les Eſpagnols eurent toutes ſortes de raiſons de s'attribuer une Victoire complette, d'autant plus qu'elle leur couta à peine trois-cens hommes. La défaite eût été encore plus terrible, ſi la Province de Gueldre n'eût pas été un ſûr refuge pour les vaincus. Ce Duché étoit alors poſſedé par (8) Guillaume II, neuvieme Duc de Gueldre, & le prémier de la Maiſon de Cleves. Il étoit né l'an 1516, ou ſelon d'autres l'an 1518, & après la mort de Charles d'Egmont

(3) Meter Ned. Hiſt. fol. 99. verſo.

(4) J. Orlers Beſchr. van Leyden pag. 572.

(5) Houft Ned. Hiſt. fol. 358.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 99. verſo.

(7) Généal. des Comtes de Naſſau.

(8) Ar. van Slichtenhorſt Gelderſche Geſchied. XII. Boek fol. 447, 448 & 464.

mont Duc de Gueldre, il prit l'an trente-huit poſſeſſion de ſes Etats, comme ſon plus proche parent, & par conſéquent comme ſon légitime héritier. Charles-Quint au contraire ſoutenoit alors, que la proprieté de ce Païs avoit été vendue à ſon Biſayeul Charles de Bourgogne, l'an 1473; que les Ancêtres, tant de Charles d'Egmont que de Guillaume de Cleves, avoient renoncé formellement à toute prétention ſur ce Duché; que la poſſeſſion en avoit été cedée au Duc Charles d'Egmont, par grace & ſeulement durant ſa vie; & qu'ainſi après la mort de ce Duc, le Païs lui devoit appartenir comme à ſon Maitre légitime. Il ſoutint ces raiſons par la force des armes, & il réduiſit le Duc Guillaume à une telle extrémité, qu'il fut contraint de lui demander pardon à genoux. J'ai trouvé à propos de rapporter ces particularités en peu de paroles, en partie à cauſe que le décès du Fils de ce Duc, qui mourut ſans Enfans l'an 1609, excita une nouvelle Guerre où la République fut mêlée, comme nous verrons ci-deſſous; & en partie, parce que je trouve la mémoire du Prince dont je viens de parler, conſervée ſur un Jetton frappé cette même année. 1574.

Le Duc, en Buſte armé; avec ces Titres:

GUILLELMUS, DEI GRATIA, JULIACI, CLIVIÆ ET MONTIUM DUX.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERG.

Au Revers, ſes Armes, avec cette Deviſe:

CHRISTUS SPES UNA SALUTIS. 1574.

CHRIST EST LA SEULE ESPERANCE DU SALUT. 1574.

Le Gouverneur-général auroit tiré de plus grands avantages de ſa Victoire, ſi la mutinerie des Troupes Eſpagnoles ne l'en avoit privé. A peine la Bataille fut-elle gagnée, qu'elles demanderent leur ſolde à grands cris; & la même nuit qui ſuivit le Combat (1), elles s'attrouperent, caſſerent leurs vieux Officiers, & en éluren de nouveaux, ſous la conduite deſquels elles marcherent précipitamment du côté d'Anvers; Ville dont les richeſſes flatoient leurs eſperances, & du pillage de laquelle elles ſe promettoient un prompt payement. Dès que leur deſſein fut connu de (2) Frederic Perrenot Seigneur de Champagney, Frere du Cardinal de Granvelle, & Commandant du Château de la Ville menacée, il ſe hâta d'en avertir Don Louis de Requezens. Celui-ci s'y tranſporta lui-même, à la priere de Perrenot, qui lui demanda ſi le meilleur parti qu'il eût à prendre ne ſeroit pas de ſe rendre maitre de la Citadelle occupée par les Eſpagnols, pour empêcher toute intelligence entre cette Garniſon & les Mutins, & pour s'oppoſer à leur invaſion. Le Gouverneur rejetta cette propoſition, ou pour mieux porter les Bourgeois à fournir de l'argent pour détourner le malheur qui leur pendoit ſur la tête, ou bien pour éviter les fâcheuſes conſéquences qu'on pouvoit attendre d'un Combat entre les differentes Troupes de Sa Majeſté. Il ſe contenta de donner ordre qu'on mît ſous les armes les Corps de métiers (3); & lorſque Perrenot le preſſa de faire fortifier du moins les avenues du Château du côté de la Ville, il n'eut pas le bonheur de lui faire goûter cet avis. Il perſiſta pourtant dans ſa généreuſe réſolution de traverſer les deſſeins pernicieux des Rebelles. Ayant appris le 26 d'Avril, que les Mutins ſe faiſoient voir entre le Château & les remparts de la Ville, il vola à leur rencon-

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 362.

(2) Ibid. fol. 362.

(3) Ibid. fol. 363.

1574. tre, à la tête de ſes Walons, à qui il ordonna de les attaquer avec vigueur. Mais dans le tems qu'il leur donnoit cet ordre, le Gouverneur ſurvint lui-même, qui lui commanda de ſe retirer. Cette retraite augmenta tellement l'inſolent courage des Eſpagnols revoltés, qu'ils comblerent les foſſés, eſcaladerent les remparts (1), & ſe jetterent dans la Ville avec toute la fureur d'une troupe d'oiſeaux de proye, en étonnant par leurs cris & leurs menaces les Bourgeois, qui s'attendoient aux derniers deſaſtres. Perrenot ne ſe trouva pas cependant ſans reſſource; il ſe retira en bon ordre vers la Ville-neuve, ou il ſe ſaiſit de l'Hôtel des Oſterlings, ſans vouloir quitter la Ville qu'il regardoit comme confiée à ſa fidelité. Il ne s'y réſolut que lorſqu'il s'y vit contraint par un ordre de la main même du Gouverneur-général (2). Ce commandement abſolu fit infiniment plus d'effet ſur ſa fermeté, que la crainte d'être attaqué par les Mutins, qui le menacerent juſques à trois fois avec férocité de le chaſſer de ſon poſte à force ouverte. Cette conduite, dans laquelle il avoit ſu joindre l'obeiſſance au Gouverneur, à ſon fidele attachement pour la conſervation de la Ville, aura apparemment animé la gratitude de ceux d'Anvers à faire frapper cette année à ſon honneur ces trois Pieces.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 364.

(2) Ibid. fol. 365.

I. La prémiere, qui n'eſt qu'un Coin de Médaille, offre aux yeux ce Capitaine, en Buſte armé:

FREDERICUS PERRENOT, NICOLAI FILIUS.

FREDERIC PERRENOT, FILS DE NICOLAS.

II. La ſeconde porte ſes Armes, avec la même Inſcription:

FREDERICUS PERRENOT, NICOLAI FILIUS.

FREDERIC PERRENOT, FILS DE NICOLAS.

Le Revers exprime le juſte milieu qu'il avoit obſervé, en défendant de tout ſon pouvoir la Ville qui avoit été confiée à ſes ſoins, & en s'attachant néanmoins inviolablement à l'obeiſſance qu'il devoit à ſes Supérieurs. On y voit une Balance dans un parfait équilibre:

NE CHA', NE LA'. 1574.

III. La troiſieme a d'un côté ſon Ecu, & de l'autre un Ange, qui tient de ſa main droite une Balance en équilibre, & de ſa gauche une branche de Palmier, Emblème du courage & de la fermeté que Perrenot avoit marquées dans une occaſion ſi épineuſe:

NI ÇA', NI LA'.

IV. La

IV. La Planche précedente étoit déja gravée, lorſque j'ai découvert encore cette quatrieme Médaille ſur le même ſujet, dans le Cabinet de Mr. Bakker, Docteur en Droit, & Echevin d'Amſterdam. 1574.

Le Buſte de Perrenot, avec cette Légende :

FREDERICUS PERRENOT, Nicolai Filius.

FREDERIC PERRENOT, FILS DE NICOLAS.

Au Revers on trouve, ſous l'an 1574, la même Balance en équilibre :

NE CHA', NE LA.

Les Mutins étant entierement les maitres à Anvers, y commirent les plus grandes inſolences ; mais ils furent appaiſés enfin par le Gouverneur-général avec bien de la peine (1), en partie par le moyen d'une ſomme d'argent qu'il avoit levée, & en partie par la promeſſe du pardon ménagée adroitement. L'accord ſe fit le jour de la Pentecôte, & fut confirmé par une Meſſe ſolennelle célebrée dans l'Egliſe Cathédrale. Dans la Friſe on devoit auſſi pluſieurs mois d'arrerages aux Troupes Eſpagnoles, qui ſans un prompt payement auroient pris auſſi, ſelon toutes les apparences, le parti de la revolte. Pour les prévenir, Robles Gouverneur de cette Province fit aſſembler les Députés des Etats de Friſe à Leuwarde, dans l'Egliſe des Jacobins. Après leur avoir déclaré par la bouche d'Igram d'Achlen ſa tendreſſe pour eux, & ſon zèle pour la Patrie, il exhorta cette Aſſemblée à lever de nouveaux Impôts, ou à trouver d'autres reſſources pour payer les arrerages des Soldats, afin de maintenir par-là la Diſcipline militaire & la tranquillité publique. (2) Cette demande peu attendue frappa d'étonnement les Députés, qui, ſe fondant ſur les Privileges & ſur les Libertés que Charles-Quint & le Roi Philippe, lors de leur Inveſtiture, leur avoient promis par ſerment (3), refuſerent abſolument ce nouveau Subſide. Ils témoignerent pourtant, qu'avec l'aveu des Etats de la Province, ils vouloient bien amaſſer pour le payement des Troupes une bonne ſomme d'argent, pourvu qu'on la rabattit ſur ce qui reſtoit encore à payer du Don gratuit de cent-vingt-huit-mille florins qu'ils avoient promis, ſans y être obligés, pour racheter le Dixieme, le Vingtieme, & le Centieme-denier. Le Gouverneur, peu ſatisfait de cette offre, la rejetta, & fit preſſer fortement les Députés par Mr. d'Achlen, de lui accorder ſa prémiere demande. Après avoir longtems inſiſté, il l'obtint à la fin (4) des Députés du Bailliage de Hennaarderadeel ; de maniere que le Gouverneur mit au nom du Roi de nouveaux Impôts ſur les Draps, ſur le Blé & ſur les Légumes, & l'Edit en fut publié par-tout le 7 d'Octobre (5). Les autres Députés proteſterent contre cette innovation, & continuerent à refuſer avec la même fermeté l'introduction de ces nouvelles charges, en dépit de tous les efforts & de toutes les meſures d'Igram d'Achlen, qui ne négligea rien pour ébranler leur conſtance. C'étoit un homme d'un grand génie, & d'une éloquence toute ſinguliere, extraordinairement zélé pour le Roi. Il étoit Préſident du Conſeil Provincial de la Friſe. L'an 1561 il avoit épouſé (6) Mentia de Hatima, Fille de la Sœur de Viglius d'Ayta, lequel, après avoir été éloigné de ſa Patrie pendant dix-ſept ans, avoit alors obtenu de la Ducheſſe (7) Marguerite de Parme la permiſſion de ſe tranſporter dans la Friſe pour aſſiſter à ce mariage, qui fut célebré dans ſon Château de Zwichem. D'Achlen eut de cette Epouſe ſix Enfans, Volkard, Guillaume, Antoine, Clemence, Hildegonde, & Ida. Le prémier de ſes Fils devint Docteur en Droit, & Avocat au Haut-Conſeil de Malines (8). Igram lui-même demeura Préſident du Conſeil de Friſe juſques à l'an 1578, lorſque le 21 de Mars il fut arrêté & privé de ſa Charge par le Comte de Rennenberg, auſſi-bien que les autres Membres du même Conſeil, comme trop dévoués à l'Eſpagne (9). Il s'étoit attiré en grande partie cette diſgrace, par l'éloge magnifique qu'il avoit fait de la Victoire que Don Juan d'Autriche avoit remportée à Gem-

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 369.

(2) Winſemii Hiſt Friſ. fol. 210.

(3) Bor Nederl. Begoert. VII. Boek, fol. 76. verſo. & 77.

(4) Ibid. fol. 78.

(5) Winſemii Hiſt. Friſ. fol. 215.

(6) Suffrid. Petr. de Scriptor. Friſ. pag. 355.

(7) Ibid. pag. 340.

(8) Ibid. pag. 355.

(9) Gerards Dumbar Anal. Lib. III pag 47. Bor Ned. Beroert. XII. Boek, fol. 24. verſo.

1574. blours ſur l'Armée des Etats. Relâché dans la ſuite, il fut récompenſé par le Roi d'Eſpagne de ſa fidelité, & dédommagé de tout ce qu'il avoit ſouffert, puiſque ce Monarque le fit l'an 1598 (1) Membre du Conſeil Privé qui réſidoit à Bruxelles, & Préſident du Haut-Conſeil de Malines; Charges qu'il remplit avec gloire juſques à ſa mort, qui arriva l'an 1604. J'ai voulu m'étendre un peu ſur ce Magiſtrat, parce que je trouve ſa mémoire conſervée ſur une Médaille qui fut frappée l'année même dont il s'agit à préſent.

(1) Délices des Pays-Bas, Tom. I. p. 302.

Son Buſte, en habit de Conſeiller:

IGRAMUS AB ACHLEN, FRISIÆ PRÆSES.
ANNO ÆTATIS 40.

IGRAM D'ACHLEN, PRESIDENT DE LA FRISE, AGE DE 40 ANS.

Comme, nonobſtant la fermeté de la plupart des Membres des Etats, ſon zèle pour le Roi avoit contribué à l'établiſſement des nouveaux Impôts, le Revers le repréſente ſous la figure d'Hercule. D'une main il tient une Maſſue, & de l'autre une branche chargée de Pommes d'or, que ce Fils de Jupiter, ſelon les Fables anciennes, avoit priſe du Jardin preſque inacceſſible d'Atlas Roi d'Ethiopie, après avoir vaincu le Dragon qui veilloit toujours ſur ce riche Verger (2). Au haut de la Piece on lit cette Sentence:

(2) Ovid. Metam. Lib. IV. Fab. 17. Lib. IX. Fab. 3.

ANIMUM REGE. ANNO 1574.

MAÎTRISEZ VOS PASSIONS. L'AN 1574.

Ceux d'Utrecht furent auſſi expoſés, dans cette année, aux plus terribles dangers. Ayant refuſé le paſſage par leur Ville à Baldez, qui, après avoir remporté une Victoire ſignalée ſur la Bruyere de Mook, retournoit avec ſes Troupes pour former de nouveau le Siege de Leyden, ce Capitaine ſe vengea de cet affront imaginaire en brulant les quatre Fauxbourgs de la Ville (3). Cette punition fut accompagnée de la menace de les traiter encore plus mal l'année ſuivante. Avant cet évenement, Don Louis, ſachant qu'ils faiſoient tous leurs efforts à la Cour d'Eſpagne pour rentrer dans leurs Privileges, les avoit délivrés par proviſion de la peine à laquelle ils avoient été condamnés par le Duc d'Albe. Il fit cet acte de clémence au commencement d'Avril. Il leur rendit en même tems les Lettres patentes de leurs Libertés, & les remit dans le droit de prendre ſéance dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux, juſqu'à ce que le Roi en décidât autrement (4). Cette grace fut ſuſpecte aux plus clairvoyans, qui, n'attendant rien de bon de la part de Sa Majeſté, remarquoient que par le pardon qu'on leur donnoit ſous le bon-plaiſir du Roi, on les forçoit à vendre leur Liberté pour un prix trop mince, quoique propre à éblouir le vulgaire. Reconnoitre pour Juge ſouverain dans cette affaire, Philippe, qui étoit leur Partie déclarée, n'étoit, ſelon eux, que ſe charger de fers & d'entraves, & s'ouvrir à eux-mêmes & à leur poſterité la ſource intariſſable d'un inutile repentir. Il me ſemble que les Jettons ſuivans peuvent être appliqués aſſez naturellement à cette ſituation de leurs affaires. Ils furent frappés à Utrecht cette même année, & je ne trouve pas du moins d'autre évenement auquel ils puiſſent faire alluſion.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 371.

(4) Ibid. fol. 361.

I. La

1574.

I. La prémiere Piece repréſente le Roi, en Buſte armé :

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX, DOMINUS TRAJECTI.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, SEIGNEUR D'UTRECHT.

Sur l'Exergue du Revers, on voit auprès de l'Ecu d'Utrecht, l'an 1574. Au-deſſus, Thisbé (1) aſſiſe ſur le bord d'une fontaine, & deſeſperée de la mort de Pirame, dont le cadavre eſt à ſes pieds, s'enfonce un poignard dans le ſein. L'Inſcription conſiſte dans les paroles qu'autrefois l'Orateur Démoſthene adreſſa à Laïs la Corinthienne (2) :

(1) Ovid. Metam. Lib. IV. Fab. 4.

(2) Eraſmi Apophth. Lib. IV.

POENITERE TANTI NON EMO.

JE N'ACHETE PAS SI CHER UN REPENTIR.

II. La ſeconde a le même Revers. La Tête contient les Armes couronnées du Roi. Aux deux côtés de l'Ecuſſon on voit ces deux Lettres, ſurmontées d'une Couronne, P. A : elles ſignifient, PHILIPPE & ANNE. L'Inſcription eſt celle-ci :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

LES ETATS FOIBLES SE FORTIFIENT PAR LA CONCORDE.

III. La troiſieme a la même Tête que la prémiere. Au Revers eſt une Venus toute nue, qui, s'appuyant du bras gauche ſur une Colonne, tend de ſa droite une fleche à Cupidon. L'Inſcription eſt tirée d'Horace (3) :

(3) Lib. I. Epiſt. 2. v. 55.

NOCET EMPTA DOLORE VOLUPTAS.

LE PLAISIR EST NUISIBLE, QUAND IL EST ACHETE PAR LA DOULEUR.

IV. La quatrieme a pour Tête le Revers des deux prémieres ; & pour Revers celui de la troiſieme. Il ſeroit ſuperflu par conſéquent d'en faire la deſcription.

Le malheur dont le Général Eſpagnol avoit menacé ceux d'Utrecht, tomba bientôt ſur les Habitans de Leyden. Ayant pris ſa route d'Utrecht par Amſterdam & Harlem, il arriva le (4) 26 de Mai devant Leyden, avec ſept à huit-mille hommes. Toute la Garniſon que la Ville avoit pour ſa défenſe conſiſtoit en quelques Maraudeurs de profeſſion, & en quelques Volontaires levés parmi les Bourgeois, & commandés par le Colonel Jean vander Does Seigneur de Nordwyk. C'étoit à ce Gentilhomme qu'on avoit offert le Commandement (5) après la mort de Maitre André Fils d'Allard (6), qui avoit été tué en allant reconnoitre l'Ennemi au commencement de ce Siege. La Place étoit encore très mal pourvue de vivres, & de tout ce qui étoit néceſſaire pour faire une longue réſiſtance. Perſonne n'avoit compté

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 372.

(5) J. Orlers beſchr. van Leyden pag. 450.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol 373.

1574. té ſur le retour des Eſpagnols; & tous les Citoyens, charmés de leur prémiere délivrance, avoient négligé de ſe mieux préeautionner pour l'avenir, contre une diſette qui les avoit déja jettés dans une grande miſere. Pour remédier à cette funeſte indolence, les Magiſtrats de Leyden, après que le Blocus eut déja duré tout un mois, firent examiner les vivres qu'il y avoit dans la Ville; mais ils n'y trouverent que (1) deux-cens-vingt tonneaux de Blé, qui devoient ſervir à la nourriture de quatre-mille perſonnes. Pour faire durer cependant cette mince proviſion autant qu'il ſeroit poſſible, il fut réſolu qu'on donneroit par jour à ceux qui portoient les armes, une livre de pain, & une demi-livre aux autres Habitans. Le 10 de Juillet on prit encore la réſolution d'imiter les meſures qui avoient été ſuivies pendant le prémier Siege, & de faire frapper, ſous la conduite des mêmes Directeurs, (2) des Pieces de néceſſité de vingt-huit & de quatorze ſols, comme auſſi de la petite monnoye de cuivre de la valeur d'un demi-ſol. J'ai trouvé a propos de les inſerer ici.

(1) J. Orlers Beſchr van Leyden pag. 467.

(2) Bor Ned. Beroert VII. Boek. fol. 42. J. Orlers Beſchr. van Leyden, pag. 476.

I. La prémiere repréſente le Lion de la Hollande, qui d'une griffe tient un Sabre dégainé, & de l'autre l'Ecu de Leyden:

HÆC LIBERTATIS ERGO. 1574.

LA LIBERTE' EN EST LE MOTIF. 1574.

Au Revers, au milieu d'une Couronne Civique, ces paroles Hollandoiſes:

GOTT BEHOEDE LEYDEN.
28 STUYVERS.

DIEU VEUILLE SAUVER LEYDEN.
28 SOLS.

II. La ſeconde, qui eſt de la même grandeur que la prémiere, & qui aura eu cours apparemment pour la même valeur, offre aux yeux un Lion, qui d'une griffe tient les Armes de Leyden, & de l'autre une Epée nue:

PUGNO PRO PATRIA. 1574.

JE COMBATS POUR LA PATRIE. 1574.

Au Revers, on trouve l'Inſcription ſuivante, au milieu d'une Couronne de Chêne:

NUM-

NUMMUS OBSESSÆ URBIS LUGDUNENSIS, SUB GUBERNATSONE ILLUSTRSSSSMS PRINCIPIS AURAICI CUSUS. 1574.

PIECE DE MONNOYE DE LA VILLE DE LEYDEN PENDANT LE SIEGE, FRAPPE'E SOUS LE GOUVERNEMENT DU TRE'S ILLUSTRE PRINCE D'ORANGE.

III. Sur la troiſieme, qui a eu cours pour quatorze ſols, on voit ſous une Couronne, le Lion de la Hollande qui ſoutient ſur une Lance le Chapeau de la Liberté :

HÆC LIBERTATIS ERGO. 1574.

LA LIBERTE' EN EST LE MOTIF. 1574.

Au Revers, le même Lion placé ſous une Couronne, tient d'une griffe une Epée nue, & de l'autre l'Ecu de Leyden :

PUGNO PRO PATRIA. 1574.

JE COMBATS POUR LA PATRIE. 1574.

Ces Pieces, auſſi bien que la ſuivante, ſe trouvent en partie quarrées, & en partie rondes. J'ai cru qu'il ſuffiſoit d'en avertir, ſans les donner ici ſous la premiere de ces figures.

IV. Celle-ci, qui eſt de cuivre, & qui a eu cours pour (1) un demi-ſol, repréſente le Lion de la Hollande, ſous une Couronne, & au milieu de ces chiffres 7—4. L'Inſcription eſt en Hollandois : (1) J. Orlers Beſchr. van Leyden, pag. 571.

HEERE, ONTFERMT HOLLAND, ENDE SALICHT LEYDEN.

SEIGNEUR, AYEZ PITIE' DE LA HOLLANDE, ET SAUVEZ LEYDEN.

Pendant que ceux de la Ville prenoient toutes ces précautions, les Aſſiegeans travailloient ſans relâche à ſe retrancher dans toutes les avenues de la Ville. Bientôt on compta juſqu'à ſoixante Forts (2) qui ſerroient la Ville de toutes parts, & qui coupoient abſolument les vivres aux Aſſiegés. Pour les preſſer encore davantage, l'Ennemi ſongea à les empêcher de jouïr de pluſieurs Jardins potagers qui étoient tout près des remparts. Pour cet effet il éleva deux grands Forts ſur le chemin pavé de Rynsbourg, ce qui augmenta à un tel point la miſere des Habitans, qu'animés par leur deſeſpoir, ils firent une vigoureuſe Sortie pour attaquer ces deux Ouvrages. Ils les emporterent, & rentrerent dans la Ville avec le butin qu'ils y avoient trouvé, & avec une petite quantité de Blé, qu'ils avoient enlevée dans les Terres voiſines (3). Ce petit ſuccès ſervit plus à augmenter le courage des Aſſiegés, qu'à ſubvenir à leurs preſſans beſoins. Bientôt tous les grains furent conſumés ; & pour prolonger encore leur triſte vie, les Habitans n'eurent d'autre reſſource que des choux, des carottes, quelques autres légumes & herbages (4), & une petite quantité de viande. Au commencement du Siege il y avoit eu dans la Ville, outre le menu bétail, plus de mille bêtes à corne. On en avoit tué quelques-unes tous les jours, & on en avoit diſtribué par ſort de quatre en quatre jours une demi-livre à chacun, pour un prix fixe. Outre cette famine & les maladies dont elle étoit la ſource, ceux de la Ville avoient encore à combattre les ruſes de Baldez, qui par des lettres careſſantes s'efforçoit de les porter à ſe ſoumettre au Roi, dont il leur dépeignoit la clémence avec les couleurs les plus vives. Il leur conſeilloit de la maniere la plus inſinuante, d'avoir plutôt recours à la bonté d'un

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 373.

(3) Bor Nederl. Beroert. VI. Boek fol. 42.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 381.

1574. Prince dont ils avoient toutes ſortes de graces à attendre, que de ſe livrer à une bizarre obſtination, nourrie par l'eſpoir d'une délivrance impoſſible, & de ſe précipiter dans une mort certaine. Ces lettres firent un tel effet ſur pluſieurs perſonnes qui ſouffroient de la famine, qu'ils preſſerent les Magiſtrats d'accepter des offres ſi équitables. Le 27 d'Août pluſieurs Maraudeurs qui compoſoient une partie de la Garniſon, eurent l'inſolence d'aller demander dans l'Hôtel de Ville, ou de la nourriture, ou leur congé (1). Ils obtinrent le dernier, parce qu'il étoit impoſſible de leur aſſurer dequoi vivre; & le feu de la ſédition, juſques-là caché pour ainſi dire ſous les cendres, commença à éclater avec violence. Quinze Bourgeois entre autres ſe préſenterent devant les Magiſtrats, & parlant, à ce qu'ils diſoient, au nom de trois-cens autres, ils exigerent en termes rudes dequoi ſe nourrir. Mais ces perſonnes, deſeſperées par leur affreuſe ſituation, furent pourtant appaiſées par la noble fermeté des Magiſtrats, qui en leur donnant de bonnes paroles leur traçoient des portraits terribles, mais fideles, de la cruauté des Eſpagnols. Cette conſtance héroïque brilla dans des conjonctures ſi épineuſes, dans tous ceux qui gouvernoient la Ville; mais elle éclata ſur-tout dans le Bourguemeſtre Pierre van der Werve. Exhorté auſſi par quelques Citoyens à traiter avec les Eſpagnols, il leur fit cette réponſe magnanime (2): *J'ai fait un ſerment, mes chers Concitoyens, que j'eſpere garder inviolablement; en mettant ma confiance en Dieu, l'Auteur de toute bonne donation. Je ſai certainement que je dois mourir un jour, mais que le choix d'un genre de mort n'eſt pas en mon pouvoir. S'il faut mourir, il ne m'importe gueres que ce ſoit par vos mains, ou par celles des Ennemis. Mon trépas peut-il vous être de quelque utilité? eh bien! voilà mon corps, vous en êtes les maitres; coupez-le par morceaux, ſi vous le voulez, diſtribuez-le parmi vous, & nourriſſez-vous-en autant que vous le pourrez.* Ce diſcours, plein d'une tendreſſe paternelle pour le Peuple, d'une fermeté à toute épreuve, & d'une patience chrétienne, frappa tellement ces Bourgeois ſupplians, qu'ils ſe retirerent la confuſion & la honte peintes ſur le viſage. Ces belles paroles ont rendu ce Magiſtrat plus fameux, & ont plus contribué à immortaliſer ſa gloire, que les Médailles ſuivantes.

(1) Hooft Ned. Hiſt. to. 388.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 104. verſo.

I. Le Buſte de ce magnanime Bourguemeſtre, avec cette Légende:

PETRUS ADRIANI WERFIUS; NATUS LEIDÆ 1529; OBIIT 1604.

PIERRE VAN DER WERF, FILS D'ADRIEN; NÉ A' LEYDEN L'AN 1529; MORT EN 1604.

Sous le Buſte eſt le nom de celui qui a fait ces Médailles, JEAN SMELTZING. Il eſt bon de remarquer ici, qu'elles ne furent frappées que quatre-vingt-dix ans après le Siege de Leyden.

Au bas du Revers, on voit dans le lointain la Ville de Leyden. Au haut, dans le cercle que forme un Serpent, Emblème de l'Eternité, on découvre une branche de Palmier, & une branche de Chêne; ce qui ſignifie, que par la conſtance de cet illuſtre Magiſtrat, les Bourgeois avoient été ſauvés, la Victoire remportée, & la gloire de cet évenement conſacrée à l'immortalité. Au milieu on lit ces Vers Hollandois:

DIT

1574.

DIT 'S *VANDE WERF*, DIE PAL
DUS BINNE LEIDENS WAL,
VOOR KERK EN GODSDIENST STOND;
EN DEMPTE MET ZYN MOND
BALDEÜS OORLOGSLIST,
PEST, HONGER, BURGERTWIST;
EN RUKTEN UIT DEN BRAND
DE VRYHEIT VAN HET LAND.

VOICI VANDER WERF, *QUI, RENFERMÉ DANS LES MURS DE LEYDEN, DEFENDIT AVEC UNE FERMETÉ INEBRANLABLE LA PATRIE ET LA RELIGION. SON ELOQUENCE. VAINQUIT LES RUSES DE BALDEZ; SES SOINS VINRENT A' BOUT DE LA PESTE, DE LA FAMINE ET DES EMEUTES POPULAIRES; ET IL ARRACHA COMME D'UN INCENDIE LA LIBERTÉ DU PAYS.*

II. La ſeconde Médaille eſt en tout ſemblable à la prémiere, excepté qu'au Revers on trouve cette autre Epigramme en Hollandois :

DIT 'S *VANDE WERF*, DIE LEIDSE HELD,
DIENS TAI GEDULD HET SPAANS GEWELD
MANMOEDIG KEERDE VAN DE VESTEN.
ALS PEST EN HONGER 'T HERT BESTREED,
EN 'T MUITEND VOLK GEEN UITSTEL LEED,
BOOD HY ZYN VLEES EN BLOED TEN BESTEN.

VOICI VANDER WERF, *CE HEROS DE LEYDEN, DONT L'INVINCIBLE PATIENCE DETOURNA DES REMPARTS DE SA PATRIE LA TYRANNIE ESPAGNOLE. LORSQUE LES COURAGES ETOIENT ATTAQUEZ PAR LA PESTE ET PAR LA FAMINE, ET QUE LE PEUPLE MUTINÉ REFUSOIT TOUT DELAI, IL LUI OFFRIT POUR L'APPAISER SON SANG ET SA CHAIR.*

Une conduite ſi pleine de grandeur & d'intrépidité donna comme une nouvelle vie aux Citoyens, accablés par la miſere. De ſon côté, le Prince d'Orange contribua beaucoup à ranimer les cœurs abattus. Inſtruit de tems en tems par les lettres des Magiſtrats, de l'extrémité à laquelle la Ville étoit réduite, il eut ſoin de les conſoler, de faire l'éloge de leur fermeté, de les exhorter à la perſéverance, & de leur recommander la concorde, la patience, & le prudent uſage de leurs vivres. Il ne s'arrêta pas à des paroles; il ſongea aux moyens de faire lever le Siege, & repréſenta fortement le danger qui menaçoit la Ville, aux Etats de Hollande; qui voyant tout autre parti inutile, prirent (1) le 24 de Juillet la réſolution de livrer aux eaux le Plat-païs de leur Province. Au commencement d'Août on fit dans ſeize differens endroits de larges breches à la Digue de l'Iſſel, ce qui ſe pratiqua

(1) Bor Ned Beroert. VII. Boek. fol. 53. verſo. Reſol der Staat. van Holl. 26. Aug. 1574. fol. 6..

1574. qua encore à l'égard de la Digue de la Meuſe entre Rotterdam & Delftſhaven. On ouvrit auſſi les Ecluſes dans ces deux derniers endroits, de même qu'à Schiedam & dans le Weſtland. C'eſt ainſi qu'on ouvrit le Païs aux flots de la Mer, pour en chaſſer les Eſpagnols, & qu'aux dépens de (1) ſix ou ſept-cens-mille florins qu'il en couta pour les Digues percées, les Maiſons de campagne détruites, & les Terres rendues inutiles, on ſe réſolut à ſauver toute la Hollande, en ſauvant la Ville de Leyden. Bientôt les eaux monterent juſqu'à la hauteur de douze paumes, vers la Levée qui ſépare la Rhinlande du Territoire de Delft; ce qui mit tout en mouvement à Delft, à Rotterdam, & à Tergau, pour ramaſſer des armes & des Soldats, & pour équiper des Galeres, des Bâtimens plats, & des Bateaux dont on ſe ſert pour tranſporter le blé (2).

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 380.

(2) Ibid. fol. 380.

Au milieu de ces occupations, on vit venir de Zélande au commencement de Septembre l'Amiral Louis Boiſot, avec un ſecours de ſept Vaiſſeaux, & un bon nombre de ſimples & doubles Pierriers, ſans compter ſon autre Artillerie (3). Parmi les Troupes qu'il amenoit, il y avoit huit-cens Matelots, qui, quoiqu'eſtropiés pour la plupart dans d'autres Batailles, & n'ayant qu'un bras ou qu'une jambe, étoient accoutumés à ne donner quartier ni à le recevoir. La férocité qui regnoit dans l'air de cette Bande furieuſe, ſe ſignaloit auſſi dans toute leur conduite. On en voit une preuve dans les (4) Croiſſans d'argent qu'on trouve ici dépeints, & qu'ils portoient à leurs chapeaux. Selon toutes les apparences, ces Croiſſans ont donné lieu à ceux de même métal que nos Matelots d'aujourd'hui attachent à leurs boucles-d'oreilles.

(3) Ibid. fol. 383.

(4) Ibid. fol. 384. Bor Ned. Beroert. VII. Boek, fol. 56. verſo. Meter. Ned. Hiſt. fol. 103. verſo.

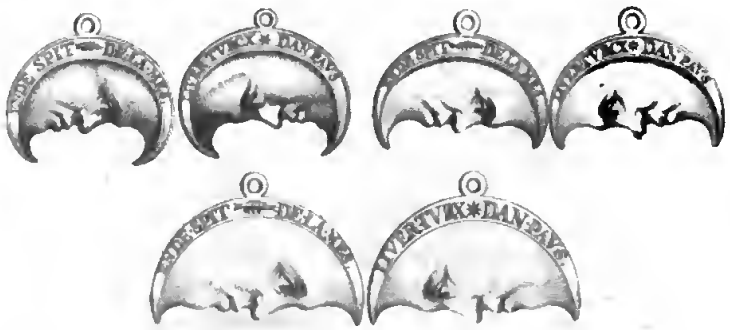

Les Croiſſans des Zélandois d'alors étoient à peu près tous de la même figure; c'eſt pourquoi je n'en donnerai ici que de trois ſortes, dont les Inſcriptions ſont abſolument les mêmes. D'un côté on trouve ces paroles Hollandoiſes :

LIEVER TURCX DAN PAUSen.

PLUTOT TURC QUE PAPISTE.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 384.

On prétendoit ſauver la bizarrerie de cette Deviſe (5), en ſoutenant que les Turcs ne forcent point les conſciences, comme le Pape, & qu'ils gardent mieux leur parole que lui.

De l'autre côté on voit cette Inſcription Françoiſe :

EN DESPIT DE LA MESse.

On diſtribua cette Troupe farouche ſur deux-cens Bateaux plats, qu'on avoit équipés à Delft, à (6) Rotterdam & ailleurs. Ils avoient des Pierriers & autres pieces d'Artillerie ſur la proue & ſur les bords, & ils étoient pouſſés par (7) dix-huit Rameurs. Ce fut alors qu'on entreprit auſſi de couper les Levées & les Digues qui ſe trouvoient dans l'intérieur du Païs; ce qui ne ſe fit pas ſans quelques Eſcarmouches très chaudes. La plus vive arriva auprès du Village de Zoetermeer, où l'Ennemi réuſſit à arrêter la Flotte, qui fut obligée de chercher une autre route. Elle paſſa devant Benthuyzen, & entra dans le petit Lac de Nordaa, (8) où par quelques coups de Canon elle inſtruiſit les Aſſiegés de ſon approche. Ceux-ci cependant ſe trouvoient dans la miſere la plus accablante, & pour ainſi dire,

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 31 Aug. 1574. fol. 66.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 384.

(8) J. Meurſii Ath. Bat. pag. 57.

dire, dans le creuſet de la plus rude épreuve, gemiſſant ſous pluſieurs fléaux, dont chacun à part ſuffit pour détruire tout un Peuple. C'étoit la Guerre, la Diſcorde, la Peſte, & la Famine. On pourroit compter encore pour un cinquieme fléau, les pieges adroits que l'Ennemi tendoit continuellement aux Aſſiegés, dans ſes lettres. Pluſieurs d'entre eux n'avoient pas goûté de pain en ſept ſemaines de tems (1). Pour un muid de blé, on offroit juſques à cent francs. On donnoit pour une livre de beurre, s'il s'en trouvoit, quinze ſols; quatre, pour une pinte de lait; deux, pour un œuf; un ſol & demi pour une pomme, ou pour une poire; pour une carotte, un ſol; & pour un trone de chou, deux liards. Les gens les plus riches mangeoient la chair de Cheval avec le même appétit dont ils avoient mangé autrefois le Mouton; & les Demoiſelles, oubliant toute leur délicateſſe, faiſoient tuer & mangeoient leurs petits Chiens. Les Chats & les Rats étoient le gibier du Petit-peuple (2). On avaloit des peaux coupées, ou des carottes bouillies dans du lait battu. On faiſoit encore differens mets de troncs de choux, de feuilles de poirier & de branches de vignes, le tout bouilli avec du ſel & de l'amidon. Les enfans de l'âge le plus tendre étoient nouris d'entrailles de Chevaux, & il faloit que les Femmes en couche ſe contentaſſent d'un quarteron de biſcuit pour vingt-quatre heures. On ramaſſoit parmi les ordures, des peaux de poiſſon ſec, & des os rongés par les chiens. On puiſoit même dans les ruiſſeaux puants le ſang caillé des bêtes, & on l'avaloit avec avidité (3). La mort étoit peinte ſur tous les viſages. Un grand nombre de Citoyens mouroit pendant qu'ils étoient ſous les armes, ou occupés à enterrer leurs Amis. La Peſte enfin faiſoit les plus cruels ravages, puiſque pendant le Siege elle emporta près de ſix-mille perſonnes. Pendant que cette malheureuſe multitude lutoit ainſi contre la mort, toute la Hollande étoit en prieres (4) pour obtenir de Dieu une plus grande abondance d'eau, qui pouvoit être l'unique ſecours de la Ville réduite aux dernieres extrémités. Ceux de la Flotte cependant étoient infatigables à chercher des moyens pour faire avancer les Vaiſſeaux, qui étoient arrêtés par les eaux trop baſſes. Il eſt vrai que pluſieurs fois, pour faire paſſer les plus grands Bâteaux par deſſus les endroits les plus ſecs, les Matelots ſe jetterent dans l'eau, non ſeulement pour diminuer ainſi le poids des Bateaux, mais encore pour les ſoulever avec les épaules. Mais n'étant pas poſſible de faire avancer par un moyen ſi extraordinaire toute la Flotte juſques à la Ville, les Eſpagnols commencerent à tourner en ridicule toute cette entrepriſe (5). Dieu néanmoins ayant réſolu de ſauver cette malheureuſe Ville, fit lever juſtement avec la plus haute marée un vent impétueux de Nord-Oueſt, qui pouſſa les eaux dans les terres, & qui s'étant tourné enſuite de huit points vers le Sud, les fit avancer directement du côté de la Flotte. Par-là, au-lieu de neuf pouces d'eau qu'on avoit eu auparavant, on en trouva ſur la Terre plus de deux pieds, & l'on eut toute la facilité poſſible pour exécuter l'entrepriſe. Cette révolution, ſecondée de la priſe d'un Poſte important nommé le Kerk-weg (6), dont les Soldats du Prince s'étoient ſaiſis, remplit d'une telle frayeur les Eſpagnols retranchés dans leurs Forts, qu'ils les abandonnerent pour ne ſonger qu'à ſauver leur vie. Dès qu'ils eurent quitté entre autres leur Fort le plus conſiderable, qui étoit auprès de Lamme (7), Boiſot ſe tourna avec ſa Flotte vers le Vliet, ou le grand Canal qui eſt entre Delft & Leyden, & il la fit entrer dans la Ville un Dimanche troiſieme d'Octobre, à huit heures du matin (8). Son arrivée inſpira au Peuple une joye inexprimable, & qui alloit juſqu'aux derniers excès. Les bras & les corps étendus pour ſaiſir les vivres qu'on jettoit des Bateaux, faiſoient preſque une voute au-deſſus des Canaux. On ſe pouſſoit dans l'eau l'un l'autre, & même on s'y jettoit volontairement pour être plus près des Bâtimens qui étoient remplis de proviſions. La multitude entaſſée bouchoit les rues, tandis que toutes les voix ſe réuniſſoient pour pouſſer des cris de joye, qui frappoient les airs de toutes parts. Les cloches ſonnerent pour appeller à l'Egliſe & Peuple & Magiſtrats (9), afin de redoubler & de ſanctifier leur allégreſſe, en rendant graces à Dieu d'une délivrance ſi merveilleuſe. Les Chefs du ſecours furent honorés, (10) tant par les Etats de Hollande, que par la Ville (11), de Chaines d'or & de Médailles, qui repréſentoient la levée du Siege (12). Telle eſt la ſuivante, qui, avec tous ſes ornemens du même métal, ſe trouve dans l'incomparable Médailler de Mr. Balthazar Scot, Receveur des Droits de la Généralité à Amſterdam. Elle fut faite par le (13) Maitre des Acciſes de Leyden, & je l'ai fait graver avec ſa Chaine, pour donner une idée nette de la maniere dont ces Médailles furent portées.

1574.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 104.

(2) Meurſii Ath. Bat. pag. 58.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 390.

(4) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 214.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 391.

(6) Ibid. fol. 392.

(7) Ibid. fol. 394.

(8) Ibid. fol. 395.

(9) Meurſii Ath. Bat. pag. 63.

(10) Reſol. der Staat. van Holl. 1 Nov. 1574 fol. 171.

(11) Hooft Ned. Hiſt. fol. 397.

(12) Meter. Ned Hiſt. fol. 105. verſo.

(13) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Dec. 1574. fol. 247.

1574.

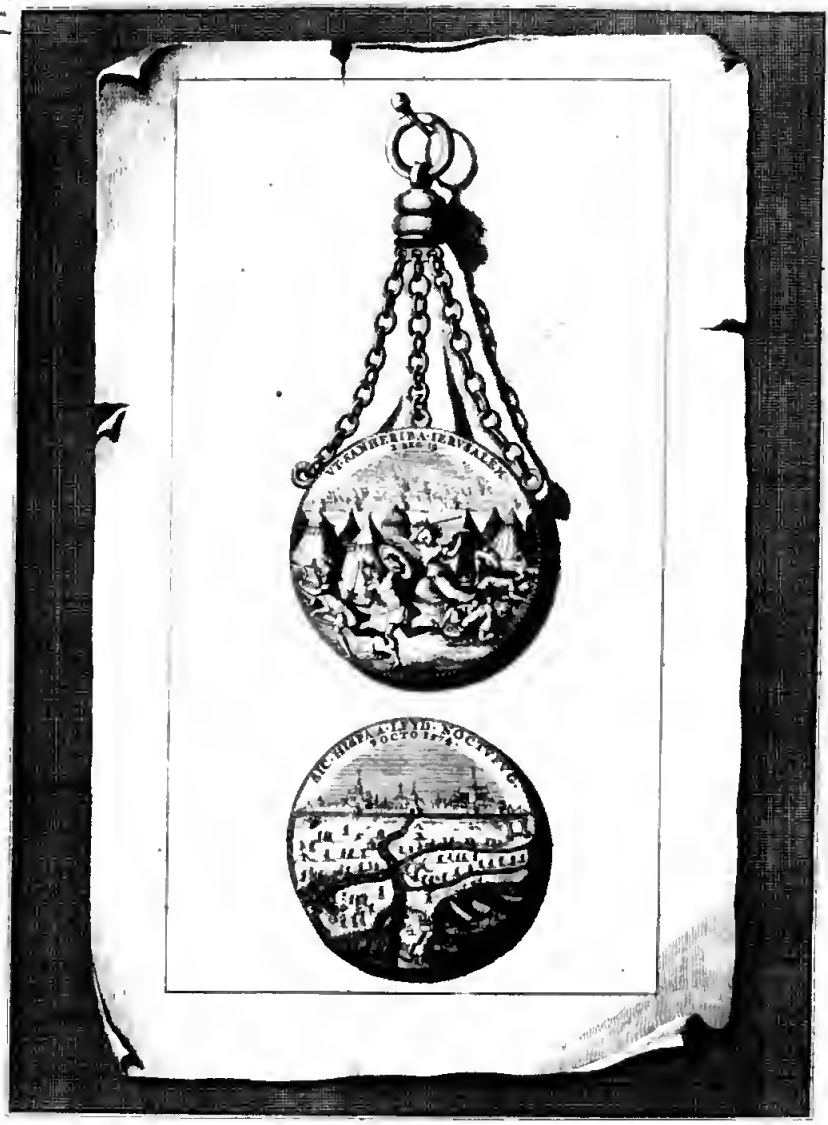

La Tête repréſente Jeruſalem, aſſiegé par l'Armée de Sennacherib Roi d'Aſſyrie, dont un Ange détruit la plupart des Soldats:

UT SANHERIB A JERUSALEM: 2 REGum 19.

COMME SENNACHERIB DEVANT JERUSALEM. II LIVRE DES ROIS, CHAP. 19.

(1) Petav. Ration. Temp. pag. 50. (2) II. Liv. des Rois, Chap 18. Iſaïe chap. 36. (3) II. Liv. des Rois Chap. 19. Iſaïe chap. 37.

Ce Monarque d'Aſſyrie avoit aſſiegé la Ville de Jeruſalem, l'an quatorze du Regne d'Ezechias Roi de Juda, qui eſt l'an (1) quatre-mille du Monde, ſelon la Periode Julienne. Fier de la grandeur de ſon Armée, il s'étoit évaporé en menaces contre le Peuple d'Iſraël, & en (2) blaſphèmes contre le Dieu vivant, comme incapable de délivrer ſa Ville. Mais pendant une nuit, cent-quatre-vingt-cinq-mille de ſes Soldats furent tués par un Ange de Dieu (3); ce qui l'obligea à lever honteuſement le Siege. Pour mettre cet évenement en parallele avec la délivrance de Leyden, le Revers repréſente dans un lointain cette derniere Ville, dont les Eſpagnols abandonnent le Blocus, chaſſés de leurs Forts par l'approche des Eaux & de la Flotte du Prince. L'Inſcription eſt la ſuite de celle qu'on vient de voir: SIC

SIC HISPANI A LEYDA NOCTU FUGERUNT, 3 OCTOBRIS 1574. 1574.

AINSI LES ESPAGNOLS ONT FUI DE DEVANT LEYDEN PENDANT LA NUIT, LE 3 D'OCTOBRE 1574.

Je n'ai vu qu'une ſeule de ces Médailles avec une Chaine; toutes les autres que j'ai trouvées dans les Cabinets des Curieux ſont en tout ſemblables à celle qui ſuit, & qui eſt pareille à celle que je viens de décrire.

Dès que le Service divin fut fini, les flâmes des Feux de joye commencerent à s'élever vers le Ciel; & le Canon, juſques-là employé à repouſſer l'Ennemi, ne ſervit alors qu'à annoncer aux Villes voiſines la levée du Siege. Pour ſurcroit de bonheur, il ſe leva le jour d'après un vent de Sud-Eſt, (1) qui chaſſa les eaux hors des campagnes, & qui fut ſuivi par un vigoureux vent de Nord, par lequel elles furent forcées à rentrer dans le ſein de la Mer. Pour honorer tous les inſtrumens de la conſervation de la Ville, les Magiſtrats voulurent immortaliſer les Pigeons, qui pendant le Siege avoient ſervi au commerce de lettres (2) entre les Aſſiegés & le Prince d'Orange. Pour cet effet ils les firent ſecher & remplir après leur mort, & les placerent dans l'Hôtel de ville, les ailes étendues, & ayant encore à leurs pattes les mêmes plumes dans leſquelles les lettres qu'ils avoient portées avoient été fourrées. On voit par-là que ceux de Leyden croyoient avoir la même obligation à ces Couriers ailés, que les Romains avoient eu à ces Oyes dont la vigilance conſerva le Capitole, eſcaladé par les Gaulois pendant que les Chiens dormoient (3). Les Proprietaires mêmes de ces animaux furent honorés par le Magiſtrat de nouvelles Armes, compoſées de celles de la Ville & de quelques Pigeons. Enfin, pour perpétuer le ſouvenir d'une faveur du Ciel ſi ſignalée, le Conſeil de la Ville réſolut (4) qu'on célebreroit à jamais l'Anniverſaire de cet évenement, par des Actions de graces ſolennelles, & en mettant ſous les armes les Compagnies Bourgeoiſes. Par le même motif, on a introduit dans des tems poſtérieurs (5) la coutume de donner à chaque Magiſtrat qui aſſiſte aux Aſſemblées du Conſeil, une Médaille qui en repréſentant les funeſtes miſeres de leurs Ancêtres, leur fidelité inalterable & leur invincible courage, eſt propre à exciter une généreuſe émulation dans le cœur de ceux qui ont ſuccedé à de ſi braves Prédéceſſeurs.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 396.

(2) Ibid. fol. 397.

(3) T. Liv. Hiſt. Rom. Lib. V. cap. 47. Florus Lib. I. cap. 13.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 398.

(5) Reſol. der Stad Leyden 17 Nov. 1670.

On trouve de ces Médailles de trois differens coins, dont on renouvelle toujours l'un, pendant

1574. que l'autre s'uſe. La difference qu'il y a entre les Têtes de ces Pieces eſt ſi petite, qu'un coup d'œil la découvre, & qu'il ſeroit ſuperflu de la marquer ici. Elles repréſentent toutes le Lion de la Hollande, qui dans la griffe droite porte un Sabre nud, & dans la gauche les Armes de Leyden. L'Inſcription eſt celle-ci:

NUMMUS SENATORIUS.

MEDAILLE DES CONSEILLERS.

I. Les Revers different plus eſſentiellement, quoiqu'ils s'accordent à n'offrir aux yeux aucune image. Celui de la prémiere a pour Inſcription ces trois Vers, dans le goût & ſelon la meſure la plus commune des Odes d'Horace:

PRUDENS PARENTUM CLADIBUS ET FIDE,
VIRTUTE DISCAT PERTINACI
POSTERITAS PATRIAM TUERI.

QUE LA POSTERITE', DEVENUE PRUDENTE PAR LES MALHEURS ET PAR LA FIDELITE' DES ANCETRES, APPRENNE A' DEFENDRE LA PATRIE AVEC UNE OPINIATRE VALEUR.

II. III. Au Revers des deux autres ſont quatre Vers de la même meſure:

PRUDENS PARENTUM CONSILIO ET FIDE,
FORTIS PARENTUM CLADIBUS ET FAME,
VIRTUTE DISCAT PERTINACI
POSTERITAS PATRIAM TUERI.

QUE LA POSTERITE', DEVENUE PRUDENTE PAR LA CONDUITE ET PAR LA FIDELITE' DES ANCETRES, ET COURAGEUSE PAR LEURS MALHEURS ET PAR LEURS MISERES, APPRENNE A' DEFENDRE LA PATRIE AVEC UNE OPINIATRE VALEUR.

Le Prince d'Orange arriva lui-même dans la Ville, le ſecond jour après la levée du Siege (1). Il y donna d'illuſtres marques de ſon éloquence. Il fit l'éloge de la prudence & de la fermeté avec laquelle les Magiſtrats & la Bourgeoiſie s'étoient ſoutenus au milieu de tant de miſeres. Il propoſa leur conduite aux Siecles futurs, comme un des plus beaux modeles; & il exhorta le Peuple délivré à marcher conſtamment dans une route ſi glorieuſe. Dès le prémier Blocus, ſavoir le 2 de Janvier de cette année, le Prince avoit remontré aux Etats de Hollande, que l'inſtruction que la Jeuneſſe du Païs cherchoit dans les Univerſités étrangeres, étoit extrêmement propre à les attacher aux interêts des Eſpagnols, & que par conſéquent il ſeroit utile d'ériger une Univerſité à Leyden. Cette propoſition avoit été goûtée par les Etats (2), l'Acte de ce nouvel établiſſement avoit été publié à Delft au nom du (3) Roi Philippe le 6 du même mois; mais l'exécution entiere de ce deſſein avoit été arrêtée par le ſecond Siege de cette Ville: de maniere que l'Inauguration de cette nouvelle Univerſité ne fut faite que le 8 de Fevrier de l'an 1575. Cette cérémonie fut accompagnée de beaucoup de ſolennités, & honorée de la préſence des Députés des Etats de la Province (4). C'eſt ainſi que commença cette illuſtre Ecole, qui a produit dans la ſuite tant de beaux Génies & tant de Savans en toutes ſortes de Sciences, dont l'érudition à été également utile & glorieuſe à la Patrie. Non content d'avoir récompenſé par ce nouvel établiſſement la conſtance & la fidelité que ceux de Leyden avoient témoignées dans ces deux Sieges, le Prince, les Nobles & les Villes honorerent encore cette nouvelle Univerſité de pluſieurs prérogatives conſiderables (5), & l'enrichirent de très beaux revenus, tirés de l'Abbaye d'Egmont (6). Au reſte, la Jeuneſſe, après s'être appliquée quelque tems à l'Etude, acquiert dans cette Univerſité de trois différen-

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 397.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 14 Jan. 1575. fol. 37.

(3) Groot Plakaatb. III. Deel, fol 538. Bor Nederl. Beroert. VIII. Boek, fol. 85.

(4) Reſol. der Staat van Holl. 4 Jan. 1575. fol. 4.

(5) Bor Ned. Beroert. VII. Boek fol. 63.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Juny 1581. fol. 252.

ferentes manieres le droit de mettre ſon ſavoir à profit, & d'exercer la profeſſion dont on l'a jugée capable. Ces trois méthodes ont ceci de commun : perſonne ne parvient au degré du Doctorat, qu'après qu'à differentes repriſes ſon habileté a été miſe à l'épreuve par les Profeſſeurs, dans l'Aſſemblée qu'on appelle le Sénat Académique : ce n'eſt que lorſque quelqu'un a donné des preuves ſuffiſantes de ſes progrès, qu'il perd le Titre d'*Etudiant* pour prendre celui de *Candidat* : il eſt le maître alors de compoſer ſes Theſes, qu'on nomme *Inaugurales*, & de les faire imprimer, après les avoir fait examiner par le *Promoteur*. Mais ces trois méthodes de prendre les Degrés different ſur-tout dans la maniere de défendre ces Theſes, & dans les ſolennités qui en ſont les ſuites. C'eſt au *Candidat* à choiſir, du moins quand il s'agit des deux méthodes les plus communes. Selon celle qui coute le moins, & qui pour cette raiſon même eſt la plus ordinaire, le Doctorat eſt conferé en plein Sénat Académique, mais à huis clos, après que le Candidat a défendu ſes Theſes contre tous les Profeſſeurs à qui il a plu de les combattre. La ſeconde maniere conſiſte en ce que le Candidat défend publiquement dans l'Auditoire ſes Theſes contre les attaques de tout le monde ; & alors, pendant un tems limité, il eſt permis à quiconque le veut, d'argumenter contre le futur Docteur. La troiſieme, qui exige le plus de dépenſes, eſt la moins commune. C'eſt quand le Candidat demande, ou qu'on lui offre à cauſe de ſon habileté extraordinaire, l'honneur de recevoir publiquement le Titre de Docteur, après avoir diſputé & harangué en public. Cela s'appelle prendre ſes Degrés *avec le Bonnet*, ou *à la maniere des Ancêtres*. (1) A l'heure marquée & notifiée par des Affiches, le Recteur-Magnifique, les autres Profeſſeurs, les Magiſtrats de la Ville de Leyden, & le Candidat déja couvert de la Robbe Doctorale, s'aſſemblent dans la Chambre du Sénat Académique ; de là ils entrent par ordre dans l'Auditoire, & au ſon de pluſieurs inſtrumens & de pluſieurs voix ils ſe placent dans leurs differentes Tribunes. Le Promoteur monte dans la Chaire la plus élevée, le Candidat dans celle qui eſt la plus baſſe, & le prémier fait une Harangue convenable aux circonſtances, & deſtinée à faire l'éloge du futur Docteur. Avant que d'entamer la Peroraiſon de ſon Diſcours, il prie le Candidat de monter & de ſe placer à côté de lui. Tandis qu'il lui donne les louanges qu'il mérite, il met devant lui prémierement des Livres fermés, & enſuite des Livres ouverts, & il lui explique tout ce que cette cérémonie paroit avoir de myſterieux. Alors il lui couvre la tête du Bonnet Doctoral, qui eſt de ſoye noire ou de velours de la même couleur : c'eſt par-là qu'il lui donne le droit d'enſeigner par-tout, la tête couverte ; & s'il s'agit du Doctorat en Droit, de ſe couvrir en plaidant devant quelque Tribunal que ce ſoit. Pour finir cette cérémonie il lui met une bague au doigt, & au cou une Chaine d'or avec une Médaille. Enfin le nouveau Docteur deſcend de la Chaire ; il ſe place entre le Recteur-Magnifique & le Promoteur, & paré de tous ces ornemens, & ſuivi des Profeſſeurs & du Magiſtrat, il eſt conduit par les princales rues de la Ville dans ſa maiſon, où il marque ſa reconnoiſſance à cette illuſtre Compagnie en lui donnant un ſuperbe Feſtin.

1574.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 20 July 1576. fol. 118.

Sur la Médaille d'or, dont les Bourguemeſtres honorent une telle Promotion, on voit un Lion, qui d'une griffe tient les Armes de la Ville, & de l'autre une Epée nue :

VIRTUTIS AVITÆ PRÆMIUM ACADEMIA.

L'UNIVERSITE' EST LA RECOMPENSE DE LA VALEUR DE NOS AYEUX.

1574. Sur le Lion on lit encore ces paroles :

DONUM CONSULUM LEYDENSIUM.

PRESENT DES BOURGUEMESTRES DE LEYDEN.

Au Revers, Pallas Déeſſe de la Sageſſe tient d'une main ſa Lance & ſon Egide ; & de l'autre un Chapeau, Emblème du Privilege d'enſeigner la tête couverte. Sous elle on voit une place vuide, pour y placer le nom du nouveau Docteur. L'Inſcription eſt celle-ci :

PRETIUM NON VILE LABORUM PILEUS.

LE BONNET EST UNE PRECIEUSE RECOMPENSE DES TRAVAUX DE L'ETUDE.

Comme cette Médaille eſt donnée aux nouveaux Docteurs par les Bourguemeſtres de la Ville, les Etats de Hollande & les Curateurs de l'Univerſité honorent de la ſuivante ceux qui leur dédient, comme aux Protecteurs de cette Académie, quelque Livre eſtimable, ou quelque Poëme ingénieux. Ils font le même honneur à ceux qui font quelque Harangue diſtinguée ſur quelque évement qui intereſſe la République.

Elle eſt ſans Inſcription. On y voit Minerve, Protectrice de la Sageſſe, qui d'une main tient ſa Lance & ſon Bouclier, & de l'autre un Livre ouvert. Elle eſt aſſiſe ſous un (1) Olivier, auquel ſont attachées les Armes des Etats de Hollande, du Prince d'Orange, & de la Ville.

(1) Virg. Georg. Lib. I. v. 18. & 19.

*Le Revers ne contient qu'une Couronne faite d'une branche d'Olivier, & d'une autre de Lierre. Cette derniere verdure ſervoit chez les Anciens à couronner les Savans (2), & ſur-tout les Poëtes du prémier ordre. Au milieu de cette Couronne il y a un vuide, qu'on remplit, quand il le faut, d'une Inſcription gravée, qui déclare le nom de celui à qui cet honneur eſt fait, les circonſtances dans leſquelles il l'a mérité, & le tems dans lequel il l'a reçu.

(2) Horat. Lib. I. Od. I. v. 29. Ovid. de Art. Am. Lib. III. v. 410. & 411. A. Perſ. in Prol. v. 5. & 6.

Le prémier Recteur-Magnifique de cette Univerſité (3) fut Petrejus Tiara, Profeſſeur en Langue Grecque. Ses Aſſeſſeurs furent Jean Feugereus Profeſſeur en Théologie, Maître Corneille de Groot Profeſſeur en Juriſprudence, Gerard de Bont Profeſſeur en Medecine, & Baſile Fithodeus Profeſſeur en Eloquence Latine. Le prémier Curateur fut Jean vander Does (4), qui dans le dernier Siege s'étoit extrêmement ſignalé par les armes, & qui n'avoit pas acquis moins de réputation par ſon ſavoir, que par ſa valeur. Il étoit né en Hollande l'an 1545. Après avoir appris le Latin à Lire en Brabant, & à Delft en Hollande, il continua ſes Etudes dans l'Univerſité de Louvain. De là il ſe tranſporta à Douay, & enſuite à Paris, où il ſe fit aimer & conſiderer par tous les Gens de lettres. Etant de retour dans ſa Patrie, il fut élevé à des Dignités conſiderables, & il donna de ſi belles preuves de l'Erudition qu'il avoit acquiſe parmi les Etrangers, que pluſieurs Auteurs l'ont nommé le Varron Belgique (5), & l'Oracle de l'Univerſité de la Hollande. (6) Il a fait pluſieurs Pieces de Poëſie fort eſtimées, & des Remarques très ſavantes ſur (7) Salluſte, Petrone, Plaute, Catulle, Tibulle, & Horace : mais rien ne lui a procuré plus de gloire, que ſes Annales de Hollande. Il mourut de la Peſte, le 12 d'Octobre 1604, & il fut enterré à La Haye. Il étoit Seigneur de Nordwyk ; & de ſon Epouſe Eliſabeth de Zuylen, il eut quatre Fils, Jean, George,

(3) Groot Plakaatb. III. Deel, fol. 540. Bor Ned. Beroert. VIII. boek fol. 86. verſo.

(4) Meurſii Ath. Bat. pag. 88.

(5) J. Aug. Thuani Hiſt. ad annum 1604.

(6) Meurſii Ath. Bat. pag. 89.

(7) Ibid. pag 91.

ge, François, & Théodore, tous très ſavans, & dignes Fils d'un ſi illuſtre Pere. Je n'ai pas voulu négliger l'occaſion que me donnoit le Siege de Leyden de parler de ce Grand-homme, & de placer ici la Médaille ſuivante, qui a été faite à ſon honneur. 1574.

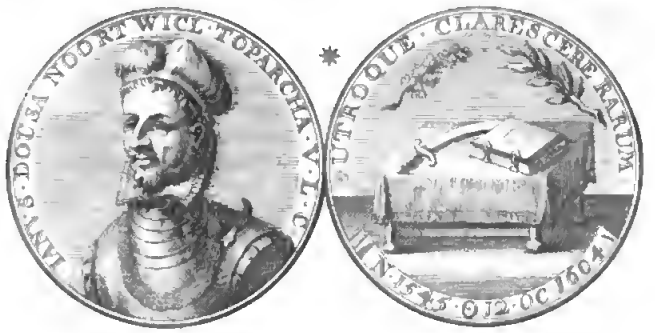

Ce Seigneur, en Buſte armé, ayant ſur la tête un Bonnet avec un bouquet de plumes. On lui voit autour du cou une triple Chaine d'or, dont apparemment après le Siege on a recompenſé ſa valeur, auſſi bien que celle de l'Amiral Boiſot (1) :

(1) Bor Ned Beroert VII. Boek. fol. 61 verſo. Hooft Ned. Hiſt. 397.

JANUS DOUSA, NOORTWICI TOPARCHA,
UNIVERSITATIS LUGDUNENSIS CURATOR.

JEAN VANDER DOES, SEIGNEUR DE NORDWYK, CURATEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDEN.

Le Revers repréſente un Livre, & un Sabre nud, ſur une table ; & ſur la tranche du Livre ſa Deviſe ordinaire (2) :

(2) Meurſii Ath. Bat. pag. 87.

DULCES ANTE OMNIA MUSÆ.

LES DELICES DU SAVOIR L'EMPORTENT SUR TOUTE AUTRE CHOSE.

Au deſſus du Sabre on voit une branche de Chêne, & au-deſſus du Livre une branche d'Olivier :

UTROQUE CLARESCERE RARUM.

IL EST RARE DE BRILLER PAR L'UN ET PAR L'AUTRE.

C'eſt à dire, par les Armes & par les Belles-Lettres. La branche de Chêne, qui faiſoit anciennement la Couronne Civique, ſignifie la gloire qu'il avoit acquiſe en défendant ſes Concitoyens par les armes ; & la branche d'Olivier (3), conſacrée à Minerve, marque ſon mérite dans les Sciences. Au-deſſous on voit ſur une banderolle, le tems de ſa naiſſance, & celui de ſa mort :

(3) Phædri Fab. Lib. III. Fab. 17. Oudaan R. Moog. pag. 352.

NATUS 1545. OBIIT 12 OCTOBRIS 1604.

NÉ L'AN 1545, *MORT LE* 12 *D'OCTOBRE* 1604.

Dans le tems que tout le monde croyoit le Prince d'Orange uniquement occupé à faire lever le Siege de Leyden, il avoit formé une entrepriſe ſur Anvers. Mais ſur le point de l'exécution, elle fut découverte & rendue vaine, par Don Louis. Il entra à l'improviſte dans la Ville avec un bon nombre de Soldats, dont il remplit la Place, les Portes, & les rues ; il prit quatre Soldats du Prince, qui s'é-

1574 toient gliſſés dans la Ville, & un certain (1) André Koppier, dont l'emploi étoit de mettre les Sceaux dans la Braſſerie des trois Brochets. Les quatre Soldats, appliqués à la torture, confeſſerent qu'ils étoient au ſervice du Prince; qu'ils avoient été cachés avec cinq-cens de leurs Complices dans la Braſſerie en queſtion, où ils avoient été nourris clandeſtinement par ledit Koppier (2); enfin, qu'un certain Martin van Neyen étoit Directeur de tout le projet; & que plus de deux-mille Bourgeois étoient entrés dans cette Conſpiration, auſſi bien que la plupart des Magiſtrats. Le Gouverneur, entendant parler de tant de Soldats qui s'étoient gliſſés dans la Ville, ſoutenus par un ſi grand nombre de Citoyens, trouva bon de faire faire par quelques Députés du Magiſtrat, & par quelques Officiers de ſes Troupes, (3) une perquiſition exacte dans toutes les maiſons, à commencer par les maiſons de ceux qui avoient part au Gouvernement. Dès que cet ordre fut donné, Mre. Guillaume Martini, Greffier de la Ville, prit les devans pour aller donner les avertiſſemens néceſſaires à ſa Femme Marguerite de Calſlagen. Il étoit lui-même un des Conſpirateurs, & il cachoit dans ſa propre maiſon, outre ledit van Neyen, deux autres Complices, Joſué d'Alveringen & Nicolas Ruykhaver. D'ailleurs Koppier, qui avoit été pris avec les quatre Soldats, étoit Frere-naturel de cette Dame, qui étoit Hollandoiſe, & qui en prémieres noces avoit épouſé Joachim Polites, (4), né à Tergoes en Zélande (5), Greffier d'Anvers, & bon Poëte. Dans des conjonctures ſi épineuſes, elle donna des marques d'une fermeté plus que virile. Elle cacha d'abord van Neyen dans un trou de la cheminée, & les deux autres (6) dans une armoire, qui ſervoit en même tems de table. A peine ces précautions furent-elles priſes, que les Perquiſiteurs entrerent dans la maiſon, avec ſon Epoux qui les accompagnoit en vertu de ſon Emploi. Mais n'y trouvant rien, & ne formant pas même le moindre ſoupçon à cauſe de l'air tranquille & gai de cette courageuſe Femme, ils ſe mirent à dreſſer ſur cette table même, ſous laquelle deux des Conſpirateurs étoient cachés, une Proclation, où ils mettoient (7) deux-mille francs ſur la tête de van Neyen, & une moindre ſomme ſur celle des deux autres. Il eſt facile de deviner quelle fut la ſituation intérieure du Greffier, de ſon Epouſe & des deux Complices cachés ſous la table, à qui le moindre éternûment auroit, pour ainſi dire, tenu lieu de dernier ſoupir. Dès que par le départ des Perquiſiteurs ce danger fut paſſé, on ménagea une retraite à Alveringen & à Ruykhaver; & le ſoir, van Neyen habillé en Laquais, & portant une torche devant le Greffier, trouva (8) chez un Boulanger un aſyle plus ſûr. On avoit cependant donné cruellement la torture au Frere-naturel de cette Dame, mais ſans pouvoir tirer de lui rien qui pût nuire à cette famille. Il en donna connoiſſance au Greffier, en l'écrivant avec le fer d'une éguillette ſur le fond d'un petit pot, dans lequel ſa Sœur lui avoit envoyé du bouillon (9). Par le même moyen il leur faiſoit ſavoir tous les jours tout ce qui ſe paſſoit. Mais ce qu'on n'avoit pas pu découvrir chez cet homme ferme & conſtant, fut bientôt arraché par la force des tourmens à un certain Michel vande Wiele, qu'on avoit auſſi empriſonné. Non ſeulement il accuſa le Greffier d'être entré dans la Conſpiration, mais auſſi d'avoir entre les mains des lettres du Prince qui faiſoient mention de ce deſſein. Là-deſſus le Gouverneur envoya des gens pour le prendre dans l'Hôtel de ville, où il ſe trouvoit dans l'Aſſemblée des Magiſtrats. Ceux-ci, conformément à leurs Privileges, refuſerent de le livrer aux Eſpagnols. Mais Martini, convaincu par les avertiſſemens de Koppier que vande Wiele ſeul témoignoit contre lui, fit l'intrépide, tranquilliſa les Magiſtrats (10), & voyant bien qu'on le prendroit par force, aima mieux ſuivre volontairement ceux qui venoient pour l'arrêter. Dès qu'il fut entré dans la Priſon, on le confronta avec ſon Accuſateur: mais il nia tout, d'un viſage tranquille; & pour juſtifier ſa familiarité (11) avec Neyen & van de Wiele, il allegua, que le prémier étant Greffier de la Chambre des Comptes, & lui Greffier de la Ville, ils devoient avoir néceſſairement des affaires enſemble; comme il étoit naturel qu'il fût en commerce avec le dernier, qui étoit Doyen du Corps de métier des Bateliers, dont il étoit lui-même Syndic. Ces raiſons furent aſſez efficaces pour le faire relâcher, ſous ſerment (12) de ne rien dire de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette occaſion. C'eſt ainſi qu'il ſe tira d'affaire avec tous les autres Complices; & d'un ſi grand nombre de Conſpirateurs, perſonne ne fut puni de mort qu'un ſeul homme, avec vande Wiele, qui (13) vaincu par les tourmens s'étoit déclaré coupable lui-même. Pour André Koppier, quoi qu'il échapât à la rigueur de la Juſtice, il mourut en Priſon, d'une Deſcente produite par la violence de la Torture, & où il ſe forma un abſcès. Certainement ce fut à ſa conſtance inébranlable, que le Greffier & les autres Complices furent redevables de leur conſer-

(1) Bor Nederl. Beroert. VII. Boek fol. 80. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 405.

(3) Ibid. fol. 406.

(4) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 76.

(5) Ibid. fol. 281.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 406.

(7) Bor Nederl. Beroert. VII. Boek, fol. 81.

(8) Ibid. fol. 81.

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 408.

(10) Bor Ned. Beroert. VII. Boek, fol. 81. verſo.

(11) Hooft Ned. Hiſt. fol. 409.

(12) Boe Ned. Beroert. VII. Boek fol. 82.

(13) Hooft Ned. Hiſt. fol. 410.

ſervation. Il eſt vrai que Marguerite de Calſlagen y avoit beaucoup contribué; ce qui mérite bien que je place ici à ſa gloire immortelle, un Coin de Médaille qui la concerne, & que j'ai trouvé à Bruxelles. 1574.

Autour du Buſte de cette Héroïne ſuperbement coiffée, on lit les paroles ſuivantes :

MARGARETA A CALSLAGEN, JOACHIMI POLITÆ CONJUNX.

MARGUERITE DE CALSLAGEN, EPOUSE DE JOACHIM POLITES.

Elle étoit (1) Fille ainée de Jaques Koppier, qui avoit acheté la Seigneurie de Calſlagen ; & dans la ſuite elle alla demeurer à cette Terre, munie d'un Sauf-conduit des Etats de Hollande (2).

(1) Bor Ned. Beroert. VII. Boek. fol. 81.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Oct. 1576. fol. 172.

Pendant que les deſſeins du Prince échouoient ainſi en Brabant, il rencontra d'autres difficultés en Hollande. Les Chevaliers & les Nobles, Protecteurs du Plat-païs, très mécontens de la conduite des Villes, porterent leurs plaintes devant ce Prince en qualité de Lieutenant du Roi, à qui ſeul ils pouvoient s'adreſſer, à cauſe que les Seigneurs de Brederode, de Waſſenaar & d'Egmont étoient morts en partie, & en partie abſens. Ils déclarerent que l'unique but des Villes (3) ſembloit être de priver le Plat-païs de ſes Privileges & de ſon Négoce, & de l'abandonner aux extorſions des Etrangers & aux ravages d'une Soldateſque inſolente ; inconvéniens auxquels ils le prierent de remédier par ſon autorité de Gouverneur de la Province de la part du Roi. Le Prince leur repréſenta avec douceur (4), que ces abus devoient être attribués à la ſituation embaraſſée des affaires, & non pas à un deſſein prémédité des Villes ; & que vouloir y remédier entierement par des moyens hors de ſaiſon, ce ſeroit augmenter l'embaras, & mettre le Païs en danger d'une ruine entiere. Cependant, pour donner quelque ſatisfaction aux Nobles ſur les crimes & les ravages commis à la campagne, le Prince leur donna à Delft, (5) le 30 d'Octobre, un Plein-pouvoir qui les autoriſoit à connoitre, en préſence de trois Conſeillers de la Cour de Hollande, de tous les deſordres commis dans le Plat-païs ; à pourſuivre en Juſtice, & à (6) punir les coupables ; & à ſe ſaiſir de ceux qui n'étoient pas encore empriſonnés. Il leur promit de plus de leur procurer une ſatisfaction entiere, dès que les circonſtances le permettroient ; & cette aſſurance acheva de les tranquilliſer. Il faut avouer que l'éloquence de ce Prince, & ſon habileté extraordinaire à manier les Affaires d'Etat, ont extrêmement contribué à tenir unis contre les Eſpagnols tant de Païs, de Villes, & de Seigneurs particuliers, dont les interêts étoient ſi differens. Auſſi le conſideroit-on alors comme la Pierre angulaire, qui hoit le grand Edifice de la Liberté & de la Reformation, & qui tenoit étroitement unis la Hollande avec la Zélande, & les Villes avec la Nobleſſe. C'eſt à quoi certaines perſonnes ont cru (7) que les Jettons ſuivans, frappés l'année d'après, ſont alluſion.

(3) Bor Ned. Beroert. VII. Boek, fol. 70. verſo.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 400.

(5) Bor Ned. Beroert. VII. Boek fol. 71.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 30 Oct. 1574. fol. 169.

(7) Biſot Hiſt. Metall. Supplem pag. 36.

1574.

Une Pierre triangulaire ; avec cette Inſcription, qui fait alluſion au Verſet 22 du Pſeaume CXVIII.

LAPIS REJECTUS CAPUT ANGULI.

LA PIERRE REJETTÉE EST DEVENUE LA MAITRESSE PIERRE DU COIN.

Au Revers eſt le mot Hébreu JEHOVAH, éclairé d'une lumiere qui vient du Ciel. L'Inſcription eſt tirée du verſet 23 du même Pſeaume :

DOMINUS FECIT HOC, ET FUIT MIRABILE IN OCULIS HOMINUM. 1574.

LE SEIGNEUR L'A FAIT, ET LA CHOSE A ETÉ MERVEILLEUSE AUX YEUX DES HOMMES. 1574.

Quoique cette alluſion, appliquée au Prince d'Orange, ne ſoit pas trop mal trouvée, il eſt certain pourtant qu'elle concerne proprement la Reformation, comme il paroit par le ſecond Jetton, frappé l'année ſuivante, & qui a ſur la Tête les paroles que voici, qui forment un ſecond tour au-dedans de la même Inſcription que nous avons vue ſur la Tête de la prémiere :

MANET INVICTA FIDES. 1575.

LA FOI DEMEURE INVINCIBLE. 1575.

1575. Quoi qu'il en ſoit, les affaires de l'Etat & de la Religion dans la Hollande & dans la Zélande paroiſſoient ſi bien établies, que le Roi Philippe, deſeſperant de les remettre par la force des armes ſur le pied qu'il ſouhaitoit, faiſoit ſolliciter de toutes parts ces Provinces de donner les mains à un Traité de Paix. Pour venir à bout de ce deſſein qu'il avoit ſi fort à cœur, on vit arriver aux Païs-Bas en qualité de (1) Médiateurs, de la part de Sa Majeſté Impériale, le Comte Gunther de Zwartſenbourg & le Comte (2) Wolf de Hohenlo, ſuivis d'une belle Nobleſſe Allemande. La Ville de Breda fut choiſie pour le Lieu du Congrès ; & après que (3) les Otages, qu'on avoit exigés du Roi d'Eſpagne parce que Breda étoit au pouvoir de ce Prince, furent arrivés en Hollande, les Plénipotentiaires Eſpagnols & ceux des Etats de Hollande (4) & de Zélande arriverent dans cette Ville le 12 de Mars 1575. La Négociation commença par les proteſtations qu'on fit mutuellement, de l'ardeur avec laquelle chaque Parti deſiroit de voir finir les Troubles & les hoſtilités par une heureuſe Paix. Pour y parvenir, les Plénipotentiaires des Etats inſiſterent ſur ces trois articles : Que le Païs fût déchargé des Troupes Eſpagnoles (5) : Que l'on convoquât les Etats-Généraux, de la même maniere qu'ils avoient été convoqués lors de la Ceſſion que Charles-Quint fit de ces Provinces : Qu'on accordât le libre exercice de leur Religion, à ceux qui avoient embraſſé la Doctrine des Proteſtans. Après pluſieurs diſputes, les Envoyés du Roi accorderent les deux prémiers Points ; à condition pourtant, qu'on n'y ſatisferoit qu'après que la Paix ſeroit entierement conclue & ſignée. Mais ils refuſerent abſolument le libre exercice de la Religion Proteſtante. Ils offrirent ſeulement d'accorder à tous ceux qui étoient dans ces ſentimens, la liberté de demeurer ſix mois dans le Païs pour règler leurs affaires (6), après quoi ils ſeroient obligés de ſe retirer ailleurs : on ajoutoit à cette permiſſion, celle de vendre les Biens qu'ils pourroient laiſſer dans le Païs après leur départ, ou d'en confier l'adminiſtration à des Habitans Catholiques. Ils déclarerent que le Roi n'étoit nullement d'humeur (7) de violer,

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Dec. 1574. fol. 255, 256, 257.
(2) Hoöft Ned. Hiſt. fol. 411.
(3) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Febr 1575. fol. 85.
(4) Ibid. 6 Febr. 1575 fol. 50.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 414.
(6) Reſol. der Staat van Holl. 10 Mey 1575. fol. 305.
(7) Ibid. 1 Apr. 1575. fol. 285. Art. XIII.

ler, aux dépens de ſa conſcience, le Serment qu'il avoit prêté à ſon Inveſtiture, de maintenir la Religion de ſes Ancêtres. Les Plénipotentiaires des Etats répondirent, que leur commiſſion par rapport au libre exercice de la Religion Reformée n'alloit pas plus loin qu'à offrir de s'en remettre (1) à la déciſion des Etats-Généraux, qui devoient être convoqués ſelon le ſecond Article dont on étoit convenu. Cette propoſition ne fut point goûtée par les Envoyés du Roi : ils vouloient bien que l'on conſultât les Etats-Généraux ſur cette affaire importante, mais avec cette reſtriction, que leur Maitre conſerveroit toujours la liberté (2) d'accepter ou de rejetter ce que cette Aſſemblée pourroit réſoudre là-deſſus. La Négociation fut entierement rompue par cette difficulté. Les Etats de Hollande & de Zélande témoignerent qu'ils aimoient mieux continuer la Guerre, que de laiſſer à la diſpoſition d'un autre qui étoit déja dans des ſentimens oppoſés, la Religion, qui doit paſſer pour la choſe la plus précieuſe dans l'eſprit de tous les hommes, de quelque Secte qu'ils puiſſent être. La rupture de ce Congrès, qui s'étoit attiré l'attention de toute l'Europe, donna lieu au Jetton ſuivant. 1575.

(1) Reſol. der Staat van Holl. 20 Mey 1575. 26 Mey 1575. 1575. fol. 325

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 427.

Un Lion, dans un Enclos qui eſt la marque de la Hollande. D'une de ſes griffes il tient une Epée nue, & de l'autre un Bouclier. L'Inſcription fait alluſion à la réponſe équivoque des Plénipotentiaires du Roi, touchant le libre exercice de la Religion Proteſtante :

SECURIUS BELLUM PACE DUBIA.

LA GUERRE EST PLUS SURE QU'UNE PAIX DOUTEUSE.

Au Revers, un Chapeau, entre les chiffres 15—75, qui marquent l'année de cette Négociation :

LIBERTAS AUREA, CUJUS MODERATUR HABENAS RATIO.

LA LIBERTÉ PRECIEUSE, DONT LA RAISON TIENT LES RENES.

Libertas aurea, que l'on trouve dans cette Légende, ſignifie à la lettre, *Liberté d'or.* Les Latins donnoient cette épithete à la Liberté, parce que, comme l'Or eſt le plus précieux & le plus peſant de tous les métaux, la Liberté eſt la plus précieuſe & la plus ſouhaitable de toutes les conditions. Au reſte, le Chapeau eſt un Emblème de cette (3) Liberté ineſtimable. Autrefois chez les Romains, les Eſclaves affranchis en vertu d'un Teſtament précedoient, la tête couverte, la pompe funebre de leur Patron (4). De plus, quand un Maitre affranchiſſoit un Eſclave, il lui faiſoit raſer la tête, & la lui faiſoit couvrir d'un chapeau (5). De-là cette expreſſion figurée qui étoit en uſage chez les Latins (6), *Appeller quelqu'un au chapeau*, c'eſt à dire, lui deſtiner la Liberté. De-là vient auſſi qu'on trouve le même Emblème de la Liberté ſur pluſieurs Médailles Romaines (7).

(3) A. Perſii Sat. V. v. 81.
(4) T. Livii Hiſt. Lib. XXXVIII. cap. 55.
(5) Plaut. Com. Amphit. Act. I. Sc. 2. in fine. Oudaan R. Moog. pag. 396.
(6) Suet. in vita Tiberii cap. 4. T. Livii Hiſt. Lib. XXIV. cap. 32.
(7) Oudaan, R. Moog. pag. 395.

HISTOIRE
METALLIQUE
DES
PAYS-BAS.
PREMIERE PARTIE.

LIVRE TROISIEME.

1575. DE's que par le mauvais ſuccès du Congrès de Breda, & par la ſéparation des Plénipotentiaires, toute eſperance de Paix ſe fut évanouïe, l'aigreur des deux Partis devint plus grande que jamais, parce qu'ils s'imputoient mutuellement la mauvaiſe réuſſite de cette Négociation. Déja le 12 de Juillet, c'eſt à dire, deux jours avant la rupture des Conferences, le Gouverneur Requezens (1) avoit fait publier au nom du Roi un Edit, qui interdiſoit (2) ſous peine de la vie & de la confiſcation des biens à tous les Habitans du Païs, toute familiarité, tout négoce, tout commerce de lettres avec les Rebelles. C'étoit-là donner le ſignal d'une nouvelle Guerre, pour laquelle on faiſoit de la part du Roi tous les préparatifs néceſſaires, en Brabant & en Flandre. La prémiere irruption dans les Païs confédérés ſe fit par le Seigneur d'Hierges, qui avec un nombre médiocre de Fantaſſins & de Cavaliers ſe jetta dans le (3) Beverwyk, & parut vouloir pénetrer juſques dans la Nord-Hollande : mais voyant tous les paſſages fermés, il ſe contenta de faire ravager & bruler le Platpais par ſes Troupes. Le Prince d'Orange, qui avoit épouſé cette année en troiſiemes noces (4) Charlotte de Bourbon, & qui avoit reçu ſur ce mariage les congratulations des Etats de (5) Hollande & de Zélande, ne négligea rien de tout ce qui ſembloit pouvoir rendre infructueux les grands deſſeins des Eſpagnols. Juſques-là il n'avoit entrepris rien d'important, qu'après avoir conſulté les Etats, & après avoir obtenu leur aveu. Mais comme le Corps de la République naiſſante étoit compoſé de pluſieurs Membres dont les interêts étoient differens, & que les occaſions favorables d'exécuter un projet s'étoient ſouvent échapées avant que les Etats euſſent pris leur réſolution, ce qui étoit très nuiſible à la Cauſe commune; on trouva bon de remédier à cet inconvénient. Pour cet effet, les Chevaliers, les Nobles, les Députés des grandes & des petites Villes, s'aſſemblerent ſolennellement dans la Ville de Dort, (6) & réſolurent de confier au Prince l'Adminiſtration ſuprême de l'Etat, afin qu'il en pût diriger les affaires en leur nom, (7) d'une maniere plus expéditive. Ils ſe contenterent de lui donner là-deſſus quelques Inſtructions générales, & s'obligerent à lui obeïr tant qu'il les ſuivroit, & à porter les Sujets (8) de tout leur pouvoir à la même obeïſſance. Le Prince leur marqua une vive gratitude (9) d'une confiance ſi parfaite; & depuis ce tems, aidé par un Conſeil (10) de vingt & un Membres des Etats, il régla tout ce qui concernoit la Liberté & la conſervation du Païs, d'une maniere plus libre & plus prompte. Dans la ſuite on a tiré de cet établiſſement l'occaſion de frapper la Médaille ſuivante.

(1) Bor Ned. Beroert. VIII. Boek. fol. 100. verſo.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 420.
(3) Ibid. fol. 422.
(4) Bor Ned. Beroert VIII. Boek, fol. 120.
(5) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Juny 1575. fol. 358.
(6) Ibid. 20 July 1575. fol. 520. 521. &c.
(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 430.
(8) Ibid. fol. 431.
(9) Reſol. der Staat. van Holl. 22 July 1575. fol. 528.
(10) Ibid. 29 July 1575. fol. 536.

Le

Le Prince d'Orange, en Buſte armé :

WILHELMUS, Dei Gratia, PRINCEPS AURAIcus, COMes NASSavius.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

Au Revers on le voit ſur un ſiege élevé, un Bâton de commandement à la main, marque de ſa nouvelle élevation. Il eſt entre deux Conſeillers, aſſis ſur des ſieges plus bas. L'Inſcription conſiſte en ce Vers Latin :

BELGICA LIBERTAS VIGUIT VIRTUTE WILHELMI.

LA VALEUR DE GUILLAUME A SOUTENU LA LIBERTE' BELGIQUE.

Dans le tems qu'on revêtoit le Prince de cette nouvelle autorité, le Seigneur d'Hierges, après ſon irruption dans la Hollande, s'étoit emparé ſans peine de la petite Ville de Buren, dont le Fils ainé de Guillaume portoit le Titre. Animé par cette conquête, il avoit mis le Siege devant (1) Oudewater, dont les Habitans, avertis d'avance par les Etats de Hollande de faire ſortir les bouches inutiles (2), & de prendre les cloches (3) de Benſchop & des autres Villages prochains, pour en fondre du Canon, étoient ſoutenus par quatre Compagnies de Soldats (4). Le prémier malheur de cette Ville fut, que le Fort ſitué du côté de Tergau fut abandonné de Guillaume d'Angeren & de ſes Soldats, par ignorance, ou par lâcheté (5). Cette faute donna aux Eſpagnols le moyen de fermer le paſſage de l'Iſſel, par ou les Aſſiegés auroient pu recevoir des vivres, & tout ce qui étoit néceſſaire pour une vigoureuſe défenſe. Ce deſaſtre pourtant ne les abattit point; & non contens de le prouver par des Sorties très vives, ils oſerent, à l'inſtigation de leurs Supérieurs, (6) tirer des Egliſes les Images & les Vêtemens ſacerdotaux, tourner la Religion des Aſſiegeans en ridicule par une Proceſſion ſur les remparts, & faire enſuite de tout cet attirail une eſpece de retranchement expoſé aux yeux de l'Ennemi. Il eſt très apparent qu'ils furent pouſſés à cette inſolence par leurs Officiers, afin que deſeſperant d'obtenir la moindre grace des Eſpagnols, ils marquaſſent une intrépidité d'autant plus opiniâtre dans la défenſe de la Ville. Les Magiſtrats de leur côté ne négligerent rien pour ſoutenir leurs Sujets dans ces diſpoſitions.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 110.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. 12 July 1575. fol. 487.
(3) Ibid. 15. July 1575. fol. 501.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 432.
(5) Bor Ned. Beroert. VIII. Bock fol. 121.
(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 433.

1575. Quoiqu'on eût donné à toutes les Villes un pouvoir illimité de prendre de l'argent à interêt, au nom des Etats(1), pour le payement des Garniſons ; cependant, faute de crédit, ou pour quelque autre raiſon qu'on ignore, ils trouverent bon de frapper les ſuivantes *Pieces de néceſſité*.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 16 July 1575. fol. 504.

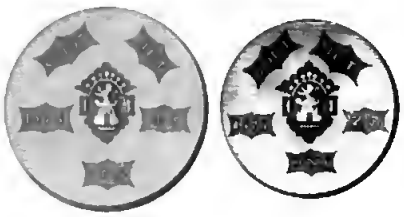

La plus grande a eu cours pour 40 ſols, & la moindre pour 20. Sur l'une & ſur l'autre on voit, au côté droit des Armes de la Ville, l'année du Siege ; & en differens endroits ces trois mots Hollandois :

GODT MET ONS.

DIEU AVEC NOUS.

A la prémiere nouvelle du Siege d'Oudewater, le Prince s'étoit tranſporté à Tergau, afin d'y prendre les meſures néceſſaires pour ſecourir la Ville (2). Les Eſpagnols, inſtruits de ſon deſſein, pouſſerent leurs Attaques avec d'autant plus de vivacité. Ils dreſſerent vingt-trois Pieces de batterie ſur la Digue auprès de la Potence, & (3) cinq autres ſur la Digue de Montfort. Le 6 d'Août ils commencerent à battre en breche, & ils le firent avec tant de violence & de ſuccès, qu'avant la nuit une bonne partie de la muraille fut renverſée. Il eſt vrai que pendant cette nuit même, les Aſſiegés avoient déja bouché la breche avec des lits de plumes, du chanvre, des tonneaux, & de vieux filets (4) : mais un ouvrage tellement fait à la hâte, & qui avoit ſi peu de conſiſtance, fut détruit le jour d'après en moins de rien par des coups de Canon redoublés. Depuis ce jour, les Eſpagnols élargirent encore la breche, & ils ruïnerent entierement les défenſes des Aſſiegés, après les avoir reconnues par le moyen d'une fauſſe attaque. Toutes choſes étant ainſi prêtes pour l'Aſſaut, les Ennemis le donnerent le 8 d'Août, (5) ſur deux Ponts préparés pour cet effet. On combattit avec la derniere opiniâtreté pendant cinq quart-d'heures : mais les Ennemis, continuellement rafraichis par de nouvelles Troupes, fatiguerent les Aſſiegés, ſe rendirent maitres des remparts, & percerent dans la Ville en pouſſant mille cris affreux. Ce fut alors que les Vainqueurs donnerent un libre cours à leur avarice & à leur cruauté. On fit un carnage horrible des Habitans, ſans avoir égard au ſexe ni à l'âge. La Ville fut pillée, & preſque entierement conſumée par les flâmes ; & à peine un ſeul Habitant ou un ſeul Soldat ſe ſauva de la rage des Eſpagnols (6). Cataſtrophe affreuſe certainement, mais incapable néanmoins d'intimider les Villes voiſines, & de les détourner du deſſein de ſe défendre. Chacun étoit fermement réſolu à tout hazarder, & bruloit d'un zèle conſtant pour la Religion (7), dont on vouloit obtenir par les armes le libre exercice, qu'on avoit attendu en-vain d'une Négociation. Ce zèle étoit tellement ardent, que la même année, & à peu près dans le même tems, les Etats de Hollande prirent la réſolution d'interdire l'exercice de la Religion Catholique-Romaine. Il n'eſt pas ſurprenant que cette ardeur religieuſe, qui ſe roidiſſoit contre l'oppreſſion & qui bravoit toutes les forces humaines, ait été conſiderée par certaines gens comme l'ouvrage de la Toute-puiſſance divine, & qu'on ait voulu l'immortaliſer par les Jettons ſuivans, qui different fort peu les uns des autres.

(2) Bor Ned. Beroert. VIII. Boek fol. 121.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 433.

(4) Bor Ned. Beroert VIII. Boek fol. 120. verſo.

(5) Meter Ned. Hiſt. fol. 110. verſo.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 8 Aug. 1575. fol. 551.

(7) Ibid. 30 July 1575. fol. 549.

I. Un

1575.

I. Un Livre avec ſept Sceaux, duquel ſortent des flâmes :

SERMO DEI IGNIS INEXTINGUIBILIS.

LA PAROLE DE DIEU EST UN FEU QU'ON NE PEUT ETEINDRE.

Au Revers, dix Cœurs brulans ; avec cette Inſcription :

TUA MANUS FECIT HOC, DOMINE. 1575.

CEST VOTRE MAIN, SEIGNEUR, QUI A FAIT CECI. 1575.

II. Toute la difference qu'il y a entre le prémier & le ſecond, c'eſt que dans le Livre ouvert de celui-ci on lit encore ces paroles :

LEX CRUCIS TESTIMONIUM DOMINI.

LA LOI DE LA CROIX EST LE TEMOIGNAGE DU SEIGNEUR.

III. Dans le Livre ouvert du dernier on ne trouve que ces deux mots :

LEX CRUCIS.

LA LOI DE LA CROIX.

Hierges, après qu'il eut reparé les breches d'Oudewater, & qu'il y eut mis une Garniſon ſuffiſante, fit ſemblant d'en vouloir à Tergau : mais il inveſtit réellement la Ville de Schoonhoven, dont il commença le Siege le 12 d'Août. Un certain Bourguemeſtre, par un principe de vil interêt, pour conſerver ſes champs couverts de blé (1), avoit empêché que les Digues ne fuſſent percées à tems ; ce qui rendoit les approches des Eſpagnols d'une très facile pratique, & la perte de la Ville, ſelon toutes les apparences, inévitable. Le Prince d'Orange (2) tâcha de ſuppléer à ce défaut de précaution, en envoyant au ſecours de la Ville le Colonel La Garde avec cinq Bâtimens chargés de vivres, de munitions, & d'un bon nombre de Soldats. Il eut encore ſoin d'ouvrir les Ecluſes de Tergau, & de faire percer pluſieurs Levées. La Garde s'acquitta parfaitement de ſa commiſſion. Après avoir renverſé le Pont que les Ennemis avoient dreſſé ſur des bateaux, il entra dans la Ville, (3) tout en combattant, avec quatre de ſes Bâtimens ; mais le cinquieme ayant échoué fut pris par les Eſpagnols, qui y tuerent une trentaine de Soldats. Entré dans la Ville, il ſe fit reconnoître pour Gouvernenr en montrant ſa Commiſſion ; & ſe faiſant obeir en cette qualité, il fit fortifier les endroits les plus foibles, & frapper pour pouvoir payer ſa Garniſon,

(1) Bor Ned. Beroert. VIII. Boek fol. 122. verſo.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Aug. 1575. fol. 566, 567.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 435.

1575. qui étoit alors de ſept-cens hommes, les Pieces de néceſſité ſuivantes, dont dans la ſuite les Etats ont donné la valeur en Monnoye courante, parce que la Ville étoit extraordinairement chargée (1). Ils firent même mettre toute la ſomme parmi les Dettes de la Province, pour être payée des prémiers deniers qu'on leveroit dans ce deſſein. Voici ces Pieces. (1) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Sept. 1579. fol. 226.

Elles ont toutes vers le bas l'année du Siege, ſavoir 1575; & vers le haut, la valeur pour laquelle elles eurent cours. Elles étoient d'un, de deux, de trois, de quatre, de ſix, & de douze ſols. Au milieu eſt une S, lettre initiale du nom de la Ville :

SCHOONHOVEN.

Les Aſſiegeans, pour éluder les précautions du Prince d'Orange, avoient trouvé le moyen de faire écouler les eaux que ceux de Tergau & de quelques autres Lieux faiſoient couler vers la Place. Cette difficulté étant ſurmontée, ils commencerent le 12 du mois à battre la Ville (2) de vingt-ſix pieces de Canon, qui leur avoient été envoyées d'Utrecht; & continuant tout le jour ce feu terrible, ils avoient déja fait vers le ſoir une breche de trois-cens pas (3), ce qui les fit réſoudre à donner l'Aſſaut dès le lendemain. Mais ils ne l'exécuterent pas, parce que le Gouverneur La Garde demanda à capituler, voyant bien que la Place n'étoit pas tenable, à cauſe de la grandeur de la breche, & du peu d'envie de ſe défendre qu'il voyoit dans pluſieurs Bourgeois. Il ne ſongea donc qu'à obtenir de bonnes conditions. Elles lui furent bientôt accordées, (4) & il eut la liberté de ſortir de la Ville, Drapeaux déployés & meche allumée, avec Armes & Bagage. Hierges, après avoir exécuté bravement cette entrepriſe, s'efforça de ſe rendre abſolument maitre des Rivieres; & pour cet effet il attaqua encore quelques Forts dans cette contrée. Il prit entre autres celui de Krimpen, où il y avoit deux-cens Soldats (5); comme auſſi un autre Fort ſitué dans le territoire de Papendrecht. Mais Don Louis ayant formé de plus grands deſſeins, le fit venir en Brabant avec dix pieces de Canon & une partie de ſes Troupes, en envoyant ordre au Beau-frere d'Hierges, le Comte de Megen, de ſe ſervir du reſte de cette Armée pour faire le Siege de Woerden, où commandoit en qualité de Gouverneur (6) Rodolphe de Stakenbroek. Le Comte de Megen inveſtit la Ville le 8 de Septembre (7). Mais comme l'ouverture des Ecluſes avoit inondé la plupart des Terres d'alentour, ce qui l'empêchoit d'approcher de la Place, il l'entoura, à une diſtance aſſez éloignée, de pluſieurs Forts, pour lui couper tout ſecours de dehors. Les Aſſiegés néanmoins, qui étoient paſſablement pourvus de vivres, avoient réſolu de ſoutenir ce Blocus, dans l'eſperance d'être bientôt ſecourus (8): ils oſerent même élever un Fort hors des remparts, pour défendre le Bétail qui alloit paitre près des murailles. Leur confiance n'étoit pas deſtituée de raiſons plauſibles, puiſque les Etats de Hollande leur avoient promis poſitivement de ne les pas laiſſer en proye à l'Ennemi. Ces mêmes Etats, voyant la difficulté qu'il y avoit à leur envoyer de groſſes ſommes d'argent à travers les Lignes des Aſſiegeans, leur avoient conſeillé de ſuivre l'exemple de Ley-

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 435.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 110. verſo.

(4) Bor Ned. Beroert. VIII. Boek fol. 122. verſo.

(5) Ibid. VIII. Boek fol. 122.

(6) Reſol. der Staat van Holl. 17 Mey 1575. fol. 293.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 436.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 14 Sept. 1575. fol. 632.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 14 Sept. 1575. fol. 633.

Leyden & d'Alcmar, & de frapper (1), pour payer la Garniſon, des Pieces d'étain, de cuivre, ou de quelque autre matiere; avec promeſſe de les dédommager aux dépens du Public, de la perte qu'ils ſouffriroient par-là. En conſéquence de ce conſeil, il firent frapper des Pieces d'étain pour la valeur de ſept-mille francs (2), dont ils furent rembourſés dans la ſuite par les Etats. 1575.

(2) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 245.

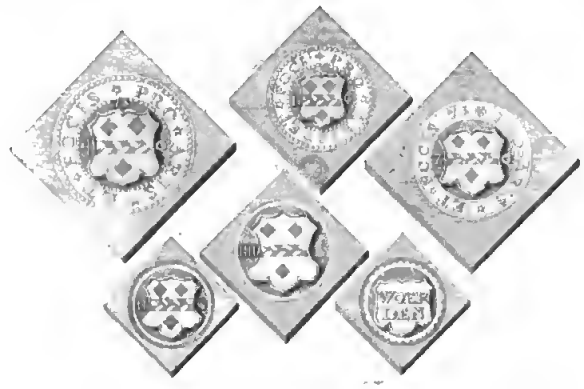

I. La prémiere a eu cours pour quarante ſols. Au milieu ſont les Armes de la Ville; & au-deſſus, l'année 75 dans laquelle elle fut frappée:

PRO ARIS ET FOCIS.

POUR LA RELIGION ET POUR LA PATRIE.

II. La ſeconde avoit cours pour dix ſols. Elle eſt au reſte ſemblable à l'autre, excepté que dans un des coins d'en-bas on voit les Armes de Hollande ſur un petit Ecuſſon.

III. La troiſieme a valu vingt ſols. Elle a les mêmes Armes que la prémiere, auſſi bien que la même Inſcription:

PRO ARIS ET FOCIS.

POUR LA RELIGION ET POUR LA PATRIE.

IV. V. La quatrieme valoit deux ſols, & la cinquieme quatre. On n'y voit que l'Ecu de la Ville, ſans Inſcription.

VI. La derniere enfin, dont la valeur n'eſt pas exprimée, a eu cours apparemment pour un ſol. On y lit le nom de la Ville:

WOERDEN.

Pendant que le Gouverneur-général attiroit vers ce Siege toutes les penſées des Hollandois, il entreprit de ſe rendre maître de l'Ile de Schouwen, & de couper par-là la Zélande d'avec la Hollande. Ayant fait ſonder exactement les baſſes pendant le reflux, il avoit jugé que les eaux étoient gayables, & par conſéquent que l'exécution de ſon deſſein étoit poſſible. Pour y réuſſir il aſſembla dans l'Ile de Tertolen (3) quinze-cens de ſes meilleurs Soldats, avec deux-cens Pionniers; & entre autres Officiers qui devoient en avoir le Commandement, il nomma (4) le Chevalier Jerôme van Tuyl Seigneur de Seroskerke. Ce Seigneur étoit Zélandois, & parce qu'il étoit reſté attaché aux interêts de Philippe, il avoit été dépouillé de ſes Biens & de ſes Emplois. Il connoiſſoit les Eaux & le Païs, & il étoit à préſumer que pour l'avantage du Roi, auſſi-bien que pour le ſien propre, il ne négligeroit rien pour ménager à cette entrepriſe un heureux ſuccès. Il étoit d'une ancienne & illuſtre Famille de Zélande. Son Grand-pere, Pierre van Tuyl, étoit auſſi Chevalier, & Seigneur de Seroskerke & de Welland. Il avoit épouſé Cornelie de Haamſtede; & l'an 1456 (5) il avoit été envoyé en qualité d'Ambaſſadeur par Charles de Bourgogne à Edouard VI, Roi d'Angleterre. Parmi les Enfans qui

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 437.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 356.

(5) Smallegang Kronyk van Zeeland. fol. 693.

1575. nâquirent de ce mariage, fut Jaques van Tuyl, Seigneur de Seroskerke, de Moermont & de Welland, qui fut Grand-Bailly de Middelbourg & de Ziriczée. Il épouſa en prémieres noces Jaqueline van den Eynde, Fille d'Auguſtin Seigneur d'Eyndhout, & Grand-Maitre des Forêts de Brabant; & en ſecondes noces, Adrienne de Wievekerke, Fille de Henri. Il eut des Enfans de l'une & de l'autre: mais de la prémiere il eut ce Jerôme; qui épouſa Eleonore Micault, & fut Seigneur de Seroskerke, de Welland, de Moermont, de Staveniſſe, & de Saint-Anneland. Il fut encore revêtu des Dignités de Vicomte & de Lieutenant-Amiral de Zélande, de Conſeiller du Roi, & de Receveur de la partie de la Province qui eſt à l'Eſt de l'Eſcaut (1). Son Fils Philibert exerça cette même Charge dans la Zélande qui eſt à l'Oueſt du même Fleuve. Par la révolution des affaires de cette Province, par laquelle toutes les Villes & tous les Territoires s'étoient déclarés contre les Eſpagnols, il eut le malheur, comme fidele partiſan du Roi, de perdre toutes ces éminentes Charges; dont pourtant ſon Maitre le dédommagea en quelque ſorte en lui donnant le Gouvernement de Berg-op-zoom (2), dans lequel, après ſa mort, ſon Fils lui ſucceda (3). On trouve une Médaille de ce Seigneur, frappée l'an 1558. L'occaſion que j'ai eue de parler de lui, me procure celle de placer ici cette Piece.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 182.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 437.
(3) Smalegang Kronik van Zeeland fol. 693.

Son Buſte, en habit de Conſeiller. Sa tête eſt couverte d'un bonnet:

HIERONIMUS A SEROSKERKE. 1558.

JEROME DE SEROSKERKE. 1558.

(4) Gargon Wacherſ. Arcadia. I. Deel. pag. 79.

Quelques-uns prétendent que le (4) nom de cette Terre Seigneuriale vient de 's HEER' AARNOUDS KERKE, *l'Egliſe du Seigneur Arnaud.* Au Revers, une Femme qui tient une Coupe; Emblême de l'Egliſe Romaine, dont il étoit zèlé partiſan, comme il paroit par cette Inſcription (5):

(5) Virgil. Æneid. Lib. IV. v. 336.

DUM SPIRITUS HOS REGET ARTUS.

AUSSI LONGTEMS QUE L'AME GOUVERNERA CES MEMBRES.

Un homme, qui avoit été ſon Domeſtique, ſonda les eaux une ſeconde fois; (6) le paſſage fut de nouveau trouvé poſſible: ce qui confirma le Gouverneur-général dans ſa réſolution. Là-deſſus, le 28 de Septembre (7) les Troupes choiſies pour cette Expédition entrerent dans l'eau à Philipsland, pour paſſer à Duyveland par les baſſes & par les bancs de ſable, à la faveur du reflux. Le peu d'étendue qu'il faloit donner aux rangs, fut cauſe que le paſſage ſe fit avec beaucoup de lenteur. Par-là le tems de la baſſe marée fut écoulé lorſqu'à peine l'Avantgarde eut mis pied à terre; ceux du milieu étoient déja à flot, & les derniers furent contraints de regagner le rivage. Ce contretems n'empêcha pas le tiers de ces Troupes, qui avoit paſſé, de monter hardiment la Digue de Duyveland, d'attaquer & de défaire avec une valeur animée par le deſeſpoir, dix Compagnies de François, d'Anglois, & d'Ecoſſois, auxquelles on avoit confié la garde de cette Digue (8). A peine cette victoire eut-elle été remportée, que les Soldats qui étoient reſtés derriere furent tranſportés ſous la conduite de Don Sanche d'Avila

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 437.

(7) Ibid. fol. 438.

(8) Ibid. fol. 439.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 438.

la (1), par le moyen de trente Galeres, de pluſieurs Chaloupes, & d'autres Bâtimens. Ceux qui avoient eu le bonheur de paſſer, renforcés par ce ſecours, ſe rendirent d'abord maitres des deux Forts d'Ooſt-Duyveland, comme auſſi de celui de Vyanen (2). Ayant enſuite traverſé ſans peine un petit Canal qui eſt entre les Iles de Duyveland & de Schouwen, ils parurent bientôt devant Brouwershaven, qui leur fut rendu d'abord, comme n'étant point de défenſe. Peu de tems après, ils s'emparerent encore d'un Ouvrage ſitué entre Ziriczée & Borndam, & ce Fort leur fut dans la ſuite d'un grand uſage. Ayant parcouru tout le Païs avec le même ſuccès, ils mirent le Siege devant Bommenée, un Fort très conſiderable vers le Nord de l'Ile. La Garniſon déclara d'abord qu'elle ſe défendroit juſqu'à la derniere extrémité, & qu'elle perdroit plutôt la vie, que la Place. La conduite de ces braves Soldats répondit à leurs paroles. Les Ennemis ayant donné un Aſſaut à la breche le 23 d'Octobre, (3) ils les repouſſerent avec toute la bravoure poſſible, en faiſant un grand carnage des Aſſaillans. Ceux-ci réitererent l'Aſſaut deux jours après, & ce ne fut qu'après un combat opiniâtre de cinq heures entieres, qu'ils pénetrerent dans le Fort les armes à la main, & qu'ils y maſſacrerent tout, en telle ſorte que les Victimes leur manquerent plutôt, que la fureur meurtriere dont ils étoient animés (4). La fermeté inébranlable de ces intrépides, mais malheureux Soldats, ſuffit ſeule pour répondre au ſens du Jetton ſuivant, quoiqu'il fût frappé cette année pour le Bureau des Finances du Roi, à l'honneur de la conſtance de tous les Confédérés, & non pour immortaliſer particulierement celle de la Garniſon de ce Fort.

1575.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 112.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 441.

(4) Ibid. fol. 442.

La Conſtance Belgique, repréſentée par une Héroïne armée, qui ſe tenant ſur un Rocher au milieu de la Mer irritée, & ayant à ſes pieds un Lion, ſoutient une Colonne à moitié briſée, malgré la fureur des quatre Vents qui l'attaquent de tous côtés :

IN ADVERSIS CONSTANS.

CONSTANT DANS L'ADVERSITÉ.

Au Revers on ne voit que ces paroles :

GECTOIRS POVR LE BVREAV DES FINANces DV ROY. 1575.

Ceux de Ziriczée ne témoignerent pas moins de fermeté. Le Siege de cette Ville, la plus grande de toute l'Ile de Schouwen, avoit été formé par les Eſpagnols en même tems que celui de Bommenée. Gaſpar de Vosbergen, Grand-Bailly de ce Lieu, ſe voyant attaqué à l'improviſte, ſe tranſporta avec deux autres perſonnes de diſtinction dans l'Armée des Ennemis, ſous prétexte qu'il étoit député pour traiter de la reddition de la Place, & pour comprendre dans l'Accord quelques Navires qui ſe trouvoient près de là. L'Ennemi, qui ne ſoupçonnoit aucune fraude, leur donna un Saufconduit pour aller à bord de ces Vaiſſeaux, & pour porter les Capitaines à prendre le parti de ſe rendre (5). Mais ils firent préciſément le contraire de ce qu'ils avoient fait eſperer aux Eſpagnols ; ils y délibererent avec ces Capitaines ſur les Digues qu'il ſeroit à propos de percer, ſur les meſures qu'il y avoit à prendre pour jetter du ſecours dans la Ville, & ſur les Signaux dont on ſe ſerviroit pour s'avertir mutuellement. Ils trouverent même un moyen d'introduire dans la Place, outre differentes munitions, trois Compagnies de Soldats. Après avoir ſongé ſi utilement à la conſervation de la Ville, ils revinrent dans l'Armée ennemie, & ils eurent la permiſſion de rentrer dans Ziriczée (6), ſous prétexte d'y faire ratifier l'Accord ſatisfaiſant qu'ils venoient de conclure avec les Capitaines des Vaiſſeaux en queſtion. Comme les Aſſiegeans ne les virent point revenir, ils com-

(5) Bor Ned. Beroert. VIII. Boek fol. 227.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 440.

1575. comprirent la ruſe dont on s'étoit ſervi ſi heureuſement & avec tant d'adreſſe pour les tromper ; & ils en conclurent, que bien loin de ſe rendre ſi legerement, ceux de la Ville avoient réſolu de ſe défendre juſques à la derniere extrémité. Pendant que le Siege de Bommenée duroit encore, ceux de Ziriczée avoient fortifié une Colline ſituée au Sud du Port (1), & vers le Nord un terrein de cinquante Arpens. D'ailleurs ils avoient mis ſous l'eau tout le Plat-pais, de maniere que les Eſpagnols en approchant de la Ville n'avoient trouvé d'endroit pour camper, que les Digues & les Forts dont ils s'étoient rendus maitres. De plus, ceux de la Ville ſe voyoient une Garniſon de douze-cens hommes, commandés par le Colonel Arnaud van Dorp (2). Ce Seigneur, auſſi brave que noble, ne négligeoit aucun moyen de relever peu à peu le courage des Bourgeois, abattus par la triſte deſtinée de ceux de Bommenée, & de les exciter à défendre leur Liberté comme de généreux Citoyens. On frappa encore avant la fin de l'année les Pieces d'étain que voici, pour payer les Soldats, qui étoient tous bien aguerris, & commandés par des Officiers d'une valeur & d'une conduite expérimentée.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 442. Bor Ned. Beroert. VIII. boek fol. 127.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 112. verſo.

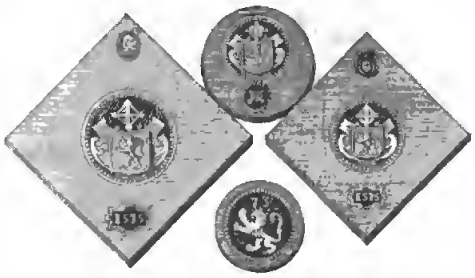

I. & II. La prémiere & la ſeconde ont au milieu les Armes de Ziriczée, & vers le bas l'an 1575. Vers le haut de la prémiere eſt un petit Ecuſſon, avec les Armes de Zélande ; & vers le haut de la ſeconde on voit en petit l'Ecu de la Ville : ce qui prouve que la ſeconde a été échangée dans la ſuite par la Ville pour de la Monnoye courante, & la prémiere par la Province. C'eſt ainſi que les Etats de Hollande & de Zélande, ſuivant le conſeil du Prince d'Orange, dédommagerent (3) Godeſchalk Barenwold, Négociant de la Mer Baltique, par rapport à la Monnoye d'étain qu'il avoit reçue à Ziriczée juſques à la ſomme de quatre-mille deux-cens francs, pour ſes effets qu'on y avoit ſaiſis. Ils y ajouterent encore quatre-cens francs pour la peine & le dommage que cette ſaiſie lui avoit cauſé : un quart de toute la ſomme lui fut payé comptant, & le reſte en portions égales de trois mois en trois mois.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 19 Apr. 1577. fol. 57.

III. La troiſieme, qui eſt ronde & plus petite, n'a que les Armes de Ziriczée. Un petit Ecu, qu'on voit vers le bas, fait voir qu'on en a fait auſſi l'échange dans la ſuite.

IV. La derniere, auſſi ronde, & plus petite encore, n'a que les Armes de Ziriczée, ſous l'année 75, dans laquelle ces Pieces furent frappées.

1576. Le bruit des prémiers avantages remportés par les Eſpagnols dans cette Ile, attira au Siege le Gouverneur-général, pour avoir lui-même la gloire de cette Conquête. Mais voyant qu'il faudroit un tems conſiderable pour forcer cette Place, il revint en Brabant, (4) afin de ramaſſer comme il pourroit les ſommes néceſſaires pour exécuter cette entrepriſe, & d'autres ſemblables. Le Roi d'Eſpagne avoit déja conſumé (5) dans la Guerre des Pais-Bas au-delà de quarante-deux millions de Ducats, dont il avoit fourni lui-même plus de la moitié, qu'il avoit empruntée à gros interêts des Marchands de Genes. Comme ceux-ci refuſoient d'avancer de nouvelles ſommes, parce qu'on avoit diminué les rentes promiſes pour les prémieres, & que les Soldats Eſpagnols menaçoient de ſe mutiner ſi on ne leur payoit au-plutôt leurs arrerages, Don Louis s'étoit adreſſé differentes fois aux Etats, pour les porter à l'aſſiſter dans une néceſſité ſi urgente. Il tâchoit de leur perſuader, qu'en lui fourniſſant pour la derniere fois des ſubſides conſiderables, ils verroient dans peu la fin de cette Guerre, qui depuis quelque tems étoit féconde en ſuccès pour le Parti du Roi. De quelques belles apparences qu'il envelopât cette propoſition, elle ne plut gueres aux Etats particuliers ; ce qui parut aſſez (6) par les délais continuels qu'on apporta à l'exécution de cette affaire, & par les difficultés qu'on inventoit pour l'éluder. Don Louis ayant remarqué ces tergiverſations, avoit déja com-

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 442.

(5) Bor Nederl. Beroert. VIII. Boek fol 128. verſo.

(6) Ibid. fol. 129.

commencé à mettre des charges ſur le Plat-païs, à compte des ſommes que les Etats lui accorderoient; & il avoit ordonné à ſes Soldats d'exiger des Habitans toutes ſortes de fourages. Quoique cette entrepriſe inouïe redoublât les plaintes dont les gens du Païs fatiguoient la Cour, elle fut pourtant cauſe que des douze-cens-mille florins que le Gouverneur avoit exigés comme un emprunt, les Brabançons s'engagerent à la fin d'en payer trois-cens-cinquante-mille (1), & les autres Provinces le reſte, ſelon la repartition dont on étoit convenu autrefois; quoique la Province d'Utrecht, alléguant la pauvreté de ſes Habitans, eût fait là-deſſus de fortes repréſentations, qui lui avoient attiré des menaces de l'accabler (2) de logemens de Troupes. Par ces Subſides, les Provinces les plus éloignées, quoiqu'elles ne ſentiſſent pas le feu de la Guerre, furent épuiſées comme les autres, & ſe conſumerent inſenſiblement en ſervant les Eſpagnols contre le Prince d'Orange. C'eſt ce que ceux du Hainaut exprimerent clairement par ce Jetton. 1576.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 443.

(2) Bor Ned. Beroerte. VIII. Boek fol. 130.

Une Chandelle allumée, au milieu de l'Enclos du Hainaut, comme il paroit par les Armes de cette Province qui ſont attachées à cet Enclos:

SERVIENDO CONSUMOR. 1576.

JE ME CONSUME EN SERVANT. 1576.

Au Revers, une Femme qui repréſente le Hainaut. Elle a à ſes pieds une Corne d'abondance renverſée, pour déſigner les Tréſors conſumés dans cette funeſte Guerre; & pour être délivrée de ce fléau, elle tâche d'atteindre à une branche d'Olivier:

DA PACEM DOMINE!

SEIGNEUR, DONNEZ NOUS LA PAIX!

Ces ſommes, qu'on arrachoit par force (3) aux Provinces qui refuſoient de les fournir, mirent Don Louis en état de continuer le Blocus de Ziriczée pendant tout l'Hiver ſuivant. Les Aſſiegés cependant ſe défendoient avec beaucoup de valeur, & faiſoient de tems en tems de vigoureuſes Sorties. Quoique le 28 de Janvier ils euſſent été repouſſés par les Aſſiegeans avec une aſſez grande perte, ils ne perdirent pas courage. Deux jours après ils ſortirent de nouveau ſur l'Ennemi, & ils eurent le bonheur de prendre deux des plus grands Vaiſſeaux des Eſpagnols. Depuis ce tems, ils reçurent encore un ſecours de vingt & deux Vaiſſeaux chargés de vivres, (4) qu'on avoit achetés à Rotterdam & à Delft. Cette Flotte entra juſtement dans le Port avant que celle de Don Sanche d'Avila fût renforcée par vingt Galeres & par ſix autres Bâtimens, qui le joignirent par ordre de Don Louis le 16 de Fevrier, pour empêcher de pareils ſecours du côté de l'eau. Mondragon, qui commandoit le Siege en Chef, prit encore d'autres meſures dans le même deſſein (5). Il fit fermer le petit Canal qui étoit devant le Port, avec des pilotis joints enſemble par des chaines. Dans l'endroit où la profondeur de l'eau ne permettoit point de piloter, il plaça des Ponts de bateaux bien fournis d'Artillerie. Il fortifia les avenues de la Digue, & il rangea en forme de Demi-lune les Vaiſſeaux deſtinés à boucher le Port & à défendre les Ponts. Tout ſecours étant ainſi coupé, on vit bientôt le prix des vivres monter dans la Place; où, pour payer la Garniſon, on fut obligé de nouveau cette année de frapper ces Pieces d'étain.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 443.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 22 Febr. 1576 fol. 5. 3 Maart 1576. fol. 9. & 15 Maart fol. 19.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 111. verſo.

1576.

I. La prémiere eſt ronde. On y voit au milieu une grande F, entre ces deux chiffres 7—6, qui marquent l'année dans laquelle elle a été frappée. Les Armes de Zélande ſont à côté de cette lettre, pour marquer que l'échange de ces Pieces fut fait dans la ſuite aux dépens des Etats de la Province.

II. La ſeconde, qui eſt quarrée, a au milieu les Armes de la Ville; & vers le haut, pour la raiſon que nous venons d'alléguer, celles de Zélande. Au bas eſt l'an 1576.

III. Celle-ci eſt de la moitié plus petite que la précedente, à laquelle elle eſt ſemblable en tout, excepté qu'on y trouve vers le haut, non les Armes de la Zélande, mais celle de Ziriczée; apparemment parce que l'échange en a été fait par la Ville même, & non pas par les Etats de la Province.

IV. La derniere, qui eſt ronde, offre aux yeux l'Ecu de Ziriczée. Vers le bas l'année 1576, dans laquelle elle fut frappée.

Pendant que le Gouverneur Eſpagnol attendoit de jour en jour la nouvelle de la priſe de Ziriczée, & de celle de Woerden qui juſques-là avoit été auſſi étroitement bloqué que l'autre, il en reçut, à ſa grande mortification, une d'une nature bien differente. Ce fut celle de la mutinerie des Chevaux-legers en Flandre, & des terribles deſordres qu'ils commettoient par-tout (1). Se voyant hors d'état de les appaiſer, faute d'argent & de crédit, & craignant que ce mal contagieux ne gagnât les autres Troupes, il donna permiſſion aux Païſans de prendre les armes, & de repouſſer la force par la force. Lui-même fort conſterné ſe tranſporta promtement de Malines à Bruxelles, (2) où le 11 de Mars, le lendemain de ſon arrivée, il fut attaqué par une fievre chaude, qui étant accompagnée d'un ſymptome certain de Peſte qui ſe manifeſta ſur une de ſes épaules (3), lui annonçoit ſa mort prochaine. Comme le Roi n'avoit pris à l'égard du Gouvernement de ces Provinces aucunes meſures; pour remédier aux ſuites d'un accident ſi imprévu, le Gouverneur lui-même nomma avant ſa mort le Comte Charles de Barlemont pour adminiſtrer les Affaires politiques, & confia les militaires au Comte Pierre Erneſt de Mansfelt (4), avec ordre qu'on leur expédiât les Plein-pouvoirs néceſſaires. Malheureuſement, il ſe trouva hors d'état de les ſigner lui-même (5); & le lendemain matin, qui étoit le 5 du mois, il mourut âgé de cinquante ans (6). Je n'ai trouvé de lui qu'une ſeule Médaille, que j'ai jugé à propos de placer ici où je parle de ſa mort, quoique cette Piece ſoit frappée dans un tems où il n'avoit encore aucune relation avec les affaires des Païs-Bas, ſavoir en l'an 1569, lorſque Don Juan ſoumit les Maures de Grenade (7), & que Requezens lui amena en Eſpagne les Troupes d'Italie avec une Flotte formidable.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 446.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 407.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol 114.

(4) Bor Ned. Beroert VIII. Boek, fol. 134. verſo.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 407.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 446.

(7) Ibid. fol. 208.

Ce

1576.

Ce Seigneur en Buſte armé, tourné du côté gauche :

LUDOVICUS RICASENIUS, MAJOR CASTILIAE COMENDATARIUS.

LOUIS DE REQUEZENS, GRAND-COMMANDEUR DE CASTILLE.

Au Revers, un Ange paroit dans un nuage, comme s'il vouloit frapper d'une épée. Au bas, pluſieurs Galeres ſont naufrage à l'entrée d'un Port. C'eſt une alluſion au ſort de cette Flotte avec laquelle Don Louis s'étoit expoſé aux plus grands dangers de la Mer, contre l'avis des Pilotes les plus expérimentés (1). Pendant qu'un grand nombre de ſes Vaiſſeaux fut englouti par les ondes, il eut le bonheur de gagner le Port de Majorque, & de ſe tirer du naufrage général, par ſon intrépidité & par ſa prudence. De-là la ſuivante Inſcription :

(1) Turquet Hiſt. d'Eſpagne pag. 1422.

FORTITUDINE AC CONSILIO.

PAR LE COURAGE ET PAR LA CONDUITE.

La mort inopinée & promte du Gouverneur n'apporta pas le moindre changement aux Sieges de Woerden & de Ziriczée, quoique le Conſeil d'Etat ſe fût ſaiſi du Gouvernement (2), à cauſe que l'autorité de Barlemont & de Mansfelt ne paroiſſoit pas légitime, parce que leurs Patentes n'avoient pas été ſignées. Les Membres de ce Conſeil écrivirent d'abord au Roi (3), que le Gouverneur étoit décedé, & que pour le ſervice de Sa Majeſté ils s'étoient ſaiſis de l'Adminiſtration des affaires, en attendant qu'Elle trouvât bon d'y pourvoir autrement. Le Roi, extrêmement frappé de cette nouvelle, jugea à propos de laiſſer le Gouvernement entre les mains du Conſeil d'Etat, ſur le pied ſur lequel ce Gouvernement avoit été ſous Don Louis. C'eſt ce qui paroit par une Lettre de Sa Majeſté du 24 du même mois (4). Pendant que ces affaires occupoient la Cour, le Prince d'Orange étant tranſporté dans l'Ile de Walcheren, (5) avoit employé differens moyens pour forcer les Eſpagnols à lever le Siege de Ziriczée. Une des entrepriſes qu'il avoit formées pour y réuſſir, avoit couté la vie à l'Amiral de Zélande Louis Boſot (6): perte irrépatable pour le Parti du Prince, puiſque la valeur & l'expérience conſommée de ce Grand-homme dans les affaires de la Mer avoient brillé avec le plus grand éclat dans differens Combats, qu'il avoit ſoutenus contre les Eſpagnols pour le ſervice de la Patrie. La mauvaiſe réuſſite de ce deſſein força les Aſſiegés, réduits à la derniere extrémité, & deſtitués de toute eſperance de ſecours, de traiter (7) à la fin de Juin avec Mondragon qui commandoit le Siege. Selon cet Accord, qui fut ſigné le pénultieme du mois, la Garniſon ſe retira par Mer avec armes & bagage ; & les Habitans, pour appaiſer la colere du Roi, & pour racheter le pillage de la Ville, furent obligés de donner dans l'eſpace de huit à dix jours (8), cinquante-mille francs, cinquante-mille encore un mois ou ſix ſemaines après, & dans la ſuite cent-mille ; à moins que Sa Majeſté ne les en tînt quitte, par compaſſion pour le triſte état où les Bourgeois étoient réduits. Cette clauſe n'étoit certainement point inutile ; les Habitans étoient tellement appauvris par un ſi long Siege, que pour payer les prémiers cent-mille francs ils furent forcés de

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 407.

(3) Bor Ned. Beroert VIII. Bock. fol. 134 verſo.

(4) Bor Nederl. Beroert IX. Bock, fol. 147.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 450.

1576. porter à la Maiſon de ville toute leur Argenterie & tous leurs Joyaux. De cet argent, trois Députés eurent ſoin de faire frapper les Pieces de néceſſité ſuivantes, qui eurent cours pour trente & pour quinze ſols.

I. La prémiere a du côté droit les Armes de Ziriczée, en-haut les Armes de Zélande, en-bas l'an 1576, & dans un rond du côté gauche l'Inſcription que voici :

REGIÆ MAJESTATI RECONCILIATA ZIRIZEA;
2A. JULII ANNO 1576.

ZIRICZEE RECONCILIEE AVEC SA MAJESTE' ROYALE,
LE 2 DE JUILET 1576.

Ce fut préciſément ce jour-là que les Eſpagnols entrerent dans la Ville.

II. La ſeconde eſt quarrée, comme la prémiere ; & l'on y voit au milieu la même Inſcription.

III. La Tête de la troiſieme eſt encore la même ; mais au Revers on voit les Armes de Ziriczée, au-deſſus de l'an 1576.

IV. La quatrieme eſt ronde, comme la troiſieme ; & ne contient rien que l'Inſcription qu'on a déja vue.

La perte de cette Ville mit les Partiſans de la Maiſon de Naſſau dans le plus cruel embaras. Il fut encore malheureuſement augmenté par un different qu'eurent les Etats de Hollande & de Zélande avec la Reine Eliſabeth, qui étoit irritée de ce qu'on avoit pris mal à propos quelques Vaiſſeaux Anglois (1), ſous prétexte qu'ils étoient chargés de choſes qui appartenoient à l'Ennemi. L'animoſité qui en fut l'effet alla ſi loin, que le Païs accablé ne pouvoit s'attendre qu'à une nouvelle Guerre de ce côté-là (2). Cette ſituation, qui ne laiſſoit aucune reſſource aux Habitans de ces Provinces, inſpira à quelques-uns un deſſein deſeſperé, qui fut appuyé (3) par le Prince lui-même. Il propoſa de s'embarquer avec tous ceux qui aimoient la Liberté, hommes, femmes, enfans, & avec ce qu'ils pourroient emporter de leurs meilleurs effets ; de percer toutes les Digues, de bruler tous les Moulins qui ſervoient à tirer l'eau des campagnes ; & d'aller, comme un autre Enée, après la deſtruction de la (4) Troye Belgique, chercher avec ſes Compagnons une nouvelle Italie, où l'on pût vivre libres, tant par rapport au corps qu'à l'égard de la conſcience. Heureuſement, dans le tems qu'on formoit un projet ſi étrange, l'animoſité des Anglois fut calmée, & les Eſpagnols acheverent (5) eux-mêmes de diſſiper les craintes de leurs Ennemis, en ſe mutinant le 12 de Juillet dans l'Ile de Schouwen, (6) où, ſans avoir égard à leur devoir & à leur ſerment, ils ſe mirent à chaſſer leurs Officiers, à en élire de nouveaux, & à demander inſolemment la paye de vingt-deux mois qui leur étoient dûs. Les Walons firent les mêmes deſordres à Ziriczée ; & les Eſpagnols, après

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 452.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 5 Sept. 1576. fol. 151.

(3) Bor Ned. Beroert. VIII. Boek. fol. 135. verſo.

(4) Virg. Æneid. Lib. I. p. 208. & ſeqq. & Lib. II. p. 795. &c.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 452.

(6) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 147.

après avoir conſumé tous les vivres de l'Ile de Schouwen, en abandonnerent tous les Forts, & marcherent vers le Brabant. Sur la route un grand nombre d'autres Mutins ſe joignirent à eux, & ayant manqué leur entrepriſe ſur Malines, ils ſe jetterent tout d'un coup devant Bruxelles. L'allarme de leur marche y étoit déja parvenue, & les Bourgeois armés rempliſſoient les remparts pour défendre leur Ville. Ils chaſſerent de la Place trois Compagnies d'Eſpagnols qui y étoient en Garniſon, & qui leur étoient juſtement ſuſpects. Les Rebelles ayant encore échoué là, ſe tournerent vers Aloſt (1), dont ils ſe rendirent maitres, & où ils exercerent les violences les plus cruelles, non ſeulement contre la Ville, mais auſſi contre le Plat-païs, dans lequel ils mirent ſous contribution cent-ſoixante & dix Villages. Leurs inſolences allerent à un tel excès, que le Conſeil d'Etat (2), par un Edit donné le 26 de Juillet, les déclara Rebelles au Roi, & Ennemis de la Patrie, en donnant ordre aux Etats des Provinces particulieres de leur courir ſus. Cet ordre paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, que leur nombre s'augmentoit de jour en jour, & qu'ils étoient favoriſés ſous-main par leurs Compatriotes. Mais un tel remede ne fit que rendre le mal plus incurable. Les autres Eſpagnols, s'imaginant qu'on en vouloit à eux auſſi-bien qu'aux Mutins, abandonnerent ſans permiſſion les Villes & les Forts où ils étoient en Garniſon, pour aller fortifier en Brabant le parti des Mutins. Par-là le Conſeil d'Etat ſe vit contraint (3) de faire venir à ſon ſecours les Troupes encore fideles, qui aſſiegeoient Woerden. C'eſt ainſi que cette Ville, réduite aux dernieres extrémités par un Blocus de cinquante ſemaines, fut délivrée inopinément, & ſans que le Parti du Prince y eût contribué la moindre choſe. Cet évenement extraordinaire a été gravé par nos Ancêtres ſur une Piece quarrée, qui pendant le Siege avoit eu cours pour quarante ſols. L'embaras des tems, ſelon toutes les apparences, ne permettoit pas alors de conſerver la mémoire d'une délivrance ſi peu attendue ſur une Médaille mieux travaillée.

1576.

(1) Bor Ned. Beroert IX. Boek. fol. 155. verſo.

(2) Ibid. fol. 156.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 455.

Les Armes de cette Ville, ſous l'année dans laquelle cette Piece a été faite; avec cette Inſcription:

PRO ARIS ET FOCIS.

POUR LA RELIGION, ET POUR LA PATRIE.

Au Revers on lit cette Inſcription Hollandoiſe, qui y a été gravée au burin:

ANNO 1576. DEN 24. AUGUSTUS, OP BARTHOLOMEUS DAGH, IS DE STAD WOERDEN ONTZET GEWORDEN DOOR DES HEEREN KRAGT.

L'AN 1576. LE 24. D'AOUT JOUR DE S. BARTHELEMY, LA VILLE

1576. *DE WOERDEN FUT DELIVREE PAR LA PUISSANCE DU SEIGNEUR.*

Une délivrance ſi peu attendue marque clairement, que dans les affaires les plus deſeſperées, la fermeté ſait vaincre la fortune, contre toutes ſortes d'apparences. Une ame conſtante, fortifiée par la patience, ſurmonte ſouvent les plus grandes adverſités, & communique les mêmes diſpoſitions à des eſprits plus foibles.

II. C'eſt-là le ſens d'une autre Médaille, qui concerne en général tout ce qui s'étoit paſſé dans les Païs-Bas pendant cette même année. La Tête repréſente la Patience, ayant une Croix dans la main, & un Agneau à ſon côté droit :

SORTIS PATIENTIA VICTRIX.

LA PATIENCE EST VICTORIEUSE DU SORT.

Au Revers on voit, au-deſſus de l'an 1576, la Conſtance, s'appuyant de la main droite ſur l'ancre de l'Eſperance :

ANIMOS CONSTANTIA FIRMAT.

LA CONSTANCE DES UNS AFFERMIT LE COURAGE DES AUTRES.

Peu de jours avant que le Siege de Woerden fût levé d'une maniere ſi ſurprenante, Philippe de Croy Marquis de Havré étoit revenu d'Eſpagne (1) où il avoit été fait Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté. Il annonça au Conſeil d'Etat de la part du Roi, qu'il feroit tous ſes efforts pour remettre la tranquillité dans le Païs, & que l'on pouvoit être ſûr d'y voir arriver au mois de Septembre Don Juan d'Autriche ſon Frere-naturel, pour prendre en main les rênes du Gouvernement. Ce Marquis de Havré étoit Frere, du côté paternel, de Philippe de Croy ſecond Duc d'Arſchot (2), du mariage & des Enfans duquel nous avons déja fait mention. Philippe I Duc d'Arſchot ayant perdu ſa prémiere Epouſe (3) Anne de Croy, qu'il avoit épouſée par Procuration l'an 1520, s'étoit marié en ſecondes noces avec Anne de Lorraine, Fille d'Antoine Duc de Lorraine & de Reinette de Bourbon, & Veuve de René de Châlon Prince d'Orange, qui étoit mort l'an 1544 (4). De ce ſecond mariage le Duc d'Arſchot ne vit point de poſterité; mais en mourant l'an quarante-huit, il laiſſa ſa Veuve enceinte. Quatre mois après la mort de ſon Epoux, elle mit au monde le Marquis de Havré dont il s'agit ici. Le malheur qu'eut ce jeune Prince de perdre ſon Pere avant que de voir le jour, avoit été en quelque ſorte reparé, parce qu'il avoit eu pour Parains l'Empereur Charles & le Roi Philippe (5), & pour Maraines les Reines Douairieres de France & de Hongrie. La mémoire de cette Anne de Lorraine, morte à Delft l'an 1568 (6), & enterrée auprès de ſon ſecond Epoux à Haverlé auprès de Louvain, ſe trouve conſervée ſur les deux Jettons ſuivans, qui furent frappés au commencement des Troubles, & qui expriment l'ardent deſir qu'avoit cette Princeſſe de voir la Paix rétablie dans ces Provinces.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 455.

(2) Hubner Geſlachtta-fel 241.

(3) Blaſon de la Toiſon d'or fol. 252.

(4) Mauſol. de la Toiſon d'or p. 153.

(5) Ibid. pag. 284.

(6) Ibid. pag. 153.

I. Son Ecu couronné, écartelé de ſes Armes & de celles de ſon Epoux :

ANNE DE LORRAINE, Ducheſſe D'ARSCHOT, Princeſſe D'ORENGES.

Au Revers, une Croix de Jeruſalem. La raiſon en eſt, que le Grand-pere de cette Princeſſe, René

René Duc de Lorraine, comme héritier (1) de René d'Anjou ſon Ayeul du côté maternel, avoit laiſſé à ſa Maiſon des Droits non ſeulement ſur les Royaumes de Naples, d'Arragon, de Hongrie, mais encore ſur celui de Jeruſalem. L'Inſcription eſt : 1576.

(1) Buffier Hiſt. des Maiſ. Souver p. 287.

DA PACEM, DOMINE, IN DIEBUS NOSTRIS!

DONNEZ LA PAIX, SEIGNEUR, DANS NOS JOURS!

Le ſecond a le même Revers ; mais ſur la Tête on voit quelques lettres de ſon nom & de ſes Titres, entrelaſſées. La Légende eſt celle-ci :

ANNA, PRINCEPS AURAICAE.

ANNE, PRINCESSE D'ORANGE.

Quelque agréable que fût au Conſeil d'Etat la déclaration que lui avoit fait le Marquis de Havré de la part du Roi, il ne laiſſa point d'envoyer à la Cour le Seigneur de Raſſengem, pour inſtruire Sa Majeſté de l'inſolence inouïe de ſes Troupes mutinées. Ces deſordres ébranloient tout le Brabant, & répandoient la terreur dans toutes les ames ; d'autant plus que les Troupes Walonnes & Allemandes, qui étoient maitreſſes d'un grand nombre de Villes conſiderables, s'étoient rangées du côté des Eſpagnols revoltés, & que leurs Officiers-généraux (2) étant ſortis de Bruxelles, ſoutenoient les Mutins, ſous prétexte que les Membres du Conſeil-d'Etat étoient retenus priſonniers dans cette Ville par les partiſans du Prince d'Orange, & que l'ordre de courir ſus aux Revoltés leur avoit été extorqué. En-vain la plupart des Membres de ce Conſeil ſe montrerent à Willebrock (3), & même à Anvers, pour convaincre le Publie de la fauſſeté de ce bruit : on s'obſtinoit à s'aveugler. Il y eut même des gens qui oſerent débiter que ces Troubles violens étoient approuvés & excités par le Conſeil lui-même (4), ce qu'ils tâcherent de prouver par la lenteur & par l'inſuffiſance des remedes qu'on avoit employés juſques-là à arrêter le deſordre. Dans cette idée, pluſieurs perſonnes croyoient d'une néceſſité abſolue de convoquer les Etats-Généraux, & de leur confier l'Adminiſtration ſuprême des Affaires. Le partiſan le plus chaud de cette opinion étoit le Seigneur de Glimes, Grand-Bailly du Brabant-Walon. Voyant ſous ſon commandement deux Compagnies qui étoient en Garniſon à Bruxelles, il en mit une tout d'un coup ſous les armes le 4 de Juillet (5), & marcha avec elle vers la Cour. Non ſeulement il ſe fit ouvrir les portes par force, mais il eut encore la hardieſſe d'arrêter les Comtes de Mansfelt (6) & de Barlemont, le Préſident Viglius, Jean Boiſchot, Chriſtophle d'Aſſonville, Louis del Rio, & d'autres Membres du Conſeil. Il les fit même mettre en lieu ſûr, pour prévenir les deſſeins pernicieux qu'on prétendoit qu'ils avoient formés contre la Patrie. On relâcha pourtant bientôt après, (7) ceux d'entre ces Conſeillers qui étoient le plus irrités contre les Eſpagnols ; mais on retint plus longtems en priſon les Comtes de Mansfelt & de Barlemont, & quelques autres qui ſoutenoient les interêts du Roi avec le plus de chaleur. Barlemont ſur-tout ſe tint toujours étroitement attaché (8) non ſeulement au Roi, mais encore à l'Egliſe Catholique. Les Eſpagnols avoient en lui la plus grande confiance. Requezens, étant au lit de la mort, lui avoit remis toute la direction des Affaires d'Etat ; & ces marques de diſtinction l'ayant rendu ſuſpect à l'autre Parti, lui attirerent pour-lors cette diſgrace. La même année pourtant on fit frapper à ſa gloire le Jetton ſuivant.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 455.

(3) Ibid. fol. 457.

(4) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 169. verſo & fol. 170.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 117.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 414.

(7) Bor Ned. Beroert. IX. Bock fol. 170.

(8) Strada de Bello Belg. Dec. I. 169. verſo. & pag 487.

Son Buſte, orné du Colier de l'Ordre de la Toiſon, duquel le Roi Philippe l'avoit honoré (9) l'an cinquante-ſix, dans le prémier Chapitre qu'il tint de cet Ordre à Anvers :

(9) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 67.

1576. CAROLUS COMES A BERLAYMONT.

CHARLES COMTE DE BARLEMONT.

Le Village de Barlemont, où il y a un Château magnifique, eſt éloigné de Landrecy de deux lieues, & juſtement autant d'Avênes ſur la Sambre (1). Ce n'étoit anciennement qu'une Baronie; mais le Roi Philippe, voulant reconnoître les ſervices de ce Seigneur, érigea cette Baronie en Comté (2). C'eſt pourquoi au Revers de cette Piece les Armes de Charles ſont non ſeulement bordées du Colier de l'Ordre, mais encore ſurmontées d'une Couronne de Comte. L'Inſcription tend apparemment à célebrer la fermeté qu'il fit paroître quand on l'arrêta :

(1) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 366.
(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 383.

IN ADVERSIS CONSTANS. 1576.

CONSTANT DANS L'ADVERSITE'. 1576.

Dès que les Conſeillers les plus zèlés contre le Parti Eſpagnol furent ſortis de priſon, ils fortifierent leur Aſſemblée du Marquis de Havré, & de Mrs. Indevelde & Fonk, qui devoient remplacer les Membres qui n'étoient pas encore relâchés (3). Le 22 de Septembre (4) ils déclarerent de nouveau Ennemis de la Patrie, les Mutins & leurs Adhérens; non ſeulement avec permiſſion, mais encore avec un ordre abſolu de prendre les armes contre eux, ſous peine à tout contrevenant de payer une Réale d'or. A la publication de cet Edit, tout le Païs ſe mit en mouvement. On arma de tous côtés. Les Etats de Brabant leverent des Troupes; & ceux de Flandre ordonnerent au Comte de Reux (5) d'enfermer d'un retranchement la Citadelle de Gand, qui étoit encore au pouvoir des Eſpagnols, dont la Ville avoit tout à craindre. Les Députés des Etats, qui ſe trouvoient alors à Bruxelles, & qui s'entendoient parfaitement avec le Conſeil d'Etat qui venoit de ſe pourvoir de nouveaux Membres, nommerent le Duc d'Arſchot (6) Chef des affaires de la Guerre, & confierent à differens Nobles le Commandement particulier des Troupes nouvellement levées. Ce fut ainſi que s'accrut de jour en jour l'autorité des Etats-Généraux, ſoutenue par les Provinces particulieres. Ceux de Hollande, entre autres, donnerent ordre à la Garniſon de Schoonhoven (7) d'aller en Flandre ſervir ſous les Etats-Généraux; & ils munirent Mrs. Paul Buys, Thierry de Bye, & Nannink van Foreeſt, du Plein-pouvoir néceſſaire pour prendre de leur part ſéance dans cette Aſſemblée (8), qui ſe tenoit à Bruxelles. Ceux de Malines demanderent la liberté de demeurer neutres: mais la choſe ayant été rejettée comme indigne, ils prirent auſſi, après une longue déliberation, le parti des Etats-Généraux. Cet exemple fut bientôt ſuivi par les Etats d'Utrecht, qui menacés par les Hollandois du rappel de la Sauve-garde qu'on avoit accordée au Platpaïs de cette Province, & de l'incendie de leurs Fauxbourgs, déclarerent que leurs Députés, qui étoient déja à Bruxelles, avoient ordre de ſe ranger du côté de l'Aſſemblée générale. Tournay, Lille & Douay prirent le même parti; & la Gueldre avec le Comté de Zutphen, unis enſemble étroitement, réſolurent d'augmenter leurs Cuiraſſiers juſqu'au nombre de mille, & de les joindre aux Troupes des Etats-Généraux. Non ſeulement ils firent ſavoir leur réſolution à cette Aſſemblée (9); mais pour en éterniſer la mémoire, ils firent frapper cette Médaille.

(3) Ibid. fol. 459.
(4) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 170. verſo.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 458.
(6) Ibid. fol. 460.
(7) Reſol. der Staat van Holl. 19 Dec. 1576. fol. 203.
(8) Ibid. 22 Dec. 1576. fol. 205.
(9) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 175. verſo.

Les Armes des differens Païs, dont les Députés compoſoient les Etats-Généraux, attachées enſemble par un même Cordon. Au milieu ſont celles de Gueldre & de Zutphen :

SI MEMBRORUM QUODDAM DEFECERIT, DOLEBIT CORPUS; SED LORO SEMEL CORREPTO DISSOLVETUR AC DECIDET UNIO: QUARE RESPICE AC PROSPICE GELDER. 1576.

SI UN DES MEMBRES MANQUE, TOUT LE CORPS EN SOUFFRIRA: MAIS SI UNE FOIS LE NOEUD EST ENTAMÉ, TOUTE L'UNION DOIT SE ROMPRE, ET TOMBER, AINSI. GUELDRE, PREN GARDE A TOI, ET TE PRECAUTIONNE.

Le Revers ne contient que l'Inſcription ſuivante:

CUM TIMOR COMMUNIS SEPARATISSIMOS QUOQUE JUNGAT, MERITO GELDRIÆ DUCATUS AC SUTPHANIÆ COMITATUS, QUAMVIS DIVERSO AB ALIIS BELGII PROVINCIIS JURE EIDEM PRINCIPI PAREANT, TAMEN COMMUNI TYRANNIDE HISPANORUM PROVOCATI, AD ASSERENDAM PATRIAE LIBERTATEM, SACRO TOTIUS BELGII ORDINUM FOEDERI SE UNIERUNT, AC PRO COMMUNI UNIONIS INITAE FULCRO ET EXECUTIONE SPLENDIDO MILLE CATAPHRACTORUM AERE GELDERICO MILITANTIUM EQUITATU OPPRESSAE PATRIAE COPIAS AUXERUNT ET EXORNARUNT. 1576.

PUISQU'UNE CRAINTE COMMUNE LIE MEME CEUX QUI SONT LES PLUS SEPAREZ; C'EST AVEC JUSTICE QUE LE DUCHÉ DE GUELDRE ET LE COMTÉ DE ZUTPHEN, QUOIQUE SOUMIS A UN MEME MAITRE PAR UN AUTRE DROIT QUE LES AUTRES PROVINCES, ANIMÉS POURTANT PAR LA TYRANNIE GENERALE DES ESPAGNOLS, SE SONT JOINTS POUR LA DEFENSE DE LA PATRIE A L'ALLIANCE SACREE DES ETATS-GENERAUX DE TOUS LES PAYS-BAS. POUR CES MEMES RAISONS, ET AFIN DE SOUTENIR CETTE ALLIANCE, ILS ONT AUGMENTÉ ET EMBELLI LES FORCES DE LA PATRIE OPPRIMÉE, PAR UNE BRILLANTE TROUPE DE MILLE CUIRASSIERS SERVANT A LEURS DEPENS. 1576.

Les Habitans des Provinces de Friſe & de Groningue avoient bien le même deſir de s'unir aux Etats-Généraux; mais les Troupes nombreuſes commandées par Billy, dont leur Païs étoit chargé, & pluſieurs Forts (1) que les Eſpagnols avoient bâti de côté & d'autre pour les tenir en bride, les empêchoient de remuer. Ceux de Maſtricht avoient encore grande envie de ſuivre le même parti. Quoiqu'ils ſuſſent que cinq-cens hommes des Troupes des Etats avoient été taillés en pieces par les Eſpagnols auprès de Walem, ils gagnerent à force d'argent les Walons qui étoient dans la Ville; & après s'être liés par ſerment aux Etats-Généraux, ils oſerent, avec le ſecours des Troupes Walonnes, chaſſer les Eſpagnols par le Pont de la Meuſe, & les forcer à ſe retirer à Wyk. (2) Mais ceux-ci ayant reçu, mal à propos

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 462.

(2) Bor Ned. Beroert IX. Boek. fol. 178. verſo.

1576. pos pour les Habitans, un puiſſant renfort par l'arrivée de quelques Troupes ſous Don Alonzo de Vargas & ſous Don Fernand de Tolede, ſe partagerent en deux, & attaquerent en même tems la Porte de Wyk & la Porte de Bruxelles. Leurs efforts redoublés les en rendirent bientôt maitres. Ils ſe jettent dans la Ville, & faiſant un carnage affreux de tout ce qu'ils rencontrent, ils diſſipent bientôt les Walons, & les Bourgeois qui avoient pris les armes. Dans d'autres endroits, les Eſpagnols ſachant juſqu'à quel point ils étoient odieux à tout le monde, prirent la précaution de ſe retrancher (1), pour éviter des rencontres pareilles. Dans la Citadelle d'Anvers un certain Jerôme de Roda eut l'audace de s'attribuer le Titre de Gouverneur-général du Païs, de faire imiter le Sceau du Roi, (2) & d'autoriſer par-là les Edits qu'il publioit au nom de Sa Majeſté. Sa hardieſſe étonnante étoit voilée par le prétexte dont j'ai déja parlé, ſavoir, que le Conſeil d'Etat n'étoit pas en liberté, & que les Etats-Généraux n'avoient qu'une autorité uſurpée. Confuſion terrible, s'il y en eut jamais! Les Habitans Catholiques mêmes étoient diviſés entre eux: les uns ſoutenoient l'autorité des Etats-Généraux, & les autres vouloient maintenir celle du Conſeil d'Etat. Les Mutins étoient ennemis des uns & des autres, auſſi bien que du Prince, & ils étoient encore déchirés par des diviſions qui regnoient dans leur propre Corps. De cette maniere, chaque Parti étoit en guerre avec trois ou quatre autres (3), & les Eſpagnols d'Aloſt avoient encore des démêlés avec les autres Revoltés de leur Nation. On ne voyoit partout qu'actes d'hoſtilité; & les pauvres Habitans du Païs n'eſperoient qu'au ſecours du Ciel, qui tenant dans ſa main les cœurs des Rois, & maitre de les fléchir comme il veut, pouvoit ſeul les tirer d'un ſi cruel embaras, ou en portant leur Souverain à leur accorder une Paix avantageuſe, ou en attachant d'heureux ſuccès à leurs armes. Ce ſentiment ſe trouve exprimé ſur la Médaille ſuivante, frappée à l'occaſion des Troubles domeſtiques de cette année.

(1) Bor Ned. Beroert. IX. Boek, fol. 171.

(2) Ibid. IX. Boek, fol. 169.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 118. verſo.

Une Epée nue, & une branche d'Olivier, paſſées en ſautoir au-dedans d'une Couronne Royale: Emblèmes de la Guerre & de la Paix. Au-deſſus de la Couronne, un Cœur tenu par une Main qui ſort d'une nue. Ce dernier Emblème eſt ſuffiſamment expliqué par l'Inſcription: (4)

(4) Proverb. Salom. Ch. XXI. v. 1.

COR REGIS IN MANU DEI. 1576.

LE COEUR DU ROI EST DANS LA MAIN DE DIEU. 1576.

Au Revers, une Femme qui repréſente les Païs-Bas, comme il paroit par un Lion qui eſt à ſes pieds. Elle tend la main vers le Ciel, comme pour témoigner qu'uniquement par le ſecours de Dieu elle eſperoit de ſe tirer d'une ſi triſte confuſion. Sa confiance dans cette protection du Ciel eſt exprimée par cette Inſcription:

INFERIOR GERMANIA CONSTANTER DEO CONFIDENS.

LES PAYS-BAS PLAÇANT UNE CONSTANTE CONFIANCE DANS LA DIVINITE.

Cette Inſcription eſt encore environnée d'une autre, qui marque que l'aſſiſtance du Ciel étoit l'unique reſſource du Païs, dans de ſi grands maux:

NON RESTAT SPES ALIUNDE.

IL NE RESTE AUCUNE ESPERANCE D'AILLEURS.

Cet-

Cette vérité devint de jour en jour plus ſenſible, puiſque le feu de la diſcorde ſe répandoit de plus en plus, & paroiſſoit s'augmenter par les moyens qu'on employoit pour l'éteindre. On en vit un funeſte exemple à Anvers, Ville qui par ſon Négoce floriſſant paſſoit alors pour la plus conſiderable des Pais-Bas. La Garniſon Eſpagnole, qui occupoit le Château ſous le commandement de Don Jerôme de Roda, ayant appris que le Seigneur de Champaigney, Gouverneur de la Ville, y avoit reçu le 3 de Novembre vingt & une Compagnies des Troupes des Etats, (1) animée de dépit & de rage, forma le deſſein de ſe rendre maitreſſe de cette puiſſante Ville par le ſecours des Mutins d'Aloſt. Pour le prévenir, les Troupes des Etats commencerent à faire des retranchemens à toutes les avenues du Château; ce qu'à leur tour les Eſpagnols tâcherent d'empêcher en faiſant une Sortie vigoureuſe, ſoutenue par un feu terrible qu'ils firent du Château ſur les Travailleurs & ſur les maiſons. Pendant la nuit ſuivante, les Eſpagnols d'alentour entrerent dans le Château à la faveur d'un brouillard épais. Ils furent bientôt joints par les Mutins d'Aloſt, qui ayant paſſé l'Eſcaut auprès de l'Abbaye de S. Bernard, avoient encore ramaſſé quatre Compagnies Allemandes de Maſtricht, & tout ce qu'ils avoient pu trouver ſur la route. Toutes ces forces réunies prirent la réſolution de tomber ſans délai ſur les retranchemens des Troupes des Etats, avant qu'on y eût mis la derniere main. Ce deſſein fut exécuté de la maniere ſuivante.

(1) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 182.

Environ à une heure après-midi (2), le Général Julien Romero & François Baldez, ſuivis des Troupes qu'ils commandoient, & des trois Compagnies Allemandes du Comte d'Overſteyn qui s'étoient auſſi revoltées, marcherent vers la rue de S. Michel. En moins de rien ils s'emparerent des retranchemens, mirent le feu aux maiſons voiſines, & ſe répandirent par toutes les rues de la Ville. Dans le même tems, les Mutins Eſpagnols ſous Jean Navarre qu'ils avoient élu pour Chef, ſoutenus par le Baron Polwyler, par Charles Fokker & par deux Compagnies Allemandes commandées par le Baron George de Frondsperg (3), attaquerent une autre rue dont le retranchement étoit défendu par les Walons. Ceux-ci, nonobſtant tous les efforts du Gouverneur (4), lâcherent d'abord le pied, & le Baron de Frondsperg, qui commandoit lui-même à cheval cette Attaque, perça auſſi de ce côté-là dans la Ville avec les Troupes qu'il conduiſoit. Les Vainqueurs firent main-baſſe ſur tout ce qu'ils rencontrerent, & ils chaſſerent de la Ville les Troupes des Etats avec un ſi terrible meurtre, que le nombre de ceux qui furent tués ou qui ſe noyerent monta à ſix-mille hommes (5). A l'occaſion de cet évenement, duquel Don Jerôme de Roda écrivit au Roi comme d'une Victoire ſignalée, on frappa une Médaille à la gloire du Baron de Frondsperg, qui ayant peu de jours auparavant quitté la Ville pour ſe joindre aux Eſpagnols avec ſes deux Compagnies Allemandes, n'avoit pas peu contribué à la priſe d'Anvers.

1576.

(2) Ibid. fol. 190.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 118.

(4) Bor Ned. Beroert IX. Boek, fol. 183.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 471.

Ce Baron, en Buſte armé; avec cette Légende :

GEORGius BARO A FREUNDTSBERG, Dynasta IN MINDELHEIM. Ætatis. 42.

GEORGE BARON DE FRONDSPERG, SEIGNEUR DE MINDELHEIM. AGE' DE 42 ANS.

Au Revers on voit les Soldats des Etats-Généraux, chaſſés de la Ville, ſe jetter par troupes dans l'Eſcaut, qui eſt repréſenté rempli des Vaiſſeaux de guerre que l'Amiral Don Sanche avoit rangés ſous le Château (6):

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 117. verſo.

1576. PERSEVERANTIA RERUM VICTRIX. ANNO 1576.

LA PERSEVERANCE EST VICTORIEUSE DES AFFAIRES.

L'AN 1576.

Les Eſpagnols s'étant rendus ainſi maîtres de la Ville, ſe jetterent d'abord dans les maiſons, les armes à la main. Ils ouvrirent les coffres & les armoires, & renverſerent les meubles & les marchandiſes, afin de fouiller par-tout. Aucune Nation ne fut épargnée; les Marchands Allemans, Anglois, Italiens, Portugais, Eſpagnols ſubirent tous un même ſort, & furent contraints de racheter leurs biens & leurs vies (1). Le Clergé même & les Edifices ſacrés ne purent ſe ſauver des mains cruelles & avares de cette inſolente Soldateſque. Les Eccléſiaſtiques furent privés de leur argent, les Egliſes de leurs ornemens les plus précieux, & de leurs Vaſes ſacrés; & même les Images des Saints furent dépouillées de toute leur parure. L'Hôtel des Anglois, après avoir été pillé, fut encore taxé à vingt-quatre-mille florins, pour ſe racheter du feu. Le même ſort tomba en partage à l'Hôtel des Oſterlings; & mille deſordres crians furent commis dans la Priſon publique (*), par le Capitaine Gaſpar Ortis qui s'en étoit mis en poſſeſſion. Il mit à prix la liberté de tous ceux qui y étoient détenus, tant pour crimes capitaux (2), que pour Anabaptiſme ou autres Héréſies, & pour dettes; & ce négoce lui valut des richeſſes immenſes. Cette invaſion couta aux Bourgeois dans l'eſpace de trois jours, plus de quatre millons (3) argent comptant, outre une ſomme inexprimable en or, en argent, en joyaux, en linge, en draps, en étoffes de ſoye, en brocards d'or & d'argent, & en toutes ſortes de marchandiſes que la diligence induſtrieuſe des Marchands avoit ramaſſées de toutes les parties du Monde. Tous ces Tréſors furent pillés, brulés, ou gâtés, dès que le Soldat, incapable de profiter de tout, eut choiſi ce qui l'accommodoit le mieux. Pluſieurs Citoyens, qui ſe croyoient autoriſés à défendre leurs biens, furent paſſés au fil de l'épée (4), auſſi bien que pluſieurs Soldats Walons qui s'étoient cachés pour ſe dérober au carnage, & qu'on découvroit à meſure qu'on fouilloit dans les maiſons. D'autres, qui s'étoient flatés de conſerver leurs Tréſors en les mettant en lieu ſûr, furent bientôt forcés par la torture à les indiquer (5). Des perſonnes accablées par l'âge, de jeunes Filles, des Femmes enceintes, furent tourmentées par les verges, par les flâmes, & par tout ce qu'une ingénieuſe fureur peut inventer de plus barbare. On pendoit les Femmes par les cheveux, & à la vue des Peres & des Meres on faiſoit ſouffrir aux Enfans les douleurs les plus inſupportables. La rage de ces cruels ſe délectoit à dépouiller entierement les jeunes Filles, à leur faire ruiſſeler le ſang de tout le corps par des coups de verges redoublés, à les chaſſer dans cet état par les rues, & à les maſſacrer en préſence de leurs Parens (6). En un mot, la gravité ne ſervoit point de défenſe aux Eccléſiaſtiques, ni les cheveux gris à la reſpectable Vieilleſſe, ni la pudeur au Sexe incapable de ſe défendre, ni l'innocence aux Enfans de l'âge le plus tendre. Au commencement de l'Attaque, & lorſque le ſuccès du Combat étoit encore douteux, les Eſpagnols avoient mis le feu à pluſieurs endroits de la Ville. Par cet incendie, plus de cinq-cens maiſons avoient été conſumées, avec une perte de plus de ſix millions (7). Ce qu'il y eut encore de déplorable, c'eſt que le ſuperbe Hôtel de ville, qui étoit par-dedans tout revêtu de marbre (8), & qui avoit couté plus de quatre-cens-mille francs (9), fut dévoré par les flâmes, avec toutes les Archives de la Ville, tous les Regîtres, & toutes les Chartres. D'un Bâtiment ſi magnifique, il ne reſta rien que l'enceinte des murailles. Comme il m'eſt tombé entre les mains une Piece frappée l'an ſoixante-cinq, ſur laquelle la façade de cet Edifice eſt repréſentée, j'ai trouvé à propos de la placer ici, ayant plus égard à l'ordre des choſes, qu'à celui des tems.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 474.

(*) Nommée *de Steen*.

(2) Bor Ned. Beroert IX. Boek, fol. 185.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 121. verſo.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 472.

(5) Bor Ned. Beroert. IX. Boek fol. 184. verſo.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 473.

(7) Ibid. fol. 476.

(8) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 419.

(9) Guiciardin Beſchr. der Nederl. fol. 69. Bor Nederl. Beroert. IX. Boek, fol. 183. verſo.

La façade de l'Hôtel de ville d'Anvers, telle qu'elle étoit avant ſa deſtruction; avec cette Deviſe:

JUS-

JUSTITIA ET FIDE. 1576.

PAR LA JUSTICE, ET PAR LA FIDELITE'.

Au Revers, le Dieu de l'Eſcaut, tenant dans ſa main gauche une Corne d'abondance, qui ſignifie le floriſſant Négoce de cette Ville. Sa tête eſt couverte d'une Tour, ſurmontée d'une Main; ce qui fait les Armes d'Anvers. Et comme c'étoit par le moyen de ce Fleuve que le Commerce des Habitans s'étendoit vers toutes les parties de l'Univers, rien n'eſt plus juſte que le ſens de l'Inſcription:

FONS RIGANS OMNIA. 1575.

UNE SOURCE QUI ARROSE TOUT. 1575.

Pendant que les Etats de Hollande, & le Prince d'Orange (dont cette année la Penſion de vingt-ſix mille francs fut augmentée juſqu'à la ſomme de quarante-mille (1)) apprenoient tous les jours de nouvelles barbaries des Eſpagnols, ils écrivirent un grand nombre de lettres aux Etats-Généraux, aux Etats particuliers (2) de Brabant, de Gueldre & de (3) Flandre, à la Bourgeoiſie d'Utrecht, aux Magiſtrats de Nimegue, & à pluſieurs Nobles diſtingués. Ils leur offroient toutes ſortes de ſecours contre leurs Ennemis communs, & leur marquoient le deſir le plus ardent de voir la concorde mutuelle rétablie par une heureuſe Paix. Ces lettres furent d'un tel effet, que la Ville de Gand fut choiſie pour le Congrès (4), & que le Conſeil d'Etat, ſans attendre les ordres de la Cour d'Eſpagne, accorda le 11 d'Octobre les Sauf-conduits néceſſaires aux Députés du Prince, & des Etats de Hollande & de Zélande, qui y furent envoyés au nombre de neuf. Les Conférences commencerent le 19, & après que de côté & d'autre les Plein-pouvoirs eurent été produits & acceptés, on s'entendit bientôt aſſez pour convenir d'une Trève (5). Pendant ce Congrès, l'ardeur des differens Partis pour la Paix s'animoit, à proportion que les Eſpagnols redoubloient leurs excès & leurs deſordres; & l'on pouſſa la Négociation avec tant de zèle & de ſuccès, que le Traité, conſiſtant en vingt-ſix Articles, fut conclu à la ſatisfaction commune des Contractans, le 8 de Novembre (6), dans l'Hôtel des Echevins de Gand, & confirmé par l'approbation des Etats de Hollande (7). Ce fut ainſi que par les tempêtes mêmes qui menaçoient le Vaiſſeau de l'Etat d'un naufrage certain, il fut porté, pour ainſi dire, contre vent & marée, dans un Port aſſuré. C'eſt-là le ſens du Jetton que voici.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 31 Dec. 1576. fol. 214; & 10 Jan. 1577. fol. 8.
(2) Bor Ned. Beroert. IX. Boek. fol. 156. verſo.
(3) Ibid. fol. 161. verſo.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 462.
(5) Bor Neder. Beroert. IX. Boek, fol. 174.
(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 478.
(7) Reſol. der Staat. van Holl. 16 Nov. 1576. fol. 194.

Un Vaiſſeau qui, ſur le point d'entrer dans le Port, baiſſe ſes voiles, & eſt prêt à jetter l'ancre:

PORTus SALUTis.

LE PORT DU SALUT.

C'eſt ce Port, qu'on croyoit avoir atteint par la *Pacification de Gand*. Autour de la Piece on voit encore cette Légende:

CALCULI ORDINUM BELGII.

JETTONS DES ETATS DU PAYS-BAS.

Au Revers on voit un Emblème de l'Alliance qui s'étoit faite entre le Prince, les Etats de Hollande & de Zélande, & les autres Provinces. Ce ſont trois Cœurs ſerrés par deux Mains jointes, ſous une Couronne Royale; au-deſſus de laquelle eſt une Hoſtie. Ces deux dernieres pieces y ont été miſes parce que tous les Docteurs en Droit & en Théologie de l'Univerſité de Louvain, auſſi bien que tous les Abbés, Doyens, & Curés de tout le Païs avoient déclaré que la Pacification de Gand n'étoit en rien contraire à l'Autorité Royale, ni à l'Egliſe Romaine (8). L'Inſcription eſt:

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 489.

1576. CUM PIETATE CONCORDIA. 1576.

LA CONCORDE UNIE A LA PIETE'. 1576.

Cette Paix fut la ſource d'une joye inexprimable, ſur-tout dans la Ville de Gand même, où les Habitans, en vertu du ſecond Article du Traité, par lequel la ſortie des Eſpagnols hors du Païs étoit ſtipulée, réſolurent de les chaſſer de la Citadelle, non par famine comme auparavant, mais de vive force. Le jour même que la Paix avoit été ſignée (1), on y donna un vigoureux Aſſaut, après en avoir ruïné toutes les défenſes à coups de canon. Mais quoiqu'on eût été repouſſé avec perte, la Garniſon, convaincue de ſa foibleſſe & n'ayant aucun ſecours à attendre, trouva à propos de remettre aux Habitans la Forteresſe qui lui avoit été confiée. Dans le même tems, le Prince d'Orange fit occuper au plus vite par ſes Troupes, ſous le commandement du Comte de Hohenlo, la Ville de Ziriczée, avec tous les Forts que les Eſpagnols & les Walons avoient abandonné dans cette Contrée. De cette maniere on reprit en moins de rien, & à peu de fraix, tout ce que les Eſpagnols avoient pris de ce côté-là aux dépens de tant de tems, de ſang, & de tréſors. Oudewater fut encore vuidé par la même Nation, ſous promeſſe que les Habitans accorderoient à la Garniſon une ſortie libre; & peu de jours auparavant, les Eſpagnols avoient abandonné Beverwyk, & le Château d'Aſſenbourg (2). Ceux de Harlem même envoyerent au Prince d'Orange des Députés, munis d'un Sauf-conduit des Etats de Hollande (3), & avant la fin de cette année (4) cette Ville ſe remit ſous le Gouvernement & ſous la protection du Prince. Dans toute cette révolution, il eſt aiſé de remarquer qu'il a plu au Ciel de procurer au Païs-Bas, déja penchant vers ſa ruïne entiere, un appui ineſperé, par des moyens contraires à toute la prudence humaine; & de faire ſortir le bonheur de cette Nation, du ſein même de l'adverſité. C'eſt-là le ſens du Jetton ſuivant, qui fut frappé cette année à l'occaſion de tant d'évenemens extraordinaires.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 479.

(2) Ibid. fol. 480.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 26 Dec. 1576. fol. 210.

(4) Ibid. 31 ditto fol. 213.

Un Cavalier, armé de toutes pieces:

NON PLACENT DOMINO MILITIS OCREÆ.

LES BOTTES DU SOLDAT NE PLAISENT PAS AU SEIGNEUR.

Par ces bottes du Soldat, on entend la confiance qu'on peut placer dans les Armées. Auparavant, les Habitans avoient vu l'illuſtre Maiſon d'Orange venir à leur ſecours avec des forces conſiderables, ſans qu'ils en euſſent tiré de grands avantages. Mais lorſque tout paroiſſoit deſeſperé, Dieu avoit trouvé bon de faire du malheur général du Païs l'inſtrument d'une délivrance générale; pour faire ſentir fortement à nos Ayeux, qu'une ſi heureuſe révolution n'étoit point dûe à leurs armes & à leurs Héros, mais uniquement à ſon pouvoir libre & ſouverain, & à ſa bonté infinie. Le Revers de cette Piece appuye encore le même ſens. On y voit Gedeon à genoux, & tendant les mains vers le Ciel (5), comme pour reconnoitre ſa foibleſſe, & l'impuiſſance de ſa Nation opprimée & appauvrie par les Madianites, comme les Hollandois l'étoient alors par les Eſpagnols. Devant lui eſt la Toiſon, ſur laquelle deſcend la roſée du Ciel. L'Inſcription eſt tirée d'une des Epitres de l'Apôtre S. Paul (6):

(5) Livre des Juges Ch. VI. ℣. 15. 37. &c.

(6) Romains Ch. VIII. ℣. 28.

TIMENTI DOMINUM OMNIA COÖPERANTUR IN BONUM. 1576.

TOUTES CHOSES CONCOURENT AU BIEN DE CEUX QUI CRAIGNENT LE SEIGNEUR.

Le

Le Roi Philippe, voyant ſes affaires du Païs-Bas prendre un tour ſi peu attendu ſous l'adminiſtration ſuprême du Conſeil d'Etat, nomma Gouverneur-général de ces Provinces Don Juan ſon Frere-naturel, duquel nous avons déja eu occaſion de parler. Il étoit né à Ratisbonne, de Barbe de Plomberge (1), le même jour qu'on célebroit la naiſſance de l'Empereur Charles-Quint ſon Pere. Conduit en Eſpagne, il y avoit été élevé par Madeleine d'Ulloa, Epouſe de Quiſciada Maitre d'Hôtel de Charles; ſans être reconnu de perſonne pour ce qu'il étoit, juſques à la mort de ſon Pere. Deux ans s'étoient encore écoulés depuis ce tems-là, quand le Roi (2) le rencontrant à la Chaſſe, le reconnut, au grand étonnement des Spectateurs, pour ſon Frere-naturel (3), lui donna un appartement à la Cour, & la même éducation avec ſon Fils Charles & avec Alexandre Farneze. Dès qu'il eut reçu ſes Inſtructions pour le Gouvernement des Païs-Bas, il prit la Poſte, & traverſa la France déguiſé en More, s'étant noirci le viſage, & ayant fait couper de près & friſer ſes cheveux comme de la laine. Après avoir joué par toute la route le rôle (4) d'Eſclave de ſon Compagnon de voyage Octave Gonzague, il vint enfin heureuſement à Luxembourg, le jour avant le pillage d'Anvers (5). Il quitta alors le maſque, ſe déclara Gouverneur-général des Païs-Bas, inſtruiſit par lettres le Conſeil d'Etat de ſon arrivée & de l'acquiſition de ſa nouvelle Dignité, & donna ordre aux Eſpagnols (6) de mettre bas les armes, & de ceſſer toute violence. Je trouve ſa mémoire conſervée ſur la Piece ſuivante, qui eſt ſans date, & que j'ai cru pouvoir placer ici à l'occaſion de l'entrée de ce Prince dans les Païs-Bas. 1576.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 506.

(2) Ibid. pag. 507.

(3) Ibid. pag. 508.

(4) Ibid. pag. 423

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 481.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 423.

Don Juan, en Buſte armé, orné du Colier de l'Ordre de la Toiſon, duquel Philippe l'avoit honoré:

JOANNES AUSTRIÆ, CAROLI V, FILIUS.

JEAN D'AUTRICHE, FILS DE CHARLES QUINT.

Dans les mêmes lettres où Don Juan communiqua aux Etats les ordres du Roi, il leur demanda des Otages (7), avant que de vouloir pénetrer plus avant dans le Païs; & par cette défiance il rendit ſa propre bonne-foi ſuſpecte. Pour cette raiſon on lui envoya à Luxembourg des Députés, pour approfondir ſes véritables intentions; & en même tems on fit tous ſes efforts pour affermir de plus en plus la Liberté du Païs. Par le moyen de (8) George de Lalain Seigneur de Ville, les Etats s'étoient mis en poſſeſſion de Valenciennes, & ils avoient heureuſement employé le Baron Baudouin de Gavre pour s'aſſurer de Cambray. Il y eut plus de difficulté à porter Groningue à ſuivre le même parti. Pour y réuſſir, on avoit envoyé dans cette Ville François Stella (9): mais peu de tems après ſon arrivée, un ſoupçon très bien fondé du véritable but de cette Députation excita Gaſpar Robles, Gouverneur de ce Païs, à l'arrêter & à le mettre en priſon. Cet eſprit défiant, peu tranquilliſé par cette démarche, voulut s'aſſurer encore davantage de ſa Garniſon en exigeant d'elle un nouveau Serment de fidelité. Mais flatée par Stella, pendant ſa détention, du payement entier de ſes arrerages ſi elle vouloit bien ſe ranger du côté des Etats, non ſeulement elle refuſa de prêter le Serment qu'on exigeoit d'elle (10); mais, irritée par les diſcours violens de Robles qui la menaçoit de la priſon, elle prit unanimement les armes, mit la main ſur ſes Officiers, & arrêta ſon Gouverneur, auſſi bien que Villers, Luſſy, Monceau, Champy, & quelques autres Capitaines. En même tems ces Soldats arracherent de la priſon Stella le Député des Etats, & lui demanderent s'il s'en tenoit à la promeſſe qu'il leur avoit donné d'un payement entier. (11) Il en donna ſa parole de nouveau: ſur quoi ils prêterent Serment aux Etats, & choiſirent d'autres Officiers, à la pla-

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 481.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 123. verſo.

(9) Por Ned. Beroert. X. Bock fol. 197.

(10) Ibid. fol. 197. verſo.

(11) Hooft Ned. Hiſt. fol. 483.

1576. ce de ceux qu'ils avoient mis en priſon. Ces nouveaux Officiers aſſemblerent d'abord les Bourguemeſtres, qui convoquerent à leur tour tout le Corps de la Bourgeoiſie, avec lequel ils approuverent ce qui venoit de ſe paſſer (1), & ſe déclarerent conſéquemment pour les Etats. Immédiatement après, Stella fut envoyé à Bruxelles pour demander un autre Gouverneur pour la Ville, un autre Commandant pour les Soldats, & le payement promis. Le Baron de Ville, connu dans la ſuite ſous le nom de Comte de Rennenberg, étant nommé Gouverneur de cette Place, trouva en y arrivant que les arrerages qu'on devoit à la Garniſon montoient à environ deux-cens-mille francs. Pour trouver moyen de les payer, conformément aux promeſſes des Etats, il fit aſſembler ceux qui gouvernoient le Platpaïs de cette Province, connu ſous le nom d'*Ommelandes*; & ceux-ci réſolurent de lever pour faire cette ſomme le Cinquiemedenier du revenu des biens immeubles. Comme ce fonds n'étoit pas encore ſuffiſant, ils firent fondre la Vaiſſelle de leur défunt Evêque Jean Knyf (2), des Officiers priſonniers & des principaux Habitans de la Ville. De cet argent ils firent frapper les Pieces quarrées que voici, dont ils ſe ſervirent pour achever de ſatisfaire entierement la Garniſon.

(1) Bor Ned. Beroert. X. Boek fol. 198.

(2) Ibid. IX. Boek fol. 174. & X. fol. 220. verſo.

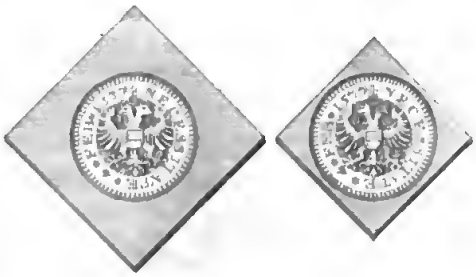

I. La prémiere, qui eſt une Riſdale entiere, offre aux yeux les Armes de Groningue; & au-deſſus un G. la prémiere lettre du nom de cette Ville :

NECESSITATE. 4 FEBruarii 1577.

PAR NECESSITE. LE 4 DE FEVRIER 1577.

II. Au milieu de la ſeconde Piece, qui eſt une demie Riſdale, on voit les mêmes Armes, ſous un G. qui ſignifie Groningue. L'Inſcription eſt la même :

NECESSITATE. 4 FEBruarii 1577.

PAR NECESSITE. LE 4 DE FEVRIER 1577.

L'exemple de ce qui venoit d'arriver entraina ceux de (3) Delfzyl & de Damme, qui arrêterent leurs Capitaines & les conduiſirent à Groningue. Les Garniſons de Leuwarde & de Staveren prirent des meſures ſemblables. D'un autre côté, le Prince d'Orange s'étoit déja accordé le

1577. prémier jour de l'an ſoixante & dix-ſept avec la Ville de Muyden, & peu de jours après avec celle de Weeſp & avec ſon Territoire (4). Cependant, le Parti contraire n'étoit pas encore entierement diſſipé : l'on découvrit à Bruxelles, que certains eſprits étoient diſpoſés à recevoir Don Juan, ſans lui préſcrire aucune condition capable de maintenir le repos public. Cette découverte obligea les Provinces Catholiques à ſe lier enſemble par une Alliance étroite. Elles réſolurent d'employer toutes leurs forces réunies, pour maintenir leur Religion & la Pacification de Gand, pour chaſſer les Eſpagnols & leurs Fauteurs, & pour défendre le repos, la proſperité, les Libertés, les Droits & les anciens Privileges du Païs (5), ſans manquer pourtant à l'obeiſſance qui étoit dûe à leur Souverain. Ceux d'Utrecht rongés, pour ainſi dire, juſques aux os par la Garniſon Eſpagnole, qui étoit encore maitreſſe du Château de Vredenbourg, ſupplierent par leurs Députés le Conſeil d'Etat qui ſe tenoit à Bruxelles, d'ordonner aux Eſpagnols de les délivrer d'une oppreſſion ſi inſupportable, en quittant cette Forteresſe (6). La Garniſon, inſtruite de cette Députation, en conçut un violent

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 484.

(4) Ibid. fol. 491.

(5) Bor Ned. Beroert. X. Bock, fol. 210. verſo.

(6) Ibid. fol. 255.

lent dépit, & elle ſe pourvut de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe défendre vigoureuſement en cas qu'on voulût la déloger par force. On craignit même, que ſoutenue par les Garniſons voiſines qui vivoient en bonne intelligence avec elle, elle ne formât contre la Ville quelque funeſte entrepriſe. Cette frayeur n'étoit pas deſtituée de fondement : l'impuiſſance de la Bourgeoiſie ne lui ayant pas permis de fournir aux Soldats, auſſi ponctuellement qu'à l'ordinaire, la paye qu'elle leur faiſoit tenir chaque ſemaine, ils firent un jour en plein midi une Sortie ſur ceux de la Ville, tuerent un Bourgeois qui étoit en ſentinelle, diſſiperent les autres (1), & perçant dans la Ville à la faveur du canon du Château qui battoit les maiſons, ils mirent le feu à differens quartiers. Quoique le jour ſuivant ils fiſſent la même choſe, les Citoyens ne perdirent point courage : ils réſolurent au contraire de ſe défaire d'un ſi rude joug. D'abord ils creuſerent des foſſés & éleverent des retranchemens dans les rues qui donnoient ſur le Château, percerent les maiſons les plus voiſines de la Forteresſe, & en ayant fermé les avenues par des voiles pour cacher leurs travaux, ils dreſſerent derriere une Batterie de quatorze groſſes pieces de Canon, pour leſquelles ils avoient reçu des Etats de Hollande les munitions néceſſaires (2). De cette maniere la Garniſon fut bientôt enfermée, & en peu de jours le Château ſe trouva inveſti. Au milieu de ces Troubles, quelques Députés des Etats de Hollande (3) vinrent à Utrecht avec le Comte de Boſſu, qui venoit d'être relaché. Il procura à ſon Régiment, qui étoit cantonné dans les Villages d'alentour, le payement de ſes arrerages, afin qu'il ſervît de meilleur cœur; & faiſant battre vigoureuſement la Forteresſe, il força la Garniſon à capituler. L'Accord fut conclu le 9 de Fevrier (4); & conformément au principal Article, le Château fut vuidé par les Eſpagnols le 11. La mémoire de cet évenement, & la reconnoiſſance qu'inſpiroit aux Habitans la grace que Dieu leur avoit faite de les délivrer d'un danger ſi terrible, ſe trouvent éterniſées ſur ce Jetton. 1577.

(1) Bor Ned. Beroert. X. Boek fol. 216.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 22 Dec. 1576. fol. 206.

(3) Ibid. 31 Dec. fol. 214.

(4) Bor Ned. Beroert. X. Boek. fol. 218. verſo.

Les Armes couronnées du Roi d'Eſpagne, bordées du Colier de l'Ordre de la Toiſon, & placées entre ces deux lettres, P. & A, qui ſignifient PHILIPPE & ANNE. Et comme ceux d'Utrecht devoient en grande partie leur délivrance à leur union, on lit autour de cette Piece la Sentence ſuivante :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

LES PETITES CHOSES DEVIENNENT GRANDES PAR LA CONCORDE.

Au Revers ſe trouvent les Buſtes du Roi & de la Reine, avec ces paroles de S. Paul (5) :

(5) I. Ep. aux Corinth. ch. XV. v. 10.

GRATIA DEI SUMUS QUOD SUMUS. 1577.

PAR LA GRACE DE DIEU, NOUS SOMMES CE QUE NOUS SOMMES.

Le Château, ainſi abandonné par les Eſpagnols, fut d'abord occupé par le Grand-Bailly, par un Bourguemeſtre, & par un Capitaine de la Bourgeoiſie avec cent hommes (6). Le Comte de Boſſu en confia la garde aux Magiſtrats, avec ordre d'y mettre leurs propres Bourgeois, & de le conſerver au nom du Roi (7), pour le Conſeil d'Etat & pour les Etats-Généraux. Ce fut de cette maniere que la Soldateſque Eſpagnole quitta cette Forteresſe, auſſi-bien que toute la Province. Ils furent joints dans leur marche par le Capitaine Tordezillas qui avoit été en Garniſon dans le Château de Vianen, & par Alonzo Lopez Gallo qui avoit occupé

(6) Bor Nederl. Beroert. X. Boek fol. 218. verſo & 219.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 492.

1577. celui de Culembourg. Les Bourgeois aigris n'étoient point encore contens de cette heureuſe délivrance ; mais ſouhaitant avec ardeur de raſer la Forteresſe même juſques aux fondemens, ils en demanderent la permiſſion par une Requête très étenduc (1), aux Etats-Généraux qui ſe tenoient à Bruxelles. Mais, impatiens du retardement de l'approbation de cette Aſſemblée, ils tranſporterent par proviſion dans la Ville l'Artillerie & les munitions qui ſe trouvoient dans le Château. Dans ces entrefaites, cette approbation ſi fort deſirée arriva, & le 28 d'Août on vit entierement détruite du côté de la Ville cette Citadelle, que l'Empereur Charles avoit bâti l'an 1529 pour tenir la Ville en bride. L'année précedente 1576, le Prince, comme nous avons déja dit, s'étoit aſſuré par le Comte de Hohenlo, de Ziriczée & des autres Places que les Eſpagnols avoient abandonnées de ce côté-là ; en ſorte que toute la Zélande, excepté la ſeule Ville de Tertolen, ſe trouvoit ſoumiſe au Gouvernement du Prince. Pour la ranger dans le même parti, on étoit déja entré depuis quelque tems avec elle dans une Négociation qui fut très vigoureuſement pouſſée de côté & d'autre. Le Traité avoit été conclu à la fin à Dordrecht, le 17 d'Avril ; & cette Ville ſe ſoumit au Prince, à condition (2) que l'exercice de la ſeule Religion Romaine y ſeroit permis, qu'on ne donneroit point de Gouverneur à la Ville, & qu'on la maintiendroit dans ſes Privileges, dans ſes Libertés, & dans ſes anciens Uſages. Par-là toute la Zélande fut réunie dans un ſeul & même Corps, & ſe vit délivrée, comme Daniel, de la Caverne des Lions, après avoir ſouffert des miſeres inexprimables, qui lui furent cauſées par les Eſpagnols pendant les Sieges dont nous avons fait mention. C'eſt-là le ſens du Jetton ſuivant, que les Zélandois firent frapper dans ce tems, à l'imitation des Habitans d'Utrecht.

(1) Bor Ned. Beroerr. X. Boek, fol. 233.

(2) Ibid. fol. 239.

Le Prophete Daniel, entouré de quatre Lions ; & levant ſes bras vers le Ciel, où l'on voit le nom Hébreu JEHOVAH, *L'ETERNEL* ; & d'où ſort une Main, comme pour proteger le Prophete :

IS JUDICABIT CAUSAM SUAM.

IL JUGERA SA PROPRE CAUSE. (3)

(3) Pſ. LXXIV. ℣. 22. Prov. de Salomon ch. XXII. ℣. 23. Jeremie ch. L. ℣. 34.

Au Revers, autour des Armes de Zélande, on voit l'Ecu de la Nobleſſe, & ceux des ſept Villes qui ont droit de ſuffrage dans cette Province :

GRATIA DEI SUM QUOD SUM.

PAR LA GRACE DE DIEU, JE SUIS CE QUE JE SUIS. (4)

(4) I. Epître aux Corinth. ch. XV. ℣. 10.

Pendant qu'on avoit travaillé avec tant de ſuccès à rétablir la tranquillité, tant à Utrecht que dans la Zélande, les Plénipotentiaires des Etats-Généraux avoient entamé une Négociation avec Don Juan, touchant ſa reception dans le Païs en qualité de Gouverneur. Elle rouloit ſur-tout ſur la confirmation de la Pacification (5) de Gand, & ſur le renvoi des Troupes Eſpagnoles ; deux Articles qui choquoient ce Prince extrêmement. Il réſolut pourtant de confirmer cette Pacification, lorſqu'il vit que les Etats particuliers, la plupart des Abbés, des Doyens, & des Curés de tous les Païs-Bas, auſſi-bien que les Théologiens & les Juriſconſultes de l'Univerſité de Louvain (6) avoient déclaré que dans cette Paix il n'y avoit rien de contraire ni à la Religion Romaine, ni à l'Autorité du Roi, & lorſqu'il fut inſtruit de la maniere dont cette Déclaration avoit été approuvée par le Conſeil d'Etat. Il accorda encore le ſecond Point, & il promit de renvoyer les Troupes Eſpagnoles par Mer, pourvu qu'on leur payât leurs arrerages, & que les Etats-Généraux leur fourniſſent les Vaiſſeaux néceſſaires. Cette propoſition parut d'abord ſatisfaiſante ; mais dès qu'elle fut plus mûrement conſiderée, perſonne ne voulut la recevoir, & on prétendit que les Eſpagnols

(5) Bor Ned. Beroerr. X. Bock. fol. 212.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 489.

gnols devoient être renvoyés par Terre. On ſentit qu'il faudroit un tems & des fraix conſiderables, pour équiper & pour entretenir une ſi groſſe Flotte ; qu'il ſeroit difficile de trouver des Mariniers, qui vouluſſent ſe confier à la bonne-foi Eſpagnole ; & enfin, que ce puiſſant nerf de l'Etat étant une fois ſous la puiſſance de cette Nation, pouvoit être regardé non ſeulement comme perdu, mais qu'il pouvoit être encore employé contre l'Etat même. Don Juan, qui avoit formé ſur l'Angleterre une entrepriſe qu'il vouloit exécuter avec ces Troupes, ſe roidit contre leur départ par Terre (1), ſous prétexte que l'Italie étoit affligée par la Peſte, & que les Montagnes étoient toutes couvertes de neige. Par-là la Négociation paroiſſant entierement rompue, les Plénipotentiaires des Etats proteſterent par écrit, qu'il n'avoit pas tenu & qu'il ne tenoit pas encore à eux que cette affaire n'eût un meilleur ſuccès ; ils déclarerent par conſéquent, qu'ils ſe ſentoient innocens des cataſtrophes dont une nouvelle Guerre ſembloit menacer les interêts (2) de Dieu, du Roi, & de la Patrie. Le bruit de cet inconvénient ſe répandit d'abord partout, de maniere que pluſieurs perſonnes ſe reſſouvenant des miſeres paſſées, portoient leurs gémiſſemens vers le Ciel pour en obtenir la Paix, la diſſipation des Perturbateurs du repos public, la fin du carnage, & le rétabliſſement parfait du calme dont on avoit été ſi longtems privé. Ces deſirs ardens ſe trouvent exprimés par ce Jetton, frappé dans la Gueldre. 1577.

(1) Hooft Ned Hiſt. fol. 489.

(2) Ibid. fol. 493.

La Tête porte le Buſte de Philippe, entre une Croix de Bourgogne, & un fer à ſufil. Sous ſon épaule briſée on lit, GELDER, marque certaine que c'eſt là que cette Piece a été faite. L'Inſcription eſt celle-ci :

DA PACEM, DOMINE, IN DIEBUS NOSTRIS! 1577.

DONNEZ LA PAIX, SEIGNEUR, DANS NOS JOURS! 1577.

Au Revers on voit les Soldats Eſpagnols ſe ſéparer de ceux du Païs ; les prémiers ſont reconnoiſſables par leurs haut-de-chauſſes étroits, & les autres par leurs haut-de-chauſſes larges. L'Inſcription conſiſte dans la priere ſuivante du Roi-Prophete (3) :

(3) Pſ. LXVIII. *v.* 31.

DISSIPA GENTES, QUÆ BELLA VOLUNT. PSALMO 68.

DISSIPEZ LES NATIONS, QUI RESPIRENT LA GUERRE. PS. 68.

Pendant la Revolte des Eſpagnols, les Etats-Généraux avoient trouvé bon d'en inſtruire par lettres (4) l'Empereur Maximilien. Mais ce Prince étant mort dans ces entrefaites, ces lettres parvinrent à Rodolphe ſon Fils, Roi des Romains & ſon futur Succeſſeur. Etant monté ſur le Trône Impérial, il voulut faire tous ſes efforts pour calmer ces Troubles, & il envoya dans ces Provinces en qualité de Médiateurs, Gerard de Groesbeeck (5) Evêque de Liege, & Guillaume Due de Juliers & de Cleves, avec permiſſion de nommer d'autres perſonnes à leur place pour travailler à cet important ouvrage. Il leur adjoignoit de ſa part Philippe d'Alde Baron de Wynenberg, & André Gail Docteur en Droit. Ce furent ces Députés qui, après la proteſtation & le départ des Plénipotentiaires des Etats-Généraux, entretenoient encore par leur médiation la Négociation commencée, comme nous avons vu, entre les Etats & Don Juan. Leurs ſoins furent d'un tel fruit, qu'ils applanirent pluſieurs difficultés dans l'eſprit de ce Prince ; ce qui les anima à ſe tranſporter à Bruxelles (6), pour voir ſi les deux Partis pouvoient encore s'approcher davantage, & s'il y avoit moyen de règler tous les Points qui étoient encore conteſtés. Pour en faciliter la réuſſite, les Etats ordonnerent à leurs Plénipotentiaires de retourner avec les Députés de l'Empereur à Marche en Famine, afin de porter, s'il étoit poſſible, Don Juan qui réſidoit dans ce Lieu, à renvoyer par Terre les Troupes Eſpagnoles. Il y eut ſur cet article de très grandes conteſtations ;

(4) Bor Ned. Beſcrr. IX. fol. 176. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 492.

(6) Ibid. fol. 494.

1577. mais les Députés Impériaux lui montrerent ſi bien l'impoſſibilité de renvoyer ces Troupes par Mer, qu'à la fin ils eurent le bonheur de le perſuader. Là-deſſus Don Juan ſigna l'Accord à Marche, le 12 de Février; & cinq jours après (1) la même choſe fut faite à Bruxelles, tant par le Conſeil d'Etat, que par les Députés de l'Empereur & par les Plénipotentiaires des Etats-Généraux, à l'exception de ceux de Hollande & de Zélande. Peu de tems après, cet Accord fut publié par-tout au nom du Roi, & ſous le titre (2) d'*Edit perpétuel*. En mémoire de cet événement, on frappa la même année les deux Pieces ſuivantes.

(1) Bor Ned. Beroert. X. Boek fol. 224.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 495.

Sur la prémiere, qui eſt une Médaille, on voit la Juſtice ſur un Trône élevé. Elle a la Paix à ſa droite, & à ſa gauche l'Abondance:

JUSTITIA PACEM, COPIAM PAX ATTULIT.

LA JUSTICE A AMENE' LA PAIX, ET LA PAIX L'ABONDANCE.

Au Revers eſt la Liberté triomphante, tenant dans ſa main gauche un Sabre & une branche de Palmier. Près de là on découvre des Chaines & des Entraves briſées. De ſa droite elle tient un Chapeau, élevé au-deſſus d'une Couronne traverſée d'un rameau d'Olivier; Symbole de la Paix (3), qui fait alluſion à l'Accord dont il s'agit, que le Roi avoit confirmé à Madrid le 7 d'Avril (4). Sous cette Couronne deux Mains jointes, s'appuyant ſur le Lion Belgique, tiennent l'Emblême de la Concorde, ſavoir un Cœur, duquel la branche d'Olivier paroit ſortir. Le ſens de ces differentes figures eſt encore plus clairement dévelopé par l'Inſcription:

(3) Virg. Æneid Lib. VIII. v. 116.

(4) Bor Ned. Beroert. X. Boek fol. 224 verſo.

VINDICATA LIBERTAS CONCORDIA. 1577.

LA LIBERTE' SOUTENUE PAR LA CONCORDE. 1577.

II. L'autre, qui eſt un Jetton, repréſente deux Mains jointes, qui ſoutiennent un (5) Caducée, entre deux Cornes d'abondance (6). On attribue ce Caducée, marque de la Paix, à Mercure, parce qu'on débite que voyageant par l'Arcadie, il avoit ſéparé deux Serpens qui ſe battoient, en mettant entre eux la Verge qu'il portoit dans ſa main:

(5) Macrob. Saturnal. Lib. I. cap. 19.

(6) Ovid. Metam. Lib. IX. v. 87, & 88.

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT. 1577.

LES PETITES CHOSES CROISSENT, PAR LA CONCORDE. 1577.

Le Revers offre aux yeux le Dragon terraſſé par l'Archange Michel (7). Cet Ange eſt le Patron de Bruxelles (8), & ce Jetton fut fait pour l'uſage de la Chambre des Comptes de cette Ville, comme il paroit par la Légende:

(7) Apocal. chap. XII. v. 7.

(8) Guicciardin Beſchr. der Nederl. fol. 53.

SUBDUCENDIS RATIONIBUS CIVITATIS BRUXELLENSIS.

A L'USAGE DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Con-

Conformément à l'Accord publié, la Garniſon Eſpagnole vuida la Citadelle d'Anvers, que le nouveau Gouverneur le Duc d'Arſchot occupa au nom du Roi, avec quatre Compagnies de Walons (1). De la même maniere ces Troupes ſortirent de toutes les Places & Forts dont elles étoient encore maitreſſes, & elles ſe retirerent toutes du côté de Maſtricht (2), qui leur avoit été aſſigné pour leur Rendez-vous général. Là on échangea de bonne-foi les Priſonniers, qu'on avoit faits de part & d'autre pendant les derniers deſordres; on paya les arrerages aux Troupes qui devoient partir, & l'on nomma le Comte de Mansfelt (3) pour les conduire en qualité de Généraliſſime. Le 26 d'Avril ces Etrangers ſe mirent en marche, prémierement les Eſpagnols, enſuite les Italiens, & les Bourguignons les derniers. Ces Troupes, tant Cavalerie qu'Infanterie, vuiderent entierement la Ville de Maſtricht en trois jours de tems. Elles prirent leur route par le Luxembourg, & de là elles continuerent leur marche vers l'Italie (4). Après le départ des Eſpagnols, que perſonne n'avoit oſé ſe promettre, Don Juan fit le 1. de Mai ſon Entrée ſolennelle à Bruxelles, où il fut reçu hors des Portes par le Duc d'Arſchot, ſuivi d'une magnifique Troupe de Nobleſſe du Païs. Le quatrieme jour après il fit voir ſa Commiſſion, & en préſence des Ambaſſadeurs du Pape & de l'Empereur, il prêta entre les mains de l'Evêque de Bois-le-Duc le ſerment (5) de maintenir l'*Edit perpétuel* & la *Pacification de Gand*, les Libertés, les Privileges, & les Coutumes du Païs. Là-deſſus les Plénipotentiaires des Etats-Généraux le reconnurent pour Lieutenant-Général du Roi dans ces Provinces, & lui prêterent le Serment de fidelité. Quelque éclatante que fût la joye que cet Accord répandit parmi les Sujets, il ne laiſſa pas de ſe trouver pluſieurs perſonnes habiles & judicieuſes, qui oſoient déclarer ouvertement qu'elles craignoient fort que cette allégreſſe ne fût de courte durée. De ce nombre étoit Viglius, qui avoit été ſpectateur (6) de la brillante Entrée de Don Juan. Quoique dans l'eſpace d'un ſeul mois cette eſpece de prédiction commençât déja à être vérifiée, ce grand Miniſtre n'en fut pas témoin (7); puiſque huit jours après, il abandonna cette Terre, âgé de ſoixante & dix ans. L'argent qui lui étoit revenu de ſes Charges Eccléſiaſtiques, lui avoit ſervi à bâtir pluſieurs Edifices conſacrés à la Religion, & à fonder des Seminaires, & des Hôpitaux pour de pauvres Vieillards (8). Ses autres richeſſes, fruits de ſon Erudition (9) & de ſes travaux, furent partagées entre ſes plus proches Parens, puiſqu'il n'avoit eu aucun Enfant de Jaqueline d'Amant ſon Epouſe. Il fut le dernier Prélat mitré (10) de S. Bavon à Gand, quoique d'autres prétendent que dans la ſuite Maximilien de Morillon (11) ait été diſtingué par la même marque d'honneur. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Roi Philippe, de l'aveu de Corneille Janſenius prémier Evêque de Gand, a établi dans cette Egliſe une nouvelle Prévôté, à la nomination (12) des Comtes de Flandre; & que l'année précedente il avoit honoré de cette Dignité Bucho d'Ayta, Profeſſeur en Théologie (13), Archidiacre d'Ypres (14), & Neveu de Viglius. C'eſt à cauſe de ce changement, que le Jetton ſuivant, frappé à l'honneur de ce nouveau Prévôt, repréſente bien un Chapeau avec ſix houpes, mais nullement la Mitre ni la Croſſe.

1577.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 501.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 432.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 502.

(4) Ibid. fol. 503.

(5) Ibid. fol. 507.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 131. verſo.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 508.

(8) Suffrid. Petr. de Scriptor. Friſ. pag. 345.

(9) Ibid. pag. 347.

(10) Delices des Pais-Bas. Tom. II. p. 11.

(11) Sanderi Gandav. pag. 395.

(12) Hiſt. Epiſc. Tom. II. fol. 51.

(13) Suffr. Petr. de Script. Friſ. p. 352.

(14) Bor Ned. Beroert. X. Bock fol. 211. verſo. Hooft Ned. Hiſt. fol. 492.

La Tête porte un Navire, qui, comme étant ſur le point d'entrer dans le Port, baiſſe ſes voiles, & laiſſe tomber ſes ancres:

PORTus SALUTis.

LE PORT DU SALUT.

Non ſeulement la Patrie avoit atteint ce Port, par la Pacification de Gand; mais l'Oncle d'Ayta y étoit auſſi entré, en obtenant du Roi, après de grandes inſtances, la démiſſion de tous ſes Emplois (15); ou bien en ſe retirant de ce Monde, après y avoir occupé ſon Poſte pendant un ſi grand nombre d'années. Sur le bord de cette Piece on voit encore la Légende ſuivante:

(15) Suffr. Petri de Script. Friſiæ p. 341.

1577. CALCULI ORDINUM BELGII.

JETTONS DES ETATS DU PAYS-BAS.

Quoiqu'il ſoit poſſible d'inferer de cette double Inſcription, que ce Jetton a été frappé à l'honneur de Viglius lui-même, c'eſt pourtant une vérité manifeſte, qu'il a été fait à l'honneur de ſon Neveu le nouveau Prévôt de S. Bavon. Cette vérité eſt ſenſible, non ſeulement par le manque de la Mitre & de la Croſſe, & par d'autres Pieces frappées dans la ſuite à la gloire du même Bucho; mais ſur-tout par la Deviſe ordinaire à ce Prélat, tirée d'une Epitre de S. Paul (1). Elle ſe trouve ſur le Revers de ce Jetton, autour de l'Ecu de ſes Armes :

(1) Coloſſ. ch. III. v. 1.

QUÆ SURSUM SUNT QUÆRITE.

CHERCHEZ LES CHOSES QUI SONT EN-HAUT.

Don Juan avoit envoyé des Députés au Prince d'Orange, & aux Etats de Hollande & de Zélande, dans la Ville de Gertruydenberg, pour les porter à accepter & à ſigner l'Accord en queſtion. Il apprit d'eux, après leur retour, que le Prince & ces Etats (2) vouloient bien s'en tenir à la Pacification de Gand; mais qu'ils n'étoient nullement d'avis d'accepter l'Edit perpétuel, ni d'entrer dans aucun Accord, avant que de voir remplies toutes les conditions de cette Paix. Là-deſſus le Gouverneur exigea des Etats-Généraux de faire la Guerre au Prince d'Orange & à ſes Adhérens (3), ſous prétexte qu'il avoit recommencé la Guerre le prémier, en formant le Blocus d'Amſterdam, Ville dévouée à la Religion Romaine & à Sa Majeſté Catholique. Mais les Etats, laſſés des miſeres & des cataſtrophes attachées au ſort des armes, bien loin de lui accorder ſa demande, trouverent bon de eaſſer pluſieurs Troupes qui étoient dans le Païs de Namur & aux environs (4). Ils en firent de même des Régimens de Mario Cordoïni & de Margelle, des cent-cinquante Chevaux d'Entes, & des Compagnies qui ſe trouvoient dans la Province d'Utrecht. Quand il vit toutes ces Troupes congédiées après avoir reçu leur payement, il s'apperçut avec le plus vif chagrin juſqu'à quel point ſon pouvoir venoit d'être limité par le dernier Accord. Il réſolut là-deſſus d'en ſecouer le joug, & ayant gagné ſous-main les Troupes Walonnes qui avoient dans leur pouvoir les meilleures Villes du Païs-Bas, il partit pour Namur, ſous prétexte d'aller ſaluer la Reine de Navarre qui devoit paſſer par cette Ville. Mais à peine y fut-il entré, qu'avec les gens qui l'accompagnoient il ſe rendit maitre du Château par un ſtratagème. Cette hoſtilité, qui fut ſuivie de la priſe de Charlemont & de Luxembourg, donna ſuffiſamment aux Païs-Bas le ſignal d'une nouvelle Guerre. Les Etats ayant reçu cette nouvelle étonnante, ſe mirent d'abord en état de prévenir de pareilles entrepriſes, & ils mirent Garniſon dans les Villes (5) d'Anvers, de Berg-op-zoom, de Steenbergen, de Tertolen, & de Bois-le-Duc. Non contens de ces précautions, ils firent aſſieger par leurs Troupes, commandées par le Comte de Hohenlo & par le Seigneur de Champaigney (6), la Ville de Breda, dont la Garniſon s'étoit déclarée pour Don Juan. Celui qui commandoit dans la Place étoit le Baron de Frondsperg; qui ſe voyant ainſi attaqué à l'improviſte, envoya au Gouverneur-général un de ſes Capitaines, pour ſavoir de quelle maniere il devoit ſe conduire dans de ſi fâcheuſes conjonctures. Cet Officier fut pris en revenant de Namur. On trouva ſur lui un Billet de Don Juan à Frondsperg, dans lequel il promettoit à ce Commandant de le ſecourir dans l'eſpace de deux mois. Le Prince d'Orange, qui ſe tenoit à Gertruydenberg où l'on conduiſit ce Priſonnier, ſut ſi bien ſe rendre maitre de ſon eſprit, qu'il l'engagea à ſe ranger de ſon côté, & à porter dans la Ville aſſiegée un Billet ſuppoſé, qui, faiſant perdre au Gouverneur toute eſperance de ſecours, l'exhortoit à capituler avec le Prince d'Orange. Cette ruſe, accompagnée d'une promeſſe de payer à la Garniſon deux mois de ſolde en argent, & un troiſieme en Drap, à condition qu'elle tiendroit les Etats quitte du reſte de leurs arrerages (7), & qu'elle leur livreroit ſon Colonel, fut d'un tel effet, que le 4 d'Octobre elle remit au Prince & ſon Commandant Frondsperg, & la Ville qui lui avoit été confiée. Pendant le Siege on avoit frappé les Pieces de néceſſité ſuivantes, tant de cuivre que d'étain.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 511.

(3) Ibid. fol. 512.

(4) Ibid. fol. 513.

(5) Ibid. fol. 525.

(6) Ibid. fol. 529.

(7) Ibid. fol. 530.

I. La

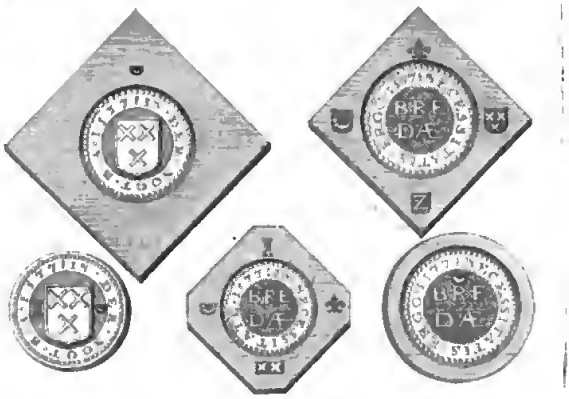

I. La prémiere eſt quarrée. Au milieu on voit les Armes de la Ville ; au-deſſus deſquelles, dans un autre Ecuſſon beaucoup plus petit, ſont celles d'Orange : ce qui marque apparemment, que dans la ſuite ces Pieces ont été échangées par ordre du Prince. L'Inſcription eſt en Hollandois :

IN DER NOOT. BREDA. ANNO 1577.

DANS LA NECESSITE'. BREDA. L'AN 1577.

II. La ſeconde Piece eſt d'argent, & avoit cours pour deux florins, comme il paroit par le *Z* qui ſe trouve au bas. En-haut on voit une Fleur-de-lis, du côté droit les Armes d'Orange, & du côté gauche celles de la Ville, dont on lit au milieu le nom, environné de ces paroles :

NECESSITATIS ERGO. 1577.

A' CAUSE DE LA NECESSITE'. 1577.

III. La troiſieme, qui eſt la plus petite, eſt de plomb. Au milieu ſont les Armes de Breda, du côté gauche celles d'Orange, & du côté droit une Tour. L'Inſcription Hollandoiſe eſt :

IN DER NOOD. BREDA. ANNO 1577.

DANS LA NECESSITE'. BREDA. L'AN 1577.

IV. La quatrieme eſt d'argent, & elle a eu cours pour un florin, comme il paroit par les deux chiffres qu'on voit au-deſſous, XX. Du côté droit ſont encore les Armes d'Orange, en-haut eſt une Tour, & du côté gauche une Fleur de lis :

IN NECESSITATE BREDÆ. 1577.

DANS LA NECESSITE' DE BREDA. 1577.

V. Sur la cinquieme, qui eſt ronde & de plomb, on voit au milieu le nom de la Ville, & en-haut dans un petit Ecuſſon les Armes d'Orange :

NECESSITATIS ERGO. 1577.

A' CAUSE DE LA NECESSITE'. 1577.

Ceux d'Anvers craignoient que la Garniſon de leur Citadelle, qui en recevant ſes arrerages s'étoit déclarée pour les Etats-Généraux, ne ſe laiſſât gagner quelque jour par Don Juan ; à l'exemple des Colonels Allemands, que ce Prince, avant ſon départ pour Namur, avoit ſu engager à prendre ſon parti (1) contre les Etats, ſous prétexte de traiter avec eux au ſujet de leurs arrerages. Pour ſe garantir de cet inconvénient, ils envoyerent aux Etats-Généraux des Députés qui demanderent de leur part, de bouche, la permiſſion de détruire toute la Citadelle (2), ou du moins la partie qui étoit

(1) Bor Ned. Beroert. XI. Boek, fol. 289. verſo.

(2) Ibid. fol. 274.

1577. étoit du côté de la Ville. Cette demande, qui fut faite le 19 d'Août, étoit fondée ſur l'ambition de Don Juan, qui n'étoit pas homme à ſe tranquilliſer avant que d'être maître de cette importante Forteresſe; & qui oſoit même déclarer ouvertement qu'il la prendroit, en dût-il coûter trente millions au Roi (1). Cette propoſition des Habitans d'Anvers excita de violens débats parmi les differens Membres de cette auguſte Aſſemblée. Mais comme ce jour-là même on avoit accordé le Droit de ſuffrage aux Députés de Hollande & de Zélande, ce fut par le moyen de ces deux voix que la démolition du Château en queſtion fut accordée. La Bourgeoiſie, charmée de cette permiſſion, fit tant ſur le Capitaine Pontus de Noyelles Seigneur de Bours, par une penſion conſiderable, & auprès des autres Officiers par de riches préſens, qu'au grand étonnement de preſque tout le monde, elle ſe rendit maîtreſſe du Château (2) le 28 du même mois. Là-deſſus la démolition commença. Le Gouverneur en perſonne, Nobles, Bourgeois, Hommes, Femmes, vieux, jeunes, en un mot tout le Peuple prêta la main à cette deſtruction, avec tant de chaleur, qu'aucune pierre ne demeura ſur l'autre; & l'on ne ceſſa point que toute la partie de la Citadelle du côté de la Ville ne fût entierement raſée. La mémoire de cette démolition, qui fit découvrir la Statue du Duc d'Albe, qu'on briſa & qu'on fit fondre de nouveau pour en faire du Canon (3); la mémoire de cette démolition, dis-je, ſe trouve conſervée ſur les deux Médailles ſuivantes.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 530.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 136.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 530.

I. Je n'ai pu découvrir nulle-part la prémiere, ſinon dans le Cabinet de Mr. François Fagel, Greffier des Etats-Généraux des Provinces-Unies. On voit ſur cette Piece la Liberté triomphante, qui tient de la main gauche une Epée, & une branche de Palmier. Du même côté on voit des Chaines & des Entraves briſées. Sa main droite ſoutient un Chapeau au-deſſus d'une Couronne Royale, qui eſt traverſée d'un rameau d'Olivier, Emblême de la Paix. Sous cette Couronne deux Mains jointes tiennent, au-deſſus du Lion Belgique, un Cœur dont ce rameau paroit ſortir :

VINDICATA LIBERTAS CONCORDIA. 1577.

LA LIBERTE' MAINTENUE PAR LA CONCORDE. 1577.

Le Revers repréſente la démolition du Château d'Anvers, du côté de la Ville :

RESTITUTIO REIPUBLICÆ ANTWERPIENSIS.

LE RETABLISSEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ANVERS.

II. La démolition de la Forteresſe d'Anvers, du côté de la Ville :

RESTITUTIO REIPUBLICÆ ANTVERPIENSIS. 1577.

LE RETABLISSEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ANVERS. 1577.

Le

1577.

Le Revers fait voir, ſous le Chapeau de la Liberté, deux Mains jointes, qui ſont ici l'Emblème de la (1) Fidelité & de la (2) Concorde, comme elles l'étoient auſſi chez les Romains :

(1) Oudaan R. Moog. pag. 394.
(2) Ibid. pag. 387.

LIBERTAS CONCORDIA VINDICATA.

LA LIBERTE MAINTENUE PAR LA CONCORDE.

A peine ceux d'Anvers eurent-ils obtenu la liberté de démolir leur Château, que les Gantois demanderent la même choſe; & comme on l'avoit accordée aux uns (3), on donna auſſi la même permiſſion aux autres, non pourtant ſans de grandes conteſtations. La Citadelle de Gand fut donc raſée le 1. de Septembre, & l'on ne ceſſa d'y travailler que tout ne fût abattu. Cet exemple fut ſuivi par ceux de Lille, de (4) Valenciennes, d'Utrecht, & d'autres Villes, ravies de ſe frayer une route vers la Liberté, en ſecouant un joug ſi importun. Les Etats-Généraux, voyant toute eſperance de renouer avec Don Juan abſolument perdue, publierent en differentes Langues l'Apologie de leur conduite, & l'envoyerent à la plupart des Cours de l'Europe. Leur but n'étoit pas ſeulement de juſtifier leur procedé auprès des Peuples voiſins, mais ſur-tout d'empêcher qu'on n'y accordât aux Eſpagnols (5) le paſſage de leurs Troupes, ou la liberté d'y faire des levées de Soldats. En effet les Habitans, qui s'étoient crus à la fin de leurs miſeres, ſe voyoient menacés de nouveau, ſans qu'ils y euſſent contribué, d'une Guerre plus terrible que les précedentes, & dont il étoit impoſſible de prévoir le ſuccès. Mais comme Dieu aſſiſte les ſiens, & qu'il ſait délivrer ceux-mêmes dont la Sentence ſemble être déja prononcée; on fit frapper cette année dans le Païs-Bas le Jetton ſuivant, qui tendoit à relever les courages, & à faire puiſer au Peuple de la force & de la confiance, dans la juſtice de leur Cauſe.

(3) Bor Ned. Beroert XI. Boek. fol. 274. verſo

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 136.

(5) Bor Ned. Beroert. XI. Bock fol. 292.

La Tête repréſente, ſous le nom Hébreu JEHOVAH, *L'ETERNEL*, le Prophete Elie, échapé à la perſécution de Jeſabel (6), qui avoit juré ſa mort; & recevant un pain de la main d'un Ange, dans le Deſert où la douleur & la fatigue l'avoient contraint de ſe coucher à terre :

(6) I. Liv. des Rois, ch. XIX. v. 6.

AFFLICTOS DOCET VIAM SUAM. 1577.

IL ENSEIGNE SON CHEMIN AUX AFFLIGEZ. 1577.

Au Revers on voit le Prophete Daniel, dans la Foſſe des Lions (7), au-deſſous du même nom de JEHOVAH écrit dans un nuage lumineux, d'où ſort une Main prête à le ſecourir :

(7) Daniel ch. VI. v. 17. 23. 28.

LIBERAT A CONDEMNANTIBUS ANIMAM EJUS.

IL DELIVRE SON AME DE CEUX QUI LA CONDAMNENT.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient entre Don Juan & les Etats-Généraux, le Prince d'Orange s'occupoit dans la Hollande à voyager de Ville en Ville, pour en bannir la diſcorde (8) & pour mettre ordre à des affaires importantes. Ayant été uni ſous d'aſſez mauvais auſpices avec une Princeſſe de la Maiſon de Saxe, dont l'humeur étoit difficile & la conduite peu règlée, il ſembloit en avoir d'autant plus de tendreſſe pour Charlotte ſon Epouſe d'alors, chez laquelle il cherchoit un délaſſement légitime de ſes pénibles travaux. Accompagné de cette Princeſſe, il fut reçu par-tout avec des marques incroyables d'un amour & d'une vénération ſans bornes. Les rues étoient remplies de Bourgeois, qui s'y aſſembloient de tous côtés. L'air retentiſſoit d'acclamations. On ſe croyoit heureux de pouvoir ſeulement approcher de lui. Un grand nombre de gens ne pouvoient pas ſe raſſaſier de ſa vue : ils le conſideroient comme la main droite du Ciel, & comme le ſeul, après Dieu, qui

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 527.

1577. les eût délivrés de la Tyrannie Eſpagnole (1). Tout ce qu'il propoſoit, étoit ſuivi. La Populace en Nord-Hollande ne l'appelloit que du nom tendre & familier de *Pere Guillaume*. Quand il arrivoit, on ſe crioit les uns aux autres, *Pere Guillaume eſt venu*; & l'on prononçoit un nom ſi doux avec un zèle ſi ardent, que la joye dont le cœur étoit inondé ſe répandoit de la maniere la plus vive & la plus ſenſible ſur le viſage de ces bonnes gens. Etant venu à Woerden, il fut prié (2) par les Magiſtrats d'Utrecht, qui le voyoient ſi près de leur Ville, de vouloir bien l'honorer de ſa préſence, mais ſans être ſuivi de Troupes. Quoique pluſieurs mal-intentionnés fuſſent choqués de cette invitation, & que ceux d'Utrecht ne ſe fuſſent pas encore ſoumis à ſon Gouvernement, il s'y tranſporta le 18 d'Août, & il y reſta trois jours avec ſon Epouſe, n'ayant pour toute ſuite que les Officiers de ſa Cour. Pendant les Feſtins qu'on lui donnoit, on repréſenta des Pieces de Théatre, & l'on récita des Vers, où il étoit exalté comme (3) un ſecond David, qui, en diſſipant les Philiſtins Eſpagnols, avoit garanti les Iſraëlites Belgiques de la ſervitude dont ils étoient menacés. Accompagné de tout le Corps des Magiſtrats, il traverſa la Ville à pied; & il ſe conduiſit avec les petits, auſſi-bien qu'avec les grands, de la maniere du monde la plus honnête & la plus populaire. Il ne faiſoit pas la moindre difficulté de ſe communiquer à toutes ſortes de perſonnes, autant que la raiſon & la bienſéance pouvoient le permettre. Comme dans ſes voyages il avoit coutume (4) d'honorer pluſieurs perſonnes du don de quelque Médaille, il y a bien de l'apparence que les Pieces ſuivantes ont ſervi à cet uſage; à moins qu'elles n'ayent été frappées à ſa gloire, par les ſoins de quelque autre.

(1) Bor Neder. Beroert. X. Bock, fol. 254. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 527.

(3) Bor Ned. Beroert. X. Bock, fol. 255.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 530. & 701.

I. II. III. IV. La prémiere, & les trois autres qui ſont rangées ſous elle du côté droit de la Planche, repréſentent le Prince en Buſte armé, avec cette Légende :

GUI-

GUILIELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ. 1577. 1577.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU. 1577.

Les Revers ont le Buſte de ſon Epouſe, à laquelle, à ſon arrivée dans le Païs, les Etats de Hollande & de Zélande avoient aſſigné, en cas de Veuvage, une Penſion annuelle de ſix-mille francs (1): (1) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Febr. 1577. fol. 17.

CHARLOTTE DE BOURBON, PRINCESSE D'ORANGE. ANNO 1577.

V. VI. & VII. Les trois dernieres, qui ſe trouvent du côté gauche de la Planche, ont les mêmes Têtes; mais les Revers repréſentent, au-lieu du Buſte de la Princeſſe, un Nid d'Alcyons, flottant ſans danger ſur une Mer agitée:

SÆVIS TRANQUILLUS IN UNDIS.

TRANQUILLE AU MILIEU DES ONDES CRUELLES.

Cette haute eſtime, & cette vive tendreſſe pour ce Prince, n'avoient pas pour bornes les cœurs des Habitans de la Hollande & de la Zélande; elles étoient tellement répandues dans les autres Provinces, que les Etats-Généraux députerent Mrs. Jean vander Linden Abbé de Ste. Gertrude, Frederic Perrenot, le Docteur Elbert Leoninus, & l'Avocat Liesvelt (2), pour inviter le Prince à venir en Brabant, pour les aſſiſter dans des conjonctures ſi dangereuſes, de ſes ſages conſeils & de ſon habileté ſi ſouvent éprouvée. Il leur accorda cette demande ſur le champ, & après en avoir obtenu permiſſion des Etats des deux Provinces dont il étoit Gouverneur, il entreprit ce voyage. Uniquement accompagné de ſa Princeſſe, de ſon Frere le Comte Jean de Naſſau, & de ſa Cour ordinaire, il arriva à Anvers le 18 de Septembre (3). Après avoir employé cinq jours à contempler les effets des malheurs qui avoient accablé cette Ville pendant ſon abſence d'onze années, il partit pour Bruxelles par eau, eſcorté par la Bourgeoiſie armée (4). Dans cette derniere Ville, ſous la direction de Jean Houwaart (5), Conſeiller & Maitre des Comptes de Brabant, on avoit fait de magnifiques préparatifs pour le recevoir. Les Bourgeois s'étant mis ſous les armes, vinrent à ſa rencontre à Willebroek, où le même Houwaart fit de leur part un compliment au Prince ſur ſon heureuſe arrivée. Apprenant de ſa propre bouche qu'il venoit pour les délivrer de toute oppreſſion & de tout eſclavage, ils pouſſerent tous un cri général, jetterent leurs chapeaux en l'air, & le ſaluerent par une décharge générale. Tout le Peuple tranſporté de joye, & faiſant retentir l'air de ſes acclamations, ne ceſſoit de l'appeller le Pere, le Protecteur de la Patrie, & l'Appui de la Liberté Belgique (6). Il trouva ſur le Canal de Bruxelles pluſieurs Barques de parade, ornées d'étoffes de ſoye & de ſes Armes, & garnies par-tout d'Orangers, de Feſtons & de Guirlandes de fleurs. Il paſſa dans une de ces Barques avec ſa Compagnie, & il y fut régalé d'un beau Concert de Muſique & de pluſieurs rafraichiſſemens (7). Tout en chemin faiſant il fut eſcorté par les Bourgeois qui marchoient des deux côtés du Canal, le long duquel les arbres étoient ornés de differentes manieres, & dont les bords, auſſi bien que les hauteurs voiſines, brilloient de feux de joye (8) allumés par les Habitans du Plat-païs. Les trois Chambres de Rhétoriciens de Bruxelles avoient dreſſé dans ce Canal, ſur trois Bâtimens, autant de magnifiques Théatres (9), pour y complimenter le Prince en Vers. La Chambre appellée *le Livre* repréſenta la délivrance du Peuple d'Iſraël par le Miniſtere de Moïſe (10). Celle du *Bluet* (*) compara le Prince (11) à Joſeph, appellé au Gouvernement général de l'Egypte. Sur le Théatre de *la Guirlande de Notre Dame*, Societé ainſi nommée parce qu'elle avoit pour Blazon une Image de la Ste. Vierge (12) entourée d'une Guirlande de Lis, étoit expoſée aux yeux l'Hiſtoire de David, qui en donnant la mort à Goliat garantit Iſraël de la ſervitude qui le menaçoit. Un des Membres de ce Corps poëtique apoſtropha le Prince qui paſſoit, par des Vers dont voici le ſens: (13) *David, Paſteur d'un foible Troupeau, fut, à cauſe de ſon humilité, choiſi de Dieu pour être le Vainqueur du puiſſant Goliat, qui avoit menacé Iſraël d'une deſtruction générale. David l'attaqua, ſans craindre la furie de ce Géant, & il remporta ſur lui la victoire par la force de Dieu. Les Femmes & les jeu-*

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 533.

(3) Bor Ned. Beroert. XI. Boek fol. 286.

(4) Triumphante Inkomſt van Willem Prins van Oranje pag 12.

(5) Ibid. pag. 14.

(6) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 273.

(7) Triumphante Inkomſt &c. pag. 17.

(8) Ibid. pag. 15.

(9) Ibid. pag. 25.

(10) Ibid. pag. 29.

(*) Ou *Barbeau.*

(11) Ibid. pag. 32.

(12) Ibid. pag. 25.

(13) Ibid. pag. 27.

1577. *nes Filles le reçurent, en jouant & en chantant des Chants de triomphe, parce qu'il venoit d'aſſurer le repos à ſa Patrie. Prince, nous attendons de pareilles choſes de toi : nous eſperons que tu nous protegeras. Dans cette confiance, nous te ſouhaitons, avec une tendreſſe unanime, toutes ſortes de proſperités dans cette Province.* Par ces Vers, auſſi-bien que par la comparaiſon qu'on avoit faite à Utrecht du Prince à David, on comprendra ſans peine la raiſon pour laquelle on a frappé la Médaille ſuivante.

David, auprès d'un Lion, le Symbole de la Valeur, ou bien l'Emblème de la Victoire qu'il avoit remportée ſur un ſemblable Animal (1), ſemble ſe préparer à défendre contre Goliat un autre Lion qui ſe refugie ſous ſes pieds, & qui figure les Païs-Bas. L'Inſcription eſt la Deviſe ordinaire de ce Prince :

(1) I. Samuel ch. XVII. v. 35, 36.

CONFIDENS DOMINO NON MOVETUR IN ÆTERNUM.

QUI SE CONFIE AU SEIGNEUR, NE SERA JAMAIS EBRANLÉ (2).

(2) Pſ. CXXV. v. 1.

Le Prince, avant que de partir de la Hollande, avoit non ſeulement averti par lettres les Etats-Généraux de ſe garder des entrepriſes de Don Juan ; mais après qu'elles furent découvertes, il leur avoit encore conſeillé de ramaſſer leurs forces (3), & de lever trois-mille Cavaliers. Il les avoit aſſurés que ces moyens ſeroient ſuffiſans pour chaſſer Don Juan de Namur & du Luxembourg, & même pour lui faire vuider tout le Païs. C'eſt à cette noble audace qu'il avoit tâché de leur inſpirer, que fait alluſion le Revers de cette Médaille, qui offre aux yeux l'Hiſtoire de Mucius Scevola, dont nous avons parlé (*) ci-devant :

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 526.

(*) 179 pag. 78.

PRO LIBERTATE PATRIÆ AGERE AUT PATI FORTIORA.

AGIR OU SOUFFRIR POUR LA LIBERTE DE LA PATRIE, AVEC PLUS DE COURAGE ENCORE.

Guillaume, reçu à Bruxelles avec d'auſſi grandes marques de diſtinction que celles que nous avons déja rapportées, entra d'abord avec les Etats-Généraux en déliberation ſur la maniere dont il faudroit employer pour le bien de la Patrie les Troupes qu'ils avoient aſſemblées auprès de Wavere. (4) Cette Armée, & la venue du Prince, allarmerent tellement Don Juan, que ne ſe croyant pas en ſureté à Namur, il ſe tranſporta à Luxembourg, & qu'il ne ſongea qu'à entreprendre une nouvelle Guerre. Le Brabant étoit la Province la plus expoſée aux dangers de ces nouveaux deſordres, & elle n'avoit point de Gouverneur particulier, accoutumée à être gouvernée immédiatement (5) par le Gouverneur-général lui-même. Les Etats de ce Païs, conſiderant que le Brabant étoit brouillé avec Don Juan qui remplifoit ce grand Poſte, trouverent à propos de rétablir l'ancienne Charge de Ruward, ou de *Protecteur de la Paix* (6), & d'offrir cette Dignité au Prince d'Orange. Cette réſolution excita une ſatisfaction ſi vive & ſi générale dans les cœurs des Habitans, que lorſque les Etats-Généraux eurent confirmé ce Decret, on en fit des réjouiſſances publiques dans les Villes de Bruxelles & d'Anvers, qui brilloient partout de Feux de joye & d'Illuminations. D'un autre côté, le Conſeil d'Etat (7), vu l'abſence du Comte de Reux qui ſe tenoit auprès de Don Juan, avoit fait en ſa place le Duc d'Arſchot Gouverneur de Flandre. Il prit dans la ſuite poſſeſſion de cette Dignité, & le 20 d'Octobre il fit une Entrée magnifique à Gand, accompagné de vingt-trois Compagnies d'Infanterie (8), de trois-cens Chevaux, & d'une

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 136.

(5) Ibid. fol. 137.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 539.

(7) Ibid. fol. 540.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 137. verſo.

ne grande ſuite de Nobleſſe. Quoique cette nouvelle Dignité l'eût placé au faîte de l'honneur & de la gloire, il ne laiſſa pas de regarder d'un œil d'envie la nouvelle élevation du Prince d'Orange; ce qui ranima les vieilles querelles (1), qu'il y avoit eu entre ces deux illuſtres Maiſons touchant le rang (2). Ce Duc & pluſieurs autres Nobles Catholiques, craignant que le Prince, peu content même du Gouvernement-général, n'eût pour but la Souveraine Puiſſance; & que s'il l'obtenoit, étant Proteſtant lui-même, il ne bannît bientôt du Païs la Religion Romaine; ils s'unirent de la maniere la plus étroite, dans le deſſein de mettre au-deſſus de la tête de leur Adverſaire (3) un Gouverneur-général ancré dans la Catholicité. Pluſieurs Princes leur parurent propres à remplir leur projet; mais de faire tomber leur choix hors de la Maiſon regnante, leur paroiſſoit une démarche délicate & dangereuſe. Enfin ils ſe fixerent ſur l'Archiduc Mathias, (4) Frere de l'Empereur & proche parent du Roi d'Eſpagne dont la Sœur étoit Mere de ce jeune Prince. Pour le porter à accepter une Adminiſtration ſi ſcabreuſe, on avoit déja député ſecretement, de l'aveu de cette Nobleſſe liguée, le 26 d'Août, le Seigneur de Maalſtede à la Cour Impériale. Cet Envoyé n'eut pas beaucoup de peine à faire gouter ce deſſein à un jeune Prince de vingt ans (5), qui regardoit la Dignité qu'on lui offroit comme un degré pour s'élever juſqu'à la Puiſſance Souveraine. Mais craignant que ſon Frere ne lui défendit de ſe charger de ce Gouvernement, il partit en Poſte de Vienne avec peu de ſuite, la nuit du 1. au 2. d'Octobre; & nonobſtant les lettres que ſon Frere lui envoya ſur la route pour le rappeller, il pourſuivit ſon voyage juſqu'à Cologne (6). De là il ſe tranſporta à Lire, où il réſolut d'attendre la réſolution des Etats-Généraux touchant l'affaire importante qui l'amenoit. L'arrivée de L'Archiduc, duquel on attendoit qu'il étoufferoit le feu de la diſcorde, tout prêt à éclater parmi la Nobleſſe, fut cauſe qu'on frappa les Jettons ſuivans, qui dans des tems poſtérieurs ont été renouvellés à differentes repriſes. 1577.

(1) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 264. & 274.
(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 443.
(3) Meter Ned. Hiſt. fol. 137. verſo.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 537.
(5) Ibid. fol. 538.
(6) Bor Ned. Beroert. XI. Boek fol. 304.

I. Le prémier repréſente l'Archiduc Mathias, éclairé du Soleil, & pouſſant à toute bride un Char tiré par quatre Chevaux; ce qui figure l'empreſſement avec lequel il s'étoit tranſporté dans les Païs-Bas:

SPEM FERT MATHIAS. 1577. 14 NOVEMBRIS.

MATHIAS AMENE L'ESPERANCE, LE 14 DE NOVEMBRE 1577.

Le jour marqué ſur cette Piece eſt préciſément celui où le Prince d'Orange reçut & complimenta l'Archiduc à Anvers, de la maniere la plus ſolennelle; quoique quelques-uns placent cette reception (7) au 11, ou bien (8) au 21 du même mois, & d'autres (9) au 17 de Décembre. Au Revers on voit une Comete, avec cette Inſcription:

(7) Ibid. fol. 305. verſo.
(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 139.
(9) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 463.

OFFENSI NUMINIS ASTRUM.

ASTRE DE LA DIVINITE' OFFENSE'E.

Ce Revers fait alluſion à une Comete affreuſe, qui commença à paroître dans le Ciel le 11 (10) de Novembre, au quinzieme degré du Bélier (11). Sa hauteur, ſelon quelques Aſtronomes, égaloit celle de Venus (12). Elle trainoit une queue de feu longue de trente degrés, & étendue de l'Occident vers l'Orient; & elle fut vue preſque juſqu'à la fin de l'Hiver (13).

(10) Meter. Ned. Hiſt. fol. 143. verſo.
(11) Hooft Ned. Hiſt. fol. 546.
(12) Mezeray Abr. de l'Hiſt. de France Tom. VI. pag. 371.
(13) Hooft Ned. Hiſt. fol. 546.

II. Le ſecond Jetton ne fut frappé que l'année ſuivante. Il eſt ſemblable au prémier, excepté qu'on y voit l'Archiduc conduire ſon Char d'une maniere plus poſée, & qu'il y a une legere difference dans l'Inſcription:

SPEM ADFERT MATHIAS.

MATHIAS APPORTE L'ESPERANCE.

1577. Cette arrivée peu attendue de Mathias jetta dans la plus grande ſurpriſe (1) les deux autres Membres de l'Etat, le Clergé & les Villes. Ils ſe mirent d'abord dans l'eſprit, que la Nobleſſe n'avoit pas ſeulement en vue l'abaiſſement du Prince d'Orange, mais encore celui des Etats mêmes; & que pour exécuter ſon projet, elle ſe ſerviroit de l'Armée formée auprès de Wavere. Pour éluder les deſſeins de cette Nobleſſe, les Partiſans du Prince, croyant rendre un ſervice ſignalé & à lui & aux Etats, exciterent à Gand une terrible émeute, & mirent en priſon le Duc d'Arſchot & pluſieurs de ſes Favoris. Par-là le projet qu'on avoit formé pour diminuer l'autorité du Prince (2), fut entierement ruiné; d'autant plus que les Seigneurs priſonniers avoient échoué dans le deſſein d'attacher à leur parti les Chefs de l'Armée, & en particulier Lalain Général de l'Infanterie (3), qui étoit entierement dévoué au Prince. Quelques avantages que les Etats & le Prince tiraſſent de cette démarche audacieuſe du Peuple, ils furent fort éloignés d'y donner leur approbation; & le Prince lui même, attiré par l'invitation des quatre Membres de la Province de Flandre, partit pour Gand, dans la vue d'appaiſer les nouveaux Troubles. Après une Négociation fort vive, le repos fut rétabli; &, à la priere de ce Grand-homme, les Seigneurs priſonniers furent remis en liberté, après une détention de ſix jours (4). Dans ces entrefaites, on mit en déliberation l'affaire de l'Archiduc, attiré dans le Païs par la Nobleſſe. Le renvoyer indignement, auroit été une conduite groſſiere, & perſonne n'y oſoit ſonger, de peur d'attirer à l'Etat une haine implacable de la part de l'Empereur. On ſe mit donc à dreſſer les Articles des Conditions ſous leſquelles on vouloit bien le recevoir (5), & elles lui furent préſentées au nom des Etats à Anvers, par le Duc d'Arſchot & par d'autres Plénipotentiaires (6). Quoique ces Articles limitaſſent extrêmement ſon pouvoir, & lui rendiſſent ſon Adminiſtration très ſcabreuſe, il promit d'abord de les peſer mûrement, & enſuite (7) il les accepta à pur & à plein, en rendant graces aux Etats de la diſtinction dont leur choix l'honoroit. Dès que 1578. cette affaire fut réglée, on vit un empreſſement extraordinaire à Bruxelles pour dreſſer des Théatres & des Arcs de triomphe, pour polir des Armes, en un mot (8) pour faire tous les préparatifs néceſſaires à l'Inſtallation de l'Archiduc dans ſa nouvelle Dignité. La direction de toute la Cérémonie fut confiée par le Magiſtrat de Bruxelles à Jean Houwaart (9), qui avoit auſſi réglé la Reception du Prince d'Orange. Il étoit Conſeiller & (10) Maître de la Chambre des Comptes du Roi. C'étoit un bon Hiſtorien, & un Poëte très ſameux dans ce tems-là. Outre pluſieurs Pieces de Théatre & autres Poëmes, il a fait ſeize Livres où il préſcrit à la Jeuneſſe les règles de devoir qu'elle doit ſuivre avant & après le mariage. Il a auſſi décrit l'Entrée de Mathias, qu'il dédia à ce nouveau Gouverneur; & je me perſuade que les Pieces ſuivantes ont été frappées à ſon honneur, pour le récompenſer de ce dernier travail, & de ſa Dédicace.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 543.

(2) Ibid. fol. 542.

(3) Meter. Ned Hiſt. fol. 136.

(4) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 276.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 544.

(6) Ibid. fol. 548.

(7) Ibid. fol. 550.

(8) Ibid. fol. 551.

(9) Triumphante Inkomſt van Mathias pag. 1.

(10) Sanderi Brab. Illuſtr. Status Auctus fol. 23.

I. On le voit ſur la Tête de la prémiere, en Buſte armé; parce que, comme il paroit par ſes Ecrits,

crits, il a eu auſſi quelque Emploi militaire. Il dit lui-même, dans un endroit de ſes Ouvrages (1): 1578.

(1) Livre XVI. vers la fin.

Als ik meynde te werken, heb ik dikmael ſubyt
Voor de penne de wapens moeten aanveerden;
En voor de boeken de brieſſchende peerden. enz.

C'eſt à dire :

„ De l'Etude ſouvent j'abandonnai les charmes,
„ Pour eſſuyer de Mars les cruelles allarmes.

Sous ſon épaule briſée, & autour de la Médaille, on lit la Légende ſuivante :

JEHANNES BAPTISTA HOUWAERT,
BRUXELLENSIS, ÆTATIS 45.
1578.

JEAN-BAPTISTE HOUWAERT, DE BRUXELLES,
AGE DE 45. ANS.
L'AN 1578.

Le Revers offre aux yeux une Beche, une Plume à écrire, & un Compas, liés par une Guirlande de Laurier, & appuyés ſur le centre d'un Cercle partagé en deux par un Diametre; au-deſſus duquel on trouve une Aigle & une Corne d'abondance; & au-deſſous, une Tortue & une Ecuelle de Mendiant. Ces differentes figures ſignifient, que pour obtenir la Couronne d'une gloire immortelle, par le travail des mains ou de l'eſprit, il faut garder un juſte milieu entre l'Aigle qui s'éleve dans l'air, & la Tortue qui rampe à terre; entre l'Abondace, & la Mendicité. Ce ſens eſt encore exprimé par l'Inſcription Hollandoiſe :

HOUDT MIDDELMATE.

GARDEZ LA MEDIOCRITE'.

C'étoit-là ſa Deviſe ordinaire. Auſſi finit-il par elle ſon Livre (2) deſtiné à l'inſtruction de la Jeuneſſe : (2) Concluſion du Liv. XVI.

't Is zalich Godt vreeſen, en HOUWEN MIDDELMATE.

C'eſt à dire :

„ Pour parvenir à la félicité,
„ Craignez le Ciel, *GARDEZ LA MEDIOCRITE'.*

II. La ſeconde Piece, où ſous l'épaule briſée on lit l'an 1578, eſt moins grande; mais à cela près, en tout ſemblable à la prémiere.

1578. Le 18 de Janvier, jour deſtiné à l'Entrée de l'Archiduc, pluſieurs Membres (1) des Etats-Généraux, du Conſeil-Privé, de la Chambre des Comptes, des ſept Familles Patriciennes de la Ville, & pluſieurs autres perſonnes de conſideration, allerent à la rencontre du nouveau Gouverneur juſques au-deſſus de Schaarbeeke à une demi-lieue de la Ville. Après l'avoir complimenté, ils le conduiſirent vers Bruxelles au milieu de la Bourgeoiſie, qui, magnifiquement équipée & armée, s'étoit rangée ſur deux files le long de la route. Il entra dans Bruxelles par la Porte de Louvain, & il vit toutes les rues remplies de Théatres, d'Arcs de triomphe, de Vers faits à ſa louange, (2) & de Chanteurs des deux Sexes. Entre autres Concerts d'inſtrumens & de voix, on lui adreſſa au bout du Chemin-pavé une eſpece de Cantate (3) dont voici le ſens :

(1) Triumphante Inkomſt van Mathias pag. 10.

(2) Ibid. van pag 16. tot 68.

(3) Ibid. pag. 87.

Tel que le triſte Iſraëlite,
Dans les murs fameux de Babel,
Selon les vœux du fier Amalekite,
Fut accablé d'un Joug cruel:

Tels dans notre chere Patrie,
Frappés de l'Ibere inhumain,
Rampant ſous ſa barbare main,
Nous avons trouvé l'Aſſyrie.

D'abord du beau ſang des Naſſaus
Le pitoyable Ciel fit ſortir un Héros,
Qui ſut brider la tyrannique rage,
Et nous ſauver du plus rude eſclavage.

Comme lui, regne ſur nos cœurs,
Prince, que ta vertu s'empreſſe
A mériter notre tendreſſe,
En finiſſant tous nos malheurs.

De notre légitime Maitre
Appaiſe l'injuſte courroux,
Qu'un Miniſtere avare & traitre
Allume avec art contre nous.

Une ſolide Paix, bien plus que la Victoire,
Eſt de nos vœux l'objet flateur:
En l'obtenant pour nous, procure toi la gloire
D'être à jamait nommé notre Libérateur.

Dans une ſi douce eſperance,
Nous te congratulons, Prince, dans ce ſéjour.
Pour prendre avec ſuccès en main notre défenſe,
De gens de bien peuple ta Cour.

Du grand Corvin, l'appui de la Hongrie,
Tu portes le glorieux nom:
En ſoutenant notre Patrie
Aſſure toi ſa réputation.

Ne crain point, Prince, que ton âge
Expoſe ta conduite à de fâcheux revers.
Prévien tes ans par ton courage:
Pompée encore enfant fit trembler l'Univers. &c.

Toutes les rues par où il devoit paſſer pour aller au Palais, retentiſſoient de pareilles félicitations, qui du haut des Théatres, & accompagnées d'une Muſique exquiſe, frappoient agréablement les oreilles. Dès qu'il fut arrivé à la Cour, il fut complimenté par les Etats-Généraux (4). Dans le même tems on tira toute l'Artillerie des remparts, on ſonna les cloches, & l'on mit, pour ainſi dire, toute la Ville en flâmes par des Feux d'artifice. Deux jours après ſon Entrée (5), il fut conduit par la Bourgeoiſie armée à l'Hôtel de ville, où il trouva aſſemblés les Etats-Généraux, qui ſe mirent avec lui aux fenêtres, pour ſe faire voir au Peuple qui étoit accouru de toutes parts en foule (6). Ce fut là que le Greffier des Etats lui lut les Conditions qu'il avoit déja acceptées à Anvers, & qu'alors il promit par ſerment d'obſerver avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe. C'eſt par-là que ſe terminerent les ſolennités de ſon Inſtallation, à la mémoire de laquelle on frappa les Pieces ſuivantes.

(4) Triumphante Inkomſt van Mathias pag. 95.

(5) Ibid. pag. 103.

(6) Ibid. pag. 106.

1578.

I. Ce Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

MATHIAS, Dei Gratia, ARCHIdux AUSTriæ, Dux BURGundiæ, COmes TYrolis, GUBERnator CAPitanusque GeneRaLis BElgii.

MATHIAS, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE BOURGOGNE, COMTE DU TIROL, GOUVERNEUR ET CAPITAINE-GÉNERAL DES PAYS-BAS.

L'Archiduché, ou le Duché d'Autriche, fut établi par Maximilien I, l'an 1496 (1). Pluſieurs Privileges extraordinaires y ſont attachés. L'Archiduc prend ſa place dans les Dietes générales, au-deſſus de tous les autres Princes de l'Empire (2); & il y dirige les affaires propoſées, tour à tour avec l'Evêque de Saltzbourg. Il eſt Chef du Conſeil-Privé de l'Empereur, & il ne ſauroit

(1) Heiſs Hiſt. de l'Empire Tom. I. pag. 382.
(2) Ibid. Tom. II. pag 412 & 413.

1578. roit en être exclus. Tous les attentats contre ſa perſonne (1) ſont conſiderés comme des crimes de Lèze-Majeſté.

(1) Ibid. Tom. III, pag. 210.

Le Revers repréſente Andromede, qui figure ici le Païs-Bas, attachée à un rocher, & expoſée à la rage d'un Monſtre marin. Perſée, Emblème de l'Archiduc, la délivre de ſes fers, & d'une mort prochaine. L'Inſcription eſt cette Sentence de Catulle (2):

(2) Carm. LXIII. v. 15.

AMAT VICTORIA CURAM.

LA VICTOIRE EXIGE DU SOIN.

II. La ſeconde Médaille a la même Tête: mais on voit ſur le Revers une Couronne de Laurier ailée, & placée ſur le ſommet d'un Roc eſcarpé; ce qui déſigne la difficulté de la Victoire, & ſa rapidité. L'Inſcription eſt la même.

III. & V. La troiſieme & la cinquieme, excepté leur grandeur, ſont preſque entierement ſemblables à la prémiere, tant à l'égard des Emblèmes, que des Inſcriptions.

IV. Le Revers de la quatrieme porte, au milieu de la même Sentence de Catulle, l'Ecu couronné de Mathias, dont le Buſte ſe trouve ſur la Tête, avec les Titres ſuivans, un peu differens de ceux de la prémiere Médaille:

MATHIAS, Dei Gratia, ARCHiDUX AUSTRIÆ Z. GUBERNATOR ET CAPITANUS GENERALIS BELGII.

MATHIAS, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE ETC. GOUVERNEUR ET CAPITAINE-GENERAL DES PAYS-BAS.

Peu de tems avant l'Inſtallation de l'Archiduc, le Prince d'Orange, en qualité de Ruward du Brabant, avoit prêté le Serment entre les mains du (3) Chancelier de cette Province, en préſence des Etats-Généraux. Il avoit promis qu'il adminiſtreroit les affaires de cet Etat particulier, conformément au contenu de la Joyeuſe Entrée du Roi, à la Pacification de Gand, & aux promeſſes qu'avant ſon arrivée à Bruxelles il avoit faites par écrit aux Députés des Etats, à qui il s'étoit engagé (4) de ne rien faire qui pût cauſer du ſcandale ou du trouble à la Religion Romaine. Cette promeſſe ſolennelle diſſipa non ſeulement les ſoupçons que la Nobleſſe Catholique avoit conçus contre lui; mais elle mit encore l'Archiduc en état d'offrir au Prince, qui étoit parfaitement inſtruit des affaires du Païs (5), la Lieutenance-générale, dans l'eſperance que ſa jeuneſſe, courbée ſous le poids de la charge, ſeroit ſoutenue & ſoulagée par l'expérience de ce Grand-homme. Le Prince d'Orange accepta cet Emploi avec reconnoiſſance, & il promit par ſerment d'exécuter au nom de l'Archiduc, tout ce que ce dernier avoit juré lors de ſon Inſtallation. A peine cette affaire fut-elle conclue, que toute la Ville retentit de la joye la plus éclatante, (6) qui fut marquée par le bruit des trompettes, & par une triple décharge que la Bourgeoiſie fit de ſes armes à feu. Le Peuple ſe félicitoit mutuellement de ce que le Gouvernement, juſqu'alors flotant & incertain, étoit enfin affermi ſur une baſe ſolide, par la part conſiderable qu'on en avoit donné au Prince d'Orange. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent, que dans cette année on ait fait de nouveau à ſon honneur les Pieces ſuivantes, qui le repréſentent comme un autre David.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 551.

(4) Triumphante Inkomſt van Mathias pag. 104.

(5) Ibid. pag. 118.

(6) Ibid. pag. 120.

I. Le

I. Le Prince, ſous la figure de David, combattant pour la défenſe de la Patrie les Eſpagnols, figurés par le Géant Goliat. L'Inſcription conſiſte dans ces paroles du Roi-Prophete (1):

(1) Pſ. LXXXVI. *v.* 10.

TU SOLUS DEUS, ET MAGNA FACIS.

TU ES LE SEUL DIEU, ET TU FAIS DE GRANDES CHOSES.

Au Revers, le Lion Belgique ſe jette avec fureur ſur un Sanglier, qui figure la Nation Eſpagnole. C'eſt ſous le même Emblème que les Eſpagnols étoient repréſentés dans pluſieurs Satires de ce tems, & dans quelques Tailles-douces faites exprès pour tourner ce Peuple en ridicule. L'Inſcription eſt encore tirée des Pſeaumes (2):

(2) Pſ. XXXVII. *v.* 5.

FIDE DOMINO, ET IPSE EFFICIET. 1578.

FIEZ-VOUS SUR DIEU, ET IL L'EFFECTUERA. 1578.

II. La ſeconde Piece offre aux yeux le même Combat du Lion & du Sanglier. Mais le Revers, pour indiquer les moyens ſûrs d'emporter la Victoire ſur un Ennemi puiſſant, fait voir la Foi & la Conſtance, qui ſe donnent la main, ſous le mot Hébreu, JEHOVAH, *L'ETERNEL:*

FIDE ET CONSTANTIA.

PAR LA FOI ET PAR LA CONSTANCE.

III. La troiſieme repréſente Goliat terraſſé, & David prêt à lui couper la tête. Au-deſſus de chacun on voit leur nom:

DAVID. GOLIAT.

Sur le Revers, où ſept Etoiles figurent les ſept Provinces Confédérées, on lit en partie au milieu, & en partie ſur le bord de la Piece, l'Inſcription ſuivante:

DEI SUNT HUMILIA EXALTARE, ALTA HUMILIARE.

C'EST LE PROPRE DE DIEU, D'ELEVER LES CHOSES BASSES, ET D'HUMILIER LES CHOSES ELEVÉES.

Par-là on vouloit exprimer, que par une vigoureuſe réſiſtance les ſept Provinces, d'abord ſi petites aux yeux des Eſpagnols, avoient élevé leur gloire juſques aux Aſtres; tandis que le Corps robuſte de l'Empire d'Eſpagne, qui paroiſſoit devoir tout détruire, étoit terraſſé par le Prince d'Orange, ce David dont ce Royaume giganteſque avoit tant mépriſé la foibleſſe. Au reſte, pour bien compren-

1578. dre l'origine de ces Emblèmes, qui figurent les Guerres de ces deux Nations par des Combats d'animaux, il vaut bien la peine de rapporter ici ce que l'Hiſtorien Everard van Reyd (1) remarque ſur l'an 1569. L'Evêque de Cologne étant à Bruxelles avec ſa Cour, y fit combattre un Lion auquel il donna le nom de Duc d'Albe, contre un jeune Taureau qui devoit figurer le Prince d'Orange. Son but étoit de pronoſtiquer par le ſuccès de ce Combat, qui de ces grands Capitaines devoit l'emporter ſur l'autre. Le Lion attaqua d'abord ſon Ennemi avec fureur, & lui arracha un grand morceau de chair, ce qui le fit mugir terriblement. Il attaqua le Lion à ſon tour : il le jetta deux fois en l'air avec ſes cornes à une telle hauteur, que le Lion, bleſſé par des chutes ſi rudes, ſe rebuta tout à fait. Cet animal, plus animé encore par la lâcheté de ſon Ennemi, le pourſuivit dans tous les coins de l'enclos ; & il l'auroit tué indubitablement, ſi l'on ne l'avoit prévenu en l'abattant lui-même d'un coup d'arquebuſe. Il eſt vrai que dans ces Médailles, c'eſt le Lion qui emporte la Victoire, comme il paroit ſurtout par la quatrieme, dont nous allons parler. La raiſon en eſt apparemment, que preſque toutes les Provinces du Païs-Bas ont un Lion dans leurs Armes, & que pour cette raiſon cet Emblème paroit leur convenir plus naturellement que tout autre.

(1) Ned. Oorlog. fol. 8.

IV. La quatrieme eſt la plus grande. Elle embraſſe entierement la prémiere avec ſes Emblèmes & ſes Inſcriptions, & elle en éclaircit le ſens par une ſeconde Inſcription extérieure ſur la Tête & ſur le Revers : ce ſont ces deux Vers Latins :

UT GOLIAT SEVUM STRAVIT JESSEÏA FUNDA,
HISPANUM BATAVUS SIC LEO PRESSIT APRUM.

COMME LE FILS DE JESSE' A TERRASSE' LE CRUEL GOLIAT D'UN COUP DE FRONDE ; C'EST AINSI QUE LE LION BELGIQUE A DOMPTE' LE SANGLIER ESPAGNOL.

Pour mettre des bornes à toutes ces ſolennités, les Etats-Généraux firent préparer un magnifique Feſtin (2) dans l'Hôtel de ville de Bruxelles, le 21 de Janvier. Ils y inviterent le jeune Archiduc, le Prince d'Orange, le Duc d'Arſchot, & les perſonnes les plus diſtinguées d'entre les Magiſtrats & la Nobleſſe. Durant le repas, les *Rhétoriciens de la Guirlande de Notre-Dame* jouerent une eſpece de Comédie allégorique (3) compoſée par le même Jean Houwaart dont nous avons déja eu occaſion de parler pluſieurs fois. Elle tendoit principalement à repréſenter l'ardent deſir avec lequel les Habitans avoient attendu l'arrivée de l'Archiduc, & la conſolation générale qu'ils recevoient de l'honneur qu'il leur avoit fait d'accepter le Gouvernement du Païs. Pluſieurs endroits de cette Piece ſont alluſion aux Emblèmes de Goliat, comme auſſi à ceux de l'Union, de la Fidelité, & de la Conſtance, en un mot, à tout ce que nous venons de remarquer ſur les Figures & ſur les Inſcriptions des Médailles précedentes. On peut en juger par deux Diſcours, que deux differens Acteurs adreſſerent aux Seigneurs qui étoient à table. Le prémier, qui repréſentoit le *Cœur qui ſoupire après un bien qu'il attend*, exhorta ces Seigneurs „ à s'attacher inviolablement à Son Alteſſe (4), à l'exemple de Pylade, lié „ par l'amitié la plus étoite à Oreſte ; & „ de Niſus, qui ſe ſacrifia pour ſon Ami „ Euriale. Il leur promit, que reſtant dans „ une union fidele & conſtante, ils pourroient braver les forces les plus redoutables ; & il finit par cette Sentence :

(2) Triumphante Inkomſt van Mathias pag. 120.

(3) Ibid. pag. 123.

(4) Ibid pag. 128.

La Concorde eſt du Droit l'inébranlable appui.

Le ſecond Acteur, qui figuroit *la Conſolation générale du Peuple*, apoſtropha les illuſtres Convives à ſon tour (5). C'eſt, leur dit-il, „ une vérité confirmée par une „ longue expérience, que la Puiſſance eſt „ le fruit de la Concorde. Si nous nous „ attachons les uns aux autres par des „ nœuds indiſſolubles, la Guerre la plus „ cruelle ne pourra nous ébranler, & la „ Haine avec l'Envie nous attaqueront en„ vain. En-vain nos Ennemis nous en„ veloperont de tous côtés. Retranchés „ dans la Concorde, nous ne ſaurions „ manquer de nous attirer le ſecours du „ Ciel. Attentif aux gémiſſemens de nos „ Concitoyens, ſi longtems opprimés & „ ſans reſſource, il les défendra, & leur „ accordera une prompte délivrance :

(5) Ibid. pag. 129.

Dans d'extrêmes dangers, Dieu protege les ſiens.

C'eſt par de telles marques de ſatisfaction que les Habitans exprimoient les avantages qu'ils attendoient des ſoins de leur nouveau Gouverneur. Ils eſperoient que leurs Libertés foulées aux pieds, leur Proſperité éclipſée, & leur Négoce tranſporté

té ailleurs, ſe rétabliroient infiniment mieux par le Gouvernement confié à Mathias, qu'autrefois par les deux Amniſties publiées de la part du Roi, du tems du Duc d'Albe. C'eſt-là le ſens de la Médaille ſuivante. 1578.

La Tête, qui eſt la même que celle des Médailles qui avoient été frappées la prémiere fois à l'occaſion des Amniſties en queſtion, & qui ont été renouvellées plus d'une fois pendant le Gouvernement du Duc d'Albe ; la Tête dis-je, offre aux yeux un Champ plein de toutes ſortes d'Herbes, qui, foulées aux pieds par une Femme armée, Emblème de la Guerre, ſe relevent & pouſſent leurs branches avec plus de fécondité qu'auparavant :

ATTRITA RECRESCO.

FOULE'E, J'EN ACQUIERS PLUS DE FORCE.

Le Revers étale la Comete qui parut dans ce tems-là, & que les Bruxellois pendant les Fêtes avoient imité (1) par le moyen d'une figure de papier remplie de chandelles. Ils firent briller dans leurs rues ce Phénomene ainſi contrefait : marque certaine que ces ſortes de Signes prétendus n'excitoient point alors dans le cœur du Peuple de grandes frayeurs, quoique l'Inſcription ſemble marquer le contraire : (1) Ibid. pag. 110.

OFFENSI NUMINIS ASTRUM. 1578.

ASTRE DE LA DIVINITE' OFFENSE'E. 1578.

Pendant qu'on s'occupoit à Bruxelles de ces Fêtes brillantes, les forces des Etats, accrues juſqu'au nombre de vingt-mille hommes, s'étoient avancées du côté du Brabant, pour ſe tenir ſeulement ſur la défenſive contre Don Juan, qui avec ſes partiſans avoit été déclaré Rebelle & Ennemi de la Patrie (2). On avoit été contraint d'en venir à cette extrémité, parce qu'il ne reſtoit pas le moindre eſpoir d'accommodement (3). Don Juan avoit trouvé à propos de rappeller les Troupes Eſpagnoles, Bourguignonnes & Allemandes ; & par ce moyen il ſe voyoit une Armée d'environ vingt-cinq-mille hommes, tous gens qui avoient blanchi ſous le harnois. Il bruloit du deſir d'en venir à une Bataille, d'autant plus (4) qu'il avoit été inſtruit par deux Priſonniers, de l'ordre que les Etats avoient donné à leurs Troupes de ſe tenir ſur la défenſive, & de l'abſence de leurs principaux Chefs, ce qui ſembloit les mettre hors d'état de ſe défendre. A l'approche des Eſpagnols, l'Armée des Etats quitta le dernier de Janvier le Village de S. Martin, & ſe mit en marche vers Gemblours. C'eſt là que Don Juan atteignit ces Troupes dans leur retraite, qu'il retarda en les harcelant par des Eſcarmouches continuelles. Les Défilés & les mauvais chemins y mirent bientôt le deſordre. Don Juan le remarque ; il tombe ſur l'Ennemi avec ſon Avant-garde, & du prémier choc il met en déroute la Cavalerie, (5) qui s'enfuyant à toute bride, paſſe ſur le ventre à ſa propre Infanterie. Les Officiers réuſſirent à rallier quelques Bataillons ; mais ils furent renverſés ſans beaucoup de peine par la Cavalerie Royale, qui revenoit de la pourſuite de celle des Etats. On ne ſait point au juſte la perte des Vaincus : quelques-uns prétendent qu'elle n'alla gueres au-delà de ſix-mille hommes tant morts que priſonniers, & d'autres la font monter juſqu'à près de dix-mille. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que ſix-cens hommes ſeulement de l'Avant-garde des Eſpagnols commencerent le Combat, & qu'à la fin même de l'Action leur nombre ne s'étoit point encore accru juſqu'à douze-cens. La Chambre des Comptes du Roi voulut immortaliſer, par le Jetton ſuivant, la gloire que Don Juan s'étoit acquiſe par cette Victoire ſignalée.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 547.

(3) Ibid. fol. 555.

(4) Ibid. fol. 556.

(5) Ibid. fol. 558.

1578.

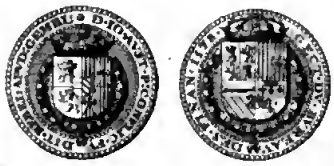

L'Ecu couronné du Frere-naturel de Philippe :

DOMINUS JOANNES, AUSTRIÆ PRINCEPS, CONFLICTU FUDIT REBELLES APUD GEMBLACUM.

DON JUAN, PRINCE D'AUTRICHE, A MIS LES REBELLES EN DEROUTE DANS UN COMBAT AUPRES DE GEMBLOURS.

Au Revers, les Armes du Roi d'Eſpagne ; avec cette Légende :

GECTOIR DU BUREAU DES FINANCES. 1578.

Cette Victoire de Don Juan fit tomber entre les mains des Eſpagnols les Villes de Louvain, de Tillemont, de Dieſt, (1) de Gembloux, d'Arſchot, de Judoigne, & pluſieurs autres Places moins importantes. Mais cette perte fut en quelque ſorte reparée par l'Accord que les Etats de Hollande conclurent le 8 de Fevrier, par la médiation des Etats d'Utrecht, avec ceux d'Amſterdam (2), qui juſques-là s'étoient tenus attachés au parti des Eſpagnols. Pour réduire cette Ville ſous le Gouvernement du Prince d'Orange, non ſeulement les Troupes des Etats l'avoient tenue bloquée de loin pendant longtems, mais au commencement de cette année on l'avoit tellement ſerrée de près, qu'il étoit impoſſible de porter aux Aſſiegés aucun ſecours de vivres, qu'avec la permiſſion des Aſſiegeans. Parlà, la Ville fut bientôt réduite aux dernieres extrémités, & forcée enfin à recevoir l'Accord dont je viens de parler. Pour fournir aux fraix néceſſaires pendant le Blocus, ceux d'Amſterdam avoient obtenu, par Lettres expreſſes écrites au nom du Roi (3), la permiſſion de prendre de l'argent à interêt. Mais ces ſommes ne ſe trouverent pas ſuffiſantes pour ſatisfaire aux beſoins, que la longueur du Siege rendoit de jour en jour plus grands & plus preſſans. Dans cette urgente néceſſité, le Magiſtrat avoit fait fondre le 6 de Décembre de l'année précedente, une Image d'argent de S. Nicolas, qu'on honoroit en qualité de Patron de la Ville. Cette Piece peſoit cinquante-trois marcs (4), & elle avoit couté deux-cens francs de façon ; ce qui faiſoit enſemble une ſomme conſiderable, ſelon le cours qu'avoit l'argent dans ce tems-là, où un Ducat d'or, qui vaut à préſent au-delà de cent ſols, n'en valoit que quarante huit. De cet argent fondu on fit au mois d'Août de l'année ſuivante quatre differentes ſortes de Pieces de néceſſité, de cinq, de dix, de vingt, & de quarante ſols (5). Le 3 de Fevrier la valeur de ces Pieces fut rehauſſée d'un cinquieme, de maniere que celles qui n'avoient valu que quarante ſols, eurent alors cours pour cinquante ; & ainſi les autres à proportion. Au reſte, pour les faire recevoir ſur ce pied dans le commerce, le Magiſtrat promit de les échanger pour le même prix dans l'eſpace d'un an.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 559.

(2) Bor Ned. Beroert. XII. Boek. fol. 6. verſo.

(3) Ibid. fol. 6.

(4) Commelin Hiſt. van Amſterdam fol. 1065.

(5) Ibid. fol. 1056.

I. Le

1578.

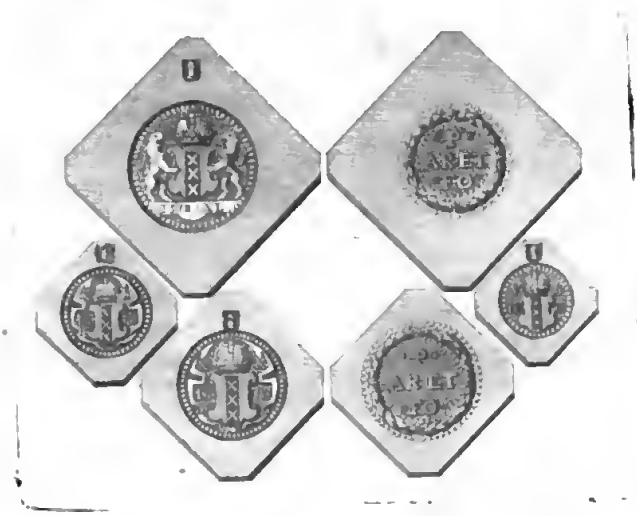

I. La plus grande Piece, de la valeur de quarante ſols, a ſur la Tête les Armes couronnées de la Ville, ayant deux Lions pour Supports. Au-deſſous on lit l'an 1578. Au Revers, l'Inſcription ſuivante ſe trouve au milieu d'une Couronne Civique :

PRO ARIS ET FOCIS.

POUR LA RELIGION ET POUR LA PATRIE.

La Couronne Civique étoit une Couronne de Chêne. On l'appelloit Civique, parce que parmi les anciens Romains (1) on la donnoit à celui qui avoit ſauvé la vie à un Citoyen de la République. C'eſt ainſi que ſur les Médailles d'Auguſte on voit une Couronne de Chêne, parce qu'il prétendoit n'avoir pas ſeulement ſauvé la vie à un Citoyen Romain, mais à un très grand nombre.

(1) Oudaan R. Moog. pag. 370.

II. La ſeconde Piece a la même Couronne & la même Inſcription d'un côté ; & de l'autre, les mêmes Armes, avec cette ſeule difference, que les Supports ne s'y trouvent pas.

III. & IV. La troiſieme a eu cours pour dix ſols, & la quatrieme pour cinq. Elles n'ont de Revers ni l'une ni l'autre : on o'y voit que les Armes couronnées d'Amſterdam, & l'an 1578.

Outre l'Image de S. Nicolas, le Magiſtrat de cette Ville avoit fait fondre encore les Chandeliers d'argent, les Lampes & les Vaſes de l'Egliſe de Notre-Dame, qu'on appelle à préſent l'Egliſe neuve. Ils en firent frapper les Pieces quarrées ſuivantes, qui étoient de la même valeur que celles que nous venons de décrire.

I. II. III. IV. On n'y voit ni Légendes ; ni Tenans. Tout ce qu'on y trouve, ce ſont les nouvelles Armes couronnées d'Amſterdam, l'année où elles furent frappées, & des Chiffres qui en marquent la valeur.

1578. Cette Ville, dont il eſt fait mention pour la prémiere fois dans un Privilege (1) du Comte Florent daté le cinquieme jour de l'an 1275; cette Ville, dis-je, avoit autrefois pour Armes un Vaiſſeau ſans gouvernail; & elle étoit ſoumiſe aux Seigneurs de la Maiſon d'Amſtel. L'an 1342 elle tomba ſous la puiſſance de Guillaume Comte de Hollande, qui l'honora de pluſieurs Prérogatives, & lui donna de nouvelles Armes, ſavoir de gueules au pal de ſable, chargé de trois ſautoirs d'argent (2). Quoique cette Ville dans ſes commencemens ne fût que la demeure de quelques pauvres Pêcheurs, ſa ſituation avantageuſe lui attira bientôt un grand Négoce, qui la fit accroitre en peu de tems en richeſſes & en puiſſance. De tems en tems elle reçut de grandes careſſes des Souverains du Païs, à cauſe du poids qu'elle pouvoit apporter à leurs affaires. En récompenſe des ſervices qu'elle avoit rendus à l'Empereur Maximilien dans la réduction de Rotterdam, de Woerden, & du Château de cette derniere Place, elle reçut de lui le 10 de Fevrier 1481, des Lettres patentes qui lui accordoient le privilege de timbrer ſes Armes de la Couronne Impériale (3); marque éternelle de la bienveillance de ce Prince. Le don de ces nouvelles Armes, & le privilege de les ſurmonter de la Couronne Impériale, ſe trouvent immortaliſés par la Médaille ſuivante.

(1) Montanus over Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 212.

(2) Commelin Hiſt. van Amſterdam fol. 124.

(3) Ibid. fol. 187. & 910.

Dans le lointain on voit, au-deſſus d'un Portail vouté, les anciennes Armes de la Ville. Sur le devant, le Comte Guillaume, placé ſur un Trône, donne aux Magiſtrats d'Amſterdam, par les mains du Héraut-d'armes de la Province, le nouvel Ecu dont nous avons parlé:

COMES WILHELMUS HOC INSIGNE AMSTELODAMO DONO DEDIT. 1342.

LE COMTE GUILLAUME A FAIT PRESENT DE CES ARMES A' AMSTERDAM, L'AN 1342.

Le Revers, qui tout comme la Tête eſt entouré d'une Couronne Civique, repréſente l'Empereur Maximilien I, entouré de ſes Gardes, qui tient la Couronne Impériale au-deſſus des Armes d'Amſterdam, qui lui ſont offertes par les Magiſtrats de cette Ville:

CÆSAR MAXIMILIANUS CORONAM IMPERIALEM DONAVIT AMSTELODAMO. 1488.

L'EMPEREUR MAXIMILIEN A DONNE' A' AMSTERDAM LA COURONNE IMPERIALE, L'AN 1488.

La Victoire, que Don Juan avoit remportée à Gemblours, tira du ſommeil de la ſécurité les Etats-Généraux. Le Roi d'Eſpagne avoit declaré leur Aſſemblée illégitime (4), & lui avoit donné ordre de ſe ſéparer. Ils réſolurent d'abord (5) de met-

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 567.

(5) Ibid. fol. 568.

mettre les Charges les plus importantes entre les mains des Proteſtans, qu'on pouvoit ſuppoſer, à cauſe de la Religion qu'ils profeſſoient, irréconciliables Ennemis des Eſpagnols ; au-lieu qu'on pouvoit ſoupçonner les Catholiques d'un zèle aveugle, qui eût pu les porter à ſe raccommoder avec l'Eſpagne aux dépens de la Patrie. Cette réſolution ne put s'exécuter ſans un grand nombre d'inconvéniens. Ceux qui ſe voyoient gouvernés par ces Magiſtrats Proteſtans, ſentirent croître leur hardieſſe (1) à faire profeſſion ouverte de la même Religion, & même à en faire publiquement l'exercice, dans des lieux où le contraire avoit été ſtipulé. Cette entrepriſe excita une nouvelle animoſité dans les eſprits. Les Catholiques, s'appuyant ſur les Articles dont on étoit convenu de côté & d'autre, voulurent troubler les Proteſtans à force ouverte dans leur Culte uſurpé ; les autres oppoſerent la violence à la violence ; & ce fut une ſource très naturelle de ſéditions & d'émeutes populaires, qui éclaterent en differens endroits. A Amſterdam, où par le dernier Accord l'exercice de la Religion Romaine avoit été ſtipulé (2) à l'excluſion de toute autre, on excita un tumulte, dans lequel les Magiſtrats Catholiques & les Moines mendians furent chaſſés de la Ville, l'Accord aboli, & toute la Régence changée. La même choſe arriva à Harlem (3), le jour du S. Sacrement : on y briſa les Images dans les Egliſes & dans les Cloitres, & l'on en dépoüilla les Catholiques-Romains, auſſi-bien que des Charges politiques dont ils étoient revêtus. Des mouvemens également ſéditieux éclaterent auſſi dans le Parti contraire (4) ; & les Proteſtans, pour s'en garantir, oſerent à differentes fois demander par Requête le libre exercice de leur Religion, à l'Archiduc & au Conſeil d'Etat. Ceux-ci, pour donner quelque ſatisfaction aux Supplians, projetterent une eſpece de Convention ſur les matieres de Foi, & ils l'envoyerent aux Provinces particulieres (5) avec les Copies des Requêtes, afin que les Etats puſſent déliberer ſur cette affaire, & prendre des meſures pour prévenir des inconvéniens plus funeſtes. Les conſiderations qu'on fit là-deſſus furent differentes, conformément au different parti que chacun avoit embraſſé par rapport à la Religion. Les Catholiques déclarerent, que ces nouvelles meſures violoient la Pacification de Gand, & tous les Sermens qu'on avoit faits de la maniere la plus ſolennelle à l'Inſtallation de l'Archiduc. En un mot, ce projet d'une Paix de Religion, au-lieu de remédier au mal, remplit toutes les Provinces de diſcorde & de trouble. Quelques-unes ſe déclaroient pour elle abſolument, d'autres vouloient la recevoir avec certaines reſtrictions, & d'autres la déteſtoient dans toutes ſes parties. Ceux de Gand exilerent entierement de leur Ville la Religion Romaine, avec le Clergé ; & pour ſoutenir cette entrepriſe hardie (6), ils leverent quelques Troupes. Le Plat-païs de Groningue accepta la Convention (7). Utrecht & la Gueldre la rejetterent (8). Non ſeulement ceux du Hainaut en firent de même, mais dans leur réponſe datée du 18 de Juillet (9) ils proteſterent qu'ils conſideroient ce projet comme abominable, & que non ſeulement ils ne ſouffriroient jamais à une perfidie ſi infernale, mais qu'ils employeroient pour la défenſe de la Religion établie (10), leur bien & leur ſang, & tout ce que les hommes ont ſur la Terre de plus précieux. Leur zèle étoit ſoutenu par quelques Régimens mal payés (11), qui ſous prétexte d'ardeur pour la Religion, qui leur attiroit le nom de *Soldats du Patenôtre*, ſe jetterent dans le Territoire de Gand & le mirent à contribution, pour donner dequoi vivre aux Religieux qu'on avoit chaſſés. Ceux du Hainaut pouſſerent la fermeté juſqu'à ne vouloir pas permettre dans leur Païs le moindre exercice de la Religion Proteſtante ; & ils furent tellement animés, qu'ils ne voulurent rien donner aux Etats-Généraux des Impôts auxquels ils avoient conſenti, & qu'ils retinrent tout, pour en payer les Troupes Walonnes mécontentes. Pour conſerver la mémoire de leur zèle, on a frappé dans la ſuite un Jetton, que je crois devoir placer auprès des évenemens qui en font le ſujet.

1578.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 576.

(2) Ibid. fol. 577.

(3) Ibid. fol. 579.

(4) Ibid. fol. 580.

(5) Ibid. fol. 582.

(6) Ibid. fol. 583.

(7) Ibid. fol 588.

(8) Ibid. fol. 587.

(9) Bor Ned. Beroert. XII. Bock, fol. 56.

(10) Hooft Ned. Hiſt. fol. 583.

(11) Ibid. fol. 584.

Une Egliſe fondée ſur une baſe ſolide, au milieu d'une Mer orageuſe, & attaquée en-vain de toutes parts par des tempêtes & par des flâmes. L'Inſcription eſt tirée d'un paſſage de S. Matthieu (12) : (12) Chap. XVI. v. 18.

1578. NIHIL PRÆVALEBIT ADVERSUS EAM.

RIEN NE PREVAUDRA CONTRE ELLE.

Au Revers, leurs Armes Epiſcopales; avec cette Légende:

CALCULUS CLERI HANNONIÆ. 1578.

JETTON DU CLERGÉ DU HAINAUT. 1587.

De pareils effets de zèle cauſerent de grands deſordres dans d'autres Provinces. Dans la Gueldre, où nous avons vu que la Paix de Religion avoit été rejettée, les Proteſtans trouvant impoſſible de parvenir à leur but par des voyes moderées, jugerent à propos de s'appuyer des gens de guerre (1), afin de ſe procurer par leur moyen le libre exercice de leur Religion. Dans la Ville qui donne ſon nom à toute la Province, ils s'emparerent de l'Egliſe Paroiſſiale; & par le ſecours du Grand-Bailly, ils introduiſirent leur Religion dans le Plat-pais. Ils défendirent même aux Prêtres le Culte de la Religion Romaine. Les Députés de cette Province & du Comté de Zutphen (2) adreſſerent aux Etats-Généraux des plaintes ameres contre le Comte Jean de Naſſau leur Gouverneur, dont les Soldats étoient tombés dans la Seigneurie d'Aarſen, où ils avoient briſé les Images, pillé les Egliſes, & commis toutes ſortes de deſordres. A Valenciennes, une terrible diſcorde s'étoit emparée des eſprits: les Bourgeois, armés les uns contre les autres, s'étoient tenus ſous les armes pendant huit jours entiers (3), tout prêts à s'égorger. Heureuſement, cette animoſité fut calmée par le Conſeiller Richardot, que les Etats y avoient envoyé exprès dans cette vue. Ils ne négligerent rien auſſi pour faire ceſſer les hoſtilités entre les Gantois, & ceux du Hainaut: mais comme les prémiers (4) avoient introduit chez eux l'exercice de la Religion Proteſtante, & que les autres s'obſtinoient à vouloir que la Religion Catholique fût remiſe ſur l'ancien pied (5), les Cloitres rétablis dans leur prémier état, & les Religieux dans leur bien; l'interceſſion des Etats ne put qu'être entierement infructueuſe. Le mal s'empira même de plus en plus: car les Villes Walonnes prirent la réſolution unanime de ne rien contribuer pour les beſoins de l'Etat, avant que d'avoir obtenu le rétabliſſement dont nous venons de parler. Quoique Cambray fût au nombre de ces Villes, on ne lit nulle-part qu'il y ait eu la moindre diſcorde ſur la Religion, dans le tems qu'elle donnoit de ſi terribles ſecouſſes dans les Villes voiſines. Je ne doute pas que ce ne fût pour témoigner leur reconnoiſſance d'une ſi heureuſe tranquillité, qu'ils firent frapper le Jetton ſuivant.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 588.

(2) Bor Ned. Beroert. XII. Bock fol. 57. verſo.

(3) Ibid. fol. 58. verso.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 585.

(5) Ibid. fol. 584.

Les Armes de la Ville, ſavoir une double Aigle, ſous une Couronne Impériale:

VIVAT GERMANIA FOELIX. 1578.

QUE LA GERMANIE VIVE DANS LA PROSPERITÉ. 1578.

Cette Ville ſe range ici ſous l'Allemagne, parce que (6) les Empereurs l'avoient ſéparée de la Province de Hainaut, pour la déclarer Ville libre & Impériale.

(6) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 349.

Au Revers de ce Jetton, que j'ai tiré, auſſi-bien que la Piece précedente, d'un petit Livre deſſiné de Jean Oudaan, on voit deux Femmes couronnées ſe donner la main; ce qui fait alluſion apparemment à la Convention particuliere qu'avoient fait enſemble les Villes Walonnes:

CAMBRAY CITÉ DE PAIX. 1578.

Ces

Ces Diſputes de Religion furent un grand obſtacle aux deſſeins des Etats-Généraux, & ſur-tout à celui d'agir contre les Eſpagnols d'une maniere offenſive. Pour le faire avec vigueur, on avoit fait en faveur des Proteſtans une Convention avec Jean-Cazimir Comte Palatin; & une autre pour complaire aux Catholiques avec le Duc d'Alençon (1). Par cet accord, ces deux Princes devoient fournir un certain nombre de Troupes. Pendant qu'on attendoit ce double ſecours, (2) l'Armée des Etats s'étoit retranchée auprès de Rimenant; ce qui inſpira à Don Juan le deſſein de l'attaquer, avant qu'elle fût renforcée par les Troupes Allemandes & Françoiſes (3). Il tâcha d'exécuter cette entrepriſe le 1. d'Août; mais étant repouſſé vigoureuſement, il ſe retira ſous Namur, pour attendre là en ſureté le ſuccès des querelles de Religion (4), & des grands armemens des Etats-Généraux. Le 26 du même mois, les Troupes du Comte Palatin, au nombre de ſept-mille Cavaliers (5) & de huit-mille Fantaſſins, joignirent l'Armée de l'Etat, commandée par Boſſu. Par cette jonction elle ſe trouva forte de près de cinquante-mille hommes: mais pour l'entretenir, il faloit par mois une ſomme de neuf-cens-mille francs; & pendant les ſix prémiers mois, avec toute l'épargne imaginable, (6) on n'en put ramaſſer que quatre-cens-mille. Par-là l'ardeur du Soldat mal payé s'amortit, & de ſi grandes forces ne produiſirent aucun des effets qu'on avoit eu lieu d'en attendre. Car Boſſu ayant pénetré dans le Brabant Walon, ne fit autre choſe que forcer la Ville de Nivelle, & prendre par Capitulation les Châteaux de Sart & de Genappe, & quelques autres. Mais quand on ſongea à joindre les Troupes du Duc d'Anjou, qui ſe tenoit ſur les frontieres du Hainaut, le Comte Palatin quitta l'Armée avec cinq-cens Chevaux (7), & prit le chemin de Gand; ce qui dépita tellement le Duc, qu'il congédia ſes Soldats ſans les payer. Ces Troupes s'unirent aux Walons mécontens, & commirent ſur les frontieres (8) les deſordres les plus affreux & les plus inouïs. D'un autre côté, les forces de Cazimir n'étoient qu'un fardeau pour le Païs. Etant mal payées, elles ſe mirent à ſe mutiner & à piller; & voyant leur Prince partir pour l'Angleterre (9) pour juſtifier en perſonne ſa conduite auprès de la Reine, elles obtinrent un Sauf-conduit (10) des Eſpagnols, & s'en retournerent chez elles ſans attendre le payement de leurs arrerages. Quoique le ſecours de ce Prince fût très infructueux pour le Païs, je trouve pourtant la Médaille ſuivante frappée à ſon honneur cette même année.

1578.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 575.
(2) Ibid. fol. 592.
(3) Ibid. fol. 593.
(4) Ibid. fol. 595.
(5) Ibid. fol. 596.
(6) Ibid. fol. 599.
(7) Ibid. fol. 606.
(8) Ibid. fol. 608.
(9) Ibid. fol. 617.
(10) Ibid. fol. 618.

Ce Prince, en Buſte armé; avec cette Inſcription:

JOANNES CASIMIRUS, DEI GRATIA, COMES PALATINUS RHENI, DUX BAVARIÆ.

JEAN-CAZIMIR, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE PALATIN DU RHIN, DUC DE BAVIERE.

Au Revers eſt l'Ecu de ſes Armes; au-deſſus deſquelles on voit une branche de Palmier, & une autre d'Olivier, entourées d'une Bague de diamans fermée par deux Mains jointes; c'eſt l'Emblème d'une Alliance indiſſoluble, qui procure la Victoire & la Paix. L'Inſcription conſiſte dans la Deviſe ordinaire du Duc:

CONSTANTER ET SINCERE. 1578.

CONSTAMMENT ET SINCEREMENT. 1578.

Quelque mauvais ſuccès qu'euſſent les hauts deſſeins des Etats, les Eſpagnols n'eurent pas la moindre raiſon de ſe vanter d'une plus grande proſperité. Leur Armée, depuis qu'elle s'étoit retirée ſous Namur, ſouffroit extrêmement d'une gran-

1578. de diſette de vivres, qui fut bientôt ſuivie de la Diſſenterie & de la Peſte, qui firent de grands ravages parmi ces Troupes. Le Gouverneur-général lui-même (1) étoit tombé dans une maladie de langueur, cauſée par le chagrin de ſe voir reſſerré dans cette Contrée ſtérile, ſans recevoir de l'Eſpagne les ſecours qu'il en avoit eſperés. Cette indiſpoſition du corps & de l'ame ouvrit, pour ainſi dire, le chemin à une Fievre peſtilentielle, qui l'emporta plutôt qu'on ne l'avoit cru, ſavoir le 1. d'Octobre. Ce trépas inopiné fut cauſe que bien des gens l'attribuerent au Poiſon (2). Il fut enterré dans la grande Egliſe de Namur, avec la derniere magnificence, tant par rapport aux ornemens dont on avoit revêtu ſon corps, qu'à l'égard des cérémonies des funerailles mêmes. Dès qu'il fut expiré (3), les Généraux de l'Armée firent accepter par leurs inſtances réiterées le Commandement-général à Alexandre Farneze Prince de Parme, Fils de feue la Gouvernante-générale Marguerite de Parme. Il avoit mené dans le Païs les vieux Corps d'Eſpagnols & d'Italiens; & au commencement de cette année (4), il avoit joint Don Juan à Marche en Famine, dans le deſſein d'avoir part aux exploits de cette Guerre. Le Roi, reconnoiſſant ce Prince pour un homme d'une grande capacité & d'un ſens raſſis, auſſi propre d'ailleurs que ſon Frere défunt à s'inſinuer dans l'eſprit des Peuples, le confirma dans le Gouvernement-général de ces Provinces. Il y fut d'autant plus porté, que ce Seigneur avoit paſſé une grande partie de ſa jeuneſſe dans le Païs (5), qu'il y avoit pénétré le naturel des Habitans, & qu'il y avoit formé des liaiſons d'amitié avec la Nobleſſe. La mémoire de la mort de Don Juan, & de l'élevation du Prince de Parme au Gouvernement-général, ſe trouve conſervée ſur le Jetton que voici.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 600.
(2) Ibid. fol. 602.
(3) Ibid. fol. 604.
(4) Bor Ned. Beroert. XII. Boek fol. 11. verſo.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 604.

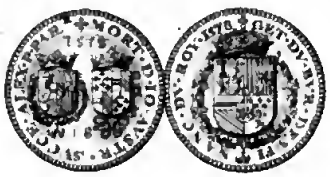

Du côté droit, les Armes couronnées du Prince décedé; & du côté gauche, celles du nouveau Gouverneur:

MORTuo Domino JOanni AUSTRiaco SUCCEdit ALEXander Princeps PARmæ ETC.

ALEXANDRE PRINCE DE PARME SUCCEDE A' DON JUAN D'AUTRICHE DECEDE'.

Au-deſſus de ces Ecuſſons on voit l'an 1578; & au-deſſous, I. 8R. c'eſt à dire le prémier d'Octobre, ou du huitieme mois de l'an 1578. Car ſelon le calcul des prémiers Romains, le mois qui eſt parmi nous le dixieme, étoit le huitieme. Romulus n'ayant mis dans l'année que dix mois, (6) comptoit le mois de Mars pour le prémier. Dans la ſuite, Numa y joignit le mois de Janvier (7), à l'honneur de Janus; & celui de Février, en mémoire de ſes Amis défunts: car *Februarius* vient de *Februa*, qui étoit un Sacrifice expiatoire pour les Morts (8).

(6) Ovid. Faſtor. Lib. I. v. 27. & ſeqq.
(7) Ibid. v. 43. & 44.
(8) Ibid. Lib. II. v. 19.

Au Revers, les Armes couronnées du Roi d'Eſpagne, avec cette Légende:

GECToir DU BUReau DES FINANCes DU ROY. 1578.

Les Etats-Généraux réuſſirent mieux cette année du côté de l'Overyſſel, dont ils avoient donné le Gouvernement au Comte de Rennenberg (9). Celui-ci, voyant que les Allemans qui étoient du parti de l'Eſpagne refuſoient conſtamment de rendre Campen & Deventer, projetta un deſſein pour les en chaſſer, ſous la conduite de Gautier Hegeman (10), & pour remettre ainſi ces Places entre les mains des Etats-Généraux. Mais cette entrepriſe ayant été trop tôt découverte, il mit le Siege formellement devant Campen. C'eſt une des ſoixante-ſix Villes, (11) qui l'an 1360, voyant leur Commerce dépéri par la Guerre entre la Suede & le Dannemarc, firent la fameuſe Ligue Anſéatique (12), dont elles ont encore conſervé le nom. Dans la ſuite, ſous le Regne de l'Empereur Maximilien, Campen avec quatre-vingt-

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 589.
(10) Meter. Ned. Hiſt. fol. 146.
(11) Monſtanus over Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 156.
(12) La Court, Intereſt van Holl. pag. 27.

vingt-onze autres Villes ſe joignit à l'Empire pour en augmenter les forces : ce fut l'an 1495 (1), & c'eſt pour cette raiſon qu'elle a acquis le Titre de Ville Libre & Impériale. Pourvue abondamment de vivres & de munitions, elle ſe défendit pendant ce Siege avec toute la vigueur poſſible (2), quoiqu'elle n'eût que quinzecens hommes de Garniſon. Mais quand ils virent Sonoy arrivé devant la Ville avec les Bandes de (3) Guillaume de Wyngarden, d'Arnaud de Duyvenvoorde & de Chriſtoffle de Teylingen, & que ſix Pieces de batterie avoient fait dans leurs murailles une breche de trente-trois pas, ils trouverent à propos de capituler. Conformément aux Articles ſtipulés, le 20 de Juillet la Ville fut livrée à Rennenberg par la Garniſon, qui s'étoit engagée à ne point porter les armes pendant les trois prémiers mois contre les Etats-Généraux. Pendant le Siege, ces Soldats s'étoient conduits aſſez diſcretement à l'égard des Bourgeois, qui, de l'aveu des Bourguemeſtres, des Echevins, du Conſeil de la Ville, & des Elus de la Bourgeoiſie, avoient réſolu de leur fournir régulierement la ſolde qu'on leur avoit promiſe, afin de garantir par-là leurs maiſons des inſolences d'une Soldateſque mal payée. Pour cet effet ils avoient fait fondre l'Argenterie de la Ville (4), dont les differentes Pieces étoient des préſens faits au Public par les Héritiers des Magiſtrats, & proportionnés aux Charges qu'ils avoient remplies. Le 16 de Mai (5), ils en avoient fait frapper ces differentes Pieces, de quarante-deux ſols, de vingt & un, & d'onze & demi. De cette deſtruction générale rien n'échapa qu'un petit Gobelet d'argent doré, qu'on nomma (*) le Gobelet Allemand (6), parce que cette fonte avoit été réſolue à cauſe des Allemands. On la montre encore aujourd'hui, en mémoire de la Vaiſſelle que cette Ville a autrefois poſſedée. 1578.

(1) Montanus over Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 156.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 146. verſo.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 590.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 146. verſo.

(5) Gerard. Dumbar Annal. Tom. III. pag. 59.

(*) *Het Moffenbekerje.*

(6) Ibid. pag. 535.

I. La prémiere eſt une Piece de quarante-deux ſols, (nommée *Klipping* par les Habitans) comme il paroit par les chiffres placés auprès des Armes de la Ville, qui conſiſtent dans un Château à trois Donjons. Au-deſſus & au-deſſous de ces Armes on lit cette Inſcription :

EXTREMUM SUBSIDIUM CAMPENSE. 1578.

LA DERNIERE RESSOURCE DE CAMPEN. 1578.

II. La ſeconde eſt de trente-huit ſols, conformément au chiffre qu'on y trouve.

III. La troiſieme valoit la moitié de la prémiere, c'eſt à dire, vingt & un ſols.

IV. La quatrieme fait un quart de la grande Piece ; & tout ce qu'elle a de particulier, c'eſt que l'Inſcription n'eſt pas placée au-deſſus & au deſſous de l'Ecuſſon, mais d'une maniere oblique.

Après s'être rendu maitre de Campen, Rennenberg, comme Gouverneur de l'Overyſſel & du Comté de Lingen, ſe jetta tout d'un coup le 3 d'Août devant la Ville de Deventer avec dix Compagnies, qui furent bientôt renfotcées par dix autres. C'eſt la prémiere, & même la Capitale (7) des huit Villes fermées de cette Province. Elle eſt ſituée ſur l'Iſſel qui eſt un bras du Rhin, à quatre lieues de Zwol, à

(7) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 152.

1578. à cinq de Campen, & à une & demie de Zutphen. Elle a d'épaiſſes murailles, flanquées par-tout de hautes Tours, & défendues par une eſpece de Forteresſe ronde, placée devant la Porte de Brink. La Garniſon (1), commandée par le Gouverneur Havrincourt & par les Capitaines Auguſtin Ryk & Michel Jeger, conſiſtoit en (2) neuf-cens à mille Allemands. Ceux-ci, prévoyant le Siege, avoient commencé par deſarmer les Bourgeois, & dans la ſuite ils les avoient forcés à reparer les remparts, à fortifier les avenues, à faire des gabions, à les remplir de terre, & à les planter ſur les remparts. Pour empêcher que les Troupes des Etats ne puſſent ſe retrancher d'abord trop près des murailles, ils avoient encore brulé à tems (3) un Hôpital qui étoit hors de la Ville, & pluſieurs autres bâtimens qui les incommodoient : ils avoient abattu les Tilleuls, afin d'en bruler du charbon pour faire de la poudre à canon; & (4) durant le Siege de Campen ils s'étoient pourvus à loiſir de vivres, de munitions, d'Artillerie, & de tout ce qui étoit néceſſaire pour une longue & vigoureuſe défenſe. Ils avoient acheté ces choſes, en partie; mais il s'étoient procuré les vivres, en les prenant des Païſans d'alentour, & en faiſant de fréquentes Courſes dans la partie de la Gueldre qu'on appelle la Veluwe. Pour leur fournir dequoi faire les achats dont j'ai parlé, les Echevins & les Conſeillers de la Ville avoient déja fait fondre leur propre Vaiſſelle (5) le 9 de Juin, & ils en avoient fait frapper les Pieces de néceſſité ſuivantes.

(1) Bor Ned. Beroert. XII. Boek fol. 62.
(2) Gerard. Dumbar Annal. Tom. III. pag. 69.
(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 146. verſo.
(4) Bor Nederl. Beroert. XII. Boek, fol. 62.
(5) Kronyk van Deventer pag. 120.

La plus grande eut cours pour quarante-quatre ſols; la prémiere de celles qui paroiſſent ici, pour vingt & deux; & la ſeconde pour onze. Au milieu on voit une Aigle, les Armes de la Ville; avec cette Inſcription :

URGente NECESSitate DAVENtriæ. 9. Junii 78.

DANS LA NECESSITE' URGENTE DE DEVENTER. 9. JUIN DE L'AN 78.

C'eſt ainſi que tout abondoit dans la Ville, quand les Troupes des Etats l'inveſtirent. Sonoy, qui étoit auſſi préſent à ce Siege, ſe rendit bientôt maitre de deux hauteurs (6) auprès d'une Tour appellée la Tour de Neuremberg, qui commandoit tous les lieux d'alentour (7) & tenoit continuellement toute l'Armée en inquiétude. Pour s'en délivrer on la battit vigoureuſement, & on employa les Mineurs pour l'attaquer par la ſappe : mais les Aſſiegés ſe mirent auſſi-tôt à contreminer, pour éluder le deſſein de leurs Ennemis. Ceux-ci cependant ayant ramaſſé un grand nombre de Païſans, les employerent à pouſſer des Tranchées vers la Porte de Brink, afin de combler le Foſſé de la Ville, qui étoit d'une grande profondeur. Pour les empêcher de pouſſer leurs Ouvrages, les Aſſiegés firent le 23 de Septembre (8) une Sortie vigoureuſe ſur les Aſſiegeans, & tomberent à l'improviſte ſur une des hauteurs où leurs Ennemis s'étoient logés: ils ſurprirent les Sentinelles, & maſſacrerent un bon nombre de Soldats accablés du ſommeil. Dans ce Combat ils firent un aſſez bon butin, ils tuerent quelques Travailleurs; & pour marque de leur Victoire; ils menerent cinq Priſonniers dans la Place. Cependant les Soldats de la Garniſon, craignant d'être expoſés enfin à la diſette, arracherent par force les vivres (9) aux Couvents, aux Hôpitaux & aux Bourgeois, & ſe les partagerent entre eux. Non contens de cela (10), s'étant emparés le 15 de Septembre de tout l'argent comptant qui reſtoit encore dans la Ville & des Vaſes des Egliſes, dont ils firent frapper des Pieces de néceſſité, ils en firent de même entre eux des partages proportionnés à leur ſolde; & le 17 du mois ſuivant ils firent des

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 147.
(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 612.
(8) Bor Ned. Beroert. XII. Boek fol. 62. verſo.
(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 612.
(10) Gerard. Dumbar Annal. Tom. III. pag. 80.

des recherches encore plus exactes dans l'Hôtel des Freres (*) & dans l'Egliſe de la Montagne (†). Ils y découvrirent encore quelque Argenterie, & entre autres une Châſſe de S. Lubin, qui valoit (1) ſix-cens florins. Tout cela fut fondu, & l'on en fit de l'argent pour payer les Troupes. Mais cette Mine fut bientôt épuiſée, & la famine étoit ſur le point de ſe faire ſentir à la Garniſon, quand le Capitaine Ryk s'adreſſa au Magiſtrat pour lui demander quatre-cens muids de blé, & ſix-cens florins pour payer les arrerages des Soldats; faute de quoi, ils menaçoient de chaſſer de la Ville un bon nombre de Bourgeois (2). Quelque choſe que la Régence alleguât pour ſe délivrer de cette exaction, on ne l'écouta point: elle fut forcée le 28 d'Octobre d'en venir à un Accord, par lequel elle s'engageoit à faire faire (3) huit-cens Pieces de trente ſols, pour fournir deux Prêts à la Garniſon. Ces Pieces, qui devoient être de cuivre, furent frappées deux jours après. Elles étoient de quatre ſols, de deux, d'un, & d'un demi-ſol; & les Soldats les reçurent en payement (4) pour la prémiere fois le 1. de Novembre, à condition que dans la ſuite elles ſeroient échangées pour de la Monnoye courante. 1578.

(*) 't Fraterhuys.
(†) De Berg-kerk.
(1) Gerard. Dumbar Annal. Tom. III. pag. 101.
(2) Ibid. pag. 105.
(3) Ibid. pag. 106.
(4) Kronyk van Deventer p. 121. Rev. Devent. pag. 491.

Sur la Tête on voit le prix pour lequel elles ont eu cours. Au Revers, les Armes de la Ville, qui conſiſtent dans une Aigle couronnée, avec cette Inſcription:

URGENTE NECESSITATE DAVENTRIÆ. 30 OCTOBRIS 78.

DANS L'URGENTE NECESSITE' DE DEVENTER, LE 30 D'OCTOBRE DE L'AN 78.

Le courage des Aſſiegés, & la fermeté qu'ils avoient montrée juſques-là dans la défenſe de la Ville, avoient pour appui l'eſperance d'être ſecourus tôt ou tard. Mais cette eſperance s'évanouït tout d'un coup, quand ils apprirent avec certitude la défaite d'une bonne partie du Secours qu'on leur préparoit, & qui étoit commandé par le Capitaine van Schoonauwe. Le Capitaine Stuper s'étant détaché à petit bruit de l'Armée des Etats avec trois-cens Fantaſſins d'élite (5), & trente Cavaliers, avoit paſſé le Rhin avec rapidité, étoit tombé ſur le Secours à l'improviſte, & l'avoit mis en fuite, après en avoir tué deux-cens-cinquante hommes. Frappés de cette nouvelle, ils envoyerent le 14 de Novembre les Magiſtrats de la Ville pour traiter avec les Aſſiegeans. L'Accord fut conclu le 20 (6), & après l'échange des Otages, la Ville fut livrée au Comte de Rennenberg par la Garniſon, qui en ſortant (7) ſe trouvoit encore forte de ſix-cens hommes. C'eſt ainſi que Deventer tomba entre les mains des Etats, à la grande ſatisfaction des Habitans; qui, pour témoigner à Dieu leur gratitude d'une ſi heureuſe délivrance, firent frapper la Médaille ſuivante.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 615.
(6) Bor Ned. Beroert. XII. Bock. fol. 63. verſo.
(7) Ibid. fol. 64.

Un Pélican, qui donne ſon ſang à boire à ſes Petits. L'Inſcription conſiſte en ces deux Vers Hollandois:

1578. ICK VOEDE MIN JONGEN MET MIN BLOET;
BIS ICK VERTERE MIN LIF EN GOEDT.

JE NOURRIS MES PETITS DE MON SANG,
JUSQU'A EPUISER TOUTES MES FORCES.

Au Revers, une Image de notre Sauveur, qui embraſſe la Croix de ſon bras gauche :

GODT HEEFT DIE STAD DEVENTER GETROEST,
UND DEN 20. NOVEMBER VERLOEST. 1578.

DIEU A CONSOLE' LA VILLE DE DEVENTER,
ET L'A DELIVRE'E LE 20 DE NOVEMBRE 1578.

Ce fut à bon droit que les Habitans conſidererent la reddition de leur Ville comme une délivrance ſignalée, vu les miſeres où la Garniſon les avoit plongés, tant avant le Siege, que pendant tout le tems qu'il dura. Dès le commencement, les Soldats leur ôterent les armes; & enſuite ils firent du Bourgeois deſarmé tout ce qu'ils voulurent. Ils forcerent non ſeulement les hommes, mais encore les femmes, à reparer de nuit (1) les fortifications endommagées. Ils les contraignirent auſſi à leur porter ſur les remparts pendant le jour, tout ce dont ils pouvoient avoir beſoin. Bien ſouvent ils ſe jettoient par troupes entieres dans les maiſons des Bourgeois les plus aiſés; ils en chaſſoient les poſſeſſeurs, ouvroient par force les caves, emportoient le vin, la biere, & les vivres, & ſe régaloient les uns les autres du fruit de leurs rapines. Par-là la diſette s'accrut de jour en jour, & cette Soldateſque effrénée oſa à la fin faire le projet (2) de chaſſer de la Ville les Citoyens les moins aiſés. Mais lorſqu'elle vit tout le monde d'humeur à s'oppoſer à cette violence, elle voulut forcer tous les Habitans à prêter un Serment très injuſte. On ne trouva perſonne qui voulût y conſentir; mais chaque Bourgeois ſe vit contraint de fournir & d'entretenir à ſes dépens un Valet, ou une Servante, pour la Garniſon. Voilà juſqu'à quel point la Ville ſouffrit pendant le Siege. Mais elle ne fut guere plus heureuſe, après avoir été priſe par Rennenberg (3). Elle courut un très grand danger d'être miſe au pillage par un Régiment Walon, qui s'étoit mutiné parce qu'on ne lui payoit pas ſes arrerages; & elle n'évita ce péril qu'en appaiſant ces mutins par un préſent. Ce déſordre, ſuivi de pluſieurs autres, fut cauſe que le Comte de Rennenberg, gagné par les inſtances réiterées du Magiſtrat, tira toutes ſes Troupes de la Ville. Jamais il ne s'y ſeroit porté, ſi la Régence n'avoit pas prêté ſolennellement le Serment de fidelité à l'Archiduc, au Prince d'Orange, & à ce Gouverneur lui-même; & ſi elle n'avoit pas promis de lever à ſes propres fraix quelques Compagnies de Bourgeois, de garder la Place par ce moyen, & de recevoir Garniſon dès que ceux qui avoient l'Adminiſtration des affaires le trouveroient à propos. Pour donner des aſſurances entieres à tous ces égards, ils obligerent leurs biens & leurs perſonnes, par un Ecrit des plus formels. Les choſes ſe paſſerent préciſément de même à Campen; en ſorte que ce Païs-là, tourmenté depuis ſi longtems par l'inſolence des Soldats, ſe vit entierement délivré par la ſage conduite des Magiſtrats, d'une ſi grande foule de miſeres. La joye & la reconnoiſſance des Habitans ſe trouvent exprimées ſur la Médaille que voici.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 147.

(2) Gerard. Dumbar Annal. Tom. III. pag. 101.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 148.

Un Mouton, mordu & déchiré par un Corbeau (4), ou par quelque autre Oiſeau de proye, attaché par ſes ſerres au dos de ce paiſible Animal. L'Inſcription Hollandoiſe eſt :

(4) J. van Vondels Warande der Dieren, pag. 23.

D'ON-

D' ONNOSELE WERT MEEST GEPLUKT EN GETEEST. 1578.

LES INNOCENS SONT LES PLUS TOURMENTEZ.

Au Revers on voit un Ecureuil, entouré d'une branche de Rue, pourſuivre & attaquer un Baſilic qui fuit devant cette foible Bête, par laquelle il craint d'être tué; ce qui eſt poſſible, au ſentiment de certains Naturaliſtes (1):

(1) J. van Vondels Warande der Dieren, pag. 4.

VOORSIENIGHE RAET BOOSHEYT WEDERSTAET.

LA CONDUITE PRUDENTE VIENT A BOUT DE LA MECHANCETE.

La priſe de Deventer & de Campen ne délivra pas ſeulement toute la Veluwe des Courſes des Garniſons de ces Villes, mais encore la Partie orientale de la Province d'Utrecht, qui avoit vu les Ennemis étendre de tems en tems leurs pillages juſques aux portes de la Capitale. Dans cette Ville il arriva, avant la fin de l'année, une choſe ſinguliere touchant la Monnoye. J'en ai tiré les circonſtances des Regitres journaliers (2) d'Utrecht, & je crois faire plaiſir à mes Lecteurs en les inſerant ici. On voit que de tems immémorial, cette Ville a été en poſſeſſion du droit de faire frapper des deniers, des doubles-deniers, des demi-ſols, des ſols, & d'autre petite monnoye; mais juſques alors elle n'avoit jamais étendu ce droit ſur des Pieces de plus grande valeur. Le Conſeil de cette Capitale cependant prit le 1. de Décembre la réſolution de faire faire un Coin pour frapper des Pieces de trente ſols, de la même grandeur & forme que celles qui étoient frappées au nom des Etats de Hollande (3). Ils avoient envie de commander ce Coin chez le même Artiſan qui travailloit pour la Monnoye Hollandoiſe; ou ſi celui-là n'oſoit l'entreprendre, chez quelque autre qui en fût capable. Cette réſolution fut exécutée, & le 9 du même mois Jaques van Aſch & Henri van Zuylen furent députés pour livrer le Coin aux Monnoyeurs, avec ordre de faire pour épreuve cinquante de ces Pieces, qui devoient être partagées entre les Membres du Conſeil. Comme la Monnoye eſt un droit qui appartient uniquement à la Souveraineté, à moins qu'elle ne le cede aux Sujets par un Privilege authentique, les Etats de la Province prétendirent que malgré le droit ancien qu'avoit la Ville de faire frapper de petites Pieces, elle n'étoit nullement autoriſée à faire monnoyer des Pieces plus grandes. Se trouvant par conſéquent lezés dans leur Pouvoir ſuprême, il firent rompre le Coin, & défendre abſolument l'exécution du deſſein de faire ces Pieces de trente ſols. De cette maniere, il n'y en eut de frappées que les cinquante dont j'ai parlé; & puiſqu'elles ſont conſervées comme quelque choſe de rare dans les Cabinets des Curieux, je crois bien faire d'en communiquer ici la figure aux Lecteurs.

(2) Dagelyks Boek der Stadt Uytrecht, 5. Dec. 1578.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 27 Aug. 1575. fol. 600.

Le Lion d'Utrecht, ayant une Croix ſur l'épaule gauche, avec cette Inſcription:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

LES PETITES CHOSES DEVIENNENT GRANDES PAR LA CONCORDE.

Au Revers, l'Ecu de la Ville, ſurmonté d'une Couronne:

1578. MONETA NOVA CIVITATIS TRAJECTI. 1578.

MONNOYE NOUVELLE DE LA VILLE D'UTRECHT. 1578.

La Diſcorde cependant prit de jour en jour de nouvelles forces dans les Villes Walonnes, & dans celles du Hainaut; ce qui porta le Prince d'Orange (1) à exciter par le moyen de ſon Frere Jean de Naſſau les Etats de Hollande & de Zélande à ſe précautionner contre de pareils inconvéniens, en formant une Alliance plus étroite avec les Provinces voiſines. La Ville d'Utrecht fut choiſie par un conſentement unanime, pour y négocier une affaire de cette importance. Cette réſolution fut priſe par les Etats particuliers, le 5 de Décembre (2); & le jour d'après les Plénipotentiaires des Etats de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & du Plat-païs de Groningue projetterent cette étroite Alliance (3), & la renfermerent en XXVI Articles, qui ayant été ſignés par les Députés, furent envoyés aux Etats de chaque Province, & ſoumis à leur examen. Peu de tems après, ſavoir le 10 Janvier de l'an 1579, les mêmes Plénipotentiaires (4) ſe raſſemblerent à Utrecht, & déclarerent que les Points projettés avoient été examinés & approuvés par les Etats des differentes Provinces dont ils étoient députés. Là-deſſus on mit ces Articles au net, & le 23 du même mois ils furent ſignés en vertu d'un Plein-pouvoir, par tous les Députés (5) des Provinces dont nous venons de faire mention. Le 4 de Fevrier on vit ſe joindre à cette Alliance la Ville de Gand, la Nobleſſe du Quartier de Nimegue, & la Ville du même nom. La Nobleſſe (6) & les petites Villes du Quartier d'Arnhem y entrerent le 5 de Mars; le 12 du même mois, Lewarde, Sneek, Franeker, Villes de la Friſe, avec pluſieurs Bailliages, Grand-Baillys & Nobles particuliers de la même Province; le 11 d'Avril, la Ville de Venlo; le 1. de Mai, le Prince d'Orange; le 1. de Juin, Franeker, Lewarde, & Sneek pour la ſeconde fois; avec Bolſwaart, Ylſt, Stavere, Slooten, & Worcum, autres Villes de la même Province. Le Comte de Rennenberg y étoit entré le dernier de Mars, avec quelques reſtrictions; mais il s'y joignit abſolument le 11 de Juin. La Ville d'Ypres en fit de même le 10 de Juillet; Anvers, le 29 du même mois; le 13 de Septembre, Breda. Ceux de Bruges & du Franc differerent d'y entrer juſqu'au prémier de Fevrier de l'an 1580. J'ai voulu rapporter l'acceptation de cette Union d'Utrecht, d'une maniere circonſtanciée, parce que c'eſt-là la Confédération qui a ſervi de baſe à l'union des ſept Provinces, qui ſous le Titre de Provinces-Unies établirent alors un Pouvoir ſuprême, qui réſide, en partie chez les Etats-Généraux, & en partie chez les Etats particuliers de chaque Païs, & qui s'eſt ſoutenu dans la ſuite avec tant de ſplendeur & de proſperité. Il eſt apparent que le Jetton que voici a été deſtiné à immortaliſer la concluſion de cette Union, auſſi étroite que ſalutaire.

(1) Bor Ned. Beroert XIII. Boek, fol. 78. verſo.

(2) Ibid. fol. 80. verſo.

(3) Ibid. fol. 81.

(4) Ibid. fol. 85.

(5) Ibid. fol. 87.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 624.

Le Lion Belgique, tenant cinq Fleches, qui figurent les cinq Païs ligués, la Gueldre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, & les Ommelandes ou le Païs de Groningue. L'Inſcription eſt priſe de l'Apocalypſe (7):

(7) Chap. V. v. 5.

VICIT LEO DE TRIBU JUDA.

LE LION DE LA TRIBU DE JUDA A VAINCU.

Par ce Lion on entend le Prince d'Orange, qui avoit vaincu tous les obſtacles qui s'oppoſoient à la Confédération dont il s'agit ici. Comme enſuite d'autres Provinces étoient entrées dans la même Alliance qui tendoit à défendre la Liberté du Païs, on voit au Revers les Fleches unies, accrues juſqu'au nombre de ſept:

VICTORIÆ PRÆMIUM LIBERTAS. 1578.

LA

LA LIBERTE' EST LA RECOMPENSE DE LA VICTOIRE. 1578. 1578.

Il y a encore une Inſcription intérieure, qui eſt telle :

CALCULUS ORDINUM BELGII.

JETTON DES ETATS DES PAYS-BAS.

1579. Conformément au XIII Article de cette Confédération (1), & à l'interpretation qu'on en avoit faite le 1. de Février (2), chaque Province & chaque Ville étoit abſolument libre d'établir la Religion qu'elle trouveroit à propos ; en ſorte que la porte pour entrer dans cette Ligue étoit auſſi ouverte aux Villes & aux Provinces qui s'obſtinoient à ne ſouffrir que la Religion Romaine. C'étoit le moyen d'attirer celles qui, craignant de voir la Religion Romaine bannie, étoient peu ſatisfaites du Gouvernement préſent ; & de tranquilliſer celles qui, comme les Etats d'Utrecht, avoient rejetté la Paix de Religion, & qui avoient réſolu de n'en admettre aucune autre que la Romaine. Dans la Province d'Utrecht, cependant, il y avoit un grand nombre de perſonnes dévouées à la Reformation. Ceux-là, trouvant cette réſolution très nuiſible aux progrès de leur Religion, oſerent (3) le 10 de Juin enlever de force les Images dans les Egliſes d'Utrecht, après avoir commis les mêmes deſordres le jour d'auparavant dans la Ville d'Amersfort. Ces violences exciterent une émeute terrible parmi le Peuple. Pluſieurs Bourgeois de la Religion Catholique furent chaſſés de la prémiere de ces Villes ; & la diſcorde ſe ſeroit emparée des eſprits avec plus de fureur, ſi l'on n'avoit pris à tems les meſures néceſſaires pour la calmer. Le 15 du même mois on dreſſa une Convention au nom de tout le Clergé, d'un côté ; & de l'autre au nom des Colonels, des Capitaines, & des autres Officiers des Bourgeois, comme auſſi au nom de la Bourgeoiſie Proteſtante. En vertu de cet Accord, on ceda à ces derniers l'Egliſe nommée la Buurkerk, celle des Freres Mineurs, celle de S. Jaques & celle de S. Nicolas. Par-là l'union fut entierement rétablie entre les deux Partis ; & quelques-uns prétendent que ce fut là-deſſus que l'on frappa le Jetton que voici.

(1) Bor Ned. Beroert. XIII. Boek fol. 86.
(2) Ibid. fol. 87.
(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 647.

Un Pélican nourriſſant de ſon ſang, ſans diſtinction, ſes Petits qui le tirent de ſa poitrine :

PROME QUOD IN TE EST. 1579.

FOURNISSEZ TOUT CE QUI EST EN VOTRE POUVOIR. 1579.

Au Revers, on voit au milieu une Croix dans un Ecuſſon, Emblême apparemment de la Religion Romaine. Cet Ecuſſon eſt renfermé par un Cercle tiré par un Compas, qui d'un côté eſt lié à une Croſſe Epiſcopale, Symbole du Clergé ; & de l'autre à une Epée, qui déſigne la Bourgeoiſie. Tout cela eſt attaché enſemble par une Chaine & un Cadenas, qui font alluſion aux liaiſons nouvelles où l'on venoit d'entrer. L'Inſcription eſt tirée de l'Eccléſiaſte (4) :

(4) Chap. IV. v. 12.

DIFFICILE RUMPITUR.

ON LE ROMPT DIFFICILEMENT.

On pourroit dire encore avec vraiſemblance, que par la Croſſe, l'Epée, & le Compas, doivent être entendus le Clergé, la Nobleſſe, & les Villes, qui ſont dans cette Province les trois Membres des Etats. Cette conjecture eſt d'autant plus recevable, qu'on voit à côté de ces figures les lettres O & T, qui ſignifient :

ORDINES TRAJECTI.

LES ETATS D'UTRECHT.

1579. La pleine liberté en matiere de Religion, que cette Confédération plus étroite donnoit à toutes les Provinces, n'étoit pas capable de détruire le mécontentement qui s'étoit enraciné dans les eſprits de ceux du Hainaut, & des Walons. Ils dreſſerent au contraire une Alliance mutuelle (1) pour maintenir la Religion Romaine, la Pacification de Gand, & le refus de la Paix de Religion. Par les inſtances extraordinaires du Baron de Selles, du Seigneur de Valhuon, & de l'Evêque d'Arras, cet Accord fut conclu dans la Ville que je viens de nommer, le 6 de Janvier. Dans le même tems que cette Confédération devint publique, on ſut que les Troupes mécontentes de ces Cantons étoient entrées dans cette Ligue. C'étoient les Régimens (2) d'Egmont, de Capres, de Bours, de Heeze & de Montigny. Ils furent portés à embraſſer ce parti par les Eccléſiaſtiques, qui, chaſſés de Gand & d'autres Lieux, expoſoient à leurs yeux l'affront qu'ils avoient ſouffert, & les animoient (3) à garder fidelement les ſermens par leſquels ils s'étoient engagés ſi ſolennellement à Dieu, à l'Egliſe, & au Roi. D'ailleurs, l'autorité toujours croiſſante du Prince d'Orange choquoit extrêmement les Chefs de ces Troupes. Ils le voyoient révéré comme un Oracle, par les Etats-Généraux, employé en toutes ſortes d'affaires par l'Archiduc, qui ſentoit ſa propre incapacité, en un mot, le principal reſſort de tout le Gouvernement. Emanuel de Lalain, Seigneur de Montigny, voyant que la Religion Romaine perdoit ſon crédit à meſure que celui du Prince augmentoit, quitta le parti des Etats auquel il s'étoit attaché juſques-là (4); & pour maintenir ſa Religion, il ſe joignit aux Villes Walonnes mécontentes, & ſe lia étroitement à Béthune avec Robert de Melun Vicomte de Gand & Gouverneur d'Artois, & avec Odert de Bournonville Seigneur de Capres. Leur but étoit (5) d'unir leurs forces & de s'appuyer du ſecours des Villes Walonnes, tandis qu'il en étoit encore tems, pour faire la guerre à tous ceux qui n'obſervoient pas la Pacification de Gand, mais ſurtout pour accabler le Prince d'Orange. Le bruit qui s'en étoit répandu fut confirmé par une lettre interceptée (6), écrite par Jaques Valk, qui ſe tenoit auprès de Montigny, à ſon Couſin Roland Vos, & datée du 10 Janvier 1579. Dans cette lettre il apprenoit entre autres choſes à ſon Parent, que ceux de l'Artois, du Hainaut, de la Friſe, de Lille, de Douay, d'Orchies, & d'une partie de la Gueldre, avoient réſolu de ſe reconcilier avec le Roi, s'il vouloit ratifier la Pacification de Gand; & de ſe défaire du Prince d'Orange, avec lequel ils ne vouloient aucun commerce. La mémoire de cette Alliance, faite ſurtout contre le Prince, eſt aſſez clairement conſervée ſur la Médaille ſuivante.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 617.

(2) Ibid. fol. 584.

(3) Ibid. fol. 583.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 49.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 626.

(6) Bor Ned. Beroert. XIII. Boek, fol. 91.

Le Seigneur de Montigny, Chef des Walons mécontens, entre le Vicomte de Gand & le Seigneur de Capres; il les prend par la main l'un & l'autre, & les anime à ſe liguer avec lui contre le Prince d'Orange, par ces paroles:

JUNGE TRUCES DEXTRAS. 1579.

JOIGNEZ VOS MAINS BELLIQUEUSES. 1579.

Le Revers offre aux yeux un Oranger fort & vigoureux, Symbole du Prince d'Orange. Le feuillage de cet arbre ſert d'aſyle à un Oiſeau, qui repréſente les Païs qui ſe livroient à la direction du Prince, & qui ſe réjouiſſoient à l'ombre de ſa grandeur qui alloit toujours en augmentant. Les quatre Vents qui attaquent cet arbre de toutes parts, déſignent la force que les Villes Walonnes & les Troupes mécontentes étoient réſolues d'employer pour renverſer le Prince d'Orange:

VEL CONTRA FORTIOR ITO.

REDOUBLEZ VOS FORCES POUR EN VENIR A' BOUT.

Pen-

Pendant que les Etats-Généraux, conſiderablement affoiblis par ces diviſions domeſtiques, étoient occupés à en prévenir les ſuites, le nouveau Gouverneur Alexandre Farneze ayant aſſemblé une Armée formidable, avoit inveſti à l'improviſte (1) la Ville de Maſtricht le 12 de Mars. Cette Ville, ainſi nommée parce que de tout tems il y a eu un Paſſage ſur la Meuſe à l'endroit où elle eſt bâtie, eſt ſituée ſur le rivage occidental de ce Fleuve, à quatre lieues de Liege. Quoique les Ducs de Brabant en ſoient les ſeuls Seigneurs, on y voit pourtant deux differens Tribunaux, dans l'un deſquels on adminiſtre la Juſtice au nom du Duc, & dans l'autre au nom de l'Evêque de Liege (2). La Ville étoit bien fortifiée, ſelon l'Architecture militaire de ces tems, & ſes remparts paſſoient pour très bons. Sa Garniſon conſiſtoit en mille Fantaſſins bien armés (3), commandés par Melchior de Zwartſenbourg. Il y avoit encore douze Compagnies de Bourgeois chacune de cent hommes, & deux-mille Païſans qui avant le Siege s'y étoient refugiés avec leurs familles. L'eſperance d'être ſecourus à tems, conformément aux promeſſes réiterées des Etats & du Prince d'Orange, anima les Aſſiegés à employer les forces dont nous venons de faire mention contre les Attaques des Eſpagnols, & à ſe défendre avec la valeur la plus opniâtre. Pour exécuter ce deſſein, il étoit néceſſaire de bien payer la Garniſon; c'eſt pourquoi on fit frapper pendant le Siege ces huit ſortes de Pieces de cuivre.

1579.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 637.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 629.

(2) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 116.

I. II. & III. Ces trois Pieces, de quarante, de ſeize, & de huit ſols, portent les Armes de Maſtricht, timbrées d'un Heaume. De côté & d'autre de cet Ecu on voit l'an 1579:

PROTEGe DOMINE POPULUM TUUM, PROPTER NOMINIS TUI GLORIAM! 1579.

SEIGNEUR, PROTEGEZ VOTRE PEUPLE, POUR LA GLOIRE DE VOTRE NOM! 1579.

Au Revers, une Main tient une Epée, au-deſſus du Chiffre qui marque la valeur de ces Pieces:

TRAJECTO AB HISPANIS OBSESSO, PRO JUSTÆ CAUSÆ DEFENSIONE.

POUR LA DEFENSE DE LA BONNE CAUSE, PENDANT QUE MASTRICHT FUT ASSIEGE' PAR LES ESPAGNOLS.

IV. & V. Ces deux Pieces, qui ont eu cours pour vingt-quatre & pour douze ſols, ont au-

1579. au-deſſus des Armes de la Ville, une Epée en pal; avec l'Inſcription ſuivante :

TRAJECTo AB HISpanis OBSESso, PRO JUSTÆ CAUSÆ DEFENSIONE. 1579.

POUR LA DEFENSE DE LA BONNE CAUSE, PENDANT QUE MASTRICHT FUT ASSIEGÉ PAR LES ESPAGNOLS. 1579.

Au Revers on lit, au-deſſus de la valeur differente de chaque Piece, l'Inſcription ſuivante :

PROTEGE DomiNE POPULUm TUUM, PROPter NOMinis TUI GLORIAM!

PROTEGEZ VOTRE PEUPLE, SEIGNEUR, POUR LA GLOIRE DE VOTRE NOM

VI. VII. & VIII. Enfin ces trois Pieces, de deux ſols, d'un ſol, & la troiſieme apparemment d'un demi-ſol, offrent aux yeux une Epée en pal, ſur les deux prémieres au-deſſus des Armes de la Ville, & ſur la troiſieme entre deux Etoiles :

PRO JUSTÆ CAUSÆ DEFENSIONE. 1579.

POUR LA DEFENSE DE LA BONNE CAUSE. 1579.

Au Revers des deux prémieres on voit, au-deſſus de la valeur de la Piece, & de la troiſieme au-deſſus des Armes de la Ville, l'Inſcription ſuivante :

TRAJECTO AB HISPANIS OBSESSO.

MASTRICHT ETANT ASSIEGÉ PAR LES ESPAGNOLS.

Si ceux de la Ville faiſoient tous les préparatifs imaginables pour ſe défendre avec vigueur, Alexande de ſon côté ne négligeoit rien pour les forcer à ſe rendre. Après avoir fait conſtruire deux Ponts, l'un au-deſſus, & l'autre au-deſſous de la Ville, il dreſſa (1) une Batterie de vingt gros Canons & de treize Pieces de campagne, contre la Courtine près de la Porte de Bruxelles, l'endroit le plus foible de la Ville. Dès qu'il vit une grande partie des remparts ruinée, il fit monter ſes Soldats à l'Aſſaut. Mais comme les Aſſiegés avoient élevé un ſecond rempart derriere le prémier, les Aſſaillans furent rudement repouſſés. Ce qui engagea le Prince de Parme à écrire à ces braves Soldats des lettres pleines d'offres très honnêtes (2), pour les porter à ſe rendre plutôt à des conditions avantageuſes, que de ſe précipiter dans une ruïne certaine par une téméraire opiniâtreté. La réponſe des Aſſiegés fut pleine de fierté, & elle força le Prince de pouſſer ſes Attaques. On recommença à battre la Ville, on y donna Aſſaut ſur Aſſaut, & le Ravelin fut à la fin emporté par les Eſpagnols. De nouvelles Troupes étant venu renforcer les Aſſiegeans, leur inſpirerent la hardieſſe de livrer le 28 de Juin un nouvel Aſſaut, qui fut réïteré & repouſſé juſques à neuf fois (3). Les Aſſiegés ſoutinrent ces efforts inouïs avec tou-

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 637.

(2) Ibid. fol. 639.

(3) Ibid. fol. 641.

toute l'intrépidité imaginable. Mais lorſqu'accablés de fatigues ils croyoient n'avoir plus rien à craindre, & que ceux qui étoient de garde ſe furent abandonnés au ſommeil, quelques Eſpagnols, montant ſur les remparts à la ſourdine, ſurprirent les Sentinelles, maſſacrerent tous ceux qu'ils trouverent endormis, & ſe jetterent de tous côtés dans la Ville (1), ſuivis de toute l'Armée. Ce ne fut plus qu'un carnage horrible, qui s'étendant de tous côtés, épargna à peine quatre-cens hommes de toute la Bourgeoiſie & de toute la Garniſon. Tout fut mis au pillage, ou livré aux flâmes; & pluſieurs années après, les ruines de cette malheureuſe Ville, qui demeura longtems deſerte, témoignoient encore juſqu'à quel excès on y avoit pouſſé toutes ces horreurs. A la gloire du Prince de Parme, (qui n'avoit nullement ſouhaité la deſtruction totale de Maſtricht, par laquelle il ſe trouvoit privé des fruits de ſa Victoire,) on frappa les deux Médailles ſuivantes. 1579.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 642.

Ce Capitaine, en Buſte armé; avec cette Légende:

ALEXANDER FARNESIUS.

ALEXANDRE FARNEZE.

Au Revers, la Ville de Maſtricht, avec la Batterie dreſſée auprès de la Porte de Bruxelles (2): (2) Ibid. fol. 637.

INVITUS INVITOS.

JE LES AI DETRUIT MALGRÉ MOI, AUSSI BIEN QUE MALGRÉ EUX.

II. La Tête du Gouverneur-général, avec cette Légende:

ALEXANDER, PARmæ PLACentiæque DUX III, ET, CT.

ALEXANDRE III, DUC DE PARME ET DE PLAISANCE, ETC.

Par cette Légende, & par le Colier de l'Ordre dont ces Buſtes ſont ornés, il paroit évidemment que ces Médailles n'ont été frappées qu'après l'an 1586. Ce ne fut qu'après la priſe d'Anvers qu'il fut honoré de cet Ordre (3); & il ne prit le nom d'Alexandre III, qu'après la mort de ſon Pere, qui arriva l'an 1586 (4). Au Revers de la ſeconde on voit encore la Ville, ſous laquelle on en lit le nom, MÆSTREHG. L'Inſcription eſt la même que celle du Revers de la précedente: (3) Ibid. fol. 1024. (4) Buffier Hiſt. des Maiſ. Souver. Tom. I. pag. 433.

INVITUS INVITOS.

JE LES AI DETRUITS MALGRÉ MOI, AUSSI BIEN QUE MALGRÉ EUX.

L'Armée du Prince de Parme avoit tant ſouffert pendant ce Siege, qu'elle ne ſe trouva point en état de faire quelque autre Entrepriſe conſiderable tout le reſte de la Campagne. Le Général lui-même fut attaqué d'une maladie dangereuſe; malheur qui arrive aſſez ordinairement à de grands Capitaines, qui, en pouſſant leurs deſſeins avec des ſoins infatigables, s'épuiſent le corps & l'eſprit (5) pour acquérir une gloire immortelle. Cependant, d'heureux remedes le rétablirent en peu de tems; & le bruit de ſa mort, qui s'étoit répandu partout, fut bientôt diſſipé par les nouvelles certaines de ſa convaleſcence. Dès qu'il fut rétabli, ſes Troupes, qui avoient beaucoup d'affection pour lui, l'engagerent à faire ſon Entrée dans Maſtricht, (5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 642.

1579. tricht, d'une maniere qui reſſembloit aſſez à un Triomphe. Vingt-mille hommes ſous les armes étoient rangés depuis ſa Tente juſqu'à la Ville. Il fut porté dans une chaiſe magnifique par quatre Généraux Eſpagnols, ſous un ſuperbe Paraſol, & au milieu d'un grand nombre de Drapeaux & d'Etendards déployés. De cette maniere ayant paſſé un des Ponts qu'il avoit dreſſé pour attaquer la Place, il y entra par la breche (1) auprès de la Porte de Bruxelles, accompagné non ſeulement de toute la Nobleſſe de ſa Cour, mais encore des principaux Chefs de ſon Armée. Parmi les derniers ſe diſtinguoient Pierre-Erneſt de Mansfelt, & Octave Gonzague, celui-là Général de l'Infanterie, celui-ci de la Cavalerie. Octave, qui étoit arrivé aux Païs-Bas avec Don Juan, comme nous l'avons dit (2), avoit été marié en prémieres nôces avec Iſabelle Fille de Mainfroy Prince de Correggio, & enſuite il avoit épouſé Cecile de Medicis. Il avoit déja donné dans la Guerre des Païs-Bas des marques éclatantes de ſa valeur & de ſa conduite. Cette même année il avoit défait (3) les Cuiraſſiers des Etats auprès d'Eyndhoven; & pendant ce Siege il s'étoit engagé (4) à repouſſer tout ſecours qui pourroit venir aux Aſſiegés, & il s'étoit acquitté de ſa promeſſe avec autant de prudence que de bravoure. J'ai trouvé à propos de lui rendre ici cette juſtice, d'autant plus qu'il étoit Fils du célebre Ferdinand Gonzague & d'Iſabelle de Capoue Princeſſe de Molfetta, dont nous avons déja fait mention. Il étoit par conſéquent de l'illuſtre Maiſon de Guaſtalla; & comme je ne ſache pas que ſa mémoire ſoit conſervée ſur aucune Médaille, j'ai cru remplir en quelque ſorte ce vuide en plaçant ici les deux belles Médailles ſuivantes, faites par Jaques Trez & par Leon Aretin, à l'honneur de la Sœur unique de ce Grand-homme.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 130.

(2) *Voy. Liv. III. pag. 225.*

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 25. & 26.

(4) Ibid. pag. 56.

(5) Hubner Geſlachttafel 308.

Autour du Buſte de cette Princeſſe, qui d'abord fut mariée à Fabrice Colonne, & dans la ſuite à un Prince de la Maiſon de Caraffe (5), on voit la Légende ſuivante:

HIPPOLYTA GONZAGA FERDINANDI FILIA: ANNO XVI.

HIP-

HIPPOLYTE GONZAGUE, FILLE DE FERDINAND, AGEE DE SEIZE ANS. 1579.

Derriere ſa figure on voit encore le nom de l'Ouvrier, écrit en Grec :

ΑΕΩΝ ΑΡΗΤΙΝΟΣ.

LEON ARETIN.

Au Revers elle eſt repréſentée, comme la triple Hécate, qui ſelon les Poëtes (1) étoit Diane ſur la Terre (2), la Lune dans le Ciel (3), & Proſerpine dans les Enfers (4), dont on voit ici l'entrée gardée par Cerbere (5). La même choſe eſt exprimée par l'Inſcription :

(1) Virg. Æneid Lib. IV. *v.* 511.
(2) Ovid. Heroid. Epiſt. XII. *v.* 69.
(3) Idem Metam. Lib. XV. *v.* 196.
(4) Virg. Æneid. Lib. VI. *v.* 247.
(5) Idem Ibid. *v.* 417.

PAR UBIQUE POTESTAS.

SA PUISSANCE EST LA MEME PAR-TOUT.

C'eſt à dire, le pouvoir de ſon mérite & de ſa beauté, qui étoit ſi peu commune, que partout où cette Princeſſe ſe trouvoit, elle s'attiroit les regards & l'admiration de tout le monde.

II. Cette Princeſſe, dans un habillement riche & d'un grand goût :

HIPPOLYTA GONZAGA, FERDINANDI FILIA, ANNO XVII.

HIPPOLYTE GONZAGUE, FILLE DE FERDINAND, AGEE DE DIX-SEPT ANS.

Au Revers elle paroit ſous la figure de l'Aurore qui ſe leve. Elle a un Flambeau à la main ; pour marquer l'approche du jour. On voit un Cocq, ſymbole de la vigilance, ſur le devant de ſon Char tiré, ſelon Lycophron (6), par le Cheval ailé nommé Pegaſe. Et comme la Jeuneſſe, ſemblable au jour naiſſant, prête à tout de nouvelles forces & un nouvel éclat, ſur-tout au mérite & à la beauté, on a expliqué les Emblèmes de cette Médaille par l'Inſcription ſuivante:

(6) In Caſſandr.

VIRTUTIS FORMÆQUE PRÆVIA.

ELLE ANNONCE LA BEAUTE ET LA VERTU.

En-vain les Etats-Généraux avoient tâché de délivrer Maſtricht du Siege, en demandant une Trève dans le Congrès qui ſe tenoit à Cologne pour rétablir la Paix. Pendant le Siege même, les Négociations y avoient été commencées par les Miniſtres de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne & des Etats. Le Roi d'Eſpagne y avoit envoyé en qualité d'Ambaſſadeur, Charles d'Arragon (7) Prince de Caſtrevan & Duc de Terranova, & il lui avoit donné pour Conſeillers Maximilien Longeval Seigneur de Vaux, le Prévôt Jean Fonk, & Chriſtofle d'Aſſonville. Ce dernier étoit du Païs-Bas, natif d'Arras, (8) & il s'étoit rendu célebre dans le monde par ſon érudition & par des talens peu communs. Le Roi Philippe l'eſtima aſſez pour le faire (9) Membre du Conſeil-Privé, avant que de partir pour l'Eſpagne, l'an 1559. Ce fut par ſon moyen (10) que la Gouvernante fut inſtruite de la Ligue des Nobles, & qu'elle reçut une copie de la Lettre (11) que le Comte d'Egmont écrivit au Roi peu d'heures avant ſa mort, pour porter Sa Majeſté à avoir pitié de ſa malheureuſe famille. Il avoit encore accompagné le Duc d'Albe (12) dans la Bataille de Jemmingue, & il avoit été envoyé par ce grand Capitaine à la Reine d'Angleterre (13) pour aſſoupir un differend entre les deux Couronnes, excité par la priſe d'un Vaiſſeau chargé d'argent, deſtiné à payer les Troupes Eſpagnoles dans le Païs-Bas. Du Conſeil-Privé il fut appellé au Conſeil d'Etat, en recompenſe de la fidelité avec laquelle il s'étoit attaché inviolablement à la Religion Catholique & aux interêts du Roi. Ce fut à cauſe de cette fidelité, que l'an 1576 (14) il fut arrêté par le Seigneur de Glimes Grand-Bailly du Brabant Walon, avec tous les autres Membres de ce Conſeil, & qu'après que les autres eurent été relâchés, il reſta priſonnier avec les Comtes de Mansfelt (15) & de Barlemont, avec Viglius, & les deux Secretaires Barti & Scharenberg. Il arriva même dans

(7) Bor Ned. Beroert. XIII. Bock fol. 203. verſo.
(8) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 315.
(9) Ibid. fol. 39.
(10) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 168.
(11) Ibid. pag. 327.
(12) Ibid. pag. 315.
(13) Ibid. pag. 350.
(14) Bor Ned. Beroert. IX. Bock fol. 169.
(15) Ibid. fol. 170.

1579. dans la ſuite, qu'on l'éloigna entierement de ce Conſeil, comme un homme dévoué à la Cour d'Eſpagne. J'ai voulu entrer à ſon égard dans ce détail, & parce qu'il étoit très curieux en matiere de Médailles (1), & parce que celle-ci, qui le concerne, m'eſt tombée entre les mains.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 302.

Son Buſte, en Robe de Sénateur; avec ces Titres:

CHRISTOPHorus AB ASSONVILLA, REGis CAtHOLici CONSiliarius.

CHRISTOPHLE D'ASSONVILLE, CONSEILLER DU ROI CATHOLIQUE.

Le Revers repréſente un Chemin où il y a trois Voyageurs, qui figurent viſiblement les trois differentes Saiſons de l'Age; la Jeuneſſe vive, l'Age viril, & la Vieilleſſe décrépite. A côté du Chemin on voit Mercure, Meſſager des Dieux, qui avec ſon Caducée montre le Dieu Terme, (2) qui repréſente la Deſtinée. L'Inſcription Grecque eſt courte, mais énergique:

(2) Ovid. Faſtor Lib. II. v. 633. & ſeqq.

Ε' Π Ο Υ Θ Ε Ω'.

SUI DIEU.

Cette Sentence nous enſeigne que c'eſt le devoir de l'Homme, dans tous les differens Ages de la vie, de règler toutes ſes actions par la volonté de Dieu, & d'abandonner ſon ſort à la ſage Providence, qui dirige tout à ſa propre gloire, & au ſalut de ceux qui craignent Dieu.

Les Etats-Généraux, informés que l'Empereur avoit convoqué une Diete à Wormes, y avoient député Jean van Gent Seigneur d'Oyen, avec d'autres Nobles du prémier rang, parmi leſquels ſe trouvoit Philippe de Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde (3). Le but de cette Députation étoit de juſtifier leur conduite auprès des Princes de l'Empire, & d'exciter leur compaſſion par les malheurs qui étoient arrivés aux Païs-Bas, & que le Deſpotiſme pourroit bien un jour étendre ſur l'Empire même. Le ſecours qu'on ſe promettoit de l'Empire, par cette Députation, fut détourné par les Ambaſſadeurs Eſpagnols, qui ſe trouvoient auſſi à cette Diete; & tout ce qu'on put obtenir de l'Empereur & des Princes, (4) fut la promeſſe de travailler avec ardeur à rétablir la Paix par leur médiation. C'étoit conformément à cette réſolution de la Diete, qu'on avoit commencé à Cologne, ſous la médiation de l'Empereur, les Négociations dont j'ai parlé. Les Ambaſſadeurs étoient les Electeurs (5) de Treves & de Cologne, l'Evêque de Wirtsbourg, Warner Seigneur de Gimnik, & le Comte de Zwartſenbourg. Les yeux de tous les Habitans des Pais-Bas étoient attachés ſur une Ambaſſade ſi ſolennelle. On ſe promettoit de grands avantages de la médiation de l'Empereur, qui, accoutumé à regner ſur des Peuples libres, ne devoit pas ſouffrir naturellement qu'on opprimât la Liberté Belgique, dont la défenſe étoit l'unique motif qui avoit fait prendre les armes. Ces circonſtances montrent clairement les raiſons pour leſquelles on a frappé cette année le Jetton que voici.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 571.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 150. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 640.

Une

1579.

Une Aigle, ayant dans ſon bec une branche d'Olivier. C'eſt depuis Tarquin, le cinquieme Roi de Rome, que les Romains ont pris la figure de cet oiſeau (1) pour leur Enſeigne; & elle fait encore de nos jours les Armes de l'Empire Germanique :

(1) Heiſs Hiſt. de l'Empire Tom. I. pag. 3.

CÆSARIS AUSPICIO.

SOUS LES AUSPICES DE L'EMPEREUR.

Dès les tems les plus reculés, la branche d'Olivier a été l'Emblème de la Paix, & chez les Payens & chez les Chrétiens. Chez les Payens (2), parce que pendant la Paix on voit le mieux fleurir les Arts, dont Minerve, à laquelle on avoit conſacré l'Olivier, étoit Protectrice. Chez les Chrétiens, parce qu'après le Déluge, (3) un Pigeon retourna à l'Arche avec une branche d'Olivier; marque, que les eaux étoient baiſſées, & que la colere vengereſſe du Ciel étoit appaiſée.

(2) Oudaan R. Moog. pag. 352.
(3) Geneſe Chap. VIII. §. 11.

Au Revers eſt la Paix, qui tient ſous ſon bras droit une Corne d'abondance :

TE POSCIMUS OMNES. (4) 1579.

(4) Virg. Æneid Lib. XI. §. 362.

NOUS TE DEMANDONS, TOUS. 1579.

Dix Députés de la part des Etats étoient arrivés à Cologne le 4 de Mai, (5) & dès-lors on commença à travailler avec ardeur à l'établiſſement ſolide d'une heureuſe Paix. Mais pendant que hors du Païs on faiſoit tous les efforts poſſibles pour parvenir à une fin ſi deſirable, il s'éleva dans le Païs même de terribles differends touchant les conditions qui étoient offertes aux Etats, & que les Membres de la Régence vouloient accepter, ou rejetter, conformément à leur Religion ou à leurs interêts particuliers. Les Catholiques déclaroient que les offres qu'on avoit faites aux Etats étoient ſuffiſantes pour aſſûrer les Libertés du Païs, & qu'il étoit tems de mettre bas les armes, qu'on n'avoit priſes que pour obtenir cette ſureté; que pour ce qui concernoit la liberté de la Religion Proteſtante, ils ne ſe croyoient plus tenus de la défendre les armes à la main, puiſqu'en Hollande & en Zélande, où la Reformation étoit dans une entiere liberté, la Religion Catholique étoit opprimée (6), & qu'on y uſurpoit les Biens eccléſiaſtiques pour la détruire entierement. Les Reformés proteſtoient au contraire, que leur Religion leur étoit plus précieuſe encore que les Privileges du Païs; & qu'on auroit gagné peu de choſe par tant de ſang répandu, ſi on n'obtenoit pas une ſureté égale ſur ces deux Articles : qu'au reſte, la crainte des Catholiques étoit mal-fondée, puiſqu'ils leur offroient une ſureté bien plus grande que celle qu'ils tâchoient en-vain eux-mêmes d'obtenir du Roi pour le Proteſtantiſme. Un troiſieme Parti (7) perſuadoit à la multitude que la Paix étoit déja conclue, & qu'elle n'étoit plus traverſée que par l'interêt de ceux qui étoient entrés dans les Charges pendant les Troubles, & à qui la Paix ôtoit tout moyen de ſe maintenir dans les Poſtes où ils s'étoient élevés injuſtement. Ces malignes inſinuations produiſirent des effets ſi pernicieux, que les Magiſtrats d'Utrecht furent contraints d'en faire voir la fauſſeté par un Edit public (8). On trouvoit d'autres perſonnes chez leſquelles la haine contre les Eſpagnols étoit tellement enracinée, qu'ils ſoutenoient que les conditions offertes n'étoient en aucune maniere recevables, puiſqu'au-lieu de promettre une Paix ferme & conſtante, elles faiſoient prévoir aux yeux pénetrans de plus grands deſordres : ils étoient d'avis par conſéquent, qu'il valoit mieux être expoſé à une Guerre ouverte, que de donner dans les pieges d'une Paix feinte, & d'être livrés, ſans pouvoir s'en défendre, à un infame Bourreau, comme autrefois les Comtes d'Egmont & de Horne. Ce ſentiment eſt exprimé ſur un Jetton & ſur une Médaille, que les Etats, voyant les diviſions qui naiſſoient de la Paix offerte, firent frapper pour animer les Peuples à ſoutenir la Guerre avec vigueur, en cas que le Roi d'Eſpagne s'obſtinât à ne vouloir pas leur accorder des conditions plus avantageuſes.

(5) Bor Ned. Beroerr. XIII. Boek fol. 303. verſo.

(6) Reſol. der Staat van Holl. 30 April 1579. fol. 79.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 670.

(8) Bor Ned. Beroerr. III. Boek. fol. 151.

1579.

I. & II. Sur la Tête de ces deux Pieces on voit deux Cavaliers & autant de Fantaſſins, reconnoiſſables par leurs habillemens, engagés dans un Combat les uns avec les autres. Au Revers ſont (1) les cadavres d'Egmont & de Horne, dont les têtes ſont élevées ſur des poteaux. L'Inſcription eſt cette Sentence des Lacédémoniens (2) :

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 633.
(2) Bor Ned. Beroert. XIII. Boek. fol. 155.

PRÆSTAT PUGNARE PRO PATRIA, QUAM SIMULATA PACE DECIPI. 1579.

IL VAUT MIEUX COMBATTRE POUR LA PATRIE, QUE DE SE LAISSER DUPER PAR UNE PAIX FEINTE. 1579.

Quelque jugement qu'on puiſſe former ſur la vérité de ces opinions differentes, toujours eſt-il certain que le Roi d'Eſpagne (3) gagna conſidérablement par cette Négociation, non ſeulement à cauſe des diviſions qu'elle augmentoit dans les Provinces Confédérées, mais ſurtout à cauſe quelle fit prendre aux Provinces Walonnes le parti de ſe reconcilier au plus vîte avec le Prince de Parme. Les Etats avoient fait les plus grands efforts pour empêcher ces Provinces de ſe livrer aux Eſpagnols. Non ſeulement ils avoient tâché à differentes repriſes de les en détourner par des lettres très fortes ; mais ils leur avoient encore député pour diſſiper cet orage l'Abbé de S. Bernard, le Marquis de Havré (4), & le Conſeiller Meetkerken, avec ordre de ne rien négliger pour les faire perſéverer dans l'union mutuelle. Pendant que ceux-là s'occupoient à l'exécution d'un deſſein ſi important, le Magiſtrat de Bruxelles réſolut d'y envoyer auſſi quelques Députés dans le même but, & choiſit pour cet effet le Tréſorier Guillaume van Hekke & le Secretaire Mre. Corneille Aarſens. Ils furent reçus fort civilement à Mons. Mais étant arrivés à Arras, ils apprirent des Députés des Etats, qu'ils y avoient été traités indignement (5), & qu'ils devoient s'attendre à leur tour à une reception très peu agréable. La choſe arriva ainſi : non ſeulement les Etats de cette Province refuſerent de leur donner audience, mais ils les firent encore ſortir de la Ville, ſous prétexte que les Bourgeois pourroient bien être d'humeur à leur courir ſus. Après le départ de ces Députés, Emanuel de Lalaing Seigneur de Montigny s'accorda avec le Roi, tant pour lui que pour les Troupes Walonnes mécontentes, (6) qui étoient au nombre de ſept à huit-mille Fantaſſins, de quatre-cens Cavaliers, & de quelques Pionniers. Mais en faiſant ſa paix de cette maniere, il ſtipula formellement, que la Pacification de Gand, la Confédération plus étroite, & l'Edit perpétuel ſeroient obſervés dans toutes leurs parties. S'étant reconcilié ſur ce pied avec le Roi, il ſe tranſporta à Arras le 7 d'Avril, & il parut dans l'Aſſemblée des Etats d'Artois, & des Députés du Hainaut, de Lille, de Douay & d'Orchies. C'eſt là qu'il déclara le parti qu'il avoit trouvé à propos de prendre ; & il fut ſi bien le faire gouter, que, ſecondé par les diſcours du Comte de Mansfelt & du Duc d'Aremberg, il réuſſit à porter tous ces Païs à ſe ſoumettre au Roi, le 17 de Mai (7), auſſi bien que ſon Frere Philippe de Lalaing Gouverneur du Hainaut. La mémoire de ce dernier Seigneur, en qualité de Gouverneur de cette Province, ſe trouve conſervée ſur un Jetton de l'an 1575 ; & comme je fais mention ici de ſa reconciliation avec le Roi, je crois pouvoir placer ici cette Piece.

(3) Ibid. fol. 147.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 626.
(5) Ibid. fol. 631.
(6) Ibid. fol. 633.
(7) Ibid. fol. 661.

Les

1579.

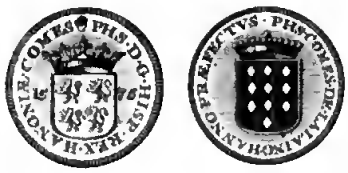

Les Armes couronnées du Hainaut; avec ces Titres :

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX, HANONIÆ COMES. 1575.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, COMTE DU HAINAUT. 1575.

Au Revers, l'Ecu couronné du Gouverneur, dont les Armes sont de gueules, à neuf lozanges d'argent:

PHILIPPUS, COMES DE LALAING, HANNONIÆ PRÆFECTUS.

PHILIPPE, COMTE DE LALAING, GOUVERNEUR DU HAINAUT.

Il étoit Fils de Charles de Lalaing Comte de Hoogſtrate, Chevalier de la Toiſon, qui à cauſe de ſon habileté extraordinaire fut pendant quelque tems Lieutenant-général de la Gouvernante la Reine Marie, pendant le ſéjour que cette Princeſſe fit en Allemagne. Il mourut l'an 1558 (1), & entre autres Enfans, il laiſſa Philippe dont nous venons de parler, qui ſucceda à ſon Pere dans le Gouvernement du Hainaut, & dans ſon dévouement pour le Roi. Voyant pourtant, après la mort de Requezens, que les affaires du Païs prenoient un tour ſi peu attendu, il ſe rangea du côté des Etats-Généraux, qui le firent (2) Généraliſſime de l'Armée qu'ils mirent en campagne contre Don Juan. Depuis qu'il ſe fut reconcilié avec le Roi de la maniere que nous avons rapportée, Alexandre Farneze lui donna, en même tems qu'au Marquis de Rubay & au Comte de Raſſinghem, le titre de (3) Conſeiller du Roi. Il ne goûta que peu de tems les fruits de cette nouvelle élevation, puiſqu'il mourut bientôt après, d'une chute (4) de cheval. C'eſt ainſi que les Etats-Généraux perdirent tout le Païs Walon, excepté Tournay avec ſon Territoire, & Cambray, qui par la direction des Seigneurs d'Inchy reſta attachée, en qualité de Ville Libre & Impériale, au parti (5) des Etats, quoiqu'environnée de Provinces & de Villes mécontentes & pleines de troubles. Le Baron d'Inchy, Gouverneur de la Citadelle de cette Place, ne négligea rien pour la maintenir dans cette heureuſe tranquillité. Craignant un Siege, & étant trop éloigné des Provinces Confédérées pour en être ſecouru à tems, il fit un Accord avec (6) La Ferté, Envoyé du Duc d'Anjou; & en vertu de ce Traité, avoué des Etats, il reçut dans la Ville quelques Troupes Françoiſes, qui importunerent extrêmement les Walons mécontens, en exigeant d'eux de très grandes contributions. La tranquillité, que la protection de la France procura à Cambray, fut célebrée par deux Jettons (7) frappés pendant cette année.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 365.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 463.

(3) Ibid. Dec. II. pag. 152.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 661.

(5) Ibid. fol. 666.

(6) Ibid. fol. 686.

(7) *Quelques-uns tirés du petit Manuel deſſiné de J. Goudaan.*

I.- Au deſſous d'une double Aigle, qui fait les Armes de Cambray, on voit deux Mains jointes,

1579. Emblème de la perſéverance de cette Ville dans l'Union, ou bien de l'Alliance qu'elle avoit faite avec le Duc d'Anjou :

POUR LES COMmIS AUX FORTIFICATIONS. 1579.

Au Revers, les Armes de l'Archevêque Louis de Barlemont, avec celles du Duché de Cambray & du (1) Comté de Cambreſis ; avec cette Inſcription :

(1) Jean le Carpentier Hiſt. de Cambray Part. III. pag. 312.

CAMBRAI CITE' DE PAIX. 1579.

II. Le Roi, au nom duquel les Etats faiſoient tout juſques-là ; le Roi, dis-je, en Buſte armé :

POUR LES COMMIS AUX FORTIFICATIONS.

Cette Légende marque, que non contens d'avoir reçu dans leur Ville des Troupes Françoiſes, ceux de Cambray avoient commencé de mettre leurs fortifications en meilleur état. Au Revers eſt le Buſte de la Reine :

CAMBRAY CITE' DE PAIX. 1579.

Philippe d'Egmont, Fils ainé du malheureux Lamoral, touché des mêmes raiſons qui avoient perſuadé les Villes Walonnes, réſolut dans le même tems d'abandonner les Etats, & de s'attacher aux Eſpagnols, auxquels il entreprit de livrer la Ville de Bruxelles pour leur prouver ſon dévouement. Il y faiſoit ſa demeure, & ayant le commandement d'un Régiment de Cavalerie & d'un autre d'Infanterie, ſoutenus d'une grande multitude de Catholiques mécontens, il mit ſes gens à l'improviſte ſous les armes, & s'empara de la Porte de Dobbruſſel, auſſi bien que du Baſtion voiſin. De là il détacha (2) quelques Soldats vers ſon Hôtel, d'autres vers la Cour, & d'autres vers la Place. Au bruit de cette entrepriſe, les Bourgeois & le reſte de la Garniſon volerent aux armes, ſous le commandement du Colonel van den Tempel. Ils chaſſerent d'abord les Ennemis de la Cour, & ce ſuccès ayant augmenté leur nombre, ils marcherent courageuſement vers la Place, dont ils barricaderent toutes les avenues avec des chariots, des charrettes, des coffres & des caiſſes. Pendant qu'une partie d'entre eux tenoit Egmont ainſi aſſiegé, une autre regagna la Porte & le Baſtion dont nous venons de parler. Ces ſuccès étonnerent tellement les autres partiſans du Comte, qu'ils n'oſerent remuer, ni ſe découvrir ; en ſorte que voyant ſon entrepriſe échouée, après avoir été tout ce jour & la nuit ſuivante aſſiegé dans le grand Marché (3), il prit le parti de capituler & de vuider la Ville. Un autre grand deſaſtre arriva encore aux Bruxellois. Malines s'étoit accordée avec le Prince de Parme, & les Soldats de la Garniſon Eſpagnole étendoient leurs courſes & leurs pillages juſques ſous les Portes de Bruxelles. Ce n'eſt pas tout : en détruiſant les Ecluſes ils rendirent (4) le Canal d'Anvers impraticable, & par-là ils ôterent toute communication entre ces deux Villes ; ce qui réduiſit les Bruxellois, à peu près bloqués, à la derniere diſette. Leur triſte ſituation toucha vraiſemblablement les Etats de Hollande, qui étoient d'ailleurs exhortés à les ſecourir par des lettres fréquentes des Etats-Généraux & du Prince d'Orange. Ils avoient appris par leurs propres Députés l'extrémité où cette Ville étoit réduite, & le péril qu'elle couroit de ſuccomber à quelque ſurpriſe de la part de l'Ennemi, ou d'être pillée par des Soldats ſéditieux qui ne recevoient pas leur ſolde ordinaire. Ces Troupes étoient à la paye de la Hollande ; & c'eſt apparemment pour cette raiſon que les Etats de cette Province, pour être en état de payer un mois d'arrerages au Régiment du Comte Guillaume de Naſſau, réſolurent (5) d'emprunter ving-mille florins à douze pour cent. Dans le même tems les Magiſtrats de Bruxelles, que le Prince avoit choiſis d'entre les Proteſtans, & hors des (6) ſept Familles privilegiées, ſe ſervirent de l'Argenterie des Egliſes, dont ils firent frapper, à la fin de cette année & au commencement de la ſuivante, les Pieces que voici.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 646.

(3) Ibid. fol. 647.

(4) Ibid. fol. 645.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Sept. 1580. fol. 202.

(6) Puteani Brux. Sept. fol. 42.

I. & II. La

1579.

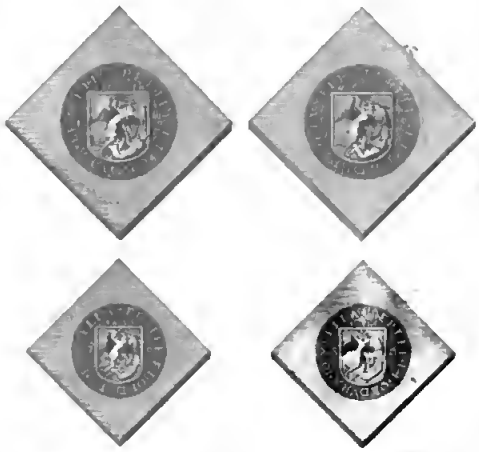

I. & II. La prémiere, frappée à la fin de cette année, a eu cours pour trente-ſix ſols; & la ſeconde pour dix-huit; ce qui paroit par les chiffres qui ſont au-deſſus des Armes de cette Ville. L'Inſcription (1), qui tend à animer les Bourgeois à ſe roidir contre la miſere qui les menaçoit, eſt celle-ci:

(1) Catull. Carm. VIII. v. 11.

PERFER ET OBDURA, BRUXELLA.

SOUFFRE ET PERSEVERE JUSQU'A LA FIN, BRUXELLES.

1580. III. & IV. La troiſieme & la quatrieme ſont en tout ſemblables aux prémieres, excepté qu'elles ne furent frappées que l'an 1580.

Cependant, à la grande ſatisfaction des Catholiques, les Négociations étoient toujours pouſſées à Cologne par les Ambaſſadeurs des differens Partis. Mais les Etats, croyant le ſuccès de cette affaire deſeſperé (2), & n'y trouvant qu'une ſource féconde de plus grandes diviſions, rappellerent leurs Députés, le prémier jour de l'année quinze-cens quatre-vingts. Quelques-uns d'entre eux ne voulurent point obeïr à cet ordre: tels furent le Duc d'Arſchot, les Abbés de Sainte Gertrude & de Marolles, (3) le Prévôt Bucho d'Ayta Neveu du défunt Viglius, & Gaſpar Schets Seigneur de Grobbendonk, qui, bien loin de venir rendre compte aux Etats, trouverent bon de faire avec le Roi leur paix particuliere. La défertion de ces Seigneurs, à qui les ſecrets du Gouvernement avoient été pleinement confiés, donna un grand degré de probabilité à l'opinion de ceux qui prétendoient que les offres des Eſpagnols n'étoient que des ruſes, dont l'unique but étoit d'augmenter la diviſion parmi les Habitans. Elle fut encore confirmée dans la ſuite (4) par des lettres, que l'Abbé de Marolles & le Seigneur de Grobbendonk avoient écrites au Cardinal de Granvelle & au Conſeiller Jean Fonk, en Eſpagne, & par leſquelles il paroiſſoit évidemment, qu'à l'inſu des Etats ils avoient déja entretenu auparavant des correſpondances ſecretes avec l'Ambaſſadeur de cette Cour. Il ne laiſſoit pas d'y avoir des perſonnes qui mettoient ſur le compte des Etats le mauvais ſuccès de cette Négociation, qui avoit couté au Païs près de vingt-quatre-mille florins (5). L'Empereur lui-même leur témoigna par une lettre, qu'il avoit attendu d'eux moins de roideur (6). Ces raiſons les porterent à juſtifier leur conduite, & pour cet effet ils crurent devoir rendre publiques toutes les Pieces de cette Négociation (7). Ils firent frapper encore une Médaille, par laquelle ils voulurent perſuader au Peuple que les Conferences touchant la Paix n'avoient été entamées par le Roi d'Eſpagne que pour faire rentrer le Lion Belgique, leurré par la Paix, dans les liens de l'Inquiſition, qu'il avoit ſi heureuſement briſés.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 681.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 169.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 681.

(5) Reſol. der Staat van Holl. 28 Jan. 1580. fol. 5.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 681.

(7) Bor Nederl. Beroert. XIII. Boek, fol. 155.

1580.

Le Lion Belgique, attaché par un colier à un poteau, ſur lequel on lit ce mot, INQUISITIO. Mais une Souris l'en délivre, en rongeant ſes liens :

ROSIS LEONEM LORIS MUS LIBERAT. 1580.

LA SOURIS DELIVRE LE LION EN RONGEANT SES LIENS. 1580.

Les Vers prononcés à l'Entrée de l'Archiduc Mathias, deſquels nous avons déja fait mention ; (1) ſont comprendre ſans peine quelle perſonne eſt déſignée ici par cette Souris officieuſe.

(1) *Voy. ci-deſſus pag. 141. 9. & ſuiv.*

Au Revers, le Roi d'Eſpagne offre au Lion Belgique une branche d'Olivier, pour lui jetter au cou le nœud-coulant de l'Inquiſition, qu'il tient caché derriere ſon dos. A côté du Roi eſt le Pape, parce qu'il s'étoit mêlé des Conférences de Cologne (2), par le moyen de ſon Nonce Jean-Baptiſte Caſtagna Evêque de Roſſano, qui dans la ſuite monta lui-même ſur le Trône Pontifical, qu'il ne remplit que peu de jours, ſous le nom d'Urbain VII. L'Inſcription éclaircit ces Emblèmes, de la maniere ſuivante :

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 640.

LIBER REVINCIRI LEO PERNEGAT.

LE LION DELIVRE S'OBSTINE A' NE POINT REPRENDRE SES CHAINES.

Lorſque l'eſperance de la Paix fut ainſi évanouïe, les Etats-Généraux, qui tenoient alors leurs Aſſemblées à Anvers (3), travaillerent avec ardeur à trouver des moyens efficaces pour réſiſter aux Eſpagnols, & pour ſe lier les uns aux autres par des nœuds plus indiſſolubles. Pour produire le prémier de ces effets, le Prince d'Orange anima les Etats à mettre en campagne une Armée de vingt-mille hommes, bien pourvue de toutes ſortes de munitions, & il s'engagea à employer ces forces, par le ſecours des Rivieres, d'une maniere ſi utile, qu'avec l'aſſiſtance du Ciel non ſeulement il éluderoit tous les efforts des Eſpagnols, mais qu'il leur feroit encore vuider le Païs. Il les preſſa auſſi extrêmement (4) d'établir un Conſeil général, compoſé de Membres choiſis dans chaque Province, de garder une certaine uniformité dans la maniere de lever les Impôts, & dans la Monnoye courante : enfin, il leur communiqua un grand nombre de Projets très ſalutaires. Lorſque cette Aſſemblée fut ſur le point de ſe ſéparer, on renferma tous ces Projets dans des Inſtructions, conformément auxquelles les Députés devoient déclarer à leurs Maitres (5) tout ce qui avoit été traité dans l'Aſſemblée, & demander leur conſentement pour les affaires qui n'avoient pu être règlées faute d'ordres plus étendus. On trouva à propos encore de tranſporter à Gand la Chambre des Comptes de Flandre, qui juſques-là avoit été à Lille. Cette Ville, comme nous avons vu, de concert avec les autres Villes Walonnes, (6) avoit quitté le parti des Etats-Généraux, pour s'accommoder avec le Prince de Parme. Les avantages qu'on attendoit de ce changement, à cauſe que le Prince d'Orange, en qualité de Gouverneur de Flandre, avoit dans cette Province (7) toute autorité, donnerent occaſion à frapper cette année dans la Ville d'Anvers le Jetton ſuivant.

(3) Ibid. fol. 681.

(4) Ibid. fol. 685.

(5) Ibid. fol. 684.

(6) Ibid. fol. 661.

(7) Ibid. fol. 659.

Un Ecu rempli des Armes de Flandre, de l'Artois, de Lille, de Tournay, du Hainaut, de

de Valenciennes, de Namur, & de Malines; Païs & Villes qui reſſortiſſoient toutes à cette Chambre des Comptes (1): 1580.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 320.

CAMERÆ RATIONUM GANDAM TRANSLATÆ.

JETTON DE LA CHAMBRE DES COMPTES TRANSPORTÉE A' GAND.

Le Revers repréſente un Arbre vigoureux:

UBERIUS TRANSLATA RECRESCIT. 1580.

TRANSPLANTÉ IL N'EN CROIT QUE MIEUX. 1580.

Toutes ces réſolutions étoient d'une néceſſité abſolue pour la concorde & pour la proſperité des Habitans, ſur-tout à cauſe des progrès du Prince de Parme. Ce Capitaine, fortifié par les Villes Walonnes & par leurs Troupes, ayant ſurpris, ſous la conduite du Seigneur de Montigny, Mortagne qui étoit occupé par trois Compagnies d'Infanterie (2) commandées par le Capitaine Souhait, avoit encore forcé à ſe rendre la petite Ville de S. Amant; ce qui fit craindre aux Villes voiſines une pareille deſtinée. Le Prince d'Orange ne négligea rien pour les en garantir. Convaincu que rien n'eſt plus propre à réſiſter avec fruit aux attaques de dehors, que la tranquillité & la concorde intérieure, il s'étoit tranſporté en Hollande après la ſéparation de l'Aſſemblée d'Anvers, attiré par les ſollicitations des Etats de cette Province (3), qui avoient beſoin de ſon autorité pour diſſiper quelques nouvelles diviſions. Il y arriva le 1. de Fevrier, & il y dreſſa d'abord un Plan pour règler les Appels à des Tribunaux ſupérieurs. Il exhorta auſſi les Zélandois, qui avoient réſolu d'établir chez eux un Conſeil, une Chambre des Comptes, & une Monnoye, à renoncer à ces nouveautés dangereuſes, que ceux de Hollande prétendoient être contraires aux Loix & à la Coutume. Il détermina encore la maniere de lever le Centieme-denier (4), & il applanit toutes les difficultés qui étoient nées pendant ſon abſence entre les differentes Villes. Certainement, rien ne contribue plus à la proſperité d'une Nation, que lorſque toutes choſes s'y font, pour ainſi dire, au *Plomb* & à l'Equerre, & ſe peſent à la juſte *Balance* de l'Equité, pour rendre à chacun ce qui lui appartient; & la *Corne d'abondance* doit néceſſairement répandre *en ſon tems* toutes ſes richeſſes ſur un Peuple ainſi gouverné. C'eſt l'idée que ceux qui ont eu ſoin de faire frapper cette année le Jetton ſuivant, ont voulu faire naître dans l'eſprit de leurs Concitoyens, par les Emblèmes que voici.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 180. verſo.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 686.

(4) Ibid. fol. 687.

Une Femme, qui tient de la main droite un *Plomb* de Maçon; & de la gauche une *Balance* en équilibre: avec cette Inſcription,

OMNIA.

TOUT.

Le Revers offre aux yeux deux *Cornes d'abondance*, au-deſſus deſquelles on voit une *Clepſydre* & un *Balancier*:

MULTUM IN TEMPORE. 1580.

BEAUCOUP DANS SON TEMS. 1580.

1580. Le Prince, dont les Etats de Hollande avoit pendant leur Aſſemblée à Delft augmenté la Penſion de mille francs par mois, (1) vint cette année à bout d'un grand nombre d'affaires épineuſes, en les maniant avec ſon habileté ordinaire. Sa rare prudence ſervit ſurtout beaucoup, & à lui & aux Habitans, en prévenant les ſuites funeſtes que ſembloit devoir trainer après elle dans la Friſe la défection du Comte de Rennenberg. Ce Seigneur voyant que la Religion Catholique, à laquelle il s'étoit dévoué, avoit de plus en plus le deſſous dans ces Provinces, s'étoit accommodé avec le Prince de Parme, à la perſuaſion de ſa Sœur Cornelie de Lalaing. (2) Il avoit projetté même de faire ſemblant de s'attacher toujours aux Etats-Généraux, pour trouver une occaſion facile de livrer aux Eſpagnols les Provinces qui lui étoient confiées. Dès que cette duplicité fut découverte par le Prince, il réſolut, ſous prétexte de délivrer les Villes du joug des Citadelles, de priver ce Comte des moyens de ſe rendre par-là le maitre de ces Païs lorſqu'il auroit jugé à propos de lever le maſque. Conformément à ce ſage projet, le Prince donna ſecretement à ceux de Lewarde (3) la permiſſion de mettre leur liberté hors d'inſulte, en raſant leur Château; permiſſion, qui avoit été accordée à tous les Sujets par des Lettres Patentes écrites au nom de l'Archiduc, il y avoit déja deux ans. A peine eurent-ils obtenu la confirmation de cette grace, qu'ils inveſtirent la Forteresſe de tous côtés le 1. de Fevrier, & que tout le Peuple, hommes, femmes, jeunes, vieux, ſe mirent à combler les Foſſés. Le Seigneur Jean van Schagen, qui y commandoit, ſe voyant aſſiegé à l'improviſte par cette multitude impétueuſe, & craignant la deſobeiſſance de ſes propres Soldats, capitula, & ayant obtenu la liberté de ſe retirer avec tout ce qui lui appartenoit, remit la Citadelle entre les mains de la Bourgeoiſie; qui travailla ſans délai à la raſer (4) du côté de la Ville, & à joindre aux remparts la partie extérieure qui demeura ſur pied. Le 5 de ce mois (5) la même choſe arriva à Harlingen. Bailly, Secretaire de Rennenberg, étant entré dans cette Ville par ordre de ſon Maitre, pour la lui conſerver afin de la livrer aux Eſpagnols, fut arrêté & fouillé. On trouva ſur lui un Blanc-ſigné de la main du Comte même, & ſcellé de ſon cachet. On ſaiſit d'abord cette occaſion favorable, & l'on força le Priſonnier de remplir ce papier d'un ordre à la Garniſon de livrer d'abord la Citadelle aux Bourgeois, & d'un engagement de la part du Comte (6) pour le payement de leur ſolde. Par cette ruſe cette Forteresſe fut vuidée, & conformément à une permiſſion expreſſe du Prince, (7) elle fut raſée du côté de la Ville, le 5 du même mois. Environ dans le même tems, Sonoy vint de la Hollande au ſecours des Friſons, avec trois Compagnies de Fantaſſins; & ayant été renforcé d'une quatrieme, il inveſtit le Château de Stavere. Un Gentilhomme, nommé François de Pipenpoy, commandoit dans cette Forteresſe. Autrefois l'offre d'une ſomme de trois-mille florins (8) n'avoit pas été capable de l'arracher de cette Place; mais alors il fut contraint de l'abandonner ſans la moindre condition, à la ſeule vue des ordres du Prince. Elle eut donc le même ſort que les autres, excepté qu'elle fut détruite entierement. La Province de Friſe commençant dès-lors à gouter les précieuſes douceurs de la Liberté, voulut en témoigner ſa gratitude par les deux Pieces ſuivantes, dont la prémiere eſt une Médaille, & l'autre un Jetton.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 2 Nov. 1580. fol. 233.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 688.

(3) P. Winſemii Hiſt. Friſ. Lib. VI. fol. 441.

(4) Ibid. fol. 447.

(5) Ibid. fol. 452.

(6) Ibid. fol. 451.

(7) Ibid. fol. 452.

(8) Ibid. fol. 454.

I. Trois Citadelles qu'on travaille à détruire, & au-deſſus deſquelles on voit ces lettres & ces chiffres :

fres : L, 1; H, 5; ST; 18 F. Elles ſignifient, que le Château de Lewarde (1) avoit été raſé le 1. de Fevrier, celui de Harlingen (2) le 5, & celui de Stavere (3) le 18. L'Inſcription marque, que les Friſons comptoient de là le commencement de leur Liberté : 1580.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol 688.
(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 181.
(3) P. Winſemii Hiſt. Friſ. Lib. VI. fol. 454.

PRINCIPIUM RECUPERATÆ LIBERTATIS FRISIÆ.

LE COMMENCEMENT DE LA LIBERTE' RECOUVREE DANS LA FRISE.

Le Revers repréſente le Combat du David de Naſſau avec le Goliat d'Eſpagne, ſur le bouclier duquel on lit l'an 80. L'Inſcription eſt tirée du Roi-Prophete (4) :

(4) Pſ. CXVIII. v. 23.

A DOMINO FACTUM EST ILLUD.

CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR.

II. Sur la Tête du Jetton on voit le même Combat & la même Inſcription. Au Revers ſont les trois Fortereſſes raſées :

PRINCIPIUM LIBERTATIS. 1580.

LE COMMENCEMENT DE LA LIBERTE'. 1580.

Rennenberg, voyant ſes deſſeins découverts (5), ſe déclara bientôt ouvertement pour le Roi, & ſe rendit maitre de Groningue par le moyen de ſes Troupes qui y étoient en Garniſon. Le même ſoir il s'y trouva aſſiegé par Entes; mais après un Siege de quatre mois il fut ſecouru par Schenk, qui avoit défait le Comte de Hohenlo dans la Bruyere de Hardenberg. Pour prévenir les autres entrepriſes de Rennenberg, (6) le Prince d'Orange envoya un renfort de Troupes dans les Villes de l'Overyſſel, que le Comte ſollicitoit auſſi à la défection; & afin d'aller au-devant des deſordres qui naiſſent d'ordinaire du mauvais payement, il partagea le fardeau entre les differentes Provinces. De cette maniere, chaque Compagnie ſavoit à qui elle devoit s'adreſſer pour avoir ſa ſolde. Ces ſoins, & d'autres ſemblables que le Prince employoit pour garantir le Païs des violences tyranniques des Eſpagnols, porterent au plus haut degré la tendreſſe du Peuple pour cet illuſtre Protecteur. On en vit une preuve bien forte, quand on délibera ſur le choix d'un nouveau Souverain. Toute eſperance de ſe reconcilier avec les Eſpagnols étoit perdue, & les Etats de Hollande & de Zélande avoient réſolu de briſer les Sceaux du Roi, d'ôter ſon nom de tous les Actes publics (7), & même de l'*abjurer* publiquement. Dans ces conjonctures, animés de reconnoiſſance (8) pour un Prince dont le zèle & la fidelité (9) avoient éclaté dans un ſi grand nombre d'occaſions importantes, ils formerent le deſſein de l'inviter (10) à ſe charger de la Souveraineté de ces deux Provinces. Pour lui faire cette offre au nom des Etats, on choiſit de ce Corps (11) le Seigneur de Matheneſſe, Mre. Adrien Wenſen, Godefroy Braſſer Fils de Guillaume, Mre. Guillaume Bardeesze, Mre. Jean d'Oldenbarneveld, Jean Viſſcher Fils de Martin, Mre. Jaques Valk, & Gaſpar de Vosbergen. Le jour auparavant, ſavoir le 28 de Mars, l'amour tendre qu'on avoit pour ce Prince avoit porté ceux d'Utrecht à prendre une Réſolution à peu près ſemblable. Cependant, lorſque le 30 du même mois les Députés de Hollande (12) & de Zélande devoient aller s'acquitter auprès du Prince de cette importante commiſſion, quelques-uns des Députés ne parurent point; ce qui fit differer l'affaire juſqu'au lendemain. Ce fut alors que de nouvelles conſiderations porterent les Etats à déliberer de nouveau ſur ce ſujet; & quoiqu'on laiſſât dans ſon entier la Réſolution qu'on avoit priſe, on trouva bon de la tenir ſecrete pendant quelque tems. Je ſuis perſuadé pourtant que les trois Pieces ſuivantes qu'on fit frapper cette année, font alluſion à l'offre qu'on avoit réſolu de faire au Prince, de la Souveraineté de la Hollande, de la Zélande & de la Province d'Utrecht.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 692.
(6) Ibid. fol. 693.
(7) Reſol. der Staat. van Holl. 25. Juny 1580.
(8) Ibid. 12 Maart 1580. fol. 33.
(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 696.
(10) Reſol. der Staat. van Holl. 1 April. 1580.
(11) Bor Ned. Beroert. XV. Boek fol. 197.
(12) Ibid. fol. 197. verſo.

1580.

I. Un Jardinier, qui ente (1) ſur un Oranger differentes Branches d'un grand Arbre. Cet Arbre eſt l'Empire étendu d'Eſpagne ; l'Oranger eſt le Prince d'Orange ; & les Branches ſont les trois Provinces offertes à ce dernier. Le but de cette offre, c'eſt à dire le maintien de la Liberté, eſt encore exprimé par un Chapeau élevé ſur une lance :

(1) Luckii Syllog. fol. 277.

SI NON NOBIS, SALTEM POSTERIS. 1580.

SI CE N'EST PAS POUR NOUS, CEST DU MOINS POUR NOTRE POSTERITE. 1580.

Comme cette Médaille a été faite en Zélande, où cette année (2) on établit une Chambre de Monnoye, on voit vers le bord en-haut deux petites Tours, outre l'Ecu des Armes de cette Province qui eſt au milieu. L'Inſcription exprime le ſoin dont la Zélande ſe chargeoit par rapport aux affaires de la Mer :

(2) Smallegang Kronyk van Zeeland fol. 429.

VOS TERRA, AT EGO EXCUBO PONTO.

VOUS VEILLEZ SUR LA TERRE, ET MOI SUR LA MER.

II. La ſeconde eſt un Jetton, preſque ſemblable à la prémiere Piece pour les Figures & pour les Inſcriptions. La difference qu'il y a entre elles ſe voit d'un coup d'œil dans les Planches mêmes.

III. La réſolution d'offrir la Souveraineté au Prince eſt cauſe, ſelon moi, que ſur la troiſieme Piece David n'eſt plus repréſenté comme un ſimple Paſteur, mais que ſa tête eſt couverte d'une Couronne, qu'il montre de la main gauche :

NON HÆC HUMANIS OPIBUS.

CES CHOSES NE SONT POINT LE FRUIT DES MOYENS HUMAINS.

Ces Emblèmes pourroient marquer encore le projet qu'on avoit fait d'abjurer le Roi d'Eſpagne. David foule ici aux pieds un Maſque, une Torche, & differentes Armes, Symboles de la Fraude & de la Violence ; & par-là il ſemble triompher de toute la puiſſance du Goliat Eſpagnol.

Le Revers montre en perſpective le poteau de l'Inquiſition ; duquel le Lion Belgique a été détaché par le moyen de la Souris, qui repréſente le Prince d'Orange. Au reſte, le Navire qu'on voit ici, n'eſt pas ſans mâts & ſans voiles, comme on le repréſentoit pendant les Troubles : c'eſt une Galere à pluſieurs rames, Emblème du Gouvernement républicain, ſous la conduite du Prince d'Orange, qu'on voit ſur le tillac ; & ſous la protection de la Providence :

(1) Virg. Æneid. Lib. X. v. 113.

FATA VIAM INVENIENT. 1580. (3)

LES DESTINEES FRAYERONT UNE ROUTE. 1580.

Cet-

Cette même conduite du Prince d'Orange, qui le rendoit ſi cher aux Habitans, excita le Roi d'Eſpagne à publier contre lui une Proſcription (1), dans laquelle, après l'avoir chargé des crimes les plus atroces, il le déclara indigne de voir la lumiere du jour. Ce n'eſt pas tout : Sa Majeſté promit dans cet Ecrit vingt-cinq mille Ecus d'or à quiconque le remettroit vif entre les mains de la Juſtice; & à celui qui le tueroit, non ſeulement l'impunité de ce meurtre (2), mais encore le titre de Noble. Le Prince refuta cette cruelle Piece par une longue Apologie qu'il fit imprimer. Le 13 de Decembre (3), il la fit lire par Mr. Zomer, Conſeiller-Penſionaire de Gand, aux Etats-Généraux aſſemblés à Delft, & il ſoumit ſa vie à la déciſion de cet illuſtre Conſeil. Quatre jours après, cette Aſſemblée le déclara innocent de tous les forfaits dont il étoit accuſé dans le Manifeſte du Roi; & en conſideration des ſervices qu'elle en avoit reçus, & qu'elle en attendoit encore, elle lui offrit de la maniere la plus obligeante (4) d'entretenir une Compagnie de Cavaliers pour ſa Garde. Elle le ſupplia même de la recevoir de la part de ceux qui croyoient trouver leur propre conſervation dans la ſienne. Mais lui, qui ſavoit que la vie d'un Prince eſt entre les mains du prémier deſeſperé qui voudra s'expoſer à la mort pour la lui donner, refuſa cette Garde; & proteſta, comme il avoit fait lorſqu'il avoit été cité & condamné par le Duc d'Albe, que ſon ame étoit tranquille au milieu des plus grands dangers. C'eſt-là le ſens de la Médaille que voici. 1580.

(1) Bor Ned. Beroert. XV. Boek, fol. 211. verſo. Verantw. van den Prins van Oranje, pag. 113. enz.

(2) Bor Ned. Beroert. XV. Boek, fol. 211.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 718. Verantw. van den Prins van Oranje, pag. 8. en 9.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 742. Verantw. van den Prins van Oranje, pag. 10. en 11.

Le Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

GUILELmus, Dei Gratia, PRinceps AURAICÆ, COmes NASSAVIæ. Anno 1580.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU. L'AN 1580.

Au Revers, un Nid d'Alcyons, flottant ſur une Mer orageuſe, ſans en recevoir aucun dommage:

SÆVIS TRANQUILLUS IN UNDIS.

TRANQUILLE AU MILIEU DES ONDES CRUELLES.

Sur une autre Médaille on trouve au-lieu de cet Emblème, ſur le Revers le Buſte de l'Epouſe du Prince:

CHARLOTTE DE BOURBON, PRincesse D'AURENGE.

Les Etats des autres Provinces, ignorant ce qui avoit été réſolu dans celles de Hollande, de Zélande, & d'Utrecht, étonnés d'ailleurs de la déſertion de Rennenberg, & voyant le Prince de Parme, ſecouru par les Walons, en état de faire la Guerre d'une maniere offenſive, exciterent ces trois dernieres Provinces de la maniere la plus forte à faire de concert avec eux une Alliance avec les François. Ils eſperoient par-là ſe munir d'une Protection bien plus puiſſante, que celle qu'ils pouvoient attendre de l'Archiduc, qui n'avoit rien apporté dans ces Provinces opprimées, que l'éclat de ſon auguſte naiſſance. On aſſura pourtant Mathias, qu'on ne feroit rien à cet égard à ſon inſu (5), ou qui pût être contraire aux liaiſons où l'on étoit entré autrefois avec les Maiſons de Bourgogne & d'Autriche, ou avec quelque autre Puiſſance. On lui proteſta même que ce n'étoit que par une néceſſité abſolue, & non pas par caprice & par legereté, qu'on ſongeoit à ſe fortifier du ſecours des Etrangers. La pluralité panchoit à offrir la Souveraineté au Duc d'An-

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 711.

1580. d'Anjou, Frere unique du Roi de France. Ce Prince ne pouvoit être ſoupçonné d'avoir aucun reſſentiment contre les gens du Païs, & l'on n'avoit pas la moindre raiſon de le redouter, puiſqu'il n'étoit maitre d'aucune Forteresſe. On pouvoit attendre de lui au contraire de très grands ſecours, parce que ſes revenus conſiderables le mettoient en état d'aider à ſoutenir les charges que la Guerre rendoit de jour en jour plus accablantes. Pour ce qui regarde la Religion, on ſavoit qu'il étoit aſſez moderé par rapport aux Proteſtans, & qu'il avoit plutôt de l'attachement que de la haine pour eux. Ces conſiderations porterent les Etats de Brabant, de Flandre, de Hollande, de Zélande, de Malines (1), de Friſe, & du Plat-païs de Groningue à nommer des Députés pour ménager cette affaire avec le Duc d'Anjou. Ces Députés, qui partirent pour la France le 12 d'Août, furent Jean Hinkaart Seigneur d'Ohain, le Docteur André Heſſels Greffier des Etats de Brabant (2), François de Provins Seigneur de Lanenbourg, Jaques Taijart Conſeiller-Penſionaire de Gand, Noël de Caron Seigneur de Schonewal, Gaſpar de Vosbergen Grand-Bailly de la Ville & du Port de Vére en Zélande, & Philippe de Marnix Seigneur du Mont Ste. Aldegonde. Ce dernier étoit Ami intime du Prince, & pendant les Troubles il avoit fait éclater ſes rares talens dans pluſieurs Négociations de la plus haute importance. Comme alors il alloit offrir au Duc d'Anjou, en conſideration de ſon mérite, la Souveraineté de la plupart des Provinces, on en auguroit que cette nouvelle grandeur pourroit bien mener ce Prince à un mariage avec la Reine Eliſabeth. Cette conjecture ſe trouve exprimée ſur la Médaille ſuivante, frappée en partie à l'honneur de cet illuſtre Député, & en partie à l'honneur du Frere unique du Roi.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 745.

(2) Ibid. fol. 712.

On voit ſur la Tête de cette Piece, le Buſte armé de Philippe de Marnix, qui étoit employé par l'Etat à douze-cens (3) florins d'appointemens.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 21 April 1581. fol. 172.

PHILIPPE DE MARNIX, SEIGNEUR DU MONT SAINTE ALDEGONDE. 1580.

Le Revers offre aux yeux le Duc d'Anjou, habillé à la Romaine, & montant un ſuperbe Cheval. Une Couronne lui eſt offerte par Venus. Cette Déeſſe ſignifie ici l'eſperance que ce Prince avoit conçue d'épouſer la Reine d'Angleterre; & la Couronne déſigne la Souveraineté du Païs, qu'en partie par cette conſideration les Etats lui faiſoient offrir par le Seigneur du Mont Sainte Aldegonde:

EX VIRTUTE HONOR.

LA VERTU EST LA SOURCE DE LA GLOIRE.

Ces Députés eurent leur prémiere Audience auprès du Duc, à Pleſſis-lez-Tours (4) le 12 de Septembre. Les choſes avoient déja été tellement préparées avant qu'ils y arrivaſſent, que l'affaire fut entierement règlée en quinze heures de tems, (5) & que les conditions furent ſignées par le Duc le 19 (6). On s'engagea à reconnoitre lui & ſes Hoirs mâles pour légitimes Souverains du Païs, avec un pouvoir tout auſſi étendu qu'on en eût jamais accordé à aucun de ſes Prédéceſſeurs. Toute la difference qu'on y mit, c'eſt que s'il laiſſoit pluſieurs Fils, les Etats ſe reſervoient le droit de choiſir celui qui leur paroitroit le plus digne de leur commander. De ſon côté il promit de maintenir les anciennes Alliances, les Loix, les Libertés & les Privileges des differentes Provinces; de ne donner les Charges qu'aux gens du Païs; de ne jamais permettre que les Païs-Bas fuſſent unis à la Couronne de France (7); & de faire néanmoins tous ſes efforts pour que ces Etats voiſins vécuſſent dans

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 745.

(5. Mezeray Abregé de l'Hiſt. de France Tom VI. pag 400.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 757.

(7) Ibid. fol. 756.

dans une heureuſe harmonie. A ces conditions, les Etats lui aſſignerent deux-cens-mille francs par mois, à compter depuis le tems qu'il ſeroit établi dans la pleine poſſeſſion de ſa Souveraineté; & lui promirent pour ſa ſureté ſix Villes, qu'il pourroit faire occuper par ſes propres Troupes. Pour ce qui regardoit le Conſeil-général du Païs, perſonne n'y devoit prendre ſéance ſans ſon aveu; & d'une nomination de trois Conſeillers qui lui ſeroit offerte, il devoit avoir le droit de choiſir celui qui lui agréeroit le plus. Enfin il fut ſtipulé, que dans chaque Ville l'exercice de la Religion reſteroit ſur le même pied où il ſe trouveroit lorſque le Duc entreroit dans la poſſeſſion de ſes nouveaux Etats. A peine cette affaire fut-elle terminée, qu'il écrivit aux Etats une lettre (1) pleine des plus vives proteſtations d'amitié, & de brillantes promeſſes de les délivrer des miſeres ſous leſquelles ils gémiſſoient depuis ſi longtems. Il les y exhortoit fortement à la concorde, & il déclara à (2) leurs Envoyés, que ſon Frere le Roi de France étoit extrêmement ſatisfait de l'heureux ſuccès de cette Négociation. A cette occaſion on vit paroitre le Jetton ſuivant. 1580.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 757.

(2) Ibid. fol. 758.

Un Faiſceau de fleches, entouré des Armes de Gand, de Bruges, d'Ypres, & du Territoire nommé le Franc; ce ſont les quatre Membres de la Flandre, qui ont tout le Gouvernement entre les mains (3). Au Revers eſt l'Inſcription ſuivante :

(3) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 303.

1580.

QUATuor MEMBris CONGRegatis, Duce ANDegavensi ASCITo, CONCordia PROVinciarum RESTituta, CAMeraque RATIOnum GANDam TRANSLata.

1580.

LES QUATRE MEMBRES (DU GOUVERNEMENT DE FLANDRE) ETANT ASSEMBLEZ, LE DUC D'ANJOU ETANT APPELLE' DANS LE PAYS, LA CONCORDE DES PROVINCES ETANT RETABLIE, ET LA CHAMBRE DES COMPTES ETANT TRANSPORTEE A' GAND.

Les Habitans des Païs-Bas furent redevables de la promte concluſion de cet Accord, aux progrès rapides des armes du Roi d'Eſpagne dans le Portugal (4). Le Roi Don Sebaſtien ayant péri dans une Bataille donnée en Afrique, la Couronne de ce Royaume étoit tombée en partage au Cardinal Henri (5), Grand-oncle de ce malheureux Prince. Ce Cardinal étoit décedé le dernier de Janvier, âgé de quatre-vingts ans. Son Sceptre fut d'abord brigué par pluſieurs Concurrens, parmi leſquels ſe trouvoit Philippe Fils d'Eliſabeth, qui avoit eu pour Pere le Roi Emanuel (6). Malgré la puiſſance redoutable du Roi d'Eſpagne, les Portugais oſerent couronner à Lisbonne de la maniere la plus ſolennelle (7), Don Antoine, Eccléſiaſtique & Prieur d'Acrato. Ils le conſidererent comme le ſeul Hoir mâle de la Maiſon Royale de Portugal, quoique bien des gens ne le regardaſſent que comme le Fils-naturel du Frere du dernier Roi. Par cette action hardie, ils devoient de néceſſité s'expoſer à l'indignation & aux armes de Philippe. Ce Prince avoit prévu depuis longtems un évenement qui l'intereſſoit ſi fort. Il avoit armé ſous-main, & bientôt on vit une Armée formidable d'Eſpagnols ſur les frontieres de Portugal. Le Duc d'Albe (8) qui commandoit ces forces, marcha droit à Lisbonne, & rencontrant auprès d'Alcantara le nouveau Roi, plus propre à gouverner un Couvent qu'à bien conduire une Armée, il remporta ſur lui une Victoire ſignalée & déciſive. Don Sanche d'Avila défit ce Roi infortuné, pour la ſeconde fois (9); & par-là non ſeulement la Capitale, mais encore tout le Royaume tomba entre les mains de Philippe,

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 758.

(5) Abregé de l'Hiſt. d'Eſpagne pag. 313.

(6) Ibid. pag. 314.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 758.

(8) Cabrera di Don FilipeSegund. Rey de Eſp. Lib. XIII. fol. 1109.

(9) Ant. Viparini Hiſt obtentæ Portug. pag. 87.

1580. lippe, ſans une grande effuſion de ſang. Depuis ce tems, Don Antonio erra (1) juſqu'au mois de Juin de l'année ſuivante, par les Rochers & par les Deſerts de ſon Royaume. Enfin il échapa à tous les périls qui l'environnoient, & il gagna un Navire qui le conduiſit à Enkhuyzen dans la Nord-Hollande. Il eſt vrai que dans la ſuite, aſſiſté par la Reine d'Angleterre, il tâcha de reconquérir le Royaume qui lui avoit été arraché : mais il n'eut pas le ſort plus favorable qu'auparavant ; & ayant échoué dans tous ſes deſſeins, il ſe retira en France, où il mourut l'an 1596. De cette maniere le Roi d'Eſpagne reſta dans la tranquille poſſeſſion de ce Royaume ; (2) & ſa Conquête a été célebrée par les deux Médailles ſuivantes.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 193.

(2) Lukii Syllog. fol. 279.

I. Philippe, en Buſte armé, ayant la Tête couverte d'un chapeau à l'Eſpagnole :

PHILIPPUS II, HISPANIARUM ET NOVI ORBIS REX.

PHILIPPE II, ROI DES ESPAGNES ET DU NOUVEAU MONDE.

Au Revers on voit un Cheval ſur un Globe terreſtre, d'où il s'élance fierement pour ſauter au-delà (3) :

(3) Rysbeſchryving van Fr. Drak. pag. 25.

NON SUFFICIT ORBIS. (4)

UN MONDE NE LUI SUFFIT PAS.

(4) Juvenal Sat. X. v. 168.

II. La Tête de la ſeconde eſt la même ; mais le Revers offre aux yeux le Globe terreſtre, dont l'Hémiſphere méridional eſt tourné en-haut, & éclairé :

RELIQUUM DATUR.

LE RESTE LUI EST DONNE.

Pour bien entendre cet Emblème, il faut ſavoir que lorſqu'on découvrit, ſur la fin du XV Siecle, les Indes Orientales & Occidentales, afin de prévenir tout differend entre Ferdinand V Roi de Caſtille, & Jean II (5) Roi de Portugal, leurs prétentions furent règlées de la maniere que voici. On tira de l'un à l'autre Pole une Ligne qui paſſoit par une des Iles Caribes, & que les Pilotes appellent encore le Méridien. Cette Ligne devoit ſervir à partager les nouvelles Découvertes entre les Portugais & les Eſpagnols. Tout ce qui ſe trouvoit du côté de l'Orient (6) devoit appartenir aux prémiers ; & tout ce qui ſeroit découvert à l'Occident étoit adju-

(5) Ulloa Leeven van K. Karel fol. 64.

(6) Eerſte Scheepsvaart van Columbus pag. 117.

adjugé aux autres. Or par l'union de la Couronne de Portugal avec celle d'Eſpagne, cette Ligne de ſéparation étoit anéantie, & parmi les autres Puiſſances de l'Europe on ne reconnut plus que la Ligne Equinoctiale, qui coupe notre Globe en deux parties égales entre les deux Poles. Le Roi d'Eſpagne, dans le ſein duquel le Commerce avec les deux Indes devoient répandre toutes les richeſſes de ces Païs, dont tous les autres Peuples Européens étoient exclus, crut non ſeulement facile de mettre à la raiſon les Rebelles des Païs-Bas; mais il s'imagina encore qu'il pourroit s'ouvrir une route à la Monarchie Univerſelle de toute la Chrétienté. Cette eſperance eſt clairement exprimée ſur les deux Pieces ſuivantes, frappées à l'occaſion de l'acquiſition des Indes Orientales, qui étoit une ſuite de la conquête du Portugal. 1580.

I. Le Roi Philippe, en Buſte armé; avec ces Titres:

PHILIPPUS II, HISPANIARUM ET NOVI ORBIS OCCIDUI REX.

PHILIPPE II, ROI DES ESPAGNES ET DU NOUVEAU MONDE OCCIDENTAL.

Au Revers, une Femme figurant les Indes, ſuivie de pluſieurs Nations, offre un Globe terreſtre à un Vaiſſeau, qui repréſente la Navigation des Eſpagnols:

INDIA RELIQUUM DATURA.

LES INDES FOURNIRONT LE RESTE.

II. La Tête de la ſeconde eſt la même que celle de la prémiere. Le Revers offre aux yeux l'Eſpagne, ſous la figure d'une Héroïne aſſiſe ſur un monceau d'Armes conquiſes. Le Païs Indien, proſterné à ſes genoux, lui préſente les Clefs de l'Orient & de l'Occident; tandis que la Renommée fait retentir l'air des louanges de Philippe:

HISPANIA UTRIUSQUE ORBIS REGNATRIX.

L'ESPAGNE REINE DE L'UN ET DE L'AUTRE MONDE.

Philippe, devenu en peu de tems maître d'un beau Royaume par la conduite du Duc d'Albe, un des grands Capitaines de ſon tems, réſolut d'aller voir ſa nouvelle Conquête (1) & de s'y faire reconnoitre Roi par les Etats, d'une maniere conforme aux coutumes de ce Païs. Dans ce voyage il étoit accompagné d'une multitude incroyable des prémiers Nobles d'Eſpagne, qui étant naturellement pleins d'oſtentation, voulurent donner aux nouveaux Sujets de leur Maître la plus haute idée de ſa puiſſance, en étalant à leurs yeux des habillemens ſuperbes & des équipages d'une grande magnificence. Quoique, ſelon les anciennes coutumes, le Couronnement dût ſe faire à Lisbonne, on trouva trop dangereux d'introduire dans cette Capitale un ſi grand nombre d'Etrangers, parce que la Peſte qui avoit ravagé cette Ville n'avoit pas encore entierement ceſſé. On aima mieux choiſir (2) Thomar pour cette Cérémonie ſolennelle. Dans le Chœur de l'Egliſe du Couvent de l'Ordre de Chriſt on avoit érigé un Théatre ſuperbe, où Philippe jura de la maniere la plus formelle, entre les mains de Michel de Moura & en préſence de trois Archevêques, de maintenir tous les Privileges du Païs. En même tems il reçut le Serment de fidelité du Duc de Bragance, de Barcolos, des autres

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 141.

(2) Cabrera di Filip. Seg. Rey de Eſp. Lib. XIII. fol. 1129.

1580. tres Nobles, du Clergé, des Conſeillers, des Gouverneurs de Provinces, & des autres Officiers du Royaume. Le cinquieme jour après le Couronnement, on rendit hommage & l'on prêta le Serment de fidelité à Don Diegue (1), Fils ainé du Roi, & Héritier préſomptif du Royaume de Portugal, comme s'il eût aſſiſté à cette cérémonie en perſonne (2). Elle ne ſe fit point, comme le Couronnement du Roi, dans l'Egliſe du Couvent, mais ſeulement dans une grande Salle. Pour que rien ne troublât la joye de ces ſolennités, le Roi fit publier une Amniſtie générale (3) en faveur de tous ceux qui avoient pris les armes contre lui pour défendre le droit de Don Antonio. Ayant règlé toutes les affaires de cet Etat, il s'en retourna en Eſpagne, & il fit ſon Entrée triomphante à Madrid (4), à la maniere des anciens Romains, comme ayant étendu les bornes de l'Empire. Il paſſa au bruit des Trompettes par les rues magnifiquement ornées, & par un grand nombre de ſuperbes Arcs de triomphe. Il avoit à ſa gauche (5) le Cardinal de Granvelle, qui pendant ſon abſence avoit gouverné l'Eſpagne en qualité de Vice-Roi; & il étoit accompagné de ſa Fille Iſabelle, & de ſon Fils Philippe qui lui a ſuccedé ſous le titre de Philippe III (6). Ce Triomphe eſt repréſenté ſur une petite Médaille, que je n'ai trouvée nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier.

(1) Campana della vita di Filip. Segundo. Lib. XIV. fol. 180.

(2) Ant. Viparini Hiſt. obtentæ Portug. p. 91.

(3) Campana della vita di Filip. Seg. Lib. XIV. fol. 180. verſo.

(4) Ant. Viparini Hiſt. obtentæ Portug. pag. 92.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 141.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 837.

Les Buſtes du Roi, de ſa Fille ainée, & de ſon Fils Philippe; avec cette Légende, d'une très mauvaiſe Latinité:

PHILIPPUS HISPANIARUM REX, PRINCEPS ET INFANTIS SUIS.

PHILIPPE, ROI DES ESPAGNES; LE PRINCE ET L'INFANTE, SES ENFANS.

Le Revers offre aux yeux les Armes d'Eſpagne, & l'Entrée triomphante du Roi; avec cette Inſcription défectueuſe:

DRIUMPFUS.

TRIOMPHE.

HIS-

HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE QUATRIEME.

LA proſperité du Roi, qui avoit conquis ſi rapidement le Portugal & mis ſous ſon empire les deux Indes, reçut encore un nouvel accroiſſement dans les Pais-Bas par les progrès des armes du Comte de Rennenberg, qui ne négligeoit rien pour ſoumettre à Sa Majeſté différentes Places ſituées autour de Groningue. Déja il avoit défait quatre Compagnies du Comte de Hohenlo, & il s'étoit emparé du Fort d'Auwerderzyl, & d'un Lieu nommé den Opſlag. Dans la ſuite il donna encore un plus rude échec au même Comte, dans le Bourtang. Il eut le bonheur de forcer Delfzyl à ſe rendre (1), il s'empara de Couverde & de Grol, qui lui furent livrés par les Bourgeois (2), & il inveſtit Steenwyk le 18 d'Octobre (3). La Garniſon de cette Place conſiſtoit en ſix-cens hommes, qui étant commandés par des Officiers fermes & intrépides, donna pendant le Siege un rare exemple de fidelité & de conſtance, en ſe roidiſſant contre la diſette, contre la rigueur de la ſaiſon, & contre toutes ſortes de miſeres. Rennenberg les ayant exhortés inutilement à différentes repriſes de ſe rendre (4), commença à battre la Ville à boulets rouges, qui cauſerent un incendie par lequel plus de ſoixante & dix maiſons pleines de vivres & de munitions furent réduites en cendres. Cette maniere d'attaquer une Place étant inconnue aux Aſſiegés, ils attribuerent ce deſaſtre à quelque trahiſon (5). Mais en ayant enſuite découvert la véritable cauſe, ils apprirent à prévenir des malheurs pareils, & à y remédier à tems (6). Ils eurent ſoin d'épargner leur poudre le plus qu'il étoit poſſible, auſſi bien que les vivres, qui à cauſe de leur diſette étoient montés à un prix exorbitant. Ceux qui en ſouffrirent le plus furent les Soldats, à qui leur ſolde modique étoit incapable de fournir le néceſſaire. D'ailleurs, leurs Capitaines refuſoient de ſuivre l'exemple que leur fourniſſoient les autres Villes qui avoient été aſſiegées, & de recevoir à un certain prix des Pieces de cuivre. Ils prétendirent encore qu'au défaut de la ſolde ordinaire, on pourvût les Soldats de vivres. Là-deſſus on convoqua à l'Hôtel de ville le 29 de Novembre (7), une Aſſemblée compoſée des Echevins, des Conſeillers, des Tribus du Peuple, & des Députés de la Bourgeoiſie. On y prit la réſolution de mettre le Coin de la Ville, qui eſt une Ancre, ſur l'argent comptant qui reſtoit encore, & qui pouvoit aller à environ neuf-cens florins. Par-là cet argent devoit avoir cours pour le double de ſa valeur ordinaire (8), & l'on promit que la Ville porteroit toute la perte, en échangeant après la fin du Siege ces Pieces pour de la monnoye courante. La figure qu'avoit ce Coin ne paroit que dans une Piece que Luckius (9) nous a donnée.

1580.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 707.
(2) Ibid. fol. 717.
(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 189.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 712.
(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 190. verſo.
(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 723.
(7) Tiré des Regîtres de la Ville de Steenwyk.
(8) Gerard. Dumbar Analecta Tom. III. pag. 345. & 346.
(9) Syllog. fol. 276.

1580.

Pendant que les affaires de la Guerre étoient ſur ce pied dans les Provinces de Groningue & d'Overyſſel, & qu'on étoit occupé à régler toutes choſes avec le Duc d'Anjou, les Etats avoient ſur les bras une autre affaire bien épineuſe. Ils cherchoient un moyen honnête de renvoyer l'Archiduc, qui n'étoit plus pour eux qu'un fardeau inutile. Ils propoſérent par leur Députés au Duc d'Anjou, de ceder à ce Prince une de ſes Seigneuries (1) avec une Penſion annuelle, & ils lui promirent que de leur côté ils feroient de leur mieux pour lui procurer un revenu annuel de cinquante à ſoixante-mille francs. Ils prierent encore le Duc de faire enſorte auprès du Roi & de la Reine-Mere, qu'on trouvât en France pour Mathias une Princeſſe digne de lui, & en état de le conſoler de la perte du Gouvernement-général. Dans ces entrefaites le décès de Gerard de Groesbeek (2), Evêque de Liege & Cardinal, parut offrir aux Etats une occaſion favorable de ſe défaire de Mathias avec honneur. Ce Prélat avoit été autrefois bleſſé à la jambe par la chute de ſon cheval, pendant le Siege de Haſſelt; ou, ſelon d'autres (3), il avoit reçu cette bleſſure à la Chaſſe, par un coup d'arquebuſe tiré imprudemment. Elle s'étoit r'ouverte, & ce fut-là la cauſe de ſa mort. Le Prince d'Orange, & les Etats-Généraux (4) aſſemblés à Anvers, firent, par le moyen du Seigneur de Berchem leur Député (5), tous les efforts poſſibles pour faire tomber ſur l'Archiduc les ſuffrages des Chanoines de Liege, qui ont le droit de choiſir l'Evêque. Mais la crainte de la puiſſance formidable de l'Eſpagne, & l'autorité de l'Empereur dont Liege dépend comme faiſant partie de l'Empire, firent tant d'effet ſur les Chanoines, qu'à la requête de ces Monarques ils éleverent unanimement à cette Dignité, Erneſt Frere du Duc de Baviere. Ce choix ſe fit le dernier de Fevrier de l'année ſuivante (6). Comme j'aurai encore occaſion de parler de ce Prince, je crois pouvoir placer ici une Médaille qui le concerne, & qui m'eſt tombée entre les mains.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 753.

(2) Recueil Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege, fol. 298.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 195.

(4) Recueil Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege fol. 319.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Jan. 1581. fol. 22.

1581.

(6) Recueil Herald des Bourguem. de la Cité de Liege, fol. 320.

Son Buſte, en habit eccléſiaſtique; avec ces Titres:

ERNESTUS, ADMINISTRATOR HILDESHEIMI ET FRISINGÆ, BAVARIÆ DUX.

ERNEST, ADMINISTRATEUR DE HILDESHEIM ET DE FRISINGEN, DUC DE BAVIERE.

(7) Baudrand Dict. Geogr. tol. 819.

L'Evêché de Hildesheim eſt dans la Baſſe-Saxe (7), & la Ville de Friſingen dans la Baviere.

(8) De Roiik Nederl. Herald, fol. 38.

Au Revers on voit, outre une Colonne entre deux Lions couronnés, les Etendards de Bade & de Baviere (8). Il n'y a point d'Inſcription.

Au

Au commencement de l'an quinze-cens quatre-vingt-un, les Etats assemblés à Delft projetterent un Plan (1) qui consistoit en dix-huit Articles, & qui devoit servir de règle à la conduite du Conseil-général qui fut érigé dans le même tems. En prenant ces mesures on avoit donné un tour si heureux à cette affaire, qu'elle étoit très compatible avec la Souveraineté acceptée par le Duc d'Anjou. Ce Prince montra à Mr. de Marnix & aux autres Députés une lettre (2) de son Frere, par laquelle il déclaroit qu'en faveur de ce qu'on avoit fait pour le Duc d'Anjou, il ne demandoit pas mieux que d'entrer dans une Alliance étroite avec les Païs-Bas. Le Duc lui-même donna aux Plénipotentiaires une promesse signée de sa main, de venir dans le Païs avant la fin d'Avril, à la tête de ses propres forces, & de celles que le Roi son Frere avoit bien voulu lui accorder. Sur cette déclaration, on mit au net le Plan de la Convention qu'on avoit projetté de faire avec le Duc, & l'on y ajouta les motifs qui y avoient porté ce Prince & les Etats. Le jour d'après (3), c'est à dire le 23 de Janvier, on en lut tous les Articles dans la Ville de Bordeaux; & pour confirmer cet Accord le Prince & les Plénipotentiaires jurerent entre les mains du Garde des Sceaux La Regnie, l'un, de recevoir les Païs-Bas sous sa protection; & les autres, de lui en transporter la Souveraineté, selon les conditions qu'on a vues. Cet évenement fut cause qu'on frappa à Gand la Médaille suivante, que je n'ai trouvée que dans le Cabinet de Mr. Balthazar Scot, Conseiller de la Ville d'Amsterdam.

1581.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 16 Jan. 1581. fol. 13.

(2) Hooft Ned. Hist. fol. 764.

(3) Resol. der Staat van Holl. 9 Juny 1581. fol. 265.

Le Duc d'Anjou, en Buste armé, entouré des Armes de France, de Brabant, de Gueldre, de Flandre, de Hollande, de Zélande, de West-Frise, de Tournay, de la Province de Groningue, de Malines, d'Utrecht, d'Overyssel, & de la Frise; en un mot de tous les Païs qui avoient traité avec ce Prince. Au Revers on lit l'Inscription suivante :

BELGAE INTOLERABILI HISPanorum TYRANNIDE OPPRESSI GANDAvi FOEDUS FACIUNT. ID JUSSU REGis SIMULAT SE PROBARE JOAnnes AUSTriacus. INSIDIIS DETECTIS BELLUM RENOVATUR. CREBRI DE PACE CONVENTUS; SED FRUSTRA TANDEM COLONIAE, PRO PACE BELLO INTESTINO PROCURATO, FRANCISCUM ANDIum DUCEM, GALLIÆ PACIFICATOREM, ELEGERUNT. ANNO CIↃ IↃ LXXXI. GANDAVI.

LES PAYS-BAS, ACCABLEZ DE L'INSUPORTABLE TYRANNIE DES ESPAGNOLS, FONT UNE ALLIANCE A' GAND. JEAN D'AUTRICHE FEINT, PAR ORDRE DU ROI, DE L'APPROUVER: MAIS CES EMBUCHES ETANT DECOUVERTES, LA GUERRE RECOMMENCE. ON FAIT UN GRAND NOMBRE DE CONFERENCES POUR RETABLIR LA TRANQUILLITE'. A' COLOGNE ENFIN, AU-LIEU DE TRAVAILLER A' LA PAIX, ON EXCITE DANS LE PAYS UNE GUERRE CIVILE,

1581.

QUI PORTE LES ETATS (1) A' CHOISIR POUR SOUVERAIN LE DUC D'ANJOU, PACIFICATEUR DE LA FRANCE. L'AN 1581. A' GAND.

(1) Reſol. der Staat van Holl. 14 Maart 1580. fol. 35.

Le Comte de Rennenberg cependant continuoit toujours à pouſſer le Siege de Steenwyk, où la valeur de l'argent doublée ne produiſit point l'effet qu'on en avoit attendu, puiſque (2) le prix des denrées montoit à proportion. (3) C'en étoit fait de la Ville, ſi Norris, chargé par les Etats de ramaſſer tout ce qui étoit néceſſaire pour faire lever le Siege, n'eût pas remédié à cet inconvénient, en envoyant dans la Ville, ſous la conduite de quarante Soldats, ſeize-cens florins en or, & ſept-cens cinquante livres de poudre à canon (4). Il ſe campa lui-même, la nuit du 18 au 20 de Fevrier, avec ſes Troupes, à deux-mille quatre-cens pas de la Place (5), ſous le canon même des retranchemens de Rennenberg. Comme, entre lui & les Ennemis, il n'y avoit aucun Ouvrage, mais bien de côté & d'autre, cinq hommes de la Ville hazarderent d'aller à lui au milieu d'une grêle de balles, & lui montrerent (6) la route pour envoyer une ſeconde fois du ſecours dans la Place. Ce bon ſuccès, joint à ce que les Troupes des Etats pouſſoient toujours leurs retranchemens du côté de la Ville, furent cauſe que le Comte de Rennenberg, deſeſperant de parvenir à ſon but, leva le Siege la nuit du 22 au 23 de Fevrier. Le chagrin qu'il eut de ce mauvais ſuccès éteignit toute joye dans ſon ame, & le jetta dans une langueur qui lui ôta bientôt la vie (7). Un grand nombre d'autres entrepriſes furent formées dans ce Canton, tantôt par un des Partis, & tantôt par l'autre, & avec differens ſuccès. Il faut de néceſſité, que parmi ces actions la défenſe du Fort de Bomſterzyl ait été quelque choſe de bien remarquable; quoiqu'il ne s'en trouve rien dans les Journaux des Etats, & que je ne ſache pas qu'aucun Hiſtorien en ait écrit la moindre particularité. La mémoire en auroit été indubitablement perdue, ſans la Médaille ſuivante, qui fut frappée par ordre des Etats-Généraux, & donnée comme une récompenſe à chaque Soldat de cette brave Garniſon.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 191. verſo.

(3) Gerardi Dumbar Analecta Tom. III. pag. 369.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 724.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 191. verſo.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 771.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 197.

La Tête repréſente le Fort en queſtion, ſous cette Sentence de Virgile (8):

(8) Æneid. Lib. IV. v. 13.

DEGENERES ANIMOS TIMOR ARGUIT.

LA LACHETE' EST LA MARQUE D'UNE AME ABATARDIE.

Sur l'Exergue on lit encore les paroles ſuivantes:

BOMSTERZYL, FRISIÆ PROPUGNACULUM.

BOMSTERZYL, BOULEVARD DE LA FRISE.

Au Revers on voit vers le haut, entre ces chiffres, 1581, les Armes des Provinces Confédérées; en-bas celles de la Friſe; & entre-deux cette Inſcription:

AD PERPETUAM SERVATI BOMSTERZYLENSIS PROPUGNACULI MEMORIAM, DUCIBUS MILITIBUSQUE SENATUS ORDINUM BELGII FIERI FECIT.

POUR

POUR CONSERVER A' JAMAIS LA MEMOIRE DE LA DEFENSE DE BOMSTERZYL, BOULEVARD DE LA FRISE, LE CONSEIL DES ETATS DU PAYS-BAS A FAIT FAIRE CETTE MEDAILLE, TANT POUR LES SOLDATS QUE POUR LES OFFICIERS. 1581.

Un deſſein qu'avoit formé Don Benardin de Mendoza Ambaſſadeur du Roi à la Cour d'Angleterre, pour ſe rendre maitre de Fleſſingue, n'eut pas un ſuccès plus heureux que le Siege de ce Fort. Pour faire exécuter cette entrepriſe (1), il s'étoit lié avec Guillaume van Hoorn & avec Corneille Leenhouder, Capitaines de Vaiſſeau au ſervice de la Province de Zélande. Ils firent ſemblant de prêter l'oreille à la propoſition de l'Ambaſſadeur, & ils lui perſuaderent que pourvu qu'avec leurs Vaiſſeaux ils priſſent les devans, on ne s'aviſeroit pas à Fleſſingue de viſiter les Navires remplis de Soldats Eſpagnols qui les ſuivroient. Sur cette aſſurance, qu'ils ne lui donnoient que de l'aveu du Prince d'Orange (2), ils reçurent de tems en tems de Mendoza quelques petites ſommes d'argent; & la confiance mutuelle fut enfin ſi bien établie, que Guillaume van Hoorn reçut à la fin de l'Ambaſſadeur pluſieurs milliers d'Ecus d'or, pour ſe faire des partiſans. Mais il fut obligé en recevant cette ſomme de livrer ſon Fils comme un gage de ſa fidelité, quoiqu'il n'eût aucun deſſein de remplir ſes engagemens, & qu'il eût réſolu d'en communiquer au Prince toutes les particularités. Ce Grand-homme ſouhaitoit ardemment d'attirer les Ennemis dans le piege; mais ſa bonté naturelle l'empêchoit de ſacrifier à ce projet le Fils du Capitaine. Il voulut, avant que de rien entreprendre, arracher cet Enfant des mains de Mendoza, & pour y réuſſir il employa Mr. Chrétien Huygens, Pere du fameux Conſtantin. Il lui arriva, avant que de partir pour l'Angleterre, une avanture qui eût pu effrayer un homme moins réſolu. Dans le tems qu'il prit congé du Prince, ſon cou ſe trouva envelopé par accident de la corde du contrepoids qui ſervoit à fermer la porte (3). Il mépriſa ce mauvais augure, & il ſe tranſporta à Londres, dans la ferme eſperance d'une heureuſe réuſſite. Après avoir épié pendant quelque tems une occaſion favorable pour faire ſon coup, il la trouva à la fin, & il enleva le Jeune-homme du milieu de la ſuite de l'Ambaſſadeur. Ce Miniſtre fit un bruit terrible de cet enlevement. Il alla d'abord à la Cour pour en faire ſes plaintes; mais on lui dit que la Reine s'étoit déja retirée, & qu'il étoit trop tard pour en avoir audience: ce qui fait ſoupçonner que cette Princeſſe doit avoir été inſtruite du deſſein de Huygens; qui, gagnant ainſi du tems, ſe jetta dans un Vaiſſeau & parvint heureuſement en Hollande, avec le Jeune-homme arraché à la cruauté Eſpagnole. Le Prince lui marqua la plus grande reconnoiſſance, & mit à ſon choix (4) le Joyau dont il avoit réſolu de le gratifier pour éterniſer la mémoire de cette action. Sa modeſtie, qui étoit demeurée inalterable à la Cour même, lui fit proportionner ſes deſirs aux moyens de ſon illuſtre Maitre. La ſeule recompenſe qu'il demanda, ſelon le témoignage de l'Hiſtorien Hooft, fut une Médaille d'or, que je n'ai jamais pu voir, mais dont je donne ici la planche deſſinée d'après cette Piece qu'on voit ſuſpendue au cou de ce brave homme dans ſon Portrait, qui ſe trouve à La Haye, chez Mr. Conſtantin Huygens ſon Arriere-petit-fils.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 777.

(2) Ibid. fol. 778.

(3) Ibid. fol. 779.

(4) Ibid. fol. 781.

Sur la Tête eſt le Buſte du Prince; au Revers, celui de la Princeſſe; ſur le tour de chaque côté, leurs Titres ordinaires; & ſur la tranche eſt gravée l'Inſcription ſuivante:

MANDATI STRENUE EXECUTI MONUMENTUM.

1581. *MONUMENT D'UN ORDRE COURAGEUSEMENT EXECUTE.*

Le Prince de Parme eut plus de fortune dans une entrepriſe ſur Breda, qu'il fit exécuter par Claude de Barlemont & par Martin Schenk. Le 27 de Juin (1), s'étant rendus maitres du Château par eſcalade à deux heures après minuit, ils ſe jetterent dans la Ville, & après cinq attaques inutiles, ils forcerent à la fin une Porte, à la faveur du feu qu'ils avoient mis à quelques maiſons; ce qui ouvrit le chemin aux Troupes deſtinées à les ſoutenir. Cette ſurpriſe arriva préciſément la nuit qui ſe trouvoit entre les deux jours dans leſquels le Prince d'Orange acheta la Seigneurie de Fleſſingue (2) & le Marquiſat de Vére. Maximilien de Bourgogne, mort ſans Enfans, avoit donné autrefois par Teſtament ces deux Biens conſiderables à Maximilien de Hennin, Fils puiſné de ſa Sœur. Mais les dépenſes exceſſives du défunt avoient ôté preſque toute réalité à cette ſucceſſion, (3) qui étoit extrêmement chargée; & par Sentence du Grand-Conſeil de Malines, Fleſſingue & Vére furent vendues pour ſatisfaire les Créanciers. Le Seigneur d'Auxy les acheta; mais il ceda ſon droit au Roi Philippe (4). Ce Prince dans la ſuite ayant négligé, parmi les Troubles domeſtiques, de payer à tems ce que ces Biens devoient à l'Etat, la Cour de Hollande, de l'aveu des Etats (5), les expoſa une ſeconde fois en vente, au mépris de la défenſe qu'avoit faite à cet égard l'Archiduc Mathias. L'acheteur fut le Prince d'Orange, que les Etats avoient tenu quitte des vingt-mille francs (6) qu'il avoit autrefois levés avec leur permiſſion, & qu'ils avoient affranchi de tout Impôt & de toute Taxe (7). Ce fut le 27 de Juin (8) que Fleſſingue ayant été expoſée en vente au rabais, le Prince l'acheta pour la ſomme de ſoixante-quinze-mille & cent florins. Mais comme M. de Froimont avoit enchéri la veille de vingt-mille florins, le Prince s'accommoda avec lui pour vingt-quatre-mille, payables dans deux ans. Ceux de Fleſſingue & tous les Zélandois (9) furent ravis de voir ces deux Places entre les mains du Prince, dont l'autorité étoit ſi grande dans tous les Païs-Bas, & qui deſormais devoit être pouſſé par ſon propre interêt à avoir particulierement à cœur celui de toute la Zélande. Cette idée eſt exprimée aſſez clairement ſur les Médailles que l'on jetta au Peuple par les fenêtres de l'Hôtel de ville de Fleſſingue, le jour de l'Inſtallation du Prince, qui étoit parti de La Haye le 30 de Juillet (10) pour cette cérémonie. Voici l'eſtampe de ces Médailles.

(1) Hooft Ned Hiſt. fol. 785.

(2) Ibid. fol. 784.

(3) Walcherſche Arcadia, II. Deel, pag. 108.

(4) Boxhorn II. Deel pag. 522.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 20 Mey 1581. fol. 199.

(6) Ibid. 5 Febr. 1581. fol. 47.

(7) Ibid. 22 Febr. 1581. fol. 49.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 781.

(9) Smallegang Kronyk van Zeeland, fol. 563.

(10) Reſol. der Staat. van Holl. 30 July 1581. fol. 410.

Un Caducée, entre deux Mains jointes:

AUXILIA HUMILIA FIRMA CONSENSUS FACIT. 1581.

L'UNANIMITE' PRETE DE LA FORCE AUX SECOURS FOIBLES. 1581.

Au Revers, les Armes du Prince, attachées à celles de Fleſſingue:

NODUS INDISSOLUBILIS.

CEST UN NOEUD INDISSOLUBLE.

Quoique cette vente ſe fit ouvertement par une Sentence de la Cour prononcée en faveur des Créanciers, les Etats de Hollande néanmoins, deſirant que ces Biens tombaſſent entre les mains du Prince, avoient pris une réſolution par laquelle les Députés que la Cour avoit nommés (11) pour faire cette vente étoient chargés de ne les adjuger à perſonne ſans leur conſentement, quelque prix qu'on en offrit.

(11) Ibid. 20 Mey 1581. fol. 199.

frit. De plus, les Etats de Hollande donnerent un ordre exprès (1) aux Commiſſaires du Prince, de donner en cas de beſoin huit à dix-mille francs au-delà de la valeur réelle de ces Seigneuries, ſous promeſſe de décharger le Prince de cette ſomme, & de la payer eux-mêmes. Ces deux ordres étoient ſecrets; & ils eurent encore lieu le jour ſuivant, dans la vente qui ſe fit du Marquiſat de Vére, ou de Kampveer. Cette Ville tire ſon nom d'un paſſage qu'il y avoit autrefois de là (2) au Village de Kampen ou Nord-Beveland. Le concours de quelques Pêcheurs & de quelques Bateliers fit d'abord de cet endroit un Hameau, enſuite un Village, & enfin une Ville murée, que l'Empereur Charles érigea l'an 1555 en Marquiſat, en faveur de Maximilien de Bourgogne. Le Prince Guillaume d'Orange fit auſſi acheter cette Ville pour la ſomme de ſoixante-quatorze-mille cinq-cens florins (3), & il y fut reçu & inſtallé cette année, à la grande ſatisfaction de la Bourgeoiſie (4). A cette occaſion (5) on répandit encore parmi le Peuple la Médaille ſuivante, preſque en tout ſemblable à celle qui fut frappée à Fleſſingue pour la même raiſon. 1581.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 19 Juny 1581. fol. 189.

(2) Walcherſche Arcadia I. Deel. pag. 279.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 781.

(4) Montanus over Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 277.

(5) Smallegang Kronyk van Zeel. fol. 579.

La Tête eſt abſolument la même que celle de la Piece dont nous venons de parler. Au Revers on voit les Armes de Vére, à la place de celles de Fleſſingue; mais il n'y a pas la moindre difference par rapport à l'Inſcription:

NODUS INDISSOLUBILIS.

CEST UN NOEUD INDISSOLUBLE.

Pendant l'Inſtallation du Prince dans ſes nouvelles Seigneuries, les Députés des Etats partirent de France, & à la fin de Fevrier ils revinrent dans le Païs, où l'on ſe flatoit de recevoir des avantages conſiderables de la protection du Duc d'Alençon. Après que par la médiation de ce Prince, la Paix ſe fut faite entre le Roi ſon Frere & ſes Sujets Proteſtans, il trouva bon de juſtifier (6) ſon Alliance avec les Païs-Bas, & l'Expédition qu'il alloit y faire. Pour cet effet il fit publier un Manifeſte, qu'il envoya à toutes les Cours Souveraines de la France, en ſe ſoumettant à leur déciſion. L'eſſentiel de cette Piece étoit, que les motifs qui l'avoient pouſſé à accepter la Souveraineté de ſes nouveaux Etats, n'étoient point du tout l'interêt ou l'ambition. (Cependant (7) un Prince qui n'agit point par ce dernier motif, & un Cheval ſans défaut, ſont des Animaux également rares.) Rien ne l'y avoit excité, ſelon lui, qu'un principe de compaſſion, ſi naturel au Sang de France, & dont étoient ſi dignes les Habitans des Païs-Bas, qui gémiſſoient depuis tant d'années ſous les miſeres les plus inſupportables. Il ſongeoit à les en délivrer, non ſeulement pour ſa propre gloire, mais ſur-tout dans la vue de celle qui en reviendroit à toute ſa Patrie. Il déclaroit au reſte, que ſon but étoit d'affermir la Religion, de rétablir les Privileges enfraints, & de délivrer le Peuple du cruel couteau de ſes impitoyables Ecorcheurs. En un mot, l'on prétendoit qu'il venoit dans le Païs *pour défendre la Cauſe de Jeſus-Chriſt, des Loix, du Peuple, & de la Patrie.* Ceux de Flandre ſur-tout concevoient de lui ces flateuſes eſperances, comme il eſt aiſé de voir par les trois Pieces ſuivantes, qui dans cette année furent frappées à Gand, à l'honneur du Duc d'Alençon.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 787.

(7) Boccalini Ragguagl. di Parnaſſo.

1581.

(1) Oudaan R. Moog. pag. 388.

I. Un Anneau fermé par deux Mains jointes, Symbole de l'Alliance perpétuelle (1) qu'on venoit de conclure avec le Duc. Au milieu eſt le mot JEHOVAH, comme le centre où cette Ligue aboutit. Tout autour on voit les Ecus des quatre Membres de la Province de Flandre. L'Inſcription eſt celle-ci :

PRO CHRisto, LEGE, GREGE, ET PATRia.

POUR CHRIST, POUR LA LOI, POUR LE TROUPEAU, ET POUR LA PATRIE.

Au Revers, ſous l'année où fut frappée cette Piece, on lit l'Inſcription ſuivante :

RELIGIONE ET JUSTICIA REDUCE, VOCATOque EX GALLia PACATA DUCE ANDEGAvensium BELGICÆ LIBERTatis VINDICE.

GANDA.

LA RELIGION ET LA JUSTICE ETANT DE RETOUR, ET LE DUC D'ANJOU APPELLE' DE LA FRANCE APPAISE'E, POUR ETRE PROTECTEUR DE LA LIBERTE' BELGIQUE.

GAND.

II. Au-lieu de cette Inſcription, on voit au Revers de la ſeconde celle qui ſuit :

PORTUGALlia AB HISPANIS OPPUGnata, GALLIAque PACATA, AUXILium A DUCE ANDEGAvensi IN BELGIO EXPectatur.

LE PORTUGAL ETANT CONQUIS PAR LES ESPAGNOLS, ET LA PAIX ETANT RETABLIE EN FRANCE, ON ATTEND AUX PAYS-BAS LE SECOURS DU DUC D'ANJOU.

III. La Tête de celle-ci a, à peu de choſe près, la même Inſcription que celle qu'on voit ſur la prémiere :

PRO CHRisto, LEGE, ET GREge. Anno LXXXI.

POUR CHRIST, POUR LES LOIX, ET POUR LE TROUPEAU. L'AN 81.

Le

1581.

Le choix qu'on venoit de faire d'un nouveau Souverain, devoit néceſſairement être ſuivi bientôt de la renonciation ſolennelle à l'obeïſſance de Philippe. Au mois de Juillet (1) les Etats-Généraux s'aſſemblerent ſur cette importante affaire à La Haye, tant pour *abjurer* le Roi d'Eſpagne, que pour rejetter ſon Nom, ſes Sceaux & ſon Gouvernement; à l'exemple des Etats de la Province de Hollande, qui avoient (2) déja aboli l'uſage du Nom & des Armes de ce Prince dans leurs Actes. La Réſolution priſe là-deſſus le 26 de ce mois fut rendue publique par-tout, & conformément à ſon contenu, toutes les perſonnes en Charge furent obligées de renoncer ſolennellement au Serment qu'elles avoient fait à Philippe, & de jurer fidelité (3) aux Etats-Généraux, au Conſeil-Général & à tous les Magiſtrats. On voit par-là que la patience pouſſée à bout s'étoit changée à la fin dans une eſpece de fureur. Cette vive tendreſſe, qu'on avoit ſentie autrefois pour le Roi, s'étoit entierement éteinte dans la plupart des cœurs; & l'on auroit mieux aimé s'expoſer aux ſouffrances les plus cruelles, que de rentrer dans les chaînes de la Servitude. C'eſt-là le ſens du Jetton que voici.

(1) Bor Ned. Beroert. XVI. Boek, fol. 35. verſo.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Maart 1581. fol. 64. 23. Maart. 1581. fol. 117. 19 April 1581. fol. 155. 7 Juny 1581. fol. 252.
(3) Ibid. 21 July 1581. fol. 372. 16 Aug. 1581. fol. 421.

Un Chien, qu'un Homme veut forcer à avaler ce que cet animal a vomi. L'Homme paroit prêt à l'aſſommer d'une maſſe d'armes:

POTIUS MORI, QUAM UT CANIS AD VOMITUM. 1581.

PLUTOT MOURIR, QUE DE RETOURNER COMME LE CHIEN A SON VOMISSEMENT. 1581.

Au Revers, cet Homme eſt bleſſé dans la poitrine, d'une fleche ſortie d'une nuée; ce qui donne au Chien l'occaſion de s'échaper:

PERDE, QUI CONTRISTANT ANIMAM MEAM.

PERDEZ CEUX QUI AFFLIGENT MON AME.

L'Archiduc Mathias, que les careſſes de l'Etat avoient juſques-là retenu dans le Païs, & qui ne s'étoit pas preſſé d'en ſortir, afin d'obtenir des conditions plus favorables des Etats & du nouveau Souverain; ſentit enfin qu'il ne pouvoit plus y reſter avec honneur. Non ſeulement l'arrivée du Duc d'Alençon alloit lui ôter toute autorité; mais il auroit été encore honteux pour lui d'en avoir dans un Païs, où l'on avoit declaré ſolennellement le Roi d'Eſpagne ſon Grand-oncle déchu de la Souveraineté & de tout droit. Il ne pouvoit qu'être indigné, d'ailleurs, de ce que tant de Provinces ſortoient de la Maiſon d'Autriche, pour entrer dans celle de Valois. Senſible à tant de puiſſans motifs, il partit d'Anvers vers la fin d'Octobre. Il fit ſon voyage par eau, eſcorté par quatre Vaiſſeaux des Etats de Hollande (4), & après avoir été ſplendidement régalé à Dort aux dépens de cette Province (5), il paſſa par Cologne dans les Terres de l'Empire. Avant ſon départ, (6) les Etats-Généraux, entre les mains deſquels il s'étoit démis du Gouvernement-général, l'avoient ſolennellement remercié des ſervices qu'il avoit rendus à la Patrie pendant ſon Adminiſtration; & pour lui marquer que leur reconnoiſſance étoit réelle, ils lui avoient aſſuré une Penſion de cinquante-mille florins. (7) Les Etats de Hollande s'engagerent volontairement à en fournir leur quote-part, ſans s'obliger en aucune maniere (8) à contribuer la moindre choſe à payer ce qui étoit encore dû à ce Prince de la Penſion qu'on lui avoit promiſe en qualité de Gouverneur-général. Ses envieux l'accuſerent de s'être entendu en ſecret avec le Roi d'Eſpagne, & d'avoir formé le deſſein (9) d'aſſaſſiner le Prince d'Orange, & de remettre le Païs ſous le joug. Ce noir ſoupçon avoit été nourri habilement par les Eſpagnols, pour

(4) Ibid. 6 Sept. 1581. fol. 463. 7 Sept. 1581. fol. 467.
(5) Ibid. 19 Sept. 1581. fol. 492.
(6) Ibid. 27 Jan. 1581. fol. 31.
(7) Ibid. 18 April 1581. fol. 153. 27 May 1581. fol. 219. 30 May 1581. fol. 225. 24 Nov. 1581. fol. 586.
(8) Ibid. 9 Juny 1581.
(9) Meter. Ned. Hiſt. fol 203. verſo.

1581. pour augmenter la diviſion parmi le Peuple. D'autres au contraire conſerverent pour ce Prince la plus haute eſtime, ce qui paroit par la Médaille ſuivante, qu'on fit cette année à ſon honneur.

Ce Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

MATHIAS, Dei Gratia, ARCHIDux AUSTriæ, Dux BURGundiæ, COmes TYrolis. ANNO 1581.

MATHIAS, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE BOURGOGNE, COMTE DE TIROL. L'AN 1581.

Il faut remarquer, qu'il n'a pas ici le Titre de Gouverneur des Païs-Bas, comme ſur les Médailles précedentes; ce qui prouve que cette Piece n'a été frappée qu'après ſa démiſſion. Le Revers cependant offre encore aux yeux Andromede, ſecourue par Perſée:

AMAT VICTORIA CURAM.

LA VICTOIRE DEMANDE DES SOINS.

Ce fut un coup de foudre pour tout le Parti Eſpagnol, que le tranſport de la Souveraineté au Duc d'Anjou, à qui les Etats (1) firent cette année un préſent de cent-mille francs. Le Prince de Parme, voyant de loin l'orage dont il étoit menacé du côté de la France, voulut l'empêcher de crever ſur ſa tête, en ſe rendant maitre de Cambray, par où les Troupes Françoiſes pouvoient pénetrer dans le Païs. Pour parvenir à ce but, il remplit de Troupes Eſpagnoles les Forts qu'on avoit bâtis à Marcoin, (2) à Eſcaudeuvre, à Leſdain, à Crevecœur, à Vauxelles, & dans les autres Lieux des environs. Quoique de tems en tems les François euſſent réuſſi à jetter à main armée quelques vivres dans la Place, elle tomba cette année dans une ſi affreuſe diſette, qu'on s'y nourrit de Chevaux, de Chiens, de Chats, & de Rats (3). On y vendoit une Vache, trois-cens florins; un Mouton, cinquante; une livre de Beurre, vingt-quatre ſols; un Oeuf, deux; & une once de Sel, huit. Quand le Sel fut entierement conſumé, on ſe mit à faire bouillir & rebouillir (4) tout ce qui pouvoit être en quelque ſorte ſalé, & l'on en fit une eſpece de ſaumure, capable de donner aux mets quelque goût. Cette miſere pourtant n'abattit point le courage d'Inchy, Gouverneur de la Ville. Eſperant d'être à la fin ſecouru par le Duc d'Alençon, il exhorta les Bourgeois à la patience, & la Garniſon au courage néceſſaire pour ſe ſoutenir dans de ſi rudes extrémités. Et pour prévenir en quelque ſorte le triſte effet que le prix exorbitant des vivres faiſoit ſur ſes Soldats, il fit faire ces trois differentes Pieces de cuivre.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 29 July 1581. fol. 395 & 397.

(2) Hiſt. de Camb. pag. 184.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 793.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 200.

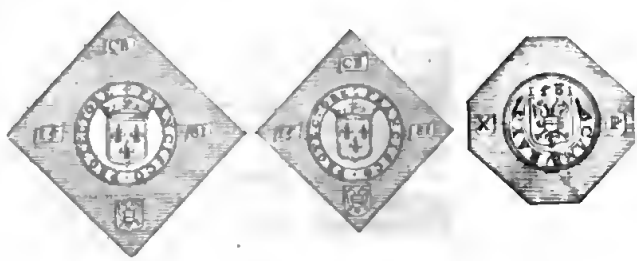

I. & II. La prémiere & la ſeconde ont vers le bas les Armes de Cambray, au milieu celles de France, & aux côtés l'an du Siege 1581.

FRAN-

III. La troiſieme, qui avoit cours pour dix ſols, éxprimés ſur la Piece par X PATARDS, fait voir au-deſſous de l'an 1581, les Armes de Cambray. On voit encore ſur une banderolle ce mot :

CAMBRAY.

La miſere étonnante de cette Ville hâta tellement les préparatifs du Duc d'Alençon, qu'en peu de tems il amaſſa auprès de Château-Thiery dix-mille Fantaſſins, quatre-mille Cavaliers, & l'élite de la Nobleſſe Françoiſe. Avec ces forces (1) il arriva ſur les frontieres le 16 d'Août, & le lendemain à Grivecourt, qui n'eſt qu'à une lieue & demie de Cambray. A l'approche des François, le Prince de Parme rangea ſes Troupes en bataille entre la Ville & l'Ennemi, & il fit mine de vouloir combattre. Mais après s'être tenu dans cette poſture pendant ſix heures, voyant que l'Armée du Duc d'Anjou s'ébranloit pour venir à lui, il donna le ſignal de la retraite (2), & alla ſe poſter ſous Valenciennes; trop prudent pour combattre la fleur de la Nobleſſe Françoiſe & un ſi grand nombre de Volontaires, & pour hazarder ainſi ſon Armée & une bonne partie des Païs-Bas. Il ne douta point, d'ailleurs, que les incommodités de l'Hiver qui approchoit, les querelles ſur le Commandement, & d'autres incidens ſemblables ne diſſipaſſent bientôt l'Armée du Duc. La route de Cambray étant ainſi ouverte au Duc d'Anjou ſans effuſion de ſang, il y envoya encore le même jour une grande quantité de vivres; & le lendemain il y fit à cheval une magnifique Entrée (3), aux acclamations du Peuple, qui l'appelloit le Liberateur de la Patrie, & qui le reçut comme Maitre ſouverain de leur Citadelle, & comme Protecteur des Libertés de leur Ville Impériale. Deux jours après, il s'engagea par Serment à maintenir leurs Privileges. Cette cérémonie ſe fit deux fois; la prémiere dans la Cathédrale, & la ſeconde dans l'Hôtel de ville. Elle fut accompagnée d'un grand bruit de trompettes, & elle finit par répandre au milieu de la multitude un bon nombre de Médailles triangulaires, d'or & d'argent (4), pareilles à celle que voici.

(1) Bor Ned. Beroert. XVI. Boek fol. 43.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 794.

(3) Ibid. fol. 794.

(4) Bor Nederl. Beroert. XVI. Boek fol. 43.

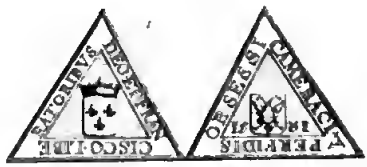

L'Ecu de France, couronné; & au Revers celui de Cambray :

DEO ET FRANCISCO LIBERATORIBUS CAMERACI
A PERFIDIS OBSESSI. 1581.

A' DIEU ET A' FRANÇOIS, LIBERATEURS DE CAMBRAY ASSIEGE' PAR DES PERFIDES. 1581.

Cette Ville faiſoit anciennement partie du Hainaut, dont enſuite les Empereurs Allemands la ſéparerent pour en faire une Ville Impériale. L'Empereur Henri V, qui vivoit au commencement du XII Siecle, donna (5) le Titre & le Droit de Protecteur de cette Ville, à Robert Comte de Flandre & à ſes deſcendans, en qualité de Prince d'Aloſt. C'eſt par-là que ce Robert fut le prémier Protecteur de Cambray. Quoique l'an 1164 ce Titre fût confirmé par l'Empereur Frederic Barberouſſe à Thierry d'Alſace Comte de Flandre, les François n'ont pas ceſſé de diſputer ce droit aux Comtes de Flandre; ils ont pris cette Ville pluſieurs fois, & l'ont défendue ſouvent avec beaucoup de valeur. Mais ſous le Regne de Louis XI, les Bourgeois maltraités par les François les chaſſerent (6), & ayant reçu Garniſon de l'Archiduc Maximilien, ils ſe mirent ſous la protection de la Maiſon d'Autriche. Pour brider l'inſolence des Habitans, l'Empereur Charles V, Petit-

(5) Hubner Staatk. Hiſt. I. Deel. pag. 777.

(6) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 350.

1581. fils de Maximilien, fit bâtir dans cette Ville une Citadelle très forte. Au reſte, il les laiſſa maitres de l'Adminiſtration de leur eſpece de République, comme ils l'avoient été de tout tems ; & en abandonnant ſes Etats il tranſporta avec ſes autres Titres, à ſon Fils Philippe, celui de Protecteur de Cambray. Pendant le Regne de ce dernier, Marguerite Reine de Navarre paſſant par cette Ville pour aller à Spa, fut ſi bien gagner l'eſprit de Baudouin Comte d'Inchy (1), Gouverneur de la Citadelle, qu'après la mort de Requezens il ſe déclara pour le parti des Etats-Généraux. Mais la défection des Villes Walonnes ayant coupé toute communication entre cette Ville & les Provinces Confédérées, elle reconnut pour ſon Protecteur, comme nous avons vu, le Duc d'Alençon. La mémoire en eſt conſervée ſur la Médaille ſuivante.

(1) Hiſt. de Cambray pag. 182.

Le Duc, en Buſte armé :

FRANÇOIS DUC D'ALANÇON, FILS ET FRERE DE ROY.

(2) Geneſe Ch. IX. 9. 13. &c. Au Revers on voit, ſous un Arc-en-ciel Emblème de la Paix (2), la France, figurée par une Amazone, donner la main à Cambray, repréſenté par une Femme qui porte ſur ſes habits les Armes de cette Ville :

FOEDUS AMICITIÆ.

ALLIANCE D'AMITIÉ.

Après que le Duc d'Alençon eut pris ainſi poſſeſſion du Protectorat de Cambray, il marcha vers Arleux & vers L'Ecluſe, dont il chaſſa les Ennemis. Enſuite il ravagea tout le Plat-païs autour de Douay & d'Orchies (3) ; & enfin il mit le Siege devant Câteau-Cambreſis, ſéjour ordinaire des Archevêques de Cambray. Il y avoit dans cette Place une Garniſon de trois-cens hommes, commandés par van Worde, Gentilhomme Brabançon. (4) Il réſolut de ſe défendre, ſe fiant ſur le ſecours du Prince de Parme, qui n'étoit qu'à trois lieues de là, & qu'il ſuppoſoit n'être pas d'humeur à laiſſer prendre cette Place comme ſous ſes yeux. Bien loin de vouloir écouter les propoſitions qui lui furent faites par les Aſſiegeans, il fit ſur eux un feu terrible, par lequel, entre autres, Jean de Monluc Seigneur de Baligny, établi par le Protecteur Gouverneur de la Citadelle de Cambray, fut bleſſé à la cuiſſe. Mais lorſque les batteries furent dreſſées, & qu'on eut tiré deux-cens coups de canon contre la Place, elle fut obligée de ſe rendre, & de ſe ſoumettre preſque abſolument à la diſcretion du Vainqueur. Cependant, pour donner une haute idée de ſa clémence au commencement de ſon Regne, il permit à la Garniſon de ſortir avec ſes armes, mais ſans tambours, les meches éteintes & les drapeaux roulés (5). Depuis ce tems, les Soldats du Duc mirent ſous contribution, au long & au large, le Hainaut, & tout le Païs qui renonçant à la Confédération s'étoit reconcilié avec le Roi. Ils vivoient à diſcretion chez les Païſans, & oſoient piller & ravager tout, même ſous les yeux de l'Armée Eſpagnole. La conduite du Prince de Parme, qui regardoit froidement tous ces deſordres, parut ſurprenante à ceux qui s'étoient livrés à lui. Elle aigrit à un tel point ceux du Hainaut, qu'ils menacerent avec des expreſſions très ameres de tuer leur Gouverneur Philippe de Lalaing, qui les avoit le plus preſſés de faire leur accommodement avec l'Eſpagne. Le Duc d'Arſchot déclaroit ouvertement (6), qu'Alexandre Farneze avoit permis aux François de propos déliberé de ſecourir Cambray, & de remporter pluſieurs autres avantages ; procedé, qui n'avoit eu pour but que de convaincre les Villes Walonnes de leur foibleſſe, & de les forcer de garder dans le Païs les Eſpa-

(3) Hiſt. de Cambray. pag. 185.

(4) Bor Ned. Beroert. XVI. Bock, fol. 43.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 794.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 193.

Eſpagnols & les autres Troupes étrangeres, dont le renvoi avoit été ſtipulé formellement par le cinquieme Article du Traité que ces Villes avoient fait avec le Roi. Ceux du Hainaut, qui ne s'étoient attiré tant de deſaſtres que parce que leur dévouement pour la Religion Romaine les avoit détachés des Etats-Généraux, exprimerent leur triſte état par les deux Jettons que voici. 1581.

Le Hainaut, figuré par une Femme affligée, étendue à terre, & levant les mains vers le Ciel :

REBUS AFFLICTIS HANNONIA, 1581.

LE HAINAUT AFFLIGE'. 1581.

Au Revers ſont les Armes couronnées du Comté de Mons :

COMPTES ET GETTES JUSTEMENT.

II. Le ſecond, qui ne fut frappé que l'année ſuivante, a la même Tête. Le Revers fait alluſion à l'Alliance que ceux du Hainaut & des Villes Walonnes avoient faite enſemble pour maintenir la Foi de leurs Ancêtres contre le projet d'une Paix de Religion. Ce ſont deux Mains jointes, qui tiennent une Epée nue, dont la pointe eſt dreſſée vers le Ciel, où l'on voit le mot DEUS, *DIEU.* L'Inſcription eſt :

DOMINE, ADJUVA NOS!

SEIGNEUR, AIDEZ-NOUS!

L'inaction du Prince de Parme, accablée par tant de reproches & de calomnies, s'attira bientôt les éloges de tous les gens ſenſés. Les Etats-Généraux & le Prince d'Orange avoient fait tous leurs efforts auprès du Duc, pour l'animer à ſe ſervir de la fortune qui lui étoit ſi favorable, & à pénetrer par le Païs d'Artois pour joindre ſes Troupes à celles qu'ils avoient aſſemblées dans la Flandre. Rien n'étoit plus ſalutaire que ce projet; mais il fut malheureuſement traverſé par les diſputes fâcheuſes qui s'éleverent parmi les Généraux François touchant le rang. Par-là le Duc n'étant plus le maitre de ſes Troupes, (1) fit de néceſſité vertu, ſépara ſon Armée, & ſe tranſporta en Angleterre avec une Suite magnifique, (2) pour preſſer en perſonne ſon mariage avec la Reine Elizabeth (3). Le Prince de Parme ne laiſſa point échaper cette occaſion, & ayant appris dans le même tems que le Prince d'Eſpinoy étoit ſorti de Tournay avec la meilleure partie de la Garniſon pour ſe rendre maitre de S. Guilain, il inveſtit cette Ville le 1. d'Octobre. Il ſavoit que c'étoit-là le plus ſûr moyen de donner quelque ſatisfaction aux Villes Walonnes, & d'appaiſer leurs murmures. (4) Tournay, Ville riche & puiſſante, étoit forte par ſa ſituation, mais nullement par ſes Ouvrages. Il y avoit pourtant quelques Ravelins, & un Château (5) bâti autrefois par Henri VIII Roi d'Angleterre. D'ailleurs, la bravoure de la partie de la Garniſon qui y étoit reſtée, ſuppléa au manque de fortifications. Ceux de la Ville, pour retenir les Soldats dans le devoir en les bien payant, & pour prévenir par-là tout deſordre, firent frapper dès le commencement du Siege les Pieces de néceſſité ſuivantes.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 200. verſo.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. 30 Nov. 1581. fol. 600.
(3) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. II. pag. 347.
(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 795.
(5) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 324.

1581.

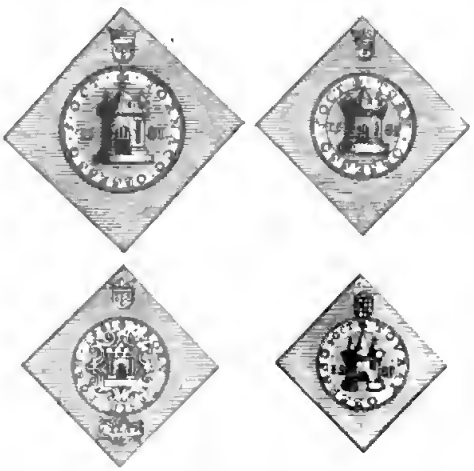

(1) Repréſ. de l'Etat Eccleſ. & Seculier du Hainaut.

I. La prémiere, ayant vers le haut dans un petit Ecuſſon les Armes du Prince d'Eſpinoy (1) Gouverneur de la Ville, a dans le milieu une Tour qui fait les Armes de Tournay :

TORNACO OBSESSO. 5 OCTobris 1581.

TOURNAY ETANT ASSIEGE'. LE 5 D'OCTOBRE 1581.

II. La ſeconde eſt en tout ſemblable à la prémiere, excepté que dans le coin d'en-bas on trouve ces chiffres, XX, qui expriment la valeur pour laquelle elle eut cours pendant le Siege.

III. La troiſieme eſt de cuivre jaune, & de la même valeur que la ſeconde. Vers le haut ſont les Armes du Gouverneur abſent, & au milieu les Armes de la Ville :

URGENte OBSIDione TORNacensi. 1581.

DANS L'URGENTE NECESSITE DE TOURNAY, PENDANT LE SIEGE. 1581.

IV. La derniere, qui eſt la plus petite, n'a que les Armes de Tournay, avec cette Inſcription :

TORNAco OBSESSO. 5 OCTobris 1581.

TOURNAY ETANT ASSIEGE'. LE 5 D'OCTOBRE 1581.

A peine le Siege eut-il duré quinze jours, que le Prince de Parme ſe vit retranché ſelon les règles de l'Art, & qu'il commença à battre furieuſement (2) le Ravelin de la Porte de S. Martin, la Plate-forme de celle de Valenciennes, & une autre plus élevée qui étoit au milieu de ces deux Ouvrages. On y donna l'Aſſaut à differentes repriſes, mais les Aſſaillans furent toujours vaillamment repouſſés par ceux de la Ville, qui dans l'abſence du Gouverneur avoient choiſi pour Commandant (3) ſon Lieutenant le Seigneur d'Eſtrelles. Mais rien ne contribua plus à animer leur courage, que la conduite héroique de Catherine d'Eſpinoy Epouſe (4) du Gouverneur. Comme une véritable Amazone, elle prit les armes ; dans toutes les Attaques elle voloit à la défenſe de la breche, elle ſe montroit infatigable ; & ſon exemple, plutôt que ſes diſcours, excitoit tout le monde à faire ſon devoir. Elle continua même à donner ces preuves d'une bravoure rare dans ſon ſexe, quoiqu'en reconnoiſſant les Ouvrages (5) elle eût été bleſſée au bras, d'un coup de mouſquet. Ce ſeul échantillon d'une noble intrépidité ſuffit pour éclaircir le ſens du Jetton qui fut fait cette année. Il ne concerne pas directement cette illuſtre Héroine ; mais le but en eſt d'immortaliſer en général la valeur des habitans du Pais-Bas.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 795.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 103. verſo.

(4) Bor Ned. Beroerr. XVI. Boek. fol. 43. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 795.

Un

1581.

Un Lion, ayant la tête armée d'un caſque, la patte droite d'un ſabre, & la gauche d'un bouclier, ſur lequel les lettres X & P ſont entrelacées :

INGENIO ET FORTITUDINE.

PAR INDUSTRIE ET PAR COURAGE.

Ces Lettres X & P ſont le *Chi* & le *Ro* des Grecs (1), & par conſéquent les prémieres lettres du mot ΧΡΙΣΤΟΣ, *CHRIST*. Au Revers, un Lion, attaqué par un Cavalier qui a la lance à la main, ſe défend à la faveur d'un Palmier épais, derriere lequel il s'eſt retiré par prudence : (1) Oudaan, R. Moog. pag 506.

VALET IRRITATUS. 1581.

IRRITÉ, IL REDOUBLE SES FORCES. 1581.

Quelque bravoure que l'exemple de cette Héroïne inſpirât à ceux de la Ville pour la bien défendre, il étoit impoſſible pourtant qu'une Garniſon ſi foible ne ſuccombât point à la fin ſous les forces ſupérieures des Ennemis. Cette triſte certitude anima les Princes d'Orange & d'Eſpinoy à faire tous les efforts imaginables pour y jetter quelque ſecours (2). Le Colonel Preſton s'étoit chargé de l'exécution d'une entrepriſe ſi épineuſe ; & vers la fin de Novembre il eut le bonheur (3) de s'ouvrir un paſſage vers la Place, à travers l'Armée Eſpagnole. Mais comme il n'étoit accompagné que de quarante Maitres, foible ſecours pour une Ville ſi étendue, & que les périls qu'ils avoient courus devoient détourner d'autres Officiers d'entreprendre rien de pareil, on perdit entierement l'eſperance de ſauver Tournay. Les Aſſiegés le remarquerent bientôt, ce qui abattit conſiderablement leur courage ; d'autant plus qu'ils étoient encore informés qu'ils compteroient en-vain ſur le ſecours du Duc d'Anjou, duquel on s'étoit promis de ſi grandes choſes. C'eſt ainſi que cette Place ſi bien défendue fut à la fin obligée de ceder aux forces de l'Ennemi. Ce qui conſola en quelque ſorte la Garniſon, c'eſt (4) qu'ils obtinrent une Capitulation fort honorable, qui fut ſignée le 29 de Novembre. Il eſt remarquable, qu'en ſortant de la Ville ſelon l'Accord, la Princeſſe d'Eſpinoy fut honorée plutôt comme victorieuſe que comme vaincue, par les acclamations des Eſpagnols, unies à celles de ſes propres Soldats (5). Ce ſuccès du Prince de Parme a été immortaliſé par les trois Médailles ſuivantes.

(2) Bor Ned. Beroert. XVI. Boek. fol. 44.
(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 796.
(4) Bor Ned. Beroert. XVI. Boek fol. 44.
(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 796.

I. Les Armes d'Eſpagne, ſurmontées d'une Couronne :

OCCASUS MIHI LUCET ET ORTUS.

1581. *LE SOLEIL M'ECLAIRE QUAND IL SE LEVE ET QUAND IL SE COUCHE.*

Depuis que Philippe eut conquis le Portugal, & que par-là il eut joint ſous ſon Empire les Indes Orientales aux Occidentales, le Soleil éclairoit toujours une partie de ſes Domaines, puiſque le *ſoir* d'une des parties étoit le *matin* de l'autre. Le Revers contient cette Légende :

PHILIPPO REGE HISPANIARUM LUSITANIA POTITO, ALEXANDER PRINCEPS PARMÆ TORNACUM SUBEGIT.

PHILIPPE ROI D'ESPAGNE AYANT CONQUIS LE PORTUGAL, ALEXANDRE PRINCE DE PARME S'EST RENDU MAITRE DE TOURNAY.

Il y a encore une autre Inſcription extérieure :

GECTOIRS DU BUREAU DES FINANCES. 1581.

II. La ſeconde a le même Revers. Sur la Tête on voit encore l'Ecu couronné du Roi d'Eſpagne, avec cette Légende :

ALEXANDRO PARMÆ PRINCIPE GUBERNANTE, GECTOIRS DES FINANCES DE TOURNAY.

JETTONS DES FINANCES DE TOURNAY, PENDANT LE GOUVERNEMENT D'ALEXANDRE PRINCE DE PARME.

III. Sur la troiſieme ſont les Armes du Roi d'Eſpagne, avec cette Inſcription :

VIVE DIEU ET LE ROY D'ESPAINGNE. 84.

Au Revers on voit la Légende que voici :

PHILIPPO REGE HISPANIARUM LUSITANIA POTITO, ALEXANDER PRINCEPS PARMAE TORNACUM SUBEGIT. 1581.

PHILIPPE ROI D'ESPAGNE AYANT CONQUIS LE PORTUGAL, ALEXANDRE PRINCE DE PARME S'EST RENDU MAITRE DE TOURNAY. 1581.

La Souris qui paroit au-deſſous de cette Légende, eſt la marque de la Chambre des Monnoyes d'Arras. Cette marque tire ſon origine de la Croſſe de Sainte Gertrude, qui fait une partie (1) des Armes Epiſcopales de cette Ville, & ſur laquelle on voit toujours repréſentées quelques Souris, qui montent le long du bois.

(1) Repréſ. de l'Etat Eccléſ. & Séc. du Hainaut.

1582. Avant que de paſſer aux affaires de l'année quinze-cens quatre-vingt-deux, je crois devoir parler de la Reforme qui fut faite alors dans le Calendrier. Differentes manieres de calculer le tems ont été en uſage chez les differentes Nations. Les unes règloient leur calcul ſur le Soleil, les autres ſur la Lune, & d'autres encore ſur certains Jeux publics. Romulus, Fondateur de Rome, ne fit ſon année que de dix mois (2), auxquels Numa en ajouta deux autres, & un jour (3); de ſorte qu'il compoſa l'année de trois-cens-cinquante-cinq jours, ce qui la rendoit d'un jour plus étenduë que l'année des Grecs. Jules-Céſar (4), deux ans avant ſa mort, augmenta encore l'année de dix jours; & il régla, que toutes les quatre années on y en ajouteroit un, qui ſeroit compoſé des ſix heures qu'il croyoit que le Soleil employoit, au-delà des trois-cens ſoixante-cinq jours, à faire ſa révolution. Trente-ſix ans après, ſon Succeſſeur Auguſte fit au Calendrier une quatrieme Correction, & tâcha de remédier aux défauts qui s'y étoient gliſſés en plaçant trop tôt l'année biſſextile (5), ce qui avoit cauſé les mêmes embaras (6) qu'on avoit tâché d'éviter. Ce *Stile*, qu'on nomme *Julien*, étoit demeuré en uſage juſqu'à l'année 1582 dont nous parlons ici, quoiqu'il n'eût pas atteint le but qu'on s'étoit propoſé. Car com-

(2) Ovid. Faſt. Lib. 1. v. 27. & 28.
(3) Ibid. v. 43 & 44.
(4) Sueton. in Vita J. Cæſ. cap. 40.
(5) Bonanni Num. Pontif. fol. 269.
(6) Sueton. in vita Aug. cap. 31.

comme cette Année Julienne étoit plus longue, de quelques minutes, que la révolution réelle du Soleil (1), ces minutes, accumulées pendant une longue suite de tems, faisoient déja, non un petit nombre d'heures, mais dix jours entiers; & ce défaut de justesse devoit embarasser beaucoup la maniere de placer la Pâque, & d'autres calculs qui concernent le tems. Une correction du Calendrier étoit, par conséquent, devenue extrêmement nécessaire. Le Concile de Trente avoit mûrement déliberé là-dessus, & en avoit confié le soin au Pape Grégoire XIII, qui appella à Rome tout ce qu'il put trouver de gens éclairés dans ces matieres, afin de règler une fois cette affaire d'une maniere solide. Après qu'on y eut travaillé pendant dix ans, on approuva le projet d'Antoine Libius, qui fut de retrancher dix jours de l'année où l'on étoit : c'étoit à quoi pouvoit monter le nombre des minutes qu'on avoit comptées de trop tous les ans. Ainsi, au-lieu de l'onzieme de Mars, (2) on écrivit le vingt-&-unieme; & pour éviter dans la suite un inconvénient semblable, on établit que de quatre en quatre ans le mois de Fevrier, au-lieu de vingt-huit jours, en auroit vingt-neuf. Mais à l'égard des années séculaires, ou des centiemes années, qui selon cet établissement devoient toujours être bissextiles, on fut obligé d'établir qu'elles ne le seroient que de quatre en quatre Siecles: c'est ainsi que la prémiere année bissextile devoit être l'an 1600, la seconde, l'an 2000; & ainsi du reste. Pour conserver la mémoire de cette utile Correction faite sous les auspices de Grégoire, on frappa la Médaille suivante, à l'honneur de ce Grand-Pontife. 1582.

(1) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 34.

(2) Breviar. Rom. de anno & ejus partibus.

Le Buste de ce Pape, avec ces Titres :

GREGORIUS XIII, PONTIFEX OPTIMUS MAXIMUS.

LE PONTIFE GREGOIRE XIII, TRES BON ET TRES GRAND.

Le Revers offre aux yeux une tête de Bélier, parsemée d'Etoiles, ornée de fleurs, & entourée d'un Serpent qui tenant sa queue dans la gueule, est l'Emblème de l'Année (3), selon les Hiéroglyphes des Egyptiens. Cette tête de Bélier, au reste, est le Signe du Zodiaque par lequel le Soleil passe au mois de Mars en faisant l'Equinoxe. L'Inscription est :

(3) Principi. Fabricii Lib. II. Tit. 1. allud. 1.

ANNO RESTITUTO. MDLXXXII.

L'ANNEE ETANT RETABLIE. 1582.

La Correction du Calendrier étant ainsi solidement établie, le Pape, par une publication qu'il en fit faire solennellement à Rome (4) le 24 de Fevrier, l'annonça, pour ainsi dire, à tous les Fideles. Non seulement il donna ordre au Clergé de la Religion Romaine de règler là-dessus les Fêtes mobiles; mais il chargea encore tous les Rois, Princes & Etats Chrétiens de prêter la main à l'introduction du Nouveau Stile dans les Regitres & dans tous les Actes publics. Cette nouveauté, quelque utile qu'elle pût être, fut pourtant d'abord la source d'un grand nombre de disputes & de brouilleries. Non seulement on en vit naitre parmi les Particuliers sur l'échéance des Rentes & des Baux, & sur d'autres Obligations civiles; mais elle en excita encore de plus dangereuses parmi les Rois & les Princes. Les Royaumes & Etats non-Catholiques ne vouloient pas entendre parler de recevoir cette Correction, parce qu'elle procedoit de l'Autorité Papale. Tels furent les Etats Protestans d'Allemagne, la Moscovie, la Suisse (5), l'Angleterre, la Suede, le Danemarc; & dans les Provinces-Unies, la Gueldre, Utrecht, Overyssel, la Frise, & Groningue. Tous les Princes Catholiques au contraire accepterent le nouveau Calendrier: il fut introduit dans tous les Pais héréditaires de l'Empereur, dans l'Ita-

(4) Bonanni Num. Pontif. fol. 371.

(4) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 34.

1582. l'Italie, dans l'Eſpagne, & dans la France. Un ordre exprès du Duc d'Anjou (1) l'établit encore, par la célébration du jour de Noël (2), dans le Brabant, la Flandre, le Luxembourg, le Hainaut, Malines, la Hollande (3) & la Zélande. La maniere de trouver, ſelon cette Correction, le *Nombre d'or*, la *Pâque*, les *Epactes*, & le jour du mois, eſt exprimée ſur cette Médaille, qui peut ſervir de Calendrier perpétuel, tant pour le Vieux que pour le Nouveau Stile. Elle a été faite longtems après cet évenement, par Nicolas Chevalier.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 246.
(2) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 33. verſo.
(3) Reſol. der Staat. van Holl. 14 Dec. 1582. fol. 580. & 581.

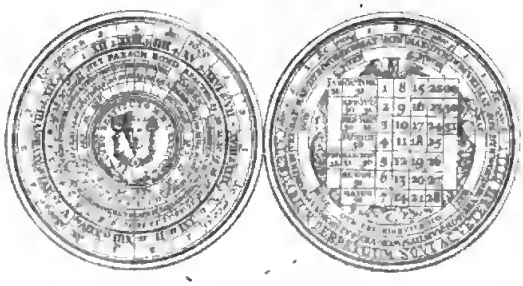

Par le moyen du prémier Cercle, ou Cercle extérieur, on trouve dans le ſecond le Nombre d'or fixe de chaque année, marqué par des Chiffres Puniques; & les Epactes ou l'âge de la Lune, auſſi bien que le commencement de chaque année, marqués par des Chiffres Romains. Cela ſe fait en continuant à compter par un, depuis 1600, 1700, ou 1800, juſqu'à l'année dont on cherche l'Epacte ou le Nombre d'or. Pour les trouver, par exemple, dans cette année 1715, il faut compter par un, depuis 1700 juſqu'à 15, dans le Cercle extérieur; & alors on trouvera dans le ſecond, que le Nombre d'or eſt 6, & l'âge de la Lune XXVI: par où il eſt facile de trouver dans les autres Cercles la Pâque, & les Fêtes mobiles. Pour ſavoir quand la Pâque eſt venue dans la même année 1715, il faut chercher dans le troiſieme Cercle, devant lequel eſt le mot *Epacta*, l'âge de la Lune déja découvert, ſavoir XXVI: de là il faut chercher dans le quatrieme Cercle, qui eſt celui des jours, *Mardi*, qui eſt celui par lequel l'an 1715 a commencé; & l'on trouvera préciſément au-deſſous, dans le cinquieme Cercle, les Chiffres Puniques 21, qui font voir que la Pâque a été dans cette année le 21 d'Avril.

Pour apprendre encore par quel jour l'an 1715 a commencé, il faut ſe ſervir du Revert de la Médaille. En comptant par un, dans le Cercle extérieur, depuis 1700 juſqu'à 15, on découvrira au-deſſous dans le ſecond Cercle, que le jour que l'on cherche eſt *Mardi*. Ce qui, par le moyen du Quarré qui eſt renfermé par les Cercles, fournit un moyen ſûr pour trouver les jours de tous les autres mois. Car il ſuit de là, que le 1, le 8, le 15, le 22, & le 29 de Janvier & d'Octobre ont été des *Mardis*, comme encore le 2, le 9, le 16, le 23, & le 30 d'Avril & de Juillet. On trouvera de même les jours des autres mois, comme il paroit par le reſte du Quarré.

Mais comme tous les mots de ce Calendrier ſont Hollandois, & qu'ainſi l'explication que je viens de donner deviendroit inutile, auſſi-bien que l'Eſtampe même, à ceux qui n'entendent point cette Langue; j'en donnerai ici la Traduction. On trouvera d'abord les mots Hollandois écrits par abbréviation de deux façons differentes, parce qu'ils ne ſont pas marqués de la même maniere ſur les deux côtés de la Médaille; enſuite, le mot tout du long, tel qu'il doit être; & enfin, le mot François qui y répond.

SO ou SON, *Sondag.* Dimanche.
MA ou MAE, *Maendag.* Lundi.
DY ou DYN, *Dynsdag.* Mardi.
WO ou WOE, *Woensdag.* Mecredi.
DO ou DON, *Donderdag.* Jeudi.
VR ou VRY, *Vrydag.* Vendredi.
SA ou SAT, *Saterdag.* Samedi.
HET PAASCH ROND. Le Cercle de Pâques.
EPACTEN. Epactes.
PAESCH. Pâques.
GUL GE, *Gulden-getal.* Nombre d'or.

Au commencement de cette année, tous les Habitans des Païs-Bas bruloient d'un deſir impatient de voir leur nouveau Souverain de retour de ſon voyage d'Angleterre. On avoit reçu la nouvelle certaine du mauvais ſuccès de ſes deſſeins amoureux,

reux, & l'on ſavoit qu'il n'eſperoit plus de porter cette Reine politique à couronner ſa tendreſſe. Il abandonna ce Royaume au commencement de Fevrier, après y avoir fait un ſéjour de trois mois. La Reine elle-même l'accompagna juſqu'à Cantorbery où elle prit congé de lui, en lui laiſſant (1) une Suite magnifique de la plus belle Nobleſſe & des principaux Seigneurs de tous ſes Etats. Ils avoient ordre non ſeulement de le conduire juſqu'à Douvres où il devoit s'embarquer, mais encore de le ſuivre aux Païs-Bas. Deux jours après qu'il eut mis le pied dans ſon Vaiſſeau, c'eſt à dire le 10 de ce mois, il aborda à Fleſſingue (2), où il fut reçu par les Princes d'Orange & d'Eſpinoy, & par les autres Chefs de la Nobleſſe de ces Provinces, qui lui donnerent les marques les plus éclatantes de leur joye, de leur haute eſtime pour lui, & de leur vive reconnoiſſance. Le concours de la multitude curieuſe étoit ſi grand, qu'on avoit peine à percer la foule pour parvenir à l'Hôtel de ville où ce Souverain devoit coucher, & où il fut régalé ſplendidement aux fraix communs de ſes nouveaux Sujets. Le bruit des trompettes & des tambours, le ſon des cloches, & le tonnerre de la petite & de la groſſe artillerie faiſoient tellement retentir l'air, qu'on prétend que ce bruit confus ſe fit entendre juſqu'à Calais (3). Le jour d'après, les chemins étant gliſſans à cauſe de la gelée, il alla à pied à Middelbourg, dont le Magiſtrat fit le tiers du chemin à ſa rencontre, & le complimenta de la maniere la plus obligeante. Il reçut les mêmes civilités des Etats de Zélande, auſſi-bien que des Députés de Brabant & de Flandre. En un mot, on ne négligea rien pour lui témoigner la joye qu'on avoit de ſon retour. On peut en juger par le Jetton que voici.

1582.

(1) De Larrey Hiſt. d'Angleterre. pag. 352.

(2) Kantekening op de Reſol. der Staat. van Holl. 10 Febr. 1582. fol. 5t.

(3) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek. fol. 2. verſo.

Le Duc, en Buſte armé; avec ces Titres:

FRANciscus, Filius FRANciæ, FRAter UNICus REGis; Dei Gratia, COMES FLAndriæ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE DE FLANDRE.

Au Revers on voit une Galere, dont les voiles ſont parſemées de Fleurs-de-lis. Le Duc eſt auprès de la poupe, & ſur la proue on voit un Trompette:

ADVENTUI DUCIS FELICISSIMO. 1582.

A' LA TRES HEUREUSE ARRIVEE DU DUC. 1582.

Après avoir paſſé (4) huit jours en Zélande dans toutes ſortes de divertiſſemens, il s'embarqua à Lillo le 19 de ce mois, & il partit pour Anvers, où un vent favorable le porta en huit heures de tems. Il mit pied à terre dans le Village de Kiel, à un coup de mouſquet de cette puiſſante Ville de commerce. On le conduiſit vers un Théatre placé (5) vis à vis de l'endroit où les remparts de la Ville ſe joignent à ceux du Château, ce qui fournit au Prince une vue des plus agréables. Dès qu'il fut aſſis, que ſa Suite eut été rangée ſur deux files, & que les Etats de Brabant lui eurent adreſſé une Harangue par la bouche de leur Greffier André Heſſels, on lui lut en François le Formulaire uſité du Serment. Auſſi-tôt qu'il l'eut prêté, il fut couvert ſolennellement par le Prince d'Orange, du Manteau Ducal & d'un Bonnet de velours cramoiſi doublé d'Hermines; après quoi il fut ſalué Duc de Brabant par le Prince, & par tous les Membres des Etats de cette Province, (6) qui lui prêterent le Serment de fidelité. Enſuite il fut encore reconnu, avec la ſolennité ordinaire, Marquis du S. Empire, & d'Anvers; & à peine ces cérémonies furent achevées, que les Hérauts de Brabant ſe mirent à crier en

(4) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 3.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 806.

(6) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 5.

1582. François : *Vive le Duc de Brabant & de Lorraine !* Un grand nombre de Trompettes commencerent à sonner en même tems (1), & l'on jetta parmi la foule les Pieces suivantes, d'or, d'argent, & de cuivre.

(1) Hooft Ned. Hist. fol. 807.

I. Le Buste du Duc, avec les ornemens que nous venons de dépeindre :

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, FRATER UNICUS REGIS; DEI GRATIA, DUX BRABANTIÆ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT.

Le Revers représente sa Devise ordinaire, savoir un Soleil, qui après avoir dissipé les nuages ranime la Terre par ses rayons :

FOVET ET DISCUTIT. 1582.

IL RANIME ET DISSIPE. 1582.

II. La seconde a le même Revers. La Tête représente aussi le Buste du Duc, à peu près de la même maniere. L'Inscription est celle-ci :

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, FRATER UNICUS REGIS; DEI GRATIA, DUX BRABANTIÆ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT.

III. La derniere, qui est la plus petite, contient les Armes de France & de Brabant, attachées par un nœud :

FRANÇOIS DE FRANCE, DUC DE BRABANT. 1582.

Au Revers, on voit encore sa Devise ordinaire :

FOVET ET DISCUTIT.

IL RANIME ET DISSIPE.

Cet-

1582.

Cette cérémonie étant ainſi achevée, le Duc deſcendit du Théatre, monta un Cheval de Naples blanc comme de la neige, & fit ſon Entrée ſolennelle dans Anvers par la Porte de l'Empereur, ou de S. George (1). Il avoit une Suite magnifique de Gentilshommes François, Anglois, & Flamands; & la Bourgeoiſie rangée ſur deux files occupoit les principales rues de la Ville, par où la Cavalcade devoit paſſer. Il marchoit ſous un Dais de brocard d'or, porté par ſix Gentilshommes d'Anvers. Dans la marche il fut ſalué par la foule, comme Liberateur de la Patrie opprimée; & l'air retentiſſoit d'acclamations qui marquoient la ſatisfaction la plus vive. Il voulut donner d'abord un avant-goût des avantages qu'on avoit à attendre de ſon heureux naturel, en pardonnant à deux ou trois-cens Criminels (2) qui avoient été bannis, & qui, tête nue & liés enſemble par une corde, ſuivoient la Cavalcade en le comblant d'éloges & de bénédictions. Les Arcs de Triomphe, les Théatres, les Inſcriptions frappoient par-tout les yeux; auſſi bien que les repréſentations emblèmatiques, qui, differentes en ſens & en invention, & relevées par les ornemens les plus ſuperbes, dépeignoient l'eſperance qu'on avoit conçue de ſon heureux Gouvernement. A force de s'arrêter devant chaque Théatre (3), rempli de toutes ſortes de Muſiciens, il n'arriva que le ſoir à S. Michel, où il devoit être logé. En un mot, l'allégreſſe que les Habitans firent éclater pendant cette pompeuſe Entrée, étoit inexprimable. On ne ſe promettoit de ſon Gouvernement qu'une tranquillité parfaite, & un Siecle d'or, où *renaitroit* l'ancienne ſplendeur du Païs, pourvu que par la *Prudence* & par la *Moderation* on répondit au zèle qui ſembloit briller dans la conduite du Souverain. C'eſt auſſi là le ſens de ce Jetton, frappé dans la prémiere ardeur d'une eſperance ſi flateuſe.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 807.

(2) Ibid. fol. 808.

(3) Bor Nederl. Beroert. XVII. Boek fol. 5. verſo.

Les Païs-Bas, figurés par un Homme couronné, qui eſt aſſis à terre, ayant l'affliction la plus profonde peinte dans tout ſon air. Un autre Homme qui deſcend du Ciel, & qui repréſente le nouveau Souverain, le releve & le ranime par ces paroles:

RENASCERE, BELGIA. 1582.

RANIMEZ-VOUS, PAYS-BAS. 1582.

Au Revers eſt un Trophée, au côté droit duquel on trouve la Prudence, qui d'une main tient un Etendard, & de l'autre un Serpent. Au côté gauche du Trophée eſt la Moderation, qui tient une Fleche & une Plume à écrire:

TEMPERANDO, ET PROVIDENDO.

PAR LA MODERATION, ET PAR LA PRUDENCE.

Ceux qui firent frapper cette Piece, conſideroient ces Vertus comme les deux moyens les plus prompts & les plus ſûrs de remporter des Victoires ſignalées, & de dreſſer dans les Païs-Bas des Trophées magnifiques. Outre ce Jetton, on voit encore cinq autres Pieces qui auront apparemment été frappées cette année, dans la prémiere chaleur de l'amour des Habitans pour leur nouveau Maitre.

1582.

I. Le Duc d'Alençon, en Buſte armé; avec ces Titres:

FRANÇOIS, DUC D'ANJOU ET D'ALENÇON, FILZ DE FRANCE.

Au Revers eſt ſa Deviſe ordinaire:

FOVET ET DISCUTIT.

IL RANIME ET DISSIPE.

II. La ſeconde eſt de la même grandeur que la prémiere, & elle lui eſt ſemblable en tout, excepté quelque legere difference par rapport à l'habillement du Buſte.

III. La troiſieme offre aux yeux le mot Hébreu JEHOVAH, *SEIGNEUR*, renfermé dans un cercle formé par deux bras dont les mains ſont jointes:

PRO CHRISTO, LEGE, ET GREGE. 1582.

POUR CHRIST, LA LOI, ET LE TROUPEAU. 1582.

Au Revers eſt l'Inſcription ſuivante:

RELIGIONE ET JUSTITIA REDUCE; VOCATO EX GALLIA PACATA ANDEGAVENSIUM DUCE, BELGICÆ LIBERTATIS VINDICE.

LA RELIGION ET LA JUSTICE ETANT RETABLIES; LE DUC D'ANJOU ETANT APPELLE' DE LA FRANCE PACIFIEE PAR SES SOINS, POUR ETRE LE RESTAURATEUR DE LA LIBERTE' BELGIQUE.

IV. Le Duc, en Buſte armé; avec ces Titres:

FRAN.

1582.

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, FRATER UNICUS REGIS; DEI GRATIA, DUX BRABANTIÆ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT.

Il n'y a point de Figure ſur le Revers; on y lit ſeulement ce Vers Latin, qui eſt un Chronogramme:

FRANCICA CVM BELGIS CONCVRRVNT FOEDERA NEXV.

L'ALLIANCE DES FRANÇOIS EST AFFERMIE AVEC LE PAYS-BAS PAR UN NOEUD MUTUEL.

V. & VI. Ces dernieres, qui ſont des Jettons, ſont plus petites que les prémieres. Leurs Revers n'ont que la Deviſe de ce Prince; mais leurs Têtes repréſentent ſon Buſte, avec cette Légende Françoiſe:

FRANÇOIS FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROY.

Lors qu'après la fin de ces ſolennités on exhorta, dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux qui ſe tenoit à Anvers, les Plénipotentiaires des autres Provinces à prêter auſſi le Serment de fidelité au Duc, ceux de Hollande firent quelque difficulté là-deſſus, conformément au ſecond Article (1) de leurs Inſtructions ſecretes. Les Députés de Zélande & d'Utrecht agirent de même. Les raiſons de la conduite de ces Provinces valent bien la peine qu'on les dévelope d'une maniere un peu détaillée. Lorſque la Flandre, le Brabant & d'autres Provinces eurent pris la réſolution de choiſir le Duc d'Anjou pour (2) Protecteur de la Liberté Belgique, les Nobles de Hollande firent paroître dans les Etats de cette Province leur inquiétude ſur l'acceptation d'un Souverain d'une Religion differente de la leur, & duquel ils ignoroient abſolument le caractere & la conduite. Quoiqu'ils n'euſſent pas conſeillé (3) aux autres Provinces de traiter avec le Duc d'Anjou, ils n'avoient pas laiſſé de réſoudre après une mûre déliberation, comme nous l'avons déja dit, (4) de revétir, à la prémiere occaſion, de la Souveraineté de la Province, le Prince d'Orange, qui venoit d'offrir de nouveau ſes ſervices (5) aux Etats de Hollande. Ils formerent en même tems le deſſein de tenir cette Réſolution ſecrete, de ne la point coucher dans les Regitres, & de la renfermer juſqu'à une plus favorable occaſion, avec les Pieces les plus ſecretes de l'Etat. Ces Etats chargerent néanmoins leurs Députés de s'unir à la Flandre, au Brabant & aux autres Provinces, pour traiter touchant l'acceptation du Duc d'Anjou; mais avec cette reſtriction, *que la Hollande & la Zelande reſteroient dans l'état où elles étoient alors* (6), *tant par rapport à la Religion, qu'à tout autre égard.* Par cette derniere expreſſion, on entendoit les liaiſons où l'on avoit réſolu d'entrer avec le Prince d'Orange. Les Villes particulieres cependant prirent ſur elles de dreſſer chacune les Articles (7) ſur leſquels elles vouloient bien accepter un Souverain. Les opinions de toutes étant portées aux Etats, on projetta les conditions d'une affaire de cette importance, & l'on réſolut (8), *que ce tranſport de la Souveraineté n'auroit lieu qu'auſſi longtems que les Etats de Hollande & de Zélande ſe trouveroient engagés dans la Guerre.* Conſéquemment à cette Réſolution, ils n'approuverent que d'une maniere très circonſpecte (9), & ſous de très étroites reſtrictions, le Traité que leurs Voiſins avoient conclu avec le Duc d'Alençon. Quoique le Magiſtrat & les Bourgeois d'Amſterdam (10) euſſent de la peine à entrer dans les deſſeins des autres Villes en faveur du Prince d'Orange, on projetta pourtant la forme du Serment qu'il devoit prêter (11); & cette Ville s'étant enfin rendue (12), on réſolut le 19 de Juillet (13) de lui offrir la Souveraineté avant ſon départ pour le Brabant. Ce fut le 24 du même mois (14) que les differens Membres des Etats de cette Province ſe tranſporterent à la Cour de La Haye, où le Prince logeoit, & dans la Salle nommée à préſent celle du Stadthouder ils offrirent au Prince la Souveraineté, reçurent ſon Serment, & lui prêterent celui de fidelité (15). Ceux qui étoient députés de la Nobleſſe pour cette affaire furent les Seigneurs Roger de Boetſelaar, Arnaut Seigneur de Duyvenvoorde, Corneille de Goudriaan Seigneur de Zwieten,

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 24 Febr. 1582. fol. 87.

(2) Ibid. 28 Maart 1580. fol. 44.

(3) Ibid. 1 April 1580. fol. 48.

(4) *Voy. ci-deſſus p. 277.*

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Apr. 1580. fol. 56.

(6) Ibid. 15 Sept. 1580. fol. 203.

(7) Ibid. 19 Oct. 1580. fol. 229.

(8) Ibid. 15 Maart 1581. fol. 65.

(9) Ibid. 2 Juny 1581. fol. 237.

9 Juny 1581. fol. 165.

(10) Ibid. 11 July 1581. fol. 333.

12 July 1581. fol. 336.

(11) Ibid. fol. 321.

(12) Ibid. 13 July fol. 341.

(13) Ibid. 1581. fol. 359.

(14) Ibid. fol. 662.

(15) Ibid. 24 Aug. 1581. fol. 667.

1582. ten, Jean de Woerden, & Guillaume de Zuylen de Nieveld. Ils étoient accompagnés des Députés des Villes de Dort, de Harlem, de Delft, de Leyden, de Tergau, de Rotterdam, de Gorcum, de Schiedam, de La Brille, de Schoonhoven, d'Alcmar, de Horne, d'Enkhuyzen, d'Edam, de Monnikendam & de Purmerende. En conſéquence de cette démarche, on réſolut dans l'Aſſemblée des Etats, que deſormais dans toutes les Sentences & dans tous les Actes de la Cour, dans leſquels on s'étoit ſervi auparavant du nom du Roi, on placeroit celui (1) de *Guillaume Prince d'Orange, comme étant Souverain de la Hollande, de la Zélande, & de la Friſe*; que tous ceux qui poſſederoient des Fiefs, (2) renonceroient à l'obeïſſance qu'ils avoient jurée autrefois au Roi d'Eſpagne, & prêteroient au Prince le Serment d'hommage & de fidelité; enfin, que l'argent ſeroit monnoyé (3) au nom des *Comtés de Hollande & de Zélande, & de la Seigneurie de Friſe*. Dans la ſuite on remit au Prince (4) l'Acte du Tranſport de la Souveraineté; & Amſterdam ſe joignit aux autres Villes pour lui jurer fidelité. (5) Par-là la derniere main fut miſe à cette affaire importante, qui fut conſidérée comme un ouvrage du Ciel par les Zélandois. C'eſt ce qu'ils exprimerent par le Jetton dont nous allons parler. Le Prince d'Orange lui-même avoit regardé cette Révolution ſous la même idée: il ne faut pas s'étonner par conſéquent qu'elle fût adoptée par ceux de Zélande (6), qui le 20 de Septembre de cette année avoient traité avec le Prince ſur le même pied que les Hollandois. Voici le Jetton dont il s'agit.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 27 July 1581. fol. 393.
(2) Ibid. 19 Aug. 1581. fol. 413.
(3) Ibid. 8 Dec. 1581. fol. 609.
(4) Ibid. 8 Jan. 1582. fol. 1. 16 Jan. fol. 40.
(5) Ibid. 26 Jan. fol. 40.
(6) Ibid. 28 Oct. 1583. fol. 432.

La Tête repréſente l'Hiſtoire du Prophete Ahija le Silonite, lorſqu'en déchirant ſon habit (7) il prédit à Jéroboam (8) la ſéparation des dix Tribus d'avec les deux autres, & la Royauté dont elles ſe revêtiroient:

(7) I. Liv. des Rois Ch. XI. v. 29. &c.
(8) Ibid. Ch. XVII. v. 19. &c.

SIC TRANSFERT DOMINUS REGNA.

CEST AINSI QUE LE SEIGNEUR TRANSPORTE LES ROYAUMES.

Cet Emblème fait alluſion aux trois grandes Branches ſéparées de l'Empire d'Eſpagne, (conſideré dans une des Pieces précedentes comme un Arbre vigoureux,) & entées ſur l'Oranger, qui figure le Prince d'Orange. Au Revers, on voit les Armes de la Zélande, qui par l'Inſcription paroit implorer la protection du Ciel pour les trois Branches qui ont été tranſportées ainſi ſur un nouvel Arbre:

CONFIRMA, DOMINE, OPUS TUUM. 1582.

SEIGNEUR, AFFERMISSEZ VOTRE OUVRAGE. 1582.

Nonobſtant la liaiſon étroite où ces trois Provinces étoient entrées avec le Prince, elles déclarerent ouvertement dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux qu'elles adhéroient au Traité d'union plus étroite; qu'elles étoient diſpoſées à entretenir avec les autres Provinces une amitié ſincere & un accord parfait, non ſeulement à l'égard de la Monnoye, des Privileges, & des Contributions, mais encore en ſe ſoumettant comme elles à Son Alteſſe le Duc d'Anjou & à la Généralité, conformément aux conditions déja faites, ou encore à faire par un conſentement unanime des Etats-Généraux extraordinairement aſſemblés, ſelon les anciennes Libertés & les Coutumes du Païs (9). Elles firent cette promeſſe, ſur-tout par rapport à la Guerre préſente, pour laquelle elles s'obligerent à fournir leur quote-part juſqu'à la fin (10), ſur le pied des anciennes repartitions; s'engageant à la ſoutenir de toutes leurs forces, juſqu'à ce qu'on eût contraint l'Eſpagne à faire une Paix ſtable & ſolide. La Province d'Utrecht témoigna en ſon particulier, par le Jetton ſuivant, qu'elle étoit prête à combattre par Mer & par Terre pour la défenſe de la Patrie & des anciens Privileges.

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 209.
(10) Reſol. der Staat. van Holl. 31 May 1581. fol. 276.

La

La Tête repréſente un Cavalier armé ; & le Revers, un Vaiſſeau allant à toutes voiles. L'Inſcription eſt celle-ci :

PRO PATRIA PUGNARE MARI TERRAQUE PARATI. 1582.

PRETS A COMBATTRE POUR LA PATRIE, PAR MER ET PAR TERRE. 1582.

Cette année s'étant paſſée dans des occupations pareilles juſqu'au 8 de Mars, (1) jour de la naiſſance du Duc d'Anjou, il s'étoit préparé à le célebrer à Anvers avec une très grande magnificence. Mais un coup imprévu, qui faillit à couter la vie au Prince d'Orange, changea les divertiſſemens qu'on s'étoit promis, dans une douleur & dans une conſternation générale. Un certain Biſcayen, nommé Jean Jauregui, ſuborné par ſon Maitre pour aſſaſſiner le Prince d'Orange, & étant allé à Anvers dans ce deſſein, ſe rendit à l'auberge du Prince, après avoir entendu la Meſſe & s'être confeſſé. Il le trouva qui venoit de dîner en public (2) avec ſes Enfans & avec quelques Seigneurs, & qui s'étoit levé pour ſe retirer dans ſon appartement. Le Meurtrier ſaiſit ce fatal moment, & lui tira un coup de piſtolet. La balle, entrant ſous l'oreille droite, perça le palais, caſſa une dent, & reſſortit au-deſſous de la machoire gauche. Le Prince (3) tomba à terre comme expirant, tandis que ceux qui étoient témoins de cet aſſaſſinat immolerent le Scélérat à leur juſte fureur. Par les lettres qu'on trouva ſur lui, on vit que cette action infame avoit été projettée par les Eſpagnols (4), & non par les François, comme le bruit s'en étoit répandu au commencement. On mit cependant le prémier appareil à la bleſſure du Prince, qui fut jugée très dangereuſe. La balle ayant coupé la Veine Jugulaire, il ſurvint dans la ſuite (5) une grande hémoragie, qui augmenta encore le danger : ce qui fut cauſe qu'on ordonna de faire des Prieres publiques dans toutes les Egliſes, pour la conſervation de ce Grand-homme. Mais par bonheur, Leonard Botalli d'Aſti, Medecin du Duc, trouva moyen d'arrêter le ſang, & en peu de tems la bleſſure fut entierement guérie (6). La joye de ſes partiſans auroit été parfaite, ſi ſa digne Epouſe ne fût pas morte, pour ainſi dire, de la bleſſure de ſon illuſtre Mari. Soit que ſa maladie eût ſa ſource dans la frayeur que lui avoit cauſé le malheur arrivé au Prince, ſoit qu'elle fut l'effet des ſervices continuels (7) qu'elle avoit rendus à ſon Epoux pendant le triſte état où il s'étoit trouvé, elle fut ſaiſie d'une fievre chaude, qui l'emporta le 5 de Mai. Je n'ai vu aucune Médaille concernant ſa mort ; mais il m'en eſt tombé une entre les mains ſur l'aſſaſſinat du Prince.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 207. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 814.

(3) Reſol. der Staat van Hol. 21 Maart 1582. fol. 335.

(4) Bor Ned. Becroert. XVII. Book. fol. 15. verſo.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 3 Apr. 1582 fol. 356. & 157.

(6) Ibid. 10 Apr. 1582. fol. 169.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 208.

La Tête repréſente le Biſcayen, qui tire un coup de piſtolet au Prince :

PRODITIONE NON ARMIS AGITUR.

1582. *ON EMPLOYE LA TRAHISON, ET NON UNE GUERRE OUVERTE.*

Le Revers offre aux yeux le Roi d'Eſpagne, accompagné d'un Conſeiller & de ſa Garde. Chagrin de la mauvaiſe réuſſite de ce noir deſſein, il paroit frapper la Terre de ſon pied, pendant que le Ciel verſe ſur ſa tête toutes ſortes de maux :

PRODITOR TANDEM LUET. 1582.

LE TRAITRE SERA ENFIN PUNI. 1582.

Au prémier bruit du malheur arrivé au Prince, tout Anvers s'ébranla; les Portes furent fermées (1), les chaines tendues, & la Bourgeoiſie effrayée vola aux armes, pour prévenir les ſuites qu'on attendoit de cet affreux attentat. De-là la même conſternation ſe répandit par toutes les Provinces. On crut partout que le Prince étoit déja mort, & l'on traita de fiction tout ce qui étoit divulgué pour diſſiper ce bruit; on s'obſtinoit à ne ſe point deſabuſer, & à s'imaginer que toutes les aſſurances du contraire ne tendoient qu'à remettre le calme dans les eſprits conſternés. Le Prince de Parme lui-même fut la dupe d'un bruit ſi généralement répandu. Le 22 de Mars (2) il dépêcha des Lettres circulaires aux Magiſtrats d'Anvers, de Bruxelles, de Gand, de Bruges, de Malines, d'Ypres, d'Oudenarde, de Dunquerque, & de Berg-op-Zoom. Dans ces Lettres il leur offroit ſon interceſſion, pour les remettre dans les bonnes graces du Roi. Il eſperoit, diſoit-il, qu'après la mort du Prince, inſtrument principal de tant de troubles & de diviſions, ils ouvriroient enfin les yeux, qu'il avoit ſu tenir fermés par les prétextes plauſibles des Privileges violés & du Salut de la Patrie. Selon lui, c'étoit le Prince d'Orange ſeul qui avoit nourri dans tous les cœurs une funeſte défiance pour leur Souverain légitime, & qui par-là les avoit trainés d'une cataſtrophe dans l'autre (3), ſimplement pour réuſſir par ce moyen à contenter ſon ambition particuliere. Ce fut là le contenu eſſentiel de ces Lettres, qui étoient encore appuyées par d'autres qu'Anaſtro, dont les conſeils avoient le plus contribué à cet aſſaſſinat, écrivit à l'Amiral Treſlong & à Martin Drooge Capitaine de Vaiſſeau. A celle qui étoit adreſſée au prémier, le Prince de Parme en joignit une de ſa propre main (4). Mais toutes ces meſures furent priſes en-vain, & elles ne produiſirent pas le moindre effet. Pas une Ville, que dis-je ? pas un ſeul homme ne ſe laiſſa prendre à la douceur affectée des Eſpagnols. La défiance augmenta, au-lieu de ſe diſſiper; & l'horreur univerſelle que l'on conçut d'un crime, dont l'Eſpagne faiſoit gloire, ne fit que lier plus étroitement les eſprits conſternés. Chacun déteſtoit une trahiſon ſi lâche, & ſentoit échauffer ſa tendreſſe pour le Prince d'Orange, à proportion que la haine s'animoit (5) contre les Eſpagnols. Ceux de Brabant en particulier, craignant que le Peuple ne donnât dans le piege de tant de Lettres artificieuſes, firent frapper la Médaille ſuivante, pour recommander l'union & la concorde.

(1) Bor Ned. Beroerr. XVII. Boek fol. 15. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 816.

(3) Bor. Ned. Beroerr. XVII. Boek. fol. 17. verſo.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 108. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 816.

Les Armes de Brabant, ſurmontées de deux Heaumes, qui peuvent ſignifier la protection du Duc d'Anjou, & du Prince d'Orange. De l'un & de l'autre côté de l'Ecuſſon eſt la lettre B, c'eſt à dire BRABANTIA. L'Inſcription eſt cette Sentence de Salluſte (6) :

(6) In Bello Jugurth. cap. 10.

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

UN ETAT FOIBLE SE FORTIFIE PAR LA CONCORDE.

Le Revers étale le Lion de Brabant, couvert des Ecus des quatre Villes capitales de cette Province, qui ſont, Louvain, Anvers, Bois-le-Duc, & Bruxelles. Entre chacun de ces Ecus eſt une

F, lettre initiale du nom du nouveau Souverain. L'Inſcription eſt la ſuite de la même Sentence, que Salluſte met dans la bouche du Roi Micipſa : 1582.

DISCORDIA MAXIMÆ DILABUNTUR. 1582.

L'ETAT LE PLUS PUISSANT S'AFFOIBLIT PAR LA DISCORDE. 1582.

Le Prince d'Orange, avant ce cruel aſſaſſinat, avoit donné au Duc d'Anjou (1) une idée exacte de l'état où ſe trouvoit le Païs, & de la nature de ſon Gouvernement. Il l'avoit encore fortement exhorté, vû les grands préparatifs de l'Eſpagne, à mettre à tems une puiſſante Armée en campagne, pour ſe mettre en état de faire tête au Prince de Parme, & d'augmenter la gloire qu'il s'étoit déja acquiſe. Dès que la ſanté du Prince d'Orange fut rétablie, & que les eſprits furent revenus de leur étourdiſſement (2), les Etats continuerent à déliberer ſur les propoſitions du Duc, règlées ſur les ouvertures que le Prince lui avoit données. Ils lui accorderent des Subſides très conſiderables, & lui confierent toute la conduite de la Guerre. Pour la pouſſer avec vigueur, il avoit déja donné ordre de lever quatre-mille Fantaſſins François, (3) trois-mille Suiſſes, & quelque Cavalerie; & la conduite de ces Troupes fut confiée au Maréchal de Biron. Quoiqu'elles n'arrivaſſent ſur les frontieres du Païs (4) que vers la fin de l'année, les Habitans en ſe donnant à un nouveau Souverain avoient pris néanmoins un courage nouveau. A l'exemple du brave Brederode, ils voulurent prendre les armes eux-mêmes pour défendre la Patrie, & la Liberté de leurs Femmes & de leurs Enfans; perſuadés, que ſi Dieu étoit pour eux, ils triompheroient de leurs Ennemis, quelque puiſſans qu'ils puſſent être. C'eſt-là le ſens de ce Jetton, qui fut frappé cette année pour exprimer cette noble confiance.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 811.

(2) Ibid. fol. 817.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 112. verſo.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 835.

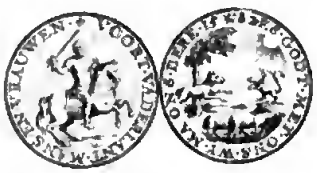

Un Homme, l'épée à la main, & prêt à défendre la Patrie. L'Inſcription eſt en Flamand :

VOOR 'T VADERLANT, MANS EN VRAUWEN.

POUR LA PATRIE, ET POUR LES HABITANS HOMMES ET FEMMMES.

Au Revers on voit un Lion qui ſe tient ſur ſes gardes, & qui eſt éclairé d'une lumiere céleſte. L'Inſcription eſt encore en Flamand :

ES GODT MET ONS, WY MAG ONS DERE? 1582.

SI DIEU EST POUR NOUS, QUI POURRA NOUS NUIRE? 1582.

Cependant Alexandre de Parme, qui remarquoit l'abattement des Villes Walonnes, & la crainte que leur inſpiroient leurs malheurs paſſés & les préparatifs du Duc d'Alençon, fit tous ſes efforts pour augmenter ces diſpoſitions, au-lieu de les diminuer (5). Par-là il parvint à ſon but, &, comme le Duc d'Arſchot l'avoit prédit, il fit enſorte qu'elles renonçaſſent au cinquieme Article (6) de leur Convention avec Sa Majeſté, par lequel elles avoient ſtipulé le renvoi des Eſpagnols & des autres Troupes Etrangeres. Ce ne fut pas tout : s'imaginant que l'Accord fait par les autres Provinces avec le Duc tendoit ſur-tout à tranſporter le ſiege de la Guerre chez elles, elle ſupplierent le Gouverneur-général de choiſir quelqu'un de leurs Habitans pour ſolliciter le Roi (7) de renvoyer les Troupes Etrangeres qui étoient déja parties. Jean Saracin Abbé de S. Vaſt fut choiſi pour cette commiſ-

(5) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek fol. 22.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 661.

(7) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 124.

1582. miſſion, dans laquelle il réuſſit ſi bien, qu'on fit deſcendre vers le Pais-Bas (1) deux Régimens Eſpagnols, & deux Italiens, qui avec quelques autres Troupes Allemandes & Bourguignonnes faiſoient enſemble cinq-mille hommes, deſtinés à la défenſe des Villes Walonnes. Ce ſecours, & ſept-cens-mille ducats envoyés par le Roi (2) pour ſubvenir aux frais de la Guerre, furent d'un tel effet, que non ſeulement ces Villes ſe remirent de leur frayeur; mais encore, que ſe confiant ſur l'aſſiſtance de l'Eſpagne, elles braverent tous les efforts & de la France & des Etats-Généraux. C'eſt ce qui eſt clairement exprimé par le Jetton ſuivant, fait à Arras, la principale des Villes Walonnes.

(1) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 22.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 819.

Un Guerrier armé, entre deux Dragons, qui figurent le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange, & dont il ſemble braver la puiſſance par cette Inſcription :

EN ESPOIR J'ATENS. 1582.

Au Revers, les Armes d'Arras, comme il paroit par le nom de la Ville qui eſt au-deſſus de l'Ecuſſon :

GEcToIRs POuR LA CHAMBRRs ESCHEVINALE.

Auſſi-tôt que le Prince de Parme eut porté les Villes Walonnes à rappeller les Troupes Etrangeres, il fit aſſez paroître qu'il ne craignoit rien moins que les armemens du Duc & des Etats-Confédérés (3). Ayant préparé de longue-main tout ce qui étoit néceſſaire pour entreprendre un Siege, il ſe mit en campagne au commencement d'Avril, & feignant d'en vouloir à Menin, il ſe jetta à l'improviſte devant Oudenarde (4), Ville ſituée ſur l'Eſcaut, à cinq lieues de Gand (5), & à ſept de Tournay, Patrie de ſa Mere. Frederic van der Borcht, Gouverneur de la Ville aſſiegée, n'avoit qu'une Garniſon de quatre-cens Soldats; mais il avoit aſſez de cœur pour faire tous les efforts imaginables contre les attaques du Prince de Parme. Celui-ci fit de fortes Lignes de circonvallation, pour ſe mettre à l'abri de toute tentative de dehors. Enſuite il fit poſter quelques pieces de Canon ſur une Colline, à deux-cens pas de la Ville, (6) pour renverſer les maiſons & rendre les rues impraticables. Les Aſſiegés tâcherent de ſe garantir, en oppoſant à cette Batterie quelques Blindes; & malgré leur petit nombre, ils eurent le courage de faire pluſieurs Sorties vigoureuſes. Mais elles incommoderent peu l'Ennemi, bien loin d'être capables de lui faire lever le Siege. L'attaque fut pouſſée avec plus de vigueur, quand on eut reçu dans l'Armée des Mineurs accoutumés à travailler dans les Mines de Boheme, & un renfort (7) de quinze-cens Allemands, & d'autant de Bourguignons. Après que le Prince de Parme eut pris Gavre & Caſtenet, & que par-là il eut bouché toutes les avenues de la Place, il fit dreſſer une Batterie de vingt-cinq pieces de Canon, qui en peu de tems endommagerent beaucoup les fortifications, & porterent la Garniſon, mal ſoutenue par les Bourgeois, & n'eſperant aucun ſecours de dehors, à ſe rendre ſous des conditions honorables. Pendant ce Siege, qui avoit duré quatre mois, puiſque la Ville ne fut priſe que le 5 de Juillet (8), on avoit frappé les deux Pieces de néceſſité ſuivantes, pour faciliter par-là le payement de la Garniſon.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 225.

(4) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 22.

(5) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 315.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 819.

(7) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek. fol. 22. verſo.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 821.

I. La

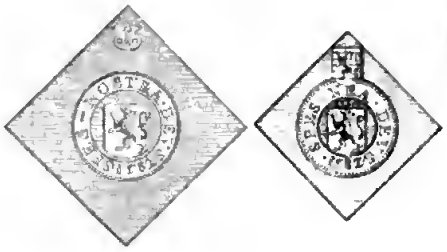

I. La prémiere Piece offre aux yeux ; vers le haut les Armes du Gouverneur, qui ſont (1) d'argent, au Chevron briſé d'azur & à trois lozanges d'or. Au milieu ſont les Armes de Flandre, avec cette Inſcription : (1) Nobleſſe de Brab. pag. 14.

SPES NOSTRA DEUS. 1582.

DIEU EST NOTRE ESPERANCE. 1582.

II. Sur la ſeconde, qui a eu cours pour dix ſols, comme il paroit par les chiffres qui ſont au-deſſus des Armes de Flandre, on voit vers le haut les Armes de la Ville aſſiegée :

SPES NOSTRA DEUS. 1582.

DIEU EST NOTRE ESPERANCE. 1582.

Ce ne fut pas là le ſeul avantage que le Prince de Parme remporta cette année ſur les Etats-Généraux. Ayant pris par un ſtratagême (2) le Château de Gaasbeek, il ſe rendit maitre d'une maniere ſemblable de la Ville de Lire. Parmi les Troupes qui étoient en Garniſon dans cette Place, petite, mais très forte, ſituée à deux grandes lieues d'Anvers & à deux petites de Malines, il y avoit un Régiment Ecoſſois (3), commandé par Guillaume Simple. Celui-ci étant convenu avec le Seigneur de Hautepennne de livrer la Ville aux Eſpagnols, feignit de vouloir venger ſur les Ennemis une injute particuliere, & demanda le 1. d'Août au Gouverneur Eedveld, Gentilhomme d'Anvers, la permiſſion de faire une courſe (4) ſur les Eſpagnols avec ſon Régiment, accompagné de quelques autres Troupes. Le Gouverneur la lui ayant accordée, il ſortit de la Place vers le ſoir, & après avoir fait deux lieues de chemin, il fit ſaiſir par ſes Soldats les autres Troupes qui le ſuivoient, & qu'on renferma dans une Egliſe après les avoir garottés. Dans ce moment-là même, Hautepenne arriva avec un petit Camp-volant de Cavaliers & de Fantaſſins, & avec ce renfort le Capitaine Ecoſſois retourna vers la Place, dont il ſe fit ouvrir la Porte par la Garde, à qui il perſuada qu'il amenoit un riche butin. Par le moyen de ſon Frere, qui étoit complice de ſa trahiſon & qui étoit demeuré dans la Ville, il ſe fit ouvrir la prémiere barriere ; ce qui lui donna moyen de forcer les deux autres, en maſſacrant ceux qui les gardoient (5), & de ſe rendre abſolument maitre de la Ville. Cette perte étoit très conſiderable pour les Etats, à cauſe qu'il étoit difficile de reprendre une Place ſi forte, & que le Plat-pais d'Anvers, de Malines, de Tillemont, & de Dieſt alloit être ouvert aux courſes & aux pillages de la Garniſon Eſpagnole. Cette conquête au contraire releva extrêmement le courage des Royaliſtes, qui voyoient d'ailleurs que par le retour des Troupes Etrangeres l'Armée de Philippe dans les Pais-Bas conſiſtoit déja en plus de cinquante-ſix-mille Fantaſſins, & quatre-mille Cavaliers ; Armée formidable, dont l'entretien coutoit ſix-cens-mille francs par mois. Elle avoit d'ailleurs à ſa tête un des grands Capitaines du ſiecle ; ce qui fit eſperer au Parti Eſpagnol, que par cette ſupériorité de forces le Roi ſeroit bientôt en état de fouler aux pieds les *Gueux*, que

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 822.

(3) Ibid. fol. 825.

(4) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 30. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 826.

1582. que leurs Ennemis conſideroient comme les (*) *Serpens* les plus envenimés. Cette confiance de ce Parti brille ſur le Jetton ſuivant, frappé cette année pour la Chambre des Comptes de Philippe à Namur.

(*) *Vig. Part. I. Liv. II pag. 125.*

Le Roi, tenant une épée nue dans ſa main droite, foule aux pieds un Baſilic & un Aſpic; Emblèmes apparemment du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange. L'Inſcription eſt tirée des Pſeaumes (1):

(1) XCI. v. 13.

SUPER ASPIDEM ET BASILISCUM AMBULABIS.

VOUS MARCHEREZ SUR L'ASPIC ET SUR LE BASILIC.

Au Revers, la Croix de Bourgogne, le Fer à feu, & la Toiſon d'or ſe voyent entre les Ecus de Brabant, de Limbourg, & de Luxembourg, dont les Eſpagnols avoient alors placé la Chambre des Comptes à Namur:

GRETOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRABANT, LIMBOURG, ET LUXEMBOURG, A' NAMUR. 1582.

Si ceux d'Anvers étoient conſternés de la perte de Lire, les Flamands ne l'étoient pas moins de celle d'Oudenarde. Pour les recréer en quelque ſorte par ſa préſence, le Duc d'Anjou, accompagné du Prince d'Orange (2), s'embarqua le 14. de Juillet à Anvers, ſuivi d'une Cour brillante. Il ſe tranſporta par Fleſſingue & par L'Ecluſe à Bruges, & après y avoir demeuré pendant ſix jours, il paſſa à Gand avec toute ſa Suite. Il y trouva les quatre Membres de Flandre aſſemblés conformément à ſes ordres, & tous les préparatifs néceſſaires pour ſon Inſtallation dans la Souveraineté de cette Province. Le 23 de ce mois (3) la cérémonie s'en fit, de la maniere ſuivante. Sur le grand Marché on avoit dreſſé un ſuperbe Théatre, dont les degrés étoient couverts de drap verd. A midi on y vit paroitre le Duc, le Prince d'Orange, pluſieurs Nobles, & les Etats de Flandre, tous placés ſelon leur rang. Après que Mr. Taijart eut fait une Harangue éloquente, pour expoſer les raiſons qui avoient excité les Habitans à choiſir pour Souverain le Duc, préferablement à tous les autres Princes de l'Europe, il lui lut le Formulaire du Serment qu'en qualité de Comte de Flandre il devoit prêter aux Etats, aux quatre Membres de la Province, & aux Magiſtrats de Gand. Dès qu'il l'eut prêté mot à mot entre les mains dudit Taijart, muni pour cet effet (4) d'un Plein-pouvoir du Seigneur d'Angrelles, les quatre Membres revêtirent le Duc d'un Manteau de velours couleur de pourpre, & lui couvrirent la tête d'un Bonnet de la même étoffe, entouré d'une Couronne de Comte, ornée de perles & de pierres précieuſes. Dans ce ſuperbe habillement il reçut des Etats, des quatre Membres de la Flandre, & du Magiſtrat de Gand, le Serment d'obeiſſance, de fidelité, & de ſoumiſſion. A peine cette cérémonie fut-elle achevée, que l'air retentit du bruit des trompettes, & les Hérauts de la Province ſe mirent à crier, *Vive le Comte de Flandre!* En même tems ils répandirent (5) parmi la multitude les Médailles ſuivantes, d'or & d'argent.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 823.

(3) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 31.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 827.

(5) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek. fol. 31. verſo.

I. Le

I. Le nouveau Souverain, à cheval. Il eſt armé de toutes pieces, & il a l'épée à la main :

FRANCISCUS, Filius FRanciæ; Dei Gratia, DUX BRABantiæ, COmes FLANDRiæ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT, COMTE DE FLANDRE.

Le Revers étale ſes Armes couronnées, écartelées de celles de Flandre, & entourées des Ecus des quatre Membres de cette Province :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

UN ETAT FOIBLE SE FORTIFIE PAR LA CONCORDE.

Au-deſſus de l'épée du Duc on voit encore le Lion de Flandre; comme au-deſſous des pieds du Cheval, ce mot :

FLANDria.

LA FLANDRE.

II. La ſeconde eſt ſemblable à la prémiere, excepté que le Lion ſe trouve ici entre les jambes du Cheval; & qu'au Revers, au-deſſus des Armes du Duc, on voit ces chiffres, 82, qui déſignent l'année diſtinguée par cet évenement.

III. La troiſieme, qui eſt la plus petite, a la même Tête que la prémiere. Le Revers contient la Deviſe ordinaire du Duc :

FOVET ET DISCUTIT. 1582.

IL RANIME ET DISSIPE. 1582.

Après la fin de ces ſolennités, le nouveau Comte, couvert de ſes habits de cérémonie, marcha vers l'Hôtel de Ville, ſuivi des Etats de Flandre, des quatre Membres, des Magiſtrats de Gand, & d'un grand nombre de Seigneurs titrés. C'eſt dans cet Hôtel qu'on lui avoit préparé un feſtin magnifique, & qu'on le régala royalement avec toute ſa Suite, tandis que ſes oreilles étoient flatées d'un Concert exquis (1). Le jour ſuivant, Son Alteſſe créa les nouveaux Magiſtrats de Gand, cérémonie qui ſe faiſoit d'ordinaire le 14 d'Août, mais qu'on avoit réſervée pour (2) l'Inſtallation du nouveau Comte. Le lendemain, ces Magiſtrats régalerent à leur tour le Comte de Flandre & toute ſa Suite, pour marquer par-là leur reconnoiſſance du choix qu'il avoit fait tomber ſur eux. Le feſtin fut ſuperbe, & il finit par des Feux d'artifice & par d'autres divertiſſemens. Le Duc étant ainſi établi dans la Souveraineté du Brabant & de la Flandre, on vit bientôt paroître de nouvelles Pieces de monnoye, dont les Armes & les Inſcriptions expriment la nouvelle élevation du Duc. En voici trois.

(1) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. 31. verſo.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 827.

1582.

I. La prémiere, que j'ai tirée de (1) Luckius, eſt un Ecu, qui offre aux yeux le Buſte du Duc, avec ces Titres :

(1) Syllog. fol. 283.

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, ET FRATER UNICUS REGII; DEI GRATIA, DUX BRABANTIÆ ETC. COMES FLANDRIÆ ETC.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, ET FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT ETC. COMTE DE FLANDRE ETC.

Au Revers on voit une F, de l'un & de l'autre côté du nouvel Ecu du Duc. Cette lettre déſigne ſon nom, FRANÇOIS :

AETERNUM MEDITANS DECUS. 1582.

ASPIRANT A' UNE GLOIRE ETERNELLE. 1582.

II. La ſeconde, qui eſt un demi Ecu, a le même Revers, & ſur la Tête ces Titres autour du Buſte du Duc :

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, FRATER UNICUS REGIS; DEI GRATIA, DUX BRABANTIÆ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT.

III. La troiſieme, qui eſt de cuivre, offre aux yeux le Lion de Gand, au-deſſus de ces chiffres, 82 ; avec cette Inſcription Flamande :

XII GHENTSCHE MYTEN.

DOUZE MITES DE GAND.

(*) *Il y a 8, entre autres.*

Une *Mite* de Gand eſt la ſixieme partie d'une (*) *Dute* ; & par conſéquent la Piece en queſtion

tion n'eſt que le quart d'un ſol. Au Revers on voit le nouvel Ecu de ce Prince, bordé du Colier de S. Michel, Ordre qui fut établi par (1) Louis XI, l'an 1469. L'Inſcription eſt empruntée du Roi-Prophete (2) : 1582.

(1) De Rouk Ned. Nerauld. fol. 287.
(2) Pſ. CXXVII v. 1.

NISI DOMINUS, FRUSTRA.

SANS LE SEIGNEUR, TOUTE ENTREPRISE EST VAINE.

Outre les Médailles jettées parmi le Peuple, & ces Pieces de monnoye, les Habitans des Païs-Bas en ont fait frapper à ſon honneur pluſieurs autres, ſur leſquelles, entre autres Armes, on voit celles de Flandre. Et puiſqu'on ne ſauroit les placer convenablement parmi les Médailles dont je viens de parler, ni dans le rang de la Monnoye neuve, j'ai cru devoir leur ménager une place dans cet endroit, où il s'agit de l'Inſtallation du Duc dans la Souveraineté de ſes nouveaux Etats.

Le nouveau Comte de Flandre, en Buſte armé ; avec ces Titres :

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, ET FRATER UNICUS REGIS; DEI GRATIA, DUX BRABANTIÆ, Z. COMES FLANDRIÆ, Z.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, ET FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE BRABANT, ETC. COMTE DE FLANDRE, ETC.

Au Revers, un Soleil brillant, qui après avoir diſſipé les nuages ranime la Terre :

FOVET ET DISCUTIT. 1582.

IL RANIME ET DISSIPE. 1582.

II. La ſeconde eſt en tout ſemblable à la prémiere.

III. La troiſieme, qui eſt un Jetton frappé pour la Flandre Walonne, repréſente le Duc en Buſte armé ; avec ces Titres :

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ, FRATER UNICUS REGIS, COMES FLANDRIÆ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI, COMTE DE FLANDRE.

1582. Au Revers, deux Enfans nuds ſoutiennent au-deſſus des Armes de Flandre une Couronne de Comte, d'où ſort une branche d'Olivier :

DOMINUS MICHI ADJUTOR.

LE SEIGNEUR EST MON AIDE.

IV. Celle-ci repréſente les Armes du Duc, écartelées de celles de ſes nouveaux Etats :

AETERNUM MEDITANS DECUS.

ASPIRANT A' UNE GLOIRE ETERNELLE.

Le Revers ne contient que ſa Deviſe ordinaire :

FOVET ET DISCUTIT. 1582.

IL RANIME ET DISSIPE 1582.

V. Son Buſte, avec ces Titres :

FRANCISCUS, FILIUS FRANCIÆ; DEI GRATIA, COMES FLANDRIÆ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE; PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE DE FLANDRE.

Au Revers, ſon nouvel Ecu eſt bordé du Colier de S. Michel :

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, DUC DE BRABANT, D'ANJOU; CONTE DE FLANDRES.

VI. La ſixieme n'a que le Revers dont nous venons de parler, ſa Deviſe ordinaire, & ſes Armes; comme on le voit par la Planche même.

VII. La derniere, qui a été faite pour la Flandre Walonne, étale ſur la Tête le Titre ſuivant :

ALENCONIAE DUX FRANCISCUS.

FRANÇOIS DUC D'ALENÇON.

Au Revers, une Main ſortant d'une nuée tient une Bible, un Faiſceau de fleches, un Tonneau plein d'argent, & differentes ſortes d'Armes; le tout attaché enſemble par un même lien. Ce ſont les Emblèmes de la Religion, de la Concorde, de l'Opulence, & d'une Réſiſtance vigoureuſe; toutes choſes qui font le bonheur d'un Etat :

FELICITAS PATRIAE.

LA FELICITE' DE LA PATRIE.

Sur le bord il y a encore une autre Inſcription, qui montre pour quel uſage cette Piece a été frappée :

CALCULUS CAMERAE RATIONUM GANDAM TRANSLATAE. 82.

JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES TRANSFERE'E A' GAND. 82.

Avant cette derniere cérémonie, les Troupes étrangeres demandées par les Walons étoient déja retournées; & le Prince de Parme, ſachant que le ſecours que le Duc d'Alençon attendoit du Roi de France ſon Frere étoit arrivé & retranché

ché auprès de Bergue S. Vinoc (1), réſolut de l'attaquer à l'improviſte. Les François, inſtruits du deſſein de l'Ennemi, ſe mirent en bonne poſture, & après un combat très rude ils forcerent les Aſſaillans à ſe retirer, après avoir perdu un bon nombre de Soldats, que quelques-uns font monter juſqu'à trois ou quatre-cens hommes (2). Ce mauvais ſuccès pourtant n'abattit point le courage du Prince de Parme : ayant appris qu'après le combat ſes Ennemis s'étoient retirés du côté de Gand (3), & qu'ils n'en étoient qu'à deux lieues, il réſolut de les attaquer de nouveau. Dans ce deſſein il laiſſa derriere lui tout ſon bagage, & précipita ſa marche de ce côté-là, ſe flatant qu'ils ne s'attendroient pas à être aſſaillis de nouveau. Mais le 29 d'Août, à la pointe du jour, ayant eu avis de ſon entrepriſe & de la grande ſupériorité de ſes forces, ils ſe mirent ſous les armes & firent leur retraite. Cependant, toute leur diligence ne put empêcher l'Ennemi de tomber avec fureur ſur leur Arriere-garde. Mais ſe tenant bien ſerrée, elle réſiſta à tous les efforts des Eſpagnols, & fut ſi bien les occuper en combattant continuellement, que les autres Troupes (4) pouſſant toujours leur retraite gagnerent à ſix heures du matin la hauteur de Gand, où elles ſe retrancherent au plus vîte à la faveur du Canon de la Ville, & de leurs chariots attachés les uns aux autres. Cette allarme n'attira pas ſeulement hors des remparts (5) le Bourgeois curieux, mais encore le Duc d'Anjou avec le Prince d'Orange, & un grand nombre des gens de leur ſuite. Cependant toute l'Armée du Prince de Parme approcha en ordre de bataille, & recommença le combat par ſon Avant-garde. On combattit avec vigueur de part & d'autre, & quoique les Eſpagnols n'en puſſent pas venir à une Bataille formelle ſous le Canon de la Ville, dont ils eurent à eſſuyer des décharges continuelles, il n'y eut que la nuit (6) qui ſépara les deux Armées. Si le ſuccès ne fut pas également favorable aux François dans ces deux rencontres, ils ne laiſſerent pas d'y remporter une gloire égale. On loua extrêmement la valeur avec laquelle ils avoient repouſſé les Ennemis dans la prémiere attaque, & l'on n'eſtimoit pas moins la conduite qu'ils avoient fait paroître dans leur retraite, qui fut d'une utilité extraordinaire pour le Païs. Il eſt certain, que ſi les Eſpagnols euſſent réuſſi à les défaire, il n'auroit pas été poſſible de ſauver Menin, Ypres, & les autres Villes Walonnes qui demeuroient encore attachées à la Confédération. On pouvoit dire par conſéquent avec vérité, que tout ce Territoire venoit d'être conſervé aux Etats, par l'intrépidité & par la prudence des Troupes Françoiſes. Le Jetton ſuivant fait, ſelon toutes les apparences, alluſion à cet évenement.

1582.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 239

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 817.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 240.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 818.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 210. verſo.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 819.

Le Duc d'Anjou, en Buſte armé ; avec ces Titres :

FRANciscus, Filius FRANciæ, FRAter UNICus REGis; Dei Gratia, COMes FLandriæ.

FRANÇOIS, FILS DE FRANCE, FRERE UNIQUE DU ROI; PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE DE FLANDRE.

Au Revers, le Duc d'Anjou à cheval, qui la lance à la main combat les Ennemis de la Liberté Belgique, dont il avoit été déclaré Défenſeur (7) :

(7) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 1.

DEFENSOR LIBERTatis PROVINciæ GALLo-BELGicæ. 1582.

DEFENSEUR DE LA LIBERTE DE LA FLANDRE WALONNE. 1582.

1582. Dix jours avant cette Action, le Prince de Chimay, Fils unique du Duc d'Arſchot, eut la hardieſſe, au grand étonnement de toute ſa Maiſon, de prendre le parti des Etats-Généraux, & de ſe déclarer ouvertement & avec beaucoup de véhémence contre les Eſpagnols. Ce Prince avoit ſuivi ſon Pere (1) aux Conférences de Cologne. Mortifié de le voir faire ſa paix particuliere avec le Roi, il ſe contenta d'abord, pour ne point aigrir le Duc, de ne ſe plus mêler du Gouvernement, & de ſe retirer dans une de ſes Terres. C'eſt là qu'il prit la réſolution de quitter l'Egliſe Romaine, d'embraſſer la Reformation, & de ſe ſoumettre au Gouvernement des Etats & du Duc d'Anjou, dont il approuva l'Election. Il conſideroit les Eſpagnols & leur Monarque (2) comme l'unique ſource des miſeres de la Patrie, dont ils avoient violé les Privileges les plus ſolennellement jurés, pour la gouverner avec un Deſpotiſme à la Turque, & avec la même tyrannie qu'ils avoient exercé ſur les pauvres Americains. Il en voyoit d'odieuſes preuves dans le maſſacre des principaux Habitans du Païs, & dans la noire trahiſon qu'ils avoient miſe en œuvre depuis peu contre le Prince d'Orange, qu'il reconnoiſſoit comme le véritable Pere & le Protecteur unique (3), après Dieu, de la Patrie opprimée. Comme il remarquoit que les ſages leçons que ſon Oncle Guillaume de Croy avoit données autrefois à l'Empereur Charles, étoient entierement oubliées par ſon Fils, comme par un autre Roboam (4); il ne pouvoit qu'approuver la conduite de tant de Provinces, qui, à l'imitation des dix Tribus d'Iſraël, s'étoient ſouſtraites à un Empire ſi tyrannique. Dans ces ſentimens il envoya cette année, en cachette, ſon Gentilhomme (5) Louis Denetieres au Duc d'Anjou & au Prince d'Orange, pour traiter avec eux en ſon nom. Quoique ces deux Princes, inſtruits apparemment de ſon humeur legere & inconſtante, ne reçuſſent pas ſes offres d'une maniere extrêmement favorable, il ne laiſſa pas de ſe tranſporter avec ſon Epouſe à Sedan, où le 20 d'Août il publia un Manifeſte, dans lequel il dépeignoit avec les couleurs les plus fortes & les plus noires la conduite ingrate des Eſpagnols par rapport à ſa famille (6). Il fit d'ailleurs paroitre un zèle ſi vif pour la Reformation (7), qu'étant arrivé en Brabant & faiſant ſa réſidence à Beveren, il obtint par l'interceſſion des Miniſtres Reformés le Gouvernement de la Flandre. Il fut reconnu dans cette qualité le 22 de Juin de l'année ſuivante (8) par ceux de Bruges & du Franc, & le 7 d'Août par les deux autres Membres de cette Province. Ce procedé extraordinaire du Prince de Chimay, qui fut loué par les uns & blâmé par les autres, aura fait frapper apparemment la Médaille ſuivante, à ceux qui regardoient ſon changement de Religion comme un aveuglement pitoyable, & qui le conſideroient comme le *ſeul* Hibou de ſa race.

(1) Raiſons qui ont meu le Prince de Chimay, pag. 8.

(2) Ibid. pag. 6. & 7.

(3) Ibid. pag. 17.

(4) Ibid. pag. 19.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 224.

(6) Raiſons qui ont meu le Prince de Chimay, pag. 19.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 16 Sept. 1583. fol. 374.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 221. verſo.

Ce Prince, en Buſte armé; avec cette Légende :

CHARLES, SIRE DE CROY, DUC D'ARSCOT.

Au Revers, un Hibou, inſulté & attaqué par quatre Oiſeaux qui volent autour de lui; & au-deſſous, une banderolle ſur laquelle on lit ce mot :

SEUL.

Cette autre Légende ſe trouve encore ſur le bord de la Piece :

JECToirs DE LA CHAMBRE DES COMPTEs DU DUC.

Telles furent les affaires de la Guerre du côté de la Flandre. Voyons à préſent ce qui ſe paſſa cette année du côté de la Friſe. Verdugo, qu'Alexandre Farneze avoit nommé pour ſucceder dans ces Cantons au Comte de Rennenberg, après avoir

voir attaqué inutilement le Fort d'Oldeborn (1), ramaſſa un plus grand nombre de Troupes, fit une courſe dans le Quartier appellé Zevenwolde, & mit enfin le Siege devant Lochum (2), petite mais très forte Ville, ſituée ſur un Ruiſſeau nommé Berkel. Mais le Comte Guillaume de Naſſau & le Comte de Hohenlo ayant jetté des vivres dans la Place à différentes repriſes, Verdugo ſe vit à la fin forcé de décamper (3). On eut encore le bonheur de découvrir à tems & de prévenir une trahiſon, que méditoient les Eſpagnols pour ſe rendre maitres de la Ville d'Enkhuyzen. Leur entrepriſe ſur Steenwyk leur réuſſit mieux (4). Taxis, à qui l'exécution en avoit été confiée, approcha de cette Place la nuit du 16 au 17 de Septembre, paſſa ſans peine les foſſés qui étoient preſque à ſec, & prit la Ville par eſcalade. La perte de cette Place, qui avoit ſoutenu ſi vaillamment un long Siege commandé par Rennenberg, répandit une grande conſternation dans tous ces quartiers. Elle excita pluſieurs Villes à imiter les Etats de Hollande, qui pendant cette année avoient fait fortifier les Villes de Naarden (5), de Muyden, de Schoonhove (6), de Bergop-Zoom (7), d'Oudewater (8), de La Brille (9), & de Heuſden. On ne ſongea pas ſeulement en Friſe à relever & à reparer les anciens Ouvrages, mais encore à en faire de nouveaux, à l'exemple de Doccum Ville de cette Province, où l'on avoit déja commencé cet important travail avec beaucoup d'ardeur. Dans cette Place, ſelon le témoignage de Frankena (10), on avoit pouſſé cet ouvrage avec une paſſion ſi grande, ſous la direction de Mr. de Merode & des Députés des Etats, que quoiqu'il n'eût été commencé que le 10 de Juillet, il fut achevé, du moins quant à l'eſſentiel, le 1. d'Octobre. La mémoire de cette Ville, miſe en ſi peu de tems en état de défenſe, eſt conſervée ſur ces deux Médailles, frappées par ordre des Magiſtrats après qu'on eut mis cette année la derniere main à cette Fortification.

1582.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 818.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 27 July 1582. fol. 345.

(3) Ibid. 21 Sept. 1582. fol. 451.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 834.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 16 Febr. 1582. fol. 69.

(6) Ibid. 19 Maart 1582. fol. 123.

(7) Ibid. 14 April 1582. fol. 187.

(8) Ibid. 29 July 1582. fol. 355.

(9) Ibid. 30 Oct. 1582. fol. 517.

(10) Winſemii Hiſt. Friſiæ Lib. VII. fol. 538.

I. Les Armes & le nom de la Ville, avec cette Sentence de David (11) :

(11) Pſ. CXXVII. v. 1.

SI DOMINUS NON CUSTODIAT CIVITATEM, FRUSTRA VIGILAT CUSTOS. PSALMO 127.

EN-VAIN LA GARDE VEILLE, SI LE SEIGNEUR NE PROTEGE LA VILLE. PSEAUME 127.

Le Revers n'a que cette Inſcription Latine :

OBBO DUX FRISIÆ DOCCUMBURGUM CONDIDIT ANNO 248; UBI GONDEBOLDUS REX CIVITATEM DOCCUM MOENIIS CINXIT, ET AUREAM MONETAM CUDIT ANNO 739. MOENIA DOCCUMANA DIRUTA 1414, RESTAURATA ANNO 1419; DIRUTA ANNO 1422, RESTAURATA 1516; DIRUTA ANNO 1531, RESTAURATA 1582.

UBBO DUC DE FRISE A FONDE' DOCCUMBOURG (12) *L'AN* 248. *DANS LE MEME LIEU LE ROI* (13) *GONDEBAUT L'AN* 739 *A BA-*

(12) Mart. Hamconii Friſia pag. 27.

(13) Ibid. pag. 28.

1582. *A BATI DOCCUM VILLE MUREE, OÙ IL FIT BATTRE DE LA MONNOYE D'OR. LES REMPARTS EN FURENT RUINEZ L'AN 1414, REBATIS L'AN 1419; DETRUITS DE NOUVEAU L'AN 1422, REBATIS ENCORE L'AN 1516; RENVERSEZ POUR LA TROISIEME FOIS L'AN 1531, ET RELEVEZ L'AN 1582.*

II. La ſeconde, qui eſt proprement une de ces Pieces que l'on diſtribue dans nos Villes aux Magiſtrats aſſemblés, a d'un côté la même Inſcription; & de l'autre au-deſſus du vieux Château un Soleil, une Lune, & trois Etoiles: c'eſt-là proprement le Grand-Sceau de cette Ville, comme il paroit par l'Inſcription que voici:

SIGILLUM MAJUS CIVITATIS DOCCUM.

GRAND-SCEAU DE LA VILLE DE DOCCUM.

Dans cette même année, dont nous avons atteint la fin, le Roi d'Eſpagne perdit pluſieurs de ſes Enfans, parmi leſquels fut l'aîné de ſes deux Fils (1) Don Diegue, âgé de neuf ans. Ce fut ce même Prince à qui les Portugais, après le Couronnement de Philippe à Lisbonne, avoient prêté, quoiqu'en ſon abſence, le Serment de fidelité. Ce fut le même encore dont la naiſſance, célebrée avec tant de joye (*) par les Habitans des Païs-Bas, leur procura ſous le cruel Gouvernement du Duc d'Albe un plus long terme pour profiter de l'Amniſtie générale. Par ce funeſte trépas (2) cette Maiſon auguſte, qui commandoit à tant de Royaumes, ſe vit menacée d'un manque d'Héritier mâle, puiſque le jeune Philippe, qui reſtoit ſeul au Roi avec deux Filles (3), avoit une ſanté foible & languiſſante, qui ne lui promettoit pas une longue vie. Perte douloureuſe certainement pour ce Monarque, dont le chagrin étoit encore augmenté par celle de tant de riches & puiſſantes Provinces des Païs-Bas, qui abjurant ſon Empire s'étoient données au Duc d'Alençon. Celui-ci, malgré la magnificence avec laquelle il avoit pris poſſeſſion de la Souveraineté de ſes nouveaux Etats, n'étoit gueres content de ſon ſort. Bientôt ſa nouvelle élevation ne lui donna plus que de la mortification & du dégoût, parce que les conditions ſous leſquelles il avoit été élu ne lui donnoient que de grands Titres, deſtitués preſque entierement de pouvoir. Son ambition en fut choquée; &, animé par ſes Adulateurs François (4), qui par ces mêmes conditions ſe voyoient exclus de toutes les Charges du Païs, il projetta dès avant la fin de cette année, des meſures pour s'élever au-deſſus de ce Pouvoir préeaire (5), & pour franchir les bornes que les Loix lui préſcrivoient. Soit par un heureux hazard, ſoit qu'on preſſentît les deſſeins ambitieux du Duc qui n'éclaterent qu'au commencement de l'année ſuivante, on fit frapper vers la fin de celle-ci un Jetton, qui ſemble lui déconſeiller toute violence, & en pronoſtiquer les triſtes ſuites.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 836.

(*) *Voy. ci-deſſus pag. 142.*

(2) Bor Nederl. Beroert. XVII. Boek fol. 34. verſo.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 212. verſo.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. pag. 246.

(5) Ibid. pag. 248.

Un Chartier, qui par de rudes coups de fouet pouſſe à toute bride deux Chevaux attelés à un Chariot à la Brabançonne:

VIM TEMPERATAM PROVEHIT DEUS. (6)

DIEU ELEVE LA FORCE QUI SAIT SE MODERER.

Le Revers offre aux yeux les mêmes Chevaux qui prennent le mords aux dents, & le Chariot renverſé & mis en pieces. L'Inſcription eſt tirée de la même Ode d'Horace, que la Sentence qu'on voit ſur la Tête de la Piece:

(6) Horat. Lib. III. Ode IV. v. 65.

VIS

VIS CONSILII EXPERS MOLE RUIT SUA. (1) 1582. 1582.

(1) Horat. Lib. III. Od. IV. 9. 65.

LA FORCE DESTITUÉE DE CONDUITE, CROULE SOUS SON PROPRE POIDS. 1582.

1583. Pendant que le Duc s'occupoit à méditer ſes funeſtes deſſeins, ſes Troupes eurent le bonheur (2) de ſurprendre la nuit du 7 au 8 de Janvier la petite Ville d'Eyndhove, ſituée ſur le Dommel dans la Campigne, à quatre lieues de Bois-le-Duc. Ce fut le Seigneur de Bonnivet qui exécuta cette entrepriſe, par le moyen d'un Soldat nommé Henri de Schermer, qui ayant eu l'occaſion d'aller ſouvent dans cette Place, en avoit acquis une exacte connoiſſance. Il monta le prémier ſur le rempart, & ſuivi promptement par ſes camarades il ſe jetta dans la Ville, quoiqu'il fût d'abord découvert, & qu'on ſonnât l'allarme par-tout. Ayant d'abord fait main-baſſe ſur la Garde qui conſiſtoit en cinquante Cavaliers, il ne donna pas au reſte de la Garniſon le tems de ſe reconnoitre, & la força à ſe jetter (3) en partie par-deſſus les murailles, & à ſe retirer en partie dans le Château, qui ſe rendit bientôt à diſcretion. On s'empara encore, dans ce même canton, de Helmont, ce qui reſſerra tellement Breda & Bois-le-Duc, que ces Villes commencerent à chanceler, & à ſonger aux moyens de s'accommoder avec le Duc d'Anjou. On forma le même projet dans quelques Villes de Gueldre, qui étoient encore occupées par des Garniſons Eſpagnoles. Pour les confirmer dans cette penſée, les Etats de cette Province, qui dès le 3 d'Avril de l'année paſſée avoient réſolu de reconnoitre le Duc d'Anjou pour Duc de Gueldre & Comte de Zutphen, firent frapper un Jetton où ils élevoient juſqu'au Ciel les bonnes qualités du Prince. Ils eſperoient déterminer par-là ces Villes, & ſe délivrer des courſes de leurs Garniſons.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 212. verſo.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 838.

Le Buſte du Duc, avec ces Titres :

FRANciscus DE VALOIS, Dei Gratia, DUX GELriæ, COmes ZUTphaniæ.

FRANÇOIS DE VALOIS, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE GUELDRE, COMTE DE ZUTPHEN.

Au Revers, les Armes de Gueldre & de Zutphen :

TERROR TYRANNIS, AFFLICTIS REFUGIUM. 1583.

LA TERREUR DES TYRANS, LE REFUGE DES AFFLIGEZ. 1583.

L'entrepriſe que ce Prince fit bientôt après ſur Anvers & ſur les Villes de Flandre, ne montra que trop évidemment combien peu ces éloges magnifiques lui étoient appliquables. Le 15 de Janvier, les Troupes Françoiſes étant ſorties de la Flandre ſous prétexte de pouſſer leurs conquêtes auprès d'Eyndhove, ſe ramaſſerent toutes dans les Villages voiſins d'Anvers. Il étoit aſſez naturel au Duc d'aller voir ſon Armée; il feignit de le ſouhaiter, & (4) le ſecond jour après l'arrivée de ſes Troupes, il ſortit en caroſſe par la Porte de Kipdorp (5), accompagné de ſa Suite & de ſa Garde ordinaires. Dès qu'il fut hors de la Ville, il donna le ſignal dont il étoit convenu avec les ſiens; & auſſi-tôt deux-cens Cavaliers de ſon Eſcorte ſe jetterent ſur la Garde Bourgeoiſe, qu'ils maſ-

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 17 Jan. 1583. fol. 3.

(5) Ibid. 21. Jan. fol. 8.

1583. maſſacrerent. Dans un moment ils furent joints par quatre Compagnies de Cavalerie & par dix Régimens d'Infanterie Françoiſe. Toutes ces Troupes enſemble ſe précipiterent dans Anvers, en criant: *Ville gagnée, tue, tue!* (1) Les Bourgeois, conſternés de voir une ſi grande multitude d'Ennemis, revinrent pourtant bientôt de leur abattement, & l'allarme étant donnée à toute la Ville par un grand nombre de leurs Tambours, ils volerent à leurs armes: quelque diviſés qu'ils fuſſent par la difference de leur Religion, la néceſſité commune les unit, & leur inſpira une égale ardeur pour la défenſe de leur Patrie. Les François cependant ſe croyoient ſûrs de leur conquête, & leur avidité pour le butin les avoit répandus par tous les quartiers. Non contens de piller tout, ils pouſſerent la fureur juſqu'à mettre le feu à quelques maiſons; ce qui irrita tellement la juſte indignation des Bourgeois, qu'ils tomberent ſur eux de tous côtés, pendant que d'autres montés ſur les remparts empêchoient à grands coups de canon (2) l'entrée de la Ville au reſte des Troupes Françoiſes. Plus animés encore par le bruit du canon, ceux qui étoient aux mains avec les prétendus Vainqueurs, les attaquerent avec tant de vigueur, que les pouſſant de rue en rue, ils les chaſſerent enfin de la Ville (3) dans la plus grande confuſion, après en avoir tué plus de quinze-cens. Le Duc d'Alençon, qui juſqu'alors s'étoit cru maître d'Anvers, s'apperçut bientôt du contraire (4), en voyant ſes François ſe jetter en foule par-deſſus les murailles, ou ſe précipiter par la Porte dans le plus grand deſordre. Le repentir fut alors la ſeule récompenſe de ſon entrepriſe ſi honteuſement échouée; & je crois que le Jetton ſuivant, qui fut frappé à Gand cette année, fait alluſion à l'attentat inouï du Duc.

(1) Bor Ned. Beroert. XVII. Bork fol. 38.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 851.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 19 Jan. 1583. fol. 6.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 215.

Un Loup, qui ſe jette ſur un Troupeau de Moutons, qui eſt tiré de ce danger preſſant par un fidele Berger, aidé par la Foudre qui ſort du Ciel pour l'aſſiſter. L'Inſcription eſt tirée de l'Evangile de S. Jean (5):

(5) Chap. X. 9. 11.

BONus PASTOR PONIT ANIMAM PRO OVIBus SUIS.

LE BON PASTEUR MET SA VIE POUR SES BREBIS.

Le Duc d'Alençon bien loin de hazarder, comme un bon Paſteur, ſa vie pour les Sujets confiés à ſes ſoins, venoit de ſe jetter ſur eux comme un Loup raviſſant, pour s'engraiſſer lui-même, pour ainſi dire, de leur chair & de leur ſang. Mais, par l'aſſiſtance du Ciel, & par le courage héroïque des gens du Païs, il avoit été repouſſé devant la plupart des Villes avec tant de bonheur, que la ſemence de ſes perfidies ne lui produiſit qu'une ample moiſſon de douleurs & de remords. C'eſt à quoi le Revers de cette Piece ſemble faire alluſion. On y voit un Laboureur enſemencer ſa Terre; & cet Emblème eſt expliqué par cette Sentence du grand Apôtre des Gentils (6):

(6) Galat. Chap. VI. v. 7.

UT SEMINAVERIS, METES. GANDavum. 1583.

VOUS MOISSONNEREZ, COMME VOUS AUREZ SEMÉ.

GAND. 1583.

Les autres entrepriſes, qu'on tenta le même jour ſur les Villes de Flandre, eurent des ſuccès divers. Oſtende, Bruges (7) & Nieuport remporterent la victoire ſur les François; qui prirent en récompenſe Dendermonde, Dunquerque, & Dixmude. Mais cet avantage étoit bien peu conſiderable, en comparaiſon de la haine que le Duc avoit encourue par une audace ſi perfide, & de la miſere qu'elle attira ſur toute ſon Armée. Les Habitans, bien loin d'y apporter des vivres à leur ordinaire, craignoient & évitoient les François plus que les Eſpagnols. La diſette le força bientôt à s'éloigner d'Anvers, & à paſſer à gué la Dyle, faute de ponts. Le cours de cette Riviere étoit tellement rapide, qu'elle entraina (8) plus de mille Soldats, & contraignit les autres à jetter leurs armes, qu'ils perdirent auſſi-bien que leur bagage & leurs chariots. Le Duc lui-même eut de l'eau juſqu'aux épau-

(7) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 253.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 857.

épaules ; & comme c'étoit au milieu de l'Hiver, il en fut tellement incommodé, que depuis il n'eut pas un ſeul jour de ſanté. Dès qu'il fut arrivé à Vilvorde, on entra en conference pour rétablir la confiance mutuelle, entierement détruite par tous ces attentats ; & afin de pouſſer la Négociation, le Roi de France envoya dans le Païs Mr. du Pont (1) en qualité de ſon Ambaſſadeur. Le Prince d'Orange (2) conſeilla fort aux Etats de ſe raccommoder avec le Duc, comme fit auſſi la Reine d'Angleterre (3), & l'on en vint enfin à un Accord préliminaire, qui fut ſigné par le Duc à Dendermonde le 26 de Mars, & accepté par les Etats-Généraux à (4) Anvers le 28 du même mois. Mais ce Traité n'eut point de ſuite. Le Duc reſta entierement éloigné de toute Adminiſtration, & la haine que le Peuple avoit conçue contre lui demeura enracinée dans tous les cœurs. Il ſe répandit même un bruit, qui fut confirmé par des lettres interceptées de la Reine-Mere, qu'il s'étoit flaté qu'après avoir conquis les Païs-Bas, il obtiendroit en mariage (5) l'Infante d'Eſpagne, à laquelle ces Provinces auroient ſervi de Dot. On prétendoit même que rien ne s'étoit paſſé dans ces entrepriſes odieuſes, que de l'aveu du Roi d'Eſpagne. Par-là les Habitans, qui avoient abjuré Philippe en qualité de Tyran, ſe crurent auſſi dégagés de toute liaiſon avec le Duc, qui étoit devenu partiſan du Roi. Cette opinion paroit d'une maniere aſſez dévelopée ſur les deux Jettons ſuivans. 1583.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 858.
(2) Ibid. fol. 863.
(3) Ibid. fol. 866.
(4) Ibid. fol. 867.
(5) Ibid. fol. 855.

I. Les Païs-Bas, qu'on a vus auparavant relevés (*) par le Duc d'Anjou, & recevoir de lui comme une nouvelle vie, ſont repréſentés ici comme garottés par le Duc, de concert avec le Roi d'Eſpagne, & au grand étonnement du Prince d'Orange, qui en eſt le ſpectateur. Mais un Lion, Emblême de la valeur des Habitans, ſurvient à l'improviſte, & les délivre d'un ſi grand danger. L'Inſcription eſt telle : (*) *Voy. ci-deſſus pag.* 305.

UBI REX IN POPULUM TIRANNUS, 1583.

LORSQUE LE ROI SE MONTRE UN TYRAN ENVERS LE PEUPLE, 1583.

Au Revers, une Femme, figurant les Païs-Bas, foule aux pieds les fers dont elle s'eſt défaite. Sa tête eſt couverte d'un Chapeau, Symbole de la Liberté. Elle arrache ſa main droite au Duc d'Alençon, & lui montre de la gauche une Bague, ſigne de leur union paſſée, qu'il avoit rompue par ſa perfidie, & dont par cette raiſon elle ſe croyoit dégagée. L'Inſcription eſt une ſuite de la précédente, & fait un ſens complet avec elle :

POPULO JURE DIVINO ET HUMANO DIVORTIUM.

LE PEUPLE EST AUTORISE' PAR LES LOIX DIVINES ET HUMAINES A' SE SEPARER DE LUI.

II. La ſeconde ne differe de la prémiere, qu'en ce que le Prince d'Orange n'y paroit point à côté du Roi d'Eſpagne.

Ceux de Flandre ſe diſtinguerent par leur haine contre le Duc, dans la même proportion qu'ils s'étoient ſignalés depuis peu par la joye & par la magnificence avec laquelle ils l'avoient reçu en qualité de leur Souverain. Malgré la repréſentation qui leur avoit été faite par le Prince d'Orange, les quatre Membres de cette Province s'aſſemblerent le 18 de Juin dans la maiſon de Mr. de Ryhoven, Grand-Bailly de Gand. Ils y réſolurent (6) de ne placer deſormais leur confiance qu'en Dieu, & dans leurs propres forces, puiſque s'ils venoient à ſuccomber de cette maniere, leur état ne pouvoit être plus triſte que celui dans lequel ils s'étoient vus en

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 876.

1583. en tombant entre les mains d'un Allié perfide. Ils ne voulurent pourtant pas rejetter rudement le Duc d'Anjou ; mais ils chercherent à l'amuſer par des conditions dures ; quoique dans le fond équitables. Telles étoient celles-ci : Que la France déclareroit la Guerre à l'Eſpagne : Qu'il épouſeroit la Sœur du Roi de Navarre : Qu'il feroit ce Prince ſon Lieutenant-général ; & qu'il ne prendroit à ſon ſervice que des Officiers & des Conſeillers qui plûſſent aux Etats, & dont la fidélité ne fût point ſuſpecte. On prétendit qu'il ſe fit inſtaller dans la Souveraineté des autres Provinces. En un mot, on lui préſcrivit des loix ſi dures & ſi impraticables, qu'il devoit deſeſperer de rentrer jamais dans la poſſeſſion de cette Province. On ne ſouhaitoit que de ſe débaraſſer de lui, & de faire enſorte que, choqué de tant de propoſitions peu recevables, & de la longueur des Négociations, il renonçât à la Flandre de ſon propre mouvement. L'événement répondit bientôt à leurs deſirs, puiſque (1) dix jours après qu'ils eurent pris cette réſolution, il paſſa par Mer de Dunquerque en France. Ceux de Flandre ayant perdu ainſi leur Souverain de vue, ne tarderent pas longtems à remettre leur Province ſur le pied d'une République, à ôter les Armes du Duc de leur Coin, & à faire battre de nouvelles Pieces pour faire connoître la nouvelle forme de leur Gouvernement. On peut le voir par celle-ci, qui fut frappée à Gand.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 877.

Le Lion de Flandre ; avec cette Légende Flamande :

XII GHENTſche MYTEN. 83.

XII MITES DE GAND. 83.

Au Revers on ne voit plus les Armes du Duc (*) écartelées de France & de Flandre ; il n'y a qu'un Ecuſſon dans lequel, à l'imitation de la République Romaine, on n'a placé que ces mots :

(*) *Voy. ci-deſſus pag.* 315.

SENATUS POPULUSQUE GANDAVENSIS.

LE SENAT ET LE PEUPLE DE GAND.

Comme ils avoient réſolu de ſe défendre avec leurs propres forces, en mettant leur confiance en Dieu (2), il n'eſt pas étonnant qu'ils ayent encore orné cette Piece de l'Inſcription ſuivante :

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 876.

NISI DOMINUS, FRUSTRA.

SANS LE SEIGNEUR, TOUT EFFORT EST VAIN (3).

(3) Pſ. CXXVII. v. 1.

La diſcorde n'étoit pas ſi bien éteinte dans cette Ville, que les mouvemens que nous venons de voir ne la rallumaſſent auſſi fort que jamais. Ceux de Gand (4) firent revenir d'Allemagne Jean de Hembyze, qui avoit joué un rôle conſiderable dans les Troubles qui agiterent cette Ville du tems que le Duc d'Arſchot en étoit Gouverneur, & que Riethoven avoit fait mettre en priſon. Leur deſſein étoit de le faire de nouveau Bourguemeſtre dans l'Aſſemblée prochaine, pour l'oppoſer comme un rude Antagoniſte au Prince d'Orange, & pour traverſer de tout ſon pouvoir, conformément à ſon caractere, la reconciliation avec les François, ſur laquelle le Prince continuoit d'inſiſter. Hembyze ne fut pas ſi-tôt rentré dans Gand, qu'il y parvint à la plus haute conſideration, dont il abuſa de la maniere la plus inſolente. Sous prétexte de zèle pour la Patrie, il exerça les violences les plus outrées ; il mit en priſon les Citoyens les plus diſtingués ; il pilla les plus opulens ; & ſe conduiſant en Souverain véritable, ſelon l'accuſation intentée enſuite contre lui (5), il fit battre differentes Pieces de monnoye où ſes Armes étoient jointes à celles de l'Etat. Pouſſant enfin ſon extravagance ambitieuſe de crime en crime, il pro-

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 883.

(5) Bor Ned. Beroert. XIX. Boek, fol. 15.

projetta de livrer aux Eſpagnols la Ville de Dendermonde (1). Mais ce deſſein ayant été découvert à tems, il eut la tête tranchée pour cet attentat, & pour pluſieurs autres, après avoir rempli la Charge de Bourguemeſtre de Gand juſqu'à cinq fois (2). J'ai trouvé à propos d'entrer dans ce détail, & parce qu'il me paroit intereſſant, & parce qu'il m'eſt tombé entre les mains un Jetton où ſes Armes ſont unies à celles de la Flandre. 1583.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 695.

(2) A. Sanderi Gand. ſive Gandav. rerum Lib. VI p. 106 & 108.

Les Armes de cette Province, ſoutenues d'un côté par un Lion, & de l'autre par une Femme qui repréſente la Ville de Gand, & qui dans ſa main droite porte un Etendard, dans lequel les lettres ſuivantes marquent que le Gouvernement étoit devenu républicain :

SENATUS POPULUSQUE GANDAVENSIS.

LE SENAT ET LE PEUPLE DE GAND.

C'eſt-là une marque certaine que cette Piece n'a paru qu'après qu'on ſe fut déclaré contre le Duc d'Alençon. L'Inſcription eſt la Sentence ſuivante du Roi-Prophete (3) :

(3) Pſ. CXLIV. *v.* 21.

BEATUS POPULUS CUJUS JEHOVA DEUS EST. 1583.

BIENHEUREUX LE PEUPLE DONT L'ETERNEL EST LE DIEU! 1583.

Au Revers on voit les Armes de Hembyze (4), comme il paroit par ſon nom qui ſe trouve deſſous :

(4) Repreſ. de la Nobl. de Fland.

SOBRIE, VIGILANTER.

PAR MODERATION, ET PAR VIGILANCE.

Au haut du Revers on trouve ſon Cri de guerre (5), dont il ſe ſervoit, ſelon l'uſage, en qualité d'ainé de ſa famille. Ces ſortes de Cris étoient employés au commencement des Batailles & des Tournois, pour animer les combattans. Celui de la famille de Hembyze étoit :

(5) De Rouk Neder. Herauld, fol. 22. Monet Orig. & Prat. des Armoir. p. 68. &c.

SILLY, SILLY.

Les entrepriſes audacieuſes du Duc d'Alençon avoient extrêmement nui aux affaires des Païs-Bas. La diviſion s'étoit ranimée par-tout : les principaux Membres de l'Etat paroiſſoient léthargiques; & les Eſpagnols trouvoient les occaſions les plus favorables de pouſſer leurs conquêtes. Ils ne les négligerent pas. Le dernier de Juin, le Duc de Parme (6) fit inveſtir Dunquerque par cinq-mille hommes, commandés par Mrs. de Montigny & de la Motte. D'abord les Aſſiegeans ſe retrancherent devant cette Ville maritime, avec tant de diligence, qu'en moins de rien tout ſecours fut coupé à ceux de la Place. Le Siege ne fut pas long, & les Dunes les plus élevées qui commandoient la Ville ayant été occupées par les Eſpagnols, Dunquerque fut obligée de ſe rendre le 16 de Juillet. A peine la Place conquiſe fut-elle pourvue de tout ce qui y étoit abſolument néceſſaire, qu'Alexandre Farneze ſe jetta devant Nieuport, où il ne prévint qu'à peine la conſternation que la perte de Dunquerque répandoit dans l'eſprit des Habitans. Il n'y avoit que deux Compagnies de Troupes règlées, qui étant incapables de tenir les Bourgeois en bride, livrerent la Ville à l'Ennemi le 24 du mois dont nous parlons. La terreur générale, augmentée par cette nouvelle perte, étourdit ſi fort ceux de Fur-

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 877.

1583. nes, que ſans attendre le Siege ils porterent leurs Clefs au-devant de l'Ennemi victorieux. Pour arrêter à la fin les progrès rapides des armes Eſpagnoles (1), le Prince de Chimay, nouvellement élu Gouverneur de Flandre, fit de ſi grands & de ſi heureux efforts, qu'il ſauva Oſtende des mains du Prince de Parme, qui avoit déja commencé à l'aſſieger. Ce petit ſuccès n'empêcha pas les Eſpagnols de ſe rendre bientôt maitres de Dixmude & de Bergue S. Vinoc, qui fut livrée par le Commandant François (2). Une proſperité ſi ſuivie ſembloit menacer les Etats d'une ruine totale de leurs affaires. Parme s'en flata lui-même. Il ſe ſervit de Jean Richard pour communiquer cette eſperance au Roi, & pour l'aſſurer que ſi Sa Majeſté vouloit bien ramaſſer toutes ſes forces, il voyoit jour à réduire dans une ſeule année la Flandre & le Brabant. Cette confiance regne auſſi ſur les Jettons ſuivans, qui furent frappés cette année à l'occaſion des grands ſuccès des armes Eſpagnoles, & qui dans la ſuite ont été renouvellés de tems en tems.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 878.

(2) Ibid. fol. 879.

I. Farneze armé, foulant aux pieds de ſon Cheval les Habitans des Païs-Bas. L'Inſcription eſt empruntée du Roi-Prophete (3):

(3) Pſ. XVIII. 7. 38.

NON CONVERTAR, DONEC DEFICIANT.

JE NE ME RETOURNERAI PAS, QUILS NE SOIENT DETRUITS.

Le Revers étale, au-deſſus des Ecus de Brabant, de Limbourg & de Luxembourg, les Armes d'Eſpagne où la Toiſon eſt attachée par en-bas ſans le Colier. Moitié d'un côté, moitié de l'autre, ſont les Chiffres qui marquent l'année 1583:

GECTOIR POUR LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRABANT, LIMBOURG, LUXEMBOURG, A' NAMUR.

II. Le ſecond eſt en tout ſemblable au prémier, excepté qu'ici les Armes d'Eſpagne ſont bordés du Colier de l'Ordre, & que l'an 1583 s'y trouve au-deſſous de ces Armes.

III. Le Prince de Parme protegé par le Ciel, & marchant à la tête de ſon Armée, pour attaquer une Ville. L'Inſcription, qui eſt encore tirée du Livre des Pſeaumes (4), marque la confiance que ce Prince mettoit dans l'aſſiſtance du Ciel, pour le ſuccès des entrepriſes qu'il projettoit:

(4) Pſ. XXI. 2.

DOMINE, IN VIRTUTE TUA LÆTABITUR REX.

SEIGNEUR, LE ROI SE REJOUIRA DANS VOTRE FORCE.

Au Revers, les Armes d'Eſpagne ſurmontées d'une Couronne, & entourées du Colier de l'Ordre de la Toiſon:

GECTOIR DU BUREAU DES FINANCES. 1583.

Les Etats ne poſſedoient plus dans ce Canton qu'Ypres, un des quatre Membres de la Flandre, dont la conquête ne paroiſſoit pas facile, à cauſe du nombre de ſes Habitans & de la bonté de ſes fortifications. D'ailleurs, cette Place avoit pour Commandant le Seigneur de Marquette (5), qui avoit déja donné d'illuſtres preuves de ſa conduite & de ſa valeur. Le Duc de Parme ne ſouhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de ſe tirer, pour ainſi dire, cette épine du pied, & de prendre une Ville dont la conquête fermeroit aux François toute entrée dans le Païs. Après s'être rendu maitre de Dixmude, il fit marcher ſes Troupes de ce côté, & commença

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 220.

mença à élever un Fort conſiderable entre cette Ville & Bruges, qui ſeule pouvoit lui donner quelque ſecours (1). Dès que ce Fort fut achevé & en état de défenſe, on le pourvut des vivres, des munitions, de l'Artillerie & des Troupes néceſſaires, & le Commandement en fut donné au Seigneur de Werpe Grand-Bailly de Courtray. Les Troupes des Etats tenterent à differentes repriſes de jetter du ſecours dans la Ville aſſiegée : mais ceux qui l'entreprenoient ayant été battus prémierement auprès de Bergue S. Vinoc (2), & une ſeconde fois près de la Place même, les Aſſiegés commencerent à ſentir les approches d'une cruelle famine. Les vivres, qui au commencement du Blocus avoient été à un prix modique, diminuant de jour en jour, ſe vendoient à un prix ſi exorbitant, que la ſolde modique des Soldats n'auroit jamais pu fournir à leur nourriture, ſi le Gouverneur n'y avoit ſubvenu en faiſant frapper ces Pieces de plomb. 1583.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 222. verſo.

(2) Ibid. fol. 225. verſo.

I. La prémiere, qui durant le Siege eut cours pour vingt ſols, comme il paroit par la Piece même, porte au-deſſus des Armes de Flandre, & de l'an 83, l'Inſcription ſuivante :

QUID NON COGIT NECESSITAS?

A' QUOI NE REDUIT PAS LA NECESSITE'?

II. La ſeconde, qui eſt de la méme année, & qui n'a eu cours que pour dix ſols, n'offre aux yeux que le Lion de Flandre, & cette Inſcription :

NIL RESTAT RELIQUI.

IL NE NOUS RESTE PLUS RIEN.

Pendant ce Siege, les Eſpagnols remporterent encore pluſieurs autres avantages. Ceux de Lille s'emparerent de la petite Ville de Menin, dont les Habitans de Bruges, (3) ſongeant à leur propre conſervation, avoient tiré les Troupes de l'Etat. La Garniſon Eſpagnole de Breda prit par ſtratagème la Ville de Steenbergen le 12 d'Août (4); & de la même maniere Taxis, favoriſé des ténebres, occupa & garda pour le Roi la Ville de Zutphen, la nuit du 21 au 22 de Septembre. Le Prince de Parme lui-même mit le comble à tant de ſuccès, en ſe rendant maitre du Sas de Gand, d'Axel, de Hulſt & de Rupelmonde. Tant d'avantages remportés par les Ennemis répandirent l'allarme dans ces Provinces; ceux qui avoient part au Gouvernement, paroiſſoient abattus & conſternés : à quoi ne contribua pas peu la perfidie avec laquelle les Anglois vendirent Aloſt aux Eſpagnols. A meſure que le trouble & la conſternation augmentoient, la confuſion & la défiance gagnoient de plus en plus parmi ceux qui gouvernoient l'Etat (5). Depuis l'entrepriſe du Duc d'Anjou ſur Anvers, on avoit vu ceſſer l'adminiſtration du Conſeil d'Etat, qui avoit été établi lors de l'élection ce Prince; & la direction des affaires étoit tombée de nouveau entre les mains des Etats, dont les differens Membres étoient fort éloignés d'avoir les mêmes vues. Ceux-ci vouloient ſe reconcilier avec le Roi d'Eſpagne, ceux-là avec le Duc d'Anjou, & d'autres trouvoient dans ces deux partis les mêmes inconvéniens & le même danger. Cette diſcorde frayoit aux Eſpagnols une route une à de nouvelles conquêtes, & une occaſion naturelle de dépeindre leurs hautes eſperances par les Jettons ſuivans.

(3) Ibid. fol. 220. verſo.

(4) Ibid. fol. 221. verſo.

(5) Ibid. fol. 220.

1583.

I. Un Lievre, Symbole de la Peur, qui court au milieu d'un Cercle formé par douze Epieux :

MALA UNDIQUE CLADES.

PAR-TOUT IL RENCONTRE LA MORT.

Le Revers, qui eſt ſans Emblème, n'offre aux yeux que l'an 83, & l'Inſcription que voici :

FORIS VASTABIT ILLOS GLADIUS, ET INTUS PAvOR.

L'EPE'E LES RAVAGERA AU DEHORS, ET LA CRAINTE AU DEDANS.

II. Au Revers de la ſeconde on voit un Cerf, qui ſemble s'élancer pour courir, mais dont les jambes de derriere ſont renfermées dans une coquille de Limaçon qui arrête ſa fougue :

FESTINA LENTE. 1583.

HATEZ-VOUS LENTEMENT. 1583.

Cette Sentence tend apparemment à condamner la précipitation avec laquelle tant de Provinces avoient renoncé à l'Empire du Roi, pour ſe donner au Duc d'Alençon.

III. & IV. La même alluſion ſe remarque ſur ces deux Pieces, où une Ecreviſſe retient un Papillon par ſes ailes :

FESTINA LENTE. 1583.

HATEZ-VOUS LENTEMENT. 1583.

(1) Evang. de S Matth. Ch. X. ℣. 16.

Au Revers de la troiſieme eſt un Faiſceau de fleches, Symbole de la Concorde, lié par un Serpent, Emblème de la Prudence (1) :

VIS NESCIA VINCI.

UNE TELLE FORCE EST INVINCIBLE.

(1) Lib. I. Fab. 2. Ziaryke Fabel. pag. 89.

(3) Ep. I. Ch. II. ℣. 17.

Ce qui rend le Revers de la quatrieme très remarquable, c'eſt une imitation de la Fable de Phedre (2), dans laquelle les Grenouilles ayant rejetté leur prémier Roi, en demandent un autre à Jupiter, qui, pour punir leur inconſtance & leur témerité, leur en donne un qui eſt leur plus grand Ennemi. Ce nouveau Roi eſt ici repréſenté par la Cigogne, le plus grand deſtructeur des Grenouilles dans ces Provinces ; figure aſſez naturelle du Duc d'Anjou, qui, au-lieu de gouverner ſes Sujets avec plus de douceur que le Souverain qu'ils avoient quitté, avoit fait voir qu'il ne cherchoit qu'à les engloutir. L'Inſcription eſt ce précepte de S. Pierre (3) :

HONORATE REGEM.

HONOREZ LE ROI.

On

On s'étoit imaginé que les Eſpagnols n'étoient pas en état de remporter cette année de ſi grands avantages, parce que le ſoin de chaſſer de ſes Etats Gebhard Truxes, Archevêque & Electeur de Cologne, devoit les occuper aſſez pour laiſſer reſpirer les Habitans des Païs-Bas, accablés par tant de malheurs. Comme cette Guerre de Cologne a eu de grandes liaiſons avec les affaires de ces Provinces, je donnerai ici un abregé de ſes motifs & de ſes ſuccès. Gebhard Truxes, Neveu, par ſon Pere, du Cardinal Otton (1), ſuccéda dans cet Electorat Eccléſiaſtique à Salentin d'Iſenbourg, qui s'en étoit démis volontairement. Il fut élu par les Chanoines l'an ſoixante & dix-ſept, & confirmé par l'approbation du Siege Apoſtolique. Etant venu au Congrès de Cologne avec quatre autres Députés de l'Empereur, pour être de ſa part le Médiateur de la Paix, il fut tellement touché des charmes d'Agnès de Mansfelt, qu'il lui rendit pluſieurs viſites, l'invita pluſieurs fois chez lui, & s'engagea avec elle dans un commerce familier qui convenoit mal à ſon Caractere. Par-là ſon amour pour elle prit continuellement de nouvelles forces, & le mal devint en quelque ſorte incurable. Les Comtes de Mansfelt (2), Parens de cette Dame, en furent extrêmement choqués. Ils ne pouvoient voir ſans la douleur la plus ſenſible, toute l'Allemagne pleine du bruit que leur Couſine, qui étoit Religieuſe & Chanoineſſe de Girresheim, étoit entretenue par Gebhard Truxes, au grand ſcandale des Eccléſiaſtiques & des Séculiers. L'Electeur voulant appaiſer les Parens de ſa Maîtreſſe, & ſe dérober à leur juſte reſſentiment, ne trouva point d'autre moyen que de l'épouſer (3); & pour ne pas perdre ſa Dignité par une action ſi extraordinaire, il réſolut d'introduire dans ſes Etats la Religion Reformée (4). Il s'étoit mis dans l'eſprit, que pour exécuter ce deſſein il trouveroit un ſûr appui dans le ſecours des Princes Proteſtans ſes voiſins. Dans cette perſuaſion, il conduiſit publiquement ſa nouvelle Epouſe à ſa Cour, abjura la Religion Romaine, & s'employa avec ardeur à introduire la Reformation, contre l'avis de ſes Amis intimes, qui lui conſeilloient d'y travailler peu à peu, d'attirer inſenſiblement quelques-uns de ſes Sujets dans les nouvelles Opinions, & de les honorer des principales Charges pour y trouver un ſoutien en tems & lieu. Comme la conduite de cet Electeur fut alors la matiere des réflexions de tout le monde, je placerai ici une Piece qui le concerne, & qui parut dans ce tems (5). 1583.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 271.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 837.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 272.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 837.

(5) Luckii Sylloge, fol. 290.

Son Buſte, avec ces Titres :

GEBHARDus, Dei Gratia, ARCHiEPiscopuS ET ELector COLoniæ; WESTphaliæ ET ANGriæ Dux.

GEBHARD, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHEVEQUE ET ELECTEUR DE COLOGNE; DUC DE WESTPHALIE ET D'ANGRIE.

On prétend que ces Prélats portent ce dernier Titre (6), parce que l'Empereur Othon III a uni à cet Evêché le Duché d'Angrie, à la priere de ſon Frere Bruno; comme dans la ſuite Frederic I y joignit la Weſtphalie, ôtée à Henri Duc de Baviere & de Saxe, qui avoit été mis au Ban de l'Empire.

(6) Heiſs Hiſt. de l'Empire Tom. III. pag. 113.

A peine ce mariage fut-il connu, que les Magiſtrats & la Bourgeoiſie de Cologne, auſſi bien que les Chanoines de ſon Chapitre, vinrent ſe plaindre à lui-même de ſa conduite. L'Ambaſſadeur de l'Empereur en fit autant (7), & lui déclara

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 837.

1583. que ſon Maitre n'étoit point d'humeur à ſouffrir qu'il pouſſât ſon deſſein d'établir la Reformation dans un Païs qui étoit du reſſort de l'Empire. Le Pape s'efforça auſſi de le détourner de cette entrepriſe. Mais il fut inſenſible à tant de remontrances, & il perſiſta dans l'exécution de ſes projets, ſe fiant au ſecours qui lui étoit promis par l'Electeur Palatin, par le Comte de Nieuwenaar, par le Duc de Deux-Ponts & par d'autres Princes de la Confeſſion d'Augsbourg. Pour le punir de ſa témerité, le Pape fit publier contre lui & afficher à Cologne même, une Bulle d'Excommunication, par ſon Nonce Jean François Bonhovius (1). Cette Piece foudroyante déclaroit Truxes retranché de l'Egliſe Romaine, & déchu de ſa Dignité Epiſcopale, auſſi-bien que de ſon Electorat; & elle autoriſoit le Chapitre à proceder à une autre Election. Les Chanoines obeïrent aux ordres du S. Pere; &, à la recommandation de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, ils élurent (2) le 23 de Mai Erneſt de Baviere (3), qui étoit Evêque de Friſingue & de Liege. Truxes là-deſſus eut recours aux armes, ſe flatant d'être puiſſamment ſecouru par les Princes Proteſtans dont nous venons de faire mention. Mais comme d'ordinaire les promeſſes ſont promtes, & l'exécution tardive, principalement en Allemagne, le Prélat marié ſe vit bientôt réduit à un triſte état. En peu de tems il ne lui reſta plus que ſa Ville de Bonn; toutes ſes autres Places & Forteresſes (4) furent emportées par Erneſt de Baviere, ſoutenu par le Roi d'Eſpagne, ſuivant les ordres duquel le Prince de Parme lui avoit envoyé un ſecours de trois-mille Fantaſſins & de quinze-cens Cavaliers, ſous la conduite du Comte d'Aremberg. La rapidité de cette conquête, qui joignoit l'Electorat de Cologne à la Principauté de Liege, porta le nouvel Electeur à immortaliſer ſa proſperité par la Piece de monnoye que voici.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 273.

(2) Recueil Herald. des Bourguem. de Liege, fol. 320.
(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 838.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 274.

Le Buſte du nouvel Electeur; avec cette Inſcription:

TANDEM BONA CAUSA TRIUMPHAT. 1583.

LA BONNE CAUSE TRIOMPHE A' LA FIN. 1583.

Au Revers, ſes Armes, écartelées de ſes anciens & de ſes nouveaux Etats:

MONETA NOVA RHENANI ELECTORATUS PRINCIPATUI CONSOCIATI.

NOUVELLE MONNOYE DE L'ELECTORAT DU RHIN UNI A' LA PRINCIPAUTE'.

Rien ne manquoit plus à la conquête de cet Electorat, que la Ville de Bonn, Réſidence ordinaire des Archevêques. Elle étoit aſſez forte, & le Gouverneur Charles Truxes la défendit pour ſon Frere avec plus de valeur que de forces, contre les attaques d'Erneſt de Baviere. Gebhard cependant fut mis auſſi au Ban de l'Empire par l'Empereur Rodolphe (5), qui déclara en même tems Ennemis de l'Empire, tous les Soldats & Officiers qui continueroient à porter les armes pour le Prélat marié. Jean Manriquez, qui avoit encore été envoyé par Farneze au ſecours du nouvel Electeur avec quelques Troupes auxiliaires, trouva un moyen pour communiquer à la Garniſon de la Place aſſiegée le contenu de l'Edit de l'Empereur. L'effet qu'il en attendoit, paſſa ſes eſperances: elle devint ſéditieuſe, & ſe revol-

(5) Ibid. pag. 275.

revolta avec tant de fureur, qu'elle mit en priſon le Frere de Gebhard, avec deux autres Officiers de diſtinction. Ces Rebelles s'étant ainſi rendus maitres de la Ville, envoyerent dix d'entre eux (1) pour traiter avec les Ennemis, & montant ſur les remparts ils firent ſigne de la main, qu'ils tiendroient inviolablement tout ce qui auroit été conclu avec leurs Députés. Après de grandes diſputes on convint avec eux qu'on donneroit à la Garniſon huit-mille francs, à condition qu'en ſortant de la Ville elle livreroit les Priſonniers, briſeroit les Drapeaux de Gebhard, & s'engageroit à ne plus porter les armes pour quiconque ſeroit mis au Ban de l'Empire. Tout cela fut exactement accompli, & le lendemain Erneſt de Baviere prit poſſeſſion de Bonn, où pendant le Siege les Pieces de néceſſité ſuivantes avoient été frappées (2). Elles ſont toutes d'argent, mais de trois differentes ſortes. 1583.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 275.

(2) Lukii Syllog. fol. 191.

Comme elles ſont de differentes grandeurs, il eſt aiſé de juger que leur valeur doit avoir été differente auſſi. A la grandeur près, elles ſont ſemblables en tout. Il y a dans le coin en-haut un G, lettre initiale du nom de l'Electeur. Sous cette lettre ſont les Armes de l'Archevêché de Cologne, qui ſont d'argent à la Croix de ſable (3) : elles ont ſur le tout celles de la Maiſon de Truxes, qui ſont d'or à trois Lions rampans de ſable (4). L'Inſcription eſt :

(3) Heiſs Hiſt. de l'Emp. Tom. III. pag. 117.

(4) Imhof Not. Sacr. R. Imp. Proc. fol. 538.

BONN. 1583.

Depuis la priſe de Bonn, Gebhard eut encore la douleur de voir les Troupes qu'il avoit ramaſſées dans le Païs de Cleves, défaites & entierement ruïnées par les Troupes Bavaroiſes & par celles de Verdugo (5). Ce dernier coup renverſa tout ce qui lui reſtoit d'eſperance, & il ſe retira avec Agnès de Mansfelt ſon Epouſe à Delft, auprès du Prince d'Orange (6). Depuis ce tems-là il mena une vie obſcure, dans le Château de Rouwkoop (7) près de Leyden, ayant tout le tems de regretter ſa grandeur paſſée. Toute la grace qu'il reçut des Etats (8), fut d'être affranchi des Impôts ordinaires ſur la Biere & ſur le Vin. Comme la difference des ſentimens ſur la Religion avoit excité dans le Païs de Cologne une Guerre que le ſort des armes avoit décidé en faveur des Catholiques, cette même matiere fut cette année le principal objet des déliberations des Etats-Généraux des Provinces-Unies aſſemblés à Middelbourg. Ils connoiſſoient le grand nombre de differentes Sectes qui partageoient les Habitans; ils ſavoient que dans la Nord-Hollande (9) on avoit troublé de grandes Aſſemblées de Catholiques-Romains, & qu'on y avoit mis en priſon deux Jéſuites qui formoient des Conventicules dans le Plat-païs. Ils craignoient à juſte titre de plus grands deſordres; & pour les prévenir, ils réſolurent d'examiner plus attentivement le XIII Article de l'Union d'Utrecht, dans lequel il s'agit de la Religion (10), & de règler cette affaire ſolidement pour le bien de l'Etat. Par cet Article toutes les Provinces particulieres, excepté la Hollande (11) & la Zélande, avoient ſtipulé une liberté entiere de faire exercer chez elles la Religion qu'elles voudroient, & même la Catholique-Romaine. Comme cette liberté étoit la ſource de bien des deſordres, il fut conclu par toutes les voix, que pour l'amour de l'union & de la concorde, on maintiendroit la Reformation (12) qui avoit déja pris le deſſus, ſans permettre dans tous les Païs Confédérés l'exercice public d'aucune autre Religion. Conformément à ce Decret, on écrivit (13) aux Conſeillers-Députés de la Nord-Hollande, qu'ils euſſent à ſe ſervir des gens de guerre de la Province pour prêter main-forte aux Baillis, afin qu'ils pûſſent ſe ſaiſir d'un certain Séducteur ſoi diſant Evêque de Harlem, auſſi bien que de ſes partiſans. On leur ordonna encore de ſe ſervir du même moyen, pour empêcher & pour rompre toutes les Aſſemblées & Conventicules des Catholiques-Ro-

(5) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 275.

(6) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek, fol. fol. 4.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 838.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. a Mey 1584. fol. 265.

(9) Hooft Ned. Hiſt. fol. 869.

(10) Ibid. fol. 620.

(11) Bor Ned. Beroert. XVII. Boek. fol. 35.

(12) Hooft Ned. Hiſt. fol. 881.

(13) Reſol. der Staat van Holl. 18 Jan. 1583. fol. 4.

1583. Romains. Ces ordres furent exécutés avec exactitude, & peu de tems après on vit le Bailly du Territoire nommé le Gooiland, conduire à la Priſon de la Porte à La Haye un certain Prêtre nommé Gerard Fils de Gaſpar (1), uniquement parce qu'il avoit tenu des Aſſemblées de Catholiques-Romains. Les Etats de Hollande ordonnerent auſſi par un Edit (2), à tous leurs Sujets Eccléſiaſtiques ou Laïques, de porter à la Chambre des Comptes de la Province tout ce qu'ils pouvoient avoir de Lettres ou de Pieces authentiques concernant les Biens d'Egliſe, ſous peine d'y être forcés par empriſonnement. A La Haye on détruiſit le Couvent des Freres-Prêcheurs ou Jacobins (3), & à Workum (4) l'Egliſe voiſine de la Porte appellée la Porte du Pont. On vendit les Biens Eccléſiaſtiques (5), & l'on en aſſigna un Revenu modique à chaque Religieux, après qu'il eut déclaré ſolennellement qu'il n'avoit entre les mains aucune Piece (6) qui regardât les Biens Eccléſiaſtiques. On donna à la Prieure de Koningsvelt à Delft cent francs de revenu, au Prieur de Sion (7) cent-cinquante, à chaque Religieuſe de Ste. Anne ſoixante, & cinquante ſeulement à celles de Ste. Urſule de Delft. On réſolut encore dans la ſuite, qu'on ne payeroit toutes ces perſonnes que lorſqu'elles auroient renoncé par ſerment à l'obeiſſance du Roi d'Eſpagne (8). Il devoit ſuivre de tout cela, que la Religion Romaine dans la Hollande alloit, ſinon être entierement détruite, du moins extrêmement opprimée : il ne faut pas s'étonner par conſéquent, qu'au commencement de l'année ſuivante on ait mis au jour cette Médaille.

(1) Reſol. der Staat van Holl. 11 Juny 1583. fol. 289.
(2) Ibid. 11 Febr. 1583. fol. 35.
(3) Ibid. 22 Maart 1583. fol. 72.
(4) Ibid. 23 July 1583. fol. 275.
(5) Ibid. 25 Juny 1583. fol. 227.
(6) Ibid. 14 Dec. 1583. fol. 505.
(7) Ibid. 30 Sept. 1583. fol. 388. & 12 Dec. fol. 468.
(8) Ibid. 11 Oct. 1583. fol. 411.

1584. L'Hiſtoire emblèmatique qui ſe trouve dans l'Apocalypſe (9) ; où un Ange jette dans la Mer une meule de Moulin. L'Inſcription eſt tirée du même endroit où ſe trouve cette Hiſtoire :

(9) Ch. XVIII. v. 21.

SIC RUET ALTA BABILON. 1584.

AINSI TOMBERA BABYLONE LA GRANDE. 1584.

Tout le monde ſait que certaines gens entendent par Babylone, Rome, ou du moins l'Egliſe Romaine. Cette opinion eſt la baſe de cette Médaille ; & pour la prouver on a publié à Leipzic en 1717 un petit Livre, dans lequel, entre autres preuves, (10) on allegue cette Médaille même. Au Revers, on voit cette même Ville, dévorée par les flâmes :

(10) Chr. Sigiſm. Liebe Prodrom. Reform &c. pag. 93.

FORTIS DOMINUS, QUI JUDICABIT EAM;
CONFIDITE FIDELES. (11).

(11) Apocal. Ch. XVIII. v. 8.

FIDELES, AYEZ DE LA CONFIANCE ; C'EST LE DIEU FORT QUI LA JUGERA.

Les deſſeins tyranniques du Duc d'Anjou n'avoient pas peu contribué à faire prendre toutes ces réſolutions. Ils avoient tellement aigri les Habitans, que les Magiſtrats d'Anvers ordonnerent à leurs Bourgeois par un Edit, de célebrer chaque année le 17 de Fevrier par des actions de graces & par des marques publiques de joye & d'allégreſſe (12). C'eſt le jour où l'entrepriſe du Duc échoua. On ſe crut obligé de le ſolenniſer, comme un jour dans lequel cette Ville avoit été ſauvée évidemment par le ſecours de Dieu, d'un eſclavage dont toutes les forces humaines ſembloient incapables de la garantir. Quoique, pour complaire à la Reine Eliſabeth (13), on fît encore ſemblant de travailler à ſe reconcilier avec le Duc d'Anjou, le Peuple étoit de plus en plus mécontent de ce Prince. A la fin l'indignation générale contre lui alla ſi loin, que d'abord ceux de Gand (14), & enſuite les Etats-Généraux envoyerent une Ambaſſade ſolennelle aux Princes Allemands, afin de rompre par leur moyen les Négociations que le Prince d'Orange en-

(12) Hooft Ned. Hiſt. fol. 892.
(13) Ibid. fol. 866.
(14) Ibid. fol. 891.

entretenoit toujours avec le Duc, dans l'opinion que les forces du Païs ne ſuffiſoient pas pour porter la Guerre à une heureuſe fin. Lorſque ces Ambaſſadeurs s'occupoient le plus à ſe bien acquitter de leur commiſſion, on reçut de France la nouvelle de la maladie du Duc d'Anjou, à qui le 1. de Mai le ſang avoit commencé à ſortir par toutes les ouvertures du corps, comme ſi ſes veines euſſent été rompues par quelque effort extraordinaire. On attribuoit ce mal à une habitude exceſſive d'aller à cheval (1); & on le croyoit d'autant plus dangereux, que ce Prince devenoit de jour en jour plus foible, faute de pouvoir manger. Le 10 de Juin il mourut à Château-Thierry, en donnant de grandes marques de conſtance, & d'une confiance parfaite dans les mérites de ſon Sauveur. Cette mort emporta de néceſſité avec elle la défiance que l'imprudente conduite de ce Prince avoit inſpirée aux Habitans; & à l'imitation de la Flandre, les Etats de Brabant reprirent les rênes du Gouvernement, dont la forme devenoit par-là républicaine. La Liberté rentra donc dans la Province; & pour éterniſer cette Epoque, ces Pieces de monnoye furent frappées par ordre exprès des Etats (2). 1584.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 900.

(2) Lukii Syllog. fol. 297.

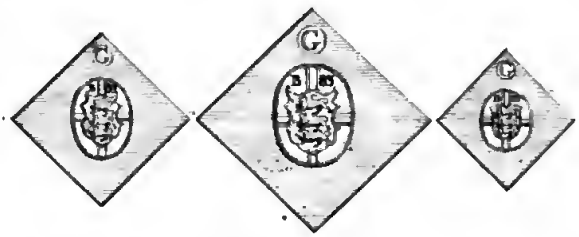

I. Les Armes de Brabant, qui ſont de ſable au Lion d'or. Il y a deux Inſcriptions : l'intérieure eſt celle-ci :

SYMBOLUM INTERREGNI.

MARQUE DE L'INTERREGNE.

L'extérieure :

MONETA DUCATUS BRABANTIÆ.

MONNOYE DU DUCHÉ DE BRABANT.

Au Revers, le Lion de Brabant paroit ſous un Arc de Triomphe, au-deſſus de l'an 1584 :

ANTIQUA VIRTUTE ET FIDE.

PAR LA VALEUR ET PAR LA FIDELITÉ ANCIENNES.

Il y a encore une Inſcription intérieure, qui marque que cette Piece fut frappée par ordre exprès des Etats :

ORDINIBUS JUBENTIBUS.

PAR ORDRE DES ETATS.

II. Celle-ci ne differe de la prémiere, qu'à l'égard de quelques ornemens; difference que l'Eſtampe rend plus ſenſible que ne pourroit faire une deſcription.

Le commencement de cette année ne fut pas moins heureux pour Alexandre Farneze, que toute l'année précedente. Le 9 d'Avril la forte Ville d'Ypres fut contrainte par une exceſſive famine de ſe rendre au Seigneur de Werp (3), qui commandoit le Blocus, & de s'engager à payer cent-mille florins pour racheter le pillage. Les Aſſiegés ſe hâterent d'autant plus de prendre cette triſte réſolution, qu'ils craignoient de s'attirer encore les forces du Prince de Chimay. Celui-ci, comme nous avons vu, honoré du Gouvernement de Flandre, s'étoit montré ar-

(3) Bor Ned. Beroert. XVIII. Boek, fol. 49. verſo.

1584. dent Protecteur de la Religion Reformée: non-ſeulement il avoit ôté aux Catholiques toutes les Charges de Magiſtrature, mais il avoit encore banni des Villes les plus puiſſans d'entre eux. Pour achever de ſignaler ſon zèle, il avoit fait expoſer à la riſée publique un Prêtre ſurpris en diſant la Meſſe, & l'avoit fait conduire par les rues dans ſes habits ſacerdotaux. De pareilles actions lui avoient entierement gagné les eſprits des Proteſtans. Sa conduite néanmoins changea de face tout d'un coup, par une ſubite révolution qui fut l'effet de ſa propre legereté, ou des inſtances réiterées de ſon Pere (1); & il réſolut de ſe reconcilier en même tems avec l'Egliſe Romaine, & avec le Roi d'Eſpagne. Pour le faire d'une maniere plus éclatante & plus méritoire, il forma le deſſein de faire tomber entre les mains des Eſpagnols les Places qui lui avoient été confiées. Pour cet effet, ſous prétexte d'empêcher les Magiſtrats de Bruges d'introduire dans la Ville des Troupes étrangeres, il fit à l'improviſte mettre la Bourgeoiſie ſous les armes (2), & reformant la Régence, il remit dans les Emplois les Catholiques, qu'on avoit forcés de s'en démettre. Dans les autres Villes de ſon Gouvernement il mit dans les prémieres Charges, autant qu'il le put, les partiſans de l'Eſpagne. Enfin il mania ſon projet avec tant de bonheur, que le 5 de Mars ceux de Gand s'engagerent par écrit à traiter avec le Duc de Parme. Le 11, Bruges & le Franc firent la même choſe (3); & cinq jours après, ces deux Membres de la Province donnerent à ce Prince un Plein-pouvoir pour négocier une ſi importante affaire. Il fit à ceux d'Oſtende, de L'Ecluſe, & de Damme la propoſition d'entrer dans les mêmes vues; mais voyant les deux prémieres de ces Villes rétives, & les Gantois lents à exécuter leur prémiere réſolution, il voulut bruſquer l'affaire, & il dépêcha à Tournay vers le Prince de Parme neuf Députés pour traiter avec lui, tant de ſa propre part que de celle de Bruges & du Franc. Le 20 de Mai ils conclurent le Traité avec les Commiſſaires d'Alexandre, qui le confirma deux jours après par ſa ſignature. Ce Traité étoit entierement à l'avantage des Catholiques-Romains. Outre la conſervation de leurs Libertés, ils obtenoient le rétabliſſement du Clergé dans tous ſes Biens (4), & le maintien de leur Culte à l'excluſion de l'exercice de toute autre Religion (5). Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on ait donné ſur le Jeton ſuivant les Titres de *Sacré* au Printems, ſaiſon où cette partie de la Flandre ſe réunit avec les Villes Walonnes ſous des conditions ſi avantageuſes à l'Egliſe Romaine.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 897.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 225.

(3) Ibid. fol. 226.

(4) Bor Ned. Beroert. XVIII. Boek, fol. 47.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 226.

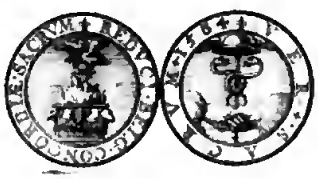

Le feu allumé ſur un Autel, Symbole de la Religion. Au-deſſus voltige une Colombe, portant dans ſon bec une branche d'Olivier, Emblème de la Paix de l'Egliſe, obtenue par cette Reconciliation:

REDUCI BELGARUM CONCORDIÆ SACRUM.

CONSACRÉ A' LA CONCORDE RETABLIE AUX PAYS-BAS.

Au Revers, deux Mains jointes tiennent un Caducée, ſigne de la Paix & de la Reconciliation faite avec le Roi & avec l'Egliſe:

VER SACRUM. 1584.

LE PRINTEMS SACRÉ. 1584.

Malgré ces progrès conſiderables des Eſpagnols, on ne vit point les Etats-Généraux prendre d'aſſez vigoureuſes réſolutions pour les arrêter d'une maniere efficace. Cette indolence porta la Hollande, (6) la Zélande & Utrecht à projetter une Alliance plus étroite, & à ſe réunir ſous un même Chef (7): on entendoit par-là le Prince d'Orange, auquel on avoit tranſporté depuis deux ans le Pouvoir ſouverain pour tout le tems que la Guerre dureroit. On ſongea alors à l'y confirmer pour

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 9 Dec. 1583. fol. 530.

(7) Ibid. 10 Jan. 1584. fol. 28.

pour toujours, ſous d'équitables conditions ; & l'on ne laiſſa pas de pouſſer l'affaire malgré la Proteſtation d'Amſterdam, qui craignoit qu'en ce cas le Commerce avec la Hollande ne fût interdit en Eſpagne, & que tout ce Négoce ne s'établit à ſon préjudice (1) dans la Province de Zélande. En vertu d'un Plein-pouvoir (2) les conditions furent dreſſées à La Haye (3) par Nicolaï Préſident de la Cour de Hollande, par le Seigneur de Matheneſſe, le Penſionaire Buys, Mre. Pierre van der Meer, & Jean d'Oldenbarneveld. Elles furent lues aux Etats (4), qui convoquerent extraordinairement pour le 6 de Décembre (5) quelques Seigneurs de la Nobleſſe pour déliberer ſur les conditions projettées ; ce furent les Seigneurs de Duyvenvoorde, de Poelgeeſt, de Noordwyk, & de Zwieten. Les Articles en queſtion furent trouvés équitables, & malgré la proteſtation réiterée d'Amſterdam, on nomma pour les préſenter au Prince, (6) un d'entre les Nobles avec le Grand-Penſionaire, & les Députés de Dort, de Harlem, & d'Enkhuyzen. Comme parmi ces Articles il s'en trouva cinq ou ſix qui ſemblerent trop durs au Prince d'Orange, on donna ordre de les retoucher, de concert avec lui-même, aux Seigneurs de Boetſelaar (7) & de Matheneſſe, & à Mrs. Buys, van der Meer, Oldenbarneveld, Maalſon, & un Député de Dort : ils furent chargés encore d'en faire rapport aux Etats. On travailla à cette correction le lendemain dans la chambre du Prince, (8) où l'on délibera en même tems ſur la Proteſtation de la Ville d'Amſterdam, à laquelle Tergau s'étoit encore joint. Lorſque toutes les Villes, excepté les deux dernieres, eurent approuvé les conditions avec ce changement (9), on dépêcha, à la requête du Prince (10), quelques Députés vers la Zélande, pour y pouſſer cet ouvrage important ; & l'on envoya à Amſterdam le Préſident van der Myle avec le Seigneur de Matheneſſe, & à Tergau le Conſeiller Looſen (11), Guillaume de Heemskerke & le Seigneur de Boetſelaar. Ces Députés eurent ordre de *declarer à ces deux Villes*, (12), *au nom des Nobles & des autres Villes, que ſi elles s'opiniâtroient à ne point entrer dans le deſſein de la Province, les Etats ne laiſſeroient pas de mettre la derniere main à cet ouvrage.* Le 6 de Juillet (13) ils vintent faire rapport en pleine Aſſemblée, du ſuccès de leur commiſſion. Ceux qui avoient été à Tergau, déclarerent que cette Ville ne feroit pas la moindre difficulté de s'unir aux autres, dès que les Zélandois ſe ſeroient autant avancés à l'égard de l'affaire en queſtion, que ceux de Hollande. Pour les Députés qui revenoient d'Amſterdam, ils rapporterent que les Magiſtrats, avant que de rien conclure, vouloient déliberer mûrement ſur les conditions dont il s'agiſſoit ; qu'ils promettoient pourtant, que lorſque les Zélandois auroient pouſſé l'affaire auſſi loin que les Etats de Hollande, ils conſulteroient leurs Bourgeois & leurs Habitans (14) ſur un ſujet de cette importance ; qu'alors ils ne manqueroient pas d'envoyer aux Etats la réſolution qu'on auroit priſe ; & qu'ils eſperoient que le Prince ne ſeroit pas mécontent de cette déclaration. La choſe dépendoit donc uniquement, comme on voit, des meſures qu'on prendroit en Zélande ; mais avant que les Députés en fuſſent de retour, le Prince avoit déja été aſſaſſiné à Delft. Cependant, comme un deſſein ſi favorable à la grandeur de Guillaume étoit alors ſur le point d'être exécuté, on le voit déja ſur une Médaille, honoré des Titres de Comte élu de Hollande & de Weſt-Friſe, & de Seigneur élu d'Utrecht. Quelques-uns prétendent (15) que cette Piece fut frappée pour être jettée parmi le peuple, pendant la cérémonie de l'Inſtallation de Guillaume dans la Souveraineté de ces Provinces.

1584.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Dec. 1583. fol. 486.
(2) Ibid. 27 Oct. 1583. fol. 430.
(3) Ibid. 9 Nov. 1583. fol. 439.
(4) Ibid. 13 Nov. fol. 444.
(5) Ibid. 2 Dec. fol. 478.
(6) Ibid. 6 Dec. fol. 484.
(7) Ibid. 7 Dec. fol. 485.
(8) Ibid. 7 Dec. fol. 485.
(9) Ibid. 12 Dec. fol. 534.
(10) Ibid. 5 Mey 1584. fol. 276.
(11) Ibid. 4 July 1584. fol. 349.
(12) Ibid. 4 July 1584. fol. 302.
(13) Ibid. 6 Aug. 1584. fol. 357.
(14) Ibid. 6 July 1584. fol. 357.
(15) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 289.

Le Prince, en Buſte armé ; avec cette Légende :

GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ; ELECTUS COMES HOLLANDIÆ, FRISIÆ, ET UTREGT ; ÆTATIS 52. ANNO 1584.

1584. *GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU; ELU COMTE DE HOLLANDE, DE FRISE ET D'UTRECHT; L'AN 52 DE SA VIE.* 1584.

Le Revers n'a point d'Inſcription. Il repréſente la Liberté du Païs, ſous la figure d'une Femme qui, éclairée d'une lumiere céleſte, a la Bible dans ſon giron, & qui porte de ſa main droite le Chapeau de la Liberté ſur la pointe d'une épée. Elle eſt aſſiſe entre deux Lions armés de ſabres, qui gardent & défendent l'Enclos de la Hollande, orné des Armes couronnées du Prince qui paroiſſent ſuſpendues au milieu de celles des autres Provinces.

Si le tranſport de la Souveraineté au Prince d'Orange auroit été un moyen bien efficace d'aſſurer la Liberté, c'eſt un problème de Politique, que j'abandonne à l'examen de mes Lecteurs: je ne déciderai point là-deſſus. Il vaudra mieux que je rapporte ici les circonſtances de la mort de ce Grand-homme. Au commencement d'Avril, un certain Jeune-homme avoit paru à Delft ſous le nom de Pierre Guion. (1) Il débitoit, qu'il avoit été exilé de la France pour cauſe de Religion; & par l'affectation d'un grand zèle pour celle des Reformés, il s'étoit introduit dans la Cour du Prince, dans l'intention de dreſſer des embuches contre ſa vie. Il avoit été envoyé en France par ſon illuſtre Maître, pour accompagner Noël de Caron, Seigneur de Schoonewal (2), qui le renvoya peu de tems après pour inſtruire le Prince de la mort du Duc d'Alençon. La commiſſion dont il venoit de s'acquitter lui attira de la part du Prince une petite ſomme d'argent, pour récompenſe. Le Scélérat employa cet argent à acheter deux piſtolets. Muni de ces armes, il alla à la Cour le 10 de Juillet ſur le midi; & ſaiſiſſant le tems que le Prince au ſortir du repas deſcendoit l'eſcalier, il lui perça la poitrine de trois balles (3); après quoi il gagna la porte de derriere pour ſe ſauver. L'infortuné Guillaume ſentant qu'il étoit dangereuſement bleſſé, & que ſa fin étoit prochaine, prononça en François, (4) d'une bouche mourante, ce peu de paroles remarquables: *Mon Dieu, mon Dieu, aye pitié de moi, & de ton pauvre Peuple!* Dans le même moment, quoique ſoutenu par ſes Pages, il tomba ſur l'eſcalier, & ayant été porté dans une Salle du Couvent de Ste. Agathe, ſon ſéjour ordinaire à Delft, il y rendit bientôt l'ame; à la grande douleur de ſon Epouſe, qui avoit déja perdu de la même maniere ſon prémier Epoux, & ſon Pere (5). Rien n'eſt comparable à la conſternation que ce meurtre répandit non-ſeulement dans la Cour, mais encore dans l'ame de tous les Habitans des Provinces-Unies, qui perdoient leur Protecteur & leur Pere, dans les conjonctures les plus fâcheuſes. On peut voir un tableau de leurs ſentimens, ſur le Jetton que voici.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 11 July 1584. fol. 372.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 902.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 11 July 1584. fol. 372.

(4) Ibid. 10 July fol. 370.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 903.

Le Traitre, qui tue le Prince en le ſaluant. Derriere le Meurtrier eſt le Roi d'Eſpagne, qui en étendant ſon Sceptre paroit l'animer à ce crime:

O DIRUM SCELUS! NON MANEBIT INULTUM. 1584.

O CRIME HORRIBLE! IL NE DEMEURERA PAS IMPUNI. 1584.

Au Revers, un Loup égorge un Berger au milieu de ſon Troupeau:

PASTOREM OCCIDIT, NE VOS CREDITE LUPO.

NE VOUS FIEZ PAS AU LOUP, IL VIENT DE TUER VOTRE BERGER.

Il eſt aiſé de comprendre, que par le Berger il faut entendre le Prince d'Orange, & par le Loup les Eſpagnols. Sur l'Exergue on voit encore ce mot : 1584.

CONFIDITE.

AYEZ DE LA CONFIANCE.

L'Aſſaſſin cependant, ſuivi par toute la Cour, fut atteint & ſaiſi ſur les remparts de la Ville. Il avoua d'abord que ſon nom véritable étoit Balthazar Gerard, qu'il étoit né en Bourgogne, & qu'il n'étoit venu dans le Païs que pour tuer le Prince. Il confeſſa encore qu'il avoit donné connoiſſance de ſon deſſein (1) à pluſieurs Eſpagnols, qui par pluſieurs raiſons plauſibles l'avoient animé à l'exécution d'un ſi glorieux projet ; c'eſt-là le titre pompeux dont ſon aveuglement honoroit ce crime déteſtable. En vertu de cette confeſſion, on lui emporta la main droite avec un Gauffrier rougi au feu ; on le tenailla avec des tenailles ardentes ; & enfin (2), pour en faire un horrible exemple, on l'écartela. Il ſouffrit tous ces cruels ſupplices avec une fermeté étonnante (3) ; & ſans lâcher le moindre cri, il fit du reſte ſa main arrachée le ſigne de la Croix ſur les ſpectateurs, comme pour leur donner ſa bénédiction : ſoit que l'excès de la douleur lui eût fait perdre tout ſentiment ; ou que, s'imaginant ſouffrir le Martyre pour ſa Religion, cette perſuaſion lui inſpirât une conſtance ſi extraordinaire. Les quartiers de l'Aſſaſſin furent expoſés aux Portes de la Ville (4) ; & le Cadavre du Prince, après avoir été embaumé, reſta pendant trois jours ſur un Lit de parade, pour être offert aux derniers regards du Peuple. Ce tems étant écoulé, il fut enterré aux dépens des Etats (5) de Hollande, de Zélande & d'Utrecht, avec une pompe extraordinaire & preſque royale : ce fut dans le Chœur de l'Egliſe neuve de Delft, qui étoit entierement tendue de drap noir. (6) Auſſi-tôt que la Trêve de douze ans fut conclue avec l'Eſpagne, les Etats-Généraux des Provinces-Unies (7) firent élever ſur ſa Tombe un Monument ſuperbe, de marbre, ſoutenu par vingt-deux colomnes, & enrichi de pluſieurs Statues de bronze. Ce ne fut pas la ſeule marque d'une éternelle reconnoiſſance, dont on honora ſa glorieuſe mémoire : on ſongea encore à l'immortaliſer immédiatement après ſa mort, par les deux Médailles ſuivantes, dont la plus grande fut frappée par ordre des Etats-Généraux, l'autre fut faite en Zélande.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 11 July 1584. fol. 372.

(2) Ibid. 14 July 1584. fol. 403.

(3) Leeven van Willem Prins van Oranje, fol. 102.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 14 July 1584. fol. 403.

(5) Ibid. 20 July fol. 421.

(6) Ibid. 12 July fol. 374.

(7) Theatre d'honneur des Heros, pag. 51.

I. Le Buſte du Prince, dans un Ovale, avec cette Inſcription :

GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ, COMES NASSAVIÆ; NATUS DILLENBURGI ANNO MDXXXIII; PROVINCIAS CONFOEDERATAS QUAM PRUDENTISSIME GUBERNAVIT ANNOS XV; INFORTUNATE OBIIT DELPHÆ 1584.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU; NE' A' DILLENBOURG L'AN 1533, A GOU-

1584. *VERNE LES PROVINCES-UNIES PENDANT QUINZE ANNEES, AVEC LA PLUS GRANDE PRUDENCE; ET EST MORT D'UNE MANIERE INFORTUNEE, A DELFT, L'AN 1584.*

Au-deſſous du Buſte on lit encore les paroles ſuivantes :

LICET OSSA ARESCANT, VIRTUS VIRESCIT ET VIGET.

QUOIQUE SES OS SE DESSECHENT, SA VERTU FLEURIT ET CONSERVE TOUTE SA VIGUEUR.

Au Revers eſt ſon Emblème, avec ſa Deviſe ordinaire :

SÆVIS TRANQUILLUS IN UNDIS.

TRANQUILLE AU MILIEU DES FLOTS IRRITEZ.

L'intelligence de cet Emblème dépend de la Fable ſuivante. Ceyx Epoux d'Alcyone s'étant noyé dans la Mer Egée, cette Reine fut tellement deſeſperée de cette perte, que voyant le cadavre de ce Prince malheureux flottant ſur les ondes, elle s'y précipita elle-même. Les Dieux eurent pitié d'elle, & la changerent dans un Oiſeau (1) que les Grecs & les Romains appellerent Halcyon, du nom de cette tendre Epouſe. Les Naturaliſtes anciens (2) débitent que l'Hyver, quand la Mer voiſine de la Sicile eſt la plus calme, cet Oiſeau y fait un Nid flottant, où ſans inquiétude il fait éclorre ſes Petits. Il eſt par conſéquent très propre à figurer le repos qu'on goûte au milieu des troubles (3); & cet Emblème peut s'appliquer naturellement au Prince d'Orange, qui ſavoit ſoutenir dans ſon ame une noble tranquillité, au milieu des orages qui agitoient la République.

(1) Ovid. Metam. Lib. XI. f. 730. &c.
(2) Plin. Lib. X. cap. 32. Ælian. Lib. I. cap. 37.
(3) Alciat. Emblem. 178.

II. La Tête de cette Piece offre aux yeux le même Emblème & la même Deviſe, que nous venons de voir. Au Revers on voit, autour des Armes de Zélande, celles de la Nobleſſe de la Province, & des Villes qui ont droit de ſuffrage aux Etats; ſavoir, Middelbourg, (4) Ziriczée, Tergoes, Ter-Tolen, Fleſſingue, & Vére. L'Inſcription eſt la Deviſe ordinaire de la Province :

(4) Smallegang Kron. van Zeel. fol. 409. 489. &c.

LUCTOR ET EMERGO. (5)

JE LUTE, ET JE SURNAGE.

(5) Ibid. fol. 102.

Pour ce qui regarde la conduite & le caractere du Prince aſſaſſiné, les Catholiques & les Proteſtans s'en ſont formé des idées differentes, ſelon leurs differens interêts, & leurs differentes Religions. Les prémiers lui attribuoient une ambition ſans bornes (6): ils ſoutenoient que pour travailler à ſa propre grandeur, il avoit introduit la Reformation dans le Païs, comme le prétexte le plus plauſible pour ſes deſſeins particuliers; & qu'en éblouiſſant les Peuples par la défenſe de leurs Privileges & par la Liberté de conſcience, (7) il ne ſongeoit qu'à uſurper le Pouvoir Souverain, aux dépens de la Liberté du Païs qu'il faiſoit ſemblant de défendre : projet dont l'exécution n'avoit été traverſée que par ſa mort. Ceux de la Religion Reformée, au contraire, le conſideroient comme le plus ferme appui de leur Egliſe, & comme la baſe de leur Union : ils l'élevoient juſqu'au Ciel, comme un Prince qui, aux dépens de ſes tréſors & du ſang de ſes Parens les plus proches, avoit garanti les Habitans de ces Provinces (8) du joug inſupportable de l'Inquiſition. Quelque difference qu'il y eût entre ces opinions, ſes Amis & ſes Ennemis ſans exception s'accordoient à donner les plus grands éloges à la ſupériorité de ſon génie, (9) à la promtitude avec laquelle il ſavoit prendre ſes meſures, & à ſon intrépidité dans les expéditions les plus périlleuſes. De ſorte qu'on pouvoit avec raiſon le mettre au-deſſus d'*Ulyſſe* & de *Diomede*, pour la *ſageſſe* de ſes conſeils dans les affaires d'Etat, & pour ſon *courage* dans l'exécution des entrepriſes les plus difficiles. Cette haute idée, qu'on ſe formoit de lui avec juſtice, paroit ſur ce Jetton, qu'on a frappé à ſon honneur en Hollande, où il étoit ſurtout extraordinairement chéri (10).

(6) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 365.
(7) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 288. & 289.
(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 228. verſo.
(9) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 365.
(10) Hooft Ned. Hiſt. fol. 809.

La

La Tête de cette Piece, qui fut renouvellée l'année ſuivante, repréſente au-deſſus de l'Ecu de Hollande, Ulyſſe & Diomede, couronnés de laurier :

DIOMEDIS ROBORE, ULISSIS CONSILIO. 1584.

PAR LA FORCE DE DIOMEDE, ET PAR LA PRUDENCE D'ULYSSE. 1584.

Au Revers, un Faiſceau de ſept fleches, Emblème des Provinces-Unies ; avec ce Vers :

UNA VALET PLUS IGNAVIS, QUAM FORTIBUS OMNES.

UNE SEULE FAIT PLUS QUELQUEFOIS POUR RELEVER DES COEURS ABATTUS, QUE TOUTES ENSEMBLE POUR DES GENS FIERS DE LEURS FORCES.

Ces paroles un peu obſcures ſignifient apparemment, que par la valeur de Diomede, & par la prudence d'Ulyſſe, le Prince d'Orange avoit été plus utile aux Païs-Bas deſtitués de force & de vigueur, que les forces immenſes du Roi d'Eſpagne ne l'avoient été à ceux de ſon Parti. La raiſon de cet étonnant effet des rares qualités du Prince paroit ſur le ruban qui lie les ſept fleches :

AMOR PATRIÆ, FIDES, COMMUNIS FORTUNA.

L'AMOUR DE LA PATRIE, LA FOI, ET UNE FORTUNE COMMUNE.

Dans le tems dont je parle, la concorde étoit plus néceſſaire que jamais, tant à cauſe de la grande perte que les Provinces-Unies venoient de faire par la mort du Prince, que des fâcheuſes conjonctures dans leſquelles elles ſe trouvoient embaraſſées. Dans la Friſe, les Quartiers de Zevenwolde & d'Ooſtergo étoient épuiſés (1) par les pillages continuels des Troupes de Verdugo. En Gueldre, outre que pluſieurs Villes y gémiſſoient encore ſous le joug des Eſpagnols, les eſprits étoient tellement effarouchés par les diviſions inteſtines, qu'on avoit toute la peine imaginable à les faire entrer dans les vues générales du Gouvernement. L'Overyſſel languiſſoit, reſſerré entre les Villes de Zutphen & de Steenwyk, qui avoient été priſes par les Eſpagnols. Dans la Flandre, preſque entierement conquiſe par les Ennemis, Gand (2) étoit ſur le point de ſe rendre, & Dendermonde étoit menacée du même ſort. Bruxelles n'étoit pas moins preſſée que la Flandre ; & Anvers, le centre du Commerce des Païs-Bas, étant traverſé dans le tranſport des marchandiſes par les Garniſons voiſines, ſentoit déja les approches du Siege qui le menaçoit. Toutes ces raiſons réunies répandoient une telle frayeur dans la Hollande, que les Etats de cette Province (3) donnerent à leurs Députés aux Etats-Généraux un pouvoir illimité pour offrir par proviſion la Souveraineté à quiconque ils en jugeroient le plus digne. Cependant, au milieu de cette conſternation générale, & malgré l'état deſeſperé où ſe trouvoit la Patrie, les Etats-Généraux des Provinces-Unies reprirent cœur, & ſe confiant ſur la protection du Ciel, ils ſongerent à prendre les réſolutions les plus ſalutaires pour le Païs. Pour cet effet, étant convoqués à Delft, ils arrêterent le 18 d'Août (4) de s'attacher inviolablement à l'Union d'Utrecht, malgré la mort du Prince qui en avoit été le principal inſtrument. Ils commencerent par envoyer au Comte Maurice, alors âgé d'environ dix-huit ans, les Seigneurs d'Aſperen & d'Aſſendelft d'entre la Nobleſſe, avec le Penſionaire Buys, & les Députés (5) des Villes de Dort, de Delft, de Rotterdam, &

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 910.

(2) Ibid. fol. 911.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 13 July 1584. fol. 382.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 918.

(5) Reſol. der Staat van Holl. 2 Aug. 1584. fol. 457.

1584. & de Horne. Ils lui firent les complimens de condoléance de la part des Etats ; & lui demanderent ſi, moyennant une penſion de deux-mille francs par mois (1), il voudroit ſe mettre à la tête d'un Conſeil qu'on vouloit ériger pour le Gouvernement de Brabant, de Flandre, de Malines, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Friſe. Il prit trois jours pour déliberer ſur cette propoſition, & enſuite il l'accepta (2). Cette conduite courageuſe des Etats dans des tems ſi fâcheux explique ſuffiſamment le ſens de ce Jetton, frappé en Zélande.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 3 Sept. 1584. fol. 542.

(2) Ibid. 29 Aug. 1584. fol. 521.

Jonathan, qui grimpe ſur des rochers eſcarpés, pour combattre le Camp des Philiſtins, avec le ſecours de ſon ſeul Ecuyer. Sur l'Exergue eſt cité le prémier Chapitre de Samuel ℣. 14. où cette Hiſtoire eſt rapportée :

IN SPE CONTRA SPEM.

EN ESPERANCE, CONTRE ESPERANCE.

Au Revers, les Armes de Zélande ; avec cette Inſcription :

SALUS A DOMINO. 1584.

LE SALUT VIENT DU SEIGNEUR. 1584.

Nous venons de voir qu'immédiatement après la funeſte mort de Guillaume, les Etats-Généraux ſongerent à placer à la tête du Conſeil le jeune Maurice, qui étoit encore à l'Univerſité de Leyden (3), & à qui les Etats de Hollande avoient donné une penſion de ſept-mille francs, outre deux-mille francs une fois pour toutes, deſtinés à meubler ſa maiſon. Le Roi Philippe ſe donna dans le même tems, des ſoins d'une nature ſemblable. Pour aſſurer davantage ſes vaſtes Etats à ſon Fils unique qui avoit à peine ſix ans (4), & qui étoit le fruit de ſon dernier hymenée, il réſolut de le faire déclarer, de ſon vivant, Prince Héréditaire de toutes ſes Couronnes. Le 12 de Novembre la cérémonie s'en fit avec la pompe la plus éclatante, à Madrid dans l'Egliſe de S. Jerôme, en préſence du Roi lui-même, de ſa Sœur l'Imperatrice Douairiere, des deux jeunes Princeſſes, Filles de Philippe, & d'une nombreuſe Cour. Après la Grand-Meſſe, qui fut célebrée par le Cardinal de Tolede, accompagné des Evêques de Placentia, de Salamanque, de Zamorra, d'Avila, de Segovie, de Cuença & d'Ocina, le jeune Prince fut conduit par le Cardinal de Granvelle devant le grand Autel ; où il fut confirmé par l'Archevêque de Tolede, & oint, ſelon la coutume, d'Huile bénite : après quoi les Hérauts de Sa Majeſté lurent aux aſſiſtans le Serment de fidelité, dont le contenu fut expliqué & éclairci par le Conſeiller Jean Thomaſo (5). L'Imperatrice Douairiere, comme Fille d'Eſpagne, fut la prémiere à le prêter. Elle fut ſuivie par les Filles du Roi, qui baiſerent enſuite la main à leur auguſte Frere ; par les Evêques, les Princes, les Comtes, en un mot par tous ceux de la Cour qui avoient l'honneur d'aſſiſter à cette ſolennité. A peine fut-elle finie, qu'on entendit dans l'Egliſe un Concert exquis de toutes ſortes d'Inſtrumens de Muſique, & que toute la Ville retentit du bruit du Canon placé ſur les remparts. Au milieu de ces ſortes de marques d'une joye éclatante, le Roi & toute ſa Suite retournerent avec le Prince Héréditaire au Palais, où non-ſeulement ce jour, mais encore pluſieurs jours ſuivans ſe paſſerent en ſuperbes feſtins, & en autres divertiſſemens magnifiques. A cette occaſion on a frappé la Médaille ſuivante, tant à la gloire du Roi, qu'à celle du Prince.

(3) Ibid. 29 Nov. 1582. fol. 562.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 950.

(5) Bor Ned. Beroert. XIX. Boek. fol. 40. verſo.

Le

1584.

Le Roi, en Buſte armé ; avec ces Titres :

PHILIPPUS, OMNIUM HISPANIÆ REGNORUM ET UTRIUSQUE SICILIÆ REX.

PHILIPPE, ROI DE TOUS LES ROYAUMES D'ESPAGNE, ET DES DEUX SICILES.

Le titre de Roi des deux Siciles doit ſon origine à Roger Fils de Robert, & Petit-fils de Tancrède Prince Normand. Ce Roger fut déclaré par l'Anti-Pape Anaclet II, (1) Roi de Naples & de Sicile, l'an 1130. Ces deux Royaumes n'en faiſant alors qu'un, furent appellés les deux Siciles ; & quoique ſéparés à préſent, ils gardent encore le même nom.

(1) Atlas Blavian. Lib. XVI. fol. 166 & 168.

Au Revers on voit le Prince Héréditaire, en Buſte armé ; avec cette Inſcription :

PHILIPPUS PHILIPPI FILIUS, PRINCEPS, ARCHIDUX AUSTRIÆ.

PHILIPPE, FILS DE PHILIPPE, PRINCE HEREDITAIRE, ARCHIDUC D'AUTRICHE.

La joye s'augmentoit encore dans les cœurs des Eſpagnols, à meſure du bonheur qui accompagnoit les armes de Farneze dans les Pais-Bas. Ce Prince, méditant le Siege d'Anvers, paſſa l'Eſcaut auprès de S. Bernard, & envoya Mondragon pour ſe rendre maitre de Lillo (2), ainſi que le Marquis de Risbourg pour s'emparer de Liefkenshock. Ces deux Forts, dont le prémier étoit ſur le Territoire de Brabant & l'autre ſur celui de Flandre, avoient été bâtis par ceux d'Anvers pour la défenſe de l'Eſcaut. Liefkenshoek fut pris d'aſſaut (3) ; mais Lillo, ſoutenant les attaques les plus terribles, força les Ennemis de ſe retirer après un Siege de trois ſemaines. Malgré ce mauvais ſuccès, le Prince ſe jetta devant Dendermonde, & à force de canonnades & d'aſſaut donnés ſans relâche, il força la Place en ſept jours de tems de capituler, & de ſe rendre (4) le 16 d'Août. Trois jours après il détacha une partie de ſes Troupes vers Willebrock, dont les deux Forts furent emportés l'un après l'autre ; ce qui entraina la perte de tous les autres qui étoient ſur le Canal de Bruxelles, & porta Vilvorde même à ceder aux armes du Roi. Car le Siege ayant été mis devant cette Ville (5), elle ouvrit ſes portes aux Eſpagnols le 7 de Septembre ; précipitation, qui la rendit ſuſpecte d'intelligence avec les Ennemis. Par cette perte, & par celle de Dendermonde, Gand ſe trouva de plus en plus à l'étroit ; en ſorte que la diſette générale des vivres, cauſée par un Blocus de neuf mois, força à la fin les Habitans exténués par la famine à traiter avec le Prince de Parme. L'Accord fut conclu le 17 de Septembre (6) ; & c'eſt ainſi que les Eſpagnols, ſans une grande effuſion de ſang, ſe rendirent maitres d'une ſi puiſſante Ville. Tout l'effort de la Guerre devoit alors tomber ſur Anvers, dont les Habitans ſe voyoient comme exilés dans leur Province même, environnés de Garniſons ennemies, & ſans aucune communication avec les Villes voiſines. Dans ce triſte état, ils dépeignirent leur miſere par le Jetton ſuivant.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 914.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 231.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 917.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol 231. verſo.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 946.

1584.

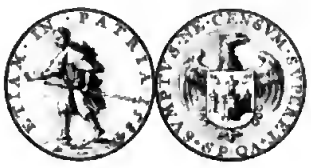

Un Pélerin qui étend ſa main droite, comme pour demander du ſecours. C'eſt un Emblème d'Anvers, qui, environné par-tout d'Ennemis, & privé de tout commerce avec ſes Alliés, étoit comme étranger dans ſa propre Province :

ETIAM IN PATRIA. 1584.

DANS SA PATRIE MEME. 1584.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 69.

Au Revers l'Ecu de la Ville eſt ſoutenu par une Aigle Impériale, parce que c'eſt un (1) Marquiſat du S. Empire :

SUMPTUS NE CENSUM SUPERET.

SENATUS POPULUSQUE ANTVERPIENSIS.

QUE LA DEPENSE NE PASSE PAS LE REVENU.

LE SENAT ET LE PEUPLE D'ANVERS.

La perte de Gand, de Dendermonde & d'autres Forts voiſins, fut cauſe que pour nuire à l'Ennemi, les Etats-Généraux défendirent d'habiter le Plat-Païs d'Overyſſel, de Twente & de Drente. Ce n'eſt pas tout (2) ; afin de couper les vivres aux Eſpagnols, ils donnerent ordre de ruïner dans le Comté de Zutphen le Territoire de Brévoort, avec les Villages de Heugel, de Tſelem, & de Veurloo, tout le Païs autour de Grol, pluſieurs Villages dans le Salland, tout le Païs de Drente, les Villages autour de Steenwyk, & ceux du Païs de Lingen. On exécuta d'abord cet ordre avec une cruelle exactitude ; mais les plaintes qu'il excita, & une bonne ſomme d'argent, le firent enſuite moderer, & enfin revoquer entierement. Les Etats-Généraux, goutant cet expédient pour augmenter leurs Finances, continuerent à le mettre en œuvre, en prenant le Plat-païs ſous leur protection pour certaines ſommes que les Habitans convenoient de leur payer. Comme ces Etats avoient érigé un Conſeil-Général, ceux d'Utrecht les imiterent en établiſſant chez eux un Conſeil nommé Héréditaire (3), & deſtiné à prévenir les diviſions & les deſordres. Il conſiſtoit en quarante perſonnes priſes d'entre les Bourgeois, nés dans la Ville même, ou d'entre les Habitans les plus aiſés ; qui devoient remplir cet Emploi à vie, ou du moins tant qu'ils s'en montreroient capables. Ce nouveau Règlement avoit été fait ſous la direction d'Alexandre de Zoete Seigneur de Villers, à qui le 17 d'Octobre ils avoient déferé (4) la Lieutenance-générale de leur Province, avec une penſion de douze-mille francs par an. La Chambre des Comptes de la même Province avoit fait frapper les Jettons ſuivans, pour exciter les Provinces Confédérées à la vigilance, qui étoit néceſſaire plus que jamais dans ces fâcheuſes conjonctures, où les Eſpagnols, peu contens de les accabler par la force des armes, aſpiroient encore à leur ruïne totale, en ſemant la diviſion parmi elles.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 949.

(3) Bor Ned. Beſmert XIX Boek. fol. 8.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 10 Oct. 1584. fol. 621.

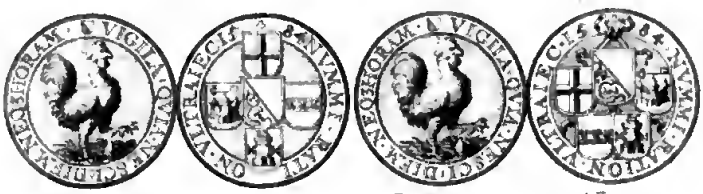

I. Un Cocq, Symbole de la Vigilance, gardant un Diamant qui eſt à terre :

VI-

VIGILATE, QUIA NESCITIS DIEM NEQUE HORAM. 1584.

VEILLEZ, PARCE QUE VOUS NE SAVEZ NI LE JOUR NI L'HEURE. (1)

(1) Marth. Ch. XXV. v. 13.

Il eſt clair que par la garde faite auprès de cette Pierre précieuſe, il faut entendre la conſervation de la Liberté.

Le Revers offre aux yeux les Armes d'Utrecht, d'Amersfort, de Reuen, de Wyk, & de Montfort, Villes de cette Province, qui (2) avec le Clergé & la Nobleſſe ſont les Etats d'Utrecht:

(2) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 260.

NUMMI RATIONUM ULTRAJECTI. 1584.

JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES D'UTRECHT. 1584.

II. Le ſecond eſt ſemblable au prémier; excepté que les Ecuſſons, arrangés un peu autrement, ſont ici attachés les uns aux autres.

La vigilance que recommandent ces Jettons, quelque ſalutaire qu'elle fût, n'étoit pas en état de ſoutenir les Provinces-Unies contre les forces ſupérieures & toujours croiſſantes du Prince de Parme: on avoit un extrême beſoin d'un puiſſant ſecours étranger. Cette verité étoit ſurtout ſenſible aux Villes de Bruxelles, d'Anvers, & aux autres (3) qui étoient les plus expoſées aux armes des Ennemis. Elles exhorterent ardemment les Etats-Généraux (4) à ſe mettre ſous la protection de la France, en déferant au Roi la Souveraineté aux mêmes conditions qui avoient été acceptées par le Duc d'Anjou. Elles reprocherent auſſi avec beaucoup de véhémence & d'aigreur aux Etats de Hollande, qu'en retardant une réſolution ſi ſalutaire, ils les livroient comme une proye certaine à la rage de l'Ennemi commun. Il étoit difficile effectivement de porter à cette nouvelle Election les Hollandois, qui avoient encore dans l'eſprit l'idée fraiche du deſſein qu'ils avoient formé d'établir dans la Maiſon d'Orange la Dignité de Comte de Hollande. Dans cette incertitude, avant que de rien réſoudre ſur un ſujet ſi important, les Etats trouverent à propos (5) de conſulter le Haut-Conſeil. Sa réponſe fut, qu'indubitablement on devoit une reconnoiſſance éternelle au Prince défunt, & qu'il étoit naturel d'élever ſon Fils Maurice à la Souveraineté du Païs (6), s'il étoit aſſez puiſſant pour le défendre; mais que puiſque ſon Pere lui-même avoit trouvé la choſe impoſſible ſans un puiſſant ſecours étranger, le conſeil le plus ſalutaire qu'on pût donner aux Etats de Hollande, de Zélande & d'Utrecht, étoit de choiſir pour Souverain le Roi de France, qui refuſoit d'accepter les autres Provinces ſi celles-ci ne s'y joignoient. Quoique les raiſons dont cet avis étoit appuyé fuſſent d'un très grand poids, elles ne reſterent pas ſans réponſe. Le Comte Maurice lui-même (7) livra aux Etats de Hollande un Mémoire, dans lequel il leur repréſenta, qu'il y auroit de l'imprudence à agir avec précipitation dans une affaire de cette nature; & qu'ils feroient bien de ſe rappeller à l'eſprit le deſſein qu'ils avoient formé de prendre pour Souverain de la Province feu ſon illuſtre Pere (8). Les Villes d'Amſterdam, de Tergau & de Monnikendam s'oppoſerent auſſi fortement à la réſolution de traiter avec la France. Mais les autres Villes, appuyées de la Nobleſſe, firent paſſer la choſe à la pluralité des voix; ce qui chagrina tellement Paul Buys, Penſionaire & Avocat-général de la Hollande (9), qu'il demanda ſa démiſſion. Cette affaire ne fut pas ſeulement une ſource de nouvelles diviſions dans cette Province, mais encore dans la Zélande, où l'on étoit pourtant généralement porté à s'aſſurer du ſecours des François. A cette occaſion on y frappa le Jetton que voici.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Aug. 1584. fol. 508.

(4) Ibid. 5 Sept. 1584. fol. 558.

(5) Bor Ned. Beroert. XIX. Boek. fol. 22.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 933.

(7) Ibid. fol. 934.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Sept. 1584. fol. 588.

(9) Ibid. 1 Sept. fol. 545.

Le Fer à feu de Bourgogne, traverſé par deux Mouſquets en ſautoir. Au haut de la Piece on voit dans un quarré l'an 84.

1584.

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

UN ETAT FOIBLE DEVIENT PUISSANT PAR LA CONCORDE.

Au Revers, un Phénix qui, après avoir été conſumé dans ſon Nid par des flâmes allumées par les rayons du Soleil, renait de ſes cendres, conformément à ce qu'ont débité (1) certains Naturaliſtes. Il eſt naturel d'entendre par le vieux Phénix le Prince Guillaume, & par le jeune le Comte Maurice, qui s'efforçant de ſuivre ſon Pere dans le Gouvernement du Païs, ſemble exhorter ici les Etats à bannir la diſcorde, & à lui accorder la même bienveillance dont ils avoient honoré le Prince d'Orange. L'Inſcription eſt tirée de Terence (2):

(1) Tacit. Annal. Lib. VI. cap 28.

(2) In Andr. Act. IV. Sc. 2.

VALEANT QUI INTER NOS DISSIDIUM VOLUNT.

ELOIGNONS CEUX QUI VEULENT NOUS DESUNIR.

L'arrivée de l'Ambaſſadeur d'Angleterre (3) rompit entierement le projet de traiter avec le Roi de France. Mais quoiqu'il donnât de la part de ſa Maitreſſe l'eſperance d'un grand ſecours, il ne conclut avec les Etats-Généraux rien de fixe ſur les moyens de tenir tête au Prince de Parme, qui, dans une tranquillité parfaite, faiſoit des préparatifs formidables contre Anvers (4). Il ramaſſoit une grande quantité de groſſe Artillerie dans la Flandre, où les Etats ne poſſedoient qu'Oſtende, L'Ecluſe, & quelques Forts; il s'aſſuroit des avenues de la Ville, il bouchoit le paſſage de l'Eſcaut en élevant des Forts ſur le rivage, & il aſſembloit de toutes parts les vivres & les munitions néceſſaires. Cependant, avant que de commencer le Siege, il tâcha de gagner les Habitans par ſes lettres careſſantes, dans leſquelles, en leur traçant un vif tableau des miſeres qui leur pendoient ſur la tête, il les excitoit à recourir à la clémence du Roi. On fit des réponſes polies à des lettres ſi honnêtes, & l'on envoya des Copies des unes & des autres aux Etats-Généraux. Le motif qui porta Farneze à tenter les voyes de la douceur, étoit la connoiſſance qu'il avoit de la diſpoſition où un bon nombre des Habitans ſe trouvoit, de ſe reconcilier avec leur ancien Maitre. Ce penchant ne parut que trop le 10 d'Octobre (5), lorſque Jean & Jaques Dellafaille, avec quelques autres des principaux Citoyens au nombre de vingt-trois, vinrent prier le Chancelier de Brabant de préſenter de leur part au Magiſtrat une Requête, qui tendoit à le ſupplier de vouloir bien négocier un accommodement avec le Prince de Parme. Dès que le bruit en fut répandu, toute la Ville ſe mit en mouvement; la Bourgeoiſie prit les armes, l'on tendit les chaines dans les Places & dans les rues, & l'on jetta en priſon les Auteurs d'un projet ſi odieux. Le Markgrave, ou le Grand-Bailly, dreſſa ſes accuſations contre les Priſonniers & demanda qu'ils fuſſent punis de mort, comme perturbateurs du repos public, afin qu'ils ſerviſſent d'exemple à tous ceux qui ſeroient inclinés à former de pareilles entrepriſes. Les Juges ne porterent pas juſques-là leur ſéverité; ils ſe contenterent de condamner Jean & Jaques Dellafaille chacun à une amende de ſix-mille florins (6): leurs partiſans furent pareillement condamnés à des peines pécuniaires, & les uns & les autres ſouffrirent de grandes indignités, non-ſeulement dans la Priſon, mais encore pendant tout le tems que dura le Siege. Ils en furent conſolés lorſque la Ville eut changé de Maitre: ce fut alors que Jean Dellafaille reçut du Prince de Parme une Chaine d'or, avec une Médaille (7) qui portoit d'un côté le Buſte du Roi, & de l'autre celui de ce grand Capitaine lui-même. Quelques peines que j'aye priſes pour déterrer cette Piece à Anvers où la poſterité des Dellafailles occupe encore les Poſtes les plus honorables, il ne m'a jamais été poſſible d'y réuſſir. En récompenſe, j'y en ai trouvé une autre qui fut frappée l'an 1559 à l'honneur d'un certain Jean van de Broek. Celui-ci étant dans les mêmes diſpoſitions que les Dellafailles, & n'étant point d'humeur à partager tous les malheurs qui menaçoient la Ville, en ſortit ſans permiſſion environ ce tems-ci, (8) avec ſoixante & dix-huit autres Citoyens. Il fut d'abord cité avec les Compagnons de ſa retraite, & comme ils ne trouverent pas à propos de comparoitre, tous leurs biens furent confiſqués. Cet événement me ſemble une raiſon ſuffiſante pour placer ici cette Médaille, plutôt qu'à l'année où elle fut faite, & qui n'eſt diſtinguée par aucune action remarquable de ce Van de Broek.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 954.

(4) Bor Ned. Beroert. XIX. Boek, fol. 35. verſo.

(5) Ibid. fol. 36. verſo.

(6) Ibid. fol. 37.

(7) Généal. de la Maiſon Dellafaille MS.

(8) Bor Nederl. Beroert. XIX. Boek fol. 37.

Son

Son Buſte, avec cette Inſcription :

HANS VAN DE BROECK, ÆTatis 31, Anno 1559.

JEAN VAN DE BROECK, AGE' DE 31 ANS, L'AN 1559.

Le Revers offre au yeux un Emblême de la Charité. C'eſt une Femme qui donne le ſein à ſon Enfant, tandis que deux autres à côté d'elle ſe tiennent embraſſés, & qu'un troiſieme careſſe un Chien. L'Inſcription eſt cette Sentence de l'Apôtre S. Paul (1) :

(1) I. Corinth. Ch. XIII. v. 7.

CHARITAS OMNIA SUFFERT.

LA CHARITE' SUPPORTE TOUT.

Quoique cette émeute du Peuple d'Anvers fût appaiſée, les Etats-Généraux n'en étoient pas moins inquiets pour une Ville ſi importante. Pour la ſauver, ils deſtinerent à ſecourir la Flandre & le Brabant (2) cent-mille florins, & ils prierent le Comte de Hohenlo de vouloir bien s'employer (3) à faire lever le Siege d'Anvers. Ils écrivirent aux Habitans de cette Ville (4) & de Bruxelles (5), pour leur relever le courage. En faveur de la prémiere, ils armerent trois grands Vaiſſeaux de guerre ; & pour ſoulager la ſeconde, ils firent acheter à Amſterdam deux-cens tonneaux de Seigle, cent à Delft, à Dort cent tonneaux de Grain germé pour à faire de la biere, à Rotterdam vingt-quatre tonneaux de Hareng & d'autre Poiſſon ſalé, à Leyden vingt-cinq demi-tonneaux de Beurre, en Nord-Hollande ſoixante & quinze-mille livres de Fromage, & vingt-cinq-mille à Tergau. On fit dans cette Province toute cette dépenſe, à condition qu'en (6) Zélande l'on achetât & l'on envoyât au plus vite à Bruxelles cent tonneaux de Froment, & douze de Sel. Cette Ville avoit un beſoin extraordinaire de ces vivres : quoique (7) quelques chariots chargés de Froment & d'autres proviſions y fuſſent entrés à la fin de Novembre, elle étoit réduite aux dernieres extrémités, parce que toute communication lui étoit coupée. On prétend même qu'une Mere, ne pouvant plus ſouffrir les gémiſſemens de ſes Enfans qui mouroient de faim, prit le parti de leur donner du poiſon (8), & ſe fit mourir par le même moyen, après avoir exercé ſur eux cette cruauté pitoyable. Déja, pour y faire durer les vivres plus longtems, on avoit voulu mettre hors de la Ville un bon nombre de perſonnes inutiles ; mais les Ennemis les forcerent de rentrer, à grands coups de mouſquet ; & pour ceux qui tomberent entre les mains des Eſpagnols, ils en furent traités de la maniere la plus indigne. On pendit les hommes ; & après avoir coupé aux femmes les habits juſqu'au-deſſus de la ceinture, on les chaſſa vers la Ville, en leur diſant d'attendre là tranquillement le ſecours des François. Cette affreuſe ſituation excita quelques-uns des Habitans à déclarer qu'il étoit tems de ſe reconcilier avec le Roi par le moyen du Prince de Parme. A peine cette nouveauté fut-elle parvenue aux oreilles de la Garniſon, qu'elle prit les armes le 4 de Décembre (9) ; elle ferma toutes les avenues de la Cour, du Marché, & de l'Hôtel de ville, elle ſe ſaiſit des Magiſtrats, caſſa le Gouverneur, en fit un nouveau, & contraignit indifféremment tous les Bourgeois à payer la ſolde qui lui étoit dûe. Pour la ſatisfaire, on frappa les Pieces ſuivantes, d'or & d'argent.

(2) Reſol. der Staat van Holl. 1 Sept. 1584. fol. 543 & 544.
(3) Ibid. 12 Sept. fol. 571.
(4) Ibid. 15 Oct. fol. 642.
(5) Ibid. 26 Oct. fol. 657.
(6) Ibid. 31 Oct. fol. 661.
(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 986.
(8) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 329.
(9) Hiſt. van het H. Sacram. pag. 191.

1584.

I. La prémiere, qui eſt d'argent, a vers le haut l'an 84, avec ces caracteres, Z G, qui ſignifient deux florins : c'eſt le prix pour lequel cette Piece eut cours :

DEO OPTIMO MAXIMO.
BRUXELLA CONFIRMATA.

A' DIEU TRE'S BON ET TRE'S GRAND.
BRUXELLES AFFERMIE.

II. III. IV. La prémiere de ces trois eſt d'argent, & les deux autres ſont d'or. Elles ont la même Inſcription que nous venons de voir. La Planche même découvre la difference qu'il y a, par rapport à la grandeur & au prix.

1585. Ce moyen, au-lieu de finir la miſere, ne fit que l'étendre & la rendre pendant quelque tems un peu plus ſupportable. La Garniſon d'ailleurs commença à deſeſperer du ſecours des François, & trouva bon d'envoyer quelques Députés à Beveren, pour traiter avec le Prince de Parme. Le 10 de Mars (1) l'Accord fut conclu ſous des conditions aſſez avantageuſes pour les Citoyens ; & trois jours après on le publia avec beaucoup de ſolennité devant l'Hôtel de ville. Après s'être rendu maitre de Bruxelles, Lieu de réſidence de la Cour, le Prince de Parme ſe vit en état de couper tout ſecours à ceux d'Anvers, excepté du côté de l'Eſcaut, par lequel ils recevoient encore de tems en tems quelques vivres (2). Pour l'empêcher, & pour fournir ſa propre Armée de toutes les choſes néceſſaires ſans le moindre danger, il fit faire un Canal de trois lieues (3). Par-là non-ſeulement il facilitoit tous les Convois, mais encore il reçut de Flandre les forces navales dont il avoit beſoin pour diſputer aux Confédérés le paſſage du Fleuve. Comme la plus grande partie de ſes Troupes ſe trouvoit, ſous la conduite du Comte Pierre-Erneſt de Mansfelt, auprès de Stabrock ſur le Territoire de Brabant, les Etats-Généraux réſolurent de s'ouvrir le paſſage de l'Eſcaut, en ſe rendant maitres de quelques Forts ſitués du côté oppoſé, ſur le Territoire de Flandre. Dans cette vue on détacha de ce côté-là le Comte de Hohenlo (4) avec quelques Troupes. Il ſe ſervit de la haute marée, pour approcher du Fort de Liefkenshoek avec quelques Vaiſſeaux pleins de Soldats, qui en y faiſant pleuvoir une grêle de balles incommoderent tellement la Garniſon, qu'en peu de tems elle fut contrainte d'abandonner le Fort (5) avec toutes les munitions. Animé par ce ſuccès il attaqua auſſi les autres Forts, & il eut le bonheur de prendre encore ceux de S. Antoine, de Ter-Venten, d'Oord, & de Doele. Mais Farneze, devinant par-là ſes deſſeins, trouva d'abord moyen de les éluder, en faiſant élever un autre Fort ſur la Digue auprès de Calloo, & un ſecond entre celui-ci & Liefkenshoek. Ces meſures lui réuſſirent ſi bien pour arrêter les progrès du Comte de Hohenlo, que Farneze (6) en conçut une eſperance certaine de prendre l'importante Ville d'Anvers, malgré tous les obſtacles que les Etats s'aviſeroient d'oppoſer à cette haute entrepriſe. Elle avoit certainement un air de grandeur, digne de ſa naiſſance & de ſon courage ; & il ſemble que le Jetton ſuivant ait été frappé cette année pour l'aiguillonner à la pouſſer avec la plus grande vigueur.

(1) Hiſt van het H. Sacram. pag. 195.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 969.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 282.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Maart 1585. fol. 183. & 9 April. fol. 202.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 998.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 237, verſo.

Le

Le Prince de Parme, portant un Bouclier de la main gauche ; & de la droite un Bâton de commandement. A ſon côté eſt un Satyre ; & en partie ſur un côté de la Piece, & en partie ſur l'autre, on lit cette Inſcription :

OMINE, ALEXANDER, FAUSTO SPES CONCIPE CERTAS.

FONDEZ, ALEXANDRE, DES ESPERANCES CERTAINES SUR CET HEUREUX PRESAGE.

Cet heureux préſage étoit le nom qu'il avoit de commun avec Alexandre le Grand (1), & l'on vouloit qu'animé par cette conformité, il eſpérât de prendre Anvers, comme le Roi de Macedoine s'étoit emparé de la Ville de Tyr. Cette alluſion eſt d'autant plus heureuſe, que ces Villes ſe reſſembloient extrêmement pour leur grandeur, leur négoce, & leur richeſſe. Sur l'Exergue on voit encore ce mot Grec :

(1) Q. Curt. Lib. IV. cap. 4.

Σ A-T T P O Σ. 1585.

SATYRE. 1585.

Ce mot ajoute un nouvel ornement & une nouvelle juſteſſe à cet Emblême. On rapporte, que pendant le Siege de Tyr un Satyre parut en ſonge à Alexandre le Grand, qui le ſaiſit enfin, après qu'il ſe fut échapé pluſieurs fois de ſes mains. Les Devins, conſultés ſur le ſens de cette Viſion (2), répondirent aſſez ingénieuſement, que le mot Grec ΣΑΤΤΡΟΣ devoit être coupé en deux, de la même maniere qu'on le voit ſur cette Piece ; & qu'alors il ſignifioit, *Tyr eſt à vous :* que par conſéquent le Satyre ſaiſi par le Roi ſignifioit que Tyr lui tomberoit entre les mains. Ce Jetton promet donc à Alexandre Farneze (3) le même ſuccès par rapport à Anvers, qui eſt repréſenté ſur ce Revers, avec le nom de cette Ville :

(2) Plutarch. in vita Alex. cap. VIII.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 344.

HANTWERPEN.

ANVERS.

Animé par une émulation ſi glorieuſe, Farneze avoit employé ſix mois (4) à bâtir ſur l'Eſcaut un Pont pour fermer cette Riviere ; ouvrage, que tout le monde conſideroit comme une merveille du ſiecle. Il étoit conſtruit entre les Forts de Ste. Marie & de Philippe, qui le défendoient. Sa longueur étoit de deux-mille trois-cens pieds. Il étoit appuyé en partie ſur des pilotis, & en partie ſur des bateaux plats. Des deux bords oppoſés on avoit pouſſé l'ouvrage piloté vers le milieu du lit ; juſqu'à ce que les pilotis entraſſent cinquante pieds dans l'eau ou dans la vaſe, & que la profondeur ne permit plus de les enfoncer. Mais comme entre l'extrémité (5) de ces Jettées, qui avoient chacune cinq-cens pieds de long, il reſtoit encore un eſpace de treize-cens pieds, le Duc y fit mettre trente-deux bateaux plats, aſſurés par des ancres, à vingt pieds l'un de l'autre ; & il les joignit par des poutres, qui ſoutenoient un plancher, de maniere qu'ils ne faiſoient qu'un corps avec le reſte de l'Ouvrage. Pour défendre contre l'impétuoſité du Fleuve, & contre les attaques des Ennemis, ce Pont qui avoit couté tant de dépenſes & de tems, il y fit ajouter encore de côté & d'autre deux rangées de Navires attachés enſemble. Par-là toute communication fut coupée à Anvers du côté de l'eau, & les Habitans, voyant ce vaſte ouvrage achevé contre l'opinion qu'ils en avoient conçue, ne négligerent rien pour le détruire. Pour cet effet, ſe ſervant de l'invention d'un Italien nommé Gianibelli, ils préparerent deux Vaiſſeaux nommés (6) la Fortune & l'Eſperance, maçonnés par-dedans, & après les avoir rempli d'une grande quantité de poudre à canon & d'autres matieres combuſtibles, ils les firent

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 232. verſo.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 997.

(6) Bor Ned. Beroerr. XX. Boek, fol. 32. verſo.

1585. rent deſcendre vers le Pont le 4 d'Avril ſur le ſoir, ſous la conduite de dix Bateaux plats. Le Vaiſſeau la Fortune ne parvint pas au lieu deſtiné, mais ayant donné contre terre ſur le rivage de Flandre, il fit ſon effet inutilement. Pour l'autre, il fut porté par les flots contre le Pont, ſur lequel la curioſité avoit conduit beaucoup de monde, qui ne devinoit point le but de cette entrepriſe. A peine le Prince de Parme, touché des prieres preſſantes de ceux qui l'environnoient, ſe fut-il éloigné du Pont d'un coup d'arbalête, que le Navire creva (1) avec un bruit ſi horrible, que la Terre en fut ébranlée à trois lieues à la ronde, & qu'à une demi-lieue perſonne ne put ſe tenir ſur pied. Le Pont & la baluſtrade furent briſés, un grand nombre d'hommes mis en pieces, dont quelques-uns étoient écraſés contre les arbres, d'autres empalés ſur des poteaux, & d'autres étouffés par l'eau & par la boue que l'Eſcaut avoit répandu au long & au large. Tout le Païs voiſin étoit couvert d'un demi-pied d'eau; les Forts étoient à moitié renverſés; & les Canons, détachés de leurs affuts, jettés çà & là. Cet évenement rendit encore le Siege d'Anvers plus ſemblable à celui de Tyr (2), dont les Habitans avoient auſſi tâché de ruïner les Ouvrages d'Alexandre par le moyen d'un Navire rempli de matieres combuſtibles. Mais ſi le grand Alexandre ne fut pas découragé par ce deſaſtre imprévu, ſon Rival ne ſe laiſſa pas non plus abattre par une cataſtrophe ſemblable. La même nuit il fit encore rétablir en partie tout ce qui avoit été ruïné; ce qui fut d'autant plus glorieux pour lui, que, ſelon le témoignage de Strada (3), l'effet du Vaiſſeau d'Anvers fut infiniment plus terrible & plus pernicieux que celui du Navire de Tyr qui cauſa de ſi grands embaras au Conquérant de l'Aſie. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on ait fait à l'honneur de Farneze les Médailles ſuivantes, qui le comparent encore à Alexandre, & par rapport à ſon habileté à brider l'eau, & par rapport à ſa promtitude à reparer ſes Ouvrages bouleverſés.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1000.

(2) Q. Curt. Lib. IV. cap. 3.

(3) De Bello Belg. Dec. II. p. 344.

I. Ce Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

ALEXANDER FARNESius, PARmæ PLAcentiæque DUX; BELGium DUM GUBernaret.

ALEXANDRE FARNEZE, DUC DE PARME ET DE PLAISANCE, PENDANT QU'IL GOUVERNOIT LES PAYS-BAS.

(4) Strada de Bello Belg. Dec. I. p. 451.

Ce Prince étoit né à Rome (4) l'an 1544; ainſi ſon âge eſt bien marqué ſur ſon épaule briſée:

ÆTatis 40.

A' L'AGE DE QUARANTE ANS.

Au Revers on voit en perſpective la Ville d'Anvers, avec le Pont retabli; & les Forts ſitués ſur le rivage du côté de la Flandre. Sur l'Exergue eſt le grand Alexandre, qui couché dans ſa Tente tâche de ſaiſir un Satyre. Au-deſſous de cette figure eſt le mot Grec ΣΑΤΤΡΟΣ, que j'ai déja expliqué; & au-deſſus cette Inſcription:

CONCIPE CERTAS SPES. 1585.

CONCEVEZ DES ESPERANCES CERTAINES. 1585.

II. La ſeconde a la même Tête, excepté que dans la Légende Farneze eſt intitulé *Prince*, & non pas

pas *Duc* ; & que le Revers ne repréſente pas ſeulement la Ville d'Anvers & le Pont rétabli, mais encore le Païs d'alentour inondé, comme il le fut pendant le Siege après qu'on eut percé les Digues. L'Inſcription eſt la même que celle que nous venons de voir : 1585.

CONCIPE CERTAS SPES. 1585.

CONCEVEZ DES ESPERANCES CERTAINES. 1585.

Parmi les perſonnes à qui l'éclat épouvantable du Vaiſſau l'Eſperance ôta la vie, il eſt naturel de remarquer le Seigneur Robert de Melun, Burggrave ou Vicomte de Gand, non-ſeulement à cauſe de ſa haute naiſſance & de ſes grandes qualités, mais ſurtout à cauſe de la part qu'il eut au Siege d'Anvers. A l'arrivée de Don Juan dans les Païs-Bas, il étoit (1) Général en chef de la Cavalerie des Etats. Pendant le Gouvernement de l'Archiduc Mathias, il fut fait, par l'interceſſion du Prince d'Orange, Gouverneur de l'Artois (2) par les Etats, qui ſe confierent aſſez en lui pour eſperer qu'il retiendroit cette Province dans la Confédération. Il en fut détaché par Matthieu Moulart Evêque d'Arras, & porté à ſe reconcilier avec le Roi. L'ayant fait avec toutes les Villes Walonnes, il ne fut pas ſeulement confirmé dans le Gouvernement de l'Artois ; mais la Ville de Richebourg, ſon Bien héréditaire, fut érigé en Marquiſat (3), le 28 de Fevrier de l'an 1579. Elu enſuite Conſeiller, & Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie Allemande, il eut la direction du Siege de Cambray & de celui d'Oudenarde (4) ; & dans d'autres occaſions il donna des marques ſignalées de ſon expérience dans la Guerre, & de ſa fidélité pour le Roi. Pour ces raiſons, lorſque le Prince de Parme marcha au Siege d'Anvers, il lui confia une partie de l'Armée, & la conduite de toutes les affaires ſur le territoire de Flandre (5). Il s'en acquitta avec valeur & avec prudence. Ayant pris (6) l'Ile de Doel & le Fort qui y étoit, il s'étoit tellement aſſuré de tout le rivage du Fleuve du côté de la Flandre, qu'il étoit impoſſible aux Etats de donner de ce côté-là le moindre ſecours aux Aſſiegés. Mais commandant dans le Fort Ste. Marie lorſque le Vaiſſeau l'Eſperance creva, il y perdit la vie au ſervice du Roi, avec pluſieurs autres. Il étoit extrêmement aimé (7) du Prince de Parme, à cauſe de ſon illuſtre origine, de ſa grande expérience dans la Guerre, & de ſon courage qui étoit toujours règlé par la ſageſſe. Sa mort déplorable toucha par conſéquent beaucoup ce Prince, & il ne fut pas moins regreté par les Soldats qui avoient ſervi ſous lui. Sa mémoire eſt conſervée ſur le Jetton ſuivant, qui ſe trouve à La Haye dans le Cabinet de Jean van Ruyl, Procureur à la Cour de Holland.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 463.

(2) Ibid. pag. 37.

(3) Ibid. pag. 41.

(4) Ibid. pag. 225.

(5) Ibid. pag. 303.

(6) Ibid. pag. 304.

(7) Ibid. pag. 341.

Une Main ſortant d'un nuage eſt ſaiſie par une Vipere, qui s'élance d'un fagot jetté ſur le feu. C'eſt une alluſion à ce qui arriva à l'Apôtre S. Paul dans l'Ile de Malte (8). Au Revers eſt l'Ecu des Armes de ce Seigneur, & l'Inſcription que voici ſe lit ſur les deux côtés de la Piece :

(8) Act. des Apôtr. Ch. XXVIII. *v.* 3.

QUIS CONTRA NOS? ROBERT DE MELEUN, MARCQUIS DE ROUBAYS.

QUI SERA CONTRE NOUS ? ROBERT DE MELUN, MARQUIS DE ROUBAYS.

La Seigneurie de Roubais, ſituée dans la Châtellenie de Lille, a eu pluſieurs Seigneurs diſtingués par leur génie & par leur valeur. Ceux qui ont excellé parmi eux, ont été Jean & Gui de Roubais, qui ſe ſont ſignalés dans les Croiſades, où ils ont accompagné Godefroy de Bouillon. La Terre de Roubais étant entrée à la fin dans la Maiſon de Melun, fut érigée par le Roi Philippe en Marquiſat (9), en faveur de ce Robert de Melun, Général en Chef de la Cavalerie de ce Monarque. Ses Armes ſont une Baniere de gueules, ſous un Chef d'Hermines.

(9) Ph. de l'Eſpinoy Nobl. de Flandr. fol. 142.

1585. Le travail que le Prince de Parme fit faire cette même nuit pour la reparation du Pont, fut cauſe d'un bruit qui ſe répandit par-tout, que les Brulots d'Anvers avoient manqué leur but; & ce bruit produiſit à ſon tour, que la Flotte des Etats, prête à pourvoir la Ville de vivres, n'oſa pas hazarder le paſſage. Lorſque les Confédérés furent informés de la fauſſeté de cette rumeur, Farneze avoit non-ſeulement achevé de reparer le Pont, mais il avoir encore fait enſorte d'éluder à l'avenir l'effet de pareilles Machines (1), en trouvant le moyen d'ouvrir le Pont pour leur donner paſſage : enſorte que toutes les entrepriſes que ceux d'Anvers formerent dans la ſuite pour le détruire, furent entierement inutiles. Toute eſperance de ſecourir Anvers par eau étant ainſi diſſipée, les Etats tournerent toutes leurs vues du côté de la Digue de Kouwenſtein, où Alexandre, après avoir eſſuyé pluſieurs Combats (2) avec differens ſuccès, eut auſſi à la fin tout l'avanrage (3). Par tous ces deſaſtres, & par la diſette des vivres qui devenoit de jour en jour plus grande, le Peuple commença à ſe laſſer du Siege. Les Corps de métier conferent enſemble, & demanderent qu'on leur fit ſavoir ſur quels fondemens on eſperoit du ſecours; ou bien, qu'on traitât avec le Prince de Parme, s'il n'y avoit plus d'eſperance de ſe tirer d'affaire. Depuis ce tems, Alexandre s'empara encore de tous les Forts qui étoient autour des remparts; ce qui excita pluſieurs émotions populaires (4). Les cris pour la Paix s'augmenterent de plus en plus, & l'on accabla impunément le Magiſtrat de reproches & de menaces. Il eſt vrai que ceux qui gouvernoient la Ville avoient déja fait par leurs Députés quelques pas pour parvenir à un accommodement : mais ayant voulu renfermer dans leur Accord toutes les Provinces-Unies, ils furent renvoyés fierement par Alexandre; dont les Troupes, après s'être emparé de pluſieurs Forts autour de Malines, s'étoient rendu maitreſſes de la Ville même, après un long Blocus, (5) le 19 de Juillet. Les Magiſtrats d'Anvers eurent beau faire lire au Peuple de l'Hôtel de Ville differentes lettres de la Reine d'Angleterre & des Etats, par leſquelles un promt ſecours leur étoit promis (6); la patience des Bourgeois étoit laſſée : ils ſe ramaſſerent auprès de l'Hôtel de ville, en tumulte, & firent tout retentir des clameurs qu'il pouſſoient pour la Paix. On fut forcé d'envoyer vingt Députés à Beveren, pour capituler avec le Prince de Parme; & l'affaire de la reddition fut conclue (7) le 17 de Juillet. Pour célebrer la gloire que ce Prince avoit acquiſe en ſe rendant maitre d'une Ville ſi conſiderable, on frappa les trois Jettons ſuivans.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1022.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Mey 1585 fol. 276.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1008.

(4) Ibid. fol. 1016.

(5) Ber Ned. Beroert. XX. Boek fol. 41. verſo.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 3 July 1585. fol. 438, 439. & 6 Sept. fol. 539.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1019.

I. La Ville conquiſe, avec le Pont, les Forts, & le Païs inondé :

SERenissimi PRincipis PARmæ VIRTutis ET LABORUM PREMIUM. 1585.

RECOMPENSE DE LA VALEUR ET DES TRAVAUX DU SERENISSIME PRINCE DE PARME. 1585.

Au Revers, les Armes du Roi d'Eſpagne couronnées, & bordées du Colier de l'Ordre de la Toiſon; avec cette Légende :

GECToirs DU BUReau DES FINANces DU ROY.

II. Les

II. Les Armes d'Alexandre Farneze, couronnées, & entourées du Colier de la Toiſon : 1585.

NEPTUNO MARTEQUE DOMATO ANTVERPIAM REGI
CONCILIAT ALEXANDER.

APRES AVOIR SURMONTE' NEPTUNE ET MARS, ALEXANDRE REMET ANVERS AU POUVOIR DU ROI.

Le Revers repréſente la Ville, & ſon Territoire inondé. L'Inſcription conſiſte dans ce Vers (1) : (1) Eraſm. Adag. Cent. II. fol. 438.

FELIX, QUEM FACIUNT ALIENA PERICULA CAUTUM.

HEUREUX CELUI QUE LE DANGER DES AUTRES REND CIRCONSPECT.

Par ce danger des autres, il faut entendre la deſtruction de la Ville de Maſtricht, qui, aſſiegée & priſe d'aſſaut par le Prince de Parme, étoit reſtée enſévelie dans ſes ruïnes (2), n'étant plus qu'une retraite de Soldats, qui renverſoient les maiſons pour y trouver dequoi ſe chauffer. De quatre-cens Bourgeois, ſeuls échapés au carnage, la plupart s'étoient retirés ailleurs. Ceux d'Anvers ſont appellés ici heureux, parce que, profitant de cet horrible exemple, il s'étoient ſauvés d'une ſemblable cataſtrophe en capitulant à tems. Or, que ce Vers faſſe alluſion au triſte état de Maſtricht, c'eſt ce qui paroit par la troiſieme Piece, (2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 641.

III. Dont le Revers repréſente la Divinité de la Meuſe, avec ces mots :

TRAJECTUM MOSAE.

MASTRICHT.

Farneze, dès que l'Accord avec ceux d'Anvers fut conclu, réſolut d'augmenter la joye d'une ſi illuſtre Conquête, en prenant publiquement le Colier de la Toiſon, qui lui avoit déja été envoyé depuis quelque tems, mais qu'il avoit differé de prendre juſques alors, pour faire avec d'autant plus de pompe ſon Entrée dans la Ville conquiſe. La cérémonie ſe fit (3) dans le Fort Philippe, ſitué à une des têtes du Pont. C'eſt là qu'après la Meſſe, célebrée par Louis de Barlemont Archevêque de Cambray, le Colier fut mis au cou de ce Prince, au bruit du canon, par le Comte Pierre-Erneſt de Mansfelt, Chevalier du même Ordre. Cette ſolennité fut accompagnée & ſuivie d'un grand nombre de marques éclatantes de joye. Il y eut un magnifique feſtin, où furent auſſi régalés les Députés d'Anvers, pendant que dans cette Ville on étoit occupé à dreſſer des Arcs de triomphe, (4) & à orner les rues par leſquelles le Vainqueur devoit paſſer. Son Entrée ſe fit avec grande magnificence le 27 d'Août (5), par la Porte de S. George. Pour augmenter l'éclat de la pompe, & pour la ſureté de ſa perſonne, il étoit accompagné de vingt Compagnies tant Allemandes que Walonnes, & de trois Cornettes de Cavalerie, ſans compter la Nobleſſe du Païs qui l'entouroit de toutes parts. A peine fut-il entré dans la Ville, qu'une Fille qui repréſentoit Anvers, aſſiſe ſur un Char de triomphe avec pluſieurs de ſes Compagnes, lui donna une Clef d'or, pour marquer que la Ville ſe ſoumettoit à ſon pouvoir. Il la reçut gracieuſement, & l'ayant attachée à ſon Colier, il la porta ſur ſa poitrine par toutes les rues. Elles étoient partout ſuperbement ornées. Mais ce qu'il y eut de plus éclatant, fut (6) ſept Statues d'airain, qui repréſentoient les ſept Planetes, & qui étoient l'ouvrage de J. Jongeling, dont le génie avoit brillé autrefois dans le Monument que le Duc d'Albe avoit fait ériger à ſa gloire. Devant l'Hôtel des Négocians Portugais on avoit élevé un Phénix d'une grandeur ſi monſtrueuſe, qu'aſſis dans ſon nid il couvroit preſque de ſes ailes toute la largeur de la rue. L'Entrée même fut embellie par pluſieurs Machines artiſtement conſtruites, qui ſuivoient le train. Telles furent un Éléphant, une Baleine, & un Vaiſſeau de guerre. Les Genois firent auſſi briller leur zèle dans cette occaſion. Ils avoient dreſſé ſur un Pont appellé le *Meer-brug* (7) une Colomne navale, de l'Ordre Dorique. Avec ſon piédeſtal elle étoit haute de près de cent-cinquante pieds; & elle ſoutenoit la Statue d'Alexandre le Grand,

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 382.

(4) Ibid. pag. 383.

(5) Bor Ned. Beroert. XX. Boek, fol. 52. verſo.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 240. verſo.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1024.

1585. Grand, armé à la maniere des Grecs & des Romains. Il eſt aiſé de voir que par cet Alexandre ancien on vouloit figurer (1) l'Alexandre moderne; ce qui paroit auſſi par cette même Colomne, repréſentée ſur quelques Médailles frappées à l'honneur de Farneze.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 240. verſo.

I. Ce Prince, en Buſte armé; avec ces Titres:

ALEXANDER FARNESIUS, PARMÆ PLACENTIÆQUE PRINCEPS, BELGIUM DUM GUBERNARET.

ALEXANDRE FARNEZE, PRINCE DE PARME ET DE PLAISANCE, PENDANT QU'IL GOUVERNOIT LES PAYS-BAS.

Le Revers offre aux yeux la Colomne navale, ſur laquelle eſt Alexandre le Grand, qui d'une main tient un Bâton de commandement, & de l'autre un Serpent courbé en cercle, Emblème de la gloire éternelle que le Prince de Parme s'étoit acquiſe par la conquête d'Anvers. Deux branches de Laurier ſont étalées aux deux côtés de la Colomne, au piédeſtal de laquelle les Ennemis vaincus ſont attachés:

INVICTO OPTIMOQUE PRINCIPI. 1585.

AU PRINCE INVINCIBLE, AU MEILLEUR DES PRINCES. 1585.

Pendant le Blocus d'Anvers, les Païs confédérés avoient remporté quelques avantages (2) en differens endroits, mais ils étoient de très petite importance, en comparaiſon de leurs pertes. Les Troupes qu'Alexandre avoit envoyées au commencement de l'année dans la Veluwe contre les Friſons, y aſſiegerent & prirent pluſieurs Forts. Ce qu'il y eut de bien plus conſiderable, c'eſt qu'à Nimegue les Catholiques-Romains s'étant attroupés, y avoient changé entierement l'état des affaires (3). Le 15 de Mars ils ſurprirent la Garde, attaquerent à l'improviſte le reſte de la Garniſon, la firent priſonniere, forcerent les Magiſtrats de ſe démettre de leurs Charges, & mirent des Catholiques à leur place. Cette émeute fut bientôt ſuivie d'une Négociation avec le Prince de Parme, & de la reddition de la Ville. De pareilles entrepriſes avoient été auſſi formées ſur Campen, Arnhem, & Doesbourg (4); mais elles échouerent, excepté dans la derniere Place. Ces ſuccès, joints à la priſe de Bruxelles, de Malines & d'Anvers, firent eſperer à ceux du Hainaut que bientôt les autres Provinces, ou conquiſes, ou forcées à traiter avec le Prince de Parme, rendroient au Païs la Paix qu'on avoit cherchée ſi longtems ſans fruit par tant de voyes differentes. Cette eſperance eſt clairement exprimée par le Jetton ſuivant.

(2) Ibid. fol. 246. verſo.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 989.

(4) Ibid. fol. 990.

L'ar-

L'Arche de Noé, éclairée du Soleil, & flottant ſur les eaux qui couvrent la Terre. Le Pigeon qu'on en avoit fait ſortir, y rentre, tenant dans ſon bec une branche d'Olivier (1):

(1) Geneſ. Ch. VIII. *v.* 11.

SPES NOBIS PACIS CLARIOR INDE VENIT.

L'ESPERANCE DE LA PAIX SORT DE LÀ AVEC PLUS D'EVIDENCE.

Au Revers, les Armes du Hainaut; avec cette Légende:

CALCULUS ORDINUM HANNONIÆ. 1585.

JETTON DES ETATS DE HAINAUT. 1585.

Pour faciliter cette Paix tant deſirée, Alexandre envoya differentes lettres à ceux de Tergau (2) & d'autres Villes des Provinces-Unies (3). Il s'y étendoit extrêmement ſur l'état deſeſperé de leurs affaires, ſur la puiſſance formidable du Roi, & ſur la bonté peu commune qu'il avoit de les exhorter à ſonger à leurs propres interêts. Ces interêts conſiſtoient ſur-tout, ſelon lui, à accepter la Paix qu'il leur offroit de la part du Roi, ſous des conditions ſi avantageuſes pour eux, que, pour peu qu'ils euſſent de raiſon, ils ne devoient pas la refuſer, ſûrs que dans la ſuite ils n'auroient pas le moindre ſujet de ſe repentir de l'avoir acceptée. Ces lettres firent fort peu d'impreſſion ſur les eſprits, au contraire, on ſe moqua ouvertement dans les Pais confédérés, de la famine qui regnoit cette année dans toutes les Villes qui avoient fait leur Paix avec le Roi. Le Comte Maurice, (4) ne voulant rien négliger pour mettre les Ennemis encore plus à l'étroit, ſe ſervit de Mrs. Braſſart & Teylingen pour avertir les Etats-Généraux de la triſte ſituation de ces Provinces affamées. Là-deſſus ils firent un Decret le 28 d'Août, par lequel ils défendirent à tous leurs Sujets (5) de porter des vivres aux Ennemis, par quelques voyes & ſous quelques prétextes que ce pût être. Non contens de faire notifier cette défenſe à tous les Navires qui gardoient les côtes, à toutes les Douanes & à tous les Vaiſſeaux de guerre, ils autoriſerent encore le Comte & le Conſeil d'Etat à employer des Armateurs pour boucher les Rivieres & les paſſages des Mers (6), & prendre tous les Bâtimens qui oſeroient porter quelque ſecours aux Ennemis. Par ces précautions, la diſette augmenta de plus en plus dans les Villes frontieres des Eſpagnols, où il ne fut plus poſſible d'avoir des vivres qu'à un prix exorbitant. Leur miſere ne fit que réjoüir ceux qui avoient perſéveré dans la Confédération. Ils firent frapper le Jetton ſuivant, pour tourner en ridicule ceux d'Anvers, qui, pour éviter une diſette ſupportable cauſée par le Siege, s'étoient hâtés de ſe rendre aux Eſpagnols, avec leſquels ils partageoient toutes les miſeres d'une cruelle Famine.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 3 Oct. 1585. fol. 602.

(3) Bor Ned. Beroert. XX. Boek. fol. 73.

(4) Ibid. fol. 71. verſo.

(5) Reſol. der Staat van Holl. 31 Aug. 1585. fol. 524. 5 Sept. fol. 534. & 8 Sept. fol. 542.

(6) Bor Ned. Beroert. XX. Boek, fol. 72.

Deux Eſpagnols, qui, accompagnés d'un Cheval & d'un Ane, Emblêmes d'Anvers & de Nimegue, mangent du foin d'une même creche:

1585. SPRETA AMBROSIA, VESCITOR FENO. 1585.

AYANT MEPRISE' L'AMBROSIE, MANGEZ DU FOIN. 1585.

Au Revers, la Reine Eliſabeth donne à deux Habitans des Païs-Bas quelques Roſes Angloiſes; par leſquelles il faut entendre le ſecours des Anglois, dont l'eſperance étoit très propre à ranimer les courages abattus:

MACTE ANIMI, ROSA NECTARE IMBUTA.

REPRENEZ COURAGE, LA ROSE EST TREMPEE DANS LE NECTAR.

C'eſt à dire, le ſecours des Anglois vous donnera de nouvelles forces, à l'égal du Nectar qui eſt (1) la boiſſon des Dieux, comme l'Ambroſie eſt leur nourriture.

(1) L. Smits Aantek. over Ovid. Herſchepp. II. Boek, No. 30.

Il s'agit ici d'examiner de quelle nature fut ce ſecours promis par les Anglois. Depuis l'arrivée de l'Ambaſſadeur de cette Nation, les Conferences, où il étoit queſtion de déferer la Souveraineté du Païs à la France, avoient entierement pris fin. Les Etats-Généraux avoient même envoyé une Ambaſſade ſolennelle (2) à la Reine d'Angleterre pour lui offrir, malgré la proteſtation de Tergau (3), le Pouvoir ſouverain, à des conditions équitables. Après qu'on eut ſouvent déliberé à la Cour ſur ce ſujet, la Reine rejetta cette propoſition; mais elle fit entendre aux Ambaſſadeurs, que pour ſauver Anvers, elle vouloit bien envoyer aux Etats un ſecours de quatre-mille Fantaſſins & de trois-cens Cavaliers. Elle ſtipula ſeulement, que pour qu'elle fût ſure du payement de ſes Troupes, on mettroit entre ſes mains (4) La Brille, Rammekens, & Fleſſingue; & que les Etats s'engageroient ſolennellement à dédommager les Magiſtrats (5) de la prémiere de ces Places, & le Prince Maurice (6) Seigneur de la derniere. Comme cette Princeſſe refuſoit abſolument d'étendre davantage ſes engagemens, les Ambaſſadeurs accepterent à la fin les conditions qu'elle leur preſcrivoit. Quelques-uns d'entre eux vinrent en faire rapport, tandis que les quatre autres qui étoient reſtés à la Cour d'Angleterre (7) ſe ſervirent ſi bien de la nouvelle de la priſe d'Anvers, qu'ils porterent Sa Majeſté à augmenter le ſecours promis juſqu'à cinq-mille Fantaſſins & mille Cavaliers, ſans compter les Troupes qui devoient occuper les Villes qu'on lui donneroit pour ſureté. Les Etats approuverent cet Accord, & ſe déclarerent là-deſſus formellement le 2 d'Octobre; & il fut ſigné auſſi par Davidſon Ambaſſadeur de la Reine, qui avoit été envoyé exprès pour hâter la ratification de ce Traité d'Alliance. Pendant qu'on négocioit cette affaire à la Cour d'Eliſabeth; Farneze avoit formé le deſſein d'aſſieger Berg-op-zoom; mais ſachant (8) que le Seigneur de Marquette qui y commandoit, ayant eu le vent de ce projet, avoit pourvu la Ville de toutes les choſes néceſſaires (9), il jugea à propos de ſe déſiſter de cette entrepriſe. Il y renonça d'autant plus facilement, qu'il lui étoit difficile de trouver des vivres, & ſur-tout du Blé, pour ſes Troupes, & que le ſecours Anglois étoit déja en chemin (10). Ceux de Zélande conſidererent le bonheur qu'eut Berg-op-zoom d'être garanti du Siege, comme le prémier effet de l'Alliance avec l'Angleterre; témoin ce Jetton, qu'ils firent frapper au commencement de l'année 1586.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 28 April 1585. fol. 225. & 229. 26 April fol. 243. 2 Mey fol. 245. 22 Mey fol. 267, 268. 269.
(3) Ibid. 25 April 1585. fol. 239. 8 Mey 1585. fol. 259. 11 Mey 1585. fol. 271.
(4) Ibid. 2 Oct. 1585. fol. 593. 564, & 595.
(5) Ibid. 2 Oct. fol. 595.
(6) Ibid. 6 Oct. fol. 609.
(7) Ibid. 10 Sept. 1585. fol. 547.
(8) Bor Ned. Beroert. XX. Boek fol. 71. verſo.
(9) Reſol. der Staat. van Holl. 10 Sept. 1585. fol. 550. 30 Sept. fol. 588. & 589.
(10) Ibid. 9 Aug. 1585. fol. 460. 21 Aug. fol. 464. 25 Aug. fol. 504.

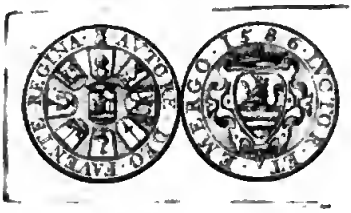

Les Armes de Zélande, environnées de celles de la Nobleſſe & des Villes de cette Province:

AUTORE DEO, FAVENTE REGINA.

PAR LA DIRECTION DE DIEU, ET PAR LA FAVEUR DE LA REINE.

Au-

1586.

Au Revers, les Armes de la Zélande, avec ſa Deviſe ordinaire :

LUCTOR ET EMERGO. 1586.

JE LUTE AVEC LES EAUX, ET JE SURNAGE. 1586.

Malgré les défenſes rigoureuſes de porter des vivres aux Ennemis, il ne laiſſa pas de ſe trouver des gens intereſſés, que l'eſperance preſque certaine d'un gain conſiderable animoit à éluder l'Edit des Etats par tous les moyens poſſibles. Cette inſolente avarice déplut beaucoup au Comte de Leiceſter, que la Reine avoit choiſi pour commander en Chef les Troupes qu'elle envoyoit aux Provinces-Unies. Avant que de partir d'Angleterre, il avoit écrit (1) là-deſſus une lettre aux Etats, dans laquelle il les prioit de maintenir leur Edit en attendant ſon arrivée, puiſque la Reine étoit ſur le point de défendre à ſes Sujets de fournir des vivres aux Ennemis. Le 19 de Décembre de l'année précedente, il étoit arrivé à Fleſſingue (2) avec une Suite de cinq-cens perſonnes (3) qui étoient la fleur de la Nobleſſe Angloiſe. Il y avoit été complimenté de la maniere la plus reſpectueuſe par les Députés des Etats, & il avoit été reçu à Dort & dans d'autres Villes avec de pareilles marques de diſtinction. On lui fit ſurtout de grands honneurs à La Haye, où le Palais des Comtes de Hollande lui fut donné pour demeure (4). On l'y régala d'une eſpece de Tournoi, (5) donné ſur l'eau dans le Vivier du Palais, & d'un grand nombre de Feux d'artifices (6). D'ailleurs, toute la Ville étoit ſi pleine de Trophées, d'Arcs de triomphe & de Théatres ſuperbement ornés, qu'un Souverain du Païs n'auroit gueres pu être reçu avec plus de pompe. Le 7 de Janvier il fut complimenté au nom des Etats-Généraux par Mr. Albert Loenius, qui dans une éloquente Harangue éleva juſqu'au Ciel la grandeur de la Reine, & les vertus du Comte lui-même. Ce n'eſt pas tout : on réſolut le 10 du même mois de lui offrir le Gouvernement-général des Païs Confédérés (7) ſur le même pied où cette Charge avoit été du tems de l'Empereur Charles. L'Accord étant bientôt conclu (8) & confirmé de part & d'autre par un ſerment ſolennel, il fut établi (9) dans ce haut poſte le 4 de Février, (10) avec une Penſion annuelle de cent-mille francs. On voit facilement par-là qu'on ſe promettoit de grands avantages du ſecours des Anglois, & de la grande expérience de Leiceſter. Cette confiance eſt exprimée par le Jetton que voici.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1041.

(2) Reſol. der Staat van Holl. 22 Dec. 1585. fol. 774.

(3) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. II. pag. 399.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 18 Dec. 1585. fol. 763.

(5) Ibid. 25 Dec. fol. 732.

(6) Ibid. 24 Dec. fol. 779.

(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1042.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Febr. 1586. fol. 38.

(9) Ibid. 18 Nov. 1586. fol. 507.

(10) Ibid. 3 Febr. fol. 35.

Un Cœur couronné, (Emblème de la Reine,) vers lequel s'étendent deux Mains garottées :

POPULI BELGICI SPES.

L'ESPERANCE DU PEUPLE BELGIQUE.

On voit encore ſur la Tête de la Piece cette ſeconde Inſcription :

COR NOBILE AFFLICTIS OPITULATUR.

UN COEUR NOBLE DONNE DU SECOURS AUX AFFLIGEZ.

Le Revers ne porte que ces paroles :

1586.

BELGIA HISPANORUM TYRANNIDE OPPRESSA, PORTUGALLIA SUBITA VI OBRUTA, AUXILIUM A DEO ET SERENISSIMA ANGLIÆ REGINA EXPECTATUR.

1586. 1586.

LES PAYS-BAS ETANT OPPRIMEZ PAR LA TYRANNIE DES ESPAGNOLS, ET LE PORTUGAL ACCABLÉ PAR UNE VIOLENCE SUBITE, ON ATTEND DU SECOURS DE DIEU, ET DE LA SERENISSIME REINE D'ANGLETERRE.

Nous avons déja vu que Philippe, après la mort du Cardinal Henri décedé à l'âge de quatre-vingts ans, prétendant être légitime Héritier du Royaume de Portugal, comme Fils d'Iſabelle qui avoit eu pour Pere le Roi (1) Emanuel, avoit fait attaquer ce Pais à l'improviſte par ſon Général le Duc d'Albe. Cette entrepriſe, couronnée d'un promt ſuccès, fut élevée par les partiſans de l'Eſpagne comme l'action la plus héroïque : mais ceux qui étoient en guerre avec Philippe, la décrioient comme une violence tyrannique. Cette derniere opinion, comme on voit par le Jetton précedent, regnoit dans les Païs-Bas, où en même tems on étoit tranſporté de joye à cauſe de la protection de la Reine d'Angleterre. On la conſideroit comme une *Vierge* qui rendoit la vie aux Belges expirans, dans la langueur où les avoient jettés les troubles & les diviſions qui avoient commencé pendant le Gouvernement d'une *Femme* ; ſavoir, Marguerite de Parme, qui mourut cette année à la fin de Janvier (2). Quelques-uns prétendent trouver ce ſens ſur un Jetton qu'on croit frappé, quoique le nom de l'année n'y ſoit pas, à l'occaſion du ſecours Anglois. Dans cette idée *Eve* ſignifieroit ſur cette Piece, la Ducheſſe de Parme ; & la Vierge *Marie*, la Reine Eliſabeth.

(1) Buffier Hiſt. des Maiſ. Souv. Tom. II. Pag. 472.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 461.

Conformément à cette ſuppoſition ; le Buſte que la Tête du Jetton repréſente ; doit être celui de Marguerite de Parme :

MORTIS MATER FAEMINA.

UNE FEMME FUT MERE DE LA MORT.

Au Revers ſont des Armes qu'on ne ſauroit diſtinguer, faute de la diſtinction des couleurs :

VIRGO SALUTEM PEPERIT.

UNE VIERGE ENFANTA LE SALUT.

Quoi qu'il en ſoit de la juſteſſe de cette application, il eſt certain qu'on fut extrêmement ſatisfait de l'Alliance contractée avec la Reine d'Angleterre. Les Etats de Hollande en étoient ſi charmés, qu'outre les quatre francs quinze ſols qu'ils avoient donné par jour aux Ambaſſadeurs qui avoient négocié cette affaire, ils leur firent préſent à chacun d'une Coupe d'or (3) de la valeur de trois-cens florins ; c'étoient Mrs. de Nordwyk, de Menyn, d'Oldenbarneveld & de Maalzon. Ces Coupes étoient ornées des Armes de Hollande, de celles de ces Ambaſſadeurs, & de cette Inſcription : ANGLICÆ LEGATIONIS FELICITER FACTÆ HONORARIUM AB ORDINIBUS HOLLANDIÆ COLLATUM. *Préſent donné par les Etats de Hollande, pour recompenſe de l'Ambaſſade heureuſement conduite en Angleterre.* Cette Alliance faiſoit d'autant plus de plaiſir aux Reformés, qu'ils avoient la plus haute eſtime pour le Comte de Leiceſter. Au lieu qu'ils avoient vu autrefois le Duc d'Anjou aſſiſter au Service divin des Catholiques, & faire tous ſes efforts pour ſoutenir leur Religion ; ils voyoient leur nouveau Gouverneur communier dans les Egliſes Proteſtantes, & marquer un zèle ar-

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 27 Maart 1586. fol. 123.

ardent pour affermir la Reformation. On ſe promettoit même de plus grandes choſes de lui, que celles qui avoient été effectuées par feu le Prince d'Orange (1), qu'on accuſoit d'avoir connivé, faute d'autorité & de pouvoir, à des affaires pernicieuſes, & d'avoir évité avec trop de ſoin la haine de ceux qui differoient avec lui à l'égard de la Religion, mais dont il avoit beſoin pour ſe ſoutenir. Leiceſter au contraire, élevé depuis ſon enfance dans la Religion Reformée (2), & appuyé par une Reine puiſſante, alloit droit à ſes fins, ſans en être détourné par aucune crainte. Il déclaroit ſouvent lui-même, que lorſqu'il s'agiroit de la Religion Reformée, ou du Bien-public, il n'auroit aucune conſideration pour qui que ce fût; & que feu le Prince avoit eu trop d'indulgence pour les Ennemis ſecrets de la Patrie. De ſi belles proteſtations inſpiroient aux Habitans une forte confiance que le ſecours du Ciel ne pouvoit pas manquer à un Païs gouverné par un Seigneur ſi religieux. Ils conſideroient l'Epée que la Reine lui avoit confiée pour la défenſe de ces Provinces, comme une Epée à deux tranchans, qui protegeroit & la Liberté, & la Reformation qui s'étoit établie dans le Païs malgré tous les efforts des Eſpagnols. Cette idée ſemble être exprimée ſur le Jetton ſuivant. 1586.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1042.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Dec. 1585. fol. 778.

Une Epée, éclairée par une vive lumiere, au milieu de laquelle paroit le nom de JEHOVAH, *L'ETERNEL*. L'Inſcription conſiſte dans cette Sentence de l'Apôtre S. Paul (3):

(3) Ep. aux Hebr. ch. IV. *v.* 12.

SERMO DEI QUOvis ENSE ANCIPIti ACUTIOR.

LA PAROLE DE DIEU EST PLUS AIGUË QUUNE EPEE A' DEUX TRANCHANS.

Le Revers repréſente la Reine Eliſabeth aſſiſe ſur ſon Trône, & tendant à deux Belges proſternés une Epée, ſymbole de la défenſe du Païs-Bas confiée à Leiceſter. Sur l'Exergue eſt l'an 15861

ELISABETHA REGINA EST ALTRIX ESURIENTIUM EUM.

LA REINE ELISABETH NOURRIT CEUX QUI SONT AFFAMEZ DE CETTE PAROLE.

Après que Leiceſter eut tourné à ſon gré (4) les conditions ſous leſquelles on lui avoit déferé le Gouvernement-général, ſon prémier ſoin fut d'empêcher de tout ſon pouvoir le tranſport des vivres dans le Païs ennemi. Etant informé que les Conſeillers-Députés de Nord-Hollande avoient donné quelques paſſeports à des Vaiſſeaux chargés de beurre & de fromage, il ordonna au Colonel Sonoy de s'y oppoſer; mais ayant appris que quelques-uns de ces Navires reſtoient encore auprès de la Ville de Horn, dans l'eſperance d'obtenir la liberté de mettre en Mer, il ordonna abſolument (5) à Sonoy, & au Grand-Bailly de cette Ville, de faire porter ces denrées à terre, & de ne point permettre ſous quelque prétexte que ce fût, qu'aucun Bâtiment ſortit ſans permiſſion. Non content de ces ordres rigoureux, il publia un Edit (6) portant défenſe à tout homme, de quelque Païs qu'il fût, de porter des vivres & des munitions dans tout endroit qui fût au pouvoir des Ennemis (7), & de lier avec eux la moindre correſpondance, ſoit par Lettres de change, ſoit par quelque autre voye; le tout ſous peine de la Potence, ſi le tranſgreſſeur ſe trouvoit Sujet des Provinces-Unies. Quoique ce fût une prétention ridicule, de vouloir ſoumettre à ſes Loix des perſonnes qui demeuroient hors de ſon Gouvernement, cet Edit pourtant augmenta cruellement la famine qui ravageoit le Brabant, la Flandre & les autres Provinces ſoumiſes aux Eſpagnols; enſorte que la diſette des vivres, jointe à celle de l'argent, cauſa des deſordres ter-

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 2 Febr. 1586. fol. 35.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1046.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. van 22 July tot 9 Aug. 1586. fol. 282. &c.

(7) Ibid. van 9 tot 19 April 1586. fol. 174. & 175.

1586. ribles dans pluſieurs endroits. A Douay, par exemple, la Populace attroupée força les magaſins de Blé, & tant qu'il y eut la moindre choſe, elle en tira par force ce qui lui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance (1). A Lille on fit du pain de Pois & de Feves, mêlées d'une quatrieme partie de farine de Froment. Cette triſte ſituation ſembloit menacer les Eſpagnols des derniers malheurs, ſi l'on pouvoit ſeulement obſerver dans les Païs-Bas avec exactitude les défenſes publiées contre le tranſport des vivres. Ils n'avoient aucun ſecours à eſperer des autres Païs, ſurtout de la France : ce Royaume rongé, pour ainſi dire, juſques aux os, par les Guerres civiles, étoit accablé par le même fléau. La diſette y alloit même ſi loin, que le Roi demanda par lettres expreſſes aux Etats de Hollande de permettre qu'on envoyât à Paris mille tonneaux, (2) moitié Froment, moitié Seigle, & ſix-cens d'Avoine : ſecours, dont cette Capitale avoit abſolument beſoin. Pour comble de malheur, les Eſpagnols ne pouvoient rien tirer de la Ville d'Amiens, dont les Habitans, auſſi bien que ceux du Plat-païs d'alentour, n'avoient pas la permiſſion de porter du pain ni hors du Territoire, ni même hors de la Ville. Ceux qui ſouffrirent le plus de cette défenſe furent les Arteſiens, qui à cauſe de leur voiſinage avec cette Ville avoient les plus fortes raiſons d'en eſperer quelque aſſiſtance. La diſette qui les preſſoit leur fit frapper le Jetton ſuivant.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1045.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 15 tot 24 Maart 1586. fol. 197. & 198.

Les Armes de cette Province ; au-deſſus de quelques Epis de Blé briſés & renverſés. L'Inſcription eſt la moitié d'un Vers Latin, dont l'autre ſe trouve au Revers :

REDDIT AGER STERILIS TRISTES. 1586.

UN CHAMP STERILE AFFLIGE. 1586.

En récompenſe, les Provinces qui avoient abondance de vivres n'étoient pas dans un état fort heureux. Ceux de Hollande & de Zélande (3) ſe plaignirent amerement, entre autres, de la défenſe du tranſport de leurs denrées : ils proteſterent même qu'ils ne ſavoient plus de quelle maniere fournir leur quote-part dans les Contributions générales, à moins qu'on ne trouvât au-plutôt un moyen de débiter leur Beurre & leur Fromage, qui, entaſſés depuis longtems dans les magaſins, ne faiſoient que ſe gâter. Pour exprimer cette pauvreté au milieu de l'abondance, on voit au Revers cinq Epis vigoureux & bien remplis, qui croiſſent ſous une heureuſe Conſtellation :

(3) Ibid. van 22 July tot 9 Aug. 1586. fol. 277. &c.

SED LÆTUS EGENOS. 1588.

MAIS UN CHAMP FERTILE APPAUVRIT. 1588.

On verra dans la ſuite, la raiſon pourquoi cette date differe de celle de la Tête.

A peine le Comte de Leiceſter eut-il mis la main au gouvernail de l'Etat, que ſon ambition éclata dans toutes les occaſions, malgré les artifices dont il ſavoit la couvrir. Entre autres actions contraires aux Loix, il viola ouvertement les Prérogatives de la Ville de Dort, où de toute antiquité la Monnoye de la Hollande avoit été battue. Sans faire attention à cette Prérogative ſi bien établie, il fit frapper à Amſterdam des doubles Nobles à la roſe (4) ; & ſous prétexte de marquer une haute eſtime pour ſa Reine, il en hauſſa la valeur de deux florins au-deſſus de celle qu'avoient à proportion les anciennes Pieces d'or, qui pour cette raiſon furent changées en Pieces pareilles, au grand profit des Favoris du Comte, & au grand détriment de la Monnoye Hollandoiſe, ſur le rétabliſſement de laquelle on avoit ſouvent déliberé. L'an 1583 (5) on avoit déja abandonné au Prince d'Orange le ſoin de régler le Coin de certaines nouvelles Pieces de trente ſols. Comme la Souveraineté lui avoit été déferée, il y fit mettre ſon Buſte ; mais non pas ſes

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1047.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 26 Maart 1583. fol. 88. & 7 Mey fol. 144.

ſes Titres, parce que cette affaire ayant été divulguée dans les autres Provinces, elle leur avoit rendu la Hollande extrêmement ſuſpecte (1). Malgré cet inconvénient, & les proteſtations des Villes de Dort, d'Amſterdam, de Tergau & d'Alemar, les Etats de cette Province, ſollicités par l'Intendant du Prince d'Orange, voulurent bien permettre qu'à ſa Pompe funebre on portât les Armes de Hollande (2) parmi celles de ſes autres Seigneuries héréditaires. Ils allerent plus loin: après ſa mort ils ordonnerent au Maitre de la Monnoye (3) Jaques de Jonge Fils de Jean, de battre encore de ces mêmes Pieces de trente ſols juſqu'à la valeur de vingt marcs d'argent (4). Mais lorſqu'on eut mis en déliberation le deſſein d'offrir la Souveraineté (5) à la Reine d'Angleterre, & que les Ambaſſadeurs furent partis pour l'exécuter, on crut devoir ſurſeoir l'affaire de ces nouvelles Pieces (6) & la ſacrifier à un interêt plus conſiderable. Cependant, lorſque les Etats virent l'audace qu'avoit eue Leiceſter de faire battre à Amſterdam ces Nobles à la roſe, ils ne ſe contenterent pas de lui repréſenter qu'il avoit porté ſon autorité trop loin, & de règler la valeur de ces Pieces, des ſimples (7) à huit, & des doubles à ſeize francs; ils voulurent encore braver l'indignation qu'il en conçut (8), & qui diminua extrêmement la tendreſſe qu'on lui avoit d'abord marquée. Pour cet effet, ils trouverent bon de témoigner la plus haute eſtime pour le Prince défunt, en revoquant l'Arrêt qui avoit ſuſpendu l'affaire des Pieces de trente ſols, dont on frappa un bon nombre cette année & la ſuivante. Que ce ſoit-là la véritable raiſon, ou non, de la continuation de ce deſſein, il eſt toujours ſûr qu'on frappa dans ces deux années les Pieces ſuivantes, avec le Buſte du Prince comme Souverain du Païs. 1586.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Mey 1583. fol. 134. & 142.

(2) Ibid. 26 July 1584. fol. 434.

(3) Ibid. 20 Mey 1583. fol. 163.

(4) Ibid. 1584. fol. 604.

(5) Ibid. 18 April 1585. fol. 225.

(6) Ibid. 20 Sept. 1585. fol. 575.

(7) Ibid. van 24 Juny tot 1 July 1586. fol. 229.

(8) Ibid. fol. 235.

I. La prémiere, qui eſt une Riſdale, a été frappée en Hollande. On y voit le Prince en Buſte armé, avec une Couronne de Laurier:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT HOLLANDIÆ.

L'ETAT FOIBLE DE LA HOLLANDE SE FORTIFIE PAR LA CONCORDE.

Au Revers, un Faiſceau de ſept fleches, entouré des Ecus de la Gueldre, de la Hollande, de Zutphen, de la Zélande, d'Utrecht, & de la Friſe:

MONETA ORDINUM PROVINCIARUM FOEDERATARUM BELGIÆ. 1586.

MONNOYE DES ETATS DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS. 1586.

II. La ſeconde eſt une demie Riſdale, frappée en Gueldre, ce qui paroit par l'Inſcription qui eſt autour du Buſte du Prince:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT GELRIÆ.

1586. *L'ETAT FOIBLE DE LA GUELDRE SE FORTIFIE PAR LA CONCORDE.*

Le Revers repréſente les mêmes Ecus, avec le Faiſceau de fleches. L'Inſcription eſt encore la même, excepté la date :

MONETA ORDINUM PROVINCIARUM FOEDERATARUM BELGIÆ. 1587.

MONNOYE DES ETATS DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS. 1587.

III. La derniere n'eſt qu'une Piece de deux ſols & demi, & elle a encore cours pour la même valeur. Autour du Buſte du Prince on y voit cette Inſcription :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

UN ETAT FOIBLE SE FORTIFIE PAR LA CONCORDE.

Au Revers, un Faiſceau de ſept fleches ; avec cette Légende :

MONETA BELGICA WESTFRISIÆ. 1587.

MONNOYE DE LA WEST-FRISE DANS LES PAYS-BAS. 1587.

Pendant que les Etats négocioient l'Alliance avec l'Angleterre, & que les Troupes paſſoient de ce Royaume aux Païs-Bas, le Prince de Parme avoit reçu d'Eſpagne de l'argent & des Soldats, pour être en état de réduire, la Campagne prochaine, tout ce que les Provinces-Unies conſervoient encore dans le Brabant. Il en trouvoit une occaſion favorable dans les diviſions qui naiſſoient de l'autorité illimitée, que le Comte de Leiceſter s'arrogeoit dès les prémiers jours de ſon Gouvernement. Il en vouloit à la Ville de Grave, & au mois de Fevrier il avoit déja commencé à en former le Blocus ſous la conduite du Comte Charles de Mansfelt (1), qui en avoit bouché pluſieurs avenues par des Forts, & qui n'avoit rien négligé pour empêcher les Eaux voiſines d'être navigables. Cette Ville étoit auſſi importante que mal pourvue, & il eſperoit de s'en rendre maitre ſans grande effuſion de ſang, par la famine, & par les intelligences ſecretes qu'il y entretenoit. Elles furent découvertes, & le Comte de Hohenlo réuſſit juſques à deux fois à y jetter des vivres, par le moyen de quelques Navires qui s'étoient fait une route par les Terres inondées. Ces meſures du Prince de Parme étant ainſi échouées, il ſe tranſporta lui-même à ſon Armée, & le 12 de Mai il la renforça de toutes les Troupes qu'il put tirer des Garniſons.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 250.

(2) Il dreſſa d'abord ſes batteries, & il ſe mit à foudroyer la Ville de deux côtés, avec vingt-quatre groſſes pieces de Canon. Après avoir fait une breche ſuffiſante, les Eſpagnols donnerent l'Aſſaut ; mais étant vigoureuſement repouſſés, ils mirent le lendemain toutes leurs forces ſous les armes, comme s'ils euſſent voulu donner un Aſſaut général, & le continuer juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent rendus maitres de la Ville les armes à la main. La vue de ces préparatifs (3) jetta l'épouvante dans l'ame des Bourgeois, qui, ſoutenus par quelques Magiſtrats & par quelques Capitaines qu'ils avoient gagnés, porterent Mr. de Hemert, Gouverneur de la Ville, à capituler. Ils trouverent beaucoup de facilité dans l'eſprit du Prince de Parme, qui étant inſtruit de l'approche de Leiceſter, accorda tout ce qu'on lui demandoit, enſorte que l'Accord fut ſigné le 7 de Juin, & que la Garniſon livra la Ville aux Eſpagnols à la vue, pour ainſi dire, du Général des Etats. Le Comte fut tellement indigné de la perte mortifiante de cette Place, qu'il fit mettre aux arrêts (4) le Gouverneur & deux Capitaines, qui par ſentence du Conſeil de guerre perdirent la tête pour punition de leur reddition précipitée. Cette nouvelle conquête du Prince de Parme fut cauſe qu'on frappa à ſon honneur le Jetton ſuivant.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1063.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 418.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1064.

A'e-

Alexandre de Parme, aſſis ſur un Char de triomphe, & pouſſant ſes chevaux à toute bride; pour marquer qu'il s'étoit rendu maitre de Grave par la promtitude avec laquelle il avoit pouſſé ſes deſſeins. Au-deſſus de lui on voit la Renommée, qui célebre ſa gloire :

GRAVIA SUBACTA TROPHEUM. 1586.

TROPHÉE A' L'OCCASION DE LA PRISE DE GRAVE. 1586.

Au Revers, un Eſpagnol prend par l'oreille un Hollandois maſſif & ruſtique :

TREME, AURIS BATAVA. (1)

(1) Martial Lib. VI. Epigr. 82.

TREMBLE, STUPIDE HOLLANDOIS.

Par-là on reprochoit aux Hollandois (2) leur ſtupidité, d'avoir laiſſé prendre cette Ville comme à leurs yeux. (2) Eraſm. Adag. pag. 968.

Leiceſter, qui avoit paru vouloir rétablir l'ancienne Diſcipline militaire en faiſant trancher la tête au Gouverneur de Grave, la ruïnoit d'un autre côté lui-même, & marquoit par toute ſa conduite que tous ſes deſſeins ne tendoient qu'à parvenir à un Pouvoir illimité. Au mépris du Réglement qu'on avoit établi d'abord ſur la maniere de donner les Charges militaires (3), il faiſoit ſouvent paſſer les jeunes Officiers devant les vieux, il mêloit différentes Nations dans les mêmes Corps, ou bien il donnoit à des Etrangers le commandement des Troupes Nationales. Dans les affaires politiques, il ſe donnoit les mêmes airs de Souveraineté : au-lieu de ne ſe ſervir que du Sceau de l'Etat (4), il employoit le ſien propre, comme un *Contre-Sceau*. Il oſa même introduire le Comte de Culembourg dans le Conſeil d'Etat, ſans daigner ſeulement mettre l'affaire en déliberation. Il tranchoit ſur-tout du Maitre, dans les Provinces d'Utrecht; il ôta les Emplois aux Bourgeois les plus riches, pour en gratifier des Flateurs étrangers, qui par reconnoiſſance firent ſi bien auprès des Magiſtrats de cette Province, qu'on lui en offrit la Souveraineté. C'eſt pour cette raiſon qu'il faiſoit ſon ſéjour ordinaire à Utrecht. Il s'y conſideroit comme en pleine ſureté, & il y oſa citer devant lui, contre les Privileges du Païs, des Miniſtres d'Etat de la Province de Hollande, qui ne pouvoient être jugés légitimement que dans leur Patrie. Parmi ceux-là ſe trouva Oldenbarneveld : mais les Etats de Hollande (5), qui l'avoient honoré cette même année de la Dignité d'Avocat-général, lui défendirent d'obeïr à cette citation du Gouverneur. Cette affaire & pluſieurs autres firent enfin éclater le feu de la diſcorde, que l'interêt de la Patrie avoit étouffé pendant quelque tems; ce qui favoriſa beaucoup les entrepriſes du Duc de Parme. Après qu'il eut pris encore Venlo & le Château de Wel, il reçut du Pape une Ambaſſade ſolennelle, pour lui donner, comme au Défenſeur de la Foi, un Chapeau & une Epée bénits (6), & pour l'exhorter à ſoutenir les interêts d'Erneſt de Baviere Archevêque de Cologne, contre les entrepriſes de Truxes & de ſes partiſans. Le nouvel Archevêque avoit grand beſoin de ſecours : il y avoit déja treize mois que le Comte de Meurs s'étoit rendu maitre par ſurpriſe de la Ville de Nuys, & il l'avoit miſe entre les mains des Soldats de Truxes, comme une Place appartenante à l'Archevêché de Cologne. La Garniſon ne faiſoit pas ſeulement des courſes dans tous les Lieux voiſins (7), & ſous les murailles de Cologne même, mais elle mettoit encore ſous contribution tout le Païs d'alentour. Ces ravages pernicieux forcerent Erneſt à venir en perſonne, mais déguiſé, demander l'aſſiſtance de Farneze, en proteſtant que ſi elle lui étoit refuſée, il ſeroit forcé, au grand détriment de la Religion, de renoncer à ſon Archevêché. Alexandre, qui voyoit parfaitement le but de ce deſeſpoir affecté,

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1065.

(4) Ibid. fol. 1068.

(5) Ibid. fol. 1037.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 428.

(7) Ibid. pag. 425.

1586. conſola le Prélat ſuppliant, & lui promit de mettre à l'écart pour quelque tems les interêts du Roi, pour défendre ceux de l'Egliſe en attaquant la Ville de Nuys. Il lui proteſta enfin, qu'il feroit tous ſes efforts pour arracher cette Place d'entre les mains des Ennemis de ſa Foi (1), qui empêchoient la navigation du Rhin, & qui par leurs brigandages troubloient la tranquillité du Brabant & de la Gueldre. Comme il ne put conduire ce deſſein aſſez ſecretement pour le dérober à la pénétration des partiſans de Truxes, ils ne manquerent pas de pourvoir la Ville menacée, de tout ce dont elle avoit beſoin pour faire une vigoureuſe réſiſtance. En attendant le ſuccès de cette entrepriſe de Farneze, laquelle ſembloit n'avoir pour but que la protection de l'Egliſe contre ſes Ennemis, on frappa à ſon honneur (2) la Médaille ſuivante.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 426.

(2) Luckii Syllog. fol. 330.

Ce Prince, en Buſte armé, orné du Colier de l'Ordre de la Toiſon:

ALEXANDER FARNESIUS, PARMÆ PLACENTIÆQUE PRINCEPS, BELGIUM DUM GUBERNARET.

ALEXANDRE FARNEZE, PRINCE DE PARME ET DE PLAISANCE, PENDANT QUIL GOUVERNOIT LES PAYS-BAS.

Par ces Titres, & par la Toiſon d'or, il paroit que cette Piece a vu le jour avant la mort de ſon Pere, & après qu'il eut été honoré de l'Ordre de la Toiſon. Il faut par conſéquent qu'elle ait été frappée environ dans le tems dont il s'agit ici.

Au Revers, le même Prince, cuiraſſé, tenant une Epée de la main droite. L'Inſcription eſt tirée du Bréviaire (3) du Clergé Catholique:

(3) Offic. Parv. B. Mariæ Antiph. 3.

DA MIHI VIRTUTEM CONTRA HOSTES TUOS.

DONNEZ MOI DE LA FORCE CONTRE VOS ENNEMIS.

En vertu de cet engagement, Farneze fit inveſtir la Ville le 10 de Juillet à l'entrée de la nuit, par une Armée de dix-huit-mille hommes (4). Il prit lui-même ſon quartier dans le Couvent nommé le Val-de-grace, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour forcer cette Ville, bien pourvue de tout, & défendue par une Garniſon de mille Soldats bien diſciplinés, & commandés par Herman-Frederic Kloet. Après que l'Armée fut retranchée, il fit planter douze groſſes pieces de Canon ſur des batteries dreſſées dans une Ile ſur le bord de la petite riviere d'Erft, contre les Portes de la Grue & du Rhin, & contre la Courtine qui étoit entre-deux. Il plaça encore dans le même endroit quatre autres pieces un peu plus en arriere, & quatorze en terre-ferme, deſtinées à battre la Porte baſſe, & la Courtine qui étoit auprès de l'eau. Après que tout fut prêt à faire feu, il fit ſommer la Place au nom de l'Archevêque: ſur quoi les Aſſiegés demanderent du tems pour déliberer. Mais comme leur réponſe tardoit à venir, le Prince eut la hardieſſe, (5) ſur la foi de la Trêve accordée, de s'avancer comme s'il eût été un Député de l'Archevêque, & d'exhorter les Aſſiegés irréſolus, à ſe rendre. Une ſi belle occaſion les engagea

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1086.

(5) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 432.

gea dans la perfidie & dans la trahiſon. Charmés de ſe venger des Eſpagnols en tuant le plus fameux de leurs Chefs, ils firent feu ſur lui de tous côtés. Sa fortune ſuppléa dans cette occaſion à ſa prudence, & il ſortit de cette grêle de bales, non-ſeulement plein de vie, mais encore ſans la moindre bleſſure. Cet attentat donna une indignation ſi vive aux Aſſiegeans, que le 25 du mois (1) ils commencerent à battre la Ville avec une ſi grande fureur, qu'avant le ſoir ils y firent deux larges breches. Le lendemain à la prémiere pointe du jour, toute l'Armée parut prête à donner un Aſſaut général : mais les Aſſiegés n'oſant pas l'attendre, firent ſortir juſqu'à deux fois des Députés qui demanderent à capituler, ſoutenus par les triſtes cris d'une foule de Bourgeois qui ſe jettoient à genoux & qui demandoient la vie. Farneze refuſa de traiter avec eux (2), & ſoit qu'il donnât lui-même le ſignal de l'Aſſaut, ſoit que le Soldat avide de butin le commençât de ſon propre mouvement, les Eſpagnols volerent vers les breches, & ſe rendirent maitres de la Ville, avec perte ſeulement de trois ou quatre de leurs compagnons. Après que la Garniſon eut été taillée en pieces, toute la Ville devint un ſpectacle de cruautés & d'horreurs. Les Femmes & les Enfans néanmoins ſe ſauverent du meurtre général, par les ordres du Prince, qui ſe donna pour leur conſervation tous les ſoins qu'un ſi affreux deſordre pouvoit permettre. La mémoire de la priſe de cette Ville, qui pour comble de malheur fut réduite en cendres par la Soldateſque victorieuſe, ſe trouve conſervée par les trois Jettons ſuivans. 1586.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1087.

(2) Ibid. fol. 1088.

I. Le Prince de Parme ſur un Char de triomphe, emporté rapidement par quatre chevaux. Une Renommée, qui ſonne de la trompette, vole au-deſſus de lui :

EXPUGNATO NOVESIO.

NUYS ETANT PRIS.

Au Revers, les Ecus de Flandre & de Brabant, attachés par un nœud :

DUCE FARNESIO HIS JAM REDUCTIS RELIQUUM SEQUETUR. 1586.

CEUX-CI ETANT DEJA REDUITS SOUS LE COMMANDEMENT DE FARNEZE, LE RESTE VA SUIVRE. 1586.

II. La ſeconde a la même Tête. Le Revers repréſente un Eſpagnol, qui tire un gros Hollandois par l'oreille :

TREME, AURIS BATAVA. 1586.

TREMBLE, STUPIDE HOLLANDOIS. 1586.

III. La Tête de la troiſieme a la même Inſcription, autour des Armes de Flandre & de Brabant couronnées d'une branche de Laurier. Au Revers ſont les Armes d'Eſpagne, avec cette Légende, moitié Françoiſe, moitié Latine :

GECToIRS DU BUREAU DES FINANCES; SUB PRINCIPE PARMÆ.

JETTONS DU BUREAU DES FINANCES, SOUS LE GOUVERNEMENT DU PRINCE DE PARME.

1586. Après la conquête de Nuys, les Magiſtrats de Cologne (1) envoyerent à Alexandre des préſens magnifiques, & des Députés pour le féliciter d'une victoire ſi avantageuſe à l'Egliſe Romaine, & pour lui rendre graces de la puiſſante protection par laquelle il avoit délivré leur Ville de tant de preſſans dangers. Il reçut des complimens également pompeux de la part de pluſieurs autres Princes Catholiques. Ce fut dans des circonſtances ſi agréables (2), qu'il trouva à propos de recevoir les Dons ſacrés du Pape. La cérémonie ſe fit dans le Fort du Val-de-grace, en préſence d'Erneſt de Baviere, de Jean Duc de Cleves, de Philippe de Croy Duc d'Arſchot, & d'un grand nombre de Nobles & de Généraux. Le Nonce du Pape, en lui mettant entre les mains ces Dons glorieux, lui dit que Sa Sainteté ſouhaitoit ardemment, que par la Bonté divine ce Chapeau pût lui tenir lieu d'un Caſque du ſalut; & que l'Epée, ſemblable à celle de Gedeon, lui ſervît à terraſſer tous les Ennemis de la Religion Catholique. Cette ſolennité fut accompagnée & ſuivie de pluſieurs marques d'une vive allegreſſe; & il ſe trouva quantité de Poëtes (3) qui par des Vers ſublimes porterent la gloire de ce Héros juſqu'au Ciel. Ils faiſoient ſur-tout valoir ſa valeur auprès de ceux qui avoient lu l'Hiſtoire, & qui ſavoient que la Ville qu'Alexandre venoit de prendre en quatre jours, avoit été autrefois attaquée en-vain près d'une année entiere (4), par Charles le Hardi Duc de Bourgogne. On le conſidera encore comme un nouveau Bellerophon, qui, comme s'il ſe fût ſervi d'un Cheval ailé, avoit accablé par la rapidité de ſes expéditions *la Chimere de Cologne*. On entendoit par-là l'Evêque marié, Gebhard Truxes, qu'il venoit de chaſſer de la derniere Ville de ſes Etats. C'eſt à cette penſée métaphorique que fait alluſion le Jetton que voici, qui ne parut cependant que l'année ſuivante.

(1) Bor Ned. Beroert. XXI. Boek fol. 43.

(2) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 442.

(3) Ibid. pag. 442.

(4) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1089.

La Tête porte le même Char de triomphe & la même Inſcription, que nous avons déja vus plus d'une fois. Au Revers on voit Alexandre, comme un autre Bellerophon, monté ſur Pegaſe, attaquer de ſa lance une Chimere. Ce Monſtre, ſelon les Fables anciennes (5), étoit Lion par la tête & par la poitrine, Chevre par le reſte du corps, & Serpent par la queue. Bellerophon, après l'avoir vaincu, en conçut tant d'orgueil, qu'il projetta de monter au Ciel par le moyen de ſon Cheval ailé. Mais Jupiter, irrité de ſon audace, lui ôta la vue, & le fit tomber à terre. Cette partie de la Fable éclaircit l'Inſcription:

(5) Ovid. Metam. Lib. IX. Fab. 11. 9. 647. Natal. Com. Mythol. Lib. IX. cap. 4. & 7. Hygini Fab. 57.

HIC NON DECIDET. 1587.

CELUI-CI N'EN TOMBERA POINT. 1587.

Pendant que le Siege de Nuys duroit encore, Leiceſter avoit envoyé en Flandre le Comte Maurice & Philippe Sidney avec quelques Troupes, afin de ſauver la Place aſſiegée en faiſant une puiſſante diverſion. (6) Tout ce qu'ils firent fut de prendre Axel, l'entrepriſe que forma Sidney ſur Gravelines (7) n'ayant eu aucun ſuccès. Le Prince de Parme fut plus heureux. Ayant fait repoſer ſes Troupes pendant quelques jours après la priſe de Nuys, il les fit marcher vers la Ville de Meurs, dont elles ſe mirent en poſſeſſion par Accord, auſſi bien que des Châteaux d'Alpen & de Cracau. De là il mena ſon Armée vers Rhinberk, & le 13 d'Août il commença à ſe retrancher devant cette Place. Dès que Leiceſter en fut informé, il ramaſſa autant de Troupes qu'il lui fut poſſible, & le 6 du mois ſuivant il les fit camper auprès d'Elten dans le Duché de Cleves. Il fit prendre les devans à Hohenlo, à Eſſex & à Sidney, pour inveſtir Doesbourg pendant la nuit. Il ſuivit lui-même le 9 de Septembre; & quatre jours après il força la Garniſon à ſortir de la Place (8), ſans armes & ſans Officiers. Son Armée ayant été cependant renforcée par de nouvelles Troupes, enflé de ce ſuccès il la mena rapidement vers Zutphen, qu'il inveſtit le 18 du mois, dans l'eſperance de s'en rendre maitre, & d'avoir

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1089.

(7) Ibid. fol. 1090.

(8) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 447.

voir du tems de reſte pour ſauver Rhinberk. Mais Farneze, trop prudent pour laiſſer perdre les Villes de ſon Maitre en donnant du ſecours à l'Electeur de Cologne, ſe contenta pour brider les courſes de la Garniſon de Rhinberk, de mettre quelques Troupes dans les Forts qu'il avoit fait conſtruire autour de cette Ville. Après avoir pris Burik, il fit paſſer rapidement le Rhin au reſte de ſon Armée, (1) pour tâcher de ſauver Zutphen; entrepriſe devenue facile par l'extravaganre fierté de Leiceſter, qui, par le conſeil de Roland Yorck ſon Favori, avoit négligé de fortifier les avenues de ſon Camp. Cet orgueil imprudent donna occaſion au Général Ennemi de jetter des vivres dans la Ville, le 22 de Septembre. Sept jours après il fit encore la même choſe, mais non ſans un combat qui fut ſoutenu de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. A la fin, toutes les Troupes de Farneze étant arrivées auprès de Zutphen, où il étoit entré lui-même, il fournit ſi bien la Ville de toutes les munitions néceſſaires le 12 d'Octobre (2), qu'il ne reſta aucune eſperance à Leiceſter de réuſſir dans ſon deſſein. Après cette expédition Farneze ſe retira par Borkelo & par Buric, mit ſes Soldats fatigués en Garniſon, & termina la Campagne par ſon retour à Bruxelles (3). Dans cette Ville on fit frapper cette année à l'uſage de la Chambre des Comptes, ce Jetton, qui célebroit la vigilance & les travaux infatigables qui avoient diſtingué la conduite du Prince de Parme pendant toute cette Campagne. 1586.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1093.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1095.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 461.

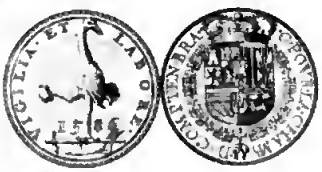

(4) Camerarii Symb. Cent. III. Embl. 27.

Une Grue, qui tient une pierre de la patte droite : c'eſt le ſymbole de la Vigilance (4). Au Revers eſt une Charrue, ſymbole du Travail. L'Inſcription de la Tête répond à l'un & à l'autre de ces Emblèmes :

VIGILIA ET LABORE. 1586.

PAR LES VEILLES ET PAR LE TRAVAIL. 1586.

Au Revers, on voit les Armes couronnées du Roi d'Eſpagne ; avec cette Légende :

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

Leiceſter, voyant la Ville de Zutphen arrachée de ſes mains, pour ainſi dire, par la prudente vivacité de ſon Ennemi, en eut le dépit le plus cruel. Pour couvrir pourtant en quelque maniere la honte que ſa préſomption lui avoit attirée, il ſe rendit maitre de quelques Forts (5) dans cette contrée; voulant du moins faire quelque choſe avant la fin de la Campagne, & éviter la honte d'avoir ramaſſé inutilement des forces ſi conſiderables. L'Hiver, qui approchoit à grands pas, le força pourtant bientôt à les ſéparer, pour les renvoyer dans les Garniſons. Il s'en alla lui-même à Utrecht, d'où il écrivit (6) aux Etats-Généraux, que pour le bien des Provinces-Unies, & point du tout (7) par un motif de mécontentement, il avoit réſolu d'aſſiſter au Parlement qui étoit convoqué en Angleterre, & de partir pour ce Royaume en peu de jours. Après avoir tenu à La Haye avec les Etats-Généraux diverſes Conferences, qui tendoient à applanir pluſieurs difficultés & à éloigner tout ſujet de diſcorde, il mit le Gouvernement (8) entre les mains du Conſeil d'Etat (9), paſſa par Dort en Zélande, & partit de là pour l'Angleterre. La Reine lui fit de grandes careſſes, & le reçut avec les plus grandes marques d'eſtime & de conſideration; ce qui releva extrêmement le courage de ſes Amis des Provinces-Unies. Les animoſités & la diſcorde en prirent de nouvelles forces par toutes ces Provinces, & furent encore entretenues par les lettres ſecretes qu'il envoya de tems en tems à ſes Favoris. Pour y remédier (10), on fit partir pour l'Angleterre une Ambaſſade ſolennelle. Mais les Ambaſſadeurs, bien loin de par-

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1095.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 31 Oct. 1586. fol. 478.

(7) Ibid. 22 Nov. fol. 511.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 253.

(9) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Nov. 1586. fol. 497.

(10) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 103.

1586. parvenir à leur but, après avoir été amuſés longtems ſans pouvoir obtenir Audience, virent ſans peine combien le Comte étoit favoriſé de la Reine & juſqu'à quel point cette Princeſſe s'attachoit aux interêts de ſon Favori, ſoit par Politique, ſoit par d'autres raiſons. La perfidie des Anglois cependant perçoit de plus en plus les dehors du zèle qu'ils affectoient de faire paroître pour l'Etat. Le 17 de Janvier de l'année ſuivante quinze-cens quatre-vingt-ſept, un Capitaine au ſervice Anglois, François de Nation, & nommé Marchand, livra à Farneze le Château de Wouw (1) ſitué près de Bergop-Zoom. Le prix de ſa trahiſon fut dix-mille francs pour lui (2), & trois mois de gages pour chacun de ſes Soldats. Le Conſeil d'Etat ne put pas prévenir ce coup, quoique la foi de ce Capitaine eût déja été pendant longtems ſuſpecte aux bien-intentionnés. L'autorité d'obliger ce Traitre de vuider la Forteresſe, avoit été ôtée à ce Conſeil par des Inſtructions ſecretes, dont Leiceſter avoit trouvé à propos de limiter le pouvoir qu'il lui avoit confié. Par ces mêmes raiſons on ſe vit forcé de laiſſer Guillaume Stanley & Roland York dans la Ville de Deventer, & dans le grand Fort de la Veluwe. Le premier profita de cette foibleſſe du Gouvernement, en livrant à Taxis la Ville qui lui étoit confiée (3). Le ſecond, ſavoir York, inſtruit de l'action de Stanley, déclara à ſa Garniſon qu'il avoit formé le deſſein de prendre le parti des Eſpagnols, & promit de procurer à ceux qui le ſuivroient, la même récompenſe qu'avoient reçue les Soldats de Deventer : pour ceux qui voudroient reſter attachés aux Etats, il leur donna la liberté de ſe retirer. Il n'y eut que deux Capitaines fideles au ſerment qu'ils avoient prêté, qui ſortirent (4) avec leurs Compagnies du Fort, que les Traitres qui y étoient reſtés mirent d'abord entre les mains des Ennemis. Cet exemple, ſoutenu par les lettres ſéduiſantes de Taxis, fut ſuivi par quelques Anglois de Zwol, qui déchirerent leur Drapeau, & qui s'enfuirent vers les Eſpagnols : auſſi bien qu'une Compagnie de Cavalerie Angloiſe, qui étoit en Garniſon dans la Ville d'Arnhem. Le bruit (5) des perfidies criantes de cette Nation étonna extrêmement les Habitans des autres Villes frontieres, qui voyoient l'Etat trahi par les Troupes qu'il avoit appellées à ſon ſecours contre les Eſpagnols. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent, que dans de ſi triſtes conjonctures on vît paroître le Jetton que voici.

1587.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 22 Jan. 1587. fol. 15.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1128.

(3) Reſol. der Staat van Holl. 31 Jan. 1587. fol. 34.

(4) Hooft Ned Hiſt. fol. 1131.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 5 Febr. 1587. fol. 40.

Un Habitant des Païs-Bas, effrayé, qui voulant évitér la fumée de l'Inquiſition Eſpagnole, ſe jette dans le feu de la Perfidie Angloiſe :

FUGIENS FUMUM INCIDIT IN IGNEM. 1587.

EN FUYANT LA FUMÉE, IL TOMBE DANS LE FEU. 1587.

Au Revers eſt un Singe, qui étouffe ſes Petits (6), à force de les ſerrer tendrement dans ſes bras :

(6) Camerarii Symb. Cent. II. Embl. 77.

LIBERTAS NE ITA CHARA, UT SIMIÆ CATULI.

N'AIMONS PAS LA LIBERTÉ, COMME LE SINGE AIME SES PETITS.

Ces trahiſons des Anglois étoufferent dans le cœur de pluſieurs Habitans l'affection qu'un zèle inconſideré pour la Liberté de la Patrie leur avoit inſpiré pour cette Nation ; & l'on commença à ſe repentir d'avoir confié aux Troupes de Leiceſter la défenſe des Places les plus importantes. Cette juſte indignation fit prendre aux Etats de Hollande & de Zélande (7) la courageuſe réſolution d'autoriſer le Comte Maurice à exercer librement ſa Charge de Gouverneur & de Capitaine-général de ces Provinces, conformément à la Commiſſion qui l'avoit inſtallé dans ce haut Emploi. Pour donner plus de poids à cette réſolution, on exigea des Troupes un nouveau Serment (8), par lequel elles ne devoient pas ſeulement jurer fidelité à l'Etat, mais s'engager encore à obéir à Maurice dans la qualité qui venoit de lui être confirmée. Ceux

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Maart 1587. fol. 79.

(8) Ibid. 18 Febr. 1587. fol. 56.

Ceux de Hollande travaillerent à lever de nouveaux Soldats (1), qu'ils placerent dans Gorcum, Woerden, & Muyden ; & ordonnerent au Baron de Hohenſaxen de porter toute ſon attention ſur les Villes frontieres de Gueldre & d'Overyſſel. Leiceſter ne laiſſoit pas d'avoir encore un grand nombre de partiſans : il étoit toujours honoré du Titre de *Protecteur de l'Egliſe Proteſtante* (2), & pour ſoutenir ce beau nom, il avoit déja conſenti dès l'année précédente à la convocation d'une nombreuſe Aſſemblée du Clergé, dont le but étoit d'appaiſer certaines diſputes qui s'étoient élevées parmi quelques Miniſtres. Par ce moyen il eſperoit de s'attacher entierement les Eccléſiaſtiques, de gagner par-là les Peuples, & de s'élever ainſi au-deſſus de l'Etat même. Comme l'exemple des Grands eſt d'ordinaire la règle de la conduite de ceux qui leur font la cour, on vit tout le monde animé d'un zèle extrême pour étendre la Religion Reformée. Tranſportés de ce zèle, les Halebardiers du Comte de Nieuwenaar ſe jetterent à Utrecht dans le Couvent des Dames blanches, (3) mirent en pieces les coffres & les armoires, & emporterent tous les Habits Sacerdotaux. Une violence ſi criminelle paſſa pour une action vertueuſe, parce qu'elle avoit été exercée en faveur de la Reformation ; & pluſieurs Prédicateurs fougueux l'éleverent juſqu'au Ciel (4) par les éloges les plus brillans. Il y en avoit même parmi eux, qui non-ſeulement approuvoient en tout la conduite de Leiceſter, mais qui tâchoient encore de lui rendre par leurs Sermons les Etats ſuſpects. (5) Ils furent contraints d'en porter leurs plaintes devant ce Comte : mais ils ne recurent de lui qu'une réponſe ambiguë ; & lorſqu'avant ſon départ il leur eut recommandé ſurtout les interêts de l'Egliſe, les Miniſtres trouverent une nouvelle occaſion d'enfler leurs diſcours de ſes louanges. Ils firent en même tems des interpretations fort malignes de la conduite des Etats-Généraux (6), qui faiſoient difficulté d'approuver, ſans un ordre exprès des Etats des Provinces particulieres, les Réſolutions projettées dans le Synode de La Haye. Cette prudence des Etats étoit appuyée ſur de fortes raiſons : le Clergé commençoit à abuſer cruellement de ſon autorité. Quelques Eccléſiaſtiques de Dort, de Delft (7), de Rotterdam & de La Haye avoient pouſſé leur zèle aſſez loin pour demander aux Etats de Hollande la permiſſion d'envoyer une lettre à la Reine d'Angleterre, pour la conſulter ſur le Gouvernement de l'Egliſe. Qui plus eſt, le Clergé de Friſe vouloit déferer à cette Princeſſe la Souveraineté du Païs (8), ſous la ſeule condition que les Biens qu'on avoit ôtés aux Catholiques, comme exceſſifs, ſerviroient deſormais à l'entretien des Miniſtres. Après avoir déliberé deux fois en pleine Aſſemblée ſur ce digne projet, ces Meſſieurs envoyerent à leurs dépens un d'entre eux en Angleterre pour faire cette propoſition à Eliſabeth. Je crois fermement que ce furent eux & ceux de leur Parti, qui à l'occaſion de ce projet firent frapper la Médaille ſuivante, qui tend uniquement à célebrer le zèle de Leiceſter pour la défenſe de l'Egliſe. Il eſt certain du moins que la conduite qu'il avoit tenue pendant cette année, n'étoit gueres propre à lui attirer de pareils éloges de la part de ceux qui étoient à la tête du Gouvernement.

1587.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 31 Jan. 1587. fol. 34.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1053.

(3) Ibid. fol. 1041.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Mey 1587. fol. 141.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1119.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 24 Juny 1587. fol. 191.

(7) Ibid. 25 Maart 1587. fol. 92.

(8) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1145.

La Reine Eliſabeth aſſiſe ſur ſon Trône, & foulant aux pieds la Bête de l'Apocalypſe. A la main droite de cette Princeſſe eſt Leiceſter, qui offre pour défenſe contre la Bête le Manteau Royal à des Supplians qui ſont à genoux, & qui figurent les Etats de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Friſe : c'eſt ce qui paroit évidemment par les Ecuſſons qu'ils tiennent dans leurs mains :

DEO OPTIMO MAXIMO LAUS ET HONOR IN OMNE ÆVUM, QUOD..... 1587.

1587. *LOUANGE ET GLOIRE A JAMAIS A DIEU TRES GRAND ET TRES BON, DE CE QUE ..... 1587.*

Ce ſens interrompu paroit digne de remarque. La ſuite ſous-entendue eſt apparemment : *DE CE QUE LA REINE A BIEN VOULU ACCEPTER NOTRE OFFRE.* Ils l'ont ſupprimée apparemment, parce que l'affaire n'étoit pas encore faite, & qu'une déclaration ſi ouverte auroit extrêmement choqué les partiſans des Etats.

Au Revers on voit le Nom de JEHOVAH, dans un nuage brillant ; au-deſſous duquel eſt le Pape, accompagné de Moines & d'autres Membres de ſon Clergé, auprès d'un amas confus de Calices, d'Hoſties & de Châſſes :

QUEM DEUS CONFICIET SPIRITU ORIS SUI.

QUE DIEU CONSUMERA PAR LE SOUFFLE DE SA BOUCHE.

Ce zèle inconſideré pour Eliſabeth ne fut pas la ſeule ſource des Troubles qui diviſerent l'Etat : il en nâquit de dangereux, du nouveau Serment qu'on vouloit exiger des Troupes, & qui étoit refuſé opiniâtrement par les uns, tandis que les autres ſe montroient très diſpoſés à le prêter. Parmi les prémiers (1) étoient Sonoy, Gouverneur de la Nord-Hollande : ayant juré fidelité à Leiceſter (2), il s'obſtinoit à ne pas faire la même choſe à l'égard de Maurice, avant que d'être libre de ſon prémier Serment. Sur ce refus, les Etats de Hollande trouverent bon que Maurice en perſonne (3), accompagné de Hohenlo, ſe tranſportât à Medenblik, pour voir s'il étoit poſſible de diſpoſer Sonoy à faire la démarche qu'on ſouhaitoit de lui. Mais en arrivant ils trouverent les portes de la Ville fermées, & ſe virent forcés de gagner Horn par Enkhuyzen. Pendant cette diſpute, Sonoy fut averti qu'on vouloit changer les Garniſons d'Enkhuyzen & de Horn. Ne voulant pas y ſouffrir des Soldats d'un autre Régiment que le ſien, il fit venir d'Overyſſel deux de ſes Compagnies, & ordonna de la part de Leiceſter à ces deux Villes de les recevoir. Ceux d'Enkhuyzen répondirent, que quoiqu'ils euſſent devant leur porte vingt-quatre Mouſquetaires de la Compagnie de Hohenlo, ils avoient réſolu de ne recevoir ni ceux-là, ni d'autres, quels qu'ils puſſent être. Les Magiſtrats de Horn, voyant leurs Citoyens très inquiets ſur la maniere de ſe conduire à l'égard d'une Compagnie de Bourgeois de Harlem qui s'étoient rendus dans deux Navires devant la Jettée de leur Port, réſolurent auſſi de ne recevoir aucunes Troupes pour renforcer leur Garniſon. Les Etats de Hollande, inſtruits des deſordres qui regnoient dans cette partie de la Province, & ſouhaitant d'arracher Horn au pouvoir des partiſans de Leiceſter, donnerent un ordre exprès à un Citoyen de cette Ville, d'y lever au nom du Comte Maurice une Compagnie compoſée de gens fideles à leurs légitimes Souverains. Non-ſeulement il l'entreprit (4), mais il proteſta à un certain Thierry de Haaſtrecht qui vouloit l'en empêcher, qu'il exécuteroit ſon deſſein, quand il lui en devroit couter la vie. Cette affaire eut de terribles ſuites ; & par le zèle des uns pour les Etats, & des autres pour Leiceſter, il ſe fit dans la Ville une émeute ſi dangereuſe, que ſa ruïne entiere paroiſſoit inévitable. Les Bourgeois, partagés en deux Partis, étoient prêts d'en venir aux mains ; & tout étoit perdu, ſi la levée de cette nouvelle Compagnie n'eût été défendue abſolument par Sonoy, & enſuite par les Etats mêmes, qui voulurent bien revoquer leurs prémiers ordres, pour ſauver cette Ville des malheurs (5) qui la menaçoient. Ce même eſprit de Faction ſe découvroit tous les jours, non-ſeulement dans les autres Provinces & dans les autres Villes, mais encore dans les Compagnies des perſonnes le plus étroitement unies par l'amitié & par le ſang. Ces fâcheuſes conjonctures porterent ceux de Horn à frapper les Jettons ſuivans, qui tendoient à repréſenter tant aux Anglois qu'aux gens du Païs, le danger qu'il y avoit dans une diſcorde qui les menaçoit les uns & les autres d'une deſtruction certaine.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Maart 1587. fol. 87. & 88.

(2) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1143.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Maart 1587. fol. 92.

(4) Ibid. 4 July fol. 182.

(5) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1144.

I. Une

I. Une Charrue, tirée par deux Bœufs attelés ſous un même joug. Sur le dos de l'un eſt le Lion Belgique, & ſur celui de l'autre eſt la Roſe d'Angleterre :

TRAHITE ÆQUO JUGO. 1587.

TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG. 1587.

On exprime les Païs-Bas par le Lion Belgique, parce qu'il y a un Lion dans preſque toutes les Armes de ces Provinces. Pour ce qui concerne la Roſe d'Angleterre, elle a ſa ſource dans les fameuſes querelles (1) des Maiſons d'York & de Lancaſtre, qui ſe brouillerent ſous le Regne de Henri II. La prémiere ſe diſtinguoit par une Roſe blanche, & l'autre par une rouge, qui furent comme les Bannieres de ces deux Factions, juſqu'à ce que par le mariage de Henri VII avec Eliſabeth, Fille & unique Héritiere d'Edouard IV, les deux Roſes ſe réunirent, pour parler ainſi, en une (2) ; de ſorte qu'au-lieu de dire, *la Roſe blanche* ou *la Roſe rouge*, on ne dit plus que *la Roſe d'Angleterre.*

(1) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. I. pag. 858.
(2) Ibid. Tom. II. pag. 3.

Au Revers on voit deux Pots qui flottent dans une Mer agitée ; & dans le lointain, la Ville de Horn :

FRANGIMUR, SI COLLIDIMUR.

SI NOUS NOUS CHOQUONS, NOUS SOMMES BRISEZ.

II. Par un *Cor de Poſtillon* qui eſt dans l'Exergue du ſecond, il paroit que c'eſt la Ville de Horn qui eſt repréſentée dans le lointain. A cette difference près, ces deux Pieces ſont abſolument les mêmes.

Quelque pût être le triſte état des Provinces-Unies, qui ne ceſſoient point d'être agitées par les Troubles les plus pernicieux à la Cauſe commune, il n'approchoit pas de l'affreuſe miſere ſous laquelle la diſette des vivres faiſoit gémir celles qui s'étoient rangées du côté des Eſpagnols. La plupart des Païſans, en partie pour éviter la perſécution, & en partie pour ſe dérober aux brigandages d'une inſolente Soldateſque (3), avoient cherché un aſyle dans la Hollande, ou dans quelque autre des Provinces Confédérées. Par-là des Cantons entiers demeuroient en friche, les Maiſons à la campagne tomboient en ruine, & tout le Plat-païs avoit l'air d'un affreux Deſert. Comme d'ailleurs tout commerce leur étoit ôté du côté des Provinces-Unies, l'union de ces cauſes produiſoit une telle cherté de vivres, que jamais on n'en eſſuya une pareille dans les Païs-Bas, excepté dans les Villes aſſiegées. En-vain ces malheureuſes Provinces recevoient de tems en tems quelques vivres de la France & de l'Allemagne ; il n'en pouvoit venir que de foibles ſecours, à cauſe que les Vaiſſeaux de guerre des Hollandois & des Zélandois empêchoient les tranſports conſiderables (4), en croiſant devant les côtes de Flandre, & en bouchant même l'Elbe, le Weſer (5) & l'Ems. A Anvers, un muid de Seigle coutoit juſqu'à vingt-trois florins (6), & un muid de Pois juſqu'à treize. Le Froment étoit encore à plus haut prix, & l'on n'étoit pas mieux par rapport à la viande. La livre de Mouton coutoit ſeize ſols, le Bœuf cinq, le Cochon ſix, & le Beurre plus de huit. On faiſoit du pain de Pois, de Feves, de Bled-Sarazin, & d'Avoine. On voyoit les gens ramaſſer des ordures, des pelures de navets & des troncs de choux, & les manger avec avidité pour appaiſer leur faim dévorante, & pour ſoutenir un reſte de vie. Cette calamité accabloit ſurtout (7) les familles qui vivoient de leurs rentes & de leurs revenus, qu'elles ne recevoient qu'en de certains tems fixes. La cherté des vivres les força à vendre d'abord leurs joyaux & leurs meubles les plus précieux ; enſuite elles furent obligées d'engager leurs biens-fonds au denier ſix ou ſept, ou de vendre un Arpent de terre pour vingt-cinq, pour quinze, & même pour dix florins. C'eſt ainſi que les perſonnes les plus ri-

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1259.
(4) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Juny 1587. fol. 172.
(5) Ibid. 1 Febr. 1587. fol. 36.
(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 270.
(7) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1160.

1587. ches en Terres tomberent bientôt dans la plus affreuſe pauvreté. Il n'étoit pas rare en Brabant & en Flandre, de voir des gens habillés de ſoye, qui profitoient de l'obſcurité de la nuit pour aller mendier leur pain. Cette triſte ſituation répand des lumieres ſuffiſantes ſur ce Jetton, que ceux d'Artois firent frapper cette année.

Trois Epis abattus par l'orage, de maniere que les grains en ſont répandus par terre. On y voit encore, au-deſſous des Armes de l'Artois, l'an où la famine preſſoit le plus les Païs-Bas Eſpagnols, ſavoir l'an 1587 :

REDDIT AGER STERILIS TRISTES.

UN CHAMP STERILE AFFLIGE.

Le Revers repréſente cinq Epis, qui, favoriſés des influences d'une heureuſe Conſtellation, ſont ſi pleins qu'ils ſuccombent ſous leur propre poids. Au-deſſus ſont encore les Armes de la Province :

SED LAETUS EGENOS. 1588.

MAIS UN CHAMP FERTILE APPAUVRIT. 1588.

Pour comprendre cette derniere Inſcription, il faut ſavoir que les miſeres qu'on avoit éprouvées, & l'eſperance de faire un profit certain & conſiderable, avoient animé un grand nombre de gens à s'attacher à l'Agriculture ; de ſorte que vers la fin de cette année on ſe mit à travailler avec une nouvelle ardeur les Terres qu'on avoit négligé de cultiver. Ce travail fut couronné d'un trop heureux ſuccès : d'un côté, le grand nombre de champs convertis en Terres labourables, & d'autant plus fertiles qu'ils étoient demeurés quelque tems en friche ; & de l'autre, l'heureuſe temperature des ſaiſons, reparerent avec uſure (1) les pertes du tems paſſé, par le nombre & par la groſſeur des épis. La farine d'ailleurs étoit ſi nourriſſante, qu'on mangea alors en général un tiers moins de pain qu'on n'en avoit conſumé pendant la diſette, ce qui fit tomber le prix du Grain de vingt juſqu'à un. L'abondance produiſit preſque d'auſſi grands inconvéniens, que ceux qui avoient eu leur ſource dans le mal oppoſé. Les Provinces-Unies contribuerent encore à ce deſaſtre extraordinaire, en défendant l'entrée du Blé avec la même rigueur qu'elles en avoient empêché la ſortie. De cette maniere le Grain tomba à ſi bas prix, que le revenu des Terres égaloit à peine les fraix qu'on avoit faits pendant la cherté pour le labourage, & que les Proprietaires trouverent, pour ainſi dire, la diſette dans cette abondance même. La cauſe en eſt évidente : les Fermiers, qui ne tiroient preſque rien des productions de la Terre, ſe trouvoient hors d'état de ſatisfaire à leur Bail. D'autres maux s'y joignoient encore. Dans les campagnes qui avoient été ſi longtems deſertes, les Bêtes féroces s'étoient tellement multipliées, qu'en Brabant & en Flandre les Loups ne trouvant plus de bêtail à dévorer, ſe jettoient dans les grands-chemins ſur les hommes, & arrachoient les enfans des bras de leurs meres. On compte qu'à deux lieues à la ronde de Gand (2), plus de cent Créatures humaines avoient péri par cet affreux genre de mort. D'ailleurs, la nourriture, tirée de pluſieurs mets extraordinaires & corrompus, ayant infecté les entrailles & cauſé de la pourriture dans le ſang, produiſit des maladies auſſi extraordinaires que pernicieuſes. Ceux qui en étoient atteints, après avoir gémi ſous une triſte langueur, mouroient auſſi miſerablement que ceux qui avoient été minés par la Famine, ou emportés par la Peſte qui s'étoit répandue au long & au large, & dont ces malheureuſes Provinces ne furent point exemtes. Les Provinces-Unies au contraire jouiſſoient d'une heureuſe abondance. Leurs Places frontieres recevoient un nombre prodigieux d'Etrangers, (3) qui venoient chercher la Liberté dans le ſein de

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1160.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 270.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1159.

de la nouvelle République, & qui rempliſſoient tellement les Villes les plus opulentes, qu'on fut obligé d'en reculer les murailles à pluſieurs repriſes. De cette maniere l'Etat croiſſoit de plus en plus en puiſſance, & ſes Habitans nombreux, quoiqu'extraordinairement chargés de toutes ſortes de Droits & d'Impôts, devenoient tous les jours plus riches, en jouiſſant d'un Commerce auſſi libre qu'étendu. Au mois d'Avril on compta juſqu'à ſix-cens Vaiſſeaux (1) qui partoient du Vlie pour le Levant, & deux-cens qui de la Zélande & de la Meuſe prenoient la même route. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent du Jetton qui parut cette année, & qui oppoſe les miſeres d'une partie des Païs-Bas, à la proſperité de l'autre. 1587.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 270.

Un Eſpagnol, entre la Famine, la Mort, & un monceau d'Armes; Emblême des Païs-Bas Eſpagnols, qui avoient à luter contre la Guerre, la Famine, & la Peſte:

MULTA SUNT MALA IMPIORUM.

LES MAUX DES MECHANS SONT EN GRAND NOMBRE.

Au Revers, une Corne remplie d'Epis & de Fruits de toutes ſortes; Emblême de l'Abondance dont jouiſſoient les Provinces-Unies:

QUI DOMINO FIDIT BONITATE EJUS CIRCUMDABITUR.

QUI SE FIE AU SEIGNEUR, SERA ENVIRONNE DE SA BONTE.

Nonobſtant la grande diſette, Farneze (2) ſe jetta devant L'Ecluſe, qui après une réſiſtance des plus vigoureuſes lui fut livrée au commencement d'Août, preſque à la vue des Troupes de Leiceſter. Cette perte, que Leiceſter paroiſſoit n'avoir pas voulu prévenir, jointe à celle de la Ville de Gueldre, qu'un certain Ecoſſois nommé Ariſtote Paton (3) avoit livrée perfidement aux Eſpagnols, fut cauſe qu'on ſe défia de plus en plus de la conduite des Anglois. On crut même ſans peine le bruit qui couroit, que la Reine s'entendoit avec le Roi d'Eſpagne, & que ſi la Paix n'étoit pas déja conclue entre ces deux Couronnes, du moins elle le ſeroit en peu de tems, d'une maniere favorable à l'Angleterre, & ruineuſe à la République. Quoi qu'il en ſoit, Leiceſter de retour dans le Païs (4) fit exhorter les Etats de Hollande, de la part de la Reine (5), par Jaques Valk & Juſte de Menin, à faire au-plutôt la Paix avec le Roi d'Eſpagne, puiſqu'ils n'étoient pas en état de ſe défendre par eux-mêmes, & que pour payer leurs Garniſons ſeules ils reſtoient chaque année en arriere de plus de cinq-cens-mille francs. On découvrit encore que c'étoit-là la véritable intention de la Reine, par les Inſtructions qu'elle avoit données à Leiceſter, & dont Oldenbarneveld (6) avoit ſû ſe rendre maître. Soit que cette Princeſſe aimât la Paix, ſoit qu'elle craignit que pour ſe venger du ſecours qu'elle avoit donné aux prétendus Rebelles, les intrigues de la Cour d'Eſpagne n'exécutaſſent quelque deſſein pernicieux ſur ſon Royaume, elle fit demander le 30 d'Octobre aux Etats de Hollande (7), par des Envoyés qu'elle avoit fait partir exprès, leurs véritables réſolutions ſur une ſi importante affaire. Ce qui paroiſſoit les y devoir porter ſurtout, c'eſt que le Prince de Parme promettoit de ſa part d'apporter, pour venir à bout d'un deſſein ſi ſalutaire, toutes les facilités qu'on pouvoit attendre d'un véritable Pacificateur des Païs-Bas. Les Etats de Hollande cependant ne réſolurent rien ſur cette propoſition, ſous pretexte,

(2) Reſol. der Staat van Holl. 4 Aug. 1587. fol. 201.

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1165.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 22 Aug. 1587. fol. 227.

(5) Ibid. 16 Oct. fol. 280.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1150.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Oct. 1587. fol. 278.

1587. texte, qu'avant que de déliberer ſur un projet de cette conſéquence, il faloit attendre (1) que les Députés d'Utrecht fuſſent entrés dans l'Aſſemblée. Ce délai ne plut pas à Eliſabeth, & de tems en tems elle faiſoit propoſer l'affaire de nouveau aux Provinces-Unies par ſes Ambaſſadeurs, (2) qui en ſon nom les preſſerent d'une maniere aſſez aigre, de prendre une vigoureuſe réſolution ſur un ſujet qui les intereſſoit ſi fort. Les Habitans des Païs-Bas Catholiques voyant la Reine, qui étoit le ſeul appui des Provinces Proteſtantes, les preſſer ainſi de traiter avec l'Eſpagne, en conclurent avec confiance, que cette Princeſſe, comme une autre Venus, brideroit la fureur du Dieu Mars, en mettant des bornes à la Guerre. C'eſt-là le ſens de ce Jetton, qui fut frappé cette année dans le Hainaut.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Dec. 1587. fol. 345.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 281.

La Déeſſe Venus, qui retient le Dieu furieux de la Guerre. A ſa droite, Cupidon ſe met à genoux auprès de pluſieurs armes jettées à terre :

MARTIS COMPESCE FUROREM.

CALMEZ LA FUREUR DE MARS.

Que la Femme figure Venus, & le Guerrier Mars, c'eſt ce qui paroit par ces deux figures ♀. ♂. par l'une deſquelles les Aſtronomes déſignent la Planete de Vénus, & par l'autre celle de Mars.

Au Revers, la Juſtice, placée au-deſſus des Armes de Hainaut, tient de la main droite une Epée, & de la gauche une Balance :

FLOS PACIS JUSTITIA. 1587.

LA JUSTICE EST L'ORNEMENT DE LA PAIX. 1587.

C'étoit un grand chagrin pour les Etats, de ſe voir ainſi preſſés par l'Angleterre d'entrer dans un Traité de Paix qui menaçoit leur Liberté & leur Religion, pour leſquelles ils avoient déja répandu tant de ſang. Tous les eſprits en étoient également troublés (3), & un grand nombre d'Habitans, que leur zèle pour la Reformation avoit attachés à Leiceſter, commencerent d'égaler les partiſans des Etats dans l'averſion qu'ils marquoient pour les Anglois. Le Gouverneur-général n'étoit pas d'humeur pourtant à quitter la partie; & comme il conſideroit le Grand-Penſionaire Jean d'Oldenbarneveld & le Comte Maurice comme ſes plus puiſſans Adverſaires, & les principaux inſtigateurs de la multitude, il projetta de s'en aſſurer (4) & de les faire conduire en Angleterre. Mais étant avertis à tems de ce deſſein, le prémier ſe refugia à Delft, & le ſecond trouva un aſyle dans la Zélande. Ayant échoué à cet égard, il réſolut de ſurprendre quelques-unes des plus puiſſantes Villes (5), d'y changer la Magiſtrature, & s'il ne pouvoit réuſſir par ce moyen à faire déclarer les Habitans en ſa faveur, d'obtenir du moins des Eſpagnols une Paix plus avantageuſe, en leur livrant des Places ſi importantes. Dans ce deſſein il vint à Amſterdam : mais comme il fut empêché par le Bourguemeſtre Corneille Boom de donner le mot à la Garde Bourgeoiſe (6), il ne trouva aucun jour à exécuter ſon entrepriſe. Il ne réuſſit pas mieux dans une autre, qu'il avoit formée ſur Enkhuyzen : quand il parut devant cette Ville, on lui en refuſa l'entrée, d'abord avec beaucoup de civilité, mais enſuite d'une maniere ferme & d'un ton peu obligeant. Il fut traité de la même maniere par les Députés des Etats de Friſe (7), ce qui arrêta tout court ſon départ vers cette Province, & les deſſeins qui en étoient le but. La Ville de Leyden cependant (8) couvoit dans ſon ſein une trahiſon auſſi noire, que celle que le Duc d'Alençon avoit fait éclater contre Anvers : mais lorſqu'elle fut découverte, Leiceſter nia abſolument qu'il en fût l'Auteur. Les Inſtrumens de cette per-

(3) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1184.

(4) Ibid. fol. 1195.

(5) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 111.

(6) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1200.

(7) Ibid. fol. 1204.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Aug. 1587. fol. 209. 17 Oct. fol. 282.

perfidie étoient des Etrangers, qui voyant le Conſiſtoire plus bridé dans cette Ville qu'ailleurs, étoient d'opinion que les Etats, & ſurtout les Magiſtrats de Leyden, ſongeoient à reſſerrer l'autorité de Leiceſter (1), pour ſe rendre maitres du Gouvernement, & pour dominer ſur l'Egliſe, au grand détriment de la Religion. Pour prévenir ce malheur prétendu, ils avoient entrepris de caſſer les vieux Magiſtrats, & d'en choiſir d'autres d'entre les partiſans du Gouverneur Anglois. Cette entrepriſe étoit confiée à trop de perſonnes, pour reſter longtems ſecrete: elle fut découverte; on s'aſſura des Chefs de la Conſpiration, & l'on fit trancher la tête à trois des plus coupables. La ſéverité de cette punition, pluſieurs Manifeſtes, & un bon nombre d'Ecrits pour & contre Leiceſter (2), lui firent enfin perdre patience. Outré de dépit de ce qu'on l'accuſoit d'être le Chef d'une Conjuration ſi odieuſe, il ne fit que jetter feu & flâme contre les Etats & contre les Magiſtrats des Villes. Sa fureur fut encore augmentée par une réſolution qu'avoient priſe les Etats de Hollande (3), de ne lui permettre l'entrée d'aucune Ville lorſqu'il auroit une Suite de plus de cent-cinquante hommes. On pouſſa même ſi loin la défiance contre les Anglois, que dans toutes les frontieres on changea les ſerrures des Portes des Villes (4), & qu'on s'y tint ſur ſes gardes contre les entrepriſes de cette Nation. Toute cette conduite fit voir clairement à Eliſabeth, que la diſcorde prendroit tous les jours dans les Païs-Bas de nouvelles forces, tant qu'elle y laiſſeroit Leiceſter; ce qui la porta à la fin (5) à le rappeller auprès d'elle. Etant de retour en Angleterre (6) il écrivit aux Etats pluſieurs lettres, enflées de dépit, de haine & de cruels reproches; & en même tems il ſe démit du Gouvernement-général (7), comme fatigué de ſervir des ingrats. A la mémoire de cette action, il fit frapper les Médailles ſuivantes qu'il répandit (8) parmi ſes Adhérans dans les Provinces-Unies, pour ſe les tenir attachés plus étroitement.

1587.

(1) Hooft Ned. Hiſt. fol. 1241.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 9 Sept. 1587. fol. 247. 12 Sept. fol. 249. 24 Sept. fol. 250. 25 Sept. fol. 253.

(3) Ibid. 17 Oct. 1587. fol. 281.

(4) Ibid. 23 Nov. fol. 325.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 278. verſo.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Dec. 1587. fol. 335.

(7) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 111.

(8) Bor Ned. Beroert. XXIV. Boek fol. 4.

I. Ce Comte, en Buſte armé, couvert d'un Chapeau orné d'un Pennache:

ROBERTUS COMES LEICESTRIÆ, ET IN BELGIO GUBERNATOR. 1587.

ROBERT COMTE DE LEICESTER, GOUVERNEUR DANS LES PAYS-BAS. 1587.

Au Revers, un Chien qui abandonne un Troupeau qui lui eſt confié:

INVITUS DESERO, NON GREGEM, SED INGRATOS.

J'ABANDONNE MALGRE MOI; NON LE TROUPEAU, MAIS DES INGRATS.

II. Le Buſte de Leiceſter, qui mourut en Angleterre le 14 de Septembre (9) de l'année ſuivante. Ses Titres ſont exprimés ici d'une maniere un peu différente:

(9) Reſol. der Staat. van Holl. 20 Sept. 1588. fol. 373.

ROBERTUS DUDLEUS, COMES LEYCESTRIÆ, BELGII GUBERNATOR.

1587. *ROBERT DUDLEY, COMTE DE LEICESTER, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.*

Au Revers, on voit le même Chien & le même Troupeau, mais plus grands, & arrangés d'une maniere differente. Sur l'Exergue on lit cette Inſcription :

INVITUS DESERO.

J'ABANDONNE MALGRE' MOI.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 279.

En effet la Reine, quoiqu'elle ne l'eût pas obligé à rendre compte de ſa conduite ; l'avoit contraint en dépit de lui (1) à l'abdication du Gouvernement, & il avoit ſigné lui-même l'ordre de ſa Souveraine le 17 de Décembre. Cependant, comme il ne ceſſoit de ſe plaindre de l'ingratitude des Provinces-Unies, on voit encore autour de ce Revers l'Inſcription ſuivante, qui fait un ſens complet avec celle de l'Exergue :

NON GREGEM, SED INGRATOS.

NON LE TROUPEAU, MAIS LES INGRATS.

HIS-

HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE CINQUIEME.

1588. L'Acte de l'Abdication faite par Leiceſter en Angleterre au milieu de Décembre, fut envoyé d'abord par la Reine, avec des Inſtructions qui y étoient jointes, à Herbert ſon Ambaſſadeur ordinaire, avec ordre de le mettre entre les mains des Etats-Généraux aſſemblés à La Haye. Il ne reçut ce paquet que le 22 de Janvier de l'an quinze-cens quatre-vingt-huit, lorſqu'il ſe trouvoit à Fleſſingue prêt à s'embarquer pour l'Angleterre, conformément aux ordres de ſa Souveraine. Dans ces circonſtances il trouva à propos de ne point retourner à La Haye, (1) & de ne ſe point deſſaiſir de ce paquet, qu'il rapporta dans ſa Patrie. Quoiqu'en agiſſant ainſi il n'eût que de bonnes intentions, ſa conduite ne laiſſa pas d'être la ſource d'un nombre infini de diſſenſions & de troubles, qui nuiſirent beaucoup à la Cauſe commune. Les Adhérans de Leiceſter, qui étoient encore très puiſſans, traiterent non-ſeulement de fable la nouvelle de ſon Abdication; mais eſperant encore ſon retour dans le Pais, ils refuſerent opiniâtrement d'obeïr aux ordres des Etats-Généraux. Ce ne fut que le 22 de Fevrier (2), que le Grand-Tréſorier & le Secretaire d'Etat d'Angleterre envoyerent l'Acte de l'Abdication de Leiceſter au Chevalier Henri Killegrew, que la Reine avoit député pour calmer la diſcorde qui troubloit les Provinces-Unies. Dès qu'il eut reçu à Dort cet Acte avec les Inſtructions de la Reine, il eut ſoin de les rendre aux Etats-Généraux. Ils le reçurent (3) le 1. d'Avril, & douze jours après ils publierent un Edit, dans lequel ils donnerent connoiſſance de l'Abdication de Leiceſter à tous les Gouverneurs de Provinces, de Villes, & de Territoires; à tous les Amiraux & autres Officiers de marine; à tous les Colonels, Capitaines de Cavalerie & d'Infanterie, & à tous les Soldats tant par Terre que par Mer; enfin, à tous les Conſeillers, Magiſtrats, Tréſoriers, Receveurs, Baillys, Droſſards, Maréchaux, Nobles, Vaſſaux, & Bourgeois. Toutes ces differentes perſonnes furent avertis par le même Edit, que deſormais elles étoient déliées du Serment prêté à Leiceſter, & qu'elles ne devoient plus d'obeïſſance (4) qu'aux Etats ſeuls. La publication de cet Edit donna une grande force à l'ordre que les Etats de Hollande, de Zélande & de Weſt-Friſe avoient donné à Maurice, d'exercer conformément aux Articles de ſa Commiſſion la Charge de Gouverneur de ces Provinces. Avant la fin de cette année, ils furent porter tous les Colonels, Commandans, Soldats & Officiers, tant militaires que politiques, à prêter à ce jeune Prince le Serment qu'on avoit déja exigé d'eux. Par-là le Prince ſe vit au commencement de l'année ſuivante dans la poſſeſſion tranquille de cette haute Dignité; & l'on frappa à ſon honneur une Médaille, que je n'ai trouvée nulle-part qu'à Leyden dans le Cabinet de Mr. Abraham Maſſis Fils de Lucas, Receveur des Taxes ſur les Terres.

1588.

(1) Bor Ned. Beroert. XXIV. Boek, fol 4.

(2) Ibid. fol. 55.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 1 April 1588. fol. 96. 22 Apr. fol. 130.

(4) Ibid. 23 Maart 1588. fol. 177.

1588.

Comme Maurice venoit d'entrer dans l'exercice réel de la Charge de Gouverneur de Hollande, de Zélande & de Weſt-Friſe, poſſedée autrefois par le Prince ſon Pere, la Tête de cette Piece porte le Buſte de ce dernier, avec les Titres ſuivans :

GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ. 1577. ÆTATIS 44.

GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU. 1577. AGÉ DE QUARANTE-QUATRE ANS.

Au Revers, Maurice en Buſte armé :

MAURITIUS, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ, HOLLANDIÆ, ZELANDIÆ ET FRISIÆ GUBERNATOR. 1589. ÆTATIS 21.

MAURICE, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, GOUVERNEUR DE HOLLANDE, DE ZELANDE ET DE WEST-FRISE. 1589. AGÉ DE VINGT ET UN ANS.

Tout ce procedé des Etats étoit abſolument néceſſaire, puiſque nonobſtant l'Abdication de Leiceſter, les diſſenſions étoient toujours entretenues & nourries dans le Pais par ſes lettres fécondes en diſcorde, auſſi bien que par l'eſperance que donnoient les Garniſons Angloiſes de ſon retour. Celui qui ſoutint le plus vivement ſes interêts, fut Guillaume Ruſſel Gouverneur de Fleſſingue. Par ſa préſence continuelle, par ſa magnificence & par ſes manieres populaires, il crut réuſſir à arracher au pouvoir des Etats toute l'Ile de Walcheren. Il avoit déja ſi bien gagné les Magiſtrats & les Garniſons de Vére & d'Arnemuide, que non-ſeulement ces Villes refuſerent de recevoir les Troupes de l'Etat, mais qu'elles firent avec les Anglois une Ligue contre tous ceux qui voudroient s'oppoſer à leur union. On leur perſuada que cette démarche (1) qu'on leur faiſoit faire, étoit conforme aux intentions de la Reine d'Angleterre & de Leiceſter. Il n'y eut pas des mouvemens moins dangereux à Gertruidenberg (2), où la Garniſon demandant le payement de trente & un mois d'arrerages déclara hautement qu'elle ne vouloit avoir rien à démêler avec les Etats, & qu'elle ne reconnoiſſoit que la Reine d'Angleterre. Ce n'eſt pas tout ; ces Soldats mutinés déchirerent leurs Drapeaux (3), ſe mirent à piller le Plat-pais, & à ſe payer par leurs propres mains, en ſe rendant maitres des Vaiſſeaux (4) qui paſſoient devant la Place. Pour étouffer dans ſa naiſſance un mal ſi dangereux, les Etats envoyerent dans cette Ville quelques Députés, qui, après une négociation qu'un grand nombre de difficultés rendoit longue & épineuſe, calmerent les Mutins, & en leur promettant une Amniſtie générale & (5) vingt mois de gages, les porterent à jurer fidelité aux Etats-Généraux. D'un autre côté Sonoy, Gouverneur de la Nord-Hollande, s'opiniâtroit à refuſer (6) de prêter à Maurice le Serment qu'on exigeoit de lui, quoique l'Abdication

(1) Bor Ned. Beroert. XXIV. Boek, fol. 63.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Maart 1588. fol. 84.

(3) Ibid. 16 April. 1588. fol. 127.

(4) Ibid. 22 Juny fol. 213.

(5) Ibid. 10 Aug. fol. 300.

(6) Ibid. 5 April fol. 103.

tion de Leiceſter lui ôtât le prétexte qu'il puiſoit dans le Serment qu'il avoit prêté autrefois à ce Favori de la Reine. Les Etats de Hollande, voyant que ce refus tendoit à la diminution de leur Autorité & de celle du nouveau Gouverneur, donnerent ordre au Comte Maurice d'aſſieger Medenblik (1), ſéjour ordinaire de Sonoy, & dans lequel il s'étoit fortifié de tout ſon pouvoir. Cet ordre fut d'abord exécuté par le nouveau Gouverneur. La Ville (2) ſe trouva bientôt inveſtie du côté de la Terre par les Troupes des Etats & par les Bourgeois des Villes voiſines; & une Flotte, (3) commandée par le Maréchal Villars, ſerra les Aſſiegés du côté de la Mer, & leur coupa les vivres. Quoique ce Blocus jettât d'abord la conſternation dans les eſprits les plus fougueux, il dura juſques au dernier d'Avril, lorſque par la médiation d'Eliſabeth (4) on fit un Accord, qui, laiſſant à Sonoy le Gouvernement de ce Païs, mit la Ville entre les mains des Troupes de Maurice, & obligea la Garniſon, après avoir reçu trois mois d'arrerages, à jurer de nouveau fidelité aux Etats. Horn eût été ſans doute expoſée au même deſordre, ſans l'arrivée ſubite (5) du Gouverneur. Il porta une partie de la Garniſon à lui prêter ſerment; &, ſoutenu par les Bourgeois armés, il fit réſoudre l'autre partie qui refuſoit de le reconnoitre, à vuider la Ville: ce qui facilita le plus cette réſolution, fut la promeſſe qu'on fit à ces Soldats, d'oublier le paſſé & de leur payer leurs gages. Cette affaire ne s'étoit pas terminée ſi aiſément, que la Ville n'eût été en danger d'être pillée, & que la Garniſon & la Bourgeoiſie (6) n'euſſent été ſur le point d'en venir aux mains & de s'égorger mutuellement. Ces diſſenſions, qui après l'Abdication de Leiceſter troublerent encore cette Ville & pluſieurs autres, furent cauſe qu'on frappa cette année à Horn les Pieces ſuivantes. 1588.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Febr. 1588. fol. 39.
(2) Ibid. 31 Mey fol. 188.
(3) Ibid. 14 Maart fol. 86.
(4) Bor Ned. Beroert. XXIV. Boek, fol. 60.
(5) Ibid. fol. 34. verſo.
(6) Ibid. fol. 35.

I. Deux Bœufs devant une Charrue:

TRAHITE ÆQUO JUGO. 1588.

TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG. 1588.

Au Revers, outre la Ville de Horn qui paroit dans le lointain, éclairée d'une lumiere céleſte, on voit deux Pots qui flottent dans la Mer:

FRANGIMUR, SI COLLIDIMUR.

SI NOUS NOUS CHOQUONS, NOUS SOMMES BRISEZ.

II. Celle-ci eſt en tout ſemblable à la prémiere, excepté qu'on n'y voit pas au-deſſus des Bœufs le Lion Belgique & la Roſe d'Angleterre.

III. & IV. Ces deux dernieres ſont des Jettons, qui ont les mêmes Emblèmes & les mêmes Inſcriptions que la prémiere. La legere difference que l'on trouve dans les Coins ſe découvre mieux par la Planche même, que par la plus exacte deſcription. On peut remarquer pourtant ſur le Revers de la quatrieme, un Cor de Poſtillon qui fait les Armes de Horn, où l'on avoit érigé (7) une Chambre de Monnoye le 8 d'Août de l'an 1586.

(7) Kronyk van Hoorn, pag. 111.

1588. La concorde, ſi fortement recommandée par ces Médailles, étoit d'autant plus néceſſaire, qu'Eliſabeth ne ceſſoit d'exhorter les Etats à entrer dans les Négociations de Paix propoſées par les Eſpagnols mêmes. Pour pouſſer une affaire de cette importance, pour laquelle les Etats marquoient un grand éloignement, elle avoit déja envoyé (1) dans les Provinces-Unies à la fin de l'année précedente un certain Herbert, & elle s'étoit plainte par quelques lettres (2) du retardement que les Etats apportoient à une affaire qui les intereſſoit ſi fort; retardement qu'elle mettoit ſur le compte de ceux qui ſe trouvant élevés aux prémieres Charges, n'étoient pas d'humeur à ſacrifier leur ambition au Bien-public. Cette accuſation força les Etats, aſſemblés exprès pour cette raiſon, d'envoyer en qualité d'Ambaſſadeurs à la Reine d'Angleterre Mrs. Sebaſtien Lozen, & Leonard Kaazenbrood. Ils ſe ſervirent en même tems du Comte Maurice pour conſulter ſur ce projet de Paix les plus célebres Théologiens, & les Miniſtres (3) de Hollande & de Zélande, qui furent convoqués pour cet effet. Le bruit s'en répandit partout, comme il devoit arriver néceſſairement; ce qui porta les Miniſtres de la Ville & de la Province d'Utrecht à former auſſi une Aſſemblée. Il y fut conclu qu'on exhorteroit le Clergé des autres Provinces à députer à la Reine (4), de concert avec eux, & à l'imitation des Etats, quelques perſonnes de leur Corps, afin de ſupplier Sa Majeſté d'exiger des Eſpagnols le libre exercice de la Religion Reformée, établie généralement dans les Provinces-Unies. On vit paroitre en même tems un grand nombre d'Ecrits pour & contre le Congrès projetté (5). Ceux qui ſe déclaroient pour la Paix, peignoient avec les couleurs les plus vives l'impoſſibilité de continuer la Guerre ſans le ſecours des Anglois. Le Païs, diſoient-ils, eſt déja accablé de dettes, & le défaut de payement fait par-tout mutiner les Soldats; par conſéquent tout ce qui nous reſte à faire, c'eſt de traiter avec les Eſpagnols: d'autant plus que la Paix la plus mauvaiſe vaut mieux que la Guerre la plus avantageuſe. D'autres ſoutenoient l'opinion des Etats-Généraux, qui, bien loin de prêter l'oreille aux propoſitions des Eſpagnols, ne vouloient pas ſeulement permettre qu'aucun Député parût de leur part au Congrès, qu'ils ne conſideroient que comme une ſource de diſſenſions, qui ſe répandroient de là dans tout le Païs. La Paix avec les Eſpagnols ne leur parut pas d'ailleurs un bien ſi deſirable. Les Magiſtrats de Gorcum, entre autres, auxquels Kilegrew (6) avoit écrit ſur ce ſujet une lettre très preſſante le 27 de Mars, lui répondirent, qu'au milieu de la Guerre il y avoit toujours une eſpece de Paix, dans un Païs où l'on voit fleurir en pleine ſureté la Religion & le Commerce. C'étoit-là la ſituation où ſe trouvoient les Provinces-Unies, & elle eſt clairement exprimée par le Jetton ſuivant.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 280.

(2) Bor Nederl. Beroert. XXIV. Boek, fol. 4.

(3) Reſol. der Staat van Holl. 9 April 1588. fol. 113.

(4) Bor Ned. Beroert. XXIV. Boek. fol. 75.

(5) Ibid. fol. 71.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 5 April 1588. fol. 102.

Les Armes & le Nom de la Ville de Gorcum:

TRIPLICAT CONCORDIA ROBUR. 88.

LA CONCORDE TRIPLE LES FORCES. 88.

Cette maxime s'adreſſoit aux Partis des Etats & de Leiceſter. Au Revers ſont encore les Armes de cette Ville, avec l'Inſcription ſuivante:

1588.

FANO FOROQUE LIBERO PAX EST, LICET MARS OBSTREPAT.

TANT

TANT QUE LA RELIGION ET LE COMMERCE SONT LIBRES, LA PAIX SE SOUTIENT AU MILIEU DU BRUIT DE LA GUERRE. 1588.

1588.

Malgré ce ſentiment des Etats, la Reine envoya ſes Ambaſſadeurs à Bourbourg (1) en Flandre, & entrant d'abord en matiere avec ceux du Roi d'Eſpagne, ils demanderent pour les Provinces-Unies l'oubli du paſſé, le départ des Troupes étrangeres, le rétabliſſement des Privileges, & la Liberté de conſcience en faveur de ceux qui avoient embraſſé la Religion Proteſtante. Quoique les Anglois apportaſſent d'aſſez grandes facilités pour renfermer ces conditions dans de juſtes bornes, ils furent amuſés la plupart du tems par d'inutiles chicanes. Les Eſpagnols ſe roidiſſoient ſur-tout ſur l'article qui regardoit la Religion (2), & ils prétendoient qu'un point de cette importance devoit être abandonné à la diſcretion de leur Maitre. Cette maniere d'agir faiſoit voir évidemment que les Eſpagnols n'étoient pas entrés dans ces Negociations par un véritable amour pour la Paix, mais uniquement pour gagner du tems, & pour couvrir les grands préparatifs qu'on faiſoit en Eſpagne contre l'Angleterre. La nouvelle certaine en parvint à la fin aux Païs-Bas : elle frappa tout le monde (3) comme un coup de tonnerre, cauſa une révolution d'idées & de ſentimens dans tous les eſprits, & rompit tout à coup les Conferences qui avoient déja duré trois mois. Dans le même tems que les Eſpagnols mirent bas le maſque de la diſſimulation, on ne les entendit parler que de la grandeur de leurs préparatifs, dont ils traçoient les tableaux les plus magnifiques. Non contens de ſe flater ouvertement qu'ils mettroient bientôt fin à la Guerre, ils ſe vantoient encore d'inonder de leurs Armées les Royaumes d'Eliſabeth (4), qui avoit eu l'audace de prendre les Rebelles ſous ſa protection. Une marque évidente que cette Expédition regardoit l'Angleterre, eſt, que Sixte-Quint alors Pape avoit donné ce Royaume, par ſa Bulle d'Excommunication, au prémier occupant. Dans cette Bulle il conſideroit l'Angleterre comme uſurpée par la Reine contre toute ſorte de droit, & comme retenue ſous l'obeiſſance de cette Princeſſe uniquement par la force, & par la frayeur qu'elle avoit inſpirée à ſes Sujets (5) en mettant à mort un grand nombre de perſonnes de la prémiere diſtinction. Selon ce Pontife, elle s'étoit rendue ſur-tout digne de cette Excommunication, en introduiſant dans ſes Etats la Religion Proteſtante ; ſans compter l'infamie attachée à ſa naiſſance, infamie plutôt couverte qu'effacée par une eſpece de mariage. Pour ces raiſons, le S. Pere invitoit tous les véritables Fideles à ſe ranger ſous les Etendards des Eſpagnols, en faveur de la Cauſe commune ; & il délioit les Anglois du ſerment de fidelité prêté à la Reine, en leur ordonnant de la lui livrer comme au Chef de l'Egliſe, vive ſi cela ſe pouvoit, ou du moins morte. Ces foudres du Vatican, jointes aux Négociations de Paix dont nous avons parlé, répandent un jour ſuffiſant ſur ce Jetton, qui fut encore frappé dans la Ville de Gorcum.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Maart 1588. fol. 84.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 113.

(3) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag 529.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 16 April 1588. fol. 126.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 128.

Les Armes & le Nom de la Ville :

TRIPLICAT CONCORDIA ROBUR. 88.

LA CONCORDE TRIPLE LES FORCES. 88.

Outre les Armes de la Ville & l'an 1588, on voit ſur le Revers une Guirlande qui renferme cette Inſcription :

1588. BELLI MINIS PACIS DOLOS IBERUS ADMISCET; CAVE.

L'ESPAGNOL MELE AUX MENACES DE LA GUERRE LES RUSES DE LA PAIX; PRECAUTIONNE-TOI.

Par ces menaces de la Guerre il faut entendre la deſcription de la Flotte Eſpagnole, qui ayant été imprimée à Lisbonne (1) fut répandue parmi le Peuple tant en Angleterre que dans le Païs-Bas, pour effrayer la multitude, & pour étaler aux yeux de tout l'Univers la puiſſance formidable de l'Eſpagne. Certainement ces forces, préparées pendant trois années entieres (2), paſſoient l'opinion qu'on en avoit conçue. Elles conſiſtoient en ſoixante-cinq gros Gallions, qui ornés de Tours repréſentoient des Châteaux flotans. Ils étoient accompagnés de cinquante-ſept autres Vaiſſeaux d'un moindre rang, de quatre Galéaſſes, & d'autant de Galeres. Toute cette Flotte, commandée par les Chefs les plus expérimentés, étoit équipée de plus de neuf-mille Matelots. Pour les Troupes de débarquement qui étoient partagées ſur tous ces Navires, elles conſiſtoient (3) en vingt-mille hommes, ſans compter les Volontaires, qui étant de la prémiere Nobleſſe Eſpagnole, trainoient après eux un grand nombre de Domeſtiques, & faiſoient cette Campagne à leurs propres dépens. Pour nourrir cette grande multitude (4) de gens de Guerre & de Mer, la Flotte étoit pourvue de vivres pour l'eſpace de ſix mois. On y avoit embarqué encore une prodigieuſe quantité de poudre, de boulets, de fuſils, de piques, de halebardes, de tentes, de planches néceſſaires pour dreſſer des Ponts, de charettes, d'affuts, de beches, de pêles, de pioches, & de tout ce qui eſt requis pour une Armée de terre. Enfin, outre ſeize-cens pieces de canon de bronze, & mille de fer, qui devoient ſervir dans les Vaiſſeaux-mêmes, il y en avoit un grand nombre deſtinés à être employés ſur Terre, & principalement dans les Sieges des Villes. L'entretien de cette Armée navale coutoit au Roi par jour (5) trente-mille ducats, ſelon que Don Diegue de Pimentel le déclara lui-même aux Députés de l'Etat, lorſqu'il fut priſonnier. Pour augmenter ces forces quand elles ſeroient arrivées ſur les côtes des Païs-Bas, Farneze (6) avoit fait équiper ſoixante & dix Bâtimens plats, propres au tranſport des chevaux. D'ailleurs on avoit armé par ſes ordres à Dunquerque trente-deux Vaiſſeaux de guerre, & on les avoit remplis d'un grand nombre de Matelots (7) qu'on avoit ramaſſés à Hambourg, à Breme & à Emden. Pour être cependant en état de faire la Guerre défenſivement, & de réſiſter aux forces de la République, le Prince de Parme avoit aſſemblé un Corps de dix-mille hommes, tandis que trente-mille autres ſe trouvoient ſur le rivage de Flandre, prêts à paſſer dans la Grande-Bretagne avec les vivres & les munitions néceſſaires, à la faveur des deux Flottes dont je viens de parler. Cette Armée navale, auſſi formidable par le nombre & par la groſſeur des Vaiſſeaux, que par les Troupes qu'elle devoit tranſporter, fut appellée la *Flotte invincible* (8), & procura à Philippe qui l'avoit fait équiper le titre de *la Terreur de l'Océan*. On en voit la preuve ſur ces deux Jettons.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 128.

(2) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 4.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 4 July 1588. fol. 240.

(4) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 5.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 287.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 16 July 1588. fol. 276.

(7) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 5.

(8) Ibid. fol. 4.

I. Sous l'an 1586, dans lequel on avoit commencé à armer cette Flotte, on voit un gros Hollandois, qu'un Eſpagnol tire par l'oreille :

TREME, AURIS BATAVA.

TREMBLE, STUPIDE HOLLANDOIS.

Le Revers repréſente une Couronne, ſous laquelle les Armes d'Eſpagne & de Portugal, jointes par un nœud, ſont attachées aux deux Colonnes d'Hercule :

IM-

IMMENSI TREMOR OCEANI. 1587. 1588.

LA TERREUR DE L'IMMENSE OCEAN. 1587.

II. Le Buſte du Roi d'Eſpagne, couronné de Laurier; avec ces Titres:

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM, PORTUGALLIÆ Z. REX; COMES FLANDRIÆ. 1588.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, DE PORTUGAL ETC. COMTE DE FLANDRE. 1588.

Au Revers, on voit la même Couronne Royale, & les deux Ecus d'Eſpagne & de Portugal, attachés aux Colonnes d'Hercule:

IMMENSI TREMOR OCEANI. 1588.

LA TERREUR DE L'IMMENSE OCEAN. 1588.

Pour éluder ces grands deſſeins des Eſpagnols, & pour leur empêcher l'entrée dans les Ports des Païs-Bas, les Etats firent ôter par-tout (1) les Baliſes, les Fanaux, & tout ce qui pouvoit guider la Flotte ennemie. Ils équiperent encore quatre-vingt-dix (2) Frégates legeres, propres à razer les côtes du Païs & à fermer, pour ainſi dire, les embouchures des Rivieres. Ils en placerent un bon nombre entre les Bancs de Flandre (3), & par ce moyen ils inveſtirent tellement tous les Ports de cette Province, qu'ils empêcherent Farneze d'entrer en mer; ce qui rendit inutiles tous ſes préparatifs. Outre ces Vaiſſeaux legers, ils armerent, à la priere du (4) Baron de Willougby, Ambaſſadeur de la Reine, trente Vaiſſeaux de guerre (5) commandés par l'Amiral Juſtin de Naſſau. Cette Flotte étoit deſtinée à joindre celle des Anglois & à tenir tête avec elle à l'Armée navale des Eſpagnols, qui avoit mis à la voile le 29 de Juin (6). Eliſabeth de ſon côté poſta toute ſa Cavalerie & ſon Infanterie levée à la hâte ſur les deux rivages de la Tamiſe (7), dans les endroits où une Deſcente des Ennemis étoit le plus à craindre. Elle mit encore en mer une Flotte de plus de cent-cinquante voiles. Les Vaiſſeaux les plus legers étoient commandés par Henri Seymour, Fils du Duc de Sommerſet, & ce Seigneur eut un ordre exprès de ſe tenir (8) entre Calais & Douvres. Le commandement des plus gros Navires, qui étoient au nombre de cent dans le Port de Pleymouth, fut confié à Charles Howard, qui le 29 de Juillet eut nouvelle que la Flotte ennemie approchoit. Elle parut effectivement le jour d'après, & on la vit paſſer ſans attaquer les Anglois, ſuivant en cela l'ordre exprès de Philippe (9) de ne s'engager dans aucun combat, avant que d'avoir joint les forces du Prince de Parme. Cette indolence des Eſpagnols anima le courage des Anglois: ils entrerent en pleine Mer avec beaucoup de peine, & après avoir gagné le vent à l'Ennemi (10), ils le ſuivirent continuellement en lui lâchant des bordées terribles. Le combat fut entretenu le lendemain avec la même ardeur, & le Vaiſſeau de Pierre Baldez ayant perdu ſon grand-mât, (11) fut abandonné des autres & tomba entre les mains de François Drake. Dans le même tems on vit ſauter en l'air un des plus conſiderables Navires Biſcayens, ſans que l'on ſût ſi c'étoit un effet du hazard, ou du feu terrible des Anglois. La Flotte de ceux-ci, qui recevoit de jour en jour de nouveaux renforts, ſe partagea à la fin en pluſieurs Eſcadres, qui attaquerent les Eſpagnols de differens côtés avec toute l'ardeur poſſible, & qui endommagerent tellement les plus gros Gallions uniquement occupés à ſe défendre, qu'ils en mirent une bonne partie hors d'état de pourſuivre leur route (12). Le 4 d'Août il ſe donna de nouveau un combat des plus vifs, & un des plus gros Vaiſſeaux Eſpagnols eut le malheur d'être jetté par la violence du vent ſur les côtes de France, & de s'y briſer entierement. Ayant ainſi attendu en-vain, parmi de continuelles attaques, les forces de Farneze, qui devoient les joindre à la hauteur de Calais, les Eſpagnols firent voile vers les côtes de Flandre, pour chaſſer les Fregates legeres des Etats, & pour ouvrir par-là le paſſage au Prince de Parme. Mais dès que ce deſſein fut remarqué par les Anglois, ils détacherent ſur la Flotte ennemie (13) huit Brulots, qui vomiſſant de toutes parts des flâmes horribles,

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 4 July 1588. fol. 240.
(2) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek. fol. 5. verſo.
(3) Reſol. der Staat. van Holl. 13 July 1588. fol. 266.
(4) Ibid. 6 Mey 1588. fol. 249.
(5) Ibid. 21 Aug. fol. 302.
(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 289.
(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 119.
(8) Bor Ned. Beroet. XXV. Boek, fol. 7. verſo.
(9) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 130.
(10) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Aug. 1588. fol. 297.
(11) Meter. Ned. Hiſt. fol. 289. verſo.
(12) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 131.
(13) Meter. Ned. Hiſt. fol. 290. verſo.

1588. ribles, jetterent une telle épouvante parmi les Eſpagnols, que coupant leurs cables ils gagnerent la haute Mer, dans le plus grand deſordre. Dans cet embaras, le Vaiſſeau de Moncade, balotté par les vagues, échoua ſur les côtes de France, & tomba entre les mains des Anglois avec cinquante-mille ducats. Pluſieurs autres Gallions étoient tellement percés de boulets (1), qu'il étoit impoſſible de boucher les trous & de les tenir ſur l'eau par le moyen des pompes; en ſorte qu'au milieu du combat un Vaiſſeau Biſcayen fut tout d'un coup englouti par les flots. Depuis ce tems-là les Hollandois prirent encore deux Navires Portugais; &, ſoutenus par leurs braves Voiſins, ils maltraiterent ſi fort les Vaiſſeaux Eſpagnols, que les Commandans de cette Flotte, n'accuſant que Farneze du mauvais ſuccès, réſolurent de ramener du mieux qu'ils pourroient les triſtes débris de la Flotte invincible (2). La délivrance ſignalée des Provinces-Unies, produite par la défaite & par la fuite d'une Armée navale ſi formidable, fut immortaliſée par les Pieces ſuivantes.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 133.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 9 Sept. 1588. fol. 350.

I. Le Roi d'Eſpagne; l'Empereur; les Electeurs; le Pape; & pluſieurs autres Membres du Clergé Catholique, déliberant enſemble. Ils ont les yeux bandés, & leurs pieds s'appuyent ſur une Herſe tournée, ou ſur un plancher rempli de pointes aiguës. L'Inſcription eſt tirée des Actes des Apôtres (3):

(3) Ch. IX. v. 5.

DURUM EST CONTRA STIMULOS CALCITRARE.

IL EST DUR DE REGIMBER CONTRE L'AIGUILLON.

Cette ſentence fait alluſion au plancher parſemé de pointes. Sur la même Tête on lit encore ce Vers Latin:

O COECAS HOMINUM MENTES; O PECTORA COECA!

O AVEUGLES ESPRITS DES HOMMES, O COEURS AVEUGLES!

Au Revers, on voit quelques Gallions ſe briſer contre un rocher. L'Inſcription conſiſte dans les paroles ſuivantes du Roi-Prophete (4):

(4) Pſ. LXXXVI. v. 10.

TU DEUS MAGNUS, ET MAGNA FACIS, TU SOLUS DEUS.

TU ES LE GRAND DIEU, TU FAIS DES CHOSES GRANDES, TU ES LE SEUL DIEU.

Au-

1588.

Au-deſſus des Vaiſſeaux briſés on voit encore ces trois paroles :

VENI, VIDE, VIVE. 1588.

VENEZ, VOYEZ, VIVEZ. 1588.

II. La ſeconde eſt un Jetton frappé à Middelbourg. Il repréſente deux Vaiſſeaux qui ſe combattent :

CLASSIS HISPANICA VENIT, IVIT, FUIT. 1588.

LA FLOTTE ESPAGNOLE EST VENUE, S'EN EST ALLÉE, N'EST PLUS. 1588.

Au Revers, les Armes couronnées de Zélande :

SOLI DEO GLORIA.

A DIEU SEUL EN APPARTIENT LA GLOIRE.

III. La troiſieme, qui a été frappée auſſi en Zélande à l'occaſion de cet évenement, offre aux yeux un Soleil qui perçant un épais nuage éclaire les Vaiſſeaux Eſpagnols, qui ſont les jouets des vagues irritées, & qui paroiſſent ſur le point d'en être engloutis :

POST NUBILA PHOEBUS. 1588.

LE SOLEIL VIENT APRÈS LES BROUILLARDS. 1588.

Au Revers, les Armes de Zélande, du Corps des Nobles, & des Villes qui ont droit de ſuffrage dans cette Province :

CALCULI ORDINUM ZELANDIÆ.

JETTONS DES ETATS DE ZELANDE.

La Flotte Eſpagnole ayant réſolu la retraite (1) le 8 d'Août, ne trouva pas de meilleur moyen que de paſſer derriere l'Ecoſſe & l'Irlande. En prenant cette route, ſa fuite étoit favoriſée par le vent; & ſi elle avoit voulu rentrer dans la Mer d'Eſpagne par la Manche, elle ſe ſeroit jettée elle-même entre les mains des Anglois, qui lui donnerent encore la chaſſe juſqu'au 12 du même mois. A peine les Eſpagnols eurent mis toutes les voiles au vent pour exécuter cette réſolution, que la diſette d'eau les força de jetter à la Mer les Chevaux & les Mulets. Ils ſe virent auſſi contraints de tenir la haute Mer autant qu'il étoit poſſible, afin d'éviter par-là les attaques des Ennemis. Mais cette précaution les jetta dans un autre inconvénient : ce paſſage n'étoit gueres pratiqué alors (2), & l'on ne pouvoit le tenter ſans s'expoſer aux plus grands périls, ſurtout lorſque la Mer étoit agitée. Le 2 de Septembre ils ſe trouverent aſſaillis par un terrible vent de Sud-Oueſt, qui étant accompagné des horreurs de la nuit répandoit la frayeur dans l'ame des Matelots, & cauſa un deſordre affreux parmi tant de gros Navires. Les ondes élevées juſques au Ciel ſecouoient horriblement ces machines énormes, qui étant maſſives & lourdes ne pouvoient ni garder leur rang, ni ſe prêter aux vagues qui les balotoient de la maniere la plus cruelle. Chaque Capitaine, plus en peine de la conſervation de ſon Vaiſſeau que des meſures que l'on avoit priſes dans le Conſeil de guerre, ne ſongeoit qu'à ſuivre la direction des vents & de la Mer irritée. Bientôt une partie des Vaiſſeaux diſperſés (3) deriva ſur les côtes d'Irlande, & il y en eut trente-deux qui périrent, ou échoués ſur le rivage, ou briſés ſur les rochers, ou abîmés dans les gouffres de la Mer. Ceux qui ſe ſauverent de ces Bâtimens péris, conſiderant la Terre comme un ſûr aſyle, furent maſſacrés (4) par les Inſulaires, parce qu'ils étoient trop nombreux & trop à craindre pour être conſiderés comme des objets de compaſſion. Les autres Navires qui s'étoient tenus plus éloignés des côtes, furent pourſuivis par leur mauvaiſe deſtinée juſques aux

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 291.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 133.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 3 Nov. 1588. fol. 471.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 134.

1588. aux Ports de l'Eſpagne. Deux périrent par le feu, & quelques autres par des deſaſtres de différente nature. Il ne reſta que trente Navires, d'entre ceux qui avoient été deſtinés à porter les vivres & les munitions ; & des Vaiſſeaux de guerre il n'en retourna qu'un, qui étoit monté par l'Amiral lui-même (1), épargné ſeul, comme pour porter dans ſa Patrie la nouvelle certaine d'une cataſtrophe ſi inouïe. Les Zélandois, inſtruits de l'horrible deſtruction de la *Flotte invincible*, voulurent éterniſer cet évenement & leur reconnoiſſance envers le Ciel, par la Médaille ſuivante, frappée à Middelbourg.

(1) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek fol. 4.

I. La Flotte Eſpagnole ; avec cette Inſcription, qui paroit en partie dans les nuées, & en partie ſur les bords de la Médaille :

FLAVIT JEHOVAH, ET DISSIPATI SUNT. 1588.

LE SEIGNEUR A SOUFFLE SUR EUX, ET ILS ONT ETE DISSIPEZ. 1588.

Le Revers repréſente une Egliſe, Emblème de la Religion Reformée, qui aſſiſe ſur un rocher brave le choc des vagues :

ALLIDOR, NON LÆDOR.

HEURTEE JE RESTE INEBRANLABLE.

II. Sur un Jetton qui vit le jour dans la même Province, on voit un Homme, une Femme, & deux Enfans agenouillés, & tendant les mains vers le Ciel, comme pour rendre graces à Dieu d'un bienfait ſi ſignalé ;

HOMO PROPONIT, DEUS DISPONIT. 1588.

L'HOMME PROPOSE, DIEU DISPOSE. 1588.

Au Revers, un Gallion briſé & démâté :

HISPANI FUGIUNT ET PEREUNT NEMINE SEQUENTE.

LES ESPAGNOLS FUIENT ET PERISSENT, SANS QUE PERSONNE LES POURSUIVE (2).

(2) Leviticq. Ch. XXVI. ℣. 36. Prov. de Salomon Ch. XXVIII. ℣. 1.

Lorſ-

Lorſque la nouvelle de cette terrible perte parvint à la Cour d'Eſpagne, elle jetta une conſternation inexprimable dans tous les eſprits. D'abord aucun des Courtiſans n'eut le courage d'en inſtruire le Roi. Chriſtofle de Moura prit enfin ſur lui cette charge deſagréable : il entra dans la chambre de Philippe, & interrogé par Sa Majeſté s'il y avoit quelque choſe de nouveau, il lui découvrit tout ce qui concernoit la deſtruction de ſon Armée navale. Son diſcours, bien loin d'ébranler le cœur du Monarque, ne répandit pas ſeulement le moindre deſordre dans ſon air ; il déclara même qu'il rendoit graces à Dieu de l'avoir placé ſur un Trône (1), qui le mettoit en état de mettre en Mer une autre Flotte auſſi formidable que la prémiere. *Qu'importe*, ajouta-t-il, *qu'on détourne par-ci par-là les eaux d'une Riviere, pourvu qu'on demeure maître de la ſource d'où ces eaux ſe répandent ?* Marque certaine que ces paroles répondoient à la ſituation intérieure de l'ame du Roi, c'eſt qu'au grand étonnement de Moura, il acheva une lettre qui l'occupoit alors, avec la même tranquillité que s'il n'eût pas été interrompu par cette mortifiante nouvelle. Telle fut la deſtinée de cette Flotte incomparable, qui avoit couté tant de ſoins, de tems, & d'argent, & dont l'Eſpagne attendoit la conquête de l'Angleterre & la ruine entiere des Rebelles du Païs-Bas. Peu de deſſeins ont été préparés de ſi loin, plus ſoigneuſement peſés, mis en exécution avec plus de forces, & eſtimés plus immanquables. C'eſt ainſi que les foibles mortels ſe trompent quelquefois dans leurs entrepriſes les mieux concertées (2) : elles ne répondent avec certitude qu'aux vues myſterieuſes de la Providence, & à une deſtination éternelle, qui bien ſouvent en arrache le ſuccès à la ſageſſe préſomptueuſe des hommes. Ce fut-là le ſort de Philippe, qui, en promettant à ſes efforts la conquête de l'Angleterre, crut déja tenir en ſes mains le Monde entier ; mais qui ſe vit arracher l'Univers par une force ſupérieure. C'eſt-là le ſens de ces deux Médailles.

1588.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 564.

(2) Bentiv. Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 439.

I. & II. Le Buſte de Philippe, avec ces Titres :

PHILIPPUS II, Dei Gratia, HISPANiarum REX. 1588.

PHILIPPE II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES. 1588.

Le Revers offre aux yeux le Monde, qui échape à deux Mains retenues par une force ſupérieure :

SIC ERAT IN FATIS.

AINSI L'AVOIENT ARRETE' LES DESTINS.

La meſure du danger qui avoit menacé l'Angleterre & les Provinces-Unies, fut celle de la joye que répandirent dans ces deux Etats la défaite & la fuite de la Flotte Eſpagnole. Pour communiquer cette vive allégreſſe à la Poſterité, Mr. Pierre van der Does, (3) Grand-Bailly de Leyden, fit ſuſpendre dans une des Egliſes de cette Ville un Pavillon Eſpagnol, qu'il avoit arraché à un Vaiſſeau enne-

(3) Meter Ned. Hiſt. fol. 291.

1588. mi. Il étoit impoſſible de voir cette eſpece de Trophée ſans admiration, puiſque ce Pavillon, quoiqu'il ne fût pas entierement déroulé, s'étendoit depuis la voute juſqu'à terre. La Reine d'Angleterre célebra auſſi cette merveilleuſe Victoire de la maniere la plus ſolennelle, & voulut donner à ſon Peuple un ſpectacle qui approchoit des ſuperbes Triomphes de l'ancienne Rome. Aſſiſe ſur un Char magnifique (1), & entourée de ſa Nobleſſe & des Miniſtres d'Etat, elle ſe fit conduire au milieu d'un grand nombre de Pavillons Eſpagnols vers l'Egliſe Cathédrale, pour témoigner publiquement à Dieu la reconnoiſſance qui étoit dûe à tant de bienfaits ſignalés, & à une protection ſi marquée. Le même jour, ſavoir (2) le 29 de Novembre, fut auſſi deſtiné par toutes les Provinces-Unies à des Actions de graces & à une réjouiſſance publique. Les Egliſes (3) retentiſſoient de Sermons, de Pſeaumes & d'Hymnes; les Villes reſonnoient du ſon bruyant des Cloches & du Canon, & les Feux d'artifice ſembloient illuminer tout le Païs. On vit paroitre un nombre infini de Poëmes & de Chants de triomphe en differentes Langues & de different genre; mais ils s'accordoient tous à attribuer une Victoire ſi peu commune à la ſeule protection de Dieu (4), & non pas aux forces & à la conduite des hommes. Ce même ſentiment d'une humilité reconnoiſſante paroit ſur deux Jettons, qui ne furent frappés qu'au commencement de l'année ſuivante; ce qui n'eſt point ſurprenant, puiſque ce jour d'Actions de graces ne fut célebré qu'à la fin de l'année dont nous parlons. 1588.

(1) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 12.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 19 Nov. 1588. fol. 503.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 192.

(4) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 12. verſo.

I. La Tête de la prémiere repréſente les Armes couronnées de la Zélande; & le Revers, la fuite de la Flotte invincible. L'Inſcription eſt tirée des Pſeaumes de David (5):

(5) Pſ. CXV. v. 1.

NON NOBIS, DOMINE, NON NOBIS; SED NOMINI TUO DA GLORIAM. 1589.

NON POINT A' NOUS, SEIGNEUR, NON POINT A' NOUS; MAIS DONNEZ GLOIRE A' VOTRE NOM. 1589.

II. La ſeconde offre aux yeux la Reine Eliſabeth, ſur ſon Char de triomphe. Dans ſa main droite elle tient un Livre, où l'on voit le commencement de l'Oraiſon Dominicale en Hollandois: ONSE VADER IN DEN HEMEL, UWE NAAM WERD GEHEYLIGD. *NOTRE PERE QUI ETES AUX CIEUX, VOTRE NOM SOIT SANCTIFIE'.* Sa gauche eſt chargée d'une branche de Palmier, ſymbole de la Victoire:

TANDEM BONA CAUSA TRIUMPHAT. 1589.

LA BONNE CAUSE TRIOMPHE A' LA FIN. 1589.

Au Revers eſt un Arbre, dans lequel une nichée de petits Oiſeaux, attaqués par un Oiſeau de proye, joignent leurs forces pour ſe défendre. Auprès du tronc de l'Arbre on lit ces paroles:

BELLUM NECESSARIUM.

GUERRE NECESSAIRE.

Une

Une telle Guerre n'eſt que trop poſſible. Les Princes & les Etats les plus dévoués à la Paix ne ſauroient la conſerver, que juſqu'à ce qu'il prenne envie à un puiſſant Uſurpateur de les attaquer & de les forcer à ſe défendre. Dans cette fâcheuſe ſituation, ſi l'attaqué n'a pas toujours les forces néceſſaires, il trouve toujours un appui & une ſource de courage dans la juſtice de ſa Cauſe. Cette maxime eſt exprimée par l'Inſcription ſuivante : 1588.

SI NON VIRIBUS, AT CAUSA POTIORES.

SUPERIEURS, SI-NON EN FORCES, DU MOINS EN BONTE' DE CAUSE.

Dans la plupart des entrepriſes mal exécutées ou mal réuſſies, chacun en jette la faute ſur quelque autre. La même choſe arriva ici : l'Amiral Eſpagnol, de retour en ſa Patrie, accuſa le Prince de Parme d'être l'unique cauſe de la ruine de la Flotte invincible. Mais ce Prince, reconnu innocent par les lettres du Roi lui-même, réſolut d'employer les Troupes qu'il avoit ramaſſées pour l'Expédition d'Angleterre, à reparer par Terre les pertes que l'Eſpagne venoit d'eſſuyer par Mer. Pour cet effet il réſolut de prendre Berg-op-zoom, & de délivrer par-là les Brabançons des (1) courſes continuelles de la Garniſon de cette Place incommode. Quoique pour s'aſſurer du ſuccès de ce deſſein il eût fait à differentes repriſes de vains efforts pour ſe rendre maitre de la petite Ile de Tolen, voiſine de cette Ville, il ne laiſſa pas d'inveſtir Berg-op-zoom le 24 de Septembre. Morgan, Colonel Anglois, commandoit dans la Place aſſiegée. La Garniſon conſiſtoit en Soldats de la même Nation, & dans une petite Troupe de Maraudeurs des Païs-Bas. Mais, plus ſoutenu par le ſecours & par la concorde des Bourgeois que par la force de ſa Garniſon, il réſolut de ſoutenir tous les Aſſauts des Eſpagnols. Ceux-ci, peſant la néceſſité qu'il y avoit à couper aux Aſſiegés tout ſecours de vivres par eau, dreſſerent leur principale Attaque contre le Fort ſeptentrional qui aſſuroit le Port d'un côté, comme le Fort méridional l'aſſuroit de l'autre, en empêchant l'Ennemi de boucher le paſſage. Mais Farneze, trouvant là une réſiſtance plus opiniâtre qu'il n'avoit cru, réſolut de faire ſucceder la ruſe à la force, & de ſurprendre ce Fort (2) par le moyen de deux Priſonniers qui s'étoient offerts à le ſervir dans cette entrepriſe. Mais comme ce ruſé Capitaine ne ſe fioit pas entierement à ces deux Guides, il les fit marcher garottés entre les prémiers rangs de ceux qu'il avoit choiſis pour exécuter ſon ſtratagème. Mais à peine une cinquantaine de ces Braves ſe fut jettée dans la Porte avec les deux Priſonniers, qui diſoient qu'elle leur étoit ouverte par leurs Compagnons gagnés, que la Herſe ayant été abaiſſée tout à coup, empêcha le reſte de les ſuivre, & expoſa ceux qui étoient entrés à toute la fureur de la Garniſon. En-vain les Eſpagnols, à qui le paſſage venoit d'être fermé ſi bruſquement, tâcherent-ils par un Aſſaut des plus vifs de ſe rendre maitres du Fort (3), & de tirer leurs Compagnons d'entre les mains des Aſſiegés ; ils furent repouſſés, & contraints de prendre le parti de la retraite. Cet avantage augmenta la confiance & la valeur de ceux de la Ville, qui commencerent à mépriſer les Aſſiegeans ; d'autant plus que tout ce qui leur étoit néceſſaire pour leur nourriture & pour leur défenſe leur étoit porté tous les jours par des Vaiſſeaux. Farneze au contraire, voyant ſon Armée remplie de maladies cauſées par la diſette d'eau douce, & craignant (4) l'approche de l'Hiver, ſe tranſporta lui-même à Bruxelles, pour n'être pas témoin oculaire de la levée du Siege, pour laquelle il avoit donné ſes ordres (5) avant ſon départ. Une délivrance ſi peu attendue (6) cauſa dans la Ville une joye inexprimable. On y célebra un jour d'Actions de graces le 16 de Novembre, & l'on ſe partagea entre la dévotion & la réjouiſſance. Tout y retentiſſoit du bruit des Tambours, des Cloches, & de la groſſe Artillerie. Des tonneaux poiſſés, & des Feux d'artifice rempliſſoient tout de lumiere & de flâmes ; tandis qu'aux dépens de la Ville on régaloit ſplendidement le Baron de Willougby, le Gouverneur Morgan, les Capitaines de Cavalerie & d'Infanterie, les Magiſtrats, & les Bourgeois les plus aiſés. On recompenſa encore la valeur des Officiers par ces Médailles d'or (7), qui étoient en même tems les monumens de leur gloire.

(1) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 235.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 292. verſo.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Oct. 1588. fol. 446.

(4) Bor Ned. Beroert. XXV. Bork, fol. 22.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 292. verſo.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 18 Nov. 1588. fol. 499.

(7) Bor Ned. Beroert. XXV. Bork, fol. 24.

1588.

Ces Pieces, toutes deux quarrées, ſont en tout les mêmes, excepté que l'une eſt plus grande que l'autre. Elles ont d'un côté les Armes de la Ville, entourées d'une Couronne de Laurier; & de l'autre, cette Inſcription :

DEUS OPTIMUS MAXIMUS OBSIDIONE LIBERAVIT BERGEN AD ZOMAM, ANNO 1588, 13 NOVEMBRIS.

DIEU TRES BON ET TRES GRAND A DELIVRE' BERG-OP-ZOOM DU SIEGE, LE 13 DE NOVEMBRE, L'AN 1588.

Berg-op-zoom eſt un Marquiſat, qui, après que le dernier Marquis Jean de Bergue fut mort en (1) Eſpagne l'an 1567, tomba en partage à ſa Sœur, Epouſe du Seigneur de Betſſele, Baron Brabançon. Quoique ce Seigneur réſidât à Liege, Ville neutre, cependant ſon dévouement pour les Eſpagnols fut cauſe que les Etats-Généraux ajouterent cette année ledit Marquiſat à d'autres Seigneuries, qu'ils donnerent au Comte Maurice pour le dédommager de ſes Biens héréditaires que l'Eſpagne (2) lui retenoit. Ce Comte ſe trouvoit alors en Zélande (3), à cauſe du Siege de Berg-op-zoom. Mais Farneze s'étant retiré, & les Troubles excités à Vére par la Garniſon Angloiſe ayant été appaiſés, comme nous avons dit, par la médiation d'Eliſabeth, Maurice trouva à propos de ſe faire reconnoître ſolennellement en qualité de Marquis de Vére. Nous avons vu que ſon Pere avoit acheté ce Marquiſat l'an 1581. Il s'y tranſporta, ſuivi d'une belle Troupe de Nobles du Païs. Il y fit une Entrée brillante; & après que tous les préparatifs furent achevés, il fut ſolennellement reconnu pour Souverain (4). La même choſe ſeroit arrivée à Fleſſingue; mais comme cette Ville avoit été engagée aux Anglois, & que l'union entre les Etats & la Garniſon n'étoit pas encore entierement rétablie, on renvoya à une plus favorable occaſion cette cérémonie, qui auroit pu exciter de la jalouſie & des ſoupçons. Maurice ſe réſolut à ce délai avec d'autant plus de facilité (5), que ceux de Fleſſingue eux-mêmes l'étant venus trouver l'y exhorterent, en lui proteſtant que le manque de cette ſolennité ne les empêcheroit pas de le conſiderer comme leur Seigneur, & d'obeïr à ſes ordres. Pendant la cérémonie de ſon Inſtallation à Vére, Maurice fit jetter parmi le peuple (6) la Médaille ſuivante.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 292.

(2) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 137.

(3) Reſol. der Staat van Hol. 7 Oct. 1588. fol. 394.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 292. verſo.

(5) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek fol. 40.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 293.

Une

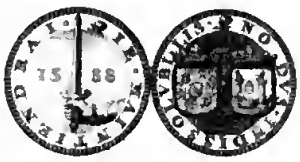

Une Main, qui tient une Epée nue:

JE MAINTIENDRAI. 1588.

Au Revers, les Armes de Maurice & celles de Vére, attachées enſemble par un nœud:

NODUS INDISSOLUBILIS.

CE NOEUD EST INDISSOLUBLE.

La ſatisfaction que donnoit à Maurice ſa priſe de poſſeſſion du Marquiſat de Vére, fut augmentée encore par une grande marque d'eſtime qu'il reçut des Etats de Hollande. Ce fut cette même année qu'en ſa faveur ils érigerent en Seigneurie Haut-Juſticiere le Village de Monſter, après que les Habitans eurent payé la ſomme pour laquelle ce Bien avoit été hypothequé, & qu'ils en eurent procuré ainſi à leur Seigneur la pleine & libre poſſeſſion. Le Prince Guillaume ſon Pere ayant levé de grandes Armées pour délivrer les Païs-Bas, avoit été obligé avant ſon départ pour l'Allemagne de charger extrêmement ſes Biens héréditaires (1). Entre autres, il avoit engagé ſon Village de Monſter à Mr. Marc de Steelandt ſon Intendant, pour la ſomme de douze-mille florins (2). Nonobſtant cette difficulté, le Comte Maurice avoit préſenté (3) l'année précédente une Requête aux Etats de Hollande afin d'obtenir la Haute Juſtice pour cette Seigneurie, qui juſques-là n'en avoit point joui. Après avoir conſulté là-deſſus le Conſeil d'Etat, le Comte de Leiceſter & la Chambre des Comptes, Leurs Hautes Puiſſances déclarerent qu'ils avoient réſolu de lui accorder ſa demande, auſſi-tôt (4) que ce Village & ſon Territoire ſeroient déchargés de l'hypotheque. Les Magiſtrats & les Habitans de ce Bien avoient déja offert au Comte de ramaſſer les deniers néceſſaires pour cette décharge; ils s'adreſſerent pour cela aux Etats de la Province le 12 de Mai, en leur demandant la permiſſion de lever cet argent ſur la Seigneurie même, afin de ſatisfaire Mr. de Steelandt, & d'empêcher qu'un ſi beau Bien ne ſortît de la Famille de Naſſau. Les Etats voyant le zèle (5) de ces Villageois pour leur Seigneur, & charmés de ſoutenir cette illuſtre Maiſon, accorderent ſans peine cette demande, à condition pourtant qu'on ne leveroit point ces deniers par le moyen d'une Impoſition ſur chaque Arpent de terre. C'eſt ainſi que ce Bien fut dégagé. Maurice en fut mis en poſſeſſion, & les Etats ordonnerent à ceux qui avoient l'adminiſtration des Fiefs, d'accorder des Lettres patentes, par leſquelles cette Seigneurie fût donnée à Maurice, à ſes Deſcendans & à toute la Maiſon de Naſſau, comme un Fief héréditaire, avec haute, baſſe & moyenne Juſtice (6), telle enfin que les anciens Comtes de Hollande l'avoient poſſedée. En mémoire de cette érection faite en faveur du Comte Maurice, on frappa la Médaille ſuivante.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 16 Dec. 1567. fol. 22.

(2) BorNed. Beroert. XXVI. Boek, fol. 31.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Mey 1587. fol. 235.

(4) Ibid. 21 Mey 1588. fol. 174.

(5) Ibid. 21 Mey fol. 158.

(6) Ibid. 21 Mey fol. 174.

Les Armes du Comte, & de ſa Seigneurie, attachées enſemble:

1588. MAURitius COmes NASsaviæ, MARchio VERæ ET VLISsingæ, DomiNuS DE MONSTER.

MAURICE, COMTE DE NASSAU, MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE, SEIGNEUR DE MONSTER.

Au Revers, une Main illuminée du Soleil, & qui tient une Epée, entre ces chiffres, 1588:

JE MAINTIENDRAI.

Les Etats, qui s'étoient reſervé pourtant les droits des Forêts & des Côtes, des Confiſcations, des Amendes & des Subſides (1), firent tous leurs efforts pour fixer cette Seigneurie très ancienne dans la Maiſon de Naſſau, où elle avoit déja été pendant fort longtems. Dès l'an 1200, Monſter avec Poeldyk & Polanen appartenoient à l'illuſtre Famille de Waſſenaar, & ils furent donnés à Philippe de Waſſenaar (2) comme une partie de ſon héritage. Jean, le plus jeune de ſes Fils, qui portoit le nom de la Seigneurie de Monſter, eut pour Fille unique Jeanne Dame de Polanen, de la Leck, de Den Berg, de Breda, d'Ooſterhout, de Roſendaal & de Steenbergen. Elle ſe maria avec Inguilbert de Naſſau, & par-là tous ces Biens entrerent dans cette Maiſon l'an 1404. Après leur mort, leur ainé Inguilbert étant mort ſans laiſſer d'Enfans, ces Biens échurent à Jean leur Fils cadet. De Henri Fils de Jean, dont ces Biens avoient été la portion dans l'héritage de ſon Pere, ils paſſerent à (3) René de Châlons Prince d'Orange. Mais ce dernier mourant ſans Enfans, laiſſa tout ſon Bien au Fils ainé de ſon Oncle paternel, & ce fut ainſi que le Prince Guillaume qui fut aſſaſſiné à Delft en devint le poſſeſſeur. Le 1. de Juillet de l'an quinze-cens quatre-vingt-neuf, Maurice ſe tranſporta de La Haye à Monſter, avec une grande ſuite de la plus belle Nobleſſe & des Officiers de ſa Maiſon. Tout y étoit préparé magnifiquement pour ſa reception. Il y entra au milieu des Habitans armés. On donna des marques éclatantes de joye à Monſter, à Poeldyk, & dans les autres Lieux voiſins, & le Prince fit jetter (4) la Médaille ſuivante au milieu de la foule accourue de tous côtés pour voir cette cérémonie.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Mey 1588. fol. 174.

(2) S. van Leeuwen Batav illuſt. fol. 1153. 1160 & 1251.

(3) Orders Afkomſt der Graav. van Naſſau, pag. 27. & 33.

1589.

(4) Ber Ned. Beroert. XXVI. Boek. fol. 31.

Les Armes de Maurice, & de Monſter, attachées par un nœud:

MAURitius, COmes NASsaviæ, MARchio VERæ ET VLISsingæ, DomiNuS DE MONSTER.

MAURICE, COMTE DE NASSAU, MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE, SEIGNEUR DE MONSTER.

Au Revers, une Main illuminée par le Soleil, tient une Epée nue, entre ces chiffres 1589, qui marquent l'année de cette priſe de poſſeſſion, & le tems où ces Médailles furent jettées parmi le peuple:

JE MAINTIENDRAI.

Le mauvais ſuccès du Siege de Berg-op-zoom mit le comble au chagrin du (5) Duc de Parme, qui étoit ſi continuel & ſi violent, que depuis la ruine de la Flotte Eſpagnole on ne vit preſque jamais le moindre air de gayeté ſur ſon viſage. Cette cataſtrophe avoit répandu la même douleur dans tous les Etats de Philippe, où preſque toutes les Familles nobles pleuroient quelque Parent: ce qui obligea ce Monarque (6) d'abreger par un Edit le tems du Deuil, pour dérober au-plutôt aux yeux de ſes Sujets l'affreuſe perte qui avoit couvert d'habits lugubres les perſonnes les plus

(5) Ibid. fol. 13.

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 134.

plus diſtinguées par leur naiſſance. Alexandre fut encore attaqué d'une maladie de langueur, cauſée par le malheur qu'il eut de tomber dans l'eau en ſe retirant de (1) Berg-op-zoom du côté de Malines. Peut-être auſſi cette indiſpoſition eut-elle ſa ſource dans la mélancolie que lui avoient inſpirée la levée du dernier Siege & la défaite de la Flotte invincible, deux évenemens qui lui avoient attiré (2) les railleries les plus piquantes de la part du Duc de Paſtrane & du Prince d'Aſcoli. D'ailleurs, ſes envieux en Eſpagne avoient ſu faire enſorte que les Lettres de change qu'on lui envoyoit n'étoient point payées, ce qui excita à la revolte ſes Soldats deſtitués de leur ſolde. Les inſolences qu'ils commirent aliénoient de lui les cœurs des Habitans, & les aigrirent tellement, que quelques-uns d'entre eux eurent l'audace de piller ſes Mulets qu'il envoyoit en Italie chargés de magnifiques tapiſſeries, & que d'autres badinerent ſur cette action, comme ſur une ſimple plaiſanterie (3). Tous ces contre-tems n'abattoient pas ſi fort le courage de ce grand Capitaine, qu'il ne ſongeât à reprendre la Ville de Bonn, dont Schenk s'étoit emparé. Cette entrepriſe fut confiée à la conduite du Fils du Duc d'Arſchot (4), qui réuſſit à ſe rendre maitre de la Place, après un Siege de ſix mois. Le Comte Pierre-Ernest de Mansfelt prit auſſi, après un Siege de deux mois, la Ville de Wachtendonk. Ces avantages furent ſuivis par d'autres plus importans, au commencement de cette année, où la fortune, qui pendant quelque tems paroiſſoit avoir quitté le parti d'Alexandre, ſe reconcilia avec lui en lui livrant Gertruidenberg. La Garniſon de cette Ville, compoſée de Troupes Angloiſes, s'étoit ſouſtraite après le départ de Leiceſter à l'obeïſſance qu'elle devoit aux Etats. Quoiqu'on l'eût appaiſée en quelque ſorte, comme nous l'avons dit, elle s'étoit jettée de nouveau dans la revolte. Pour les domter, le Comte Maurice eut ordre exprès des Etats de les aſſieger; (5) & pour animer de plus en plus ſon zèle pour la Patrie, ils lui donnerent (6) le Palais & les Jardins de (*) Honſholredyk, qui appartenoient à la famille d'Aremberg, mais qui avoient été confiſqués à cauſe que le Duc d'Aremberg d'alors s'étoit rangé du côté des Ennemis. Ces Mutins ne s'attendant à aucune grace, ſe défendirent avec une opiniâtreté ſi deſeſperée, que Maurice, voyant un grand nombre de ſes Soldats bleſſés, & la breche (7) inacceſſible, ſe vit contraint de lever le Siege & de ſe retirer le mieux qu'il lui fut poſſible. Il s'y détermina d'autant plus vite, qu'Alexandre (8) marchoit au ſecours des Mutins, qui, contre leur devoir & contre leur Serment, lui livrerent la Place qu'on leur avoit confiée. (9) Il en prit d'abord poſſeſſion, & y fit ſon entrée. L'on prétend qu'alors pour la prémiere fois il dérida ſon front, depuis longtems le ſiege du plus ſombre chagrin, en voyant du haut du Clocher, Dort & d'autres Lieux de Hollande (10), où juſques-là la Guerre n'avoit point exercé ſes ravages, & dont la vue lui inſpiroit les plus flateuſes eſperances. C'étoit d'ailleurs un juſte ſujet de ſatisfaction pour lui, de ſe voir maitre d'une des Villes de Hollande, dont aucune n'étoit tombée entre ſes mains pendant une Guerre de douze ans. C'eſt ainſi que le Soleil de la proſperité commença à percer en ſa faveur les nuages qui l'avoient couvert, & que les Victoires ſuccederent aux mauvais ſuccès. C'eſt-là le ſens d'un Jetton frappé à Arras.

1589.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 301. verſo.

(2) Bor Nederl. Beroert. XXVI. Boek, fol. 32.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 301. verſo.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 137.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Apr. 1589. fol. 224.

(6) Ibid. 13 July 1589. fol. 472.

(*) Autrement nommé *Houslardic*.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 5 April 1589. fol. 216.

(8) Ibid. 9 April fol. 233.

(9) Ibid. 14 April, fol. 240.

(10) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 141.

Le Duc de Parme, à genoux dans un Jardin, ſemble implorer le ſecours du Ciel dans les malheurs qui lui étoient arrivés l'an 1588, qu'on voit marqué ſous lui. Le Sauveur paroit dans une nuée, comme prêt à le proteger. L'Inſcription eſt imitée d'un Vers d'Horace (11) :

(11) Lib. I. Od. VII. v. 27.

NIL DESPERANDUM AUSPICE CHRISTO.

AVEC LE SECOURS DE JESUS-CHRIST, IL NE FAUT DESESPERER DE RIEN.

Au Revers, le Soleil, ſymbole de la Proſperité, perce dépais nuages, emblèmes des deſaſtres que

1589. le Parti Eſpagnol avoit eſſuyés par ſes mauvais ſuccès dans la Guerre, & par la Famine cauſée par quelques années ſtériles. Au haut de la Piece eſt l'an 89, dont les deux chiffres ſont ſéparés par une Souris, qui eſt la marque de la Chambre des Monnoyes d'Arras :

O CLARIOR E NEBULIS!

O TOI, QUI SORS PLUS BRILLANT DES NUAGES!

La perte de cette Place fut un des triſtes fruits des diviſions que Leiceſter avoit ſemées dans cette Province. Les autres en eurent auſſi leur part, & ſurtout celle d'Utrecht, des Troubles de laquelle je donnerai ici un récit abregé. Leiceſter étant Gouverneur des Provinces-Unies, n'avoit rempli les Dignités vacantes que de ſes partiſans; & de cette maniere il avoit introduit ſes créatures & dans les Conſeils des Villes, & dans les Aſſemblées des Etats. Pour les autres qui adhéroient au Gouvernement des Etats & à Maurice, non-ſeulement il les avoit exclus de tous les Emplois, mais il en avoit chaſſé encore un bon nombre de leur Patrie. Après ſon départ (1), ces Exilés s'étoient adreſſés aux Etats de Hollande & à Maurice, pour obtenir par leur interceſſion la Liberté de retourner à Utrecht. Mais, quelque peine qu'eût priſe pour cela Thierry Lonck Fils de Jean, Député (2) des Etats de Hollande à Utrecht, tous ſes efforts furent inutiles. Ceux qui étoient dans les grands Poſtes ne ſongeoient qu'à s'y affermir, & ſe trouvant pour appui la Reine d'Angleterre, ils ne paroiſſoient pas d'humeur à ceder les rênes du Gouvernement. Mais lorſqu'à la fin de l'année précedente il s'étoit agi de changer, ſelon la coutume, les Magiſtrats, le Comte Adolphe de Nieuwenaar, Gouverneur d'Utrecht, de la Gueldre & de l'Overyſſel, s'étoit tranſporté dans la Capitale de la prémiere de ces Provinces : il s'y étoit fortifié en ſecret de ſes partiſans, & ayant arrêté à l'improviſte le Bourguemeſtre Praunnik, le Grand-Bailly Trillo, & leurs Adhérans (3), il avoit changé les Magiſtrats à ſon gré. Cette révolution fit rentrer les Exilés dans leur Patrie, mit tout le pouvoir entre les mains des Etats, & procura au Comte Maurice l'avantage de parvenir au Gouvernement de cette Province, après la mort du Comte de Nieuwenaar. Déja, ſous le Regne de Charles-Quint, il s'étoit établi une union fort étroite (4) entre la Hollande & Utrecht, & en vertu de cette union ces Païs avoient toujours eu depuis ce tems un même Gouverneur. Ce fut cette conſideration qui porta enſuite les Etats de cette derniere Province à donner à Maurice, qui étoit déja Gouverneur de la Hollande, la même Dignité chez eux. Au reſte, je ſuis fort porté à croire que le Jetton ſuivant a été frappé à Utrecht à l'occaſion de ce changement des Magiſtrats, qui en introduiſant dans la Province l'Autorité & les Amis de Maurice, lui fraya le chemin du Gouvernement.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 293. verſo.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Jan. 1589. fol. 32.

(3) Bor Ned. Beroert. XXVI. Boek. fol. 55.

(4) Ibid. XXVII. Boek, fol. 14. verſo.

Un Laboureur qui enſemence ſa Terre, à côté d'un Arbre coupé juſqu'au tronc, duquel on voit naître un Rejetton vigoureux. L'Arbre coupé repréſente le Prince Guillaume, & le Rejetton ſon Fils Maurice, qui venoit d'acquérir un grand crédit dans Utrecht. Au-deſſus de la tête du Semeur ſont les Armes de la Ville :

DEUS DAT INCREMENTUM. 1589.

(5) *C'EST DIEU QUI DONNE L'ACCROISSEMENT.* 1589.

(5) 1. Corinth. III. v. 6 & 7.

Au Revers, un Moiſſonneur éclairé d'une lumiere céleſte, eſt occupé à couper ſon Blé :

SPE INCERTA CERTUM MIHI LABOREM SUSTULI.

DANS

DANS UNE ESPERANCE PEU SURE, JE ME SUIS CHARGE' D'UN TRAVAIL CERTAIN. 1589.

Le Comte de Nieuwenaar & de Meurs ayant rétabli ainſi la tranquillité dans la Province d'Utrecht, ſe mit à faire par un ordre formel des Etats (1) tous les préparatifs néceſſaires pour forcer l'Ennemi à lever le Siege de Rhinberk. Cette Ville, qui appartient à l'Evêché de Cologne, étoit la derniere qui fût encore occupée par les Troupes de Gebhard Truxes. Le Prince de Parme en avoit levé le Siege il y avoit trois ans, pour aller au ſecours de Zutphen; mais il l'avoit laiſſé bloquée en quelque ſorte, par un grand nombre de Forts qui l'environnoient de toutes parts. Le Comte de Nieuwenaar, pour exécuter ſon entrepriſe, s'étoit tranſporté à Arnhem, où le 7 d'Octobre il employa le jour entier à examiner les inſtrumens de guerre, les bateaux, & les chariots (2) qui lui venoient d'Utrecht par la Betuwe & par la Veluwe. Environ à ſept heures du ſoir il entra, à la lumiere d'une torche, dans les caves de la Cour, pour voir des Feux d'artifice d'une nouvelle invention, que le Capitaine Denys préparoit par ſon ordre pour être employés à ſecourir la Place en queſtion. Mais à peine le Comte eut-il mis le pied dans ce ſouterrain, que ſoit par la faute de celui qui portoit la torche, ſoit par quelque cas fortuit, le feu ſe mit aux poudres. Deux de ces Feux d'artifice crevererent & firent un ſi terrible effet, que la plus grande partie de la Cour croula ſur ſes fondemens, en enveloppant ſous ſes ruïnes tous ceux qui ſe trouvoient aux environs. Le Comte lui-même fut tellement bleſſé, qu'après avoir ſouffert des douleurs inexprimables (3), il déceda le 18 du même mois, ſans laiſſer d'Enfans. Il étoit d'une humeur extrêmement douce, très zèlé pour la Religion Reformée; & il s'étoit engagé au ſervice des Etats à l'occaſion de la Guerre que Gebhard Truxes s'étoit attirée. Sa Veuve avoit été mariée en prémieres noces avec Philippe de Montmorency Comte de Horne, qui l'an 1568 avoit été décapité à Bruxelles par ordre du fameux Conſeil du Sang. Les Etats-Généraux furent d'abord inſtruits de la triſte mort du Gouverneur d'Utrecht, & de la douleur violente (4) de ſa malheureuſe Veuve, par le Comte Philippe de Valkenſteyn, Parent du défunt. La perte de cette Dame étoit d'autant plus accablante, que les affaires de ſon Epoux étoient dans un ſi déplorable état, que pour l'enterrer ſelon ſon rang elle fut contrainte de demander aux Etats de Hollande le ſecours d'une bonne ſomme d'argent (5). Elle ſe crut fondée à faire cette démarche, parce qu'elle avoit à prétendre des Etats de Gueldre vingt-neuf-mille florins, qui étoient encore dûs ſur la penſion de ſon Mari. Quoique la demande de cette Dame fût pour-lors rejettée à cauſe des conſéquences, les Etats de Hollande ne laiſſerent pas dans la ſuite de lui accorder cinq-mille florins (6), qui étoient leur portion dans les arrerages dûs à ſon Epoux. La patience incomparable avec laquelle cette illuſtre Veuve ſoutint cette ſeconde perte d'un Mari digne de toute ſa tendreſſe, fut immortaliſée par les deux Médailles ſuivantes.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 19 Sept. 1589. fol. 645.

(2) Bor Ned. Beroert. XXVI. Boek, fol. 25. verſo.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 10 Oct. 1589. fol. 667.

(4) Bor Ned. Beroert. XXVI. Boek, fol. 56.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Nov. 1589. fol. 704.

(6) Ibid. 28 Nov. fol. 766.

I. Le Buſte de cette Comteſſe infortunée; avec ces Titres:

WALBOURG, COMTESSE DE NUENAER, MOERS, ETC.

Au Revers, on la voit aſſiſe ſur une pierre quarrée, les yeux tournés vers le Ciel, entre un Agneau, & un Arbre dépouillé de ſon branchage:

PATIENCE EN ADVERSITE.

1589.

II. Sur la ſeconde on la voit avec une coiffure plus petite, mais avec une auſſi grande fraiſe que ſur la prémiere. La Légende eſt la même :

WALBOURG, COMTESSE DE NUENAER, MOERS, ETC.

Le Revers la repréſente encore aſſiſe ſur une pierre quarrée, les yeux tournés vers le Ciel, d'où ſortent quelques rayons, comme pour la conſoler. A côté d'elle eſt un Agneau, ſymbole de la douceur; & derriere ſon dos un Arbre dépouillé de ſon brânchage, & une Tourterelle qui gémit de la perte de ſa Compagne :

PATIENCE EN ADVERSITE.

Cette vertu étoit bien néceſſaire à cette Princeſſe, qui avoit perdu ſon prémier Epoux par la main du Bourreau, & le ſecond par la funeſte cataſtrophe que nous avons rapportée.

La mort du Comte de Meurs n'empêcha point qu'on ne jettât dans la Ville aſſiegée un ſecours de vivres (1) : mais le Siege n'en fut pas moins continué, parce que les forces Eſpagnoles étoient augmentées par ſoixante & dix Compagnies ſous le Comte de Mansfelt, & par conſéquent en état de garder ſoigneuſement toutes les avenues. Il eſt vrai que Martin Schenk ayant ordre des Etats (2) de partager les forces des Ennemis par une puiſſante diverſion, afin de ſauver ainſi Rhinberk, forma une entrepriſe ſur Nimegue : mais il fut ſi malheureux dans l'exécution, qu'il y perdit la vie (3). Depuis ce tems les Ennemis pouſſerent leurs travaux avec plus de tranquillité, & après avoir pris la Forteresſe de Rées pendant que les eaux étoient baſſes, ils forcerent à la fin la Ville, deſtituée de toute eſperance de ſecours, à ſe rendre ſous des conditions équitables (4). Truxes, privé ainſi de ſa derniere Ville, & du ſecours du Comte de Meurs & de Martin Schenk, ſur la valeur & ſur l'aſſiſtance deſquels ſes Adhérans avoient fondé toutes leurs eſperances, renonça deſormais (5) à former de nouveaux deſſeins pour rentrer dans ſes Etats. Ce fut de la ſorte que le Due de Parme rétablit à main armée un calme parfait dans l'Evêché de Cologne, ce qui lui attira de la part d'Erneſt de Baviere, à qui Mansfelt avoit remis la Ville, une Ambaſſade ſolennelle, envoyée exprès pour le remercier de ſa puiſſante protection (6). Ce n'étoit pas ſans raiſon, puiſque ce grand Capitaine avoit pris Bonn deux fois, s'étoit rendu maître de Nuys, avoit livré Rhinberk au nouvel Evêque, & avoit chaſſé enfin tous les partiſans de l'Evêque marié de tous les Châteaux & de tous les Forts qu'ils occupoient encore pour leur Maitre. Le ſouvenir de cette tranquillité rétablie dans tout ce Dioceſe a été conſervé, à l'honneur d'Alexandre, ſur la Médaille ſuivante.

(1) Reſol. der Staat. van Holl 10 Oct. 1589. fol. 667.

(2) Ibid. 20 July fol. 464.

(3) Ibid. 22 Aug. fol. 547.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 304.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 146.

(6) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 641.

Son Buſte, orné du Colier de la Toiſon, dont après la priſe d'Anvers il avoit été honoré dans le

le Fort de Callo. Le Revers repréſente l'Abondance, qui tient ſa Corne de la main gauche. D'un côté elle a le Dieu d'un Fleuve, & de l'autre les Armes de Rhinberk : 1589.

ALEXANDER FARNESIUS, DUX III PLACENTIÆ PARMÆQUE, ECCLESIAM PLACAVIT ROMANO-COLONIENSEM. 1589.

ALEXANDRE FARNEZE, TROISIEME DUC DE PLAISANCE ET DE PARME, A REMIS LE CALME DANS L'EGLISE ROMAINE DE COLOGNE. 1589.

L'Abondance eſt repréſentée ici avec un caſque, parce qu'elle avoit été acquiſe par les armes. Il eſt bon de remarquer encore, que le Dieu du Fleuve paroit avec une tige de Jonc dans la main : c'eſt de la même maniere qu'on voit le Rhin ſur pluſieurs Médailles (1) de Jules-Ceſar, de Druſus, & de Domitien. Ce Fleuve eſt ici le ſymbole de la Ville même ; en quoi on a ſuivi l'exemple des Anciens, qui déſignoient ſouvent par les Fleuves les Villes qui en étoient baignées. (1) Oudaan R. Moog. pag. 149.

Pendant que ces choſes arriverent dans les Païs-Bas, Henri III Roi de France avoit été aſſaſſiné par un Moine Jacobin ; (2) & les difficultés qui ſe rencontroient dans le choix de ſon Succeſſeur avoient excité dans ce Royaume une Guerre-civile des plus cruelles. Conformément aux Loix de la France, & au ſentiment unanime des plus habiles Juriſconſultes (3) de ce tems-là, le Droit à la Couronne étoit dévolu inconteſtablement à la Maiſon de Bourbon : mais le Chef en étoit Henri Prince de Béarn, qui n'étoit parent du Roi défunt que dans le dixieme ou onzieme degré, & à qui il ne reſtoit que le titre de Roi de Navarre, puiſque les Eſpagnols (4) étoient poſſeſſeurs de ſes Etats depuis longtems. Mais la plus grande difficulté conſiſtoit en ce que ce Prince faiſoit profeſſion ouverte de la Religion Reformée. Cependant, comme il promettoit de ſe faire inſtruire en ſix mois de tems dans les principes de la Religion Catholique, de ne point donner les Charges à des Proteſtans, & d'envoyer quelqu'un à Rome (5) pour inſtruire le Pape des raiſons de ſa conduite & pour l'aſſûrer de ſon dévouement, il fut proclamé Roi de France, & reconnu pour tel non-ſeulement par ſes Sujets Reformés, mais encore par la meilleure partie de la Nobleſſe, & par les Parlemens de Rennes & de Bordeaux. Cet évenement jetta le Parti Catholique dans de terribles allarmes : il craignoit que ſi jamais Henri parvenoit à la tranquille poſſeſſion du Royaume de France, ce ne fût fait de la Religion juſques alors dominante, & que toutes les Charges civiles & militaires ne tombaſſent entre les mains du Parti Huguenot. Sur la déclaration que firent ceux de Paris, qu'il ne faloit pas ſouffrir (6) ſur le Trône de S. Louis un Prince hérétique, on vit tout le petit-peuple, toutes les grandes Villes, preſque tous les Parlemens & les principaux d'entre le Clergé (7), s'oppoſer ouvertement au Roi qu'on venoit de proclamer. Ils ne ſe bornerent point là : favoriſés du Pape & de tous les Princes & Etats Catholiques, excepté Florence & Veniſe, ils ſe ligueren mutuellement pour éloigner le Roi de Navarre du Trône François. Cette Alliance, comme uniquement contractée dans le deſſein de maintenir la Religion Catholique, (8) fut appellée la *Sainte Ligue* ; & ſous ce prétexte ſpécieux, elle attira même certaines perſonnes de cette Religion, qui dans d'autres circonſtances (9) n'auroient pris une telle Ligue que pour un artifice d'eſprits ſéditieux. Le Chef de cette Sainte Ligue étoit le Duc de Mayenne, Frere du Duc de Guiſe qui avoit été maſſacré (10) par ordre du feu Roi. Le Roi d'Eſpagne trouva bon de s'unir avec lui & avec ſes Adherans, de la maniere la plus étroite. Son ſeul but n'étoit point de contribuer au maintien de la Religion Romaine : il eſperoit encore de porter les François à placer ſur le Trône (11) ſa Fille Iſabelle, dont la Mere avoit été Fille de Henri II. Cette eſperance étoit fondée ſur ce qu'autrefois la Bretagne & d'autres Provinces de France avoient été ſoumiſes à des Femmes. Le Jetton ſuivant doit ſa naiſſance à cette Ligue.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 299.

(3) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 3.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 148.

(5) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 7.

(6) Ibid. pag. 9.

(7) Ibid. pag. 14.

(8) G. Dondini de reb. ab Alex. in Gall. geſt. fol. 72.

(9) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 10.

(10) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 43.

(11) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 149.

1589.

Sous la Couronne Royale d'Eſpagne, deux Mains jointes embraſſent pluſieurs Cœurs unis :

CUM PIETATE CONCORDIA. 1589.

LA CONCORDE JOINTE A LA PIETE. 1589.

Au Revers, l'Ecu du Roi d'Eſpagne, avec cette Légende :

GECToirs DU BUREAU DES FINANCES.

Quoique l'Ambaſſadeur d'Eſpagne prodiguât de très grandes ſommes en France pour acquérir la Couronne à la Fille de ſon Maitre, le Duc de Mayenne (1), & les autres Ligués trouverent pourtant à propos de proclamer Roi de France le Cardinal Charles de Bourbon, quoique le Roi de Navarre le tint priſonnier dans le Château de Chinon (2). En même tems ils exhorterent tous les Sujets à la concorde, afin que ſe ſoumettant tous à un Roi qui profeſſoit la ſaine Doctrine, ils puſſent hazarder tout pour maintenir la véritable Religion. Environ le même tems le Roi Philippe, après avoir envoyé à la Ligue quelques Troupes auxiliaires (3) ſous la conduite de La Motte, contre le Roi de Navarre, fit publier un Manifeſte très étendu. Il y déclaroit, qu'autrefois uniquement par zèle pour la Religion Catholique alors menacée, il avoit fait la Paix avec Henri II, afin de contribuer par-là à la deſtruction entiere des Huguenots du Royaume ; que dans cette même vue il avoit donné du ſecours à ſon Beau-frere Charles IX, & avoit combattu les Hérétiques dans ſes Etats héréditaires : Qu'ainſi il ſe croyoit autoriſé à exhorter tous les Princes Catholiques à ſuivre un ſi pieux exemple, & à s'unir comme lui aux partiſans de la Sainte Ligue, afin de délivrer le Roi de France d'une priſon (4) où il étoit ſi injuſtement détenu par les Hérétiques. Il proteſtoit au reſte, que ſon ſeul but étoit la propagation de l'Egliſe Catholique-Romaine, la ruïne générale d'une Héréſie empoiſonnée, & le rétabliſſement de la paix & de l'union dans tous les Etats des Princes véritablement Chrétiens. Pour parvenir à une fin ſi glorieuſe, il aſſuroit qu'il n'employeroit pas ſeulement toutes les forces de la Monarchie Eſpagnole ; mais encore, qu'il étoit prêt à ſacrifier ſon ſang & ſa vie. Afin de donner du poids à de ſi belles paroles, ſon Ambaſſadeur en France offrit au Duc de Mayenne le ſecours d'une Armée formidable (5). Mais celui-ci s'étant tranſporté ſur les frontieres des Païs Bas, ſe contenta de demander ſeulement quinze-cens Lances & cinq-cens Cuiraſſiers au Duc de Parme ; qui déclara auſſi, qu'à l'exemple de ſon Maitre, il avoit réſolu de maintenir la Ligue, ſoit que les partiſans du Roi de Navarre demandaſſent la Paix, ſoit qu'ils demandaſſent la Guerre.

(1) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 11.

(2) Hooft Henr. de Groote pag. 88.

(3) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 16.

(4) Ber Ned. Bevoert. XXVII. Boek, fol. 18.

(5) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 34.

Le Duc, en Buſte armé, orné du Colier de la Toiſon ; avec cette Légende :

ALE-

ALEXANDER FARNESIUS, PARMÆ PLACENTIÆQUE DUX. 1589. 1589.

ALEXANDRE FARNEZE, DUC DE DE PARME ET DE PLAISANCE. 1589.

Au Revers, une branche de Palmier, & une autre d'Olivier; avec ce Vers de Virgile (1): (1) Æneid. Lib. IX. v. 279.

SIVE PACEM, SIVE BELLA GERAS.

SOIT QUE VOUS FASSIEZ LA PAIX, OU LA GUERRE.

Le Manifeſte dont nous venons de parler, & le ſecours que le Duc de Parme envoyoit (2) ouvertement à la Ligue, convainquirent la Reine d'Angleterre du deſſein qu'on avoit formé de détruire entierement ceux de ſa Religion, & exciterent cette Princeſſe à envoyer au Roi de Navarre une groſſe ſomme d'argent (3) & quatre-mille Soldats Anglois. Son exemple fut ſuivi par les Etats-Généraux, qui, ſur la propoſition (4) de Mr. de la Thuillerie Ambaſſadeur du Roi de Navarre, réſolurent d'aſſiſter ce Prince de cent-mille florins (5), & de lui envoyer des Députés (6). Les Etats de Hollande en particulier conſentirent que de leur Province on envoyât à Dieppe (7) pour le ſervice de ce Roi, dix-mille livres de meche, la même quantité de poudre à canon, & un grand nombre de toutes ſortes d'inſtrumens de guerre. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'ils s'attachoient ainſi aux interêts du Roi de Navarre, & le Comte Maurice n'avoit rien négligé pour les y porter. Dans une lettre qu'il leur écrivit le 16 de Janvier, il leur témoigna la grande eſperance qu'il avoit de l'heureux ſuccès de la Guerre, non-ſeulement à cauſe des pertes que Philippe avoit ſouffert ſur Mer l'année d'auparavant, & de ſon grand âge; mais encore à cauſe de la réſolution que la Reine d'Angleterre avoit priſe (8) d'attaquer deſormais ce Monarque dans ſes propres Etats. Mais le principal fondement de ſes eſperances étoit de voir le Roi de Navarre appellé au Trône des François, & la concorde qui regnoit parmi les Etats & les Villes qui faiſoient profeſſion de la Religion Reformée; concorde de laquelle on pouvoit ſe promettre la ruïne des grands deſſeins de Philippe, (9) dont la puiſſance autrefois ſi formidable baiſſoit de jour en jour, & qui étant avancé en âge, ſentoit les forces de ſon Royaume diminuer avec celles de ſon corps. Les partiſans de l'Eſpagne étoient bien éloignés d'avoir la même idée de leur Maitre: ils ſoutenoient par des raiſons aſſez plauſibles, que Philippe avoit encore les mêmes forces qu'au tems de l'Abdication de ſon Pere l'Empereur Charles. „ Si quelques Provinces revoltées des Païs-„ Bas avoient pris les armes contre lui, „ en recompenſe il avoit conquis le Por-„ tugal, le Brezil, & une grande étendue „ de païs dans les Indes Orientales. Ainſi on ne pouvoit qu'adopter la penſée „ de ce Monarque lui-même, qui après la „ deſtruction de la Flotte invincible avoit „ témoigné qu'il ne ſe mettoit gueres en „ peine de prodiguer une partie de ſes „ tréſors pour la Guerre des Païs-Bas, „ puiſqu'il reſtoit toujours poſſeſſeur des „ Mines qui en étoient des ſources in-„ tariſſables ". C'étoient-là les diſcours de ceux qui s'intereſſoient à la grandeur de l'Eſpagne, & qui prétendoient, conformément au ſens de la Médaille ſuivante, que Philippe étoit auſſi propre que jamais à ſoutenir le poids de ſon Empire, & qu'il étoit même en état de ſecourir puiſſamment ſes Alliés comme au commencement de ſon Regne. Voici la Médaille dont je viens de parler.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 149.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Aug. 1589. fol. 571.

(4) Ibid. fol. 576.

(5) Ibid. fol. 577.

(6) Ibid. 25 Aug. fol. 585.

(7) Ibid. 22 Sept. 1589. fol. 624.

(8) Ibid. 22 Febr. fol. 97.

(9) Ibid. 16 Sept. fol. 635.

Le Buſte du Roi, avec cette Légende:

1589. PHILIPPUS HISPANIARUM REX, MEDIOLANENSIUM DUX. 1589.

PHILIPPE ROI DES ESPAGNES, DUC DE MILAN. 1589.

Au Revers on le voit, ſous la figure d'Hercule, ſoutenir ſur ſes épaules le Globe céleſte, de la meme maniere que nous l'avons vu repréſenté au commencement de ſon Regne : mais ici ſes genoux paroiſſent plus pliés, ce qui fait alluſion peut-être aux pertes qui avoient affoibli ce Monarque. L'Inſcription eſt :

ONERI NON SUCCUMBIT.

IL NE SUCCOMBE PAS SOUS LE FARDEAU.

Les Etats-Généraux au contraire apprirent avec tant de joye l'avenement du Roi de Navarre à la Couronne de France, qu'ils ordonnerent un jour d'Actions de graces dans toutes les Provinces pour le 4 de Septembre (1). Voici les raiſons ſur leſquelles ils appuyerent cette Réſolution. „ Lorſqu'il ſembloit que le crime & l'infamie alloient s'emparer du „ Royaume de France, à la deſtruction „ de la Liberté humaine, de la crainte de „ Dieu, & de l'Autorité légitime établie en la place de la Divinité même ; la „ Bonté divine s'eſt déclarée ſi évidemment pour le bon Parti, que le Séréniſſime Roi de Navarre eſt parvenu à „ la qualité de Roi Très-Chrétien, & „ qu'il ſe trouve en état de maintenir la „ précieuſe Liberté de ſes Sujets. (2) La „ reconnoiſſance que nous inſpire une protection du Ciel ſi marquée, nous oblige d'ordonner qu'on en rende graces „ à Dieu avec humilité, & qu'on le ſupplie de cœur & de bouche qu'il lui „ plaiſe de continuer à répandre ſes faveur ſur Sa Majeſté, à la gloire de ſon „ Nom, à la conſolation des Chrétiens „ affligés, & à l'avancement de la Liberté „ de la Religion ". Pour contribuer à ce dernier article, les Etats de Hollande avoient publié cette même année un rigoureux Edit (3) contre l'exercice de la Religion Romaine, avec défenſe à tous les Catholiques de faire des Aſſemblées dans les Egliſes, dans les maiſons, dans les bateaux, ou dans les campagnes, pour célebrer ou pour entendre la Meſſe. Celui qui prêteroit ſa maiſon pour cet uſage, ſeroit condamné à une amende de deux-cens florins ; celui qui auroit ſervi à la cérémonie, ſeroit puni par l'exil ; & ceux du Clergé qui y auroient aſſiſté payeroient vingt-cinq florins, & perdroient le revenu qui avoit été aſſigné à tous les Eccléſiaſtiques qui étoient dans les Ordres. Ils défendirent encore aux Catholiques-Romains de porter des habits eccléſiaſtiques, & de tenir des Ecoles. Ils ordonnerent même à Corneille Fils de Sybrants, Receveur du Couvent de Sainte Eliſabeth à La Haye, de ſaiſir dans la maiſon de Marguerite Pynze, autrefois Religieuſe de ce Couvent, qui étoit décedée depuis peu, d'y ſaiſir, dis-je, & de vendre au profit du public les ornemens de l'Egliſe & les habits ſacerdotaux qu'elle avoit eus ſous ſa garde (4). Corneille de Koolwyk & les Intendans de la Seigneurie de Bodegrave (5) reçurent auſſi ordre de mettre en vente (6) les Biens eccléſiaſtiques dont les revenus étoient ſous leur direction. Dans la ſuite on prit unanimement la réſolution (7) de payer du provenu de ces ventes les arrerages dûs au Comte de Hohenlo, & à d'autres Officiers (8). Au commencement de l'année, Nicolas Treur Fils d'Adrien eut ordre (9) de ſe ſervir pour la reparation des Egliſes Reformées, des deniers provenus de la vente des Terres qui avoient appartenu au Couvent de Hem. Ceux de La Haye furent encore autoriſés (10) à employer aux uſages qu'ils trouveroient à propos, les Cloitres & les Terreins qui y étoient annexés. Les mêmes Etats, non contens d'avoir à pluſieurs (11) repriſes déclaré illégitimes les Teſtamens où l'on deshéritoit quelqu'un par haine pour ſa Religion, ordonnerent encore que la Chapelle de Voorſchooten fût raſée, comme un bâtiment qui rappelloit à l'eſprit (12) des choſes odieuſes ; & ils défendirent abſolument d'envoyer les Enfans hors du Païs dans des Univerſités Catholiques (13). Pour attirer pourtant aux Egliſes les Catholiques obſtinés, ils permirent que le Dimanche matin on lût les Evangiles & qu'on les prit pour Texte, conformément (14) à l'ordre obſervé dans l'Egliſe Romaine. Ces differens Edits, joints à l'eſperance de voir bientôt ſur le Trône des François un Roi Proteſtant, déterminent aſſez le ſens qu'on a voulu exprimer par la Médaille ſuivante.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Sept. 1589. fol. 594.

(2) Ibid. 5 Sept. 1589. fol. 595.

(3) Ibid. 9 Maart fol. 155.

(4) Ibid. 16 Maart fol. 195.

(5) Ibid. 4 April fol. 231.

(6) Ibid. 17 Maart fol. 196.

(7) Ibid. 14 Aug. fol. 551.

1590.

(8) Ibid. fol. 550.

(9) Ibid. 13 Jan. 1590. fol. 126.

(10) Ibid. 22 Jan. fol. 151.

(11) Ibid. 24 Jan. fol. 176. & 15 Febr. 1590. fol. fol. 237.

(12) Reſol. der Gecomm. Raad. van van Holl. 3 Oct. 1590. fol. 406

(13) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Nov. 1590. fol. 472.

(14) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 7 Dec. 1590. fol. 497.

Le

Le Cheval blanc & celui qui eſt deſſus, à qui ſort de la bouche une Epée tranchante, & qui combat les Rois & les Princes des milliers. Au haut de la Piece, un Ange vole dans les airs pour inviter les Oiſeaux au feſtin du grand Dieu. Sur l'Exergue eſt cette Inſcription Hollandoiſe:

(1) GODT ALMACHTIGH REGNEERT. 1590. (1) Apocal. XIX. 6.

DIEU TOUT-PUISSANT REGNE. 1590.

Le Revers offre aux yeux la Bête & le Faux-Prophete, jettés dans l'Abîme de feu. Au haut eſt l'Ecu de la Weſt-Friſe, marque certaine que cette Piece a été frappée dans la même Province, où les réſolutions dont nous venons de parler avoient été priſes. Sur l'Exergue on lit cette Inſcription Hollandoiſe:

'T BEEST WORT GEVANGEN. OPENBAARINGE 19.

LA BETE EST PRISE. APOCALYPSE 19.

L'an quinze-cens-quatre-vingt-dix ſembloit promettre aux Provinces-Unies de grands avantages, puiſque dès le commencement une entrepriſe qu'on avoit formée pour ſe rendre maitre de Breda par le moyen d'un Bateau à tourbes, fut exécutée auſſi heureuſement qu'elle avoit été ingénieuſement imaginée. Ce ſtratagème avoit été mis dans l'eſprit du Comte Maurice par un certain Adrien van den Berg (2), qui étoit accoutumé de fournir de tourbes le Château de Breda. On fit en ſecret dans ſon Bateau un plancher capable de cacher quelques Soldats, au deſſus desquels on arrangea les tourbes à la maniere ordinaire. Ce Bateau étant ainſi préparé, Charles de Heraugieres Gentilhomme de Cambray s'y mit vers la fin de Fevrier, (3) avec quatre autres Capitaines & ſoixante-huit Soldats. Après un retardement de trois jours, cauſé par le vent contraire & par la gelée, le Batelier fit voile vers Breda avec cette charge; & après avoir eſſuyé de grands périls à cauſe des glaçons flottans, qui avoient même fait une ouverture au Bateau, il ſe trouva le 3 de Mars vers le ſoir devant le Château. Il eſt vrai qu'avant que de le laiſſer entrer, le Bateau avoit été examiné par un Caporal; mais comme celui-ci s'en étoit acquitté négligemment, plutôt comme d'un devoir inutile, que par un motif de précaution & de défiance, il ne découvrit (4) aucun des Soldats cachés. La choſe ayant réuſſi juſque-là, le ruſé Batelier, pour ne donner aucun ſoupçon, commença à faire décharger une partie des tourbes qui étoient au-deſſus; mais enſuite il differa le reſte du travail juſques au lendemain, ſous prétexte qu'il étoit fatigué d'un ſi pénible voyage. Comme on l'obligea à paſſer la nuit dans la Ville, il ſe ſervit de cette occaſion pour inſtruire de l'état des affaires le Comte Maurice, qui pour ſoutenir l'entrepriſe (5) s'étoit avancé ſecretement vers la Ville avec un nombre ſuffiſant de Troupes. La nuit cependant ayant amené les ténebres, & la Garniſon étant enſévelie dans le prémier ſommeil, Herauguieres ſortit à onze heures du Bateau avec ſes compagnons. Il les partagea en deux bandes, & avec l'une (6) il ſe jetta lui-même ſur la Garniſon en tuant tout ce qu'il rencontroit; ce qui remplit bientôt toute la Citadelle de cris confus. Les Eſpagnols qui occupoient la Ville, éveillés par ce tumulte ſubit, volerent d'abord vers le Château, & tâcherent en forçant une des portes de ſecourir leurs compagnons. Mais ils furent arrêtés par l'autre bande, commandée par le Capitaine Lambert Charles, qui faiſant faire ſur eux un feu continuel, & en ſuivant exactement les meſures qui avoient été priſes, éluda entierement leur deſſein. Dans le même tems on donna le ſignal dont on étoit convenu au Comte de Hohenlo, qui entra d'abord dans la Citadelle (7), & qui fut bientôt ſuivi par Maurice lui-même & par ſes Troupes. Le Vainqueur étant ainſi entierement maitre du Château, ſe préparoit déja à fai-

(2) Bor Ned. Beoeert. XXVII. Boek, fol. 22.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 308. verſo.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 154.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 309.

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 154.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 309.

1590. faire ouvrir la porte du Château & à ſe jetter dans la Ville ; mais les Bourgeois conſternés ſe trouvant ſans reſſource, & craignant le meurtre & le pillage, obtinrent par une honnête Capitulation que la porte reſtât fermée, & racheterent leurs vies & leurs biens en donnant deux mois de paye aux Soldats victorieux. Cette Forteresſe étant priſe ainſi (1) ſans qu'il en coutât la vie à un ſeul des Soldats qui avoient été dans le Bateau, on célebra (2) cette importante Victoire par toutes les Provinces-Unies avec toutes les marques de la plus vive joye ; & pour en immortaliſer la mémoire, le Conſeil d'Etat fit frapper le Jetton ſuivant. Le Receveur Doublet (3) eut ordre des Etats-Généraux, d'en faire faire du même coin, onze Jets, chacun de quatre-vingt-un florins, pour être donnés par le Greffier du Pais à chaque Membre de l'Aſſemblée.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Maart 1590. fol. 280.
(2) Bor Ned. Beroert. XXVII. Boek, fol. 24. verſo.
(3) Reſol. der Staat. Gener. 26 Mey 1590.

La Tête repréſente, dans le Port du Château, le Bateau en queſtion, dont les Soldats cachés ſortent :

PARATI VINCERE AUT MORI. 4 NONARum MARTII.

PRETS A VAINCRE OU A MOURIR. LE 4 DE MARS.

La fin de cette Inſcription marque le jour de cette conquête. Le Revers eſt ſans figures : on n'y voit que cette Inſcription, renfermée dans une Couronne de laurier :

BREDA A SERVITUTE HISPANA VINDICATA,
DUCTU PRINCIPIS MAURITII A NASSAu.
ANNO CIↃ IↃ XC.

BREDA DELIVRE' DE L'ESCLAVAGE ESPAGNOL, SOUS LA CONDUITE DU PRINCE MAURICE DE NASSAU. 1590.

La joye qu'inſpiroit aux Habitans des Pais-Bas l'heureux ſuccès de cette entrepriſe, éclata ſurtout dans la Hollande (4). Le Capitaine Bruges, qui y avoit porté cette importante nouvelle, reçut un préſent de deux-cens francs des Conſeillers-Députés de cette Province, qui au nom des Etats féliciterent auſſi par lettres (5) le Prince d'Orange & le Comte de Hohenlo ſur une conquête ſi conſiderable. Le Prince à ſon tour ſignala ſa reconnoiſſance à l'égard de ceux qui avoient rendu un ſi grand ſervice & à lui & à la Patrie : il recompenſa la bonne conduite de Herauguieres par le Gouvernement (6) non-ſeulement du Château de Breda, mais encore de la Ville même. Il fit Major de la Place le Capitaine Lambert Charles, qui avoit repouſſé avec tant de bravoure la Garniſon de la Ville, lorſqu'elle attaqua la porte du Château. Pour le Batelier, ſes deux Neveux, & les Soldats qui avoient été cachés dans le Bateau, il les recommanda fortement aux Etats de Hollande. Ceux-ci propoſerent la choſe aux Etats-Généraux, qui, après avoir pris l'avis du Conſeil d'Etat, accorderent au Batelier Adrien van den Berg, qui avoit encore contribué au ſuccès d'une entrepriſe formée ſur Gertruidenberg l'an (*) 1573, une penſion de trois-cens florins, cinq-cens florins en argent comptant, & (7) mille florins à prendre ſur les prémiers deniers qui proviendroient des Contributions du Brabant. Ses Neveux, Guillaume, & Adrien (Fils de Juſte) van den Berg, furent recompenſés chacun par une penſion de cent-cinquante francs (8), & par deux-cens francs en argent comptant. Les autres Officiers & les Soldats qui avoient été les compagnons de Herauguieres,

(4) Reſol. der Gecomm. Raad van Holl. 5 Maart. 1590. fol. 280.
(5) Ibid. 6 Maart fol. 281.
(6) Bor Ned Beroert. XXVII. Boek. fol. 24. verſo.
(*) *Voy. ci-deſſus pag.* 164.
(7) Kantteekening op de Reſol. der Staat. van Holl. fol. 308.
(8) Reſol. der Staat. van Holl. 16 Maart 1590. fol. 308.

res, furent dans la ſuite avancés (1) par Maurice en tems & lieu aux Emplois militaires; & ils reçurent ſur le champ des Etats, outre les deux mois de ſolde qui leur avoient été promis par la Ville conquiſe, non-ſeulement deux autres mois de ſolde, mais encore une Médaille d'or de vingt-cinq francs (2), monument glorieux de leur bonne conduite & de leur valeur. Voici la Médaille. 1590.

(1) Bor Ned. Beroert. XXVII. Boek fol. 24. verſo.

(2) Kantekening. op de Reſol. der Staat. van Holl. fol. 308.

Les Soldats qui ſortent du Bateau:

INVICTI ANIMI PRÆMIUM.
PARATI VINCERE AUT MORI. 4 MARTII.

RECOMPENSE D'UN COURAGE INVINCIBLE.
PRETS A' VAINCRE, OU A' MOURIR.
LE 4 DE MARS.

Au Revers on lit l'Inſcription ſuivante, au-deſſous des Armes de Maurice, & du Lion Belgique qui d'une griffe tient un Faiſceau de fleches, & de l'autre un Sabre:

BREDA A SERVITUTE HISPANA VINDICATA,
DUCTU PRINCIPIS MAURITII A NASSAU.
ANNO CIↃ IↃ XC.

BREDA DELIVRE' DU JOUG ESPAGNOL, SOUS LA CONDUITE DU PRINCE MAURICE DE NASSAU, L'AN 1590.

On n'eut pas moins de diligence à tranſporter à Breda toutes ſortes de munitions, qu'on avoit eu de promptitude à ſe ſaiſir de cette Place. Dix jours après ſa priſe elle ſe trouva fournie (3) de proviſions pour plus de dix-huit mois, par les ſoins (4) d'Oldenbarneveld. Pour reconnoître ce ſervice, les Etats de Hollande voulurent être Parrains au Batême de ſon Fils, dont la cérémonie ſe fit le 13 de Novembre dans la Chapelle de la Cour, en préſence du Prince de Chimay & des Députés des Etats, Mrs. (5) de Brederode, Nicolas Muys, Thomas Fils de Thomas, Corneille van Wel, & Nicolas Fils de François. Il fut nommé Guillaume, & reçut de ſes Parrains non-ſeulement une rente viagere de deux cens-francs, & immunité de toutes charges & impôts, mais encore (6) une Coupe d'or qui valoit ſix-cens francs, & qui relevée artiſtement en boſſe repréſentoit la priſe de Breda (7). Quoique cette Place ſe trouvât ſi bien pourvue de tout par les ſoins vigilans du Magiſtat dont nous venons de parler, le Duc de Parme ne laiſſa pas de détacher de ce côté-là le Comte Charles de Mansfelt avec quatre-mille hommes, pour brider les courſes de la Garniſon. Ce Capitaine ſe ſaiſit d'abord de Zevenbergen, d'Ooſterhout, de Teteringen, & d'autres Lieux voiſins. Il prit encore poſte à Terheyde, Village ſitué ſur la Riviere de Merk, entre Breda & Zevenbergen, & il y éleva un Fort conſiderable avec des Ponts ſur la riviere (8), pour empêcher de ce côté tout ſecours par eau. Ce n'eſt point que les Eſpagnols ſongeaſſent à reprendre la Ville à force ouverte; cette entrepriſe étoit impraticable, parce qu'ils avoient beſoin d'une bonne partie de leur Armée dans le Royaume de France. Conformément à la demande que le Duc de Mayenne avoit faite à celui de Parme à

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Maart 1590. fol. 283.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 309. verſo.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 10 Nov. 1590. fol. 471.

(6) Ibid. fol. 470.

(7) Bor Ned. Beroert. XXVII. Boek, fol. 25.

(8) Leeven van Prins Maurits, fol. 81.

1590. la fin de l'année précedente, celui-ci lui avoit envoyé à la fin de Janvier quelques Eſcadrons de Cavalerie, & un bon nombre de Fantaſſins pour ſervir contre le Roi Henri, ſous la conduite de Philippe (1) Comte d'Egmont. Avec ce ſecours, le Duc, qui prenoit le titre de Chef de la Sainte Ligue & de Lieutenant-général de la Couronne, ſe voyoit une Armée de quatre-mille Cavaliers & de dix-mille hommes d'Infanterie, & il ſe croyoit en état de ſecourir la Ville de Dreux, aſſiegée par les forces du Roi. Dans ce deſſein il paſſa la Seine avec toute ſon Artillerie, pour attaquer le Roi dans ſes Lignes mêmes. Mais ce Prince ayant appris que l'Armée de la Ligue, renforcée par les Troupes auxiliaires des Pais-Bas, marchoit à lui, voulut bien lever un Siege pour gagner une Bataille. Il quitta donc ſes Lignes au plus vîte, & ſe poſta d'abord (2) à Nonancourt. Mais levant ſon Camp une ſeconde fois pour approcher davantage d'Yvry, il fit croire à l'Armée de la Ligue, que ſaiſi de crainte il ne cherchoit qu'à ſe ſauver par la fuite. D'abord on ne négligea rien pour porter le Duc de Mayenne à attaquer ſans délai un Ennemi déja vaincu par la peur. Un de ceux qui le fatiguerent le plus là-deſſus. fut (3) le Comte d'Egmont, & quand il le vit inébranlable à toutes ſes raiſons, il ſe vanta qu'en cas d'un plus long refus, il ſe jetteroit avec ſes Troupes ſeules ſur les Ennemis fugitifs. Cette fanfaronnade, & l'inſolence de ceux de Paris qui reprochoient en face à Mayenne ſa lâcheté, eurent enfin aſſez de force pour l'entrainer. Il ordonna d'abord que toute ſon Armée prit les armes, & après l'avoir miſe en bataille, il donna le ſignal du combat. Mais à peine ſe fut-elle ébranlée pour aller à la charge, qu'on vit les prétendus fuyards faire tout d'un coup volte-face & venir charger l'Armée de la Ligue, en bon ordre & avec la plus haute valeur, conduits & animés par le Roi lui-même. En moins d'une demi-heure (4) l'Armée du Duc fut renverſée, les rangs des Lanciers du Païs-Bas bouleverſés par les Arquebuſiers du Roi, Egmont lui-même défait, ſes Cuiraſſiers taillés en pieces, & un grand nombre de François ou morts ſur le champ de bataille, ou pouſſés dans la Riviere. Ce fut-là le prémier fruit que la Ligue recueillit du ſecours des Païs-Bas. Le Duc de Mayenne lui-même s'enfuit vers Mantes avec le débris de ſes forces, pour échaper des mains du Roi, qui ne laiſſa pas de faire ſentir toute l'étendue de ſa clémence à ceux qui dans le dernier combat avoient porté les armes contre lui, & lui avoient diſputé une Victoire, dont on a voulu éterniſer la mémoire (5) par la Médaille ſuivante.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 81.

(2) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 35.

(3) Bor Ned. Beroert. XXVII. Boek, fol. 20.

(4) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 36.

(5) Le P. Daniel Hiſt. de France, Tom. VI. pag. 356.

Le Buſte du Roi, couronné de Laurier :

HENRICUS IV, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX CHRISTIANISSIMUS.

HENRI IV, ROI TRES-CHRETIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Le Revers offre aux yeux un Trophée ſuperbe :

VICTORIA YVRIACA. 1590.

LA VICTOIRE D'YVRY. 1590.

Cet-

1590.

Cette Bataille, quoique donnée en France, fut pourtant extrêmement avantageuſe aux Provinces-Unies; puiſque le Duc de Parme fut contraint de tirer ſes Troupes de là, pour les envoyer au ſecours des vaincus. Le Comte Maurice cependant ayant ouvert la Campagne au mois de Mai, avoit trompé l'Ennemi en faiſant ſemblant d'en vouloir à Nimegue, & par cette feinte il avoit trouvé l'occaſion de s'ouvrir heureuſement toutes les avenues de Breda (1). Enſuite il s'étoit jetté avec la fleur de ſes Troupes dans la Betuwe ſupérieure, où pour ſerrer Nimegue il avoit élevé de l'autre côté du Vahal un grand Fort, qu'il eut le bonheur de mettre en état de perfection à la vue du Comte de Mansfelt (2) & de ſon Armée, & malgré les décharges terribles de l'artillerie de la Ville. Il y avoit réuſſi ſurtout parce que les Travailleurs s'étoient ſervi la plupart du tems de Blindes, & de l'obſcurité de la nuit, pour ne pas être expoſés au feu de la Place. Ceux de la Ville reçurent cependant de très grands dommages du Fort, dont le Canon renverſoit les Egliſes & les autres Edifices, de maniere que leurs maiſons n'étoient pas pour eux de ſurs aſyles: ſans compter que ce Fort incommode leur coupoit tout ſecours du côté de la Riviere. Bientôt ils furent réduits aux plus grandes extrémités, & le Comte de Mansfelt, à qui le Duc de Parme avoit confié (3) les Troupes Eſpagnoles pendant ſon abſence, fut forcé de demeurer dans l'inaction pendant toute cette Campagne; d'autant plus que Maurice, avec ſes Troupes poſtées ſur le rivage du Vahal depuis Bommel juſqu'au Fort de Schenk, l'empêchoit de paſſer la Riviere & d'exécuter ſes deſſeins. Pendant que ces choſes arrivoient dans la Gueldre, la Diete des Etats de cette Province fut convoquée à Thiel (4), pour le 8 de Juillet; afin de déliberer ſur le choix d'un nouveau Gouverneur, à la place du Comte de Meurs, & de règler ſa Penſion. L'affaire étant miſe en déliberation, les ſuffrages unanimes furent dans la ſeconde Aſſemblée pour Maurice, qui en fut d'abord averti par des Députés, qui lui offrirent le Plan des conditions ſous leſquelles il étoit le maitre d'accepter le Gouvernement de cette Province. Il les approuva, & prêta le Serment; en ſorte que les Etats-Généraux le reconnurent en cette qualité, & lui firent expédier & délivrer ſa Commiſſion (5), ſelon l'uſage du Païs. Cette même année il fut encore élevé au (6) Gouvernement de la Province d'Overyſſel, & il prêta le Serment ordinaire (7) entre les mains des Etats-Généraux. La réunion de tant de Provinces ſous un même Chef fit bientôt ceſſer toutes les diviſions, qui étoient nées pendant le Gouvernement du Comte de Leiceſter. Dès-lors les ſix Provinces-Unies ſe joignirent par des liens plus étroits que jamais, & ſe trouverent plus en état de ramaſſer toutes leurs forces, pour ſoutenir leur Liberté qui étoit fondée ſur la baſe de la Religion Reformée. Il n'y a par conſéquent rien qui doive étonner dans ce Jetton, frappé pendant cette année.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 157.

(2) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek fol. 3. verſo.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 158.

(4) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek, fol 4.

(5) Ibid. XXVII. Boek, fol. 33.

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Hol. 8 Febr. 1590. fol. 211.

(7) Ibid. 17 Febr. fol. 267.

Six Mains, emblèmes de ces ſix Provinces doublement unies, ſaiſiſſent un Pilier qui ſoutient le Chapeau de la Liberté, ſous lequel on lit, LIBERTAS, *LA LIBERTE'*. Ce Pilier a pour baſe un Livre, ſymbole de la Religion, comme il paroit par le mot qui eſt immédiatement au-deſſus, RELIGIO. L'Inſcription eſt:

HAC NITIMUR, HANC TUEMUR.

NOUS NOUS APPUYONS SUR CELLE-CI, ET NOUS DEFENDONS CELLE-LA'.

Comme, par la protection divine, toutes les diviſions ſemées autrefois par Leiceſter pour nuire à Maurice, ceſſoient par la réunion de toutes ces Provinces ſous un même Gouverneur, le Revers repréſente ſix Fleches, ferrées par deux Mains jointes, ayant au haut & au bas ces deux paroles:

DEO JUVANTE.

1590. *PAR LE SECOURS DE DIEU.*

Le ſens de ces expreſſions étoit fort juſte, puiſque ſans ce ſecours il auroit été impoſſible de venir à bout en ſi peu de tems de tant de diviſions, cauſées de propos déliberé contre la Souveraineté des Etats, & contre les interêts de Maurice, qui ſe voyoit alors Gouverneur tranquille de ces mêmes Provinces, autrefois ſi fort animées contre lui. Au reſte, pour faire voir à quel uſage ces Jettons ont été deſtinés, on y a mis cette Légende :

CALCULUS SENATUS PROVINCIARUM UNITARUM BELGII. 1590.

JETTON DU CONSEIL DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS. 1590.

Ce Conſeil ſe trouvant avec le Prince Maurice à Arnhem, après que le Fort vis à vis de Nimegue fut achevé & que l'Armée de Mansfelt ſe fut retirée, réſolut auſſi de mettre les Troupes de l'Etat (1) dans les Garniſons; quoique les Gueldrois euſſent ſouhaité qu'on entreprit quelque choſe d'eſſentiel, pendant que le Duc de Parme marchoit avec la plus grande partie de ſes forces vers la France pour ſecourir la Capitale de ce Royaume. Cette Ville, après la Bataille d'Yvry, avoit été ſerrée de bien près par le Roi, ce qui l'avoit réduite à une diſette inexprimable & même à la famine. On y regardoit la chair (2) des Anes, des Chevaux, des Chats, des Rats, & d'autres Animaux dont la ſeule idée revolte d'ordinaire le goût, comme les mets les plus friands. On cherchoit même parmi les ordures des rues ce qu'on avoit jetté dans le tems de l'abondance, & l'on s'en repaiſſoit avec avidité, afin de prolonger un reſte de vie. Pour ſauver cette Ville, le Duc de Parme s'étoit mis marche d'après de Valenciennes (3) le 6 d'Août, avec les Troupes qu'il avoit ramaſſées, & qui conſiſtoient en douze-mille Fantaſſins, en trois-mille cinq-cens Cavaliers, ſuivis de quinze-cens Chariots remplis de munitions de guerre. Cette marche inopinée du Duc, à laquelle le Roi de France ne ſe ſeroit jamais attendu, le força à lever le Siege de Paris le 29 du même mois. Ce fut ainſi que cette Ville fut tirée de ſon affreuſe ſituation, ſans que ſon ruſé Liberateur s'engageât dans aucun combat avec le Roi, que la diſette obligea bientôt de ſe retirer, & de mettre ſes Troupes dans des Villes très éloignées de la Capitale. Le Duc de Parme ſe ſervit de cette retraite de l'Armée Royale pour ſortir de ſes retranchemens, dans leſquels il s'étoit dérobé aux hazards d'une Bataille. Après avoir pris (4) quelques petites Villes dans la Brie, il mit le Siege devant Corbeil, dont la conquête ſeule pouvoit rendre à ceux de Paris le libre uſage de la Seine. Faute de poudre à canon que ceux de la Ligue ne lui fourniſſoient ni aſſez abondamment, ni avec aſſez de promptitude, ce Siege dura (5) un mois entier, & la Ville ne fut emportée d'aſſaut que le 16 d'Octobre. Cette conquête cependant lui couta une bonne partie de ſon Armée. Non-ſeulement ſes Soldats avoient extrêmement ſouffert des rigueurs de la ſaiſon, mais ils s'étoient encore attiré de fâcheuſes maladies, à force de manger du raiſin qui n'étoit pas mûr. La Diſſenterie ſeule en emporta quatre-mille, (6) tout le reſte étoit ou malade, ou accablé de fatigue; & à ſon retour qui ſuivit de près la priſe de Corbeil, le Duc fut obligé de partager les débris de ſon Armée dans les Villes d'Artois. Parmi les perſonnes diſtinguées à qui cette Expédition couta la vie, fut Emanuel de Lalaing, qui ayant été dangereuſement bleſſé devant Corbeil, retourna vers le Païs-Bas avec le Duc de Parme; mais étant arrivé à Mons (7) il y mourut de ſa bleſſure le 27 de Décembre, âgé de trente-trois ans. Il fut enterré à Condé au milieu du Chœur, dans un ſuperbe Tombeau de marbre. C'étoit un des plus conſiderables Seigneurs (8) des Païs-Bas; & dans l'Expédition dont nous venons de parler, il avoit commandé (9) toute l'Armée ſous Alexandre Farneze. Il y avoit déja du tems que le Roi Philippe l'avoit honoré non-ſeulement de l'Ordre de la Toiſon, mais encore du Gouvernement du Hainaut, & de la Charge d'Amiral des Païs-Bas. Il avoit épouſé (10) Anne de Croy, Fille de Guillaume Marquis de Renti, & d'Anne de Reneſſe dont nous avons déja parlé. Sa mémoire & celle de ſon Epouſe ſe trouvent conſervées ſur un Jetton, qui fut frappé longtems auparavant, mais que je crois devoir placer ici, parce qu'il n'a aucune liaiſon avec tout autre évenement.

(1) Bor Nederl. Beroert. XXVIII. Boek, fol. 4. verſo.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 312.

(3) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 64.

(4) Ibid. pag. 68.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 312.

(6) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 68.

(7) Mauſol. de la Toiſon d'or, pag. 257.

(8) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek, fol. 5. verſo.

(9) Ibid. fol. 4. verſo.

(10) Blaſ. de la Toiſon d'or, pag. 309.

Ses

Ses Armes couronnées, & entourées du Colier de la Toiſon :

EMANUEL DE LALAING, MARQUIS DE RENTI, BARON DE MONTIGNI, &c.

Au Revers, l'Ecu d'Anne de Croy, qui après la mort de ſon prémier Mari épouſa Philippe de Croy Comte de Solre, & de laquelle nous aurons encore occaſion de parler :

ANNE DE CROY, MARQUISE DE RENTI, DUCHESSE DE CHIMAY.

La Maiſon de Lalaing eſt une des plus anciennes du Hainaut. Elle tire ſon nom d'un Village, qui eſt à préſent un Comté, ſitué ſur l'Eſcarpe environ à deux lieues de Douay, & à cinq (1) de Valenciennes. Dès l'an 1277, un célebre Hôpital avoit été fondé à Mons (2) par Nicolas Seigneur de Lalaing, duquel Emanuel étoit deſcendu en ligne directe (3) dans la neuvieme génération. Outre deux Filles, Marguerite & Jeanne, dont la prémiere déceda en bas âge, & dont la ſeconde ſe maria à Jean de Croy Comte de Solre, il eut de ſon Epouſe un Fils nommé Alexandre, qui ſans laiſſer d'Enfans périt devant L'Ecluſe (4) l'an 1604.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 365.
(2) Annal. de la Prov. & Comté du Hainaut pag. 306.
(3) Ibid. pag. 307. 308.
(4) Ibid. pag. 309.

Pendant l'abſence du Duc de Parme, les Garniſons des Provinces-Unies firent de fréquentes courſes ſur les Terres du Roi d'Eſpagne. Elles brulerent & ravagerent le Plat-païs, mirent tout ſous contribution ; & ayant pillé le célebre Village de Geel, elles porterent la terreur juſques aux portes d'Anvers. Celle de Bergop-zoom eut le bonheur (5) de prendre Tillemont : elle pilla la Ville même, & força tout le Païs d'alentour de racheter le pillage par de groſſes ſommes. Celle d'Oſtende fit auſſi une terrible invaſion dans la Flandre : ayant paſſé les Ports de Nieuport, elle marcha du côté d'Ooſtduynkerke, pilla & brula le Village d'Ulpen, avec toutes les maiſons & tous les Couvens répandus par le Païs, juſques ſous les remparts de Furnes. Maurice lui-même ayant raſſemblé une partie de ſon Armée, & l'ayant pourvue ſuffiſamment d'artillerie & de munitions de guerre, attaqua & prit l'un après l'autre les Châteaux de Hemert & de Heyl dans l'Ile de Bommel, & les Forts que l'Ennemi occupoit dans l'endroit appellé Elshout, & à Crevecœur (6) auprès d'Engelen. Profitant de ces heureux ſuccès, il ſe jetta avec rapidité devant le Fort de (7) Terheyde, que Mansfelt, pour inquieter ceux de Breda, avoit élevé cette même année, & ſuffiſamment muni de bons remparts de terre & de clayonnage. Néanmoins, un feu terrible d'artillerie obligea les Aſſiegés (8) de remettre la Forteresſe à Maurice le 11 d'Octobre. Le Vainqueur ſe tourna du côté de Steenbergen, & cette Ville (9), dépourvue de tout & n'ayant que deux-cens hommes de Garniſon, ſe rendit aux Etats par accord, après avoir ſeulement eſſuyé deux coups de canon. On prit encore le Fort de Roſendaal. La Garniſon d'Oſtende (10) s'étant déterminée à une ſeconde Expédition, ſurprit Oudenbourg, & après l'avoir pillé, le livra aux flâmes. Un gémiſſement univerſel ſe leva là-deſſus dans les Païs-Bas Eſpagnols, qui, appauvris par une ſi longue Guerre dans laquelle ils avoient perdu tout leur Commerce, conſideroient tous les malheurs de cette année comme autant de fléaux du Ciel. Ils en conclurent qu'il étoit tems de renoncer au vice, & d'appaiſer le Ciel, afin que dans la ſuite ſa miſericorde les gardât de pareilles adverſités. Ce ſentimens eſt exprimé ſur les deux Jettons ſuivans, qui furent frappés cette année à Anvers, à l'uſage du Bureau des Finances du Roi.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 312.

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Oct. 1590. fol. 409.
(7) Ibid. 12 Oct. fol. 418.

(8) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek, fol. 8. verſo.
(9) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 18 Oct. 1590. fol. 426.
(10) Meter. Ned. Hiſt. fol. 312. verſo.

1590.

I. Un Autel, devant lequel un Habitant du Païs-Bas eſt à genoux, les mains levées vers Dieu, qui paroit dans les nuées, comme l'*Ancien des Jours* (1) :

(1) Daniel Ch. VII. v. 9.

JAM, JAM PLACANDUS DEUS. 1590.

CEST A' PRESENT, CEST A' PRESENT QUIL FAUT APPAISER DIEU. 1590.

Au Revers, les Armes couronnées du Roi d'Eſpagne :

GECToirs DU BUReau DES FINANces DU ROY.

II. La Tête du ſecond, qui a le même Revers, repréſente un Cœur ſuſpendu au-deſſus des flâmes qui s'élevent d'un Autel. Vers le haut, Dieu paroit encore dans les nuées, ſous la même figure :

JAM, JAM PLACANDUS DEUS. 1590.

CEST A' PRESENT, CEST A' PRESENT QUIL FAUT APPAISER DIEU. 1590.

Les Provinces-Unies au contraire croiſſoient de jour en jour en richeſſes, par les progrès continuels de leur Commerce, & elles affermiſſoient leur proſperité par l'obſervation exacte des Traités qu'elles avoient faits avec les Etats voiſins. Sur quelques plaintes que firent les Princes de l'Empire par leurs Ambaſſadeurs (2) aux Etats-Généraux, ces derniers tirerent leurs Garniſons de pluſieurs Places qui appartenoient à l'Allemagne, & qu'ils avoient conquiſes ſur les Eſpagnols. C'étoient, entre autres, la Ville & le Château de Buric, & le Fort de Lutkenhoven, qui retournerent de cette maniere (3) à leurs Maitres légitimes. Ils défendirent encore à leurs Soldats de faire des courſes ſur les Terres des Princes neutres, & même de cauſer le moindre deſordre ſur celles des Ennemis qui payoient à tems (4) les Contributions dont on étoit convenu. C'eſt ainſi que la Diſcipline militaire ſe fixa parmi les Troupes, ce qui acheva de mettre les affaires dans un état floriſſant. D'un autre côté, toutes les diviſions ſemées ſous le Gouvernement de Leiceſter étoient étouffées par la ſage conduite de Maurice, (5) d'Oldenbarneveld, & des autres Miniſtres d'Etat de la Hollande, les défiances où l'on avoit été à l'égard des Troupes auxiliaires des Anglois ſe trouvoient chaſſées des eſprits, & les Traités avec Eliſabeth s'obſervoient au contentement du Royaume & de la République. Maurice trouva à propos de ſe ſervir de cette eſpece de calme, pour prendre poſſeſſion de ſa Seigneurie de Fleſſingue. Nous avons vu qu'il en avoit été empêché autrefois par une eſpece de ſédition des Garniſons Angloiſes, & par la Ligue qu'elles avoient fait avec les Villes de Zélande : mais alors cette Ligue étoit tombée d'elle-même, par la ruine des motifs qui en avoient été la baſe. Le Comte Maurice s'y tranſporta donc, & le 26 d'Août (6) il y reçut les hommages de ſes Sujets, avec les mêmes ſolennités qu'on avoit obſervées à Vére. Pendant la Cérémonie on jetta auſſi parmi le peuple, ſelon l'ancienne coutume, les Médailles ſuivantes. Elles ſont ſans date, apparemment parce que dans le tems qu'on les frappa, on ne ſavoit pas encore le jour qu'on s'en ſerviroit.

(2) Bor Ned. Beroert XXVIII. Boek. fol. 12. verſo.

(3) Ibid. fol. 14. verſo.

(4) Ibid. fol. 10.

(5) Leeven van J. van Oldenbarn. pag. 33. & 34.

(6) Bor Ned. Beroert XXVIII. Boek, fol. 39. verſo.

Les

1590.

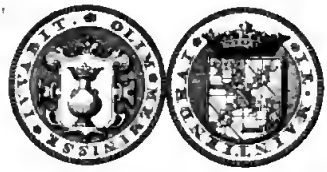

Les Armes de Fleſſingue ; ſavoir, de gueules à un Flacon d'argent couronné :

(1) OLIM MEMINISSE JUVABIT. (1) Virg. Æneid. Lib. I. v. 207.

ON SERA CHARME' UN JOUR DE SON SOUVENIR.

Cette ſentence fait vraiſemblablement alluſion aux deſaſtres paſſés, & peut-être auſſi à la conduite de ceux de Fleſſingue, qui avoient autrefois refuſé de reconnoitre Maurice ſolennellement pour Seigneur (2). Il eſt aſſez apparent que ce Prince leur en fait ici un reproche moderé, en témoignant qu'un jour il s'en ſouviendra. Au Revers, les Armes couronnées de Maurice, avec ſa Deviſe ordinaire : (2) Bor Ned. Beroert. XXV. Boek, fol. 40. verſo.

JE MAINTIENDRAI.

1591. Pendant que les Etats-Généraux prenoient ainſi à cœur les interêts de la Patrie, les Etats de Hollande ſongeoient à ceux de la Religion. Nous avons déja vu qu'on avoit arrêté de ne ſouffrir que l'exercice publie de la Religion Reformée. Mais comme il n'y avoit encore rien de déterminé abſolument touchant l'ordre qu'il faloit obſerver dans le Service divin, ils prirent (3) le 1. de Fevrier mille cinq-cens-quatre-vingt-onze, la réſolution d'y pourvoir. Pour cet effet ils nommerent Mrs. Guillaume de Zuylen, Jean d'Oldenbarneveld, Gerard de Wyngaarde, Jean de Banckem, (4) quatre Conſeillers de la Cour, & huit Miniſtres de diverſes Villes de Hollande. Ces Commiſſaires eurent ordre de prendre les meſures les plus convenables ſur l'Election des Miniſtres, ſur la maniere dont ils prêteroient le Serment, ſur l'adminiſtration de la Sainte Cene, & ſur d'autres particularités du Culte public. S'étant aſſemblés à La Haye le 25 de Fevrier, ils commencerent par revoir (5) les Règlemens qui avoient été projettés ſur les mêmes ſujets l'an 1583, par le feu Prince d'Orange & par quelques Membres des Etats de Hollande & de Zélande. Après y avoir ajouté & retranché pluſieurs choſes, ils les partagerent en XL Articles (6), & les ayant tous ſignés, ils les porterent dans l'Aſſemblée des Etats le 8 de Mars. Ceux-ci ayant conſulté ſur ce Plan la Cour de Juſtice, qui l'approuva (7), projetterent au mois de Mai un Edit ſur ce ſujet, dans le deſſein de le faire publier & d'introduire dans les Egliſes les Règlemens en queſtion. Avant l'exécution de ce deſſein, il parvint à la connoiſſance du publie, & l'on commença à revoquer en doute ſi les Puiſſances temporelles avoient droit de faire des Règlemens de cette nature. La plupart des Miniſtres ſe déclaroient pour la négative, & tous les Politiques ſoutenoient l'opinion contraire ; en ſorte que cette affaire, qui étoit entrepriſe pour affermir la concorde, devint une ſource d'animoſités & de diſputes les plus vives. Bientôt le Peuple lui-même, en partie par interêt, & en partie par zèle, y prit part, & tout le Païs ſembloit menacé des plus funeſtes diviſions. Déja les Villes (8) de Delft, de Rotterdam, de Horne & de Medenblik s'oppoſoient au nouveau Plan, & dans pluſieurs Aſſemblées Eccléſiaſtiques, les Miniſtres qui avoient aſſiſté au Projet furent traités de traitres aux Droits de l'Egliſe, & déclarés dignes de perdre leurs Charges. Tous ces accidens imprévus obligerent enfin les Etats de Hollande de ſacrifier l'utilité de leur deſſein, à la concorde qui étoit expoſée à de ſi grands dangers, de differer la publication de l'Edit, & de reſerver toute cette affaire à des conjonctures plus favorables (9). D'autres diſputes regnoient cependant entre les differentes Villes de la Hollande. Celle de Leyden s'étoit brouillée (10) avec les Directeurs des Digues de la Rhinlande ; Amſterdam & Dort ne s'entendoient pas ſur l'Etape (11) des Vins du Rhin ; ceux de Rotterdam étoient en diſſenſion (12) avec le College du Comté de Hollande au ſujet du Hildam, & une diſpute qu'ils avoient (13) avec ceux de Tergau touchant le *Canal intérieur* fut portée à un tel excès d'animoſité, que les der-

(3) Ibid. XXVIII. Boek, fol. 21. verſo.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 1 Febr. 1591. fol. 250.

(5) Ibid. van 7 tot 16 Maart 1591. fol. 28.

(6) Ibid. van 23 April tot 7 Mey fol. 33.

(7) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek fol. 22.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Nov. 1591. fol. 73.

(9) Ibid. fol. 74.

(10) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 30 Jan. 1591. fol. 149.

(11) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1590. fol. 14.

(12) Ibid. van 7 tot 16 Maart 1591. fol. 25.

(13) Ibid. in Jan. fol. 14.

1591. derniers ſe retirerent de l'Aſſemblée des Etats & refuſerent de payer leur contingent (1) : cette affaire alla même ſi loin, qu'on réſolut de les y contraindre par les voyes de la Juſtice (2). Les ſept Villes de la Nord-Hollande tomberent encore dans une triſte meſintelligence par rapport aux charges du Plat-pais (3); & toutes ces raiſons furent plus que ſuffiſantes pour faire renouveller à Horne la Médaille ſuivante, dont le but eſt de recommander fortement l'Union.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1591. fol. 25. & 173.

(2) Ibid. van 12 tot 23 Nov. fol. 75.

(3) Ibid in Jan. 1591. fol. 6.

La Ville de Horne dans le lointain. Sur l'Exergue un Cor de Poſtillon, qui conſtitue les Armes de la Ville ; & entre-deux, deux Pots qui flotent ſur les ondes :

FRANGIMUR SI COLLIDIMUR.

SI NOUS NOUS CHOQUONS, NOUS SOMMES BRISEZ.

Au Revers, deux Bœufs, éclairés du Soleil & de la Lune, tirant une Charrue :

TRAHITE ÆQUO JUGO.

TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG.

Certainement, ſi jamais les Etats ſuivirent cette maxime, ce fut, malgré tant de Troubles domeſtiques, dans l'année dont je parle. Ayant examiné leurs propres Revenus, & ceux qu'ils tiroient des Contributions, ils réſolurent de renforcer leurs Troupes, pour ſix mois, de (4) trois-mille Fantaſſins & de trois-cens Cavaliers. Mais, pour ne pas allarmer l'Ennemi par ces nouvelles levées, on trouva bon de ne point former de nouveaux Corps, mais d'augmenter chaque Compagnie juſqu'à deux-cens hommes (5). De cette maniere on ſe vit en état de mettre en campagne une Armée de dix-mille hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, & l'on eſpera d'exécuter quelque choſe de conſiderable avec ces Troupes, qui étant bien payées, ſeroient prêtes à tout entreprendre. Pour que rien ne leur manquât, on fit fondre un bon nombre de pieces de bronze, & une grande quantité de boulets ; on ramaſſa force affuts, tentes, gabions, haches, hoyaux & autres choſes néceſſaires, outre un grand amas de planches & de poutres deſtinées à conſtruire des Ponts. Ils enrollerent encore un grand nombre de Matelots (6), pour ſervir le canon, pour l'embarquer & le débarquer, & pour dreſſer les batteries. Non contens de toutes ces précautions, les Etats remplirent les Villes frontieres les plus voiſines, de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche ; & pour en faciliter le tranſport de là à l'Armée, tant par terre que par eau, ils loüerent pour cette Campagne un grand nombre de bateaux & de chariots. Afin que le Général, avant que d'entreprendre quelque choſe de hazardeux, ne fût pas obligé de conſulter les Etats, & ne courût pas riſque de laiſſer échaper, en attendant leur réſolution, des occaſions favorables, on députa à l'Armée Mrs. Kénenbourg, Jean Pauli, (7) Regnier Kant, & le Docteur François Maalzon. A l'exemple du Gouvernement de Veniſe, on leur donna ordre d'aſſiſter Maurice de leurs avis & de leurs travaux, & de lui ſervir de Conſeillers en toute rencontre. Pour ce qui regarde les affaires de la Marine, les Etats de Hollande (8) réſolurent de brider les Pirateries des Ennemis, & de placer pour cela entre les Bancs devant les Ports de Dunquerque & de Nieuport, douze Vaiſſeaux de guerre propres à ſe ſervir d'un bon nombre de rames, avec des Equipages ſuffiſans, & des vivres & des munitions pour deux mois. On en mit auſſi deux devant L'Ecluſe ; & quinze autres, (9) partagés en Eſcadres de cinq Navires chacune, devoient ſe tenir entre le Vlie & les Têtes. De ſi grands préparatifs par Mer & par Terre demandoient des ſommes conſiderables : pour les trouver, les Etats de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Fri-

(4) Bor Ned. Beroet. XXVIII. Boek, fol. 14. verſo.

(5) Ibid. fol. 21.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 316. verſo.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1591. fol. 172.

(8) Ibid. 25 Jan. fol. 129.

(9) Ibid. fol. 130.

Friſe accorderent pour la Campagne de cette année deux-cens-mille francs par mois, (1) outre ſix-cens-mille livres une fois pour toutes pour les fraix extraordinaires dont je viens de parler; & il fut règlé, que de ces ſommes on payeroit auſſi les Soldats que la Province de Hollande avoit enrollés ſeulement pour garder les Villes. Ces grands efforts, faits avec tant de promtitude, n'avoient pour but (2) que de profiter de l'abſence du Duc de Parme, cauſée par la Guerre des Eſpagnols contre les François; & les Etats firent voir par-là qu'ils ſuivoient eux-mêmes le conſeil qu'ils avoient voulu inſinuer à leurs Sujets par les Pieces ſuivantes. 1591.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1591. fol. 4.

(2) Ibid. Pointen van Beſchryv. 17 Jun. 1591. fol. 50.

I. Deux Cigognes, voyant que l'Eté approche, bâtiſſent leur nid au haut d'une cheminée. L'Inſcription Latine eſt tirée du Grec d'Homere (3):

(3) Odyſſ. Lib. IV.

NON SEMPER ÆSTAS, PARATE NIDOS.

IL N'EST PAS TOUJOURS ETE; TRAVAILLEZ A VOS NIDS.

C'eſt à dire: Fortifiez vos frontieres; la Guerre entre l'Eſpagne & la France ne durera pas toujours, & le Duc de Parme ne ſera pas toujours abſent.

Au Revers, un Vaiſſeau à la Romaine, tel qu'on en voit repréſentés ſur les Médailles de Neron & d'Heliogabale (4); un bon nombre de rames ſemblent le pouſſer à coups égaux:

(4) Oudaan R. Moog. pag. 417.

CONJUNCTIS VIRIBUS ITE. 1591.

UNISSEZ VOS FORCES POUR AVANCER. 1591.

C'eſt une exhortation adreſſée à toutes les Provinces, de ne point ſe ſouſtraire aux charges communes de la République, & de ſe joindre toutes pour ſaiſir l'occaſion de conduire le Navire de l'Etat dans le Port deſiré.

II. On trouve un Jetton du même coin, que nous pouvons par conſéquent joindre à la Médaille, ſans le décrire.

Ces grands préparatifs, & la priſe des Châteaux de Turnhout & de Weſterlo par les Troupes de Maurice, firent croire au Duc de Parme qu'on en vouloit à Bois-le-Duc ou bien à Gertrudenberg, & dans cette idée il augmenta au plus vîte les Garniſons de ces Places. Mais Maurice ayant ſurpris le 24 de Mai, par le moyen d'un certain nombre de Soldats déguiſés en Païſans & en Païſannes, le grand Fort (5) ſitué dans la Veluwe vis à vis de Zutphen, raſſa tout d'un coup ſes Troupes qui étoient toutes prêtes, & mit le jour ſuivant le Siege devant la Ville même. En moins de rien on vit vingt-huit groſſes pieces d'artillerie en état de battre en breche, & leur troiſieme décharge effraya tant la Garniſon, que le cinquieme jour (6) après que la Ville eut été inveſtie, ils la livrerent aux Aſſiegeans. Animé par un ſi prompt ſuccès, il ſe jetta encore le même ſoir devant Deventer, & il fit dreſ-

(5) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek fol. 26.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 316. verſo.

1591. ſer les batteries avec une diligence ſans égale. Celui qui commandoit dans la Place étoit le Comte Herman van den Berg, proche parent de Maurice, puiſqu'il étoit Fils de ſa Tante (1). L'honneur qu'il avoit d'appartenir ainſi au Prince le rendit d'autant plus jaloux de la gloire de ce jeune Capitaine, & il avoit réſolu d'en ſoutenir les efforts avec toute la vigueur poſſible. Le 9 de Juin il y avoit déja un grand pan des murailles renverſé par quatre-mille ſix-cens coups de canon. Là-deſſus on dreſſa un Pont de bateaux ſur le Port, pour donner par ce moyen l'Aſſaut du côté de la Riviere. Les plus ardens le commencerent d'abord, ſans remarquer que le Pont étoit trop court, & ſe hazarderent de ſauter à terre; mais cette témerité leur ayant couté la vie, le Pont fut achevé la nuit ſuivante, & tout ſe trouva préparé pour l'Aſſaut général. Ceux de la Ville ne l'attendirent pas, & étant ſommés de ſe rendre, ils y conſentirent ſous les mêmes conditions (2) qui avoient été accordées à la Ville de Zutphen. Après cette conquête, le Général Hollandois ſe tourna du côté de Groningue, à la ſollicitation des Friſons qui le conjurerent d'avoir pitié d'eux, & de les délivrer d'un frein ſi incommode. Après une marche très fâcheuſe, puiſqu'il faloit traverſer un marais de trois-mille cinq-cens pas d'étendue, il arriva devant Groningue (3) le 20 de Juin. Les Habitans, malgré la marche de Maurice, refuſerent de prendre Garniſon Eſpagnole; ils ſe contenterent de la faire camper dans le Fauxbourg, d'autant plus qu'ils avoient fait venir dans la Ville mille Païſans pour travailler aux fortifications. Ces Païſans le firent avec ardeur, parce qu'ils étoient bien payés, par les ſoins des Magiſtrats, qui afin d'y pouvoir fournir avoient fait frapper les Pieces ſuivantes, de Cuivre jaune.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 164.

(2) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek. fol. 28.

(3) Ibid. fol. 30. verſo.

Les Armes de Groningue, au-deſſus deſquelles eſt la prémiere lettre du nom de la Ville, & de côté & d'autre les chiffres qui expriment l'année:

GRONINGUE. 1591.

Ces précautions, & la crainte que la Ville trop preſſée ne reçût les Troupes Eſpagnoles (4), & ne lui ôtât par-là pour toujours l'occaſion de la prendre, obligea Maurice à lever ſon Camp de devant Groningue le ſixieme jour après ſon arrivée. Son but étoit de prendre les Forteresſes d'alentour, & de bloquer par-là la Ville, en attendant une plus heureuſe occaſion pour la réduire. Déja ſes Troupes s'étoient emparées des Forts de Delfzyl, d'Opſlag, d'Imetille, & de Littelberg, & il ſongeoit à former le Siege de (5) Steenwyk; quand il eut avis que le Duc de Parme ayant appaiſé ſes Troupes mutinées, étoit venu avec elles dans la Betuwe, & qu'il avoit mis le Siege devant le Fort de Knotſenbourg, que Maurice avoit conſtruit l'année précedente pour brider Nimegue. Là-deſſus, confiant au Comte Guillaume la défenſe de la Friſe, il marcha avec toute la rapidité poſſible (6) vers la Betuwe en prenant ſa route par Arnhem, & il inſtruiſit les Aſſiegés de ſon approche par des ſignaux & par des gens qu'il leur envoya. Pour trouver l'occaſion de remporter quelque avantage ſur les Ennemis, il fit avancer une partie de ſes Troupes juſques à la vue de leur Camp, tandis que les autres Régimens tant à pied qu'à cheval ſe cachoient dans les chemins creux & dans les bois. A peine les Eſpagnols eurent-ils découvert l'Avant-garde, qu'ils monterent à cheval & qu'ils ſe jetterent ſur elle à bride abattue. Les Cavaliers de Maurice, feignant d'avoir peur, ſe mirent en fuite, pour attirer dans l'embuſcade l'Ennemi qui les ſerroit de près. Ce fut alors que le combat commença tout bon: il ne fut point avantageux aux Eſpagnols; on en tua ſoixante, (7) & cent-cinquante en furent pris, avec trois Etendards & deux-cens chevaux. Le Duc de Parme, qui avoit vu du Château de Nimegue la défaite des ſiens, fut étonné de la hardieſſe de cette entrepriſe, & il en redouta les ſuites. Il craignoit ſur-tout que Maurice ne lui fit lever le Siege du Fort, en trouvant un moyen de briſer le Pont qui étoit jetté ſur le Vahal. Ces motifs le porterent à reti-

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 167.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 317. verſo.

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 168.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 317. verſo.

(1) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek, fol. 33. verſo.

retirer ſes Troupes, ſous prétexte (1) d'avoir ordre d'aller au ſecours de la Ligue. Ce fut le 26 de Juillet qu'il fit paſſer de l'autre côté de la Riviere vers Nimegue, prémierement ſon Canon, enſuite ſes Troupes à cheval, & enfin ſon Infanterie. Cette retraite enhardit les Habitans de la Ville à l'accuſer de lâcheté, & à lui adreſſer des railleries piquantes, ſur la fuite d'un ſi vieux Capitaine (2) devant un jeune-homme ſans expérience. Ces reproches le toucherent ſi fort, qu'il tomba dans ſon ancienne maladie, & qu'il prit pour une ſeconde fois la réſolution d'aller aux Eaux de Spa. La conduite de Maurice fut cependant élevée juſqu'au Ciel dans les Provinces-Unies, & l'on vit paroître à Utrecht le Jetton ſuivant, qui célebre la conquête de Zutphen & de Deventer, & la fuite des Eſpagnols, forcés d'abandonner la Betuwe. 1591.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 169.

La Ville de Nimegue d'un côté du Vahal, & de l'autre le Fort de Knotſenbourg. Le nom de ce Fort vient d'un mot Hollandois, qui ſignifie *Maſſue*. Autrefois les Bourgeois de Nimegue, quand ils croyoient leurs Privileges attaqués & qu'ils ſe mutinoient, ſortoient de leurs maiſons (3) armés de gros bâtons, ce qui leur attira le ſobriquet de *Porteurs de maſſues*. C'eſt-là l'origine du nom du Fort dont il s'agit ici :

(3) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek, fol. 4.

Au Revers on lit, ſous les Armes d'Utrecht, l'Inſcription ſuivante :

OB SECURITATEM DITIONI ULTAJECTENSI, ZUTPHANIA DAVENTRIAQUE CAPTIS, RECUPERATAM, HISPANIS EX BATAVIA QUOQUE FUGATIS.
CIↃ IↃ XCI.

A CAUSE DE LA SURETE' RENDUE A' LA PROVINCE D'UTRECHT PAR LA CONQUETE DE ZUTPHEN ET DE DEVENTER, ET DE LA FUITE DES ESPAGNOLS CHASSEZ DE LA BETUWE. 1591.

Les Etats-Généraux, conſiderant les grands avantages remportés pendant cette Campagne par la protection divine, & par la conduite de Maurice, & voulant profiter des conjonctures favorables, demanderent un nouveau ſubſide extraordinaire de deux-cens-mille francs (4) aux Etats de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Friſe. Quoique le Tréſor public des prémiers fût entierement épuiſé, ils accorderent cent-trente-mille francs, comme leur quote-part dans la ſomme demandée, ſans être arrêtés par la difficulté de lever cet argent, dont ils furent forcés de donner (5) dix pour cent pour dix ou douze mois, ſans compter un pour cent de Courtage : cette ſomme au reſte devoit être rembourſée du revenu de l'année prochaine. Maurice étant ainſi mis en état de faire encore quelques entrepriſes importantes, fit la revue de ſes Troupes, envoya dans les Garniſons celles qui avoient le plus ſouffert ; & avec le reſte, au nombre de quatre-mille hommes (6), il ſe tranſporta par eau en Flandre, où ſans délai on lui envoya de Zélande une bonne quantité d'artillerie & tout ce qui étoit néceſſaire pour former un Siege. Dès qu'il eut mis pied à terre, il fit inveſtir Hulſt, dont le Gouverneur étoit ſorti peu de tems auparavant (7) avec une partie de la Garniſon, pour conduire un Convoi. Maurice fit briller encore ici ſon activité ordinaire, en pouſſant les attaques. En trois jours de tems il avoit pris tous les Forts d'alentour, il avoit fait dreſſer ſes batteries, & il ſe vit en état d'attaquer le corps même de la Place. Cette prom-

(4) Reſol. der Staat. van Holl. Pointen van beſchryv. 7 Mey 1591. fol. 51.

(5) Ibid. 28 Juny fol. 54.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 318.

(7) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek, fol. 35. verſo.

1591. promtitude effraya tellement un reſte de Garniſon trop foible pour défendre la Ville, qu'elle ſe crut heureuſe de pouvoir obtenir une honnête Capitulation, qui fut conclue cinq jours (1) après que la Place eut été inveſtie. La Garniſon en ſortit le 25 de Septembre, au nombre de trois-cens hommes, & Maurice ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion de ſa conquête. A la prémiere nouvelle du Siege, le Duc de Parme s'étoit hâté de ramaſſer ſes Troupes pour ſauver la Ville; mais elle étoit déja priſe avant que ſon Armée fût formée. Cette Armée arrêta pourtant les progrès des armes des Etats dans cette contrée, & obligea leur Général de ſe retirer après avoir pourvu la Ville de tout, & de rentrer dans la Betuwe (2). Auſſi-tôt qu'il y eut renforcé ſon Armée des Troupes qu'il avoit envoyées dans les Garniſons, il mit le Siege devant Nimegue le 14 d'Octobre, & pour conſerver la communication avec le Païs au-delà de la Riviere, il fit conſtruire un Pont ſur le Vahal. Son Armée, qui conſiſtoit alors en huit-mille hommes de pied & en ſeize-cens chevaux, témoigna encore une ardeur extraordinaire à pouſſer les travaux, enſorte qu'en très peu de jours il ſe vit en état de battre avec quarante pieces de canon la Porte appellée la *Porte aux poules*. Les Aſſiegés ne perdirent point courage; mais, réſolus de ſe défendre juſqu'aux dernieres extrémités, ils éleverent un ſecond rempart (3) derriere l'endroit qui étoit le plus en danger. Cependant, lorſque les Bourgeois virent leurs maiſons renverſées par les décharges redoublées du canon, émus par les cris & par les gémiſſemens de leurs familles, & ſe voyant ſans reſſource, ils s'attrouperent dans les rues, & ſoutenus par les Magiſtrats ils obligerent la Garniſon à capituler. Le Traité fut conclu le 21 d'Octobre: ce qui mit le comble à la gloire du Général de la République. Tous les avantages remportés ſous ſa conduite pendant cette année furent immortaliſés à la fin de la Campagne par les Jettons ſuivans, que le Conſeil d'Etat fit frapper à ſon honneur.

(1) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 170.

(2) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek. fol. 36. verſo.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 318. verſo.

I. Le Lion Belgique couronné. De la griffe droite il tient une Epée nue, & de la gauche un Faiſceau de ſept fleches. Dans les nuées eſt le nom de JEHOVAH, *L'ETERNEL.* L'Inſcription eſt tirée de l'Evangeliſte S. Luc (4):

(4) Ch. I. v. 49.

FECIT MAGNA, QUI POTENS EST.

CELUI QUI EST PUISSANT A FAIT DE GRANDES CHOSES.

Au Revers on ne trouve que les paroles ſuivantes:

ZUTPHANIÆ, DAVENTRIÆ, HULSTI, NOVIOMAGIQUE LIBERTATE RESTITUTA, CASTELLIS PLURIMIS CAPTIS, HOSTIBUSQUE EX BATAVIA FUGATIS, SENATUS FOEDERATARUM PROVINCIARUM FIERI FECIT.

CIↃ IↃ XCI.

LA LIBERTE DE ZUTPHEN, DE DEVENTER, DE HULST ET DE NIMEGUE ETANT RETABLIE; PLUSIEURS FORTS ETANT PRIS; ET LES ENNEMIS ETANT CHASSEZ DE LA BETUWE, LE CONSEIL DES PROVINCES-UNIES A FAIT FRAPPER CETTE PIECE. 1591.

II. La

II. La Tête du ſecond n'a point d'Inſcription : à cette difference près, il eſt en tout ſemblable au prémier. 1591.

Après avoir mis une forte Garniſon dans Nimegue, Maurice y changea les Magiſtrats, & abolit le pouvoir des Corps de métier, ſource fertile d'émeutes populaires & de ſéditions. Vainqueur de la plus grande partie de la Gueldre, & chargé de tant de lauriers, il revint en Hollande, où il fut reçu avec des acclamations du Peuple (1) qui paſſoient tout ce qu'on avoit jamais entendu dans le Païs en pareilles occaſions. Par-tout il entendoit l'air retentir de ſes éloges ; par-tout on le félicitoit des avantages qu'il avoit remportés, moins pour lui, que pour ſa Patrie. Le gouvernement de ſon Pere n'avoit été qu'une ſuite de deſaſtres, & un abîme de malheurs. Après ſa mort, on avoit vu la Patrie ſous le Comte de Leiceſter continuellement agitée par des troubles & par des diviſions. Mais alors il ſembloit que les cœurs pouvoient s'ouvrir librement à la joye. On voyoit les frontieres reculées par la force des armes (2), les Villes & les Fleuves dont on s'étoit rendu maitre, couvroient la République contre les attaques des Ennemis, & la vertu du jeune Gouverneur ſembloit ſe contenter de la gloire qu'elle avoit méritée. Les Habitans des Païs-Bas Eſpagnols, au contraire, ſembloient étonnés & étourdis de la perte de tant de Places, ſans pouvoir démêler à qui il faloit en attribuer la faute. Soutenus de la puiſſance étendue d'un Prince qui ſembloit faire la loi à toute la Chrétienté, & qui s'étoit encore vanté depuis peu d'être en état de à porter tout le fardeau de ſon Empire, ils étoient accoutumés à triompher ſans ceſſe, prendre Place ſur Place, ſous la conduite d'Alexandre Farneze le plus grand Capitaine du ſiecle, & à reſſerrer de plus en plus les Provinces-Unies. Surprenante révolution des affaires du Monde, qui fait bien voir qu'elles ne ſont pas conduites par un aveugle hazard, mais par les deſſeins impénétrables d'un Dieu *à qui tout eſt aſſujetti*, & conformément aux maximes d'une inépuiſable ſageſſe ! Cette réflexion brille ſur un Jetton frappé cette année à Anvers, à l'uſage de la Chambre des Comptes de Brabant.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 318. verſo.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 770.

Le Globe terreſtre, arrêté par une Main qui ſort des nues :

CUNCTA IN DITIONE DEI POSITA. 1591.

TOUT EST ASSERVI A L'EMPIRE DE DIEU. 1591.

Anciennement, la Terre a été repréſentée comme un ſimple Globe, comme il paroit par les Médailles de Jules-Céſar, d'Hadrien, & d'autres Empereurs Payens. Mais depuis que Jeſus-Chriſt en mourant ſur la Croix a ſauvé le Monde de ſa triſte ſervitude, les Chrétiens ont trouvé bon d'orner ce Globe, de même que les Couronnes Royales (4), d'une Croix qu'ils ont placée tout au-deſſus.

(3) Oudem R. Moog. Pag. 112.

(4) Auguſtinus in Pſalm. XXXII. p. 13.

Au Revers, l'Ecu du Roi Philippe :

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

La derniere Campagne prouvoit manifeſtement que ce Prince n'étoit point en état de ſubjuguer en même tems les Provinces-Unies, & de pouſſer avec ſuccès la Guerre contre la France. L'Empereur alors regnant en étoit convaincu comme les autres ; & pouſſé, ou par le Roi d'Eſpagne, ou par ſon zèle pour la Maiſon d'Autriche, il avoit déja ſongé l'année paſſée à procurer par ſa médiation une Paix entre Philippe & les Provinces-Unies. Afin de s'ouvrir de ce deſſein aux Etats-

1591. Généraux, il avoit nommé pour ſes Ambaſſadeurs le Comte d'Izembourg autrefois Evêque de Cologne, Simon Comte de la Lippe, Jean Seigneur de Perelſtein, Otton-Henri de Beyland Baron de Rydt, & enfin Thierry Echten de Meſpebrun, & François Philippe de Fomſted, tous deux Docteurs en Droit. Quoique dès l'année paſſée les Etats-Généraux euſſent témoigné dans une lettre très étendue (1) un extrême éloignement de faire la Paix avec l'Eſpagne, ces Ambaſſadeurs ne laiſſerent pas de faire ſolennellement & avec un grand cortege (2) leur Entrée à Bruxelles, afin d'y concerter avec le Duc de Parme une affaire de cette importance. Ce Prince réſidoit alors à Valenciennes; mais dès qu'il fut inſtruit de leur arrivée, il ſe tranſporta avec promtitude à Bruxelles pour complimenter les Ambaſſadeurs, & pour prendre avec eux des meſures qui puſſent contribuer à l'heureux ſuccès de la Négociation qu'on vouloit entreprendre. Pendant leur ſéjour à Bruxelles ils dépêcherent un Trompette aux Etats-Généraux, pour les informer de leur arrivée, & pour leur demander des ſaufconduits. Les Etats leur répondirent, qu'ils ne trouvoient point à propos de rentrer en conference touchant une Paix avec les Eſpagnols, ou une Reconciliation avec le Roi Philippe, parce que dans les Négociations précédentes ils avoient vu que, ſous les apparences d'une Paix offerte, on ne ſongeoit qu'à les duper, & à les remettre ſous le joug de la ſervitude. Une réponſe ſi ferme découvrit aux Ambaſſadeurs Impériaux l'inutilité de leur voyage, & ils réſolurent de retourner vers leur Maître, ſous prétexte qu'il avoit beſoin de leurs ſervices pour des affaires plus conſirables. Certainement, les Etats-Généraux ne trouvoient pas ſeulement cette offre d'une Paix, déplacée & dangereuſe; mais la Reine d'Angleterre avoit encore déclaré de bouche à leur Ambaſſadeur, qu'elle conſideroit la médiation de l'Empereur comme une fourberie & un effet de la Politique (3) ordinaire de la Cour d'Eſpagne. Pour en convaincre les Habitans des Provinces-Unies, on trouva bon d'y mettre au jour le Jetton ſuivant.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 27 Dec. 1590. fol. 507, 508, 509, 510.

(2) Bor Nederl. Beroerte, XXVIII. Boek, fol. 48.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 23 Nov. 1591. fol. 81.

Une Femme, qui repréſente les Provinces-Unies, eſt repréſentée au milieu d'un Enclos; dont la barriere eſt ouverte. Elle ſemble s'endormir tranquillement à l'arrivée de deux Ambaſſadeurs, dont l'un porte une branche d'Olivier. Dans le lointain on voit avancer une Armée Eſpagnole, tandis que pluſieurs Soldats détachés s'efforcent de monter par-deſſus l'Enclos:

PAX PATET INSIDIIS. 1591.

LA PAIX EST OUVERTE AUX EMBUCHES. 1591.

Le Revers offre aux yeux cette même Femme, qui dans ſon Enclos fermé, & au milieu de ſa Garde, eſt repréſentée debout, & l'épée à la main, pendant que ſes Soldats repouſſent & terraſſent les aſſaillans;

TUTA SALUS BELLO.

UNE CONSERVATION ASSURÉE DEPEND DE LA GUERRE.

Tandis qu'on cherchoit en-vain à faire la Paix avec les Provinces-Unies par la médiation de l'Empereur, le Duc de Parme reçut de nouveau de l'Eſpagne un ordre exprès de ſoutenir la Ligue par des Troupes auxiliaires. Pour être en état de l'exécuter, il avoit déja diſtribué des Commiſſions (4) à pluſieurs perſonnes de qualité, pour des levées en Allemagne & ailleurs; & il avoit fixé le rendez-vous de ces Troupes ſur les frontieres de l'Artois. Cette Province avoit alors pour Gouverneur Marc de Rye, Marquis de Varambon, dont les grandes qualités lui avoient attiré une eſtime ſinguliere de la part du Roi, qui lui en avoit donné des marques en l'honorant de l'Ordre de la Toiſon (5). Il avoit été autrefois envoyé Am-

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 321.

(5) Blaſ. de la Toiſon d'or, pag. 304.

Ambaſſadeur à la Cour de Vienne, pour ſe plaindre à l'Empereur de la part de Philippe, touchant l'arrivée de l'Archiduc Mathias dans les Païs-Bas. Il s'aquitta ſi bien de ſa commiſſion, qu'à ſon retour il reçut pour recompenſe le Gouvernement de la Gueldre. Dans toute la Guerre des Païs-Bas il donna des marques également belles & de ſa politique & de ſa valeur. Dans le Siege de Tournay (1) on le vit aller à l'Aſſaut comme ſimple Volontaire. Dans celui de Dunquerque il fut, avec Mondragon, le prémier qui en eſcalada le Château. En ſe rendant maitre de Hevergem, il reſſerra extrêmement la Ville de Gand, & contribua beaucoup à la reddition de la Place. Après avoir accompagné Alexandre Farneze à ſon Entrée dans Anvers, & aſſiſté au feſtin magnifique donné ſur le Pont de bateaux, il ſe trouva au Siege de Nuys, (2) & après y avoir amené un Corps de Troupes de la Bourgogne, il s'en alla en Friſe au ſecours de Verdugo. Il prit encore Blyenbeek, afin d'aſſamer, s'il étoit poſſible, la Ville de Rhinberk. Dans la ſuite, s'étant engagé dans un combat avec François Vére (3), il eut le malheur d'être battu & de voir entrer un ſecours de vivres dans la Place aſſiegée. Ce deſaſtre n'ôta rien à la reputation qu'il méritoit. Pour le prouver, il ſuffit de dire qu'à la ſortie de Charles de Mansfelt des Païs-Bas, il reçut de ſon Prince le Gouvernement de la Picardie (4) & de l'Artois. Dans cette derniere Province on fit frapper cette année à ſon honneur les deux Jettons que voici. 1591.

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. pag. 206. & 264.

(2) Ibid. pag. 429.

(3) Ibid. pag. 636.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 238.

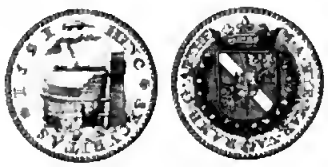

I. Une Main ſortant des nues, tient le Gouvernail d'un Vaiſſeau, orné des Armes de l'Artois:

HINC SECURITAS. 1591.

DE-LA' LA SURETE. 1591.

Au Revers, l'Ecu du Gouverneur, entouré du Colier de l'Ordre de la Toiſon:

MARCUS A RYE, MARCHIO VARAMBONII,
GUBERNATOR ARTHESIÆ.

MARC DE RYE, MARQUIS DE VARAMBON,
GOUVERNEUR DE L'ARTOIS.

II. Le ſecond eſt ſemblable au prémier, à l'exception de la grandeur & de la ſtructure des Vaiſſeaux; difference que la Planche même rend ſuffiſamment ſenſible.

Par les levées dont nous avons parlé, jointes aux Troupes que le Duc de Parme avoit déja détachées vers la France, ce Prince ſe voyoit ſur les frontieres des Païs-Bas trois-mille Cavaliers, dix-mille Fantaſſins, avec deux-mille chariots (5), quarante groſſes pieces de canon, & toutes les munitions néceſſaires. Avant que cette Armée décampât, il eut ſoin de donner contentement aux Etats du Brabant & des autres Provinces; &, de l'aveu du Roi, il laiſſa pendant ſon abſence au vieux Comte Erneſt de Mansfelt la conduite des affaires des Païs-Bas, en lui donnant un nouveau Conſeil Privé, compoſé de ſept perſonnes (6), pour l'aſſiſter de leurs avis dans les inconvéniens qui pourroient naitre de l'éloignement du Gouverneur-général. Ayant ainſi règlé tout, il partit pour Valenciennes le 13 de Décembre, quoiqu'encore fort affoibli par ſa derniere maladie. Il y étoit attendu par le jeune Duc de Guiſe, pour déliberer enſemble ſur ce qu'il faloit entreprendre en France pour le bien de l'Egliſe, (unique motif prétexté par Philippe) après qu'on ſe ſeroit joint au ſecours envoyé par le Pape Gregoire XIII. Celui-ci étoit parvenu à cette Dignité après la mort de Sixte-Quint & d'Urbain VII; &

(5) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 107.

(6) Meteren Ned. Hiſt. fol. 321.

1591. plus grand partiſan des Eſpagnols (1) que ſes Prédéceſſeurs, il avoit lancé contre le Roi de France (2) l'Excommunication eccléſiaſtique. Par-là il n'avoit pas ſeulement délié les Sujets de leur Serment de fidélité, mais il les avoit animés même à prendre les armes pour défendre la vraye Foi contre le Roi Henri, comme faiſant profeſſion de la Religion Reformée. Pour donner du poids à cette conduite, il avoit envoyé à la Ligue quelques Troupes, commandées par ſon Neveu le Comte Sfondrato. Dès que le Duc de Parme eut mis le pied en France, il ſe joignit avec ce ſecours & avec l'Armée du Duc de Mayenne. Les Habitans des Païs-Bas avoient beau ſe plaindre (3) qu'on laiſſoit leurs frontieres en proye à l'Ennemi, pendant qu'on employoit pour d'autres leur argent & la fleur de leur Jeuneſſe, & qu'on s'embaraſſoit de plus en plus dans le labyrinthe des Guerres-civiles de France; le Roi Philippe ſembloit ne s'en point mettre en peine; & quoiqu'aucun pouvoir humain ne lui promit la moindre iſſue, il paroiſſoit en attendre une de Dieu ſon Protecteur, dont il défendoit la Cauſe. Cette ſituation de ſon cœur eſt exprimée ſur le Jetton ſuivant.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 174.
(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 320. verſo.
(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 174.

(4) Hebr. XIII. 6.

Autour du Roi, en Buſte armé, on lit cette Inſcription, empruntée de l'Apôtre S. Paul (4):

DOMINUS MIHI ADJUTOR.

LE SEIGNEUR EST MON AIDE.

(5) Æneid. Lib. X. v. 113.

Le Revers repréſente un Labyrinthe, avec cette Sentence tirée de Virgile (5):

FATA VIAM INVENIENT. 1591.

LES DESTINS M'OUVRIRONT UNE ROUTE. 1591.

1592. Dès que le Duc de Parme ſe fut joint avec les Ligués, on ſe mit à déliberer ſur les moyens les plus propres & les moins dangereux de ſecourir Rouen, aſſiegé par le Roi de France. Auſſi-tôt qu'on ſe fut arrêté à un parti, on abandonna au Duc, pour en faire ſa Place d'armes, la Ville de La Fere, ſituée ſur l'Oyſe (6), & il y plaça une Garniſon de quatre-cens hommes. S'étant mis enſuite en marche, il prit Neufchâtel, & jetta habilement (7) quelque ſecours dans la Place aſſiegée, en attendant que ſes Troupes euſſent le tems de ſe remettre des fatigues que la rigueur de l'Hiver leur avoit fait eſſuyer en tant de marches conſécutives. Mais ayant appris que la diſette étoit extrême à Rouen, & que l'Amiral Villars, qui commandoit dans la Place, ſeroit obligé de la rendre par Accord s'il n'étoit ſecouru (8) avant le 15 de Mars, il paſſa la Somme, & ayant fait en quatre jours plus de trente lieues, il ſe trouva au jour marqué à trois lieues de la Ville. Le Roi en étant informé, réſolut de hazarder une Bataille, & pour cet effet il fit venir à lui ſes Troupes qui étoient logées de l'autre côté de la Riviere. Mais trouvant, lorſqu'il en fit la revue, qu'elles étoient toutes extrêmement haraſſées par des travaux continuels eſſuyés au fort de l'Hiver; au-lieu que l'Armée ennemie, fraiche & bien pourvue de tout, ne ſoupiroit qu'après le combat; il aima mieux lever le Siege, que de hazarder avec des forces ſi inégales ſes Troupes & ſa gloire pour la priſe d'une ſeule Ville. Dans cette vue, ayant mis en lieu de ſureté ſon artillerie & ſon bagage, il marcha vers le Pont de l'Arche, & donna ordre au Duc de Bouillon, que depuis peu il avoit fait (9) Maréchal de France, de couvrir ſa retraite avec les Troupes qui étoient ſous ſon commandement. Auſſi-tôt que le Duc de Parme fut inſtruit de la marche de Henri, il propoſa de ne point donner de tems aux fuyards, & de tomber tout d'un coup ſur eux à bride abattue. Mais la jalouſie (10) des Généraux François l'empêcha de faire un ſi beau coup; en ſorte qu'il falut que le Duc,

(6) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 107.
(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 322. verſo.
(8) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 211.
(9) Bor Ned. Boeert. XXIX. Boek. fol. 12. verſo.
(10) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 112.

Duc, après avoir délivré Rouen, ſe contentât de pourvoir la Place de toutes les choſes néceſſaires. C'étoit pourtant pour ce Capitaine quelque choſe de bien glorieux, d'avoir fait dans ſes deux Expéditions lever au Roi de France deux Sieges très importans; l'année précedente celui de Paris, & celui de Rouen dans l'année dont nous parlons. Non-ſeulement cette gloire rejaillit ſur Philippe II, non ſeulement on l'en félicita, mais on le vit encore paroître ſur un Jetton frappé à l'occaſion de la délivrance de cette Place, comme le Protecteur de la Religion Catholique en France. 1592.

Une Epée en pal, entre les Buſtes du Roi Philippe & de ſon Fils unique :

DIVO PHILIPPO II HISPANIARUM REGI, ET DIVO PHILIPPO III DIVI FILIO, PROPUGNATORIBUS. 1592. (1)

(1) G. Dondini de reb. ab Alex. in Gall. geſt. fol. 79.

AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE II, ET A' SON FILS PHILIPPE III, DEFENSEURS DE LA FOI. 1592.

Le Revers repréſente l'Egliſe Romaine, ſous la figure d'une Femme couronnée de la Tiare Pontificale. Une Colombe eſt aſſiſe ſur ſa main gauche, & de ſa droite elle tient le Monde, avec deux Clefs, emblème de ſon pouvoir (2) de lier & de délier ſur la Terre :

2) Matth. XVI, 18.

LÆTARE, MATER ECCLESIA.

REJOUI-TOI, MERE EGLISE.

Après la levée de ce fameux Siege, on aſſiegea Caudebec (3), non-ſeulement pour ſe rendre maitre du grain qui s'y trouvoit, mais encore pour s'ouvrir le paſſage de la Riviere. Quoique les Aſſiegés fiſſent une belle défenſe, ils furent obligés le 17 d'Avril de ſe rendre aux Ligués, qui pour couvrir leur nouvelle conquête ſe poſterent à Yvetot. Le Roi de France cependant avoit tiré à la hâte de nouvelles Troupes de leurs differentes Garniſons : par ce moyen il avoit ramaſſé une Armée de treize-mille hommes d'Infanterie & de trois-mille Chevaux (4), brulant d'envie de donner bataille au Duc de Parme, s'il étoit poſſible. Mais lorſqu'il vit l'impoſſibilité d'y forcer cet habile Capitaine, il lui boucha tous les paſſages, & le contraignit de ſe retirer ſous Caudebec. Cependant, bien loin de ſe trouver là dans un Camp plus avantageux, il s'y vit dans un plus grand embaras, étant inveſti de toutes parts par l'Armée du Roi. A peine ce Prince fut-il le parti qu'avoit pris le Duc, qu'il détacha le 10 de Mai la fleur de ſa Cavalerie vers le Village de Ranſon, dans lequel trente-deux Compagnies de la Cavalerie Eſpagnole étoient logées. On en vint bientôt à un combat terrible & ſanglant (5), & la victoire ſe déclara tellement pour Henri, que la Caiſſe de l'Armée ennemie, & preſque tout le bagage, tomba entre les mains des François, & que les Bandes d'ordonnance des Païs-Bas, commandées par le Prince de Chimay & par Boſſu, furent entierement rompues & ruinées. Le prémier de ces Généraux ne trouva d'autre moyen d'échaper des mains du Vainqueur, que de s'enfuir du côté de l'Artois. Cette Victoire fut dûe ſur-tout à la ſage conduite du Comte Philippe de Naſſau, qui, à la ſollicitation de Mr. de Buzanval Ambaſſadeur du Roi, avoit été envoyé cette année en France avec une Compagnie d'Infanterie d'Utrecht, quinze de Hollande, & quatre de Zélande (6). Cette défaite, & le manque d'eau & de vivres, ſource féconde de maladies qui affoibliſſoient l'Armée du Duc de jour en jour, le jetterent dans le dernier embaras (7), mais lui inſpirerent pourtant un ſtratagême par lequel il ſortit de ce danger en paſſant la Riviere avec toutes ſes Troupes pendant la nuit. Le Roi ne laiſſa pas de le talonner toujours de près, & une par-

(3) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 112.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 321. verſo.

(5) Ibid. fol. 322.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1592. fol. 14.

(7) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 113.

1592. tic de ſa Cavalerie qu'il avoit envoyée après lui eut encore le bonheur de joindre cinq-cens Fantaſſins Eſpagnols, qui accablés de laſſitude s'étoient ſéparés de l'Armée à Neufbourg (1), & qui étant hors d'état de ſe défendre, furent obligés de ſe rendre à diſcretion. Le Duc de Parme cependant pouſſa toujours ſa retraite ſans regarder en arriere, en ſorte qu'en quatre jours il vint de Caudebec à Charenton, & qu'il ne ſe crut en ſureté que lorſqu'il eut atteint les frontieres des Païs-Bas. Les Troupes Eſpagnoles étant ainſi chaſſées du Royaume par Henri, on vit paroître l'année d'après la Médaille ſuivante, frappée à l'honneur de ce Prince (2). La Tête de cette Piece n'eſt point repréſentée ici, parce qu'elle ne ſe trouve pas dans l'Ouvrage de De Bie, dont j'ai tiré le Revers.

(1) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 115.

(2) De Bie la France Metall. p. 151.

La Tête repréſentoit, ſelon l'Auteur que je viens de citer, le Roi en Buſte armé & le caſque en tête :

HENRICUS IIII, Dei Gratia, FRANCORum ET NAVARRæ REX.

HENRI IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers on voit la Cavalerie Royale pourſuivre, la lance en arrêt, celle du Duc de Parme :

HENRICO HISPANIs SIC TERGA DANTIbuS.

LES ESPAGNOLS FUYANT DE CETTE MANIERE DEVANT HENRI.

Dans les Païs-Bas, où le Duc de Parme revint ainſi, malade, & avec une Armée affoiblie, les Ambaſſadeurs Impériaux, pour ne pas tout à fait abandonner le projet de la Paix, avoient laiſſé le Baron de Reydt, un de leurs Collegues. (3) Ce Seigneur ayant obtenu les ſauf-conduits néceſſaires, ſe tranſporta à La Haye (4) avec dix ou douze Domeſtiques, & s'étant préſenté devant l'Aſſemblée des Etats le 27 de Mars, il leur donna une lettre écrite l'année d'auparavant à Prague (5) par l'Empereur lui-même, & remplie de marques d'eſtime & de conſideration pour la Republique. Le contenu de cette lettre, & le diſcours de l'Ambaſſadeur, revenoient à ceci : Que l'Empereur ayant conſideré la durée d'une Guerre, qui non-ſeulement exténuoit les Pais-Bas, mais qui étendoit encore ſes ravages ſur differentes frontieres de l'Empire, ſe ſentoit, ſelon ſa bonté ordinaire, pénetré d'une vive compaſſion pour tant de funeſtes malheurs : Qu'ayant déliberé avec les Princes de l'Empire ſur les moyens d'en arrêter le cours, il avoit trouvé bon d'envoyer aux Etats cette Ambaſſade pour leur offrir ſa Médiation, afin que les Négociations commencées à Cologne l'an 1579 fuſſent repriſes avec plus de zèle, & conduites à une fin avantageuſe au Païs. Les Etats-Généraux gouterent fort peu cette propoſition, qui leur étoit auſſi ſuſpecte que les précédentes (6), ſurtout parce qu'on avoit intercepté des lettres (7) écrites ſur ce ſujet par le Roi d'Eſpagne. En conſéquence d'un avis qu'ils reçurent ſur ce ſujet des Etats de Hollande (8), ils témoignerent à l'Ambaſſadeur leur reconnoiſſance pour la maniere tendre dont ſon auguſte Maître s'intereſſoit dans leurs affaires : ils lui répondirent au reſte, qu'ils ne deſiroient rien avec plus de paſſion que la Paix, mais que, pleinement convaincus que la probité de l'Empereur ne regnoit pas dans les vues du Roi d'Eſpagne, qui avoit pour maxime conſtante (9) qu'il ne

(3) Bor Ned. Beroert XXVIII. Bock, fol. 48.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1592. fol. 15.

(5) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Bock, fol. 48. verſo.

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 373.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. in Jan. 1592. fol. 92.

(8) Ibid. fol. 15.

(9) Ibid. fol. 18.

ne faut point garder la foi aux Hérétiques & aux Rebelles, ils avoient fermement réſolu de ne point entrer encore en négociation avec la Nation Eſpagnole. Pour marquer cependant leur eſtime pour l'Ambaſſadeur, & leur reconnoiſſance pour Sa Majeſté Impériale, ils firent préſent au Baron de Reydt d'une Chaine d'or (1) d'environ dix-huit-cens francs, & ils le défrayerent aux dépens du Tréſor public. Cette Médiation de l'Empereur, rejettée ainſi aux yeux de tout le monde, donna occaſion (2) à faire frapper la Médaille & le Jetton ſuivans. 1592.

(1) Bor Ned. Beroert. XXVIII. Boek. fol. 49.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 323.

I. La Tête repréſente Argus, à qui Junon avoit confié la garde d'Io Fille d'Inachus, que Jupiter avoit changée en Geniſſe. Auprès de lui eſt Mercure qui joue de la flûte (3) : la Fable débite que ce Dieu, après avoir endormi ce Berger par la douceur de ſa Muſique, & par le moyen de ſon Caducée dont il lui frotta les yeux, le plongea dans un ſommeil éternel en lui coupant la tête. C'eſt à quoi l'Inſcription que voici fait alluſion :

(3) Ovid. Metam. Lib. I. Fab. 10, 11, 12.

FISTULA DULCE CANENS NOSTRUM NON DECIPIT ARGUM.

LE DOUX SON DE LA FLUTE NE TROMPE PAS NOTRE ARGUS.

Pour détourner le Peuple de la foibleſſe de ſe laiſſer endormir par l'offre d'une Paix ſi longtems deſirée, on a ajouté encore dans l'Exergue :

NE TEMERE CREDENDUM.

QU'ON SE GARDE DE CROIRE FACILEMENT.

Au Revers on trouve, ſur une planche ſuſpendue à un Palmier, le mot PRIVILEGIA. Et comme on avoit autrefois tâché d'arracher ces Privileges aux Habitans par toutes ſortes de moyens, on voit pluſieurs perſonnes, tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques, attaquer le Palmier de toutes parts, afin de ſe rendre maîtres de ce Tréſor précieux. Mais l'inutilité de ces efforts eſt dépeinte par cette Inſcription :

ADVERSUS INNIXUM ULTRO SESE ERIGIT PONDUS.

IL SE REDRESSE CONTRE LE POIDS DONT ON VEUT L'ACCABLER.

1592. Les Naturaliſtes débitent que plus on charge un Palmier, plus il croît & acquiert de force. La vanité des entrepriſes contre les Privileges du Païs eſt encore exprimée plus directement par les paroles ſuivantes, qui ſe trouvent dans l'Exergue :

FRUSTRA CONATUR.

IL S'EFFORCE EN-VAIN.

Pour bien comprendre l'alluſion de toute cette Médaille, il faut entendre par *Io* changée en Geniſſe, la Hollande ; par *Argus*, la garde exacte des Etats ; & par le *Caducée* propre à exciter le ſommeil, les offres de la Paix. Ces idées, jointes à ce que nous avons dit touchant le Revers, ſont tout le ſens de cette Piece.

II. La ſeconde eſt un Jetton frappé en Zélande. Elle repréſente un Ambaſſadeur, qui offre à un Habitant du Païs-Bas la Médiation de l'Empereur, ſous l'Emblème d'une branche d'Olivier. Mais le *Belge* prudent montre du doigt un Serpent, qui ſe leve de deſſous les pieds de l'Ambaſſadeur. L'Inſcription eſt tirée de Virgile : (1)

(1) Eclog. III. v. 93.

LATET ANGUIS IN HERBA.

UN SERPENT EST CACHÉ SOUS L'HERBE.

Au Revers, l'Ecu de la Zélande :

NE TEMERE. 1592.

QU'ON SE PRECAUTIONNE. 1592.

A meſure que les Provinces-Unies montroient de l'averſion pour une Paix ſuſpecte, elles faiſoient tous les efforts poſſibles pour préparer au plus vîte ce qui étoit néceſſaire pour la ſureté de la Navigation, & pour faire réuſſir la Campagne ſuivante. Pour ce qui regarde la ſureté des Mers, on ordonna que cette année, comme la précedente, les Ports de Dunquerque & de Nieuport ſeroient bouchés (2) par douze Vaiſſeaux de guerre bien équipés ; deux en devoient faire autant à l'égard du Port de L'Ecluſe, & quinze autres furent deſtinés à croiſer entre les Têtes & le Vlie, pour aſſurer cette partie de la Mer contre les Pirates ennemis. On ordonna encore qu'aucun Vaiſſeau marchand ne partît ſans Convoi pour la Norwege ou pour le Levant, avant le 1. d'Avril, & qu'étant en Mer il ne ſe ſéparât point des Vaiſſeaux de guerre, ſous peine que les Proprietaires & les Marchands ne ſeroient point tenus (3) de racheter les Matelots priſonniers. Un ſeul Vaiſſeau bien équipé parut devoir ſuffire pour la défenſe des bâtimens pêcheurs qu'on nomme *Dokvaarders*. Un autre Vaiſſeau avec un Yacht devoit ſe tenir dans le lieu nommé *Bolkenerbalch*, une Caravelle ſur le *Jae*, ou aux environs ; une autre devant *Boſmerhorn*, & une autre devant le Trou d'*Ameland*. Au reſte, le *Vlie*, le *Marſdiep*, la Meuſe, les embouchures des Rivieres, & les Rivieres mêmes au-dedans du Païs, (4) devoient être défendues par les Vaiſſeaux & par les Yachts que l'Amirauté & le Comte Maurice trouveroient à propos d'y deſtiner. Comme on apprit d'ailleurs que les Ennemis équipoient fortement à Blavet (5), & dans d'autres Ports, les Députés de l'Amirauté eurent ordre de tenir prêts pour le 15 de Fevrier quatre Vaiſſeaux pour aſſurer la Navigation ſur Brouage, & pour convoyer les Vaiſſeaux marchands qu'on y envoyoit. Après une ſeconde déliberation ſur les préparatifs que faiſoient les Ennemis dans les Ports de Bretagne, le nombre de ces Vaiſſeaux fut augmenté (6) de quatre juſqu'à neuf, & ils eurent ordre de ſe tenir près des côtes, pour faire tout le mal poſſible aux Ennemis. Les Etats de Hollande furent encore priés d'ajouter à cette Eſcadre trois de leurs Vaiſſeaux, les plus propres à remplir ce projet. Comme on apprit que déja dix-neuf Vaiſſeaux des Ennemis étoient ſortis du Port de Blavet, & qu'on en équipoit encore douze ou quinze à Dunquerque dans la vue de ſe rendre maître du Bourg de Quilleboeuf, qu'on avoit fortifié l'année précedente, & de boucher par-là la Seine ; les Conſeillers de l'Amirauté furent chargés de prendre des meſures pour traverſer ce deſſein (7). Il faloit pour cela qu'ils euſſent grand ſoin que les Ports de Dunquerque & de Nieuport fuſſent toujours inveſtis par les douze Vaiſſeaux de guerre dont nous avons parlé. Les efforts redoublés qu'on faiſoit de tant de

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 1. tot 24 Jan. 1592. fol. 7.

(3) Ibid. fol. 9.

(4) Ibid. fol. 10.

(5) Ibid. fol. 11.

(6) Ibid. van 9 tot 21 Maart 1592. fol. 30, 31.

(7) Ibid. van 1 tot 12 Sept. 1592. fol. 62.

de côtés étoient d'autant plus néceſſaires, qu'on conſideroit avec raiſon que le ſalut de l'Etat dépendoit ſur-tout de bien veiller ſur les affaires de la Mer. Cette vérité ſe trouve inſinuée ſur un Jetton frappé cette année pour l'Amirauté de Zélande. 1592.

Un Autel, ſur lequel le feu eſt allumé :

PRO ARIS ET FOCIS.

POUR LA RELIGION ET POUR LA PATRIE.

Au Revers, les Armes de l'Amirauté de Zélande :

PARS EXCUBAT OPTIMA. 1592.

LA MEILLEURE PARTIE EST EN SENTINELLE. 1592.

On ne s'attacha pas cependant avec moins d'ardeur à préparer tout pour la Campagne par terre. On enrolla encore de bonne heure un nombre ſuffiſant de Matelots pour gouverner l'Artillerie; on mit quarante pieces de Canon en état de ſervir; on commanda un grand nombre de tentes, de chariots, & de charettes, & l'on fit un grand amas de pêles, de hoyaux & de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire des retranchemens & d'autres ouvrages. Le Comte Maurice lui-même, ſachant que l'argent-comptant eſt le nerf de toutes les entrepriſes de Guerre, ſe tranſporta en perſonne dans les Provinces d'Utrecht, d'Overyſſel (1), de Gueldre, & de Zélande, aſſiſta aux Aſſemblées & aux Dietes, & preſſa extraordinairement ceux d'Utrecht d'augmenter de vingt hommes chacune de leurs Compagnies. Les Etats de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Friſe ne conſentirent pas ſeulement, comme l'année paſſée, à fournir deux-cens-mille francs par mois, pour les fraix ordinaires; mais afin qu'on pût former une bonne Armée & ſoutenir les autres dépenſes extraordinaires, ils accorderent pour l'année courante un nouveau ſubſide (2) de neuf-cens-mille francs, pour être employés dans les occaſions où le ſervice de l'Etat l'exigeroit le plus. Tous ces préparatifs étant ainſi faits par mer & par terre, Maurice ſe jetta tout d'un coup (3) devant Steenwyk le 28 de Mai, avec ſix-mille Fantaſſins & deux-mille Chevaux, & il mit le Siege devant cette Place qui ſe trouvoit pourvue de bonnes fortifications, d'une Garniſon nombreuſe, & de tout ce qu'il faloit pour ſoutenir un long Siege. Le terrein bas étoit fort deſavantageux aux Aſſiegeans, tant pour pouſſer leurs tranchées que pour dreſſer leurs batteries. Le feu violent qu'on fit de l'artillerie faiſoit peu d'effet, & l'on fut obligé d'avancer vers la Ville par la ſappe (4), ce que les Aſſiegés tâchoient d'empêcher par des Contre-mines & par des Sorties continuelles. Les Aſſiegeans avoient encore dreſſé une Tour à differens étages, pour tirer de plus près ſur ceux qui défendoient les remparts; & ceux-ci à leur tour avoient inventé un Feu d'artifice ſur des roues, pour rendre inutiles les Mines de leurs Ennemis. Mais ni l'une ni l'autre de ces machines (5) ne fit l'effet qu'on s'en étoit promis, & elles ne ſervirent qu'à perdre du tems & des hommes. Ceux de la Ville cependant, voyant qu'ils n'avoient aucun ſecours à eſperer, perdirent à la fin courage, & commencerent à traiter le 4. de Juillet. L'accord ſe fit, & le lendemain la Place fut vuidée par la Garniſon, qui ſe trouvoit encore forte de ſept à huit-cens hommes. Pour reparer les pertes qu'avoit faites l'Armée de l'Etat, Maurice avoit eu ſoin, pendant le Siege même, (6) de faire lever par le Seigneur de Stolbourg une recrue de deux-mille Soldats. Par-là, après la priſe de Steenwyk, il ſe trouva encore en état de commencer le 26 du même mois le Siege de Couvorde. Cette Ville eſt extrêmement forte, tant par ſes ouvrages que par ſa ſituation

(1) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek, fol. 9.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 1 tot 24 Jan. 1592. fol. 2.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 323. verſo.

(4) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek, fol. 20.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 324.

(6) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek fol. 19. verſo.

1592. toute particuliere. Elle eſt aſſiſe ſur un terrein ſablonneux, large de deux-mille pas, & ſitué entre deux marais inacceſſibles qui couvrent toute la Friſe, le Païs de Drente, & une grande partie de (1) l'Overyſſel. Pendant qu'on travailloit aux Lignes devant cette Ville, Maurice ſe jetta avec quelques Troupes choiſies devant Otmarſe, où il y avoit ſoixante chevaux (2) & deux Compagnies de gens de pied, ſous le commandement d'Alfonſe Mendoza. Les batteries furent dreſſées; mais trois coups de canon ſeulement répandirent une ſi grande épouvante parmi les Aſſiegés, qu'ils rendirent la Ville aux mêmes conditions qu'on avoit accordées à ceux de Steenwyk. Animé par ce ſuccès, Maurice alla au-plutôt renforcer ſon Armée devant cette derniere Ville, pour pouſſer les attaques avec la derniere vigueur, d'autant plus qu'il apprit que les Ennemis ſe ramaſſoient de tous côtés pour ſecourir la Place. La conduite de ce deſſein étoit confiée à Verdugo (3), Gouverneur de la Friſe pour Philippe. Ayant paſſé le Rhin avec un Corps d'environ quatre-mille huit-cens tant Cavaliers que Fantaſſins, il ſe poſta à Emlichem dans le Comté de Benthem, à une lieue de Couvorde. De là il fit ſavoir aux Aſſiegés par une lettre ſon arrivée, & le chemin par lequel il prétendoit les ſecourir. Cette lettre tomba, malheureuſement pour lui, entre les mains du Comte Maurice, qui munit les paſſages de ſes meilleures Troupes & de ſa meilleure Artillerie, & renforça ſon Armée d'un bon nombre de Soldats qu'il tira des Tranchées, afin d'être en état de défendre ſes Lignes contre les Ennemis. Ceux-ci tenterent l'affaire la nuit avant le 7 de Septembre, ayant tous des chemiſes blanches par-deſſus leurs armes. Ils ſe jetterent en deux ou trois differens endroits (4) ſur les Ouvrages des Aſſiegeans, en pouſſant des cris terribles. Quelques-uns eurent le bonheur d'y entrer; mais bientôt les Soldats de Maurice tombant ſur eux les en chaſſerent avec un ſi grand carnage, que les Ennemis voyant l'impoſſibilité du ſuccès ſongerent à la retraite, & furent cauſe que les Aſſiegés ſe rendirent par accord le 12 du même mois (5). Pour immortaliſer le ſouvenir de cette Victoire & de la conquête de Steenwyk, d'Otmarſe & de Couvorde, les Etats-Généraux (6) firent frapper les Jettons ſuivans, en partie d'argent, & en partie de cuivre.

(1) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek fol. 19. verſo.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 324. verſo.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 281.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 325.

(5) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek, fol. 31.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 325.

Au-deſſus des trois Villes conquiſes; & au-deſſous du mot JEHOVAH, *L'ETERNEL*, on voit ſortir d'une nuée un Bras nud, qui tient un Sceptre (7):

(7) I. Liv. des Rois, Ch. XIX. v. 31. Iſaïe Ch. IX. v. 6. & Ch. XXXVII. v. 32.

ZELUS DOMINI EXERCITUUM FECIT HOC.

LE ZELE DU SEIGNEUR DES ARMEES A FAIT CECI.

Le Revers ne contient que l'Inſcription ſuivante:

STENOVICO, OTMARSIA, COVORDIA CAPTIS, HOSTE REPULSO, SENatus FOEDeratarum PROvinciarum Fieri Fecit. CIↃ IↃ XCII.

EN-

STEENWYK, OTMARSE ET COUVORDE ETANT PRIS, ET LES ENNEMIS ETANT REPOUSSEZ, LE CONSEIL DES PROVINCES-UNIES A FAIT FRAPPER CETTE PIECE. 1592. 1592.

II. La Tête de la ſeconde Piece eſt ſemblable à celle de la prémiere : mais l'Inſcription du Revers eſt differente :

STENOVICO, VETMARSIA, COVORDIA FORTITER RECUPERATIS, HOSTE PULSO, CUM GLORIA DOMUS NASSOVIÆ. CIↃ IↃ XCII.

STEENWYK, OTMARSE ET COUVORDE ETANT COURAGEUSEMENT REPRIS, ET L'ENNEMI ETANT BATTU, A' LA GLOIRE DE LA MAISON DE NASSAU. 1592.

III. La même Inſcription ſe lit ſur la Tête de la troiſieme. Le Revers offre aux yeux le Lion Belgique, avec cette Légende :

ORDINES PROVINCIARUM GERMANIÆ INFERIORIS DECRETO PUBLICO CUDI JUSSERUNT.

LES ETATS DES PROVINCES DES PAYS-BAS ONT FAIT FRAPPER CETTE PIECE, EN VERTU D'UN DECRET PUBLIC.

IV. Le Revers de la derniere a la même Inſcription que nous avons vue ſur celui de la ſeconde & de la troiſieme ; mais la Tête repréſente une Tour, que huit Soldats attaquent à coups de bélier :

INGEMINANDO SUBRUET.

EN REDOUBLANT ON LA FERA CROULER.

La perte de ces trois Villes, & d'autres échecs que l'Eſpagne avoit reçus les années précedentes de la part des Provinces-Unies, étoient autant de coups de foudre qui attaquoient l'ame héroïque d'Alexandre Farneze. Il en étoit d'autant plus abattu, que ſes envieux débitoient qu'il trainoit la Guerre en longueur de propos déliberé, pour ſe rendre néceſſaire au Roi d'Eſpagne, & pour ſe ſoutenir toujours dans le Gouvernement des Païs-Bas, qui dans les conjonctures préſentes ne pouvoient pas ſe paſſer d'un homme que l'on conſideroit comme le prémier Capitaine du ſiecle. C'étoit-là la moindre calomnie dont on s'efforçoit de noircir ſa reputation. D'autres prétendoient qu'il s'entendoit avec les Provinces-Unies, & qu'il leur avoit permis exprès de remporter ces avantages, pour s'aſſurer aux dépens des Villes du Roi, de la bienveillance & du ſecours de ces Alliés ſecrets. Senſible, diſoit-on, à l'injuſtice qui avoit été faite à ſon Fils Renaut par la conquête du Portugal, il vouloit s'aſſurer d'un appui conſiderable, & ſe rendre maitre de la moitié des Provinces qui reſtoient encore à Philippe, en les partageant avec les Provinces-Unies. Ce Fils qui lui étoit né de (1) Marie de Portugal, Fille d'Edouard & d'Iſabelle de Bragance, paroiſſoit avoir le plus de droit à cette Couronne, & par conſéquent étoit le plus lezé par la conquête qu'en avoit faite le Roi d'Eſpagne. Quoique ces bruits injurieux euſſent un tel fondement, le Due ne connut pas plutôt les auteurs de cette calomnie, qu'il réſolut de les punir, pour l'étouffer dans ſa naiſſance. Il ordonna au Seigneur de Champagney, ſans avoir voulu l'entendre, de ſortir (2) en huit jours de Bruxelles, & dans les dix jours ſuivans des Païs-Bas, & il le relégua en Bourgogne. Il fit encore jetter dans un cachot un certain Sanſey, qui avoit quelque adminiſtration dans les Finances du Roi ; & il punit de differentes manieres les autres ennemis de ſa reputation. Ce qui donna lieu au Jetton ſuivant, qui fut frappé en Flandre (3).

(1) Strada de Bello Belg. Dec. II. p. 157.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 326.

(3) *Tiré du petit Manuel deſſiné de J. Oudaan.*

1592.

Le Duc à cheval, attaquant un Monſtre à coups de lance. Et pour Légende, ces paroles de David (1) :

(1) Pſ. LXXI. *ſ. ſ.* ſelon la Vulgate.

HUMILIABIT CALUMNIATOREM. PS. 71. 1592.

IL HUMILIERA LE CALOMNIATEUR. PSEAUME 71. 1592.

Au Revers, les Ecus des quatre Membres de la Flandre, autour de la Croix de Bourgogne :

JUBILATE DEO IN UNITATE CORDIS.

REJOUISSEZ-VOUS DEVANT DIEU, EN UNITE DE COEURS.

Malgré la vengeance que le Duc avoit exercée ſur ſes Ennemis, ſon ame ne revint jamais de la douleur qu'ils lui avoient cauſée. Ses chagrins pourtant ne l'empêcherent pas de ſonger aux affaires de France, & d'exécuter les ordres formels de ſon Maitre en préparant tout (2) pour une troiſieme Expédition dans ce Royaume. Quoiqu'il ne ſe vit pas pour une entrepriſe de cette importance l'argent & la ſanté néceſſaires, il réſolut pourtant de la conduire en perſonne ; & dans cette intention il partit le 29 d'Octobre (3) de Bruxelles pour l'Artois, précedé déja des nouveaux Régimens d'Allemagne, des Recrues Walonnes, & de ſes propres Gardes. Arrivé à Arras, il apprit le 14 de Novembre avec la derniere ſurpriſe, que le Comte de Fuentes envoyé du Roi, ſelon le bruit public, pour éclairer de près la conduite du Duc ſuſpecte à la Cour d'Eſpagne, étoit débarqué à Bruxelles le 10 du même mois. Ce grand Capitaine, quoique bien inſtruit de tout, diſſimula la connoiſſance qu'il avoit des Inſtructions du Comte. Il évita toute entrevue avec lui, & continua avec ardeur à travailler à ſes préparatifs, ou pour ſe diſtraire par-là de ſes chagrins cachés, ou bien pour guérir la Cour Eſpagnole de ſes ſoupçons. Mais, ſoit que le grand cœur d'un Héros, accoutumé à domter les Villes les plus fortes, ait de la peine à ſe vaincre aſſez ſoi-même pour oublier des affronts, ſoit que l'heure de ſa mort fût venue, la foibleſſe de ſon corps attaqué par les rigueurs de l'arriere-ſaiſon s'augmenta tellement, que bientôt on vit ce Prince tendre vers ſa fin. Après avoir pris, ſelon les Rites de l'Egliſe Romaine, l'Extrême-Onction des mains de Jean Saraceno Abbé de S. Vaſt, chez qui il étoit logé, il déceda à Arras le 3 de Décembre, à l'âge de quarante-ſix ans. De là ſon corps fut tranſporté en Italie, & enterré dans le Tombeau de ſes illuſtres Ayeux (4). Quelques-uns veulent que ſa mort ait été l'effet du poiſon, & croyent en trouver une preuve en ce qu'il mourut préciſément après que ſon Succeſſeur fut arrivé dans le Païs. Quoi qu'il en ſoit, il eſt toujours certain qu'il a été un des plus grands Généraux de ſon Age. Il étoit infatigable dans la pourſuite de la gloire ; acceſſible, populaire, doux dans ſon domeſtique, clément (5) envers ſes Ennemis ; & autant qu'on peut en juger par ſes actions extérieures, parfaitement fidele à ſon Roi. Sa mémoire, & celle de ſon Maitre, ſe trouvent conſervées également ſur une Médaille, que je ne crois pas pouvoir mieux placer qu'à l'occaſion de la mort de ce fameux Capitaine.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 183.

(3) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek, fol. 44.

(4) Ibid. fol. 45.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 184.

Le

Le Roi Catholique, en Buſte armé :

PHILIPPUS, Dei Gratia, HISPaniarum REX.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES.

Au Revers, le Buſte armé du Gouverneur-général :

ALEXANDER FARNESius, PARmæ PLACENTiæque DUX. Z.

ALEXANDRE FARNEZE, DUC DE PARME ET DE PLAISANCE, ETC.

Par le trépas d'Alexandre, les Païs-Bas Eſpagnols ſe trouverent ſans Chef. On ne laiſſa pas cependant de détacher vers la France une partie des Troupes auxiliaires qu'on avoit ramaſſées. Elles prirent dans ce Royaume pluſieurs Villes & Bourgs ; elles enleverent même aux François (1) la Ville de Noyon, après un Siege de ſeize jours, les foſſés étant déja comblés, & la ſappe pouſſée juſqu'auprès des remparts. Sur ces entrefaites le Roi d'Eſpagne, inſtruit du décès du Duc de Parme, avoit donné par proviſion le titre de Gouverneur-général (2) à Pierre-Erneſt de Mansfelt, qui âgé de quatre-vingts ans ſurpaſſoit toutes les perſonnes de ſon rang par ſa longue expérience dans les affaires politiques & militaires. Toutefois, comme Mansfelt étoit Allemand, & que Philippe n'étoit jamais ſans ſoupçons, la plus importante partie du Gouvernement étoit entre les mains du Comte de Fuentes & (3) d'Etienne d'Ibarra, tous deux Eſpagnols, qu'on avoit joints au Gouverneur en qualité de ſes Conſeillers. Pour s'attacher de plus en plus la Nobleſſe du Païs par de grands Emplois & par des Dignités brillantes, le Roi donna au Duc d'Arſchot (4) le Gouvernement de Flandre ; & à ſon Fils le Prince de Chimay, celui de Hainaut. Il donna de la même maniere la Gueldre au Duc d'Aremberg ; l'Artois, comme nous l'avons déja dit, au Marquis de Varambon ; Namur, à Barlemont ; à Billy, Lille, Douay, & Orchies ; enfin, Tournay avec ſon Territoire à Philippe de Croy (5) Seigneur de Molembais. Ce dernier eut pour Pere Jaques de Croy Seigneur de Sempy, & Chevalier de la Toiſon ; & pour Mere Yolande de Lannoy, (6) Héritiere de Philippe de Molembais & de Solre. Par ce mariage ces deux dernieres Terres étoient entrées dans la Maiſon de Croy, & par cette raiſon les titres en ſont donnés ici à leur Fils Philippe. Celui-ci eut de ſa prémiere Epouſe Anne, Héritiere de Beaufort en Artois, Jean Baron de Molembais & Seigneur de Solre, Terre ſituée dans le Hainaut (7) à deux lieues d'Aveſnes. Cette Dame étant morte, il ſe remaria avec Anne de Croy Héritiere de Guillaume de Croy Marquis de Renty, & d'Anne de Reneſſe dont nous avons parlé ci-deſſus. Cette Anne de Croy étoit Veuve, ayant eu pour ſon prémier Epoux Emanuel de Lalaing Seigneur de Montigny. Philippe, dont il s'agit ici, s'étant autrefois tranſporté en Eſpagne pour pouſſer ſa fortune, avoit été d'abord élevé à la Dignité de Capitaine des Gardes du corps ; & revenu dans la ſuite chez lui (8), il fut honoré du titre de Comte de Solre, comme il paroit par le Jetton ſuivant, frappé à ſon honneur.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 387. Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 9. verſo.

(2) Bor Ned. Beroert. XXIX. Boek. fol. 45. verſo.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 387.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 326. verſo.

(5) Blaſ. de la Toiſon d'or, pag. 324.

(6) Mauſol. de la Toiſon d'or, pag. 324.

(7) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 365.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 326. verſo.

1592.

Ses Armes, ſurmontées d'une Couronne de Comte :

PHILIPPE DE CROY, COMTE DE SOLRE.

Au Revers, un Vaiſſeau pouſſé par un vent favorable ; entre deux rochers dangereux. L'Inſcription eſt ſa Deviſe ordinaire :

BONA VICINA MALIS. 1592.

LES BIENS TOUCHENT DE PRES AUX MAUX. 1592.

1593. Sous un nouveau Gouverneur, la Guerre fut commencée avec une vigueur nouvelle. On défendit de part & d'autre (1) de donner quartier, & Gertrudenberg fut inveſti par un Corps de cinq-mille Fantaſſins des Troupes des Etats, le 28 de Mars (2) de l'an quinze-cens quatre-vingt-treize. Le Siege étoit dirigé du côté de l'Occident par Maurice lui-même, & du côté de l'Orient par le Comte de Hohenlo. Comme cette Armée étoit bien foible pour attaquer la Ville, & pour faire en même tems tête aux Ennemis de dehors, Maurice fit hauſſer les gages des Soldats (3) à meſure du danger & de la peine qu'il y avoit à travailler aux ouvrages ; & en peu de tems il ſe munit tellement de lignes & de foſſés, que ſes retranchemens reſſembloient davantage à une fortification dans les formes, qu'à un Camp ordinaire. Outre cela, une Flotte bouchoit les paſſages du côté du Nord où la Place eſt arroſée par la Merwe, qui dans cet endroit fait une eſpece de Golfe ; & pour comble de précaution, on avoit eu ſoin de ménager une communication entre les deux Corps d'Armée, en couvrant d'ouvrages d'oſier & de jettées (4) les Marais que les ſéparoient. La Cavalerie, qui étoit entierement inutile parmi ces marécages, avoit été partagée dans les Villes & dans les Forts voiſins, afin d'inquiéter ſans ceſſe les Ennemis, d'infeſter les routes qu'ils pouvoient prendre, & d'avertir promtement les Aſſiegeans des moindres mouvemens des Eſpagnols. Dans le même but, & pour entretenir une eſpece de correſpondance pendant la nuit (5), on avoit dreſſé pluſieurs Fanaux ſur les Lignes, qui occupoient un terrein de trois lieues. On prit de pareilles meſures à l'égard des Vaiſſeaux, qui étoient, pour ainſi dire, en ſentinelle devant la Place ; tandis que deux autres Flottes alloient & venoient, pour apporter les vivres & les munitions. Mais ce qui mérite le plus de remarque parmi ces précautions bien concertées, c'étoit la Diſcipline incomparable (6), qui pendant le Siege étoit obſervée par les Soldats avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe. Par ce moyen les vivres arrivoient au Camp de toutes parts, & on les achetoit à très bas prix ; pendant que parmi les Troupes ennemies, où les courſes & le pillage étoient ordinaires, tout manquoit, ou ſe vendoit au poids de l'or. Les Païſans mêmes, voyant plus de ſureté dans le Camp de Maurice que dehors, y apporterent leurs meubles & ce qu'ils avoient de plus précieux, comme dans un aſyle (7) ; ils labouroient même & enſemençoient les Terres enfermées par les Lignes, comme défendus par elles contre leurs Ennemis, & n'ayant rien à craindre des Aſſiegeans (8). Cette tranquillité, cauſée par une ſévere Diſcipline, & la maniere inouïe dont Maurice avoit ſu renfermer de toutes parts cette Place inacceſſible, porterent les Habitans des Provinces-Unies à frapper le Jetton ſuivant.

(1) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 189.

(2) Bor Nederl. Berocrt. XXX. Boek, fol. 16. verſo.

(3) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 192.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 328.

(5) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 18. verſo.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 328.

(7) Ibid. fol. 328. verſo.

(8) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek fol. 18. verſo.

La

La Tête offre aux yeux Gertrudenberg, comme il paroit par ſon nom Latin qu'on voit au haut: MONS GERTRUDIS. Elle eſt inveſtie d'un côté par l'Armée de terre, & de l'autre par la Flotte. Et pour marquer l'heureux effet de la Diſcipline, on voit au dedans du Camp une Charrue conduite par un Laboureur. L'Inſcription eſt tirée d'Horace (1):

(1) Lib. III. Od. II. *v.* 22.

NEGATA TENTAT ITER VIA. CIↃ IↃ XCIII.

IL SOUVRE UNE ROUTE IMPRATICABLE. 1593.

Comme la Citadelle aſſiſe auprès de la Ville, n'étoit acceſſible (2), à cauſe du terrein marécageux, que par une ſeule Digue, le Revers repréſente le *MONT AORNE*, MONS AORNOS. Cette montagne, ſituée dans les Indes, & ayant ſur ſon ſommet une Ville inabordable, fut pourtant eſcaladée par la valeureuſe induſtrie d'Alexandre le Grand (3), qui ſe rendit maitre en même tems de la Place. Elle eſt repréſentée ici, pour faire alluſion au nom de *Mont* (*Berg*) que portent ces deux Villes, & à la difficulté d'en approcher qui leur eſt commune. C'eſt encore d'Horace (4) que l'Inſcription eſt empruntée:

(2) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 16. verſo.

(3) Q. Curtius Lib. VIII. cap. 11.

(4) Lib. III. Od. II. *v.* 17.

VIRTUS REPULSÆ NESCIA.

RIEN NE RESISTE A' LA VERTU.

Dès que Mansfelt fut inſtruit de cette entrepriſe de Maurice, & de la foibleſſe de ſon Armée ſans être informé de toutes ſes précautions, il crut que ce Siege étoit pour lui une occaſion favorable de parvenir au comble de la gloire en commençant ſon Gouvernement, & de faire de ce ſuccès la baſe de pluſieurs autres. Pour cet effet il fit venir de France ſon Fils Charles, & ayant ramaſſé douze-mille Fantaſſins, trois-mille Cavaliers, & un train conſiderable d'Artillerie, il ſe préſenta devant le Camp de Maurice. Mais après avoir conſumé dix jours à contempler des retranchemens ſi extraordinaires, il jugea qu'il lui étoit impoſſible de ſecourir la Place de ce côté-là, & marcha vers le quartier de Hohenlo qui étoit défendu par des ouvrages (5) qui ne cedoient en rien aux autres. Là il entreprit prémierement de deſſecher le terrein; enſuite, de chaſſer la Flotte; & enfin, de s'ouvrir à travers les marais comblés par des faſcines, une route dans la Ville aſſiegée. Mais tous ces projets furent éludés par la vigilance des Aſſiegeans, & n'apporterent pas le moindre ſecours à ceux de la Place. Tout l'avantage qui en revint à lui-même, fut d'être témoin oculaire, avec une Armée deux fois plus forte que celle des Ennemis, prémierement de la priſe du Fort, enſuite de celle des Ouvrages de dehors, & à la fin de la reddition même de la Ville. Les Aſſiegeans ayant pouſſé leurs approches ſur une Digue juſqu'à la Place, & leurs galleries juſqu'au Baſtion, y donnerent aſſaut à l'improviſte par le moyen d'un Pont-volant, le 24 de Juin (6), tuerent tout ce qui s'y trouva, avec le nouveau Gouverneur le Seigneur de Gerſon, & forcerent ainſi la Ville à ouvrir ſes portes ſous d'honnêtes conditions. Maurice y mit pour Gouverneur ſon Frere Frederic-Henri; & nomma pour ſon Lieutenant le Seigneur Arnaut de Duvenvoorde (7), parce que le jeune Prince étoit allé cette année faire ſes études à Leyden. Ce fut à cette occaſion que les Etats, afin qu'il pût paroitre avec honneur dans cette Univerſité, lui donnerent un Régiment d'Infanterie (8) de vingt Compagnies, de chacune deſquelles il devoit tirer tous les trente-deux jours quarante francs. Au reſte, Maurice s'acquit une gloire immortelle par l'heureux ſuccès de ce Siege, dans lequel avec des forces inférieures il avoit ſu tenir tête à l'Ennemi, reſſerrer de toutes parts une Place inacceſſible, & s'en rendre maitre à la vue de l'Armée Eſpagnole. Les Etats lui marquerent leur reconnoiſſance en faiſant frapper chez Jaques

(5) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 20. verſo.

(6) Ibid. fol. 21.

(7) Ibid.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 18 Jan. 1593. fol. 21.

1593. Fils de Jean le jeune, les Pieces ſuivantes. Dans la ſuite, Mrs. Jean de Duvenvoorde, Juſte de Menyn, & Simon Myndertze ayant été envoyés à la Cour de Danemarc (1), y diſtribuerent des Médailles pareilles à la prémiere, dans les occaſions où il convenoit de faire de ſemblables préſens.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 27 Mey 1594. fol. 171.

I. La Ville conquiſe; & la Flotte qui l'avoit inveſtie durant le Siege.

Le Revers ne contient que l'Inſcription ſuivante, dans un quarré embelli de pluſieurs ornemens:

GERTRUDISBERGAM AB HISPANIS VINDICANT ORDINES CONFOEDERATI, DUCE PRINCIPE NASSAVIÆ, IN CONSPECTU EXERCITUS HOSTIUM. CIↃ IↃ XCIII.

LES ETATS CONFEDEREZ REPRENNENT SUR LES ESPAGNOLS LA VILLE DE GERTRUDENBERG, SOUS LA CONDUITE DU PRINCE DE NASSAU, A' LA VUE DE L'ARMEE ENNEMIE. 1593.

II. La ſeconde eſt un Jetton. On y voit la Ville, comme elle avoit été aſſiegée par terre & par eau. Au Revers on lit la même Inſcription que nous venons de voir;

GERTRUDISBERGAM AB HISPANIS VINDICANT ORDINES CONFOEDERATI, DUCE PRINCIPE NASSAVIÆ, IN CONSPECTU EXERCITUS HOSTIUM. CIↃ IↃ XIII.

LES ETATS CONFEDEREZ REPRENNENT SUR LES ESPAGNOLS LA VILLE DE GERTRUDENBERG, SOUS LA CONDUITE DU PRINCE DE NASSAU, A' LA VUE DE L'ARMEE ENNEMIE. 1593.

(2) Mém. ſur la Vie de Loyſe Jul. de Naſſ. pag. 49.
(3) Ibid. pag. 38.

Pendant ce Siege (2) Maurice reçut une viſite d'adieu de la Princeſſe Louiſe Julienne de Naſſau, ſa Sœur du côté paternel, qui partoit pour aller épouſer Frederic IV, (3) Electeur Palatin. Elle étoit l'ainée des Filles que le Prince Guillaume I avoit eues de ſa troiſieme Epouſe Charlotte de Bourbon, & elle étoit venue au monde l'an 1576 (4). Après le décès de ſa Mere, elle avoit été élevée par les ſoins de la quatrieme Femme de ſon Pere Louiſe de Coligny, & enſuite par ceux de la Comteſſe de Zwartzenbourg ſa Tante. Pour preſſer ce mariage, l'Electeur

(4) Hubner Geſlachtk. tafel 256.

teur avoit envoyé dans les Provinces-Unies (1) le Baron de Wyenbourg. Avant ſon départ du Pais, ce Seigneur avoit marqué de la part de ſon Maitre tant de bienveillance pour les Etats, que ceux-ci, après lui avoir ſouhaité un heureux voyage, lui promirent (2) que ſi jamais ſon Maitre étoit attaqué par quelque Ennemi, ils l'aſſiſteroient de toutes leurs forces, & autant que l'état de leurs affaires pourroit le permettre. Les Etats de Hollande en particulier ayant appris que ce mariage étoit conclu, s'en réjouirent extrêmement, & comme tous les Enfans de Guillaume I avoient eu part à leurs bienfaits, excepté la Princeſſe fiancée, ils réſolurent (3) de lui donner vingt-mille francs argent comptant, outre une rente de deux-mille francs tant pour elle que pour ſa poſterité. La Lettre patente en fut donnée le 16 de Mars (4). Cette Princeſſe, régalée de ſuperbes feſtins (5) en paſſant par les Villes de Delft, de Rotterdam, & de Dort, avoit d'abord deſſein de ſe rendre en Allemagne par Breda, ſous la conduite de quelque Cavalerie des Etats, & accompagnée de ſa Tante de Zwartzenbourg, du Comte Jean de Naſſau, & d'autres perſonnes illuſtres. Pour cet effet elle avoit déja été eſcortée juſqu'à cette Ville par ſept Compagnies (6) d'Infanterie, commandées par le Comte de Hohenlo. Mais apprenant à ſon arrivée que l'Ennemi lui avoit dreſſé une embuſcade, elle revint à La Haye, & prenant ſon chemin par Leyden, Harlem, & Amſterdam, elle continua ſa route par mer vers Breme, ou vers Hambourg. De là elle paſſa à Dillenbourg vers ſon Oncle Jean de Naſſau, (7) où l'Electeur ſon fiancé étant venu auſſi, le mariage fut célebré avec grande pompe le 13 de Juin, (8) en préſence du Landgrave, Oncle & Tuteur du Comte Palatin, de Jean Duc de Deux-Ponts, & de (9) trente-cinq Comtes ou autres Seigneurs. J'ai cru devoir m'étendre un peu là-deſſus, parce que cette Princeſſe a été Mere (10) de l'infortuné Roi de Boheme dont il ſera amplement parlé dans la ſuite, & parce que je trouve la mémoire de ſon Epoux conſervée ſur les trois Médailles ſuivantes. 1593.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 8 tot 25 Juny 1592. fol. 55.
(2) Ibid. van 1 tot 12 Sept. 1592. fol. 63.
(3) Ibid. 9 Maart 1593. fol. 76.
(4) Ibid. 16 Maart fol. 77.
(5) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 22.
(6) Ibid. fol. 18.
(7) Mém. ſur la Vie de Loyſe Jul. de Naſſ. pag. 49.
(8) Hubner Geſlachtk. Tafel 139.
(9) Bor Ned. Beroert. XXX. Bock, fol. 22. verſo.
(10) Heiſs Hiſt de l'Emp. Tom. III. pag. 299.

I. Ce Prince, en Buſte armé; & au Revers les Armes du Palatinat (11), de Baviere, & de la Dignité d'Archi-Maitre-d'Hôtel de l'Empire. Les deux Inſcriptions Allemandes forment une ſuite de Titres, que voici: (11) Imhof Not. S. R. I. Procer. fol. 47.

FRIDERICH PFALTZGRAVE BEY RHEYN, DES HEYLIGEN ROMISCHEN REYCHS ERTZTRUCHSES UND CHURFURST, HERTZOG IN BEYEREN. 1599.

FREDERIC, COMTE PALATIN DU RHIN, ARCHI-GRAND-MAITRE-D'HOTEL ET ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN, DUC EN BAVIERE. 1599.

II. & III. Les deux autres ſont ſemblables à la prémiere, excepté que la ſeconde a été frappée l'an 1602; & la troiſieme qui eſt la plus petite, l'an 1601.

1593. La honte que les Eſpagnols s'étoient attirée en laiſſant prendre devant leurs yeux une Ville auſſi forte & auſſi importante que Gertrudenberg, par un Ennemi de beaucoup inferieur, excita le Comte de Mansfelt à tâcher de remporter quelque avantage ſur la République, ou du moins à empêcher qu'elle ne ſe rendit maitreſſe de Bois-le-Duc, dont les Habitans étoient ſuſpects (1) à ce vieux Capitaine. Pour les gagner & pour les attacher à lui, il prit le parti d'aſſieger le Fort de Crevecœur, qui leur cauſoit des incommodités dont ils s'étoient plaints ſouvent. Son deſſein ne fut pas plutôt découvert par Maurice, (que les Etats de Hollande (2) avoient fait cette année Grand-Veneur de leur Province,) qu'il éluda cette entrepriſe en ſe poſtant entre ce Fort & le Camp de Mansfelt. Cette précaution força le Général des Eſpagnols à déloger, & à envoyer (3) ſes Troupes en Friſe pour y tenter fortune, malgré l'invaſion que le Comte de Zolms avoit faite en Flandre avec quatre-mille hommes, pour contraindre ceux du Franc de Bruges à payer, comme auparavant, les contributions qu'ils avoient refuſées. Avec ce renfort que le Comte de Bergue venoit de recevoir de Mansfelt, il prit d'aſſaut (4) Ouwerderzyl, Slochteren, Winſchoten & Wedde; & après avoir formé ſans ſuccès une entrepriſe ſur le Bourtang, il ſe mit à bloquer Couvorde (5), dans l'eſperance de prendre cette forte Place par famine, pendant l'Hiver qui approchoit. Mais tandis qu'on formoit ce projet du côté de la Friſe, les Troupes Eſpagnoles, commandées ſur les frontieres de France par Charles de Mansfelt, ſe mutinerent à cauſe qu'on ne leur payoit pas leurs arrerages. Elles pillerent les vivres qui étoient envoyés à leur Général, & caſſant leurs Officiers, elles en choiſirent d'un commun conſentement d'autres d'entre la plus vile ſoldateſque. Cette revolte, commencée ſur les frontieres du Païs, s'étendit bientôt aux autres Villes (6), de maniere que la Garniſon de Rhinberk commençant auſſi à ſe mutiner, ſe paya en partie de ſes propres mains, en exigeant du Païs d'alentour les Droits & les Impots dûs au Souverain. Mais le tumulte fut bientôt appaiſé de ce côté-là par le Comte (7) Herman de Bergue, qui laiſſa aux Soldats les ſommes qu'ils avoient exigées, en les rabattant ſur ce qu'on leur devoit, & qui leur procura le pardon de tout le paſſé. De pareils deſordres ne ſe découvroient nulle-part parmi les Troupes de la République, qui étoient toujours régulierement payées par les ſoins exacts des Etats; qui cette année, outre les deux-cens-mille francs par mois, avoient encore accordé (8) un million entier. C'étoit cette exactitude qui attachoit les Soldats à leur devoir, & qui les rendoit prêts à tout entreprendre, comme il avoit paru par le dernier Siege. On n'apportoit pas de moindres ſoins à l'adminiſtration des affaires intérieures de chaque Province. Cette même année, les Etats de Hollande règlerent les Inſtructions néceſſaires pour leurs (9) Chambres des Comptes, pour le (10) Greffier de leur Haute Cour de Juſtice, & pour les Chambres des Orphelins (11) de Delft & de (12) Rotterdam. Ils mirent ordre encore à la maniere (13) de relever les Fiefs dépendans des biens que l'Etat avoit confiſqués, comme auſſi à ce qui concernoit les *Tourbieres* (14), & la pêche de la Meuſe & de la Merwe (15). La même attention regnoit dans les autres Provinces, & principalement dans celle d'Utrecht, où l'on règla ce qui regardoit le Culte religieux. Cette affaire importante fut conclue de la maniere la plus ſolennelle le 21 de Mai (16), par les Magiſtrats & par tout le corps des Citoyens. C'eſt ainſi que d'un côté on établiſſoit le repos dans l'Etat & dans l'Egliſe (17), tandis que de l'autre on défendoit & l'on reculoit les frontieres du Païs; ce qui fait comprendre ſans peine la raiſon pour laquelle on frappa cette même année dans la Capitale de cette derniere Province, le Jetton ſuivant.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 194.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Jan. 1593. fol. 18.

(3) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 21. verſo.

(4) Ibid. fol. 34.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 196.

(6) Ibid. fol. 197.

(7) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek fol. 31. verſo.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 5 Jan. 1593. fol. 1. Ibid. van 1 tot 5 Juny fol. 115.

(9) Ibid. 8 Maart fol. 35.

(10) Ibid. 15 Maart fol. 79.

(11) Ibid. 12 Maart fol. 81. 90.

(12) Ibid. fol. 91, 92, 93.

(13) Ibid. van 5 tot 27 Jan. fol. 29.

(14) Ibid. 24 Sept. fol. 119, 137.

(15) Ibid. 23 Jan. fol. 25.

(16) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek. fol. 46.

(17) Ibid. fol. 54.

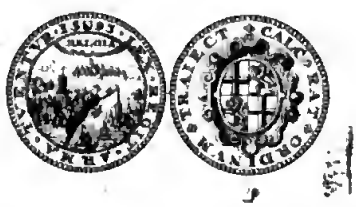

La Tête repréſente, ſous les Armes d'Utrecht, pluſieurs Villes ſituées dans un terroir agréable & ſécond. Dans une nuée eſt le mot BELGIA, *LES PAYS-BAS*; & autour de la Piece, cette Sentence :

LEX

LEX REGIT, ARMA TUENTUR. 1593. 1593.

LES LOIX NOUS CONDUISENT, LES ARMES NOUS DEFENDENT.

Au Revers, les Armes de cette Province :

CALCuLI RATionum ORDINUM TRAJECTi.

JETTONS DES ETATS D'UTRECHT.

Au milieu de cette tranquillité établie au dedans des Provinces, les Etats furent informés à leur grand regret, tant par la bouche de l'Ambaſſadeur de France (1) que par une lettre de Henri lui-même, de la réſolution que ce Monarque avoit priſe d'abjurer la Religion Reformée & de ſe reconcilier avec l'Egliſe Romaine. C'étoit-là un évenement dont les Provinces-Unies ne pouvoient attendre que de triſtes ſuites, tant pour leurs Habitans que pour tous ceux qui profeſſoient leur Religion. L'importance de cette affaire porta les Etats de Hollande à s'aſſembler ſolennellement le 16 & le 17 de Juillet. Dans cette Aſſemblée on mit en déliberation, ſi dans les conjonctures préſentes il ne ſeroit pas utile au Païs d'envoyer à Henri un Ambaſſadeur d'une habileté ſinguliere, avec un (2) des plus ſavans Profeſſeurs de Leyden, pour détourner Sa Majeſté de ſon deſſein, & pour l'affermir dans la Foi contre les ruſes du Clergé Catholique. Quoique les plus zèlés inſiſtaſſent extrèmement là-deſſus, l'Aſſemblée prit à la fin la réſolution unanime de ſe remettre à Dieu de cette affaire, & d'ordonner des prieres publiques pour l'affermiſſement & pour l'avancement de la Religion Proteſtante. Comme dans differens endroits on s'abandonnoit à des railleries piquantes ſur le changement du Roi, ſous prétexte qu'il avoit dit lui-même que la Couronne valoit bien une Meſſe, on envoya ordre à tous les Magiſtrats de faire tous les efforts poſſibles pour empêcher qu'on ne parlât de ce fâcheux évenement qu'avec grande circonſpection. Les Etats ordonnerent auſſi expreſſément à tous les Miniſtres de ne faire dans le Service public aucune mention du changement du Roi, & de continuer à la fin de leurs Sermons de prier pour ce Prince (3) & pour les Etats de ſon Royaume, ſelon la coutume qui avoit été obſervée juſques alors. Je penſe que c'eſt dans la même intention, que les Zélandois auront fait frapper le Jetton ſuivant.

(1) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 26.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 16 July 1593. fol. 124.

(3) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek fol. 26. verſo.

Un Homme debout ſur une planche poſée ſur une boule, ſe tient ferme & en équilibre par le moyen d'un Contrepoids dont ſe ſervent les Danſeurs de corde. L'Inſcription eſt empruntée de l'Apôtre S. Paul (4) :

(4) I. Cor. X. 12.

QUI STAT VIDEAT NE CADAT.

QUE CELUI QUI EST DEBOUT PRENNE GARDE QU'IL NE TOMBE.

Au Revers, les Armes de Zélande, ſurmontées d'une Couronne ; avec la Deviſe ordinaire de cette Province :

LUCTOR ET EMERGO. 1593.

JE LUTTE ET JE SURNAGE. 1593.

1593. Certainement, jamais la Zélande ne pouvoit prendre une Deviſe plus convenable : elle n'eſt que trop juſtifiée par la ſituation de ce Païs, qui a eu toujours à lutter avec les ondes irritées de la Mer, & avec les plus funeſtes inondations. On en vit encore cette même année un des plus terribles exemples. Le 24 de Décembre (1) vers le ſoir il ſe leva un vent impétueux d'Oueſt-Nord-Oueſt, qui ſe renforçant toujours & allant de fureur en fureur, faiſoit trembler juſqu'aux abîmes de la Terre, déracinoit les arbres les plus robuſtes, & faiſoit un affreux mêlange de la ruïne des Tours & des Clochers. Les ténebres de la nuit prêtoient de nouvelles horreurs à cette tempête foudroyante, qui ſembloit annoncer une deſtruction certaine à tout ce qui étoit voiſin de la Mer. Les flots entaſſés les uns ſur les autres, & frappés à coups redoublés par le vent furieux, s'élevoient juſques au Ciel, & tombant avec une horrible force ſur les Digues & ſur les Dunes, ſembloient à chaque inſtant prêts à s'y ouvrir un paſſage. On craignoit même qu'ils ne paſſaſſent par-deſſus, à cauſe que dans le tems qu'on attendoit le reflux, les eaux au-lieu de baiſſer crûrent d'un pied au-delà de la plus grande hauteur où elles avoient été dans l'eſpace de huit ans entiers. A Horne on les vit même s'avancer juſques au pied d'une Auberge qui eſt dans la rue du Moulin rouge. Cette même tempête cauſa des naufrages nombreux parmi les Navires qui ſe trouvoient alors le jouet des ondes (2). De cent-quarante Vaiſſeaux deſtinés pour l'Italie & chargés de grain & d'autres denrées, & qui ſe trouvoient prêts à partir, dans le Marsdiep, au Texel, & au Vlie, quarante furent arrachés de leurs ancres, & enſuite balotés & pouſſés au gré des vagues courroucées. Quelques-uns furent jettés ſur le rivage ; d'autres ſe heurterent avec tant de force, que leurs cordages étant entrelaſſés, & les bâtimens mêmes ouverts par le choc, il s'entrainerent les uns les autres dans les abîmes, au milieu des cris & des gémiſſemens de ceux qui ſe voyoient livrés à une mort inévitable. En un mot la Mer ſe raſſaſia, pour ainſi dire, de tréſors infinis, & les rivages d'alentour furent couverts du débris des Navires, & de cinq-cens cadavres ; (3) affreuſes preuves des pertes que cette furieuſe tempête avoit cauſées. La Zélande en avoit ſoutenu ſa part, & c'eſt pour cette raiſon qu'on y vit paroitre cette année un Jetton, deſtiné à l'uſage de l'Amirauté.

(1) Bor Ned. Beroet. XXX. Boek, fol. 78.

(2) H. de Groot Ned. Ned. Hiſt. fol. 197.

(3) Bor Ned. Beroert. XXX. Boek, fol. 78.

Une Ile dans le lointain ; & ſur le devant, deux Vaiſſeaux :

IDEM PROTECTOR ET HOSTIS.

LE MEME (ELEMENT) EST NOTRE DEFENSEUR ET NOTRE ENNEMI.

Les Digues de la Zélande (4) occupent juſqu'à quarante lieues, à compter chaque lieue de quatre-mille toiſes. Chaque toiſe de Digue a couté au moins ſoixante francs ; & ainſi il en a couté à cette Province pour s'aſſurer contre la Mer, neuf millions ſix-cens-mille florins. L'entretien de ces Digues exige encore une terrible dépenſe, puiſque pour cela ſeul chaque Arpent de terre paye par an à l'Etat huit florins.

(4) Gargon Walcherſche Arcadia, I. Deel, pag. 43.

Au Revers, les Armes de la Province, avec ſa Deviſe ordinaire :

LUCTOR ET EMERGO. 1593.

JE LUTTE, ET JE SURNAGE. 1593.

Au

1594. Au commencement de l'an quinze-cens quatre-vingt-quatorze, les cœurs des Habitans des Provinces Catholiques, remplis de joye, alloient pour ainſi dire au-devant (1) d'Erneſt Archidue d'Autriche, que Philippe avoit honoré du Gouvernement-général des Païs-Bas. Il étoit Frere (2) de l'Empereur regnant, & Fils de Ferdinand, qui étant Frere de Charles-Quint avoit été Oncle du Roi d'Eſpagne. Lié de ſi près par le ſang au Souverain, il faiſoit eſperer à tout le monde qu'il ne ſe feroit pas chargé d'une pareille Adminiſtration, ſans en attendre un heureux ſuccès, & ſans ſe propoſer l'avancement de ſa gloire, le rétabliſſement de la paix, & la proſperité des Habitans. Juſques-là il avoit gouverné de la part de ſon Frere la Hongrie (3) & les frontieres les plus reculées de l'Empire : dans ce poſte il s'étoit attiré au plus haut point l'amour des Sujets, & par l'humanité qui brilloit dans toute ſa conduite, & par la paix conſtante qu'il leur procuroit en laiſſant en repos les Peuples voiſins, & en les portant par-là à ne le point inquieter. Il paroiſſoit par conſéquent choiſi exprès par Philippe pour pacifier les Païs-Bas, & toutes ſes inclinations ſembloient tendre à ce but. Pour y parvenir au-plutôt, il brava les rigueurs de l'Hiver, en pouſſant ſon voyage à travers l'Allemagne (4) avec toute la rapidité poſſible. Ayant ſuivi le cours du Rhin, il paſſa par Cologne & arriva à Luxembourg le 17 de Janvier, avec une nombreuſe ſuite de la Nobleſſe de ſa Cour. C'eſt dans cette Ville qu'il fut complimenté par Philippe Marquis de Solre, & par Don Diegue de Pimentel. De là il ſe tranſporta à Namur, où s'étant repoſé quelque tems, il fit enfin le 30 du même mois (5) ſon Entrée ſolennelle à Bruxelles, où l'on avoit préparé pour le revoir des Arcs de triomphe, des Théatres, des Feux d'artifice, & tout ce que la magnificence produit de plus éclatant dans ces ſortes d'occaſions. Après la fin de toute cette pompe, dont Jean-Baptiſte Houwaart avoit eu encore la direction, il livra le 3 de Fevrier aux Etats ſa Commiſſion de Gouverneur-général, il fut reconnu en cette qualité, & il reçut le Serment de fidelité de tous les Membres de cette Aſſemblée. La mémoire de cette ſolennité a été conſervée par la Médaille ſuivante, que je n'ai jamais vue en original, mais que j'emprunte de l'Hiſtoire métallique de Bizot (6).

1594.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 6 tot 18 Sept. 1593. fol. 139.

(2) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek. fol. 4. verſo.

(3) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 198.

(4) Deſcript. Grat. in Adv. Erneſti fol. 51.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek, fol. 4. verſo.

(6) Tom. I. pag. 78.

I. Ce Prince, en Buſte armé ; avec cette Légende :

ERNESTus, Dei Gratia, ARCHIDUX AUSTriæ, BELGicarum PROVINCiarum GUBernator.

ERNEST, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

Au Revers une branche de Laurier, & une autre de Palmier, attachées en forme de Guirlande par deux Couronnes. L'Inſcription eſt ſa Deviſe ordinaire (7) :

(7) Mauſol. de la Toiſon d'or, pag. 230.

1594. SOLI DEO GLORIA.

A DIEU SEUL LA GLOIRE.

II. J'ai vu le Buſte du même Prince ſur un Deſſein de Médaille gravé en cuivre, que j'ai trouvé à Bruxelles chez un Curieux : l'Inſcription en eſt :

ERNESTUS ARCHIDux AUSTRIÆ.

ERNEST ARCHIDUC D'AUTRICHE.

Après que toutes les cérémonies de la reception de l'Archiduc furent finies, il réſolut (1) d'aller voir Anvers, attiré par la réputation de cette magnifique Ville. Ayant paſſé à Malines la nuit du 13 de Juin (2), il partit le jour ſuivant pour Lire, d'où, après s'être repoſé pendant quelques heures, il continua ſa route pour Berchem : il y arriva l'après-dinée, & il y fut reçu par la Bourgeoiſie d'Anvers, au bruit d'une ſalve de mouſqueterie & avec les plus grandes marques d'une haute eſtime. Le même Corps le conduiſit juſques à Anvers, où il fit ſon Entrée par la Porte de l'Empereur, qui tire ſon nom (3) de Charles-Quint. A peine fut-il dans la Ville, qu'il fut complimenté de la maniere la plus ſolennelle par une Fille qui repréſentoit Anvers, & qui étoit aſſiſe ſur un Char de triomphe tout doré. Les rues étoit pleines d'une foule incroyable de ſpectateurs ; les maiſons étoient embellies d'ornemens tout ſinguliers ; & dans les Marchés & dans les Places on voyoit un grand nombre d'Arcs de triomphe & de Théatres ſuperbes, dreſſés par les Marchands d'Eſpagne, de Portugal, de Genes, de Milan, de Florence, & de Luques : chacun de ces Corps avoit ſuivi dans cette magnificence le goût de ſa Nation. Entre autres, les trois Freres, Marc, Jean, & Jaques Fugger, avoient fait dreſſer entre l'Hôtel de la Monnoye & l'Abbaye de S. Michel un Portique pompeux, compoſé d'un grand nombre d'arcades, long de plus de (4) mille pieds, & qui aboutiſſoit à l'Hôtel deſtiné à l'Archiduc. A l'entrée de cette magnifique Gallerie, qui faiſoit beaucoup d'honneur à la famille des Fuggers dont les richeſſes étoient immenſes, on voyoit au milieu les Armes de l'Empire, du côté gauche celles de la famille en queſtion, & du côté droit l'Ecu d'Augsbourg dont elle eſt orinaire. Elle avoit amaſſé des Tréſors prodigieux par ſon Commerce dans les Indes Occidentales ; enſorte qu'Antoine Fugger Chef de cette famille, nommé d'ordinaire *Fokker*, & qui mourut dans ſa Patrie, diſpoſa par Teſtament de plus de ſix millions d'écus d'or (5). Ses richeſſes immenſes ont donné lieu à une façon de parler qui eſt encore uſitée dans ces Provinces, où l'on donne le nom de *riche Fokker* (6) à un homme d'une opulence peu commune. Je me ſuis un peu arrêté à cette famille, parce que j'ai trouvé à La Haye dans le Cabinet de l'Eſſayeur Thierry Ter-Hoeve, une Médaille qui repréſente l'ainé des trois Freres, qui a été Conſeiller (7) de l'Empereur Rodolphe, & Chef de la branche des Fuggers qui porte le nom de Norndorf.

(1) Deſcript. Gratul. in Adv. Erneſti fol. 51.
(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 339.
(3) Deſcript. Gratul. in Adv. Erneſti fol. 57.
(4) Ibid. fol. 124.
(5) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 93.
(6) Hiſt. de l'Archid. Alb. p. 285.
(7) Imhof Not. S. R. Imp. Proc. fol. 482.

Il paroit ici en Buſte armé, avec cette Inſcription Allemande :

MARX FUGGER, HERR VON KIRCHBERGE UND WEISSENHORN.

MARC

MARC FUGGER, SEIGNEUR DE KIRCHBERGEN ET DE WEISSENHORN. 1594.

L'Empereur Charles-Quint avoit déja élevé le Pere de Marc à la Dignité de Baron (1), & de Membre de ſon Conſeil. Enſuite l'an 1530 il l'autoriſa à la Diete d'Augsboug, à prendre ſéance parmi les Etats du S. Empire, & lui donna en Fief les Seigneuries de Kirchbergen & de Weiſſenhorn, qui avoient été engagées à ſon Frere & à lui.

(1) Imhof Not. S. R. Imp. Proc. fol. 479.

Au Revers, le Buſte de ſon Epouſe Sibylle d'Eberſtein, de laquelle, outre pluſieurs Filles, il eut quatre Fils. L'Inſcription eſt encore en Allemand :

SIBILLE FUGGER, FRAW VON KIRCHBERGE UND WEISSENHORN.

SIBYLLE FUGGER, DAME DE KIRCHBERGEN ET DE WEISSENHORN.

Dès qu'Erneſt eut ſaiſi les rênes du Gouvernement, ſes prémiers deſirs tendirent à établir la Paix dans les differentes Provinces des Païs-Bas. Dans cette intention, mais ſous prétexte de travailler à quelques affaires particulieres du Prince de (2) Chimay, il envoya de Bruxelles à La Haye (3) avec les ſauf-conduits néceſſaires, Otton Hartius & Jerôme Comans, tous deux Juriſconſultes. Arrivés à la Cour des Etats, ils firent les proteſtations les plus obligeantes touchant l'inclination de leur Maitre pour une Paix ſtable, & livrerent de ſa part une lettre au Greffier des Etats-Généraux; elle étoit datée de Bruxelles, du 6 de Mai (4). L'Archiduc, après y avoir rappellé les deſaſtres & les miſeres paſſées, y exhortoit les Etats-Généraux à donner les mains à une Paix ſincere, & leur promettoit d'y travailler de ſa part de toutes ſes forces & avec la plus grande intégrité. Le ſens de cette lettre fut confirmé de bouche par les deux Députés, qui furent conduits à l'Audience le 16 du même mois (5). Environ le même tems, (6) l'Empereur voulant effrayer les Etats, & donner par-là plus de poids aux propoſitions de ſon Frere, avoit fait prendre aux Etats de l'Empire, à la Diete de Ratisbonne, la réſolution unanime d'armer (7) contre le Parti qui refuſeroit d'accepter la Paix ſous des conditions équitables. Mais ſelon le naturel des Allemands, qui d'ordinaire ne commencent d'agir qu'après que le mal eſt fait ou l'affaire entierement terminée, on en demeura à cette menace, quoique les Etats-Généraux rejettaſſent les offres de l'Archiduc. Ils commencerent par envoyer aux Etats des Provinces particulieres des copies de la lettre d'Erneſt, & du diſcours de ſes Députés. Ils refuſerent enſuite formellement d'entrer en Négociation (8): non-ſeulement ils repeterent les motifs de ce refus, qu'ils avoient déja allegués dans des cas pareils; mais ils dirent encore, qu'il étoit impoſſible de ſe fier aux promeſſes de Philippe, puiſque lui & ſes Conſeillers Eſpagnols, bien loin de revenir de leur haine enracinée (9) contre ces Provinces, s'étoient ſervi du tems même qu'on faiſoit des propoſitions de Paix, pour ſuborner dans les Provinces-Unies des Aſſaſſins contre les précieuſes vies de Maurice, de Frederic-Henri qui n'avoit alors que (10) dix ans, de Jean d'Oldenbarneveld, (11) d'Aldegonde, & d'autres Grands-hommes de la République. Le Jetton ſuivant fait évidemment alluſion à cette réponſe des Etats.

(1) Bor Nederl. Beroert. XXXI. Boek, fol. 27.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. 2 Mey 1594. fol. 158.
(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 339. verſo.
(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 10 Juny. 1594. fol. 198.
(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 343.
(6) (7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 212.
(8) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek fol. 30. verſo.
(9) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 208.
(10) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek, fol. 30.
(11) Reſol. der Staat. van Holl. 3 Juny 1594. fol. 193.

Les Armes de Zélande :

LUCTOR ET EMERGO. 1594.

1594. *JE LUTTE ET JE SURNAGE.* 1594.

Au Revers, le Roi d'Eſpagne qui offre une branche d'Olivier à un Habitant des Païs-Bas, pendant qu'un Traitre tâche de deſarmer le dernier & de le jetter par terre :

PACEM OSTENTAT, SED HOC AGITUR.

IL MONTRE LA PAIX, MAIS C'EST-LA' SA VERITABLE INTENTION.

En effet, dans le tems même que l'Archiduc vantoit ſi fort la ſincerité de ſes intentions en offrant aux Etats une branche d'Olivier, on arrêta à Breda à la fin de Mars un certain Michel Renichon (1), Prêtre de Namur, déguiſé en Soldat. Il fut conduit à La Haye, & après avoir ſubi pluſieurs Interrogatoires, il confeſſa qu'il étoit venu dans les Provinces-Unies à l'inſtigation du Comte de Barlemont, de l'aveu, à ce que lui avoit dit ce Comte, d'Erneſt lui-même, dans le deſſein d'aſſaſſiner Maurice. Il dit encore, que pour exécuter ce projet il avoit déja reçu pour arrhes deux-cens Philippus, ou pieces de trente ſols; qu'on avoit payé d'autres Meurtriers pour maſſacrer Frederic-Henri, le Seigneur de (2) Ste. Aldegonde, Oldenbarneveld, & le Chancelier Leoninus, & qu'on avoit promis trente-mille francs à celui qui en viendroit à bout. Il ſoutint cette confeſſion lorſque ſa Sentence, déja prononcée, étouffoit en lui tout eſpoir (3) d'obtenir quelque adouciſſement dans ſon ſupplice en accuſant des perſonnes ſi conſiderables. Peu de tems après on arrêta encore à Lillo un Soldat nommé Pierre du Four, né à Nivelle. Mené à Bergop-zoom, & examiné, il confeſſa qu'il avoit été ſuborné par La Motte & par le Conſeiller d'Aſſonville, non-ſeulement pour exécuter une entrepriſe ſur cette derniere Ville, mais encore pour guetter l'occaſion de tuer le Comte Maurice (4). Il repeta les mêmes choſes ayant déja la corde au cou (5), tout prêt à être pendu & écartelé, conformément à la Sentence prononcée contre lui. Les confeſſions de l'un & de l'autre, & les Sentences qui s'en étoient ſuivies, furent imprimées & rendues publiques par ordre des Etats; ce qui aigrit terriblement le Peuple contre les Eſpagnols, & retraça aux eſprits de la maniere la plus vive les miſeres affreuſes (6) que la Patrie avoit eſſuyées pendant les prémiers Troubles. La cruauté des Eſpagnols en avoit gravé le ſouvenir dans l'ame des Habitans. La ſeule idée de tant d'horreurs, toujours fraiche, étoit capable de les faire frémir & de glacer le ſang dans leurs veines. Elle ſervoit aux Provinces-Unies, dont la Guerre avoit plutôt augmenté que diminué les forces, d'une continuelle exhortation à ne ſe pas fier legerement à des propoſitions de Paix. Les Gueldrois s'exprimerent là-deſſus par le moyen du Jetton ſuivant.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 337.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad van Holl. 3 Juny 1594. fol. 193.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 342.

(4) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek, fol. 81.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 341.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 1 Juny 1594. fol. 184.

Un Homme, qui taille dans une Table de pierre les mots ſuivans :

TROJA MIHI, LICET TAMEN.

TROYE ME SERT D'EXEMPLE, IL M'EST POURTANT PERMIS.

C'eſt à dire : Quoiqu'il me ſoit permis d'accepter la Paix, les miſeres paſſées, qui égalent celles des Troyens, m'exhortent à la rejetter. Autour de la Piece on lit cette Inſcription :

SCRI-

1594.

SCRIBIT IN MARMORE LÆSUS. 1594.

IL GRAVE SUR LE MARBRE LES OFFENSES QU'ON LUI A FAITES. 1594.

Ceux de Gueldre qui ont fait frapper cette Piece, comme il paroit par le mot GELDER, ont emprunté vraiſemblablement cet Emblême des *Deviſes des Princes*, de *Paradin*, (1) Ouvrage écrit en France ſous le Regne de (2) Henri II, & dont la Traduction Allemande fut publiée en 1563.

(1) Pag. 418.
(2) Paradin, &c. pag. 31.

Au Revers, un Homme dont les mauvais habits repréſentent les malheurs des tems paſſés, foule aux pieds l'herbe appellée Camomille, qui, ſelon les Botaniſtes, croit à meſure qu'on la foule :

VIRESCIT VULNERE VIRTUS.

LES COUPS PORTEZ A' LA VERTU EN REDOUBLENT LA FORCE.

A meſure que les Provinces-Unies avoient marqué de l'averſion pour la Paix qui leur étoit offerte par le Roi d'Eſpagne, elles avoient fait des efforts pour mettre de bonne heure en campagne une Armée formidable. Dès la fin d'Avril, leur Général ſe trouva auprès de Zwol à la tête de dix-mille Fantaſſins (3) & de deux-mille Chevaux, & cette Armée étoit abondamment pourvue de tout ce qu'il faloit pour faire un Siege. Il marcha d'abord pour faire lever celui de Couverde, qu'un Corps de Troupes Eſpagnoles ſous Verdugo avoit tenue juſques-là étroitement bloquée. Mais la ſeule nouvelle de l'approche de Maurice obligea cette Armée à ſe retirer à la ſourdine (4). Elle le fit la nuit du 6 de Mai, en abandonnant tous ſes Ouvrages & en mettant le feu à ſes Baraques, & elle ſe retira vers Oldenzeel. Maurice ayant ainſi ſauvé Couverde ſans la moindre effuſion de ſang, arriva devant Groningue le 22 de Mai, avec ſes Troupes animées par cet heureux ſuccès (5). Après que le Fort d'Ouwaarderzyl eut été pris par le Comte Guillaume de Naſſau, on ouvrit la Tranchée, & le 3 de Juin le canon étoit déja mis en batterie contre le Ravelin qui couvroit la Porte orientale. Les Aſſiegés ſe défendoient courageuſement, ils faiſoient de vigoureuſes Sorties. Mais ils ne laiſſerent pas de prier le Comte Maurice de leur accorder un ſaufconduit (6) pour envoyer un de leurs Magiſtrats à Bruxelles. Au-lieu de l'obtenir, ils furent exhortés par une lettre du Comte (7) à capituler au plus vîte, pour éviter la ruïne prochaine des Habitans. Comme l'eſperance d'un promt ſecours les détourna de prêter l'oreille à cette propoſition, les Attaques furent pouſſées avec une nouvelle vigueur, & les Mineurs eurent ordre de faire une Mine ſous le grand Ravelin dont j'ai déja parlé. Ils y travaillerent avec tant d'ardeur, qu'elle ſe trouva en état de jouer au milieu de Juillet. On y mit le feu le 15 au ſoir. Elle creva avec un bruit ſourd, & répandant (8) une épaiſſe fumée mêlée de flâmes, elle emporta avec la pointe du Ravelin plus de cinquante des Aſſiegés, dont les membres fracaſſés furent diſperſés de côté & d'autre au milieu d'une affreuſe grêle de pierres, de planches & de terre. L'effet de cette Mine fut d'abord ſuivi d'un Aſſaut, & dans la conſternation générale de la Garniſon, on ſe rendit maître (9), ſans verſer beaucoup de ſang, du Ravelin qui étoit la plus grande défenſe de la Place. Là-deſſus ceux de la Ville (10) demanderent une ſuſpenſion d'armes, & envoyerent à Maurice quelques Députés pour traiter avec lui. Le 22 (11) on conclut l'Accord, par lequel la Garniſon eut la permiſſion de ſortir de la Place; & la Ville, outre la conſervation de ſes Privileges, obtint le droit d'envoyer avec les Ommelandes, ou le Plat-païs d'alentour, des Députés aux Etats-Généraux, ſur le même pied que les autres Provinces (12). Les Médailles ſuivantes ont été frappées pour immortaliſer la mémoire de cette conquête.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXI. Bock, fol. 17. verſo.
(4) Ibid. fol. 18.
(5) Ibid. fol. 24. verſo.
(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 25 Juny 1594. fol. 209.
(7) Bor Ned. Beroert. XXXI. Bock, fol. 26.
(8) Ibid. fol. 42. verſo.
(9) Reſol. der Gecomm. Raad. van van Holl. 10 July 1594. fol. 252.
(10) Bor Ned. Beroert. XXXI. Bock fol. 43.
(11) Reſol. der Gecomm. van Holl. 28 July 1594. fol. 286.
(12) Ibid. fol. 282-288.

1594.

I. La Tête repréſente Groningue, aſſiegée par les Troupes de la République; & le Revers porte l'Inſcription ſuivante :

HISPANIS AB EXERcitu FOEDeratarum PROVInciarum INFERIORIS GERManiæ COVORDIO FUGATIS, GRONINGAque MOX BIMESTRI OBSIDione LIBERTati RESTITUTA, IN MONUMENTUm ORDines FRISiæ FIERI FECERUNT. CIↃ IↃ XCIV.

LES ESPAGNOLS ETANT CHASSEZ DE DEVANT COUVORDE PAR L'ARMEE DES PROVINCES-UNIES, ET GRONINGUE ETANT ENSUITE REMISE EN LIBERTE' PAR UN SIEGE DE DEUX MOIS; LES ETATS DE FRISE ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE POUR EN ETRE UN MONUMENT. 1594.

II. La

II. La Tête de la ſeconde eſt ſemblable à celle de la prémiere ; mais l'Inſcription du Revers eſt differente : 1594.

AB ASSERTIS SIBI SECUNDUM LIBERTATEM VINDICIIS AD DEFECTIONEM SEDUCTA, ATQUE DEMUM POST COEVORDÆ EXPEDITIONEM FATIGATA CONSTANTI OBSIDIONE, DUCTU ILLUSTRISSIMI MAURICII NASSAVIÆ COMITIS, REVINCITUR AMPLISSIMIS ORDINIBUS GRONINGA. ANNO CIↃ IↃ XCIIII. CALENDIS AUGUSTI.

GRONINGUE, PORTÉE A' LA REVOLTE PAR LES ASSURANCES QU'ON LUI AVOIT DONNÉES DE SA LIBERTÉ; ENFIN, APRES L'EXPEDITION DE COUVORDE, FATIGUÉE PAR UN LONG SIEGE, EST REUNIE AUX HAUTS ET PUISSANS ETATS, SOUS LA CONDUITE DU TRES ILLUSTRE COMTE MAURICE DE NASSAU, LE 1. D'AOUT 1594.

Il faut remarquer, que Maurice n'accorda à la Ville le droit de prendre ſéance aux Etats-Généraux, qu'après avoir changé les Magiſtrats le jour même de la reddition de la Place.

III. La troiſieme a d'un côté la même Inſcription ; & de l'autre, les Ecus de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Friſe & d'Overyſſel, unis par un même lien, & rangés en cercle autour d'un Faiſceau de ſix fleches :

NEXOS FAVORE NUMINIS QUIS DISSOLVET?

QUI DESUNIRA CEUX QUE LA FAVEUR DIVINE A ATTACHEZ LES UNS AUX AUTRES?

Il y a encore ici une alluſion à l'Accord ſelon lequel Groningue avoit obtenu l'entrée dans l'Union, & la ſéance de ſes Députés dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

IV. La quatrieme Piece eſt un Jetton. On y voit un Arbre profondément enraciné, que cinq Hommes, (qui repréſentent les cinq Provinces gouvernées par Maurice) tirent de toutes leurs forces, & font plier :

PRÆVALENT CONJUNCTÆ VIRES.

LES FORCES RÉUNIES PREVALENT.

On voyoit tout le contraire dans la Monarchie d'Eſpagne, dont les parties ſéparées n'étoient pas en état de ſe ſoutenir contre les divers Ennemis qui les attaquoient.

Au Revers on lit cette Inſcription :

COVORDIA OBSIDIONE LIBERATUR, MOXQUE GRONINGA BIMESTRI OBSIDIONE LIBERTATI RESTITUITUR. CIↃ IↃ XCIV.

COUVORDE EST DELIVRÉE DU SIEGE, ET IMMEDIATEMENT APRES GRONINGUE EST REMISE EN LIBERTÉ PAR UN SIEGE DE DEUX MOIS. 1594.

Après que Groningue fut rentrée de cette maniere dans l'Union générale, qu'elle fut munie d'une Garniſon convenable, & que les fortifications furent reparées autant qu'il étoit poſſible, Maurice ſépara ſon Armée & s'en alla par la Fri-

1594. Friſe à La Haye. Comme le bruit de ſes Victoires avoit rempli tout le Païs, il fut reçu avec les plus grandes marques d'eſtime & de reſpect dans toutes les Villes (1) & dans tous les Villages qu'il traverſoit. Lorſqu'il eut fait ſon Entrée triomphante dans la Hollande, les Conſeillers-Députés de cette Province, voulant lui témoigner leur reconnoiſſance des grands ſervices qu'il avoit rendus à la Patrie, lui firent préſent d'un très grand Miroir de trois-cens francs, & (2) d'un beau Coffre fait à Nuremberg & rempli d'inſtrumens de Mathématique; ce meuble avoit été acheté à l'Inventaire de Mr. Guillaume de Treſlong, pour la ſomme de deux-cens florins. Ceux d'Utrecht, pour témoigner par des actes de charité la reconnoiſſance que tant de bienfaits de Dieu leur inſpiroient, employerent quatre tonneaux de Seigle à faire du pain, qu'on diſtribua parmi les pauvres de la Ville. On ordonna encore un Service ſolennel dans la Cathédrale, pour rendre graces à Dieu de ſa protection & de tant de glorieuſes Victoires. Les Magiſtrats y aſſiſterent en Corps, avec les Capitaines des Compagnies Bourgeoiſes, après s'être auparavant tous aſſemblés à l'Hôtel de ville. Le ſoir on acheva de célebrer ce jour par le bruit des cloches, par des illuminations, & par des ſalves de mouſqueterie faites par les Bourgeois armés, dont les Capitaines avoient reçu pour cela (3) vingt-cinq livres de poudre par Compagnie. A l'exemple de cette Ville, on ordonna dans toutes les Provinces un jour de Prieres & d'Actions de graces, pour remercier le Ciel de toutes ſes faveurs, & pour s'aſſurer de la continuation de ſes bienfaits à l'avenir. Comme ce n'eſt pas un moindre bonheur, de ſe ſervir bien d'un avantage, que de l'acquérir, on voulut conſerver par un Jetton la mémoire de cette gratitude publique, comme on avoit voulu immortaliſer les Victoires qui en étoient la ſource.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 339.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 18 Oct. 1594. fol. 418.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek, fol. 45. verſo.

Deux Armées dans le lointain; & ſur le devant, un Homme & une Femme qui levent les mains vers le Ciel, (où on lit le mot de JEHOVAH) pour lui rendre graces des Victoires qu'il avoit accordées au Païs:

IN VICTORIA GRATI.

RECONNOISSANS DANS LA VICTOIRE.

Au Revers, les Armes de la Province de Zélande, où ce Jetton fut frappé:

LUCTOR ET EMERGO. 1594.

JE LUTTE ET JE SURNAGE. 1594.

Les Provinces-Unies ayant étendu leurs frontieres dans la derniere Campagne avec tant de ſuccès, n'avoient pas moins à cœur de rétablir l'autorité des Loix en remédiant aux abus qui s'étoient gliſſés dans le Païs pendant les deſordres des tems paſſés, & qui avoient pris de jour en jour de nouvelles forces. Tel étoit, entre autres, le déchet & le prix exorbitant des Monnoyes, qui alloit bien au-delà de la Règle qui avoit été établie par l'Edit de l'an (4) 1586. Cette irrégularité ne pouvoit que cauſer de triſtes embaras dans le Commerce, & par conſéquent de grands dommages aux bons Habitans du Païs. Après une mûre déliberation ſur une affaire de cette importance, on défendit ſous peine de mort par un Edit (5) du 2 de Septembre, de faire aucune fauſſe Monnoye. On ordonna même qu'aucune Piece ne fût frappée pendant toute l'année courante, malgré la permiſſion dont quelque Ville ou quelque Province eût pu munir quelques Maitres de la Monnoye. Le même Edit détermina avec préciſion (6) la valeur des differentes Monnoyes, avec une défenſe expreſſe de les prendre au-deſſus ou au-deſſous du prix

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 31 Oct. 1594. fol. 439.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 352. verſo.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 2 Sept. 1594. fol. 377.

prix fixé. Les Etats de Zélande en particulier, qui auparavant avoient eu à La Haye une Chambre des Comptes en commun avec la Hollande, Utrecht (1), la Friſe & l'Overyſſel, trouverent bon d'en ériger une à Middelbourg. Le but de cette inſtitution étoit qu'on tint plus exactement compte des Revenus de cette Province, & d'avoir ſous leurs yeux des Officiers obligés d'en répondre. Le prémier Tréſorier-général de ce nouveau Bureau des Finances fut (2) Jaques Valk, que les Etats de Zélande revêtirent de cette Dignité à eauſe de ſa capacité ſinguliere. A l'occaſion de cet établiſſement on vit paroitre le Jetton que voici. 1594.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 233.

(2) Smallegang Kronyk van Zeel. fol. 427.

Les Armes & la Deviſe ordinaire de cette Province.

Au Revers, l'Inſcription ſuivante :

INSTITÛTA CAMERA RATIONUM ZELANDIÆ; PRIMUM REDDITO THESAURARIO FALCONE. 1594.

LA CHAMBRE DES COMPTES DE LA ZELANDE ETANT ERIGEE, ET VALK ETANT CHOISI LE PREMIER POUR TRESORIER-GENERAL. 1594.

Les rares talens de ce (3) Tréſorier porterent les Etats-Généraux à le nommer avec Mr. Walrave de Brederode leur Ambaſſadeur vers Jaques II Roi d'Ecoſſe, pour aſſiſter en leur nom à la cérémonie du Batême de ſon Fils. Le motif de cette Ambaſſade étoit que ce Monarque avoit prié les Rois de France & de Danemarc, la Reine d'Angleterre & les (4) Etats-Généraux, qu'il comptoit parmi ſes meilleurs Amis, de vouloir bien être Parains de ſon Fils ainé. Ces Ambaſſadeurs, accompagnés d'une belle Nobleſſe, partirent de Vére le 8 d'Août, & arriverent le 13 (5) du même mois ſains & ſaufs en Ecoſſe, où le jeune Prince fut batiſé le 9 de Septembre, & nommé (6) Frederic-Henri. Leurs Hautes Puiſſances, pour marquer leur reconnoiſſance au Roi d'Ecoſſe, firent offrir à la Reine (7) par leurs Ambaſſadeurs de magnifiques préſens, qui conſiſtoient en deux Coupes d'or, & dans une Boite du même métal, le tout enſemble du poids de quatre-cens onces. La Boite renfermoit une Conſtitution de rente viagere pour le Prince, de (8) cinq-mille francs par an. La Nourrice eut encore une bourſe de ſoixante Nobles à la roſe, qui, joints à d'autres préſens donnés à differentes perſonnes que leur devoir attachoit à la chambre de l'Accouchée, faiſoient enſemble la ſomme de douze-mille francs. Ces dépenſes choquerent (9) d'autant plus la Reine d'Angleterre, que, ſous prétexte du mauvais état des Finances, on differoit de payer à cette Princeſſe les ſommes qu'elle avoit autrefois avancées, & qu'elle redemandoit alors. Certainement, les Revenus des Provinces-Unies n'étoient dans ce tems-là gueres conſiderables, comme il paroit évidemment par les calculs qu'on en fit cette année, tant par rapport à chaque Province particuliere, qu'à la République en général. Dans la Hollande, la plus puiſſante des Provinces, les Revenus ordinaires ne montoient (10) qu'à un million neuf-cens-mille francs, & l'on n'en tiroit que cinq-cens-mille des Taxes miſes ſur les maiſons & ſur les terres. D'un autre côté, cette Province étoit chargée, tant pour les Villes que pour le Plat-païs, de payer par an comme rentes des capitaux qu'on avoit levés, cent-ſoixante-mille francs. L'entretien des Fortifications, & ce qu'on donnoit aux Garniſons pour leurs quartiers, pour les tourbes & pour les chandelles, joint à ce que coutoient les Couriers & les Poſtillons, alloit encore annuellement à deux-cens-vingt-cinq-mille florins. Soixante-mille autres étoient encore employés pour les Penſions & pour les Voyages des Miniſtres d'Etat, & des moindres Officiers (11) tant de la Sud-Hollande, que de la Nord-Hollande.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 19 July 1594. fol. 300.

(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 20 Juny 1594. fol. 198.

(5) Ibid. 7 Nov. 1594. fol. 457.

(6) Ibid. fol. 457.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 28 July 1594. fol. 301.

(8) Ibid. 23 Juny fol. 238.

(9) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 213.

(10) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 27 Nov. 1594. fol. 502.

(11) Ibid. fol. 503.

1594. Lorſque pour l'année ſuivante on accorda de nouveau pour les fraix ordinaires de la Guerre deux-cens-mille francs par mois, & pour les extraordinaires quatorze-cens-mille francs une fois pour toutes, outre deux-cens-mille pour ſecourir le Roi de France, la quote-part de la Hollande monta à deux millions cinq-cens ſoixante-quinze-mille cinquante-ſix florins. Les Revenus de la Province ne purent y ſuffire, & les Etats furent obligés de vendre pour cent-ſoixante-quinze-mille francs (1) de Biens Eccléſiaſtiques, & de Domaines du Comté. Lorſque l'année précedente on avoit dreſſé entre la Sud-Hollande & la Nord-Hollande un Etat de dépenſe & de recette, il parut que le dernier quartier étoit encore en arriere avec le Tréſor public de deux millions quatre-cens-ſoixante & quatorze-mille quatre-cens-ſoixante-dix francs, dix ſols, & deux deniers. (2) L'année dont nous parlons, le Conſeil d'Etat jugea à propos de faire un Etat général des revenus & des charges de toutes les Provinces; & tant pour faire ce calcul, que pour en conſerver la mémoire, ce Conſeil fit frapper le Jetton ſuivant.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad- van Holl. 27 Nov. 1594. fol. 502.

(2) Ibid. 15 April fol. 93.

Une Main, ſortant des nues, tient une Balance en équilibre. Sur l'Exergue & autour de la Piece on lit cette Inſcription :

JUSTA RATIO FIRMUM SERVANDI FOEDERIS VINCULUM.

UN COMPTE EXACT ET EQUITABLE EST UN PUISSANT LIEN DE L'ALLIANCE QUIL FAUT SOUTENIR.

Au Revers on ne trouve que la Légende que voici :

CALCULUS A RATIONIBUS PROVINCIARUM FOEDERATARUM INFERIORIS GERMANIÆ HABITIS. CIↃ IↃ XCIIII.

JETTON EMPLOYÉ DANS LES COMPTES DES PROVINCES-UNIES, FAITS L'AN 1594.

Quoique les revenus du Roi d'Eſpagne fuſſent infiniment ſuperieurs à ceux de la République, tout étoit chez lui plus mal payé; ſoit que ces tréſors, quelque grands qu'ils fuſſent, ne puſſent pas ſuffire au ſoutien d'un Empire ſi vaſte; ſoit que le Tréſor public fût pillé, ou que du moins il fût employé avec moins d'œconomie que celui des Provinces-Unies. Quelle qu'en pût être la cauſe, le mauvais payement des Troupes Eſpagnoles avoit excité juſques alors parmi elles pluſieurs mutineries très pernicieuſes pour les affaires du Roi; & l'on peut dire que cette année elle tira la République d'un très grand danger. Une très forte gelée (3) avoit glacé les Rivieres les plus rapides, & par-là tout le Païs étoit ouvert aux courſes & aux entrepriſes des Ennemis. Mais dans ces conjonctures mêmes, les Soldats Eſpagnols, irrités de ce qu'on ne leur payoit pas leurs arrerages, ſe mutinerent (4). Ce mal dangereux commença chez les Italiens, qui voyant que les Eſpagnols en commettant des deſordres ſemblables ſe procuroient leur payement, prirent la même route; perſuadés qu'étant Etrangers, & ne ſervant que pour la ſolde, ils étoient dégagés de toute obligation dès qu'on ne les payoit pas. Après avoir vainement eſperé d'obtenir leurs arrerages (5) par les voyes de la douceur, ils réſolurent de ſe

(3) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek. fol. 88.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 216.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 348.

(1) Bor Ned. Beroet. XXXI. Boek, fol. 37. verſo.

ſe faire juſtice à eux-mêmes, & d'arracher par la force des armes (1) aux Habitans du Plat-païs ce qui leur étoit dû. Dans cette conduite irréguliere ils ne laiſſoient pas d'obſerver une exacte Diſcipline, & ils créoient continuellement de nouveaux Commandans pour la maintenir. Ils donnoient à leur Corps le nom de *République*, & l'Emblème de leurs Drapeaux étoit un Eſſain d'Abeilles. Sous cette forme de Gouvernement ils mirent le Païs ſous contribution, & ils chargerent les marchandiſes de nouveaux Droits d'entrée & de ſortie. Pour n'avoir rien à craindre cependant (2) des Provinces-Unies, ils firent avec elles une étroite Alliance, en vertu de laquelle Maurice, après avoir reçu d'eux des Otages, les pourvut de vivres & de munitions (3). Il leur envoya même un ſecours (4) de cent Cavaliers & de quatre-cens Fantaſſins, pour ravager conjointement avec eux tout le Brabant par des courſes continuelles. Ils eurent la prudence de prendre leurs quartiers d'Hiver à une petite diſtance de Bois-le-Duc; par-là ils étoient toujours en état de tirer tout ce qui leur étoit néceſſaire de Breda, de Heuſden, & de Gertrudenberg, (5) & même de ſe retirer en cas de beſoin vers quelqu'une de ces Places. Le bruit de ces deſordres exercés impunément fit accourir auprès d'eux de toutes parts un grand nombre de gens, qui cherchoient leurs avantages dans ces Troubles. Qui plus eſt, les Eſpagnols à peine appaiſés, ſe trouvant choqués de la lenteur avec laquelle on leur payoit les arrerages promis, commencerent une nouvelle mutinerie à Saint Paul (6), & ſe mirent à ruïner entierement les campagnes voiſines par le pillage & par les contributions. Il n'eſt pas difficile de s'imaginer le triſte état où le Brabant devoit languir alors. Cette Province, ravagée d'un côté par les Mutins & par les Ennemis, ne trouvoit pas la moindre reſſource dans ſon propre ſein: d'un autre côté, toute communication par eau lui étoit ôtée par les glaces, qu'un froid continuel augmentoit de jour en jour, ce qui l'expoſoit à toutes les horreurs d'une diſette générale. Elle avoit par conſéquent de très fortes raiſons de ſe repréſenter elle-même ſur ce Jetton, comme pouſſant vers le Ciel ſes ſoupirs & ſes gémiſſemens.

1594.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXI. Boek, fol. 38. verſo.

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 217.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Dec. 1594. fol. 591.
(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 217.
(4) Reſol. der Staat. van Holl. 19 Dec. 1594. fol. 550.

Une Femme, Emblème du Brabant, eſt aſſiſe au milieu de pluſieurs ſortes d'Armes, les bras croiſés ſur l'eſtomac. Dans les nues on voit une Epée & un Fouet; & dans le lointain, des Tentes dreſſées, & des Maiſons dévorées par les flâmes. L'Inſcription eſt tirée du Prophete Iſaïe (7):

(7) Ch. VI. v. 11.

USQUEQUÒ, DOMINE! ANNO 1594.

JUSQUES A' QUAND, SEIGNEUR! L'AN 1594.

Cette exclamation interrompue eſt d'autant plus propre à exprimer le gouffre des malheurs où cette Province étoit abîmée.

Au Revers, l'Ecu couronné du Roi Philippe:

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

1595. Les gémiſſemens des Brabançons ne pouvoient pas avoir un fondement plus ſolide & plus funeſte. Les Troupes, remiſes dans leur devoir par le payement de plus de ſix-cens-mille francs d'arrerages, étoient campées alors ſous le commandement du Prince de Chimay auprès de Cambray. De là elles ruïnoient entierement le Hainaut & l'Artois, & épuiſoient les Habitans du Plat-païs en les pillant avec une licence effrénée. Elles ravageoient les Villages & les Châteaux des Seigneurs, (8) forçoient les Couvens & brûloient les maiſons. Elles pouſſerent même l'inſolence juſ-

(8) Meteren Ned. Hiſt. fol. 348. verſo.

1595. jusques à mettre le feu aux fauxbourgs d'Arras & de Valenciennes. Par-là les campagnes furent abandonnées, & les terres laissées en friche ; ce qui renchérit les grains prodigieusement, & porta ceux de Hollande & de Zélande à couper tout secours à leurs Ennemis, en tenant (1) les Rivieres exactement bouchées par leurs Vaisseaux. Pour comble d'infortune, le Roi de France se trouvoit alors en état de venger sur les Païs-Bas (2) les outrages qu'il avoit reçus des Espagnols, qui, sous prétexte de défendre la Religion Romaine, n'avoient rien négligé pour le détruire. Ayant embrassé lui-même cette Religion, il avoit éloigné du chemin toute pierre d'achopement, & arraché le masque à ceux qui avoient semé dans la France de si sanglantes divisions, en tâchant de faire croître leur propre grandeur à l'ombre de la prétendue défense de la Foi. Un motif si plausible leur étoit entierement ôté par le changement de Henri. Avant que de commencer pourtant les hostilités, il écrivit à ceux du Hainaut, de l'Artois (3) & d'autres Provinces, qu'ils eussent à empêcher les Espagnols d'inquieter les frontieres de son Royaume, & à les chasser dans un certain tems du Cambresis : sinon, qu'il se serviroit du droit de représailles, & qu'il rendroit à ces Provinces hostilités pour hostilités. Mais comme cet expédient n'eut point de succès, le Roi de France fit publier au son des trompettes sur toutes les frontieres (4) des Païs-Bas, un Edit daté du 17 de Janvier 1595, par lequel il déclaroit la Guerre à tous les Sujets du Roi d'Espagne. Luckius (5) rapporte une Médaille frappée à la mémoire de ce fait.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 14 & 15 Dec. 1594. fol. 535. & 537.

(2) Brief des Konings aan zynen Afgezant. Resol. der Staat. van Holl. fol. 525.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 348. verso.

(4) Bor Ned. Boeoert. XXXII. Boek fol. 1.

(5) fol. 350.

Le Roi de France, en Buste, couronné de Laurier :

HENRICus, Dei Gratia, FRANciæ ET NAVarræ REX CHRISTianissimus.

HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI TRES-CHRETIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers une Autruche, qui foule aux pieds un Oiseau de proye ; avec la Devise ordinaire de ce Prince (6) :

(6) Hooft Henr. de Groote fol. 169.

PROVOCATUS PUGNO.

JE FAIS LA GUERRE ETANT PROVOQUE'.

Le 22 d'Octobre de (7) l'année passée le Roi de France avoit déja instruit de son dessein Mr. de Buzenval son Ambassadeur, qui à son tour l'avoit communiqué aux Etats-Généraux par un ample Mémoire. Il avoit prié en même tems Leurs Hautes Puissances, non-seulement de travailler au bien de la Cause commune, en laissant dans le Royaume pour la Campagne suivante leurs Troupes commandées par Philippe de Nassau ; mais encore de secourir son Maitre d'une bonne somme d'argent, comme ils avoient fait l'année précedente. Les Etats de Hollande, convoqués au sujet de ce dernier article, (8) accorderent au Roi de France la somme de deux-cens-mille francs (9), sur-tout en consideration de la promesse que Sa Majesté avoit faite de déclarer la Guerre à l'Ennemi commun. A peine eurent-ils appris que le Roi s'en étoit aquitté (10), qu'ils résolurent d'envoyer cet argent par Let-

(7) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 20 Dec. 1594. fol. 525.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 12 Dec. 1594. fol. 577.

(9) Ibid. fol. 579.

(10) Ibid. van 7 Febr. tot 10 Maart 1595. fol. 92.

Lettres de change ſur Sedan ou ſur la Lorraine (1), craignant de l'envoyer en eſpeces, à cauſe que les chemins étoient peu ſûrs entre Luxembourg & Paris, & entre cette prémiere Ville & Rouen. Quoique la Guerre déclarée contre l'Eſpagne par un Prince d'une puiſſance formidable, charmât un grand nombre de perſonnes, elle inquieta extrêmement la Reine d'Angleterre, & lui rendit le Roi de France fort ſuſpect. Cette Princeſſe politique craignoit que ce Monarque, agrandiſſant ſes Etats aux dépens de l'Eſpagne, ne ſe rendit exceſſivement redoutable & à l'Angleterre & aux autres Etats voiſins. Ses ſoupçons n'étoient point inconnus à Henri; il en informa lui-même ſon Ambaſſadeur, & lui déclara qu'au prémier jour il envoyeroit en Angleterre le Duc de Bouillon, pour effacer de l'eſprit de la Reine une défiance ſi peu fondée. Il proteſta (2) dans la même lettre, ſincerement & comme en préſence de Dieu, qu'en déclarant la Guerre à l'Eſpagne il n'avoit nullement en vue d'étendre les frontieres de ſon Royaume, qui étoit aſſez grand & aſſez puiſſant pour contenter tout Prince raiſonnable: Qu'il n'avoit pris les armes contre Philippe, que pour brider ſon orgueil effréné, & pour procurer à l'Europe le repos dont les artifices de ce Roi l'avoient privée depuis ſi longtems. Le Jetton ſuivant, frappé en France, fait évidemment alluſion à ce dernier article. *1595.*

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 10 Maart 1595. fol. 93.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van van Holl. 10 Dec. 1594. fol. 525.

Le Roi de France, à cheval & armé de toutes pieces, qui marche l'épée à la main, à la tête de ſes Eſcadrons:

QUÆRO PACEM ARMIS. 1595.

JE CHERCHE LA PAIX PAR LES ARMES. 1595.

Le Revers repréſente, ſous une Couronne Royale, les Ecus de France & de Navarre, entourés des Coliers de S. Michel & du S. Eſprit. Entre les Ecus on voit une H, ſurmontée d'une Couronne: cette lettre, comme l'on ſait, eſt l'initiale du nom de Henri:

HENRICUS IIII, FRANCORUM ET NAVARRÆ REX.

HENRI IV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Comme on avoit prévu cette déclaration de Guerre depuis la fin de l'année précedente, le Clergé (3) & la Nobleſſe convoqués s'aſſemblerent le prémier jour de cette année à Bruxelles, pour déliberer enſemble ſur le péril qui menaçoit la Patrie. Le Duc d'Arſchot, qui ſe trouvoit à la tête de la Nobleſſe, prit la parole le prémier. Après avoir peint avec les couleurs les plus vives les miſeres où les Provinces Eſpagnoles étoient abîmées, il en attribua toute la faute aux Eſpagnols, favoriſés juſques-là par Fuentes & par d'autres. Leur départ, (4) ſelon lui, pouvoit mettre fin à tous ces deſaſtres, en tranquilliſant les Provinces ſéparées, & en les portant à ſe réunir avec les autres ſous des conditions équitables. L'heureuſe concluſion d'une telle Paix remettroit le Païs en état non-ſeulement de réſiſter à la France, mais encore de lui faire la guerre offenſivement & avec ſuccès (5), comme on l'avoit vu arriver autrefois. Cette propoſition, quoiqu'applaudie & louée par tous les aſſiſtans, ne produiſit rien d'eſſentiel, & bientôt les Troupes Françoiſes ſe jetterent dans la Bourgogne. Au commencement de cette invaſion dans un Païs qui n'avoit pas vu la Guerre depuis un Siecle entier, tout ſuccomba ſous les armes de la France. Toutes les petites Villes furent comme étourdies par une terrible conſternation; & les Païſans armés à la hâte, & n'entendant rien au métier de la Guerre, furent maſſacrés plutôt que battus. C'en étoit fait apparemment de toute la Province, ſi Velaſco (6) Gouverneur du Milanez ne fût venu au ſecours par les Alpes, avec quelques Troupes ramaſſées des Garniſons,

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 348. verſo.

(4) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 2.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 349.

(6) Bor Ned. Beroert. XXXII. Bock. fol. 39.

1595. ſons, & ſi en arrêtant la prémiere impétuoſité des Ennemis il n'eût pas rendu infructueux tous leurs autres deſſeins. Après que la nouvelle de cette invaſion fut venue à la Cour, on y prit bientôt une réſolution ; & le 7 de Mars (1) on vit paroître à Bruxelles un Edit publié au nom du Roi d'Eſpagne, par lequel ce Prince déclaroit la Guerre à Henri de Navarre ; car il ne l'avoit pas encore reconnu pour Roi de France. Philippe proteſtoit dans cette Piece, que dans cette action il étoit conduit & autoriſé par le Droit naturel, qui lui donnoit le pouvoir le plus légitime de repouſſer les hoſtilités que les François avoient commencées les prémiers ; de défendre ſes Sujets, & de nuire par les armes, autant qu'il le pourroit, à celui qui s'étoit déclaré ſon Ennemi. Les mêmes motifs ſe trouvent exprimés ſur le Jetton ſuivant, qui fut frappé cette année à Anvers à l'occaſion de cette Déclaration du Roi d'Eſpagne.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 350.

Le Lion Belgique, bleſſé d'une fleche à une des pattes de derriere. L'Inſcription eſt tirée de Virgile (2) :

(2) Æneid. Lib. XII. v. 6.

TUM DEMUM MOVET ARMA. 1595.

C'EST ALORS QU'IL PREPARE ENFIN SES ARMES. 1595.

Au Revers, une Femme figurant les Païs-Bas, aſſiſe dans ſon Enclos avec ſon Lion. Elle paroit attaquée par pluſieurs Bêtes, & entre autres par un Porc, apparemment parce qu'on donnoit ce ſobriquet aux François. Elle ſe tient cependant dans ſon Enclos, dans une attitude ferme & intrépide :

CONTEMNIT AB ALTO. 1595.

ELLE LES MEPRISE DU HAUT DE SON FORT. 1595.

Lorſque ces fâcheuſes conjonctures des affaires des Païs-Bas exigeoient plus que jamais la préſence & les ſoins du Gouverneur-général, Erneſt ſentoit que la fievre qui l'avoit miné depuis quatre mois (3) augmentoit terriblement au commencement de cette année. Peut-être cette maladie avoit-elle ſa ſource dans le chagrin qu'il avoit de voir la proſperité du Païs aller à reculons ſous ſon Gouvernement ; ou bien dans la douleur de n'avoir pu engager à la Paix les Provinces-Unies, ce qui avoit été ſon principal but en ſe chargeant de l'Adminiſtration des affaires. Quoi qu'il en ſoit, le 11 de Fevrier il tomba dans une foibleſſe, qui durant deux heures entieres fit juger aux Medecins que la maladie avoit pris le deſſus, & que ſa vie étoit en grand danger. Ainſi renonçant à l'eſperance de tout ſecours humain, il ſe fit adminiſtrer ſelon l'uſage les Sacremens de l'Egliſe ; & comme la fievre ne le quittoit plus, & que de jour en jour il s'affoibliſſoit davantage (4) en ſaignant continuellement du nez, il mourut enfin dans le Palais de Bruxelles (5) le 20 de Fevrier, âgé d'environ quarante-deux ans. Son corps étant ouvert, on trouva le cœur, le poûmon & le foye parfaitement ſains ; il y avoit une petite pierre dans ſa veſſie, & près des côtes (6) vers les reins un grand Ver, qui lui avoit extrêmement rongé les entrailles, & qu'on croyoit la ſeule cauſe de ſa mort. Comme elle arriva fort inopinément, ſon cadavre embaumé fut dépoſé dans l'Egliſe de S. Jaques. Ce ne fut que l'an 1600, que par ordre de ſon Frere l'Archiduc Albert il fut enterré dans l'Egliſe de Sainte Gudule, dans le Tombeau (7) de Jean II Duc de Brabant, mort l'an 1312. On conſacra en même tems à ſa mémoire un ſuperbe Monument, qui fut élevé du côté gauche du Chœur de cette Egliſe, & ſur lequel on voit couchée la Statue de marbre de ce Prince. Je ne ſache pas qu'il ait paru à l'occaſion de ſa mort d'autres Pieces que le Jetton ſuivant (8).

(3) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 7. verſo.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 351.

(5) Reſol. der Geomm. Raad. van Holl. 18 Febr. 1595. fol. 42.

(6) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek. fol. 7. verſo.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 352. verſo.

(8) *Tiré du petit Manuel deſſiné de J. Ondaan.*

La

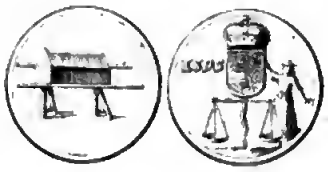

La Tête offre aux yeux un Cercueil. Au Revers on voit les Armes de l'Archiduc défunt ; au-deſſus d'une Balance en équilibre, & à côté de l'an

1595.

Tandis qu'à Bruxelles la mort du Gouverneur plongeoit tous les Habitans dans le deuil, on vit célebrer à Anvers avec grande ſolennité les funerailles de l'Evêque de cette Ville, Livin van den Beeke, dont le nom latiniſé étoit *Torrentus*, & qui fut enterré trois mois après le trépas d'Erneſt. Né à (1) Gand, il s'étoit acquis un grand nom par les Ouvrages poëtiques qu'il avoit mis au jour, & après avoir diſputé le prix au célebre Jaques Sanazar, il avoit été reconnu tant par ſes compatriotes que par les Etrangers, pour le (2) Prince de la Poëſie lyrique de ſon Siecle. Son profond ſavoir dans le Droit Canon & Civil, & dans d'autres Sciences, l'avoit élevé prémierement à la Dignité d'Archidiacre, & enſuite à celle de Prémier-Miniſtre ou de Lieutenant-général du Prince de Liege. Après avoir donné dans cet Emploi, par ſon érudition & par ſes Ambaſſades, d'éclatantes preuves de ſes talens, il fut nommé par Alexandre de Parme, après la priſe d'Anvers, à (3) l'Evêché de cette Ville, & devint ainſi le Succeſſeur de François van Zonne. Quoique cette grande Dignité lui donnât de fâcheuſes occupations dans des conjonctures ſi épineuſes, il ne laiſſa pas de fouiller dans les Livres anciens, & de mettre au jour les Oeuvres de Suetone, de Ceſar, & d'Horace, éclaircies par ſes ſavantes Annotations. Appellé à la fin par le Roi Philippe (4) dans le Conſeil d'Etat, & nommé au Siege archiépiſcopal de Malines vacant par le décès de Guillaume Alanus, il mourut cette année à Bruxelles le 24 d'Avril, âgé de ſoixante & dix ans (5). Il fut enterré à Anvers dans un magnifique Tombeau de marbre, (6) placé dans le Chœur de la Cathédrale. Sa mémoire ſe trouve conſervée ſur la Médaille ſuivante, frappée cette même année à ſon honneur.

(1) Raiſii Belg. Chriſtian. p. 16.

(2) Chapeavilli Geſt. Pontif. Tom. III. fol. 499.

(3) Sanderi Abbat. S. Bernardi ad Scald. fol. 5.

(4) Sanderi Stat. Aulic. fol. 4.

(5) Raiſii Belg. Chriſtian. p. 17.

(6) Le Roy Not. Marchion S.R. Imp. fol. 69.

Le Buſte de ce Prélat ; en habillement épiſcopal ; avec cette Légende :

LÆVINUS TORRENTIUS, EPISCOPUS ANTVERPIENSIS, ÆTATIS LXXI.

LIVIN TORRENTIUS EVEQUE, D'ANVERS, DANS SA SOIXANTE-ONZIEME ANNEE.

Au Revers, un Jeune-homme portant une Croix, eſt conduit vers le ſentier de la Pieté par Jeſus-Chriſt, qui le tient par un lien attaché à ſa main. L'Inſcription qui explique cet Emblême eſt celle-ci :

DEUM SEQUERE.

SUIVEZ DIEU.

1595. Erneſt avant que de mourir ayant fait venir devant ſon lit le Duc de Feria, Don Diegue & Don Etienne d'Ibarra, avec pluſieurs Miniſtres d'Etat, & Habitans diſtingués du Païs, avoit déclaré (1) par un ordre exprès du Roi, pour ſon Succeſſeur dans le Gouvernement-général, Don Pedro de Guſman Comte de Fuentes. Ce Comte fut confirmé dans cette Dignité par le Roi Catholique, juſqu'à ce qu'il en eût nommé un autre. Il étoit Eſpagnol de naiſſance (2), fort dévoué à ſa Nation, & grand Ennemi du Duc d'Arſchot, comme il paroit par le diſcours du dernier, tenu dans l'Aſſemblée générale. La cauſe de cette haine étoit la fermeté du Duc à refuſer le pas à un Etranger. C'étoit-là la raiſon pourquoi Fuentes & Charles de Mansfelt, que cette diſpute ſur le rang brouilloit avec Arſchot, n'avoient pas paru dans la derniere Aſſemblée du Clergé & de la Nobleſſe; le Duc ayant déclaré ouvertement (3) qu'il défendroit le rang qui lui avoit été donné par l'Empereur Charles & par le Roi, & que juſques-là perſonne ne lui avoit conteſté. Mais l'affaire changea entierement de face par l'élevation inopinée de Fuentes, qui, ſinon en faveur de ſa naiſſance, du moins en faveur de ſa Dignité, pouvoit prétendre le rang ſur Arſchot, & ſoutenir ſes prétentions en dépit de ſon Concurrent, par la puiſſance dont il ſe voyoit armé. Cette révolution choqua tant ce Belge magnanime, que ne voulant point ſacrifier les droits de ſa haute naiſſance à l'ambition d'un Etranger, il s'en alla à Veniſe, comme dans un exil volontaire. C'eſt là qu'il mourut le 11 (4) de Décembre, dans la maiſon de Charles Helman, ſoit que ſon cœur fût rongé de chagrin, ſoit que ſes forces euſſent été épuiſées par l'âge. C'eſt ainſi que dans une extrême vieilleſſe il confirma encore la vérité de ſa Deviſe ordinaire, ſelon laquelle il n'y a point de douceur ſans amertume, point d'agrément ſans chagrin. Cette même année une Médaille fut conſacrée à ſa mémoire: elle fut faite apparemment à l'occaſion de ſa mort.

(1) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 7. verſo.

(2) Ibid. fol. 121.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 348. verſo.

(4) Bor Ned. Beroert XXXII. Boek, fol. 122.

Le Duc, en Buſte armé, orné du Colier de la Toiſon. L'Inſcription, qui eſt en partie ſur la Tête, & en partie ſur le Revers, eſt celle-ci :

PHILIPPE SIRE DE CROY, DUC D'ARSCHOT, PRINCE DE PORCEAN, CONTE DE BEAUMONT, ET SENINGHEM.

(5) Ibid. XXXIII. Boek fol. 11.

Ce mot de *Sire* ne peut être employé qu'à l'égard de ceux qui ſont d'une famille de (5) Chevaliers, & il eſt défendu de le répeter plus d'une fois, conformément à un Edit ſur les Titres d'honneur, publié dans la ſuite par l'Archiduc Albert.

Au Revers une Main qui, ſous les Armes couronnées du Duc, ſort d'un nuage en tenant une Ruche ſuſpendue dans l'air. Auprès de cette Ruche on lit encore ſur une banderolle les paroles ſuivantes :

DULCIA MIXTA MALIS. 1595.

LES AGREMENS SONT MELES DE PEINES. 1595.

Pendant que de ſi grandes révolutions arrivoient à la Cour de Bruxelles, le Marquis de Havré, Frere du Duc d'Arſchot, avoit entretenu un commerce de lettres avec un certain Jaques de Malderen, autrefois ſon (6) Domeſtique, mais alors Favori du Comte Maurice. Par le moyen de cette correſpondance il avoit ſi bien renoué

(6) Ibid. XXXII. Boek, fol. 28.

noué la Négociation de la Paix, que de l'aveu des Etats-Généraux on députa de la part de la Nobleſſe des Païs-Bas Catholiques Theodore Lieſvelt autrefois Chancelier de Babant, le Conſeiller (1) Guillaume Maas, & un Secretaire du Duc d'Arſchot. Ces Députés arriverent d'abord à Middelbourg, & le 14 d'Avril ils entrerent en conference avec le Comte Maurice, le Grand-Tréſorier Jaques Valk, le Conſeiller Roels, & avec d'autres Seigneurs des Provinces-Unies; munis d'un Plein-pouvoir pour traiter la Paix (2). Les Plénipotentiaires des Provinces Catholiques, après avoir expoſé les cauſes qui avoient rouvert les bleſſures de l'Etat, preſque guéries par le départ des Troupes étrangeres approuvé par le Roi, & qui les empêchoient juſqu'à préſent de ſe fermer, s'adreſſerent au Comte Maurice: ils lui déclarerent qu'ils étoient perſuadés qu'un Prince auſſi moderé que lui aimoit trop ſa Patrie, pour ne pas préferer les Palmes de la Paix aux Lauriers qu'il s'étoit peut-être encore promis: Que la Fortune étoit peu ſtable, qu'il en connoiſſoit les caprices, & que le parti le plus ſûr pour lui étoit de mettre en ſureté ſa gloire qui l'élevoit au-deſſus des Héros anciens: Qu'il avoit ſous ſa conduite de belles Provinces, qui pouvoient lui fournir dequoi s'occuper glorieuſement (3) pendant la Paix, dans laquelle perſonne ne lui envieroit la ſuprême Autorité, qui étoit un prix dû à ſa prudence, & à la valeur dont il avoit donné dans la Guerre des preuves ſi éclatantes & ſi utiles. Maurice répondit à ce diſcours en préſence des autres Plénipotentiaires: Qu'il ſe croiroit au comble du bonheur & de la gloire, s'il pouvoit mettre une heureuſe fin aux malheurs de ſa Patrie, en lui procurant une Paix ſouhaitée: Que s'ils étoient las de la Tyrannie des Eſpagnols, il ne tenoit qu'à eux de prendre une réſolution vigoureuſe, de traiter comme des Peuples libres avec des Peuples libres, & d'effectuer ainſi une Paix également utile aux deux Partis: Que s'ils ſongeoient à traiter ſur ce pied, la difference des Religions ne mettroit point d'obſtacle à une Alliance, pourvu qu'on abandonnât les matieres de la Foi (4) au jugement de Dieu, & des Peuples de chaque Province, & qu'on ne contraignit perſonne à l'égard des ſentimens, dont la perſuaſion dépendoit uniquement de la grace de Dieu: Que, convaincues de la haine implacable du Roi d'Eſpagne, les Provinces-Unies ne vouloient traiter qu'avec les autres Provinces: Que c'étoit-là depuis longtems le plus ardent de leurs deſirs: Que malgré les bruits injurieux que les Ennemis des Etats répandoient dans le monde, comme s'ils cherchoient leur bonheur dans la miſere de leurs Voiſins, & dans une Guerre éternelle, il proteſtoit de leur part que leur grand but étoit la Paix, & qu'au milieu des fureurs de la Guerre, ils n'avoient jamais perdu de vue l'eſperance de l'établir ſur un fondement ſolide. Ce dernier ſentiment, que Maurice attribue ici aux Etats, eſt aſſez clairement exprimé par les Pieces ſuivantes, qu'on fit frapper cette année. 1595.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 1. tot 5 Mey 1595. fol. 160.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 359.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 228.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 359. verſo.

I. La Tête repréſente le Lion Belgique; qui tient d'une de ſes griffes une Epée nue, & de l'autre un Faiſceau de fleches. Au Revers une Tour, ſur laquelle un Homme armé eſt en ſentinelle:

NON CURAS PONO QUIETIS. CIↃ IↃ XCV.

JE N'ABANDONNE POINT LES SOINS DE LA PAIX. 1595.

1595. II. On trouve un Jetton du même coin, ſur lequel on voit entre les deux pattes de derriere du Lion :

SENATUS CONSULTO.

PAR DECRET DU SENAT.

III. La troiſieme offre aux yeux d'un côté la même Sentinelle au haut d'une Tour ; mais autour du Lion on lit l'Inſcription ſuivante :

(1) Ev. de S. Luc, Ch. I. v. 49.

FECIT MAGNA, QUI POTENS EST. (1)

CELUI QUI EST PUISSANT A FAIT DE GRANDES CHOSES.

Les ſentimens étoient fort partagés touchant l'acceptation ou le refus des propoſitions de Paix, faites par les Provinces Catholiques. Selon quelques-uns, on ne faiſoit la Guerre que pour obtenir une bonne Paix ; il étoit tems de finir une Guerre ſi onereuſe, d'autant plus qu'on avoit trouvé une heureuſe occaſion de le faire avantageuſement, pendant que les Provinces Catholiques, ſentant leur impuiſſance à pouſſer avec ſuccès deux Guerres à la fois, ſouhaitoient ardemment la Paix, & étoient portées à l'acheter en quelque ſorte (2) : Quoique, pendant quelques années, on eût réuſſi à reculer les frontieres par la force des armes, il étoit imprudent de ſe fier ſur ce bonheur, puiſque le ſort de la Guerre eſt inconſtant, & qu'au milieu de la proſperité les cataſtrophes ſont à craindre. Une opinion toute contraire regnoit dans l'ame de ceux qui trouvoient leur interêt dans la Guerre, ou chez qui la haine contre les Eſpagnols avoit jetté les plus profondes racines. Ils ſoutenoient qu'il étoit inconſideré de ſe lier avec des Peuples dont les cœurs étoient encore aigris à cauſe de la difference des Religions, & qui ne cherchoient pas la Paix par amour pour elle, mais uniquement par néceſſité & pour leur propre conſervation : Que par conſéquent, cette Paix ne dureroit que juſqu'à ce qu'ils euſſent reparé leurs forces, & trouvé une heureuſe conjoncture pour recommencer la Guerre avec plus de fureur : Où trouveroit-on de nouveaux Alliés, après avoir lâchement abandonné les anciens ? (3) Quelle certitude avoit-on de rencontrer les mêmes circonſtances, & de trouver la Monarchie Eſpagnole dans la même foibleſſe ? On devoit s'attendre d'ailleurs à voir la Diſcipline périr dans le ſein du repos, & les Habitans accoutumés aux douceurs de la Paix ſe reſoudroient difficilement une autre fois à ſubir les charges que la Guerre exige abſolument : Ils prétendoient enfin que les Provinces, étroitement liées par le péril commun, ſeroient facilement deſunies dans la Paix par les diviſions mutuelles (4) & par les artifices d'un Ennemi toujours vigilant ; & qu'ainſi l'Edifice encore peu ferme de la nouvelle République ſeroit ruïné ſans peine. Ils alleguoient pour exemple Troye, qui, après avoir ſoutenu pendant dix ans tous les aſſauts de ſes Ennemis, fut détruite dans une ſeule nuit, en ſe laiſſant éblouïr par les apparences de la Paix. Cet exemple eſt étalé ſur un Jetton, frappé exprès pour dégouter le Peuple de la Paix offerte de la part des Ennemis.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 359. verſo.

(3) Ibid. fol. 360.

(4) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek fol. 28.

Le Cheval de bois trainé dans les murailles de Troye ; & cette Ville, la plus puiſſante de l'Aſie, abandonnée aux flâmes :

FÆLIX QUEM FACIUNT ALIENA PERICULA CAUTUM.

HEUREUX CELUI QUI DEVIENT CIRCONSPECT PAR LE MALHEUR DES AUTRES.

Au

Au Revers, la même Sentinelle au haut d'une Tour : 1595.

NON CURAS PONO QUIETIS. CIↃ IↃ XCV.

JE N'ABANDONNE PAS LES SOINS DE LA PAIX. 1595.

Ces ſortes d'avertiſſemens furent cauſe que Maurice par ordre des Etats fit entendre aux Députés Catholiques, que Leurs Hautes Puiſſances ne ſe réſoudroient jamais à traiter (1) avec le Roi, trop implacable ennemi des Provinces-Unies : Que néanmoins, dès que les Troupes Eſpagnoles vuidant le Païs auroient mis par-là les autres Provinces en liberté (2), Elles ſeroient ravies de prendre avec leurs voiſins des meſures pour une Paix ſolide, à l'excluſion pourtant du Roi d'Eſpagne. Lieſveld répondit, qu'il étoit venu en Zélande pour entrer en négociation, uniquement de la part des Provinces Catholiques & de leur Conſeil d'Etat, ſans que le Roi d'Eſpagne ou qui que ce fût de cette Nation y fût mêlé. Mais Maurice, (à qui les Etats avoient fait donner un préſent extraordinaire de (3) vingt-cinq mille francs, pour ſoutenir les dépenſes de ſa Cour dans une grande cherté de vivres;) Maurice, dis-je, averti déja du contraire, mit ſa main dans le ſein de Lieſveld, en arracha le ſaufconduit qui lui avoit été donné par Fuentes Gouverneur-général des Pais-Bas Catholiques, & par cette preuve indubitable (4) il mit au jour la fauſſeté de cette déclaration. Cet incident rompit inopinément les Conferences, dont on avoit déja donné connoiſſance (5) par écrit à l'Empereur, à la France & à l'Angleterre, ſurtout afin de ne ſe rendre pas ſuſpect à ces deux Royaumes étroitement liés avec la République. Comme ces Négociations avoient fait beaucoup de bruit & étoient devenues l'objet de l'attention de tout le monde, on eut de la peine à les croire rompues. Mais les Etats, pour apprendre au Public que des apparences ſi flateuſes étoient évanouies, firent frapper cette année le Jetton ſuivant.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 1 tot 5 Mey 1595. fol. 161.
(2) Meter. Ned Hiſt. fol. 359. verſo.
(3) Reſol. der Staat. van Holl. 8 Maart 1595. fol. 75. & van 5 tot 13 July 1595. fol. 313.
(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 229.
(5) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek. fol. 28. verſo.

Une branche de Palmier, entre deux Mains jointes, au-deſſous deſquelles on voit un Combat :

SIMULATA PAX CUM SPLENDET FRANGITUR.

UNE PAIX FEINTE SE ROMPT DANS LE TEMS QU'ELLE BRILLE AVEC LE PLUS D'ECLAT.

Au Revers, une Sentinelle au haut d'une Tour :

NON CURAS PONO QUIETIS.

JE N'ABANDONNE PAS LES SOINS DE LA PAIX.

Pendant qu'on voyoit cette année l'eſperance de la Paix avec les Provinces Catholiques entierement ruinée par un accident imprévu, les Etats-Généraux travailloient avec ardeur (6) à appaiſer les animoſités nées entre Embden & Edſard ſon Prince, au ſujet de la Religion & des Privileges de cette Ville. Pour y employer utilement leur médiation (7), ils y envoyerent des Députés, qui, quoique les deux Partis euſſent déja pris les armes, dirigerent ſi bien les choſes (8) que d'abord ils arrêterent le cours des hoſtilités, & que dans la ſuite il ſe fit un Accord entre la Ville & ſon Seigneur. Ce ſuccès politique ne fut pas accompagné cette année de grands ſuccès militaires. La cauſe en fut en partie le grand ſecours qu'on avoit envoyé au Roi de France, & en partie les diviſions qui regnoient dans les dif-

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 5 Mey 1595. fol. 147. & van 1 tot 5 Mey 1595. fol. 359.
(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 356.
(8) Reſol. der Staat. van Holl. 8 Sept. 1595. fol. 388.

1595. differentes Provinces, touchant la portion que chacune devoit payer dans les charges publiques. La Friſe ſe plaignoit des Habitans du Plat-païs, comme s'ils euſſent négligé de fournir leur contingent. La Gueldre & l'Overyſſel excuſoient de ſemblables retardemens par leur pauvreté, cauſée par les courſes des Ennemis, qui perçant juſqu'au cœur de ces Provinces, pilloient & ravageoient tout. La Hollande même, qui devoit fournir deux tiers dans les dépenſes générales, commença, à l'exemple des autres Provinces, à ſe refroidir, ſur-tout à cauſe d'une violente diſpute qu'elle avoit avec la Zélande, tant par rapport à la Monnoye (1) qu'à l'égard des Droits de ſortie (2). Cette animoſité alla ſi loin, que les Zélandois, tant que la diſpute dura, refuſerent de fournir leur quote-part (3) au Tréſor public. Le Comte de Fuentes au contraire s'étant accordé avec les Italiens mécontens, & ne craignant pas de grands orages de la lenteur de la République, avoit mis en campagne une Armée formidable contre le Roi Henri, & ſuivi d'un train nombreux (4) de chariots, de chevaux, d'artillerie, & de munitions de guerre, il avoit répandu ſur les frontieres de France la terreur des armes Eſpagnoles. Cette Expédition porta les Zélandois à faire paroitre cette année un Jetton, pour témoigner, que comme l'Ennemi ſe fioit ſur ſa puiſſance & ſur ſes forces, ils ne mettoient leur confiance que dans la protection de la Bonté de Dieu.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 31 Jan. 1595. fol. 30. Reſol. der Staat. van Holl. 8 Maart 1595. fol. 75. & van 27 Febr. tot 10 Maart 1595. fol. 93. Reſol der Gecomm. Raad. van Holl. 4 Apr. 1595. fol. 104.

(2) H. de Groot Ned. Ned. Hiſt. fol. 237.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 13 Juny 1595. fol. 207.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 358.

(5) Pſ XX. v. 8.

La Tête ne porte que l'Inſcription ſuivante, tirée du Roi-Prophete (5) :

HI IN CURRIBUS, HI IN EQUIS, NOS AUTEM IN NOMINE JEHOVÆ DEI NOSTRI. 1595.

CEUX-CI SE FIENT SUR LEURS CHARIOTS, CEUX-LA' SUR LEURS CHEVAUX; MAIS NOUS NOUS FIONS SUR LE NOM DE L'ETERNEL NOTRE DIEU. 1595.

Au Revers, les Armes de l'Amirauté de Zélande :

LUCTOR ET EMERGO.

JE LUTTE ET JE SURNAGE.

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 239.

L'Armée de Fuentes conſiſtoit (6) en douze-mille Fantaſſins & en deux-mille Chevaux. Avec ces forces il inveſtit le Châtelet, petite Ville dans le Vermandois, & après en avoir renverſé les remparts par ſon canon, il força la Garniſon, qui s'étoit retirée dans la Citadelle, à ſe rendre. Il ſe jetta enſuite devant Dourlens où quelques Troupes avoient été miſes en Garniſon par le Duc de Bouillon, qui marcha lui-même avec une Armée pour y conduire les vivres & les munitions néceſſaires. Mais l'Amiral Villars qui menoit l'Avant-garde, & qui n'étoit pas en bonne intelligence (7) avec Bouillon, oſa contre ſes ordres attaquer les Eſpagnols poſtés à leur avantage, le jour même de S. Jaques Patron de cette Nation. Sûrs de la victoire à cauſe de cette circonſtance même, ils reçurent les aſſaillans avec une intrépidité merveilleuſe. Ils environnerent Villars lui-même avec quinze ou vingt Gentilshommes qui l'accompagnoient, le forcerent à ſe rendre, & le tuerent de ſang-froid. C'eſt la coutume de cette Nation, de donner rarement la vie à ceux qui, comme Villars, abandonnent leur parti pour ſe ranger du côté de leurs Ennemis. Les Aſſiegeans, fiers de ce ſuccès, commencerent à battre la Citadelle. Quelques-uns d'entre eux, envoyés enſuite pour reconnoitre la breche, leur firent entendre par un ſignal qu'elle étoit abandonnée, & les animerent par-là à cou-

(7) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 221.

à courir à l'aſſaut. Ils le firent. Le Château fut pris. De là ils ſe jetterent ſans délai dans la Ville, où n'ayant trouvé aucune réſiſtance, ils tuerent tout, les Femmes & les Enfans pêle-mele avec les Soldats. Ainſi le courage ne ſervit de rien aux gens armés, ni la compaſſion à ceux qui étoient hors d'état de ſe défendre; & il n'y en eut que ſept ou huit, parmi leſquels étoit le Gouverneur (1) Haraucour, qui furent ſauvés du carnage général. Ce maſſacre jetta dans la France une horrible conſternation, & fit craindre aux Hollandois que Henri, peu de tems après avoir déclaré la Guerre, ſi vigoureuſement attaqué de toutes parts par ſes Sujets & par les Etrangers, ne perdit cœur & ne fît ſa Paix particuliere avec les Eſpagnols, au grand deſavantage des Provinces-Unies. Ce fut apparemment pour empêcher ce malheur, & pour inſpirer un nouveau courage à cet auguſte Allié, que le Jetton que voici fut frappé par les Zélandois. 1595.

(1) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 922.

D'un côté, l'Ecu de Zélande; de l'autre, le Roi Henri attaqué par un Ours, un Loup, un Renard, & un Serpent. L'Inſcription, qu'on lit en partie ſur la Tête & en partie ſur le Revers, eſt une ſentence de David (2), & très propre à porter le Roi à mettre ſa confiance en Dieu, dont on voit le Nom dans une nuée éclatante: (2) Pſ. XXVII. 9. 24.

EXPECTA DOMINUM, VIRILITER AGE, ET ILLE ROBORABIT COR TUUM. 1595.

ATTEN-TOI AU SEIGNEUR, AGI VIGOUREUSEMENT, ET IL FORTIFIERA TON COEUR. 1595.

Pendant que ces choſes arrivoient en France, Henri fit prier (3) les Etats-Généraux d'employer leurs forces à quelque entrepriſe importante contre les Eſpagnols, pour les obliger à occuper leurs Troupes ailleurs, & pour en délivrer ainſi ſes frontieres entamées avec tant de violence. On le lui accorda, & Maurice étant parti de La Haye, quoique la ſaiſon fût fort avancée & qu'on fût déja au 7 de Juillet (4), ramaſſa plus de dix-mille hommes, & le 14 du même mois (5) il conduiſit ſon Armée devant Grol. Cette Place n'étoit nullement pourvue des choſes néceſſaires; il y avoit peu d'Artillerie, & la Garniſon ne conſiſtoit qu'en ſix-cens hommes commandés par le Comte de Stirum. Dès que toutes les choſes requiſes pour un Siege furent venues au Camp de Maurice par le Rhin & par le Leck, il commença à faire travailler aux Lignes, & après avoir dreſſé quelques batteries, il fit ſommer la Ville de ſe rendre, perſuadé du mauvais état où elle ſe trouvoit. Mais le Gouverneur, homme d'une haute valeur, ne perdit pas ſi facilement courage, & eſperant un promt ſecours, il répondit qu'il ſe défendroit juſqu'à la derniere extrémité. Son eſperance étoit très bien fondée: Mondragon, Commandant du Château d'Anvers, ſe mit d'abord en campagne avec un Corps de cinq-mille Fantaſſins, & avec mille Chevaux, qu'il avoit tirés d'Anvers même (6), & des Villes ſituées ſur le Rhin & ſur la Meuſe, pour tenter de ſecourir la Ville aſſiegée. La nouvelle de la marche des Ennemis ſe répandit bientôt de toutes parts, & par l'artifice des Eſpagnols, ou par la nature de la Renommée qui s'augmente toujours à meſure qu'elle avance, elle donna de ces forces une idée qui alloit bien au-delà de la vérité. Maurice (7) trompé par-là, ou bien feignant de l'être, parce qu'il lui étoit impoſſible d'enfermer tellement la Place que le ſecours n'y pût entrer, prit le parti de lever le Siege & de ſe retirer. La plus groſſe Artillerie, avec les principaux inſtrumens de guerre, fut envoyée à Zutphen (8). On ordonna aux Vivandiers de ſauver leurs denrées & leur bagage le mieux qu'ils pourroient; on mit le feu aux huttes de paille, & à tout ce qu'on ne put emporter faute de chariots. L'Armée même décampa le 25 de Juillet, & ſe poſta à Selvolde auprès du vieux Rhin, pour

(3) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek. fol. 31.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 6 July 1595. fol. 245.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 360. verſo.

(6) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 32.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. 7 Sept. 1595. fol. 384.

(8) Bor Nederl. Beroert. XXXII. Boek, fol. 32.

1595. couvrir les petites Villes de Deutekom, d'Anholt, & de 's Herenberg. L'Ennemi n'ayant pas oſé attaquer là les Troupes des Etats, ſe retira par-devant Weſel juſqu'à ce que la petite Riviere de la Lippe ſéparât les deux Armées (1). Celle de la République ſe poſta alors à Biſlich, & ſe retrancha. On mit la Cavalerie dans le Village même, & l'Infanterie fut rangée autour des maiſons en forme de Demi-lune. L'intention de Maurice étoit d'arrêter là les Eſpagnols, ſelon l'ordre des Etats (2), & de les occuper juſqu'à la fin de la Campagne, pour favoriſer le Roi de France par cette diverſion. Mais comme les Etats de Hollande croyoient que ce ſeroit un deshonneur pour le Pais, que leur Capitaine-Général n'eût en tête que des Généraux ſubalternes, il quitta (3) l'Armée à leur priere, après en avoir donné le commandement aux Comtes Guillaume & Philippe de Naſſau. Sous leur conduite l'Armée demeura dans la même poſture, auſſi bien que celle des Ennemis, juſques au mois de Novembre, & il n'y eut que quelques rencontres bien chaudes, où entre autres le Comte (4) Erneſt de Solms & le Comte Philippe de Naſſau perdirent la vie. Les Etats de Hollande (5) avoient fait préſent cette année au dernier, de la ſomme de vingt-cinq-mille francs. Mondragon fut le prémier qui leva ſon Camp, & qui ſépara ſon Armée (6). Les Troupes de l'Etat ſuivirent d'abord ſon exemple; & c'eſt ainſi que finit la Campagne. La mémoire s'en trouve conſervée ſur les Jettons ſuivans.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 241.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 4 tot 16 Sept. 1595. fol. 443.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 26 Aug. 1595. fol. 357.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 6 Sept. 1595. fol. 379.

(5) Ibid. van 27 Febr. tot 10 Maart fol. 94.

(6) Bor Ned. Boeert. XXXII. Boek. fol. 35. verſo.

Pluſieurs Soldats attaquent une Tour à coups de bélier :

INGEMINANDO SUBRUET.

EN REDOUBLANT LES COUPS ON LA RENVERSERA.

Il n'y a au Revers que cette Inſcription :

CASTRA CONSPEXIT IN SE ADVERSARIA SELVOLDA CUM BISLECHIO AD NOVembrem CIↃ IↃ XCV.

SELVOLDE ET BISLICH ONT VU LES CAMPS OPPOSEZ L'UN A L'AUTRE JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 1595.

Cette Campagne attira à Maurice la gloire de conduire ſes deſſeins avec autant de prudence que de valeur, & d'imiter Pallas, en ſe contentant dans l'occaſion de garder ſes conquêtes, comme il imitoit Mars en les faiſant.

II. C'eſt à quoi la ſeconde Piece fait alluſion. La Tête repréſente le Dieu de la Guerre :

QUÆRERE.

CONQUERIR.

Au Revers, on voit dans le lointain les Tentes des deux Armées; & ſur le devant, Pallas, qui d'une main tient une Lance, & de l'autre l'Ecu de la Hollande :

ET TUERI. 1595.

ET CONSERVER. 1595.

Quoi-

Quoique l'Armée des Etats n'eût tenu ſi longtems la campagne que pour arrêter les progrès des armes Eſpagnoles ſur les frontiere de France ; Fuentes, animé par les lettres de ſon Roi & par les plaintes des Provinces voiſines, oſa le 8 d'Août mettre le Siege devant la Ville de Cambray. (1) Pour faciliter le ſuccès de cette entrepriſe, ceux d'Artois, du Hainaut, de Lille, & Louis de Barlemont Evêque de la Ville aſſiegée qu'il avoit été contraint d'abandonner, ramaſſerent (2) près de cinq-cens-mille francs, outre un grand nombre de Soldats, de Pionniers & d'inſtrumens de guerre. Ils s'étoient engagés volontairement dans ces frais conſiderables, pour ſe délivrer d'un frein ſi incommode. Jean de Monluc, Seigneur de Balagny & Maréchal de France, commandoit dans cette Ville depuis quatre ans en qualité de Gouverneur. Cette Charge lui avoit été donnée par le Duc d'Alençon lorſqu'il avoit fait lever le Siege de Cambray, l'an 1581 (3). Après la mort de ce Duc, il n'avoit reconnu pour ſa Souveraine que la Reine-Mere, en vertu du Teſtament de ſon Maitre (4). Pendant la Guerre-civile entre le Roi Henri III & le Parti des Guiſes connu ſous le nom de la *Sainte Ligue*, il ſe rangea du côté du dernier. Mais voyant enſuite que les forces de Henri IV s'augmentoient de jour en jour, il ſe reconcilia avec lui par le moyen de l'eſprit fin & délié de ſon Epouſe. Il ſut même ſi bien gagner les bonnes graces de ce Monarque, qu'il en reçut non-ſeulement le titre de Prince, mais encore la proprieté de Cambray, ſous la protection de la Couronne de France. Pour ſoutenir par la force ce nouveau pouvoir deſtitué de droit, il ſe voyoit contraint d'accabler ſes Sujets (5) de nouveaux impôts, tant pour les gouverner plus facilement après les avoir appauvris, que pour ſe ſervir de ces ſommes extorquées à entretenir une forte Garniſon contre les mécontens dans la Ville même, & à conſtruire des ouvrages conſiderables pour ſe garantir des Ennemis de dehors. Dès qu'il vit ſa Ville menacée d'un Siege, il ſe trouva dans la néceſſité d'augmenter ſes Troupes, & de donner par-là, en impoſant de nouvelles charges aux Habitans, une force nouvelle à leur haine contre lui. On trouve deux Jettons qui concernent ce Seigneur; comme ils ſont ſans date, j'ai jugé à propos de les placer ici. 1595.

(1) Reſol. der Staat. van Holl van 4 tot 16 Sept. 1595. fol. 443.

(2) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 31.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 200. verſo.

(4) Ibid. fol. 362.

(5) H de Groot Ned. Hiſt. fol. 243.

I. Les Armes de Cambray, ſurmontées d'une Couronne ;

QUI BIEN COMPTE NE S'ABUSE.

Au Revers, l'Ecu de Jean de Monluc, entouré du Cordon de l'Ordre de S. Michel. Le Roi (6) Louis XI érigea cet Ordre à Amboiſe, l'an 1469, & le compoſa de trente Chevaliers:

(6) De Rouk Neder. Heraud. fol. 187.

JEAN DE MONLUC, SEIGNEUR DE BALAGNI.

Il étoit Fils-naturel de Jean de Monluc Evêque de Valence en Dauphiné, & d'Anne Martin. Il fut légitimé l'an 1567, & ſix ans après il fut envoyé en Pologne, pour briguer le Trône vacant de ce Royaume, en faveur du Duc d'Alençon. Après ſon retour il ſe mit au ſervice de François d'Anjou reconnu Souverain des Païs-Bas, & il en reçut, comme nous avons déja dit, le Gouvernement de Cambray.

II. La ſeconde Piece a d'un côté les Armes & les Titres de Jean de Monluc ; & de l'autre, les Armes de ſon Epouſe Reinette de Clermont, Fille de Jaques de Clermont Seigneur de Buſſi, & de Catherine de Beauveau.

Cette Dame avoit le cœur d'une véritable Héroïne. Dès qu'elle vit la Ville aſſiegée, elle courut aux remparts les armes à la main, examina les fortifications, dirigea les batteries, & donna ſes ordres pour les Sorties & pour tout ce qui pouvoit incommoder l'Ennemi. Par cette vigoureuſe défenſe, (7) ſoutenue d'un tems pluvieux, les Aſſiegeans ne purent faire que peu de progrès. Mais cette vigilance contre les Ennemis de dehors étoit infructueuſe, puiſque les Ennemis les plus redoutables étoient renfermés dans la Ville même. Les Bourgeois aigris contre Monluc, pour les rai-

(7) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 228.

1595. raiſons que nous avons expoſées, furent gagner deux-cens Suiſſes de la Garniſon: avec ce ſecours, ils ſe retrancherent dans les rues, ſe rendirent maitres du Marché, & députerent quelques-uns d'entre eux pour traiter avec les Eſpagnols. Au bruit de cette hardie entrepriſe, tandis que Balagny paroiſſoit glacé par la crainte, ſon Epouſe vola vers les ſéditieux, une demi-pique à la main, & elle fit tous ſes efforts pour les ramener par des prieres, par des menaces, par des promeſſes, (1) en un mot par tout ce qu'une violente paſſion peut inſpirer dans des conjonctures pareilles. Mais tous ces efforts furent vains ſur des cœurs trop aigris: les Mutins étoient tellement maitriſés par leur animoſité, que, ſur une ſimple promeſſe de bouche de la part des Eſpagnols, ils leur ouvrirent les portes. Le reſte de la Garniſon ſe retira dans la Citadelle, ſans avoir le tems d'y faire entrer tout ce qui lui étoit néceſſaire, en ſorte qu'ils n'eurent des vivres que pour dix ou douze jours (2). Cette raiſon obligea Balagny de demander une ſuſpenſion d'armes, qui lui fut accordée pour vingt-quatre heures. Pendant ce tems, conſiderant qu'il étoit impoſſible de ſe ſoutenir longtems dans la Forteresſe, il obtint une Capitulation très avantageuſe. Elle fut ſignée le 7 d'Octobre. Son Epouſe cependant, tranſportée par ſon ambition, & préferant la mort au chagrin de deſcendre du ſouverain Pouvoir à l'état d'une vie privée, s'étoit enfermée dans une chambre, tandis que ſon Mari étoit occupé à traiter avec les Eſpagnols. Là elle perdit la vie en très peu d'heures, ou par le ſeul deſeſpoir qui s'étoit emparé de ſon ame, ou peut-être par quelque poiſon dont elle s'étoit ſervie pour ne pas ſurvivre à ſa grandeur (3). La ſédition qui avoit cauſé toute cette révolution, n'avoit pas ſeulement ſa ſource dans la vieille haine des Citoyens contre leur Maitre; on doit l'attribuer en partie à des Pieces de cuivre qu'il avoit fait frapper pour payer ſa Garniſon, & qu'il contraignoit les Bourgeois d'accepter, (4) ſous promeſſe de les échanger après la fin du Siege. Voici ces Pieces.

(1) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 229.

(2) Ibid. pag. 230.

(3) Ibid. pag. 231.

(4) Bor Ned. Beroert. XXXII. Book fol. 42.

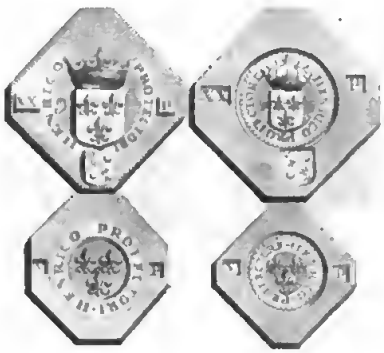

I. La prémiere Piece, qui eut cours pour vingt ſols ou *Patards*, porte au milieu les Armes couronnées de France, & au-deſſus celles de Balagny:

HENRICO PROTECTORE. 95.

SOUS HENRI LE PROTECTEUR. 95.

II. La ſeconde eſt ſemblable à la prémiere, à quelque difference près, qu'on découvre dans la Planche d'un ſeul coup d'œil.

III. & IV. La troiſieme & la quatrieme ont eu cours pour cinq ſols, ou Patards. On y voit trois Lys, avec cette Inſcription:

HENRICO PROTECTORI.

A L'HONNEUR DE HENRI LE PROTECTEUR.

Pendant le Siege de Cambray, le Roi apprit de ſon Ambaſſadeur à la Cour de Rome, que le 16 de Septembre le Pape avoit levé l'Excommunication prononcée contre lui, qu'il l'avoit reconnu pour Membre de l'Egliſe, & déclaré capable d'occuper le Trône (5). Il ordonna qu'on en rendit graces à Dieu par tout le Royaume, qu'on permit comme auparavant l'envoi de l'argent de France à Rome, & qu'on exécutât

(5) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 216.

cutât ponctuellement le Concordat que François I avoit fait avec le Siege Apoſtolique. Cet évenement raſſura pluſieurs perſonnes d'une conſcience délicate, qui ayant eu toujours les yeux fixés ſur la conduite du Pape, ſe ſoumirent alors au Roi ſans la moindre repugnance. Par-là le Roi vit ſes forces s'accroitre tous les jours, & ſe trouva en état de remporter ſur les Eſpagnols de plus grands avantages que jamais. Dans ce tems il ſe tenoit dans la Franche-Comté, où, comme nous avons vu, Biron avoit déja arraché aux Ennemis pluſieurs Villes (1). Mais lorſque Henri, après la priſe de Dijon (2), étendoit de plus en plus ſes conquêtes dans la Bourgogne, non ſans exciter de la jalouſie dans l'eſprit des Puiſſances voiſines, il fut arrêté dans le cours de ſes victoires par les Suiſſes (3). Cette Nation étoit obligée par un Traité qu'elle avoit fait avec la Maiſon d'Autriche, d'éloigner toutes forces étrangeres, non-ſeulement du Milanez, mais encore de la Franche-Comté. Elle en donna connoiſſance au Roi, en le priant de retirer de là ſes Troupes, & de permettre qu'elle obſervât la neutralité, & le Traité dont nous venons de faire mention, à faute de quoi elle menaça de le maintenir par la force des armes. Henri y conſentit d'autant plus volontiers, que, ſous prétexte de reſpecter les Alliances des Suiſſes (4), il pouvoit ſans avilir ſa grandeur tirer ſes forces de la Bourgogne, pour les employer avec plus de fruit à faire lever le Siege de Cambray, dont il avoit reçu la nouvelle. Le Jetton ſuivant fait alluſion, & à cette neutralité que le Roi avoit accordée aux Suiſſes, & à l'Abſolution qu'il avoit reçue du Souverain-Pontife. 1595.

(1) Bor Ned. Beroet. XXXII. Boek, fol. 38. verſo.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 5 tot 23 July 1595. fol. 311.
(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 146.
(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 363.

L'Egliſe Romaine, figurée par une Femme qui porte une Croix, tend au Roi proſterné à ſes pieds une branche d'Olivier, en ſigne de ſa reconciliation avec le Saint Siege, qui l'avoit déclaré capable de porter la Couronne. Elle lui eſt poſée ſur la tête par une Main qui ſort des nues, ſous cette Inſcription (5) :

(5) Jean XX. v. 19. & 26.

PAX VOBIS. 1595.

PAIX VOUS SOIT. 1595.

Au Revers, un Suiſſe armé ſoutient l'Ecu de la Franche-Comté; & l'Alliance, que cette Nation avoit faite avec cette Comté, eſt exprimée par ces paroles :

ÆTERNA CONCORDIA.

UNE ETERNELLE CONCORDE.

A peine le Roi de France ſe fut-il avancé juſqu'à (6) Beauvais, qu'il apprit la perte de Cambray. Il en fit par ſon Ambaſſadeur ſes plaintes aux Etats, dont les Troupes conduites par Heraugieres, fameux par la priſe de Breda, exécuterent avant la fin de cette année une entrepriſe ſur la Ville de Lire. C'eſt une Place petite, mais forte, ſituée ſur la petite riviere de Nethe, à deux lieues d'Anvers & de Malines, & à ſix de Louvain (7). Ce fut le 14 d'Octobre, qu'à une heure après minuit Heraugieres arriva avec huit-cens quarante Fantaſſins & cent Chevaux devant la Porte nommée la Porte de Malines, où il y avoit un Ravelin encore imparfait & ſans paliſſades. Il fit eſcalader cet ouvrage (8), ſurprit la Garde, & fit enfoncer la Porte, dans laquelle tout ſon monde ſe jetta auſſi-tôt. Cette attaque pourtant ne put ſe faire ſi tranquillement, qu'elle n'excitât une terrible allarme dans la Ville. Don Alfonze de Luna, Gouverneur de la Place, s'arma à la hâte; & avec une promtitude incroyable il ramaſſa ſoixante hommes de la Garniſon, qu'il fit travailler à boucher avec des lits, des tables & des planches (9) la rue qui aboutiſſoit au grand Marché. En même tems il détacha vers la Porte de Liſpe un Sergeant avec deux petits tonneaux de poudre & une piece de campagne; il envoya des gens à Anvers & à Malines pour demander du ſecours; & en attendant il tint tête à l'Ennemi dans la Maiſon de Ville. Heraugieres de l'autre côté voulant ſe ren-

(6) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 931.
(7) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 117.
(8) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 113.
(9) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 245.

1595. dre maitre de toutes les Portes & déloger Don Alfonze, faiſoit tous ſes efforts pour raſſembler ſes Soldats, répandus de toutes parts & occupés au pillage ; mais, quelque peine qu'il y employât, il lui fut impoſſible d'en ramaſſer ſeulement deux-cens. Avec ce petit nombre pourtant il attaqua la Porte de Liſpe, où le Gouverneur lui-même, après avoir été contraint d'abandonner l'Hôtel de ville, s'étoit retiré avec les reſtes de ſa petite Troupe. C'eſt là que ce brave homme ſe défendit (1) avec une valeur incomparable juſques à une heure après midi, lorſqu'une grande partie de la Garniſon d'Anvers conduite par le Capitaine Gaſpar Mondragon, & ſoutenue de quelques milliers de Volontaires d'entre la Bourgeoiſie d'Anvers & de Malines, vinrent le dégager dans le tems qu'il étoit réduit aux dernieres extrémités. Ce ſecours força les gens d'Heraugieres à ſe retirer en combattant de rue en rue, & les chaſſa à la fin de la Ville, fort diminués en nombre. Pluſieurs furent tués en pillant, ou égarés dans les quartiers de la Ville qui leur étoient inconnus : d'autres, ne penſant pas que la Porte par laquelle ils étoient entrés fût encore ouverte, ſe précipiterent des remparts dans les foſſés (2) & s'y noyerent. Plus de trois-cens perdirent la vie de ces differentes manieres, & ſoixante environ furent faits priſonniers. La relation de cette entrepriſe fut rendue publique à Anvers, & les Bourgeois qui avoient été à cette expédition reçurent des Magiſtrats, pour prix de leur valeur, la Médaille ſuivante, à ce que j'ai appris lorſque j'étois en Brabant.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 363.

(2) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 113.

Le Buſte d'une Femme qui repréſente Anvers, comme il paroit par une Citadelle & par deux Mains, qui font les Armes de cette Ville :

LIRA RECEPTA.

LIRE ETANT REPRISE.

Entre le Buſte & cette Inſcription, on lit encore ces Noms, qui y ſont gravés ; PAUELUS LA FEVER. Apparemment ce Bourgeois aura accompagné ſes concitoyens, & comme les autres il aura été honoré de cette Médaille. Au Revers eſt une Couronne civique, avec cette Légende :

OB CIVES SERVATOS PRIDIE IDUUM OCTOBRIS
CIↃ IↃ XCV.

POUR AVOIR CONSERVE' LES CONCITOYENS
LE 15 D'OCTOBRE 1595.

Les Etats-Généraux, inſtruits du mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & craignant que les Ennemis réveillés par-là ne s'en vengeaſſent par quelque deſſein ſemblable ſur quelqu'une de leurs Villes frontieres, recommanderent une vigilance ſcrupuleuſe, & une garde exacte, aux Gouverneurs & aux Commandans (3) de Heuſden, de Gertruydenberg, de Workum, de Loeveſteyn, de Bommel, & des Forts de Crevecoeur & de Naſſau.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 1600. 1595 fol. 459.

HIS-

HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SIXIEME.

DEpuis un grand nombre d'années, on n'avoit pas vu éclater dans les Pais-Bas Eſpagnols une ſi grande joye, que celle qui s'y répandit au commencement de celle-ci. La ſource en étoit d'un côté le ſuccès des armes du Roi, qui avoient rétabli la grandeur & la gloire du Nom Eſpagnol ſur les frontieres de la France, par la priſe de quatre Villes (1); de l'autre côté, le choix ardemment ſouhaité que Philippe avoit fait à la fin de l'année précedente, du Cardinal (2) Albert en qualité de Gouverneur-général des Pais-Bas. Il étoit Frere du feu Archiduc Erneſt, & de l'Empereur lui-même, & parfaitement capable d'une ſi grande Adminiſtration. Il en avoit donné des marques éclatantes dans le Royaume de Portugal, dont il avoit rempli la Vice-Royauté pendant un tems conſiderable. Vers la fin de l'année derniere (3) il étoit parti de Barcelone pour l'Italie, ſous une eſcorte de vingt-ſix Galeres tant Eſpagnoles que Genoiſes. Débarqué à Villefranche le troiſieme jour, il reçut en continuant ſon voyage les plus hautes marques d'eſtime, tant de la République de Genes, que du Duc de Savoye & de celui de Lorraine. Le 29 de Janvier il arriva à Luxembourg, & ayant été complimenté ſur les frontieres par le Comte de Solre au nom des Provinces Catholiques, il fit le 11 du mois ſuivant (4) ſon Entrée publique à Bruxelles, & en même tems il donna connoiſſance de ſa commiſſion aux Etats qui s'y trouvoient aſſemblés. Pour s'inſinuer dans les cœurs des Peuples, il nomma le Comte de Solre ſon Grand-Ecuyer, & il donna la Charge de Gentilhomme de ſa chambre aux Comtes d'Aremberg, d'Egmont & de Signy. Il honora encore d'autres Charges, des perſonnes diſtinguées de ces Provinces. Il trouva bon auſſi d'informer les Provinces-Unies de ſa nouvelle Dignité, & il leur déclara que de ſon côté (5) il ne négligeroit rien pour mettre fin à la Guerre, & pour rétablir l'ancienne union parmi tous les Peuples confiés à ſes ſoins. Mais comme les Etats des Provinces Confédérées rejettoient toute offre de Paix, il ſe vit oblige de vêtir la cuiraſſe, & de pouſſer la Guerre pour la conſervation de la Religion Catholique, comme il le témoigne par la Médaille ſuivante. 1596.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 1 Dec. 1595. fol. 507.

(2) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 246.

(3) Hiſt. Narrat. profect. Princ. fol. 14.

(4) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek fol. 9. verſo.

(5) Hiſt. narrat. profect. Princ. fol. 23.

Le Buſte du nouveau Gouverneur, en habit de Cardinal.

1596. ALBERTUS, DEI GRATIA, SACRÆ ROMANÆ ECCLESIÆ CARDINALIS, ARCHIDUX AUSTRIÆ.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, CARDINAL DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, ARCHIDUC D'AUTRICHE.

Le Revers repréſente la Maſſue d'Hercule, & le Bouclier de Pallas, avec la Tête de Meduſe, appuyés contre un Autel ſur lequel le feu eſt allumé. Au-deſſus on voit le Soleil & la Lune, qu'il prend pour témoins de la droiture de ſes intentions :

ÆTERNUS UTERQUE TESTIS.

L'UN ET L'AUTRE M'EN SONT DES TEMOINS ETERNELS.

A l'exemple de l'Archiduc, Philippe Prince d'Orange (1) avoit écrit aux Etats des Provinces-Unies, pour les exhorter à conſentir à une Paix équitable. Ce Prince, enlevé autrefois par le Duc d'Albe de l'Univerſité de Louvain, & tranſporté en Eſpagne, avoit été remis en liberté par l'interceſſion de l'Archiduc, comme deſormais ſuffiſamment affermi dans la Foi Catholique & dans la fidelité qu'il devoit au Roi. Le même Archiduc l'avoit mené avec lui aux Pais-Bas ; & quoique ſa délivrance ne pût qu'être agréable aux Etats-Généraux, ils témoignerent pourtant (2) qu'ils ne ſouffriroient pas ſon entrée dans les Provinces-Unies. Ils ordonnerent néanmoins à celui qui adminiſtroit les biens de feu ſon Pere, de lui envoyer par lettres de change pour les fraix de ſa Cour, (3) dix-mille francs des revenus de ces biens. Leur but étoit de ne lui donner aucun ſujet de mécontentement, & de ſe procurer le loiſir d'attendre s'il ſe déclareroit pour l'Eſpagne ; ou ſi, à l'exemple de ſon Pere & de ſon Frere, il prendroit le parti des Provinces-Unies. Son arrivée dans le Païs donnoit lieu à de profondes ſpéculations (4). Quelques-uns debitoient, qu'il avoit été établi par le Roi (5) Gouverneur de la Hollande, de la Zélande & d'Utrecht, avec une penſion annuelle de ſix-mille ducats ; & qu'on lui avoit promis pour Epouſe Sibylle de Cleves, & pour dot le Païs de Cleves, de Juliers, & de Bergue, dont il prendroit poſſeſſion après la mort du Prince regnant. Quoi qu'il en puiſſe être de ces conjectures, il eſt certain qu'il n'a jamais pris parti dans la Guerre des Pais-Bas, mais qu'il a toujours témoigné un ardent deſir de la voir ceſſer. On prétend même que ce fut-là le but des Conferences qu'il eut pluſieurs jours de ſuite, dans le mois d'Octobre (6) de la même année, avec ſa Sœur Marie Comteſſe de Hohenlo. Cet amour qu'il a toujours fait paroitre pour la Paix, a donné naiſſance apparemment à la Médaille ſuivante.

(1) Hiſt. narrat. proleſt. Princ. fol. 23.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 8 Dec. 1595 fol. 523.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek. fol. 124.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. van 27. Febr. tot 22 Dec. 1595. fol. 581.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 105. verſo.

(6) Ibid. XXXIII. Boek fol. 65.

Son Buſte, avec ces Titres :

PHILIPPUS GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ.

PHILIPPE-GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.

Au Revers, on voit un Vaiſſeau avec les voiles ferlées, qui attaqué par deux vents tempêtueux ſe tient tranquillement ſur ſes deux ancres, au milieu des flots irrités. Un Serpent entortillé autour

tour du grand-mât eſt ici l'emblème de la Prudence ; & la Vigilance eſt exprimée par une Grue qui ſe tient ſur la hune du grand-mât, une pierre au bec : 1596.

SUSTINEBO.

JE LE SOUTIENDRAI.

Cette Comteſſe étoit la Fille ainée du défunt Prince d'Orange. Au commencement de l'année précedente, elle s'étoit mariée à Bure avec Philippe Comte de Hohenlo, Baron de Langenberg & de Nieuwſteyn. Les noces avoient été célebrées (1) avec beaucoup de magnificence, en préſence de quelques Seigneurs des Etats de Hollande (2) députés exprès pour ce but. Ils firent préſent à la Mariée, au nom de tout le Corps, d'un Carcan où étoit attaché un Joyau magnifique (3), le tout de la valeur de huit-mille ſix-cens francs. Ils y ajouterent deux Coupes d'or & une Boite du même métal, qui avoient couté ſans la façon douze-mille florins. Dans la Boite il y avoit une Obligation (4) de deux-mille cinq-cens francs de rente, dont la jouiſſance étoit donnée tant à elle qu'à ſes deſcendans. Les Etats de Hollande marquerent une pareille générosité à ſa Sœur Eliſabeth de Naſſau, lorſque le 26 de (5) Fevrier de la même année elle épouſa l'illuſtre Prince Henri de Bouillon, Vicomte de Turenne, & Maréchal de France. Ils lui firent préſent de ſix-mille francs argent comptant, & d'une rente annuelle de mille francs, dont ſa poſterité devoit jouir après elle (6). L'année ſuivante, qui eſt celle qui nous occupe à préſent, la troiſieme Fille du Prince, Catherine-Belgique, née de Charlotte de Bourbon, & élevée pendant quelque tems chez ſa Tante la Comteſſe de Zwartzenbourg, fut donnée en mariage à (7) Philippe-Louis Comte de Hanau. Cette Maiſon eſt comptée avec juſtice parmi les plus anciennes de toute l'Allemagne. Sans parler d'un Ulric Comte de Hanau, qu'on prétend avoir vêcu au commencement du III Siecle après Jeſus-Chriſt, il eſt certain qu'Alberic Comte de Hanau, ayant pour Femme Hedwige Fille de Raimbaud Duc de Franconie, déceda l'an 681. (8) L'an 1300, l'Empereur Albert éleva Ulric Comte de Hanau à la dignité d'Avocat du Saint Empire. C'étoit de celui-là que deſcendoit Philippe-Louis, ayant eu pour Mere Helene de la Maiſon Palatine, & pour Pere Philippe quatrieme du nom, qui, après avoir introduit dans ſes Etats la Confeſſion d'Augsbourg, mourut l'an (9) 1561. Celui dont il s'agit ici, s'étoit acquis une grande réputation par ſon génie & par ſes talens, qui ne lui attirerent pas moins l'eſtime de l'Empereur Rodolphe II, que des Etats des Provinces-Unies. Ceux-ci, pour lui en donner des marques, firent préſent à ſa Fiancée de (10) vingt-mille florins, & députerent quelques Seigneurs pour aſſiſter aux noces en leur nom. Elles furent ſuperbes : on veut (11) que pluſieurs jours de ſuite on y régala magnifiquement plus de huit-cens perſonnes de qualité, qui avoient rempli les Ecuries de plus de cinq-cens chevaux. On trouve de ce Comte une petite Médaille, frappée l'an 1602, que je croi pourtant pouvoir placer ici, parce qu'elle n'a rapport à aucun fait particulier.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 27. Febr. tot 10 Maart 1595. fol. 93.
(2) Ibid. 2 Febr. fol. 33.
(3) Ibid. 3 Febr. fol. 37.
(4) Ibid. 2 Febr. fol. 35.
(5) Ibid. 3 Maart fol. 53.
(6) Ibid. van 5 tot 13 July 1595. fol. 315.
(7) Ibid. 27 July 1596. fol. 278.
(8) Imhof Not. S. R. Imp. Proc. tol. 398.
(9) Ibid. fol. 400.
(10) Reſol. der Staat. van Holl. van 14 tot 27 July 1596. fol. 330.
(11) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 65.

Ce Comte, en Buſte armé ; avec un collet :

PHILippus LUDovicus, COMes HANAViæ Et RÎNeccIæ, DOMINUS MINTZENBERGÆ.

PHILIPPE-LOUIS, COMTE DE HANAU ET DE REYNECH, SEIGNEUR DE MUNTZENBERG.

1596.

Il porte ces derniers Titres, parce qu'une partie du Comté de (1) Reynech étoit tombée en partage à ſon Pere, & que la Seigneurie de Muntzenberg étoit entrée dans ſa Maiſon par le mariage de Reinart de Hanau avec Adelaïde de Muntzenberg.

(1) Imhof Not. S. R. I. Procer. fol. 400.

A f

(2) Ibid. fol. 402.

Au Revers, ſes Armes écartelées de (2) Hanau & de Reynech, avec Muntzenberg ſur le tout.

L'Archiduc Albert, contraint de prendre les armes puiſque les Provinces-Unies rejettoient la Paix, & brulant d'envie d'égaler la gloire que Fuentes avoit acquiſe la derniere année, avoit tout préparé pour ouvrir la Campagne de bonne heure. Il fit d'abord courir le bruit que ſon intention étoit (3) de ſecourir La Fere, que le Roi de France aſſiegeoit après l'avoir tenu longtems bloquée. Mais comme cette affaire étoit impraticable ſans hazarder une Bataille, & que faute de Cavalerie, l'Archiduc n'étoit pas d'humeur à s'y expoſer, il ſe contenta de jetter dans la Place quelques proviſions avec cinq-cens Cavaliers; & faiſant ſemblant d'en vouloir à (4) Montreuil, il ſe jetta à l'improviſte devant Calais. La conſternation que ce coup inopiné jetta parmi la foible Garniſon, & les tempêtes violentes qui repouſſoient le ſecours qu'on tâchoit d'introduire dans la Place par Mer, furent cauſe que le dixieme jour du Siege on convint avec l'Ennemi de ſe rendre, à moins que dans huit jours on ne fût puiſſamment ſecouru. Lorſque le tems fixé ſe fut écoulé ſans qu'on eût reçu la moindre aſſiſtance, la plus grande partie de la Bourgeoiſie & de la Garniſon ſe retira au Château avec tant de deſordre, qu'à peine ſongea-t-on à ſe pourvoir de quelques munitions de guerre & de bouche. Là-deſſus on convint de nouveau d'une ſuſpenſion d'armes de ſix jours, pendant leſquels le Gouverneur de Boulogne ſe ſervit de la baſſe marée pour jetter dans le Château deux-cens cinquante hommes. Par-là l'Archiduc ſe vit contraint d'employer la force ouverte pour réduire cette Forteresſe. Il y fit donner un Aſſaut général le 23 (5) d'Avril. Après que les Aſſaillans eurent été vigoureuſement repouſſés à deux differentes repriſes, un troiſieme effort leur réuſſit. Ils entrerent dans le Château, paſſerent plus de ſept-cens hommes au fil de l'épée, & n'épargnerent perſonne excepté ceux qui s'étoient retirés dans les Egliſes, & ceux qui dans quelque cachette avoient évité la prémiere impétuoſité des vainqueurs. Animé par ce ſuccès, l'Archiduc arriva au commencement de Mai devant Ardres, petite Ville, mais forte & importante, à cauſe qu'elle couvroit Calais. La nouvelle du carnage qui s'étoit fait dans la priſe de cette derniere Ville, fut cauſe que la Garniſon d'Ardres ne ſe défendit qu'en tremblant. Bientôt la Ville baſſe fut priſe d'aſſaut, & ceux qui la défendoient eurent tous le ſort de la Garniſon de Calais. Cet évenement redoubla la frayeur des Aſſiegés, qui ſe rendirent par accord le 21 (6) du même mois. Après avoir fait cette nouvelle conquête, l'Archiduc rentra dans les Provinces avec ſon Armée, & marcha vers Gand, dans le deſſein de faire le Siege de Hulſt, Ville ſituée derriere un Canal entre l'Eſcaut (7) & le Hont, comme dans une eſpece d'Ile inacceſſible. Une des plus grandes difficultés étoit par conſéquent de faire paſſer ſon Armée dans cette Ile. Pour en venir à bout, il fit ſemblant d'en vouloir à Breda, & par-là il attira de ce côté le Prince Maurice avec deux-mille hommes, qui cette année-là faiſoient toute l'Armée (8) que les Etats avoient mis en campagne. Ce ſtratagême lui ayant réuſſi, il fit embarquer pendant l'obſcurité de la nuit dans de petits Bateaux, quinze-cens hommes avec leurs armes & avec des vivres pour quelques jours, (9) & il leur fit mettre pied à terre dans le territoire de Hulſt, entre le Canal de Moer & Spitſenbourg. (10) Trente Soldats, qui gardoient un petit Fort ſur le rivage, eurent la témerité de marcher contre les Ennemis débarqués, & par leur défaite, ſuivie de la perte du Fort, ils fournirent aux Eſpagnols le couvert, & du canon dont ils avoient un extrême beſoin. Quoique tout le monde eût pris les armes aux environs, l'Ennemi ne laiſſa pas de ſe ſaiſir la même nuit de pluſieurs hauteurs, & d'y élever de petits Forts, afin de ſe ſoutenir juſqu'à ce qu'il fût joint par des forces plus conſiderables. D'abord les deux Généraux des Partis contraires accoururent de ce côté-là, par des routes differentes; Maurice, pour chaſſer de l'Ile les forces toujours croiſſantes des Eſpagnols, & Albert pour ſoutenir les ſiens. Les efforts du prémier furent infructueux, puiſqu'à ſon arrivée (11) il ſe trouvoit déja auprès de Hulſt cinq Régimens ennemis, & qu'Albert occupoit le rivage oppoſé avec tout le reſte de ſon Armée. Le Général des Provinces-Unies prit là-deſſus le parti de ſe camper à Cruyningen ſur l'extrémité du rivage Zélandois, en partie pour envoyer de là dans la Place tandis qu'elle n'étoit pas encore entierement

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 11 April 1596. fol. 159.

(4) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 246.

(5) Bor Ned. Beroert XXXIII. Boek, fol. 21.

(6) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 251.

(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 264.

(8) Ibid. fol. 265.

(9) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 39. verſo.

(10) Reſol. der Staat. van Holl. 17 July 1596. fol. 277.

(11) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 266.

ment inveſtie, autant de Troupes & de munitions qu'il lui ſeroit poſſible; en partie pour couvrir la Zélande même, vers laquelle on fit marcher pour renforcer l'Armée, les Garniſons tirées (1) des Villes ſituées au-delà du Rhin. Les deux Camps oppoſés l'un à l'autre, que les deux Généraux ennemis prirent dans cette occaſion, donnerent naiſſance au Jetton ſuivant. 1596.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 267.

L'Armée des Etats ſur le rivage de Zélande, derriere un grand Bouclier ſoutenu par une Main qui ſort d'une nue. Celle de l'Archiduc paroit en même tems ſur le rivage de Flandre, comme pour menacer la Zélande d'une invaſion:

FRUSTRA OPPUGNAT USQUE DUM PROTEGIT DEUS.

EN-VAIN LES ATTAQUE-T-IL, TANDIS QUE DIEU LES PROTEGE.

Au Revers, une Femme figurant les Païs-Bas eſt aſſiſe dans un Enclos, les mains levées vers le Ciel, comme pour en implorer le ſecours. Dans les nues on lit, JEHOVAH, *LE SEIGNEUR.* A la droite de la Femme on voit un Soldat en ſentinelle, & à ſa gauche on en découvre un autre au haut d'une Tour:

VIGILATE ET ORATE DEO CONFIDENTES.
CIↃIↃXCVI.

VEILLEZ ET PRIEZ EN METTANT VOTRE CONFIANCE EN DIEU. 1596.

Quoique l'Archiduc eût pris ainſi poſte dans le territoire de Hulſt, il trouvoit pourtant de terribles difficultés à pouſſer le Siege. Il lui étoit impoſſible d'empêcher les Troupes des Etats de profiter de la haute marée qui inondoit le païs, pour porter dans la Ville par le moyen de bâtimens legers, toutes les proviſions néceſſaires. Elles oſoient même ſortir d'un Fort ſitué entre la Ville & les Eſpagnols, pour tomber ſur les Ennemis; ſans ceſſe elles paroiſſoient en raze campagne (2) pour les défier au combat; ce qui produiſoit de fréquentes eſcarmouches, ſans que l'Archiduc pût reprimer cette hardieſſe, ſe trouvant deſtitué d'Artillerie. Il paroiſſoit impraticable d'en conduire dans l'Ile: il en vint pourtant à bout. Pour raffermir les terres marécageuſes, il y fit jetter un grand nombre de faſcines, & il remplit le Canal de pluſieurs bateaux attachés les uns aux autres en forme d'une Demi-lune, il y planta du canon, avec lequel il battit la Ville & le Fort. A la faveur de cette batterie, il réuſſit à faire paſſer ſon canon dans l'Ile; & pour ouvrir entierement le paſſage à ſes Convois, il fit tous ſes efforts pour ſe rendre maitre des differens Canaux, & pour couper le Fort d'avec la Ville. Les Eſpagnols, après l'avoir tenté inutilement à differentes repriſes, ſe hazarderent le 16 de Juillet, à dix heures du ſoir (3), à donner un vigoureux aſſaut aux Ouvrages qui étoient entre-deux. On y employa cinq-cens Soldats conduits par Don Louis de Velaſco, qui après un combat opiniâtre, où les Aſſiegés perdirent plus de trois-cens hommes, ſe rendirent maitres de la Digue qui étoit entre la Ville & le Fort, & parvinrent ainſi à leur but. Cet avantage fut bientôt ſuivi de la reddition du Fort même, ce qui fraya aux Aſſiegeans la route du Païs de Waas, dont ils pouvoient tirer tout ce qui leur étoit néceſſaire. Ce ſuccès les remplit d'un nouveau courage; ils commencerent à battre vigoureuſement les deux Ravelins, avec vingt-ſept groſſes pieces tant de quarante-huit que de vingt-quatre livres de bale, & tâcherent d'approcher des remparts par la ſappe. Pour l'empêcher, le Comte de Zolms, qui commandoit dans la Place, avoit réſolu de tout hazarder (4). Il fit faire de conti-

(2) Ibid. fol. 267.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek. fol. 41.

(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 18 Aug. 1596. fol. 350.

1596. nuelles Sorties (1), & ne négligea rien de tout ce qui pouvoit inquieter les Ennemis. Ceux-ci ne laiſſoient pas de pouſſer leurs travaux, & après avoir donné deux Aſſauts inutiles au grand Ravelin, ils firent ſauter le 6 d'Août une Mine qu'ils avoient faite ſous cet ouvrage. Elle creva avec beaucoup de ſuccès (2), & les Eſpagnols y donnerent d'abord un Aſſaut avec tant de bonheur, que non-ſeulement ils le prirent, mais qu'ils eurent encore le loiſir de s'y loger. Cette perte, & le deſſein que les Aſſiegeans commençoient d'exécuter de combler le foſſé de terre & de faſcines, répandit la frayeur parmi la Garniſon, qui envoya le lendemain dans le Camp ennemi des Députés (3) pour travailler à la Capitulation. L'accord fut fait & ſigné le jour ſuivant (4); & le Fort Naſſau fut auſſi-tôt livré à l'Archiduc. Cette conquête lui attira une grande gloire. Partout on lui fit de magnifiques receptions, (5) comme à celui qui avoit rétabli l'Empire de ſon Maitre ſur les frontieres de France & de Flandre; qui avoit ramené la Fortune ſous les Etendards Eſpagnols, dont elle s'étoit éloignée pendant ſept ans; & qui avoit comblé de gloire les armes de cette Nation, par une triple conquête. La mémoire en a été conſervée ſur la Médaille ſuivante.

(1) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 44.

(2) Ibid. fol. 44. verſo.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 20 Aug. 1596. fol. 352.

(4) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 49. verſo.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 273.

Le Buſte d'Albert, en habit de Cardinal:

ALBERTUS, Dei Gratia, Sacræ Romanæ Ecclesiæ CARdinalis, ARChiepiscopus TOLetanus, ARCHIDux AUStriæ.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, CARDINAL DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, ARCHEVEQUE DE TOLEDE, ARCHIDUC D'AUTRICHE.

Au Revers, les Plans de Calais, d'Ardres, & de Hulſt:

VENI, VIDI, VICIT DEUS. 1596.

JE SUIS VENU, J'AI VU, DIEU A VAINCU. 1596.

La priſe de Hulſt couta cher au Gouverneur-général, puiſqu'il y avoit perdu plus de ſoixante Officiers, (6) & bien cinq-mille Soldats. Pour reparer cette perte, & pour remettre ſur pied ſes Régimens affoiblis, il envoya à l'Empereur ſon Frere François Mendoza, pour le prier que l'Empire ſoutînt par ſon autorité (7) les levées que les Eſpagnols feroient deſormais en Allemagne, où juſqu'alors elles avoient été ſimplement permiſes. Il demandoit cette faveur comme une récompenſe de la bonté qu'avoit eu Philippe d'accepter la propoſition que l'Empire lui avoit faite de conſentir à des négociations de Paix par la médiation de l'Empereur. Nous avons vu (8) que l'an 1594 ce Prince avoit convoqué à Ratisbonne une Diete (9), où après avoir déliberé ſur cette affaire, on avoit réſolu d'envoyer au nom de l'Empereur une Ambaſſade aux Etats-Généraux, pour faire ceſſer à la fin une Guerre dont les triſtes effets s'étendoient aſſez ſouvent juſqu'aux frontieres de l'Allemagne. Dès l'année précedente, Sa Majeſté Impériale avoit donné connoiſſance de cette réſolution aux Provinces-Unies, en les exhortant à la Paix, afin que les Princes Chrétiens puſſent unir leurs armes (10) contre le Turc, leur Ennemi commun. Quoiqu'on eût déclaré alors qu'il étoit inutile d'envoyer pour cet effet des Ambaſſadeurs dans le Païs, l'Empereur ne ſe rebutant point avoit

(6) Ibidem.

(7) Ibid. fol. 274.

(8) *Voy. ci-deſſus pag.* 437.

(9) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 23. verſo.

(10) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 6 July 1596. fol. 201.

voit envoyé, l'année dont il s'agit à préſent, un (1) Gentilhomme à Leurs Hautes Puiſſances, pour leur demander les ſaufconduits néceſſaires pour les Ambaſſadeurs de l'Empire. Dans cette vue, il livra aux Etats le 23 d'Avril (2) une lettre de l'Empereur, datée du 25 du mois précedent. Mais comme ils s'étoient déterminés à ne jamais ſe remettre ſous l'obeiſſance du Roi, ils rejetterent honnêtement cette propoſition, conformément à une réſolution qu'ils avoient déja priſe. (3) Ils allegueront pour prétexte de ce refus, des lettres du Marquis de Havré & de Jean de Taxis (4) interceptées ſur mer, dans leſquelles il paroiſſoit évidemment que la Négociation propoſée n'avoit pour but (5) que d'opprimer le Païs, & de le faire rentrer ſous la ſervitude des Eſpagnols. A l'occaſion de ce refus, on frappa les Jettons ſuivans. 1596.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 274.

(2) Bor Nederl. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 23. verſo.

(3) Reiſol. der Staat. van Holl. 19 Febr. 1596. fol. 108.

(4) Ibid. van 27 Nov. tot 22 Dec. 1595. fol. 581.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 24.

I. Deux Mains jointes, ſous leſquelles il ſe donne un combat :

SIMULATA PAX, CUM SPLENDET, FRANGITUR.

UNE PAIX FEINTE SE ROMPT, PENDANT QU'ELLE EBLOUIT LES YEUX.

Au Revers, une Tour au haut de laquelle paroit un Soldat, le mouſquet ſur l'épaule :

NON CURAS PONO QUIETIS. CIↃ IↃ XCVI.

JE N'ABANDONNE PAS LE SOIN DE LA PAIX. 1596.

II. Un Soldat dans la même poſture, au haut d'une Tour quarrée :

VIGILANDO PAX FIRMATUR. 1596.

C'EST EN VEILLANT QU'ON AFFERMIT LA PAIX. 1596.

Au Revers, on voit dans le lointain le Cardinal-Archiduc, avec une branche d'Olivier à la main. Sur le devant on trouve une preuve de la perfidie Eſpagnole, dans l'exécution des Comtes d'Egmont & de Horne :

SIMULATA PAX EXITIUM PARIT.

UNE PAIX FEINTE PRODUIT LA DESTRUCTION.

Quoique les Eſpagnols, malgré les vœux qu'ils formoient pour la Paix, viſſent avec ſatisfaction que leurs Ennemis (6) en la refuſant ſe rendoient extrêmement odieux, ceux-ci ne laiſſerent pas d'employer tous les moyens imaginables pour bannir du cœur de leurs Habitans toutes les penſées de la Paix. Pour cet effet ils ne ſe ſervoient pas ſeulement des Jettons que nous avons vus ; il eſt probable encore, que ce fut de concert avec les Magiſtrats, que la Chambre de Rhétorique de Leyden propoſa aux autres pour ſujet un Vers, dont voici le ſens :

(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 274.

Une Guerre ouverte eſt préferable à une Paix feinte.

1596.

La Chambre de Rotterdam remporta le ſecond Prix (1), en faiſant là-deſſus une eſpece de Ballade de quatre Stances, chacune de dix-ſept Vers. On y allegue les funeſtes exemples de la ruïne de Troye, de la S. Barthelemi, & des cruautés exercées par les Eſpagnols dans ces Provinces mêmes (2); & de tous ces faits on conclud : *Qu'une Guerre ouverte eſt préferable à une Paix feinte.*

(1) Luſthof van Rhetor. by F. Ravelengien, te Leyden.

(2) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 33. verſo.

Le ſens de ces Vers prouve encore évidemment, que le troiſieme Jetton concerne auſſi le refus de la Paix.

III. Le Cheval de Troye, au milieu de cette Ville dévorée par les flâmes :

FÆLIX, QUEM FACIUNT ALIENA PERICULA CAUTUM.

HEUREUX CELUI QUE LES MALHEURS DES AUTRES RENDENT CIRCONSPECT.

Au Revers, un Soldat au haut d'une Tour :

VIGILANDO PAX FIRMATUR. 1596.

CEST EN VEILLANT QU'ON AFFERMIT LA PAIX. 1596.

IV. Le quatrieme Jetton eſt d'un côté exactement ſemblable au prémier, & de l'autre côté au troiſieme. C'eſt ce qui ſe découvre du prémier coup d'œil : une deſcription par conſéquent ſeroit ici inutile.

Les Etats particuliers de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht & de la Friſe accorderent encore cette année, outre les deux-cens-mille francs (3) par mois pour les fraix ordinaires de la Guerre, quatorze-cens-mille francs pour les dépenſes extraordinaires, & cent-mille pour l'entretien des Fortifications; ils réſolurent encore de ſecourir le Roi de France du double de cette derniere ſomme, & de cinquante-mille livres de poudre à canon. Les diviſions répandues dans le Païs furent la principale cauſe néanmoins que pendant cette Campagne, de ſi grandes dépenſes ne produiſirent que de très médiocres effets. Ces diſcordes regnoient ſurtout (4) entre les Villes de la Friſe, & dans les Bailliages de la même Province, parce que chacun tâchoit de ſe dérober aux charges, pour les jetter entierement ſur les épaules de l'autre. Dans la Province de Groningue voiſine de la Friſe, la Ville, fiere des Privileges que le Duc de Parme lui avoit accordés proviſionellement lorſqu'elle étoit encore ſoumiſe au Roi d'Eſpagne, prétendoit partager le Gouvernement avec le Plat-païs appellé les Ommelandes. Il eſt vrai que dans des tems plus reculés, cette Ville & le Plat-païs avoient déliberé enſemble, mais de leur propre mouvement, ſur les interêts de la Province. La choſe s'étoit tournée peu à peu en coutume, & fortifiée par differentes Conferences, elle avoit aquis force de Loi. Là-deſſus un des Partis voulut ſoutenir ſon ancien droit, & l'autre une poſſeſſion qu'une longue preſcription ſembloit lui adjuger; & ils refuſerent l'un & l'autre de rien porter dans le Tréſor public, à moins qu'on ne levât l'argent conformément aux prétentions que chacun formoit. La Hollande d'ailleurs étoit encore extrêmement brouillée avec la Zélande, tant par rapport à la Monnoye (5), qu'à l'égard des Impôts mis ſur les tourbes (6) qu'on tranſportoit dans cette derniere Province, comme auſſi à l'égard des Paſſeports (7) & des Droits pour la ſortie des marchandiſes. Après une Députation infructueuſe (8) que les Hollandois y avoient faite, la meſintelligence étant plutôt augmentée que diminuée, ceux-ci déclarerent expreſſément aux Etats de Zélande (9), que ſi les affaires n'étoient pas règlées avant le 1. de Septembre, ils ſe croiroient libres des engagemens où ils étoient entrés autrefois par proviſion touchant les Paſſeports & les Droits de ſortie. Il y eut encore un differend conſiderable, entre les Villes de Dort, de (10) Schoonhoven & de Gorcum, touchant le prix exceſſif du Bois. Toutes ces particularités réunies découvrent ſans peine pourquoi on exhorta encore cette année les Provinces (11) à l'union & à la concorde, par le Jetton ſuivant.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. van 27. Nov. tot 22 Dec. 1595. fol. 577, 578.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 180.

(5) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 30 Jan. 1596. fol. 24.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Maart 1596. fol. 83.

(7) Ibid. 9 Mey fol. 207.

(8) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 30 Jan. 1596. fol. 24.

(9) Ibid. 29 July fol. 333.

(10) Ibid. 11 Dec. 1595. fol. 551.

(11) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Dec. 1596. fol. 551. 17 Dec. fol 562. & 21 Dec. fol 597 & 598.

Deux

Deux Bœufs, qui tirent une Charrue, à l'ombre d'un Oranger :

TRAHITE ÆQUO JUGO. 1596.

TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG. 1596.

Dans le lointain on voit la Ville de Horne, comme il paroit par un Cor de Poſtillon qui eſt ſur l'Exergue, & qui fait les Armes de cette Ville. Sur le devant ſont deux Pots qui flottent ſur les ondes :

FRANGIMUR, SI COLLIDIMUR.

SI NOUS NOUS CHOQUONS, NOUS SOMMES BRISEZ.

Au milieu de ces Troubles domeſtiques, les Etats-Généraux voyant les progrès des armes Eſpagnoles, ne perdirent point courage, & la perte de Calais (1) les anima à prendre à cœur plus que jamais les affaires de la Mer. Comme les ſommes accordées pour les fraix extraordinaires ne ſuffiſoient pas à ce nouveau deſſein, ils réſolurent de faire un emprunt de cent-mille florins à huit pour cent. Ils publierent encore un Edit, qui défendoit de conduire des marchandiſes & des Vaiſſeaux vers Calais, (2) Gravelines, Dunquerque, ou L'Ecluſe; ſous peine, ſi le délinquant étoit un Etranger, de perdre ſes effets & ſon Vaiſſeau; & ſi c'étoit un Habitant du Pais, ſous peine du fouet pour la prémiere fois, & pour la ſeconde ſous peine de la vie: par cet Edit ils ordonnerent en même tems aux Amirautés, d'empêcher qu'aucun Navire deſtiné pour ces lieux ne chargeât quelques marchandiſes que ce pût être (3). Par la perte de Calais, d'Ardres, & de Hulſt, la Ville d'Oſtende paroiſſoit la plus expoſée. Pour cette raiſon, les Conſeillers Députés de Hollande y envoyerent (4) le Commis Pierre de Moyaal, avec douze-mille francs, pour remettre les vieilles fortifications en état & pour en faire conſtruire de nouvelles. Ils donnerent ordre encore, que pour hâter ces ouvrages on envoyât de Dort avec toute la promtitude poſſible, trois Vaiſſeaux chargés de faſcines, d'ozier pour faire des Risbans, & (5) de trois-mille perches deſtinées à faire des Gabions. Les Etats-Généraux réſolurent auſſi de leur côté de dépêcher au-plutôt Levin Caluaat vers le Roi de France, pour obtenir de lui que ſes Troupes fiſſent une puiſſante diverſion, en ſe jettant dans l'Artois, dans le Hainaut, ou dans la Flandre. Ils écrivirent à Noël Caron leur Miniſtre à la Cour d'Angleterre, de preſſer fortement (6) la Reine de s'acquitter de la promeſſe qu'elle leur avoit donnée par la bouche du Chevalier Vére, de leur envoyer un ſecours de deux ou trois-mille Anglois. Enfin ils prirent la réſolution d'envoyer en Ecoſſe, non-ſeulement pour recruter leurs Régimens Ecoſſois, mais encore pour y joindre quelques nouvelles Compagnies, & en un mot pour y enroller quinze-cens ou deux-mille hommes. Comme il étoit impoſſible d'exécuter un ſemblable deſſein ſinon avec de l'argent comptant, les Etats de Hollande conſentirent à la levée de cent-mille francs, ſoit à rentes perpetuelles au denier douze, ſoit à rentes viageres (7) ſur une ſeule tête à ſeize pour cent, & ſur deux à huit. Pour trouver dequoi payer ces rentes, on hauſſa la Taxe des Biens-fonds de huit juſques à neuf; de nouveaux Impôts furent encore mis en Hollande & dans les autres Provinces, ſur la Biere, ſur le Beurre & ſur le Fromage (8); ce qui ſervit cette année de motif à ceux d'Utrecht pour exhorter le Peuple à la patience par le Jetton ſuivant.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 3 tot 4 Mey 1590. fol. 201.

(2) Ibid. van 2 tot 9 Mey 1596. fol. 208.

(3) Ibid. 27 July fol. 315.

(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 28 Mey 1596. fol. 232.

(5) Ibid. 10 Juny 1596. fol. 245.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 14 July 1596. fol. 322.

(7) Ibid. 27 July fol. 323.

(8) Ibid. van 14 tot 27 July fol. 327.

1596.

Une Tortue, attaquée par cinq Abeilles :

(1) PERFER ET OBDURA. ANNO DOMINI 1596.

(1) Catull. Carm. VIII. v. 11.

AFFERMISSEZ-VOUS ET PERSISTEZ.

L'AN DU SEIGNEUR 1596.

Au Revers, les Armes des Etats d'Utrecht :

GHEYOIRS POUR LES ESTATS D'UTRECHT.

Le ſuccès qu'eurent cette année les armes de l'Eſpagne, hâta l'arrivée du Duc de Bouillon, Ambaſſadeur du Roi de France, qui vint à la Haye pour y faire une Ligue offenſive & défenſive contre les Eſpagnols, (2) entre ſon Maitre, la Reine d'Angleterre, & les Provinces-Unies. Pour y réuſſir, il s'étoit tranſporté d'abord en Angleterre, où il avoit déja conclu (3) à Greenwich une Alliance entre ſon Roi & Eliſabeth. Arrivé à La Haye le 25 de Septembre avec une ſuite de ſoixante Gentilshomme, il fut d'abord complimenté par les (4) Etats de Hollande, & enſuite par les Etats-Généraux ; & il fut logé par ordre des Souverains, auſſi bien que tous ceux qui le ſuivoient, & quelques Anglois envoyés par la Reine, dans les maiſons bourgeoiſes, quoiqu'auparavant elles euſſent obtenu exemption de ces ſortes d'incommodités. Cinq jours après il eut Audience publique (5) dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux. Il leur propoſa d'abord la Triple Alliance contre l'Eſpagne, & on lui donna pour traiter avec lui une affaire de cette importance, (6) un Seigneur du Corps des Nobles, Oldenbarneveld, & les Députés de Dort, de Delft, d'Amſterdam, d'Alcmar, & d'Enkhuyzen. Comme les Provinces-Unies ne ſouhaitoient rien avec plus d'ardeur qu'une ſemblable Ligue, le Traité fut conclu le dernier d'Octobre. On s'y engagea mutuellement à n'écouter, ſans un conſentement unanime, aucune propoſition de Trève ou de Paix ; d'attaquer l'Ennemi commun, chacun de toutes ſes forces, dans ſon propre Territoire ; & à inviter toutes les autres Puiſſances de l'Europe à entrer dans cette Alliance. L'heureux ſuccès de cette Négociation donna la plus vive joye aux Provinces-Unies, qui conſideroient cette Alliance comme le plus ſolide appui de la nouvelle République. Cette joye éclata ſurtout le 6 de Novembre, qu'on célebra comme un jour de Fête ſolennelle, & dans lequel on donna aux Ambaſſadeurs un ſuperbe repas (7). Les Etats témoignerent en particulier leur ſatisfaction à Mr. de Bouillon, en lui faiſant préſent de ſix Chevaux de carroſſe de mille francs, d'une Nape magnifique, de cent-huit Serviettes de la valeur de ſix-cens florins, & de (8) trois pieces de Toile fine de neuf-cens-cinquante. On ſongea à immortaliſer le même évenement par les Médailles & par les Jettons que voici.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Sept. 1596. fol. 371.

(3) Ibid.

(4) Ibid. 25 Sept. fol. 408, 409.

(5) Ibid. 27 Sept. fol. 413.

(6) Ibid. 28 Sept. fol. 415.

(7) BorNed. Beroert. XXXIII. Boek. fol. 80. verſo.

(8) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Nov 1596. fol. 493.

I. Une

I. Une Main ſortant d'une nuée tient ſuſpendues à un même lien les Armes de France, d'Angleterre, & de la République :

RUMPITUR HAUD FACILE. 1596.

IL NE SE ROMPT PAS FACILEMENT. 1596.

Le Revers offre aux yeux, autour d'un Faiſceau de ſept fleches, les Ecus de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Friſe & d'Overyſſel, unis par un même lien :

NEXOS FAVORE NUMINIS QUIS DISSOLVET?

QUI DESUNIRA CEUX QUI SONT LIEZ ENSEMBLE PAR LA FAVEUR DE DIEU?

II. Le Lion Belgique couronné, tenant d'une griffe un Faiſceau de fleches, & de l'autre un Sabre nud :

SENATUS CONSULTO.

PAR DECRET DU SENAT.

Au Revers, une Main ſortant d'une nuée tient un lien à trois nœuds :

RUMPITUR HAUD FACILE. CIↃ IↃ XCVI.

IL NE SE ROMPT PAS FACILEMENT. 1596.

III. Le nom de JEHOVAH, *L'ETERNEL*, dans une nuée lumineuſe. Plus bas eſt la Foi, qui, pour ſigne du Traité conclu, donne la main à la Conſtance :

FIDE ET CONSTANTIA.

PAR LA FOI ET PAR LA CONSTANCE.

Au Revers, une Main ſortant du Ciel frappe une Truye d'un caillou ; ce qui eſt l'Emblème d'une Alliance confirmée. L'Inſcription eſt tirée de l'Enéide de Virgile (1) : (1) Lib. VIII. v. 641.

1596. CÆSA FIRMABANT FOEDERA PORCA. 1596.

ILS CONFIRMOIENT L'ALLIANCE EN SACRIFIANT UNE TRUYE. 1596.

Pour comprendre ces paroles, il faut ſavoir qu'anciennement chez les Romains, chez les Sabins, & chez les Peuples de l'Allemagne, on confirmoit les Alliances par le ſacrifice d'une Truye. Tite-Live (1) nous a donné l'origine de cette cérémonie; & Virgile en décrivant les armes que Vulcain avoit fait pour le Héros Troyen, embellies de differentes Hiſtoires, parle ainſi: *On voyoit enſuite comment ces Rois armés arrêtoient le combat, & comment devant l'Autel de Jupiter, ayant dans les mains des coupes pour la libation, ils confirmoient l'Alliance en tuant une Truye.*

(1) Liv. I. Chap. 24.

IV. Les trois Puiſſances contractantes, figurées par trois Guerriers qui ſe tiennent debout auprès d'un Autel:

LIBERTAS PATRIÆ, COMMUNIS QUOS CAUSA MOVET, SOCIAT.

LA LIBERTE' DE LA PATRIE UNIT CEUX QUE LE MEME MOTIF EXCITE.

Au Revers, un Homme armé montre du bout d'un bâton une Table ſuſpendue à une colomne: ſur cette Table & autour de la Piece on lit ces paroles:

ODIUM TYRANNIDIS TITULUS FOEDERIS.
CIↃ IↃ XCVI.

LA HAINE DE LA TYRANNIE FONDE CETTE ALLIANCE. 1596.

La derniere Piece, qui fut frappée en Zélande, offre aux yeux les Ecus de France, d'Angleterre, & des Provinces-Unies, entrelaſſés de branches d'Oranger:

DEO DUCE, COMITE CONCORDIA.

SOUS LA CONDUITE DE DIEU, ET AYANT POUR COMPAGNE LA CONCORDE.

Au Revers, trois Bras armés d'épées, & rangés en triangle, renferment au milieu d'eux le mot JEHOVAH:

MUTUA DEFENSIO TUTISSIMA. 1596.

LA DEFENSE MUTUELLE EST LA PLUS SURE. 1596.

Pendant que le Duc de Bouillon étoit encore occupé à traiter l'Alliance mentionnée à la Cour d'Angleterre, le Roi de France avoit envoyé aux Païs-Bas le Maréchal de Biron avec un bon nombre de Fantaſſins & de Cavaliers, & quelque Artillerie (2), pour faire, conformément à la priere des Etats, une diverſion dans l'Artois. Ce grand Capitaine mit ce Païs ſous contribution, & ayant pillé Imbrecourt & Ferienne, il força le Couvent de Cercamp à ſe racheter d'un pareil deſaſtre pour une bonne ſomme d'argent. Le Marquis de Varambon devenu depuis peu, comme nous avons dit (3), Gouverneur de cette Province, ne pouvant ſouffrir qu'un Païs nouvellement confié à ſes ſoins fût ainſi épuiſé & ruïné par les François, ramaſſa de Heſdin & d'autres Places environ douze Compagnies de Cavalerie, pour faire tête à l'Ennemi, & pour le chaſſer de là s'il étoit poſſible. Ces deux Capitaines ſe rencontrerent le 5 de Septembre, & bientôt ils s'engagerent dans un rude combat. Le ſuccès fit voir que le Marquis de Varambom étoit bien inférieur à l'habile Biron: ſes Troupes furent entierement défaites, & il tomba lui-même (4) entre les mains des François, avec le Comte de Montecuculi, & avec pluſieurs perſonnes de ſa ſuite. Après avoir remporté cette victoire, Biron ſe jetta devant S. Pol, qui ſe rendit dès que le canon fut mis en batterie. Il prit encore peu

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 374. verſo.

(3) *Voy. ci-deſſus pag. 417.*

(4) Reſol. der Staat. van Holl. a Sept. 1596 fol. 444.

peu de tems après Prenay & le Château de Divion. Dès que l'Archiduc Albert reçut la nouvelle certaine de la défaite de Varambon, il envoya vers les frontieres (1) le jeune Duc Charles d'Arſchot. Ce Seigneur, après être rentré dans l'obeïſſance de Philippe, avec la Ville de Bruges & le Franc, s'étoit retiré ſur ſes Terres avec ſon Aumônier Jean de Haren. Après y avoir congédié peu à peu ſes Domeſtiques Proteſtans, il s'étoit déclaré de nouveau Catholique, en quoi il fut imité par ſon Miniſtre, (2) qui ayant abjuré la Religion Reformée entre les mains des Jéſuites d'Anvers, l'avoit attaquée par ſes Ecrits de la maniere la plus violente. L'Epouſe du Duc, Marie de Brimeu Ducheſſe de Megen, qui avoit embraſſé avec ſon Mari la Religion Proteſtante, ne fut pourtant point portée por ſon exemple à ſe reconcilier avec l'Egliſe Romaine : elle ſe ſépara même de lui pour toujours (3), ce qui vraiſemblablement fut cauſe qu'il mourut ſans laiſſer d'Enfans, & qu'un ſi riche héritage paſſa dans la Maiſon d'Aremberg. Quoi qu'il en ſoit, ſa reconciliation avec l'Egliſe Catholique le rendit ſi conſiderable auprès des Eſpagnols, que le Roi l'honora du Colier de la Toiſon. Il devint enſuite (4) Membre du Conſeil d'Etat, & enfin (5) Préſident du Conſeil des Finances; & après la mort de ſon Pere, Amiral. Il quitta alors le Titre de Prince de Chimay, pour prendre celui de Duc d'Arſchot, comme il paroit par cette Médaille qui m'eſt tombée entre les mains à Bruxelles. 1596.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 288.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 226. verſo.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek. fol. 39. verſo.

(4) Sand. Stat. Aulic. fol. 4.

(5) Ibid. fol. 14.

Ce Duc, en Buſte armé, avec ſes nouveaux Titres :

CHARLES DUC DE CROY ET D'ARSCHOT.

Au Revers il n'eſt plus figuré par un Hibou, comme lorſqu'il s'étoit déclaré Proteſtant; mais, à cauſe de la mort de ſon Pere, par un jeune Phénix qui nait des cendres d'un autre conſumé par le Soleil. Comme ce Charles de Croy étoit Fils unique de ſon Pere, il en eſt d'autant mieux repréſenté par cet Oiſeaux merveilleux; ſous lequel on lit par la même raiſon ſa Deviſe ordinaire :

SEUL.

Ce Duc, obeïſſant à l'ordre qu'il avoit reçu, arriva à Arras le 10 de Septembre. Il ſe hâta autant qu'il étoit poſſible de ramaſſer des Garniſons de nouvelles Troupes, & de les joindre à celles qui lui venoient du côté de Hulſt, eſperant de ſe mettre en état d'arracher le butin au Général François. Mais celui-ci poſſedant parfaitement l'Art de la Guerre, & plus porté à conſerver ſes avantages, qu'à hazarder ſon Armée pour en acquérir de nouveaux, prit le parti de ſe retirer vers la Picardie. Arſchot le pourſuivit (6), & dans trois heures de tems il découvrit ſon Arriere-garde. Il détacha d'abord quelques Chevaux-legers pour attacher des Eſcarmouches, & pour forcer par-là l'Ennemi de s'arrêter. Il y réuſſit; mais ce fut dans un lieu ſi avantageux pour les François, qu'il les attaqua à differentes repriſes ſans pouvoir les percer, & le combat fut ſuſpendu par les ténebres de la nuit, pendant laquelle les deux Armées demeurerent ſous les armes. Le 13 du même mois, à la pointe du jour, Arſchot ſortit du Bois où il avoit paſſé la nuit pour couper la retraite de Biron; mais celui-ci tourna du côté d'Auri, y paſſa la Riviere & gagna les frontieres Françoiſes avec ſes Troupes, qui ne dûrent leur ſalut qu'à ſa prudence. Là s'étant joint à de nouvelles forces, & peu accoutumé à éviter l'Ennemi, il prit le parti de rentrer dans l'Artois & de chercher Arſchot à ſon tour. Arrivé à Buquoy, & apprenant que dans une Egliſe entre Arras & Bapaume trois-cens des ſiens étoient inveſtis par les Flamands, il y vola pour les ſauver en chaſſant ceux qui les ſerroient de près. Quoique ces derniers euſſent décampé à tems, ils furent vigoureuſement pourſuivis, & étant enfin atteints ils furent mis en déroute & menés battant, juſqu'à ce que ſoutenus (7) par le Marquis de Solre & le Comte de Reux ils retournaſſent au combat de leur propre mouvement. On

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 374. verſo.

(7) Ibid. fol. 375.

1596. combattit de part & d'autre vaillamment : mais enfin les Flamands défaits de nouveau furent obligés de laiſſer à l'Ennemi & la victoire & plus de mille des leurs, outre trois-cens chevaux. Comme la Bande d'ordonnance du Marquis de Solre avoit le plus ſouffert, les triſtes ſuites de cette défaite tomberent ſurtout ſur ſon Gouvernement de Tournay, qui ſouffrit extrêmement (1) des courſes des François. C'eſt ainſi que les ſuccès que les armes Eſpagnoles avoient eus au commencement de l'année, leur couterent très cher à la fin de la Campagne. Par-là le Gouverneur de Tournay vit la confirmation de ſa Deviſe ordinaire, qui ſe trouve ſur la Médaille ſuivante qu'on frappa cette année à ſon honneur.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 288.

Ce Seigneur, en Buſte armé :

PHILIPPE DE CROY, COMTE DE SOLRE, MARQUIS DE RENTI.

Au Revers, un Vaiſſeau voguant à pleines voiles, entre deux Rochers eſcarpés :

BONA VICINA MALIS. 1596.

LE BIEN EST VOISIN DU MAL. 1596.

Cette même Sentence peut encore s'appliquer fort naturellement au ſort qu'eut une ſeconde Flotte Eſpagnole, miſe en mer à la fin de cette année contre les Païs-Bas, & preſque auſſi formidable que celle qui avoit été équipée huit ans auparavant dans une ſemblable vue. Le bruit de cet armement conſiderable s'étoit déja répandu dans les Païs-Bas à la fin de l'année précedente, & les Ambaſſadeurs que les Etats avoient envoyés alors en Angleterre, avoient ordre (2) de s'informer auprès de la Reine de la vérité de ce fait. L'année dont nous parlons, ce bruit fut confirmé par des nouvelles venant de diſcrens endroits, & par des lettres qu'on avoit interceptées (3). On ſut encore que pour ſe fournir de Matelots & pour cacher ſon deſſein, Philippe avoit fait arrêter (4) dans ſes Ports d'Eſpagne & de Portugal tous les Navires marchands des Provinces-Unies. Ce ne fut pourtant que vers la fin d'Octobre qu'on fut inſtruit d'une maniere certaine & circonſtanciée de toutes les particularités de cet armement, par le Maître de Navire Jaques de Rozendaal, qui avoit paſſé quatre ans tant dans les Priſons que ſur les Galeres d'Eſpagne. Il déclara avoir vu à Lisbonne ſoixante-quatre Vaiſſeaux tout équipés, parmi leſquels il y en avoit quarante-quatre tant Flibots du Nord, que Vaiſſeaux des Sujets de la République. Dans cette Eſcadre il n'avoit vu que ſix gros Navires, qui avoient chacun deux-cens cinquante hommes d'équipage, au-lieu que les Flibots n'en avoient qu'environ cent. On y attendoit encore ſeize Galeres de Villanova ſituée derriere le Cap Saint Vincent, dont les plus groſſes avoient de chaque côté vingt-neuf rames, & les moindres vingt-trois ou vingt-quatre, & qui toutes étoient remplies de Soldats vieux & nouveaux, tirés de l'Andalouſie. Il avoit appris encore d'un Courier, qu'à Saint Lucar (5) il y avoit vingt-huit Vaiſſeaux prêts à mettre à la voile, & qui n'attendoient que le vent pour aller renforcer la Flotte de Lisbonne. Il avoit vu lui-même à Adera une autre Eſcadre de vingt-quatre Navires, commandée par Don Pedro Baldez, & en état de mettre en mer. Les ſix plus gros, nommés les ſix Apôtres, du port de huit-cens tonneaux, avoient porté à Blavet deux-mille Soldats nouvellement levés, & en avoient ramené un pareil nombre de vieux. Enfin il ſe trouvoit dans le Port de S. Sebaſtien douze autres Bâtimens, ſans compter les Flibots & les autres petits Navires, le tout chargé de nouveaux Soldats.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 27. Nov. tot 22 Dec. 1595. fol. 584.
(3) Ibid. 25 Nov. 1596. fol. 502.
(4) Ibid. 19 Nov. 1595. fol. 505.
(5) Bor Ned. Beroert. XXXIII. Boek, fol. 66.

dats. En un mot, toute la Flotte conſiſtoit en cent vingt-huit voiles (1), commandées en chef par Don Martin de Padilla Comte de S. Gadea, & Amiral des Galeres d'Eſpagne. Elle portoit quinze-mille Fantaſſins, & douze-mille ſix-cens Cavaliers avec leurs chevaux. L'armement de cette Flotte formidable fut encore célebré à la gloire du Roi, par un Jetton frappé à Lille, ce qui étoit arrivé de même il y avoit huit ans. 1596.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 289.

Le Buſte de Philippe, orné du Colier de la Toiſon:

PHILIPPUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM, PORTUGALLIÆ, Z. REX; COMES FLANDRIÆ. 1596.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, DE PORTUGAL, ETC. COMTE DE FLANDRE. 1596.

Au Revers on voit, ſous la Couronne Royale d'Eſpagne, les Armes de ce Royaume & de Portugal, unies enſemble par un nœud, & attachées aux Colomnes d'Hercule:

IMMENSI TREMOR OCEANI. 1596.

LA TERREUR DE L'IMMENSE OCEAN. 1596.

Les Etats de Hollande, convoqués ſur cette nouvelle, (2) donnerent ordre aux Conſeillers de l'Amirauté de la Meuſe & de Zélande de mettre chacune promtement en mer un Yacht ou quelque autre petit Navire bon voilier, afin qu'ils ſe tinſſent à l'extrémité de la Manche, auprès des Sorlingues ou de quelque Port près de là, pour obſerver l'Armée navale des Ennemis, & pour en informer la République au plus vîte (3). Les mêmes Amirautés furent auſſi chargées d'ordonner à tous les Vaiſſeaux de guerre en état de rendre ſervice, de croiſer entre les Têtes, & ils furent autoriſés d'emprunter pour cet effet les ſommes néceſſaires, juſques à deux-cens-mille francs (4). Ces précautions égaloient l'épouvante que l'attente de cette Flotte avoit répandue dans ces Provinces. Elle étoit ſi grande, que ceux de Rotterdam ſachant que la Garniſon de La Brille étoit foible, que la Meuſe étoit mal gardée, & que leur Bourgeoiſie armée étoit peu nombreuſe, demanderent aux Conſeillers-Deputés de Hollande quelques Troupes & une bonne quantité de groſſe Artillerie (5), pour défendre leur Ville deſtituée de fortifications. Pendant qu'on étoit ainſi entierement occupé dans les Provinces-Unies à ſe mettre en état de défenſe, les forces navales d'Eſpagne étoient ſorties du Tage. Mais étant deſcendues juſques au Promontoire d'Eſpagne connu aux Pilotes ſous le nom de Cap de Finiſterre, elles furent attaquées par une horrible tempête, qui balotta affreuſement les Galeres hors d'état de ſe ſervir de leurs rames, diſperſa de tous côtés les gros Navires, dont les mâts étoient briſés & les cordages déchirés & rompus. Les Pilotes tremblans, & hors d'état d'obſerver aucun ordre, tournoient leurs proues du côté où ils eſperoient le plus d'éviter la fureur des vents, contre leſquels il étoit impoſſible de lutter. Quoiqu'ils euſſent par-là prendre le parti le plus ſûr, la Flotte tomba bientôt pendant les ténebres de la nuit ſous le vent de la côte, de maniere que tant par la violence de la tempête même, que par cette mépriſe des Mariniers, plus de quarante Vaiſſeaux périrent (6) ou en pleine Mer, ou ſur les rochers & ſur les bancs voiſins des côtes. Ce naufrage couta à l'Eſpagne, outre de très groſſes ſommes d'argent, plus de cinq-mille hommes; & cet affreux deſaſtre fut cauſé par une défiance mal fondée qu'on eut pour le conſeil des Pilotes des

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Nov. 1596. fol. 509.

(3) Ibid. 25 Nov. 1596. fol. 510.

(4) Ibid. fol. 512.

(5) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 22 Nov. 1596. fol. 499.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 374.

1596. Païs-Bas. Ceux-ci, auſſi bien que les Pilotes Allemands qui ſe trouvoient ſur la Flotte, avoient en-vain averti les Eſpagnols du péril prochain, en les exhortant de tout leur pouvoir à tenir une autre route. Mais bien loin de profiter de ce ſage avis, les Ennemis les avoient forcés l'épée à la main de ſuivre l'Avant-garde qui couroit à une mort certaine. Les derniers Vaiſſeaux à la fin, entendant les coups de canon que tiroient pour avoir du ſecours ceux qui étoient tombés ſous le vent, ajouterent foi à un Maitre de Navire Hollandois, qui ayant été richement récompenſé huit ans auparavant pour avoir ſauvé pluſieurs Navires Eſpagnols, s'étoit attiré une grande confiance (1). Il rendit à ceux-ci le même ſervice, & ayant arraché l'Arriere-garde à la rage de la tempête, il la ramena dans les Ports de l'Eſpagne. Le 9 de Décembre (2), cette importante nouvelle fut communiquée dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande à tous les Membres qui la compoſoient. On y réſolut néanmoins de tenir deux Yachts à la hauteur du bout de l'Angleterre pour apprendre le véritable état de la Flotte diſperſée (3), & pour en inſtruire les Etats; qui, en reconnoiſſance du ſecours que le Ciel venoit de leur accorder une ſeconde fois pour fruſtrer les deſſeins des Ennemis, immortaliſerent cet évenement par les Médailles ſuivantes.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 289.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 9 Dec. 1596. fol. 538.

(3) Ibid. van 2 tot 21 Dec. 1596. fol. 588.

I. La Flotte Eſpagnole, qui ſe briſe ſur les côtes du Cap Finiſterre. Au haut on lit le mot JEHOVAH, dans une nuée lumineuſe. L'Inſcription conſiſte dans les paroles que le Sauveur adreſſa à S. Paul (4) allant à Damas pour perſécuter l'Egliſe Chrétienne naiſſante :

(4) Act. des Apôtr. ch. IX. 7. 4.

QUID ME PERSEQUERIS? 1596.

POURQUOI ME PERSECUTES-TU? 1596.

Le Revers fait alluſion à l'Alliance faite entre la France, l'Angleterre, & les Provinces-Unies. On y voit les Ecus de ces Alliés, attachés enſemble à un cordon ſuſpendu par une Main qui ſort des nues :

RUMPITUR HAUD FACILE. 1596.

IL NE SE ROMPT PAS FACILEMENT. 1596.

(5) Gargon Walcherſche Arcadia I. Deel, pag. 207.

II. Sur une autre Piece on voit d'un côté une Baleine, qui faiſoit autrefois les Armes (5) de l'Ile de Walcheren; ce furent les Etats de cette Ile qui firent frapper ce Jetton pour en faire uſage dans leur Bureau de Finances, c'eſt ce qui paroit par la Légende :

CALCULI ORDINUM WALACHRIÆ.

JETTONS DES ETATS DE WALCHEREN.

Au Revers, cette Ile eſt exactement repréſentée dans toute ſon étendue, au milieu de l'Océan :

PROTECTOR ET HOSTIS. 1596.

PROTECTEUR ET ENNEMI. 1596.

Si jamais cette Deviſe put être appliquée à la Mer, ce fut cette année. A meſure qu'elle ſe déclaroit cruelle ennemie des Eſpagnols en renverſant les deſſeins de leur Flotte, elle favoriſa les Habitans des Provinces-Unies en donnant un heureux cours

cours à leur Commerce. Au commencement de cette année, ils avoient joint à la Flotte Angloiſe vingt-quatre (1) Vaiſſeaux de guerre, pour l'équipement deſquels il avoit fallu lever (2) trois-cens-mille francs. Ces forces réunies prirent la Ville de Cadix, ſituée près du Détroit de Gibraltar; & comme la demande de deux millions pour le rachat du pillage déja accordée par les habitans avoit été refuſée par le Gouverneur de la Province, la Ville fut pillée & enſuite livrée aux flâmes. Les Eſpagnols eux-mêmes mirent le feu à leur Flotte (3) Americaine qui étoit dans ce Port, (4) & qui conſiſtoit en trente-deux Vaiſſeaux richement chargés, & ils priverent par-là & leur propre Nation, & leurs Ennemis, d'un tréſor d'environ dix millions. Cette entrepriſe fut cauſe que tout commerce entre l'Eſpagne & ces Provinces fut défendu, ce qui les favoriſa (5) au-lieu de leur nuire; car ces Peuples deſtitués de cette ſource de richeſſes, s'en ouvrirent d'autres par de nombreuſes expéditions dans les Païs les plus reculés, tant vers le Tropique du Sud, que vers celui du Nord. Quoiqu'on eût tenté pluſieurs fois en-vain de percer par le Nord juſques à la Chine, les Etats (6) réſolurent pourtant d'envoyer en Mer cette année deux petits Navires, l'un avec vingt-cinq & l'autre avec douze hommes, pour découvrir une route vers la Chine, ſinon du côté de la Nouvelle Zemble, du moins par le Weygats ou le Détroit de Naſſau, en paſſant par-devant le coin de Tabin. Quoique cette réſolution ne fût point exécutée alors à cauſe de l'oppoſition (7) de ceux de Rotterdam, qui vouloient favoriſer quatre de leurs Vaiſſeaux envoyés vers la Chine, ils déclarerent que les Marchands qui voudroient faire cette entrepriſe à leurs propres fraix, auroient la permiſſion (8) d'équiper pour cet effet juſques à huit Navires. Ils promirent encore qu'après avoir découvert la route, ils ſeroient, eux & la charge de leurs Vaiſſeaux, exempts de tous droits pendant les deux prémiers voyages; & que pour récompenſe du ſervice qu'ils rendroient par-là à la Patrie, ils recevroient un préſent de vingt-cinq-mille francs (9). Le grand but des Etats étoit d'animer leurs Sujets à hazarder les courſes les plus difficiles, & à porter le commerce dans les Païs les plus éloignés. Ceux-ci trouvant leur Patrie en guerre avec le Roi d'Eſpagne & de Portugal, & ſe mettant fort peu en peine de ce que ce Prince avoit défendu la Navigation vers les autres parties du Monde, firent partir pluſieurs Vaiſſeaux pour la côte de Guinée, pour en tirer de l'Or, de l'Ivoire & d'autres marchandiſes précieuſes. D'autres allerent au Brezil pour y chercher le Bois qui porte le nom de cette vaſte Province; d'autres même allerent chercher du Suere dans l'Ile de S. Thomas (10), à quoi les Portugais conniverent malgré les ſéveres Edits du Roi, en partie par haine contre les Eſpagnols, & en partie parce qu'ils faiſoient un gain conſiderable dans ce commerce. Toutes ces expéditions porterent non-ſeulement le nom des Hollandois dans les endroits les plus reculés du Monde, mais leur procurerent encore des richeſſes immenſes, qui les mettoient en état de ſoutenir les charges, qu'une ſi longue Guerre rendoit de jour en jour plus grandes. Ce floriſſant état du Commerce par Mer donna occaſion aux Nord-Hollandois de mettre au jour cette année la Médaille ſuivante. 1596.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 275.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 14 tot 27 July 1596. fol. 327.
(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 27 Aug. 1596. fol. 348
(4) H de Groot Ned. Hiſt. fol. 278.
(5) Ibid. fol. 289.
(6) Reſol. der Staat. van Holl. 22 Maart 1596. fol. 87.
(7) Ibid. 13 Maart 1596. fol. 89.
(8) Ibid. 19 Febr. 1596. fol. 112.
(9) Ibid. 11 April fol. 141.
(10) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 290.

Neptune, à qui l'Antiquité (11) a accordé la Divinité de la Mer; aſſis ſur un Dauphin; tient dans ſa droite un Trident, ſon Sceptre ordinaire. Dans le lointain on découvre quelques Vaiſſeaux à la voile, & une Ville maritime éclairée par les rayons du Soleil; au milieu deſquels on voit le mot JEHOVAH, *L'ETERNEL*:

(11) Ovid. Metam. Lib. VIII. Fab. 6.

SIDERE PROFICIANT DEXTRO NEPTUNIA REGNA. 1596.

1596. *QUE L'EMPIRE DE LA MER PROSPERE SOUS UNE HEUREUSE CONSTELLATION* 1596.

Au Revers on voit rangées en cercle les Armes d'Alcmar, de Horne, d'Enkhuyzen, de Medenblik, d'Edam, de Monnikendam & de Purmerende. Au milieu de ce cercle deux Lions tiennent une Couronne au-deſſus des Armes de la Weſt-Friſe, c'eſt à dire de la Friſe occidentale :

CISRHENANÆ INSIGNIA FRISIÆ.

LES ARMES DE LA FRISE EN-DEÇA DU RHIN.

Par cette Friſe il faut entendre la Nord-Hollande, qui anciennement faiſoit une partie de la Friſe, ſelon le témoignage de Melis-Stoke (1), qui parle ainſi dans ſa Chronique rimée: (1) Fol. 9.

Syt des zeker ende ghewes,
Dat die Graafſchap van Holland es
Een ſtic van Vrieſland genomen.

C'eſt à dire : *Soyez ſûr & convaincu que le Comté de Hollande eſt une partie de la Friſe.*

Ce Païs étoit diviſé autrefois en *Grande* & *Petite Friſe*. La prémiere comprenoit la Friſe, & la Province de Groningue, juſqu'au Fleuve nommé l'Ems, & étoit ſéparée de l'autre partie par une branche du vieux Rhin nommée *Vlie*. C'eſt ainſi que ce qu'on appelle à préſent la Nord-Hollande, & qu'on conſidere comme une partie de la Hollande, peut fort bien être appellé *la Friſe en-deçà du Rhin.*

(2) Ovid. Faſt. Lib. II. 9. 95. & ſeqq.

II. La ſeconde Piece, qui fait auſſi alluſion au Commerce étendu & floriſſant, repréſente l'Hiſtoire d'Arion, fameux Joueur de Luth. Jetté en Mer dans ſon voyage de Tarente (2) à Corinthe, par des Matelots qui vouloient lui ravir les tréſors qu'il avoit gagnés, il fut reçu ſur le dos d'un Dauphin charmé du ſon harmonieux de ſa Lyre, & porté juſqu'au Cap Matapan. L'Inſcription eſt :

NUNC SPE, NUNC METU. 1596.

TANTOT EN ESPERANCE, TANTOT EN CRAINTE. 1596.

C'eſt-là le ſort ordinaire des Mariniers qui quelquefois, devenus le jouet des ondes par la perte de leurs Vaiſſeaux, trouvent à la place du Dauphin d'Arion une chaloupe, un mât ou une planche, qui les porte au rivage :

Au Revers, les Armes de Zélande, avec la Deviſe ordinaire de cette Province :

LUCTOR ET EMERGO.

JE LUTTE ET JE SURNAGE.

1597. L'Hiver, qui d'ordinaire fait ſortir les Armées de la campagne, procura à Maurice de nouveaux lauriers au commencement de la nouvelle année. L'Archiduc avoit aſſemblé auprès du Village de Turnhout, quatre-mille Fantaſſins & cinq-cens Chevaux (3), commandés par le Comte de Varax, & deſtinés à ſe ſervir de l'occaſion des eaux gelées pour faire une courſe dans la Zélande, inacceſſible dans toute autre circonſtance. Maurice, inſtruit du deſſein des Ennemis & de la ſituation de leur Camp, réſolut de fondre ſur eux à l'improviſte, pour les détourner de cette entrepriſe. Il ramaſſa des Garniſons voiſines, ſous différens prétextes, cinq-mille hommes de pied & huit-cens Cavaliers; ils ſe joignirent auprès de Gertruydenberg (4) qui n'eſt qu'à ſix lieues du Village en queſtion, & Maurice ſe mettant à leur tête avec le Comte de Solms, (5) François Véré, & d'autres habiles Généraux, les fit marcher pendant les ténebres de la nuit. Varax ne laiſſa pas d'en être inſtruit, & cette nuit même il envoya devant lui le bagage inutile, dans l'intention de le ſuivre à la ſourdine & de ſe dérober au péril à Herentals, qu'il regardoit comme un ſûr aſyle. Mais Maurice l'ayant bien prévu, avoit déja envoyé le matin de très bonne heure vers la Bruyere de Thiel (6) deux-cens Soldats choiſis, non-ſeulement pour reconnoître de près le Camp de Varax, mais encore pour l'arrêter par des eſcarmouches en cas qu'il décampât. François Véré qui les commandoit, ayant paſſé un défilé, découvrit d'une hauteur l'Ennemi qui approchoit. Là-deſſus il ſe jetta ſur ſon Arriere-garde, & il entretint le combat juſqu'à ce que ſoutenu de quatre

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 295.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 377. verſo.

(5) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 24 Jan. 1597. fol; 24.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 378.

tre-cens chevaux ſous Hohenlo, il le força à tourner tête. Ce fut alors que Maurice arriva avec le reſte de ſes Troupes, & que la Bataille commença de toutes parts. Hohenlo entre autres tomba avec tant de vigueur ſur la Cavalerie des Eſpagnols, rangée ſur le flanc de l'Infanterie pour la couvrir, qu'il la renverſa ſur leurs gens de pied (1), ce qui cauſa l'entiere défaite des deux Ailes, & mit le Corps de bataille hors d'état de faire une longue réſiſtance. Sur ces entrefaites, quelques Troupes de Maurice s'étoient miſes à piller; ce qui étant remarqué par les Ennemis, ils reprirent courage, ſe réunirent & retournerent au combat. Mais Maurice avec le reſte de ſes forces ſoutint vaillamment ce choc, & mit les Ennemis en fuite une ſeconde fois avec un grand carnage. Varax lui-même, Frere du Marquis de Varambon, périt dans ce combat, avec plus de (2) deux-mille des ſiens; cinq-cens furent pris. Un butin conſiderable tomba entre les mains des vainqueurs, avec trente-huit Drapeaux & un Etendard, qui furent ſuſpendus dans la grand' ſalle du Palais (3), lorſque Maurice, après avoir pris encore le Château de Turnhout, rentra dans La Haye aux acclamations de tout le Peuple. Cette Victoire, auſſi glorieuſe que complette, excita un des Etudians du College des Etats dans l'Univerſité de Leyden, à la célebrer par une Harangue Latine, ce qui lui attira de la part des Etats de Hollande un préſent de cent-cinquante florins (4). Un certain Jaques Greyn (5) en reçut cent, pour avoir dreſſé de ce Combat un Plan exact & artiſtement exécuté. On ſongea encore à communiquer cet évenement à la poſterité, par le moyen du Jetton ſuivant. 1597.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 297.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 28 Jan. 1597. fol. 25.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 378. verſo.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 1 Maart 1597. fol. 57.

(5) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl 25 April 1597. fol. 201.

Les Troupes de Maurice, qui pourſuivent celles de Varax:

VICTORIA TURNOTANA. 24 JANUARII 1597.

LA VICTOIRE DE TURNHOUT, LE 24 DE JANVIER 1597.

Au Revers, les Ecus de France, d'Angleterre, & des Provinces-Unies ſont attachés enſemble par un même cordon, en mémoire de la Triple Alliance. La Légende eſt empruntée du Roi-Prophete (6):

(6) Pſ. CXVIII. v. 23.

A DOMINO FACTUM EST ISTUD.

CECI EST FAIT PAR LE SEIGNEUR.

La priſe d'Amiens, Capitale de la Picardie, dédommagea bientôt les Eſpagnols de la perte qu'ils avoient faite dans ce combat. Ferdinand Tellio Gouverneur de Dourlens, un Nain en ſtature, mais un Géant en courage, avoit inventé le ſtratagême qui les rendit maitres de cette importante Place. Après avoir forcé la porte de Montreſeut par le moyen de ſeize Soldats (7) déguiſés en Païſans, il les fit ſoutenir par d'autres Troupes cachées, au nombre de deux-mille Fantaſſins & de ſix-cens Chevaux; & c'eſt ainſi que la Ville fut priſe ſans grande effuſion de ſang (8). On ne ſauroit exprimer juſqu'à quel point cette fatale nouvelle frappa le Roi de France, qui par cette perte vit Paris devenu une Ville frontiere (9) de ſes Etats. Après beaucoup de déliberations, on ſuivit le conſeil du Duc de Mayenne, qui s'étoit reconcilié avec ſon Maitre (10) l'année d'auparavant. On fit d'abord occuper tous les paſſages d'Amiens par des corps de Cavalerie. Quelque tems après, Biron inveſtit entierement la Ville; & au mois de Juin (11) le Roi vint y mettre le Siege en perſonne, quoique la Garniſon fût de cinq-mille hommes, fournis de tout ce qui leur étoit néceſſaire, & que les remparts fuſſent défendus par environ ſoixante pieces de groſſe artillerie. Il n'eſt donc pas étonnant que par un feu terrible, par des Sorties continuelles & par des Mines, les Aſſiegés défendiſſent leur terrein pied à pied, & qu'ils fiſſent traîner le Siege pendant trois mois (12), avant que les Aſſiegeans puſſent conduire leurs tranchées juſques aux foſſés de la Ville. Il faloit bien pourtant qu'à

(7) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 261.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 379.

(9) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 263.

(10) Meter. Ned. Hiſt. fol. 367.

(11) Reſol. der Staat. van Holl. van 26. Aug. tot 12 Sept. 1597. fol. 457.

(12) Mezeray Abregé Chron. Tom. VII. pag. 273.

1597. qu'à la fin la Ville ſe rendit, à moins qu'elle ne fût ſecourue. L'Archiduc qui en étoit convaincu, ayant aſſemblé pour cette raiſon une Armée de dix-huit-mille Fantaſſins & de quatre-mille Chevaux, partit (1) le 15 de Septembre de Dourlens, pour forcer les François à lever le Siege. Mais ceux-ci étoient dans de bons retranchemens, desquels il fut impoſſible de les tirer par des eſcarmouches; en ſorte que l'Archiduc voyant ſes eſperances trompées & ſes Troupes (2) accablées par la diſette & par des maladies, fut contraint d'abandonner ſon Camp & ſes Ennemis, & de faire ſa retraite, pourſuivi par les huées des François. C'eſt-là vraiſemblablement la raiſon pour laquelle on frappa la Médaille ſuivante dans les Provinces-Unies, ſi étroitement alliées alors avec le Roi de France.

(1) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 276.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. fol. 310.

L'Armée Françoiſe, retranchée devant Amiens, & défendue contre les attaques de l'Archiduc par un Ange, qui deſcendant du Ciel la couvre d'un Bouclier. L'Inſcription eſt cette belle Sentence tirée des Pſeaumes (3):

(3) Pſ. XCI. v. 4.

SUB ALIS EJUS SECURUS ERIS: CLYPEUS VERITAS EJUS.

VOUS SEREZ EN SURETE' SOUS SES AILES: SA VERITE' EST UN BOUCLIER.

Au Revers, un Cavalier frappé de coups de fouet par une Main qui ſort d'un nuage:

(4) Seneca in Herc. Fur. Act. II. Sc. 3. v. 385.

SEQUITUR SUPERBOS ULTOR A TERGO DEUS (4).
CIↃIↃIIIC.

LE DIEU VENGEUR POURSUIT LES ORGUEILLEUX. 1597.

Dès que le Roi s'apperçut de la retraite des Eſpagnols, il les pourſuivit avec la plus grande partie de ſon Armée: mais comme leur Arriere-garde, commandée par le Gouverneur de Cambray, ſe tenoit toujours ſerrée & en bon ordre, il n'y eut que de legeres eſcarmouches. Il eſt vrai que l'Archiduc, après avoir paſſé un défilé auprès de l'Abbaye de Bertaucourt, mit ſon Armée en bataille, feignant de vouloir attendre les François: mais appercevant que, contre ſa penſée, les Ennemis ſe préparoient auſſi pour le combat, il continua ſa retraite, & ayant paſſé la petite Riviere d'Authie, il gagna la hauteur d'Arras. Le Roi, revenu avec ſes troupes devant la Ville aſſiegée, y envoya un Trompette pour la ſommer de ſe rendre, & accorda au Gouverneur, qu'avant de traiter il dépêchât un Courier à l'Archiduc (5), pour l'informer de l'état où ſe trouvoit la Place, & pour lui demander conſeil. Ce Prince déclara être ſatisfait de la courageuſe conduite du Gouverneur, & lui donna ordre de rendre la Ville aux plus avantageuſes conditions qu'il lui ſeroit poſſible. Cet aveu de l'Archiduc, joint à l'envie qu'avoit le Roi de voir finir le Siege, hâta la concluſion de l'accord, par lequel les Eſpagnols ſtipuloient que la Capitulation devoit être approuvée par Albert, & promirent de livrer la Ville ſi dans ſix jours la Garniſon n'étoit renforcée de deux-mille hommes (6). Ce tems fixé étant fini le 26 de Septembre, ſans que le ſecours fût arrivé, le Marquis de Montenegro ſortit d'Amiens avec ſes Troupes, & après avoir reçu du Roi (7) les marques de la plus haute eſtime, qui étoient dûes à ſa valeur, il fut conduit à Dourlens ſous une ſure Eſcorte. Henri lui-même fit le même jour à quatre heures ſon Entrée à Amiens, à la tête de mille Gentilshommes; & s'étant tranſporté avec cette belle ſuite dans l'Egliſe Cathédrale, il y fit entonner le Te-Deum au bruit des trompettes, pour rendre graces à Dieu de la priſe de cette importante Ville. En mémoire de cet évenement, on frappa au commencement de l'année ſuivante le Jetton que voici.

(5) Hiſt. de France du P. Daniel Tom. VI. pag. 679.

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 24 Sept. 1597. fol. 475.

(7) Hiſt. de France du P. Daniel Tom. VI. pag. 680.

La

La Tête repréſente le Roi, armé comme un ſecond Mars, & accompagné de pluſieurs de ſes Chefs. Dans le lointain eſt l'Armée Françoiſe devant Amiens :

MOVET PRÆSENTIA MARTIS. 1598.

LA PRESENCE DE NOTRE MARS NOUS ANIME. 1598.

Au Revers, les Armes couronnées de France & de Navarre, bordées du Colier du S. Eſprit, & de celui de S. Michel :

NIL NISI CONSILIO.

RIEN SANS CONDUITE.

Le Roi de France donna le Gouvernement de cette Ville à Mr. de Vic, y mit une Garniſon de vingt Régimens à pied & de trois à cheval ; & alla rendre une triſte viſite à l'Archiduc malade à Arras, en mettant à feu & à ſang tout le Païs d'alentour. L'abſence & la maladie de l'Archiduc donna auſſi occaſion aux Provinces-Unies d'étendre pendant cette Campagne leurs frontieres, par la conquête de pluſieurs Villes. Elle s'ouvrit au commencement d'Août par la priſe de la petite Ville & du Château d'Alpen. (1) Le 10 du même mois le Siege fut mis devant Rhinberk, qui après onze jours de défenſe ſe rendit à Maurice (2) ſous d'équitables conditions. Après avoir razé un Fort nommé Mutiana (3), il conduiſit le 1. de Septembre l'Armée des Etats devant Meurs. Cette Place ſe rendit après trois jours de Siege, ce qui donna occaſion à Maurice (4) d'aſſieger encore le 11 du même mois la Ville de Grol, où, ſous le commandement du Comte (5) Jean de Stirum, ſe trouvoient trois Eſcadrons, & douze Compagnies d'Infanterie. La Ville étoit d'ailleurs bien fortifiée, pourvue de toutes ſortes de munitions, & en état de faire une longue réſiſtance. Cependant les batteries étant dreſſées, & le feu du canon ayant cauſé un grand incendie dans la Ville le 25 de Septembre, les Aſſiegés capitulerent le lendemain (6). Animée par ce ſuccès, l'Armée victorieuſe ſe jetta devant Brévoort, qui fut pris avec ſon Château le 9 d'Octobre (7); & les Villes d'Enſchede (8), d'Oldenzeel, & d'Otmarſe eurent le même ſort. Cette proſperité inouïe ouvrit encore avant la fin de la Campagne le chemin au Siege de Lingen. Outre que le Château de cette Place étoit défendu par quatre baſtions & par d'autres ouvrages, la Ville même étoit entourée de doubles remparts, de doubles foſſés, (9) de trois Demi-lunes & de deux Ravelins. Celui qui y commandoit étoit le Comte Frederic de Bergue, ayant pour Garniſon un Eſcadron, & trois Compagnies d'Infanterie, qui faiſoient enſemble ſix-cens hommes. Le bon état de la Place, & l'émulation du Gouverneur qui s'excitoit à égaler la gloire de Maurice ſon Couſin en défendant la derniere Ville (10) de ſon Gouvernement, rendit la réſiſtance des Aſſiegés très opiniâtre. Lorſque le gros canon fut arrivé au Camp par le Fleuve nommé l'Ems, on ne fit qu'une ſeule Attaque, ſavoir du côté du Château, parce que Maurice voulut épargner une Ville qui avoit été donnée autrefois à ſon Pere, & qu'il conſideroit déja comme devant bientôt être à lui. Le principal boulevard du Château étoit un Ravelin, que ceux de la Place défendirent pied à pied. Cet ouvrage fut pris à la fin par de continuels Aſſauts. Le foſſé du Château fut comblé, & les Galleries dreſſées. La Place fut alors ſommée de ſe livrer au vainqueur (11), & après un Siege de ſeize jours elle fut rendue par le Comte de Bergue, qui ſe vit ainſi privé par les armes de ſon Couſin, d'un Gouvernement dont il avoit été juſqu'alors en poſſeſſion. Ce fut ainſi que dans trois mois de tems, avec une très foible Armée, Maurice conquit ſur l'Ennemi un bon nombre de Villes, & un Territoire très étendu. Ses Soldats fatigués furent mis en Garniſon; & comme tout le Païs retentiſſoit de ſa gloire,

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 311.
(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 22 Aug. 1597. fol. 360.
(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 313.
(4) Reſol. der Staat. van Holl. 4 Sept. 1597. fol. 414.
(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 389.
(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 27 Sept. 1597. fol. 478.
(7) Ibid. 1 Oct. fol. 498.
(8) H. de Groot Nederl. Hiſt. fol. 318.
(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 309.
(10) H. de Groot. Ned. Hiſt. fol. 319.
(11) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 18 Nov. 1597. fol. 549.

1597. re, il fut reçu à ſon retour d'une maniere plus ſolennelle que jamais, par les Etats, & par le Peuple qui l'accabloit, pour ainſi dire, de ſes acclamations. Il eſt facile de voir juſqu'à quel degré étoit montée dans cette circonſtance la joye des Habitans de ces Provinces; il eſt facile de le voir, dis-je, par le préſent de ſoixante & deux florins (1) qu'on donna à la Jeuneſſe du *College des Etats*, pour avoir célébré les Victoires de Maurice par une ſavante Harangue; comme auſſi par le grand nombre des Médailles qui furent frappées la plupart par un ordre formel (2) des Etats des Provinces particulieres, pour immortaliſer tant de glorieux ſuccès.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Dec. 1597. fol. 582.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 309. verſo.

I. Le Combat de Turnhout, avec cette Inſcription :

VICTORIA TURNOTANA, JANUARIO ANNI 1597.

LA VICTOIRE DE TURNHOUT. JANVIER 1597.

Au-

Autour du bord on lit encore ces paroles du Pſalmiſte (1) : 1597.

(1) Pſ. CXVIII. v. 23.

A DOMINO FACTUM EST ISTUD, ET EST MIRABILE IN OCULIS NOSTRIS.

CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR, ET C'EST UNE CHOSE ADMIRABLE A' NOS YEUX.

Au Revers on voit les neuf Villes conquiſes, avec leurs noms qui ſont autour du bord, Alpen, Berc, Meurs, Grol, Brevort, Enſchede, Oldenzeel, Otmarſe, & Lingen. Au milieu de ces Villes on lit dans un cercle cette Inſcription :

VICTORIA PARTA SPATIO TRIMESTRI. 1597.

AVANTAGES REMPORTEZ DANS L'ESPACE DE TROIS MOIS. 1597.

Ce cercle renferme encore les paroles ſuivantes, qui ſont à peu près les mêmes dont on s'étoit ſervi ſur la Médaille faite l'année derniere, à l'honneur d'Albert après la priſe de L'Ecluſe, mais qu'on tourne ici à l'avantage de Maurice :

VENIT, VIDIT, DEUS VICIT.

IL EST VENU, IL A VU, DIEU A VAINCU.

II. La Tête de la ſeconde offre aux yeux les Ecus de Campen, de Deventer, de Zwol & de l'Overyſſel, entourés des Armes des dix-ſept Seigneurs qui dans ce tems compoſoient l'Aſſemblée des Etats de cette Province ; ce qui paroit clairement par cette Inſcription :

ORDINUM TRANSISSULANIÆ INSIGNIA.

ARMES DES ETATS D'OVERYSSEL.

Le Revers ne porte que cette Inſcription :

HISPANIS DEI OPTIMI MAXIMI MANU PER PRINCIPEM MAURITIUM EX TUBANTIA TRANS MOSAM ABIRE JUSSIS, LIBERTATEQUE CIS-RHENANIS NATIONIBUS RESTITUTA, ORDINES TRANSISSULANIÆ LEGE LATA FIERI FECERUNT $\overline{\text{CIↃ}}$ $\overline{\text{IↃ}}$ $\overline{\text{IIIC}}$.

LES ESPAGNOLS ETANT CHASSEZ PAR LA MAIN DE DIEU TRES BON ET TRES GRAND, SOUS LA CONDUITE DU PRINCE MAURICE, DU PAYS DE TWENTE VERS L'AUTRE COTE' DE LA MEUSE, ET LA LIBERTE' ETANT RENDUE AUX PEUPLES EN-DEÇA DU RHIN ; LES ETATS D'OVERYSSEL ONT DONNE' ORDRE DE FAIRE FRAPPER CETTE MEDAILLE. 1597.

III. La même Province, qui ſe voyoit entierement aſſurée par ces conquêtes, nous fournit auſſi cette troiſieme Médaille, dont la Tête eſt abſolument ſemblable à celle de la ſeconde ; mais dont le Revers, au-lieu de la précedente Inſcription, repréſente Maurice à cheval avec celle-ci :

LIBERTATEM NEMO BONUS, NISI CUM ANIMA SIMUL, AMISIT.

UN HONNETE-HOMME NE PERDIT JAMAIS LA LIBERTE' QU'AVEC LA VIE.

1597. IV. On trouve encore une Médaille du même coin, mais avec une autre Inſcription au Revers :

IN TAM DURA NECESSITATE QUIS NON LIBERTATEM ET PATRIAM DEFENDERET?

QUI NE DEFENDROIT PAS, DANS UNE NECESSITE' SI PRESSANTE, LA LIBERTE' ET LA PATRIE?

V. Campen, une des Villes de la même Province, fit frapper en particulier la Médaille ſuivante, quoique d'autres prétendent qu'elle ne fut faite qu'à l'occaſion de l'ouverture de la boite de la Monnoye. Quoi qu'il en ſoit, on voit d'un côté les Armes de cette Ville, avec cette Légende :

LIBERA CIVITAS IMPERIALIS CAMPENSIS.

LA VILLE LIBRE ET IMPERIALE DE CAMPEN.

Le Revers n'a aucune figure, on y lit ſeulement ces paroles :

HONORIS ET MORIS ERGO. ANNO CIↃ IↃ IIIC.

POUR L'HONNEUR ET POUR L'USAGE. L'AN 1597.

VI. Le Lion Belgique couronné, qui tient d'une griffe une Epée nue, & de l'autre un Faiſceau de ſept fleches :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

A' DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE.

Il faut ſousentendre, *à cauſe des avantages remportés pendant cette Campagne.* Ils ſont exprimés ſur le Revers, de la maniere ſuivante :

OR-

ORDINUM AUSPICIS, PRINCIPISQUE MAURITII DUCTU, HOSTE AD TURHOUTUM CÆSO, DECEM OPPIDIS ET TRIBUS ARCIBUS EXPUGNATIS, ET TOTA CISRHENANA DITIONE PACATA. 1597. 1597.

L'ENNEMI ETANT DEFAIT AUPRES DE TURNHOUT, SOUS LES AUSPICES DES ETATS, ET SOUS LA CONDUITE DE MAURICE, DIX VILLES ET TROIS CHATEAUX ETANT PRIS, ET TOUT LE PAYS EN-DEÇA DU RHIN MIS EN SURETE. 1597.

VII. On trouve précisément la même chose sur un Jetton, qui par conséquent n'a pas besoin d'une description particuliere.

VIII. Il y a encore une huitieme Piece, sur laquelle, au-lieu du Lion couronné, on trouve les Armes de France, d'Angleterre, & des Provinces-Unies; avec les paroles suivantes:

A DOMINO FACTUM EST ISTUD.

CECI EST FAIT PAR LE SEIGNEUR. (1) (1) Pf. CXVIII. v. 23.

IX. Le Comté de Zutphen a encore donné au jour cette neuvieme Médaille, en mémoire de tous ces glorieux succès. On y voit, sous les Ecus de ce Païs & des Provinces-Unies, un Coq plein de fierté, qui foule aux pieds differens Instrumens de guerre:

PACIS ET ARMORUM VIGILES.

1597. *FAISANT GARDE EXACTE DANS LA PAIX ET DANS LA GUERRE.*

Au Revers on lit, ſous les Armes des Provinces-Unies & de Maurice, l'Inſcription que voici :

GROLLA ET BREDEVORDA AB EXERCITU FOEDERATARUM PROVINCIARUM, DUCTU ET VIRTUTE ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS MAURITII, RECUPERATA; AC HISPANIS TRANS MOSAM DIMISSIS; ORDINES ZUTPHANIÆ LEGE LATA FIERI FECERUNT. ANNO CIↃ IↃ XCVII.

GROL ET BREVORT ETANT REPRIS PAR L'ARMEE DES ETATS CONFEDEREZ, SOUS LA CONDUITE DU TRES ILLUSTRE PRINCE MAURICE; ET LES ESPAGNOLS ETANT CHASSEZ AU-DELA' DE LA MEUSE; LES ETATS DE ZUTPHEN ONT DONNE' ORDRE DE FRAPPER CETTE MEDAILLE. 1597.

X. La dixieme Piece, qui eſt un Jetton, offre aux yeux le Lion Belgique couronné :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

A' DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE.

Le Revers n'a que l'Inſcription que voici :

SIGNIS AD TURNHOUT XXXIX, POSTEA OPPIDIS TRANSRHENANIS III, CIS VI, HISPANO TRIMESTRI EREPTIS. CIↃ IↃ XCVII.

TRENTE-NEUF DRAPEAUX ETANT PRIS AUPRE'S DE TURNHOUT, ET ENSUITE TROIS VILLES CONQUISES SUR L'ESPAGNE AU-DELA' DU RHIN, ET SIX EN DEÇA', DANS L'ESPACE DE TROIS MOIS. 1597.

XI. L'onzieme concerne encore les mêmes avantages. Elle repréſente dans le lointain, entre la Meuſe, le Rhin, & l'Ems, les Villes priſes; ſavoir, Alpen, Berc, Brévort, Grol, Goor, Enſchede, Oldenzeel, Otmarſe & Lingen. Sur le devant il y a un Trophée, avec cette Inſcription :

DEO OPTIMO MAXIMO.

A' DIEU TRE'S BON ET TRE'S GRAND.

C'eſt à dire, que ce Trophée avoit été dreſſé à l'honneur de Dieu. Les raiſons en ſont exprimées ſur le Revers :

SIGNIS AD TURNHOUTUM NOVEM ET TRIGINTA, POSTEA OPPIDIS TRANS RHENUM TRIBUS, CIS SEX, HISPANO TRIMESTRI EREPTIS. CIↃ IↃXCVII. SENATUS CONSULTO.

TRENTE-NEUF DRAPEAUX ETANT PRIS, TROIS VILLES AU-DELA' ET SIX EN-DEÇA' DU RHIN ETANT CONQUISES SUR LES ESPAGNOLS EN TROIS MOIS DE TEMS, CETTE MEDAILLE A ETE' FRAPPE'E PAR DECRET DU SENAT. 1597.

La

La coutume de dreſſer des Trophées eſt dérivée de la ſuperſtitieuſe Antiquité. On trouve chez Virgile le but & le détail de cette cérémonie. Voici comme il en parle dans le Livre onzieme de ſon Enéide : 1597.

L'Aurore cependant ſe leve & ſort des flots,
Que'que juſte devoir qui preſſe ce Héros
D'enterrer ſes amis tombés dans ces batailles,
Tout troublé qu'eſt ſon cœur de tant de funerailles,
Soin prémier ſoin le porte à rendre grace aux Dieux.
Tranchant donc les rameaux d'un chêne audacieux,
Du barbare Mezance il y poſe les armes,
Mémorable Trophée à Mars Dieu des allarmes.
Il en revêt le tronc ſur un tertre dreſſé;
Il y met le harnois de douze coups percé;
Il le couvre du caſque, & du ſanglant pennache,
Y joint les dards briſés, & la grande rondache,
Dont reſplendit l'airain à la gauche attaché,
Et pend au col ſon fer dans l'ivoire caché.

XII. Les Etats ſuivirent dans cette occaſion l'exemple du Héros Troyen; mais au-lieu de dédier le Trophée repréſenté ſur cette douzieme Piece, comme ſur l'onzieme, aux faux-Dieu Mars, ils le conſacrerent comme un monument de leur reconnoiſſance,

A' DIEU TRES BON ET TRES GRAND.

DEO OPTIMO MAXIMO.

Cette Piece, au reſte, eſt en tout ſemblable à la précedente.

XIII. On trouve de ces Médaillés dont, au-lieu de ce Trophée, la Tête offre aux yeux, en mémoire de la triple Alliance, les Ecus de France, d'Angleterre & des Provinces-Unies :

RUMPITUR HAUD FACILE.

CE LIEN NE SE ROMPT PAS FACILEMENT.

XIV. Sur la quatorzieme enfin, on voit les Armes de Zélande, ſurmontées d'une Couronne:

O MIRANDA DEI OPERA!

O MERVEILLEUSES OEUVRES DE DIEU!

Le Revers n'a que l'Inſcription que voici :

HISPANO APUD TURNOUTUM CÆSO, ATQUE ALPINIANO-TIBERIA CUM MEURSA UNIVERSISQUE DITIONIBUS TRANSRHENANIS EXPULSO. 1597.

LES ESPAGNOLS ETANT DEFAITS AUPRES DE TURNHOUT, ET CHASSEZ D'ALPEN COLONIE DE TIBERE, DE MEURS, ET DE TOUT LE PAYS AU-DELA' DU RHIN. 1597.

La perte de tant de Villes affligeoit d'autant plus l'Archiduc, que l'Expédition infructueuſe qu'il avoit faite pour ſecourir Amiens en étoit la cauſe, & qu'elle affoibliſſoit conſiderablement la confiance que les Provinces Catholiques avoient placée dans ſa valeur. Ce qui redoubloit ſon chagrin, c'eſt que tant de Villes arrachées à ſon Maître diminuoient extrêmement ſes revenus, & que par-là les Païs qui lui reſtoient étoient accablés & épuiſés par des charges inſupportables. La Cour manqua bientôt d'argent, ſource (1) du mauvais payement des Troupés, qui excita & nourrit parmi elles le feu d'une nouvelle ſédition. Les prémie-

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 321.

1597. res étincelles en parurent dans la Ville de Gueldre, & s'étendant de là juſques à Wagtendonk, Calais, Cambray, Ardres & Lire, y exciterent un incendie affreux. Les Garniſons de toutes ces Places s'abandonnerent aux plus horribles inſolences, & le Plat-païs ne fut pas moins ruïné (1) par leurs brigandages, que celui de l'Artois & du Hainaut l'étoient par les courſes de leurs Ennemis. La miſere ſous laquelle ces Païs gémiſſoient alors, ſurpaſſoit tout ce qu'on avoit vu de plus digne de compaſſion dans les Guerres précedentes. Elle força ceux de l'Artois & du Hainaut de repréſenter à l'Archiduc de la maniere la plus touchante, que ſi l'on ne ſongeoit à faire la Paix avec la France, ils ſe verroient à la fin (2) contraints d'accepter la Neutralité que Henri IV leur avoit offerte. Le Roi Philippe ſe trouvant dans un âge avancé, & ſouhaitant avec ardeur de paſſer tranquillement le reſte de ſes jours, conſulta l'Archiduc ſur cette affaire; & conformément à ſon avis, il accorda à la fin de l'année à ces malheureux ſupplians une conſolation dont ils avoient ſi grand beſoin. Il réſolut donc d'entrer dans des Négociations de Paix avec la France, afin qu'étant délivré de cette Guerre, il pût pouſſer avec plus de vigueur celle qu'il avoit entrepriſe contre les Provinces-Unies. On tâcha, en attendant, de relever les eſprits abattus des Sujets, par l'eſperance (3) d'une Paix prochaine, l'unique moyen de faire ceſſer tout d'un coup les oppreſſions qui les aterroient, & qui étoient montées au plus haut degré. On s'efforça de répandre cette douce eſperance dans les cœurs, en mettant au jour le Jetton ſuivant.

(1) Meter. N. . . Hiſt. fol. 380.

(2) Ibid. fol. 387.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 321.

Une Femme, repréſentant les Païs-Bas Catholiques, eſt à genoux & dans une poſture ſuppliante, au milieu de pluſieurs Armes. Un Ange deſcend du haut du Ciel pour la conſoler de ſes malheurs, qu'on voit repréſentés dans le lointain par pluſieurs maiſons dévorées par les flâmes:

(4) Virg. Æneid. Lib. I. v. 203.

(4) DABIT DEUS HIS QUOQUE FINEM. ANNO 1597.

DIEU METTRA AUSSI FIN A CES DESASTRES. 1597.

Au Revers, l'Ecu couronné du Roi d'Eſpagne:

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

Henri de ſon côté n'avoit pas moins de penchant pour la Paix, que Philippe: après une ſi longue ſuite de fatigues (5), il aſpiroit aux agrémens d'un doux repos. Il craignoit d'ailleurs que la Fortune, qui juſques-là l'avoit favoriſé, n'abandonnât ſon parti, par un de ces caprices qui lui ſont ſi ordinaires. Mais il ſavoit que par la derniere Alliance il étoit lié de la maniere la plus étroite avec la Reine d'Angleterre & avec les Provinces-Unies, & que ſans le conſentement de ces deux Alliés il ne lui étoit pas permis (6) d'entamer aucun Traité de Paix avec les Eſpagnols. Pour ſurmonter cette difficulté, & pour ſe dérober à l'infamie d'abandonner ſes Alliés contre la foi donnée, il envoya pour Ambaſſadeur à Eliſabeth Mr. Maſſey, & aux Etats (7) Mr. de Buzenval: ils eurent ordre d'aſſurer l'une & l'autre de ces Puiſſances de la droiture des intentions de Henri, & de ſa bonne volonté pour elles; mais ils étoient chargés en même tems de leur déclarer dans les termes les plus pathétiques, que l'embaras de ſes affaires, la diſette d'argent, & la crainte d'une revolte (8) de ſes Sujets Proteſtans, mécontens de ſon changement de Religion, l'obligeoient malgré lui à faire cette démarche irréguliere. Que ces raiſons fuſſent vrayes ou fauſſes, ce procedé de Henri donna une grande inquietude aux Etats, qui craignoient qu'Eliſabeth, dès que la fortune lui deviendroit moins favorable, ne ſe laſſât auſſi de la Guerre, & ne ſe reconciliât avec l'Eſpagne. Déja les Flottes combinées des deux Nations avoient eu cette année quelque infortune.

(5) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 284.

(6) Ibid. pag. 254.

(7) Reſol. der Staat. van Holl. van 1 tot 23 Dec. 1597. fol. 614.

(8) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 284.

Dix

Dix Vaiſſeaux de guerre bien équipés & quinze doubles Flibots, que les États (1) avoient joints ſous Mr. de Warmond à la Flotte Angloiſe, commandée par Mylord Eſſex & deſtinée pour les côtes d'Eſpagne, avoient été attaqués par une violente tempête; & ſans avoir fait rien de conſiderable, ils avoient avec bien de la peine regagné le Port (2), entierement délabrés, & incapables de tenir plus longtems la Mer. Si cet élément traverſa les Alliés dans cette entrepriſe, il les dédommagea preſque en même tems en maltraitant encore plus leurs Ennemis. Une Flotte Eſpagnole de cent-huit Vaiſſeaux, & chargée de huit-mille Soldats, que Philippe avoit envoyée de nouveau contre l'Angleterre ſous la conduite de Padilla, eſſuya un affreux vent de Nord, qui ne diſperſa pas ſeulement ces forces navales au long & au large, mais qui abima encore dans les ondes (3) trois Galeres & ſix autres Vaiſſeaux, avec un grand nombre d'hommes & une grande quantité d'argent, de vivres, & de munitions. Padilla ſe ſauva de la fureur des flots: mais, ſoit qu'on l'accuſât de quelque imprudence, ſoit qu'on redoutât le malheur qui ſembloit attaché à ſes Expéditions, on lui ôta la Charge d'Amiral, pour la donner à Don Diego Brocaro. Cet élément ſi indomtable, & ſi ſujet aux viciſſitudes, cauſa pendant l'Hiver de nouveaux dommages à la République. Après avoir percé & renverſé les Digues, il produiſit dans la Zélande & dans la Province de Groningue de funeſtes inondations, en renverſant les maiſons, & en entrainant les hommes & le bêtail. Il eſt aiſé par conſéquent de comprendre pourquoi ceux de l'Ile de Walcheren firent de nouveau frapper cette année le Jetton que voici. 1597.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 3 tot 23 Juny 1597. fol. 280.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 308.

(3) Ibid. fol. 307.

Les anciennes Armes de cette Ile, ſavoir, une Baleine:

CALCULI ORDINUM WALACRIAE. 97.

JETTONS DES ETATS DE WALCHEREN. 97.

Au Revers on voit cette Ile même, avec cette Inſcription:

PROTECTOR ET HOSTIS. 1597.

PROTECTEUR ET ENNEMI. 1597.

Cette même Mer ſe déclara, pour ainſi dire, protectrice de la République, le 11 d'Août de la même année. Ce fut ce jour-là qu'on vit arriver dans le Texel, avec de riches charges, trois des quatre Vaiſſeaux, qui le 2 d'Avril (4) 1595 étoient partis pour les Indes Orientales avec un vent d'Eſt. Ils n'avoient pas été ſeulement affranchis de tous Droits, (5) mais ils avoient encore été fournis par les Etats de Hollande de dix-huit-mille livres de poudre à canon (6), de deux-cens mouſquets, & de quatre-cens piques. Ces mêmes Etats avoient répondu à la Ville de Delft (7) & à d'autres intereſſés, pour la ſomme de douze-mille florins, qui pouvoient faire la valeur du canon dont ces Navires avoient été armés. L'heureuſe nouvelle de l'arrivée de ces Vaiſſeaux excita une ſi grande joye dans la Ville d'Amſterdam, (8) qu'on y ſonna les cloches, & qu'on y donna pluſieurs autres marques d'une allégreſſe publique. Ce ſuccès anima encore d'autres Marchands à équiper cette année pour le même voyage huit Navires, qui partirent au mois de Mai bien pourvus de tout (9). Un mois auparavant, les Zélandois avoient auſſi mis en Mer dans de ſemblables vues cinq Vaiſſeaux; & quelques Négocians de Rotterdam, (10) excités par cet exemple, en armerent cinq autres montés de cinq-cens Matelots, qui partirent de La Brille le 20 de Juin, pour aller à la Chine & au Japon par le Détroit de Magellan, ainſi nommé de celui qui l'a découvert (11). On envoya encore un grand nombre de Bâtimens au Brezil, à Del-

(4) Reſol der Gecomm. Raad. van Holl. 2 April 1595. fol. 103.

(5) Ibid. 3 Febr. fol. 37.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 31 Oct. 1594. fol. 439.

(7) Ibid. 19 Dec. 1594. fol. 549.

(8) Bor Ned. Beroert. XXXII. Boek, fol. 16. verſo.

1598.

(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 306.

(10) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 7 Febr. 1598 fol. 47.

(11) Voyage de O. Lopez de Sequera pag. 290.

1598. à Del-Mina, en Guinée, & ſur d'autres côtes de l'Afrique & de l'Amerique ; en ſorte que l'on compte plus de quatre-vingts Vaiſſeaux (1) qui partirent cette année des Provinces-Unies pour les deux Indes. Tout le monde avoit le cœur & la bouche remplis de ce nouveau Commerce, & des choſes extraordinaires que les Voyageurs revenus chez eux avoient racontées à leurs Amis, en outrant aſſez ſouvent la vérité pour cauſer d'autant plus d'étonnement. Celui-ci contoit que les Habitans de l'Ile de Madagaſcar ſe faiſoient circoncire (2), & qu'ils alloient tout nuds, en couvrant ſeulement les parties que la pudeur empêche de nommer. Celui-là, que dans certains endroits les Femmes étoient communes (3), & que dans d'autres elles s'attachoient à leurs Maris avec une tendreſſe ſi vive, qu'elles ſe jettoient volontairement dans leur bucher (4), pour être conſumées avec leurs Epoux par les flâmes, au bruit de toutes ſortes d'inſtrumens de Muſique. D'autres étonnoient leurs auditeurs en leur dépeignant les differentes couleurs de Créatures humaines qui vivoient ſous le même climat, & qui fondoient leur orgueil ſur des difformités qu'elles ſe procuroient à elles-mêmes. C'eſt ainſi, diſent-ils, que les riches Chinois font tellement envelopper & ſerrer, dès l'enfance, les pieds (5) de leurs Filles, qu'incapables de marcher elles ſe font porter, pour marquer la grandeur de leur naiſſance. C'eſt ainſi que ſur la côte de Coromandel les hommes, à force de tirer leurs oreilles, (6) les allongent d'un empan, ce qui leur paroit un des plus grands ornemens du corps humain. D'autres encore parloient de Peuples qui, prétendant connoître le vrai Dieu, prouvoient leur aveugle ignorance en l'adorant dans des Images (7) qui étoient l'ouvrage de leurs propres mains, & de Nations tellement abîmées dans les ténebres, que leur conduite marquoit à peine la moindre trace de la Raiſon innée à tous les hommes. On voyoit dans ces mêmes récits les Indiens ne connoiſſant rien dans nos mœurs & dans le prix de nos marchandiſes, & s'attachant à la ſimplicité des prémiers hommes, troquer avec plaiſir une Vache (8) contre une cuillere d'étain ; & d'autres choſes de grande valeur, contre un couteau ou contre quelque autre bagatelle. Les Pilotes, & ceux qui s'adonnoient à la Navigation, diſcouroient de la grande étendue des Mers qu'on avoit découvertes, de la violence des ondes portées juſques au Ciel, & des orages terribles qu'ils avoient eſſuyés ; orages qui ne ſe levent pas inopinément, comme ici, mais qui exercent leur fureur dans un tems fixe (9), & pendant un grand nombre de jours. Leur auditeurs ſurpris apprenoient encore d'eux, que dans ces Païs les vents ſouffient conſtamment dans certaines ſaiſons d'un côté du Ciel, & d'un autre côté dans un autre ſaiſon ; & qu'ils changent de romb, à meſure qu'on change de hauteur & de côtes : que Java eſt une Ile, (10) à peu près comme l'Angleterre, & non, comme quelques-uns l'avoient cru juſques alors, une partie du Continent méridional ; & qu'ils avoient découvert cette particularité en faiſant le tour de ce Païs. En un mot, le récit de toutes ces merveilles ne fourniſſoit pas ſeulement matiere à toutes les converſations, mais il donna encore occaſion à l'Amirauté de Nord-Hollande de faire frapper en mémoire de ces Voyages le Jetton ſuivant.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 396. verſo.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 309.

(3) Schouten Ooſt-ind. Voyag. pag. 273.

(4) Ibid. II. Boek pag. 293.

(5) Nieuhof beſchr. van China, VI. Hoofdſt. fol. 56.

(6) Schouten Ooſt-ind. Voyag. pag. 274.

(7) Baldæus Algem. der Oſtind. fol. 6.

(8) Bor Ned. Beroerr. XXXII. Boek, fol. 16.

(9) Schouten Ooſt-ind. Voyag. II. Boek, pag. 294.

(10) Reſol. der Staat. van Holl. 5 Sept. 1597. fol. 419.

Les Armes du Conſeil de Marine de Nord-Hollande, ou de Weſt-Friſe :

SACRA ANCHORA CHRISTUS.

CHRIST EST NOTRE ANCRE SACRE'E.

(11) Lucian, in Jove trag. in Fugitivis, & in Apolog. pro Merc. cond.

Les Payens de l'Antiquité appelloient *Ancre ſacrée* (11), ce que nous appellons l'*Ancre-maitreſſe*, & par-là ils entendoient figurément la derniere reſſource : de maniere que ces mots déſignent ici, que l'A-

l'Amirauté de la Nord-Hollande conſidere Jeſus-Chriſt comme ſon dernier refuge. Entre les Ancres qui ſe croiſent, on voit trois fois la lettre P, qui ſignifie : 1598.

PUGNO PRO PATRIA.

JE COMBATS POUR LA PATRIE.

Au Revers on ne voit que cette Inſcription, tirée de Jeſus Fils de Sirach (1) : (1) Eccleſ. Ch. XLIII. v. 26.

QUI NAVIGANT MARE NARRANT PERICULUM EJUS; QUOD AUDIENTES AURIBUS NOSTRIS ADMIRAMUR. CIↃ IↃ XCVIII.

CEUX QUI PARCOURENT LA MER EN RACONTENT LES DANGERS, QUI EN FRAPPANT NOS OREILLES NOUS REMPLISSENT D'ETONNEMENT. 1598.

Par ce commerce avec les Indes & les autres Païs éloignés, les Provinces maritimes de la République ſe trouvoient plus en état de fournir aux dépenſes de la Guerre, que les autres, qui ſituées plus avant dans le Païs étoient privées de ces avantages, & ſe voyoient toujours accablées ou par l'Ennemi, ou par les Soldats dont elles avoient beſoin pour le repouſſer. Appauvries par les courſes des Eſpagnols, & par le déménagement de leurs Sujets, elles étoient obligées de charger d'autant plus (2) ceux qui demeuroient; & probablement ce malheur devoit bientôt leur devenir plus ſenſible que jamais, puiſqu'en cas que la Paix ſe fit entre la France & l'Eſpagne, on avoit réſolu généralement d'augmenter les forces de la République, & par conſéquent les Impôts & les Taxes. Déja il y avoit eu une violente émeute à Utrecht ſur l'exaction des vieux Impôts. Les Capitaines des Bourgeois étant convoqués à l'Hôtel de Ville pour déliberer ſur la maniere de trouver de nouveaux fonds, avoient refuſé de donner là-deſſus leurs avis, tant que les Biens eccléſiaſtiques demeureroient entre les mains de ceux qui n'étant plus du Clergé, en tiroient les revenus conſiderables, uniquement pour l'agrandiſſement de leurs familles, ſans que le Public en tirât le moindre avantage. Ils fondoient cette prétention ſur la conduite des autres Provinces voiſines, où, depuis que la Religion avoit changé de forme par la Reformation, on avoit déclaré ces Biens dévolus au Public, puiſqu'ils ne pouvoient plus ſervir aux fins auxquelles ils avoient été deſtinés. La même choſe devoit être miſe en œuvre, ſelon eux, dans la Province d'Utrecht leur Patrie; & ſans cela ils refuſoient de conſentir à charger un peuple déja trop accablé (3). Quelque peine que l'on prît à les faire déſiſter de cette prétention, comme contraire aux anciennes Inſtitutions & à l'Accord qu'on avoit conclu autrefois avec les poſſeſſeurs de ces Biens, on ne fit que des efforts inutiles, qui exciterent davantage l'impétuoſité de la multitude aigrie, bien loin de la calmer. Les Bourgeois, s'animant les uns les autres, éclatoient en terribles menaces contre le Magiſtrat, & montoient la garde en plus grand nombre, comme pour obtenir par force ce qu'ils n'avoient pu obtenir par des voyes de douceur. Cette eſpece de revolte obligea les Magiſtrats de chercher le ſecours néceſſaire chez Maurice, qui par l'interpoſition de ſa puiſſante autorité, ſoutenue de celle des Etats-Généraux, accommoda l'affaire avec bien de la peine (4). Le deſordre ceſſa, & les Biens eccléſiaſtiques demeurerent à leurs poſſeſſeurs. Ce fut pendant cette diſcorde qu'on renouvella le Jetton ſuivant, pour détourner les eſprits de ſemblables diviſions.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 332.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 398.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 332.

1598.

Deux Bœufs, qui tirent une Charrue :

TRAHITE ÆQUO JUGO. 1598.

TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG. 1598.

Au Revers, deux Pots de terre qui flottent sur l'eau. Et comme cette Piece fut frappée à Horne, on voit encore sur l'Exergue un Cor de Postillon :

FRANGIMUR, SI COLLIDIMUR.

SI NOUS NOUS CHOQUONS, NOUS SOMMES BRISEZ.

Rien de plus nécessaire alors, qu'une telle exhortation à la concorde. Au commencement de cette année (1), les Etats-Généraux avoient envoyé en France quelques Ambassadeurs (2), avec des présens pour le Roi, qui consistoient (3) en Toiles de Harlem, de la plus grande finesse. Ce fut à peu près dans le tems dont nous parlons, qu'ils furent instruits par ces Ministres de la constante résolution de Henri, d'accepter pour le bien de ses Provinces la Paix qui lui étoit offerte par le Roi d'Espagne (4) sous la médiation du Pape (5), & avec de très avantageuses conditions. Après que ce Prince eut embrassé la Religion Catholique & qu'il se fut reconcilié avec le Saint Siege, le Pontife considera la Guerre entre la France & l'Espagne, comme très pernicieuse (6) à l'Eglise. Il jugea sans peine que si l'on en pouvoit venir à une heureuse Paix, les armes, dont jusques alors ces deux Monarques s'étoient servis à leur destruction mutuelle, pouvoient être efficacement employées contre ceux qui s'étoient rebellés contre l'autorité de Rome. Découvrant alors dans l'un & dans l'autre un vif penchant pour la Paix, il envoya au Roi de France en qualité de Légat extraordinaire le Cardinal (7) Alexandre de Medicis, & au Roi Philippe Bonaventura Calatagironi, Sicilien, & Superieur des Franciscains. Ces deux Ambassadeurs pousserent leurs Négociations jusques-là, que de la part d'Albert qui avoit reçu de son Maitre un plein-pouvoir pour traiter cette Paix, on vit arriver à (8) Vervins le 9 de Fevrier (9), Jean Richardot Chef (10) du Conseil d'Etat, Jean Taxis, & le Chevalier Louis Verryken. On entra sans délai en matiere. La Paix de Câteau-Cambresis fut posée pour base du nouveau Traité, & l'on convint d'abord d'une Suspension d'armes qui devoit s'étendre à quatre lieues à la ronde de la Ville du Congrès. Toute la dispute roula sur le tems & sur la maniere de vuider & de restituer réciproquement les Villes qu'on avoit prises de côté & d'autre. Néanmoins, la lenteur ordinaire des Espagnols fit trainer l'affaire jusques au mois de Mai. Ce ne fut (11) que le 2 de ce mois, que par la médiation des Légats du Pape le Traité fut conclu & signé entre ces deux prémieres Puissances de l'Europe, à la satisfaction de l'une & de l'autre. La mémoire d'un évenement si souhaité par les Sujets des deux Rois se trouve conservée sur les Médailles & sur les Jettons suivans.

(1) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Jan. 1598. fol. 2.
(2) Bor Nederl. Beroert. XXXV. Boek, fol. 6.
(3) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 9 Jan. 1598. fol. 22.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 4 Maart 1598. fol. 6.
(5) Ibid. 17 Maart fol. 117.
(6) Bor Ned. Beroert. XXXV. Boek, fol. 19. verso.
(7) Ibid. fol. 20.
(8) Resol. der Staat. van Holl. van 1 tot 17 Maart 1598. fol. 132.
(9) Mezeray Abr. Chron. Tom. VII. pag. 285.
(10) Meter. Ned. Hist. fol. 399. verso.
(11) Ibid. fol. 401.

Le

I. Le Buſte du Pape, dont les Miniſtres avoient aſſiſté aux Conferences en qualité de Médiateurs (1): (1) Bonanni Numiſm. Pontif. fol. 488.

CLEMENS VIII, PONTIFEX MAXIMUS.

CLEMENT VIII, SOUVERAIN-PONTIFE.

Au Revers on voit ſous une Colombe, emblème ordinaire du S. Eſprit, parce qu'il eſt deſcendu du Ciel ſous cette figure (2), les Buſtes de Henri & de Philippe; & plus bas, deux Mains jointes tiennent trois Epis de blé, ſymbole de l'Abondance qu'on avoit lieu d'attendre de la Paix; (2) S. Matth. ch. III. v. 16.

PAX REIPUBLICAE CHRISTIANAE.

PAIX DE L'ETAT CHRETIEN.

II. Le Buſte du brave Roi de France, couronné de lauriers (3): (3) Luckii Syll. fol. 369.

HENRICUS IIII, FRANCORUM ET NAVARRAE REX.

HENRI IV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Au Revers, la Paix tient d'une main une branche d'Olivier & le Caducée de Mercure, deux ſymboles de la Paix: dans l'autre elle a une Taſſe, avec laquelle elle fait au Roi un Sacrifice d'actions de graces; ce qui eſt déſigné par les paroles qu'on lit dans l'Exergue:

OPTIMO PRINCIPI. 1598.

AU MEILLEUR DES PRINCES. 1598.

La raiſon de ce Sacrifice, ou de cette Libation, eſt exprimée par une ſeconde Inſcription qui ſe trouve autour du bord de la Piece:

PARTA PACE TERRA MARIQUE.

LA PAIX ETANT ACQUISE PAR MER ET PAR TERRE.

1598. III. La troiſieme repréſente la Paix, ſous la figure d'un Homme placé entre differentes Armes. Dans ſon bras droit il tient une Corne d'abondance, pour marquer qu'on attendoit de la Paix cet heureux effet. Dans ſa gauche on voit une Epée entourée d'une branche d'Olivier ; ce qui figure une Paix acquiſe par les armes. Le ſens de ces figures eſt éclairci par l'Inſcription ſuivante :

EX BELLO PAX, EX PACE UBERTAS.

LA PAIX EST L'EFFET DE LA GUERRE, ET L'ABONDANCE LE FRUIT DE LA PAIX.

Au Revers, les Armes de France :

HIS FLORENTIBUS FLOREBIT ET REGNUM.

TANDIS QUE CEUX-CI FLEURIRONT, LE ROYAUME FLEURIRA.

C'eſt une alluſion apparemment aux Lys, qui ſont la Piece honorable des Armes de France.

IV. La derniere Piece a ce même Revers. La Tête offre aux yeux le Dieu Mars, placé auprès d'un Drapeau & d'une Cuiraſſe ; & tenant d'une main une branche d'Olivier, & de l'autre une Corne d'abondance :

MATER PACIS CONCORDIA MILITUM.

L'UNION DES GUERRIERS EST LA MERE DE LA PAIX.

On avoit ſtipulé par cette Paix, que le Commerce ſeroit libre entre les Sujets de part & d'autre ; que les Biens ſaiſis en vertu de la Guerre, ſeroient reſtitués à leurs poſſeſſeurs ; qu'il y auroit un oubli & un pardon général de toutes les hoſtilités qui avoient été commiſes ; que le Roi d'Eſpagne auroit le Comté de Charolois, mais qu'il le tiendroit comme un Fief du Roi de France ; qu'en recompenſe, Philippe rendroit à Henri les Villes de Calais, d'Ardres, (1) Monthulin, Dourlens, la Capelle, le Catelet, en un mot toutes celles qui avoient été priſes, excepté Cambray ; que cette reſtitution ſe feroit dans l'eſpace de deux mois ; & que les Villes ſeroient rendues ſans y avoir fait le moindre dommage, & dans l'état où elles ſe trouvoient alors. Chacun des deux Monarques avoit compris dans ce Traité ſes Confédérés, Rois, Princes, Républiques (2) ; ce qui devoit être confirmé par les Etats intereſſés de part & d'autre, dans trois mois de tems, en préſence des Ambaſſadeurs de ces differentes Puiſſances, qui pour cet effet ſeroient munis d'un Plein-pouvoir. Pour recevoir de l'Archiduc Albert le Serment requis, le Roi de France envoya à Bruxelles le Duc de Biron, & les (3) Chevaliers de Bellievre & de Sillery, qui, après s'être acquittés de cette commiſſion, retournerent en France le 12 d'Août, chargés de magnifiques préſens. Ce Prince députa à ſon tour vers Henri le jeune Duc (4) d'Arſchot, le Comte d'Aremberg, François Mendoça Amirante d'Arragon, & Louis de Velaſco. (5) Ces Seigneurs arriverent à Paris avec un ſuperbe cortege de Gentilshommes & de Domeſtiques : ils devoient non-ſeulement recevoir du Roi de France le Serment ſtipulé, mais reſter encore chez lui en Otage, juſqu'à ce que les Eſpagnols euſſent entierement accompli la reſtitution des Villes ſusmentionnées conformément aux Articles de la Paix. Dès que le Traité eut eu de cette maniere ſon entiere exécution, ils s'en retournerent honorés de préſens royaux, après avoir été régalés ſuperbement pendant leur ſéjour dans le Royaume. On trouve la Médaille ſuivante du Duc d'Arſchot, comme Chef de cette Ambaſſade & Otage de la Paix.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 401.

(2) Bor Ned. Beroert. XXXV. Book. fol. 23.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 401. verſo.

(4) Sanderi Heverlea Cœleſtina fol. 31.

(5) Hiſt. Narrat. Proiect. Alb. & Iſab. fol. 34.

Ce

Ce Duc, en Buſte armé; avec cette Inſcription:

CHARLES DUC DE CROY, D'ARSCHOT, PRINCE D'EMPIRE, CHIMAY, PORCEAN, CONTE DE BEAUMONT, SENEGHEN ET MEGUEN.

Au Revers on voit, ſous les Ecus d'Eſpagne & de France, un Phénix, emblème ordinaire du Duc, ayant dans ſon bec une branche d'Olivier. Sous cet Oiſeau ſont les Armes couronnées du Duc, placées entre ces chiffres, 1599, & entourées du Colier de la Toiſon:

AMBASSADEUR ET OTAGE DE LA PAIX ENTRE LES DEUX ROYS.

Le Roi d'Eſpagne avoit eu grand ſoin dans ce Traité de Paix, de maintenir non-ſeulement ſon propre Droit (1) à la Couronne de France, mais encore celui de ſa Fille Iſabelle-Claire-Eugenie, qu'il avoit réſolu de donner en mariage à l'Archiduc Albert, en la dotant de toutes les Provinces des Pais-Bas. Conſiderant d'un côté l'impoſſibilité de mettre les Provinces-Unies à la raiſon par la force des armes, & de l'autre la haine implacable qu'elles avoient conçue contre les Eſpagnols, & qui leur avoit fait rejetter toutes les propoſitions de Paix, Philippe avoit communiqué dès l'année paſſée (2) cette réſolution tant aux Etats de Brabant, qu'à ceux des autres Provinces-Unies. Dans la ſuite l'Archiduc lui-même informa de bouche tous les Etats convoqués, de ce deſſein du Roi, ne doutant point qu'il ne leur fût extrêmement agréable, & qu'ils ne le regardaſſent comme l'unique moyen de mettre par une Paix ſouhaitée des bornes aux fureurs d'une ſi longue Guerre. Ces Etats, après avoir déliberé là-deſſus, témoignerent par lettres un attachement inalterable pour le Roi d'Eſpagne; mais en même tems une ſoumiſſion abſolue à ſa volonté, qui leur choiſiſſoit un autre Maitre que lui. Ils étoient d'autant plus prêts à le recevoir de ſa main, que Philippe III (3) héritier de la Couronne approuvoit le projet de ſon Pere, & qu'il leur en avoit donné connoiſſance. Dès que le Roi eut reçu ces lettres des Etats, il ceda ſolennellement, en préſence & de l'aveu de ſon Fils, le 6 de Mai (4) de cette année, à ſa Fille Iſabelle la pleine proprieté (5) de toutes les Provinces des Pais-Bas, & de la Bourgogne. Il lui donna en même tems un pouvoir abſolu & irrévocable de prendre en ſon propre nom poſſeſſion de tous ces Païs avec tous leurs droits, ou d'en faire prendre poſſeſſion (6) par ſon futur Epoux Albert; en un mot, d'agir à cet égard & à tout autre en véritable Souveraine. Dès que la Princeſſe eut conſenti à ce tranſport de Domaine, & qu'elle l'eut accepté, ſon Pere & ſon Frere en informerent par lettres (7) & les Etats des Provinces particulieres, & l'Archiduc. Le prémier crut par cette Abdication, jointe à la Paix qu'il avoit conclue avec la France, jouir à la fin dans ſa vieilleſſe de la douceur du repos. Il avoit atteint alors ſa ſoixante & onzieme année, comme il paroit par la Médaille ſuivante, la derniere apparemment qu'on ait fait à ſon honneur pendant ſa vie. Elle ſe trouve dans le magnifique Médailler de Mr. Balthazar Scot, Conſeiller d'Amſterdam & Receveur dans la même Ville des Droits de la Généralité.

(1) Meter. Ned Hiſt. fol. 401.

(2) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 24.

(3) Ibid. fol. 25.

(4) Ibid. fol. 34.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Sept. 1598. fol. 306.-312.

(6) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 36.

(7) Ibid. fol. 35.

1598.

Philippe, un bonnet ſur la tête, & couvert d'un manteau doublé de fourrures, y eſt repréſenté tenant le Sceptre à la main :

PHILIPPUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM, INDIARUM, NEAPOLIS, SICILIÆ, SARDINIÆQUE REX. ANNO 1598. ÆTATIS SUÆ 71.

PHILIPPE II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, DES INDES, DE NAPLES, DE SICILE, ET DE SARDAIGNE. L'AN 1568. L'AN DE SON AGE 71.

Au Revers, ſes Armes ſurmontées d'une Couronne, & bordées du Colier de la Toiſon ; avec ſa Deviſe ordinaire :

DOMINUS MIHI ADJUTOR.

DIEU EST MON AIDE. (1)

(1) Heb. Ch. XIII. v. 6.

En conſéquence de ce qui venoit de ſe paſſer, la nouvelle Souveraine des Pais-Bas députa à l'Archiduc le Chevalier (2) Jean de Wingene, prémier Conſeiller & Garde des Sceaux de Brabant. Il apporta à Albert de la part de la Princeſſe, un Plein-pouvoir de prendre en ſon nom poſſeſſion des Pais cedés, & d'exiger ſelon l'ancienne coutume le Serment de fidelité des Etats des Provinces particulieres, en leur prêtant à ſon tour celui de les proteger. Pour cet effet les Députés de toutes ces Provinces (3) furent convoqués à Bruxelles pour le 14 d'Août, & le lendemain du jour qu'ils y étoient arrivés, l'Archevêque de Malines (4) fit l'ouverture de l'Aſſemblée par une Harangue éloquente, où il détailla les raiſons pour leſquelles on les avoit convoqués. Après que les Pieces néceſſaires pour ce tranſport de Domaine & pour le Plein-pouvoir donné à l'Archiduc eurent été examinées avec attention par les Etats, & trouvées valables, ils déclarerent être prêts à recevoir dans la perſonne de l'Archiduc, pour leur Souveraine, Iſabelle-Claire-Eugenie la Fille aînée du Roi, & à prêter en conſéquence le Serment de fidelité. Pour s'acquitter ſolennellement de ce devoir, tous les Membres des Etats s'aſſemblerent le 18, dans la même Salle où quarante-deux ans auparavant l'Empereur Charles avoit cedé les mêmes Provinces à ſon Fils. L'Archiduc ayant mis bas ſon habit Eccléſiaſtique, (5) ſe plaça ſur un Trône élevé, ayant auprès de lui tous les Chevaliers de la Toiſon qui étoient à ſa Cour, avec un grand nombre d'autres Seigneurs ; & adreſſa à l'Aſſemblée, par la bouche du Préſident Richardot, une Harangue éloquente. Il y traça un tableau abregé de tout ce qui étoit arrivé de remarquable dans les Pais-Bas depuis l'Abdication de Charles-Quint juſques à ce jour, & il finit ſon diſcours par la réſolution que le Roi, (6) à qui les ſoins qu'il devoit à ſes autres Etats ne permettoit pas de ſe tranſporter dans ces Provinces, avoit priſe de leur donner en ſa place pour Souveraine ſa Fille aînée. Philippe Maas répondit à cette Harangue au nom des Etats, & le lendemain on s'aſſembla de nouveau. Ce fut

(2) Hiſt. Narrat. Protect. Alb & Iſab. fol. 34.

(3) Ita de Grout. Ned. Hiſt. fol. 3,6.

(4) Hiſt. Narrat. Protect. Alb & Iſab. fol. 47.

(5) Ibid. fol. 48.

(6) Ibid. fol. 51.

fut alors qu'on préſenta à Albert (1) un Crucifix & l'Evangile, ſur leſquels, après qu'on eut lu la Joyeuſe Entrée, il fit ſerment entre les mains de l'Archevêque de Malines, de maintenir toutes les Libertés & tous les Privileges du Païs. Enſuite il reçut, au bruit (2) des trompettes, le ſerment d'hommage & de fidelité des Etats de chaque Province particuliere, qui ſe préſenterent chacune ſelon ſon rang pour s'aquitter de ce devoir. Pendant cette cérémonie, l'Archiduc vit avec beaucoup de ſatisfaction les marques de la plus vive joye briller ſur le viſage des Députés qui approchoient de ſon Trône, & qui étoient réellement charmés du bonheur qu'ils attendoient du Regne d'un Prince d'un ſi excellent naturel. Les difficultés qu'il avoit ſurmontées par ſes ſoins infatigables & aſſidus, le faiſoient conſiderer comme un autre Jaſon, qui, ſelon les fictions de l'Antiquité fabuleuſe, étoit venu à bout des entrepriſes les plus épineuſes, à force de lutter contre les obſtacles. Si par les mêmes moyens Albert n'avoit pas défait des Taureaux aux pieds d'airain, & un affreux Dragon garde de la Toiſon d'or; il s'aqueroit par ſon mariage avec la Fille du Roi, pour prix de ſa vigilance & de ſes travaux aſſidus, les Païs où l'Ordre de la Toiſon avoit été autrefois inſtitué. Cette idée regne ſur la Médaille ſuivante, faite à l'occaſion de cet illuſtre Hymenée. 1598.

(1) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 53.

(2) Ibid. fol. 54.

L'Archiduc, en Buſte armé :

ALBERTUS, Dei Gratia, ARCHIDUX AUSTRIÆ, DUX BURGUNDIÆ, BRABANTIÆ, COMES FLANDRIÆ, DOMINUS FRISIÆ.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE BOURGOGNE ET DE BRABANT, COMTE DE FLANDRE, SEIGNEUR DE FRISE.

Au Revers on voit Jaſon, qui étant envoyé en Colchide par ſon Oncle Pelias, y contracta un Hymenée utile (3) avec la Fille du Roi, par le ſecours de laquelle il conquit la Toiſon d'or, après avoir domté les Taureaux qui vomiſſoient des flâmes, & tué le Dragon qui gardoit ce riche Tréſor :

(3) Ovid. Metam. Lib. VII. Fab. 1.

ASSIDUITATE.

PAR LA PERSEVERANCE.

Le lendemain de cette cérémonie, l'Archiduc régala tous les Députés avec la plus grande magnificence, dans la grande-ſalle (4) du Palais, & le 28 d'Août ce Prince écrivit de Bruxelles une lettre fort obligeante (5) aux Etats des Provinces-Unies. Après leur y avoir communiqué ſon mariage prochain (6), & ſa nouvelle élevation, il leur déclara que le prétexte des ſoupçons qu'on avoit conçus contre la bonne-foi du Roi d'Eſpagne, ceſſoit alors d'avoir la moindre probabilité : que ni lui, ni ſa future Epouſe, ne les avoient jamais offenſés; & qu'ils étoient prêts à les recevoir à bras ouverts, & à des conditions dont ils ſeroient également ſurpris & ſatisfaits. Les Etats de Brabant, de Flandre & des autres Provinces ſoûmiſes à un nouveau Maître, ſuivirent cet exemple (7). Ils proteſterent qu'ils avoient été pénetrés de douleur, en ne voyant pas dans la derniere ſolennité les Députés de tous les Païs-Bas, comme ils avoient aſſiſté à l'Abdication de l'Empereur Charles. Ils re-

(4) Hiſt. Narrat. profect. Alb. & Iſab. fol. 55.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. 27 Sept. 1598. fol. 310.

(6) Bor Ned. Beroerr. XXXV. Boek fol. 38.

(7) Ibid. fol. 38. verſo.

1598. préſenterent enſuite, qu'il étoit tems à la fin de poſer les armes, & de ſe reconcilier avec un Prince qui, ſans être détourné par le Gouvernement d'autres Etats, toujours préſent dans ces Provinces feroit ſon unique occupation de leur procurer le repos & la proſperité : Qu'ils n'avoient qu'à nommer un Lieu pour le Congrès, afin d'y traiter avec les Députés des autres Provinces, ſous le bon-plaiſir de l'Archiduc & de l'Archiducheſſe, une Paix qui calmeroit des animoſités qui avoient eu des ſuites trop durables & trop funeſtes. Le Comte Maurice reçut des lettres à peu près du même ſens, (1) du Prince Philippe d'Orange ſon Frere, & du Duc d'Arſchot & du Marquis de Havré. Ils le prioient d'employer auprès des Etats ſon autorité & ſon crédit, pour les porter à finir cette triſte Guerre : ils l'aſſuroient que cette démarche ſeroit auſſi glorieuſe pour lui, qu'avantageuſe pour la Maiſon de Naſſau; & ils lui promettoient de lui procurer le commandement en Chef de l'Armée que l'Empire entretenoit en Hongrie contre les Turcs (2). Mais les Etats de Hollande ayant déja réſolu le 26 de Juillet de continuer la Guerre, furent confirmés dans ce deſſein plus que jamais par l'accident que voici. On arrêta à peu près dans ce tems un certain Pierre Panne (3) né à Ypres, & ſuſpect par pluſieurs indices. Ayant été interrogé, il confeſſa, qu'accablé de dettes, & cherchant un moyen de ſe tirer d'embaras, il s'étoit laiſſé ſuborner par les Jéſuites de Douay, (4) & qu'il étoit venu dans les Provinces-Unies pour tendre des embuches à la vie du Comte Maurice (5). Ayant réïteré & confirmé cette confeſſion à différentes repriſes, il eut la tête tranchée à Leiden le 22 de Juin. Son corps fut coupé en quartiers, & expoſé ſur les portes de la Ville. Cette circonſtance fut cauſe que les Provinces-Unies ne daignerent pas ſeulement répondre à ces lettres. Elles firent au contraire frapper à peu près le même Jetton que celui qui avoit paru, il y avoit quatre ans, dans des conjonctures ſemblables.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 347.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 406. verſo.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 27 Mey 1598. fol. 163. & 4 Juny 1598. fol. 154

(4) Bor Ned. Beroert. XXXV. Boek, fol. 27. verſo.

(5) H. de Groot Nederl. Hiſt. fol. 347.

L'Archiduc, qui tend à Maurice une branche d'Olivier, tandis que Pierre Panne s'efforce d'aſſaſſiner ce Comte :

PACEM OSTENTAT, SED HOC AGITUR.

IL OFFRE LA PAIX, MAIS IL S'AGIT DE CECI.

Au Revers, les Armes de l'Amirauté de Zélande :

DEUS CAUSAM NOSTRAM AGIT. 1598.

DIEU SOUTIENT NOTRE CAUSE. 1598.

Il faut remarquer, qu'au haut de ce Jetton on voit de côté & d'autre une petite Tour, qui fait voir qu'il a été frappé à Middelbourg. Auparavant la Zélande, n'ayant point de Chambre de Monnoye, faiſoit frapper ſes Jettons & ſon argent ordinaire à Anvers. Mais elle eut une Monnoye particuliere depuis l'an 1580, (6) & elle avoit encore érigé il y avoit deux ans une Chambre des Comptes. Au commencement du Regne de Philippe il n'y avoit dans le Païs, outre la Haute Chambre des Comptes de Bruxelles, que trois autres (7) Chambres, l'une à La Haye, & les deux autres à Arnhem & à Lille. Du reſſort de la prémiere étoient la Hollande, l'Evêché d'Utrecht, la Zélande, la Friſe, & l'Overyſſel (8). Sous celle d'Arnhem, érigée par Philippe II l'an 1559, étoit tout le Duché de Gueldre avec le Comté de Zutphen (9); & à la derniere, qui étoit la plus conſiderable, reſſortiſſoient toute la Flandre, l'Artois, le Hainaut, Valenciennes, Tournay avec ſon territoire, Namur, & Malines (10). Cette Chambre des Comptes de Flandre fut autrefois établie par Philippe le Hardi (11) Duc de Bour-

(6) Smallegang Kronyk vanj Zeel. fol. 429.

(7) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 40.

(8) Ibid. fol. 233.

(9) Ibid. fol. 243.

(10) Ibid. fol. 320.

(11) Hubner Stuttk. Hiſtori, II. Deel, II Stuk, pag. 674.

Bourgogne, non-ſeulement pour avoir l'œil ſur les Finances, mais encore pour recevoir les plaintes des Peuples, & pour terminer leurs differends. Mais ſon Fils le Duc Jean, voyant que ce Conſeil ne ſuffiſoit pas à ces deux differens miniſteres, les ſépara, & érigea à Gand un nouveau Conſeil, uniquement pour écouter les griefs des Sujets, & pour juger entre eux conformément aux Loix du Pais. C'eſt par-là qu'à préſent l'adminiſtration de la Chambre des Comptes de Lille ne conſiſte qu'à prendre connoiſſance des revenus du Souverain, à aſſiſter à la reddition des Comptes, & à donner des décharges aux Receveurs qui les ont rendus. (1) Nous avons vu que l'an 1580, lorſque les Provinces Walonnes s'étoient reconciliées avec le Roi, cette Chambre fut tranſportée de Lille à Gand. Mais depuis que cette derniere Ville avec toute la Flandre eut été priſe par Alexandre Farneze, la Chambre en queſtion fut rétablie à Lille; & la Liſte des revenus du Prince, avec les Lettres authentiques par leſquelles les Souverains ont accordé des Privileges aux Villes & aux Provinces du Pais, y ont été toujours ſoigneuſement gardées. A cauſe de la grande étendue de ſon adminiſtration, elle conſiſtoit dans un Préſident, trois Greffiers, cinq Auditeurs, quatre Maitres des Comptes, & en pluſieurs Officiers de moindre rang. Dans le tems dont il s'agit ici, il y avoit parmi ces Maitres des Comptes Jean Lautens, comme il paroit par la Médaille ſuivante, faite cette année à ſon honneur. Je l'ai trouvée dans le Cabinet de Mr. Emants, Directeur de la Chambre des Orphelins de La Haye, & Eſſayeur-général des Provinces-Unies. 1598.

(1) Guicc. Beſchr. der Nederl. fol. 321.

Son Buſte, dont la tête eſt couverte d'un bonnet:

JEHAN LAUTENS, CONSeiller, ET MEstre DEs COMPtes A LILLE.

Ce Titre de Conſeiller eſt reſté à ces Maitres des Comptes, parce que Philippe le Hardi avoit deſtiné auſſi cette Chambre à l'adminiſtration de la Juſtice civile.

Au Revers on voit, dans trois cercles entrelaſſés les uns dans les autres, l'Anagramme du nom de ce Magiſtrat:

HAUTS AL IN EEN. 1598.

C'eſt à dire:

TENEZ-LES TOUS ATTACHEZ. 1598.

Ces trois cercles, au reſte, peuvent déſigner les trois Chambres des Comptes établies à La Haye, à Arnhem, & à Lille.

Il ſouhaitoit par conſéquent que toutes les Provinces fuſſent réunies ſous un même Chef, ce qui étoit auſſi le but des lettres qu'Albert avoit écrites aux Etats Confédérés. Mais l'eſperance d'y parvenir étant entierement perdue, Albert alla en Pélerinage à Notre-Dame de Halle (2): il y dépoſa pour toujours ſon habit Eccléſiaſtique, & ſe prépara enſuite pour le voyage d'Eſpagne. Avant que de l'entreprendre, il nomma l'Amirante d'Arragon (3) Généraliſſime de l'Armée; & ſon Couſin le Cardinal André d'Autriche, Gouverneur-général pour le tems que dureroit ſon abſence. Dès que celui-ci ſe fut tranſporté à Bruxelles, de l'Alſace (4) qu'il

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 349.

(3) Bor Ned. Beroert XXXV. Boek. fol. 37.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 350.

1598. qu'il gouvernoit pour l'Empereur, le Prince fiancé partit le 14 de Septembre, accompagné de la principale Nobleſſe des Païs-Bas, pour rendre graces à Philippe de la part des Provinces Catholiques. Il mena encore avec lui un grand nombre de Dames du prémier rang (1), pour ſervir la nouvelle Souveraine en chemin; de maniere que toute ſa ſuite conſiſtoit en deux-mille perſonnes (2), & pour le moins en mille chevaux. Mais au milieu de ce voyage, il reçut la fâcheuſe nouvelle du décès de ſon futur Beau-pere, Philippe II Roi d'Eſpagne. Ce Monarque ſe ſentoit extrêmement affoibli depuis le dernier Printems, & par ſon âge avancé, & par les douleurs de la Goutte; & pour recréer un peu ſon eſprit, il s'étoit fait mener dans une chaiſe à porteur à l'Eſcurial (3). Mais comme ſa foibleſſe étoit extrêmement augmentée par les fatigues de ce voyage & par les grandes chaleurs, il fut attaqué d'une violente fievre, accompagnée d'un grand retirement de nerfs. Cette maladie fut bientôt ſuivie d'un grand nombre d'ulceres, qui ſe manifeſterent ſurtout ſur la poitrine, & qui ayant été mûris & ouverts par les remedes, produiſirent bientôt une affreuſe quantité de poux (4). Au commencement on en déchargea ſon corps autant qu'il étoit poſſible; mais enfin l'extrême abattement du Monarque qui ne pouvoit plus ſouffrir qu'on le touchât, & la multitude de ces inſectes qui ſe multiplioient de jour en jour, rendirent en peu de tems tous les ſoins infructueux. Par-là le mal pénetra juſques dans les entrailles, en cauſant au Roi des douleurs inſupportables, qu'il ſouffrit avec une conſtance ſi héroïque, qu'elle excita dans l'ame de tous les aſſiſtans la plus grande admiration. Il ſouffrit ces maux avec la même fermeté juſqu'au 13 de Septembre. Ce fut alors qu'après avoir ſatisfait à tous les devoirs que ſa pieté exigeoit de lui pour le ſalut de ſon ame, il quitta tout ce qu'il avoit de mortel, à l'âge de ſoixante & onze ans. (5) Le jour de ſa mort ſe trouve conſervé ſur les Jettons ſuivans.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 409. verſo.

(2) Ibid. fol. 430.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 349.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 417.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXV. Boek, fol. 41.

I. Un Squelette, tenant d'une main une Clepſydre; & de l'autre un Dard dont la pointe, traverſant une Couronne, s'appuye ſur un Sceptre & ſur une Beche. Au milieu de la Piece on trouve ces mots:

13 SEPTEMBRIS 1598.

LE 13 DE SEPTEMBRE 1598.

C'eſt le jour, le mois, & l'an de la mort de ce Prince. L'Emblême ſignifie, que dès que la Clepſydre de la vie humaine s'eſt vuidée, le rapide & inévitable Dard de la Mort frappe ſans diſtinction le Roi qui porte le Sceptre, & le Laboureur qui gagne ſa vie avec la beche. Ce qui eſt exprimé par cette Inſcription:

MORS SCEPTRA LIGONIBUS ÆQUAT.

LA MORT EGALE LES SCEPTRES AUX BECHES.

Au Revers, les Armes couronnées de Zélande; avec cette Sentence ſacrée:

VERBUM DOMINI MANET IN ÆTERNUM. (6)

(6) I. Pierre I. 25.

LA PAROLE DE DIEU DEMEURE ETERNELLEMENT.

II. La ſeconde a la même Tête. Le Revers porte les Armes de la Zélande, entourées de celles de la Nobleſſe de cette Province, & des ſix Villes qui y ont droit de ſuffrage:

LUCTOR ET EMERGO.

JE LUTTE ET JE SURNAGE.

Les

1598.

Les opinions des hommes furent fort differentes, touchant cette mort peu ordinaire du Roi d'Eſpagne. Les plus zèlés Proteſtans la conſideroient comme une juſte punition des cruautés que ce Prince avoit exercées contre ceux de leur Secte. Les Catholiques au contraire, qui l'avoient reſpecté pendant ſa vie comme un généreux Protecteur de leur Egliſe, attribuoient cette mort à des cauſes naturelles, parce qu'on trouve dans les Hiſtoires (1) des perſonnes ſages & vertueuſes, que la même maladie à miſes dans le tombeau. Quoi qu'il en ſoit, Philippe fut le plus puiſſant Roi de ſon tems. Il avoit des vues fines & profondes par rapport à la Politique; mais il les faiſoit toujours ceder aux interêts de la Religion, & bien ſouvent d'une maniere qui choquoit la prudence. On peut dire même que s'il avoit été un peu plus ſouple à cet égard, il auroit pu ſe ſauver d'un grand nombre de difficultés, avec leſquelles il eut à lutter pendant tout ſon Regne. Par la mort de Philippe II, le fardeau de tant de Royaumes fut tranſporté, ſans qu'on y apperçût le moindre ébranlement, ſur les épaules de ſon Fils Philippe III. Ce Prince, âgé alors d'environ vingt ans, étoit né le 8 de Juin 1578, d'Anne d'Autriche, Fille de la Sœur du Roi défunt. Après avoir pourvu ſes Favoris de pluſieurs Charges & choiſi de nouveaux Conſeillers (2), ſon prémier ſoin fut de célebrer, avec ſa Sœur Iſabelle retournée à Madrid, les funerailles de ſon Pere, de la maniere (3) dont ce Prince les avoit règlées lui-même. Sa conduite pendant ces cérémonies, & dans tout le commencement de ſon Regne, remplit les cœurs de tous ſes Sujets des plus grandes eſperances, & leur perſuada fortement que par des ſoins infatigables ſa vigoureuſe jeuneſſe releveroit la réputation du Nom Eſpagnol, qui étoit beaucoup tombée depuis quelque tems. C'eſt à ces idées flateuſes que fait alluſion la Médaille ſuivante (4), frappée au commencement de ce Regne.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 352.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 419. verſo.

(3) Ibid. 417. verſo.

(4) Luckil Syll. fol. 373.

Le Buſte du jeune Roi, avec ces Titres:

PHILIPPUS III, REX HISPANIARUM.

PHILIPPE III, ROI DES ESPAGNES.

Au Revers, une Ancre ſous une Guirlande:

SPES FUTURA.

L'ESPERANCE FUTURE.

Environ deux mois & demi avant la mort du Roi, le Monde ſavant perdit avec regret Abraham Ortels, très célebre Géographe de Philippe, qui mourut à Anvers, ſoixante & onze ans (5) après qu'il eut vu le jour dans la même Ville. Dans ſa prémiere jeuneſſe, il s'étoit exercé en differentes ſortes d'Etudes; mais il s'appliqua entierement dans un âge plus mûr à s'aquérir une exacte connoiſſance des Royaumes, des Provinces, des Villes, des Mers & des Rivieres. Accompagné du très ſavant Jean Viviano & de Jerôme Scholiers d'Anvers, il commença par examiner avec une attention toute particuliere les Païs de Liege, de Treves, de Tongres, & de Mayence. Il paſſa enſuite avec Emanuel de Meteren dans les Iles Britaniques, pour y faire de ſemblables obſervations (6). Mais ſa curioſité, plu-

(5) Sweertii Ath. Belg. fol. 89.

(6) Ibid. fol. 80.

1598. tôt animée par-là que ſatisfaite, l'excita à voyager par toute l'Italie, qui a occupé ſi ſouvent la plume des Auteurs. Les particularités qu'il y découvroit par-tout, lui firent faire ce voyage juſques à trois fois. De retour chez lui, il s'attacha uniquement à la deſcription des Païs qu'il avoit vus; & enfin il donna au public ſon fameux *Theatre du Monde* (1), Ouvrage qui fut reçu des Savans avec un applaudiſſement ſi général, que Philippe, qui en appelloit l'Auteur le Ptolomée de ſon tems & l'ornement du Siecle, l'éleva à la dignité de ſon Géographe. Cet Homme illuſtre ne fut jamais marié, non plus que ſa Sœur Anne, qui fit enterrer ſon Frere dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Michel, où l'on voit encore ſon Epitaphe dreſſée par ſon Ami intime Juſte Lipſe (2). Sa Vie, écrite par François Sweertius, a été placée devant ſon Théatre du Monde, & les Vers faits à ſon honneur à l'occaſion de ſa mort ont été ramaſſés & donnés au jour. Comme il étoit fort curieux à l'égard des Médailles (3), on a voulu conſerver ſa mémoire ſur celle-ci.

(1) *A. Ortelii Theatrum Orbis.*

(2) Val Andreæ Bibl. Belg. p. 3.

(3) Ortelii Deorum Dearumque Capita ex Vet. Numiſm. collecta.

Son Buſte, avec une fraiſe pliſſée, & un manteau de fourrures:

ABRAHAMUS ORTELIUS, ANTVERPIENSIS.

ABRAHAM ORTELS, D'ANVERS.

Au Revers, un Serpent entortillé dans un tas de Livres, perce entierement de ſa tête le Globe de la Terre:

(4) I. Cor. Chap. III. v. 19.

ΜΩΡΙΑ ΠΑΡ' ΤΩ ΘΕΩ (4).

FOLIE AUPRÈS DE DIEU.

(5) Matth. Ch. X. v. 16.

Cet Emblême ſignifie, que quoique cet Homme illuſtre, figuré ici par un Serpent (5) ſymbole de la Prudence, eût cherché avec attention la Sageſſe humaine dans un grand nombre de Livres, & qu'il eût entierement pénetré dans la connoiſſance de la Terre; cette Erudition ſi étendue n'étoit, ſelon le témoignage de l'Apôtre, que Folie auprès de Dieu.

Si Philippe avant ſa mort avoit donné un Epoux à ſa Fille, il n'avoit pas négligé de trouver une Femme pour l'Héritier de ſa Couronne. Ce fut Marguerite d'Autriche, de la Maiſon (6) de Baviere, dont la Mere avoit épouſé le Fils de l'Empereur Ferdinand, quoiqu'elle fût Couſine-germaine de ce dernier. Par-là Marguerite, née de ce mariage, avoit pour Pere ſon Grand-oncle, comme Philippe ſon futur Epoux avoit pour Pere ſon Grand-oncle du côté maternel. Cette Princeſſe, âgée alors de quatorze ans, étant arrivée en compagnie de ſa Mere de Hongrie (7) en Italie, pour y célebrer le mariage, Albert alla la recevoir ſur le territoire de Veniſe, pour l'accompagner dans le reſte de ſon voyage. Comme Fiancée du Roi d'Eſpagne, elle fut reçue avec les plus grandes marques de diſtinction, dans les differens Etats & dans les differentes Villes, qu'elle vit remplies de ſuperbes Arcs de triomphe. Les Ambaſſadeurs de Veniſe prirent congé d'elle à Mantoue de la maniere la plus reſpectueuſe, après l'avoir défrayée (8) ſomptueuſement pendant les dix jours qu'elle avoit employés à traverſer le territoire de cette République. De là le voyage fut continué juſqu'à Ferrare, Capitale du Duché du même nom. A trois-mille pas de la Ville elle fut complimentée, de la part du Pape Clément VIII, par deux Cardinaux (9), ſuivis d'un grand nombre de Gentilshommes & de Prélats. Le même ſoir elle baiſa les pieds du Saint Pere, qui ſe trouvoit dans cette Ville (10) exprès pour aſſiſter au mariage de cette Princeſſe avec le Roi d'Eſpagne, & de l'Archiduc avec Iſabelle. La cérémonie

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 429.

(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 352.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 430.

(9) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 57.

(10) Bonfini Numiſm. Pontif. fol. 490.

(1) Bulengeri Hiſt. Lib. X. pag. 314.

nie s'en fit (1) le 15 de Novembre dans la Cathédrale de cette Ville, où cette auguſte Compagnie ſe tranſporta avec une pompe éclatante, après avoir quitté ſes habits de deuil. Dès qu'on eut lû la Procuration que le Roi avoit donnée à l'Archiduc pour repréſenter ſa perſonne dans cette ſolennité, le mariage fut contracté ſelon les Rites ordinaires de l'Egliſe Romaine; & les nouveaux-mariés reçurent les complimens de félicitation. Enſuite on fit les mêmes cérémonies à l'égard d'Albert & du Duc de Seſſa (2), autoriſé pour cela par les lettres de la Princeſſe d'Eſpagne. Le reſte du jour fut ſolennisé par les marques de la plus vive joye; & pour immortaliſer ce double mariage, le Pape lui-même fit frapper la Médaille ſuivante (3). 1598.

(2) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 59.

(3) Bonanni Numiſm. Pontif. fol. 489.

Le Buſte du Saint-Pere :

CLEMENS VIII, PONTIFEX MAXIMUS.

LE PAPE CLEMENT VIII.

Le Revers repréſente le même Grand-Pontife ſur ſon Trône, ſoutenant de ſa gauche un Paraſol, au bâton duquel ſont attachées deux Clefs poſées en ſautoir. Dans cette attitude il tend une (4) Roſe bénite à la nouvelle Reine d'Eſpagne, & il lui adreſſe ces paroles de l'Epoux de l'Egliſe (5) :

(4) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 59.

(5) Cantiq. de Salom. Ch. II. 9. 10 & 13.

VENI, DILECTA MEA.

VENEZ, O CELLE QUE JE CHERIS.

Après la fin de toutes ces cérémonies, le Pape donna à cette auguſte Compagnie un ſomptueux dîner, & le lendemain il l'honora de ſa viſite (6), en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſperités dans ſon voyage. Elle le continua le même jour, accompagnée de quatre Cardinaux, juſques aux dernieres bornes de l'Etat Eccléſiaſtique. La Reine vint par Mantoue & par Cremone à Milan, (7) où elle fut reçue avec une pompe & une magnificence inexprimables par le Gouverneur Velaſco, qui avoit rangé ſur deux files, dans les rues par leſquelles elle devoit paſſer, toute la Bourgeoiſie armée. Outre un grand nombre de Statues, de Théatres & d'Inſcriptions, dont la Ville & toutes ſes avenues étoient ornées, Velaſco avoit fait dreſſer avec une promtitude étonnante un Are de triomphe de marbre, haut de ſoixante pieds, de l'Ordre Dorique (8) : il avoit trente pieds de large & étoit embelli des deux côtés de l'entrée du milieu, de quatre colomnes qui ſoutenoient le ſecond étage, diviſé en quatre compartimens. Celui du milieu, haut de trente-quatre pieds & large de neuf, offroit aux yeux une Inſcription étendue, qui exprimoit que cet Arc ſuperbe avoit été élevé à l'honneur de la nouvelle Reine d'Eſpagne, & pour ſervir de monument à ſon entrée dans cette Ville. Au haut de la plate-forme de ce bâtiment on voyoit quatre grandes Statues, poſées ſur des piédeſtaux fort élevés. La prémiere repréſentoit l'Eſpagne; la ſeconde, les Etats que cette Couronne poſſede en Italie; la troiſieme, appuyée ſur un Eléphant, les Indes; & la quatrieme, les Païs-Bas. Cette derniere tenant d'une main la Couronne de ces Provinces, qui avoit été donnée à Iſabelle, tendoit l'autre vers le Ciel, comme pour l'appeller à témoin (9) de la fidelité inébranlable de ces Peuples pour leurs nouveaux Souverains. J'ai voulu m'étendre un peu ſur ce bâtiment, en partie parce que les Païs-Bas y furent repréſentés, & en partie parce que la Médaille ſuivante (10) offre aux yeux cet Are, dreſſé avec tant de dépenſe par Velaſco.

(6) Bonanni Numiſm. Pontif. fol. 491.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 430.

(8) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 64.

(9) Ibid. fol. 66.

(10) Luckii Syll. fol. 373.

1598.

Le Buſte de la Reine d'Eſpagne, couvert d'un manteau de fourrures à la Hongroiſe, parce que ce voyage ſe fit en Hiver :

MARGAReta AUSTriaca, PHILippi III HISPaniarum, ET MEDiolani Ducis, UXor. 1598.

MARGUERITE D'AUTRICHE, EPOUSE DE PHILIPPE III ROI DES ESPAGNES, ET DUC DE MILAN. 1598.

Le Revers repréſente l'Arc de triomphe en queſtion :

QUA LENES SPIRENT AUSTRI.

VERS OÙ SOUFFLENT LES DOUX VENTS DE MIDI.

Sur l'Exergue on trouve encore le nom de celui qui avoit fait élever ce monument :

VELASHIO GUBERnator MEDIOLani.

VELASCO GOUVERNEUR DE MILAN.

Pendant que la joye regnoit ainſi dans toute l'Italie, l'Armée de l'Archiduc, commandée par François de Mendoça, avoit paſſé la Meuſe auprès de Roermonde au commencement de Septembre, & s'étoit avancée du côté du Rhin. C'eſt là qu'il força les habitans de ramaſſer tous les bacs & tous les bateaux auprès d'un Village nommé Kerkenraad. Par ce moyen, ſoutenu des Troupes qu'il avoit envoyées au-devant, il chaſſa tous les Bâtimens de garde (1) des Provinces-Unies & de la Gueldre en particulier, & il s'ouvrit le paſſage de la Riviere, qui avoit été bouchée juſqu'alors. Cependant, comme tous ces mouvemens ne découvroient pas avec évidence les véritables deſſeins de Mendoça, le Comte Maurice réſolut de ſe poſter avec la petite Armée que les Etats mirent cette année en Campagne, aux dernieres extrémités du (*) *Gelderſche Waard* (2), & de s'y retrancher : c'étoit un lieu déja ſûr par ſa ſituation, & à portée de ſecourir toutes les Villes que l'Ennemi pouvoit attaquer aux environs. Mais à peine eut-il exécuté ce deſſein, qu'on apperçut l'intention de Mendoça, juſques-là cachée. Sans ſe mettre en peine de la Neutralité de l'Empire, il ſe jetta avec ſon Armée devant la Ville d'Orſoy, & ordonna aux habitans de lui ouvrir les portes. Mais ceux-ci, (3) ſe faiſant fort de cette Neutralité, refuſerent de lui obeir ; ce qui l'excita à commencer lui-même à rompre les portes à coups de hache, tandis que ſes Soldats dreſſoient les échelles pour donner l'Aſſaut aux murailles. Les Bourgeois, conſternés par cette attaque inopinée, prirent le parti de laiſſer entrer les Eſpagnols ; mais la Garniſon du Château ne voulut point ſuivre cet exemple. Là-deſſus (4) Mendoça envoya vers cette Forteresſe un Bourreau muni de pluſieurs cordes, & accompagné de deux Eccléſiaſtiques, pour menacer tous ceux qui y étoient, de les pendre ſans épargner perſonne, s'ils refuſoient plus longtems de ſe rendre. De telles menaces jettant la terreur dans les eſprits, mirent bientôt le Château entre les mains de Mendoça. Ses Troupes cependant pilloient & ravageoient le païs (5) au long & au large, pour ſuppléer aux vivres qui leur étoient conduits par des Convois, & qui n'étoient pas ſuffiſans pour une ſi grande Armée. Le Peuple, quoique maîtriſé par les Eſpagnols, ne laiſſa pas ces inſolences impunies ; mais oppo-

(1) Bor Ned. Berocrt. XXXV. Boek, fol. 48. verſo.

(*) *Terrein entouré de Digues.*

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 412.

(3) Ibidem.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 361.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 412.

oppoſant la violence à la violence, il les maſſacroit par-tout où il les rencontroit à l'écart, & leur vendit ainſi bien cher les biens qu'ils lui emportoient avec toute l'injuſtice imaginable. Le Comte Ulric de Valkenſtein, entre autres, ſe fiant ſur la Neutralité de l'Empire, avoit levé quelques Soldats, & ſelon les règles d'une défenſe légitime, il étoit tombé avec eux de ſon Château de Broek ſur quelques pillards (1) : il cauſa de grands dommages aux Eſpagnols, & par-là il s'attira la haine de cette Nation offenſée. Pour ſe venger de cet affront (2), & pour détourner d'autres Seigneurs de former de ſemblables entrepriſes, le Général Eſpagnol fit aſſieger le Château & le fit ſommer de ſe rendre ; mais le Comte rejetta cette propoſition, & ſe défendit plus opiniâtrement que la foibleſſe de la Place ne le permettoit. Il capitula à la fin, croyant par-là ſe tirer d'affaire, & ſauver la vie & les biens & à lui-même & aux ſiens. Mais à peine les Eſpagnols furent-ils entrés dans la Forteresſe, que contre l'Accord il la pillerent ; ils tuerent tous ceux qui portoient les armes, (3) enleverent l'Epouſe du Comte, & le firent lui-même priſonnier. Don Pedro Agaja, qui avoit ordre d'aſſaſſiner ce Seigneur ſous quelque prétexte, lui propoſa une promenade (4) avec lui, comme pour le recréer ; mais y ayant conſenti, à peine ſe trouva-t-il dans un endroit ſolitaire, qu'il ſe vit ſurpris par les Soldats qui l'accompagnoient en apparence pour le garder, mais qui le tuerent avec ceux de ſa ſuite, de la maniere la plus perfide & la plus barbare. Afin pourtant qu'un attentat ſi infame reſtât caché, Mendoça fit jetter le cadavre du Comte dans une grange, où l'on mit le feu (5), voulant faire croire par-là que le priſonnier avoit péri par un hazard imprévu, & ſans que perſonne y eût contribué. Malgré la ſubtilité de cette ruſe, le crime fut découvert, & attira au Général Eſpagnol la juſte haine de tous les honnêtes-gens, qui voyoient d'un côté qu'il nioit d'avoir donné aucun ordre pour cet aſſaſſinat (6), mais qui de l'autre s'appercevoient avec horreur qu'il le confeſſoit ſuffiſamment en laiſſant les coupables impunis, & en excuſant leur déteſtable action. Les Etats d'Utrecht firent voir l'idée qu'ils avoient de cette lâche barbarie, par un Jetton qu'ils firent frapper cette même année.

1598.

(1) H. de Groot Ned. Ned. Hiſt. fol. 369.
(2) Bor Nederl. Beroert. XXXV. Boek, fol. 49. verſo.
(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 412. verſo.
(4) Bor Ned. Beroert. XXXV. Boek, fol. 50.
(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 413.
(6) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 370.

Mendoça, armé de toutes pieces, tient d'une main une Epée qui traverſe une Tête ; & de l'autre une Corde, inſtrument dont la ſeule vue lui avoit conquis le Château d'Orſoy. Dans le lointain on apperçoit une Maiſon en feu, qui déſigne celle où le cadavre du Comte de Valkenſtein avoit été brulé :

UT FERA TIGRIS, NON PONIT FUROREM.

COMME UN TIGRE FAROUCHE, IL NE DEPOSE PAS SA FUREUR.

Au Revers, les Armes de la Province d'Utrecht, ayant deux Lions pour Supports :

CALCULUS ORDINUM TRAJECTI. 1598.

JETTON DES ETATS D'UTRECHT. 1598.

Les plaintes que fit le Conſeil de Juliers de cet aſſaſſinat prémédité du Comte de Valkenſtein, furent incapables de refréner la rage de Mendoça. Au mépris de la Neutralité de l'Empire, il ſe mit en poſſeſſion de tous les Lieux qu'il croyoit avantageux pour ſes deſſeins ; & pour ſe mettre en état de paſſer le Rhin commodément, il oſa aſſieger Rhinberk. Le feu ayant pris au Magazin des poudres de la Ville, elle fut obligée de ſe rendre le 15 d'Octobre (7). Quelque tems après, il força les Magiſtrats de Wezel de permettre l'exercice public de la Religion

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 414.

1598. Catholique (1), quoique déja depuis quelque tems la Religion Reformée eût été la dominante dans cette Ville. Après la prise de Rhinberk, toute l'Armée Eſpagnole paſſa le Rhin, & fit la conquête de Rees, d'Emmerik & d'Iſſelbourg (2), aux dépens de la vie de beaucoup de Citoyens de ces Lieux. Le Comte Maurice, comprenant par tous ces mouvemens que le but de l'Ennemi étoit de paſſer l'Iſſel, pourvut toutes les Villes frontieres de l'Overiſſel de Garniſons ſuffiſantes; enſuite avec le reſte de ſes Troupes, qui conſiſtoient en ſix-mille Fantaſſins & en mille ſept-cens Chevaux, il ſortit de ſes retranchemens (3) pour marcher vers Doesbourg. C'eſt là qu'il retrancha de nouveau ſon Armée d'une maniere inacceſſible, (4) auprès du confluent des deux Rivieres, pendant que Mendoça perdoit ſon tems à prendre Deutekom & d'autres petits Endroits de peu d'importance. Maurice avoit choiſi ce Poſte, comme le plus propre à barrer à l'Ennemi le paſſage de la Riviere & l'entrée dans la Veluwe. Son Armée étoit couverte d'un rempart de huit pieds de hauteur, épais par en-bas de quarante pieds, & vers le haut de vingt-quatre, ayant un parapet haut de ſix. Il avoit fait encore creuſer autour de ſon Camp un foſſé très profond, qui étoit muni de baſtions défendus par d'autres ouvrages, & qui le mettoit entierement hors d'inſulte. Dans cette poſture, (5) Maurice attendoit avec ſa petite Armée les grandes forces de l'Ennemi; mais celui-ci, informé de toutes ces précautions, & ayant affoibli conſiderablement ſes Troupes par les Garniſons qu'il avoit miſes dans les Villes qu'il avoit forcées à ſe rendre, ne trouva pas à propos d'attaquer cet habile Capitaine dans ſes retranchemens. Ce fut ainſi que, par la prudence conſommée de Maurice, les grands deſſeins des Eſpagnols furent rendus infructueux, & qu'il mérita qu'on frappât à ſon honneur les Jettons ſuivans.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 16. Febr. tot 5 Maart 1599. fol. 105.

(2) Ibid. 23 Dec. 1598. fol. 465.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 415.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 373.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 425. verſo.

I. Un Guerrier, qui figure ici Maurice, arrête de la pointe de ſon épée un Dragon qui s'avance ſur lui, & qui déſigne le cruel Mendoça. Dans le lointain on voit les deux Camps. Sur le devant eſt Doesbourg, comme il paroit par le nom de cette Ville:

VINCIT VIM VIRTUS CEDERE NESCIA. 1598.

UN COURAGE INTREPIDE L'EMPORTE SUR LA VIOLENCE. 1598.

Au Revers, on voit un Ange vengeur chaſſer à coups de fouet l'Armée Eſpagnole qui décampe. L'Inſcription eſt imitée de Seneque le Tragique (6):

(6) In Herc. fur. Act. II. Sc. 3. v. 385.

SEQUITUR SUPERBOS VICTOR A TERGO DEUS.

LE DIEU VAINQUEUR POURSUIT LES ORGUEILLEUX.

Comme la maniere dont Maurice avoit poſté ſon Armée à couvert d'une Riviere auprès de Doesbourg, reſſembloit beaucoup à celle dont Henri IV s'étoit campé auprès d'Amiens pour renverſer les deſſeins de l'Archiduc, on renouvella cette année le ſecond de ces Jettons qu'on avoit frappé alors à l'honneur de ce Monarque; & ſelon toutes les apparences, pour épargner les fraix d'un nouveau Coin on a employé celui-ci, en l'appliquant à la ſage conduite de Maurice.

II. Une Armée campée auprès d'une Ville; & couverte d'une Riviere, & d'un Bouclier ſoutenu par un Ange qui deſcend du Ciel:

SUB ALIS EJUS SECURUS ERIS; CLYPEUS VERITAS EJUS (7).

(7) Pſ. XCI. v. 4.

VOUS

VOUS SEREZ EN SURETE' SOUS SES AILES; SA' VERITE' 1598.
EST UN BOUCLIER.

Au Revers, une Main qui ſort d'une nue frappe à coups de fouet un Cavalier orgueilleux, qui pouſſe ſon cheval ſur un homme qui s'eſt mis à genoux. L'Inſcription eſt la même Sentence de Seneque, telle qu'elle ſe trouve dans ce Poëte:

SEQUITUR SUPERBOS ULTOR A TERGO DEUS.
CIↃIↃXCVIII.

LE DIEU VENGEUR POURSUIT LES ORGUEILLEUX. 1598.

Les Eſpagnols ayant été ainſi arrêtés par la prudence de Maurice, & ſe trouvant hors d'état de rien entreprendre d'important à cauſe de la ſaiſon avancée & de la diſette des vivres, furent enfin contraints de ſe retirer. Ce fut alors que Maurice tira ſes Troupes peu nombreuſes de leurs retranchemens, & qu'il les ſuivit comme un Vainqueur (1) qui chaſſe devant lui un Ennemi fugitif, ce qui lui attira une gloire du moins égale à celle qu'il avoit acquiſe par ſes autres Victoires précédentes. Sa prudence ſeule triomphoit ici. Il avoit eu la ſageſſe de ſe poſter & de ſe retrancher ſi bien, que non-ſeulement la Patrie avoit été ſauvée d'une terrible invaſion; mais encore qu'une Armée nombreuſe avoit été arrêtée par un Camp-volant, & qu'enfin elle avoit été défaite, pour ainſi dire, ſans aucune effuſion de ſang. La diſette y avoit été ſi grande, que les déſerteurs & les malades, dont une grande multitude couvroit les chemins, déclarerent unanimement, qu'ils n'avoient pas goûté de pain depuis cinq jours (2). Cette Famine, jointe à une violente Peſte & à d'autres maux produits par la mauvaiſe nourriture, avoit emporté plus de ſept-mille hommes, dont les cadavres, diſperſés par les routes (3) & par les campagnes, prouvoient l'affreuſe ſituation où ſe trouvoit l'Armée Eſpagnole. Maurice ayant ainſi forcé l'Ennemi à une retraite honteuſe, lui cauſa, en le talonnant toujours, tous les dommages poſſibles. Il l'inquieta par des Eſcarmouches continuelles, & tombant ſouvent ſur ſon Arriere-garde, il lui tua quantité de Soldats, & en amena un bon nombre priſonniers. Après avoir fait ainſi quitter la campagne à Mendoça, le Capitaine victorieux mit ſes Troupes en Quartiers d'hiver dans les Provinces-Unies; & lui-même, chargé de gloire & de lauriers, partit pour La Haye, où il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, & complimenté par les Etats-Généraux, qui de la maniere la plus forte & la plus pathétique le remercierent des ſervices ſignalés qu'il avoit rendus à la République. Elle ne négligea pas de témoigner ſa reconnoiſſance par des réalités, & à ce Prince, & à ſa Maiſon. Les Etats de Hollande, entre autres, ayant conſideré un Etat qu'on leur avoit donné des dépenſes que le feu Prince Guillaume avoit faites pour mettre en campagne differentes Armées, depuis l'an 1567 juſques à l'an 1574, avoient voulu ſe défaire une fois pour toutes des importunités des Créditeurs, & avoient aſſigné à la Maiſon mortuaire quarante-mille francs par an, pendant cinq années conſécutives (4). Les Etats-Généraux n'oublierent pas ce qu'ils devoient à la Bonté divine, qui s'étoit ſervi pendant la derniere Campagne de la ſage conduite de Maurice pour ſauver les Provinces-Unies des plus terribles dangers. Pour en témoigner leur gratitude à Dieu, ils ordonnerent pour le 16 de Décembre (5) un jour de Jeûne, de Prieres & d'Action de graces, afin que tout le Peuple s'humiliât devant lui, & pour le remercier de ſes bienfaits & en demander la continuation. Cette pieté des Etats donna lieu à faire frapper le Jetton ſuivant.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 374.

(2) Ibid. fol. 373, 374.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 446.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 4 July 1598. fol. 233.

(5) Ber Ned. Beroert. XXXV. Bock, fol. 68. verſo.

Dans le lointain on voit les Armées de Maurice & de Mendoça, campées l'une à l'oppoſite de

1598. l'autre. Sur le devant, un Homme & une Femme levent les mains vers le Ciel, pour rendre graces à Dieu, dont le Nom paroit dans une nuée lumineuſe :

IN VICTORIA GRATI.

RECONNOISSANS DANS LA VICTOIRE.

Au Revers, les Armes de l'Amirauté de Zélande :

DEUS CAUSAM NOSTRAM AGIT. 1598.

DIEU PREND EN MAIN NOTRE CAUSE. 1598.

Mendoça, après avoir abandonné honteuſement les frontieres des Provinces-Unies, ne s'étoit pas retiré vers les Païs-Bas Catholiques ; mais en conſéquence d'un ordre qu'il avoit reçu du Cardinal André d'Autriche, il avoit mis ſes Troupes en Quartiers d'hiver dans l'Allemagne, ſans s'inquieter de cette violation ouverte des droits de l'Empire, & ſans ſonger ſeulement à pallier, ſelon la coutume, par quelque prétexte ſpécieux une action ſi inſolente. On ne ſauroit entendre ſans être ſaiſi d'horreur, les barbaries abominables qu'exercerent pendant cet Hiver les Soldats affamés de Mendoça, contre les malheureux Habitans de ces cantons. Le Païs de Munſter, les frontieres du Comté de Bentheim, Reklinghauſen, le Duché de Bergue, & le Comté de La Mark, furent le Théatre de cette affreuſe Tragédie. Le butin que firent ces barbares étoit ſi grand (1), que de ſimples Soldats envoyerent à leurs Amis de Brabant des ſommes conſiderables par Lettres de change. Leur avarice, quelque inſatiable qu'elle fût, étant en quelque ſorte ſatisfaite, eut bientôt pour compagnon l'orgueil, qui en moins de rien monta juſques à la derniere violence, & à la cruauté la plus inouïe. Ils forçoient leurs hôtes, accoutumés à une vie ruſtique, de leur aller chercher au loin les délicateſſes les plus recherchées ; & s'ils le refuſoient, ou s'ils obeïſſoient avec trop de lenteur, ils les accabloient de coups, ou les déchiroient par la Torture. Un pareil traitement étoit le partage de ceux qui étoient ſoupçonnés de cacher leur bien. Quelques-uns furent mutilés par leurs Tyrans ; d'autres eurent la peau déchiquetée ; d'autres encore furent rôtis tout vifs. Ces Tigres s'efforçoient même d'augmenter la frayeur générale, en maſſacrant les Enfans & les Femmes enceintes (2). La mémoire de ces déteſtables excès a été conſervée par ces Peuples malheureux, qui dans la ſuite en ont donné au jour un nombre prodigieux d'exemples, atteſtés par des témoins dignes de foi. On ſait encore avec la même certitude, que ces Monſtres violerent des Couvents entiers de Vierges conſacrées à Dieu, & des Abbayes pleines de Filles d'une nobleſſe diſtinguée. Ils forcerent entre autres l'Abbaye de (3) Schollenhorſt, la pillerent, & après en avoir violé les Chanoineſſes, ils les chaſſerent toutes nues. L'inſolente laſciveté de ces ſcélérats alla même ſi loin, que l'Enfance même ne put s'en ſauver. Pour achever d'un ſeul trait cet affreux Tableau, les Femmes furent les victimes de cette impudicité illimitée, aux yeux mêmes de leurs Maris ; & les Meres ſe virent forcées d'y livrer leurs Filles (4), ſans que ni ceux-là, ni celles-ci, oſaſſent pleurer leur malheur, de crainte de s'en attirer de plus funeſtes. Le ſouvenir de ces crimes exceſſifs & de ces inſolences qui ſembloient défier le Ciel, a été conſervé ſur le Jetton ſuivant.

(1) H. de Groot. Ned. Hiſt. fol. 375.

(2) Ibid. fol. 376.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 416.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 376.

Trois Géans nuds, repréſentant les trois Nations qui compoſoient l'Armée de Mendoça, attaquent le Ciel à coups de maſſue. Ces trois Peuples ſont les Eſpagnols, les Allemands & les Habitans des Païs-Bas Catholiques. Mais comme, au milieu de ces horribles barbaries, pluſieurs milliers de ces furieux périrent par la Peſte, par la Famine & par d'autres déſaſtres ; on voit au Re-

vers

vers ces trois Géans atterrés par la Vengeance Divine, & conſumés par des flâmes qui deſcendoient du Ciel. On lit de l'un & de l'autre côté de cette Piece cette Inſcription ſuivie : 1598.

COELUM STOLIDUS QUI TERRITAT ARMIS, ARMIS RUAT COELESTIBUS. 1598.

QUE CELUI QUI TOURNE BRUTALEMENT SES ARMES CONTRE LE CIEL, SUCCOMBE SOUS LES ARMES DU CIEL. 1598.

Le Comte Maurice avoit ſuivi une route tout oppoſée, en faiſant la Guerre, autant qu'il étoit poſſible, ſans nuire aux Princes voiſins. La néceſſité de ſe défendre l'avoit obligé de prendre en ſa poſſeſſion quelques Villes neutres, il en avoit repris quelques autres ſur les Ennemis : mais dès que le péril fut paſſé, il les fit remettre aux Troupes Allemandes. Cette conduite lui attira tellement l'eſtime de ces Peuples, que par une Ambaſſade ſolennelle ils en témoignerent leur reconnoiſſance (1) & à lui & aux Etats-Généraux. Les Députés de la Baſſe-Weſtphalie au contraire convoquerent une Aſſemblée à Cologne (2), où il fut réſolu d'implorer le ſecours de l'Empereur & des Princes voiſins, & d'adreſſer à Mendoça même de vives plaintes ſur ſon infame conduite. Elles furent très infructueuſes : il ſe contenta de répondre aux Députés, *que l'état de ſes affaires l'avoit ainſi voulu, & qu'il n'avoit pas trouvé d'autre moyen pour domter les Rebelles.* A l'égard de la mort du Comte de Valkenſtein, il déclara *qu'elle n'étoit point arrivée ſans un effet particulier de la Providence divine, puiſque le Droit de la Guerre avoit ôté la vie à un homme qui, par ſon impieté & par une revolte ouverte,* (3) *avoit merité depuis longtems un châtiment ſemblable.* Il ajouta, *qu'étant Ennemi juré des Lutheriens, il avoit intention d'exécuter exactement* (4) *les ordres de ſon Maitre, tant que l'Armée ſeroit ſous ſon commandement; qu'il croiroit agir alors comme un Miniſtre du Ciel, & pour la propagation de la véritable Foi; & que ni les interêts de ſa gloire, ni aucun prétexte d'équité, ne le détourneroient jamais de ce deſſein.* Conduite étrange ! Pour étendre le Royaume du Prince de la Paix & de la Juſtice éternelle, il fouloit la Juſtice aux pieds. Pour ſervir ſon Roi, il employoit le fer & le feu contre des Païs avec leſquels ſon Maitre étoit en paix, ſans pouvoir prétexter le moindre droit ſur eux. Cependant, il croyoit offrir à Dieu & au Roi un ſacrifice agréable, en leur dévouant des ſerviees ſi inouis & un ſi funeſte uſage de ſa vie. C'eſt ce qu'il témoigne ſur la Médaille ſuivante, à l'exemple du Duc d'Albe, dont il ſembloit avoir pris la cruauté pour modele.

(1) H. de Groot Nederl. Hiſt. fol. 365.
(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 417.
(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 371.
(4) Ibid. fol. 377.

Mendoça, en Buſte armé ; avec ces Titres :

DON FRANçOIS DE MENDOÇA, ADMIRANTE D'ARAGON, MARQUIS (5) DE GUADALESTA.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 431.

Au Revers, un Lion couché, & deux Grues, ſoutiennent un Chandelier dans lequel brule une épaiſſe bougie :

VITÆ USUS DEO ET REGI.

L'USAGE DE MA VIE EST CONSACRE A DIEU ET AU ROI.

1598. La rigueur de l'Arriere-ſaiſon, & de l'Hiver qui la ſuivit, donna de grandes occupations (1) aux Etats-Généraux, qui ſe virent continuellement obligés de faire ouvrir les glaces. En recompenſe, elle contraignit les Troupes de Mendoça de reſter oiſives dans leurs Quartiers d'hiver, & de ne faire que quelques petites entrepriſes de peu de conſéquence. Elle força encore la nouvelle Reine d'Eſpagne & l'Archiduc Albert à paſſer toute cette ſaiſon à Milan (2). Ils n'en partirent qu'au mois d'Avril de l'an quinze-cens quatre-vingt dix-neuf, & s'étant embarqués ils arriverent à Byvaros dans le Royaume de Valence, après un voyage de ſept jours (3). De là l'Archiduc prit la poſte pour la Capitale de cette Province, dans le deſſein de complimenter ſon Epouſe & d'avertir le Roi de l'heureuſe arrivée de la Reine. Le jeune Monarque, brulant d'envie de voir cette Princeſſe, alla à ſa rencontre *incognito*, habillé en ſimple Gentilhomme, & ſous prétexte qu'il lui étoit envoyé (4) de la part du Roi: mais ayant été bientôt reconnu par les Dames de la ſuite de la Reine, & n'étant plus maitre de ſa paſſion, il embraſſa Marguerite avec toutes les marques de la plus vive tendreſſe, & la félicita de ſon heureuſe arrivée dans ſes Royaumes. Le 18 d'Avril la Reine fit ſon Entrée dans Valence avec une pompe inexprimable, dont les préparatifs, (5) ſelon quelques Auteurs, avoient couté juſques à trois-cens-mille écus. Devant l'Autel de la Cathédrale on avoit dreſſé un Trône de neuf pieds de hauteur: Leurs Majeſtés s'y placerent pour recevoir la bénédiction nuptiale de la main du Légat du Pape. Après la fin des cérémonies uſitées dans l'Egliſe Catholique, ce Prélat, comme autoriſé par le S. Pere, leur demanda s'ils approuvoient le mariage contracté en leur nom; & dès que ce Couple auguſte y eut répondu, il confirma le Contrat au nom & de la part du Siege Apoſtolique. A cette occaſion on frappa la Médaille ſuivante.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 10 Jan. 1599. fol. 21. 12 Jan. fol. 22, 23. & 20 Jan. fol. 29.

(2) Hiſt. Narrat. Profect. Alb & Iſab. fol. 80.

1599.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 430. verſo.

(4) Hiſt. Narrat. Profect. Alb & Iſab. fol. 97.

(5) Ibid. fol. 100.

Le Roi d'Eſpagne, en Buſte armé:

PHILIPPUS III, HISPANIARum REX.

PHILIPPE III, ROI DES ESPAGNES.

Au Revers, le Buſte de la Reine, tout couvert de joyaux:

MARGareta AUSTriæ, HISPaniarum REGINA.

MARGUERITE D'AUTRICHE, REINE DES ESPAGNES.

Lorſque cette cérémonie fut achevée à l'égard du Roi d'Eſpagne, le Légat ſe tourna du côté de l'Archiduc & de la Princeſſe Iſabelle, qui ſe mirent à genoux ſur deux carreaux de drap d'or poſés ſur le même Trône. Il eſt vrai qu'Albert avoit été voir ſa Mere à Madrid (6), mais il avoit fait ce voyage avec tant de rapidité, qu'il fut de retour à Valence pour achever les ſolennités de ſon mariage avec la Fille du feu Roi. Après qu'ils eurent avoué l'un & l'autre entre les mains du Légat le Plein-pouvoir qu'ils avoient donné pour leur mariage, ils s'avancerent vers l'Autel, & après avoir prononcé à genoux les Prieres uſitées dans ces occaſions, ils reçurent auſſi la bénédiction du Légat de la maniere la plus ſolennelle. La fin de cette cérémonie fut ſuivie du bruit des trompettes & d'un magnifique Concert de la Muſique Royale; & pour annoncer au peuple ce double Hymenée, on tira tout le

(6) Meter. Ned Hiſt. fol 430. verſo.

le canon des remparts, pendant qu'au milieu d'une affluence prodigieuſe du Peuple les deux Couples marchoient vers le Palais, ſalués de tous côtés par des décharges de mouſqueterie. Tout étoit préparé cependant avec la magnificence la plus ſomptueuſe pour la célébration de ces doubles Noces, qui durerent huit jours entiers, pendant leſquels on ne vit que fêtes, ſpectacles & combats de Taureaux, que le Peuple pouvoit voir avec facilité d'un Amphithéatre dreſſé exprès, & capable de contenir ſoixante-mille perſonnes (1). Les Habitans des Païs-Bas témoignerent auſſi la part qu'ils prenoient à la joye de l'Eſpagne & de leurs nouveaux Souverains, par les Médailles & par les Jettons que voici. 1599.

(1) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 100.

I. Le Buſte du Roi d'Eſpagne, qui avoit honoré de ſa préſence le mariage de ſa Sœur avec l'Archiduc :

PHILIPPUS III, OMNIUM HISPANIÆ REGNORUM ET UTRIUSQUE SICILIÆ REX.

PHILIPPE III, ROI DE TOUS LES ROYAUMES D'ESPAGNE, ET DES DEUX SICILES.

Au Revers, le Buſte de l'Archiduc & celui de ſon Epouſe; le prémier orné du Colier de la Toiſon, dont il avoit été honoré par ſon Beau-frere le huitieme jour après ſon mariage (2) : (2) Ibidem.

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA; ARCHIDUCES AUSTRIÆ.

1599. *ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE.*

II. Le même Buſte de l'Archiduc, entouré du Colier de la Toiſon :

ALBERTus, Dei Gratia, ARCHIDux AUSTriæ; Dux BURGundiæ BRAbantiæque; COmes FLandriæ, HOLlandiæ, Z.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE; DUC DE BOURGOGNE; COMTE DE FLANDRE, DE HOLLANDE, ETC.

Au Revers, le Buſte de ſon Epouſe, extraordinairement orné :

ELISABETA, Dei Gratia, INFans HISPaniarum; Dux BURGundiæ BRABantiæque; COmes FLandriæ, HOLlandiæ, Z.

ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANTE D'ESPAGNE; DUCHESSE DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTESSE DE FLANDRE ET DE HOLLANDE, ETC.

III. Le Buſte de l'Archiduc, avec ces Titres :

ALBERTUS, Dei Gratia, ARCHIDux AUSTriæ; Dux BURGundiæ BRAbantiæque; Comes FLandriæ; DOMINUS FRisiæ.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE; DUC DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTE DE FLANDRE; SEIGNEUR DE LA FRISE.

Au Revers eſt le Buſte de l'Infante :

ELISABETA, Dei Gratia, INFans HISPaniarum; Dux BURGundiæ BRAbantiæque; Comes FLandriæ, HOLlandiæ, ZElandiæque.

ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANTE D'ESPAGNE; DUCHESSE DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTESSE DE FLANDRE, DE HOLLANDE, ET DE ZELANDE.

IV. La quatrieme eſt plus petite que les précédentes : on y voit le même Buſte, avec ces Titres :

ALBERTUS, Dei Gratia, ARCHIDux AUSTriæ; Dux BURGundiæ BRabantiæque; Comes FLandriæ.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE; DUC DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTE DE FLANDRE.

Au Revers, ſon Epouſe :

ELI-

ELISABETA, Dei Gratia, INFans HISPaniarum; Dux BURgundiæ BRAbantiæque; COmes FLandriæ. 1599.

ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANTE D'ESPAGNE; DUCHESSE DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTESSE DE FLANDRE.

V. La cinquieme, qui eſt auſſi une Médaille, porte ces Titres, autour du Buſte armé du nouveau Souverain des Païs-Bas :

ALBERTUS, Dei Gratia, ARCHIDUX AUSTriæ; Dux BURgondiæ BRAbantiæque; Comes FLandriæ; DOMINUS FRisiæ.

ALBERT, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE; DUC DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTE DE FLANDRE; SEIGNEUR DE FRISE.

Au Revers, le Buſte d'Iſabelle :

ELISABETA, Dei Gratia, INFANS HISPaniarum, Dux BURgundiæ BRAbantiæque; Comes FLandriæ; HOLLandiæ, ZELandiæque.

ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANTE D'ESPAGNE; DUCHESSE DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; COMTESSE DE FLANDRE, DE HOLLANDE ET DE ZELANDE.

VI. La ſixieme, qui eſt un Jetton, offre aux yeux le Buſte couronné de cette Princeſſe :

ISABELLA, Dei Gratia, INFANS HISPaniarum, Dux BRABantiæ.

ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANTE D'ESPAGNE, DUCHESSE DE BRABANT.

Au Revers, on voit ſous une Couronne ſon Ecu, dont une moitié eſt vuide, & l'autre eſt remplie des Armes d'Eſpagne. C'étoit de la même maniere qu'avoit été fait le Sceau (1) dont elle s'étoit ſervie avant ſon mariage pour autoriſer l'Archiduc à prendre en ſon nom poſſeſſion des Païs-Bas :

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 410.

Gectoirs DU BUREAU DES FINANCES. 1599.

VII. La Tête de la derniere, qui fut frappée par ceux de Flandre, repréſente ſous les Buſtes des nouveaux Souverains des Païs-Bas, deux Mains jointes, emblême du Mariage :

ALBERTUS ET ISABELLA, Dei Gratia, COMITES FLANDriæ.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTES DE FLANDRE.

Au Revers, les Armes de Flandre, ſurmontées d'une Couronne :

SPES ALTERA FLANDRIS. 1599.

SECONDE ESPERANCE POUR LES FLAMANDS. 1599.

1599. Le tems d'ouvrir la Campagne dans les Païs-Bas approchoit cependant ; ce qui porta le Cardinal André à partir le 12 de Mars (1) de Bruxelles pour aller tenir à Maſtricht un grand Conſeil de guerre avec Mendoça, & d'autres Généraux & Miniſtres d'Etat convoqués pour cet effet dans cette Ville. Il s'agiſſoit de délibérer mûrement ſur ce qu'on pouvoit entreprendre de plus avantageux contre les Provinces-Unies. Le Cardinal vouloit que l'Armée paſſât le Vahal ; mais d'autres ſoutenoient qu'il faloit traverſer l'Iſſel, pour attaquer la Veluwe. Quoiqu'on ne s'arrêtât point à une réſolution fixe, on ramaſſa pourtant les Garniſons qu'on avoit miſes dans quelques Villes d'Allemagne, & qui faute de payement commençoient à ſe mutiner. Au commencement d'Avril, comme la ſaiſon paroiſſoit belle, on donna auſſi ordre aux autres Troupes qui faiſoient bien quinze-mille hommes, (2) de ſortir des Quartiers d'hiver & de s'aſſembler auprès d'Emmerik, où le Cardinal ayant pris ſon chemin par Venlo & par Rees, arriva avec toute ſa Cour & avec Mendoça le 11 du même mois. C'eſt là qu'on tint de nouveau un grand Conſeil de guerre ſur les entrepriſes futures, qu'il étoit tems de commencer, puiſque le 20 (3) les Troupes en queſtion y étoient déja arrivées de tous côtés. Le Conſeiller Richardot prétendoit qu'il faloit paſſer l'Iſſel, pour aſſieger Nimegue & le Fort de Knotſenbourg ; mais l'avis de Mendoça, qui en vouloit au Fort de Schenk, prévalut. Conformément à cette réſolution, le Comte Frederic de Bergue marcha d'Emmerik vers ce Fort avec ſept-mille Fantaſſins & douze Compagnies de Cavalerie ; pendant que le Cardinal avec le reſte de l'Armée côtoyoit l'autre côté du Rhin (4), ſur lequel il ſe poſta enfin vis à vis de la Forteresſe menacée, de maniere qu'il n'y avoit entre elle & lui que le Vahal. Cette marche ſur le rivage du Rhin, laquelle conſuma (5) un mois entier, & les fréquens Conſeils de guerre entre tant de Généraux expérimentés, paroiſſoient annoncer quelque coup important. Mais les Provinces-Unies, mettant leur confiance dans la protection divine dont elles avoient reçu un ſi grand nombre de marques extraordinaires, trouverent à propos de communiquer la même conſolation à leurs Sujets par le Jetton ſuivant.

(1) BorNed. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 14.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 384.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek. fol. 14. verſo.

(4) Ibid. fol. 26.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 384.

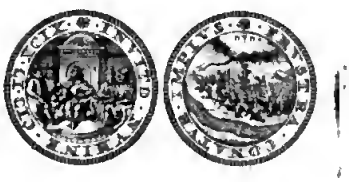

L'Armée du Cardinal André, marchant ſur le rivage du Rhin, quoiqu'une Main ſortant d'une nue ſemble vouloir la détourner de ſon entrepriſe. Le Revers repréſente le Cardinal lui-même, dans ſon grand Conſeil de guerre ; ce qui fait alluſion aux Conſeils tenus par ce Prélat guerrier, tant à Maſtricht, qu'à Emmerik. On trouve de l'un & de l'autre côté cette Inſcription :

FRUSTRA CONATUR IMPIUS, INVITO NUMINE.
CIↃ IↃ IC.

EN-VAIN L'IMPIE FORME DES DESSEINS, QUAND LA DIVINITE' S'Y OPPOSE. 1599.

(6) Reſol. der Staat. van Holl. 3 Maart 1599. fol. 67.

(7) Ibid. van 16 Febr. tot 5 Maart 1599. fol. 107.

Les Etats-Généraux (6) augmenterent cette année de douze-mille francs la penſion de Maurice, & ceux de Hollande lui firent préſent d'une ſomme de quarante-mille francs (7), pour ſervir à payer les dettes de ſa Maiſon. Mais ces nouveaux bienfaits de ſes Maitres n'empêcherent pas qu'il ne paſſât des jours fort triſtes & des nuits fort inquietes, pendant cette Expédition du Cardinal. Il ſe voyoit privé de ſes meilleurs Généraux, qui étoient en même tems ſes meilleurs Conſeillers. Le Comte Guillaume de Naſſau étoit en Ooſt-Friſe, pour appaiſer les nouvelles animoſités qui étoient nées entre le Prince de ce Païs & la Ville d'Emden. François Vére ſe trouvoit en Angleterre. D'autres étoient allés en Allemagne, pour rendre ſervice aux Provinces-Unies en excitant à la Guerre contre les Eſpagnols une Nation à laquelle ils avoient donné de ſi juſtes ſujets de colere. D'ailleurs, les nouveaux Régimens que les Etats avoient fait lever parce qu'ils prévoyoient les efforts extraordi-

dinaires de l'Ennemi, n'étoient pas encore prêts (1) à joindre l'Armée; de ſorte que Maurice n'avoit auprès de lui qu'environ quatre-mille hommes. C'étoit néanmoins avec cette petite Troupe qu'il faloit faire tête à l'Ennemi, & lui couper à droite & à gauche le paſſage de l'Iſſel & du Rhin. Pour y réuſſir, il ſe remit en poſſeſſion du Château de Lobits & d'autres Lieux neutres, qu'à la fin de l'année, après la retraite de Mendoça, il avoit reſtitués au Païs de Cleves, & il ſe poſta de nouveau dans le *Gelderſche Waard*, où ſon Camp de l'année derniere étoit encore en ſon entier, ſans que les Eſpagnols euſſent ſongé à en démolir les ouvrages. Ayant enſuite augmenté la Garniſon de 's Graavenwaard, il couvrit cette Place contre le canon de l'Ennemi, d'un bon parapet; & fit dans le Fleuve une Jettée en forme de croiſſant, pour barrer le paſſage aux Navires qu'on diſoit que Mendoça avoit fait bâtir à Cologne. Enfin, après avoir fait reconnoître exactement le Camp des Ennemis, il plaça ſes batteries avec tant d'habileté ſur le bord de l'eau, qu'un bon nombre des Soldats de Mendoça furent tués, & que ce Général fut contraint (2) de décamper. Toutes ces précautions de Maurice faiſant comprendre aux Aſſiegeans que la priſe du Fort de Schenk étoit impoſſible, les obligerent à ceſſer leurs vains efforts (3) & à ſe retirer. Ce nouvel avantage, remporté dans le même poſte qui la Campagne paſſée avoit été ſi funeſte à l'Ennemi, donna lieu à faire renouveller ce Jetton. 1599.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 384.

(2) Ibid. fol. 385.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek fol. 16. verſo.

Le Camp retranché de Maurice, couvert du Fleuve, & d'un Bouclier ſoutenu par un Ange qui deſcend du Ciel :

SUB ALIS EJUS SECURUS ERIS; CLYPEUS VERITAS EJUS. (4)

(4) Pſ. XCI. *v.* 4.

VOUS SEREZ EN SURETE' SOUS SES AILES; SA VERITE' EST UN BOUCLIER.

Au Revers, un Cavalier orgueilleux, qui foule un Soldat aux pieds de ſon cheval, eſt frappé par derriere à coups de fouet par une Main qui ſort d'un nuage :

(5) SEQUITUR SUPERBOS ULTOR A TERGO DEUS. CIↃ IↃ IC.

(5) Seneca in Herc. fur. Act II. Sc. 3. *v.* 385.

LE DIEU VENGEUR POURSUIT LES ORGUEILLEUX. 1599.

Mendoça ne leva pourtant le Siege du Fort de Schenk, que pour exécuter une nouvelle entrepriſe qu'il avoit projettée contre la Ville de Bommel. Dans cette vue, mais ſous tout un autre prétexte, il envoya au-devant ſous la conduite du Comte Henri de Bergue quelques Troupes, commandées par La Barlotte, Stanley & Sapena, pour aller attaquer Voorne. Y ayant mal réuſſi, ils paſſerent pourtant la Meuſe (6) près de Roſſem, ſur des pontons qui leur avoient été envoyés (7) de Bois-le-Duc chargés ſur des chariots, & dont ils ſe ſervirent avec ſuccès, après avoir chaſſé à coups de canon un Bâtiment de garde des Hollandois. Comme quelques Cavaliers des Etats, deſtinés à la garde des Digues, avoient été battus, & que l'Infanterie logée près de là n'oſoit pas faire tête aux Eſpagnols, ceux-ci entrerent ſans peine dans l'Ile de Bommel (8) : ils la parcoururent de toutes parts, n'attendant qu'un renfort pour attaquer la Ville même (9). Quoique cette Place fût très importante (10), elle avoit été comme ouverte pendant toute cette Guerre, les vieilles fortifications étant trop foibles & trop

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 6 Mey 1599. fol. 172.

(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 386.

(8) Bor Ned. Beroert XXXVI. Boek, fol. 17.

(9) Reſol. der Staat. van Holl. 14 & 15 Mey 1599. fol. 223.

(10) Meter. Ned. Hiſt. fol. 434.

1599. trop peu étendues, & les nouvelles qu'on avoit commencées il y avoit trois ans n'étant pas encore achevées. Dès que le Prince Maurice fut averti de cette invaſion, il vola de ce côté; mais, quelque précipitée que fût ſa marche, il ne vint à Bommel que deux jours après l'arrivée des Ennemis. Il y fut néanmoins avant qu'ils ſe fuſſent rendus maîtres du bord du Vahal. Les Habitans de cette Ville s'étoient crus autrefois ſuffiſamment couverts par le terrein marécageux qui les environnoit, & par l'inondation du Païs oppoſé à l'Ennemi : mais voyant alors les Eſpagnols dans leur Ile & prêts à attaquer leurs foibles murailles, ils furent tellement conſternés (1) & ſaiſis de frayeur, qu'ils ſe préparoient déja à ſe ſauver par la fuite. La préſence de Maurice les détourna d'abord de ce deſſein, & releva les cœurs abattus, en préparant tout pour une vigoureuſe réſiſtance. Ses efforts furent ſecondés par le Seigneur de Poelgeeſt, & par Meſſieurs Thomas de Wit Fils de Guillaume, & Pierre de Heuſden Fils de Jean, envoyés à Gorcum par les Conſeillers-Députés de Hollande (2), pour avoir ſoin de ſauver cette Ile. Après avoir renforcé la Garniſon de la Place, Maurice fit retrancher au plus vîte le Païs digué de Hemert, (3) & d'autres cantons pour leſquels il craignoit le plus. Il ſongea enſuite à mettre les fortifications de la Ville même en meilleur état. Par ſon ordre les Soldats, animés par la promeſſe de grandes recompenſes, & vigoureuſement ſoutenus par les Bourgeois, éleverent à la hâte un nouveau rempart autour du vieux, mais plus bas & à angles ſaillans, quoiqu'aſſez haut pour y être à l'abri de l'artillerie des Ennemis (4). La ſtructure même de cet ouvrage lui attira le nom de Chemin-couvert, & ſon utilité extraordinaire donna enſuite occaſion de munir de ſemblables Chemins-couverts toutes les Villes fortes. Quelques Auteurs prétendent que l'extrême néceſſité porta dans cette occaſion ceux de Bommel à faire frapper les Pieces ſuivantes, pour payer les Soldats, qui étoient autant occupés alors à manier la Beche, qu'ils l'étoient d'ordinaire à ſe ſervir de l'Epée.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 386.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 6 Mey 1599. fol. 172.

(3) Ibid. 8 Mey fol. 176.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 387.

I. Les Armes de Bommel, ayant pour Tenans deux Lions :

MONETA NOVA FACTA BOEMELÆ.

NOUVELLE MONNOYE FAITE A' BOMMEL.

Au Revers, un Château à trois Tours ; avec cette Inſcription, qui exprime le triſte état de la Ville :

DURÆ NECESSITATIS OPUS.

EFFET D'UNE DURE NECESSITE'.

II. La ſeconde Piece eſt quarrée. La Tête offre aux yeux les Armes de la Ville :

MO-

MONETA NOVA FACTA BOEMELÆ. 1599.

NOUVELLE MONNOYE FAITE A' BOMMEL.

Au Revers, une Croix :

DURÆ NECESSITATIS OPUS.

'EFFET D'UNE DURE NECESSITE'.

A meſure que les Ouvrages de Maurice avançoient, on voyoit arriver de nouveaux renforts de la part des Ennemis, qui par la priſe du (1) Fort de Crevecœur & du Château de Heel s'étoient aſſuré la communication de Bois-le-Duc du côté de l'eau. Mendoça lui-même entra enfin dans l'Ile de Bommel avec ce qui lui reſtoit de Troupes (2), & ſe poſta à la portée des batteries que Maurice avoit fait dreſſer ſur les nouvelles fortifications. Ce fut alors qu'on employa de part & d'autre tous les rafinemens de l'Art de la Guerre, en élevant ouvrage contre ouvrage, en démontant le canon par le canon, & en s'inquietant ſans ceſſe (3) par des Eſcarmouches de la Cavalerie & de l'Infanterie. Le but de l'Ennemi étoit, ou de déloger Maurice de devant Bommel, ou du moins de s'aſſurer de quelque canton au-delà du Vahal dans l'Ile de Thiel. Mais le Comte Erneſt de Naſſau, à qui le ſoin de ces lieux étoit confié, ſe défendit dans une petite Ile du Fleuve voiſine de Roſſem, avec une conſtance ſi opiniâtre, que le deſſein des Eſpagnols fut entierement renverſé. Ce ſuccès inſpira à Maurice un nouveau courage. Il fit entrer de grand matin dans l'Ile de Bommel trois-cens de ſes Soldats, qui éleverent près du Village de Harwarde un Fort derriere une Jettée, avec tant de promtitude, que lorſque l'Ennemi s'en approcha pour occuper ce terrein, l'ouvrage étoit achevé & pourvu d'une Garniſon ſuffiſante. Néanmoins deux-mille Soldats, tant Eſpagnols (4) qu'Italiens, commandés par Sapena, & animés & devancés par des Religieux armés de Croix, donnerent vers le ſoir un vigoureux Aſſaut à ce nouveau Fort qui n'avoit pas encore la conſiſtance néceſſaire. Les Aſſiegés ne marquerent pas moins de valeur & de conduite, que ceux qui les attaquoient. Commandés par les meilleurs Officiers, ils forcerent l'Ennemi à ſe retirer à la fin, avec perte de ſept-cens hommes ; à quoi Maurice même avoit extrêmement contribué en faiſant tirer continuellement ſur les Aſſaillans pendant tout le tems de l'Aſſaut, les batteries qu'il avoit ſur l'Ile de Voorne & ſur le bord de la Riviere. Cet Ouvrage, & d'autres, commencés dans differens endroits, furent mis enſuite en état de perfection (5) ; le Fleuve fut aſſuré par des Bâtimens bien armés ; & la communication conſervée parmi les differens Corps de Troupes, par le moyen de cinq Ponts : meſures qui jointes enſemble forcerent de nouveau Mendoça à renoncer à ſes hautes entrepriſes (6). En reconnoiſſance d'un ſuccès ſi peu eſperé, ceux de Zélande firent frapper le Jetton que voici.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 25 Mey 1599. fol. 382.

(2) Ibid. 14 Mey fol. 180.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 388.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 437.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 388.

(6) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek fol. 33.

L'Armée des Iſraëlites, engagée dans une Bataille contre ceux d'Amalec ; emblême de celle de Maurice, qui réſiſte aux Troupes de Mendoça. Dans le lointain, Moïſe au haut d'une colline demande à Dieu la Victoire pour le Peuple dont il eſt le Conducteur. On ſait que tant que Moïſe avoit la force d'élever ſes mains vers le Ciel, Iſraël avoit l'avantage ſur ſes Ennemis (7) ; mais qu'il étoit battu, dès que la fatigue forçoit cet Homme de Dieu à laiſſer tomber ſes bras. A la fin, quand Aaron & Hur les ſoutinrent, les Iſraelites obtinrent une Victoire complette :

(7) II. Liv. de Moïſe, ch. XVII. v. 11, 12, 13.

VICTORIA A DEO PRECIBUS.

1599. *VICTOIRE OBTENUE DE DIEU PAR DES PRIERES.*

Au Revers, l'Eeu de Zélande, ſurmonté d'une Couronne. L'Inſcription eſt cette Sentence de l'Apôtre des Gentils (1) :

(1) Rom. XIII. v. 7.

CUI TRIBUTUM, TRIBUTUM. 1599.

A QUI LE TRIBUT, LE TRIBUT. 1599.

C'eſt ainſi que les Eſpagnols furent obligés de quitter Bommel. Pour ſe conſerver pourtant le terrein que Mendoça avoit gagné dans cette Ile avec une ſi formidable Armée, & ne pas perdre le fruit de toute la Campagne, ils ſe camperent ſur l'extrémité de ce Païs (2) auprès de Roſſem ; & dans un endroit où les tours que font les deux Fleuves s'approchent le plus, ils commencerent à conſtruire un Fort conſiderable (3), avec cinq Baſtions. L'un étoit placé du côté de Harwarden, deux s'étendoient vers le bord de la Meuſe, & les deux autres étoient ſur le Vahal. Sur les uns & ſur les autres on dreſſa des batteries capables de commander (4) les deux Fleuves, & de tenir toujours la Betuwe en allarme. Le 22 de Juin le Cardinal lui-même vint voir ce nouveau Fort, en compagnie du Marggrave de Burgau, du Duc Maurice de Saxe, & de Velaſco Général de l'Artillerie. Après avoir ordonné qu'on y bâtît une Chapelle à l'honneur de l'Apôtre S. André, Patron de la Maiſon de Bourgogne, il en poſa lui-même la prémiere pierre (5), & il donna aux cinq Baſtions du Fort les noms d'Autriche, de Burgau, (6) de Saxe, d'Arragon & de Velaſco. Son deſſein étoit de s'honorer lui-même, & de donner une marque de diſtinction aux Seigneurs qui l'accompagnoient, en nommant ces Ouvrages de leurs noms, ou de celui de leur Patrie. On bâtit dans le même Fort des Baraques pour les Soldats, des Braſſeries, des Moulins à eau ; & en un mot tout ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un long Siege. On prit de ſi grands ſoins de ce nouveau Fort, non-ſeulement parce qu'il étoit deſtiné à brider les deux Rivieres, mais encore parce qu'il devoit être un monument des travaux militaires du Cardinal, en portant le nom de S. André. Ce fut-là tout le fruit de tant de travaux : enſorte que dès qu'on eut mis dans cette Forteresſe quatorze Compagnies (7) ſous le Capitaine Catrice, on fit paſſer la Riviere aux Troupes, & on les partagea dans les Villes de Brabant, où elles retournerent bientôt à leurs inſolences ordinaires (8). On ne laiſſa pas de frapper la Médaille ſuivante à l'honneur du Cardinal, qui en élevant ce Fort avoit étendu l'Empire de ſon Maitre au-delà de la Meuſe.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 437.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 30 Aug. 1599. fol. 335.

(4) H. de Groot Ned. Ned. Hiſt. fol. 389.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 33. verſo.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 437.

(7) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 39.

(8) H de Groot Ned. Hiſt. fol. 389.

Le Buſte de ce Cardinal :

ANDREAS AUSTRIACUS, CARDINALIS.

ANDRE D'AUTRICHE, CARDINAL.

Au Revers eſt le nouveau Fort, avec cette Inſcription :

MUNIMENTUM SANCTI ANDREÆ.

LE FORT DE S. ANDRE.

Pen-

Pendant que Maurice étoit occupé à défendre Bommel, il reçut une viſite de Mr. Pierre van der Does (1), qui venoit prendre congé de lui pour aller commander en qualité d'Amiral, une Flotte d'environ ſoixante & dix Vaiſſeaux de guerre, équipés par les Provinces-Unies pour exécuter quelque entrepriſe ſur les côtes d'Eſpagne, ou ſur quelques Iles appartenantes à cette Couronne. A la fin du mois de Mai cette Flotte mit en mer avec un vent de Nord-Eſt, & les précautions des Ennemis l'ayant empêché de rien entreprendre ſur les côtes de la Galice, elle fit voile pour les Iles de Canarie. Le 26 de Juin (2) on jetta l'ancre devant la plus grande de ces Iles (3), & ayant mis à terre par le moyen des chaloupes un bon nombre de Soldats & de Matelots, on fit ſommer le Château de Palme de ſe rendre. La Garniſon, étonnée de cette hardieſſe, livra d'abord la Citadelle aux Hollandois, ſous la ſeule condition d'avoir la vie ſauve. Animée par cet heureux ſuccès, cette petite Armée ſe jetta devant la Ville d'Allagonne (4), & commença à la battre vigoureuſement. Cette attaque effraya tellement les Habitans qui n'étoient point du tout familiariſés avec la Guerre, qu'abandonnant la Place pendant la nuit, ils ſe retirerent avec leurs biens les plus précieux dans des rochers inacceſſibles. La Ville fut donc priſe ſans peine, & comme on refuſa de racheter les maiſons & le peu de biens qu'on y avoit laiſſés, elle fut livrée à la fureur des flâmes (5). La Flotte ayant tourné alors la proue du côté de l'Ile de Gomera, la Ville y fut abandonnée, & priſe de la même maniere; & pour les mêmes raiſons, elle eut un même ſort que celle dont je viens de parler, auſſi-bien que les Egliſes & les Couvens voiſins (6). La facilité avec laquelle on avoit conquis ces Places, fit comprendre à l'Amiral van der Does qu'il n'auroit pas beſoin deſormais de forces ſi conſiderables: c'eſt pourquoi il renvoya avec le butin trente-cinq Vaiſſeaux, ſous la conduite de Jean Fils de Gerbrand; & avec le reſte, il fit voile vers le Brezil, partie de l'Amerique ſoumiſe aux Portugais, qui produit quantité de Sucre, & cette eſpece de Bois (7) qui en a tiré ſon nom. Renforcé cependant par pluſieurs Vaiſſeaux marchands pris ſur les Eſpagnols, il paſſa les Iles du Cap-Verd, & vint à celle de S. Thomas, ſituée ſous la Ligne équinoxiale. Après que les Ennemis, qui étoient deſcendus des montagnes au nombre d'environ (8) ſept-mille, eurent été défaits par ceux de la Flotte, ces derniers prirent & pillerent la Ville de Pavoaſan, avec les Forts voiſins. Le butin qu'ils y firent fut ſi conſiderable, qu'ils chargerent leurs Vaiſſeaux de cent pieces de canon de bronze, de neuf-mille caiſſes de Sucre, de mille quatre-cens dents d'Eléphans, d'une grande quantité de Toiles de coton, & d'autres marchandiſes précieuſes. Au milieu de cette proſperité ils furent attaqués d'une maladie particuliere à ce Païs (9), laquelle dans quinze jours de tems emporta plus de mille hommes, & l'Amiral lui-même. Ce deſaſtre renverſa tous les autres deſſeins, & força la Flotte à retourner vers la Patrie, avec le butin & la gloire qu'elle avoit acquis. A la mémoire de cette Expédition maritime, on fit frapper la Médaille & le Jetton que voici. 1599.

(1) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 32.

(2) Ibid. fol. 41.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 15 Oct. 1599. fol. 420.

(4) H de Groot Ned. Hiſt. fol. 395.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. van 12 tot 23 Oct. 1599. fol. 461.

(6) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 42. verſo.

(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 395.

(8) Bor Nederl. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 43.

(9) H de Groot. Ned. Hiſt. fol. 397.

I. Sur le devant du Revers eſt la Fortune: derriere elle on voit le Dieu de la Mer ſur ſon char; & tout à fait dans le lointain une Ville en feu, qui repréſente celles qui avoient été dévorées par les flâmes. La Tête porte le Buſte de Maurice, qui en qualité d'Amiral-général avoit règlé toute cette Expédition. La Légende eſt celle-ci:

MAURITIUS, PRINCEPS AURANIÆ; COMES NASSAVIÆ, CATTIMELIBOCI; MARCHIO VERÆ ET VLISSINGÆ.

MAURICE, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU, DE CATZENELLEBOGEN; MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.

1599. II. Le Navire Argo, qui porta à la Colchide Jaſon, réſolu de ſe rendre maitre de la Toiſon d'or (1). Comme les Provinces-Unies attribuoient le ſuccès de cette Expédition prémierement à Dieu, & enſuite à vander Does & à ſes Compagnons, on voit ſur une des voiles du Navire repréſenté ſur ce Jetton, le nom Hébreu JEHOVAH, *LE SEIGNEUR*; & on lit cette Inſcription autour de la Piece :

(1) Ovid. Metam. Lib. VII. Fab. 1.

EN ALTERA QUÆ VEHAT ARGO.

VOICI UN AUTRE NAVIRE ARGO, QUI PORTE DES HEROS CHOISIS.

Il faut ſous-entendre dans le Latin, *ſelectos heroas.*

(2) Eclog. IV. v. 34. (3) Hygini Poët. Aſtronom. Lib. II. cap. 37.

Cet hémiſtiche, que Virgile (2) adreſſe à Aſinius Pollio, après que par la priſe de Salone il eut acquis le Triomphe & le Conſulat, eſt appliqué ici à l'Amiral Hollandois, digne d'avoir une place dans les Aſtres, où les Fables (3) en ont donné une au Vaiſſeau de Jaſon.

(4) Ovid. Faſtor. Lib. II. v. 640. &c.

Le Revers repréſente les Iles de Bommel & de Thiel, avec les autres Païs coupés par la Meuſe & par le Vahal. Au milieu de ce terrein on voit le nom de JEHOVAH, entre deux *Termes*, qui étant des poteaux par en-bas, & par en-haut des figures humaines, furent honorés comme *Dieux des Limites* (4) par les anciens Romains. Cet Emblème ſignifie, que par la Protection divine ce Païs avoit mis des bornes aux entrepriſes des Eſpagnols :

SIC NESCIA CEDERE FATA. CIↃ IↃ IC.

CEST AINSI QUE LE DESTIN EST IMMUABLE. 1599.

Telles furent les affaires de la Guerre pendant cette année; vers la fin de laquelle les Habitans des Provinces Catholiques bruloient d'un deſir impatient de voir arriver leurs nouveaux Souverains. Cet illuſtre Couple, accompagné de la Mere de la nouvelle Reine d'Eſpagne & d'une belle Nobleſſe, s'étoit embarqué à Barcelone le 7 de Juin (5), & eſcorté par vingt-quatre Galeres commandées par le Prince Jean Doria, il arriva heureuſement à Genes le 18 du même mois. Ils y furent reçus avec une magnificence extraordinaire, & régalés pendant douze jours (6) aux dépens de la République avec une ſomptuoſité royale. De Genes ils paſſerent à Milan, où ils furent complimentés par Renaud Farneze, Fils d'Alexandre Gouverneur des Pais-Bas; & à la porte de la Ville ils furent reçus par le (7) Connêtable de Caſtille & par toute la Nobleſſe du Païs. Ils y firent leur Entrée par un grand nombre d'Arcs de triomphe ornés d'Emblèmes & d'Inſcriptions, qui exprimoient ingénieuſement les grandes choſes que les Peuples attendoient de ce double mariage. Ayant enſuite traverſé les Alpes & paſſé par-devant Baſle, ils arriverent à Beſançon (8) en Franche-Comté, & enfin à Luxembourg. Le 23 d'Août ils furent reçus dans la Capitale de cette Province par les Etats, qui en leur offrant les Clefs les en mirent en poſſeſſion. De là ils paſſerent par Namur, où, dans le tems qu'ils y entrerent entre deux files de la Bourgeoiſie armée, les Clefs leur furent livrées de même par le Comte (9) Florent de Barlemont. A Nivelle, Ville de Brabant, ils trouverent les Etats de cette Province qui y étoient arrivés au bruit des trompettes, & ſuivis des futurs Domeſtiques de leurs nouveaux Souverains. Ils complimenterent Leurs Alteſſes par la bouche de Philippe Maas, & les aſſurerent de la maniere la plus ſolennelle, de leur ſoumiſſion. Les Etats du Hainaut s'aquitterent du même devoir à Hall, où le Cardinal André ſe démit entre les mains de Leurs Alteſſes du Gouvernement dont il avoit rempli pendant quelque tems (10) les fonctions en leur nom. Depuis ce tems-là ils ſe tinrent dans l'Abbaye de Kameren, à un quart de lieue de Bruxelles, en attendant que les préparatifs de leur reception dans cette Ville fuſſent achevés. L'Entrée ſe fit le 5 de Septembre (11), avec une pompe extraordinaire. Toutes les rues étoient ornées d'Arcs de triomphe, d'Emblèmes, & d'Eloges pompeux des nouveaux Souverains; qui marchant ſous un Dais de drap d'argent au milieu d'une prodigieuſe affluence de ſpectateurs, parvinrent enfin au Palais qui étoit la demeure ordinaire des Ducs de Brabant. Pendant toute cette nuit & les deux ſuivantes (12), on vit toute la Ville comme embraſée par des Feux de joye; & en mémoire de cette ſuperbe Entrée on mit au jour le Jetton que voici.

(5) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 101.

(6) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 50. verſo.

(7) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 106.

(8) Bor Ned. Beroert. XXXVI. Boek, fol. 50. verſo.

(9) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 107.

(10) Ibid. fol. 111.

(11) Meter. Ned. Hiſt. fol. 430. verſo.

(12) Hiſt. Narrat. Profect. Alb. & Iſab. fol. 119.

L'Ar-

L'Archiduc & ſon Epouſe, aſſis ſur un Char de triomphe qui eſt éclairé du Soleil, & tiré par quatre chevaux. Ils ont l'un & l'autre dans la main une branche d'Olivier :

DABIT EXPECTATA TUERI. 1599.

IL NOUS FERA VOIR NOTRE ATTENTE REMPLIE. 1599.

C'eſt à dire, il nous fera jouïr des avantages de la Paix, où nous aſpirons depuis ſi longtems. Au Revers, l'Archange Michel, qui terraſſe le Dragon. Ce ſont les Armes de la Ville de Bruxelles, qui fit frapper ce Jetton pour ſon uſage, comme il paroit par la Légende :

CALCULI CIVITATIS BRUXELLENSIS. 1599.

JETTONS DE LA VILLE DE BRUXELLES. 1599.

A Louvain cependant on étoit tous les jours occupé à faire des préparatifs pour le Sacre prochain des nouveaux Princes. Le 25 de Novembre ils vinrent de Bruxelles à Louvain, dont le Magiſtrat, accompagné de preſque tous les Ordres de Religieux, de tous les Corps de métier, & des Profeſſeurs de l'Univerſité, ayant tous des flambeaux allumés à la main, allerent à leur rencontre juſques à un Couvent de Filles nommé Ter Bank. Après avoir offert à leurs Souverains les Clefs de la Ville, ils les firent complimenter par leur Conſeiller-Penſionaire, & ils leur recommanderent de la maniere la plus forte leur Ville & leur Univerſité, qui autrefois pendant huit années conſécutives (1) s'étoient tenues attachées à l'Egliſe Romaine & à l'obeiſſance dûe au Roi, pendant que toutes les Villes voiſines avoient renoncé à l'une & à l'autre. Après qu'ils eurent reçu une réponſe favorable & gracieuſe, l'Entrée commença par les rues ornées, & tout le cortege parvint à l'Egliſe Cathédrale, conſacrée à Dieu & à ſon ſervice en mémoire de l'Apôtre S. Pierre. Conduits par le Prévôt & par le Doyen de cette Egliſe dans le grand Chœur, l'Archiduc & l'Archiducheſſe, après la fin des Prieres & du Service uſités dans cette occaſion, prêterent ſur l'Evangile, (2) entre les mains du prémier, le Serment de maintenir, à l'exemple des Souverains précédens, les Privileges, les Libertés & les Poſſeſſions des Egliſes & des Eccléſiaſtiques de Brabant. On chanta enſuite le Te-Deum, & les nouveaux Princes allerent par d'autres rues, également remplies de toutes ſortes d'ornemens, à l'Hôtel qui leur étoit deſtiné. Le reſte du jour fut conſumé en feſtins & en divertiſſemens, ſuivis par des Feux de joye qui furent continués pendant toute la nuit. Le lendemain matin, après avoir aſſiſté au Service fait dans la même Egliſe par l'Abbé de Perk, Aumonier héréditaire des (3) Ducs de Brabant, cet auguſte Couple accompagné des Etats de la Province parut ſur un magnifique Théatre dreſſé devant l'Hôtel de Ville. Conformément à l'ordre des nouveaux Princes, le Chancelier ouvrit la Cérémonie en déclarant que Leurs Alteſſes étoient prêtes à jurer de leur côté les anciens Privileges & la Joyeuſe Entrée, perſuadées que les Etats l'approuveroient & prêteroient à leur tour le Serment de fidelité. Tous les Membres de l'Aſſemblée reçurent cette propoſition avec joye, & on lut à Leurs Alteſſes les Privileges & la Joyeuſe Entrée dont il s'agiſſoit. Là-deſſus prémierement l'Archiducheſſe, & enſuite l'Archiduc s'étant mis à genoux (4), prêterent ſur l'Evangile le Serment entre les mains de l'Archevêque de Malines. Ce fut alors qu'ils reçurent à leur tour l'Hommage & le Serment de fidelité de tous les Membres de l'Etat. Après qu'ils eurent encore juré en particulier de maintenir les Privileges de la Ville de Louvain, & reçu le Serment de ſes Magiſtrats, l'air retentit du bruit des trompettes & des voix de tous les ſpectateurs, qui ſe mirent à crier, *Vivent les Ducs de Brabant !* Et le Héraut d'Armes répandit parmi le Peuple ces trois differentes Médailles, d'or & d'argent (5).

(1) Hiſt. Narrat. Proſect. Alb. & Iſab. fol. 139.

(2) Ibid. fol. 145.

(3) Ibid. fol. 153.

(4) Ibid. fol. 157.

(5) Ibid. fol. 158.

1599.

I. II. & III. Sous le mot, AUSPICIIS, *SOUS D'HEUREUX AUSPICES*, on voit les Buſtes de Leurs Alteſſes, avec cette Légende :

ALBertvs ET ELISABeta, Dei Gratia, ARCHiducES AUSTRIÆ; DUCES BURGUNDIÆ, BRABANTIÆ; ZC.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE; DUCS DE BOURGOGNE ET DE BRABANT; ETC.

Au Revers, les paroles ſuivantes, renfermées dans une Couronne de laurier :

MUNIFICENTIA PrincipVm. 1599.

LIBERALITE DES PRINCES. 1599.

Pour marquer ſon amour pour ſes nouveaux Peuples, l'Archiduc fit Chevaliers le Bourguemeſtre Richard de Pulle, Thierry Burggrave Capitaine de la Garde, & Guillaume d'Engelen, en les touchant de l'Epée que le Comte de Solre (1) portoit devant lui. Il reçut avec bonté le Vin qui lui fut offert au nom de la Ville, & le lendemain il s'abaiſſa auſſi-bien que ſon Epouſe à aller voir l'Univerſité, & à y entendre une Harangue prononcée par le Fils du Préſident Richardot. Après qu'elle fut finie, Leurs Alteſſes entrerent dans l'Auditoire où Juſte-Lipſe donnoit leçon. (2) Ce Savant ſe trouvant honoré par la préſence de ſes Souverains, prit en main Seneque (3) le Philoſophe, & ſous le bon-plaiſir de Leurs Alteſſes, il commença à expliquer avec une éloquence qui lui paroiſſoit innée, les maximes que cet illuſtre Ancien donne pour règle à tout Prince (4) qui s'efforce de gouverner avec ſageſſe & avec bonté. Lipſe, qui étoit Brabançon, & qui étoit né (5) le 18 d'Octobre 1547, s'étoit acquis une réputation très grande parmi les Gens de lettres, par l'expoſition des Mœurs & des Coutumes des anciens Romains & d'autres Peuples qui ont ſubſiſté en differens Ages. C'étoit un homme qui ſe mettoit au-deſſus de ſa condition, par une gravité mêlée de douceur, & qui s'attiroit un grand nombre d'Auditeurs, par une ſorte d'éloquence qui lui étoit particuliere. Outre qu'il ſembloit tenir de la Nature même un ſtile agréable & fleuri, il s'en étoit formé encore un autre d'une préciſion admirable, & qui, vieux en apparence, étoit réellement nouveau (6). D'autres Savans, qui n'avoient point ſon génie & ſa juſteſſe d'eſprit, ont voulu imiter ce tour d'expreſſion, mais ils ont eu le malheur de donner dans un ſtile obſcur & embrouillé. Il avoit été Secretaire du Cardinal de Granvelle (7), ce qui lui avoit donné l'occaſion de pénétrer dans les principales Bibliotheques, & de converſer avec tout ce que l'Allemagne & l'Italie avoient de fameux Savans. Etant Profeſſeur dans l'Univerſité de Leyden, il fut Proteſtant, ou du moins il feignit de l'être. Mais il quitta cet Emploi, ou par une terreur panique, ou à cauſe d'un affront qu'un

(1) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 158.

(2) Hiſt. de l'Archid. Albert. pag. 309.

(3) Liv. I. ch. 3.

(4) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 159.

(5) Hiſt. de l'Archid Albert, pag. 304.

(6) H. de Groot Nederl. Hiſt. fol. 386.

(7) Hiſt. de l'Archid. Albert pag. 306.

qu'un certain Théodore Koornhart lui avoit fait dans un Ecrit. Quoique les Etats de Hollande lui proteſtaſſent (1) par la bouche du Seigneur de Noordwyk & de Leonard Voogd, qu'ils lui feroient avoir raiſon de cette affaire, il fut inflexible; il paſſa en Brabant (2), & s'étant déclaré pour la Religion Romaine, il fut honoré d'une Chaire de Profeſſeur à Louvain. Ayant eu pour Epouſe Anne Kaliſtrie dont il n'eut point d'Enfans, il mourut à Louvain, âgé de cinquante-huit ans, le 23 de Mars de l'an (3) 1606. La haute eſtime qu'il s'étoit acquiſe par ſon grand ſavoir, a été cauſe que ſa vie & ſes louanges ont été publiées par pluſieurs Auteurs. Le Magiſtrat d'Anvers l'honora après ſa mort d'une magnifique Epitaphe (4), gravée ſur le marbre; & ſept ans avant ſa mort on fit à ſa gloire immortelle la Médaille ſuivante. 1599.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 31 jan. 1591. fol. 251.
(2) BorNed. Beroert. XXVIII. Boek, fol 9.
(3) Hiſt. de l'Archiduc Albert pag. 310.
(4) Sweertii Ath Belg. fol. 496.

Son Buſte, avec une fraiſe pliſſée & une robe de Docteur :

JUSTUS LIPSIUS, AETATIS LI.

JUSTE LIPSE, AGÉ DE CINQUANTE ET UN ANS.

Au Revers on voit, au-deſſus de deux Mains jointes emblème de la Fidelité, une belle Tête de Femme, couverte d'un caſque ailé; figure ſous laquelle les Médailles repréſentent l'ancienne Rome. (5) Du côté droit de cette Tête eſt un Baton d'Augure : les Devins de Rome de tout rang, quand ils vouloient obſerver quelque ſigne, s'en ſervoient pour marquer un eſpace limité dans le Ciel, (ce qu'il n'étoit pas permis de faire de la main) afin de prendre exactement garde (6) aux préſages qui s'offriroient à leurs yeux dans cet eſpace ainſi marqué. Du côté gauche eſt un Faiſceau avec une Hache : ces Faiſceaux furent portés autrefois devant les Magiſtrats de Rome, qui ſelon leur rang étoient honorés de plus (7) ou de moins de ces marques de diſtinction. Tous ces Emblèmes ſont employés ſur cette Piece, pour déſigner (8) que la Religion & le Gouvernement ſe ſoutiennent le mieux ſur l'ancien pied : ce qui eſt encore exprimé par la Deviſe ordinaire (9) de notre Savant, empruntée d'Ennius :

(5) Oudaan R. Moog. fol. 187.
(6) Ibid. fol. 548.
(7) T. Livii Hiſt. Lib. III. cap 36. Oudaan R. Moog. fol. 391.
(8) Auberti Miræi Elog Belg. pag. 173.
(9) Ibid. pag 168. Hiſt. de l'Archid. Albert pag. 311.

MORIBUS ANTIQUIS RES STAT ROMANA VIRISQUE.

LA REPUBLIQUE ROMAINE SE SOUTIENT PAR LES MOEURS ANCIENNES, ET PAR LES HOMMES QUI SUIVENT LES ANCIENNES MAXIMES.

La connoiſſance de l'Antiquité, qui procura un nom immortel à Juſte Lipſe, étoit autrefois tellement mépriſée, qu'on donnoit à ceux qui s'exerçoient dans cette Science, ou dans la Langue Grecque, le nom de *Grecs*, ou d'*Antiques*, termes par leſquels la Langue Flamande déſigne des Ecervelés. Mais après la priſe de Conſtantinople par les Turcs, pluſieurs Savans Grecs abandonnerent leur Patrie, & fixant leur demeure dans les differentes Villes de l'Italie, ils y porterent la connoiſſance de leur Langue & des Antiquités. L'Imprimerie, qui fut inventée environ dans le même tems, contribua beaucoup à étendre cette branche du Savoir. Ce qui pourtant l'avança le plus, ce furent les anciennes Médailles qui repréſentent les Empereurs, les Grands-hommes & les grands évenemens dont les Hiſtoires font mention. Par le moyen de ces Pieces on éclaircit les paſſages obſcurs, on répandit de la lumiere ſur la Chronologie ancienne, on découvrit la

1599. fauſſeté de pluſieurs opinions généralement reçues : en un mot elles ouvrirent un ſi vaſte champ de découvertes, que tant pour l'utilité que pour le plaiſir, qui ſont également inſéparables de la connoiſſance de ces Pieces antiques, on commença non-ſeulement à écrire ſur elles, mais qu'on vit encore preſque tous les Savans en ramaſſer un nombre infini, avec autant de zèle que de travail & de dépenſe (1). Quoique les Italiens euſſent à cet égard ſur les Savans des Pais-Bas un grand avantage, à cauſe que l'Italie a été le centre de l'Empire Romain, je ne doute pas pourtant que les derniers n'ayent excellé autant que les autres à en donner d'utiles deſcriptions. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il ſe trouvoit alors à Anvers un certain Abraham Goorle, qu'on eût pris pour un ancien Triumvir des Monnoyes, à cauſe du Tréſor immenſe de Médailles qu'il avoit aſſemblé. Le Profeſſeur Vorſtius (2), en parlant de ce célebre Curieux, témoigne avoir vu pendant un voyage de quatorze années un prodigieux nombre de Monumens anciens à Rome, à Naples, à Florence, à Bologne, à Veniſe, & dans pluſieurs Villes d'Allemagne ; mais il aſſure qu'après avoir vu les Médailles & les Antiques de ce Goorle, il pouvoit dire ſans la moindre flaterie, qu'il n'en avoit jamais trouvé un pareil nombre dans aucun Cabinet. Ce qui ne peut qu'augmenter l'eſtime qui eſt dûe à la mémoire de cet Antiquaire, c'eſt qu'à la poſſeſſion de tant d'utiles curioſités il joignoit une grande érudition, comme il paroit par les Ouvrages qu'il a publiés (3) ſur les Bagues, ſur les Sceaux, & ſur les Médailles des Anciens. Sa mort arriva à Delft le 15 d'Avril 1609 ; & ſon Cabinet fut donné par ſes Héritiers à Jaques (4) Roi de la Grande-Bretagne, pour l'uſage de ſon Fils le Prince de Galles. Il étoit bien juſte que ce grand Médailliſte fût à ſon tour honoré par une Médaille. Le coin en fut fait par H. de Keyzer.

(1) C Patini Hiſt. Numiſm. pag. 181.

(2) Sweertii Ath. Belg. fol. 87.

(3) I. Daſii bibliotheca ſeu Annul. & Sigillor. Prompt. II. Theſaurus Numiſm. Roman. ad famil. ſpect. III. Paralipomena Numiſm. &c.

(4) Sweertii Ath. Belg. fol. 87.

Son Buſte, avec une grande fraiſe pliſſée. On trouve la Légende ſuivante ſur la moitié du bord de la Piece :

ABRAHAMUS DE GOORLE, ÆTATIS 43.

ABRAHAM DE GOORLE, AGE' DE QUARANTE-TROIS ANS.

Sur l'autre moitié du bord on lit ſa Deviſe ordinaire :

VIRTUS NOBILITAT.

LE MERITE ANOBLIT.

(5) Oudaan R. Moog. pag. 337.

(6) Dio LXVIII. pag. 778.

Le Revers, emprunté d'une Médaille de Galba (5), repréſente une Amazone, qui d'une main tient une Pique, & de l'autre une Corne d'abondance. A côté d'elle eſt un Guerrier qui déſigne la Valeur ; il a dans une main une Lance, & dans l'autre une Epée très large, que les Anciens appelloient *Parazonium* (6) :

HONOS ET VIRTUS. ANno 1599.

L'HONNEUR ET LA VERTU. L'AN 1599.

La

1600.

La cérémonie du Sacre ayant été ainſi achevée à Louvain, le reſte de l'année ſe paſſa en pareilles ſolennités pompeuſes, ſurtout à Bruxelles, à Anvers, & à Malines. C'eſt ainſi qu'avec le nouveau Siecle, qui étoit le dix-ſeptieme après la mort du Sauveur, le nouveau Regne de l'Archidue & de ſon Epouſe commença dans la Province de Brabant. Cette prémiere année d'un Siecle eſt appellée le Jubilé, du mot Latin *jubilare*, ſe réjouir. Chez les Juifs, la cinquantieme année étoit annoncée au Peuple (1) au bruit des trompettes, ſous le nom de *Jobel*, ou *Jobelim*. Il faloit célebrer ce Jubilé comme une Fête perpétuelle, ſans enſemencer les Terres, & ſans en recueillir aucun fruit; & la Loi ordonnoit que les Eſclaves d'entre les Iſraelites fuſſent alors remis en liberté, & que chacun fût rétabli dans ſa famille & dans ſes poſſeſſions. Chez les Romains, la centieme année étoit ſolennisée par de magnifiques Jeux, qui portoient le nom de *Séculaires*. On eſt incertain touchant leur inſtitution, quoique certains Auteurs avancent (2) qu'ils furent inſtitués par Valerius Publicola, après l'abolition de la Royauté, l'an 245 de la fondation de Rome. Mais tout ce qu'on débite là-deſſus n'eſt fondé que ſur les Fables ſuperſtitieuſes du Paganiſme; & ſi ces Jeux eurent dès-lors leur commencement, il faut de néceſſité qu'ils ayent été extrêmement négligés dans la ſuite. Auguſte les remit ſur pied (3), s'il n'en fut pas le prémier Fondateur; & ils furent obſervés par pluſieurs Empereurs qui lui ſuccederent. Sous Conſtantin prémier Empereur Chrétien, ils furent abolis, mais ils furent célebrés ſous Honorius, quoique ce fût pour la derniere fois. Ce Prince en retrancha tous les Sacrifices & les autres ſuperſtitions du Paganiſme, & il n'y laiſſa que les Courſes & les Pieces de Théatre (4). Depuis cette Epoque ils tomberent entierement, juſqu'à ce que cette coutume Payenne changeant de nature, fut relevée il y a trois-cens ans, ſous le Pape (5) Boniface VIII, qui ordonna la célébration cette Fête de cent ans en cent ans. Dans la ſuite le Pape Clément VI, pour faire participer un plus grand nombre de Fideles aux prérogatives du Jubilé, voulut qu'il fût ſolennisé chaque cinquantieme année. Mais Urbain VI croyant cet intervalle encore trop grand, le borna à l'eſpace de trente ans. Enfin Sixte V le reſſerra à vingt-cinq; & cet uſage eſt reſté juſqu'à nos jours dans l'Egliſe Catholique. Le commencement du Jubilé dont nous parlons, avoit été ſolennellement annoncé à Rome dans le Vatican, le jour de l'Aſcenſion de l'année précédente, par Clement VIII qui rempliſſoit alors la Chaire de S. Pierre. Cette cérémonie donna lieu à faire frapper la Médaille ſuivante.

1600.

(1) Levitiq ch XXV. v. 9. &c.

(2) Valer. Antias apud Cenſorin. de Die natali cap. 17

(3) Oudaan R Moog. pag. 430.

(4) Ibid. pag. 438.

(5) Bonanni Numiſm. Pontif. tol. 23.

Le Buſte du Pape, avec ce Titre :

CLEMENS VIII, PONTIFEX MAXIMUS.

CLEMENT VIII, SOUVERAIN-PONTIFE.

Le Revers le repréſente couvert du Bonnet Papal, ſur un Siege élevé, entre deux Cardinaux. D'une Chaire qui eſt à ſa droite, le Jubilé eſt annoncé au Peuple, au bruit des trompettes; comme il paroit par cette Inſcription :

JUBILEI INDICTIO, ANNI MDC.

PUBLICATION DU JUBILE' DE L'AN 1600.

1600. Les cérémonies que dans ces occaſions on obſerve à Rome dans la maniere d'ouvrir la Porte, & dans le Service divin, ſont tellement propres à exciter la curioſité des hommes, qu'elles ont attiré quelquefois juſques à trois-cens-mille ſpectateurs étrangers (1) : mais comme on peut être détourné de ce voyage par la pauvreté, par des maladies, & par des affaires, les Papes ont introduit la coutume de dépêcher dans tous les Païs des Lettres d'Indulgence pléniere, ou d'exemption des peines que l'Egliſe impoſe pour toutes ſortes de péchés. Mais le pardon n'eſt accordé qu'à ceux qui par un véritable repentir de leurs fautes, & par le légitime uſage des Sacremens, ſe reconcilient avec Dieu, & qui forment la ſincere réſolution de ſe convertir. Conformément à cette coutume, le Pape envoya vers les Païs-Bas, avec de ſemblables Lettres de Pardon, un Moine Auguſtin nommé Corneille de Bie, (2) Vicaire du Général de cet Ordre. Octave Evêque de Tricarie ſe trouvoit alors à la Cour de Bruxelles (3) en qualité de Légat de Clement VIII. Celui-ci livra ces Lettres à Leurs Alteſſes, qui ayant demandé les avis des Evêques, & ayant compris par leurs réponſes qu'elles ne contenoient rien de contraire à l'Autorité des Souverains, donnerent leur conſentement pour faire publier les Indulgences par ordre des Evêques, dans toutes les Egliſes. Ce conſentement (4) du Souverain eſt néceſſaire en Brabant pour la publication des Lettres du Pape. C'eſt ainſi que le Jubilé de l'an 1600 prit ſon commencement dans toutes les Provinces des Païs-Bas. Non-ſeulement il fut ſolennellement célebré dans toutes les Egliſes, mais il fut encore immortaliſé par les Jettons ſuivans.

(1) Bor Ned. Beroert. XXXVII. Boek. fol. 69. verſo.

(2) Hiſt. Epiſc. Ultraj. fol. 433.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 422. verſo.

(4) Eſpenius de promulg. leg. part. V. cap. 3.

I. Les Armes d'Eſpagne, ſurmontées d'une Couronne, & entourées du Colier de la Toiſon :

ALBERTus ET ISABELLA. ANno 1600.

ALBERT ET ISABELLE. L'AN 1600.

Au Revers, Leurs Alteſſes tiennent le Lion Belgique attaché à un lien :

LIGAVIT BELGICUM DEUS.

DIEU A LIE' LE (LION) BELGIQUE.

C'eſt à dire, Dieu a ſoumis à leurs nouveaux Souverains, par les cérémonies du Sacre, les Habitans des Païs-Bas. Au reſte, on lit au haut dans une nuée tranſparente le mot ſuivant :

JUBILA.

REJOUISSEZ-VOUS.

II. Les Buſtes de Leurs Alteſſes, avec ces Titres :

ALBertus ET ELISABeta, Dei Gratia, ARCHIDUCES AUSTRIÆ, Brabantiæque; COmites FLandriæ.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE ET DE BRABANT, COMTES DE FLANDRE.

Au

Au Revers, le Fer à fusil & la Croix de Bourgogne, entourés des Ecus des quatre Membres de Flandre : 1600.

JUBILATE DEO IN UNITATE CORDIS. 1600.

REJOUISSEZ-VOUS DEVANT DIEU EN UNITE DE COEUR. 1600.

Il ne faut pas s'étonner que Leurs Alteſſes portent ici le Titre de Comtes de Flandre, puiſqu'au commencement de cette année (1) elles avoient été reconnues ſolennellement en cette qualité dans la Ville de Gand. Les Magiſtrats n'ayant été à leur rencontre que juſques aux limites du Territoire de la Ville, à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, elles y firent leur Entrée à cheval par la porte de Damme (2), au milieu de ſix-cens Bourgeois armés. Les rues étoient remplies d'Arcs de triomphe dont les ouvertures étoient ornées de Statues & d'Inſcriptions ; & les frontiſpces des maiſons étoient embellis de tableaux & de tapiſſeries. Leurs Alteſſes s'étant rendues à l'Egliſe de S. Bavon, aſſiſterent au Service divin, & après que le Te-Deum eut été chanté, elles entendirent une Harangue prononcée à leur honneur, avec beaucoup d'éloquence, par Charles de Rodevan, nommé à l'Evêché (3) de Middelbourg. Ce fut alors qu'elles prêterent le Serment uſité de maintenir les Prérogatives du Clergé de Flandre ; & enſuite elles continuerent leur marche avec la même pompe juſques au Palais de l'Evêque, qu'on avoit préparé pour les recevoir. Le lendemain, les nouveaux Souverains ſe repoſerent, pour ſe refaire des fatigues du voyage. Le 30 de Janvier, après avoir fait leurs dévotions dans l'Egliſe de l'Abbaye de Bleynheym, & déjeûné ſelon la coutume dans le (4) Réfectoire de ce Couvent, ils furent conduits de nouveau vers l'Egliſe de S. Bavon, par tout le Clergé, par les Etats de Flandre, & par les Magiſtrats de Gand. Ils y prêterent le Serment ordinaire, & reçurent celui de fidelité de tous les Membres des Etats convoqués. Après quoi, pour marque qu'ils avoient pris poſſeſſion du Comté de Flandre, ils tirerent la cloche de leurs propres mains (5). Ils s'avancerent enſuite vers le Marché, où ſur un magnifique Théatre ils jurerent en particulier de maintenir les Libertés de la Ville, ce qui fut ſuivi du Serment de fidelité que les Magiſtrats prêterent à leur tour. Ces ſolennités étant finies, le Héraut-d'Armes Philippe Borluyt ſe mit à crier, *Vivent les Princes, vivent les Comtes de Flandre!* & en même tems il répandit parmi la multitude les Pieces ſuivantes, d'or & d'argent (6), marques de la généroſité de Leurs Alteſſes.

(1) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 319.

(2) Ibid. fol. 321.

(3) Ibid. fol. 339.

(4) Ibid. fol. 340.

(5) Ibid. fol. 301.

(6) Ibid. fol. 342.

I. II. & III. La ſeule difference qu'on y trouve, conſiſte en leur grandeur. Sous le mot AUSPICIIS, *SOUS D'HEUREUX AUSPICES*, on y voit les Buſtes de Leurs Alteſſes, avec cette Légende :

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA, ARCHIDUCES AUSTRIÆ; DUCES BURGUNDIÆ; ET COMITES FLANDRIÆ, &c.

1600.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE; DUCS DE BOURGOGNE; COMTES DE FLANDRE, ETC.

Au Revers, les paroles ſuivantes, dans une Couronne de Laurier :

MUNIFICENTIA PRINCIPUM. 1600.

LIBERALITE DES PRINCES. 1600.

Après avoir été mis en poſſeſſion du Comté de Flandre, Leurs Alteſſes partirent de Gand le 3 de Fevrier (1) pour Courtray, dont la Bourgeoiſe bien équipée, au nombre de ſix-cens hommes, les reçut à Harlebeek, & les ſalua d'une décharge générale de leurs armes à feu. De là elle les conduiſit en bon ordre vers la Ville, à la porte de laquelle elles furent complimentées par le Grand-Bailly François Damant, & par le Conſeiller-Penſionaire Guillaume de Rykegem, qui leur adreſſerent une Haragne courte, mais éloquente. Dès qu'elles furent entrées dans la Ville, elles l'entendirent retentir du bruit des cloches & du canon des remparts. Elles trouverent les rues ornées de tapis & d'emblèmes, & elles furent félicitées en paſſant par le Clergé, revêtu de ſes habits pontificaux. Après avoir vu (2) chez les Jéſuites la Tragédie de Jaſon, jouée par la plus noble Jeuneſſe de leur Ecole, elles continuerent leur voyage vers Lille. Cette Ville n'avoit épargné ni peines ni dépenſes, pour recevoir ſes Souverains avec une pompe extraordinaire. Elle les fit complimenter de la maniere la plus ſolennelle ſur les frontieres de la Châtellenie, par quelques Députés, devant la porte de la Ville par tous les Magiſtrats en corps, & à l'entrée (3) de l'Egliſe de S. Pierre par le Clergé. Le lendemain de leur Entrée, après avoir juré dans la Cathédrale de maintenir les Privileges des Eccléſiaſtiques, ils parurent ſur un beau Théatre dans la grande Place, où ils prêterent & reçurent les Sermens ordinaires. Là-deſſus ils furent proclamés Souverains par tous les aſſiſtans, avec de grandes acclamations; ils firent quelques Chevaliers, & reçurent de la Régence en corps (4) & des complimens de congratulation, & ſix belles Coupes d'or. Le jour ſuivant ils quitterent cette Ville, pour aller à Tournay. A peine eurent-ils paſſé un certain Pont où commence la Juriſdiction de cette Ville, qu'ils furent complimentés en François de la part du Comte de Solre Gouverneur de tout ce Païs, par Jean de Clerk, à la tête de tout le Conſeil dont il étoit le Chef, & qui étant venu là à cheval, avoit mis alors pied à terre. De là ils furent conduits vers la Ville même par ſix-cens Jeunes-gens ſous les armes, & par ſeize-cens Bourgeois équipés de la même maniere, comme l'étoient auſſi les quatre Corps de métier, qu'ils trouverent au nombre de trois-cens rangés devant la porte. Après avoir paſſé une heure (5) à ſe délaſſer & à ſe chauffer, ce que la rigueur de la ſaiſon leur rendoit très néceſſaire, ils reçurent les Clefs qu'on leur offroit, & précedés par le Comte de Solre qui portoit ſur l'épaule l'Epée d'Etat, ils entrerent dans la Ville. Leur marche ſe fit par les rues ornées, à travers pluſieurs Arcs de triomphe, & au milieu des files de la Bourgeoiſie armée, pendant que l'air retentiſſoit du tonnerre de la groſſe artillerie. C'eſt avec cette pompe qu'ils arriverent prémierement à la Cathédrale, à la porte de laquelle ils furent reçus par l'Evêque & par tout ſon Chapitre revêtus de leurs ornemens, & enfin ils parvinrent à l'Hôtel qui leur étoit deſtiné. Ayant paru le jour ſuivant (6) dans la même Egliſe, ils y jurerent le maintien des Libertés du Clergé; & après avoir entendu la grande Meſſe, ils monterent ſur un Théatre dreſſé dans le Marché aux plumes. Ils y jurerent de conſerver les Privileges de la Ville & du Païs, & ayant reçu l'Hommage & le Serment de fidelité de la part du Peuple, ils firent Chevaliers trois Membres du Conſeil de la Ville. La cérémonie finit par les acclamations des ſpectateurs, parmi leſquels on répandit les Pieces ſuivantes (7).

(1) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 343.

(2) Ibid. fol. 351.

(3) Ibid. fol. 363.

(4) Ibid. fol. 371.

(5) Ibid. fol. 372.

(6) Ibid. fol. 376.

(7) Ibid. fol. 377.

I. II. III. Elles ne different qu'en grandeur. On y lit ſous les Buſtes de Leurs Alteſſes le mot AUSPICIIS, *SOUS D'HEUREUX AUSPICES*; & autour du bord l'Inſcription ſuivante :

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA, ARCHIDUCES AUSTRIÆ; DUCES BURGUNDIÆ, ET DOMINI TORNACI, Z.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE, DUCS DE BOURGOGNE, ET SEIGNEURS DE TOURNAY, ETC.

Au Revers, deux branches de Laurier liées en forme de Couronne, qui renferment les mots ſuivans :

MUNIFICENTIA PRINCIPUM. 1600.

LIBERALITE' DES SOUVERAINS. 1600.

Cette cérémonie étant ainſi achevée pendant la matinée, l'après-midi Leurs Alteſſes prirent le divertiſſement ordinaire dans les Païs du Nord, de ſe faire mener par les rues couvertes de neige, dans des traineaux (1) tirés par des chevaux. Toutes ces rues brilloient de nouveau des mêmes ornemens. Vers le ſoir on alluma les Feux de joye, qui durerent pendant toute la nuit. Le lendemain l'Archiduc & ſon Epouſe hâterent tellement leur voyage, qu'à midi ils ſe trouverent à Orchies, & le ſoir (2) à Douay. Ils y furent complimentés avec la même ſolennité au-dehors & au-dedans de la Ville, & reçus par la Bourgeoiſie armée. Enſuite ils virent repréſenter par les Ecoliers des Jéſuites l'Hiſtoire de Rodolphe de Hapsbourg, prémier Chef de la Maiſon d'Autriche. Le ſujet de cette Piece eſt la rencontre que ce Seigneur fit dans un chemin rude & difficile, d'un Prêtre qui alloit porter l'Hoſtie à un malade. On prétend qu'il mit cet Eccléſiaſtique ſur ſon cheval, & que lui-même à pied, & la tête découverte (3), il conduiſit le cheval par la bride juſques à la maiſon de l'agoniſant. Le jour d'après ils furent ſacrés, & firent jetter parmi le Peuple quelques Pieces que je n'ai pu découvrir nullepart. A Douay, comme dans les autres Villes dont nous avons parlé, trois Membres du Conſeil (4) furent honorés de la Dignité de Chevalier; & le ſoir les Magiſtrats firent offrir à Leurs Alteſſes comme une marque de leur gratitude & de leur ſoumiſſion, deux Coupes d'or (5). Le 13 de Fevrier elles partirent pour Arras; elles dinerent dans le Couvent de S. Michel, & furent complimentées en chemin par Mathias Moullart Evêque d'Arras, & par le Comte de Barlemont Gouverneur de tout le Païs, accompagnés d'une belle ſuite. Elles firent l'après-midi leur Entrée ſolennelle dans cette Ville, reçues à la porte, comme dans les autres, par

(1) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 377.

(2) Ibid. fol. 378.

(3) Ibid. fol. 387.

(4) Ibid. fol. 388.

(5) Ibid. fol. 389.

1600. la Bourgeoiſie armée, & à l'entrée de l'Egliſe par le Clergé, après avoir promis aux Magiſtrats par ſerment de maintenir leurs Privileges, & en avoir reçu à leur tour le Serment de fidelité. Le jour d'après (1), elles jurerent dans l'Égliſe de Notre-Dame de conſerver les Prérogatives du Clergé; & enſuite elles monterent ſur un magnifique Théatre de l'Ordre Corinthien, dreſſé ſur la Place, large de quatre-vingts pieds, & haut de cinquante. C'eſt là qu'après une Harangue qui leur fut adreſſée par le Préſident Richardot, elles jurerent ſur l'Evangile de maintenir les Libertés du Païs, & reçurent de tous les Membres des Etats l'Hommage & le Serment de fidelité. Enſuite elles firent jetter au milieu des aſſiſtans, qui portoient juſques au Ciel leurs cris de joye, les Pieces ſuivantes (2), que je n'ai découvertes que dans le Cabinet de Mr. Henri van Heteren, Conſeiller de La Haye.

(1) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 405.

(2) Ibid. fol. 404.

I. II. & III. Elles ſont de differente grandeur, & ne different des précédentes que par le Titre :

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA, ARCHIDUCES AUSTRIÆ, DUCES BURGUNDIÆ, COMITES ARTESIÆ, &c.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE, DUCS DE BOURGOGNE, ET COMTES D'ARTOIS, ETC.

La même pompe fut étalée, & les mêmes Sermens prêtés & reçus, à Cambray, à Valenciennes, en Hainaut & à Binch; & par-là Leurs Alteſſes ſe virent confirmées dans la poſſeſſion des Provinces qui leur avoient été tranſportées par le Roi d'Eſpagne. Tous les cœurs étoient charmés cependant de la familiarité populaire dont les nouveaux Souverains avoient donné d'éclatantes marques dans leurs differentes receptions, au Peuple accouru pour en être ſpectateur. On nourriſſoit avec plaiſir la flateuſe eſperance d'un bonheur prochain; & l'on s'attendoit à voir la préſence continuelle des Souverains remédier aux deſordres qui s'étoient gliſſés dans le Païs, & qui s'étoient continuellement augmentés, ſur-tout par l'abſence des Princes précédens. Les Flamans, entre autres, expoſés depuis tant d'années aux courſes de la Garniſon d'Oſtende, s'imaginoient que leurs nouveaux Souverains, pleins d'amour pour leurs Peuples, arracheroient une ſi fâcheuſe épine du pied du Lion de Flandre, & qu'une fois pour toutes ils alloient être délivrés de tant d'hoſtilités inévitables. C'étoit-là l'objet de leurs plus ardens deſirs, & le ſujet de preſque toutes les Inſcriptions & de tous les Emblèmes (3) qu'ils avoient employés dans la reception de leurs Souverains. D'autres, voyant le tendre zèle que les Etats des Provinces & des Villes venoient de témoigner à l'envi à leurs nouveaux Maitres, avoient conçu une vive eſperance de voir le Commerce, autrefois ſi bien établi dans le Brabant, mais à préſent affoibli ou détourné ail-

(3) Ibid. fol. 319.

ailleurs par les Guerres-civiles, reprendre ſon cours, & fleurir de nouveau pendant le Regne de Princes ſi pieux. Il ſe flatoient même que, pour recompenſer leur concorde, la faveur céleſte leur rendroit au triple l'abondance dont ils avoient joui autrefois. Cette confiance ſe trouve exprimée par ce Jetton, frappé cette année à Anvers. 1600.

Les Buſtes des nouveaux Souverains, avec cette Légende :

ALBET ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.

Au Revers, trois épis de Blé, entre deux Mains jointes, au-deſſous de ces mots :

AUSPICE CHRISTO.

SOUS LES AUSPICES DE CHRIST.

L'Emblème & la Deviſe ſignifient, qu'une promte concorde des Souverains & des Peuples alloit produire, ſous la protection du Ciel, une triple Abondance, dont les trois épis de Blé ſont le ſymbole, comme on le voit par une Médaille de Nerva (1). Que ce Jetton ait été frappé pour l'uſage du Bureau des Finances, c'eſt ce qui paroit clairement par la Légende : (1) Oudaan R. Moog. pag. 362.

GECTOIRS DU BUREAU DES FINANCES. 1600.

Les Peres Jéſuites, dont l'Ordre fameux eut pour Fondateur (2) Ignace Loyola Soldat Eſpagnol, & qui dans la plupart des Villes enſeignent *gratis* le Latin & le Grec, avoient orné extrêmement toutes ces Fêtes, en donnant pluſieurs ſpectacles par le moyen de la Jeuneſſe de leurs Ecoles, & en l'employant à repréſenter des Pieces de Théatre compoſées dans les règles. Par ces talens & par pluſieurs autres, cet Ordre, quoiqu'établi le dernier de tous, paſſe de bien loin tous les autres en pouvoir & en richeſſes, & s'eſt procuré l'honneur de fournir des Confeſſeurs à preſque tous les Souverains Catholiques de l'Europe. Ces Peres s'emparerent d'abord tellement de l'eſprit des nouveaux Souverains des Païs-Bas, que non-ſeulement leurs Ecoles & leurs Couvens fleurirent depuis ce tems à Bruxelles ſous la puiſſante protection de Leurs Alteſſes ; mais encore, que dans la prémiere année de leur Regne elles pouſſerent la liberalité (3) juſqu'à faire bâtir pour cet Ordre, dans la même Ville, une Egliſe qui par ſon jour bien ménagé, & par ſa belle Architecture, ne cede à aucune de celles qu'on y admire le plus. Après que le terrein en eut été ſolennellement conſacré ſelon les Rites de la Religion Catholique, par Mathias Hovius Archevêque de Malines, Leurs Alteſſes poſerent la prémiere pierre de ce bel Edifice le 23 de Juin. Sous cette pierre elles placerent une Médaille, afin que ſi jamais les fondemens étoient découverts, la mémoire de cette action pût paſſer à la Poſterité. Avec quelque ardeur pourtant qu'on pouſſât cet ouvrage, ſon étendue & d'autres obſtacles l'empêcherent d'avancer autant qu'elles l'euſſent ſouhaité. Cependant, deſirant paſſionnément d'y faire leurs dévotions, elles firent conſacrer le jour de S. Jean Baptiſte l'an 1621, par Antoine de Henin Evêque d'Ypres, la partie de cet Edifice qui étoit faite, & elles y firent célebrer le Service divin en leur préſence. La mémoire en eſt conſervée par les Armes de l'Archiduc, ſuſpendues à la voûte avec une Inſcription, au-deſſus du grand Autel. Depuis ce tems, ſix ans s'écoulerent encore avant qu'on pût mettre la derniere main à ce bâtiment. Enfin le 5 & le 6 de Septembre de l'an 1627, Jaques Boonen Archevêque de Malines la conſacra tout entiere, avec une grande ſolennité, à

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 211.

(3) Ex Compend. M. S. Hiſt. Colleg. Brux. Soc. Jeſu, ſub titulo *Templum*, parag. 3.

1600. Dieu tout-puiſſant, en mémoire de l'Archange Michel, qui eſt conſideré comme le Patron de la Ville. La Médaille que Leurs Alteſſes mirent ſous les fondemens, dans l'eſperance que l'Egliſe ſeroit achevée dans l'eſpace de ſix ans, eſt celle-ci : elle m'a été communiquée par le P. Jean du Sollier, digne Membre de la Societé.

Une Châſſe, poſée ſur un piédeſtal élevé au milieu d'un Dôme ſoutenu par ſix colomnes. Sur la voûte de cet Edifice on voit les trois lettres qui ſont comme les Armes de la Societé, I H S. L'Inſcription eſt celle-ci :

SOCIETAS JESU PIETATI PRINCIPUM.

LA SOCIETE DE JESUS, A LA PIETE DES SOUVERAINS.

Sur le Revers il n'y a que l'Inſcription ſuivante :

MEMORIÆ SACRUM.

ALBERTUS ET ISABELLA AUSTRII, PII, FELICES, PATRES PATRIÆ, SOCIETATI JESU POSUERUNT. CIↃ IↃCVI.

EN MEMOIRE DE CE QUE ALBERT ET ISABELLE D'AUTRICHE, PIEUX, HEUREUX, PERES DE LA PATRIE, ONT FAIT BATIR CETTE EGLISE POUR LA SOCIETE DE JESUS. 1606.

Pendant qu'un grand nombre des Villes des Païs-Bas Catholiques étoient ainſi occupées à recevoir leurs nouveaux Maitres, Maurice avoit conſiderablement augmenté les Troupes des Etats, & ayant tout préparé pour ouvrir la Campagne, il ſe jetta le 31 de Mars devant le Fort de Crevecœur, avec quatre-vingts Compagnies d'Infanterie (1). Quoique la Garniſon fût forte & ſuffiſamment pourvue de tout, elle ſe rendit le troiſieme jour du Siege, après que la Cavalerie ennemie, qui étoit venue pour ſecourir le Fort, eut été repouſſée avec perte de cinq-cens hommes (2). Voulant pouſſer ſa fortune, ce grand Capitaine ſe trouva dès le 26 du même mois devant le Fort de S. André, que le Cardinal de ce nom avoit fait conſtruire la Campagne précédente pour brider la Meuſe & le Vahal. S'étant campé ſur le même terrein où les Eſpagnols s'étoient poſtés l'année d'auparavant, il fit percer les Digues (3) pour empêcher les Ennemis d'approcher, planta douze pieces de canon près de Mare ſur le territoire de Brabant, &, ſelon ſa coutume, il entoura ſon Armée de bons retranchemens. Couvert de cette maniere

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 447. verſo.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 405.

(3) Bor Ned. Beroert. XXXVII. Boek fol. 10.

re contre toutes les entrepriſes de dehors, il commença l'attaque de la Forteresſe. Les approches furent pouſſées avec toute la vigueur poſſible, & le canon placé ſur les batteries commença à foudroyer horriblement les remparts. A la faveur de ces terribles décharges & des eaux baſſes, les Tranchées furent bientôt pouſſées juſques au Chemin-couvert (1). La Garniſon, qui avant le Siege s'étoit miſe à mutiner, & qui étoit commandée par des Officiers de ſon propre choix, ſe voyant attaquée avec tant de vigueur, ſe défendit pourtant vaillamment, dans l'eſperance d'être ſecourue par Velaſco, qui s'étoit avancé dans ce deſſein avec des forces conſidérables juſques ſous les Lignes de Maurice. Mais ne voyant aucun moyen d'y pénétrer, il ne parut être venu là que pour être témoin oculaire de la perte de cette importante Forteresſe. Dès que les Aſſiegés commencerent à deſeſperer du ſecours, ils réſolurent de traiter avec Maurice, & après avoir reçu de lui cent-vingt-cinq-mille francs (2) qui étoient une partie des arrerages que l'Archidue leur devoit, ils livrerent (3) aux Etats-Généraux le Fort avec tout ce qui s'y trouvoit, & ils s'enrollerent au nombre de douze-cens (4) ſous les Etendards des Provinces-Unies. Une ſi grande proſperité donna lieu à faire frapper le Jetton que voici. 1600.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 448.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 406.
(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 8 Mey 1600. fol. 144.
(4) Bor Ned. Beroert. XXXVII. Boek fol. 84.

Le Fort de S. André, ſitué entre la Meuſe & le Vahal :

SIC VOS NON VOBIS. CIↃ IↃC.

CEST AINSI QUE VOUS TRAVAILLEZ, MAIS NON PAS POUR VOUS. 1600.

Cette Sentence imparfaite nous ſeroit auſſi obſcure à préſent, qu'elle l'étoit ſous le Regne d'Auguſte, ſi l'Hiſtoire de la Vie de Virgile, duquel on la croit empruntée (5), ne nous en expliquoit pas l'Enigme. On prétend que ce grand Poëte ayant fait un Diſtique à l'honneur d'Auguſte, le fit attacher à ſon Palais ſans nom d'Auteur. L'excellence de ce petit Ouvrage porta l'Empereur à faire chercher par-tout celui qui l'avoit fait, & à lui promettre une grande récompenſe. Comme l'Auteur ne ſe découvroit pas, un Poëte très commun, nommé Bathylle, oſa ſe l'attribuer, & reçut la récompenſe promiſe. Cette audace anima le véritable Auteur à ſe moquer ouvertement de la vanité de ce Verſificateur, & au même endroit où les Vers en queſtion avoient paru, il fit affieher cette Sentence imparfaite, qui étoit repetée quatre fois, en quatre lignes placées les unes ſous les autres. Il ne ſe trouva perſonne qui pût en démêler le véritable ſens, ni remplir les Vers. Virgile parut alors, qui en ajoutant deux ou trois paroles à chaque ligne, en rendit le ſens plein & intelligible, inſulta à la vanité de Bathylle, & découvrit à tout le monde qu'il avoit fait lui-même ce Diſtique ſi eſtimé, quoiqu'un autre en eût emporté la récompenſe. Rien ne pouvoit être appliqué plus naturellement à la conquête du Fort de S. André, qui, bâti par les Ennemis avec tant de peines & de dépenſes, ne ſembloit être tombé entre les mains des Etats que pour aſſurer les Fleuves des Provinces-Unies (6).

(5) Tib. Cl. Donatus de Virg. Mar. vita.

(6) Bor Beſchr. van 's Hertogenb. p. 97.

Au Revers, on voit du côté droit un Tourneſol qui dreſſe ſa tête vers le Soleil levant ; & du côté gauche, un autre Tourneſol que ce même Aſtre en ſe couchant fait languir & tomber. L'Inſcription eſt empruntée de Seneque le Tragique (7) :

(7) In Thyeſte Act. III. *p.* 614. 615.

QUOS ORIENS SUPERBUS VIDIT OCCIDENS JACENTES.

1600.

LE SOLEIL COUCHANT A VU ATTERREZ CEUX QU'IL AVOIT VUS, EN SE LEVANT, PLEINS D'ORGUEIL.

Ce grand avantage, remporté à l'ouverture de la Campagne, excita Maurice à entreprendre quelque choſe dans la Flandre, à la priere des Zélandois, & à s'y rendre maitre de quelque Ville avant que l'Archidue pût trouver le tems d'appaiſer & de ramaſſer ſes Troupes mutinées. Dans cette vue il ſe mit en Mer avec une Flotte de huit-cens bâtimens, chargés de cent-vingt-ſept Compagnies d'Infanterie, & de vingt-cinq de Cavalerie. Il débarqua de l'autre côté du Hont près du Fort (1) Philippe ſitué ſur le territoire de Flandre, & pour former le Siege de Nieuport il envoya ſes Troupes à Oſtende par terre, & le gros bagage par mer. Pendant cette expédition on prit pluſieurs Forts (2), & une invaſion ſi peu attendue répandit de toutes parts la conſternation & la terreur. Dès que l'Archiduc en eut la nouvelle, il fit tous ſes efforts pour appaiſer les mutins (3), & contre l'attente de Maurice, il ſe vit bientôt à la tête d'une Armée d'onze-mille Fantaſſins (4) & de quatorze-cens Chevaux. Avec ces Troupes il réſolut d'aller chercher l'Ennemi, que la rigueur de la ſaiſon avoit empêché d'avancer beaucoup dans le Siege. Cette marche inopinée de l'Ennemi étonna & effraya extrêmement l'Armée de Maurice; d'autant plus qu'Albert regagna ſans peine tous les Forts, & qu'il défit tellement le Comte Erneſt qui avoit été envoyé avec dix-neuf Compagnies d'Infanterie & quatre Cornettes pour occuper un défilé, que huit-cens hommes (5) demeurerent ſur la place, & que la communication avec Oſtende, auſſi-bien que tout moyen de ſe retirer, fut coupée à l'Armée des Etats. Ce deſaſtre força Maurice à hazarder une Bataille en raſe campagne, puiſque le voiſinage des Ennemis ne lui laiſſoit pas le loiſir de ſe retrancher. Ayant paſſé le Havre de Nieuport, il commanda à ſa Flotte de mettre à la voile, & de s'éloigner du rivage, (6) afin d'ôter ainſi à ſes Soldats tout eſpoir de ſe ſauver par la fuite, & d'animer leur courage par le deſeſpoir. Le 2 de Juillet il rangea ſon Armée en bataille, réſolu d'attendre les Ennemis de pied ferme, ſans aller à leur rencontre; dans l'eſperance que leur marche par le ſable épais du rivage (7), rallentiroit leur prémiere impétuoſité. Environ (8) à trois ou quatre heures de l'après-dinée on en vint aux mains, entre la Mer & les hautes Dunes. Le combat fut terrible & longtems incertain. Le terrein plus ou moins avantageux décidoit d'abord des differens ſuccès. Dans le prémier choc, pluſieurs Bataillons des Etats furent renverſés & mis en déroute: mais dès qu'ils ſe furent ralliés, Maurice s'aviſa de ne ſoutenir les ſiens que par petites troupes détachées, ce qui affoiblit à la fin les Ennemis, en rendant ſa propre Armée invincible. La déroute entiere de la Cavalerie Eſpagnole aſſura bientôt la victoire à celle des Etats: mais malgré cette inégalité de forces, l'Infanterie des Ennemis ſe ſoutint (9), & combattit avec un avantage égal, ſinon ſupérieur, les Fantaſſins de Maurice; juſqu'à ce que vers le ſoir, attaquée de toutes parts par la Cavalerie victorieuſe, elle fut auſſi défaite & miſe en fuite avec un horrible carnage (10). Trois-mille hommes des Ennemis demeurerent ſans vie ſur le champ de bataille; & un grand nombre de priſonniers conſiderables, entre leſquels ſe trouvoit Mendoça, tomba entre les mains du Vainqueur. Ils furent partagés dans les Villes de Hollande (11), dix ici, là vingt, & dans d'autres endroits vingt-cinq. Maurice de ſon côté n'ayant perdu que mille Soldats, avoit gagné toute l'Artillerie des Ennemis, tout leur bagage, toutes leurs proviſions, & plus de cent (12) tant Drapeaux qu'Etendards. Comme dans tout le cours de cette Guerre on n'avoit point remporté de Victoire ſi ſignalée, les Etats, aſſurés de la vérité de cet évenement, publierent un jour d'Actions de graces (13); & les Conſeillers-Députés de Hollande ordonnerent à tous les Magiſtrats (14) des Villes de cette Province, de charger les Miniſtres de l'Evangile d'en témoigner la gratitude publique dans toutes les Chaires. On voulut encore immortaliſer cet évenement glorieux, par les Médailles & par les Jettons que voici.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 7 tot 13 Aug. 1600. fol. 273.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 1 July 1600. fol. 233.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 18 Mey 1600. fol. 176.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 451.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 413.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 452.

(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 413.

(8) Meter. Ned. Hiſt. fol. 453. verſo.

(9) H. de Groot. Ned. Hiſt. fol. 418.

(10) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 4 July 1600. fol. 233.

(11) Ibid. 11 July fol. 236.

(12) Meter. Ned. Hiſt. fol. 455.

(13) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 4 July 1600. fol. 234.

(14) Ibid. fol. 235.

I. La

I. La prémiere fut frappée par ordre des Etats-Généraux : on en donna cinq (1) aux Députés de Gueldre, deux à ceux des autres Provinces, une au Greffier ou Secretaire d'Etat, & une au Receveur-général ; celles-là étoient de la valeur de cent francs : mais celles que reçurent les Commis de la Secretairerie, n'étoient que de la moitié de cette valeur, quoique du meme coin. La Tête représente le Fort de S. André. Au Revers on voit dans le lointain les deux Armées qui se combattent, & sur le devant Maurice à cheval, cuirassé, & éclairé d'une vive lumiere, au milieu de laquelle on lit le nom de JEHOVAH, *L'ETERNEL*. Sur les deux côtés on trouve cette Inscription suivie :

(1) Resol. der Staat. Général 29 Dec. 1600. fol.

COMPULSO AD DEDITIONEM PRÆSIDIO ANDREÆ, CÆSO FUGATOQUE AD NEOPORTUM ALBERTO AUSTRIÆ, CAPTIS CXXX MILITUM SIGNIS, ORDINUM AUSPICIO, PRINCEPS MAURITIUS VICTOR REDIIT. 1600.

LA GARNISON DU FORT S. ANDRE' ETANT FORCEE A' SE RENDRE, ALBERT D'AUTRICHE ETANT BATTU ET MIS EN FUITE AUPRES DE NIEUPORT, ET CENT-TRENTE DRAPEAUX ETANT PRIS, SOUS LES AUSPICES DES ETATS ; LE PRINCE MAURICE EST REVENU VAINQUEUR. 1600.

II. La seconde offre aux yeux les deux Armées engagées au combat, au milieu des Dunes. Un cer-

1600. certain Florent Balthazar avoit dreſſé de ce Combat un Plan très net & très exact, ce qui lui attira de la part des Conſeillers-Députés de Hollande un préſent de deux-cens florins (1). L'Inſcription eſt celle-ci :

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 18 Aug. 1601. fol. 302.

HOC OPUS DOMINI EXERCITUUM. 1600.

CEST ICI L'OUVRAGE DE L'ETERNEL DES ARMÉES. 1600.

Au Revers, l'Ecu couronné de la Province d'Utrecht :

ORDINUM TRAJECTENSIUM NUMISMA.

MEDAILLE DES ETATS D'UTRECHT.

III. Le Combat des deux Armées auprès de la Ville de Nieuport. Sur le devant, Maurice armé de toutes pieces, & le Bâton de commandement à la main, ſe tient au milieu d'un monceau de toutes ſortes d'Armes :

PACIS ET ARMORUM VIGILES.

VEILLANT DANS LA PAIX ET DANS LA GUERRE.

Au Revers, un Cœur brulant, ſous lequel Maurice repoſe au haut d'une Colomne, défendue par deux Ailes contre pluſieurs fleches, dont la plupart rejailliſſent entierement briſées :

DORMIAT, DUM LICET.

QU'IL DORME, PENDANT QU'IL EN A LE LOISIR.

IV. Cette Piece, qui eſt un Jetton frappé par ordre des Etats d'Utrecht, a la même Tête que la précédente. Mais au Revers on lit, autour des Armes de cette Province, cette Légende :

CALCULUS ORDINUM TRAJECTENSIUM. 1600.

JETTON DES ETATS D'UTRECHT. 1600.

V. Les Zélandois, qui avoient conſeillé cette Expédition, firent frapper cette cinquieme, qui d'un côté offre aux yeux l'Ecu de cette Province, & de l'autre les deux Armées qui ſe combattent. L'Inſcription, qu'on voit ſur la Tête & ſur le Revers, eſt tirée de Seneque le Tragique (2) :

(2) In Thyeſte Act. III. Sc. 1. v. 614, 615.

QUOS DIES VIDIT VENIENS SUPERBOS, HOS DIES VIDIT FUGIENS JACENTES, 2 JULII 1600, AD NEOPORTUM.

CEUX QUE LE SOLEIL EN SE LEVANT VIT PLEINS D'ORGUEIL, IL LES VIT EN SE COUCHANT ATTERREZ AUPRES DE NIEUPORT, LE 2 DE JUILLET DE L'AN 1600.

VI. La derniere repréſente un monceau d'Armes gagnées ſur l'Ennemi :

MAGNÆ RES ARMIS.

DE GRANDES CHOSES FAITES PAR LES ARMES.

Au Revers, les Armes de Zélande :

LUCTOR ET EMERGO. 1600.

JE LUTTE ET JE SURNAGE. 1600.

Avant l'invaſion que Maurice fit dans la Flandre, on avoit fait de la part des Provinces Catholiques de nouvelles tentatives pour obtenir la Paix. Les Etats-Généraux avoient là-deſſus exhorté par lettres ceux de Bruges & de Gand, de ſe rappeller l'Accord qu'ils avoient juré autrefois, auſſi-bien que les Provinces-Unies,

Unies, contre la Domination étrangere (1), & de ſonger qu'il faloit commencer par délivret leur Patrie, s'ils vouloient ſe frayer une route à la Paix. Sur ces lettres, ſecondées de la terreur que répandoit la Bataille de Nieuport parmi les Ennemis, on vit le (2) 20 de Juillet arriver à Berg-op-zoom (3), munis de ſaufconduits, (4) le Comte Gerard de Hornes Gouverneur de Malines, Philippe de Benting Seigneur de Bicht, Maître Henri Kodt Conſeiller-Penſionaire d'Ypres, & quelques autres Députés. Jean d'Oldenbarneveld s'y tranſporta auſſi, avec quelques Députés de la part des Provinces-Unies, pour entendre les propoſitions des Provinces Catholiques. Les Députés des dernieres, après avoir dépeint fort au long les malheurs de la Guerre & les avantages de la Paix, proteſterent qu'il étoit tems (5) d'ôter le maſque de la défiance qu'on avoit conçue contre les Eſpagnols, & de travailler avec ſincerité à rétablir la Paix dont on avoit été ſi longtems privé. Oldenbarneveld, (qui avoit acheté cette année du Comte Lamoral d'Egmond, pour dix-huit-cens francs, la Seigneurie de Berkel qui rapportoit vingt-quatre francs par an (6);) Oldenbarneveld, dis-je, portant la parole pour ſes Collegues, déclara que ſes Maîtres avoient les mêmes diſpoſitions pour la Paix, que leurs Ennemis; mais qu'ils étoient réſolus de n'entrer jamais en négociation ni avec les Eſpagnols (7), ni avec Leurs Alteſſes, qui n'étoient qu'un vain nom dont l'Eſpagne ſe ſervoit pour cacher ſes pernicieux deſſeins : Qu'il ſe faiſoit fort au nom de toutes les Provinces Unies, de ſurmonter tous les obſtacles qui s'oppoſoient à la Paix ſi ardemment deſirée de part & d'autre, s'ils vouloient ſe défaire des Eſpagnols & de Leurs Alteſſes, & introduire un libre Gouvernement, ou établir avec elles (8) une République règlée, où chacun, ſoit Catholique, ſoit Proteſtant, eût le libre exercice de ſa Religion, & pût jouir tranquillement (9) de ſes Libertés & de ſes Privileges. Comme les Députés des Païs-Bas Catholiques trouverent bon de repliquer qu'ils étoient venus pour faire la Paix, mais non pas (10) pour jetter la baſe d'une nouvelle Revolte, les Conferences furent rompues (11), & ils s'en retournerent à Bruxelles ſans rapporter aucun fruit de leur Négociation. Néanmoins, l'offre qu'on leur avoit faite d'une prompte & ſure Paix, pourvu qu'ils vouluſſent ſe ranger avec les Provinces-Unies ſous un même Gouvernement Républicain, donna lieu à faire frapper le Jetton ſuivant. 1600.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 409.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 456. verſo.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. van 7 tot 13 Aug. 1600. fol. 271.

(4) Ibid. fol. 272.

(5) Bor Ned. Beroert. XXXVII. Boek, fol. 43. verſo.

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 18 Nov. 1600. fol. 419.

(7) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 412.

(8) Bor Nederl. Beroert. XXXVII. Boek, fol. 44.

(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 457.

(10) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 413.

(11) Reſol. der Staat. van Holl. van 7 tot 13 Aug. 1600. fol. 272.

Comme les Provinces-Unies étoient réſolues de mettre bas les armes à ces conditions, on voit ici un monceau de toutes ſortes d'Armes conſumées par le feu. L'Inſcription, qu'on lit tant ſur le bord de la Piece que ſur une eſpece d'Enſeigne à la Romaine, eſt celle-ci :

ORDINUM AUSPICIO, PRINCIPIS MAURITII DUCTU, MDC. II JULII, DUCE ALBERTO AUSTRIÆ FUGATO, EXERCITUQUE AD NEOPORTUM CÆSO.

LE DUC ALBERT D'AUTRICHE ETANT MIS EN FUITE SOUS LES AUSPICES DES ETATS, ET PAR LA CONDUITE DU PRINCE MAURICE; ET SON ARMÉE ETANT DEFAITE PRÈS DE NIEUPORT LE 2 DE JUILLET DE L'AN 1600.

Au Revers, le Lion de Flandre, comme il paroit par le mot FLANDRIA, qu'on lit ſur la colomne à laquelle il eſt attaché. Un Bras armé lui offre le Chapeau de la Liberté, qu'il ſemble rejetter en étendant les griffes, comme pour ſe battre :

TUTUM AUDENDI PRECIUM OBLATA LIBERTAS.

LA LIBERTÉ OFFERTE EST LE PRIX CERTAIN D'UNE NOBLE AUDACE.

1600.

La Campagne eut le même ſort que ces Conferences touchant la Paix ; elle finit ſans produire aucun avantage pour la République, malgré la grande Victoire qu'on avoit remportée. Maurice, après s'être vu dans un ſi grand danger, ne rapporta de Flandre (1) que la gloire d'avoir défait l'Archiduc en Bataille rangée. Cependant les Etats lui firent préſent, en qualité d'Amiral-général, du Dixieme-denier de toutes les Priſes qui ſe feroient juſques à la fin de l'année en-deçà du Cap de Bonne-Eſperance & du Détroit de Magellan. Dans cette généroſité ils ſuivoient la coutume (2) qui avoit été obſervée ſous les Empereurs Maximilien & Charles-Quint, qui avoient accordé aux Amiraux du Païs les mêmes prérogatives. L'Archiduc, en perdant le champ de bataille, n'avoit pas perdu le courage, il avoit tiré des Garniſons en peu de tems de nouvelles Troupes, & il s'étoit mis en état de renverſer toutes les entrepriſes que Maurice auroit voulu exécuter avec ſon Armée victorieuſe. Cependant, la miſere étoit parvenue à ſon comble dans les Provinces ſoumiſes à Leurs Alteſſes. Le Tréſor public étoit épuiſé par-tout, les Revenus du Souverain étoient diminués ; & tous ces malheurs, joints à la mutinerie des Soldats qui commençoit à ſe rallumer par le mauvais payement (3), menaçoient ces Païs d'une ruine certaine. Par-là Leurs Alteſſes furent contraintes, contre les maximes qu'elles avoient ſuivies juſques alors, de convoquer à Bruxelles (4) quelques Députés de tous les Etats, pour les conſulter ſur la fâcheuſe ſituation des affaires, & pour les porter à conſentir à de nouvelles charges, en leur mettant devant les yeux la miſere de la Patrie & le triſte état des Finances. Elles ne l'obtinrent qu'après bien des diſputes, & à condition qu'elles diminueroient les grandes dépenſes de leur Maiſon. Les Provinces-Unies au contraire fleuriſſoient de plus en plus, & voyoient leurs forces & leurs richeſſes s'augmenter de jour en jour, tant par le bon Gouvernement, que par l'accroiſſement de leur Commerce. Depuis qu'il s'étoit étendu au-delà de la Ligne Equinoxiale, il avoit enrichi les Habitans de tréſors prodigieux, augmenté les Revenus de l'Etat auquel toutes les marchandiſes payoient des Droits d'entrée & de ſortie, & rendu en un mot la République l'Etat le plus floriſſant de l'Univers. Cette grande proſperité des Provinces-Unies porta ceux d'Utrecht à l'oppoſer ſur le Jetton ſuivant à la miſere des Provinces Catholiques.

(1) H. de Groot Nederl. Hiſt. fol. 421.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 22. Nov. tot 31 Dec. 1600. fol. 473. 474.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 456.

(4) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 422.

Un Arbre d'un branchage épais, planté ſur le bord d'un ruiſſeau. C'eſt un Emblème des Provinces maritimes de la République. L'Inſcription eſt empruntée du Roi-Prophete (5) :

(5) Pſ. I. 3. 4.

NON SIC IMPII, NON SIC.

CE N'EST PAS AINSI, CE N'EST PAS AINSI QUE SONT LES MECHANS.

(6) Pſ. I. 3. 1, 2.

David, après avoir dépeint les Gens de bien (6), continue ainſi : *Le Juſte ſera comme un Arbre planté ſur le bord d'un ruiſſeau, qui donne ſon fruit en ſon tems, & dont aucune feuille ne tombe : il aura du ſuccès dans tout ce qu'il entreprendra.* CE N'EST PAS AINSI QUE SONT LES MECHANS, *mais comme la bale que le vent emporte, &c.* On voit par-là facilement à quoi cette Légende fait alluſion :

Au Revers, les Armes des Etats d'Utrecht :

CALCULUS ORDINUM TRAJECTENSIUM. 1600.

JETTON DES ETATS D'UTRECHT. 1600.

Par-

1601. Parmi les differentes branches du Commerce qu'on avoit établi avec tous les Peuples de la Terre, il n'y en avoit point qui contribuât davantage à la proſperité du Païs & à la richeſſe des Habitans, que celle qui s'étoit étendue du côté des Indes orientales. Pour y pouſſer le Négoce avec ſuccès, il faloit y porter du Païs toutes ſortes de marchandiſes ; mais l'argent monnoyé étoit pourtant ce qu'on y ſouhaitoit le plus. Auſſi le 28 de Janvier de l'an ſeize-cens un, quatre Vaiſſeaux étoient partis de Zélande pour les Indes, chargés, outre les marchandiſes qui alloient à deux-cens-mille francs, de quatre-cens-cinquante-mille (1) en argent monnoyé. On apprit pourtant par l'expérience, que quoique l'argent des Provinces-Unies fût de très bon alloi, les Indiens aimoient mieux celui des Eſpagnols & des Portugais, parce que ces derniers ayant découvert les prémiers les Indes orientales, y avoient fait le Négoce avec leurs Pieces de huit, & avec les differentes parties de ces Pieces. Le commerce entre cet Etat & l'Eſpagne étoit défendu, ce qui rendoit impoſſible à ceux qui équipoient pour les Indes de trouver ces Pieces, ſans être obligés d'en donner beaucoup au-delà de leur juſte valeur. Cette difficulté força la Compagnie Orientale d'Amſterdam de s'adreſſer aux Etats de Hollande (2), dont ils obtinrent la permiſſion de faire frapper dans la Monnoye de Dort des Pieces de huit entieres, des moitiés, des quarts, des huitiemes, des ſeiziemes, & des trente-deuxiemes. Cette permiſſion étoit pourtant bornée par la condition que ces Pieces n'auroient cours que dans les Indes, & nullement dans ces Païs, & que d'un côté elles auroient les Armes de Hollande, comme de l'autre celles d'Amſterdam dont la Societé les avoit fait frapper. S'étant adreſſée au Maitre de la Monnoye de Dort, elle apprit que les Pieces Eſpagnoles differoient quelquefois entre elles, tant par rapport au poids, qu'à l'égard du titre. Là-deſſus, ne voulant pas y profiter, elle conſulta les Conſeillers-Députés de Hollande (3), qui lui permirent pour le bien & pour l'honneur du Païs, & pour l'avancement du Commerce des Indes, de les faire frapper au titre d'onze deniers de fin, & du poids de ſept (*) *Engels* & vingt-deux grains. Le Maitre de la Monnoye, qui fut chargé de l'exécution de ce projet, (4) s'appelloit Jaques de Jonge ; & les Pieces en queſtion furent telles qu'elles ſont dépeintes ici. 1601.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 465. verſo.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 1 Maart 1601. fol. 51.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 23 Maart 1601. fol. 96.

(*) *Un Engels eſt la vingtieme partie d'une once.*

(4) Ibid. 4 April fol. 104.

Sur la Tête de toutes les Pieces on voit les Armes de Hollande ; & ſur les grandes l'Inſcription ſuivante, excepté la plus petite :

INSIGNIA HOLLANDIÆ. 1601.

LES ARMES DE HOLLANDE. 1601.

1601. Au Revers, l'Ecu d'Amſterdam, ayant pour Supports deux Lions. Toutes, excepté les deux plus petites, ont cette Légende :

ET CIVITATIS AMSTELREDAMENSIS.

ET DE LA VILLE D'AMSTERDAM.

Pendant que les Négocians étoient ainſi occupés à mettre en Mer un grand nombre de Vaiſſeaux, tous les Pilotes d'Etat étoient obligés de redoubler tous leurs efforts pour conduire heureuſement le Vaiſſeau de la République. Leurs Alteſſes après la Bataille de Nieuport avoient reçu du jeune Roi par l'Italie un ſecours d'argent & de Troupes, capable de rétablir entierement leurs affaires. Elles avoient encore employé les plus grandes précautions pour éviter toute brouillerie avec la France. Pour cet effet, elles avoient envoyé dans ce Royaume le Duc d'Arſchot, avec les Comtes d'Aremberg, de Ligne, & de Solre, pour terminer quelques points de la Paix de Vervins qui étoient reſtés indécis, & qui concernoient les Limites, & la ſaiſie des Biens du Prince d'Eſpinoy. Ce Prince étoit mort en France pendant la derniere Guerre, & quoiqu'il eût laiſſé des Enfans, ſa Sœur Marie de Melun, (1) Epouſe de Lamoral Comte de Ligne, avoit non-ſeulement ſaiſi ſes Biens Seigneuriaux, comme confiſqués, mais elle avoit encore juſques-là refuſé de les rendre; d'autant plus qu'elle croyoit trouver un grand appui de ſa Cauſe dans le mariage de ſa Fille Iolande, qui le 9 (2) de Janvier de cette année avoit épouſé Charles-Alexandre de Croy Comte de Fontenoy. Ce Seigneur avoit pour Mere Diane de Dommartin Héritiere de Guillaume Baron de Fontenoy, & pour Pere (3) Charles-Philippe de Croy Marquis de Havré. Il ne négligea rien pour retenir dans ſa Maiſon des biens ſi conſiderables, de maniere que les Conférences furent alors infructueuſes à cet égard. Cependant les droits des Enfans du Prince d'Eſpinoy furent ſi bien ſoutenus à la Cour de France par Maximilien de Bethune, Grand-Maître de l'Artillerie & Maréchal de France, ſorti de la Maiſon de Melun, que dans la ſuite le Roi Henri trouva bon d'envoyer à l'Archiduc le Préſident (4) Jeannin, qui fit enſorte que, malgré tous les efforts de Charles-Philippe de Croy Marquis de Havré, l'affaire fut décidée en faveur des Enfans du Prince d'Eſpinoy. Nous avons parlé ci-deſſus (5) de la Mere & des Maraines du prémier. Il ſuffira donc de remarquer ici, qu'il fut Pere de huit Enfans; qu'il commença par ſe diſtinguer dans la Guerre, mais qu'après y avoir été malheureuſement bleſſé d'un coup de balle, il y renonça. Dans la ſuite il s'acquitta de pluſieurs Ambaſſades en Eſpagne, en Angleterre, en Allemagne, (6) & dans les Dietes de l'Empire; & par ſa prudente conduite il augmenta autant la gloire que les revenus de ſa Maiſon. On trouve une Médaille frappée à ſon honneur cette même année.

(1) Blaſon de la Toiſ. d'or fol. 326.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 466. verſo.

(3) Maufol. de la Toiſon d'or, pag. 285.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 466. verſo.

(5) *Voy. ci-deſſus pag.* 216.

(6) Maufol. de la Toiſ. d'or pag. 285.

(7) Hubner Geſlachtk. tafel 241.

Ce Seigneur, en Buſte armé. Il mourut le 26 de Novembre 1613 (7), & ſon cœur fut enterré à Louvain dans l'Egliſe des Jacobins :

CHARLES PHILIPPES DE CROY, MARQUIS DE HAVRE'.

Au Revers, ſes Armes entourées du Colier de la Toiſon, & ayant ſur le tout celles de ſa Mere :

SANS FIN CROY. 1601.

Du-

1601.

Durant ces Négociations, les Provinces-Unies avoient employé à la fin de l'année précédente tous les ſoins poſſibles pour ſe mettre en ſureté, & pour ouvrir la Campagne de bonne heure. On prit entre autres la réſolution de faire bâtir quelques Galeres pour tenir tête à celles des Ennemis (1), qui ayant pris quelques Pêcheurs, les avoient jettés cruellement dans la Mer, liés dos à dos. Par repréſailles, on ordonna en Hollande de ne point faire quartier à tous les Mariniers ennemis, & de pendre tous ceux dont on pourroit ſe ſaiſir. On porta encore la rigueur plus loin; car on donna à tout le monde permiſſion de tuer le (2) Comte d'Aremberg Amiral-général des Pais-Bas Eſpagnols, & l'on confiſqua ſes Biens Seigneuriaux, pour les vendre au profit (3) de la République. Les mêmes Etats réſolurent auſſi d'aſſurer leurs Mers, en tenant cette année depuis le mois de Mars juſqu'à celui de (4) Novembre, ſur les côtes de Flandre, outre douze Navires Zélandois, vingt-ſix Vaiſſeaux de guerre appartenans à la Hollande & à la Weſt-Friſe. Il faloit encore, ſelon le plan qu'on avoit dreſſé, conſtruire une Galere à Dort, une autre à Rotterdam, une troiſieme à (5) Amſterdam, & une quatrieme en Nord-Hollande (6). On mit auſſi ordre au rétabliſſement de differentes fortifications qui avoient été extrêmement endommagées par les tempêtes de l'Automne, & pour cet effet on conſentit à faire lever une ſomme de cent-mille francs (7). Ceux de Hollande firent en tout des efforts extraordinaires, afin d'oppoſer aux Ennemis une Armée formidable. Pour les fraix de la Guerre de cette année, ils conſentirent à donner une ſomme de (8) quatre millions, pourvu que la Zélande & les autres Provinces en payaſſent leur quote-part. Pour trouver cette ſomme on mit ſur chaque cheminée (9) un impôt d'un florin; on hauſſa les droits des (10) Poids publics, & l'on mit une Taxe de vingt-cinq ſols par quintal ſur le Suif & les Chandelles (11). Afin que l'argent néceſſaire pour les préparatifs de la Campagne ne manquât point, les Villes de Hollande trouverent bon de fournir d'abord par proviſion trois-cens-mille francs, pour tenir lieu de ce qu'on pourroit tirer des vieux & des nouveaux Impôts, pendant les (12) trois prémiers mois de l'année courante. Les Conſeillers-Députés de cette Province écrivirent pour cela à tous les Receveurs, d'exiger au plus vîte tous les arrerages tant des prémiers Impôts, que des charges qu'on y avoit ajouté, afin que l'argent qui en proviendroit fût prêt en deux mois de tems (13). On ordonna encore au Commis Ewoud de Bont de livrer du Magaſin de Dort aux Vaiſſeaux de guerre cent tonneaux de poudre à canon, & quatre-mille livres de fromage. On fit auſſi acheter trois-cens-mille faſcines d'oſier, pour être employées à Oſtende; & l'on pria le Conſeil de Marine de Zélande d'avoir ſoin de les y faire tranſporter ſurement (14); perſuadé *que le manque de ſoin eſt fertile en ſoins fâcheux*. C'eſt à cette verité que fait alluſion un Jetton frappé cette année en Zélande.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 26 Mey 1600. fol. 385.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 29 Aug. tot 22 Sept. 1600. fol. 354.

(3) Ibid. fol. 364.

(4) Ibid. van 22. Nov. tot 30 Dec. fol. 471.

(5) Ibid. 7 Dec. fol. 442.

(6) Ibid. van 22 Nov. tot 31 Dec. fol. 472.

(7) Ibid. fol. 474.

(8) Ibid. 22 Dec. 1600. fol. 452.

(9) Ibid. 19 Sept. fol 344. 345, 346.

(10) Ibid. van 22 Nov. tot 31 Dec 1600 fol. 466.

(11) Ibid. fol. 467.

(12) Ibid. fol. 469.

(13) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 8 Jan. 1601. fol. 17

(14) Ibid. 25 Jan. 1601. fol. 19.

Un Vaiſſeau ſans gouvernail & ſans mâts; avec cette Deviſe:

INCURIA CURAS PARIT.

LE MANQUE DE SOIN PRODUIT DES SOINS.

Au Revers, les Armes de Zélande:

LUCTOR ET EMERGO. 1601.

JE LUTTE ET JE SURNAGE. 1601.

1601. Après que tout eut été ainſi règlé par Mer & par Terre pour le bien de la Patrie, Mauriee partit pour Arnhem, ſous prétexte d'aſſiſter aux noces de Louis-Gonthier de Naſſau, qui ſe marioit avec la Veuve du (1) Comte de Valkenſtein qui avoit été maſſacré, à laquelle les Etats de Hollande avoient fait préſent de la ſomme de mille francs (2). Mais le véritable motif de ce voyage, comme il parut peu de tems après, étoit d'ouvrir la Campagne de ce côté-là par le Siege de Rhinberk. Cette Ville, qui appartenoit à l'Evêché de Cologne, procuroit aux Eſpagnols le paſſage du Rhin qui leur étoit fort utile. C'eſt pour cette raiſon que, ſans conſiderer la Neutralité de l'Empire, ils s'en étoient rendus maitres, qu'ils l'avoient fait fortifier de plus en plus, qu'ils l'avoient fournie de tout ce qui étoit néceſſaire, & qu'ils y avoient mis une Garniſon de deux-mille hommes, ſous le commandement de Louis d'Avila. Les Troupes de Maurice s'étant aſſemblées à 's Gravenwaard pendant les feſtins de la noce, il ſe mit à leur tête le 9 de Juin, & ayant fait jetter quelques ponts ſur le Rhin & ſur le vieux Vahal auprès de Tolhus, il paſſa ces Fleuves & marcha vers Rhinberk. Dès que ſon Armée fut retranchée, & que tout ce qui étoit néceſſaire pour le Siege y eut été apporté par eau, la Tranchée fut ouverte le ſoir du 16: on s'aſſura du côté de l'eau par le moyen d'un nombre ſuffiſant de Bâtimens bien équipés, & l'on mit le canon en batterie vis à vis de la Porte de Caſſel (3). Les approches pourtant ſe pouſſoient avec lenteur, à cauſe des continuelles Sorties des Ennemis qui tomboient ſur les Ouvrages des Aſſiegeans, & employoient tous les moyens imaginables pour empêcher Maurice d'avancer. Malgré ces obſtacles, Maurice vint au pied du Chemin-couvert, il le fit miner, & le 16 de Juillet il le fit ſauter en l'air; ce qui couta la vie à pluſieurs Soldats de la Garniſon, dont la Mine fracaſſa un bon nombre, dans le tems qu'elle en enterroit d'autres tout vifs. On ſe logea d'abord ſur une partie de cet Ouvrage, & peu de tems après on en prit tout le reſte. Maurice crut que c'étoit alors le tems d'envoyer un Trompette à la Garniſon, pour la ſommer de ſe rendre. Il croyoit l'y porter d'autant plus facilement (4), que le Comte de Bergue, qui pour ſecourir la Ville avoit ramaſſé cinq-mille Fantaſſins & deux-mille Chevaux, avoit trouvé impoſſible de rien entreprendre ſur les retranchemens de Maurice. Le dernier de Juillet, la Garniſon ſortit de la Ville conquiſe, ſe trouvant encore au nombre de (5) douze-cens hommes pleins de ſanté. Les Etats-Généraux jugerent à propos de garder cete Ville pour le bien de la République: ils la pourvurent de toutes ſortes de munitions (6), & pour la mettre en état de défenſe, ils l'entourerent de pluſieurs Ouvrages ſelon les règles d'Architecture militaire qui étoient alors en uſage. En mémoire de cette conquête, que l'Ennemi n'avoit pas oſé traverſer avec les Troupes qu'il avoit raſſemblées de toutes parts, on frappa dans les Provinces-Unies le Jetton que voici.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 467.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 21 April 1601. fol. 123.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 428.

(4) Ibid. fol. 429.

(5) Meter. Ned. Hiſt. fol. 468.

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl 29 Juny 1601. fol. 251.

La Tête repréſente l'Armée de Maurice, retranchée devant Rhinberk. La Légende fait alluſion aux forces ramaſſées du Comte de Bergue, qui avoient paru menacer de forcer Maurice à lever le Siege:

HOSTIS DIRA MINITANS BERCA PELLITUR. 1601.

L'ENNEMI FAISANT DE TERRIBLES MENACES EST CHASSE' DE RHINBERK. 1601.

Au Revers, on voit le Comte de Bergue, ayant d'un côté un Tambour & de l'autre un Trompette, occupé à ramaſſer de la Cavalerie & de l'Infanterie, dans la vue de ſecourir Rhinberk. Comme cette entrepriſe, ſelon les Decrets impénétrables de Dieu, avoit mal réuſſi, on lit ici l'Inſcription ſuivante:

IRA-

1601.

IRATO NUMINE, NIL JUVANT UNDIQUE COLLECTÆ VIRES.

QUAND DIEU EST IRRITE', LES FORCES RAMASSEES DE TOUTES PARTS NE SERVENT DE RIEN.

Après qu'on eut comblé les retranchemens & reparé à la hâte, autant qu'il étoit poſſible, les fortifications de la Ville, Maurice détacha douze Cornettes de Cavalerie ſous le Colonel Edmond & le Capitaine Cloet, pour prendre de ſa part poſſeſſion de la petite Ville de Meurs. Elle avoit appartenu en dernier lieu à la Comteſſe de Nieuwenar, mariée d'abord avec le Comte de Horne décapité par les ordres du Duc d'Albe, & enſuite avec le Comte de Meurs, mais décedée au mois de Mai de l'année derniere, ſans laiſſer d'Enfans ni de l'un ni de l'autre de ſes Epoux. Par ſon Teſtament elle avoit donné à Everard de Solms le Comté de Horne, la Ville de Waard, & tous ſes Biens meubles; au Comte de Bentheim, la Seigneurie de Bodbourg; la Ville de Meurs (1) au Comte Maurice; & elle avoit nommé les Etats-Généraux pour Exécuteurs-Teſtamentaires. Mais dès que la mort de cette Dame fut connue, le Duc de Juliers & de Cleves fit occuper par quelques-unes de ſes Troupes la Ville & le Château de Meurs, comme un Fief de Cleves; & il refuſa de la remettre entre les mains des Députés que Maurice y avoit envoyés pour cet effet. Ces Troupes gardoient encore la Ville, & ne vouloient point entendre parler de la rendre à la Cavalerie dont nous venons de parler. Ce refus l'obligea d'y aller en perſonne, & d'emmener pour renfort vingt-cinq autres Compagnies de Cavalerie, avec trente Compagnies de Fantaſſins & ſix pieces de canon. Cette démarche répandit la terreur parmi la Garniſon, qui trouva à propos de remettre le Château & la Ville au nouveau Seigneur. Dès qu'il s'en vit le maitre, il donna ordre d'y faire cinq Baſtions; & après y avoir mis une Garniſon ſuffiſante, il ſe fit reconnoitre Comte de Meurs avec les ſolennités requiſes (2). Après la fin de la cérémonie, ſon Héraut-d'Armes, au milieu des cris de *Vive le Comte Maurice, vive le Comte de Meurs!* répandit parmi les aſſiſtans les Médailles ſuivantes.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 448. verſo.

(2) Ibid. fol. 468.

Maurice armé de toutes pieces, ayant l'épée à la main, pour déſigner que c'étoit par la force des armes qu'il s'étoit mis en poſſeſſion de ce Bien qui lui avoit été legué:

MAURITIUS, PRINCEPS AURANIÆ; COMES NASSAVIÆ, CATZIMELIBOCI, MOERSIÆ; MARCHIO VERÆ ET VLISSINGÆ.

MAURICE, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU, DE CATZENELLEBOGEN, ET DE MEURS; MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.

Au Revers on lit, au-deſſus des Armes de ce Prince, ſa Deviſe ordinaire:

JE MAINTIENDRAI.

1601. Au-deſſous de ſon Ecu on voit le jour, le mois, & l'année de ſa priſe de poſſeſſion :

12 AUGUSTI 1601.

LE 12 D'AOUT 1601.

Pendant que Maurice étoit occupé au Siege de Rhinberk, l'Archiduc, touché des prieres réiterées de ceux de Flandre, fit inveſtir Oſtende par Frederic de Bergue le 5 de Juillet (1). Cette Place, qui n'étoit au commencement de la Guerre qu'une vile demeure de Pêcheurs, avoit été miſe peu à peu en état de défenſe par de bonnes paliſſades & des Risbans, & l'on ne commença à la fortifier régulierement (2), par ordre des Etats de Hollande, que l'an 1589. Enfin à force d'en augmenter les Ouvrages & d'y en ajouter de nouveaux, cette Ville ſituée auprès de la Mer devint preſque imprenable, & en même tems une ſource de chagrins pour ceux de Flandre, à cauſe des courſes perpétuelles de la Garniſon. Dans le tems qu'on l'inveſtit du côté de la Terre, il s'y trouvoit ſous le Gouverneur (3) Charles van der Noot vingt & une Compagnies de Soldats bien diſciplinés, & pourvus abondamment d'artillerie, de vivres & de toutes ſortes de munitions de guerre. Le Général François Vére s'y jetta encore avec douze Compagnies, tant de ſon Régiment que de celui de ſon Frere. Dès qu'il y fut entré, il donna ordre de percer les Digues de la Mer, de bien défendre les Ouvrages de dehors, de pouſſer plus avant les vieux, & d'en conſtruire de nouveaux, afin d'empêcher les Aſſiegeans d'avancer. Les Etats-Généraux ne négligeoient rien non plus de leur côté: en quinze jours de tems il y envoyerent, ſous la conduite de leur Amiral Mr. de Warmond, cent ſoixante-dix bâtimens chargés d'abondantes proviſions de vin, de bierre, de pain, (4) de lard, & de viande, comme auſſi de tourbes & de bois pour l'Hiver qui approchoit. Ces Navires y porterent encore quatre-cens-mille livres de poudre à canon, quoique dès le commencement du Siege on y en eût déja cinq-cens-cinquante tonneaux. On y avoit fait entrer auſſi ſoixante-dix-ſept-mille livres de meche, quatre-vingt-dix-huit-mille livres de balles de mouſquet, & plus de quinze-mille boulets de canon, en ſorte qu'il ſe trouvoit dans la Place dequoi pourvoir des Armées entieres. Comme il fut impoſſible à l'Archiduc de couper la communication du côté de la Mer, on voyoit entrer & ſortir (5) quelquefois cent Navires à la fois, qui emportoient les bleſſés, les malades & les citoyens inutiles; ou bien qui y conduiſoient de nouvelle Artillerie, des Soldats frais, des vivres, & tout ce qui peut être néceſſaire dans une Ville aſſiegée. Ces efforts qu'on faiſoit pour la défendre, furent cauſe qu'on ſe battit vigoureuſement de part & d'autre, & que ſans avancer beaucoup, il y eut bien du ſang & du tems de perdu. Les rencontres continuelles repréſentoient moins le Siege d'une Ville, qu'un Combat perpétuel de deux Armées, qui en oppoſant ouvrage à ouvrage, s'efforcent à gagner quelque avantage l'une ſur l'autre. Ce qu'il y avoit de plus étonnant, c'eſt qu'il étoit encore très incertain ſi la Ville ſeroit forcée de ſe rendre, ou ſi l'Archiduc ſeroit contraint de lever le Siege. Au reſte, toutes les meſures que prenoient les Etats-Généraux pour mettre la Place en état de faire une longue réſiſtance, donnerent occaſion à faire frapper le Jetton que voici.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 July 1601. fol. 258.

(2) Reſol. der Staat. van Holl. 11 Nov 1589. fol. 723.

(3) H de Groot Ned. Hiſt. fol. 431.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. opverſcheidene tagen genomen, fol. 228. 240. 258. 261. 273. 276. 280. 282. 284. 288. 293. & 307.

(5) H. de Groot. Ned. Hiſt. fol. 431.

L'Armée de Maurice, campée autour de Rhinberk :

HANC CAPIMUS VIRTUTE DEI.

NOUS PRENONS CETTE VILLE PAR LA FORCE DE DIEU.

Au

Au Revers, deux Vaiſſeaux qui vont & viennent devant la Ville d'Oſtende, qu'on voit ici éclairée d'une lumiere céleſte, au milieu de laquelle eſt le nom de JEHOVAH, *L'ETERNEL.* Vers le bas ſont ces lettres, S. C. *PAR DECRET DU SENAT*; & autour de la Piece ces mots : 1601.

DEFENDIMUS ISTAM. CIↃ IↃCI.

ET NOUS DEFENDONS CELLE-CI. 1601.

La Place étant ainſi pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un long Siege, Maurice ſe jetta le 1. de Novembre devant Bois-le-Duc, avec ſoixante-treize Compagnies de Fantaſſins & trente Cornettes de Cavalerie. Cette Ville étoit très peuplée, & le terrein marécageux dans lequel elle étoit ſituée, la faiſoit paſſer pour imprenable. Ayant fait occuper toutes les avenues, il renferma, ſelon ſa coutume, l'Armée des Etats dans des retranchemens qui la rendoient preſque inacceſſible à toutes les forces de dehors. Il avoit lieu de ne s'embaraſſer gueres de celles de dedans : la Garniſon étoit foible, & hors d'état de faire de vigoureuſes Sorties. Celui qui commandoit dans la Ville étoit Antoine Schetz (1), Seigneur de Grobbendonk, homme plein de courage, & Fils du feu Tréſorier Schetz, dans la maiſon duquel le Comte d'Egmond avoit autrefois inventé cette Livrée ſatirique, deſtinée à tourner Granvelle en ridicule. Sous la conduite de cet habile Gouverneur, le Clergé & les Magiſtrats ſuppléerent à la foibleſſe de la Garniſon, en exhortant ſans ceſſe la Bourgeoiſie à prendre les armes (2) pour défendre leur Religion, qui devoit ſuivre néceſſairement le ſort de la Ville. Maurice néanmoins ne laiſſoit pas de pouſſer vigoureuſement ſes travaux : il faiſoit tirer dans la Ville à boulets rouges, & après avoir fait des coupures pour l'écoulement des eaux, il avançoit vers les remparts autant qu'il étoit poſſible, par les approches faites à travers des marais comblés de faſcines. Cependant, quelque ſoin qu'il eût eu de bien garder les paſſages, il étoit entré quelque ſecours dans la Place juſques à deux fois; ce qui pourtant eût été incapable de ſauver la Ville, ſi une gelée violente devançant la ſaiſon n'eût obligé les Troupes des Etats de l'abandonner lorſque ſa priſe paroiſſoit inévitable (3). Comme la levée de ce Siege arriva à la fin de cette année, elle aura donné apparemment occaſion à ceux de la Ville de faire frapper au commencement de l'année ſuivante ces deux petites Médailles, à l'honneur de leurs nouveaux Souverains.

(1) H. de Groot Ned. Ned. Hiſt. fol. 433.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 470.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 434.

L'une eſt un peu plus grande que l'autre. La Tête de toutes les deux offre aux yeux les Armes de (4) l'Archiduc, écartelées de celles d'Eſpagne, de Bourgogne, de Hongrie & de Boheme. Sa Grand-mere (5) avoit été la Princeſſe Anne, Héritiere de ces deux Royaumes. Au Revers on voit l'Ecu de Bois-le-Duc; & tant de l'un que de l'autre côté, la Légende ſuivante :

(4) Blaſ. de la Toiſ. d'or fol. 317.
(5) Ibid. fol. 163.

ALBERTUS ET ELISABETHA, Dei Gratia, ARCHIDUCES AUSTRIÆ; DUCES BURGUNDIÆ ET BRABANTIÆ. 1602.

ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE, DUCS DE BOURGOGNE ET DE BRABANT. 1602.

Du côté des Eſpagnols, la levée du Siege de Bois-le-Duc fut rapportée tout différemment, & d'une maniere fort glorieuſe pour Albert. Apprenant, ſelon eux, dans le tems qu'il étoit au Siege d'Oſtende, le danger où ſe trouvoit l'importante Ville de Bois-le-Duc, il donna d'abord ordre de ramaſſer une bonne Armée. Elle

1601. s'aſſembla avec promtitude à Dieſt, ſous la conduite du Comte de Bergue, au nombre de ſept-mille hommes de pied & de deux-mille cinq-cens chevaux (1). Avec ce Corps, fourni de tout le train & de toutes les munitions néceſſaires, il décampa, & prenant ſa route à travers les bruyeres qui dans ce canton ſont extrêmement étendues, il marcha tout droit vers l'Armée des Etats. Celle-ci étant informée par des Eſpions, & par des Batteurs d'eſtrade, de l'approche des Ennemis, en fut tellement effrayée, que ſans les attendre elle leva le Siege avec un ſi grand deſordre, que ſa marche reſſembloit mieux à une fuite confuſe (2), qu'à une retraite bien règlée, & qu'une grande quantité d'armes, de vivres, & de bagage fut laiſſée en proye à la Garniſon & aux Bourgeois. Quelle que puiſſe être la vérité de ces differentes relations, il eſt certain qu'on célebra très ſolennellement à Bois-le-Duc cette heureuſe délivrance, & qu'il parut pluſieurs Chronogrammes & d'autres Pieces de Poëſie, pleines d'éloges pour l'Archiduc, & de railleries pour l'Armée des Etats. Elles avoient pour Auteurs Joſſe de Weerd, Conſeiller-Penſionaire d'Anvers, Jean Clare, Maximilien de Vriendt (3) Secretaire de la Ville de Gand, & d'autres Poëtes qui avoient alors de la réputation. La joye que cauſa cet évenement à la Cour de l'Archiduc parut avec d'autant plus d'éclat, qu'on y avoit reçu la nouvelle certaine, qu'à la grande ſatisfaction du Roi d'Eſpagne & de tous ſes Sujets, la Reine étoit accouchée le 22 de Septembre, d'une Fille qui au Batême avoit été nommée Anne-Marie-Maurice. Pour féliciter ce Monarque ſur ce prémier fruit de ſon mariage, Albert & Iſabelle envoyerent à Madrid, en qualité d'Ambaſſadeurs extraordinaires, (4) Philippe-Guillaume Prince d'Orange, Henri Comte de Bergue, & le Seigneur Chriſtofle Frere du Comte d'Emden. On fit frapper auſſi la Médaille ſuivante, en mémoire de ce prémier effet de la fécondité de la Reine.

(1) Hiſt. Narrat. Inaug. Alb. & Iſab. fol. 491.

(2) Ibid. fol. 493.

(3) Ibid. fol. 494.

(4) Meter. Ned. Hiſt. fol. 470. verſo.

Le Buſte du Roi, orné du Colier de la Toiſon :

PHILIPPUS III, HISPANIARUM REX CATHOLICUS; ARCHIDUX AUSTRIÆ, ETC.

PHILIPPE III, ROI CATHOLIQUE DES ESPAGNES, ARCHIDUC D'AUTRICHE, ETC.

(5) Horat. Lib. II. Epiſt. 2. v. 187, 188. (6) Virgil. Ecl. IV. v. 63. (7) Oudaan R. Moog. pag. 190. (8) Ibid. pag. 469.

Au Revers, le Dieu que les Anciens appelloient *Genius*, & qu'ils conſideroient (5) comme le Producteur du Genre-humain, & comme le Patron (6) de la fécondité des Hommes; comme Junon étoit la Déeſſe tutelaire de la fécondité des Femmes. Dans ſa gauche il tient un bouquet de Graines; qui eſt le ſymbole de cette fécondité; & dans ſa droite une Torche allumée, ſelon la coutume des Romains, qui dans la cérémonie de leurs mariages employoient cinq flambeaux brulans (7). L'Aigle, qu'on voit à côté de ce Dieu, eſt l'emblème de la (8) conſtante durée de la Maiſon Royale d'Eſpagne : on attendoit cet avantage de la fécondité de la Reine, comme il paroit par cette Inſcription :

FOECUNDA IMPERIO. 1601.

FECONDE A' L'AVANTAGE DE L'EMPIRE. 1601.

Le froid exceſſif qui avoit renverſé les deſſeins que Maurice avoit formés contre Bois-le-Duc, ou qui du moins avoit ſervi de prétexte à ſa retraite, étoit auſſi incommode à ceux qui défendoient Oſtende, qu'à ceux qui ſous la conduite de l'Archiduc s'opiniâtroient à l'attaquer. Cet inconvénient, joint à de grandes (9) tempêtes, à des veilles continuelles, & à des Aſſauts qu'il faloit ſoutenir tous les jours,

(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 473.

jours, avoit tellement diminué la Garniſon, que de ſept-mille hommes qu'elle étoit au commencement du Siege (1), il en reſtoit à peine huit-cens en état de ſervir. L'Archiduc inſtruit de ce fâcheux état de la Ville, & renforcé par les Troupes dont il n'avoit pas beſoin ailleurs dans cette ſaiſon, réſolut de continuer à fatiguer par des Aſſauts continuels les Aſſiegés affoiblis, & de les forcer ainſi à ſe rendre. Dans cette extrémité, l'habile Gouverneur eut recours à la ruſe. Le 23 de Décembre (2) il envoya des Otages aux Ennemis, ſous prétexte de traiter de la reddition avec les Députés de l'Archiduc; mais réellement pour gagner un peu de tems, & pour donner au ſecours qu'il attendoit, le loiſir d'entrer dans la Ville. Il fit trainer les Négociations ſur differens prétextes, juſqu'à ce que le 25 du même mois, trois Vaiſſeaux de guerre de Zélande lui amenerent un renfort de cinq Compagnies (3). Le ſuccès de ce ſtratagême fit ceſſer les Négociations feintes, & anima l'Archiduc aigri, à pouſſer avec d'autant plus de vigueur les attaques qui avoient été ſuſpendues. Ses batteries ayant fait par un feu terrible quelques breches dans les Ouvrages de dehors, il donna le 7 de Janvier de l'an ſeize-cens deux, un Aſſaut général à la Ville. Pour le faire mieux réuſſir, il ſe ſervit de l'approche de la nuit, & de la baſſe marée (4). Cette attaque fut terrible; mais la perte qu'y firent les Eſpagnols y fut proportionnée. Les Aſſiegés, avertis de cette entrepriſe par des Déſerteurs, avoient chargé tout leur canon à cartouche, doublé les Soldats dans tous les Ouvrages, & employé tous les moyens poſſibles pour nuire à l'Ennemi. Plus il pouſſa l'Aſſaut avec opiniâtreté, plus le carnage fut affreux, juſqu'à ce que les Ecluſes ouvertes (5) le forçaſſent à quitter le combat, en faiſant noyer un grand nombre d'Eſpagnols, & en forçant quantité d'autres à ſe retirer tout ſanglans & chargés de bleſſures. Comme, à ce que prétendent quelques-uns, (6) le feu & l'eau avoient fait perdre la vie à environ quatorze ou quinze-cens des Aſſaillans, on conſentit à une ſuſpenſion d'armes pour quatre heures, afin d'enterrer les morts. L'Archiduc cependant faiſoit venir de tous côtés les Ingénieurs les plus expérimentés (7), pour ſe ſervir de leur induſtrie à boucher le Port, & couper ainſi tout ſecours aux Aſſiegés, ce que juſqu'alors la force ouverte avoit en-vain tâché d'exécuter. Les Zélandois, voyant que la protection divine rendoit infructueuſes toutes les attaques que l'Ennemi avoit formées contre Oſtende, qu'ils regardoient comme le boulevard de leurs côtes, témoignerent à Dieu leur gratitude par le Jetton ſuivant.

(1) P. Fleming. Belg. vanOoſtendepag.170.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 473.

(3) Ibid. fol. 473. verſo.

1602.

(4) P. Fleming. Belg. vanOoſtendepag.192.

(5) Ibid. pag. 196.

(6) Meter. Ned. Hiſt. fol. 474. verſo.

(7) Ibid. fol. 475.

La porte d'un Palais, défendue par un Bras armé, qui ſore d'une nuée où l'on lit le nom de JEHOVAH:

FORTIS ARMATUS CUSTODIT ATRIUM. 1602.

L'HOMME FORT ARMÉ DEFEND SA MAISON. 1602. (8).

(8) Luc. XI. v. 21.

Au Revers, les Armes de Zélande, entourées de celles de la Nobleſſe de la Province, & des Villes qui y ont droit de ſuffrage:

LUCTOR ET EMERGO.

JE LUTTE ET JE SURNAGE.

Les Zélandois, qui avoient lutté juſques-là, auſſi-bien que ceux des autres Provinces, contre les malheurs de la Guerre, & qui s'en étoient heureuſement tirés, voyoient de jour en jour leur Commerce s'étendre & fleurir dans les Indes. Deux de leurs Vaiſſeaux, commandés par Gerard de Roy & Laurent Bikker, étant

1602. partis de Sumatra (1) vers la fin de l'année précédente, arriverent le 6 de Mars de celle-ci à la Rade de l'Ile de Ste. Helene, & découvrirent près d'eux un autre Navire qu'ils prirent d'abord pour un Hollandois; mais en l'allant reconnoitre de plus près, ils trouverent que c'étoit un gros Gallion Eſpagnol. Il les ſalua d'abord de ſon canon, & ils ne tarderent pas à lui rendre la pareille. Ils l'attaquerent même avec tant de valeur, que lui ayant emporté ſes cordages & ſes haubans, ils le forcerent de ſe retirer ſur le rivage de l'Ile. Les Zélandois ne lâcherent pas priſe pour cela; ils le percerent de coups, & vers le ſoir du 16 (2) ils le forcerent à mettre Pavillon blanc & à ſe rendre avec tous ſes tréſors, ſous la ſeule condition que l'Equipage auroit la vie ſauve. Ce Navire portoit le nom de S. Jaques. Le butin qu'on y trouva étoit extrêmement conſiderable. Dans la vente publique qu'on en fit en Zélande, où cette Priſe arriva heureuſement le 20 de Juillet, on tira plus de quinze-cens-mille florins des Perles, des Diamans, du Bezoar, de l'Ambre-gris, des Soyes écrues & des autres marchandiſes précieuſes dont ce Vaiſſeau avoit été chargé. Ceux qui avoient équipé les deux Navires, témoignerent à Dieu leur reconnoiſſance d'un ſi heureux ſuccès, en faiſant donner aux Pauvres dix-mille francs (3). Cependant ils furent embaraſſés dans de grandes diſputes, tant avec leurs Matelots, qu'avec l'Avocat-Fiſcal de l'Amirauté: mais par la médiation des Etats, les prémiers furent appaiſés par un préſent de cent-mille francs; & l'on convint que pour ſatisfaire aux Droits de l'Amirauté, on payeroit en quatre mois la ſomme de trois-cens-mille francs, des prémiers deniers (4) qui proviendroient du butin; & qu'enſuite la vente étant entierement achevée, on partageroit le reſte aux Marchands, ſelon la part que chacun avoit dans les deux Vaiſſeaux. Au milieu de ces difficultés, ces Marchands firent frapper la Médaille ſuivante, pour en faire préſent à leurs Amis, & à ceux qui pouvoient leur être utiles dans leurs affaires & leur en procurer une heureuſe fin.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 478. verſo.

(2) Ibid. fol. 479.

(3) Ibid. fol. 480.

(4) Ibid. fol. 479. verſo.

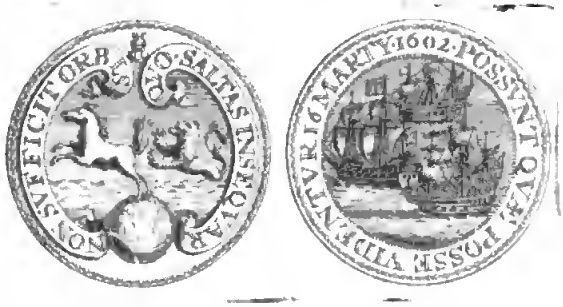

Le Gallion le S. Jaques, entre les Vaiſſeaux Zélandois:

POSSUNT, QUÆ POSSE VIDENTUR. 16 MARTII 1602.

ILS PEUVENT TOUT CE QUI LEUR PAROIT POSSIBLE. LE 16 DE MARS 1602.

Au Revers, un ſuperbe Cheval qui s'élance du haut d'un Globe terreſtre. Devant lui on voit ſur une banderolle la Deviſe du défunt Roi Philippe II, tirée de Juvenal (5):

(5) Sat. X. v. 168.

NON SUFFICIT ORBIS.

UN MONDE NE SUFFIT PAS.

Pour bien comprendre cet Emblème, il faut ſavoir que Philippe, en conquerant le Portugal, avoit joint le Commerce des Indes Orientales à celui des Indes Occidentales: par-là il avoit ôté la Ligne de ſéparation qu'un Pape avoit tracée, pour ainſi dire, entre les domaines du Portugal & de l'Eſpagne. Mais en défendant à toutes les Nations le Commerce des Indes, ce Roi ſembloit avoir voulu établir la Ligne Equinoxiale comme une nouvelle Ligne de ſéparation entre ſon Commerce & celui des autres Peuples. Depuis ce tems, il avoit pris pour Emblème un Cheval, qui du Monde Occidental ſaute vers l'Oriental; & pour Deviſe les paroles que nous venons de voir. Elle fut autrefois appliquée à Alexandre le Grand; & François Drake (6), en arrivant à S. Domin-

(6) Tweede Schеepstocht, pag. 25.

mingue le 1. de Janvier de l'an 1586, la trouva ſur le Trône du Vice-Roi, en broderie d'or. Mais comme ceux de Zélande, ſe mettant peu en peine de la défenſe du Roi, paſſoient la Ligne Equinoxiale & alloient dans les Indes auſſi-bien que les Eſpagnols; on voit ſur cette Piece dans le lointain le Lion Zélandois, qui s'élance de la Mer, & qui ſaute après le Cheval Eſpagnol. Du côté du Lion on voit ſur une autre banderolle les mots ſuivans: 1602.

QUO SALTAS INSEQUAR.

JE TE SUIVRAI PAR-TOUT OÙ TON ESSOR TE PORTE.

Le Commerce des Indes avoit été fait juſques ici par des Compagnies particulieres de Marchands d'Amſterdam, de Rotterdam & de Zélande. Par leur avidité pour le gain (1), & par leur jalouſie mutuelle, le prix des marchandiſes étoit monté fort haut dans les Païs dont on les tiroit; & au contraire, il avoit baiſſé conſiderablement dans les Provinces-Unies. Il y avoit même bien de l'apparence que dans la ſuite, ſi ces Compagnies perſiſtoient dans leurs diviſions, elles (2) s'entre-nuiroient aſſez pour s'affoiblir & pour ſe mettre hors d'état de faire tête aux Eſpagnols, qui n'étoient que trop portés à tout employer pour chaſſer des Indes les Habitans des Païs-Bas. Dès l'an 1599, les Etats de Hollande avoient déja penſé à remédier à cet inconvénient, & par proviſion ils avoient nommé un Seigneur du Corps des Nobles, un Député de Dort, un de Harlem, un de Leyden, un de Tergau, un autre d'Alcmar, & l'Avocat-général de Hollande (3) Oldenbarneveld, pour voir enſemble s'il ne ſeroit pas poſſible d'unir toutes ces Compagnies, & pour prendre là-deſſus les meſures néceſſaires. Etant ſollicités de donner en ce cas à la Compagnie générale un Privilege qui exclût de ce Négoce (4) tous les autres Marchands, ils s'informerent quelle redevance elle en voudroit donner par an au Tréſor public. Après en avoir été inſtruit, on jugea d'autant plus néceſſaire de régler ce Commerce (5), & l'on nomma de nouveau pour cet effet des Députés de Dort, de Delft (6), d'Amſterdam, de Rotterdam, de Horne, & d'Enkhuizen. On crut même que cette union devoit ſe faire (7) en ſix mois de tems, & qu'il faloit établir cette Compagnie générale au nom des Etats-Généraux, ou bien au nom du Comte Maurice. Ce Prince, voyant les grands gains qui provenoient de ce Commerce, & apprenant la foibleſſe des Eſpagnols dans les Indes, demanda aux Etats s'il lui ſeroit permis, & à ceux qui voudroient s'unir à lui, de faire à ſes propres dépens la Guerre dans les Indes aux Eſpagnols & à leurs partiſans, d'y prendre des Villes & de les poſſeder en ſon nom, & indépendamment (8) de toute autre Puiſſance; ou du moins, s'ils lui vouloient accorder le privilege d'aller chercher ſeul entre le Cap-Verd & le Cap de Bonne-Eſperance, du Poivre blanc & noir, auſſi-bien que du Gingembre. Comme cette demande pouvoit mener à de très grandes conſéquences, tous les Membres des Etats lui répondirent qu'ils ne pouvoient rien conclure là-deſſus, ſans être autoriſés par l'avis des Villes; d'autant plus qu'il y avoit déja un grand nombre de Vaiſſeaux qui négocioient ſur cette côte, & que les differentes Compagnies attendoient une grande quantité de Poivre en vertu des Contrats faits avec les Indiens. Quoi qu'il en ſoit, cet incident (9) hâta l'affaire, & fit réſoudre à la fin ceux de Hollande d'inſiſter dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux à ce que les Directeurs des Compagnies d'Amſterdam, de Middelbourg, des Villes ſituées ſur la Meuſe, & de celles de Nord-Hollande, fuſſent convoqués à La Haye, afin de règler (10) pour un certain nombre d'années, & le Commerce même, & le profit qui en reviendroit à la République. Les Etats-Généraux y conſentirent volontiers (11): on entra d'abord en conference, on projetta les Articles, & dès que ceux de Hollande les eurent approuvés, (12) ils ordonnerent à leurs Députés dans ce Corps de travailler à les faire paſſer, & à faire mettre la derniere main à cette importante affaire. Ce fut ainſi que ce grand ouvrage fut à la fin achevé le 20 de Mars, après que les Etats-Généraux eurent approuvé l'avis de ceux d'Amſterdam, qui vouloient que les Directeurs fuſſent choiſis (13) par les Bourguemeſtres des Villes, & non, comme les Zélandois ſouhaitoient, par les Etats des Provinces particulieres. Dès-lors une ſeule Compagnie générale prit la place de toutes les particulieres, & pour la ſoutenir, on défendit pour vingt années conſécutives à tout autre Navire d'aller plus loin que le Cap de Bonne-Eſperance & le Détroit de Magellan. Ce nouvel établiſſement fit revoquer auſſi le Privilege accordé aux Compagnies particulieres, de battre monnoye chacune avec les Armes de ſa Ville, quoiqu'Amſterdam, Middelbourg, Delft, Rotterdam, Horne, & Enkhuizen euſſent déja érigé chez elles des Chambres de Monnoye, dont le ſoin devoit être confié

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 448.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 20 Maart 1602. fol. 106.

(3) Reſol. der Staat. van Holl. 30 Aug. 1599. fol. 331.

(4) Ibid. van 25 tot Aug. tot 9 Sept. 1599. fol. 370.

(5) Ibid. van 29 Aug. tot 22 Sept. 1600. fol. 360.

(6) Ibid. fol. 396.

(7) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 11 Mey 1601. fol. 249.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 21 Mey 1601. fol. 216. 217.

(9) Ibid. van 28 Aug. tot 15 Sept. 1601. fol. 322.

(10) Ibid. van 22 tot 31 Oct. fol. 392.

(11) Ibid. 19 Dec. fol. 470.

(12) Ibid. van 12 Febr. tot 12 Maart 1602. fol. 53.

(13) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 6 Maart 1602. fol. 105.

1602. à un certain nombre de Directeurs intereſſés dans chaque Compagnie, à condition que le gain ou la perte regarderoit tout le Corps. On limita encore un eſpace de tems, pendant lequel ceux qui vouloient avoir part (1) aux dépenſes & aux profits de cette Compagnie générale, ſeroient obligés de donner leurs noms. Le jour fixé étant venu, on trouva que la ſomme que les Inſcriptions promettoient de fournir alloit à ſix millions. Ce fut de cette maniere que la Compagnie Orientale fut érigée. Elle envoya aux Indes cette même année (2) quatorze Vaiſſeaux, & dans la ſuite elle eſt devenue un des plus fermes appuis des Provinces-Unies. Au reſte, il n'eſt pas étonnant que les Souverains priſſent ſi fort à cœur les affaires du Commerce & de la Navigation : ils ſavoient que celui qui eſt maître par Mer, trouve des moyens faciles de l'être auſſi par Terre. Dans cette idée ceux de Zélande, pour exciter leurs concitoyens à pouſſer le Commerce, firent frapper cette année le Jetton que voici.

(1) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 20 Maart 1602. fol. 106, 107.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 481.

Un Vaiſſeau à trois mâts, voguant à pleines voiles :

IMPERATOR MARIS TERRÆ DOMINUS.

CELUI QUI A L'EMPIRE DE LA MER, EST MAITRE PAR TERRE.

Au Revers, les Armes de Zélande, ſurmontées d'une Couronne :

LUCTOR ET EMERGO. 1602.

JE LUTTE ET JE SURNAGE. 1602.

La grande puiſſance, que les Provinces-Unies avoient acquiſe par le Commerce, juſtifie parfaitement le ſens de ce Jetton ; ſurtout ſi l'on remarque que cette année elles mirent en campagne une Armée de dix-huit-mille Fantaſſins & de cinq-mille Chevaux, (3) avec trois-mille chariots chargés de bagage & de tout ce qui eſt néceſſaire à une Armée. Maurice, qui devoit commander ces forces, reçut de nouveau cette année des Etats de Hollande un préſent de quarante-mille florins, à payer en quatre ans (4). Un pareil ſecours lui étoit fort néceſſaire, puiſqu'il étoit en arriere de plus de cinquante-mille francs ; dette cauſée par les grandes dépenſes de ſa Maiſon, qui dans la Ville conſiſtoit en deux-cens Domeſtiques, & à l'Armée en trois-cens, & quelquefois même en quatre-cens (5). Après qu'on eut célebré par-tout le Païs (6) un jour de Jeûne & de Prieres, le Prince paſſa le 21 & le 22 de Juin la Meuſe auprès de Nimegue, pour aller en Brabant ; & après pluſieurs marches, il ſe poſta à Halmale près de Tillemont. C'étoit là que Mendoça, mis en liberté & échangé contre tous les Priſonniers que les Ennemis avoient faits ſur les Etats, s'étoit retranché avec l'Armée Eſpagnole. Maurice tâchant de l'attirer en raſe campagne, fit paſſer le ruiſſeau de Halmale à deux-mille Fantaſſins & à quarante Cornettes de Cavalerie, il chaſſa les Sentinelles de l'Ennemi dans leur Camp, & mit ſes Troupes en bataille ſous les retranchemens mêmes (7). Mais comme l'Amirante mépriſoit tous les défis de Maurice, réſolu de reſter (8) près de Tillemont dans un Camp ſi bien fortifié ; Maurice ſe retira le 10 de Juillet, & prenant ſa route par le Peel à côté de Helmont, il arriva le 18 devant la Ville de Grave. A peine cet habile Capitaine eut-il aſſis ſon Camp, que perſuadé que Mendoça le ſuivroit au-plutôt avec l'Armée Eſpagnole, il fit creuſer autour de la ſienne un foſſé d'une pique & demie de profondeur. Il y joignit un rempart épais & fort élevé (9) de plus d'une lieue & demie d'Allemagne d'étendue, qui avoit outre ſes parapets, des baſtions qui ſe défendoient

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 481. verſo.

(4) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Mey 1602. fol. 163.

(5) Ibid. 24 Maart fol. 99.

(6) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 26 April 1602. fol. 139.

(7) Meter. Ned. Hiſt. fol. 483.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. van 13, 14. & 15. Aug. 1602. fol. 252.

(9) Meter. Ned. Hiſt. fol. 483. verſo.

doient mutuellement. Autour de ce rempart il fit encore élever plus de ſoixante Forts à la portée du mouſquet l'un de l'autre, bien paliſſadés, & fournis abondamment d'artillerie. Pendant que les Aſſiegés ſe défendoient avec valeur, Mendoça renforcé de ſix-mille hommes (1) nouvellement arrivés d'Italie, & qui joints aux Troupes tirées des Garniſons rendoient ſon Armée très formidable, ſe poſta le 10 d'Août en plein jour dans le Village nommé le grand Lynde, à un quart de lieue des retranchemens de Maurice (2). A peine les Aſſiegés l'eurent-ils découvert, qu'ils pouſſerent des cris de joye, & qu'ils firent des Sorties continuelles, & un feu terrible de tous leurs ouvrages. L'Amirante avoit choiſi la nuit du (3) 21 d'Août pour ſecourir la Ville, en s'ouvrant un paſſage entre les retranchemens de Maurice & du Comte Guillaume de Naſſau. Mais trouvant toute l'Armée des Etats rangée en bataille, il fut contraint d'abandonner ſes échelles, ſes chariots, ſes ponts, & ſes autres inſtrumens de guerre, & de ſe retirer la nuit ſuivante par Maſtricht, ſans avoir rien fait avec des forces ſi conſiderables. La Garniſon, que cette retraite privoit de tout eſpoir de ſecours, ayant encore perdu une Demi-lune qui défendoit le Batardeau du foſſé, prit le parti de capituler avec Maurice. L'accord fut conclu le 19 de Septembre; & la Ville, conformément à ce Traité, fut rendue deux jours après (4). En mémoire de la priſe de cette Ville après deux mois de Siege, on frappa les Pieces ſuivantes. 1602.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. 13 Aug. 1602. fol. 257.

(2) Ibid. van 13 tot 15 Aug. fol. 252.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 484.

(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 20 Sept. 1602. fol. 288.

I. La prémiere, qui eſt un Jetton, repréſente l'Armée de Mendoça ſe tenant auprès de Tillemont derriere ſes retranchemens, malgré le voiſinage de Maurice & des Troupes des Etats. Au Revers eſt la Ville de Grave, avec l'Armée retranchée de Maurice; & dans le lointain celle de Mendoça. De côté & d'autre on lit l'Inſcription ſuivante, qui conſiſte en deux Vers Latins:

QUI DEUS AD THENAS LATITANTEM TERRUIT HOSTEM,
HIC DEUS AURIACIS EREPTAM REDDIDIT URBEM.
1602.

CE MEME DIEU QUI A EFFRAYE L'ENNEMI CACHE' AUPRES DE TILLEMONT, A RENDU A' LA MAISON D'ORANGE UNE VILLE QU'ON LUI AVOIT ARRACHEE. 1602.

1602. II. Uo Homme, qui par le moyen d'une longue poutre placée ſur un appui, leve avec peu d'effort une grande Meule de moulin. L'expérience fait voir qu'à proportion que la main eſt plus ou moins éloignée du point d'appui du levier, que le poids qu'on veut lever, on le fait avec plus ou moins de peine. Ainſi la main dix fois plus éloignée de ce point qu'un poids de mille livres, ne fait que l'effort qu'il faut pour en lever cent. C'eſt à cette expérience que la Deviſe ſuivante fait alluſion :

ARS GRAVE TOLLIT ONUS.

L'ART LEVE UN FARDEAU PESANT.

Le mot Latin GRAVE, *PESANT*, fait alluſion à la forte Ville de Grave, que l'habileté de Maurice avoit conquiſe après un Siege de deux mois. Sur l'Exergue eſt l'Ecu des Etats d'Utrecht, ce qui prouve que cette Piece a été faite dans leur Province & par leur ordre; comme il paroit encore par cette Légende qui eſt au-deſſous de l'Ecu :

ORDINES TRAJECTI.

LES ETATS D'UTRECHT.

Au Revers, la Ville de Grave. Comme Maurice avoit pris cette Place autant par la Beche, que par l'Epée, en retranchant ſon Armée avec tant d'art que Mendoça n'avoit pas oſé l'attaquer; on voit ici au milieu d'une Couronne de laurier, une Beche, que les villageois de ce Païs appellent *Graaf* : c'eſt encore une nouvelle alluſion au nom de la Ville conquiſe :

INDUSTRIA ET LABORE. CIↃ IↃCII. 1602.

PAR L'INDUSTRIE ET PAR LE TRAVAIL. 1602.

III. On trouve auſſi uo Jetton qui porte les mêmes Inſcriptions & les mêmes Emblèmes. Il ſeroit ſuperflu par conſéquent de le décrire.

IV. La derniere, qui eſt auſſi un Jetton, repréſente un Chaſſeur, qui déja chargé d'un Lievre, en pourſuit un autre avec des Chiens-courans, tandis que ſon Faucon tenant un oiſeau dans ſes ſerres donne dans les airs la chaſſe à pluſieurs autres. C'eſt une alluſion à la défenſe d'Oſtende, qu'on avoit autrefois arrachée aux Ennemis; & à la priſe récente de Grave :

PARTA TENENS, NON PARTA SEQUOR.

RETENANT CE QUE J'AI PRIS, JE COURS APRÈS CE QUE JE N'AI PAS PRIS ENCORE.

L'Inſcription extérieure du Revers fait voir clairement qu'il s'agit de Grave & d'Oſtende :

GRAVATE LICET, TROPHÆA OSTENDAM DUPLA.

J'ETALERAI DEUX TROPHE'ES, QUOIQU'OBTENUS AVEC PEINE.

Pour faire ſentir cette alluſion, on a fait le caractere des deux prémieres ſyllabes de GRAVATE plus gros, auſſi-bien que celui du mot OSTENDAM.

On voit encore autour des Armes de Zélande, cette Légende intérieure :

CALCOLI CAMERÆ RATIONUM ZELANDIÆ. 1602.

JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE ZELANDE. 1602.

En conſéquence de l'accord, la Garniſon ſortit de la Ville au nombre de huit-cens hommes en pleine ſanté, & de quatre-cens bleſſés ou malades. Elle avoit été au commencement du Siege, de quinze-cens hommes. Les habitans n'obtinrent pas ſeulement pardon (1) de ce qu'ils avoient fait contre leur Seigneur, mais ils furent encore confirmés (2) dans tous leurs Droits & dans tous leurs Privileges.

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 484.

(2) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 17 Jan. 1603. fol. 10.

ges. Mais quoiqu'on laiſſât à chacun la conſcience libre, on ne leur permit que l'exercice public de la Religion Reformée. La Ville de Grave étoit autrefois du reſſort de la Gueldre, enſuite elle fut attachée au Brabant, & enfin engagée à Maximilien Comte de Buren, duquel le Pere de Maurice l'acheta après avoir épouſé ſa Fille. Ce Prince la perdit au commencement des Troubles civils; mais il en fut remis en poſſeſſion par la Pacification de Gand, après que la Garniſon Allemande eut été chaſſée de cette Place (1). Dans le tems dont il s'agit ici, il y avoit dix-huit ans qu'elle avoit été livrée au Duc de Parme par la lâcheté du Gouverneur; & nous venons de voir de quelle maniere Maurice s'en rendit maître. Par cette conquête, devenu Seigneur du Païs de Cuyk dont Grave eſt la Capitale, il convoqua une Diete de ceux qui gouvernoient le Païs, & il s'y fit reconnoître ſolennellement, (2) après avoir fait ſon Entrée triomphante dans Grave même. Il ſe voyoit alors en poſſeſſion de tous ſes Etats héréditaires, puiſqu'il s'étoit déja rendu maître auparavant de Breda, de Lingen, & de Meurs. Ces mêmes ſuccès qui faiſoient croître ſes revenus, augmentoient la gloire de ſes armes, & procuroient d'importans avantages aux Provinces-Unies, en étendant leurs frontieres du côté de la Meuſe (3). La Campagne étant ainſi finie, il congédia & paya la Cavalerie Allemande, conformément au Contrat qu'il avoit fait avec elle; il mit ſon Armée en Quartiers d'hiver, & chargé de nouveaux lauriers qu'il avoit mérités par ſa nouvelle conquête, il s'en retourna à La Haye. Partout où il paſſoit, il fut reçu aux acclamations du Peuple. On voyoit l'eſperance qu'on avoit conçue de lui, entierement remplie. Ce Rejetton d'un Arbre coupé, le Fils d'un Prince maſſacré indignement, ayant procuré à ſa Patrie les plus grands avantages, paroiſſoit devenu un Arbre floriſſant, à l'ombre duquel les Provinces-Unies goutoient un repos aſſuré, au milieu d'une cruelle Guerre. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent, que pour lui témoigner une vive reconnoiſſance on ait frappé les Médailles ſuivantes. 1602.

(1) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 443.

(2) Meter. Ned. Hiſt. fol. 484. verſo.

(3) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 443.

I. Maurice, en Buſte armé; avec ces Titres:

MAURITIUS, PRINCEPS AURAICÆ; COMES NASSAVIÆ, CATTIMELIBOCI; MARCHIO VERÆ ET VLISSINGÆ.

1602. *MAURICE, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU, DE CATSENELLEBOGEN; MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.*

Au Revers, un grand Oranger qui ſort d'un tronc coupé, & que deux branches de Laurier environnent. L'Inſcription eſt la Deviſe ordinaire de ce Prince:

TANDEM FIT SURCULUS ARBOR. ANNO 1602.

LE REJETTON DEVIENT ENFIN ARBRE. 1602.

II. & III. La ſeconde & la troiſieme ſont en tout ſemblables à la prémiere; excepté qu'on voit ſur les deux côtés de la ſeconde une branche d'Oranger, qui environne toute la Piece. Au reſte, l'Inſcription eſt par-tout la même:

TANDEM FIT SURCULUS ARBOR. ANNO 1602.

LE REJETTON DEVIENT ENFIN ARBRE. 1602.

La ſéparation de l'Armée, & le congé donné à la Cavalerie Allemande, ne pouvoient point alors être dangereux à la République, puiſqu'on n'avoit rien à craindre des Eſpagnols, à cauſe de leurs terribles mutineries, qui forcerent Mendoça d'envoyer ſes Troupes dans les Garniſons. Pendant la marche des Troupes ennemies, il arriva que quatorze Cornettes de la Cavalerie de Maurice, ſorties de Breda & des lieux voiſins pour faire des courſes, ſe ramaſſerent le 8 d'Octobre auprès de Bilzen, (1) environ à trois lieues de Maſtricht. C'eſt là qu'elles apprirent que près du même endroit huit Compagnies de la Cavalerie de l'Archiduc, répandues négligemment, ſans aucun ſoupçon, ſans Officiers & ſans diſcipline, pouvoient être ſurpriſes & défaites ſans peine & ſans danger. Les Cavaliers de Maurice prirent auſſitôt leur parti: ils marcherent vers l'Ennemi avec toute la rapidité poſſible, l'inveſtirent dans deux Villages, & après avoir mis les Gardes avancées en fuite, ils ſe rendirent maitres de cinqcens chevaux, & firent priſonniers deuxcens hommes, qu'ils avoient preſque tous trouvés dans leurs lits. Cinq Etendards gagnés dans cette rencontre (2) furent portés à La Haye & ſuſpendus dans la Grand' ſalle du Palais, comme un monument de cette Victoire. Environ dans le même tems, ſavoir au commencement d'Octobre, les Vaiſſeaux de guerre des Etats ne remporterent pas un moindre avantage ſur les Galeres ennemies. Elles étoient au nombre de ſix, équipées de neuf-cens Soldats & de quinze-cens Rameurs. Le Roi d'Eſpagne les avoit envoyées ſous Frederie Spinola au ſecours de l'Archiduc, pour s'en ſervir à boucher le Port d'Oſtende. Pour aller à leur rencontre, les Etats-Généraux avoient envoyé quatre Vaiſſeaux de guerre à Eliſabeth, dont la Flotte ſe tenant entre Calais & Douvres, découvrit le 3 d'Octobre trois de ces Galeres; mais comme un brouillard épais qui s'étoit levé (3) empêchoit les Anglois de les attaquer, ils avertirent les Hollandois par quelques coups de canon de l'approche de leurs Ennemis. Là-deſſus les Vaiſſeaux des Etats pourſuivirent ſans ceſſe ces Galeres, en côtoyant avec elles le rivage de la Grande-Bretagne, juſqu'à ce qu'enfin ils en atteignirent deux auprès de Gravelines. Non-ſeulement ils les percerent de leur canon, mais ils les heurterent encore (4) à deux ou trois differentes repriſes avec tant de violence, que ne pouvant réſiſter à un choc ſi rude, elles s'ouvrirent. Alors on vit leurs mâts, leurs rames, & leurs poupes entieres flotter çà & là dans la Mer, & leurs vaſtes corps mêmes furent engloutis par les ondes. A peine en ſauva-t-on deux-cens hommes; tous les autres furent laiſſés ſans miſericorde en proye à l'Océan. Une troiſieme fit naufrage auprès de Calais. Deux autres percées de coups (5) étant tombées ſur les Bancs de Flandre, gagnerent à peine le Havre de Nieuport. La ſixieme montée par Spinola s'étant, pour ainſi dire,

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 487. verſo.

(2) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 441.

(3) Meter. Ned. Hiſt. fol. 487. verſo.

(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. & O.S. 1602. fol. 294.

(5) H. de Groot Ned. Hiſt. fol. 445.

re, cachée dans les eaux qui baignent la Zélande, & après avoir eſſuyé de grands dangers, arriva enfin à Dunquerque par les efforts des Forçats, à qui on avoit promis la liberté. La priſe de Grave, & ces deux Victoires remportées l'une par Mer l'autre par Terre, furent le ſujet de la Médaille ſuivante, qu'on fit frapper cette année dans les Provinces-Unies. 1602.

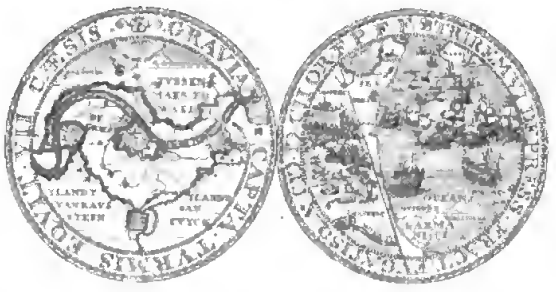

La Tête repréſente, ſous le nom de JEHOVAH, les Païs entre la Meuſe & le Vahal; comme auſſi ceux de Cuyk & de Ravenſteyn. Sous le même nom on voit au Revers la défaite de la Cavalerie Eſpagnole auprès de Tongres, & dans la Mer les Galeres de Spinola coulées à fond. L'Inſcription, qu'on lit ſur l'un & ſur l'autre côté, eſt celle-ci:

GRAVIA CAPTA; TURMIS EQUITUM VII CÆSIS; TRIREMIBUS VI DEPRESSIS, FRACTIS FUGATISQUE, ANNO CIↃIↃCII; ORDINES FOEDERATARUM PROVINCIARUM FIERI FECERUNT.

LA VILLE DE GRAVE ETANT PRISE, CINQ CORNETTES DE CAVALERIE DEFAITES, SIX GALERES TANT COULEES A FOND QUE BRISEES ET MISES EN FUITE, L'AN 1602; LES ETATS DES PROVINCES-UNIES ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE.

La défaite de cette Cavalerie de l'Archiduc excita les Etats-Généraux avant la fin de cette année à étendre les Contributions, en faiſant faire une invaſion dans le Païs de Luxembourg. Ils y employerent le Comte Louis de Naſſau, avec trente-trois Cornettes de Cavalerie, douze-cens Fantaſſins, & cinquante chariots deſtinés à porter les munitions de guerre & de bouche. Le 3 de Novembre ces Troupes ſortirent de Nimegue, & prenant leur route à côté de Keppel, de Betbourg, de Wagtendonk, de Grevenraad & de Juggen, elles vinrent à S. Vit, qu'elles prirent par accord, & où elles mirent quelque monde pour favoriſer leur retraite. De là elles marcherent par-devant Jullic & Baſtoigne vers Marche en Famine & vers S. Hubert, où elles mirent tout en feu, pour forcer les habitans à fournir des Contributions. Ceux de Peterdorf près de Dechery ſe voyant inveſtis le 16 du mois, & la tranchée ouverte, traiterent & ſe racheterent par une bonne ſomme d'argent, du pillage qu'ils craignoient. Le Capitaine de Cavalerie Kloet, détaché avec quelques Troupes vers le Luxembourg, parcourut toutes les parties de cette Province, répandit la terreur parmi tous les habitans du Plat-païs, & fit des ravages inouïs en brulant les Egliſes, les Couvents, les Maiſons de campagne, & les Hameaux. La raiſon de cette conduite étoit la défenſe qui avoit été faite aux habitans par le Gouverneur de la Province, (1) le Comte Pierre-Erneſt de Mansfelt, de traiter touchant les Contributions avec les Troupes de la République; ce qui fut cauſe qu'elles trouverent preſque toutes les maiſons vûides de meubles, & de tout ce qu'on n'avoit pas pu emporter. Ils prirent pour-

(1) Meter. Ned. Hiſt. fol. 458. verſo.

1602. tant quelques Gentilshommes, & entre autres l'Abbé de S. Hubert, qu'ils amenerent pour Otages des Contributions promiſes, & qu'ils conduiſirent heureuſement juſques aux frontieres des Provinces-Unies. Il eſt vrai que l'Archiduc avoit détaché quelques Troupes vers le Luxembourg pour faire tête à la Cavalerie des Etats; mais faute de payement, elles reſterent en chemin, occupées à manger les Païſans: ce qui acheva la ruïne entiere du Plat-païs, également épuiſé & par les Ennemis, & par ceux qui étoient envoyés pour le défendre. Les Troupes des Etats cependant, ayant fait leur coup, ſe raſſemblerent à Geldorp, ſe retirerent par Korcum, Nierſcheyde & Wanlor, où elles ſe ſéparerent; & après avoir employé un mois à cette Expédition, elles arriverent heureuſement avec le butin & les Otages à Nimegue, à Grave, & dans d'autres Villes frontieres. La mémoire de cette Invaſion dans le Païs de Luxembourg ſe trouve conſervée ſur le Jetton que voici.

Le nom Hébreu de JEHOVAH, *L'ETERNEL*, dans une flâme étendue en cercle: L'Inſcription eſt tirée du Livre de Job (1):

(1) Ch. I. v. 21.

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. CIↃ IↃCII.

LE NOM DE L'ETERNEL SOIT BENI. 1602.

Le Revers ne contient que ces paroles:

HOSTE PROVOCATO POST TUMULTUM; GRAVIA CAPTA, TRIREMIBUS DEPRESSIS ET SUBMERSIS, VIII EQUITUM TURMIS CÆSIS, AGROQUE LUXEMBURGENSI VASTATO; SENATUS FOEDERATARUM PROVINCIARUM FIERI FECIT.

L'ENNEMI APRE'S LA FIN DE SES MUTINERIES ETANT DEFIE', LA VILLE DE GRAVE ETANT PRISE, LES GALERES COULE'ES A' FOND, HUIT COMPAGNIES DE CAVALERIE DEFAITES, ET LE TERRITOIRE DE LUXEMBOURG RAVAGE'; LE SENAT DES PROVINCES-UNIES A FAIT FAIRE CETTE PIECE.

Au milieu de cette proſperité des Païs-Bas, on vit dans l'Ooſtfriſe de nouvelles animoſités entre la Ville d'Emden & ſon Prince; & elles ſembloient devoir être fécondes en ſuites funeſtes pour les Provinces-Unies, à cauſe que le dernier avoit eu recours aux Eſpagnols. Auparavant, un different ſemblable entre cette Ville & le Comte Edzard avoit été accommodé à Delfzyl par la Médiation des Etats-Généraux (2). Mais celui-ci étant mort, & ſon Fils Enno lui ayant ſuccedé dans le Comté d'Ooſtfriſe, la vieille diſcorde s'étoit ranimée; à cauſe qu'interpretant en ſa faveur ce qui pouvoit y avoir d'obſcur dans les Articles du précédent Accord, il accabloit les petites Villes du Plat-païs d'impôts & de charges, & qu'il ſongeoit, au grand deſavantage des Hollandois, à y tranſporter le Commerce d'Eſpagne, ſous la protection de Philippe III. Il avoit déja mis la Nobleſſe dans ſon parti, & ayant ſoumis à main armée la Ville de Norden qui

(2) Reſol. der Staat. van Holl. van 22 Nov. tot 18 Dec. 1599. fol. 576. Hamconii Frifia pag. 53.

qui avoit refuſé de lui obeïr, il ne ſe contenta point de condamner les habitans à une amende, mais il les fit paſſer encore, comme de miſerables Eſclaves, ſous une potence qu'il avoit fait dreſſer exprès dans cette vue. Il ſe jetta enſuite avec ſes Troupes (1) devant la Ville d'Emden, qui lui ferma ſes portes, parce que, zélé partiſan de la Religion Catholique, il ſembloit avoir formé le deſſein de nuire aux Provinces-Unies en ouvrant aux Flottes Eſpagnoles la large embouchure de l'Ems. Sa conduite obligea les Etats d'envoyer au ſecours de la Ville inveſtie, d'abord quatre Compagnies de Fantaſſins ſous le Colonel Warner du Bois, & enſuite encore dix-neuf. Ces Troupes trouverent peu de réſiſtance chez un peuple peu fait à la Guerre; elles prirent en peu de jours les Forts dont on avoit environné la Ville, & par-là elles en firent lever le Siege. Le Comte Enno, qui dans la ſuite pour regagner les bonnes graces des Etats-Généraux les pria d'être Parains (2) de ſon Fils, ſe plaignit fort de leur procedé, par lequel ils ſembloient uſurper, ſelon lui, quelque droit ſur ſes Etats. Il vint néanmoins en Hollande (3) l'an 1603, dans le tems que des Députés d'Emden arriverent auſſi pour ſe plaindre de lui & pour demander du ſecours, comme de ſon côté il ſe plaignoit de la Ville & demandoit de l'aſſiſtance contre elle. Après de longues diſputes, on fit par la médiation des Etats un nouvel accommodement (4), qui, comme extorqué, fut de courte durée; & les hoſtilités, qui recommencerent quelques années après, donnerent aux Provinces-Unies de fâcheuſes occupations. Pendant ces Troubles, le Comte Enno fit frapper cette Médaille. 1602.

(1) Reſol. der Staat. van Holl. van 3 tot 6 Sept 1602. fol. 274.

(2) Ibid. 14 Aug. 1602. fol. 260.

(3) Ibid. 25 Febr. 1603. fol. 54. 1603.

(4) Ibid. van 30 July tot 3 Sept. 1603. fol. 181.

Ce Comte, en Buſte armé, avec un collet abattu:

ENNO, COMES FRISIÆ ORIENTALIS, COMES RITPERGIÆ, DYNASTA IN ESENO, WITMUNDA, ET STEDESDORPIO.

ENNO COMTE D'OOST-FRISE, COMTE DE RITBERGEN, BARON D'EZENS, WITMUNDE, ET STEDESDORF.

Cet Enno, troiſieme du nom, Fils d'Edzard II, & de Catherine (5) Fille de Guſtave Roi de Suede, étoit né l'an 1563. Il fut marié deux fois. La prémiere, avec Valbourg (6) Fille de Jean Comte de Ritbergen; & c'eſt par ce mariage, qu'à cauſe de la mort d'Ermengarde Sœur ainée de ſon Epouſe décedée ſans Enfans, il hérita du Comte de Ritbergen, & des Seigneuries d'Ezens, de Witmunde, & de Stedesdorf, dont il porte ici les Titres (7). Il n'eut de cette prémiere Epouſe que deux Filles, parce qu'étant enceinte d'un Enfant mâle, elle eut le malheur d'être empoiſonnée. La ſeconde fois il épouſa Anne, Sœur du Duc de Holſtein, qui, outre deux Filles, le fit Pere de trois Fils.

(5) Imhof Not. S. R. I. Procer. fol. 351. Hamconii Friſia pag. 58.

(6) Hamconii Friſia pag. 59.

(7) Imhof Not. S. R. I. Proc. fol. 351.

(8) Ibid. fol. 354.

Au Revers, l'Image du Sauveur reſſuſcité, tenant d'une main le Monde que ſa mort a ſauvé de l'empire du Démon. Devant lui eſt l'Ecu d'Ooſtfriſe, ſurmonté d'une Couronne; ces Armes ſont une Harpie d'or (8) couronnée, & placée au milieu de quatre Etoiles d'or:

SALVATOR MUNDI, ADJUVA NOS.

SAUVEUR DU MONDE, AIDEZ-NOUS.

1603. Le commencement de l'année 1603, auquel nous ſommes parvenus inſenſiblement, fut remarquable par la mort de la Reine Eliſabeth. Cette perte priva les Provinces-Unies, preſque ſeules chargées de la Guerre Eſpagnole depuis la Paix de l'Eſpagne avec la France, d'un puiſſant ſecours, que cette Princeſſe leur avoit donné (1) la prémiere, & continué le plus longtems. Elle s'étoit dégouté de la vie, après qu'elle eut remarqué que ſon grand âge de près de ſoixante & dix ans lui attiroit du mépris, & que ceux-là même en qui elle ſe fioit le plus, ſuivoient la foule & ſe tournoient du côté de ſon Succeſſeur le Roi d'Ecoſſe. Elle s'étoit trouvée indiſpoſée depuis le dernier de Janvier, (2) qu'elle tomba dans une morne triſteſſe. Pour s'en tirer, elle ſe tranſporta de ſon Palais de Weſtminſter à celui de Richmond, qu'Henri VII avoit bâti à cinq lieues de Londres dans un lieu agréable & ſain. Ce petit voyage fut ſi éloigné de la rétablir, que la fatigue qu'elle avoit ſoufferte pendant la route fit diminuer ſes forces de jour en jour. Remarquant alors que ſa fin étoit proche, elle n'occupa ſon ame que de Dieu, & n'eut plus d'entretien qu'avec l'Archevêque de Cantorbery. Enfin, hors d'état de parler, elle appuya la tête ſur ſa main, comme pour dormir; & le 24 de Mars (3) de la quarante-cinquieme année de ſon Regne, elle dépouilla dans cette attitude ce qu'elle avoit de mortel. Aucun de ſes Prédéceſſeurs n'égala ſon âge (4), & l'on trouvera peu de Monarques qui ayent regné auſſi longtems qu'elle. Elle avoit une connoiſſance peu commune & au-deſſus de ſon ſexe, de la Politique; étant accoutumée à tenir elle-même le Gouvernail de ſon Empire. Jamais elle ne ſe maria, ſans doute parce que ſa grande ame refuſoit de s'aſſujettir aux ordres d'un Epoux. Elle avoit de la beauté, des manieres agréables, une éloquence touchante, & un grand attachement pour la Religion Reformée, qu'elle rétablit dans l'Angleterre & dans l'Irlande. Les moyens qu'elle employa pour exécuter ce deſſein, la firent élever juſques au Ciel par les uns, & dépeindre des couleurs les plus noires par les autres, ſelon que chacun s'étoit livré à telle ou telle Religion. Ceux qui la conſideroient comme le Phénix du Royaume d'Angleterre, firent frapper après ſa mort à ſa gloire immortelle (5) la Médaille ſuivante.

(1) H. de Groot Ned. Ned. Hiſt. fol. 451.

(2) De Larrey Hiſt. d'Anglet. Tom. II. pag. 633.

(3) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 8 April 1603. fol. 115.

(4) Bentivoglio Hiſt. der Ned. Oorl. pag. 690.

(5) A Diſcours of Medals fol. 93.

Son Buſte, magnifiquement ajuſté, & orné, ſelon la mode de ces tems, d'une fraiſe pliſſée:

ELISABETHA, Dei Gratia, ANGliæ, FRanciæ, ET HIBerniæ REGINA.

ELISABETH, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE D'ANGLETERRE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.

Autour de ces Titres on lit encore ces deux Vers Latins:

HEI MIHI! QUOD TANTO VIRTUS PERFUSA DECORE
NON HABET ÆTERNOS INVIOLATA DIES!

HELAS! POURQUOI UN MERITE ORNÉ DE TANT DE BEAUTÉ N'A-T-IL DES JOURS ETERNELS!

Au

Au Revers on voit, ſous une Couronne Royale, quelques lettres qui expriment en abregé le nom de la Reine. Au bas de la Piece on trouve un Phénix, qui dans ſon nid eſt conſumé par les flâmes. L'Inſcription conſiſte en ces quatre Vers Latins : 1603.

FELICES ARABES, MUNDI QUIBUS UNICA PHOENIX
PHOENICEM REPARAT DEPEREUNDO NOVAM!
O MISEROS ANGLOS, MUNDI QUIBUS UNICA PHOENIX
ULTIMA FIT NOSTRO TRISTIA FATA SOLO!

HEUREUX ARABES, CHEZ QUI L'UNIQUE PHENIX DU MONDE EN REPRODUIT UN NOUVEAU EN PERISSANT LUI-MEME (1)! MALHEUREUX ANGLOIS, CHEZ QUI L'UNIQUE PHENIX DU MONDE EST LE DERNIER, ET NE NOUS PRODUIT PAR SA FIN QU'UNE TRISTE DESTINE'E!

(1) Pompon. Mela de Situ Orbis Lib. III. cap. 8.

Il y a des gens (2) qui ſoutiennent que le Phénix exiſte réellement ; mais les plus judicieux Naturaliſtes le mettent au rang des Centaures, des Griphons, des Sphinx, des Harpies, des Chimeres, & des autres Fantômes nés dans le cerveau des anciens Poëtes. Quoi qu'il en ſoit, on a toujours conſideré cet Oiſeau imaginaire comme un emblème de l'Eternité.

(2) Tacit. Annal. Lib. VI. cap 28. Plin. Hiſt. Natur. Lib. X. cap. 2.

FIN DU TOME PREMIER.

647873